



Jeudi 4 avril 2024

**BULLETIN OFFICIEL  
DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉBATS**

Séance des mardi 12, mercredi 13, jeudi 14  
et vendredi 15

**DÉCEMBRE 2023**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Hommage aux victimes de l'attentat perpétré au pont de Bir-Hakeim le 2 décembre 2023. ....	3
Félicitations à Mme Anouch TORANIAN. ....	8
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. ....	8
Adoption de comptes rendus. ....	8
Souhaits de bienvenue. ....	8
2023 DDCT 51 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2022 et rapport sur la budgétisation sensible au genre. ....	8
Débat budgétaire - Etat spécial territorial.....	18
2023 DFA 58 - Budget primitif 2024 de la Ville de Paris. ....	18
2023 DFA 58-1° - Budget d'investissement pour 2024. ....	18
2023 DFA 58-2° - Budget de fonctionnement pour 2024. ....	18
2023 DFA 58-3° - Evolutions de tarifs.....	18
Amendement n° 180 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.....	18
Amendement n° 181 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la prise en charge financière de la lutte contre les punaises de lit.....	18
Amendement n° 182 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.....	18
Amendement n° 183 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'information des locataires.....	18
Amendement n° 184 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des classes de découverte.....	18
Amendement n° 185 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accès au droit des locataires parisiens.....	18
Amendement n° 186 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux associations d'aide alimentaire.....	18
Amendement n° 187 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation du financement du Festival Formula Bula. ....	18
Amendement n° 188 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement d'une étude de marché pour le lancement d'une mutuelle municipale pour les animaux de compagnie.....	18
Amendement n° 189 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Paris Jeunes Vacances".....	18
Amendement n° 190 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris. ....	18
Amendement n° 191 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé. ....	19
Amendement n° 192 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au budget alloué au compte foncier logement. ....	19
Amendement n° 193 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'une piscine dans le secteur de Cristino Garcia (20e). ....	19
Amendement n° 194 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la médiathèque, au pôle supérieur Paris Boulogne Billancourt et au conservatoire à rayonnement régional de la rue Noisy-le-Sec. ....	19
Amendement n° 195 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la revalorisation des auxiliaires de puériculture et des agents de la petite enfance.....	19
Amendement n° 196 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom (18e). ....	19
Amendement n° 197 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la rénovation thermique des écoles et des crèches. ....	19
Amendement n° 198 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre de jeunesse au 4, rue de la Mare (20e). ....	19
Amendement n° 199 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de sondes dans les écoles. ....	19
Amendement n° 208 déposé par le groupe Paris en commun relatif au mécénat édifices culturels. ....	19
Amendement n° 209 déposé par le groupe Paris en commun relatif au financement d'expérimentation à une alimentation durable. ....	19
Amendement n° 210 déposé par le groupe Paris en commun relatif au financement d'un programme Paris recherche. ....	19
Amendement n° 211 déposé par le groupe Paris en commun relatif à un financement complémentaire des actions du PLIE en faveur du public parisien sur la période 2022-2027.....	19
Amendement n° 212 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en œuvre du Plan alimentaire durable 2022-2027. ....	19
Amendement n° 213 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la conservation des œuvres religieuses et civiles.....	19

Amendement n° 214 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'ouverture en urgence de capacités d'hébergement.....	19
Amendement n° 215 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au financement de l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA).....	19
Amendement n° 216 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la précarité énergétique et aux dépenses en matière de solidarité.....	19
Amendement n° 218 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux dotations aux actions éducatives des collèges publics parisiens.....	19
Amendement n° 219 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'amplification des moyens pour la mise en œuvre du Plan Climat.....	19
Amendement n° 220 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux dispositifs pour la petite enfance.....	19
Amendement n° 221 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au financement de la Maison des pratiques artistiques amateurs.....	20
Amendement n° 222 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'insertion par l'activité économique.....	20
Amendement n° 223 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'espace public.....	20
Amendement n° 224 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la subvention de l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris.....	20
Amendement n° 225 déposé par le groupe Changer Paris relatif au budget d'investissement pour 2024.....	20
Lettre rectificative n° 1.....	20
Vœu n° 1 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la rupture des liens de la Ville de Paris avec les banques finançant les bombes carbone.....	20
Vœu n° 2 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la production d'un document étayant l'évolution des recettes de taxe de séjour.....	20
Vœu n° 3 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une revue générale des dépenses de la collectivité.....	20
Vœu n° 4 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.....	20
Vœu n° 5 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la production de scénario réalistes d'évolution des recettes de DMTO.....	20
Vœu n° 6 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.....	20
Vœu n° 7 déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets.....	20
Vœu n° 8 déposé par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes et "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en œuvre d'un plan d'économies de fonctionnement.....	20

Vœu n° 9 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget participatif.....	20
Vœu n° 10 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au vote de mandats spéciaux pour les déplacements.....	20
Vœu n° 11 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux transports automobiles municipaux.....	20
Vœu n° 12 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une partie des droits de mutation à titre onéreux au désendettement de la Ville.....	20
2023 DFA 60 - B.P. 2024 des états spéciaux d'arrondissement. - 2nde délibération.....	20
2023 DFA 59 - Budget primitif Emplois pour 2024.....	20
Amendement n° 200 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les dérives des meublés.....	20
Amendement n° 201 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la déprécarisation des emplois d'adjoint.e.s d'animation et d'action sportive à la DASC0.....	20
Amendement n° 202 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de trois postes pour les activités sur le domaine public.....	21
Amendement n° 203 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge des demandes d'encadrement des loyers.....	21
Amendement n° 204 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement d'un poste de Data.....	21
Amendement n° 217 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au projet de budget emplois.....	21
Lettre rectificative n° 2.....	21
2023 DILT 8 - Budget primitif 2024 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.....	21
2023 DPE 33 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2024.....	21
2023 DPE 36 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collective) à compter du 1er janvier 2024.....	21
2023 DPE 37 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2024.....	21
2023 DPE 34 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2024.....	21
2023 DPE 35 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2024.....	21
2023 CAS 5 - Communication relative au budget 2024 du C.A.S.-V.P.....	21
2023 DSOL 42 - Budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	21
2023 DSOL 163 - Budget primitif créant, pour l'année 2024, les emplois des personnels des	

établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.....	21	Suspension et reprise de la séance.....	105
Suspension et reprise de la séance.....	45	Compte rendu de la 1ère Commission.....	106
Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).....	45	2023 DAE 23 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Procédure délégation de service public. - Déclaration sans suite.....	106
Souhaits de bienvenue.....	66	2023 DAE 165 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Prolongation du contrat de délégation de service public.....	106
2023 PP 100 - Budget primitif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.....	67	2023 DAE 182 - Dérrogation à la règle du repos dominical pour 2024 : avis du Conseil de Paris.....	109
Amendement technique n° 226 déposé par l'Exécutif.....	67	2023 DAE 201 - Subvention (2.600 euros) à l'association "Bienvenue au village Montorgueil" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).....	112
Amendement technique n° 227 déposé par l'Exécutif.....	67	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux illuminations de fêtes de fin d'année : "Paris Ville Lumière pour toutes et tous".....	112
2023 PP 102 - Adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables relevant du budget spécial de la Préfecture de police.....	67	2023 DAE 272 - Subvention (220.000 euros) au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e).....	113
Explication de votes.....	88	2023 DAE 316 - Viaduc des Arts (12e) : prolongation de la durée du bail emphytéotique avec la SEMAEST (6 mois).....	115
2023 DFA 58-1° - Budget primitif d'investissement pour 2024.....	98	2023 DAE 317 - Ecoles d'arts appliqués. - Dotations exceptionnelles pour des travaux de mises aux normes dans les écoles Boule (68.000 euros) et Duperré (23.000 euros).....	116
2023 DFA-58-2° - Budget primitif de fonctionnement pour 2024.....	101	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des écoles d'art appliqué de la Ville.....	116
2023 DFA 58-3° - Evolutions de tarifs.....	102	2023 DAE 322 - Subvention (41.850 euros) et convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.....	118
2023 DFA 60 - B.P. 2024 des états spéciaux d'arrondissement. - 2nde délibération.....	102	2023 SG 91 - C.R.C. - Rapport de suivi de recommandation sur la SEMAEST.....	119
2023 DFA 59 - Budget primitif Emplois pour 2024.....	102	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation expérimentale de "lockers" sur le 17e arrondissement.....	120
2023 DILT 8 - Budget primitif 2024 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.....	103	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attractivité et avenir de la rue Mstislav-Rostropovitch et de la place Françoise-Dorin.....	121
2023 DPE 33 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2024.....	103	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un plan d'attractivité économique sur la rue Saint-Jacques.....	122
2023 DPE 36 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2024.....	103	2023 DAE 20 - Subvention (2.150.000 euros) et convention avec la R.I.V.P. pour le projet de la Dalle Brancion (15e).....	124
2023 DPE 37 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2024.....	103	2023 DAE 334 - Subventions de fonctionnement (1.700.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie".....	125
2023 DPE 34 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2024.....	104	Suspension et reprise de la séance.....	126
2023 DPE 35 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2024.....	104	2023 DDCT 113 - Promouvoir l'accessibilité des établissements de nuit.....	127
2023 CAS 5 - Communication relative au budget 2024 du C.A.S.-V.P.....	104	2023 DICOM 29 - Convention de cession des droits de captation et de diffusion du spectacle du 31 décembre 2023.....	128
2023 DSOL 42 - Budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	104	2023 DAE 324 - Subvention de fonctionnement (70.000 euros) à l'association "Les Canaux" (19e)... 129	
2023 DSOL 163 - Budget primitif créant, pour l'année 2024, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.....	104		
2023 PP 100 - Budget primitif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.....	104		
2023 PP 102 - Adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables relevant du budget spécial de la Préfecture de police.....	105		

2023 DAJ 37 - Renouvellement des marques et noms de domaine de la Ville de Paris arrivant à échéance au cours des années 2023 et 2024. ....	130	Amendement n° 115 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la part d'espaces verts incluse dans les nouveaux projets d'aménagements.....	140
2023 DRH 31 - Modification de la délibération 2008 DRH 3 de décembre 2008 relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement et de changement de résidence des agents de la Ville de Paris. ....	132	Amendement n° 116 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres existants. ....	140
2023 DRH 56 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens des services opérationnels de la ville de Paris, spécialité logistique générale. ....	133	Amendement n° 117 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure protection des cœurs d'îlots. ....	140
2023 DRH 60 - Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière et aux assistants maternels et familiaux. ....	134	Amendement n° 118 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. ....	140
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la hausse du point d'indice. ....	134	Amendement n° 119 déposé par le groupe Changer Paris relatif à un entretien des espaces verts plus moderne et efficace.....	140
2023 DRH 62 - Mise en place du forfait mobilité durable en faveur des agents de la Ville de Paris.....	138	Amendement n° 120 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une régulation de l'évènementiel dans les espaces verts plus transparente et plus respectueuse de l'environnement. ....	140
2023 DRH 74 - Modification de la délibération 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 fixant les dérogations au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.....	138	Amendement n° 121 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition précise d'un arbre, arbuste, arbrisseau et jeune plant figurant dans les documents édités par la Ville de Paris.....	140
2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. ....	139	Amendement n° 122 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication de vraies statistiques harmonisées en matière de plantations d'arbres.....	140
Amendement n° 13 déposé par le groupe Paris en commun relatif au Plan Climat 2024-2030.....	139	Amendement n° 123 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de labels et dispositifs portés par d'autres acteurs institutionnels pour les politiques de renaturation de la Ville. ....	140
Amendement n° 14 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture au public des cours Oasis.....	139	Amendement n° 124 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un schéma global des mobilités à Paris.....	140
Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au nécessaire développement du fret ferroviaire. ....	139	Amendement n° 125 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un comité de suivi des impacts des projets structurants en matière de voirie sur l'environnement, la circulation et les pollutions. ....	140
Amendement n° 16 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réversibilité de la Petite Ceinture ferroviaire. ....	140	Amendement n° 126 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'un meilleur maillage des points d'avitaillement en énergie faiblement carbonée à Paris.....	140
Amendement n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'opposition de la Ville de Paris au service public de l'énergie et aux retours des tarifs réglementés. ....	140	Amendement n° 127 déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des places de stationnement équipées de recharge de véhicules électriques. ....	140
Amendement n° 18 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de la température à 19°C dans les salles de classe.....	140	Amendement n° 128 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude sur l'opportunité et la faisabilité de recouvrir les espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique parisien.....	141
Amendement n° 19 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'adaptation du travail aux futures vagues de chaleur.....	140	Amendement n° 129 déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement d'écrans acoustiques sur le boulevard périphérique. ....	141
Amendement n° 20 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'opposition de la Ville de Paris à la privatisation des transports en commun.....	140	Amendement n° 130 déposé par le groupe Changer Paris relatif à un aménagement raisonné du boulevard périphérique. ....	141
Amendement n° 21 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement de mesures sociales dans le cadre du déploiement de la Z.F.E.....	140	Amendement n° 131 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la stratégie d'accélération de la rénovation thermique du parc privé. ....	141
Amendement n° 22 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à un plan de dépenses pluriannuelles.....	140	Amendement n° 132 déposé par le groupe Changer Paris relatif au rôle de l'Agence parisienne	

du Climat dans l'accompagnement des Parisiens souhaitant effectuer des opérations de rénovation énergétique de leur logement privé. ....	141	Amendement n° 149 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction des déchets dans les établissements culturels. ....	142
Amendement n° 133 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'extension des aides à la rénovation du logement privé. ....	141	Amendement n° 151 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'un comité scientifique de suivi de l'accomplissement du Plan Climat parisien. ....	142
Amendement n° 134 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration de permanences de conseils en matière de rénovation énergétique dans les mairies d'arrondissement. ....	141	Amendement n° 152 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'une démarche d'évaluation des politiques menées dans le cadre du Plan Climat parisien. ....	142
Amendement n° 135 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux besoins de rénovation des immeubles de logement à proximité du périphérique afin de lutter contre les effets de la pollution de l'air et du bruit. ....	141	Amendement n° 153 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la répertorisation des plans mis en place par la Ville en lien avec les objectifs du Plan Climat et à la simplification de leur action. ....	142
Amendement n° 136 déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux et aux objectifs à atteindre dans le cadre de leur rénovation. ....	141	Amendement n° 154 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition d'un cadre pour les consultations publiques organisées par la Ville. ....	142
Amendement n° 137 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration architecturale de dispositifs techniques pour harmoniser besoins environnementaux et identité patrimoniale. ....	141	Amendement n° 155 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la promotion de produits issus d'une agriculture locale et durable lors des réceptions organisées par la Ville. ....	142
Amendement n° 138 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre l'effet canyon en milieu urbain et ses conséquences en terme de chaleur. ....	141	Amendement n° 156 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact des politiques de transition écologique sur le prisme du genre. ....	142
Amendement n° 139 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux études ciblées pour lutter au cas par cas contre les îlots de chaleur urbains. ....	141	Amendement n° 157 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement urgent d'un Plan d'investissements de la mandature. ....	142
Amendement n° 140 déposé par le groupe Changer Paris relatif au recensement des espaces non bâtis et en pleine terre. ....	141	Amendement n° 158 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la méthode employée, aux objectifs à tenir et aux impératifs de transparence dans l'établissement d'un budget carbone. ....	142
Amendement n° 141 déposé par le groupe Changer Paris relatif au règlement des hauteurs d'immeubles. ....	141	Amendement n° 159 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la capacité et la liberté d'investissement des bailleurs sociaux pour financer la rénovation thermique et énergétique de leur patrimoine immobilier. ....	142
Amendement n° 142 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation du nombre simultané de chantiers parisiens et au contrôle des pollutions entraînées. ....	141	Amendement n° 160 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'atteinte de l'objectif d'un mix énergétique décarbonné. ....	142
Amendement n° 143 déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de l'éclairage intelligent. ....	141	Amendement n° 161 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'incitation des copropriétés et des immeubles qui souhaitent se raccorder aux réseaux de chaud et de froid. ....	142
Amendement n° 144 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un guide de fiches techniques des matériaux pour les opérations de construction-rénovation. ....	141	Amendement n° 162 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la volonté d'instaurer une taxe sur les transactions "e-commerce". ....	142
Amendement n° 145 déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de redécouverte raisonnée de la Bièvre. ....	141	Amendement n° 163 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la récupération de l'énergie résiduelle des Data center pour les besoins du réseau de chaleur. ....	142
Amendement n° 146 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transition énergétique dans les bâtiments d'architecture ancienne et patrimoniale. ....	141	Amendement n° 164 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation des technologies numériques dans les bâtiments municipaux. ....	142
Amendement n° 147 déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien au spectacle vivant et à la durabilité des œuvres et du matériel employé. ...	141	Amendement n° 165 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure récupération des équipements numériques et à leur réemploi. ....	142
Amendement n° 148 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure prise en compte de la question environnementale dans les modalités d'organisation des festivals et des grands événements. ....	142	Amendement n° 166 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'éclairage intelligent des devantures commerciales et des équipements publics. ....	142
		Amendement n° 167 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en compte des	

conditions de réparabilité et de recyclage dans l'achat des équipements par la commande publique. ....	142
Amendement n° 167 bis déposé par l'Exécutif....	142
Amendement n° 168 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration des objectifs de rénovation du réseau d'eau non potable et de ses possibilités de récupération. ....	143
Amendement n° 169 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure récupération des eaux de pluie des toitures.....	143
Amendement n° 170 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la structuration d'un réseau d'endroits frais refuges dans l'espace public en période de canicule. ....	143
Amendement n° 171 déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement concerté de possibilités d'hébergement d'urgence en période de canicule. ....	143
Amendement n° 172 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure attention aux personnes sans-abri lors des épisodes de forte chaleur.....	143
Amendement n° 173 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention et au dépistage des maladies pulmonaires liées à la pollution.....	143
Amendement n° 174 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux nouveaux risques épidémiques liés au changement climatique. ....	143
Amendement n° 175 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un observatoire de la santé environnementale.....	143
Amendement n° 176 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'identification des fragilités sociales présentes dans tous les quartiers de Paris. ....	143
Amendement n° 177 déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement du lien avec les collectivités territoriales réellement compétentes dans l'essor de nouveaux modèles économiques. ....	143
Amendement n° 178 déposé par le groupe Changer Paris relatif à un développement viable des secteurs de l'ESS, de l'économie circulaire, de l'alimentation durable et des activités écologiquement responsables. ....	143
Amendement n° 179 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la volonté de supprimer la publicité commerciale de l'espace public.....	143
Vœu n° 23 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au nécessaire développement d'un mix énergétique neutre en carbone incluant le nucléaire.....	143
Vœu n° 24 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en place d'un plan de financement et compatibilité des axes d'adaptation du Plan Climat avec le P.L.U.b. ....	143
Vœu n° 25 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'accélération de la rénovation thermique des logements sociaux.....	143
Vœu n° 26 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création d'un plan Grand Chaud parisien.....	143
Vœu n° 27 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la logistique urbaine.....	143
Vœu n° 28 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux de la Ville de Paris. ....	143
Vœu n° 29 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une cartographie des corridors d'air en milieu urbain.....	143
Vœu n° 30 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au maintien des grilles dans les squares parisiens.....	143
Vœu n° 31 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au recours à l'éclairage intelligent pour les rues peu fréquentées.....	143
Vœu n° 32 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au suivi des mesures du Plan Climat 2024-2030. ....	144
Vœu n° 33 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux cours Oasis dans les écoles parisiennes.....	144
Vœu n° 34 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux pieds d'arbres à Paris. ....	144
Vœu n° 228 déposé par l'Exécutif relatif à la contribution de la Ville de Paris au fonds de compensation des pertes et dommages climatiques dans les pays vulnérables. ....	144
2023 DTEC 48 - Bleu Climat 2023. - rapport annuel du Plan Climat de Paris. ....	144
Souhaits de bienvenue. ....	167
2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. (Suite)...	167
Souhaits de bienvenue. ....	170
2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. (Suite)...	170
Observation sur le déroulement de la séance.....	175
Suspension et reprise de la séance. ....	175
Citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabakh.....	175
2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. (Suite)...	182
2023 DRH 76 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externes et internes d'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage spécialité sécurité incendie. ....	200
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'allongement du congé du deuxième parent, dit "congé paternité" des agent-es.....	201
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'instauration d'un congé paternité de 10 semaines. ....	201
Vœu déposé par l'Exécutif.....	201
2023 DAJ 36 - Communication de la liste des marchés conclus du 18 août 2023 au 26 octobre 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de	

préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.....	203	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de la Ville de Paris à l'égard des conservatoires municipaux. ....	227
2023 DEVE 89 - Chambre funéraire des Batignolles. - Approbation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles (17e).....	203	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel parisien.....	228
2023 DFA 70 - Convention d'occupation du domaine public. - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Puebla (19e). - Avenant n° 3.....	204	Compte rendu de la 3e Commission.....	230
Compte rendu de la 2e Commission.....	205	2023 DVD 87 - Stationnement de surface. - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement. ....	230
2023 DAC 542 - Subvention (8.000 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération départementale de Paris - Mouvement d'Education Populaire - Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement. ....	206	2023 DVD 96 - Fixation d'une redevance pour les lignes de bus touristiques sur le territoire parisien....	232
2023 DAC 545 - Subvention (10.000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'association "Œuvre de Secours aux Enfants" .....	206	2023 DVD 120 - Approbation du plan d'action 2023-2030 "Paris : priorité Piéton !".....	235
2023 DEVE 86 - Dénomination jardin Charles Aznavour attribuée au carré Ledoyen situé dans le jardin des Champs Elysées (8e).....	207	Vœu n° 52 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état et l'encombrement des trottoirs parisiens. ....	235
2023 DU 159 - Dénomination place Tony Dreyfus (10e).....	210	Vœu n° 53 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réfection des trottoirs parisiens. ....	235
2023 DU 160 - Dénomination place Angélique du Coudray (10e).....	211	Vœu n° 54 déposé par le groupe Changer Paris relatif au désencombrement des trottoirs parisiens. .	235
2023 DU 167 - Dénomination square Idir (20e). ..	212	Vœu n° 55 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux entourages d'arbres sur les trottoirs.....	235
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au changement de dénomination de l'avenue Bugeaud (16e) et à un hommage à Hubert Germain. ....	213	Vœu n° 56 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des traversées.....	235
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la valorisation des cultures asiatiques dans le 13e arrondissement.....	217	Vœu n° 57 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des piétons sur les trottoirs.....	235
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage au général Jean-Louis Georgelin. ....	218	Vœu n° 58 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en œuvre de mesures complémentaires pour protéger davantage les piétons à Paris. ....	235
2023 DAC 50 - Subvention (12.650.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre, 8e, 18e). ....	219	2023 DVD 144 - Prolongement du RER E Eole à l'Ouest. Protocole-relais n° 3 relatif aux engagement financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet.....	253
2023 DAC 109 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e). ....	221	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la circulation des personnes équipées de fauteuils roulants électriques sur les aménagements cyclables.....	255
2023 DAC 505 - Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec l'association "AWARE" / Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15e).....	222	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accès des VTC aux gares parisiennes.....	256
2023 DAC 512 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Comité Professionnel des Galeries d'Art" (8e). ....	223	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la vidéosurveillance algorithmique. ....	257
2023 DAC 519 - Subvention d'équipement (5.000 euros) à l'association "Les Amis de Frans Krajcberg" (15e).....	224	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les actes antisémites.....	259
2023 DAC 543 - Conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2024.....	225	Suspension et reprise de la séance. ....	261
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conséquences de la réforme de la formation des enseignants sur l'éducation artistique et culturelle. ..	227	Compte rendu de la 4e Commission.....	261
		2023 DSOL 155 - Subventions de fonctionnement (7.447.781 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2023 du Samu social de Paris (13e) et signature de l'avenant n° 26 à la convention constitutive du G.I.P. ....	262
		2023 DSP 8 - Subvention (38.111 euros) et convention avec l'association "Cabinet médical Corre-Cozian" pour la création d'un cabinet médical de groupe au 202, boulevard de Charonne (20e) dans le cadre de Paris Med'.....	267
		2023 DSP 12 - Subvention (50 000 euros) à l'association "Le Comité pour la santé des exilés" - Comède (94 Le Kremlin-Bicêtre). ....	268



Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de l'aide médicale de l'Etat (AME).....	268	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques des hôpitaux de Saint-Maurice.....	295
2023 DSP 35 - Subvention (700.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Centre régional de coordination des dépistages des cancers d'Ile-de-France" pour le dépistage organisé des cancers à Paris.....	271	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la question du plomb dans la reconstruction de Notre-Dame.....	296
2023 DSP 71 - Subvention (235.000 euros) à l'association "Aides" (93500 Pantin).....	271	Vœu déposé par l'Exécutif.....	296
Rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.....	274	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux soins palliatifs à Paris.....	297
Vœu déposé par l'Exécutif au Conseil Parisien des Européens, relatif à l'optimisation de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris.....	274	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'annonce de la création d'un comité de pilotage autour de la question du "crack".....	298
Suspension et reprise de la séance.....	275	Vœu déposé par l'Exécutif.....	298
Rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.....	275	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bilan des actions engagées dans le cadre de la M.I.E. sur "La santé à Paris".....	301
Vœu déposé par l'Exécutif au Conseil Parisien des Européens, relatif à l'optimisation de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris (suite).....	275	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet de réorganisation des structures ambulatoires des pôles 5e, 6e, 7e et 16e arrondissements du G.H.U. Paris.....	301
2023 DSP 74 - Subvention (110.000 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'association "Croix Rouge Française" (14e).....	282	Souhaits de bienvenue aux militaires de l'opération "Sentinelle".....	303
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la fermeture de centres de santé de la Croix-Rouge....	282	2023 DSOL 161 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2024.....	303
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de fermetures des centres de santé de la Croix-Rouge à Paris.....	282	2023 DVD 119 - Association "Valentin Haüy" (AVH). - Distribution de télécommandes pour feux sonores. - Convention.....	304
Vœu déposé par l'Exécutif.....	282	2023 DSOL 51 - F.S.L. de Paris : convention de délégation avec le C.A.S.-V.P. pour la gestion du F.S.L. "Énergie" et avenant à la convention de mandat de gestion comptable et financière du F.S.L. avec la C.A.F. de Paris.....	307
2023 DSP 76 - Subvention (35.000 euros) et convention avec le G.H.U. Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e). - Dispositif E.L.I.A.H.S. (18e, 19e et 20e).....	284	2023 DSOL 150 - Mesures salariales du secteur de lutte contre les exclusions. - Subventions (154.349 euros) à plusieurs organismes du champ de l'action sociale, en soutien aux revalorisations salariales. - Avenants.....	308
2023 DSP 91 - Subventions (25.500 euros) à 6 associations menant des actions de soutien aux malades.....	286	Suspension et reprise de la séance.....	309
2023 DSP 103 - Transformations olympiques. - Subventions (83.500 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. Paris 2024 et 5 organismes dans le cadre du projet "Paris Sport Santé" (Recette : 50.000 euros).....	286	2023 DSOL 151 - Aide alimentaire et actions d'inclusion numérique. - Fonctionnement et investissement (Montant global : 341.000 euros).....	310
2023 DSP 104 - Convention avec l'A.R.S. pour le financement de 2 postes de coordonnateurs locaux de santé mentale (CLSM). - Recette (52.250 euros).....	288	2023 DSOL 154 - Subventions (100.000 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.....	312
2023 DSP 124 - Subvention (4.800 euros) à l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes/Gens du voyage - A.D.E.P.T. (93700 Drancy).....	289	2023 DSOL 159 - Subventions de fonctionnement (152.350 euros) à six bagageries parisiennes au titre de 2024.....	315
2023 DSP 129 - Convention avec la Préfecture d'Ile-de-France - Préfecture de Paris pour le financement 2023 des Ateliers Santé Ville (Recette : 161.000 euros).....	291	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'hébergement des familles et enfants à la rue et à l'anticipation des fermetures de places dans les hôtels parisiens.....	316
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien des dispositifs d'Aller Vers dans le cadre de la sensibilisation aux enjeux du dépistage du cancer du sein.....	292	Vœu déposé par l'Exécutif.....	316
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au dépistage du V.I.H.-Sida et des autres I.S.T.....	293	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des campements.....	318
		Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la garantie d'accès des résidents de "La Péniche du cœur" durant la période des J.O.P. 2024.....	320

2023 DSOL 124 - Subventions de fonctionnement (389.204 euros) et avenants avec plusieurs organismes du champ de l'action sociale, en soutien aux revalorisations salariales 2022 et 2023.....	322
2023 DGRI 34 - Subventions (3.000 euros) et conventions avec deux associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.....	323
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la définition d'un pacte de résistance face aux violences racistes d'extrême droite.....	329
Suspension et reprise de la séance.....	330
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la définition d'un Pacte de Résistance face aux violences racistes d'extrême droite (suite).....	331
Suspension et reprise de la séance.....	331
Rappel au règlement.....	331
Suspension et reprise de la séance.....	333
Rappel au règlement.....	333
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la définition d'un Pacte de Résistance face aux violences racistes d'extrême droite (suite).....	334
Compte rendu de la 5e Commission.....	336
2023 DLH 344 - Réalisation, 19, rue des Bernardins (5e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par "Paris Habitat". - Subvention (31.851 euros).....	337
2023 DLH 256 - Réalisation, au sein du lot n° 3 du groupe "Porte Dorée" (12e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par "Paris Habitat". - Subvention (273.900 euros).....	337
2023 DLH 149 - Réalisation, sur les groupes Saint-Lambert (15e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par "Paris Habitat". - Subvention (1.961.061 euros).....	337
2023 DLH 223 - Réalisation, 71-73, rue de la Convention (15e), d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service de 150 logements par "Elogie-SIEMP". - Subvention (651.750 euros).....	337
2023 DLH 162 - Réalisation, 64 à 70, boulevard Soult et 4, avenue Courteline (12e) d'un programme de rénovation de 542 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (7.333.875 euros).....	340
2023 DLH 189 - Réalisation, 6-8, boulevard Soult (12e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (475.566 euros).....	340
2023 DLH 215 - Réalisation, 8, place Aligre (12e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par "Immobilière 3F". - Subvention (151.875 euros).....	340
2023 DLH 427 - Convention de gestion des aides à l'habitat privé de "type 3" entre la Ville de Paris et l'Agence nationale de l'habitat.....	341
2023 DLH 441 - Convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat "copropriétés dégradées" (OPAH-CD), avec l'Etat et l'ANAH.....	344
2023 DLH 384 - Location de l'immeuble 22, rue Jean-Daudin (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	345
2023 DLH 381 - Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'ensemble immobilier "Brancion/Lefebvre" (15e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 79 logements sociaux par Elogie-SIEMP.....	345
2023 DLH 307 - Réalisation, 45, rue du Commerce (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 7 PLUS, 6 P.L.S.) par "Aximo". - Subvention (260.682 euros).....	345
2023 DLH 394 - Réalisation, 8, rue de Vichy (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements dont 17 sociaux (5 P.L.A.-I., 7 PLUS, 5 P.L.S., 3 P.L.I.) par la R.I.V.P. - Subvention (1.804.000 euros).....	345
2023 DLH 428 - Réalisation, 22, rue Jean-Daudin (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 45 logements sociaux (36 P.L.A.-I., 9 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (3.078.850 euros).....	346
2023 DLH 351 - Location de l'immeuble 49, rue des Cloÿs (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique... 348	
2023 DLH 456 - Location de l'immeuble 165, rue Ordener (18e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.....	348
2023 DLH 411 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 93, rue du Poteau (18e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 56 logements sociaux par "Paris Habitat".....	348
2023 DLH 443 - Réalisation, 89, rue Lamarck (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 6 PLUS, 3 P.L.S.) par "Aximo". - Subvention (632.051 euros).....	351
2023 DLH 444 - Réalisation dans les 11e, 12e et 19 arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (3 P.L.A.-I., 1 PLUS, 3 P.L.S.) par "Aximo". - Subvention (118.636 euros).....	352
2023 DLH 401 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 185, rue de Charenton (12e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 46 logements sociaux par la R.I.V.P.....	354
2023 DLH 407 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 160-164, rue de Charenton (12e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 47 logements sociaux par "Paris Habitat".....	354
2023 DLH 410 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 12-24, rue de l'Aubrac et 16-20, rue Baron le Roy (12e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 87 logements sociaux.....	354
2023 DLH 400 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux par la R.I.V.P.....	355
2023 DLH 379 - Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 11 au 19, rue des Rigoles (20e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux par Elogie-SIEMP.....	355

2023 DLH 214 - Réalisation (9e et 13e) de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 12 logements sociaux (6 P.L.A.-I. - 6 PLUS) par Elogie-SIEMP. - Subvention (291.750 euros).....	356	amélioration de 6 logements sociaux (3 PLUS - 3 P.L.S.) par Elogie-SIEMP. - Subvention (165.745 euros).....	367
2023 DLH 425 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation Port Javel haut (15e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement par "SEQENS Solidarités". - Subvention (175.000 euros).....	357	2023 DLH 315 - Réalisation, 77, rue de la Plaine (20e) d'un programme de construction de 78 logements dont 20 logements sociaux P.L.S. et 58 logements intermédiaires par la R.I.V.P. - Subvention (168.713 euros).....	368
2023 DLH 363 - Réalisation, 37, avenue George V (8e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 P.L.A.-I. - 9 PLUS - 7 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (4.986.445 euros).....	358	2023 DLH 421 - Réalisation, 18, avenue Porte de la Villette (19e) d'un programme de construction de 86 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 71 PLUS, 5 P.L.S.) par R.A.T.P. Habitat. - Subvention (13.322.592 euros).....	369
2023 DLH 195 - Réalisation, 6, rue Montgallet (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (2 P.L.A.-I. - 8 P.L.S.) et 9 logements intermédiaires par "Immobilière 3F". - Subvention (632.797 euros).....	360	2023 DLH 390 - Projet d'aménagement Z.A.C. "Python Duvernois", lot n° 4. - Réalisation de 36 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (3.133.911 euros).....	371
2023 DLH 341 - Réalisation, 19, rue de Prague (12e) d'une résidence étudiante comportant 31 logements P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (1.937.500 euros).....	360	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au diagnostic de performance énergétique dans le parc social de la Ville de Paris.....	372
2023 DLH 438 - Réalisation, 220, rue du Faubourg Saint-Antoine (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 122 logements sociaux (43 P.L.A.-I., 43 PLUS, 36 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (18.166.454 euros).....	360	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs des travaux de rénovation énergétique pour 2050.....	374
2023 DLH 226 - Réalisation, 4, rue Jenner (13e) d'un programme de construction de 23 logements sociaux (8 PLUS - 15 P.L.S.) par "Immobilière 3F". - Subvention (2.683.247 euros).....	362	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au décret habitat du 29 juillet 2023.....	375
2023 DLH 370 - Réalisation, 211, avenue de Versailles (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 7 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (756.419 euros).....	363	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social.....	376
2023 DLH 378 - Réalisation, 75 bis, rue d'Auteuil (16e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 3 PLUS, 2 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (404.250 euros).....	363	2023 DSOL 152 - Convention de mise à disposition à "Emmaüs Solidarité" d'un bâtiment Ville pour la mise en œuvre du projet de la Maison des réfugiés.....	377
2023 DLH 393 - Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16e) de 9 logements familiaux supplémentaires par "Paris Habitat" et de 4 logements supplémentaires au sein d'une pension de famille par "L'Habitation Confortable".....	363	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien lycée Charles-de-Gaulle (20e). ...	379
Souhaits de bienvenue.....	365	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prolongement et l'extension du centre d'hébergement d'urgence "La promesse de l'Aube".....	380
2023 DLH 370 - Réalisation, 211, avenue de Versailles (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 7 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (756.419 euros).....	365	2023 DAE 321 - Subventions (73.000 euros) et conventions avec deux structures d'insertion par l'activité économique.....	382
2023 DLH 378 - Réalisation, 75 bis, rue d'Auteuil (16e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 3 PLUS, 2 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (404.250 euros).....	365	2023 DGGP 23 - Convention de co-financement avec la Métropole du Grand Paris et l'E.P.T. "Est Ensemble" pour la réalisation d'études sur le secteur Porte de Bagnolet-Gallieni.....	384
2023 DLH 393 - Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16e) de 9 logements familiaux supplémentaires par "Paris Habitat" et de 4 logements supplémentaires au sein d'une pension de famille par "L'Habitation Confortable" (suite).....	365	2023 DU 6 - Porte Brancion (15e). - Dalle Est. - Décision de désaffectation et déclassement par anticipation. - Promesse de bail à construction et convention de PUP avec la R.I.V.P. - Dépôt autorisations administratives.....	385
2023 DLH 220 - Réalisation, 83-85, rue de Belleville (19e) d'un programme d'acquisition-		2023 DU 128 - Régularisation rétroactive de déclassement d'une parcelle 52, rue de Sévigné (Paris Centre).....	389
		Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de logements familiaux dans l'immeuble à usage de bureau 52, rue de Sévigné.....	389
		Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au devenir de la parcelle sise 5-7, rue du Docteur Victor-Hutinel (13e) appartenant à l'A.P.-H.P.....	391

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la conformité du projet d'aménagement des boucheries "Emsalem" avec le nouveau P.L.U. bioclimatique.....	392	2023 DASCO 144 - Communication. - Rapport restauration scolaire 2022. ....	420
Vœu déposé par l'Exécutif .....	392	2023 DASCO 146 - Classes à projets artistiques et culturels. - Contribution municipale (49.982,50 euros) et convention annuelle avec l'Académie de Paris. ....	423
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir de Bercy-Charenton. ....	393	Souhaits de bienvenue. ....	424
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Z.A.C. de Bercy Charenton.....	395	2023 DDCT 87 - Suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre des articles L. 2122-22, L. 3211-2 et 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales.....	425
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au devenir du bureau de poste de l'Hôtel de Ville.....	395	2023 DFPE 165 - Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents. ....	426
Suspension et reprise de la séance. ....	396	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place d'un "pass" Navigo classe scolaire. ....	428
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation des personnels du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou. ....	396	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au lycée autogéré de Paris. ....	430
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conseils de quartier.....	397	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un guichet unique pour les services publics du périscolaire à Paris. ....	431
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au démontage du Grand Palais Ephémère et à l'aménagement du plateau Joffre. ....	399	2023 DFPE 184 - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. ....	432
Rappel au règlement.....	401	2023 DSOL 158 - Subventions (72.000 euros) et conventions avec trois associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. ....	436
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au démontage du Grand Palais Ephémère et à l'aménagement du plateau Joffre (suite). ....	402	Compte rendu de la 7e Commission.....	437
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au campus de l'intelligence artificielle.....	402	2023 DDCT 123 - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" du parc de Belleville 27, rue Piat (20e). ....	438
Vœu déposé par l'Exécutif .....	402	2023 DGRI 16 - Signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la communauté urbaine de Yaoundé. ....	441
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs de création et préservation d'espaces verts inscrits dans le projet de P.L.U. bioclimatique de Paris. ....	405	2023 DGRI 45 - Subvention (140.000 euros) à l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques. ....	442
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet immobilier rue des Solitaires - Cité du Palais Royal de Belleville. ....	405	2023 DGRI 58 - Modalités d'attribution de l'aide d'urgence (500.000 euros) à l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF) suite au séisme du 8 septembre 2023 survenu au Maroc.....	444
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du Pavillon des sources. ....	406	Suspension et reprise de la séance. ....	445
2023 DDCT 124 - Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics. ....	407	2023 DGRI 60 - Aide d'urgence (25.000 euros) destinée à "L'Œuvre d'Orient" pour un projet de reconstruction suite au séisme survenue le 6 février en Syrie. ....	446
2023 DTEC 31 - Convention-cadre de partenariat avec "Voies navigables de France" (V.N.F.).....	411	Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et à l'extinction un soir de la Tour Eiffel en solidarité avec les victimes palestiniennes. ....	448
Compte rendu de la 6e Commission.....	412	2023 DJS 124 - Attribution de la dénomination Marguerite Broquedis au Centre sportif Reims, situé 32, boulevard de Reims (17e). ....	450
2023 DDCT 91 - Subventions (80.000 euros) à 2 associations, pour les permanences associatives dans les 3 structures parisiennes de la Maison des femmes de l'A.P.-H.P. ....	413	2023 DJS 125 - Attribution de la dénomination Moshe Weinberg au gymnase Jean Leclair, situé 22, rue Jean-Leclair (17e).....	452
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en compte de la notion de consentement dans la définition du viol en droit français et à sa prévention. ....	416	2023 SG 95 - Transformations olympiques. - Subvention (120.000 euros) et convention d'exécution	
Vœu déposé par l'Exécutif.....	416		
2023 DASCO 120 - Caisse des écoles (5e). - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024. ....	418		
2023 DASCO 136 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole. ..	419		

pour les années 2023 et 2024 entre la Ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.).....	453	d'Île-de-France pour son action en faveur des familles engagées pour une alimentation durable.....	483
2023 SG 99 - Subvention (45.000 euros) au profit de l'organisme "Fier Play" dans le cadre de leurs activités pendant les Jeux olympiques et paralympiques et au sein des festivités organisées par la Ville de Paris.....	454	Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif aux défis foyers à alimentation positive.....	483
2023 SG 100 - Subvention (150.000 euros) et convention d'exécution entre la Ville de Paris et le Comité paralympique et sportif français. ....	456	2023 DAE 207 - Subvention (2.500 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).....	486
2023 SG 104 - Actualisation de la maquette financière des J.O.P. 2024. - Avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la "Solideo".....	457	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	486
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence de la Ville de Paris sur les dépenses engagées au titre des J.O.P. 2024. ....	457	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	487
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la gratuité des transports pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.....	462	Clôture de la séance.....	487
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un point d'étape du plan d'accès aux toilettes et aux expérimentations envisageables dans le cadre des J.O.P. 2024.....	464	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. ....	487
Vœu déposé par Mmes BÜRKLI et d'HAUTESERRE relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.....	465	QE 2023-32 - Question de Mme Raphaëlle PRIMET, M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des locaux de la poste de l'Hôtel de Ville.....	487
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de rénovation du gymnase Lucien Gaudin (5e).....	467	QE 2023-33 - Question de Mme Douchka MARKOVIC et des élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux repas végétariens dans les restaurants municipaux. ....	488
Compte rendu de la 8e Commission.....	468	QE 2023-34 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON, Douchka MARKOVIC et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au bien-être des chevaux lors des épreuves équestres J.O.P. 2024. ....	490
2023 DPE 38 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. ....	469	QE 2023-35 - Question de M. Emile MEUNIER, Mme Alice TIMSIT et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la transparence dans l'attribution des autorisations d'occupation temporaire. ....	491
2023 DVD 136 - Distribution de la chaleur à Paris. - Convention de fourniture de vapeur issue des unités de valorisation énergétiques du SYCTOM. ....	471	QE 2023-36 - Question de Mmes Corine FAUGERON, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Jérôme GLEIZES, Nour DURAND-RAUCHER et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux coûts de démantèlement des boîtes de livres des bouquinistes. ....	493
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la candidature de Paris au label Quiet pour la zone concernée par le réaménagement du canal Saint-Martin.....	473	Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.....	494
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en place d'un plan d'action contre l'air concentré en particules fines du métro parisien.....	475	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	495
2023 DEVE 82 - Demande de subvention et convention suite à l'appel à projets européen "reGreenation" pour la renaturation de l'héliport situé 4, avenue de la Porte de Sèvre (15e). ....	477	Comptes rendus des Commissions. ....	511
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Arbre 2021-2026. ....	480	Listes des membres présents.....	521
2023 DAE 169 - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour la mise en œuvre de la phase de maturation du projet "Seine Nourricière"...	481	Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2024.....	529
2023 DEVE 88 - Subvention (75.000 euros) au Groupement d'agriculture biologique et biodynamique		Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2024.....	533
		Annexe n° 3 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien des Européens. ....	536
		Annexe n° 4 concernant la question écrite n° 35.....	538
		Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	633
		Tableau des votes des groupes politiques.....	643

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

## **Hommage aux victimes de l'attentat perpétré au pont de Bir-Hakeim le 2 décembre 2023.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Votre Excellence, Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne, cher Stephan STEINLEIN, votre Excellence, Madame l'Ambassadrice des Philippines, chère Junever MAHILUM-WEST, votre Excellence, Madame l'Ambassadrice du Royaume-Uni, chère Menna RAWLINGS, mes chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police, samedi 2 décembre, le terrorisme islamiste a de nouveau frappé notre ville. L'homme qui a été tué au couteau n'avait que 23 ans. Il était infirmier, de double nationalité, germano-philippin. Il visitait Paris, notre ville, aux côtés de sa compagne.

Je veux dire mon effroi face à ce nouvel acte de terrorisme et de barbarie. Je veux dire mon émotion et mon amitié profonde aux proches de la victime, notamment à sa maman. Je pense bien sûr aussi aux deux personnes ayant été blessées, à cette belle famille de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, qui ont été largement traumatisées. Nous sommes aussi à leurs côtés.

Au nom des Parisiennes et des Parisiens, je veux bien sûr adresser à toutes les victimes blessées mon soutien et mon affection, ainsi que mes condoléances sincères à la maman et à la famille du jeune homme tué. Bien sûr, j'adresse aussi les condoléances de notre Assemblée aux représentants de l'Allemagne, des Philippines et de la Grande-Bretagne. Je suis heureuse d'accueillir ici nos amis ambassadeurs, avec lesquels nous avons tant en commun et nous travaillons au quotidien.

Madame la Représentante du Préfet de police, j'aimerais aussi dire toute ma reconnaissance au nom des Parisiennes et des Parisiens aux policières, aux policiers, mais aussi aux pompiers de Paris qui sont intervenus. Leur courage, leur célérité et leur maîtrise de l'intervention nous rendent tous fiers d'eux. Ils ont neutralisé et interpellé le terroriste avec un sang-froid inouï, permettant qu'il soit arrêté vivant et que l'enquête soit accélérée et permette de qualifier immédiatement cet acte de terrorisme.

Hier, avec le Préfet de police, le général qui dirige la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et le maire du 15e arrondissement, j'ai pu rencontrer les forces de l'ordre et saluer en votre nom et en notre nom à tous le dispositif de sécurité de la Préfecture de police qui a opéré dans ce quartier, dans ce 15e arrondissement de Paris. Je veux vraiment remercier M. le Préfet de police pour la façon dont les opérations ont été organisées et dire également que les équipes qui sont mises en place, notamment pour l'enquête, sont conduites avec beaucoup de sérieux et de célérité pour nous protéger.

Je le dis à nouveau ici, je n'ai jamais opposé la sécurité à la liberté. S'il n'y a pas de sécurité, il n'y a pas de liberté. Notre ville est une ville où les Parisiennes et les Parisiens aiment faire la fête, se promener. Des visiteurs du monde entier viennent parce que cette ville, la Ville Lumière, leur donne envie de voir nos modes de vie. Dans ce contexte, la sécurité n'est évidemment pas négociable. En votre nom à tous, j'ai donc envoyé un message de remerciements à chacune et chacun des 17 policiers qui sont intervenus au cours de la soirée. Je veux leur dire à nouveau ici toute notre reconnaissance et notre gratitude.

Depuis 2015, les valeurs et l'esprit de Paris n'ont jamais plié sous le poids de la menace terroriste. Une fois de plus, nous resterons solidaires, debout, sans aucune naïveté, et nous serons toujours présents pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens et de ceux qui visitent notre ville. Nous aborderons d'ailleurs la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques avec cette idée que la sécurité doit permettre la fête. Nous y travaillons très étroitement avec M. le Préfet de police, et notre police municipale, à la place qui est la sienne, apporte aussi son concours.

Je voulais vous dire ces quelques mots. Une fois de plus, Paris restera debout, et nous nous inclinons devant la victime décédée et les blessés, représentés ici par leurs ambassadeurs. Je vous propose une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Mes chers collègues, je vous remercie. Vous me permettrez de raccompagner les ambassadeurs. Je suspends notre Conseil, pour une minute...

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, pardonnez-moi, j'ai fait cet hommage, mais il y a bien sûr aussi des interventions de Mme la Représentante du Préfet de police et des groupes qui se sont inscrits. Je souhaiterais que ces interventions se fassent en votre présence. Installez-vous. Je vais leur donner la parole.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, c'est un nouvel attentat qui a frappé Paris en son cœur il y a quelques jours à Bir-Hakeim, à un endroit très symbolique, devant la Tour Eiffel, un endroit où nous mobilisons beaucoup d'effectifs pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, où nous travaillons de concert avec la Ville de Paris et le C.O.J.O. pour la sécurité des Jeux Olympiques.

Je souhaiterais évidemment m'associer aux condoléances. Nos pensées vont à la famille de la victime décédée, à la famille des victimes blessées. Je remercie aussi nos policiers qui ont été engagés sur cet attentat, et les sapeurs-pompiers de Paris qui ont mené les premiers gestes de secours et qui étaient également présents.

C'est, aujourd'hui encore, un moment de rassemblement, dans un contexte particulièrement marqué par les événements au Proche-Orient. Nous souhaitons que ce moment soit l'occasion de remercier les forces de sécurité, les sapeurs-pompiers, mais également de rappeler que le terrorisme reste une priorité d'action de nos services de police. Chaque année, nous déjouons des attentats. Les policiers des commissariats sont extrêmement mobilisés au quotidien, y compris dans le repérage des signaux faibles de radicalisation. Je crois aussi que c'est quelque chose qui nous mobilise collectivement avec les différentes institutions, avec vous, Mesdames et Messieurs les Maires et les élus, et nous savons pouvoir compter sur vous pour toujours mieux nous aider dans cette tâche au quotidien.

Je vous remercie, Madame la Maire, pour ce moment d'hommage. Je salue également Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ici présents, qui nous font l'amitié d'assister à ce Conseil de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à nouveau à vous et aux femmes et aux hommes qui sont sous le commandement de la Préfecture de police de Paris.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Collin avait 23 ans, il passait des vacances à Paris comme des milliers de touristes, et il a été lâchement assassiné samedi 2 décembre, victime d'un attentat commis par un terroriste islamiste qui a également blessé deux personnes. Sa mort nous remplit de tristesse, de colère et de deuil, une fois encore, une fois de trop, notre ville. Sa mort s'ajoute à une trop longue liste de victimes du terrorisme dans notre ville ces dernières années.

Avant toute chose, au nom de mon groupe, je tiens à présenter mes condoléances à sa famille, à ses proches, et à adresser mes pensées aux familles des deux personnes blessées lors de cet attentat et à elles-mêmes. Je veux saluer le signe très fort que représente la présence de Mesdames et Monsieur les Ambassadrices et l'Ambassadeur aujourd'hui à nos côtés. Permettez-moi également de rendre hommage, comme chacun l'a fait, à nos forces de l'ordre pour leur action efficace, qui a permis d'arrêter très rapidement l'assaillant. Sans leur intervention, le bilan aurait pu être encore plus lourd.

Ajoutons que l'assassin comptait visiblement agir à proximité de l'ancien Vél' d'Hiv', plus précisément au jardin mémorial des enfants du Vél' d'Hiv', avant d'opter finalement pour le pont de Bir-Hakeim, ajoutant une dimension antisémite à son acte que nous ne devons pas négliger. Le fait que cet attentat ait à nouveau été perpétré à Paris, ville symbole des droits de l'homme, capitale de notre pays, capitale de la liberté, ne relève évidemment pas du hasard.

Toutefois, à Paris, face à la barbarie islamiste, une fois encore, nous ferons face, nous resterons unis dans les valeurs de la République et nous ne céderons jamais face au terrorisme. La force de nos convictions, de nos valeurs, de nos combats contre l'obscurantisme et toutes les formes d'intégrisme est justement ce qui fait peur aux esprits faibles aveuglés par la haine et fascinés par la violence et la mort. Il n'y aura pas de résignation des consciences. Nous ne nous laisserons ni intimider ni diviser, jamais, nous résisterons au terrorisme, toujours, en ayant en mémoire le souvenir des victimes auxquelles nous rendons hommage.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes". Madame la Présidente.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, aujourd'hui nous rendons hommage aux victimes de l'attentat islamiste ignoble qui a frappé notre ville le samedi 2 décembre dernier sur le pont Bir-Hakeim. Cet acte de violence insensé a de nouveau bouleversé notre ville, notre nation. Avant tout, permettez-moi d'exprimer au nom de l'ensemble des élus du groupe "Les Ecologistes" ma profonde solidarité et mon soutien.

Collin Christian Bröter, 23 ans, ressortissant germano-philippin, est décédé. Collin était infirmier, il travaillait depuis janvier 2023 dans une maison de retraite en Allemagne. Au moment de l'attaque, il était en voyage à Paris depuis deux semaines et prévoyait d'y fêter son 24e anniversaire, le 6 décembre 2023. Il n'a malheureusement pas survécu à ses blessures. Melvyn J. CUMMINGS, 65 ans, et Thierry, 60 ans, tous deux blessés par l'assaillant. Ainsi que leurs familles et leurs proches, Mesdames et Monsieur les Ambassadeurs et l'Ambassadeur, nous partageons leur douleur et leur chagrin, nous leur envoyons nos pensées les plus sincères en ces moments tragiques.

Je tiens aussi à saluer la réaction très rapide du SAMU, et notamment du médecin urgentiste, Patrick PELLOUX, de garde ce soir-là, des sapeurs-pompiers, très vite arrivés sur les lieux, ainsi que des policiers des 15e et 7e arrondissements, qui, en moins d'une demi-heure, avec un énorme sang-froid, sans faire usage de leurs armes létales, ont réussi à neutraliser et à interpeller l'assassin présumé. Cela a permis l'accélération de l'enquête et permettra la tenue d'un procès en présence du terroriste.

Cet attentat dévastateur nous rappelle douloureusement la réalité de la menace terroriste. Malgré les efforts inlassables de nos forces de sécurité et de nos services de renseignement, il est difficile d'anticiper et de prévenir chaque acte de violence. Cependant, nous ne devons pas permettre à la peur de diviser notre société ni de nous affaiblir. Au contraire, nous devons rester forts et résolus, en faisant preuve de solidarité et de détermination face à ces attaques aveugles.

En tant qu'élus parisiens, notre responsabilité est de veiller à ce que notre ville demeure un lieu accueillant, sûr et vivant pour tous ses habitantes et ses habitants, ainsi que ses visiteuses et ses visiteurs. Nous devons continuer à travailler ensemble, main dans la main, pour renforcer nos mesures de sécurité tout en préservant les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont ancrées dans notre société.

Dans ces moments difficiles, il est crucial de rappeler que la diversité fait la force de notre ville et de notre pays. Paris est la maison de nombreuses cultures, religions et nationalités, c'est cette richesse qui nous définit et nous rend plus forts. Nous ne devons pas laisser la violence de certains ternir notre vision d'une société respectueuse de toutes les différences.

Nous devons faire face à cette tragédie avec détermination et courage. Nous ne devons pas nous laisser intimider par celles et ceux qui souhaitent semer la division et la haine. En nous unissant, en refusant de céder à la peur et en restant solidaires avec les victimes, nous enverrons un message clair : nous ne laisserons pas le terrorisme nous briser. Notre devoir est de continuer à travailler ensemble pour bâtir une société plus sûre, plus inclusive, plus résiliente.

Enfin, je voudrais terminer mon intervention en citant les mots de Jens STOLTENBERG, Premier Ministre norvégien, au lendemain du massacre d'Utøya, perpétré par un terroriste d'extrême droite. "J'ai un message pour celui qui nous a attaqués et pour ceux qui sont derrière tout cela : vous ne nous détruirez pas, vous ne détruirez pas la démocratie et notre travail pour rendre le monde meilleur. Nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, plus d'ouverture et plus de tolérance".

Je suis désolée, je suis émue.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Fatoumata.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud GATEL.** - Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, Mesdames et Monsieur les Ambassadeurs, mes chers collègues,

Samedi 2 décembre, une nouvelle fois, une fois de trop, Paris a été meurtrie par une attaque terroriste faisant une victime, Collin, un jeune touriste de 23 ans, et deux blessés.

Au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, je veux présenter aux victimes et à leurs proches nos plus sincères condoléances. Je veux également saluer la rapidité et le professionnalisme des policiers, dont l'intervention a permis d'arrêter l'assaillant et de mettre un terme à son attaque meurtrière. Je veux aussi remercier les secours, sapeurs-pompiers et SAMU qui sont intervenus pour tenter de sauver ce jeune Allemand et qui ont pris en charge les autres victimes, dont sa compagne, ainsi que dire notre reconnaissance à ce chauffeur de taxi, dont l'intervention a probablement permis de sauver la vie de passants ce soir-là, et toutes celles et ceux qui sont intervenus pour appeler les secours.

Une nouvelle fois, une fois de trop.

Le lieu n'a pas été choisi au hasard par le terroriste, il s'agissait d'attaquer Paris au cœur et, en s'en prenant à la Capitale, à tout ce que notre pays représente. Cette fois-ci, les revendications avancées ont trait à la situation à Gaza, le jardin du mémorial des enfants du Vel' d'Hiv' ayant été également ciblé, et cette attaque ferait suite à un appel de l'autoproclamé "Etat islamique". Aucune justification n'est à chercher pour un tel acte. Des individus, mus par la haine de notre pays, de ses libertés, cherchent par la peur à nous diviser, un Français radicalisé par les discours de haine qui pullulent sur Internet et dans la rue, un individu déjà condamné.



Lutte contre la radicalisation, prévention de la récidive, éducation, les enseignements doivent être tirés pour évaluer ce qui peut et ce qui doit être amélioré pour protéger nos concitoyens. Ce sont avec nos armes, celles de l'Etat de droit que nous devons renforcer notre combat contre le terrorisme et l'obscurantisme.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à M. PÉCHENARD, pour le groupe Changer Paris.

**M. Frédéric PÉCHENARD.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, mes chers collègues, je prends la parole au nom de notre groupe pour rendre hommage aux victimes du terrorisme qui a frappé notre ville le 2 décembre dernier dans le quartier de la Tour Eiffel des 15e et 16e arrondissements de Paris. Nous avons une pensée pour la victime, qui venait profiter de la beauté de notre ville et qui a malheureusement succombé face à la barbarie islamiste. Nous pensons aux blessés et à leurs proches, nous demeurons à leurs côtés et nous leur apportons notre soutien et notre solidarité.

Face à un phénomène qui a une dimension mondiale et qui est durable, les responsables publics ont le devoir d'assurer la sécurité des citoyens. Ce devoir est assuré avec force, courage et détermination par nos policiers, qui agissent chaque jour pour anticiper la menace et la neutraliser. Devant vous, Monsieur le Préfet de police, je salue l'efficacité et le sang-froid des policiers qui sont intervenus samedi soir. Comme à chaque fois que la menace terroriste surgit, ils n'hésitent pas à monter en première ligne pour protéger les Français. En notre nom à tous, qu'ils en soient remerciés.

Je salue également le travail mené par la D.G.S.I. et l'ensemble de nos services de renseignement, qui mènent un travail difficile dans l'ombre, mais qui est d'une grande efficacité pour nous protéger. La France, par son histoire, son rayonnement et son rôle dans le monde, est en première ligne face au terrorisme islamiste. L'acte terroriste de la semaine dernière s'inscrit dans une logique et une perspective historique qu'il ne faut pas oublier. A chaque fois que la situation au Moyen-Orient ou au Maghreb est instable, la France est frappée par des factions terroristes sur son sol ou sur ses ressortissants.

Rappelons-nous, au Liban, le 23 octobre 1983, 58 militaires français des 1er et 9e régiments de chasseurs-parachutistes en mission internationale de maintien de la paix sont tués à Beyrouth par le Hezbollah. En 1986, le Hezbollah commet une série d'attentats à la bombe en France, notamment rue de Rennes, à Paris. En 1994, en Algérie, le groupe islamiste armé frappe la France avec la prise d'otages au sein d'un avion Air France, puis en 1995 avec six attentats, notamment à Paris, où un attentat à la bombe fait 8 morts et 119 blessés à la station R.E.R. Saint-Michel. Dans les années 2000, sous l'influence d'Al-Qaïda, Mohamed Merah tue 3 militaires et 4 membres de la communauté juive, dont 3 enfants, à Toulouse et à Montauban.

Depuis 2015, avec l'instabilité en Syrie et la montée en puissance de l'Etat islamique, la France, et particulièrement Paris, ont subi de nombreuses attaques : le Bataclan et les terrasses des 10e et 11e arrondissements avec 130 victimes, Charlie Hebdo, l'assassinat de la policière municipale Clarissa Jean-Philippe, l'attaque de l'épicerie juive Hyper Cacher porte de Vincennes, sans oublier l'assassinat à leur domicile des policiers Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider à Magnanville, du père Hamel à Saint-Etienne-du-Rouvray et des professeurs de nos écoles, Samuel Paty et Dominique Bernard.

Les attentats sur le sol français furent très nombreux et le temps me manque pour tous les citer, mais nous n'oublions pas et nos pensées vont à toutes les victimes.

Aujourd'hui, à la suite de l'attaque terroriste menée par le Hamas sur Israël, la menace est au plus haut niveau, et l'acte de samedi dernier en est le témoignage. Notre rôle n'est pas de relativiser mais de faire en sorte, avec ce regard sur le passé, de ne pas oublier que la menace reste très élevée, et de veiller par conséquent à garder notre niveau de vigilance et de préparation à son plus haut niveau. Il est de notre rôle en tant qu'élus de la République d'anticiper ces menaces et de s'inscrire avec les moyens juridiques qui sont les nôtres dans la logique du continuum de sécurité.

Cette logique du continuum de sécurité implique que chaque acteur public prenne sa part pour assurer la sécurité des Français. C'est ce que nous faisons à la Région Ile-de-France, où notre bouclier de sécurité a déjà aidé à équiper plus de la moitié des communes d'Ile-de-France. Les maires et l'Etat jouent un rôle clé pour protéger et défendre les Français. L'Etat est évidemment en première ligne pour assurer la sécurité des Français, et je tiens, Monsieur le Préfet de police, à saluer votre engagement personnel de longue date pour assurer notre protection et plus particulièrement celle des Parisiens aujourd'hui.

Madame la Maire, en votre qualité de premier magistrat de notre ville, vous avez des pouvoirs de police. Puisque nous sommes conscients de cette lourde responsabilité et de la menace pesant sur notre ville, toutes les mesures doivent donc être prises pour protéger les Parisiens, dont les policiers municipaux, en première ligne, qui doivent disposer de tous les moyens pour se protéger et se défendre.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**Mme Catherine IBLED.** - Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, Mesdames et Monsieur les ambassadeurs, mes chers collègues, samedi 2 décembre dernier, une nouvelle fois, la France a été plongée dans l'horreur, frappée au cœur de Paris, par un terroriste se réclamant de l'Etat islamique. Deux mois après l'assassinat de Dominique Bernard, trois ans après celui de Samuel Paty, mais également de toutes les autres victimes du terrorisme, un homme de 26 ans, de nationalité française, fiché S pour islamisme radical, a lâchement assassiné un jeune touriste germano-philippin venu fêter ses 24 ans dans la Ville Lumière et blessé deux autres personnes près du pont Bir-Hakeim dans le 15e arrondissement.

Ayons une pensée pour le jeune Collin, assassiné alors qu'il était avec sa compagne. Nos pensées vont immédiatement à sa famille et à ses proches. Avec les membres du groupe "Indépendants et Progressistes", nous leur présentons nos condoléances les plus sincères. Nous pensons également aux personnes blessées et aux personnes présentes, profondément choquées par ces actes. Rendons également hommage au sang-froid des policiers, leur intervention rapide et l'interpellation courageuse de cet individu ont permis d'éviter plus de victimes. Nous remercions également les pompiers et les services d'urgence présents très vite sur les lieux.

Une fois de plus, la tragédie se répète et un nouveau drame saisit d'effroi notre nation tout entière. Une fois de plus, des innocents sont victimes de la barbarie islamiste. En tant que responsables politiques, nous souhaitons une réponse pénale forte, une surveillance accrue de la part des services de police et de renseignement, et plus de moyens d'agir pour empêcher que de tels actes se reproduisent.

Alors que notre société est en proie à la division et aux fractures, la cohésion nationale de notre République est menacée. C'est un défi collectif qui doit nous rassembler dans chaque commune de France. Dressons-nous face à l'islamisme radical, rassemblons-nous autour de nos valeurs républicaines et démocratiques.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à M. Ian BROSSAT, président du groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT.** - Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, Mesdames et Monsieur les ambassadeurs, samedi 2 décembre dernier, vers 21 heures, entre le quai de Grenelle et Bir-Hakeim, non loin de la Tour Eiffel, dans le 15e arrondissement de Paris, un touriste germano-philippin mourrait sous les coups de couteau de l'assaillant. Les faits sont cruels, ils sont douloureux, ils sont injustes. Avec les membres de notre groupe, nous apportons bien évidemment tout notre soutien à la famille et aux proches de ce jeune homme qui venait visiter Paris et allait fêter ses 24 ans avec son épouse.

Nous saluons également le courage des passants qui se sont mobilisés pour déjouer la course macabre de l'assaillant. Je pense en particulier à ce chauffeur de taxi, à qui l'épouse du jeune homme doit sans doute la vie. Nous saluons évidemment les fonctionnaires, qui sont tous intervenus avec une grande rapidité et un grand professionnalisme, les urgentistes et les gardiens de la paix qui ont su l'arrêter rapidement.

Le suspect, un franco-iranien de 26 ans, a été mis en examen. Ce que l'on sait de lui et de ses présumés liens avec d'autres attentats fait froid dans le dos. Ce mercredi 6 décembre, cet individu, à peine plus âgé que sa victime, a été mis en examen pour assassinat et tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste, conformément aux réquisitions du parquet national antiterroriste. Il a été placé en détention provisoire sous le régime de l'isolement. Nous attendons donc le jugement, et nous devons nous garder de toute interprétation hâtive. Est-on face à un ratage de suivi psychiatrique ? Cette attaque était-elle prévisible ? Laissons la justice faire son travail et souhaitons qu'elle nous permette de faire toute la lumière sur ce qu'il s'est passé.

En attendant, cette attaque au couteau intervient moins de deux mois après celle d'Arras, qui a coûté la vie à l'enseignant Dominique Bernard à la mi-octobre et a entraîné un relèvement du plan "Vigipirate" au niveau maximal, "urgence attentat", dans le contexte inflammable du conflit au Proche-Orient. Elle survient aussi à huit mois des Jeux Olympiques, qui se tiendront dans notre ville l'été prochain et à l'occasion desquels près de 15 millions de spectateurs sont attendus en région parisienne.

Mes chers collègues, la mort de ce jeune homme nous impose de continuer à travailler ensemble pour que toutes les conditions de sécurité soient garanties dans notre Capitale. Il faut le faire tout en préservant nos valeurs, celles qui nous singularisent, les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Ces valeurs sont celles de notre pays, ce sont celles de notre ville, préservons-les comme la prune de nos yeux face à tous ceux qui cherchent en permanence à instiller le venin de la haine et de la division. Ils sont nombreux.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs les orateurs, présidents des groupes de ce Conseil. Je vous propose à présent de suspendre notre Conseil une minute pour raccompagner les ambassadeurs ici présents. Merci infiniment.

*(La séance, suspendue à neuf heures trente-sept minutes, est reprise à neuf heures trente-huit minutes).*

## Félicitations à Mme Anouch TORANIAN.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, permettez-moi de vous annoncer une bonne nouvelle : la naissance du petit Levon TORANIAN le 9 novembre 2023, fils de notre collègue Anouch TORANIAN. Longue et belle vie à Levon.

## Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article premier du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence des projets de délibération suivants :

- Le projet de délibération 2023 DVD 144, prolongement du R.E.R. E Eole à l'ouest, avec un protocole relais n° 3 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet.

- Le projet de délibération 2023 DVD 145, prolongement du R.E.R. E Eole à l'ouest, avec la convention d'exécution n° 1 du protocole relais n° 3 relative au financement complémentaire nécessaire à la poursuite du projet.

- Le projet de délibération 2023 DVD 146, prolongement du R.E.R. E Eole vers l'ouest, avec la convention relative au financement de la réalisation des travaux REA n° 7 partielle par anticipation.

Je vous demande de vous prononcer à main levée.

Qui est pour l'inscription de ces projets de délibération ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Ces projets de délibération sont donc inscrits à l'ordre du jour et interviendront en 3e Commission.

## Adoption de comptes rendus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 a été publié au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

## Souhais de bienvenue.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Permettez-moi de saluer en tribune les étudiants de l'Institut pratique du journalisme. Merci d'être là. Réinventez la fonction, réinventez le métier. C'est un petit message, mais nous pouvons le compléter en dehors de cet hémicycle.

## 2023 DDCT 51 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2022 et rapport sur la budgétisation sensible au genre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, à présent, nous passons à un débat organisé concernant le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2022 et le rapport sur la budgétisation sensible au genre, soit le projet de délibération DDCT 51. Il a été convenu d'un tour de parole des différents groupes, mais je vais d'abord introduire le rapport. D'ailleurs, il s'agit d'un rapport que nous avons l'obligation d'introduire avant le débat budgétaire, ce qui est une très bonne chose.

Je me réjouis de vous présenter, comme chaque année depuis 2016, en amont du budget, notre rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Permettez-moi avant toute chose de saluer le travail d'Hélène BIDARD et de la remercier très chaleureusement pour la façon dont elle conduit, avec beaucoup d'énergie et de détermination, tout ce travail sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Que ce soit en matière de ressources humaines - et je remercie aussi Olivia POLSKI de son engagement, ainsi que ses prédécesseurs pour le travail au long cours que nous menons ici à la Ville - ou dans le déploiement de nos politiques publiques à destination des Parisiennes et des Parisiennes, j'ai fait, nous avons fait depuis longtemps de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes une des priorités de la mandature. Pour porter cette ambition, toute la Ville est mobilisée autour d'Hélène BIDARD sur chacune des politiques publiques que nous mettons en œuvre, et ce, depuis 2014.

Je veux également remercier toutes les équipes de notre service dédié à l'égalité, à l'intégration et à l'inclusion, ainsi que l'observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes, qui est un outil parisien extrêmement utile et important pour suivre nos politiques et pour les orienter et permettre leur développement.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes permet de recenser ce qui a été fait par la Ville, de mesurer nos efforts et de flécher les priorités pour l'avenir...

Merci de bien vouloir être concentrés sur ce sujet crucial.

Après de nos agentes et nos agents, d'abord, toutes les étapes, du recrutement à la formation en passant par la rémunération, sont désormais scrutées sous l'angle de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Je peux compter aussi sur le soutien et le regard aiguisé de notre Secrétaire générale, chère Marie VILLETTE, et de toute l'équipe de direction, qui comprend beaucoup de femmes.

Je n'oublie pas l'amende de 90.000 euros que nous avons dû payer parce que j'avais commis cet acte incroyablement délictueux qui consistait à nommer plus de femmes que d'hommes à la tête des directions de la Ville. Cela constitue pour moi une fierté, finalement, que d'avoir été sanctionnée de cette amende de 90.000 euros par le Ministère de la Fonction publique. Cela en dit long, tout de même, sur le travail qu'il reste à faire. Merci. Je pense que nous ne pouvons que nous en enorgueillir.

Plus largement, j'aimerais remercier toutes les adjointes, tous les adjoints, toutes les directions et les maires d'arrondissement qui travaillent sur cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de compétences de la Ville.

Je pense, par exemple, à l'urbanisme et aux réflexions qui sont menées autour de l'organisation de nos rues, notamment grâce aux marches exploratoires et aux témoignages des femmes qui aident à penser concrètement, en partant des besoins, une ville où tout le monde trouve sa place et se sent en sécurité. D'ailleurs, la police municipale, que j'ai souhaitée paritaire - les recrutements que nous faisons sont à égalité femmes-hommes -, est mise à contribution lors de ces marches exploratoires et au quotidien pour apporter cette compréhension de la sécurité de la ville vue par les femmes, qui est en général un peu différente de la sécurité tout court.

Je pense aussi, bien sûr, aux sports, en cette année de Jeux Olympiques et Paralympiques, avec l'accès aux sports pour toutes et la pratique féminine des sports en club ou dans des lieux en libre accès, qui sont encouragés plus que jamais. Je veux remercier Nicolas NORDMAN sur la sécurité et Pierre RABADAN sur le sport et les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Nous essayons vraiment de développer l'accès des femmes au sport, mais aussi à beaucoup d'autres domaines, même à tous les domaines, du logement à la culture, en passant par l'aménagement des rues, la protection de l'enfance, les transports, l'éducation, la santé, l'accessibilité, la transition écologique, la sécurité et la solidarité.

Nous savons que beaucoup de femmes sont aujourd'hui victimes d'une très grande précarité. Nous avons donc travaillé de façon spécifique sur, par exemple, chère Léa, les questions de l'hébergement des femmes à la rue avec des dispositifs spécifiques. Il y a des publics à ne pas mélanger, nous le savons, car les femmes à la rue ont en général subi toutes les violences, tous les jours, y compris des violences sexuelles. C'est un sujet extrêmement important pour nous.

Toutes nos politiques sont passées au crible de ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour renforcer encore cette transversalité, nous avons également pris en compte l'objectif d'égalité réelle dans l'élaboration même de nos budgets grâce à cette budgétisation sensible au genre. Elle a été menée par Paul SIMONDON, que je remercie, qui avait à ses côtés à la Direction des Finances et des Achats la directrice Lucie CASTETS, et à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires la directrice Laurence GIRARD, qui est à mes côtés.

Vous voyez, nous continuons à avoir beaucoup de femmes aux postes de direction. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de place pour les hommes, mais que les femmes se font une place qu'elles n'avaient pas.

Ce rapport sur la budgétisation sensible au genre le montre. Le budget devient la porte d'entrée pour penser nos politiques publiques en matière d'égalité réelle afin de mettre en lumière les inégalités, de supprimer des dépenses qui seraient contraires à l'égalité réelle et à en rééquilibrer d'autres. C'est une bonne façon de revoir nos politiques publiques, et nos dépenses sont ainsi plus efficaces dès le départ pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

A l'image d'autres grandes villes en France et à travers le monde, Paris montre l'exemple à travers l'élaboration de ce budget. Après le vœu qui avait été émis en 2020 en Conseil de Paris, cette mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre nous a permis des avancées importantes. Pour tous nos services, la diffusion progressive s'est traduite par une plus grande sensibilisation à l'impératif d'égalité entre les femmes et les hommes et à l'identification des dépenses les plus stratégiques. Pour les Parisiennes et les Parisiens...

Merci.

Pour les Parisiennes et les Parisiens, ensuite, la budgétisation sensible au genre garantit une plus grande transparence de l'allocation des moyens de la Ville.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je veux vraiment vous remercier, remercier les services de la Ville, remercier les adjointes et les adjoints, tout particulièrement Hélène BIDARD pour le travail qu'elle accomplit depuis presque dix ans à la tête de ce grand sujet stratégique pour la Ville.

Je me souviens, en 2001, quand j'étais première adjointe en charge de ce sujet, que de quolibets, que de propos désobligeants, dégradants nous avons pu subir ici, sur ce sujet de l'égalité femmes-hommes, qui n'était pas considéré comme un sujet politique à part entière. Que n'ai-je pas entendu ! Je continue, d'ailleurs, d'entendre certains propos. Toujours est-il que nous avons tenu bon, que nous avons tenu le cap, bien enracinés dans nos valeurs, bien enracinés dans cette ville et dans ce que portent les Parisiennes et les Parisiens.

Aujourd'hui, je suis très fière que nous ayons pu contribuer non seulement au changement des mentalités, mais également au changement de la vie concrète des femmes dans notre ville, qui restent majoritaires, puisque 53 % des Parisiens sont des Parisiennes.

Merci à vous.

Je vais à présent donner la parole à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Aminata NIAKATÉ.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2022 et le rapport sur la budgétisation sensible au genre que les écologistes ont appelé de leurs vœux dès le début de la mandature sont très intéressants. Ils démontrent une volonté politique forte de la Ville de Paris à agir concrètement sur les questions d'égalité femmes-hommes, avec notamment des campagnes de sensibilisation régulières, en passant par l'éducation dès le plus jeune âge sur la lutte contre les stéréotypes de genre, par la formation des agents de la Ville contre les violences faites aux femmes ou par un accompagnement salutaire des victimes de ces violences via des points d'accès au droit ou l'octroi d'hébergements d'urgence.

Mon attention s'est portée sur plusieurs aspects du rapport égalité femmes-hommes, notamment sur la visibilité des femmes dans l'espace public et la valorisation des créations des femmes dans les lieux de culture. La Ville a des objectifs ambitieux pour la lutte contre les stéréotypes de genre, l'égalité professionnelle, l'accès aux postes de direction dans le secteur de la culture et la valorisation de la création artistique des femmes et du "matrimoine". Néanmoins, je pense que la Ville de Paris peut encore aller plus loin en visant l'égalité dans la programmation culturelle à Paris et en donnant à voir des œuvres créées ou interprétées par des femmes autant que des œuvres créées ou interprétées par des hommes.

Il y a également un gros travail à faire sur la féminisation de l'espace public. Je sais que cela avance également, doucement mais sûrement. Nous voyons en effet apparaître ici et là des noms de femmes baptiser des rues ou des équipements publics.

Paris est employeur de plus de 50.000 agents et agentas, et je tiens à saluer le travail de la Mairie de Paris en cette qualité d'employeur. En 2022, nous sommes enfin parvenus à la parité dans les emplois de direction, postes qui sont dorénavant occupés à 53,7 % par des femmes, soit 56 femmes sur 108 postes. C'est une bonne nouvelle.

Autre bonne nouvelle, 60 % des agents formés en 2022 étaient des femmes. C'est une inversion de tendance notable par rapport à 2021, et suffisamment importante pour la signaler. Ce chiffre est très important car c'est notamment par la formation que s'ouvrent aux femmes des perspectives d'évolution de carrière.

Il reste cependant des marges de progression sur les questions de mixité, les hommes étant surreprésentés dans les métiers techniques et les femmes surreprésentées dans les métiers du soin. Je note toutefois un léger progrès par rapport à l'année précédente.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de baisser, il est de 4,92 % en 2022. C'est tout de même une performance, car l'écart de rémunération est de 25 % dans la population générale et même de 50 % chez les avocats, pour parler d'une profession que je connais bien. Pour parvenir à l'égalité salariale, il n'y a pas de recette miracle : les femmes ont représenté 61 % des agents promus par la Ville de Paris en 2022.

En lien avec la question des écarts de rémunération, je pense qu'il serait intéressant que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présente des éléments factuels, y compris sur la situation des élus. En effet, j'ai aperçu à l'ordre du jour un projet de délibération sur lequel, peut-être par pudeur, il n'y a eu aucune inscription, qui fait état des indemnités des élus, et notamment des présidences de sociétés d'économie mixte, avec les jetons de présence versés ci et là, en lien avec notre participation à ces instances.

Or, force est de constater que les hommes, en particulier les maires hommes, sont largement bénéficiaires de ces mandats de représentation rémunérés de la Ville de Paris, au détriment des femmes élues, qui tendent à siéger bénévolement dans des instances plutôt moins rémunératrices. Ce n'est pas essentiel, mais c'est tout de même symptomatique d'une problématique plus large. Je sais que Sandrine CHARNOZ, adjointe à la Maire de Paris en

charge des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales, consacre beaucoup d'énergie à réduire ces écarts.

Par ailleurs, la Ville de Paris travaille également à rendre le service public et l'espace public inclusif et veille à ce que les politiques de genre croisent l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la Ville : mobilité, culture, sport, solidarité, cohésion sociale, santé, urbanisme. D'ailleurs, cela s'est vu dans le P.L.U. bioclimatique. Demain, la transition écologique de Paris et son nouveau plan Climat seront également un peu plus sensibles au genre.

Quelques mots sur le budget sensible au genre, que les écologistes ont d'ailleurs mis en place dans les villes qu'elles et ils dirigent, à Lyon et à Strasbourg par exemple. Dès le début de la mandature, notre groupe a porté avec beaucoup de détermination l'idée que chaque euro d'argent public doit contribuer à l'égalité de genre.

Je trouve que la méthodologie de la tri-catégorisation des dépenses publiques est très intéressante, avec une distinction des dépenses neutres sur le genre, des dépenses activables qui peuvent avoir un effet sur le genre mais qui n'en ont pas encore tout à fait, et des dépenses actives qui ont un impact effectif sur l'égalité femmes-hommes. C'est une méthode d'analyse intéressante, mais qui pose aussi des questions et qui pourrait peut-être être affinée lors des prochains rapports.

Je relève en effet que la plupart des dépenses des différentes directions sont considérées comme neutres ou activables, et je suis curieuse de savoir comment une dépense est définie comme neutre ou activable. Les écologistes aimeraient savoir ce qui manque pour rendre certaines dépenses activables, susceptibles d'avoir un impact concret sur l'égalité femmes-hommes. Il y a aussi, je pense, une marge de progression importante sur ce que la Ville définit comme "neutre", c'est-à-dire sans impact sur l'égalité femmes-hommes.

Notre groupe se tient évidemment à la disposition de l'Exécutif pour affiner l'analyse de ces dépenses considérées comme neutres. En réalité, quand on décide de mettre un euro dans un équipement, un stade par exemple, plutôt que dans un autre, par exemple une crèche, ce n'est jamais neutre. Il y a peut-être besoin, de manière complémentaire à cette tri-catégorisation, de dézoomer de cette analyse pour avoir un regard sur les choix politiques d'investissement que nous faisons dans l'enceinte de cette Assemblée, y compris avec une perspective historique.

Pour conclure, je me réjouis que les objectifs d'égaconditionnalité des subventions et d'une commande publique sensibles au genre soient mis en place progressivement. Il pourra être intéressant d'en avoir une évaluation chiffrée, si possible pour les prochaines éditions des rapports de l'égalité femmes-hommes et du budget sensible au genre.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la marche du 25 novembre dernier contre les violences faites aux femmes a été l'occasion de rappeler le retard de la France en matière d'égalité et de revendiquer les mesures nécessaires pour combattre et prévenir les violences sexistes et sexuelles, accompagner les victimes et garantir une égalité de droit. "A contrario", à Paris, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2022 montre le travail effectué, nos avancées concrètes et, parce qu'il ne s'agit pas d'être dans l'autosatisfaction, nous aide à définir nos nouveaux objectifs, qui sont au nombre de 13.

En mettant en place ce rapport avant qu'il ne soit rendu obligatoire par la loi en 2014, Paris était en avance sur son temps dans la lutte pour répondre à l'objectif d'une ville féministe, inclusive et égalitaire. Ainsi, nous saluons la continuité des efforts faits au niveau salarial en direction des agentes de la Ville, qui doivent être les premières bénéficiaires de notre politique féministe, qui, année après année, a donné des résultats. En 2022, ce sont majoritairement des femmes, 61 %, qui ont été promues. La Ville a encore diminué l'écart de rémunération entre ses agentes et ses agents pour passer en dessous des 5 %, là où le reste du secteur public est encore au-dessus des 10 %, et le secteur privé, à 24 %. A ce niveau, nous sommes tout près du but, et nous nous en félicitons.

Les violences faites aux femmes et la prostitution, comme le montrent malheureusement les chiffres de féminicides, sont loin de faiblir. Au 8 décembre de cette année, on dénombrait déjà 100 femmes assassinées en France par leur conjoint ou ex-conjoint. La Ville s'est dotée de nombreux dispositifs en lien avec le contrat parisien de prévention de sécurité, le schéma départemental d'aide aux victimes et l'observatoire parisien des violences faites aux femmes. Alors que cette compétence relève de l'Etat, la Ville a créé des places d'accueil de jour ou des hébergements pour les femmes victimes. Il est à noter que la Ville a intégré dans sa cotation des points supplémentaires pour que les femmes victimes de violences familiales puissent accéder au logement social.

En avance sur son temps, Paris l'est également dans son approche transversale. Les discriminations de genre sont partout, c'est donc partout qu'il est nécessaire de les combattre. En associant les différentes directions de la Ville au travail colossal qui est nécessaire, nous favorisons l'émergence d'une culture de l'égalité, tant au sein de nos

services qu'au sein de la population parisienne. Ce sont ainsi de nombreux dispositifs d'information et de prévention qui sont déployés. Nous sommes particulièrement attentifs au travail de sensibilisation mené dans la culture et le sport à travers le dispositif "Paris + sportive" sur la place des femmes dans l'espace public, ou encore à destination du public jeune à travers les dispositifs de "collèges pour l'égalité" et au sein de la maison des initiatives étudiantes.

Ces dispositifs, qui visent à accroître la participation des femmes aux activités de la ville et à renforcer leur visibilité, sont essentiels et doivent être encouragés et approfondis. Conférences, affichages, brochures sont enfin autant de matériels créés par la Ville pour promouvoir partout la culture de l'égalité. L'enjeu est clair : favoriser l'émergence d'acteurs et d'actrices pour ce combat pour l'égalité dans tous les domaines. A ce titre, l'accompagnement de 164 associations financées au nom de l'égalité femmes-hommes est un outil précieux qui permet à notre Ville de se doter de partenaires fiables pour prolonger son champ d'action.

En avance sur son temps, Paris l'est enfin à travers la perspective de la budgétisation sensible au genre. Cette innovation ne revêt aucun caractère obligatoire, mais elle nous permet d'affiner notre analyse. Elle est utile pour prendre conscience plus facilement de certaines sources d'inégalité et adapter en conséquence les dépenses de la Ville. La tri-catégorisation des dépenses de fonctionnement est un outil essentiel pour saisir l'incidence de certaines mesures budgétaires pour l'égalité femmes-hommes. Grâce à ce budget, nous avons identifié que plus d'un quart de notre budget de fonctionnement est activable, et donc susceptible d'avoir un impact concret sur l'égalité femmes-hommes. Cela nous permet de nouvelles pistes inspirantes pour proposer, innover, en somme pour toujours plus lutter pour l'égalité.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes en 2022 illustre la démarche ambitieuse et volontaire de la Ville, mais Paris n'est pas la France. Lors de la marche du 25 novembre dernier, comme lors des précédentes, une revendication claire a été émise : pour que la France lutte efficacement contre les violences faites aux femmes, ce sont 2,6 milliards d'euros qui seraient nécessaires.

Dans ce combat qui nous concerne toutes et tous, un acteur manque cruellement : l'Etat. L'Etat, qui consacre 10 fois moins de moyens qu'il ne le faudrait. Quel crédit accorder à Emmanuel MACRON quand à nouveau il fait de l'égalité entre femmes et hommes la grande cause de son quinquennat, mais sans les moyens nécessaires ? L'Etat, encore, dont les politiques libérales nous exposent particulièrement en tant que femmes à la précarité, à l'exclusion, et nous éloignent de l'égalité souhaitée.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne maintenant la parole à Catherine IBLED.

**Mme Catherine IBLED**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les chiffres des associations et des Ministères de l'Intérieur et de la Justice sont alarmants. Chaque année, plus de 200.000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint. Au total, 118 féminicides ont été recensés en 2022, soit un tous les trois jours, tandis que 1 victime sur 10 seulement porte plainte au commissariat ou à la gendarmerie. Enfin, 9 femmes sur 10 ont déjà été victimes de harcèlement, d'agression ou de viol dans les transports en commun, en particulier à Paris.

Ainsi, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes le 25 novembre, le Gouvernement a lancé la campagne "Levons les yeux" dans les transports en commun afin de sensibiliser le public partout en France pendant trois semaines. Leur sécurité est primordiale et doit être sans cesse renforcée : sensibilisation, présence policière, vidéo-protection généralisée et réponse pénale plus dissuasive.

Sur le plan professionnel, rappelons qu'en 2023 les femmes gagnent toujours 15 % de moins que les hommes, et encore 5 % de moins à travail et poste égal. Cela revient à dire qu'à partir du 6 novembre, les femmes ne sont plus rémunérées. En la matière, je salue la Ville de Paris pour son approche volontariste afin de résorber les inégalités hommes-femmes grâce au principe de parité, de promotion et de formation des agents.

Dans son rapport social unique, il est précisé que les femmes représentent 55 % des agents de la Ville, mais aussi 80 % des temps partiels. Ce dernier point favorise la précarité économique des femmes et peut avoir de lourdes répercussions sur leur carrière et leur retraite. Les écarts de salaire ont, quant à eux, progressivement diminué sous la barre des 5 % en 2022. La mise en place de l'index de l'égalité par le Gouvernement dans la fonction publique devrait permettre de confirmer cette tendance dans les prochaines années.

A travers le plan Egalité 2021-2023 de la Ville, la mise en place de formations pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail à destination des agents, notamment ceux en contact avec des publics cibles comme les policiers municipaux, ainsi que les ateliers dans les directions sont autant d'outils nécessaires pour passer de l'égalité des droits à l'égalité de fait. La budgétisation sensible au genre est une initiative louable que nous avons soutenue afin d'identifier les dépenses qui pourraient permettre d'atteindre ces objectifs d'égalité femmes-hommes. Nous soutenons enfin sans réserve les initiatives de la Ville vers les associations parisiennes telle que "Elle's Imagine'nt", qui aide les femmes victimes de violence.

Ce rapport mérite toutefois d'être étoffé et précisé en termes d'objectifs datés et chiffrés. Plus que des bonnes intentions, aussi vertueuses soient-elles, c'est une obligation de résultat qu'il faut se fixer.

Aussi, au nom du groupe "Indépendants et Progressistes" nous proposons que la Mairie établisse une stratégie de plus long terme, chiffrée et budgétisée pour lever tous les freins à l'égalité salariale et pour lutter contre toutes les discriminations que subissent les femmes à la Mairie de Paris et à Paris.

Je voudrais enfin rappeler que le Président MACRON a fait de l'égalité femmes-hommes la grande cause nationale en 2017, ce qui a permis de mettre en lumière sur la scène nationale toutes ces questions, qui ont découlé sur des mesures gouvernementales que je n'ai malheureusement pas le temps de décliner ici.

Je voudrais terminer en disant que l'égalité femmes-hommes revêt aussi un aspect symbolique, à titre d'exemple par la féminisation des rues et des équipements publics. Je rappelle que moins de 20 % portent un visage féminin, alors que les femmes représentent 53 % de la population parisienne. C'est ainsi que, en 2021, nous avons voté à l'unanimité le "parcours des femmes pionnières".

Pour reprendre les mots du récent prix Nobel de l'économie, la professeur Claudia GOLDIN, l'action publique doit se donner pour objectif de supprimer du marché du travail les résidus de l'histoire qui continuent de façonner défavorablement les trajectoires professionnelles des femmes.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

La parole est à Maud LELIÈVRE.

**Mme Maud LELIÈVRE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le combat pour la place des femmes dans la société et leur prise en compte dans les politiques publiques est une nécessité impérieuse que nous imposent les statistiques et la réalité du quotidien. Elles ne sont pas le fait de circonstances particulières, mais traduisent les anomalies, les injustices, qui, une fois cumulées, aboutissent à une inégalité majeure de fait.

Si le rapport que vous venez de présenter permet de montrer les actions de la Ville, ainsi que beaucoup d'actions et d'événements, en faveur de l'égalité hommes-femmes, les chiffres, eux, sont alarmants. Je souhaiterais avant tout revenir sur le volet des ressources humaines de la Ville de Paris.

Je pense que le constat est unanime : malgré les avancées sociétales en matière d'égalité hommes-femmes, les femmes continuent à se heurter à un plafond de verre en matière de responsabilités. La première urgence est celle de la rémunération, car elle est un marqueur de reconnaissance. Payer moins, c'est aussi considérer que le travail des femmes et l'engagement des femmes ont moins de valeur. L'écart actuel de rémunération pour les fonctionnaires entre hommes et femmes est sur la bonne voie, mais, s'il continue de se réduire, il est encore insuffisant et Paris doit poursuivre des engagements réels pour obtenir une égalité réelle.

Derrière la réduction des écarts de salaire se cache une seconde urgence, celle du contrat de travail dont disposent les femmes. Au sein de la Ville de Paris, le temps partiel est un véritable maillon faible : 86 % des agents à temps partiel sont des femmes en 2022 et 79 % des femmes effectuent un temps non complet en 2022.

Il est également pertinent de constater que les femmes occupent des grades d'emplois plus précaires que les hommes. Le rapport mentionne notamment une explosion de recrutement en catégorie B. En effet, 64,6 % des agents de catégorie B sont des femmes en 2022, un chiffre en constante augmentation, également marqué par une forte inégalité salariale, 2.218 euros net pour les femmes, contre 2.730 euros net pour les hommes. Nous souhaiterions comprendre ce chiffre et le mettre en lien avec le devoir d'exemplarité de la Mairie en matière d'égalité hommes-femmes.

De manière plus générale, sur la mise en place des politiques publiques, l'égalité doit être recherchée dans l'ensemble des politiques publiques menées par la Ville, dont elle est responsable.

Les inégalités économiques persistent. Pour rappel, fin 2020, selon les chiffres de l'APUR, on dénombre 150.921 foyers allocataires de la C.A.F. vivant en dessous du seuil bas revenu, parmi lesquels 53 % sont des femmes. Si le rapport énonce des propositions, comme celle instaurant le dispositif de gratuité dans les transports pour les publics cibles, dont la répartition genrée pourrait être étudiée, nous nous interrogeons sur la capacité des agents de la Ville à contrôler la catégorisation des personnes, notamment lorsque celles-ci s'identifient comme non binaires, par exemple. Le rapport n'en parle pas.

La prise en compte de la question des femmes dans l'espace public est un défi que nous devons également relever. La Ville a un rôle à jouer, un rôle primordial. Le sentiment d'insécurité dans l'espace public touche l'ensemble de la population, mais les femmes sont plus largement concernées, à 67 %, soit deux fois plus que les hommes.

Je souhaiterais également revenir sur une problématique qui m'est chère et qui concerne la question des équipements sportifs. De fortes inégalités persistent en matière d'équipement sportif et en matière de pratique sportive. Avec le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, nous avons eu l'occasion de déposer en octobre dernier un vœu demandant de prendre davantage en compte les besoins de femmes pour ce type d'équipements, qui sont devenus des lieux plutôt occupés par les hommes, pour des questions de sécurité, mais aussi de temps.



Cette proposition avait été refusée, ainsi que celle qui consistait à trouver d'autres systèmes qui facilitent à la fois la pratique du sport et le système de garde.

Le financement public du sport dans les villes profite trois fois plus aux hommes, ce que montrent différentes études, notamment celle de Yves RAIBAUD, géographe du genre. Faciliter l'intégration et l'appropriation par le public féminin des espaces extérieurs, ouverts, en accès libre, sécurisés est une absolue nécessité si on veut favoriser à la fois leurs bonnes conditions de santé et leur socialisation.

Si toutes ces actions semblent nécessaires, il est important de pouvoir utiliser ce rapport comme une source de réels indicateurs sur l'ensemble des politiques publiques. Certaines thématiques en parlent, mais de façon insuffisante, et nous allons y revenir à plusieurs reprises lors de ce Conseil. La question de l'égalité salariale professionnelle au corps et au genre est un combat qui mérite d'être renforcé et poursuivi par la Mairie dans l'ensemble de ses politiques et dans l'ensemble de ses responsabilités pour promouvoir demain une véritable culture de l'égalité.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une petite remarque. Regardez votre ordre du jour : 7 inscriptions, 6 femmes. Merci, Monsieur SOREL, de vous être inscrit, mais en même temps vous êtes le seul de votre groupe, vous n'aviez donc pas vraiment le choix. Vous voyez qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire.

Le rapport que nous examinons ce matin porte sur un ensemble de politiques et d'actions très vastes, il s'agit de l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, aussi bien dans les actions municipales en direction du public que dans celles des services en direction des usagers ou dans l'action de la Ville comme employeuse. Pour la deuxième fois, ce rapport se double d'éléments relatifs à l'immense chantier de la budgétisation sensible au genre, nous pouvons donc étudier les différents leviers budgétaires et discuter de la manière d'en activer certains. C'est l'esprit de l'exercice intégré à la discussion budgétaire.

Je ne vais pas redire ce que mes collègues ont précédemment bien dit, je souhaite pour ma part évoquer un point de ce rapport qui est la clé de voûte de toute action volontariste en la matière, je veux parler des violences sexistes et sexuelles et de l'ensemble des violences faites aux femmes parce que femmes. Il a été dit que M. MACRON en avait fait un axe prioritaire de sa politique, il n'en reste pas moins que nous avons à déplorer 118 victimes sur le territoire français en 2022, et sans doute plus d'une centaine en 2023.

Nous entendons souvent les médias et certains responsables politiques déplorer ces violences de manière fataliste, qui devraient nous scandaliser. "Cela devait arriver, tous nos efforts ne servent à rien, cette violence est inéluctable". Nous condamnons ainsi les femmes à subir et les hommes à la barbarie. C'est bien ce dogme de la fatalité que nous devons enrayer, car il est la clé de voûte du système de répression et de subordination des femmes du patriarcat. Ces violences sont suffisamment répandues et impunies pour que toutes les femmes les intègrent dans leur comportement : ne pas rentrer tard, éviter certains endroits, ne pas se faire remarquer, faire attention au choix de ses vêtements, etc. Toutes les femmes savent qu'elles ne peuvent attendre de protection que d'elles-mêmes en premier lieu.

Ces violences sont structurantes et affectent la vie des femmes dans leur ensemble, il faut donc une action transversale et méthodique. D'abord, parce qu'on ne peut prétendre lutter contre un phénomène si on le laisse prospérer au sein de sa propre institution, la collectivité parisienne a continué d'agir fortement pour sensibiliser tous ses agents et agentes à la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail. Au total, 1.763 d'entre eux ont ainsi été formés cette année, toutes directions confondues. Aussi, 7 ateliers d'échanges et de pratiques sur le sujet ont pu avoir lieu dans quatre directions de la Ville : la DSP, la DFA, la DSOL et la DDCT.

Le dispositif d'accompagnement aux agents et agentes victimes de violences intrafamiliales a été consolidé, une fiche G.R.H. et un dépliant dédiés ont été créés puis diffusés dans les directions, et une page intranet dédiée a également été créée. Ensuite, la Ville de Paris a mis à disposition des partenaires impliqués dans la lutte contre ces violences des moyens et des outils permettant un pilotage adapté des politiques locales. C'est tout le travail réalisé autour des contrats de prévention et de sécurité des arrondissements, et du schéma départemental d'aide aux victimes.

L'observatoire parisien des violences faites aux femmes et son état des lieux annuel sont aussi une ressource précieuse pour mieux connaître les réalités du terrain. Il participe à la mise en œuvre de dispositifs qui ont fait leurs preuves, comme le téléphone grave danger ou le protocole féminicide, mais aussi de dispositifs plus innovants, comme la structure "Pow'Her" pour les femmes de 15 à 25 ans victimes de violences sexuelles et sexistes. Les réseaux d'aide aux victimes et les assistants sociaux en commissariat sont autant d'actions essentielles au bénéfice des victimes, de même que les maisons des femmes de l'A.P.-H.P. que nous soutenons.

La liste des dispositifs de la Ville en soutien des femmes est impressionnante, comme la cotation pour l'attribution de logement et les mesures d'accompagnement pour protéger les enfants co-victimes de violences. La Ville a pris toute la mesure de l'enjeu sociétal de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Les services du SEII font connaître ces ressources toute l'année, avec un "focus" le 25 novembre, et sensibilisent le grand public comme les professionnels.

Enfin, quelle satisfaction de voir que ces réflexions sont très présentes chez les plus jeunes. Le Conseil parisien de la jeunesse s'est auto-saisi du sujet des violences sexistes et sexuelles en milieu festif et nocturne et a émis une recommandation concernant ce type de situation.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une nécessité absolue et nous progressons très lentement, car nous avons à défaire un grand enchevêtrement de représentations, d'habitudes, de fonctionnements. Malgré tout, nous allons dans le bon sens. Un avenir plus libre pour les femmes, comme pour les hommes, en dépend.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Inès de RAGUENEL.

**Mme Inès de RAGUENEL**. - Merci... j'allais dire "Madame la Maire", mais non, Mme HIDALGO, au bout d'une heure de Conseil de Paris le premier jour, est déjà partie. Pourtant, nous l'avons écoutée s'exprimer sur l'égalité hommes-femmes. Apparemment, elle ne souhaite pas écouter les autres femmes - et M. SOREL, évidemment - des autres groupes politiques. C'est bien dommage.

Nous partageons aussi évidemment...

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme Inès de RAGUENEL**. - Incroyable ! Je vais attendre que Mme la Maire s'installe, peut-être.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - S'il ne vous reste que cela comme prise de parole, tout va bien. Nous continuons ? Je vous manque beaucoup.

**Mme Inès de RAGUENEL**. - Madame la Maire, merci d'être parmi nous.

Nous partageons bien évidemment l'objectif de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, mais, à la lecture de ces deux rapports, il est clair que notre vision et nos sensibilités divergent des vôtres. La budgétisation sensible au genre est un exercice intéressant, mais périlleux. Certes, il permet d'avoir une vision 3D, une sorte d'état de l'art des politiques publiques qui bénéficient aux hommes d'un côté, aux femmes de l'autre. A ce titre, nous saluons l'intention de prendre en compte les besoins spécifiques alloués aux femmes, mais je m'interroge sur une forme d'incohérence de votre part.

Vous procédez ici à une analyse qui entretient les stéréotypes de genre, tout en tentant en même temps de dégenrer les politiques publiques. Vous classifiez les pratiques, et vous octroyez des subventions selon des critères qui ne font, à la fin, que renforcer les distinctions. Moins de terrains de foot d'un côté, davantage de loisirs féminins de l'autre, ne serait-ce pas un peu caricatural ?

Au fond, selon nous, les solutions avancées dans vos deux communications ne traitent pas du cœur du problème. Je vais vous expliquer pourquoi.

Votre approche repose en grande partie sur l'attribution de subventions à une myriade d'associations. Soyons clairs, financer des associations peut être utile, mais en appui d'une politique publique. Cela ne peut pas être la solution magique pour réduire les inégalités, d'autant plus que les actions de certaines associations que vous avez délibérément choisies semblent davantage guidées par l'idéologie que par la recherche d'améliorations concrètes. J'en citerai deux : l'association "BATIK International", qui ambitionne d'éduquer les hommes, tout simplement, et "Dans le genre égales", une autre association qui dicte le bon comportement aux enfants de trois ans à travers des spectacles de marionnettes.

Pour notre groupe Changer Paris, cette dispersion des fonds révèle en réalité l'absence d'une stratégie concrète en matière d'égalité des sexes. Sur les vrais sujets qui auraient un impact sur la situation des femmes, vos marges de progrès sont vraiment importantes : égalité salariale, égalité de statut, égalité dans les conditions de travail pour les agents de la Ville. Lutter pour une réelle égalité, c'est par exemple déprécariser les métiers souvent occupés par les femmes. Je pense aux cantinières, aux auxiliaires de puériculture, aux animatrices, aux agents d'entretien, tous ces métiers peu valorisés pour lesquels vous ne créez pas suffisamment d'attractivité en les payant peu et en leur offrant un statut insuffisant. Donnez-leur au moins un accès prioritaire au logement social ou une solution de garde pour leurs enfants.

Concrètement, nous demandons une politique volontariste pour toutes les Parisiennes, qui améliorera vraiment leur vie quotidienne. Faciliter leur retour au travail après un congé maternité nécessite forcément d'augmenter le nombre de berceaux et de crèches à Paris, et donc de recruter le personnel nécessaire. Cela fait un moment que

nous vous le demandons. Je pense aussi à toutes celles qui cherchent un emploi mais ne peuvent pas signer un contrat d'embauche sans solution de mode de garde pour leurs enfants, car, selon vos critères, il est impossible d'obtenir une place en crèche sans activité professionnelle. C'est un cercle vicieux dont un trop grand nombre de Parisiennes ne parviennent pas à sortir, et je pense que nous avons des cas dans tous les arrondissements.

Que faites-vous pour les familles monoparentales ? Plus des trois quarts sont des mères, et c'est ici, sur ce sujet, que le soutien des associations devrait être largement densifié, plus que sur le temps périscolaire, par exemple, avec vos fameux spectacles de marionnettes dégenrés. Quand allez-vous accroître le nombre de lieux accueillant les femmes victimes de violences ? Que faites-vous, enfin, pour la sécurité des femmes dont vous parlez tout à l'heure, Madame la Maire, pour leur liberté de pouvoir se déplacer dans n'importe quel quartier parisien sans avoir peur de se faire agresser ?

Sur tous ces sujets de la vie concrète des femmes, vous devriez mettre toute votre énergie. Je le crains, pour notre groupe, vos initiatives ici ne sont pas à la hauteur des enjeux. A la lumière des problématiques que je viens d'esquisser, nous appelons d'abord à une réflexion bien plus approfondie sur le sujet de l'égalité hommes-femmes et sur la budgétisation sensible au genre. Pour les rapports à venir, nous souhaitons également une transparence accrue dans le processus budgétaire afin que les élus, comme les Parisiens, comprennent enfin comment les ressources sont allouées et la pertinence quant à la promotion de l'égalité hommes-femmes.

Bref, moins de rhétorique en écriture inclusive, davantage d'actes concrets pour les Parisiennes.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. SOREL, pour une minute.

**M. Laurent SOREL.** - Merci, Madame la Maire. Une minute, donc.

Ce rapport montre qu'il y a une volonté politique de la Ville de prendre au sérieux les questions d'égalité femmes-hommes en faisant en sorte qu'elles soient transversales à l'ensemble de ses actions en mettant en place un budget sensible au genre et en s'appuyant sur les trois piliers du plan Egalité.

Sur le premier pilier, "promouvoir l'égalité femmes-hommes", il est dommage d'oublier que les premières de cordée sont souvent des femmes racisées. Pour mieux appréhender les problématiques d'égalité de genre, il faut aussi croiser les rapports sociaux de genre et les rapports sociaux de race.

Sur le deuxième pilier, "Paris, employeur inclusif", la Ville peut mieux faire. Combien de femmes travaillant à la Ville sont précaires ? Combien "galèrent" à jongler entre leur vie professionnelle et leurs nombreuses tâches domestiques avec des temps de transport à rallonge ?

Sur le troisième pilier, "pour un service public inclusif", la Ville et l'Etat doivent faire plus pour les accueils d'urgence, pour les femmes victimes de violences, pour les mères isolées à la rue.

Bref, la Ville fait, mais, quand cela coûte cher, trop souvent, elle renonce.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, après ce débat très intéressant, je vais donner la parole à Hélène BIDARD, que je remercie...

Franchement, vous n'avez que cela à dire ? Vous savez, je dirige avec une équipe d'adjoints, d'adjointes, d'élus, et nous nous remplaçons. Nous sommes dans une gouvernance partagée. Je sais que vous ne savez pas du tout ce que c'est. Vous êtes là, à perturber en permanence ce Conseil de Paris, à interrompre les femmes, à interrompre tout le monde, avec votre voix de stentor qui se veut impressionner et empêcher le débat ici ! C'est cela, votre vision de la démocratie ? N'avez-vous rien d'autre à dire ? Cela suffit !

Nous parlons des femmes et des droits des femmes, et c'est Hélène BIDARD qui parle. Maintenant, vous arrêtez !

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Merci beaucoup. Chers collègues...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je l'assume, surtout face au machisme et à cette volonté d'empêcher le débat, d'impressionner en permanence avec votre voix, d'interrompre, surtout quand ce sont des femmes. Cela suffit !

Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Merci beaucoup. Chers collègues, sachez que, quand j'écoute, la Maire écoute aussi, et que quand je parle, la Maire parle aussi. Je parle avec sa délégation, il n'y a aucun sujet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Absolument. Cela s'appelle la démocratie, ce n'est pas les pleins pouvoirs de quelqu'un qui serait dans une hyper-présidentialisation de la fonction de maire. Je l'assume !

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, merci, Mesdames, et Monsieur, en effet, pour vos interventions, vos recommandations que nous avons bien entendues. Merci également de vous être penchés sur ces deux rapports importants, celui sur l'article 61, le rapport en matière d'égalité femmes-hommes, et le rapport sur la budgétisation sensible au genre.

Merci de me donner l'occasion de revenir sur ces rapports, qui composent cette communication préalable au budget. Je veux donc vous répondre sur quelques éléments.

D'abord, un élément de contexte politique. Les crises économiques, sociales, écologiques, et nous pouvons ajouter politiques dans lesquelles se trouve le pays ont des conséquences terribles pour les femmes. Elles accentuent les inégalités auxquelles elles sont confrontées au niveau de l'emploi, du pouvoir d'achat, mais aussi des violences auxquelles elles sont exposées. Merci beaucoup, chère Dominique KIELEMOËS, d'en avoir parlé de manière extrêmement complète. Le développement des services publics est essentiel pour contrecarrer ces effets, et c'est pour cela que 53 % des Parisiens sont des Parisiennes, parce que le service public est important à Paris et permet de lutter contre la précarité et les inégalités.

C'est aussi la promotion des biens communs, de la solidarité, de la coopération, qui est aussi une exigence pour parvenir à notre objectif de faire de Paris une ville féministe, une ville où vit l'égalité. J'aime à dire que la Ville de Paris n'a pas attendu la promulgation de la bonne loi du 4 août 2014, qui fixe aux collectivités territoriales de plus de 20.000 habitants et habitantes la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. En effet, nous nous sommes engagés dans de grandes transformations dans notre façon de concevoir et d'évaluer les politiques publiques pour les rendre égalitaires et, Madame la Maire, nous l'avons fait dès 2016, avec un rapport présenté préalable au budget alors que la loi ne nous l'imposait qu'à partir de l'année suivante. J'en suis très fière.

Comme vous l'avez toutes et tous souligné, c'est un outil formidable pour faire un état de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, un état des politiques que nous menons et des orientations et programmes de nature à améliorer la situation et à faire progresser l'égalité. A Paris, les politiques pour l'égalité femmes-hommes sont transversales, menées avec l'ensemble des directions de la Ville. Merci beaucoup au Secrétariat général pour ce travail. C'est ce dont fait état ce rapport 2023 sur l'exercice 2022 que nous vous présentons ce jour avec Olivia POLSKI. Il s'appuie sur 13 objectifs en matière d'égalité femmes-hommes. Le plan Egalité 2021-2023 de la Ville est construit en trois axes, et nous nous engageons ainsi pour la diffusion d'une culture de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, puis en tant qu'employeur inclusif, et, enfin, pour un service public égalitaire et inclusif.

M. SOREL et Mme de RAGUENEL ont évoqué les inégalités salariales. Oui, il reste dans la fonction publique parisienne 5 % d'écart salarial. Néanmoins, je veux rappeler qu'il existe 10 % d'écart salarial dans la fonction publique d'Etat, et 24 % dans le privé. Il nous reste donc du travail sur ce point, c'est vrai, mais il en reste beaucoup ailleurs également.

Ce rapport est obligatoire. Nous y ajoutons la communication d'un rapport relatif à la budgétisation sensible au genre, que nous présentons avec Paul SIMONDON. C'est le deuxième rapport du genre, mais nous avons en réalité initié cette démarche en 2016, avec la formation de nombreux agents de la Ville de Paris dans différentes directions pour avancer ce travail. Cette démarche de budgétisation au genre, nous n'en avons aucune obligation légale. Peut-être que cela viendra, mais aujourd'hui c'est bien un choix politique fait par la Maire de Paris.

Cette démarche de budgétisation sensible au genre a pour objectif d'évaluer l'emploi des budgets pour identifier les dépenses stratégiques, et de mettre en lumière les inégalités pour adapter nos budgets aux besoins spécifiques des Parisiennes et des Parisiens. Merci, donc, d'avoir pointé la méthode de tri-catégorisation, les enjeux politiques autour de cette identification, et, je veux le répéter, le caractère pionnier de ce sujet. Avec Paul SIMONDON, nous avons l'impression de tout découvrir et de devoir défricher un monde qui n'existe pas encore, malheureusement, en France.

Nous sommes malgré tout très heureux de faire ce travail, et je veux remercier particulièrement la direction des finances, la DFA, la DDCI et son service égalité, et les autres directions. C'est la première année où nous généralisons cette démarche pour la première fois à l'ensemble des services de la Ville, faisant de Paris la collectivité la plus avancée de France sur cette question. Je vous assure qu'un travail extrêmement important a été fait, que nous allons bien évidemment continuer.

Madame la Maire, chers collègues, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir ensemble sur ce sujet. Il y a des pistes d'amélioration à travailler pour la suite de la mandature, notamment l'évaluation stricte des dépenses des services en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais aussi des progrès en matière d'achat public.

Les rapports qui vous sont présentés ce jour, en lien avec Olivia POLSKI et Paul SIMONDON, donnent à voir des avancées en matière de promotion des droits des femmes, de lutte contre les violences patriarcales, notamment via l'observatoire parisien des violences faites aux femmes, mais également toutes les actions engagées dans les directions de la Ville en faveur de l'égalité femmes-hommes et pour la transformation du quotidien des Parisiens. Je ne vais pas citer les différentes adjointes et adjoints de la Maire de Paris, avec lesquels je travaille, commencer une liste serait une erreur de ma part, je ne veux surtout pas oublier de collègues.

Il nous reste beaucoup à faire, c'est vrai. Si nous avons la volonté d'avancer, il faut d'abord le faire en regardant la réalité en face. Je vous réponds ici, Madame de RAGUENEL. Oui, il y a des inégalités aujourd'hui, il y a des assignations faites aux hommes et aux femmes, mais nous avons l'obligation de les regarder en face pour mieux lutter contre ces assignations et ces inégalités, pour porter une égalité réelle, une éducation, une culture à l'égalité.

C'est pourquoi nous œuvrons extrêmement concrètement avec des budgets dédiés et d'une manière extrêmement volontariste avec l'ensemble de mes collègues sur ce sujet depuis 2014, mais également depuis 2001.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, chère Hélène BIDARD. Je vous encourage évidemment à continuer et à soutenir les associations. Les associations, notamment celles qui œuvrent pour les droits des femmes, sont en première ligne dans le mouvement féministe et dans la pensée féministe. Sans les associations, il n'y aurait pas toutes les avancées que nous constatons aujourd'hui, qui sont celles des droits mais aussi des politiques publiques que nous conduisons. Je revendique donc, avec beaucoup de force et d'engagement, que nous allons continuer à soutenir les associations, parce que, dans les politiques dédiées à l'égalité femmes-hommes, elles sont au premier rang. Si on ne comprend pas cela, il n'y a pas de politique possible dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre ville.

D'ailleurs, je me réjouis qu'avec Hélène BIDARD et avec toute cette équipe nous ayons pu créer cette cité audacieuse, qui, aujourd'hui, avec la Fondation des femmes, est un lieu exceptionnel qui rayonne, qui est regardé, qui est aussi copié dans d'autres villes et qui est le lieu des associations en lien étroit avec la Ville, chacun dans le respect des compétences de l'autre, pour permettre de faire de notre ville une ville féministe. J'ose ce mot. Paris est une ville féministe, et nous nous battons en permanence contre ces représentations sexistes, contre cette façon toujours dégradée de considérer la parole des femmes, quel que soit le niveau, les premières lignes comme les autres.

Merci beaucoup, Hélène, pour ton engagement.

### **Débat budgétaire - Etat spécial territorial.**

**2023 DFA 58 - Budget primitif 2024 de la Ville de Paris.**

**2023 DFA 58-1° - Budget d'investissement pour 2024.**

**2023 DFA 58-2° - Budget de fonctionnement pour 2024.**

**2023 DFA 58-3° - Evolutions de tarifs.**

**Amendement n° 180 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.**

**Amendement n° 181 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la prise en charge financière de la lutte contre les punaises de lit.**

**Amendement n° 182 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.**

**Amendement n° 183 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'information des locataires.**

**Amendement n° 184 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des classes de découverte.**

**Amendement n° 185 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accès au droit des locataires parisiens.**

**Amendement n° 186 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux associations d'aide alimentaire.**

**Amendement n° 187 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation du financement du Festival Formula Bula.**

**Amendement n° 188 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement d'une étude de marché pour le lancement d'une mutuelle municipale pour les animaux de compagnie.**

**Amendement n° 189 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Paris Jeunes Vacances".**

**Amendement n° 190 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.**

**Amendement n° 191 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé.**

**Amendement n° 192 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au budget alloué au compte foncier logement.**

**Amendement n° 193 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'une piscine dans le secteur de Cristino Garcia (20e).**

**Amendement n° 194 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la médiathèque, au pôle supérieur Paris Boulogne Billancourt et au conservatoire à rayonnement régional de la rue Noisy-le-Sec.**

**Amendement n° 195 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la revalorisation des auxiliaires de puériculture et des agents de la petite enfance.**

**Amendement n° 196 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom (18e).**

**Amendement n° 197 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la rénovation thermique des écoles et des crèches.**

**Amendement n° 198 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre de jeunesse au 4, rue de la Mare (20e).**

**Amendement n° 199 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de sondes dans les écoles.**

**Amendement n° 208 déposé par le groupe Paris en commun relatif au mécénat édifices culturels.**

**Amendement n° 209 déposé par le groupe Paris en commun relatif au financement d'expérimentation à une alimentation durable.**

**Amendement n° 210 déposé par le groupe Paris en commun relatif au financement d'un programme Paris recherche.**

**Amendement n° 211 déposé par le groupe Paris en commun relatif à un financement complémentaire des actions du PLIE en faveur du public parisien sur la période 2022-2027.**

**Amendement n° 212 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en œuvre du Plan alimentaire durable 2022-2027.**

**Amendement n° 213 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la conservation des œuvres religieuses et civiles.**

**Amendement n° 214 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'ouverture en urgence de capacités d'hébergement.**

**Amendement n° 215 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au financement de l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA).**

**Amendement n° 216 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la précarité énergétique et aux dépenses en matière de solidarité.**

**Amendement n° 218 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux dotations aux actions éducatives des collèges publics parisiens.**

**Amendement n° 219 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'amplification des moyens pour la mise en œuvre du Plan Climat.**

**Amendement n° 220 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux dispositifs pour la petite enfance.**

**Amendement n° 221 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au financement de la Maison des pratiques artistiques amateurs.**

**Amendement n° 222 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'insertion par l'activité économique.**

**Amendement n° 223 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'espace public.**

**Amendement n° 224 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la subvention de l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris.**

**Amendement n° 225 déposé par le groupe Changer Paris relatif au budget d'investissement pour 2024.**

**Lettre rectificative n° 1.**

**Vœu n° 1 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la rupture des liens de la Ville de Paris avec les banques finançant les bombes carbone.**

**Vœu n° 2 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la production d'un document étayant l'évolution des recettes de taxe de séjour.**

**Vœu n° 3 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une revue générale des dépenses de la collectivité.**

**Vœu n° 4 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.**

**Vœu n° 5 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la production de scénario réalistes d'évolution des recettes de DMTO.**

**Vœu n° 6 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.**

**Vœu n° 7 déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets.**

**Vœu n° 8 déposé par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes et "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en œuvre d'un plan d'économies de fonctionnement.**

**Vœu n° 9 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget participatif.**

**Vœu n° 10 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au vote de mandats spéciaux pour les déplacements.**

**Vœu n° 11 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux transports automobiles municipaux.**

**Vœu n° 12 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une partie des droits de mutation à titre onéreux au désendettement de la Ville.**

**2023 DFA 60 - B.P. 2024 des états spéciaux d'arrondissement. - 2nde délibération.**

**2023 DFA 59 - Budget primitif Emplois pour 2024.**

**Amendement n° 200 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les dérives des meublés.**

**Amendement n° 201 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la déprécarisation des emplois d'adjoint.e.s d'animation et d'action sportive à la DASCO.**

**Amendement n° 202 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de trois postes pour les activités sur le domaine public.**

**Amendement n° 203 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge des demandes d'encadrement des loyers.**

**Amendement n° 204 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement d'un poste de Data.**

**Amendement n° 217 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au projet de budget emplois.**

**Lettre rectificative n° 2.**

**2023 DILT 8 - Budget primitif 2024 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.**

**2023 DPE 33 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2024.**

**2023 DPE 36 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2024.**

**2023 DPE 37 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2024.**

**2023 DPE 34 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2024.**

**2023 DPE 35 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2024.**

**2023 CAS 5 - Communication relative au budget 2024 du C.A.S.-V.P.**

**2023 DSOL 42 - Budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.**

**2023 DSOL 163 - Budget primitif créant, pour l'année 2024, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons à présent passer à la discussion relative au budget de la Ville de Paris et à l'état spécial territorial. Conformément à la conférence d'organisation, je vous rappelle que, dans une première partie, un orateur par groupe s'exprimera pendant cinq minutes, puis le débat général se poursuivra avec l'ensemble des orateurs inscrits et la réponse de l'Exécutif. Lors du vote, il n'y aura ni débat ni intervention, mais une explication préalable de cinq minutes par groupe. Ce sera ce soir. Les amendements et les vœux seront présentés pendant la discussion générale.

Je vais à présent introduire ce débat.

Mes chers collègues, je suis heureuse de vous présenter le budget pour 2024. Le budget est l'acte fondateur de toute collectivité, qu'elle soit locale ou nationale. C'est l'acte par lequel on signe des engagements qui ne sont pas que des paroles, car ils doivent se traduire dans des politiques concrètes. C'est donc un acte majeur pour l'Exécutif parisien et pour ma majorité que de vous présenter aujourd'hui ce budget.

Ce budget, pour 2024, est à hauteur de 11 milliards d'euros. Il va nous permettre de répondre aux grandes priorités que j'ai fixées aux côtés de l'Exécutif pour Paris. Ces priorités, vous les connaissez : la solidarité, bien sûr, vis-à-vis des plus démunis mais aussi des classes moyennes, la création de logements sociaux et abordables, le développement de services publics offerts aux Parisiennes et aux Parisiens pour faire vivre l'égalité dans notre ville, ainsi que l'engagement dans la transition écologique et dans l'adaptation de notre ville au changement climatique. Ce sont les deux grandes priorités sur lesquelles nous travaillons maintenant depuis dix ans.

Vous le savez, nous avons construit ce budget en tenant compte de très importantes contraintes extérieures, qui pèsent sur l'ensemble de l'économie du pays, sur l'ensemble des collectivités locales et sur l'Etat. Je parle ici de l'inflation, du ralentissement de l'économie et surtout, pour nos collectivités, du recul très important du soutien de l'Etat, qui a manifestement décidé de faire porter le coût de ses choix et de sa dette sur le dos des collectivités.

Comme toutes les collectivités locales, parmi lesquelles certains départements seront contraints de reporter le vote de leur budget - ils l'ont déjà dit, notamment lors de l'Assemblée des présidents des départements de France -, Paris fait face à une tension de plus en plus forte sur ses recettes et à une hausse de ses dépenses incontournables.



Cela fait de nombreuses années que je tire la sonnette d'alarme avec toute mon équipe, avec mes adjoints, avec Paul SIMONDON, qui participe également au Comité des finances locales, mais aussi avec des parlementaires, comme Rémi FÉRAUD, qui porte cette question depuis longtemps au Sénat et qui est rejoint par des parlementaires et sénateurs de la majorité parisienne. Je pense bien sûr à Ian BROSSAT, qui, aujourd'hui, apporte aussi sa voix.

Nous interpellons le Gouvernement quant à la situation budgétaire des communes, qui doivent supporter seules les conséquences de toutes les crises que nous traversons. Ce désarroi, d'ailleurs, parce qu'il s'agit de désarroi, fut au cœur de nos discussions au Congrès des maires de France, présidé par David LISNARD, qui avait pour thème "La République en danger". En effet, la crise des finances locales liée à la baisse des dotations et au désengagement de l'Etat fait que notre République est en danger.

La dégradation de la situation financière des collectivités locales est d'ailleurs attestée également par la Cour des comptes, qui souligne que les collectivités locales connaîtront, pour nombre d'entre elles, un déficit entre 2023 et 2024. Ce déficit suppose ensuite la mise sous tutelle desdites collectivités, car nous avons l'obligation de voter des budgets à l'équilibre.

Pour Paris, évidemment, nous aurons bien le vote d'un budget à l'équilibre. En effet, une fois de plus, malgré beaucoup de diffamation et de "fake news" que nous avons pu subir ici et là, la Ville de Paris rendra bien un budget en équilibre et n'est pas concernée par une quelconque mise sous tutelle. D'ailleurs, cette année, nous avons moins entendu ce genre de propos. C'était plutôt la saison 22, pas la saison 23.

Dorénavant privés de leur autonomie financière, les élus locaux de tous bords - je dis bien "de tous bords" - et les instances de représentations locales, comme le Comité des finances locales, présidé par André LAIGNEL grâce à un vote à l'unanimité de toutes les collectivités, n'ont cessé d'alerter l'Etat. Pourtant, aucune mesure n'a été prise. En ce qui nous concerne, la difficulté sera double.

Nous aurions pu espérer un soutien minimal au titre des missions d'intérêt général que nous assumons pour un grand nombre de nos concitoyens, c'est-à-dire des missions que nous assumons pour le compte de l'Etat et bien au-delà des Parisiennes et des Parisiens. Malheureusement, notre budget constatera à nouveau le recul de l'engagement de l'Etat. En 2024, ce désengagement constituera pour Paris une perte nette de plus de 400 millions d'euros. 400 millions d'euros de recul de l'engagement de l'Etat. Ce manque à gagner est évidemment autant de moyens en moins pour financer nos investissements par des ressources propres.

Parmi ces 400 millions d'euros, il faut par exemple mentionner la perte de 96 millions d'euros induite par la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Les élus locaux, dont le président de l'AMF, David LISNARD, maire de Cannes, ont fait part de leur incompréhension au Gouvernement face à cette situation, sans jamais avoir été écoutés.

En outre, le montant laissé à la charge de la Ville par l'Etat pour le paiement des allocations de solidarité représentera cette année une perte de 159 millions d'euros pour l'année 2024. Ces 159 millions d'euros auraient dû être intégralement remboursés par l'Etat, puisque c'est une dépense que nous faisons pour son compte sur des dépenses sociales obligatoires. Nous n'aurons donc pas de remboursement, et ces dépenses seront compensées par la collectivité parisienne.

Je ne parlerai pas de la hausse de 57 millions d'euros de la contribution parisienne à la péréquation cette année. Cette augmentation entraîne un total de 777 millions d'euros de péréquation pour Paris en 2024.

Enfin, cette donnée est désormais invisible dans le budget parisien, et pour cause, mais la Ville recevra 0 euro de dotation globale de fonctionnement pour l'année 2024, comme en 2022 et en 2023. Pourtant, je vous rappelle tout de même que l'enveloppe globale nationale de la D.G.F. s'élève à 27 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités. 0 euro de plus pour Paris cette année par rapport à l'année dernière. Face à cette situation injuste, j'ai bien sûr engagé un recours contre le Gouvernement, tant sur le principe de la libre administration des collectivités territoriales que sur l'autonomie financière reconnue par la Charte européenne de l'autonomie locale, une charte consacrée comme ayant valeur de principe général du droit, signée le 15 janvier 1985.

Au total, Paris versera 258 millions d'euros de plus à l'Etat que ce que l'Etat lui versera. Voilà le constat de l'élaboration de ce budget 2024.

Si la Ville est fière de participer à la solidarité territoriale nationale et régionale, nous n'avons jamais remis en cause cette solidarité, les charges que l'Etat reporte sur elle sont aujourd'hui sans commune mesure avec ses contraintes financières, dénuées de toute considération d'équité. Finalement, il y a une rupture du principe d'égalité des Parisiens vis-à-vis du reste de la population française. C'est, ni plus ni moins, ce qui est à l'œuvre aujourd'hui.

Je le dis, cela a été commenté par des élus de tous bords lors du dernier Conseil des finances locales, l'Etat fait de la solidarité entre les collectivités un sujet de puits et de fonds qui s'organisent entre les collectivités sans ajouter ni amender quoi que ce soit. Il prélève donc sur des collectivités censées être riches, rassemble la somme à l'intérieur d'un fonds, et fait sa péréquation à cet endroit en disant : "Soyez solidaires." Le problème, c'est que lui ne l'est pas. Il n'est pas dans la solidarité, mais il n'est plus non plus dans l'égalité des Parisiens face à la loi et face aux règles fiscales et budgétaires.

Malgré ces contraintes colossales, il ne serait pas question de nous défausser à notre tour. Nous allons bien sûr continuer notre action en assumant d'en faire plus pour le climat et la solidarité. Je remercie Olivia POLSKI sur la partie de l'emploi et Paul SIMONDON, car ils ont mené un travail extrêmement difficile. Comment cheminer à travers ces contraintes énormes et ne pas renoncer aux objectifs qui sont les nôtres en matière de solidarité et en matière d'adaptation et de transition écologique ? Il fallait beaucoup de sérieux, beaucoup de dialogue et beaucoup de créativité pour y arriver.

Je veux aussi remercier l'ensemble des groupes de la majorité, qui ont non seulement contribué aux réflexions mais qui portent aussi ses propositions. Enfin, je remercie bien sûr l'ensemble des adjointes, des adjoints et des maires d'arrondissement, notamment de la majorité, pour avoir accompagné ce travail dans la difficulté d'une équation qui peut paraître à beaucoup impossible, mais que nous avons traduite en gardant le cap sur ces objectifs relatifs au climat et à la solidarité.

Pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone, pour lutter contre les inégalités, pour répondre à la crise du logement, nous maintenons donc le cap et accélérerons nos investissements. C'est un choix politique. Un budget est toujours un choix politique, mais ce choix d'investissement est un choix politique que nous assumons. Vous l'avez observé comme moi, malgré les engagements internationaux, malgré les enseignements de l'analyse économique qui démontrent que les investissements climatiques devront augmenter de plusieurs milliards d'euros d'ici 2030, certains décideurs publics font le choix de remettre l'action à plus tard.

D'ailleurs, je vous invite, y compris les étudiants en journalisme, à une conférence qui aura lieu ici, à l'Hôtel de Ville, le 14 décembre au soir. Un certain nombre d'économistes y participeront, je pense au directeur de l'O.F.C.E. ou à Jean PISANI-FERRY, qui viendront dire à nos côtés les besoins en financements pour accélérer la transition écologique. Dan LERT sera évidemment présent. Nous aurons l'occasion demain, notamment, de revenir ensemble sur nos engagements pour le climat avec le plan Climat de la Ville.

Nous, nous avons décidé de ne pas le remettre à plus tard, car, si nous ne le faisons pas, il n'y aura plus de bataille pour le climat et il n'y aura plus d'espaces et de perspectives pour les générations futures. Nous nous sentons vraiment concernés par la question des générations futures. Ce budget traduit cette ambition, et nous amplifions notre action climatique et sociale.

D'une trajectoire annuelle d'investissement de 1,4 milliard d'euros en moyenne entre 2018 et 2022, ce qui était déjà énorme, nous allons atteindre un montant de 1,8 milliard d'euros en 2023 et en 2024. C'est ainsi que nous joignons le geste à la parole.

Concrètement, plus de 100 millions d'euros nous permettront de multiplier des espaces verts et d'embellir Paris. Nous créerons également 28 postes à la direction des espaces verts et de l'environnement, qui nous aideront évidemment à aller dans le sens de ces objectifs. Ensuite, 100 millions d'euros seront consacrés au financement des projets de transports portés par la R.A.T.P., la S.N.C.F. ou "I.D.F.M." et 30 millions d'euros iront dans le financement de nos pistes cyclables.

Par ailleurs, nous avons noté un surcoût très important du projet Eole. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous débattons de l'apport de la Ville, mais ce surcoût n'est pas lié à la Ville. D'ailleurs, je le dis ici, ce surcoût est de 1,7 milliard d'euros, ce ne sont pas quelques petits millions. Bonjour le pilotage des grands projets ! Paris prendra sa part avec un financement complémentaire de plus de 22 millions d'euros. En contrepartie, nous pourrions compter sur un abondement très important de la préfecture de Région, avec notamment le fonds vert et le fonds accessibilité, avec lesquels nous allons pouvoir porter des projets.

52 millions d'euros seront alloués à l'amélioration de la performance énergétique des crèches, des écoles, des piscines et autres bâtiments municipaux. Tous les nouveaux projets de construction ou de restauration répondront aux normes environnementales les plus ambitieuses. Pour être autonome et utiliser une énergie propre, ce budget permettra de déployer de très nombreux projets pour récupérer la chaleur. De nouveaux lieux de solarisation seront également identifiés dans le cadre du programme "Energieculteurs". Lutter contre le réchauffement climatique, c'est aussi adapter nos rues pour qu'elles soient moins suffocantes, 2,6 millions d'euros y seront donc consacrés. Au total, 7 millions d'euros seront également mobilisés pour que de nouvelles cours Oasis voient le jour dans nos écoles.

Au-delà du climat, nous serons bien sûr au rendez-vous pour répondre à la solidarité et à la crise du logement qui sévit partout. Il est inacceptable que les inégalités face au logement se développent encore en France aujourd'hui. Les plus modestes consacrent deux fois plus de leurs revenus aux dépenses de logement que les plus aisés, et une minorité très réduite des ménages détiennent à eux seuls la moitié des logements mis en location. Ce n'est évidemment pas normal.

Le budget 2024 consacrera 546 millions d'euros pour les logements sociaux et abordables. Cela comprend un soutien inédit de 150 millions d'euros supplémentaires à destination des bailleurs sociaux, en particulier pour accélérer leur effort de rénovation énergétique, mais aussi 250 millions d'euros en faveur des acquisitions foncières et 5 millions d'euros pour notre Foncière logements abordables.

La rénovation énergétique de l'habitat privé sera également accrue avec 13,8 millions d'euros grâce notamment au dispositif "Eco-rénovons", qui fonctionne très bien. Les salles sont comblées pour venir écouter et apprendre de ce

dispositif, chers Jacques BAUDRIER et Dan LERT, qui participent à ces réunions. Ce dispositif viendra accompagner les ménages dans ces étapes indispensables de transformation.

Le budget nous permet aussi de préserver nos services publics parce que, sans services publics, il n'y a pas d'égalité. Nous n'augmenterons pas les tarifs de cantine malgré l'inflation sur les denrées alimentaires et sur l'énergie. Nous continuerons de prendre à notre charge le "pass" Navigo pour les jeunes, remboursé par la Ville de Paris, sans condition de ressources. Cela représente pour beaucoup de familles, notamment de la classe moyenne, une aide considérable. Les personnes en situation de handicap et les seniors non plus n'auront pas d'augmentation de tarif ou de remise en cause de la gratuité. "Idem" pour les ateliers périscolaires.

Nous continuons de soutenir la solidarité, l'action sociale et la santé, chère Anne-Claire, en allouant 27 % de notre budget de fonctionnement à ces thèmes. En particulier, 2,6 milliards d'euros de la Ville iront pour ces actions de solidarité et de santé. Bien sûr, nous renforcerons encore les moyens consacrés à la protection de l'enfance, aux personnes en situation de handicap et à la petite enfance. Pour les familles, de nouvelles rues aux écoles verront le jour, avec un doublement du budget.

Le budget 2024 sera, enfin, celui de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques. Leur organisation aura été dès les premiers jours un accélérateur des transformations de Paris. Ces investissements, les Parisiennes et les Parisiens en garderont l'héritage. Je pense bien sûr aux baignades dans la Seine, à l'organisation de l'Olympiade culturelle, aux sports scolaires ou seniors, ou encore à de magnifiques infrastructures qui feront rayonner Paris pour plusieurs années. Ici, je parle notamment de l'Arena de la porte de la Chapelle, qui sera le bâtiment phare de la rénovation complète de ce quartier qui nous tient tant à cœur, Monsieur le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, cher Eric LEJOINDRE, et de plusieurs sites d'entraînement.

Les retombées économiques, d'ailleurs, seront massives pour ces Jeux. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais il y aura un afflux touristique sur la période sans que la taxe de séjour ait été modifiée. Je le dis ici, nous réclamons toujours de nous caler sur le dispositif existant à Berlin, à savoir une taxe de 5 % du prix de la chambre, notamment pour les palaces et les 5 étoiles. Nous ne toucherions pas à l'hôtellerie familiale et l'hôtellerie en dessous de ces catégories. Malheureusement, nous n'avons toujours pas été entendus par le Gouvernement sur ce sujet. Malgré tout, l'attractivité de la ville lors des Jeux Olympiques et Paralympiques nous permettrait d'enregistrer des recettes à hauteur de 185 millions d'euros sur la taxe de séjour.

Vous l'aurez compris, le budget que nous vous soumettons sera à la hauteur des défis qui se présentent à nous. Par volontarisme et en l'absence d'alternative constructive offerte par l'Etat, notre trajectoire de recours à l'emprunt restera soutenue. Sa soutenabilité est attestée, et c'est assumé. Notre gestion budgétaire est reconnue par les agences de notation, qui, encore une fois cette année, ont attribué à la Ville la meilleure note possible pour une collectivité locale.

Malgré les contraintes, nous parvenons avec ce budget à dégager une épargne brute de 570 millions d'euros, un montant qui reste satisfaisant et nettement au-dessus du seuil réglementaire. Néanmoins, je tiens à le rappeler une nouvelle fois, sans les charges et les suppressions de ressources que l'Etat a décidé de faire porter sur nous, cette épargne brute aurait dû compter 400 millions d'euros supplémentaires. Malheureusement, ils ont été captés par l'Etat et un certain nombre d'accords se sont faits dans notre dos, je pense notamment à celui sur les transports.

Notre capacité d'autofinancement s'élèvera ainsi à 1,140 milliard d'euros, ce qui couvrira 64 % de nos investissements, et l'emprunt sera de 955 millions d'euros.

Notre gestion est ambitieuse, mais prudente. Pour anticiper la persistance du repli du marché de l'immobilier, nous avons fait le choix de bâtir ce budget avec un recul de 150 millions d'euros sur les droits de mutation à titre onéreux par rapport au budget de 2023. Nos investissements sont pérennes et nous voyons déjà le fruit de certains d'entre eux. Je pense par exemple aux dépenses d'éclairage public, qui sont réduites de 3,6 % par rapport à 2023. Les investissements pour améliorer la performance énergétique en 2024 de cet éclairage public nous permettront d'économiser en plus 5 millions d'euros.

Mesdames et Messieurs, le poids de l'investissement qui repose sur les grandes villes est immense. Il n'est ni légitime ni souhaitable qu'elles soient les seules à le porter. Cette responsabilité doit être partagée par l'Union européenne, par l'Etat, qui devraient participer davantage aux efforts que nous consentons. Le système de financement du secteur public local, qui assume 70 % de l'investissement public national, est aujourd'hui dans une impasse qui va accélérer une crise économique, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Heureusement, ici, à Paris, par nos efforts d'investissement constants, renouvelés et amplifiés cette année, nous soutenons aussi cette activité économique et cet emploi privé.

L'architecture actuelle du financement des collectivités est archaïque et illisible, désincarnée. Il est grand temps de revenir et, finalement, de souscrire à ce que nombre d'acteurs, de la Cour des comptes en passant par des personnalités comme Jean PISANI-FERRY, expriment à longueur de journée : revoir un modèle qui soit viable et qui permette de prendre en considération le mur d'investissements que nous devons faire pour accélérer la transition écologique et adapter nos villes au changement climatique.

Nous sommes arrivés à un tel point que le principe d'autonomie financière et fiscale ne peut plus se résumer à une question de moyens. Ce qui est en jeu n'est ni plus ni moins que la vitalité de la démocratie au niveau local. La transition écologique et la justice sociale ne pourront se faire ni être acceptées sans proximité avec les citoyens. Il serait dangereux et contre-productif que l'Etat s'entête à considérer les villes comme des variables d'ajustement, ou comme l'endroit où - pardon du terme - on "planque" une partie de sa dette pour assainir des comptes publics - qui sont loin d'être assainis, je vous rappelle que la dette de l'Etat est de 3.000 milliards d'euros - tout en délégitimant l'impôt au détriment du bien commun. Cette voie est sans issue politique et sans issue démocratique.

A l'occasion de la présentation de ce budget, je veux rappeler et appeler à une restauration de notre autonomie financière telle que consacrée par le Conseil de l'Europe au sein de la Charte européenne de l'autonomie locale. A l'aube d'une nouvelle étape de la décentralisation promise par le Président de la République, nous rejoignons la position de l'Association des maires de France : la décentralisation ne peut pas être une simple réforme technique, mais bel et bien un projet politique et démocratique.

J'aimerais à nouveau remercier très chaleureusement Paul SIMONDON et Olivia POLSKI, qui ont travaillé avec chacune et chacun. Je remercie aussi les présidents de groupe de la majorité, qui, avec leur sensibilité, leurs différences, leur exigence, nous permettent de progresser et de tenir le cap. Je suis très fière de pouvoir animer cette majorité et d'arriver à vous présenter ce travail commun.

Je vous remercie.

Dans la discussion qui s'ouvre, je donnerai la parole à un représentant de chaque groupe, pour cinq minutes. Nous commençons par M. Ian BROSSAT, président du groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Madame la Maire.

Je veux commencer par vous dire notre satisfaction de débattre de notre budget 2024 au mois de décembre, comme nous en avons l'habitude, quand tant d'autres collectivités, confrontées à l'incertitude budgétaire, sont obligées d'en reporter l'examen. Notre satisfaction, aussi, de voir que, dans un contexte difficile, nous faisons le choix à Paris de maintenir l'investissement à un très haut niveau. Vous l'avez dit, et c'est une bonne nouvelle. Enfin, notre satisfaction de voir que, dans ce contexte difficile, nous tenons bon sur nos priorités : la solidarité, la justice sociale et la lutte contre le changement climatique.

Ce budget, nous le votons dans un contexte national que chacun connaît ici, qui se caractérise par une crise multiforme. Une crise sociale, d'abord. Les derniers chiffres de l'I.N.S.E.E. sont tombés, nous comptons maintenant quasiment 10 millions de pauvres en France. 10 millions de pauvres pour la septième puissance économique du monde ! Une crise sociale, mais aussi une crise climatique, qui ne met pas simplement en danger notre avenir mais aussi notre présent. Enfin, une crise démocratique, nous en avons eu encore la démonstration hier à l'Assemblée nationale.

Pourtant, c'est dans ce contexte où les Françaises et les Français ont besoin d'être protégés que le Gouvernement fait le choix de faire les poches aux collectivités territoriales, celles-là mêmes qui font vivre la démocratie dans les territoires. Ce constat, nous ne sommes pas les seuls à le faire. Bien d'autres, de tous les bords politiques, font exactement le même constat.

Je pense aux propos de David LISNARD, maire de Cannes et président de l'Association des maires de France, qui n'est pas tout à fait un gauchiste et qui dénonce "une mise sous dépendance des communes par l'Etat et une véritable recentralisation". Je pense aussi à ce que dit François SAUVADET, président de l'Association des départements de France, qui alerte sur la situation financière des Départements, qui est selon lui "extrêmement préoccupante". Je pense à ce qu'a dit la Cour des comptes le 24 octobre dernier, qui alerte sur l'état des finances des collectivités locales en général et des Départements en particulier.

Cette situation se voit à Paris, avec un véritable pillage organisé par l'Etat. Mesurons tout de même que, entre 2010 et 2024, les dotations de l'Etat pour Paris ont baissé de 60 %, tandis que les dépenses de péréquation ont été multipliées par 8. A ce niveau, ce n'est pas simplement une juste contribution, c'est un véritable racket organisé par l'Etat sur les Parisiennes et les Parisiens, au détriment des Parisiennes et des Parisiens. C'est cela, la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Dans un tel contexte, alors même que ce sont les habitants de notre ville qui sont attaqués par ces décisions de l'Etat, nous pourrions nous attendre à ce que l'opposition municipale se joigne à nous pour défendre les Parisiennes et les Parisiens. Malheureusement, il n'en est rien. A la place, vous faites le choix de la politique politicienne.

Pour ce qui concerne le désengagement de l'Etat, je voudrais insister. Il y a ses décisions financières, mais il y a aussi son incapacité à assumer ses responsabilités dans les domaines dont il a la compétence sur le territoire parisien. Je pense en particulier à l'hébergement d'urgence, qui est une compétence de l'Etat. Or, chaque nuit, 400 enfants vont à l'école après avoir passé la nuit dehors. L'Etat n'assume pas ses responsabilités. Je voudrais saluer ici les maires d'arrondissement de la majorité, qui ont fait le choix d'ouvrir des lieux dédiés à ces enfants qui leur permettent d'être à l'abri. Cela ne relève pas de notre compétence, mais nous le faisons. Cela a un coût, nous l'assumons, et nous en sommes fiers.

Le tour de force de ce budget, c'est d'être capable de maintenir notre effort et de maintenir notre cap dans un contexte pourtant difficile. C'est le cas en matière de solidarité. C'est le cas en matière de logement, avec 550 millions d'euros dédiés à la production de nouveaux logements sociaux. C'est le cas en matière de lutte contre le changement climatique. Toutes ces priorités, nous les assumons, nous les maintenons. En face de nous, nous avons une droite qui n'assume rien, qui ne propose rien, et qui est d'ailleurs incapable de proposer le moindre contre-budget. La seule chose que vous faites, c'est répéter les mêmes obsessions qui sont les vôtres : le refus de la solidarité, le refus de la justice sociale, le refus du logement social.

Nous assumons nos priorités et nous en sommes fiers. Merci à Mme la Maire de tenir le cap.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, cher Ian BROSSAT.

Vous pouvez écouter. Ce n'est pas gênant, d'écouter. Vous aurez tout le temps pour répondre ensuite. Pourquoi perturber une parole que vous voudriez faire taire ? Ici, nous ne faisons taire personne, sauf ceux qui parlent quand ils ne sont pas habilités à parler. Soyez respectueux de la parole des autres, même si elle vous dérange. Croyez-vous que cela ne nous dérangera pas de vous entendre tout à l'heure ? Pourtant, nous serons respectueux et nous vous laisserons parler. Je pense que c'est très important d'entendre tout votre raisonnement, comme c'est important d'entendre le raisonnement de chacun ici.

Merci beaucoup.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous vous le répétons depuis dix ans, la trajectoire budgétaire n'est pas la bonne, et chaque année, la situation se dégrade. Pourtant, aucune réforme structurelle ni de volonté de réduire le train de vie de l'Hôtel de Ville de votre part. C'est une dérive budgétaire. Cela vous oblige à augmenter la dette à 8,8 milliards d'euros en 2024 et à 10 milliards d'euros en 2026, alors qu'elle était de 4 milliards d'euros à votre arrivée en 2014. Les impôts augmentent, et la taxe foncière, de 62,7 %.

Cette année, vous commencez à sacrifier l'investissement. L'année dernière, c'était le budget pour l'entretien des arbres, des bois, et le budget alloué à la plantation de nouveaux arbres. Cette année, ce sera la culture, avec une baisse pour les théâtres, les bibliothèques et les archives. Ce sera la sécurité sacrifiée, avec une baisse de 8 millions d'euros, notamment pour les équipements des policiers municipaux ou la vidéo-protection.

Malgré la situation budgétaire, Madame la Maire, vous continuez d'annoncer, d'annoncer et d'annoncer, mais vous ne gouvernez pas Paris. Avec votre majorité municipale, vous planifiez très bien et beaucoup, mais seulement les annonces, jamais les budgets. Beaucoup d'annonces et beaucoup de plans : plan Propreté - pour une ville plus propre ? je ne le crois pas -, plan Vélo - j'y reviendrai tout à l'heure -, plan de sécurité, plan Piéton, plan Arbre, plan Climat, plan de rénovation... Paris est devenue une ville extrêmement fertile, on y sème des plans, et il y pousse des impôts et de la dette. Pour quel résultat ? Nous sommes à mi-mandat, nous pourrions donc attendre 50 % des investissements réalisés.

Pourtant, pour le plan Vélo, nous ne sommes pas à 51 %, mais à 21 % à mi-mandat. Pour le plan Arbre, nous ne sommes pas à 50 % mais à un tiers. Pour la police municipale, vous aviez promis 5.000 agents en 2026, vous êtes redescendus à 3.400, et aujourd'hui nous ne sommes qu'à 1.300 policiers municipaux, et 150 de plus pour 2024. C'est bien faible. Pour le plan de rénovation du parc social de la Ville, au rythme actuel de la rénovation, il faudra attendre 2060 pour rénover la totalité du parc. La Ville ne respectera pas les Accords de Paris. Pour le plan de rénovation du parc privé avec le plan "Eco-rénovons", les financements de la Ville sont sous-dotés et insuffisants pour relever le défi.

Je voudrais vous parler d'un plan très intéressant de votre part, le plan d'économies annoncé de 250 millions d'euros il y a un an et demi. Où est ce plan ? Il n'a jamais été réalisé. Avec mes collègues du groupe MoDem, nous vous proposons un vœu afin que vous puissiez enfin nous le présenter.

Le plan Climat est très bien, mais le budgéter précisément serait encore mieux. Le plan Piéton, c'est bien, mais le budgéter précisément serait encore mieux. Le plan Compost, c'est bien, mais la Ville de Paris est très en dessous des objectifs de la loi A.G.E.C., car elle n'a pas de stratégie à la hauteur d'une grande capitale.

Dix ans de gestion et d'annonces avec votre majorité, donc, cela coûte cher et rapporte peu aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous nous demandons vers quel horizon vous souhaitez nous amener. Aujourd'hui, à force de financer des projets sans stratégie, ces projets ne vont pas au bout et les résultats ne sont pas au rendez-vous. Je pourrais vous parler des forêts urbaines. Vous avez inauguré la semaine dernière la place de Catalogne, bien amoindrie par rapport à votre propre projet. Je voudrais aussi vous parler de la forêt urbaine de l'Hôtel de Ville, de la place de l'Opéra ou de la gare de Lyon, je ne les ai point vues. Faudrait-il croire qu'en 2020 vous aviez fait des photos seulement pour la campagne électorale et que les promesses ne sont pas tenues ?

Notre objectif est de sortir d'une décennie de mauvaise gestion et de faire entrer Paris dans un nouveau cercle, un cercle vertueux, un cercle positif. C'est d'une nouvelle vision budgétaire et de stratégie de gestion des deniers publics dont nous avons besoin, mettre fin à une gestion qui repose sur l'augmentation des impôts, de la dette ou des

retards par manque d'investissements. Paris doit renouer avec une culture de la réussite en choisissant la qualité à la quantité.

L'alternative que nous proposons, ce sont des réformes structurelles, une vraie planification budgétaire et écologique, une baisse du train de vie de l'Hôtel de Ville, dégager de nouvelles marges de manœuvre financière, hiérarchiser les projets pour faire plus de beau, plus de vert, et améliorer la qualité de vie au quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Pour cela, il faut faire des économies, Madame la Maire.

Nous proposons donc un plan de 1 milliard d'euros d'économies sur une mandature, c'est-à-dire sur six ans : suppression de la flotte automobile de la Ville de Paris, 23 millions d'euros d'économie. Suppression du magazine papier à Paris, 2,7 millions d'euros d'économies. Un grand plan de lutte contre l'absentéisme, qui coûte 160 millions d'euros par an au contribuable. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois dans la technostructure, c'est-à-dire dans la suradministration le recrutement de hauts fonctionnaires supplémentaires, ce qui permettrait de réaliser 35 millions d'euros d'économie par mandat. La fin des jetons de présence dans les conseils d'administration des sociétés d'économie mixte pour les élus, près de 2 millions d'euros d'économie.

Voilà des économies pour retrouver des marges de manœuvre, car Paris a besoin d'investir sur l'écologie, d'investir sur les solidarités et d'investir pour l'amélioration de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Dans l'intérêt de Paris, il y a urgence que nous sortions le débat municipal d'une forme de populisme budgétaire, comme le diraient les politologues, d'une forme de facilité.

La première facilité, c'est celle qui consiste à annoncer en permanence des objectifs et des plans sans stratégie et sans budget. Cela affaiblit la crédibilité de l'action publique. Je parle aussi d'un autre populisme, celui qui consiste à formuler des attaques sur les personnes et non sur les idées. Le Conseil de Paris ne doit pas être un défouloir permanent mais un lieu de débat et de respect des personnes.

Seule une alternative fondée sur une réduction du train de vie de l'Hôtel de Ville et des réformes structurelles, comme nous le proposons, favoriserait l'investissement en faveur d'une transformation de la Ville tout en maîtrisant la fiscalité et en diminuant la dépense publique de fonctionnement, garantirait à long terme une qualité de l'investissement, notamment en faveur de l'écologie et de la transformation de notre modèle face au réchauffement climatique, défendrait avant tout la qualité de vie, et construirait une vision solide pour l'avenir.

Nous portons donc, Madame la Maire, l'idée d'une opposition qui travaille, d'une opposition constructive, d'une opposition responsable, d'une opposition progressiste, engagée et déterminée à préparer l'avenir de Paris, une alternative positive avec pour seule boussole le service des Parisiennes et des Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud GATEL.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Avec vous, la présentation du budget de la Ville s'apparente au film "Un jour sans fin" : toujours les mêmes antiennes, une bonne dose de mauvaise foi, et chaque année ce sentiment que la trajectoire budgétaire ne peut pas être plus inquiétante. En réalité, si, comme vos projets le démontrent ce matin.

Même si la trajectoire de la D.G.F. pour Paris est connue depuis maintenant dix années, vous continuez à dénoncer sa disparition. Nous pouvons ou non la regretter, mais c'est une donnée qui est connue depuis une décennie, largement assez de temps pour adapter le budget en fonction. A la critique de la disparition de la D.G.F., vous ajoutez désormais la suppression de la taxe d'habitation, compensée pourtant à l'euro près, mais également de la C.V.A.E., non seulement compensée, mais dynamisée par l'inflation. Les dotations, compensations, transferts en provenance de l'Etat s'élèvent pourtant à plus de 3,6 milliards d'euros. Nous avons vu plus explicite comme désengagement.

Il y a également la plainte habituelle liée à l'augmentation de la péréquation. C'est une singularité pour nous de voir chaque année une majorité de gauche dénoncer la nécessaire solidarité entre les territoires, "un racket", a exprimé le président du groupe communiste ce matin. Tout se perd.

Cette mauvaise foi, c'est demander l'augmentation des taxes sur les palaces mais la regretter quand elle est pour financer les transports.

A vous entendre, la situation serait donc grave. Pourtant, le budget de fonctionnement continue d'augmenter de 225 millions d'euros, tout comme les dépenses de fonctionnement, de 531 millions d'euros. En effet, plutôt que de revoir les dépenses de la Ville, vous avez mis à contribution les Parisiens à travers l'augmentation de près de 62 % de la taxe foncière et l'augmentation des tarifs, mais également les générations futures en creusant la dette.

Ce budget traduit le fait que nous sommes arrivés au bout d'un modèle, celui reposant sur des recettes caractérisées par leur instabilité ou le fait qu'elles devaient se tarir. Le retournement du marché immobilier, pourtant inscrit depuis des mois, n'a pas été anticipé par la Ville. Depuis dix ans, la hausse continue des dépenses de Paris s'est appuyée sur la spéculo-dépendance de la Ville et le doublement depuis 2013 des D.M.T.O. Or, cette recette, par nature soumise aux fluctuations conjoncturelles, s'est affaïssée depuis un an.

Malgré l'évidence, malgré l'alerte que j'avais émise dès le débat d'orientations budgétaires en novembre 2022, puis réitérée lors du débat sur le budget primitif 2023 et lors du budget supplémentaire 2023, vous avez refusé de revoir à la baisse le montant des D.M.T.O., qui s'élèvera à 300 millions d'euros de moins que les prévisions du budget primitif. Nous attendons toujours de savoir la manière dont ce trou sera comblé pour le budget 2023. De quoi se poser la question de la sincérité des recettes.

Une nouvelle fois, vous faites preuve d'optimisme en tablant sur des D.M.T.O. à 1.500 millions d'euros pour 2024, alors même que l'effet prix et l'effet volume devraient se poursuivre ces prochains mois selon la Chambre des notaires. Acceptez enfin notre proposition de "caper" les D.M.T.O. et de consacrer l'éventuel surplus au désendettement. Cela aurait deux avantages : ne plus fonder un budget sur une recette volatile et travailler au désendettement de la Ville.

Madame la Maire ? Merci.

La cession des bijoux de famille a longtemps permis de boucler le budget de la Ville, mais les cessions immobilières se tarissent. Cette année, elles ne s'élèveront qu'à 110 millions d'euros, contre 307 millions d'euros en 2018. Comme les cessions immobilières, le nombre de conventionnements diminue et l'inscription aux recettes d'investissement baisse.

Ces différentes impasses, uniquement dues à la Ville, engendrent une trajectoire budgétaire particulièrement inquiétante, se traduisant par une chute de l'épargne brute de 306 millions d'euros pour s'établir à un plancher bas jamais vu depuis le Covid de 569 millions d'euros, par une augmentation de la durée de désendettement de la Ville à plus de 15 ans, et par l'accélération de la dette parisienne, avec une autorisation d'emprunt en 2024 fixée à 954 millions d'euros, et une dette officielle fin 2024 de 8,7 milliards d'euros.

Selon vos propres prévisions, sans compter la dette cachée, la dette de notre collectivité atteindra 9,9 milliards d'euros d'ici fin 2026, avec des taux d'intérêt aujourd'hui bien plus élevés que par le passé, qui engendrent l'augmentation des intérêts de la dette et de la charge de la dette, qui dépassent le demi-milliard d'euros et obèrent durablement une partie chaque année plus importante du budget de notre collectivité.

Il n'y a toujours aucun changement de paradigme du côté des dépenses, et ce n'est pas faute d'avoir fait des propositions, que nous réitérons encore cette année. Où est le plan d'économies annoncé, dont nous n'avons jamais vu la couleur ? Où est le plan de limitation des frais de fonctionnement de la Ville sur un sujet certes mineur, mais pas anecdotique, un an après que vous avez fait la promesse d'ouvrir la réflexion sur les jetons de présence en réponse à mes demandes renouvelées ? La réunion n'a même pas eu lieu. S'il faut un an pour engager une réflexion sur une diminution des dépenses, nous comprenons mieux pourquoi la Ville n'arrive pas à baisser ses dépenses, d'où le redépôt de notre vœu, puisque rien n'a avancé.

Pour nous, chaque dépense de la Ville doit servir les intérêts des Parisiens. C'est à travers cette unique grille de lecture que chaque dépense doit être étudiée. Plutôt que de travailler à cela, nous assistons une nouvelle fois à l'augmentation des dépenses. Les charges de personnel augmentent de 159 millions d'euros avec la création de 645 postes, dont seulement la moitié est liée à la police municipale. Les dépenses de gestion progressent de 304 millions d'euros, avec une explosion des dépenses informatiques, 53 millions d'euros, et une augmentation du budget communication.

Il y a aussi des bizarreries. Vous considérez qu'il faut construire 60 cours Oasis, mais le budget qui y est consacré s'élève uniquement à 6,5 millions d'euros et nous voyons mal comment cet objectif sera atteint, au regard du prix d'une cour Oasis.

Dans les dépenses thématiques, je voudrais souligner une prise de conscience, certes tardive et insuffisante, mais une prise de conscience néanmoins. La Ville consent enfin à augmenter le budget de l'entretien des espaces verts de 2 millions d'euros à 3 millions d'euros, mais également de la voirie, à 5 millions d'euros. C'est évidemment bien insuffisant, mais cela met un terme à la baisse continue des budgets consacrés à l'entretien de l'espace public, insuffisants, comme le sont les 600.000 euros consacrés au plan Volet, censé équiper de volets les logements gérés par les bailleurs sociaux et les équipements publics.

Notre inquiétude est très forte, nous ne pouvons pas nous résoudre à voir augmenter les impôts des Parisiens et augmenter la dette de la Ville. Le constat est posé, les propositions sont avancées, à vous de vous en saisir.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun. Monsieur le Président.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Ministre des Collectivités territoriales, Dominique FAURE, disait il y a quelques semaines : les maires doivent faire des efforts. Eh bien, nous en faisons. Elle ajoutait que l'Etat n'abandonnait pas les communes, puisque la dotation globale de fonctionnement augmentait de 540 millions d'euros. Nous, elle passe de 0 à 0. Elle constate donc elle-même que l'Etat nous abandonne effectivement.

En revanche, la péréquation, c'est-à-dire les prélèvements sur le budget de Paris pour assurer la solidarité avec les autres collectivités locales, mais en réalité plutôt pour boucher les trous budgétaires de l'Etat, se porte bien. Elle a presque décuplé en quelques années et approchera les 800 millions d'euros en 2024. Pour mémoire, Paris finance à elle seule un cinquième de la solidarité territoriale au niveau national, et la majorité de cette solidarité au sein de la Région Ile-de-France.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Paris fait de très gros efforts. Plutôt que des leçons, parfois des insultes, certains ministres devraient nous adresser et adresser aux Parisiens des "satisfecit" et des remerciements.

Alors que l'Etat prive Paris de ses propres ressources, alors que nous ne nous sommes jamais dérobés à la solidarité entre territoires, nous avons espéré du projet de loi de finances de 2024 qu'il permettrait un certain nombre de progrès, de ressources nouvelles pour notre Ville, par exemple sur la proportionnalité de la taxe de séjour ou sur l'augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires. C'est un combat que nous avons mené notamment avec Colombe BROSSEL et Ian BROSSAT. Là encore, nous ne nous en étonnons plus, tout a été rejeté ou est en passe de l'être avec le futur 49.3. Nous sommes lucides.

Aucune collectivité française n'est épargnée par cette politique nationale très dure. Le 105e Congrès des maires de France vient de s'achever, et tous les maires, au-delà des clivages, tirent la sonnette d'alarme. Tous dénoncent des moyens d'action affaiblis et une liberté entravée, une recentralisation jacobine et une autonomie fiscale et financière des collectivités en recul. Ce constat va au-delà des seuls maires, puisqu'il est partagé par les élus des Départements, des Régions, et par la Cour des comptes elle-même, qui souligne dans son dernier rapport que les collectivités font face à un triple choc : ralentissement de l'activité économique, inflation et retournement du marché immobilier, dans un contexte national particulièrement incertain.

Oui, les perspectives 2024 sont difficiles pour les collectivités locales, et j'invite notre opposition à sortir de son discours hors sol et hors contexte. La situation que les collectivités traversent est difficile, comme l'atteste la baisse drastique des transactions immobilières partout en France et, donc, des droits de mutation à titre onéreux. Si cette baisse alerte les professionnels de l'immobilier, cela n'a pas l'air d'empêcher le Gouvernement de dormir sur ses deux oreilles. La crise du secteur immobilier est nationale, la passivité de l'Etat est évidente, et ce sont les collectivités locales qui en font les frais. A Paris, cela représente un manque à gagner de l'ordre de 300 millions d'euros. Oui, nous en avons tenu compte dans le budget 2024.

Qui plus est, les collectivités dans leur ensemble sont contraintes de voter des budgets à l'équilibre, pas comme l'Etat. Elles subissent de plein fouet la hausse des prix et des matières premières parce qu'elles investissent et ont des dépenses de fonctionnement qui sont très liées à l'inflation. En revanche, leurs ressources, elles, ne sont pas indexées sur l'inflation. Ce Gouvernement maltraite les finances locales en général et les nôtres en particulier. Ce Gouvernement n'aime pas Paris, il faut le dire, et les Parisiens en paient le prix. La Maire de Paris a rappelé dans son introduction des chiffres édifiants. C'est cela, la vérité que tous les élus parisiens devraient dénoncer.

Pourtant, dans "Le Parisien" d'hier, je lisais Maud GATEL expliciter très bien la politique du Gouvernement, qu'elle soutient. Je la cite : "La Ville dénonce sans arrêt le désengagement de l'Etat, mais la fin de la D.G.F. était annoncée depuis des années. C'était à la Ville de l'anticiper." Si je résume, c'est "dites-moi de quoi les Parisiens ont besoin et je leur expliquerai comment s'en passer". Voilà, effectivement, la politique du Gouvernement.

De considération pour Paris, il n'y en a pas plus du côté de la présidente de Région lorsqu'elle signe avec le Gouvernement un accord pour financer Ile-de-France Mobilités sans nous concerter, sans nous informer, si ce n'est à la dernière minute, en plus en nous faisant des reproches. Cet accord prend au passage 250 millions d'euros supplémentaires à la Ville de Paris.

Contrairement à ce que vient de dire Maud GATEL, la gauche a soutenu les augmentations d'impôts nécessaires pour sauver les transports en commun. Nous avons voté au Parlement les augmentations de taxes de séjour pour sauver les transports en commun en Ile-de-France. Comme d'habitude, c'est nous qui avons le sens des responsabilités et de l'intérêt général. Là, nous n'entendons pas beaucoup la droite se vanter de supplier le Gouvernement d'augmenter les impôts pour sauver les transports en commun dont elle a la charge.

Pour les transports en commun, qui ne sont pas de notre compétence, Paris paie par ailleurs et toujours plus en étant mise devant le fait accompli. Je rappellerai aussi les 23 millions d'euros supplémentaires que nous donnerons pour financer les travaux d'Eole, dont les surcoûts s'accumulent un peu plus chaque année. C'est cela, la gestion de la droite. Bizarrement, nous n'entendons pas beaucoup notre opposition s'en offusquer ni s'en réclamer.

Face à cette situation, nous aurions pu faire le choix de l'inertie. C'est ce qui nous est proposé par les différents groupes de la droite. Nous aurions pu renoncer, baisser les investissements, c'est-à-dire sacrifier la préparation de l'avenir. C'est ce qu'a fait la droite à la Région depuis des années, et nous en voyons le résultat. Depuis des mois, les Franciliens subissent l'incapacité de la Région et de l'Etat à coordonner leurs efforts et à investir pour les besoins des transports du quotidien, et leur incapacité à les faire fonctionner normalement. Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Ile-de-France, a aussi fait le choix de faire peser sur les usagers le coût de son manque d'anticipation, en dehors même des augmentations de tarif prévues pendant les Jeux Olympiques. Cette annonce est intervenue après



une hausse du "pass" Navigo de 12 % en 2023, l'annonce d'une nouvelle augmentation en janvier 2024, et sans aucun doute, bientôt, l'annonce d'un "pass" Navigo à 100 euros.

Cette augmentation s'opère alors même que, dans le métro, cinq lignes affichent une ponctualité inférieure à 85 % aux heures de pointe, que les pannes se multiplient, que les quais de métro sont bondés, que les conditions de trajet dans le R.E.R. sont déplorables, que le service se détériore chaque jour davantage, comme le constatent tous ceux qui attendent leur bus de plus en plus longtemps. Avec Valérie PÉCRESSE et Clément BEAUNE, plus le prix du "pass" Navigo augmente, plus le service se dégrade.

Voilà le résultat d'une politique dite "de désendettement à marche forcée", c'est-à-dire de sous-investissement et d'imprévoyance. C'est le choix politique inverse que nous faisons, parce que...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Attendez, Monsieur Rémi FÉRAUD. Juste un instant.

Monsieur ALPHAND, pouvez-vous arrêter d'interrompre les orateurs ? Ecoutez l'orateur. Vous n'êtes absolument pas en situation, par des pouvoirs de police de cette Assemblée, de juger de ce qui est dans le sujet et de ce qui ne l'est pas. Ecoutez respectueusement l'intervention du président de groupe, comme nous écouterons respectueusement l'intervention de votre présidente de groupe.

Je vous demande vraiment d'être dans le respect dans cette Assemblée, qui n'est pas une foire d'empoigne ni un cirque. Ce n'est pas un endroit où l'on fait son "show", et ce n'est pas un endroit où on interrompt les orateurs.

Monsieur Rémi FÉRAUD, continuez.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Quand nous voyons l'état des transports en commun dans notre ville, et cela concerne la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, nous faisons un choix politique inverse. C'est justement en temps de crise que les Parisiens, notamment les plus modestes, ont besoin de nous, besoin de la puissance publique, besoin de services publics municipaux. C'est ce que nous faisons avec ce budget 2024.

L'an prochain encore, notre budget ne sera pas un budget de renoncement ni d'austérité, mais un budget qui soutient et anticipe pour assurer un haut niveau de service public et poursuivre les investissements en faveur de la solidarité, de la transition écologique et du logement. Oui, nous accélérons nos investissements en engageant 1,8 milliard d'euros, dont 550 millions en faveur du logement et 170 millions d'euros en faveur des rénovations thermiques de bâtiment. C'est dans une logique de bouclier social que nous concevons les dépenses de fonctionnement pour préserver les tarifs du service public, la gratuité du périscolaire ou encore celle des transports en commun pour les seniors, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Dans un même état d'esprit, sur ces mêmes priorités, notre groupe a déposé un certain nombre d'amendements à ce budget. Ils portent sur des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur, je pense notamment à l'emploi, à l'enseignement supérieur et la recherche, au patrimoine, à l'alimentation durable et, bien sûr, à l'hébergement d'urgence et à la solidarité, qui doivent être une priorité en cette année 2024, malgré le désengagement de l'Etat.

Oui, pour agir, il faut emprunter. Nous empruntons parce que construire des logements sociaux et financer la transition écologique, c'est être responsable, c'est agir pour l'avenir et pour les générations futures. Il faudra quand même que l'opposition municipale de droite s'explique. Lorsque ce sont vos amis et, souvent, vous-mêmes, puisque beaucoup d'entre vous sont conseillers régionaux, qui empruntez 8,7 milliards d'euros pour Ile-de-France Mobilités, ce serait de la bonne dette et de la saine gestion. Au contraire, lorsque c'est nous, ce serait de l'irresponsabilité et de la mauvaise dette. Sortez de vos incohérences et votre démagogie.

Paris vaut mieux que des facilités. C'est le sérieux budgétaire, les économies de gestion courante et le courage politique que nous avons eu l'an dernier en faisant porter un effort supplémentaire sur les propriétaires qui nous permettent cette année de financer un plan Climat aussi ambitieux que celui que nous allons examiner demain sans augmenter à nouveau les impôts et en gardant des finances parisiennes saines.

Nous traçons notre route. Nos priorités ne varieront pas, car les convictions et les valeurs qui nous animent demeurent : justice sociale et climatique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans la même veine que "Un jour sans fin", chère Maud GATEL, c'est l'histoire d'un homme qui tombe d'un immeuble de 50 étages. Au fur et à mesure de sa chute, l'homme se répète sans cesse, pour se rassurer, "jusqu'ici, tout va bien", "jusqu'ici, tout va bien", "jusqu'ici, tout va bien". Or, comme chacun le sait, l'important n'est pas la chute mais l'atterrissage. Cette parabole tragique du film "La Haine" résume hélas la trajectoire de notre collectivité depuis que vous êtes en responsabilité.

Le budget doit être sincère et les finances publiques issues de l'impôt des citoyens doivent être bien gérées, c'est-à-dire rendre les services que les citoyens attendent. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui est-il sincère ? Est-il l'expression d'une bonne gestion ? Non, et nous ne sommes pas les seuls à le dire, puisque même la Chambre régionale des comptes vous rappelle régulièrement à l'ordre sans aucun effet à ce jour.

Vous avez pris l'habitude de nous faire voter des documents budgétaires dont l'imprécision et l'insincérité sont les éléments essentiels. Deux exemples. Le premier est en décembre 2021, où votre majorité a voté un budget de fonctionnement tellement insincère que, quelques jours plus tard, dès le mois de janvier 2022, vous avez été contrainte de geler 15 % des dépenses. J'allais dire "mieux vaut tard que jamais", mais, avec vous, c'est toujours tard et rien au bout.

Toujours dans l'insincérité, mon deuxième exemple est en décembre 2022. Malgré les multiples avertissements des acteurs institutionnels, votre majorité a voté un budget 2023 avec, pour tenter de l'équilibrer, des recettes de droit de mutation à titre onéreux notoirement surévaluées. Nous vous avons alertés à ce sujet avec nos collègues du MoDem. Vous nous avez traités avec mépris. D'insincérité en insincérité, cela vous a conduits à reconnaître il y a quatre semaines que les D.M.T.O. étaient de 200 millions d'euros inférieurs aux prévisions. En attendant, la dette a augmenté de 175 millions d'euros.

Ce type d'insincérité budgétaire engendre la colère légitime des Parisiens, qui, je dois vous le dire, Madame la Maire, ne sont pas d'extrême droite et ne sont pas misogynes, comme vous qualifiez tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous.

Qu'en est-il du budget 2024 ? Il amplifie une trajectoire déjà très inquiétante. Le premier élément marquant, que vous avez d'ailleurs vous-mêmes noté dans le rapport d'orientations budgétaires, c'est ce fameux effet ciseaux qui est en train de prendre notre collectivité à la gorge. Quel est cet effet ciseaux ? C'est lorsque les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les recettes. Cet effet entraîne, à terme, un déséquilibre structurel du budget, ce qui est évidemment interdit par la loi. Pour l'éviter, il vous faudra soit augmenter les recettes, c'est-à-dire rehausser encore les impôts, soit diminuer les dépenses. Ce choix sera vraiment difficile, tant vous avez dégradé la qualité du service public proposé aux Parisiens.

C'est pour cela que nous vous demandons depuis des années - et d'ailleurs nous ne sommes pas les seuls à le réclamer - un audit indépendant sur l'efficacité de chacune de vos politiques publiques. Avec vous, pour les grands projets, il n'y a pas d'études d'impact, et pour les politiques publiques, il n'y a pas d'évaluation. Nous voulons cet audit indépendant sur l'efficacité de chacune de ces politiques publiques, mais vous le refusez, et pour cause, il mettrait en lumière votre mauvaise gestion.

Vous refusez de regarder la réalité en face, alors regardons-la d'un peu plus près. Vos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 531 millions d'euros, pendant que les recettes, elles, n'ont progressé "que" de 225 millions d'euros. Cela signifie donc que les dépenses de fonctionnement augmentent plus de deux fois plus vite que les recettes. Cela n'est même pas compensé par la hausse brutale et inédite de 62 % de la taxe foncière, contre toutes les promesses faites aux Parisiens. Pour quel résultat ? Une insécurité, de la saleté et de la bétonisation à outrance. Vous entraînez les finances de Paris vers l'abîme en faisant la poche des Parisiens, de ceux qui peuvent encore payer, cette classe moyenne que, pourtant, vous dénigrez, alors qu'elle subit désormais votre double peine : payer toujours plus pour une ville toujours plus dégradée.

Mes collègues Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et David ALPHAND développeront plus longuement les conséquences de ces errements. Pour ma part, je vais me concentrer sur l'effet le plus immédiat et le plus grave de cette gestion calamiteuse : la spirale de la dette.

Nous ne souhaitons pas vous voir laisser en héritage aux Parisiens une dette qu'ils devraient payer pendant des dizaines d'années après votre départ. A nouveau, nous avons dépassé le seuil d'alerte, comme l'ont encore constaté récemment de nombreuses institutions et, je le répète, la Chambre régionale des comptes, en passant de 13 ans à 15 ans pour la durée de remboursement. Il est urgent de maîtriser vos dépenses en mettant un terme à votre politique forcenée de préemption ruineuse. Pour 2023, vous avez utilisé 250 millions d'euros, pour un parc social existant dégradé et qui se dégrade, alors qu'il mériterait une vraie politique de rénovation. A votre politique du chiffre dans le parc social, nous préférons une politique de vraie mixité sociale, celle qui n'exclut personne, y compris les classes moyennes.

Nous vous appelons également à maîtriser vos dépenses en mettant un terme à des aménagements pharaoniques comme le projet OnE ou celui de Bercy-Charenton. Nous vous appelons à maîtriser vos dépenses en mettant un terme à une politique clientéliste de subvention à des structures qui, souvent, vous sont très proches, par exemple des maisons d'édition proches de votre majorité qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des Parisiens, des associations qui permettent de recaser d'anciens membres de votre cabinet, ou, à l'inverse, dont d'anciens dirigeants ont rejoint votre majorité. On retrouve ce clientélisme, pour ne pas dire plus, à tous les niveaux, et toujours avec l'argent des Parisiens. Nous vous appelons enfin à maîtriser vos dépenses en améliorant votre gestion des ressources humaines, qui est le signe d'une dérive depuis votre arrivée et qui ne soulage pas le mal-être des agents, que vous ne rencontrez jamais. Ils nous le rappellent à chaque Conseil de Paris, puisqu'ils manifestent en dessous de votre fenêtre à chaque Conseil de Paris.

A défaut de nous entendre, fin 2024, la dette aura augmenté de près de 200 % depuis 2013. J'y inclus bien sûr les faux revenus tirés des loyers capitalisés auxquels nous avons mis fin en responsabilité. De manière très concrète, la dette sera ainsi passée de 3,6 milliards d'euros au départ de Bertrand DELANOË à près de 11 milliards d'euros avec vous. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le poids annuel de la dette se fait de plus en plus lourd. Annuité plus remboursement des intérêts, ce fardeau ne cesse d'augmenter. En 2013, il était de 312 millions d'euros à régler chaque année. Désormais, la prévision se monte à un demi-milliard d'euros. Qui paie ? Les Parisiens, toujours eux.

Tout à l'heure, vous vous réjouissiez que Paris ne soit pas sous tutelle, mais les Parisiens doivent savoir. Pourquoi la Ville de Paris n'est-elle pas sous tutelle ? Parce qu'il y a encore un potentiel fiscal, c'est-à-dire que les Parisiens peuvent encore payer des impôts. Cela empêche Paris d'être mise sous tutelle. C'est grâce à ces Parisiens qui ont encore les moyens de payer et que vous dénigrez très régulièrement.

Le pire pour la fin. Vous projetez d'endetter encore la Ville de 911 millions d'euros en moyenne jusqu'à la fin du mandat, pour terminer, selon vos propres documents budgétaires, à 12 milliards d'euros en 2026. A ce niveau, il ne s'agit plus de politique, Madame la Maire, mais de l'argent et du bien commun des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je crains que "Le jour sans fin" ne continue. Cela fait, c'est vrai, plus de 20 ans qu'il y a ici une équipe de gauche et d'écologistes, qui, parce que très concernée par cette ville, et...

Faites-vous élire ici, et nous en reparlerons. Avec les arguments que vous opposez, je pense que "Le jour sans fin" va continuer, je l'espère, bien au-delà de 2026. Merci à vous.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le 17 novembre dernier, nous avons pour la première fois dépassé le seuil des 2 degrés. Alors que l'été 2023 a été classé au 4e rang des étés les plus chauds enregistrés en France et que de nombreux records de maximales ont été battus durant septembre et octobre, le seuil symbolique des 2 degrés de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle a été dépassé pour la première fois.

C'est à l'aune de ces 2 degrés que nous engageons, collectivement, le budget pour l'année 2024. Nous investissons collectivement dans un contexte économique tendu, tendu parce que les derniers événements internationaux ont considérablement fragilisé notre économie, tendu parce que des années d'ultra-libéralisme ont considérablement accentué les inégalités sociales, tendu parce que la dette écologique s'accroît de génération en génération.

Pourtant, il reste les conservateurs, aveugles aux nouvelles données sociales, économiques et climatiques, celles et ceux pour qui seule la dette compte. De quelle dette parlez-vous, celle d'un monde inhabitable ou celle d'emprunts auprès des banques ? En tant qu'écologistes, nous sommes de ces femmes et hommes politiques qui ne se résignent pas à l'immobilisme économique, qui continuent de défendre les services publics et à investir dans un capital culturel, social et climatique pour toutes les générations.

Mes chers collègues de l'opposition, vous pouvez faire cet effort, intéressez-vous aux coûts de la pollution de l'air. Intéressez-vous aux coûts sociaux de la pollution de l'air. Intéressez-vous aux coûts d'une alimentation conventionnelle. Intéressez-vous aux coûts de la voiture. Prenez la mesure de la dette humaine climatique sociale que vous proposez de continuer à creuser. Intéressez-vous à ce qui échappe à votre logiciel politique. Nous nous en porterons toutes et tous mieux. Lorsque votre seul mantra est la dette, nous, nous agissons pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. L'écologie, c'est l'affaire de toutes et tous.

Le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz, remis à la Première Ministre en mai dernier, explique que, pour respecter la stratégie nationale bas carbone, les investissements publics et privés vont devoir atteindre 66 milliards d'euros par an d'ici 2030, soit près de 500 milliards en sept ans. Il est donc temps d'investir, et d'investir aux bons endroits.

L'étude de l'Institut de l'économie pour le climat, publiée en octobre 2022, évalue à 12 milliards d'euros annuels les investissements auxquels devront se livrer les collectivités locales, 12 milliards d'euros par an jusqu'en 2030. En l'absence d'accompagnement de l'Etat, trop occupé à allouer un tiers de son budget aux aides pour les entreprises, il faut bien que nous avancions, parce que l'enjeu est de taille sur le territoire parisien. Notre ville est particulièrement sujette aux pollutions et aux impacts du changement climatique. Qui pourrait vivre dans un Paris à 50 degrés ?

Investir, oui, mais pourquoi ? C'est bien là notre différend avec l'Exécutif : les Jeux Olympiques. 2024 est l'année des Jeux, et c'est aussi l'année du plus grand investissement de la Ville, 380 millions sur le budget de la mandature et 118 millions pour 2024. Un "pognon" de "dingue". Avec 118 millions d'euros, combien d'arbres plantés, d'écoles rénovées, de repas "bio" servis dans les cantines, d'investissement dans une économie réelle locale et au service des Parisiennes et des Parisiens ? Le message des écologistes est simple : les investissements possibles pour les Jeux Olympiques doivent l'être aussi pour le social, le climat et la course contre la montre qu'il implique. Les Jeux Olympiques ne doivent pas avoir lieu au détriment des Parisiennes et des Parisiens, car, nous l'avons dit et nous continuerons à le répéter, le climat n'attend pas, avec ou sans les Jeux.

Malheureusement, depuis quelque temps déjà, nous constatons les mauvais signaux qui s'accumulent. L'exploitation de travailleurs sans-papiers sur les chantiers olympiques. La saturation des dispositifs d'hébergement en Ile-de-France qui s'aggrave, intensifiant le nombre d'enfants et de familles qui dorment à la rue. 450 enfants et plus de 3.000 familles dorment à la rue à Paris. C'est inacceptable dans une ville comme la nôtre. Les contrôles de police sur les personnes sans-abri qui s'intensifient, avec une politique de zéro point de fixation. L'explosion du prix de la nuitée d'hôtel et des meublés touristiques. Le démontage des boîtes des bouquinistes. J'en profite d'ailleurs pour saluer la mémoire de Nguyen Tan Tai-Luc, bouquiniste et musicien récemment décédé. Tahiti, où la tour des juges à Teahupo'o menace le récif corallien au mépris des mobilisations des habitants.

Le R.E.R. B, parfait exemple d'un sous-investissement chronique dans nos transports en commun, toujours saturé, toujours bondé. Quelle réponse nous ont apporté le Gouvernement et la Région qui, ces derniers temps, ont donné à voir une alliance toute politicienne contre la Mairie de Paris ? Le "Charles-de-Gaulle Express", au ticket de 24 euros le trajet, qui nous permet légitimement de douter de cet héritage social des J.O. dont beaucoup parlent. Comme si ce n'était pas assez, l'explosion du prix du ticket de métro pendant la période des J.O.

Le message est clair : les J.O., c'est pour les autres. Nous sommes bien loin de la grande fête populaire promise. Nous regrettons que ce volontarisme financier pour les Jeux ne soit pas au bénéfice de l'accompagnement à la transition écologique et pour renforcer la lutte contre la précarité sociale. C'est ce que nous avons défendu durement. Nous n'avons pas lâché. Dan LERT, ici présent, a abouti à la création du nouveau plan Climat de la Ville. Nous l'avons dit, nous le répétons, son travail est remarquable. Ce plan Climat est ambitieux comme il ne l'a jamais été, mais son financement n'est pas visible dans la présentation de ce budget primitif 2024.

Nous avons donc ferrailé pour que les J.O. ne viennent pas obscurcir et ne nous détournent pas, nous, la majorité élue, du chemin de la transition climatique pour laquelle nous avons été élus. C'est notre redevabilité à l'endroit des Parisiennes et des Parisiens. Le renouvellement de notre plan Climat est l'occasion d'afficher nos ambitions pour la ville en matière de rénovation thermique, de bifurcation de notre modèle économique vers une économie locale, sociale, solidaire, décarbonée, et de réinterroger notre modèle d'attractivité en faveur d'un tourisme durable.

Nos demandes ont été entendues, nous voterons donc demain ce plan Climat ambitieux, avec un budget adéquat. Pour le logement social, avec encore cet objectif de rénovation de 5.000 logements sociaux par an qui bénéficiera à la classe moyenne et aux plus modestes. Pour la création de 300 hectares d'espaces verts, notre fameux P300, cher Emile MEUNIER, car le verdissement et la respiration de notre ville sont nos priorités absolues pour améliorer la qualité de vie de nos habitantes et nos habitants tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour la rénovation thermique de tous les bâtiments municipaux, mais surtout des écoles et des crèches pour que nos enfants puissent apprendre dans les meilleures conditions, dans un confort d'hiver comme d'été, pour lequel mon groupe dépose un amendement budgétaire de 240 millions d'euros. Pour la réduction des inégalités, ce plan Climat porte l'ambition d'offrir une alimentation durable pour toutes et tous. Là aussi, nous déposons un amendement budgétaire de 300.000 euros afin de financer l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation à Paris.

Nos ambitions inscrites dans le plan Climat et traduites dans ce projet de budget ne seront pas réalisables sans les agentes et les agents qui travaillent tous les jours pour la fonction publique parisienne. Pour cette raison, nous déposons également des amendements pour l'ouverture de postes dans le domaine de la santé et de la petite enfance, notamment pour le renforcement de l'offre de soins en secteur 1, mais également pour la mise en œuvre des objectifs du plan Climat avec, par exemple, des jardiniers supplémentaires et des agentes et des agents dans les services de débitumisation. Ces postes seront ouverts et ils devront être pourvus.

La Ville travaille et doit intensifier ses efforts pour une meilleure attractivité de sa fonction publique. Ces efforts passent inévitablement par des revalorisations salariales, de meilleures progressions de carrière et du logement social disponible pour les agentes et les agents. De plus, mon groupe restera attentif à la transformation des directions au service des enjeux de transition écologique.

Vous l'aurez compris, le groupe "Les Ecologistes" a porté plusieurs amendements à ce projet de budget. Je laisse le soin à mes collègues Jérôme GLEIZES, Alice TIMSIT et Emile MEUNIER d'y revenir.

Quelques mots de conclusion pour vous dire que nous ne pouvons plus tergiverser. Nous devons agir en accélérant la transformation de notre ville, en protégeant l'environnement, en veillant au bien-être de toutes et tous et en redonnant à nos espaces urbains leur caractère naturel. En adoptant une politique municipale d'accélération de cette transformation, nous montrons notre engagement envers l'avenir durable de notre ville et la préservation des générations futures.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ, pour votre intervention. Nous faisons vivre une majorité avec ses points de différence, mais c'est ce qui fait progresser. Je vous remercie de l'exigence, mais aussi, je ne dirais pas du sens du compromis, en tout cas de l'importance de ce que fait cette équipe et de l'image de cette équipe de gauche et écologiste, qui gère la capitale de la France, une des plus grandes villes

de la planète, et qui est regardée pour son ambition écologique, sociale et démocratique. Je vous remercie beaucoup pour ces propos.

Je poursuis maintenant avec le tour de parole des autres élus des groupes qui se sont inscrits, qui se répartissent maintenant les temps de parole.

La parole est à Mme IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**Mme Catherine IBLED.** - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, le budget primitif 2024 que vous vous apprêtez à voter confirme malheureusement l'analyse que le groupe "Indépendants et Progressistes" porte au sein de cet hémicycle depuis le début de la mandature. La Ville a un niveau d'endettement sans précédent, et les prévisions ne vont clairement pas dans le sens d'une diminution. Cette année encore, la Ville s'endette avec une autorisation d'emprunt qui atteint presque 1 milliard d'euros. La dette devrait atteindre plus de 8,7 milliards d'euros en 2024, elle aura donc été multipliée par deux depuis 2014. Plus inquiétant encore, elle devrait être, selon vos propres estimations, de 10 milliards d'euros en 2026. Vous continuerez donc à alimenter le cercle vicieux de l'endettement et faites clairement le choix d'hypothéquer l'avenir des Parisiens.

Vous pouvez continuer de vous défausser sur l'Etat, sur la péréquation ou sur je ne sais quelle conjoncture, mais les chiffres sont têtus. Ils témoignent de votre irresponsabilité financière et de votre manque cruel d'anticipation. La Cour des comptes a estimé, dans un rapport d'octobre 2023, que la compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation a été financièrement positive pour les collectivités locales, que les recettes issues des fractions de T.V.A. nationale transférées ne font qu'augmenter dans vos propres prévisions.

Vous avancez l'argument de la péréquation comme si Paris subissait cette perte de manière inattendue, alors qu'elle est comptablement connue depuis plus de 20 ans. Il est normal que Paris puisse participer à la solidarité nationale des communes et réduire les inégalités territoriales. Ainsi, la baisse non anticipée des D.M.T.O. de 500 millions d'euros de 2023 à 2026 affecte votre épargne brute, en baisse de 35 %, et nuit aux investissements de la Ville. Est-ce la faute de l'Etat ou une erreur d'anticipation et d'analyse ? Nous nous posons la question.

Une nouvelle fois, à Paris, le budget n'est pas tenu et il manque clairement une vision budgétaire à cette Ville. Vos erreurs d'analyse budgétaire se répètent d'année en année, puisque vous estimez par exemple des recettes de taxe de séjour en hausse de 40 % en 2025 et en 2026 par rapport à 2023. Croyez-vous vraiment que le tourisme augmentera durablement de 40 % après les Jeux Olympiques et Paralympiques ?

Une fois de plus, vous compensez cette baisse de recettes par une augmentation d'impôt ou de l'endettement au détriment des Parisiennes et des Parisiens. Vous annoncez des plans à tout va, tandis que vous supprimez 13 millions d'euros du budget d'investissement de la culture dans les bibliothèques, les théâtres et les archives. En ces temps troubles, ces lieux devraient au contraire être mieux financés, non pas délaissés.

Le budget d'investissement en matière de sécurité baissera lui aussi de 8 millions d'euros. Dans le contexte sécuritaire que nous connaissons et alors que Paris s'apprête à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques cette année, cette baisse est aussi incompréhensible qu'irresponsable. Vous annoncez des forêts urbaines et 40.000 arbres d'ici avril, alors que, selon vos propres chiffres, vous n'avez planté que 7.200 arbres dans Paris intra-muros en trois ans et demi.

En parallèle, la masse salariale continue d'augmenter année après année de 160 millions d'euros, à hauteur du coût de l'absentéisme que vous n'avez jamais cherché à endiguer. Une masse salariale qui augmente sans pour autant satisfaire les agents, qui sont, pour nombre d'entre eux, de plus en plus insatisfaits de leurs conditions de travail. Certaines délégations essentielles voient leurs effectifs fondre, alors qu'ils devraient être largement renforcés et valorisés pour assurer la qualité des services publics à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens et devraient permettre de repenser l'attractivité de la fonction publique parisienne dans sa globalité et de lui redonner du sens.

Cette année encore, malgré nos alertes, malgré les demandes de la Cour des comptes, vous continuez à faire le choix d'augmenter la dette, les impôts et de priver peu à peu Paris de ses marges de manœuvre. Une nouvelle fois, vous ignorez nos propositions alternatives et nos demandes de réformes structurelles, notamment celles portées par le groupe MoDem. Elles étaient pourtant claires, chiffrées et financées.

Je vous repose ainsi les questions que je vous avais posées au Conseil de novembre et auxquelles nous n'avons pas eu de réponses : qu'en est-il du plan d'économies de fonctionnement de 250 millions d'euros que vous avez demandé à votre administration début 2023 ? Qu'en est-il des mesures de diminution du train de vie de l'Hôtel de Ville et des réformes structurelles que nous vous proposons depuis longtemps, comme l'a rappelé Pierre-Yves BOURNAZEL pour notre groupe et Maud GATEL ? Qu'en est-il de notre demande de programme d'investissement pour la mandature ?

Encore une fois, si nous plaidons en faveur d'un assainissement des dépenses de fonctionnement, c'est avant tout pour permettre plus d'investissements en faveur de la transformation de la Ville et de la qualité de service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. Revenons au cœur des compétences de chaque collectivité, évitons les doublons, optimisons les dépenses, dépensons moins mais dépensons mieux. Police municipale, végétalisation, rénovation

thermique des logements et des établissements publics, amélioration de l'accès à des infrastructures culturelles et sportives de qualité, les Parisiennes et les Parisiens attendent des actions concrètes, des engagements chiffrés et planifiés budgétairement.

Il y a donc urgence à rompre avec cet état de fait largement partagé d'une ville en perte d'attractivité et dont les politiques publiques menées n'atteignent pas les objectifs fixés.

Le plus frappant, c'est cette absence de cap et de vision stratégique pour Paris. Personne ne sait finalement dans quelle direction vous souhaitez emmener Paris. En même temps, ce n'est pas facile de trouver une direction quand votre propre majorité est divisée sur l'essentiel, par exemple sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, ou quand j'entends M. BELLIARD dire qu'il ne partage pas la philosophie et le fond de cet événement. On se demande comment vous avez pu vous unir aux élections avec un désaccord aussi profond.

Malheureusement, mes chers collègues, nous le savions déjà, ce budget sera une nouvelle fois celui du retard dans la réalisation des politiques publiques essentielles à la transformation de Paris. Sans stratégie de long terme, ce budget sera à nouveau un rendez-vous manqué avec l'esprit de responsabilité qui devrait inspirer votre action. Nous vous avons proposé une alternative avec des propositions concrètes pour retrouver des marges de manœuvre afin d'investir sereinement et efficacement dans la transformation de Paris. Vous ne l'avez pas considéré, dont acte, nous ne pourrions donc pas voter favorablement ce budget 2024.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. CASANOVA, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**M. Pierre CASANOVA.** - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, si vous me le permettez, pour ces quelques minutes qui me sont accordées par mon groupe, vous dire pourquoi il me semble que ce projet de budget d'une part trahit la promesse progressiste que vous aviez incarnée au moment de votre élection, et d'autre part ne répond pas à la nécessité de mettre en œuvre de vraies réformes.

Il trahit votre promesse et votre parole progressiste, me semble-t-il, parce qu'il est caractérisé par l'immobilisme. J'ai rencontré un brillant professeur samedi dernier, qui me disait : "J'ai regardé sur internet les débats du Conseil de Paris, cela a l'air très répétitif. Vous êtes assis, vous lisez des ordinateurs, mais, au fond, est-ce que le plus ennuyeux n'est pas que vous dites tout le temps la même chose ?". Il n'avait pas tort. J'ai l'impression que nous allons aujourd'hui étudier le même budget que par le passé, tout simplement parce qu'il recourt aux mêmes vieilles ficelles. L'immobilisme, l'immobilisme, l'immobilisme.

Tout d'abord, immobilisme dans les hypothèses retenues. Elles sont toujours à contretemps. Je me souviens que nous avons déjà eu le débat, c'était ma première intervention, sur les évolutions du marché de l'immobilier à cause de la hausse des taux d'intérêt. Nous vous avons déjà dit que vos hypothèses sont trop optimistes et déconnectées de la réalité, mais vous recommencez. Immobilisme, aussi, dans le recours à l'endettement. Toujours et encore cette idée que, si on n'augmente pas les impôts, on augmentera la dette. Immobilisme, enfin, dans l'inflation perpétuelle, continue, des différents budgets de fonctionnement.

C'est aussi une trahison de la promesse progressiste parce que je me souviens de cet homme, fort respecté hier et encore aujourd'hui, Ministre de Lionel JOSPIN, qui disait : "La dette est l'ennemie de la gauche". Pourquoi la dette est-elle l'ennemie de la gauche ? Parce qu'elle nourrit le procès en incompétence qui poursuit les progressistes depuis qu'ils sont engagés en politique en France. Nous avons vu à quelles dérives et à quel malheur cela aboutit, puisque cela contribue à une forme de conservatisme constant.

C'est aussi l'ennemie de la gauche parce que qui paie la dette à la fin ? Qui la paie, par le sang et la sueur, plus que le reste de la société ? Ce sont les plus faibles. C'est une démagogie et un mensonge historique de croire que la ruine frappe les riches, pas les pauvres. C'est l'inverse, la ruine frappe d'abord les plus faibles.

Enfin, c'est une infamie pour le progressisme dans son ensemble, car le surendettement veut dire la tutelle financière, la contrainte des marchés et donc l'absence de réforme.

J'en viens à mon propos. Que faut-il faire ? Il faut réformer. Les vrais progressistes sont ici ceux qui vous proposent et qui vous tendent la main pour des actions concrètes. Nous en avons pris aujourd'hui par le biais de nos trois vœux, que je soumetts à votre appréciation, en espérant qu'elles sont de nature à dépasser les clivages, les réflexes conditionnés et les préjugés.

Premièrement, nous vous proposons au premier trimestre 2024 d'engager ouvertement et en toute transparence un grand débat sur un plan d'économies de fonctionnement. C'est une initiative conjointe avec nos amis indépendants et progressistes, qui, je l'espère, pourra s'étendre à d'autres groupes. Il ne s'agit que de mettre sur la table 2,5 %, 250 millions d'euros, et de voir ensemble ce que nous pourrions faire. J'ai été traité une fois par Mme la Maire d'Harpagon, mais non, je vous propose simplement de hiérarchiser. Pourrait-on dire qu'il y a des priorités pour la vie des Parisiens ? Sommes-nous obligés de basculer dans la caricature et le horizon quand on veut avoir ces discussions de bonne foi ?

Notre deuxième proposition, qui est, me semble-t-il également, mais c'est peut-être présomptueux, frappée au coin du bon sens, est d'ouvrir à la consultation des Parisiens via le budget participatif la proposition de hiérarchisation. Tous les ans, environ 85 millions d'euros sont soumis aux Parisiens sous forme de dépenses. Y a-t-il vraiment une impossibilité conceptuelle dans cette enceinte à se dire que l'on pourrait leur proposer les plus et les moins ? Si nous leur proposons 85 millions d'euros de dépenses, nous pourrions peut-être, à titre expérimental, dans un arrondissement, leur proposer une hiérarchisation. 85 millions d'euros de chasse au gaspillage. Cela franchit-il une barrière morale totale qui incite à voter contre ? Je ne crois pas.

Je crois que, à droite, à gauche ou au centre, nous pouvons accepter un débat sur la hiérarchisation des dépenses et tenir compte des phénomènes extérieurs qui vous conduisent, dans certains cas, à augmenter les dépenses, et dans d'autres, quand les temps sont plus durs, peut-être à les hiérarchiser. Peut-être, certainement.

Troisième et dernier point, il est anecdotique par le montant mais il est ici pour vous convaincre, je l'espère, que nous essayons de formuler des propositions concrètes. Nous avons rédigé un vœu sur les T.A.M., les transports automobiles de la Municipalité. Est-il vraiment indispensable que Paris soit la seule ville de France à avoir un tel service ? J'ai le plus grand respect pour les agents qui travaillent dans ce service, je ne doute pas de leur implication ni de leur compétence, mais pouvons-nous vraiment avoir en 2023 un service qui cumule les services de propriétaire, de loueur et de réparateur ? Je vous pose la question sérieusement. Une ville de 50.000 agents est-elle la mieux placée pour entretenir, acheter et gérer 2.500 véhicules, 700 vélos, 2 bateaux, 1 drone ?

Voilà un exemple parmi d'autres qui pourrait permettre, je l'espère, d'avoir une discussion dépassionnée. Si vous me permettez de conclure sur ce mot, nous ne vivons pas, comme je l'ai entendu, une dérive budgétaire, nous sommes dans une impasse budgétaire, et il est grand temps d'agir.

Voilà ce que je voulais vous dire, chers collègues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Paris en commun. Madame la maire du 10e.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Paul SIMONDON et chère Léa FILOCHE, dans un contexte d'aggravation de la crise sociale, il est indispensable de traduire budgétairement notre ambition pour faire vivre l'égalité entre toutes et tous.

Notre groupe se félicite du niveau des dépenses de solidarité prévues dans le budget 2024, contrairement à quelques collègues à droite de cet hémicycle, avec 1,963 milliard d'euros, en hausse de 80 millions d'euros. Un quart du budget de notre collectivité est mobilisé pour la justice sociale. Avec 37,6 millions d'euros supplémentaires au C.A.S.-V.P., 21 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance ou encore 17 millions d'euros pour les personnes en situation de handicap, ce budget primitif accentue l'action municipale pour améliorer le quotidien des plus précaires et des plus fragiles. A cela s'ajoutent 1,5 million d'euros supplémentaires pour renforcer l'ouverture des accueils de jour, les distributions alimentaires, l'hébergement d'urgence.

Je tiens ici sincèrement à vous remercier, Madame la Maire, Paul SIMONDON, ainsi que Léa FILOCHE. Vous avez pris la mesure des besoins auxquels nous devons faire face aujourd'hui et, en portant une vision solidaire de son budget, la Ville de Paris est fidèle à ses engagements.

Notre Ville montre aussi qu'elle a compris qu'il faut faire davantage, notamment, hélas, pour pallier les insuffisances chroniques de l'Etat dans ce domaine. Face à la dégringolade des indicateurs sociaux, la baisse du pouvoir d'achat, la hausse de la précarité énergétique, l'explosion du coût des transports à venir ou encore le recours de plus en plus important à l'aide alimentaire que nous constatons dans nos quartiers, nous résistons pied à pied en cohérence avec nos autres priorités budgétaires, le droit au logement décent pour toutes et tous, et l'adaptation au dérèglement climatique, qui, nous le savons, nourriront les inégalités sociales de demain si nous ne nous mobilisons pas suffisamment.

Notre groupe et notre majorité sont plus que jamais déterminés à faire de Paris une ville toujours plus durable, toujours plus inclusive, et c'est le sens de notre proposition d'amendement budgétaire au groupe Paris en commun, pour que ce budget finance des solutions opérationnelles face à la situation dramatique rencontrée en ce début d'hiver, notamment par les personnes à la rue.

Alors que chaque jour plus de 1.500 demandes de prises en charge ne peuvent être satisfaites par le 115 - nous avons ces chiffres alarmants chaque jour -, plusieurs personnes se tournent désormais vers nous, les maires d'arrondissement, pour tenter de trouver des réponses, des solutions. Face aux attermoissements de l'Etat, qui devrait pourtant tenir son rôle de coordinateur des politiques de solidarité, nous avons décidé d'agir avec plusieurs de mes collègues maires d'arrondissements, que je salue, en plus de la mobilisation des gymnases et dans la perspective attendue maintenant, grâce à vos combats, Madame la Maire et Monsieur le Maire du 18e arrondissement, de l'ouverture de lycées parisiens inoccupés.

Avec le concours précieux de notre administration, du tissu associatif, et sous l'égide de Léa FILOCHE, que je remercie encore une fois, nous avons fait le choix de pousser les murs et d'ouvrir des lieux d'hébergements

temporaires là où nous le pouvions pour mettre à l'abri plusieurs dizaines de famille, parce que les maires n'acceptent pas de laisser les enfants dormir à la rue.

Dans le 10e, une halte-garderie accueille ainsi depuis le 1er décembre cinq familles, dont les enfants sont scolarisés dans notre arrondissement. Notre responsabilité d'élus implique de nous mobiliser, et de mobiliser tous les leviers pour protéger les plus démunis. C'est ce que nous faisons, et c'est l'esprit de la proposition qui est faite par vous, Madame la Maire de Paris, au Président de la République en prévoyant l'ouverture de places d'hébergement à Paris pour constituer un héritage solidaire des Jeux Olympiques et Paralympiques. Merci pour cela.

Cette proposition témoigne évidemment de votre volonté de faire des Jeux un héritage très concrètement utile à la vie de nos concitoyens, en profitant au plus grand nombre, notamment aux plus démunis. Nous espérons que l'Etat saura enfin répondre présent. En attendant, il nous appartient de réaffirmer notre engagement pour faire plus encore.

Nous souhaitons ainsi amender le budget en proposant 1 million d'euros d'augmentation en crédits de fonctionnement pour armer de nouveaux sites d'hébergement d'urgence, tout en y renforçant les modalités d'accompagnement social. Nous proposons également 1 million d'euros d'augmentation en crédits d'investissement pour préparer l'avenir, pour penser, pour organiser, pour adapter des sites dont l'hébergement n'était pas la destination initiale, mais aussi pour faire l'acquisition d'un grand site polyvalent pour faire face à tout type d'urgence, comme nous en avons besoin finalement chaque année à Paris, face à l'insuffisance d'actions de l'Etat.

Nous avons également proposé la création de postes supplémentaires au sein de la Direction de la police municipale pour mettre en œuvre ces politiques d'espaces publics dont nous avons également besoin. Nous, maires d'arrondissement, nous rendons compte à quel point l'errance impacte nos quartiers et l'ambiance de certains quartiers du Nord-Est parisien.

Vous l'aurez compris, dans un cadre budgétaire complexe mais volontariste, nous ne renions aucune de nos ambitions au service et dans le seul intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Madame la Maire, et merci pour votre engagement pour faire en sorte que les enfants à la rue ne le soient plus et que l'on pousse les murs. Beaucoup de maires le font, comme les maires du 18e et du 20e, ainsi que beaucoup d'autres. Je vous en remercie, car cette situation est absolument intolérable. Il nous faut évidemment apporter des solutions, souvent dans l'urgence.

Je donne la parole à Mme CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en tête de tous les budgets, de toutes les collectivités locales de France, il y a une première page qui donne une dizaine d'indicateurs statistiques essentiels qui permettent d'apprécier la situation de chaque commune. Je voudrais commenter brièvement deux de ces premières pages, celle du budget primitif de Paris pour 2020, c'est-à-dire avec la situation avant Covid, et cette même première page pour le budget 2024. C'est malheureusement édifiant.

Par rapport à l'avant-Covid, les dépenses de fonctionnement par Parisien ont augmenté de plus d'un quart. La dette par habitant pour chaque Parisien a, elle, augmenté de plus de 53 %, passant de 2.465 euros à 3.774 euros. Désormais, à Paris, 97,3 % des recettes de fonctionnement sont englouties, absorbées par les seules dépenses de fonctionnement et le remboursement du seul capital de la dette, sans même avoir commencé à payer les intérêts. Autant dire que, malheureusement, Madame la Maire, la Ville de Paris a perdu sa capacité à investir, qui est pourtant si décisive pour préparer l'avenir.

Avec votre gestion, dans ces dix indicateurs, deux seulement baissent à Paris. Le premier est la richesse et le pouvoir d'achat des Parisiens. Ils ont régressé en valeur, avec une progression nominale de seulement 3 %, très inférieure à l'inflation cumulée. Le deuxième est la population, puisque, entre le budget avant Covid et la situation actuelle, votre politique a contribué au départ de plus de 160.000 Parisiens.

Vous nous dites toujours que c'est la faute de l'Etat, que c'est parce qu'il y a plus de services publics et qu'il y a plus d'écologie. Pour ce qui est de la faute de l'Etat, toutes les collectivités locales sont malheureusement confrontées à cette situation. Si l'on veut être honnête, il faut aussi rappeler que l'Etat vous a donné à hauteur de 2 milliards d'euros de loyers capitalisés, des faveurs qu'il n'a nullement accordées à d'autres. Or, d'autres collectivités que Paris ont thésaurisé pendant la période de flambée des droits de mutation, pendant que nous nous sommes constamment endettés.

S'agissant des services publics, je vous mets au défi de justifier une amélioration significative des services publics essentiels, quand tout le monde constate au contraire leur dégradation, malgré des dépenses en hausse de 25 % depuis le Covid. Fallait-il encore cette année augmenter les effectifs de la Ville de Paris en net de 650 emplois ? Je n'en suis pas du tout convaincue.



Pour l'écologie, où en est le bilan ? C'est peut-être que vous avez l'indécence d'appeler un "Bleu Climat", qui est soumis à notre discussion, un document avec un ours et un rédacteur en chef, des photos de toutes les couleurs et de tous petits textes qui mélangent allègrement les euros, les kilowattheures, les projets et les réalisations, même si elles ne sont pas du fait de la Ville de Paris, totalement anecdotiques et surtout sans aucune évaluation. Oui, l'écologie est essentielle, mais pas cela. On se moque du monde.

Le problème, Madame la Maire, c'est que les Parisiens n'auront pas seulement à payer l'addition. L'accumulation de ces fautes de gestion chaque année engendre non une addition, mais un effet d'accélération de la déroute financière de Paris, une dynamique gravissime que connaissent malheureusement les ménages en surendettement.

L'indicateur, le plus fiable témoin de ces errements de gestion, c'est ce que représente la charge annuelle de la dette dans le budget de la Ville de Paris. Elle augmente à un rythme affolant. Cela n'avait pas échappé à votre conseillère budgétaire en 2017, notamment, qui avait démissionné. On avait appris qu'elle craignait dans sa note que, au rythme d'endettement qui était alors celui de la Ville de Paris, nous ayons des annuités d'emprunt de 300 millions à 400 millions d'euros d'ici 2030, et des intérêts d'emprunt de 150 millions d'euros dès 2021.

Les prévisions de cette conseillère budgétaire étaient très optimistes par rapport à la réalité que nous connaissons. Pour 2024, en effet, le poids cumulé de la dette, annuité et intérêts, sera de 521 millions d'euros, soit une augmentation de 57 % dans cet exercice.

Deux leçons à ce constat. Premièrement, la situation de la Ville est pareille à celle d'un ménage surendetté, dont le poids des intérêts sera bientôt supérieur au capital à rembourser et qui arrive sans provisions au pire moment pour s'endetter. En effet, les intérêts à 213 millions d'euros représentent déjà 40 % du poids annuel de la dette. La question n'est donc plus de savoir si le poids des intérêts va dépasser le poids des annuités en capital, mais quand. La Ville s'endette désormais à 4,12, c'est-à-dire à des taux 2,6 fois plus élevés que la moyenne du stock actuel de la dette. Avec une autorisation d'endettement moyenne que vous annoncez de 911 millions d'euros sur les trois prochaines années, cette conséquence est malheureusement inévitable.

La seconde conséquence, c'est l'effet multiplicateur. Quand votre conseillère budgétaire démissionnait en 2017, elle craignait un poids annuel de la dette cumulée de 550 millions d'euros, dans le pire des cas à compter de 2030. Aujourd'hui, alors que l'effet des taux ne se fait pas encore sentir - mais cela va arriver -, nous avons déjà atteint le pire scénario qu'elle décrivait avec six ans d'avance. Autrement dit, l'addition de ces erreurs crée un effet multiplicateur sur le poids annuel de la dette qui est autant d'argent indisponible pour investir pour les Parisiens. J'ajoute, encore plus inquiétant, que le poids de ces intérêts se porte en section de fonctionnement.

Or, pour les exercices 2016 et 2017, selon la Chambre régionale des comptes, et pour les exercices 2020 et 2021, selon le ministère de l'Economie, sans les loyers capitalisés reversés en section de fonctionnement, vos budgets de fonctionnement auraient déjà été en déséquilibre. Maintenant que vous ne pouvez plus compter sur les loyers capitalisés en section de fonctionnement et alors que les taux d'intérêt ont triplé et que vous avez par ailleurs utilisé l'élastique fiscal jusqu'à le rompre - presque jusqu'à "cramer", si vous me permettez cette expression familière, avec des dépenses supplémentaires, le petit ballon d'oxygène qu'il vous procurait -, alors que le marché immobilier se retourne et que vos dépenses de fonctionnement augmentent deux fois plus vite que les recettes, comment comptez-vous équilibrer vos budgets de fonctionnement ? C'est une exigence légale.

Madame la Maire, vous avez lancé dès 2014 une boule de neige d'endettement. En 2024, elle atteint déjà le stade d'un début d'avalanche, qui nous conduit, sauf changement total de cap, tout droit au désastre. Il est vraiment urgent d'arrêter cette avalanche avant qu'elle n'emporte les finances de la Ville et soumette Paris à la merci des banques et de l'Etat.

Madame la Maire, vous n'avez pas écouté votre conseillère budgétaire, vous ne nous avez pas écoutés non plus, et vous n'avez pas écouté la Chambre régionale des comptes dans son rapport de février 2022. Vous avez déjà lié les mains des Parisiens sur des décennies, et vous les laissez sans marge de manœuvre, au moment où le marché immobilier se retourne et où les taux d'intérêt augmentent.

Certes, votre mandat s'achève en 2026, mais il reste trois exercices budgétaires pour ouvrir les yeux et changer radicalement de cap. C'est le sens des vœux que nous avons présentés et qu'il faudrait mettre en œuvre immédiatement. Nous l'avons bien compris, il ne s'agit pas de votre argent mais de celui des Parisiens et de leurs enfants, qui devront payer pendant des décennies. Malgré tout, c'est votre responsabilité. Je me permets donc aujourd'hui de faire appel, Madame la Maire, à votre sens des responsabilités.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Alice TIMSIT.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette année, la plus ancienne station météorologique de Paris, qui est nichée au cœur du parc Montsouris dans le 14<sup>e</sup> depuis 1872, a enregistré un triste et effroyable record. Une augmentation de 2,3 degrés a

été enregistrée depuis la fin du XIXe siècle, et cette augmentation est renforcée par un microclimat, que personne ne nous envie, le fameux îlot de chaleur urbain. L'élévation des températures se poursuivra pour atteindre d'ici la fin du siècle 3,8 degrés dans un scénario plutôt intermédiaire, jusqu'à 6 degrés dans un scénario pessimiste. Autant dire que c'est la suffocation assurée et que l'habitabilité de notre ville est en jeu si nous n'engageons pas un changement d'échelle spectaculaire de nos politiques publiques.

A cette crise climatique s'ajoute une crise sociale, vous l'avez toutes et tous rappelé, que ce Gouvernement et la droite, d'ailleurs, ne cessent d'aggraver. Les files d'étudiantes et d'étudiants aux distributions alimentaires nous ont choqués, bien entendu, et elles continuent de s'accroître. Il y a aussi aujourd'hui près de 400 enfants à la rue à Paris, sans que l'Etat bouge le petit doigt, et les transports en commun sont devenus invivables.

Nous avons atteint un point de bascule pour le climat, un point de bascule pour la justice sociale, qui impose aujourd'hui la démultiplication de nos investissements. Pourtant, l'étau se resserre, et ce Gouvernement, dans un mouvement de recentralisation des finances publiques et d'asphyxie des collectivités territoriales, continue de se désengager financièrement, sans même avoir la décence de prendre ses responsabilités et de financer l'accueil des centaines d'enfants qui dorment à la rue à Paris.

A ce désengagement volontaire de l'Etat s'ajoutent bien sûr une crise conjoncturelle, une crise immobilière et la baisse drastique des droits de mutation à titre onéreux, qui n'épargnent pas Paris. C'est donc notre épargne brute qui trinque et qui amortit cette chute. C'est dans un tel contexte d'effet ciseaux budgétaire et d'effet ciseaux climatique où la folle accélération du dérèglement climatique va plus vite que l'effort budgétaire fourni que nous devons maintenir le cap de l'investissement.

C'est ce que notre majorité fait déjà en grande partie. "En partie", parce que les Jeux Olympiques grèvent substantiellement notre budget. Ce seront pas moins de 100 millions d'euros qui seront dépensés pour 2024, et près de 380 millions d'euros pour la mandature. Une paille, lorsque l'on sait qu'à cela s'ajoute la promesse de Valérie PÉCRESSÉ de faire vivre un enfer aux Parisiennes et aux Parisiens dans les transports en commun.

Pourtant, la trajectoire est connue, le cap est clair et les objectifs sont ambitieux. Après le P.L.U. bioclimatique, le nouveau plan Climat que nous nous apprêtons à voter exprime un très haut niveau d'ambition pour garantir l'habitabilité de notre ville tout en ne laissant personne au bord du chemin : un plan Grand Chaud, la rénovation massive des logements, plus de 300 nouveaux hectares de pleine terre ouverts au public. C'est un changement d'échelle massif nécessaire, puisque la marche à franchir est immense, et c'est du niveau de financement de nos objectifs que dépendra notre crédibilité.

A ce propos, il est apparu que le niveau de financement de la rénovation des crèches et des écoles était insuffisant, c'est la raison pour laquelle les écologistes ont demandé que soit abondé le budget de 240 millions d'euros supplémentaires pour nous permettre de tenir la cadence de rénovation de trois crèches rénovées chaque année et dix écoles par an, ce qui est absolument indispensable pour permettre aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes d'apprendre dans de bonnes conditions, puisque l'écologie est un puissant levier d'égalité.

Si la Ville est capable de mettre autant d'argent pour les Jeux Olympiques, elle n'a pas le choix que d'être au rendez-vous pour l'adaptation de notre ville au dérèglement climatique. Ce que je viens de dire à propos de la rénovation du bâti vaut également pour la transformation de notre modèle économique. Il n'y aura pas d'accélération de la transition sans changement de modèle économique. Aussi, financer la création de tiers lieux d'économie sociale et solidaire tournés vers le réemploi, tout comme financer un tourisme plus durable est absolument nécessaire pour réorienter notre modèle économique et le territorialiser.

Chaque euro dépensé doit donc être un euro pour le climat, un euro pour une économie résiliente, un euro pour la justice sociale. Ce changement de modèle suppose une attention accrue portée aux plus fragiles. C'est pourquoi, à travers nos amendements, nous portons également la demande, dans un contexte inflationniste très fort, d'abonder de 5 millions d'euros supplémentaires les aides à la distribution alimentaire, notamment, dans un contexte où d'aucuns à la Préfecture de police s'aventurent à criminaliser ces distributions alimentaires en prenant des arrêtés d'interdiction.

Nous portons également une demande à l'égard de la précarité énergétique pour porter un soin toujours plus grand aux plus précaires. Cette ambition justifie bien évidemment notre recours à l'emprunt. A choisir, les écologistes ont toujours préféré la dette économique à la dette écologique. Toutefois, nous devons bien entendu demeurer exigeants vis-à-vis de l'accroissement de cette dette, et cela suppose des efforts de priorisation budgétaire pour la contenir. Nous devons aussi être exigeants vis-à-vis de nos partenaires bancaires, qui financent pour certains et indirectement ces fameuses bombes carbone. C'est avec ceux-là que nous devons rompre à terme nos relations pour ne pas être complices de climaticide.

Pour conclure, je soulignerai que nous gageons plusieurs de nos amendements budgétaires et des investissements que nous avons portés au vote de cette Assemblée sur des lignes dédiées aux Jeux Olympiques. Le message que nous voulons adresser aux Parisiennes et aux Parisiens est très clair : nous ferons de votre quotidien notre priorité.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, malgré un contexte économique en berne, malgré la multiplication des conflits au niveau international, malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint par l'Etat qui a choisi de s'attaquer aux collectivités, à leur autonomie, à leur créativité, malgré la crise de l'immobilier, l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse des D.M.T.O., malgré une crise du pouvoir d'achat historique et un taux de pauvreté record, notre collectivité est en capacité de proposer un budget d'environ 10 milliards d'euros, porteur d'espoir, avec des investissements massifs pour agir pour le social et le climat.

N'en déplaise à certains, oui, nous continuons d'investir massivement pour le logement, pour la transition énergétique. Oui, nous contribuons à construire une réponse à l'urgence sociale que l'Etat ignore. Oui, nous sommes pour les Parisiens un rempart, un bouclier social et jouons de fait le rôle que l'Etat refuse de jouer. Oui, nous déployons des politiques publiques qui protègent.

Au groupe communiste, nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin, en commençant par le logement. Vous le savez, ce secteur traverse une crise sans précédent. Pour les classes populaires, le logement représente le premier poste de dépenses, à Paris en moyenne 36 % du budget des familles. Nous proposons donc d'augmenter les crédits versés au profit d'associations comme l'A.D.I.L. 75, qui accompagne les locataires dans l'exercice de leur droit, par exemple celui de l'accès à l'assurance habitation municipale.

Par ailleurs, la Ville dispose de nouvelles compétences avec l'encadrement des loyers. Elle peut maintenant agir sur les prix pratiqués dans le privé. Nous avons déjà reçu plus de 1.500 signalements de dépassements de ces prix de loyers en 11 mois, contre 200 signalements à l'Etat entre 2021 et 2022. Nous avons besoin d'agents pour répondre à cet afflux de signalements. Faute de personnel, les délais pour traiter un dossier sont parfois trop longs, excédant souvent deux mois, et ces deux mois font la différence dans la vie d'un locataire.

Cette crise du logement nécessite également de lutter contre le cœur du problème : la spéculation immobilière. C'est particulièrement la dérégulation causée par les plateformes comme "Airbnb", notamment à l'approche des Jeux Olympiques, que nous avons dans le viseur. La tentation est forte pour certains propriétaires de mettre les locataires à la porte via des ruptures abusives de bail et, ainsi, transformer des logements en meublés touristiques au vu de l'explosion des prix. Là aussi, il faut embaucher pour lutter contre ces fraudes motivées par l'appât du gain au détriment de l'intérêt général. Ces embauches, rappelons-le, rapportent à la Ville plus qu'elles ne lui coûtent.

Lutter contre cette spéculation, c'est aussi et surtout produire du logement public avec en vue l'objectif de 40 % de logements publics en 2035. Cela nécessite de produire 4.000 logements sociaux par an et 4.000 logements abordables supplémentaires, dans un contexte où le foncier manque. Il faut racheter des immeubles au secteur privé et transformer des bureaux. Pour cela, il faut activer, comme nous en avons convenu lors du débat sur le P.L.U. bioclimatique, le compte foncier de manière encore plus forte que ces dernières années. Si nous voulons garder le cap que nous avons tenu depuis plus de dix ans, il faut un compte foncier ambitieux à hauteur de 400 millions d'euros.

Autre chantier important à nos yeux : les équipements publics de proximité, en particulier dans les quartiers populaires. Nous avons défendu l'année dernière la création d'un anneau sportif autour de Paris constitué de nouveaux équipements, qui pourraient aussi faire partie de l'héritage des J.O. Nous présentons en ce sens un amendement afin de financer la construction de la piscine dite Christino-Garcia à la porte de Vincennes. Autres équipements attendus : l'acquisition et la transformation de l'ancien garage du 4, rue de la Mare pour créer un centre d'animation jeunesse dans ce quartier populaire de la Banane et des Amandiers. A noter que 500 habitants de ce quartier ont déjà signé une pétition en ce sens.

Sans oublier l'urgence de lancer les travaux du conservatoire à rayonnement régional de la rue de Noisy-le-Sec et de sa médiathèque, qui ne cessent d'être repoussés. En attendant, le prix des matériaux explose un peu plus chaque année, et le coût du projet tout autant. Or, ce quartier populaire à la frontière de la Seine-Saint-Denis répond à l'ensemble des critères que nous nous sommes collectivement fixés dans le cadre du P.L.U. pour y construire des équipements culturels de proximité.

Le budget culture de la Ville connaît une augmentation de 6 % en global. C'est une bonne nouvelle. Les premières dépenses que l'on stoppe quand on doit se serrer la ceinture, ce sont les dépenses culturelles. Pourtant, la culture est essentielle, comme nous l'avons vu pendant le Covid, mais, lorsque l'on a à peine de quoi se loger et se nourrir, c'est déjà du luxe. Paris se donne les moyens de maintenir une offre culturelle accessible au plus grand nombre. Dans ce cadre, nous sommes très attentifs à l'activité de lieux intermédiaires des musiques actuelles qui maillent nos territoires, souvent parmi les plus populaires, aux portes de la ville, et développent des programmations très riches alternatives aux grandes scènes musicales parisiennes, qu'elles soient privées ou publiques.

Je parle ici de lieux comme "La Station - Gare des Mines", le "Hasard ludique", "La Flèche d'or" ou encore le "Petit Bain", qui développent des projets artistiques et culturels qui permettent à la fois l'émergence de nouveaux artistes et une expression d'esthétiques différentes que l'on ne trouve pas ailleurs. Ce sont aussi des lieux peu chers

en termes de prix du billet, de prix du bar et de coût accessible aux jeunes. C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville lance un plan de soutien à hauteur de 2 millions d'euros à ces tiers lieux culturels qui rencontrent, notamment à cause de l'inflation, des difficultés à maintenir l'équilibre financier de leur modèle.

Nous présentons à nouveau un amendement pour pérenniser le soutien à "Formula Bula", festival de la bande dessinée indépendant très populaire et que nous sommes nombreux à connaître et à apprécier ici, y compris sur les bancs de la droite. L'année dernière, nous avons soutenu leur volonté de changement d'échelle et de lieu. Ils étaient cette année à "Césure", tiers lieu dans le 5e. Pari réussi : plus de 11.000 personnes ont pu participer. Ce festival a le triple avantage de permettre à de jeunes artistes d'émerger tout en rendant accessible cette culture à un large public et en permettant à la Ville de Paris de disposer d'un rendez-vous incontournable dans ce secteur très porteur qu'est la bande dessinée.

Enfin, je garde le meilleur pour la fin. A la suite d'un vœu adopté en Conseil de Paris cette année, nous souhaitons obtenir les crédits nécessaires à la création d'une statue de Louise Michel. En janvier 2025, nous commémorerons les 120 ans de sa mort, et ce sera l'occasion de remettre cet illustre personnage à sa juste place sur la butte Montmartre.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Laurent SOREL, cher collègue.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais commencer par rassurer Mme HIDALGO - vous lui passerez le message de ma part -, je ne fais toujours pas partie de sa majorité, je voterai donc contre son budget.

Non, je ne suis pas aveugle, ce budget n'est pas un budget d'austérité, mais il manque d'ambition à gauche pour moi, dans une période où la pauvreté, la précarité alimentaire, le mal-logement mais aussi les températures augmentent. Certes, vous ne pouvez pas tout faire, vu vos contraintes budgétaires, mais vous pouvez faire mieux.

Vous ne pouvez pas tout faire parce que les droits de mutation s'effondrent, mais le sevrage est d'autant plus brutal que la Ville était droguée à cette spéculation immobilière et n'a pas réussi à diminuer sa dépendance. Vous ne pouvez pas tout faire non plus parce que, oui, l'Etat fait les poches de la Ville, cela a été dit, et enlève aux collectivités locales le peu d'autonomie qu'il leur reste en matière fiscale. La dotation globale de fonctionnement sera de 0 en 2024. Si on ajoute les dépenses sociales transférées non compensées, cela fait en cumulé 1,7 milliard d'euros de dette de l'Etat depuis 2014.

Vous ne pouvez pas tout faire, donc, mais vous pouvez faire mieux. Oui, vous attaquez l'Etat en justice, mais il faudrait que Paris initie une vraie révolte citoyenne des collectivités locales et des citoyens contre ce racket organisé. Ce qui se joue ici, c'est tout simplement la remise en cause du principe démocratique de libre administration des collectivités locales.

Vous pouvez aussi faire mieux parce que Paris, même pillée, reste Paris, c'est-à-dire une ville riche, concentrant grandes fortunes, patrimoine immobilier important et sièges sociaux, ce qui donne des marges fiscales. Surtout, vous auriez pu faire mieux, Madame HIDALGO, parce que l'organisation des Jeux Olympiques, qui a été voulue, coûte 380 millions sur la mandature. Rien que cela. Autant de millions qui manquent pour le logement et pour les agents de la Ville. Qu'allez-vous leur dire lorsqu'ils demanderont des titularisations, des embauches et plus de primes ? Que cela coûte un "pognon" de "dingue" et que Paris a déjà fait beaucoup et n'en a plus les moyens ?

Sur l'urgence sociale, on voit les queues s'allonger devant les banques alimentaires, des enfants scolarisés, des migrants et, parmi eux, des mineurs dormir dans la rue. Oui, l'Etat doit prendre ses responsabilités, mais, s'il ne fait rien ou trop peu, la Ville devra faire bien plus qu'elle ne le fait déjà aujourd'hui. Sur les investissements, ils se maintiennent certes à 1,8 milliard d'euros, mais on est loin du compte sur l'adaptation de la ville au réchauffement climatique et sur la rénovation thermique des écoles et des crèches.

Avant que certains élus fassent un malaise, je sais que l'épargne brute est au plus bas, que la dette augmente et que les taux montent. Je vois cela, et je vous demande : qu'est-ce qu'une bonne gestion ? Est-ce faire sagement ce que nous dictent la Cour des comptes ou les agences de notation, ou est-ce partir des priorités discutées démocratiquement avec les Parisiennes et les Parisiens en toute connaissance de cause sur les contraintes budgétaires pour faire des choix et les assumer ? La démocratie ne doit pas être seulement pour les S.U.V., les trottinettes et les murs végétalisés. Si les Parisiens disent au bout du compte que la priorité n'est pas la dette mais le climat et l'urgence sociale, pourquoi faudrait-il renoncer à faire des choix de gauche ? Non, ce n'est pas Bercy ou Wall Street qui doivent gouverner la Ville, mais le bien commun.

Bref, vous l'aurez compris, le compte n'y est pas pour moi, je voterai donc contre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Excusez-moi. Vous vous êtes interrompu brutalement et vous aviez encore 18 secondes, vous m'avez surpris.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais intervenir sur le volet culture du budget 2024. Si nous nous réjouissons tous de voir enfin une augmentation du budget culture à Paris, nous en avons perdu l'habitude depuis trois ans, cette hausse ne reste qu'une éclaircie dans un ciel de plomb.

Le budget de fonctionnement de la culture s'élève à 178,2 millions d'euros, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2023. Vous vous réjouissez, chère Carine ROLLAND, de cette hausse inédite en nous rappelant en commission l'ambition forte de la Maire de Paris à mettre - ou plutôt à remettre - la culture au cœur de ses priorités. Nous aimerions partager votre enthousiasme, malheureusement cette augmentation n'est rien de plus qu'un juste rééquilibrage des subventions aux établissements culturels parisiens que vous avez allègrement diminué sur les trois derniers exercices budgétaires.

L'exemple le plus emblématique reste la Philharmonie de Paris, pour laquelle la subvention de fonctionnement avait diminué de près de 5 millions d'euros, passant de 11,2 millions à 6,7 millions en 2022. Nous ne pouvons donc qu'approuver l'augmentation de la subvention, qui retrouve son niveau de 2020 dans ce budget 2024, à ce grand établissement culturel, aux résultats de fréquentation impressionnants, avec plus de 1,4 million de spectateurs en 2022.

Les musées sont le deuxième poste de dépenses culturelles, avec un budget de 58,4 millions d'euros. Je crois que nous pouvons tous saluer ici la réussite de Paris Musées, avec à sa tête sa directrice, Anne-Sophie de GASQUET. Ce succès est dû à une programmation riche, comme l'exposition actuelle de Nicolas de Staël au musée d'Art moderne de la Ville de Paris, à un programme varié, audacieux parfois, je pense notamment aux expositions sur les peintres nordiques au Petit Palais. Ils étaient 2,13 millions de visiteurs en 2022 à avoir fréquenté l'un des 14 musées de la Ville de Paris. C'est bien, car ce sont bien les expositions temporaires payantes qui amènent les publics avertis, et non pas les expositions permanentes gratuites, supposées ouvrir les musées à des publics éloignés de la culture. Une réflexion serait donc à mener sur la diversité des publics fréquentant le réseau des musées de la Ville de Paris.

Concernant le budget patrimoine de la Ville de Paris, dans le budget 2023, le patrimoine avait subi une baisse de 19 %. Cette année, nous ne retrouvons pas d'augmentation compensant cette baisse. Le patrimoine parisien reste encore le parent pauvre du budget culture, avec un budget des dépenses de fonctionnement de 5,4 millions d'euros. Un manque évident d'ambition politique à entretenir un patrimoine qui accuse déjà de nombreuses marques de délabrement.

Chers amis écologistes, vous qui souhaitez la fin des bâches publicitaires sur les édifices lors des travaux, sachez que, sans cette manne financière, notre Ville ne pourrait pas réaliser des travaux comme ceux de l'église de la Madeleine, de l'église Notre-Dame-de-Lorette ou encore de la Trinité. Aujourd'hui, le mécénat et les bâches publicitaires sont des recettes indispensables à l'entretien de notre patrimoine parisien. Notre Capitale a un potentiel immense et sous-exploité de son patrimoine historique. Il faut absolument le valoriser en encourageant la création artistique et concevoir des événements pour que les Parisiens retrouvent un intérêt et une fierté à vivre à Paris. C'est ce que notre groupe a souhaité faire en faisant adopter à son initiative une politique de valorisation du petit patrimoine au sein de ce Conseil en cette année 2023.

Rénover notre patrimoine est une nécessité. Ce n'est pas un coût, c'est un investissement. Où est votre politique culturelle pour faire rayonner la Ville de Paris, Madame la Maire ? Où est la mobilisation des énergies et des investissements pour monter des projets artistiques d'ampleur internationale ? Où est la volonté de remettre du beau dans notre Capitale ? Malheureusement, votre budget culturel n'est pas au rendez-vous, alors que le monde entier s'apprête à venir à Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je profite enfin de cette discussion budgétaire pour dire à nouveau tout notre soutien aux bouquinistes parisiens qui vont voir leurs boîtes démontées au moment des J.O. Nous attendons de la Ville de Paris qu'elle prenne toutes ses responsabilités pour les aider à traverser cette épreuve difficile. Je pense également aux jardins de Notre-Dame, afin que la raison l'emporte enfin sur un projet inacceptable de destruction des jardins autour de la cathédrale. Il n'est jamais trop tard pour revenir sur un projet qui n'aurait aucun sens, ni patrimonial, ni écologique, ni de mémoire pour cet espace autour d'une Notre-Dame qui a retrouvé toute sa majesté.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est au maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, Eric PLIEZ.

**M. Eric PLIEZ**, maire du 20<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vous parler de logements et de l'effort financier de la Ville en faveur du logement abordable, qui s'inscrit dans un contexte critique de récession avec un nombre toujours plus important de demandeurs d'un logement social, 260.000 pour Paris, et des niveaux de loyers dans le parc privé qui ne baissent pas malgré la diminution des transactions immobilières.

Ce budget s'inscrit dans le contexte de désengagement de l'Etat qui a déjà été longuement évoqué à l'égard des politiques publiques du logement et des collectivités locales mobilisées en faveur du droit au logement. Ce désinvestissement coupable, qui s'aggrave d'année en année, participe à l'effondrement de la construction sociale en région, avec un nombre de logements agréés historiquement bas, autour de 20.000 pour 2023.

Plus de 1.300.000 personnes sont touchées par le mal-logement en Ile-de-France. Pourtant, le Gouvernement reste sourd aux demandes du mouvement H.L.M. de soutien à la relance de la production. Asphyxiés par l'inflation, par l'augmentation des coûts de la construction, le niveau élevé du livret A qui alourdit la dette et le coût des emprunts, les bailleurs demandent en effet la suppression de la R.L.S., une T.V.A. à 5,5 % pour toutes les catégories de logements sociaux, une relance des aides publiques ou encore une stratégie d'accès au foncier public au service du logement social. Ces mesures, attendues depuis des mois pour redonner des marges financières aux acteurs de la production, sont toujours absentes du projet de loi de finances.

A Paris, le désengagement de l'Etat est manifeste. 59,2 millions d'euros sont prévus au titre des versements de l'Etat dans le cadre de sa compétence de délégation en matière d'aide à la pierre. C'est une baisse de 13,5 millions par rapport au BP 2023.

Toutefois, l'Etat n'est pas seul responsable de cette crise. La publication récente du bilan de la mise en œuvre de la loi S.R.U. nous montre que 64 % des communes soumises aux obligations d'atteindre 25 % de logements sociaux choisissent de s'y soustraire, bloquant ou freinant des opérations nouvelles, alors que le pays s'enfoncé dans la crise. Ces choix politiques sont inacceptables et nous demandons, avec le mouvement H.L.M., que dans les communes carencées les préfets récupèrent les pouvoirs d'urbanisme pour opposer de nouveaux programmes de logements sociaux, attendus par des centaines de milliers de ménages qui n'en peuvent plus d'attendre.

A Paris, nous faisons la preuve qu'une autre politique, guidée par le droit au logement et la mixité sociale, est possible. Le projet de budget de fonctionnement de la Ville consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à plus de 300 millions d'euros en 2024. L'effort de la collectivité en faveur du logement social se traduit également dans les acquisitions foncières dédiées au logement social, 250 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 50 millions par rapport au BP 2023. Cet engagement financier répond à notre ambition inscrite au P.L.U.-B. d'atteindre dans la capitale 40 % de logements publics, dont 30 % en locatif social à l'horizon de 2035.

Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par exemple, nous défendons le modèle de logement social dans la dynamique de la politique parisienne. Au cours de ce Conseil, répartis sur cinq opérations, ce sont au total 236 nouveaux logements sociaux supplémentaires qui seront conventionnés afin de sécuriser le maintien dans les lieux de nombreux ménages et de lutter contre la vente à la découpe et la financiarisation de ces biens de première nécessité.

L'engagement de Paris en faveur de la transition écologique par l'adaptation des logements est également une priorité majeure de notre collectivité. Outre le plan Climat, qui fera l'objet de débats particuliers à ce Conseil, je note dans le budget logement que 2,6 millions sont prévus pour le projet "Paris frais", visant à rafraîchir Paris et à lutter contre les îlots de chaleur.

Pour conclure, ce projet de budget 2024 démontre dans un contexte hostile à la construction sociale l'engagement de Paris à maintenir un haut niveau de production de logement accessible aux classes populaires et moyennes conformément à nos priorités de solidarité et de justice sociale.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Eric PLIEZ.

La parole est à David ALPHAND.

**M. David ALPHAND**. - Merci beaucoup.

Le 5 décembre, une bombe budgétaire à retardement éclatait à Birmingham, deuxième plus grande ville du Royaume-Uni. En situation de faillite, submergée par plus de 100 millions d'euros de déficit, cette municipalité se voyait contrainte de suspendre toutes ses dépenses non essentielles. Ainsi, plus d'un million d'usagers des services publics municipaux, des écoles aux bibliothèques en passant par la collecte des déchets ménagers, se trouvaient pris en otage. Cet enfer n'est-il réservé qu'aux autres ? Malheureusement, non. Le cauchemar peut se reproduire de ce côté de la Manche, chez nous, à Paris.

La Maire de Paris joue depuis beaucoup trop longtemps avec le feu et avec les finances de notre Ville. Son escapade injustifiable à Tahiti illustre jusqu'à la caricature le laisser-aller budgétaire qui règne dans cette Ville depuis désormais trop longtemps, avec pour conséquence la dérive tragique des dépenses de cette Ville.

En dix ans, la masse salariale, de 2,8 milliards d'euros pour 2024, y a explosé pour faire de la capitale une Ville suradministrée de plus de 52.000 agents. Rapportés au nombre d'habitants et aux missions exercées, ces effectifs rangent la Ville de Paris en fond de classement des collectivités à l'échelle nationale. Comme si cela ne suffisait pas, le budget pour 2024 prévoit de charger un peu plus la barque avec la création nette - tenez-vous bien - de 648 postes supplémentaires. Ces recrutements massifs permettent-ils au moins d'améliorer la qualité des services

publics municipaux ? Assurément, non. Regardez la saleté des rues. Ces rues embolisées de chantiers, chantiers qui ne sont ni planifiés ni coordonnés.

Quant à la police municipale, elle remplit une mission utile, certes, mais très en deçà de celle conçue par notre droite parisienne à l'origine de sa création. La dégradation de vie dans la capitale est telle qu'alors que Paris était attractive pour les jeunes entrant sur le marché de l'emploi, c'est aujourd'hui exactement l'inverse. Par exemple, 400 postes non pourvus à la petite enfance ont amené à fermer durablement plusieurs centaines de places en crèche, au grand dam, naturellement, des familles parisiennes en souffrance.

Manquant à son devoir de soutien des Parisiens, la Municipalité leur coûte pourtant très cher. Trahissant sa promesse, la Maire de Paris a augmenté les impôts avec l'explosion de 62 % de la taxe foncière, on le sait. Faut-il aussi rappeler que, ces dernières années, la Maire a abusé de tous les leviers fiscaux à sa disposition ? Hausse des droits de mutation en 2016, recours aux droits de stationnement depuis 2017, hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023.

L'autre addiction de votre majorité socialo-communisto-écologiste, c'est bien le poison lent de la dette. La dette officielle est de 8,7 milliards d'euros en 2024 et la dette camouflée est de 1,4 milliard d'euros de loyers capitalisés que nous avons débusqués, soit au total plus de 10 milliards d'euros de dette très largement dépassés. La charge de la dette, qui se décompose en 300 millions d'euros de remboursement d'emprunt et en 213 millions d'euros de charge financière en 2024, s'alourdira immanquablement des annonces récentes de la Mairie : 950 millions d'euros empruntés en 2024, 856 millions d'euros en 2025 et 924 millions d'euros en 2026. Tout cela, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

Sauf à éreinter encore un peu plus le contribuable parisien, la trajectoire budgétaire de votre municipalité était déjà financièrement insoutenable. La chute des prix de l'immobilier, et en conséquence des droits de mutation, de 300 millions d'euros pour cette année ne fait que rapprocher Paris de l'abîme, comme l'a dit Rachida DATI voilà quelques minutes, et de ce syndrome de Birmingham.

Comment éviter ce syndrome ? Notre groupe, avec notre présidente, a un plan de redressement des finances de la Ville. Ne vous en déplaise, Monsieur SIMONDON, qui êtes adjoint aux finances, vous le saurez désormais, et n'en déplaise à Mme HIDALGO qui, une fois encore, n'est pas présente dans le cadre de notre discussion budgétaire, en effet, la droite parisienne a bien un plan de redressement des finances de cette Ville. Ce plan s'articule autour de trois maîtres mots : le courage, la constance et la créativité.

Le courage, d'abord. Après un audit général des finances pour rétablir la transparence dans cette Ville, une stratégie de maîtrise de la dépense et de la dette rompra avec le tabou que vous entretenez autour des économies nécessaires. En finir avec la distribution clientéliste et idéologique des subventions, comme celle à SOS Méditerranée, jugée illégale par le juge administratif. Revoir la voilure de projets en plein dérapage financier, comme le projet OnE, qui va du Champ-de-Mars au Trocadéro. Arrêter la préemption à prix d'or dans les quartiers les plus chers de Paris au service d'une fausse mixité sociale. Ces mesures de court terme sont naturellement indispensables.

Face à un endettement corsetant d'ores et déjà la Ville pour les 30 prochaines années, l'effort doit aussi s'inscrire dans la durée. La constance passera donc par l'instauration d'une culture de l'évaluation : garder ce qui marche, écarter ce qui ne fonctionne pas. Ce serait tout de même un sacré changement pour cette Ville.

Enfin, je parlais de créativité. Cette créativité va trancher avec la léthargie de l'usure dont est atteinte l'équipe municipale. Ce matin, lorsqu'elle était présente, Mme HIDALGO rappelait d'ailleurs qu'elle était élue dans cette ville depuis presque un quart de siècle. Nous voyons bien les conséquences de l'usure se porter sur votre politique. Je vais donc vous donner un exemple de créativité, car nous avons des idées, à droite, avec Rachida DATI.

L'administration de la Ville devrait sans plus attendre tirer profit de l'intelligence artificielle au service de la performance et de la qualité attendue par les Parisiens des services publics municipaux. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais entendu parler de l'intelligence artificielle. Nous, nous le mettons sur la place publique. Nous vous le suggérons pour 2024, mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous pourrions en parler pour la propreté et pour d'autres services de la Ville.

Tel est aujourd'hui le projet volontariste défendu par la droite parisienne. Tel est notre projet pour que Paris ne devienne pas demain Birmingham.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

A 12 heures 59, il me semble raisonnable, comme la conférence d'organisation en avait décidé, de suspendre la séance. Je rappelle, s'il le fallait, que la 1ère Commission se réunira en salle de 2e Commission tout à l'heure, à 14 heures 30.

La séance reprendra à 14 heures 45. Bon appétit.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

## Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je constate que la réunion de la 1ère Commission est terminée. De fait, nous allons pouvoir poursuivre notre débat sur le budget pour 2024, puisqu'il y a au moins Paul SIMONDON présent et tout autant Jérôme GLEIZES qui est l'intervenant suivant, le premier intervenant de notre après-midi.

Je vous invite à regagner vos places dans le plus grand silence. Les portes sont fermées, donc la séance est rouverte.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens à un moment particulier de ce débat. On peut dire que c'est la mi-temps puisqu'on nous a présenté la lettre rectificative. Cela va me permettre, à travers mon intervention, de répondre déjà à des interventions que j'ai entendues ce matin, notamment à M. ALPHAND sur certains points, et à d'autres personnes aussi sur ce qui a été dit ce matin, pour que notre débat soit un peu dynamique et que l'on puisse continuer nos échanges. C'est dommage que M. CASANOVA ne soit pas là, j'aurais bien voulu poursuivre l'échange avec lui, mais ce n'est pas grave puisque nous l'avons déjà eu lors des séances précédentes.

Monsieur le Maire, chers collègues, pour nous, ce débat budgétaire a sans doute été le plus difficile que nous avons eu à mener depuis le début de la mandature, même depuis 2014, depuis que je suis élu.

En 2019, nous avons déjà déposé un important amendement budgétaire de 170 millions d'euros, mais c'était pour rétablir à cette époque des dépenses amputées dans le budget. Cette fois, nous allons à nouveau faire œuvre de pédagogie pour expliquer la différence entre la position des "Ecologistes" et celle de l'opposition, mais aussi avec celle de l'Exécutif municipal avec lequel nous avons parfois une différence de méthodologie sur le budget. Œuvre de pédagogie également à l'égard des journalistes sur ce qu'est la "realpolitik" budgétaire pour "Les Ecologistes", pour ceux qui ont lu un article ce matin d'un journal connu de Paris.

C'est dommage que M. CASANOVA ne soit pas là, parce qu'il disait que tous ces débats se ressemblaient, que c'est un immobilisme. Non, je le rassure, il n'y a pas d'immobilisme, il y a du débat. D'ailleurs, la lettre rectificative est la conséquence de ce débat. Heureusement que l'on est dans une démocratie où le débat sert à quelque chose et à faire bouger des lignes budgétaires quand nous avons des désaccords ou des différences d'analyse.

Par rapport à la droite, notre différence est assez connue. Nous ne pensons pas que la dette est un mal en soi, à partir du moment où elle sert à financer des investissements indispensables pour l'avenir de notre planète.

Je ferai une remarque complémentaire par rapport à l'aile macroniste de cette Assemblée, notamment par rapport à M. BOURNAZEL et Mme GATEL sur ce que vous avez dit ce matin.

A la différence de l'Etat, la dette ne sert pas à financer que les investissements, car nous avons l'obligation légale de dégager un excédent budgétaire de fonctionnement ; c'est l'obligation qui s'impose aux collectivités territoriales. Alors nous aurions aimé avoir votre soutien lors de la période du Covid, où l'Etat a bénéficié de l'exemption des critères de Maastricht sur le niveau de dette et de déficit budgétaire sans soutenir les collectivités territoriales à la hauteur des enjeux budgétaires. Nous avons beaucoup soutenu les entreprises mais peu les collectivités territoriales, et aujourd'hui cela commence à être difficile.

Donc, pour Paris, nous savons que nous sommes contributeurs nets du budget de l'Etat depuis pas mal de temps, mais aujourd'hui on est passé à une situation un peu kafkaïenne, où la dotation générale de l'Etat est de zéro. Il y a dix ans, elle était de 1,8 milliard d'euros. C'est-à-dire qu'il y avait autrefois une relation entre l'Etat et sa capitale, Paris, et aujourd'hui il n'y a plus de relation. De fait, Paris continue à financer un service public qui fait fonctionner ce Gouvernement qui est à Paris, et aujourd'hui l'Etat ne paie rien pour cela, ce qui pose un problème.

Différence de méthode. Pour cela, je citerai un grand philosophe connu, mais dont on ne connaît pas assez les écrits, c'est Aristote. Il a écrit trois ouvrages majeurs : "La politique", "L'économique" et "La physique". Pour lui, comme pour "Les Ecologistes", il n'y a pas de séparation entre le monde scientifique, le monde économique et la politique. Partant de là, à la lecture de ce budget primitif à la veille du débat sur le plan Climat, nous avons eu un autre désarroi que celui que nous partageons avec Mme HIDALGO sur le désengagement de l'Etat, notre désarroi a porté sur comment dissocier ces deux débats.

Heureusement, et je remercie Mme HIDALGO qui doit m'écouter depuis son bureau, elle a rattrapé cela dans son intervention. La "realpolitik" budgétaire des "Ecologistes" est de partir des faits scientifiques. Il n'est pas question



de réalisme ou de réalisable, il y a un objectif, celui d'empêcher un emballement car s'il se réalise, le coût sera tel que nous regretterions nos erreurs passées. Et la dette monétaire sera bien légère par rapport à la dette climatique, si on en subit les conséquences.

Dans une chronique récente en septembre, je parlais de ce risque d'emballement climatique. Aujourd'hui, la situation est encore plus dramatique. Au regard des données météorologiques, nous sommes peut-être en train de vivre une rupture. Il y a un décrochage actuellement sur les données planétaires de température, nous avons même dépassé deux fois le chiffre critique fatidique des 2 degrés Celsius au-dessus de la période préindustrielle.

La politique ne peut pas s'affranchir des lois physiques de la thermodynamique et de ses processus irréversibles. Une fois la limite passée, le retour en arrière n'est plus possible et la présentation de ce budget est problématique au regard de cette situation. Nous l'avons déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires du mois dernier, le modèle économique sous-jacent de ce projet de budget est incompatible avec le plan Climat. C'est un modèle basé sur un niveau de recettes élevé lié à la bulle spéculative immobilière et sur une hausse du tourisme de masse. Les Jeux olympiques ne peuvent pas être neutres en carbone sauf à faire du "greenwashing".

Madame LECOUTURIER, ce matin vous parliez du fait que c'est dommage que nous soyons contre le financement publicitaire des bâches. Oui, nous sommes contre parce que la publicité est un élément qui pousse à la consommation, au consumérisme, et on ne peut pas appuyer notre lutte contre le changement climatique avec des recettes qui participent à ce dérèglement climatique à travers la publicité. Même si nous avons conscience que c'est une manne financière, qui permet de financer notamment les églises de Paris, de fait, c'est basé sur quelque chose qui participe aussi au dérèglement climatique. A un moment, il faut choisir ce que l'on préfère et nous sommes contents que, demain dans le plan Climat, nous allons lancer une sortie de la publicité.

Nous espérons également - c'est notre dialogue avec la DFA et M. SIMONDON - que nous ne serons pas obligés d'avoir un budget supplémentaire en juillet 2024, comme nous l'avons eu avec le Covid, pour répondre à une crise climatique accélérée. Ce qui nous obligerait, en tant que municipalité de revoir le budget supplémentaire en juillet - on ne serait pas les seuls concernés car s'il y a un emballement climatique, ce sont toutes les collectivités territoriales qui seraient obligées de le faire - avec le fait que la conjonction de juillet 2024, ce sera à la fois les Jeux Olympiques et le budget supplémentaire.

On n'est donc pas à l'abri, notamment dans certains scénarios - mais je pense qu'on reviendra demain dans ce débat notamment avec mon ami Alexandre FLORENTIN - sur le fait que la perspective d'avoir 50 degrés en juillet 2024 n'est pas nulle en termes de probabilité. Donc le risque est là et face à cela, on risque d'avoir des Jeux Olympiques qu'on serait obligé de repousser, comme l'ont fait les Japonais, et de nous adapter en termes de dépenses.

Nous avons conscience de la contrainte budgétaire. D'ailleurs, nous le disons depuis 2014 et je suis d'accord avec ce qui a été présenté avec Paul SIMONDON en 1ère Commission et avec ce qu'a dit la Maire, mais il a fallu du temps avant que l'effet ciseaux entre la hausse des dépenses et le désengagement de l'Etat soit analysé à sa juste valeur. L'effet ciseaux, on ne le présente pas de la même manière que la droite de cet hémicycle. On part du principe qu'il y a une baisse des recettes, notamment un désengagement de l'Etat très important. C'est plus de 1 milliard d'euros auquel il faut rajouter aussi la dette sociale.

Ce que nous regrettons donc par rapport à cet effet ciseaux que les D.M.T.O. ont caché pendant très longtemps, c'est que nous aurions dû attaquer l'Etat bien avant juillet 2023, parce que cela commence depuis 2010. C'est depuis Nicolas SARKOZY qu'on baisse les dotations globales de fonctionnement aux collectivités territoriales. Même sous François HOLLANDE, il y a eu une baisse de 600 millions d'euros que nous n'avons pas oubliée et, à cette époque, malheureusement il n'y a pas eu assez de critiques sur cette baisse. Aujourd'hui, de toute façon, on est à zéro et la situation est totalement à côté de la plaque.

Par rapport à Mme GATEL qui disait qu'il y a une dette cachée, la dette cachée n'est pas celle que la Ville cacherait, parce que c'est le travail des agences de notation et s'il y avait une dette cachée, il y a longtemps qu'elle aurait été réintégrée dans leurs perspectives et la cotation de la Ville de Paris serait très dégradée, ce qui n'est pas le cas. La dette cachée, c'est celle de l'Etat vis-à-vis de la Ville.

Il y a deux dettes cachées. La première est une sorte de coupe d'opportunité, c'est tout l'argent que nous ne recevons plus de l'Etat, mais que nous avons reçu pendant des décennies et des décennies. Je rappelle que l'existence de Paris est récente, c'était avant géré directement par le Préfet de la Seine, puis on a créé la collectivité territoriale et il y avait donc une relation régulière entre l'Etat et la Ville. Aujourd'hui, cette relation n'existe plus d'un point de vue financier, ce qui est très problématique.

Une autre dette, qui a été dénoncée par des Conseils généraux de droite et de gauche, c'est la dette sociale, c'est le fait que l'avance sur les prestations sociales faites par la Ville n'est pas remboursée par l'Etat et c'est très problématique. Je crois que cela a été évalué à 700 millions d'euros, mais peut-être que Paul SIMONDON donnera le détail au niveau de la France. Pour Paris, je crois que c'est à peu près 10 % de ces 700 millions d'euros que nous allons en plus rajouter. Selon les services de la Ville, de mémoire, c'est 1,55 milliard d'euros de dette sociale en cumulé depuis plus de dix ans maintenant.

Dans ce débat avec l'Exécutif - M. FÉRAUD n'est pas là non plus mais vous lui rapporterez -, nous avons un désaccord. Il n'y a pas de crise de l'immobilier aujourd'hui. Nous ne perdons pas 300 millions d'euros. C'est-à-dire que les D.M.T.O. vont passer de 1,7 milliard d'euros à 1,4 milliard d'euros, mais c'est déjà beaucoup 1,4 milliard d'euros. Il y a dix ans, on n'était pas à 1,4 milliard d'euros. Cela veut dire qu'on revient à la normale et c'est normal que la spéculation immobilière revienne à une situation normale. On doit revenir à ce qu'on touchait il y a dix ans, soit 600 à 800 millions d'euros de D.M.T.O. Même avec 1,5 milliard d'euros, on est déjà très haut. J'espère, pour les finances de la Ville, que nous serons à 1,5 milliard d'euros, mais malheureusement je suis assez inquiet, vu ce qui se passe en Allemagne où une banque est en quasi-faillite pour des prêts immobiliers. Mais la gestion des banques allemandes est un peu différente, elle est moins sérieuse que les industries allemandes.

M. CASANOVA a aussi parlé d'un plan d'économies. Je l'ai dit au débat d'orientations budgétaires, on a déjà eu le plan d'économies. M. MISSIKA n'est plus là, mais il défendait 1 milliard d'euros d'innovations et tout ce milliard a quasiment disparu. Mme KOMITÈS me soutient à ce sujet, mais nous étions déjà contre ces dépenses parce qu'on pensait que ce n'était pas à la Ville de le faire. On peut avoir des accords sur certaines coupes, mais ce n'est pas à la Ville de financer l'innovation.

De la même façon, dans sa réponse, M. ALPHAND a parlé de l'I.A. pour trouver des recettes ou pour trouver des coupes. C'est la solution technologique que "Les Ecologistes" dénoncent depuis très longtemps. De grands penseurs de l'écologie ont toujours critiqué cette solution technologique, ce n'est pas par la technologique qu'on règle un problème de crise systémique ; ce n'est qu'une fuite en avant et on n'interrompt pas une fuite en avant.

Comme l'a dit Mme la Maire, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre que l'Etat réagisse. C'est là que nous sommes contents de ce dialogue que nous avons eu avec Paul SIMONDON. Cela se voit notamment à travers la lettre rectificative, on agit tout de suite et on augmente des autorisations de programme sur certains investissements qui sont pour nous assez importants.

Mais je profite de mon intervention pour interpellier la direction des finances et des achats de la Ville, car il y a un décalage entre ce débat, entre ce qu'a dit Mme la Maire ce matin, et la présentation de ce budget. Un autre modèle économique est possible et d'autres encadrés sont possibles, parce que nous avons eu là un très bel encadré sur les J.O.P. mais nous aurions bien voulu avoir le même encadré sur le bilan climat. Malheureusement, nous l'avons eu après la présentation de ce B.P.

Alors oui, il existe un autre modèle économique possible et cela va sans doute intéresser M. ALPHAND. C'est un modèle de résilience, un modèle de gestion municipale des biens communs sur l'eau, sur l'énergie. J'aime bien prendre l'exemple de l'eau. La reprise en régie de l'eau à Paris, c'est-à-dire la municipalisation de la gestion de l'eau, nous a montré la voie avec une baisse du coût de production de l'eau, du prix de l'eau et une hausse de l'investissement d'"Eau de Paris". Aujourd'hui, il faut faire la même chose avec l'énergie. Pour cela, il nous faut des outils, un schéma directeur des énergies pour pouvoir faire les bons arbitrages politiques, pour pouvoir réaliser les investissements dans le solaire, la géothermie, le réseau de chaleur, pour savoir comment on peut négocier en transformant la C.P.C.U. en S.E.M.O.P.

Il y a de nombreux sujets sur lesquels nous avons besoin d'outils et cela manque d'encadrés dans le B.P. pour montrer la voie sur quelque chose qui sera gagnant-gagnant pour tout le monde. Même la droite rationnellement devrait nous suivre sur ces sujets, puisque cela ferait plus de recettes et moins de coûts pour la Ville.

Cette stratégie permet de trouver des recettes supplémentaires et de réduire nos dépenses. C'est à la fois des deux côtés et, de fait, si on augmente les recettes et qu'on réduit les dépenses, cela augmente l'épargne brute de la Ville et tout le monde est content, sans passer par les D.M.T.O. Mais M. MEUNIER va revenir sur la question de l'immobilier et de l'investissement et je ne vais pas trop insister. D'un point de vue purement comptable de finances publiques, c'est plus résilient de faire cela.

Il me reste dix minutes mais M. MEUNIER va parler derrière. Je ne vais pas vous noyer de mes mots, mais j'apprécie au moins que l'on m'écoute.

M. BOURNAZEL - il n'est pas là - a dit ce matin et commis une erreur sur les types de recettes pour la Ville. Il a dit qu'il fallait réduire le nombre de cadres de la Ville, sauf qu'il y a un problème technique, car si on veut mettre en place la rénovation thermique, Energie de Paris, un meilleur suivi du réseau de chaleur, du réseau électrique et du réseau de gaz, on a besoin de cadres et d'ingénieurs. Donc, on ne peut pas réduire du personnel au niveau de la DTEC ou de la DVD, puisque c'est plutôt la DVD qui s'occupe des réseaux. Quelque chose ne fonctionne pas dans son raisonnement. Ce sont des coupes qui auraient pour conséquence d'augmenter notre dépendance à des opérateurs privés et donc d'augmenter nos coûts, ce qui n'est pas possible.

Alors, oui, sur cette lettre rectificative - mais Fatoumata KONÉ le fera dans sa réponse avant le vote -, nous sommes contents, nous avons pas mal avancé à la fois sur le volet de l'emploi et le volet des dépenses et des recettes.

Un petit bémol quand même par rapport à cela. On travaille beaucoup sur la partie des dépenses mais pas assez sur le niveau des recettes. Par exemple, nous reviendrons sur le côté un peu - comment dire - paradoxal entre ce que l'on peut dire et ce que l'on fait. C'est la question des 220.000 euros pour le comité des Champs-Élysées qui

sont dans ce budget. Nous avons engagé une ou deux dépenses par rapport à cela et nous aurions aimé qu'on enlève les 220.000 euros au comité des Champs-Élysées. Pourquoi ? Parce que le comité des Champs-Élysées a décidé de prendre Coca-Cola pour sponsoriser les Champs-Élysées. A un moment, cela ne tient plus la route. En 2014, avec la droite à cette époque - ils feront peut-être la même chose cette fois-ci -, nous avons fait tomber le financement de Coca-Cola sur "Paris-Plages". La délibération avait été tombée parce qu'on avait dit que ce n'était pas normal que Coca-Cola subventionne, sponsorise "Paris-Plages". Nous espérons que nous aurons le même vote, même si c'est moins direct que dans le cas de "Paris-Plages", par rapport au comité des Champs-Élysées parce que ce n'est pas normal qu'il aille chercher Coca-Cola pour sponsoriser les Champs-Élysées.

Ce sont des recettes et il y a encore des niveaux de coupes sur lesquels on pourrait aller beaucoup plus en avant et on n'y est pas encore, mais on continue la discussion par rapport à cela. Merci de votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le budget primitif emploi 2024 qui nous est présenté, si on est très attachés à cette expression "globalement positif", ne nous apparaît pas encore complètement satisfaisant.

Précisons d'ailleurs qu'il a été rejeté par les organisations syndicales en C.S.T. central. Les O.S. et plus généralement les agents nous alertent tout au long de l'année sur les manques qu'ils constatent et qu'ils subissent. Dès lors, nous nous devons de continuer à tenter de répondre à leurs besoins, parfois criants sur certains métiers, pour à la fois les soulager de la souffrance qu'ils éprouvent, leur garantir de meilleures conditions de travail pour offrir un service public de grande qualité aux usagers.

Certes, ce budget affiche un solde net de 648 postes, mais pour plus de la moitié, 359 très exactement, ces créations concernent la DPMP et donc la police municipale, tandis que l'an passé le budget primitif ne prévoyait que 128 créations de postes sur ce secteur.

Mais les besoins sont plus forts ailleurs et les créations de postes ne répondent pas à l'autre enjeu qui est celui de la vacance de poste, une vacance proche de 8 % dans la fonction publique parisienne. Ce problème de vacance et donc d'attractivité, sujet que nous évoquons à chaque Conseil, se résoudra par la revalorisation des rémunérations et également la satisfaction des revendications portées par toutes les O.S., dont nous parlons souvent, des progrès sociaux que nous pouvons garantir aux agents, une meilleure offre de l'A.G.O.S.P.A.P. et une accessibilité renforcée aux droits.

Dans le cadre de nos débats du jour, nous sommes porteurs de quelques préconisations.

Nous proposons une revalorisation pour les agents de la petite enfance, dont une grande majorité est constituée par des agentes, dont le déroulement de carrière et le niveau de rémunération constituent un enjeu en soi. En les revalorisant, nous pourrions recruter davantage et donc garantir des taux d'encadrement plus satisfaisants, ainsi qu'ouvrir de nouvelles places pour accueillir davantage de petites Parisiennes et de petits Parisiens.

Nous continuons également à suivre très attentivement le plan pluriannuel de déprécarisation qui concerne notamment les emplois à la DASCO. Cette année, 322 postes sont déprécarisés selon ce document, dont 316 à la DASCO et plus précisément 150 postes d'animateurs. Nous proposons, nous les communistes, de doubler le total des créations de postes d'animateur afin d'accélérer ce plan et, nous l'espérons, participer à la réponse d'une des revendications du personnel concernant le renforcement des taux d'encadrement.

En cette année de Jeux Olympiques et Paralympiques, nous proposons également trois nouveaux postes à la DAE au service des activités commerciales sur le domaine public, trois postes supplémentaires dans le but de renforcer les différents échanges entre la Ville et les kiosquiers ou encore les commerçants des marchés de quartier, dont l'activité risque d'être bousculée par la tenue des Jeux.

Par ailleurs, dans l'esprit de notre volonté collective de relocaliser les activités de fabrication à Paris et de développer les savoir-faire locaux par l'artisanat, nous souhaitons augmenter de 45.000 euros le budget de la DAE en faveur du financement du label "Fabriquer à Paris" avec à terme, nous l'espérons tous, la possibilité de développer une plateforme d'achats en ligne qui favorisera l'exposition des artisans et de leurs produits.

Enfin, suite au vœu que nous avons présenté au Conseil de Paris du mois de juillet dernier relatif à la création d'une mutuelle pour animaux, nous proposons d'ajouter 50.000 euros au budget de la direction des espaces verts et de l'environnement, afin de financer une étude de marché relative au lancement de la future mutuelle municipale pour les animaux de compagnie des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Maya AKKARI.** - Madame la Maire, mes chers collègues, ce matin, j'ai soigneusement écouté les interventions de Mmes DATI et CARRÈRE-GÉE et je m'étonne qu'elles s'accablent avec autant de véhémence sur nos choix budgétaires et s'attaquent au sujet de la dette de la Ville de Paris, alors même que la dette d'"Ile-de-France Mobilités" - présidée par Mme PÉCRESSÉ, qui est dans le même parti, à ma connaissance, que Mme DATI - est en hausse et dépasse de loin celle de la Ville. Mais bon ! La droite parisienne n'est pas à une caricature ni à une incohérence près. Mais c'est quand même assez extraordinaire comme contradiction et j'espère que les médias se feront l'écho de cela.

Et, Monsieur ALPHAND, de Conseil de Paris en Conseil de Paris, votre disque devient rayé. Et moi, je vous demande de faire preuve de créativité, de nous faire des propositions sérieuses car notre démocratie a besoin de sérieux, y compris dans l'opposition.

Plus sérieusement, je souhaite au nom de mon groupe, Paris en commun, saluer l'action de l'Exécutif de la Ville de Paris dans des domaines comme la transition écologique, l'adaptation aux défis climatiques, la défense de la santé publique, la protection des plus vulnérables, le renforcement de nos services publics de proximité et la lutte contre la précarité de l'emploi qui sont autant de piliers de notre action municipale.

Notre investissement dans ces domaines exprime les valeurs et ces valeurs guident nos choix budgétaires et façonnent notre vision pour un Paris plus juste et plus solidaire. Ces valeurs que nous portons s'avèrent également, et de façon plus pragmatique, la condition du progrès pour toutes et tous, la condition nécessaire pour une ville attractive et dynamique. Telle est, en tous les cas, notre conviction.

C'est donc avec fierté que je présente au nom du groupe Paris en commun deux amendements significatifs concernant la question agricole et alimentaire.

Tout d'abord, nous proposons une subvention de 100.000 euros visant à intensifier l'accès de tous à une alimentation durable à travers une expérimentation d'une caisse alimentaire commune, cher Éric PLIEZ, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Ensuite, nous soumettons un second amendement d'un montant d'un million d'euros dédié à soutenir les gestionnaires de la restauration collective municipale dans la mise en œuvre du plan Alimentation durable 2022-2027, chère Audrey. Ce plan inclut des initiatives telles que le développement de l'offre végétarienne, la promotion du fait maison et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces mesures démontrent notre engagement en faveur d'une alimentation responsable et durable pour tous.

Dans le domaine de la transition écologique, nous affirmons notre engagement en créant 30 postes à la direction des espaces verts et de l'environnement - 30 postes, ce n'est pas rien -avec une focalisation sur l'extension et l'entretien des espaces végétalisés. Un poste d'ingénieur est d'ailleurs en train de voir le jour pour soutenir nos projets de forêts urbaines, démontrant ainsi notre volonté de préserver et d'enrichir notre environnement naturel pour les générations futures.

Enfin, en complément de l'amendement sur l'emploi, le groupe Paris en commun propose une nouvelle autorisation de programme avec une enveloppe budgétaire de 2 millions d'euros.

La propreté et la gestion de l'eau ne sont pas en reste, avec la création de 32 postes, dont 18 pour nos éboueurs et 12 pour les techniciens de services opérationnels. Ce sont, en somme, des investissements concrets pour un Paris plus propre et plus durable.

En matière de santé publique, nous créons 52 postes pour renforcer notre offre de soins. Nous investissons, par exemple, sur les Maisons Sport-Santé qui permettent de proposer du sport adapté à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin pour raisons de santé, ou encore pour mener la campagne de vaccination contre le papillomavirus, afin de protéger les petits Parisiens et les petites Parisiennes. Notre engagement envers la santé de nos concitoyens est et restera inébranlable, quelles que soient les aides de l'Etat, ou plutôt les non-aides de l'Etat vu que l'Etat se désengage malheureusement de plus en plus sur ces secteurs.

Madame la Maire, Paris est une ville solidaire et les Parisiennes et les Parisiens nous démontrent au quotidien leur empathie et leur volonté d'agir pour celles et ceux d'entre nous qui subissent les aléas de la vie. Et nous devons le dire et le redire, la solidarité n'est pas qu'un principe humaniste en soi, c'est aussi la condition nécessaire du bien vivre dans notre ville pour le plus grand nombre et de son attractivité tant humaine qu'économique.

Comme nous l'avons systématiquement démontré depuis le début de cette mandature, la solidarité est la boussole de notre politique sociale. Nous le prouvons encore avec la création de 33 postes à la Direction des Solidarités, dont 12 dédiés à la protection de l'enfance, 14 à l'autonomie et 7 à l'insertion et à la lutte contre l'exclusion. Une société plus juste et inclusive, c'est avant tout une société qui ne laisse personne de côté et c'est bien le sens de notre action.

Des postes sont également créés pour répondre aux besoins urgents de la protection des Parisiens et ce, sur tous les fronts, dans la construction de logements sociaux, dans la protection de l'enfance, dans la lutte contre les violences faites aux femmes, dans la gestion des affaires scolaires, du logement, de l'habitat, de l'attractivité, de l'emploi et de la vie étudiante, ainsi que dans la préparation des Jeux olympiques et paralympiques.

C'est ainsi que le groupe Paris en commun propose également, avec un amendement dans le même esprit, un renforcement financier de 500.000 euros pour les crédits de fonctionnement alloués à l' E.P.E.C., Ensemble Paris emploi compétences. Ce financement supplémentaire vise à soutenir les initiatives du P.L.I.E. en faveur de la population parisienne pour la période 2022-2027. Et nous, les élus locaux, nous connaissons l'efficacité des P.L.I.E. au niveau local pour aider les gens à trouver un emploi. Cette démarche permettrait de sauvegarder les 12 postes de référents P.L.I.E. parmi les 24 actuellement en place, assurant ainsi la continuité de l'accompagnement de 1.200 participants P.L.I.E. par an à Paris, soit un total de 4.800 sur la période 2024-2027.

De plus, nous proposons un autre amendement de 500.000 euros qui seront affectés au financement d'un programme Paris Recherche, afin d'éclairer les choix dans l'exécution du plan Climat et de l'ensemble des politiques publiques, et d'aider aux décisions publiques par une production scientifique de qualité.

Une société plus juste et inclusive, une société de progrès social pour le plus grand nombre, c'est avant tout une société qui ne laisse personne sur le côté et c'est bien le sens de notre action. Et ce budget 2024 est un témoignage de notre détermination à construire une ville où la solidarité, l'équité et le respect de notre environnement sont au cœur de toutes nos actions.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Madame Maya AKKARI.

La parole est à M. BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, l'examen du budget pour l'année à venir est un moment important, central même, dans la vie démocratique et politique de notre Capitale. Moment capital car derrière les chiffres, c'est avant tout une heure de vérité, même si parfois ces vérités ne sont pas agréables à entendre.

Pour cet exercice, il aurait pu prendre une tout autre tournure et se dérouler dans un climat moins tendu, si les errements, que dis-je, les erreurs répétées de votre majorité ne nous poussaient à pointer, à dénoncer le marasme dans lequel vous avez plongé notre belle ville. Ce faisant, nous remplissons à la fois notre rôle d'élus responsables et d'opposition pour le bien des Parisiens.

Vous aviez un magnifique trésor, une magnifique machine entre les mains. Avec un budget colossal, plus de 9 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement, plus de 2 milliards d'euros de dépenses d'investissement, Paris fait en effet figure d'exception parmi les autres collectivités territoriales de notre pays. Mais le trésor, vous l'avez dilapidé, mais la machine s'est grippée et rien n'est fait pour lui rendre son éclat et son plein état de marche.

Aussi, année après année, notre inquiétude s'accroît proportionnellement à votre dette qui ne cesse de s'alourdir. De plus de 3 milliards d'euros en 2014, elle atteint des sommets en 2023 pour finir à 10 milliards en 2026, n'en déplaise à M. le premier adjoint qui ne voudra toujours pas l'admettre, malgré l'évidence écrite noir sur blanc par vos services et votre propre direction.

Alors, vous persistez et vous continuez de creuser. Pour boucler votre budget, vous êtes contrainte de trouver à chaque fois de nouvelles parades tout aussi discutables les unes que les autres. Une fois, vous sortez la carte des loyers capitalisés, une autre vous actionnez le levier des recettes fiscales, c'est-à-dire des taxes foncières et des taxes de séjour, j'en passe et des meilleures, pour enfin vous adonner à votre sport favori, la spéculation immobilière. Manque de chance, cette année qui s'achève n'était pas un numéro gagnant, comme celles qui arrivent d'ailleurs et que vous n'anticipez toujours pas.

A ce niveau alarmant, il faudrait au moins faire l'effort de maîtriser les dépenses, de désendetter lentement mais sûrement la Ville, mais vous n'en faites rien. Vous nous abreuvez en plans divers et variés, tellement révélateurs de votre bilan et tout aussi dispendieux les uns que les autres : plan Piéton qui vient s'ajouter au Code de la rue, plan Climat, plan Vélo. Vous êtes si prolixes que le Parisien s'y perd et l'action politique s'y dilue.

De même, la masse salariale augmente encore avec une progression de 6 % par rapport à 2023. Certes, vous n'êtes pas responsable de toutes les causes, mais la hausse du point d'indice et la conjoncture ne sauraient expliquer à elles seules une fuite en avant qui est le fruit de votre propre gestion depuis plusieurs années.

Et tout cela pour quels résultats ? Est-ce que les Parisiens en ont pour leur argent finalement ? Voilà la vraie question. Visiblement non, car ils sont chaque année plus nombreux à quitter notre ville.

En matière de voirie, nos rues sont en chantier permanent par votre manque de coordination et de contrôle, par laxisme aussi.

En matière de propreté, le constat est sans appel et ce n'est pas la création de 18 postes d'éboueur, chers collègues, qui changera grand-chose à une situation dégradée que vous n'arrivez pas à enrayer.

En matière de logement, vous nous dites que c'est l'une de vos priorités, notamment en matière de rénovation énergétique. Soit, mais auriez-vous oublié que le parc de logements comprend le social, certes, mais aussi le privé ? Sans doute que oui, vu la différence de traitement que vous pratiquez : 130 millions d'euros pour le parc social, 13 millions d'euros pour le parc privé.

La transition et la rénovation énergétique des logements ne pourront être pleinement efficaces que si vous mettez fin à cette inégalité. De même, comment expliquez-vous que dans le parc de vos propres bailleurs, on trouve encore des logements dans un état d'insalubrité inacceptable ? Comment pouvons-nous encore le constater sur le terrain ?

En matière de sécurité enfin, le résultat n'est pas non plus à la hauteur des attentes. Le contexte, avec l'attaque de Bir-Hakeim, il y a quelques semaines, et les Jeux olympiques et paralympiques qui se profilent dans quelques mois nous obligent, vous obligent à faire preuve d'un peu plus de sérieux. Et je vous le dis, votre budget sécurité est tout sauf sérieux.

Votre budget de fonctionnement, c'est votre contribution au service partagé de la Préfecture de police et aux pompiers de Paris. Il ne bénéficie donc pas à votre police municipale non armée et embryonnaire. Votre budget d'investissement - c'est pire encore - diminue de 8 millions d'euros par rapport à 2023.

Donc, sur ce qui dépend effectivement de vous, en matière de sécurité, vous ne faites rien, vous faites d'ailleurs moins bien. Qu'attendez-vous pour donner enfin à votre police municipale les moyens dont elle a besoin pour remplir efficacement ses missions ? Un drame ? Nous n'en voulons pas et vous non plus.

Madame la Maire, pour engager les réformes qui s'imposent, pour changer Paris, passer les colères, il faut bien accepter que la contradiction politique ait un apport positif pour l'intérêt de la capitale. Car c'est aussi de cette manière que nous concevons notre mandat avec Rachida DATI et le groupe Changer Paris, en tant qu'élus responsables et d'opposition sincères qui vous bousculent pour l'unique bien-être des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur MEUNIER, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Émile MEUNIER.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais me concentrer sur trois amendements qui ont été déposés par le groupe "Les Ecologistes".

Le premier concerne un sujet, qui nous intéresse tous et que vous connaissez bien, c'est le plan d'ouverture de 300 hectares d'espaces verts ouverts au public d'ici 2040. Vous le savez, nous avons besoin d'atteindre ces 300 hectares pour rafraîchir la ville et finalement l'adapter aux grandes chaleurs qui nous attendent. Vous l'avez précisé, Madame la Maire, ce matin.

Pour cela, nous avons non seulement fixé un objectif dans le plan Climat et dans le P.L.U. bioclimatique, mais nous avons aussi commencé à élaborer un plan, le P300, où on va détailler précisément les endroits que nous allons trouver, comment les atteindre et comment les financer.

C'est l'objet de notre amendement car pour sérieusement pouvoir atteindre ces 300 hectares - et nous allons y arriver, "Les Ecologistes" s'engagent à donner toute leur énergie pour y arriver -, il va bien falloir calibrer les financements et les déclencher au moment où on en aura besoin année après année.

Pour cela, il faut de la prévisibilité, car cela veut dire lever des emplacements réservés pour faire des espaces verts, transformer des rues voire des avenues en jardins, ouvrir des terrains qui sont déjà des espaces verts mais qu'il faut aménager pour les ouvrir au public. Tout cela, ce sont des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement avec évidemment les gardiens, les jardiniers, etc.

Donc, nous plaidons pour la création d'un bleu budgétaire P300, pour plan 300 hectares, afin de pouvoir suivre cette politique publique dans la durée et y mettre le portage politique nécessaire. C'est l'objet du premier amendement.

Le deuxième amendement concerne un autre dossier, que vous devez certainement connaître tant il est important à Montmartre, c'est le terrain Junot, le boulodrome, le terrain de pétanque. C'est un terrain classé espace vert maquis de Montmartre qui a été confié en gestion à un hôtel de luxe, "l'hôtel particulier" qui a la parcelle à côté.

La convention prévoyant cette gestion et l'occupation du site sont contestées en justice par de nombreux habitants, des associations de Montmartre et même par des élus, votre serviteur et le groupe "Les Ecologistes", pour mille raisons tout aussi valables, mais la principale étant que la nature commerciale de "l'hôtel particulier" n'est pas compatible avec la nature d'espace vert protégé du site. Nous le contestons et nous verrons bien ce que dira la justice.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a de grandes chances que cette convention soit annulée. Or, dans ce budget, nous prévoyons des dépenses et pas qu'un peu puisque c'est 700.000 euros pour réaliser une étude, afin de voir quels sont les travaux - il s'agit dessous d'une carrière de gypse - que la Ville devra prendre à son compte pour pouvoir renforcer ce nouveau terrain qui va accueillir une activité commerciale, donc du public. La Ville peut faire potentiellement 700.000 euros de dépenses d'études plus des millions d'euros de travaux pour que - pardon de le dire ainsi - "l'hôtel particulier" puisse vendre ses brunchs à 60 euros.

Il y a donc quelque chose qui ne va pas. D'autant plus que si cela se trouve, "l'hôtel particulier" ne pourra pas le faire puisque nous allons gagner en justice. Il ne faut pas dépenser cet argent, nous veillons à chaque euro de la Ville et pour cette raison, nous déposons un amendement de suppression.

Le troisième amendement enfin est pour répondre à une question, ici aussi qui nous concerne tous et toutes, la crise du logement qui va malheureusement s'accroître dans les mois, peut-être même les années qui viennent, étant donné - pardon de le dire comme cela - l'incurie de l'Etat sur ces questions.

Nous avons besoin de tous nos partenaires. L'A.D.I.L. et, cher Gauthier, Monsieur le Président de l'A.D.I.L., je reconnais tout le travail que vous faites et que l'A.D.I.L. fait avec ses services formidables qui sont avant tout des permanences pour expliquer à des locataires, qui seraient lésés par leur propriétaire, quels sont leurs droits. Ce sont aussi des études et notamment une étude très importante sur les congés pour vente, puisqu'il y a un abus de congés pour vente de la part des propriétaires qui disent aux locataires vouloir récupérer le logement pour loger de la famille, et on se rend compte après vérification que ce n'est pas vrai et que c'est pour faire parfois du "Airbnb".

On a besoin d'approfondir cette étude pour pouvoir imaginer des politiques publiques derrière et contrer cette pratique. Pour cela, nous demandons un amendement de subvention de 50.000 euros pour permettre à l'A.D.I.L., à ses formidables équipes et son président, de mener leur travail pour résorber le mal-logement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

On ne va pas rentrer dans le sujet du C.L.A.P., mais il s'agit simplement de la privatisation d'un espace public que nous rendons au public. C'est ce qui est devant les tribunaux aujourd'hui.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les exercices budgétaires se succèdent et les recettes des collectivités et de notre collectivité sont toujours plus mises à mal par le désengagement de l'Etat, alors que les besoins des habitantes et des habitants, notamment en solidarité et en santé, sont toujours plus grands. Tous les indicateurs sociaux sont au rouge. Oui, la pauvreté s'aggrave. Nous sommes dans un pays riche plein de pauvres. Pour mémoire, le nombre de millionnaires a augmenté en 2023 en France, et en même temps la précarité et la pauvreté ont explosé.

Notre ville n'est pas exempte de ces inégalités : alors que le taux de pauvreté avoisine les 15 %, 16 % des plus riches de France habitent à Paris. C'est aussi le rôle de notre collectivité, à la fois dans ses compétences municipales et départementales, de participer à corriger ces inégalités qui sont entretenues et accentuées, nous ne sommes pas dupes, par les politiques nationales.

Ainsi, la participation de la Ville au budget du C.A.S.-V.P. sera revalorisée à hauteur de 37,5 millions d'euros et nous souhaitons le souligner et le saluer tant les besoins sont grands. Le C.A.S.-V.P., notre centre d'action sociale, est en quelque sorte le bras armé de la politique de solidarité de notre Ville.

Si nous nous réjouissons encore une fois de la hausse de son budget, nous regrettons que les moyens supplémentaires nécessaires à la refonte du règlement des aides municipales n'aient pas été inscrits au B.P. 2024. Le conseil d'administration l'avait pourtant acté à l'unanimité dans le D.O.B. en octobre dernier et la refonte de ce règlement permettra de rendre l'aide de la Ville aux Parisiennes et aux Parisiens plus lisible et plus adaptée aux besoins. Nous y serons, Madame la Maire, très attentives et attentifs car on l'a dit, les besoins sont grands.

L'inflation, en particulier sur l'alimentation et l'énergie, accélère les difficultés des ménages. A Paris, 25.000 repas sont distribués quotidiennement, permettant aux plus fragiles de répondre à ce besoin primaire, se nourrir. A celles et ceux qui espèrent faire disparaître ces distributions à coups d'arrêt préfectoral, nous répondons qu'il faut au contraire renforcer le soutien aux associations qui œuvrent sans relâche pour qu'en 2023, à Paris, on ne meure pas de faim.

Mais ces associations, elles aussi, sont frappées de plein fouet par l'inflation sur l'alimentation. Nous avons entendu les cris d'alerte des "Restos du Cœur" fin août et le constat largement partagé d'une baisse des dons et d'une hausse du prix des matières premières.

Nous savons aussi toutes les démarches engagées par ces associations pour permettre un accès à des produits plus durables. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement visant à abonder de 875.000 euros le budget alloué à l'aide alimentaire. Une somme qui correspond à l'impact de l'inflation sur l'alimentation et nous ne doutons pas d'être entendus.

Les enjeux de solidarité revêtent une importance d'autant plus grande à l'approche des Jeux olympiques. C'est bien l'image de Paris, ville d'accueil, ville de solidarité qui se joue. C'est bien de cette exemplarité que dépend la démonstration de notre sérieux et de notre capacité à construire un événement mondial tout en assumant notre rôle local.

En termes de santé, les perspectives, tant nationales que locales, sont, elles aussi, préoccupantes. Dans la 7e puissance mondiale, la mortalité infantile progresse. Les pénuries de médicaments sont de plus en plus fréquentes. L'hôpital et plus largement la santé publique sont au bord de l'implosion. Pourtant, en matière de santé comme de solidarité, les besoins sont grands.

La réponse à ces besoins grandissants, la Ville de Paris en détient une partie. Il s'agit de la mise en place de nouveaux centres de santé municipaux dans les quartiers "politique de la ville". C'est un engagement fort de notre majorité et pour que ces ouvertures ne soient pas repoussées après la fin de notre mandat, nous devons, dès ce budget 2024, inscrire les crédits nécessaires à leur fonctionnement. C'est le sens de notre amendement qui abonde les lignes budgétaires dédiées, tant en investissements qu'en fonctionnement.

A travers le maillage des centres municipaux de santé que nous proposons, c'est bien la maîtrise publique de la santé que nous visons. Le secteur privé lorgne de plus en plus sur le domaine médical dans une logique marchande avec pour seul intérêt les profits à en tirer et non la santé de nos concitoyens et concitoyennes. Souvenons-nous de l'attitude plus que dangereuse des laboratoires pharmaceutiques pendant la crise sanitaire. A combien de personnes la vaccination n'aurait-elle pas été accessible parce que pas suffisamment rentable si les pouvoirs publics n'avaient pas tout mis en œuvre ?

A ces phénomènes absurdes, nous opposons un modèle de santé publique fondé sur un accès pour toutes et tous et une prise en charge complète, afin d'éviter de nouveaux épisodes sanitaires dramatiques et plus globalement une dégradation de la santé de nos concitoyennes et concitoyens.

C'est dans un souci de lutter contre la marchandisation de la santé que nous nous inquiétons du financement d'un poste de "data manager" en termes de santé par le groupe financier Bloomberg. Vous connaissez l'expression "quand c'est gratuit, c'est vous le produit" parce qu'aucun financement privé n'est effectué sans l'attente d'un retour sur investissement. Un groupe comme Bloomberg ne développe pas son activité pour l'intérêt collectif, mais bien pour un intérêt particulier, celui de ses actionnaires.

Nous avons donc déposé un amendement de suppression de ce poste et nous proposons de travailler pour le recueil des données relatives à la santé avec des structures publiques comme l'APUR. Nous n'aurions pas idée de faire financer des postes en crèche par des marques de couches, alors ne laissons pas nos "data" de santé, les "data" de santé des Parisiennes et des Parisiens aux mains d'un groupe financier.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il ne s'agit pas du groupe Bloomberg, c'est Bloomberg Philanthropies, cela n'a strictement rien à voir. Je veux bien que l'on dise ce qu'on veut ici mais je rétablis une vérité. Ce n'est pas la première fois que Bloomberg Philanthropies accompagne des actions de la Ville, notamment en matière de lutte contre la pollution de l'air, etc. Donc ce n'est pas la même chose.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

**M. Florian SITBON.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais revenir, pour ma part, sur les volets culture et patrimoine du budget qui est présenté, la culture que l'on considère réellement, dans notre majorité et à la Ville de Paris, comme un service public. Un service public et, pour paraphraser Jean Vilar tel qu'il parlait du théâtre dès 1953 : "La culture est pour nous, au premier chef, un service public, tout comme le gaz, l'eau, l'électricité."

Dans un temps, où certaines collectivités locales se sont désengagées de ce secteur, mettant gravement en danger, voire en danger de mort, certaines structures, nous présentons un budget culture en hausse de 6 %.

On sait pourquoi certaines collectivités se désengagent et on sait aussi pourquoi la Ville de Paris avec notre majorité réaffirme, année après année, son engagement. Parce que la culture, et la culture à la fois exigeante et pour toutes et tous, est le meilleur outil d'émancipation sociale et culturelle.

C'est aussi, face à de puissants lobbyings qui manipulent médias et réseaux sociaux, que plus que jamais la culture cherche à rendre les cerveaux pleins de temps disponible et est le meilleur outil pour tenter de comprendre le monde, de regarder sa réalité, d'être lucide. Oui, investir dans la culture, c'est vouloir partager sans distinction de classe les connaissances et les émotions. Donc, le choix de préserver l'ensemble des acquis et de poursuivre le développement d'équipements de qualité mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens a été fait et c'est la condition bien sûr nécessaire pour la construction d'un contexte permettant l'émancipation de tous.

Dans la délégation de Carine ROLLAND, on peut se réjouir que des marges supplémentaires aient été trouvées afin d'augmenter de 10 millions d'euros les dépenses de fonctionnement par rapport au B.P. 2023. Avec un total de 178,2 millions d'euros, l'année 2024 sera donc marquée par une hausse de 6 % de ces dépenses.

On observe une hausse du soutien accordé également à l'expression musicale qui progresse de 15 % entre 2023 et 2024. Le soutien au spectacle vivant progresse de 6 % et les crédits pour le cinéma augmenteront de 2,6 %. A signaler aussi la création de 5 postes dans le cadre de l'ouverture prochaine de la médiathèque James Baldwin dans le 19e et de la bibliothèque Virginia Woolf dans le 13e arrondissement.



En termes de recettes de fonctionnement prévues pour 2024, elles atteindront 14,4 millions d'euros et elles seront en progression de 4 % par rapport à 2023. Dans ce cadre, 1,2 million d'euros proviennent de redevances sur les tournages de cinéma.

Les dépenses d'investissements se poursuivent à un niveau très élevé, permettant de doter l'ensemble des arrondissements d'équipements de qualité ou de les entretenir.

S'agissant des musées, 9,4 millions d'euros sont inscrits en 2024, ce qui permettra à Paris Musées de réaliser par exemple des travaux d'entretien, d'accessibilité, des restaurations d'œuvres, etc.

Le réseau des bibliothèques sera doté de 6,7 millions d'euros et cela permettra d'acquérir des collections pour les nouveaux établissements, de financer les dépenses localisées et l'achat de matériels et de mobilier.

Pour les théâtres et les salles de spectacle, 6,7 millions d'euros seront alloués pour finir les travaux de rénovation du Théâtre de la Ville, pour financer les équipements de la Cité de la musique et aussi pour lancer les études pour la rénovation de La Cartoucherie.

Pour l'enseignement artistique et les pratiques amateur, 4,4 millions d'euros sont prévus pour entretenir les équipements, pour lancer le processus de construction du nouveau conservatoire du 18e arrondissement et acquérir de nouveaux instruments de musique.

Pour finir sur ce secteur des investissements, on peut encore indiquer dans les projets territorialisés les travaux à l'Institut des cultures d'Islam dans le 18e arrondissement et encore ceux - évidemment chers à mon cœur parce que dans mon arrondissement - de réhabilitation du local du 106 rue de Brancion dans le 15e pour la création d'un nouveau pôle culturel.

Concernant la délégation de Karen TAÏEB, l'effort consacré à la restauration des édifices culturels est tellement important que l'on pourrait dire, comme le fait souvent Karen TAÏEB, que jamais il n'aura été fait autant pour la restauration et la préservation du patrimoine culturel et culturel de Paris que depuis une vingtaine d'années.

Ainsi 19,7 millions d'euros seront consacrés au B.P. 2024 à la restauration des édifices culturels. De grands chantiers sont en cours, comme celui de l'église de la Sainte-Trinité dans le 9e, Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles dans le 13e, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Gervais Saint-Protais à Paris Centre ou encore l'église de la Madeleine. A signaler que les dépenses d'entretien et de sécurisation des édifices s'élèveront à 4 millions d'euros et les travaux de réaménagement des abords de Notre-Dame bénéficieront de 1,8 million d'euros.

On remarque également dans les documents budgétaires que plus de 54 millions d'euros sont fléchés en autorisations de programme pour la restauration et l'entretien des édifices culturels gérés par la Ville. Ces montants permettent en quelque sorte de sanctuariser pendant plusieurs années les opérations pour la préservation de ce patrimoine unique.

Sont prévus aussi pour sa délégation 4,4 millions d'euros qui seront affectés à la conservation du patrimoine culturel et à la gestion des archives. Ces crédits permettront notamment de financer l'entretien des fontaines patrimoniales.

Ce budget 2024 consacre aussi pour cette délégation des crédits pour la numérisation des collections des bibliothèques patrimoniales, l'aménagement et la sécurisation des locaux d'archives et l'entretien des œuvres d'art dans l'espace public.

Pour conclure cette partie consacrée au patrimoine, je tiens à vous annoncer, chers collègues, que mon groupe Paris en commun a déposé deux amendements : le premier demande la création d'une autorisation de programme relative à la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles à hauteur de 2 millions d'euros, ce qui rendra possible la restauration de décors religieux très dégradés ; le deuxième amendement est relatif à une autorisation de programme mécénat d'édifice culturel, avec l'objectif de l'abonder à hauteur de 2,46 millions d'euros, afin de pouvoir lancer toutes les opérations de restauration pour lesquelles nous savons que la Ville percevra à l'issue des travaux un mécénat de la part de fondations et de donateurs.

Pour conclure, chers collègues, je tiens à réaffirmer que notre action pour la culture et le patrimoine à Paris est une démarche de longue haleine. L'effort budgétaire consenti chaque année, les investissements matériels et humains, les services de qualité fournis par les institutions et les associations culturelles parisiennes sont indispensables - on ne peut évidemment pas citer la liste tant il y en a.

La culture et le patrimoine méritent d'être financés car ils ouvrent le champ de tous les possibles. Ce sont des agents actifs de la transformation individuelle et collective, dont nous avons tant besoin, afin de vivre ensemble dans le respect mutuel.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Florian SITBON.

La parole est à M. LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Pierre LECOQ,** maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme l'année dernière, j'ai souhaité profiter de cette discussion budgétaire pour évoquer la nécessaire coopération dans le domaine des bâtiments scolaires entre Paris et la Région Ile-de-France.

Parce qu'elle est propriétaire de 93 lycées publics, dont de nombreuses cités scolaires à Paris, la Région gère un patrimoine considérable, étant devenue depuis l'élection de Valérie PÉCRESSE l'élément moteur dans la conduite des opérations de rénovation des bâtiments.

Les enjeux sont considérables, puisque la moindre opération de rénovation d'un système de restauration, d'une opération d'accessibilité atteint le million d'euros. Les plus importantes se chiffrent en dizaines de millions d'euros, sans parler des restructurations majeures comme celle de Paul-Valéry avec environ 80 millions d'euros ou de Jacques-Decour chiffré à un minimum de 120 millions, sans doute actualisés à 150 millions d'euros.

Chacun connaît la complexité de ces opérations qui font travailler deux administrations distinctes. Elles nécessitent également une bonne coopération avec le Rectorat qui doit prendre position plus rapidement sur la carte des formations, qui comme chacun sait a une influence directe sur les bâtiments utilisés ; cela détermine leur utilisation future, leur réforme éventuelle ou leur affectation à d'autres utilisations.

Au-delà des positions de principe ou des postures partisans, j'appelle donc à une intensification du dialogue entre Paris et la Région. La longueur des opérations justifie un dialogue permanent et des financements importants inscrits au budget de notre Ville.

Dans une lettre récente, la présidente de la Région Ile-de-France rappelait à la Maire de Paris les crédits attendus. Aujourd'hui, ce sont au minimum, mes chers collègues, 60 millions d'euros que la Ville semble devoir à la Région, 30 millions d'euros au titre du transfert des anciens lycées municipaux et 30 millions d'euros au titre des travaux déjà réalisés dans les cités scolaires.

La Région attend votre réponse quant à sa participation à d'autres opérations, notamment à la troisième phase de rénovation de la cité Gabriel-Fauré située dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont 7 millions d'euros qui sont attendus urgemment pour ces travaux.

Enfin, l'état dégradé d'Hélène-Boucher, de Chaptal et de Jean-Baptiste-Say, parmi d'autres, dont les rénovations sont en cours de chiffrage, imposera là encore un travail de partenariat et la mobilisation de crédits conséquents.

Si la Ville a accepté de baisser les crédits de rénovation de ces écoles dans le premier degré et de ces collèges autonomes, une petite amélioration est notée cette année. Elle ne peut pas par désintérêt ou par insuffisance de crédits, retarder voire bloquer des opérations structurantes pour l'avenir de notre système éducatif. Dans ce domaine, nous attendons de vous, Madame la Maire, mes chers collègues de la majorité municipale, un véritable sursaut.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'abord, il n'y a pas de projet clair voté et financé par la Région pour l'occupation des lycées qu'elle a désaffectés, mais pour votre très bonne information, on a trouvé un accord avec la Région sous l'égide du Préfet de Région pour utiliser une partie de ces établissements pour de l'hébergement d'urgence et c'est quelque chose que l'on a acté.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, investir, c'est penser l'avenir. C'est particulièrement vrai quand on parle d'éducation, où l'on parle tant de développement des individus, de leur capacité à s'émanciper, à grandir par le savoir, mais aussi de formation de la société de demain, des déterminismes sociaux, de la formation des individus, des citoyens et des travailleurs.

Sur ce sujet si crucial, nous savons que les générations futures sont sacrifiées sur l'autel de l'austérité par ce Gouvernement : suppression massive de postes, allègement des programmes en masse puis, devant l'échec, groupes de niveau, gestion autoritaire des personnels, stagnation des salaires, difficultés de recrutement, etc. La liste des mauvais coups de la droite, de ce Gouvernement est longue et leurs conséquences sur nos enfants se font déjà sentir, comme l'étude PISA est venue le révéler.

Si la gestion nationale de l'éducation est lamentable, la Ville tente de compenser ce sabotage dans les limites qui sont les siennes, parce que nous sommes bien sûr attachés à une éducation nationale et non municipale, et nous ne pouvons d'ailleurs pas compenser les défaillances de l'Etat, mais nous le pouvons sur nos missions d'accompagnement de l'éducation.

C'est le cas notamment des classes découverte, un dispositif auquel nous sommes particulièrement attachés. Ce dispositif de voyages scolaires est particulièrement apprécié par la communauté pour de multiples raisons.

C'est un moment unique d'autonomie et d'émancipation. Quand nous nous rappelons qu'un jeune sur trois à Paris ne part pas pendant les vacances, c'est un moment unique de découverte du monde pour certains, notamment dans les quartiers populaires.

Ces classes découverte sont des moments permettant la construction des individus, de découverte de soi, des autres et du monde. Pas étonnant donc qu'ils soient particulièrement appréciés par les enseignants et la communauté éducative en général.

Quelques coups de téléphone aux organisations syndicales et à des collègues professeurs vous montreront combien la demande est forte et combien les refus des classes découverte sont nombreux, sans compter l'autocensure avec des enseignants qui calculent leur chance d'avoir un séjour en fonction des séjours obtenus les années précédentes dans l'école.

Bref, la demande est forte et nous pourrions augmenter le dispositif. Nous militons donc pour que chaque enfant scolarisé dans les établissements publics puisse partir une fois dans sa scolarité en classe découverte. C'était un engagement de campagne, ce qui participe à ces actions multiples et variées visant à valoriser cette école publique et mixte socialement que nous voulons défendre.

Je ne vous cacherai pas donc notre surprise, notre désagréable surprise devant le budget primitif de cette année qui sabre le dispositif de 800.000 euros. J'aimerais avoir le dessous des cartes de cette décision. Que va faire notre collectivité dans cette galère de l'austérité pour l'éducation ?

Nous avons déposé un amendement visant à compenser cette baisse de 800.000 euros. Vous remettez 200.000 euros. C'est insuffisant, même si cela représente évidemment le départ de 400 élèves l'an prochain, mais vous pourrez compter sur nous pour revenir sur le sujet et dès le budget de juin. Mais j'aimerais entendre, Paul, les explications sur ce sujet.

J'en viens à un deuxième sujet concernant l'éducation, à savoir le secteur de l'animation du périscolaire. Les écoles parisiennes ont été récemment touchées par une grève des agents qui revendiquaient de meilleures conditions de travail, de meilleures rémunérations et des postes fixes. Si nous avons fait voter au précédent Conseil le principe de revalorisation salariale, nous demandons à ce Conseil budgétaire la création d'emplois visant à déprécier la profession et à titulariser des agents. Nous demandons donc la création de 300 postes d'agents d'animation visant à déprécier les agents actuels, enfin les salariés actuels. Nous précisons que cet amendement est pratiquement neutre budgétairement puisque ces agents sont aujourd'hui d'ores et déjà payés par la Ville, mais sous forme de vacances et de contrats partiels.

Au-delà de notre motivation première, qui est celle de l'intérêt des salariés, nous savons aussi qu'avec ces titularisations, nous améliorerons la qualité du service public avec des salariés qui pourront plus facilement se former, s'implanter dans un lieu de travail, créer du lien avec leurs collègues, avec les enseignants et la communauté locale. Bref, encore une fois, le service public passe par la garantie du statut de ces agents.

Sans transition, permettez-moi de parler transition écologique.

Nous allons débattre demain du nouveau plan Climat-Air-Energie de la Ville de Paris. Un plan ambitieux qui marque notre volonté de poursuivre et amplifier la transition de notre territoire. Un aspect majeur et incontournable de ce plan est bien sûr la réduction de l'empreinte carbone de notre ville, et en particulier de notre consommation énergétique. Nous voulons donner l'exemple à la Ville, en baissant de 40 % la consommation de notre patrimoine d'ici à 2030 par rapport à 2004 et 60 % d'ici à 2050.

L'effort pour ces réductions d'énergie est colossal. Il suppose un investissement massif, colossal lui aussi, notamment et en premier lieu bien sûr dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux. En premier lieu, des écoles qui sont le premier secteur consommateur qui représente le poste de dépenses énergétiques et d'empreinte carbone le plus en tête.

Pour que cette dynamique puisse être enclenchée au plus vite, nous vous proposons d'abonder ce budget de 100 millions d'euros de crédits supplémentaires pour répondre à l'objectif, cette fois beaucoup plus précis de rénovation de 30 écoles et de 10 crèches par an, affirmé dans le projet de plan Climat 2024-2030, dont nous pouvons supposer qu'il sera voté demain.

C'est un moment historique que le vote de ce budget pour la rénovation du bâti scolaire. Un moment historique pour Paris et qui, nous l'espérons, fera tache d'huile et lancera un véritable signal sur la nécessité et surtout la possibilité de réaliser une réelle transition écologique avec une réelle dimension sociale. Pierre Reverdy disait : "Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour." C'est aussi vrai en matière d'engagement, seuls les actes comptent.

Par ailleurs, et c'est un sujet de divergence pour nous, nous ne sommes pas "fans" de la sobriété imposée aux écoles, des classes non chauffées suffisamment pour économiser sur les factures, nous voulons des conditions d'études dignes. La rénovation du bâti scolaire permettra de concilier moindres factures, moindre empreinte carbone et meilleur confort d'hiver et d'été au passage.

Par tous ces investissements, nous lions bien écologie et social, c'est notre fil rouge et vert, si vous me permettez, que nous continuons de tisser.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

La parole est à Mme JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Hélène JACQUEMONT.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, intervenir sur le volet social du budget est un défi. Un défi parce que ce budget ne nous a pas été présenté en Commission, au mieux quelques pages très techniques absolument incompréhensibles. Une opacité organisée puisque même lorsqu'on vous demande des éléments, on n'obtient pas de réponses. Le temps est donc venu de demander publiquement quelques éclaircissements sur ce que nous avons pu collecter sur le terrain.

Vous lisez la presse, comme nous, et il ne vous a pas échappé que 85 % des E.H.P.A.D. publics et associatifs sont en déficit. La situation est grave. Un point de situation à Paris n'aurait pas été inutile. Quand on sait que vous accordez 2 % d'augmentation des dépenses dans un contexte inflationniste de 6 %, difficile de s'en sortir.

Mais les E.H.P.A.D., on le sait, ce n'est pas votre sujet. Votre sujet est plutôt la nouvelle politique sociale à Paris que vous avez annoncée à grands coups de "com" dans la presse, à peine élue, en octobre 2020.

Vous affirmez que le règlement municipal de la Ville de Paris était "aussi désuet qu'inadapté" - je reprends vos mots -, qu'à travers vos coups de pouce, vos coups de main, chaque Parisien aurait enfin une réponse adaptée à ses besoins. Trois ans plus tard, rien et toujours rien. Les Parisiens en sont pour leurs frais, tant pis pour eux. Dans votre propre communication, le système est inadapté mais on continue quand même. Alors peut-être mieux aurait valu vous taire plutôt que de décevoir. Voilà pour le présent.

Concernant l'avenir, le rôle des élus est d'anticiper et de préparer l'avenir, en l'espèce des échéances démographiques qui sont devant nous. On sait qu'à l'horizon 2030, il y aura plus de Parisiens de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 15 ans, ce qui constitue un basculement majeur à l'échelle de notre société. Une explication tient à la fuite des familles qui a entraîné la diminution de 12.000 lycéens et autant de collégiens et d'écoliers, un phénomène unique en Ile-de-France.

Le vieillissement de la population coûte de plus en plus cher, notamment pour le Département avec l'accroissement de la dépendance. On sait aussi que les besoins vont augmenter de manière massive et que l'offre de places en E.H.P.A.D., résidences autonomie, habitats partagés ne suit pas. Il manque 10.000 places au logement social senior à Paris d'ici 2030. Combien en avez-vous créé depuis que vous et vos amis êtes à la tête de Paris ? Zéro.

Le logement social, c'est oui pour vous, mais le logement social senior, E.H.P.A.D., résidences autonomie et colocations inclusives, c'est non pour vous. Cela porte un nom, Madame la Maire : l'âgisme. Oui, j'ose le dire aujourd'hui, la Ville de Paris est âgiste, elle est discriminante par rapport à l'âge. La solidarité municipale protège les publics fragiles, tels que les étudiants, les sans-abri ou les victimes de discriminations raciales, sexuelles et sexistes. C'est très bien, mais qu'en est-il de nos aînés qui sont aussi un public fragile ?

Les retours du terrain témoignent de toutes formes de discrimination, de ségrégation et de mépris fondés sur l'âge. Par exemple, comment se déplacer en fauteuil roulant alors que les trottoirs sont souvent défoncés ? Comment sécuriser les déplacements des seniors piétons alors qu'un décès accidentel sur trois les concerne ? Je rappelle qu'encore au dernier Conseil de Paris, vous avez refusé de voter un vœu pour pallier les dysfonctionnements de la carte Mobilité Inclusion. Qu'en sera-t-il du vœu que nous portons cette fois-ci sur les soins palliatifs ?

Enfin, je voudrais encore demander combien de fois le mot Alzheimer a été prononcé dans l'hémicycle depuis le début de la mandature ? Moins de dix fois, j'ai compté. La maladie d'Alzheimer concerne des dizaines de milliers de Parisiens et est la maladie la plus redoutée des Français à partir de 50 ans.

L'histoire retiendra que vous avez été la Maire de Paris qui a fait fuir les familles, ne s'occupe pas ou peu des personnes âgées et qui n'anticipe nullement la vague Alzheimer à Paris. C'est, pardonnez-moi, un bilan accablant. Le budget social fait l'impasse sur les 417.000 Parisiens de plus de 60 ans, croyez bien qu'ils vous remercient.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Tout en subtilité !

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER.** - Merci, Madame la Maire.

Les finances, cela ne vous intéresse pas. Vous, mais également vos alliés, dont on vient d'entendre que l'argent tombe du ciel et qu'il faudrait encore augmenter et augmenter toujours plus les dépenses. Et pourtant, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a très clairement montré ce matin que les indicateurs étaient au rouge, même au rouge écarlate.

Parmi les indicateurs, il y a le poids des ressources humaines dans le budget. Il dépasse désormais 30 % avec plus de 2,8 milliards d'euros. Depuis onze ans, il a suivi la même trajectoire que les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble, celles-ci ayant augmenté de plus de 2 milliards d'euros et donc 700 millions d'euros de plus pour les ressources humaines.

Mais la dynamique est encore plus forte pour le personnel. Si les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 26 %, celles du personnel ont augmenté de 33 %. Cela s'aggrave très nettement depuis votre réélection en 2020 puisque cette tendance haussière a doublé : c'est plus 351 millions d'euros en trois ans, c'est-à-dire l'équivalent de ce qui a augmenté de 2013 à 2020.

C'est normal puisque vous n'avez cessé d'augmenter les emplois, qui sont passés depuis 2020 de 40.000 à 52.000 agents, sachant que tout cela produit évidemment des effets et tout le monde connaît le glissement vieillesse technicité. Donc, la hausse du point d'indice n'explique quasiment rien là-dedans, d'autant que l'indice était bloqué depuis plus de dix ans. Ce sont bien vos choix d'augmenter les personnels qui augmentent très lourdement ce budget.

Rien que cette année, c'est près de 650 emplois en plus. Six cent cinquante agents, c'est l'équivalent d'une ville de 30.000 habitants. Sur une seule année, vous créez 650 postes, je n'ai pas l'impression que la Ville de Paris ait augmenté sa population de 30.000 habitants en une année, c'est peut-être même le contraire.

Bref, la situation est hors de contrôle et tout cela pour quoi ? Pour améliorer le niveau de service et la qualité du service public ? Bien sûr que non ! Les conditions peut-être des agents ? Non plus. L'attractivité de la fonction publique parisienne ? Encore non. D'ailleurs, deux projets de délibération, les DRH 76 et 56 vont abaisser le niveau de concours en supprimant des épreuves écrites pour essayer de recruter plus facilement.

Je terminerai sur deux cadres d'emploi particulièrement en difficulté de recrutement. On l'a déjà évoqué, les puéricultrices, puisque le manque d'agents dans ces services empêche l'ouverture de centaines de places de crèche dont on a bien besoin, et puis la police municipale.

Je termine sur un amendement. L'amendement n° 195 propose d'augmenter le N.B.I. des puéricultrices, c'est très bien, mais au détriment de la police municipale. On ne va pas déshabiller Nicolas pour habiller Céline et cet affichage est absolument honteux.

Il faut revoir votre politique des ressources humaines car la dynamique négative se cumule à la dynamique négative de la dette.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Aurélien VÉRON.

**M. Aurélien VÉRON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les loyers capitalisés ont financé la forte croissance des dépenses courantes de la Ville de Paris jusqu'en 2022, jusqu'à ce que Bercy mette fin à ce mécanisme douteux à la demande de Rachida DATI. Dorénavant, les loyers capitalisés tombent dans le budget d'investissements de la Ville.

Quoiqu'un peu plus propre, cela ne met pas fin au double dérapage de la dette. Pour rappel, ce qu'on appelle les loyers capitalisés consiste pour les bailleurs sociaux de la Ville à verser immédiatement à la Mairie de Paris l'ensemble des loyers futurs dus tout au long du bail emphytéotique, c'est-à-dire en général soixante-cinq années de loyer. Pour financer ce versement d'avance sur des décennies de revenus attendus, les bailleurs sociaux s'endettent en lieu et place de la Ville sur des durées très longues, en général cinquante ans.

La dette totale des bailleurs sociaux atteindra 12 milliards d'euros en 2024 garantis à hauteur de 50 % par la Ville de Paris, en plus, je le rappelle, de sa propre dette qui atteindra 8,7 milliards d'euros fin 2024. De surcroît, ces emprunts des bailleurs sociaux se font essentiellement à taux variable indexé sur le Livret A passé en dix-huit mois de 0,5 % à 3 %. Évidemment, cette surcharge financière bride la capacité des bailleurs sociaux à assurer l'entretien de leur parc immobilier et je ne parle pas de rénovation thermique.

Pour autant, vous vous vantez d'accélérer les préemptions d'immeubles même à prix d'or. Nous sommes actuellement à 25 % de logements sociaux à Paris, vous voulez passer à 40 % et c'est la cavalerie.

Pour exemple, la préemption de rénovation l'année dernière d'un immeuble faubourien, rue Notre-Dame-de-Nazareth dans le 3e arrondissement. Coût pour le contribuable parisien après travaux : 15.000 euros du mètre carré. La valeur estimée par meilleursagents.com en ligne est de 10.500 euros. Les loyers mensuels d'environ 7 euros par mètre carré pour les P.L.A.-I. et les PLUS ne couvriront même pas les intérêts de l'emprunt.

Citons dernièrement l'immeuble de grand luxe, 37, avenue Georges-V préempté en 2008, vide toutes ces années durant, revendu cette année à un bailleur social pour la modique somme de 36 millions d'euros pour 23 logements sociaux entre autres, et on oublie les travaux de mise aux normes de ces logements évalués à 7 millions d'euros. Un bel exemple de gestion dispendieuse des deniers publics, mais avec vous, comme vous l'avez précisé à de multiples reprises, la dette n'est jamais un problème.

En jouant au Monopoly, vous avez transformé la Mairie en foncière à haut risque. En engloutissant chaque année des centaines de millions d'euros dans des préemptions de logements privés, la Mairie de Paris et ses bailleurs sociaux ont payé les tarifs de la bulle immobilière, qui est en train de se terminer, pour acquérir un parc immobilier gigantesque.

En plein démarrage d'une crise qui s'annonce majeure et qui promet de voir les prix du mètre carré chuter, la Ville se retrouve à la tête d'un gigantesque patrimoine immobilier, en direct ou via ses bailleurs sociaux, dont la valeur pourrait s'effondrer tandis que la dette, elle, notamment celle des bailleurs sociaux à taux variable, voit son coût exploser avec la hausse des taux et les loyers sont totalement incapables de couvrir ce choc.

Je vous laisse deviner qui paiera cette fuite en avant de la Ville et des bailleurs sociaux. Les Parisiens qui sont la vache à lait de la collectivité avec 46 % d'augmentation de la fiscalité depuis fin 2013. Une dette qui aura plus que triplé en deux mandats, encore une fois c'est la dette de la Ville, mais à côté la dette des bailleurs sociaux dont les Parisiens sont solidaires.

Merci.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dernier orateur, M. MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

**M. Franck MARGAIN.** - Madame la Maire, la Ville subventionne un total de 2.600 structures pour un budget de 257 millions d'euros. La vie associative à Paris est dynamique, ce sont quelque 5.000 associations qui se créent chaque année, 116.000 salariés s'investissent dans les 11.300 associations employeuses et 700.000 bénévoles sont engagés dans les 80.000 associations.

Dans cette vie parisienne foisonnante, beaucoup de subventions sont accordées à des associations qui ne présentent pas de bilan financier, voire aucun document. Peu ou pas de curseurs qualitatifs et quantitatifs sont mis en place dans votre gestion qui permettraient pourtant de mesurer l'efficacité. Ils éviteraient une reconduction systématique des subventions sans connaître le nombre de personnes secourues, formées ou aidées. Vingt pour cent des associations sont financées nouvellement, sans pour autant avoir fait l'objet d'examen en Commission constituée au Conseil de Paris.

L'exercice budgétaire est un exercice politique et il démontre ici l'absence d'une gestion rigoureuse et exigeante des deniers publics. Ces subventions accordées sans un minimum d'attention entraînent des choix terribles pour les Parisiens et consacrent tout un monde de parents pauvres de votre politique. Le domaine sportif en est l'illustre exemple. Le domaine sportif et la jeunesse ne perçoivent que 8 millions d'euros de subventions, soit moins de 4 % de votre budget. Or, une ville qui n'investit pas dans sa jeunesse, ni dans le sport, n'est pas une ville porteuse d'avenir ni de sérénité et encore moins de bonne santé.

Avec 257 millions d'euros, vous disposez d'un levier politique puissant qui, hélas, est en partie destiné à financer des associations communautaristes comme "AFAS", "Accueil Laghouat", "CCIF", "La Petite Rockette", ou qui ne respectent pas les valeurs républicaines, à l'image de "Alternatiba" qui prône régulièrement la désobéissance civile, ou plus récemment "La Ligue de l'enseignement" qui encourage la tenue de discours à l'encontre des valeurs de la laïcité. À noter même que ces soutiens politiques sont parfois retoqués par des juridictions compétentes.

Quel regard la jeunesse et les Parisiens portent sur votre engagement ?

Nous vous demandons d'améliorer la transparence budgétaire sur la vie associative avec trois propositions qui n'entraînent pas de dépenses supplémentaires et qui offriraient aux Parisiens une meilleure équité.

La première, la présentation systématique au Conseil de Paris de la synthèse annuelle du soutien de la vie associative pour permettre un débat éclairé autour des aides attribuées.

La deuxième, une association des maires d'arrondissement dans la répartition territoriale aux subventions, aux acteurs associatifs locaux, notamment avec une réforme et un élargissement de l'enveloppe du Fonds d'animation locale.

La troisième, l'établissement d'une règle d'or permettant de garantir une relative équité dans la répartition territoriale des subventions par arrondissement, par habitant et par rapport au nombre d'associations actives sur chaque territoire.

Vous pouvez dépenser mieux.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Mes chers collègues, après ce débat sur notre budget et avant d'accueillir tout à l'heure M. le Préfet de police pour l'examen du budget de la Préfecture de police de Paris, je donne la parole à Paul SIMONDON, puis à Olivia POLSKI pour répondre à ce débat.

Cher Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions. Ce débat est long mais il est nécessaire.

Pour commencer, vous êtes plusieurs à avoir cité directement ou pas le film "Un jour sans fin" dans vos interventions. Permettez-moi, Madame la Maire, de commencer mon propos par quelques remarques sur cette

référence pour vous dire à quel point je la trouve sympathique, assez peu appropriée à notre situation ici, et très révélatrice de la posture de celles et ceux qui l'utilisent.

Sympathique, parce que j'aime beaucoup ce film. Il est drôle, optimiste - comme ne le sont pas toujours les débats en Conseil de Paris -, il nous permet de nous imaginer en train d'écouter Sonny & Cher dans cette enceinte, de se demander qui serait joué par Bill MURRAY, qui par Andie MACDOWELL, voire qui pour le rôle de la marmotte. Il se passe pendant un événement climatique majeur et imprévu, il voit l'amour triompher et briser le piège de la boucle temporelle. Mais la lassitude de la répétition n'est pas l'objet principal du film, on y entend beaucoup plus la vertigineuse exploration des possibles de tous nos choix quotidiens et de leurs conséquences, et les capacités dont le manque de temps nous prive.

L'utiliser pour dire que nos débats budgétaires se suivent et ressemblent me semble, à moi, révélateur. Qui, à part Marie-Claire CARRÈRE-GÉE...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un instant, Paul SIMONDON, il n'y a personne pour écouter vos réponses sur les bancs de la droite. Il n'y a pas votre présidente de groupe, je tiens à le signaler. Vous êtes très clairsemés et votre présidente de groupe n'est pas là. Je tiens quand même à le faire remarquer, mais poursuivez, Paul.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Ils espèrent que le débat se reproduise tous les jours et ils viendront demain.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Sans fin !

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Qui, à part Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, compare les années 2019 et 2024 en pensant qu'elles se ressemblent toutes ? Comme s'il n'y avait pas, comme objet même de nos échanges, la réalité de ce que vivent les Parisiennes et les Parisiens, les crises successives qui marquent la vie de tout le monde et celle de notre ville en particulier ?

Si cela se ressemble, c'est que vos vœux sont toujours les mêmes. Vos interventions se confondent car elles sont en partie vides. Quand on demande un audit depuis des années - et pour des années encore, vous verrez - alors que tout est sur la table, que tout est public, que tout est certifié, homologué, en fait, on ne demande rien, on ne dit rien, on ne porte rien et cela, c'est lassant.

Quand, fin 2023, on se demande quels sont les investissements faits dans cette mandature, c'est que l'on ne voit même pas la ville qui est en train de se transformer, on choisit d'ignorer ce que tous les habitants voient, sur lequel on peut avoir un avis, positif ou négatif, mais pour cela, il me faut réussir à le formuler et ensuite à l'assumer. Nous, nous savons que la ville avance, vous vous étonnez qu'on ne change pas d'avis car nous sommes déterminés à porter toujours nos priorités, malgré toutes les difficultés.

Alors oui, ce budget 2024 nous permet de maintenir le cap que nous nous sommes donné ensemble et validé par les électeurs et les électrices : renforcer la solidarité et accélérer la transition écologique de Paris.

Doté de 11 milliards d'euros, il reflète nos engagements envers les Parisiennes et les Parisiens. En garantissant un haut niveau de services publics, il prépare l'avenir en s'attachant à poursuivre la transition écologique et solidaire de notre ville, à transformer Paris en une ville durable, solidaire toujours plus, malgré les trois années de crise successives que nos concitoyens vivent et subissent aujourd'hui à travers l'inflation. Le budget 2024, de ce point de vue, les protège. Il confirme notre volonté de préserver la qualité des services publics de proximité, de rester aux côtés des classes moyennes et des familles.

Ce budget est ambitieux. Il a été construit malgré le désengagement structurel, confirmé de l'Etat qui n'apporte aucun soutien réel à la Ville. Ce désengagement continue d'étouffer Paris, comme les autres collectivités territoriales, et vient freiner l'investissement public local qui est pourtant indispensable au pays.

Ce budget est aussi le fruit d'un travail sérieux et patient. Je veux remercier ici tous mes collègues de l'Exécutif pour leur participation à son élaboration et toutes les équipes, et en premier lieu celles de la DFA et de la sous-direction du budget. Merci à elles et eux pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Que contient ce budget ? Vous avez les uns et les autres cité la plupart des priorités.

D'abord, la solidarité, le logement, plus d'un quart du budget de fonctionnement est consacré à l'action sociale, à la santé, avec plus de 100 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'an dernier sur ces thèmes.

Nous engageons, bien sûr, contre l'exclusion, à hauteur de 21 millions d'euros, des subventions au titre de la solidarité dans le cadre de la grande cause en faveur de la lutte contre l'exclusion. Ce sont des missions très diverses, mais je vais en retenir une. Oui, nous avons des subventions au titre de l'accueil des réfugiés, c'est vrai. L'une d'entre elles est versée à "SOS Méditerranée" et si certains, à droite, pensent que la supprimer serait la piste d'une économie, je vous le dis, je pense que ce serait la piste du déshonneur.

Oui, notre politique est plus volontariste que jamais sur le logement social et abordable, avec en tout plus de 550 millions d'euros sur ce thème tellement majeur au moment de la crise du logement. Le compte foncier logement avec 250 millions d'euros est en hausse pour la deuxième année consécutive, 50 millions d'euros de plus l'an dernier et 50 millions d'euros de plus cette année.

Et nous garantissons la gratuité des transports collectifs pour les plus jeunes, pour les personnes âgées sous conditions de ressources. Les tarifs de cantine sont préservés, nous l'avons déjà dit, et nous le maintenons, comme vous le savez.

Ce budget traduit également notre ambition climatique dans tous les domaines. Alors que le plan Climat sera discuté demain, ce budget le traduit dans chacune des actions.

Sur l'espace public, c'est plus de 82 millions d'euros avec de la végétalisation, de la piétonisation, devant les écoles en particulier, la priorité aux piétons, au vélo, les quartiers "Embellir" partout dans chaque arrondissement.

Sur les forêts urbaines, je n'ai pas compris votre avis sur la place de Catalogne. Est-ce que vous allez avoir un avis ? Vous attendez que les Parisiens vous disent que c'est très bien pour dire qu'on vous avait mal compris ? C'est comme les berges de Seine, c'est cela ? Il faudra le dire à un moment. Puis c'est aussi l'embellissement du canal Saint-Martin, vous me permettrez d'être un peu chauvin d'arrondissement et de le citer. La nature est au cœur de la ville à travers chacune de nos actions.

Puis c'est le soutien absolu à tout ce qui concerne l'écovénovation. Le mur d'investissement est en grande partie ici : plus de 100 millions d'euros pour l'écovénovation dans le parc social, 17 millions d'euros pour accompagner le parc privé sur le sujet, 50 millions d'euros pour les bâtiments administratifs de la Ville. Partout, dans chaque projet, ce sont des normes climatiques les plus ambitieuses possible, aussi bien pour le collège Clémenceau, les restructurations des crèches Saint-Roch, Glacière, Eiders, le projet d'école et de crèche gare de Lyon-Daumesnil ou enfin celui d'école dans la Z.A.C. "Ordener-Poissonnier". Nous continuons bien sûr le développement des cours "Oasis".

Pour l'ambition énergétique, c'est près de 6 millions d'euros pour le développement des énergies renouvelables et 32 millions d'euros investis pour la performance de notre éclairage des rues pour baisser nos consommations d'énergie.

Sur les mobilités, un effort sur les pistes cyclables continue lui aussi.

Pour les transports, ce sont plus de 600 millions d'euros que nous allons verser à "I.D.F.M.", un niveau totalement inédit. Oui, nous participons activement au financement d'"Ile-de-France Mobilités". Je n'accepte absolument pas les critiques disant que Paris n'en paie pas la part. Paris, de toutes les collectivités, en paie bien sûr la part la plus importante aux côtés de la Région. Par contre, nous sommes en général assez peu consultés.

Enfin, disons-le, il n'y a pas de modèle économique pour le financement des transports publics en Ile-de-France. Nous allons de rustine en rustine. La présidente de Région a voulu accepter une solution, qui n'en était pas une, à la sortie de la crise Covid : c'était une avance remboursable et c'est une catastrophe. Maintenant, nous allons d'année en année courir après des solutions, alors que le niveau de service pour les Franciliens diminue, nous le savons. Pourtant, nous participons à l'investissement avec au moins 75 millions d'euros et encore plus avec la participation au surcoût plus que malheureux sur le projet EOLE.

Les services publics sont renforcés : l'enseignement, la formation avec plus 15 millions.

Sur l'action culturelle, c'est en très forte augmentation et je suis vraiment embêté. Plusieurs personnes ont posé des questions et elles ne sont pas là pour les réponses, c'est comme cela. Mais alors, Pierre-Yves BOURNAZEL, franchement, dire que l'investissement dans le théâtre et les bibliothèques diminue parce que le Théâtre de la Ville Sarah Bernard a fini ses travaux ! Oui, une fois que les travaux sont finis, cela diminue. Mais vous vouliez que cela dure plus longtemps ? C'est cela, le sujet ? Cela n'a aucun sens.

J'ai une très belle nouvelle pour Paris et pour le 19<sup>e</sup> arrondissement, la médiathèque James Baldwin va bientôt ouvrir. Là aussi, cela coûtera moins cher en travaux, une fois que c'est ouvert, que pendant le chantier, mais qui s'en plaint ? C'est cela la position responsable de gestionnaire sérieux mais quand même équilibrée ? Cela n'a aucun sens. Ce n'est vraiment pas du tout au niveau comme type de remarque, à mon avis.

Sur la propreté, on a une augmentation importante de 27 millions d'euros également.

Puis, c'est 15 millions sur tout ce qui concerne la sécurité, vous en avez parlé.

Enfin, oui, 2024, c'est l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques qui seront organisés. Nous avons une grande transparence dans les coûts de ces Jeux pour la Ville. Nous avons réuni au printemps la 1<sup>re</sup> Commission pour avoir un exposé précis de tous ces coûts. De manière absolument prévisible, les coûts en fonctionnement sont très modérés mais l'essentiel est bien sûr en 2024. Les coûts d'investissements, avec la partie remboursée par la Solideo, s'échelonnent de 2018 à 2025. Vous avez l'intégralité des chiffres dans un encadré de ce budget. Je pense que si on ne l'avait pas fait, on nous l'aurait reproché et il vaut mieux de la transparence sur le sujet. Cela a été la stratégie dans la candidature pour accueillir ces Jeux depuis le début.

C'est une immense fierté d'accueillir cet événement planétaire à Paris. Nous pourrons, toutes et tous, ensemble, soutenir ensuite l'héritage que nous aurons par les voies réservées, par le quartier de la porte de La Chapelle qui se transforme, par la baignabilité de la Seine et cela, tout le monde en sera fier, j'en suis certain.



Ces projets sont permis dans un budget qui a des équilibres dans un contexte compliqué, celui de l'inflation, celui de la crise du logement dont l'un des aspects est la crise des transactions immobilières. Oui, les recettes de fonctionnement augmentent de 2,3 %. Nous avons détaillé les hypothèses et je tiens à revenir sur quelques vœux.

L'un des vœux nous demande plus de précisions sur la taxe de séjour. Vous avez raison, vous voulez un document précis, je vous comprends, c'est pour cela qu'on l'a déjà fait. Il est page 699, c'est l'annexe Taxe de séjour et vous aurez tous les détails dessus. Donc je vous propose de retirer ce vœu sur la taxe de séjour.

Derrière la question, c'était : est-ce crédible ? Demandez à Jacques BAUDRIER et Barbara GOMES, vu l'explosion du nombre de réservations sur "Airbnb", l'inscription de 185 millions d'euros en 2024 est crédible. Puis savoir qu'en 2025 et 2026, on envisage 140 millions, sachant qu'en 2023 on va dépasser les 120 millions, il n'y a rien d'exubérant sur le sujet.

La question est plutôt : que pensez-vous de cette taxe de séjour ? Nous avons porté depuis longtemps la mise d'une taxe proportionnelle sur le prix de la nuitée. Vous nous avez dit que c'était du matraquage fiscal jusqu'à ce que cela devienne finalement une bonne idée quand c'est Valérie PÉCRESSÉ qui le réclame pour les transports d'Ile-de-France. La réalité est que la niche fiscale sur l'hôtellerie de luxe reste là. Il faut toujours la traiter, il faut que ce soit pour les services publics locaux, dont ceux de la Ville de Paris. Donc cette réforme reste à faire.

Vous avez aussi beaucoup parlé des droits de mutation et je veux rétablir quelques faits.

Oui, nous avons dit en décembre dernier qu'ils allaient baisser. Nous l'avons inscrit dans le budget. Nous avons dit toute l'année que nous étions en train de constater une baisse et nous l'avons constatée en fin d'année à la dernière décision modificative. Vous le savez, nous avons prévu pour 2024 une recette de 1.500 millions d'euros, soit 250 millions d'euros de moins que le réalisé de l'année 2022. Elle est donc prudente. On peut passer son temps à se demander si c'est pessimiste ou optimiste, ou on peut, quand on soutient le Gouvernement, se demander ce que fait ce Gouvernement pour résoudre la crise du logement. Pour l'instant, manifestement, rien.

L'un des sujets sur les recettes est le vœu n° 7 du groupe MoDem sur la tarification incitative sur les déchets. Je vous propose de vous rapprocher d'Antoine GUILLOU pour voir ce que l'on met en place pour avoir une tarification la plus incitative possible, pour les professionnels en particulier. Je ne vais pas retenir votre vœu.

Les dépenses, elles, augmentent effectivement de plus de 6 %. Ce sont les dépenses de gestion, d'une part. Sur la masse salariale, je laisserai Olivia POLSKI vous présenter les sujets.

On peut demander une revue des dépenses, un audit, comme les vœux du groupe Changer Paris. Quand on fait cela, on ne dit pas ce qu'on veut et surtout on passe son temps à instiller le doute, à dire qu'il y a un problème, que ce n'est pas sincère. Bien sûr, quand on ment tout le temps, comme Mme DATI, que l'on est habitué au mensonge, que c'est un moyen de communication classique, on peut trouver que c'est normal. Moi, je trouve que ce n'est pas du tout normal...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Eh oui, et vous écoutez.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Parce que parler d'insincérité, cela a du sens en matière budgétaire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous écoutez.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - L'insincérité, cela veut dire quelque chose.

En l'occurrence, Madame la Présidente du groupe Changer Paris, vous attaquez, depuis le début de la mandature, chacun de nos documents budgétaires en les traitant d'insincères. Pas une seule fois, vous n'avez eu gain de cause, ni quand vous les transmettez au Préfet d'Ile-de-France, ni quand c'est au tribunal administratif. Tout le monde vous renvoie dans vos cordes à chaque fois. A quel moment en tiendrez-vous compte ? Donc, non il n'y a pas d'insincérité et vous le savez, mais cela vous occupe et pendant ce temps vous ne dites pas ce que vous voulez pour Paris.

Et puis vous parlez bien sûr d'économies. J'entends le sujet. Oui, nous avons mis en place un plan de sobriété. Il est important, il permet de faire des économies d'énergie et cela limite bien sûr nos dépenses.

Oui, l'inflation subie par les collectivités est largement au-dessus de l'augmentation...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous entendez ma voix à travers celle de Paul SIMONDON. Ecoutez comme elle est convaincante...

Eh bien sûr, bien sûr, vous êtes très, très forts !

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - On ne peut pas avoir le prix de l'humour toutes les semaines, manifestement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vraiment, vous avez vraiment une très haute considération de ce qu'est la réplique en politique.

Paul, continuez.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Sur les économies, oui, nos dépenses augmentent moins fort que l'inflation subie par les collectivités, il s'agit donc d'un effort extrêmement important.

J'entends les demandes d'économie. Elles sont parfois exprimées avec une grande politesse, avec un souci d'équilibre, d'en même temps, quand c'est Mme GATEL ou M. BOURNAZEL. C'est une tâche compliquée qui est la vôtre de vendre la potion amère du Gouvernement de ce point de vue, mais je dois avouer que cette posture extrêmement polie consiste à dire : permettez que je vous maintienne la tête sous l'eau, que n'avez-vous pensé à vous munir d'un tuba assez long ? Il s'agit vraiment d'un cynisme qui, pour moi, est extrêmement impoli. Je ne comprends pas du tout cette attitude. Ma question est : avec cette indifférence à ce que vivent les collectivités, avec cette indifférence à l'étouffement organisé par le Gouvernement, qui défendez-vous ? C'est très simple, qui défendez-vous ?

Monsieur CASANOVA, vous proposez - ce n'est pas la première année et je connais votre attachement à ce sujet - de faire du budget participatif un budget en plus et en moins. Le budget participatif est un très bel outil, nous l'améliorons tous les ans. Néanmoins, ce que vous portez dans votre vœu n° 9 de pouvoir faire des économies, je ne vois pas de possibilités que ce ne soit pas trop sensible à des manipulations populistes. Une fois que les groupuscules auront dénoncé telle association, parce qu'elle fait du soutien aux migrants ou à je ne sais qui, qu'elle aura été relayée par des élus particulièrement peu scrupuleux, j'ai bien peur que le budget participatif en moins devienne un objet pas du tout démocratique et très problématique. Donc, non, je ne peux pas retenir cette proposition.

Sur les mandats spéciaux, Patrick BLOCHE a répondu au dernier Conseil et je n'ai rien à ajouter. Je ne garde pas non plus le sujet.

Les efforts que nous faisons dans ce budget nous amènent à une épargne brute d'environ 570 millions d'euros à 1.800 millions d'euros d'investissement. Ils sont autofinancés à 65 % et vous demandez plus d'investissements. Il y a là toujours une forme d'ironie parce que j'ai écouté et entendu que tous nos plans étaient formidables. Le plan Piéton, le plan Climat, tout est formidable et il faudrait plus de moyens pour les investir. Cela m'étonne parfois des mêmes qui demandent des économies, parce que vous avez bien conscience que demander plus de moyens, c'est demander des économies ailleurs en plus et donc encore plus. Que ce soit le vœu n° 4 sur la stratégie de désendettement, que ce soit le vœu n° 12 sur l'utilisation des D.M.T.O. sur la stratégie de désendettement, là aussi, ils font sérieux, ils ont l'air apaisants, rationnels, préparant l'avenir.

Je m'attarde sur le vœu n° 12 des groupes centristes. On demande que l'on diminue l'inscription des D.M.T.O. à 1 milliard d'euros et, pour le reste, que l'on constate ce qui déborde. En fait, ce qui est demandé de manière qui a l'air raisonnable, c'est une purge de 500 millions d'euros d'économie, c'est-à-dire deux fois plus que l'autre vœu qui demande 250 millions d'euros. Bref, ce n'est pas du tout raisonnable comme manière de prendre les choses, ce n'est pas respectueux du service public, ce n'est pas respectueux des agents du service public accessoirement et des Parisiennes et des Parisiens.

Donc, non, ces postures ne sont absolument pas respectueuses. Et oui, nous continuons à utiliser l'emprunt. C'est indispensable de le faire à hauteur d'une autorisation de 955 millions d'euros. J'ai donné tous les chiffres et vous les relayez. Petit à petit, je vois bien que vous prenez quand même un peu plus nos chiffres et un peu moins des chiffres fantaisistes. De ce point de vue, je trouve qu'on avance.

Il y a aussi le vœu n° 1, qui est déposé par le groupe "Les Ecologistes", qui demande d'avancer avec les partenaires bancaires, par lesquels nous émettons nos obligations, pour sélectionner dans la mesure du possible le moins possible ceux qui travaillent à financer les énergies fossiles. C'est bien sûr une volonté que nous partageons et j'y donnerai un avis favorable avec les amendements malheureusement pragmatiques - parce qu'il nous faut du temps, le secteur bancaire est ce qu'il est - que le groupe a bien voulu accepter.

Sur le lien avec l'Etat, je ne vais pas reprendre la dette de l'Etat depuis deux ans, cinq ans, dix ans. Les dépenses de l'Etat et leurs conséquences, c'est 400 millions d'euros en tout...

Non, ce n'est pas à l'euro près.

Et je vais vous donner deux exemples : la C.V.A.E., c'est 100 millions d'euros en moins pour Paris et c'est absolument massif ; le non-remboursement des allocations individuelles de solidarité, c'est 160 millions d'euros en moins juste en 2024 et cela se cumule depuis des années. Si on prend juste ces deux thèmes et qu'on oublie les autres - je ne les oublie pas mais prenons juste ces deux-là -, cela fait 260 millions d'euros. Avec seulement ces recettes en plus, on aurait une épargne brute à 830 millions d'euros et une durée de désendettement qui tomberait à dix ans. C'est-à-dire que les indicateurs, sur lesquels certains ont le nez collé sans se rendre compte de la réalité, seraient tous au vert, sans aucune difficulté. Eh bien, cette dette en plus, je vais le dire très simplement, Madame GATEL, Monsieur BOURNAZEL, c'est la vôtre, c'est celle des décisions de l'Etat.

Le constat est généralisé, toutes les collectivités sont d'accord. Vous avez cité David LISNARD, vous avez cité François SAUVADET, vous en avez cité d'autres. Il y a quelqu'un qui est isolé sur le sujet, c'est Mme Rachida DATI qui, dans sa famille politique, est la seule à continuer à se faire porte-parole du Gouvernement en disant que l'Etat a tellement aidé Paris qui a tout gâché. Toute cette aide que l'on a reçue, mais je ne sais toujours pas laquelle. Là aussi, à quoi bon ? Pourquoi cet isolement ? Pourquoi cette posture ? Qui est défendu par ce genre d'insinuation ?

Tous ces éléments m'amènent à répondre aux amendements qui ont été déposés par tous les groupes.

Pour l'amendement déposé sur la question de la lutte contre les punaises de lits, le budget est bien prévu avec 3 postes au service consacré et c'est un avis défavorable.

Sur les jetons de présence, ils n'ont aucun coût dans le budget de la Ville. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas en parler, mais vous verrez avec Sandrine CHARNOZ sur le sujet. C'est un avis défavorable comme amendement budgétaire.

Une petite attention à l'amendement n° 225 du groupe Changer Paris et j'ai un tel plaisir à donner un avis défavorable à cet amendement. Vous acceptez, vous consentez à ce que l'on rénove les logements sociaux actuels si on s'engage à ce qu'il n'y en ait plus du tout d'autres à l'avenir, en ratiboisant complètement le compte foncier logement.

Ensuite, tous les autres amendements ont été détaillés dans la lettre rectificative sur l'urgence sociale, le financement des subventions aux bailleurs, les financements de places d'hébergement d'urgence où le désengagement de l'Etat est scandaleux, l'accueil de jour, l'accompagnement social, l'E.P.E.C., la solidarité alimentaire avec des expérimentations locales.

Tous les autres sujets ont été présentés dans la lettre rectificative : le soutien à l'I.A.E., Insertion par l'activité économique, le soutien aux écoles avec 100 millions d'euros d'A.P. pour montrer l'ambition de rénovation énergétique dans les crèches et les écoles. Je sais que cela fait plaisir à tous les groupes de la majorité. C'est aussi le lancement de plusieurs programmes prévus dans le nouveau plan Climat, ce sont des éléments sur la culture, des éléments sur les équipements de piscine dans le 20e arrondissement, un soutien à la bande dessinée, un soutien aux collèves, un soutien à "Paris Jeunes Vacances". C'est un projet dans le 12e arrondissement à la place Félix Éboué, l'avenue du Général Leclerc et la statue de Louise Michel, je ne pouvais pas l'oublier. Tous ces projets sont bien précisés dans la lettre rectificative.

Chers collègues, le débat budgétaire est un moment démocratique indispensable, où les fausses valeurs, les postures, les réponses trop faciles, qui ne correspondent à aucune réalité, s'évaporent un peu quand on regarde les choses avec précision. Je vous remercie toutes et tous pour votre vigilance, pour ce que vous avez pu exprimer.

Je m'adresse plus spécifiquement aux élus de la majorité. C'est le quatrième budget que nous élaborons ensemble et sur lequel nous avons à nous prononcer. Il traduit fidèlement les engagements que nous avons pris en 2020, avec la prise en compte indispensable de la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Cette prise en compte est indispensable quand on veut vraiment transformer la ville et quand on veut changer la vie.

C'est sous votre autorité, Madame la Maire, que l'ambition est portée. Elle est incontestable : solidarité, climat, service public. Nous le devons aux Parisiennes et aux Parisiens. Ce budget le rend possible.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour cette excellente réponse, cher Paul SIMONDON.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour la partie emploi.

**Mme Olivia POLSKI,** adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux remercier mes collègues précédemment intervenus sur ce projet de budget, et plus spécifiquement pour ce qui me concerne sur les volets de la masse salariale et de l'emploi.

D'abord, je veux rappeler que pour l'année 2024, effectivement, cela a été dit, la masse salariale projetée sera de l'ordre de 2,8 milliards d'euros, soit une progression de 6 % par rapport au B.P. 2023. Comme je l'avais indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, cette progression est avant tout la conséquence de mesures nationales qui s'appliquent à nous et ne nous sont pas compensées, comme la revalorisation du SMIC, la hausse de la valeur du point d'indice de plus de 1,5 % le 1er juillet dernier, l'ajout de 1 à 9 points sur les bas de grilles également le 1er juillet dernier, ou encore l'ajout de 5 points à l'ensemble des grilles qui prendra effet au 1er janvier prochain.

Cette progression s'explique également par la hausse du taux de prise en charge par l'employeur du titre de transport qui est passé de 50 % à 75 % le 1er septembre dernier, mais aussi - cela est peu évoqué par les bancs de la droite de l'hémicycle - par la hausse des tarifs du "pass" Navigo.

Si toutes ces mesures décidées par l'Etat sont bien entendu les bienvenues pour le pouvoir d'achat de nos agents, nous continuons de dénoncer l'absence totale de compensations financières.

Je veux dire à mes collègues de droite, M. ALPHAND, M. BOULARD, M. OLIVIER, qui sont très prompts toujours à nous critiquer, que j'espère qu'ils tiennent exactement les mêmes propos vis-à-vis de Mme Valérie PÉCRESSÉ qui voit, elle aussi, une hausse de plus de 6 % de ses dépenses de personnel. Cela a été évoqué au dernier Conseil régional et j'espère - mais je ne les ai pas entendus et c'est étonnant - qu'ils peuvent porter la même critique à leur collègue.

En tout état de cause, nous voyons bien que ces dépenses ne sont pas de notre fait pour une très grande part. Pour l'autre, c'est effectivement le fruit de choix politiques qui guident l'action de la Maire de Paris et de notre majorité depuis le début de la mandature. C'est l'égalité salariale femmes hommes, le soutien au pouvoir d'achat de

nos agents - comme cela a été demandé sur tous les bancs de l'hémicycle -, l'attractivité de nos métiers qui a été beaucoup évoquée et la qualité du service public offert aux Parisiens.

Nous avons procédé à des revalorisations de 6 % du montant des primes au bénéfice des agents des catégories B et C. Nous avons mené des actions ciblées de soutien aux filières confrontées à des difficultés, comme les dernières mesures inédites que nous avons annoncées il y a quelques semaines à nos agents de la DASCO. J'en profite pour saluer le travail qui a été effectué par mon collègue Patrick BLOCHE depuis deux ans dans le cadre de l'Arsenal de l'animation.

Je veux aussi dire, pour mes collègues qui s'en plaignaient, que nous avons procédé cette année pour la petite enfance à un nouveau recrutement de plus de 200 professionnels. C'est la DFPE, ainsi que la DRH qui s'y sont attelées depuis un certain temps. Je veux aussi évidemment saluer le travail effectué par la DFPE et Céline HERVIEU sur nos bancs.

Nous allons également mettre en place, dès l'année prochaine, un forfait mobilité durable jusqu'à 300 euros par an, dont vont pouvoir bénéficier nos agents qui utilisent des modes de transport doux. Ce dispositif répond à une exigence de soutien à la mobilité douce, mais c'est également une mesure de soutien au pouvoir d'achat de nos agents puisqu'il vient se cumuler au remboursement du "pass" Navigo.

Toutes nos mesures sont importantes pour nos agents, pour notre attractivité en tant que fonction publique. D'ailleurs, vous oubliez de dire dans vos propos que ce sont toutes les fonctions publiques aujourd'hui qui sont touchées par ces difficultés d'attractivité. Cela a été abordé dans le cadre de la communication faite par mon prédécesseur Antoine GUILLOU. Encore une fois, vous n'êtes pas très impartiaux mais partiaux. En tout cas, toutes ces mesures sont importantes et ont un impact direct sur nos agents.

Nous souhaitons aussi continuer de créer de l'emploi pour soutenir nos politiques de transition écologique et de bouclier social. Avec 698 postes créés en 2024, c'est effectivement inédit avec un impact limité sur la hausse de la masse salariale de l'ordre de 14 millions d'euros. C'est l'année où nous ouvrirons le plus de postes depuis le début de la mandature, avec aussi des redéploiements extrêmement rigoureux. Il faut savoir - cela a aussi déjà été évoqué - qu'une grande partie est liée à la question de la déprécarisation de plus de 316 postes d'animateurs dans le cadre de la DASCO.

Ainsi, nous ouvrirons 66 nouveaux postes pour assurer la transition écologique, répondre aux objectifs du plan Climat, au développement de la pratique du vélo, à l'extension des surfaces végétalisées et à la sortie de terre de nos projets de forêts urbaines, dont le premier a été lancé, il y a quelques jours, place de Catalogne par la Maire de Paris elle-même, Emmanuel GRÉGOIRE et David BELLARD.

Ce sont aussi 38 nouveaux postes pour renforcer les équipes de la propreté et de l'eau, pilotées par mon collègue et prédécesseur Antoine GUILLOU. Ce sont 58 nouveaux postes pour développer notre offre de santé publique, notamment en régie, pour ouvrir des Maisons Sport-Santé et prévenir les pratiques à risque avec notamment des actions contre le papillomavirus, le chemsex, etc., conformément aux objectifs du plan Santé qui sera mis en œuvre par ma collègue Anne-Claire BOUX.

Je voulais aussi préciser de ce point de vue au groupe Communiste et Citoyen que le poste, que vous évoquez dans votre amendement, est soutenu par le partenariat pour des villes-santé, dont Paris comme 70 autres villes et membres, qui est une initiative commune de l'O.M.S. et de la fondation Bloomberg Philanthropies. Une convention de partenariat vous sera soumise prochainement en Conseil.

Ensuite, 33 nouveaux postes seront créés pour mener nos politiques de solidarité intergénérationnelle initiée depuis le début de la mandature par mes collègues Dominique VERSINI, Léa FILOCHE et Véronique LEVIEUX.

Puis 11 nouveaux postes seront créés notamment pour renforcer notre politique en faveur de l'encadrement des loyers, la lutte contre les "Airbnb" illégaux et pour mettre en place la Foncière logement social abordable. Des projets qui seront menés par mes collègues Jacques BAUDRIER et Barbara GOMES.

L'année 2024 verra également la montée en puissance de notre police municipale, pilotée par mon collègue Nicolas NORDMAN, avec l'ouverture de 359 postes pour assurer prioritairement des missions de terrain, de prévention, de sécurité, de protection routière et une protection 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour répondre sur le plan de déprécarisation de nos agents, 316 personnels vacataires de la filière animation seront concernés, conformément à un engagement pluriannuel déjà pris par mes prédécesseurs auprès des organisations syndicales. Pour répondre à l'amendement porté par le groupe Communiste et Citoyen, et plus particulièrement à Jean-Philippe GILLET, nous avons l'année dernière déprécarisé 80 postes d'animateur, nous en ferons donc quasiment le double cette année et nous continuerons en 2025.

Un certain nombre de projets d'équipements seront aussi livrés lors de cette année et nous y adjoindrons les postes adéquats. A titre d'exemple, ce sont :

- 5 postes créés pour accompagner l'ouverture de deux nouvelles médiathèques dans les 13e et 19e arrondissements ;

- 4 postes pour accompagner l'ouverture d'une école élémentaire dans le 20e ;
- 2 postes au bénéfice du nouvel équipement mutualisé, qui fera crèche, campus scolaire et gymnase, de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" dans le 14e ;
- 2 postes pour la réouverture du Carré Baudouin qui est un centre d'art dans le 20e ;
- 8 postes pour renforcer le bureau de l'agrément des structures d'accueil ;
- 5 postes pour l'ouverture de nouveaux berceaux.

Je voudrais également répondre au vœu du groupe MoDem relatif aux transports automobiles municipaux, en rappelant d'abord que nous n'avons pas attendu ce vœu pour enclencher la décarbonation de notre flotte, qui s'est faite déjà depuis un grand nombre d'années, ni même pour diversifier l'activité des T.A.M. Ils viennent souvent en soutien de nos équipes de la DPE qui accompagnent nos agents en situation de handicap et participent au fait de faire de Paris une Ville qui soit un employeur inclusif.

Je veux aussi rappeler qu'ils ont été présents là où l'Etat ne pouvait plus l'être, parce qu'ils n'ont pas cette capacité logistique, au moment de la crise du Covid ou encore de l'incendie de Notre-Dame. Donc, nous avons besoin, à Paris, d'un support logistique qui puisse être mobilisé et qui l'est d'ailleurs au quotidien. Bien évidemment, le travail ne s'arrête pas là et nous continuerons à le mener avec la directrice de la DILT, mais je tiens en tout cas à les remercier pour leur engagement parce qu'ils étaient là à chaque fois que nous avons eu besoin de compter sur eux.

Les échanges, que j'ai eus encore ces derniers jours avec les adjoints ou les groupes de la majorité, ont été très utiles et nous ont permis de procéder à quelques modifications que vous avez pu trouver dans la lettre rectificative. Je veux remercier ici l'ensemble des personnes qui y ont participé. Je vous demanderai évidemment de retirer vos amendements au profit de cette lettre.

C'est donc à la fois un budget emploi ambitieux qui nous permet de continuer d'attirer de nouvelles compétences, qui est maîtrisé dans sa dimension budgétaire, qui vient soutenir des projets d'investissements, et nos ambitions portées par le budget de mon collègue qui vous les a présentés, comme le plan Climat, et qui visent également à répondre aux besoins de services publics de proximité exprimés par les Parisiennes et les Parisiens.

Enfin, je veux remercier toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget emploi. D'abord évidemment les services de la DRH mais aussi toutes les directions. Surtout, je veux remercier l'ensemble de nos agents pour leur travail au quotidien au service des Parisiens, leur professionnalisme et leur dévouement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, chère Olivia POLSKI, pour ces réponses.

Permettez-moi de revenir juste un instant sur les T.A.M. et vous l'avez très bien dit. Arrêtons de laisser penser qu'il y aurait des chauffeurs d'élus. Il y a des chauffeurs d'élus, de maires d'arrondissement, moi-même, et quelques personnalités ici utilisent des chauffeurs. Mais ce n'est pas cela, les chauffeurs de la Ville. Ce sont essentiellement des personnels qui, lorsqu'il y a des incendies, des catastrophes, lorsqu'il faut livrer des lits picot parce qu'il faut mettre à l'abri des publics en danger, assurent la logistique de tout cela. Olivia POLSKI l'a très bien dit aussi, ce sont eux qui nous permettent d'avoir un plan de déplacement pour les personnels à mobilité réduite de la Ville, leur permettant également d'accéder à leur poste de travail.

Donc, là encore, ne laissez pas imaginer ou fantasmer sur des questions de "train de vie", puisque c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Il s'agit bel et bien de services logistiques sans lesquels cette Ville ne pourrait pas fonctionner et qui font une force. Quand il y a eu l'incendie de Notre-Dame et qu'il a fallu mettre à l'abri le trésor de Notre-Dame, personne des services de l'Etat ni personne n'avait les moyens logistiques pour sortir le trésor de Notre-Dame de l'incendie et le mettre à l'abri ici. Ce sont aussi nos T.A.M. qui l'ont fait. Donc parlons des choses telles qu'elles sont et non pas tel que, dans une forme de populisme ambiant, on pourrait les faire fantasmer.

En tous les cas, merci beaucoup à vous pour ce débat et ces réponses.

## **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - J'accueille, bien sûr, le Préfet de police, Monsieur le Préfet de police.

Et j'accueille également M. le Général de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Général, vous êtes aussi bien sûr le bienvenu.

On peut vous applaudir.

Mes chers collègues, ce matin, nous avons été amenés à évoquer le rôle essentiel que les policiers et les pompiers de Paris ont joué lors de l'attentat du 2 décembre. Je veux ici, en votre présence à tous les deux, vous remercier encore, comme j'ai pu le faire, et je vous remercie, hier soir auprès de ces personnels engagés.

**2023 PP 100 - Budget primitif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.****Amendement technique n° 226 déposé par l'Exécutif.****Amendement technique n° 227 déposé par l'Exécutif.****2023 PP 102 - Adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables relevant du budget spécial de la Préfecture de police.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons à présent examiner le budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2024, mais avant de donner la parole d'abord à M. le Préfet de police et bien sûr à tous les orateurs, permettez-moi d'introduire brièvement notre discussion.

Avant toute chose, Monsieur le Préfet de police, cher Laurent NUÑEZ, je voudrais saluer l'excellent travail préparatoire qui a été mené par les services de la Ville, la Préfecture de police et la B.S.P.P. pour bâtir ce budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2024. Le travail que nous avons engagé, maintenant depuis un an et demi, ensemble, se fait dans la confiance, dans la fluidité, dans la transparence.

Et je le dis ici, c'est un bonheur pour la Maire de Paris que je suis de travailler de cette façon avec vous et avec vos équipes. D'ailleurs, ce travail que nous faisons ensemble se ressent dans toutes nos hiérarchies, nos hiérarchies respectives, puisque nos équipes travaillent ensemble à chaque échelon. Je crois que tout le monde ne peut que s'en réjouir, compte tenu évidemment de ce grand moment, qui nous attend et sur lequel nous travaillons, qui est la préparation des Jeux olympiques et paralympiques.

Nous le savons, on l'a évoqué tout au long de cette journée, beaucoup de contraintes budgétaires sont là, mais nous parvenons tout de même avec ce budget à répondre à notre ambition commune qui est de protéger au mieux celles et ceux qui nous protègent.

D'abord, en fonctionnement, nous pouvons nous réjouir d'une augmentation de 14 millions d'euros, soit plus 6 % par rapport au budget de l'année passée, notamment pour prendre en considération toutes les mesures salariales qui sont importantes et, je le rappelle, qui n'ont pas été compensées par l'Etat. En investissement ensuite, nous allons évidemment continuer à préparer l'avenir en consacrant 17 millions d'euros d'investissements.

Nous sommes, bien sûr, conscients que 2024 n'est pas une année comme les autres et c'est pourquoi nous avons souhaité qu'il y ait une attention particulière portée aux moyens dont dispose la B.S.P.P., compte tenu des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024.

J'aimerais rappeler que l'Etat s'est engagé - le Préfet de police nous le confirmera - à abonder le budget de fonctionnement de la B.S.P.P. en 2024, et ce budget de l'Etat devra évidemment être aussi à la hauteur des besoins exprimés par la Ville.

Quant à la Ville, nous prévoyons d'octroyer aussi une subvention exceptionnelle d'équipement pour la B.S.P.P. à hauteur de 1,5 million d'euros qui serviront à se fournir en véhicules d'intervention, en matériels et en tenues d'intervention.

Par ailleurs, ce budget soutiendra des crédits d'études pour un projet de future caserne dans le 18<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre d'un accord foncier avec la S.N.C.F.

Donc, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, Monsieur le Général, comme la Ville l'a toujours été, elle sera présente, elle tiendra ses responsabilités en 2024 et sera aux côtés de celles et ceux qui nous permettent de vivre dans une ville apaisée, sécurisée, une ville qui sera prête à accueillir le monde dans les meilleures conditions.

Je vous remercie et je vous cède immédiatement la parole.

Merci, Monsieur le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, j'ai le plaisir de vous présenter le projet de budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2024, année particulière, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, avec la tenue des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques.

Conformément au Code général des collectivités locales, le budget spécial couvre les services de la Préfecture de police, à l'exception des services de police active, ces derniers étant financés uniquement par le budget de l'Etat.

La présentation du budget spécial est toujours un moment fort de l'année. A titre personnel, c'est d'ailleurs ma deuxième présentation. C'est bien sûr d'abord l'occasion de revenir brièvement sur l'année écoulée, c'est surtout le moment de vous présenter les priorités d'action de l'année à venir et les moyens budgétaires qui les sous-tendent.

Permettez-moi de revenir en quelques mots sur l'année 2023, qui malheureusement a été marquée par plusieurs drames : l'explosion de gaz rue Saint-Jacques, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement le 21 juin dernier, la crise courte mais très intense des émeutes urbaines du 27 juin au 3 juillet et plus récemment malheureusement l'attaque

terroriste qui a frappé Paris et fait plusieurs victimes, dont une personne décédée le 2 décembre dernier. Une menace terroriste donc toujours prégnante dans un contexte où les tensions internationales se sont avivées.

2023, c'est aussi un été marqué par plusieurs épisodes caniculaires, illustrant les conséquences très concrètes évidemment et négatives du changement climatique. Mais sur un plan positif cette fois, 2023 a aussi été l'année de la Coupe du monde de rugby, dont plusieurs matchs se sont déroulés au Stade de France. Je rappelle que Paris, par ailleurs, a accueilli un village rugby sur la place de la Concorde, où les choses se sont parfaitement déroulées.

Alors, certes, pendant cette Coupe du monde de rugby, nous n'avons pas gagné mais nous avons pu démontrer à cette occasion notre capacité à accueillir un grand événement sportif mondial. C'est un élément important de préparation dans la perspective de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

À chaque fois, face aux drames, face aux événements exceptionnels, les services de la Préfecture de police ont répondu présents et se sont pleinement mobilisés. C'est bien sûr le cas des services en première ligne, évidemment les directions des services actifs de police, des différentes structures de la Préfecture de police, et évidemment de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Et je tiens à saluer et à rendre hommage au Général qui est présent et qui assiste à cette séance.

Cette année a été aussi l'occasion d'une forte mobilisation des services administratifs et des services de soutien de la Préfecture de police. C'est cet ensemble intégré qui fait la force unique en France de la Préfecture de police.

Dans le contexte que je viens de rappeler, vous ne serez donc pas surpris que le niveau d'intervention de la B.S.P.P. approche les 500.000 interventions en cette fin d'année 2023, comme en 2022. Je rendais compte des mêmes chiffres l'année dernière. C'est très proche des niveaux historiques rencontrés en 2018 et 2019. Avec près de 523.000 interventions en 2018 et 507.000 en 2019. On a donc un niveau d'activité très soutenu. Vous retrouverez d'ailleurs ce chiffre dans la présentation en mode LOLF du budget primitif qui est annexé aux documents budgétaires qui vous ont été transmis. Parmi plusieurs dizaines d'indicateurs, vous retrouverez ces éléments, indicateurs qui soulignent le haut niveau d'activité des services de la Préfecture de police financés par le budget spécial.

L'année 2024 s'annonce évidemment comme une année encore plus dense pour les services de la Préfecture de police avec les J.O. 2024, comme je le disais à l'instant, et nous sommes dans la dernière ligne droite pour la préparation de cet événement majeur pour notre pays.

Le budget primitif 2024 du budget spécial, que je vous présente aujourd'hui, constitue un élément fondamental pour le bon fonctionnement des services, afin qu'ils remplissent l'ensemble des missions attendues pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. C'est donc le premier objectif de ce budget.

Ce budget primitif vise également à poursuivre le déploiement du plan de modernisation de la B.S.P.P. avec sa cinquième annuité et à continuer les chantiers immobiliers structurants engagés ces dernières années.

Je souhaite souligner, Madame la Maire, la qualité des échanges que nous avons eus et que nos services ont eus pour préparer ce budget primitif 2024 et je confirme ce que vous disiez sur l'excellent état d'esprit qui règne entre les équipes.

Dans le projet de budget qui vous est présenté, le budget primitif s'élève à près de 771,9 millions d'euros. C'est un budget qui connaît une hausse significative par rapport au budget 2023 avec plus 4,5 %. Cette croissance globale du budget spécial est notamment financée par une hausse globale de la contribution de la Ville de Paris, qui passe de 258,4 millions d'euros au B.P. 2023 à 269,4 millions d'euros au B.P. 2024, soit une hausse de près de 11 millions d'euros par rapport au budget primitif 2023.

Je vous rappelle que les 771,9 millions d'euros de ce budget primitif se répartissent à concurrence de 71,5 % pour la Brigade de sapeurs-pompiers et 28,5 % pour les administrations parisiennes, mais également les services communs et les services d'intérêt local.

Si on entre un peu plus dans le détail de la section d'investissement - je ne veux pas vous asséner de chiffres et je vais essayer de faire une présentation la plus rapide possible -, la section d'investissement du budget primitif s'élève à 94,1 millions d'euros. Ce montant est en hausse de 4,6 millions d'euros par rapport au budget primitif 2023. La contribution de la Ville pour l'investissement baisse, je le dis, paradoxalement de 3 millions d'euros, mais c'est un paradoxe apparent car il s'explique par une diminution attendue et programmée des chantiers immobiliers pour les administrations parisiennes, où la Ville d'ailleurs est la seule collectivité contributrice, alors que les chantiers immobiliers de la B.S.P.P., eux, augmentent mais leurs coûts sont cofinancés par les collectivités de la petite couronne.

Concernant plus précisément l'immobilier, l'année 2024 marque la finalisation de plusieurs chantiers sur les immeubles centraux occupés par les administrations parisiennes, dont la mise aux normes aux conditions opérationnelles était essentielle avant les Jeux.

Le budget primitif prévoit ainsi 11,5 millions d'euros pour les chantiers sur la caserne Cité, pour les travaux d'aménagement, de réhabilitation et de sécurisation des bâtiments de Bièvre et de Morillons, et pour des travaux de toiture du bâtiment Massillon.

En revanche, les travaux immobiliers pour la B.S.P.P. sont en augmentation de plus 3,8 millions d'euros, par rapport au budget primitif 2023, avec une enveloppe globale de 38 millions d'euros. Ce montant permet d'assurer, d'une part les grosses réparations et améliorations de casernements existants pour 19 millions d'euros, et la poursuite ou le lancement de chantiers de construction, au premier rang desquels celui de la caserne de Rueil-Malmaison. Des premiers crédits de paiement sont également mobilisés en 2024 pour les opérations liées au centre secours Sévigné et de Chaligny.

Ce volume budgétaire ne prend pas en compte le financement du projet d'acquisition foncière pour l'implantation d'une caserne de la B.S.P.P. à Riquet-Pajol, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, les opérations procédurales n'étant pas suffisamment avancées. Cela étant, vous noterez que les autorisations de programme sont prévues à hauteur de 4,5 millions d'euros sur cette opération.

Le B.P. ne prévoit également pas de crédits sur le financement de la base avancée mutualisée pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, chantier qui est piloté par la Solideo. Comme vous le savez, nous avons décidé, il y a plusieurs années, de financer cette caserne via les excédents constatés au compte administratif et inscrits en recettes en budget supplémentaire. Ce sera également le cas lors du budget supplémentaire qui vous sera présenté fin juin. Vous vous doutez que nous surveillons, comme le lait sur le feu, la réalisation de cette infrastructure qui est absolument capitale et qui doit être évidemment prête pour les jeux.

Concernant les équipements, les crédits de la B.S.P.P. s'élèvent à 29,8 millions d'euros, en hausse de 6,86 millions d'euros par rapport au B.P. 2023. C'est une augmentation très significative, qui n'a été rendue possible que par l'accord de la Ville de Paris et des trois départements de petite couronne d'apporter une subvention exceptionnelle à la B.S.P.P. de 4,8 millions d'euros. La part de la Ville - et je tiens évidemment à vous remercier, Madame la Maire - s'élève à 1,5 million d'euros. Je vous remercie donc pour cet effort.

Les dotations en provisions et le F.C.T.V.A. étaient insuffisants pour couvrir en 2024 l'intégralité du besoin exprimé par la Brigade. On constate, en effet, un pic d'investissements nécessaires sur 2024, au regard du schéma interdépartemental de couverture des risques et des besoins, en acquisition de nouveaux véhicules, d'équipements et de tenues d'intervention. La convention portant subvention exceptionnelle d'investissement vous sera présentée au Conseil de Paris de février.

Pour les administrations parisiennes, les crédits dédiés aux équipements restent relativement stables. Ils s'élèvent à 11 millions d'euros et sont principalement consacrés à des dépenses sur les réseaux, les matériels et les logiciels informatiques.

Les crédits dédiés aux équipements pour les services communs et d'intérêt local connaissent, en revanche, une forte augmentation : ils passent de 2 à 3 millions d'euros et sont principalement justifiés justement par la préparation des Jeux avec l'achat de matériels de haut niveau, dont l'achat de caméras spectrales - je le signale parce que c'est une innovation importante - pour le laboratoire central de la Préfecture de police de Paris, qui sont des caméras qui permettent de détecter des émanations de gaz.

Concernant la section de fonctionnement, le fonctionnement du budget primitif s'élève à 677,8 millions d'euros. Elle est en augmentation de 28,8 millions d'euros par rapport au budget primitif 2023. Cette augmentation se décompose en, d'une part, plus 16 millions d'euros pour la B.S.P.P., dont plus 4 millions d'euros de contribution de la Ville, et d'autre part, 12,8 millions d'euros pour les administrations parisiennes et les services communs, dont plus 10 millions d'euros de contribution de la Ville.

Ces 28,8 millions d'euros de crédits supplémentaires permettront de couvrir d'une part l'augmentation de la masse salariale due à l'augmentation prévue des effectifs de la Brigade. Le Général poursuit sa politique de recrutement que nous soutenons évidemment totalement. D'autre part, ces crédits supplémentaires seront nécessaires pour les revalorisations salariales entrées en vigueur en 2023 ou qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Plus précisément, pour la B.S.P.P., l'augmentation des crédits de fonctionnement est de 16 millions d'euros. La masse salariale de la B.S.P.P. a néanmoins été augmentée au-delà avec une hausse de 20,6 millions d'euros pour être précis - c'est plus 5,72 % - dans le budget primitif, afin notamment de sécuriser le plan de recrutement et pour donner à la Brigade les meilleures chances d'atteindre ses objectifs en la matière, avec des recrutements qui auront lieu dès le début de l'exercice 2024.

Cet effort sur la masse salariale, qui est évidemment un choix de gestion, induit une baisse des crédits inscrits sur le fonctionnement courant. Ils s'élèvent à 84 millions d'euros au B.P. 2024, en baisse de 4,7 millions d'euros par rapport au B.P. 2023.

Vous l'avez souligné, Madame la Maire, et je rebondis sur vos propos pour vous rassurer, cette réduction est temporaire, elle n'aura pas d'effet négatif sur la Brigade. En effet, nous avons prévu de rééquilibrer ces lignes au budget supplémentaire de juin 2024 sur la base des besoins réactualisés de la Brigade au printemps.

L'Etat réabondera sa contribution en tant que de besoin dans le cadre du budget supplémentaire. J'en ai reçu l'assurance du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises qui apporte la contribution de l'Etat au budget spécial de la B.S.P.P.



Ce réabondement viendra en complément de l'augmentation de l'Etat actuelle du B.P. qui est de 2 millions d'euros réalisés dans le budget primitif 2024, dont le niveau a été fixé en cohérence avec les crédits inscrits en projet de loi de finances 2024 et en cohérence évidemment avec la trajectoire prévue dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur.

Ce réabondement viendra rééquilibrer le poids des contributions des différents cofinanceurs. Il est tout à fait probable que la Ville de Paris soit appelée à augmenter sa contribution en budget supplémentaire. Nous en rediscuterons, mais je sais, Madame la Maire, pouvoir compter sur votre soutien et le soutien des Conseillers de Paris.

Je précise, pour terminer sur le budget 2024 de la B.S.P.P., qu'il ne prend pas en compte le financement des renforts des services d'incendie et de secours pendant les Jeux. Ils seront d'ailleurs près de 500 sapeurs qui viendront des différents S.D.I.S. pour appuyer la Brigade durant cette période. Je tiens à souligner que c'est le budget de l'Etat qui financera directement ces renforts sans passer par le budget spécial.

Pour les administrations parisiennes, les dépenses de fonctionnement pour les administrations parisiennes et les services communs d'intérêt local augmentent de 12,8 millions d'euros. Cette augmentation s'explique d'abord par les mesures de revalorisation salariale, dont la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui sera versée aux agents des administrations parisiennes au premier trimestre 2024. Elle s'explique aussi par le resoclage du budget primitif de dépenses récurrentes - certaines étaient ces dernières années scindées entre le budget primitif et le budget supplémentaire - avec l'objectif de réduire les excédents de fonctionnement.

Cet objectif ayant été complètement rempli, il est nécessaire de resocler ces dépenses dès le budget primitif. C'est ce qui a été fait pour les dépenses de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information pour les dépenses d'électricité et enfin pour les dépenses de loyer.

Voilà. C'étaient en quelques mots, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, les principaux paramètres du budget spécial soumis à votre vote. Ce budget primitif nous permet d'aborder de manière confiante cette année olympique, en apportant le soutien budgétaire nécessaire à la Brigade et aux administrations parisiennes face à l'événement majeur qui nous attend.

Ce projet de budget primitif 2024 est bien évidemment bâti sur le recensement des besoins identifiés et anticipés à date, lesquels seront nécessairement - je le redis, nécessairement - affinés au premier semestre 2024. Nous aurons un point de rendez-vous en juin pour le budget supplémentaire pour ajuster les crédits nécessaires pour la Brigade et les administrations parisiennes.

Nous avons ensemble, Ville de Paris et Préfecture de police, la responsabilité commune de réussir l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. La Ville de Paris et le Conseil de Paris peuvent compter sur mon engagement et sur la mobilisation de l'ensemble des équipes que je dirige de la Préfecture de police pour y répondre.

Voilà. Je vous remercie, à la fois de votre attention et de votre soutien.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Merci pour votre engagement et celui du Général et de toute la Brigade de sapeurs-pompiers.

Je donne à présent la parole aux différents orateurs et oratrices.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud GATEL.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Général, chers collègues.

Avant tout, je tenais à saluer, au nom du groupe MoDem, le travail réalisé par tous les agents de la Préfecture de police en cette année 2023 et à adresser également, Monsieur le Préfet de police, nos remerciements envers vous-même et l'ensemble de votre équipe pour votre soutien constant.

Cette année encore, ils ont été soumis à une forte pression au regard du nombre d'interventions réalisées dans un contexte de sursollicitation liée à l'organisation de grands événements et à la gravité des situations auxquelles ils ont été confrontés. Nous en parlions ce matin, c'est l'attentat de Bir-Hakeim et je pense également bien sûr à l'explosion de la rue Saint-Jacques, mais ce sont également les attaques intolérables dont ils ont pu faire l'objet.

Général, les Parisiens savent combien ils peuvent compter sur l'engagement sans faille de la B.S.P.P. et vous pouvez compter sur nous pour être à la hauteur et répondre ainsi à leurs besoins.

Au-delà de l'échéance majeure que constituent les Jeux Olympiques et Paralympiques, les événements qui se déroulent sur le territoire mettent vos effectifs à rude épreuve. Un très fort niveau d'interventions, avec près de 500.000 interventions au cours de l'année écoulée, les sollicitations pour de nouveaux types d'interventions - à titre d'exemple, l'année 2022 a fait l'objet d'une augmentation très inquiétante d'interventions sur victimes blessées par armes blanches avec suspicion d'agression - puis la riche actualité sportive et festive entraînent de courtes périodes de répit pour les agents, avec l'organisation de 7.000 événements en moyenne par an sur le territoire rassemblant

plus de 6 millions de participants. Puis les drames plus ponctuels qui frappent notre capitale nécessitent une mobilisation remarquable de la part de vos services.

Ce budget primitif traduit avant tout une excellente gestion financière de la part de la Préfecture de police.

L'augmentation du budget primitif de la Préfecture de police de 33,42 millions d'euros pour l'année 2024 est aussi le signe d'un engagement pour la sécurité et la protection de tous. Il se traduit par une hausse des contributions qui sont attribuées à la Préfecture de police par l'Etat, dont une contribution supplémentaire est encore attendue, mais également par la Ville de Paris, puisque cette dernière augmente de 10 millions d'euros sa contribution en 2024, soit une hausse plus que bienvenue.

Sur la section d'investissement, en revanche, la contribution sollicitée auprès de la Ville de Paris apparaît en diminution de 3 millions d'euros et en forte diminution pour les administrations parisiennes. Si cette baisse peut s'expliquer en raison de la cinétique des chantiers immobiliers sur les administrations parisiennes, elle intervient après une forte baisse déjà constatée l'an passé de près de 20 millions d'euros. Cette baisse nous apparaît dommageable pour l'adaptation aux nouveaux enjeux.

S'agissant de la Brigade, elle voit une augmentation de la section de fonctionnement de 16 millions d'euros, concentrée principalement sur la hausse de la masse salariale pour répondre à la fois aux enjeux de recrutement et de mise en œuvre des augmentations décidées cette année. On s'en souvient, sur l'année 2023, les augmentations salariales avaient pu être absorbées en raison d'un moindre dynamisme des recrutements. Le fonctionnement courant prévu à la baisse ne pourra durablement suivre cette trajectoire.

Quant à l'augmentation des dépenses d'investissement de la B.S.P.P. de plus de 10 millions d'euros par rapport à 2023, elle permettra la continuité de l'effort de renouvellement de l'équipement pour l'achat de véhicules d'intervention et pour l'acquisition des matériels d'intervention dont les tenues au feu.

Ce budget donne donc davantage de moyens, alors même que la Brigade est confrontée à une augmentation continue du nombre de ses interventions : les secours aux victimes ont augmenté de 8 %, les interventions pour incendie de 10 % et les interventions pour accident de la circulation de 3 %.

Si la Préfecture de police ne ménage pas ses efforts pour assurer la sûreté de nos rues, la gestion efficace des événements et la coordination sans faille des services d'urgence, les recrutements doivent se poursuivre. Nous avons alerté à plusieurs reprises sur les tensions de recrutement et l'enjeu de fidélisation. Je salue, dès lors, l'augmentation significative des rémunérations, ainsi que le soutien de S.D.I.S. départementaux pour les J.O. Je pense qu'il est indispensable de poursuivre les efforts engagés.

Ces efforts budgétaires doivent être maintenus et c'est la raison pour laquelle nous voterons naturellement pour ce budget.

Je tiens à nouveau à saluer tous les membres de la Préfecture de police qui, par leur dévouement, contribuent chaque jour à la préservation de l'ordre public et à la sécurité de notre population.

Mais nous le savons mieux que quiconque, rien n'est jamais acquis en matière de sécurité. Les phénomènes délinquants sont mouvants et polymorphes, leur évolution rapide nécessite réactivité et adaptation. C'est en cela que la coopération avec l'ensemble des parties prenantes, et je pense évidemment à la police municipale, doit être accentuée pour une action anticipée et réactive.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Général de la Brigade de sapeurs-pompiers, mes chers collègues, comme chaque année, la contribution de la Ville de Paris au budget spécial de la Préfecture de police concerne, de façon importante et presque centrale, la Brigade de sapeurs-pompiers.

En évoquant cette Brigade, je voudrais commencer par rendre un hommage aux deux sapeurs-pompiers de Paris qui sont tombés au feu cette année. Ces décès en intervention nous rappellent que ces femmes et ces hommes risquent chaque jour leur vie pour préserver la nôtre. Nous rendons hommage ce matin même aux victimes de l'attentat du 2 décembre et chacun a pu à cette occasion souligner le professionnalisme des pompiers qui sont intervenus pour secourir les blessés et tenter de sauver...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, je demande que l'on reste chacun à sa place. Merci.

Poursuivez.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Et tenter de sauver ce jeune touriste germano-philippin malheureusement décédé.

Nous avons tout autant pu saluer le grand sang-froid et l'efficacité des forces de police qui sont intervenues pour sécuriser le lieu de l'attentat et surtout interpeller l'auteur.

Ce budget - cela a été soulevé - n'est pas ordinaire parce que l'année 2024 ne le sera pas non plus pour Paris. Bien évidemment, la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques l'été prochain demandera une implication complète de l'ensemble des effectifs de la Brigade de sapeurs-pompiers, mais aussi, je le souligne, l'appui d'autres collègues venus de différentes régions.

Je voudrais insister sur le fait que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris aura pour rôle premier durant les J.O.P. de poursuivre son action de secours destiné aux Parisiens, aux Parisiennes et aux Franciliens et Franciliennes. Contrairement à certains, je ne souhaite ni que l'Île-de-France soit confinée ni que chacun reste chez soi en télétravail ou en vacances. Toutes et tous, nous devons pouvoir sortir, nous déplacer en transports en commun. Que l'on soit chez nous, au travail ou en promenade, je sais que nous pourrions compter sur les pompiers en cas de besoin.

Durant l'été, l'autre mission sera évidemment l'assistance apportée aux acteurs et aux spectateurs des J.O.P. Les effectifs disponibles varieront en fonction des compétitions qui auront lieu et des sites utilisés. Ils pourront passer de 2.300 à un nombre exceptionnel de 3.000 sapeurs qui pourront être mobilisés. Il est à noter, pour les jours avec les effectifs les plus bas, que le nombre restera sensiblement supérieur à une période normale.

Pour être au plus près du village olympique et des nombreux sites de compétition qui se situent à proximité immédiate, un centre de secours sera inauguré au printemps prochain à Saint-Denis, en bord de Seine.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 seront, nous nous y attendons tous, une fête extraordinaire, mais ils sont également l'occasion de créer des équipements qui améliorent de manière pérenne la vie quotidienne des habitants. A ce titre, ce nouveau centre de secours sera destiné à poursuivre durablement son activité au-delà des J.O.P.

Aujourd'hui, le plan de recrutement de la Brigade de sapeurs-pompiers permet de garantir la présence d'effectifs suffisants avant, pendant et après les Jeux Olympiques. La mobilisation de l'ensemble des financeurs dans le cadre du plan de modernisation a permis d'améliorer sensiblement la rémunération de tous les effectifs, et particulièrement celle des entrants, ce qui contribue à rendre la Brigade de sapeurs-pompiers plus attractive. C'est d'ailleurs ce que semble montrer la diminution du nombre de départs de sapeur-pompier.

De plus, nous avons eu régulièrement l'occasion de l'évoquer ici, la Brigade multiplie les partenariats avec les bailleurs sociaux, afin de faciliter le logement des pompiers. Nous le savons tous, cette question du logement est primordiale à Paris et dans sa périphérie, afin de permettre aux agents, des services publics de manière générale, de se loger à proximité de leur lieu de travail, et en particulier pour les pompiers qui ne peuvent être logés en caserne. Je ne doute pas que ces partenariats vont se poursuivre et se multiplier.

Avant d'en venir au budget de la Brigade à proprement parler, je voudrais évoquer la modernisation des casernes également. Monsieur le Préfet de police, vous avez fait allusion à un certain nombre des aspects de cette modernisation. Tant pour la sécurité et le confort des pompiers que pour des questions écologiques, il est impératif que les casernes les plus anciennes soient profondément rénovées. Les travaux de rénovation peuvent porter sur l'isolation, les canalisations et certains aspects souvent obsolètes puisqu'un certain nombre d'entre elles sont assez anciennes.

De nombreuses casernes aux alentours de Paris ont été créées ou rénovées. Le programme concerne maintenant la Ville de Paris directement, puisqu'un prochain chantier pour la caserne de Chaligny, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, sera entamé en 2025. De nombreuses autres casernes seront également concernées dans les années suivantes.

Ces travaux permettront aux sapeurs-pompiers, qui exercent dans notre Capitale, de travailler dans de meilleures conditions et à leur famille de vivre dans des logements confortables.

Pour assurer ces projets, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris peut compter sur les financements nécessaires. La Ville de Paris a toujours mis un point d'honneur à assurer une participation conséquente pour que la Brigade de sapeurs-pompiers puisse assurer l'ensemble de ses missions avec les effectifs et les matériels nécessaires.

Quelles que soient les circonstances, la Ville reste le principal financeur de la Brigade de sapeurs-pompiers. En 2024, Paris augmentera sa contribution de 4 millions d'euros pour la porter à 109 millions d'euros en fonctionnement et 10 millions d'euros en investissement.

Il s'agit d'un effort important et je ne peux m'empêcher de souligner le fait que cette augmentation représente le double de celle accordée par l'Etat. Je sais qu'il est prévu un abondement supplémentaire, au moment du budget supplémentaire précisément, mais je ne peux m'empêcher de penser que la Brigade aurait sans doute été plus sereine, avec l'approche des échéances de 2024, si le budget supplémentaire avait été affecté dès ce budget primitif.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans évoquer un sujet différent, mais qui concerne évidemment la Préfecture de police, à savoir la mise en place du schéma de promotion des achats socialement et

écologiquement responsables, autrement appelé le S.P.A.S.E.R., qui s'appliquera aux achats financés par le budget spécial de la Préfecture de police.

Ce schéma, qui nous a été présenté très récemment, est une première. C'est la première édition de ce S.P.A.S.E.R. qui aura une durée de trois années, puisqu'il est construit, de façon assez semblable, à celui de la Ville de Paris. Il est donc prévu d'aligner la durée de déploiement de ce S.P.A.S.E.R. sur la mandature en cours.

Rapidement, le S.P.A.S.E.R. s'articule autour de trois axes : un axe économique, un axe environnemental et un axe social. Le premier doit permettre de diversifier les types d'entreprises pouvant contracter avec la Préfecture de police et de sécuriser les échanges. Le deuxième, quant à lui, doit faire la promotion de la transition écologique et permettre des achats qui protègent la biodiversité. Quant au troisième, il doit permettre de lutter contre le chômage, les discriminations et privilégier l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi.

Ce premier S.P.A.S.E.R. est donc une excellente nouvelle. A souligner une particularité, dans certains cas, il pourra évidemment trouver des limites logiques dans les contraintes tout à fait spécifiques liées aux missions de la Préfecture de police et à ses propres contraintes techniques.

Je voudrais terminer cette intervention en remerciant à nouveau l'engagement des pompiers pour la sécurité des Parisiens et, avec eux, les agents de la police nationale et de la police municipale.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Jean-Philippe DAVIAUD.

Monsieur GRANIER, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

**M. Rudolph GRANIER.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, cher Général, le projet de budget primitif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police arrive au vote dans un contexte que nous avons tous évoqué ce matin. Et ce contexte terroriste, avec lequel nous vivons quotidiennement depuis dix ans, nous rappelle à l'ordre à chaque fois que nous le pensons derrière nous. Je m'associe aux pensées et aux hommages adressés à l'ensemble des victimes et à leurs proches.

Je souhaite également saluer l'héroïsme des policiers qui sont intervenus et ont évité qu'un drame plus tragique encore ne se produise. Eux aussi nous rappellent, lors des événements tragiques et extraordinaires, tout leur courage et leur rôle de gardien de la paix. Je salue également les interventions des militaires de la Brigade de sapeurs-pompiers. Ils nous rappellent aussi toute l'importance du lien entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, un lien consacré par ce budget spécial.

Un rapide commentaire à ce propos. Le budget primitif de ce budget spécial s'élève pour 2024 à près de 772 millions d'euros, soit une augmentation de 4,5 %. Par conséquent, la contribution de la Ville de Paris augmente dans les mêmes proportions. Cela est dû principalement, vous l'avez dit, Monsieur le Préfet de police, à l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées à la revalorisation salariale décidée par décret.

Néanmoins, côté investissement, tandis que les dépenses sont augmentées de 5 %, la contribution de la Ville, elle, a baissé de 15 %. Les explications quant à cette diminution s'expliqueraient par la baisse des chantiers immobiliers sur les administrations parisiennes. Vous évoquez 17 millions d'euros en investissement, c'est bien d'une baisse dont il s'agit et non d'une attention particulière.

Comme vous le disiez, Madame le Maire, vous le savez, il n'y a pas d'amour, il n'existe que des preuves d'amour. En matière d'analyse budgétaire, ce sont des finances dont nous devons parler. L'augmentation de ce budget primitif est grandement liée à la Brigade de sapeurs-pompiers, dont les besoins en immobilier et équipements, particulièrement cette année dédiés aux Jeux olympiques, sont prépondérants. J'y reviendrai tout à l'heure.

Cette discussion budgétaire revêt également toute sa pertinence, en sachant qu'elle survient une semaine après la parution de l'enquête du suivi du rapport de la Chambre régionale des comptes paru sur la Préfecture de police en 2019. Cette enquête de suivi examine 13 recommandations formulées à l'époque.

Les conclusions de la Cour des comptes ne sont malheureusement pas toujours très flatteuses. Elles évoquent des conditions d'exercice, des missions particulières difficiles accentuées par une organisation trop centralisée. L'exercice des compétences, en matière de sécurité et d'ordre public, n'a pas trouvé encore son point d'équilibre.

De plus, la Préfecture est confrontée à une gestion des ressources humaines particulièrement délicate, entre forte rotation d'effectifs, faible expérience et encadrement insuffisant. La Cour des comptes salue néanmoins l'augmentation du nombre de logements réservés pour le personnel.

Le bilan est celui d'une entité qui s'est peu réformée, à vrai dire, depuis 2019. Sur les 13 recommandations formulées dans le rapport de 2019, 7 n'ont pas été mises en œuvre et 6 ne l'ont été que partiellement. Parmi celles-ci figuraient la suppression du budget spécial et l'organisation des relations financières entre la Ville et la Préfecture, dans le cadre de conventions particulières. C'est ce point qui nous interroge plus particulièrement.

Le budget spécial traduit l'intrication des compétences entre nos deux institutions et présente quelques incongruités. Les autres départements sont contributeurs mais ne votent pas ce budget spécial. Le budget spécial n'intègre pas certaines conventions conclues entre nos deux institutions, comme la vidéo-protection. La C.R.C. estime que le dualisme budgétaire ne coïncide pas toujours avec le partage de compétences qui existe aujourd'hui.

Au groupe Changer Paris, nous adoptons une position réservée et prudente. En cette matière, un audit préalable est indispensable. Or, aujourd'hui, les questions de la pertinence du financement de certaines missions par le budget spécial et les masses budgétaires correspondantes n'ont pas été expertisées de manière suffisamment approfondie, à notre sens. Surtout, il est surprenant de voir la célérité dont la Ville fait preuve pour suivre cette recommandation de la C.R.C., là où elle avait pris l'habitude de les ignorer méthodiquement.

La Ville doit actuellement faire des économies. Donc qu'elle profite de la moindre occasion, quitte à se précipiter, cela ne nous étonne pas du tout. Pourtant, le rapport précise que Mme la Maire n'a pas été en mesure d'indiquer, lors de l'instruction, les conséquences financières qu'emporteraient une telle évolution du droit positif et la suppression du budget spécial pour les autres postes de dépenses.

Les travaux devront reprendre après les J.O., notamment pour clarifier les clés de financement des missions exercées par la Préfecture de police entre chacun des acteurs, Etat, Ville, les autres départements et les autres communes. Je vous rappelle notre souhait ardent d'y participer de manière active.

Venons-en à la B.S.P.P.

Un élément clé, qui devrait être pris en compte lors de cette réflexion, est le rôle de la B.S.P.P., justement étant donné sa prépondérance dans le budget spécial et son importance auprès des Parisiens. Le budget de la B.S.P.P. représentera en 2024 - vous l'avez précisé, Monsieur le Préfet de police - 72 % du budget spécial. Le budget a augmenté de 5 %, en raison d'une augmentation de 11 % des dépenses immobilières, mais aussi en raison d'une subvention exceptionnelle d'équipement dans le cadre des J.O. La contribution de la Ville a, elle, été augmentée de 4,2 %.

Lors de la Commission consultative de gestion de la B.S.P.P., à laquelle je participe au nom du groupe Changer Paris et qui s'est tenue le 30 novembre dernier, le général DUPRÉ LA TOUR nous a fait part de son optimisme en affichant la bonne santé de la B.S.P.P. Le nombre d'opérations a été maintenu en dessous de la moyenne des trois dernières années, sauf en juin et en septembre. Cela correspond à environ 500.000 interventions, soit 1.365 interventions quotidiennes. Ce chiffre reste tout de même très élevé et cette surchauffe a pour conséquence une dégradation de la couverture et de l'excellence opérationnelle. La B.S.P.P. a notamment dû faire face à deux mois d'intense activité en juin et en septembre, en raison des émeutes urbaines, d'un épisode caniculaire et de la Coupe du monde de rugby.

Je voudrais profiter de cette intervention pour revenir justement sur cette montée des violences, qui s'est produite en juin dernier, et citer des chiffres très évocateurs. Les nuits du 28 et 29 juin ont été marquées par le déclenchement de 1.400 feux sur la voie publique et entre 70 et 115 feux sur bâtiments. Des chiffres qui correspondent en temps normal à un mois d'incendie. Rendez-vous donc compte. Cette vague de violence à l'intensité inouïe a illustré cette jeunesse qui ne croit en rien et qui est animée par une passion de la destruction, pour reprendre les mots d'Érich Fromm.

La bonne nouvelle est que la B.S.P.P. a tenu. Ce qui est de bon augure dans la perspective des Jeux Olympiques et ce, malgré des effectifs toujours restreints. C'est d'ailleurs là que se situe le vrai point faible de la B.S.P.P. Il manquerait environ 370 personnels. Ce sous-effectif est néanmoins quelque peu compensé par l'augmentation du nombre de réservistes ou d'agents en service civique et d'autres innovations mises en œuvre par la B.S.P.P. La capacité de résilience de la Brigade sera mise à l'épreuve l'année prochaine lors des Jeux olympiques.

Un dernier point pour la B.S.P.P. Je le disais tout à l'heure, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. Vous avez tous en bas de chez vous, au coin de votre rue, les pompiers à votre rencontre pour le calendrier 2024 qui met à l'honneur des sportifs en situation de handicap et je vous invite évidemment à l'acheter.

J'évoquais la résilience des services de sécurité, mais plus généralement c'est l'ensemble des forces de sécurité, B.S.P.P., police nationale, police municipale et le monde du renseignement qui devront relever ces immenses défis. Pour ce qui nous concerne directement ici, la police municipale n'y fait pas exception et je voudrais terminer brièvement sur ce dernier point.

Vous n'êtes pas sans savoir que les conditions de travail des polices municipales partout en France sont remises en cause et plus particulièrement en Ile-de-France. Un vaste mouvement de grève, qui menace aussi les J.O., est en cours et si Paris est encore épargnée aujourd'hui, il ne faut pas prendre cet état de fait comme définitif. Mon collègue Philippe GOUJON, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, reviendra tout à l'heure sur les propositions notamment pour poursuivre et renforcer l'attractivité de la police municipale : armement, logement, accès à des nouveaux fichiers informatiques.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame RÉMY-LELEU, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mon Général, chers collègues.

Lors du dernier Conseil de Paris, j'ai eu l'occasion de revenir, mais alors très rapidement, sur les orientations du budget spécial de la Préfecture de Paris. Avant sa mise au vote, je peux aujourd'hui y revenir plus en détail au nom du groupe "Les Ecologistes".

Je vous propose donc d'aborder trois points spécifiques sur le statut et la méthode d'élaboration du budget spécial, sur le S.P.A.S.E.R. et enfin sur le financement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

D'abord, sur le statut et la méthode d'adoption de ce budget.

Comme il en est désormais de tradition, je tiens à rappeler l'incongruité institutionnelle que représente le budget spécial de la Préfecture de police. Cela tient au statut très particulier de la Préfecture de police, et malgré ce qui est parfois sous-entendu, "Les Ecologistes" ne sont pas les seuls à s'intéresser de très près à cette exception parisienne. C'est également le cas d'une institution comme la Cour des comptes qui vient de publier son enquête de suivi après le rapport thématique publié en 2019. De saines lectures donc, que je partage une nouvelle fois avec M. GRANIER, même si nous n'en tirons pas tout à fait les mêmes conclusions.

La Cour des comptes souligne, entre autres, le mouvement de régionalisation des pouvoirs du Préfet de police, le besoin d'une répartition des compétences plus claire et plus harmonieuse. Si tout ne nous concerne pas au titre de la collectivité, notamment tout ce qui relève de la police active, la Cour des comptes relève aussi des efforts de transparence. A ce sujet, j'ai eu l'occasion de le dire mais je tiens à le répéter : il est vrai, Monsieur le Préfet de police, que depuis votre arrivée, les relations concernant la préparation des Conseils de Paris se sont normalisées. Les élu-e-s ont désormais accès aux documents en temps et en heure, ils peuvent en débattre et c'est un véritable soulagement.

Nous pouvons donc travailler plus sereinement sur le budget spécial de la Préfecture de police et du travail, il y en a. Pour rappeler les grandes masses, il s'agit de 772 millions d'euros, dont 551 sont dédiés à la B.S.P.P., avec 680 millions d'euros en fonctionnement, dont 380 millions d'euros pour la B.S.P.P., et 94 millions d'euros en investissement, dont 67 pour la B.S.P.P. Ces 67,8 millions d'euros financeront l'achat de véhicules d'intervention et l'acquisition de matériels d'intervention, notamment des tenues de feu. J'y reviendrai un peu plus tard.

La participation de la Ville à ce budget spécial est donc très importante. Nous l'examinons ici en Conseil de Paris et la partie dédiée à la B.S.P.P. a été discutée et votée en Commission consultative de gestion de la Brigade. Néanmoins, la Ville de Paris n'est pas la seule contributrice, d'autres collectivités le sont et leur contribution suit la dynamique de la nôtre. C'est donc aussi au nom d'élu-e-s écologistes de ces collectivités que j'espère qu'un jour le modèle de la Préfecture de police permettra à chaque instance démocratique de débattre et de voter le budget en ce qui la concerne.

Notre groupe continuera donc ses efforts pour œuvrer à une clarification du modèle institutionnel et budgétaire. C'est aussi le sens des recommandations de la Cour des comptes. A cette fin, nous espérons que le groupe de travail réuni à ce sujet aura bientôt l'occasion de présenter ses travaux et d'y associer l'ensemble des groupes de cet hémicycle. En attendant, nous continuons à travailler d'abord pour veiller aux pratiques de bonne gestion et c'est ainsi que j'en arrive au S.P.A.S.E.R.

Le schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable, dit S.P.A.S.E.R., a été instauré par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, la loi Hamon. Certaines collectivités ont depuis l'obligation de disposer d'un document-cadre prévoyant des objectifs et des modalités d'évaluation pour mieux prendre en compte, dans les achats publics, les dimensions sociales d'intégration des travailleurs et travailleuses précaires et des personnes en situation de handicap, mais aussi les contraintes environnementales, les pratiques de réemploi et de réusage ou encore l'égalité femmes/hommes.

La Ville de Paris a adopté, dès 2016, un schéma parisien de la commande publique responsable. En décembre 2021, nous sommes allés plus loin en adoptant un deuxième volet, une deuxième version de ce schéma parisien, en y déclinant les objectifs et les indicateurs associés prévus dans la loi climat et résilience d'août 2021.

Dans le sillage de la Ville, la Préfecture de police a désormais l'obligation de se doter d'un S.P.A.S.E.R., ayant dépassé le seuil de dépenses d'achats déclenchant la disposition. Dès 2021, nous avons appelé de nos vœux l'adoption d'un tel schéma par la Préfecture de police, afin de la rapprocher des bonnes pratiques de la commande publique de la Ville. Je tiens à saluer ici le dialogue et les efforts concertés avec les services de la Préfecture, spécifiquement la direction des finances, de la commande publique et de la performance.

Ainsi, nous avons pris connaissance en juin dernier d'une communication expliquant le besoin d'un délai supplémentaire pour permettre à la P.P. de présenter un S.P.A.S.E.R. se rapprochant des cibles de la Ville. C'est pourquoi le S.P.A.S.E.R. est aujourd'hui rattaché à nos débats budgétaires et présenté dans le projet de délibération PP 102.

C'est un important travail de classification des achats et d'identification des pratiques à améliorer qui a été fait et présenté lors d'une 3e Commission exceptionnelle, précisément réunie à cette fin le 29 novembre dernier. Pour vous en donner les grandes lignes, le S.P.A.S.E.R. que nous avons à voter aujourd'hui est prévu pour une durée de trois ans, s'alignant sur la durée de notre mandat au Conseil de Paris, et porte sur les mêmes trois axes que le schéma parisien de la commande publique responsable : un axe économique comprenant les bonnes pratiques de gestion, la valorisation des P.M.E. et du tissu économique local ; un axe environnemental portant notamment sur la prise en compte des externalités, la protection de la biodiversité et la promotion de l'économie circulaire ; enfin, un axe social comprenant les mesures d'inclusion, de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes/hommes.

Je ne détaillerai pas chaque indicateur présenté dans le S.P.A.S.E.R., mais je note une nouvelle fois l'effort d'harmonisation et de mutualisation des bonnes pratiques. Ces efforts ont d'ailleurs vocation à se retrouver par la suite dans les indicateurs en mode LOLF annexés au budget social pour une parfaite lisibilité.

"Les Ecologistes" ont rappelé depuis le début du mandat notre attention au bon usage de l'argent public. Aminata NIAKATÉ et Fatoumata KONÉ l'ont rappelé concernant le budget de la Ville. Nous souhaitons que les principes d'écoconditionnalité et d'égaconditionnalité s'appliquent partout pour un mode de gestion plus responsable. Via ce S.P.A.S.E.R., la Préfecture de police rejoint ces efforts et nous nous en réjouissons. Nous voterons donc bien évidemment son adoption.

Je passe au financement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Nous avons eu, tout au long de l'année, l'occasion de souligner le professionnalisme des membres de la B.S.P.P., l'excellence de sa préparation comme de sa politique d'innovation, le dévouement sans faille dont les femmes et les hommes qui la composent font preuve. Elle et ils ont malheureusement eu à pleurer deux morts au feu cette année, Brice Caron et Dorian Damelincourt. Nous tenions une nouvelle fois à leur rendre hommage.

Le budget spécial 2024 vise à préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi à assurer le financement de la cinquième année du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers. À ce sujet, je tiens à m'adresser directement au général de la Brigade, dont je salue la présence en salle du Conseil.

Vous le savez, dans l'histoire de la B.S.P.P., "Les Ecologistes" ont toujours été vos soutiens. Ainsi mon prédécesseur, Pascal JULIEN, n'avait pas ménagé ses efforts pour encourager à accompagner la création du plan de modernisation. Dans l'histoire plus récente, ce sont nos collègues parlementaires qui ont tenté jusqu'au bout d'obtenir l'ensemble des fonds nécessaires pour couvrir la demande budgétaire exprimée par la Brigade au budget de l'Etat 2024. Vous nous trouverez toujours à vos côtés pour assurer les bonnes conditions d'exercice et d'intervention des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières de Paris, bien entendu aussi dans le cadre du budget spécial.

Car vous le savez, chers collègues, depuis deux ans maintenant, l'un des principaux enjeux du financement de la Brigade concerne la masse salariale. Il me semble nécessaire d'évoquer notre inquiétude grandissante concernant le recrutement au sein de la Brigade, la B.S.P.P. souffrant en effet d'un sous-effectif de l'ordre de 350 militaires.

D'abord, notre inquiétude se porte sur la pression opérationnelle que représente ce sous-effectif quand la Brigade effectue d'ores et déjà un demi-million d'interventions par an, alors qu'elle est dimensionnée pour en faire 450.000. Ensuite, parce que ce manque de recrutement et ces difficultés de fidélisation sont des phénomènes reconduits d'année en année, la masse salariale risque de devenir la variable d'ajustement du budget de la Brigade. Enfin, parce que de telles incertitudes budgétaires ne permettent pas de garantir le déploiement du plan de modernisation dans de bonnes conditions.

La B.S.P.P. doit être en mesure d'établir une trajectoire financière de long terme et de prévoir quelle sera son activité après les Jeux Olympiques et Paralympiques, alors que la démultiplication des crises nécessite une Brigade toujours plus polyvalente et réactive. Pour cela, vous l'exprimez régulièrement, mon Général, nous devons adapter la Brigade, comme tous nos services publics, au dérèglement climatique. Qu'il s'agisse de la démultiplication des interventions nocturnes en période de canicule, tendance qui est très claire alors que nous examinons la répartition mensuelle des sorties en opérations, ou même de l'équipement nécessaire. C'est pourquoi nous aurions voulu que, dès le budget initial, la Brigade ait les moyens de s'équiper notamment de tenues d'été.

Nous serons particulièrement vigilantes et vigilants dans les mois qui viennent à la pression opérationnelle accentuée par l'accueil des J.O.P., à la préparation des opérations immobilières structurantes dans les casernes parisiennes, mais aussi à cette nécessaire adaptation.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons adopté un vœu prévoyant un nouvel espace de dialogue entre l'Etat, la Préfecture de police, la B.S.P.P. et l'ensemble des collectivités concernées. Puissent 2024 et la mise en place de cette instance nous permettre de préparer l'avenir de la Brigade.

La B.S.P.P. est donc un service public, à la fois régalien et local, qui nous est précieux. C'est pourquoi, comme d'habitude et en cohérence avec notre analyse institutionnelle et budgétaire, le groupe "Les Ecologistes" votera contre le budget spécial de la Préfecture de police, à l'exception des postes concernant la B.S.P.P. Il s'agit donc d'une demande d'un vote dissocié sur les chapitres incendie et sécurité, ainsi que société civile.

Je conclurai bien entendu en saluant, comme l'ensemble de mes collègues, l'engagement des forces de l'ordre, de la Brigade de sapeurs-pompiers et des associations de secours et de protection civile. Leur mobilisation exceptionnelle mérite notre gratitude, et plus encore que nos discours que nos politiques publiques soient à la hauteur de leur dévouement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Philippe GILLET.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mon Général, mes chers collègues.

Comme nous le constatons à chaque fois, examiner le budget de la Préfecture de police est bien plus qu'un simple exercice comptable. Le droit de vivre en sécurité est un droit fondamental dans une société démocratique. Ainsi, le groupe Communiste et Citoyen en est convaincu, l'aspiration à la sécurité doit être une priorité, au même titre que le combat pour la santé, le logement ou les transports.

C'est pourquoi nous pensons que les moyens alloués à la police et à la gendarmerie nationale, dont nous saluons sans réserve le professionnalisme, ne sont pas à la hauteur des attentes des citoyens en matière de liberté et de tranquillité, encore plus à l'aune de l'organisation des Jeux Olympiques.

Il nous faut regarder la réalité en face. Les promesses de la LOPMI, adoptée par le Parlement fin 2022, étaient grandes, nous promettant des moyens techniques renforcés et des embauches afférentes. Aujourd'hui, force est de le constater, le compte n'y est pas, à moins de se laisser abuser par des tours de passe-passe.

L'année 2024 nous confronte à de grands défis. Parmi eux, il y a évidemment l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques au cœur de notre ville. C'est un défi de taille que nous devons relever collectivement si nous voulons réellement faire de cet événement une fête.

Depuis trop longtemps, les débats sur ces J.O.P. sont parasités par des questions, certes importantes mais annexes, en oubliant l'essentiel : le sport, mais le sport dans sa dimension la plus populaire, dans ses dimensions de partage et de paix qui nous font rêver et participent à cimenter une nation. Veillons à ne pas transformer ce qui devrait être un moment de bonheur, de partage populaire, en cauchemar pour les Parisiennes et les Parisiens.

Les causes de ce parasitage sont multiples, mais elles relèvent pour une grande partie des questions de sécurité. Voilà pourtant plusieurs années que les professionnels de ces sujets alertent sur les failles d'un système qui dépend, selon nous, en trop grande part de la mobilisation de la sécurité privée et de l'incapacité du service public à créer les postes nécessaires à une pacification de l'espace public.

Ce phénomène a d'ailleurs largement été aggravé par le projet de loi de sécurité globale qui décidait, il y a à peine deux ans, d'organiser une forme de délégation de l'Etat de l'un de ses pouvoirs régaliens et de transférer de trop nombreuses prérogatives de la police nationale à la police municipale, dans la logique d'ailleurs d'un continuum de sécurité, dont nous contestons la pertinence, appuyés par des travaux d'universitaires et de juristes, dont le Pr Serge SLAMA de l'université de Grenoble.

Un projet qui, par ailleurs, a largement été l'objet de jeux d'influence de la part de lobbys de la sécurité privée et d'industriels et d'organismes du secteur des technologies de sécurité, comme en témoigne l'étude de la Haute Autorité pour la transparence de la vie politique parue un an après l'adoption de la loi.

Aujourd'hui, même la Cour des comptes alerte : les failles en matière de sécurité sont béantes. Le secteur privé de la sécurité n'arrive pas à embaucher, malgré des décrets censés faciliter des formations accélérées, 106 heures au lieu de 175, intitulées, par exemple, "Participer aux activités privées de sécurité des grands événements". Formation qui fait l'impasse sur les modules visant, par exemple, à la maîtrise d'un poste de contrôle de sécurité et de la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité.

Ce secteur ne parvient pas à former ou embaucher malgré le paiement de ces formations par l'Etat. Or, le rapport de juin de la Cour des comptes évaluait les besoins à 17.000 agents de sécurité par jour en moyenne durant les Jeux, avec des pics à 22.000 en grande partie en Ile-de-France.

Le service public n'est pas mieux préparé malgré les injonctions faites aux policiers et aux gendarmes d'organiser leurs congés en fonction des besoins de l'organisation des J.O.P. Nous alertions déjà à ce propos, il y a moins d'un an, à l'occasion de la loi relative aux Jeux Olympiques votée le 19 mai 2023. Nous dénonçons les dérives sécuritaires et liberticides du texte avec le recours, entre autres, aux images de caméras et de drones pour nourrir des algorithmes qui alerteraient automatiquement les autorités d'événement, je cite, "potentiellement à risques".

Alors que le débat sur la vidéo-protection algorithmique ne fait que débiter en France, il a été décidé de lui donner un blanc-seing, de la valider et ce, contre l'avis de la C.N.I.L. et même sur certains points du Conseil d'Etat, au mépris même de potentielles dérives sécuritaires que cela pourrait engendrer à l'avenir. Mme la Ministre OUDÉA-CASTÉRA n'a-t-elle pas été jusqu'à dire que l'expérimentation de la vidéo-protection augmentée pourrait être



pérennisée après les Jeux si, je la cite, "elle fait ses preuves". Dans ce contexte, personne ne doute un instant que l'expérimentation sera prolongée par cette contamination du droit commun dénoncée par l'universitaire que j'ai déjà eu l'occasion de citer.

En prolongement de ce contexte sécuritaire qui fait naître bien des inquiétudes, les communistes souhaitent revenir rapidement sur les interdictions que la Préfecture de police de Paris a ordonnées à l'encontre de différents événements cette année. Je commencerai et nous commencerons, les communistes, par les interdictions de distribution alimentaire pour lesquelles l'Etat a d'ailleurs été débouté et qui en disent long sur le traitement réservé aux plus pauvres, à celles et ceux que l'on ne saurait voir à Paris durant les Jeux.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un peu de silence, s'il vous plaît, mes collègues. On écoute.

**M. Jean-Philippe GILLET.** - Ce n'est certes pas très intéressant, mais bon !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Si.

**M. Jean-Philippe GILLET.** - Lors du Conseil de Paris précédent, nous avertissions d'ailleurs à ce propos en rappelant l'urgence d'organiser l'héritage social des Jeux Olympiques dans la lutte contre la pauvreté par la création d'hébergements d'urgence. Alors que la France, 7e puissance mondiale, se targue d'accueillir à travers des activités touristiques le monde entier, voilà qu'elle serait dans l'incapacité de garantir la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion avant, pendant et après les Jeux.

Les Jeux Olympiques doivent être l'occasion de léguer un héritage social pour les plus démunis pour que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à Paris soit au cœur des Jeux Olympiques, notamment à travers une véritable politique nationale à la hauteur des besoins en matière d'hébergement d'urgence. Pour le moment, le compte n'y est pas et il est très, très, très loin d'y être.

A ce propos, la publication des périmètres de sécurisation pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ne nous a malheureusement pas rassurés. Nous nous interrogeons sur la gêne que cela générera pour les Parisiennes et les Parisiens qui seront présents à Paris durant la compétition, faute parfois de pouvoir partir en vacances.

Monsieur le Préfet, pour toutes les raisons que nous avons exposées, nous souhaitons être rassurés quant à la tournure de ces Jeux Olympiques, afin que ceux-ci ne soient pas l'occasion d'expérimentations sécuritaires mais qu'ils soient véritablement inclusifs, populaires et bénéfiques à nos concitoyens, à commencer par les Parisiens, tant en 2024 que sur le long terme.

Autre sujet à propos des inquiétudes que soulève le traitement de certains événements.

Depuis le 7 octobre, nombreuses et nombreux sont les Parisiennes et les Parisiens à vouloir manifester pour la paix en Israël et en Palestine. Nous, les communistes, sommes amenés à revenir sur les trop nombreux refus de délivrer des autorisations à des marches en faveur de cette paix. Dans ce moment d'une particulière gravité, pendant lequel de très nombreux habitants de notre ville voulaient apporter leur solidarité en faveur d'une dénonciation sans réserve des actes terroristes du Hamas et porter l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat pour une solution à deux Etats, comme cela a pu se faire à Londres ou New York, de trop nombreux citoyens qui souhaitaient manifester pacifiquement se sont vu infliger des amendes de 135 euros pour une simple présence sur ces lieux de manifestation ou parce qu'ils arboraient un symbole en lien avec la Palestine.

Cette situation nous semble très préoccupante et l'actualité tragique nous amène, nous les communistes mais pas seulement les communistes bien sûr, à être particulièrement vigilants quant à l'exercice des libertés démocratiques. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce texte.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**M. Alexis GOVCIYAN.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Général, mes chers collègues.

L'année dernière, lors de mon intervention sur l'examen du projet de budget primitif 2023, je rappelais, au nom du groupe "Indépendants et Progressistes", la nécessité de réussir la Coupe du monde de rugby qui allait se dérouler en France et notamment à Paris. Nous savons, Monsieur le Préfet, votre implication et celle de vos équipes pour cette belle réussite organisationnelle. Aussi, je souhaite féliciter et remercier une nouvelle fois nos policiers, nos pompiers, les représentants de l'Etat, des collectivités, de la famille du rugby et des partenaires sociaux qui ont contribué à la bonne organisation et au bon déroulement de cet événement majeur. C'était en 2023 et sans accroc, mais bien entendu il y avait d'autres événements dont mes collègues ont parlé précédemment.

En 2024, la France et particulièrement Paris devront accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques. L'examen du projet de budget primitif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police s'inscrit aussi dans ce contexte inédit et historique, car les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent pour Paris autant de chances que de défis immenses à relever, notamment en matière de sécurité et de lutte contre la menace terroriste.

En 2024, plus que jamais, Paris aura besoin de ses policiers, de ses pompiers et de ses services publics. Ils devront remplir de nombreuses et nouvelles missions, tout en assumant celles qu'ils avaient déjà précédemment, leurs activités déjà conséquentes par ailleurs.

C'est aussi pourquoi la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris - je salue une nouvelle fois le Général commandant de la Brigade - comme les administrations parisiennes doivent disposer de moyens suffisants, afin qu'aux côtés de la Ville et des partenaires impliqués, ils puissent assurer l'ensemble de leurs missions.

Notre groupe accueille donc favorablement ce projet de budget spécial 2024.

Monsieur le Préfet, nous connaissons votre détermination à agir, aussi nous vous redisons notre confiance et notre soutien. Ce projet de budget est en effet satisfaisant car pour faire face aux enjeux, il s'inscrit en augmentation en matière de crédits d'investissement.

La croissance globale du budget spécial est notamment financée par une hausse globale de la participation de la Ville de Paris en augmentation de 4,24 %. Vous le savez, Madame la Maire, chère Anne HIDALGO, nous sommes dans un état d'esprit constructif et nous savons exprimer notre soutien, chaque fois que possible, et c'est encore le cas aujourd'hui.

Nous saluons également la constance des efforts de modernisation qui sont entrepris par la B.S.P.P. pour assurer à nos pompiers une meilleure efficacité opérationnelle, du nouveau matériel et de meilleures conditions de travail. Cela démontre une fois de plus qu'en matière de politique publique, les projets pluriannuels permettent de garantir des transformations profondes et pérennes, tout en assurant une visibilité à tous les acteurs.

Enfin, l'examen du budget spécial de la Préfecture de police permet de rappeler les problématiques plus globales de sécurité et de tranquillité en 2024 pour faire travailler ensemble tous les maillons de la chaîne.

Paris est en retard, c'est seulement depuis 2020, grâce à l'engagement des Parlementaires et du Gouvernement, que la Ville dispose d'une police municipale. Jusqu'alors le sujet était tabou, hélas. Mais si la police municipale monte en puissance - il faut le saluer -, elle manque encore de ressources en personnel et en équipements, affectant l'attractivité et l'efficacité du service.

Pourtant, les échéances nous rappellent l'urgence à agir, comme cela a été dit précédemment. L'Etat, pour sa part, vous le savez, chers collègues, agit et continue d'afficher une volonté constante avec l'affectation de 2.800 policiers supplémentaires. Chacun doit donc assumer ses responsabilités en la matière.

Dans ce cas précis, l'enjeu majeur est la sécurité et la tranquillité de tous nos concitoyens. Aussi, notre groupe répondra toujours présent pour accompagner toutes les politiques qui s'inscriront dans ce cadre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, à vous.

La parole est à M. SOREL, pour une minute.

**M. Laurent SOREL.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mon Général, mes chers collègues.

Une minute donc pour parler du budget de la Préfecture de police, ce sera insuffisant pour que j'exprime tout mon soutien aux sapeurs-pompiers de Paris qui risquent leur vie pour sauver les nôtres. Et ce sera largement insuffisant pour que j'exprime toutes mes critiques sur la façon dont la Préfecture de police applique le maintien de l'ordre à Paris.

Je suis bien évidemment pour les revalorisations salariales pour les pompiers, mais aussi pour les services administratifs, même si vu les sous-effectifs chez les pompiers, elles restent insuffisantes. Et évidemment je suis pour poursuivre le financement du plan de modernisation de la B.S.P.P. pour sa cinquième année.

Mais autant je soutiens les policiers quand ils interviennent lors de l'attentat du pont de Bir-Hakeim, autant je refuse de les soutenir quand ils harcèlent les migrants à la rue, quand ils multiplient les contrôles au faciès dans les quartiers populaires, la répression des manifestants ou quand la Préfecture de police interdit les distributions alimentaires dans les rues de Paris.

Je voterai donc contre le budget de la Préfecture de police, à l'exception de ce qui concerne la B.S.P.P.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD, pour le groupe Paris en commun.

**M. François DAGNAUD,** maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Général, mes chers collègues.

L'année 2024 sera une année pleine de défis pour notre collectivité comme pour la Préfecture de police de Paris, et ce projet de budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police en a pris, je crois, la mesure. Il devra concilier l'exigence du service public au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens et les préparations de l'événement le plus suivi au monde, les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour répondre à ces défis, c'est un budget globalement en hausse de 33,42 millions d'euros qui nous est présenté ce jour. Il prévoit la poursuite du déploiement du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui entre dans sa cinquième année, et la poursuite des chantiers immobiliers engagés récemment.

Assurer la sécurité des centaines de milliers d'athlètes et de supporters, sans négliger celle des Parisiens, tout au long des Jeux Olympiques et Paralympiques constituera sans nul doute une épreuve à part entière et l'esprit d'équipe devra être, sera au rendez-vous. Mais l'année 2024 ne se résume pas aux J.O.P., elle sera également jalonnée de nombreuses autres épreuves, pour lesquelles les Parisiennes et les Parisiens attendent, vous le savez, le même niveau de performance.

Ce sont ces épreuves du quotidien que je souhaite évoquer aujourd'hui. Elles constituent un véritable marathon tant elles nécessitent un effort qui s'inscrit dans la durée. Je pense notamment à la lutte contre les trafics de stupéfiants qui se développent sur tout le territoire national, y compris dans de petites bourgades, apportant avec eux d'importantes nuisances pour les riverains des points de "deal" jusqu'à des scènes de guérillas urbaines et des morts collatérales.

Si la lutte contre le trafic de stupéfiants s'apparente à un marathon, la lutte contre le "crack" relève davantage de l'ultra-trail. L'ampleur et la constance de l'effort qu'elle exige pour tarir les trafics et protéger les riverains exposés, la nécessité de s'adapter à un terrain âpre et changeant, la capacité à faire face à des enjeux de sécurité publique et de santé publique dans lesquels se côtoient les formes les plus extrêmes de la grande précarité et de la misère humaine, tout concourt à complexifier la tâche.

J'ai pris connaissance du communiqué des partenaires du plan "Crack" tirant le bilan des actions réalisées jusque-là, sans doute un peu trop optimiste au regard du ressenti des riverains, et des perspectives ouvertes mais encore à finaliser pour une deuxième étape de ce plan coordonné par le Préfet de la Région Ile-de-France.

Je sais, Monsieur le Préfet de police, tout le travail réalisé par vos effectifs et je vous en remercie. Je tiens d'ailleurs à saluer votre implication personnelle et celle de vos équipes. Elle a conduit, rien que sur les délits liés au "crack", à près de 300 comparutions immédiates en 2023. C'est le fruit d'un travail acharné et de la capacité aussi des enquêteurs à s'adapter à la mobilité permanente des trafiquants. C'est considérable et il faudra, nous le savons tous, prolonger et renforcer encore cette mobilisation sur la durée. Qui n'avance pas recule et c'est pied à pied que le terrain perdu se regagne.

Les unités de force mobile mobilisées pour la sécurisation de l'espace public sont indispensables dans de nombreux quartiers parisiens pour permettre aux riverains de ne pas se sentir en danger quand ils sortent de chez eux. Là encore, c'est un effort qu'il faudra poursuivre aussi longtemps que nécessaire, le temps nécessaire à la montée en puissance de tout le volet médico-social indispensable et pourtant trop lacunaire encore. Nous savons qu'il devra être au cœur de la deuxième étape du plan "Crack".

Si les trafics de stupéfiants sont très visibles pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, il est d'autres fléaux bien plus insidieux qu'il nous faut aussi combattre. C'est le cas de l'antisémitisme, dont les manifestations et les exactions se multiplient depuis plusieurs semaines et défigurent notre pays et notre ville.

Le 19e arrondissement, et j'en suis fier, a réussi jusqu'à présent au moins à conjurer le pire, à démentir tous les a priori et a fait prévaloir son esprit et son sens de la fraternité. J'y vois la démonstration que la cohésion de notre société et de nos identités se construit aussi par un patient travail de lien social et de respect partagé. Mais si je mesure le chemin parcouru, je sais également que ces avancées sont fragiles et nécessitent une vigilance de tous les instants.

En ce mois de décembre 2023, nous commençons à avoir le recul suffisant pour analyser les évolutions de la délinquance après la période très particulière 2020-2021 très affectée par la pandémie de Covid-19. Il est satisfaisant de constater la poursuite de la diminution des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des atteintes aux biens engagée depuis quelques années. Ce tableau général rassurant comporte cependant des points de vigilance. Les cambriolages pour les atteintes aux biens, mais surtout les violences sexuelles et sexistes et les agressions dont sont victimes les personnes LGBTQI pour les atteintes aux personnes, dont le nombre de faits recensés, continuent, hélas, de progresser.

Il est fondamental pour les victimes de pouvoir être prises en charge comme telles dans les commissariats, que ce soit lors du dépôt de plainte ou tout au long de la procédure qui s'ensuit. Le travail d'enquête est le préalable à l'établissement des faits et à ce que la justice puisse être rendue. C'est également le préalable à ce que les victimes puissent se reconstruire et reprendre plus sereinement le cours de leur vie.

La vidéosurveillance est un outil important pour faciliter le travail d'enquête et tant mieux si le déploiement du plan de vidéo-protection, que nous avons voté il y a un an, suit son cours. Les habitants attendent avec impatience leur installation et ne comprennent pas toujours les délais forcément trop longs quand il y a une si forte attente.

Les violences qui ont émaillé le territoire national après la mort de Nahel Merzouk, tué par balle le 27 juin dernier par un agent de police dans l'exercice de ses fonctions, ont remis au cœur du débat public la question centrale de la relation entre la police et la population. En tant que maire j'en témoigne, la très grande majorité de la

population, durant ces nuits du mois de juin, attendait avec impatience que la police intervienne au pied de leurs immeubles pour mettre un terme aux exactions et aux pillages.

Mais comment ne pas entendre que subsiste également pour une partie de notre population, et particulièrement parmi la jeunesse, une cassure qui s'est opérée et qui a laissé prospérer l'idée désastreuse que la police ne serait pas là pour les protéger au même titre que les autres habitants, mais pour les harceler et les traiter comme des citoyens de seconde zone. L'impulsion donnée par la Ville de Paris et la Préfecture de police dans le développement des actions de prévention et de temps de dialogue, entre policiers nationaux ou municipaux et les jeunes Parisiens, est un très bon signal pour mettre de la confiance là où la défiance a pris le pas.

Pour conclure, je veux à nouveau saluer la façon dont vous assumez votre mission, Monsieur le Préfet, rendre hommage aux agents de la police municipale, cher Nicolas NORDMAN, et je forme le vœu que ce budget spécial de la Préfecture de police de Paris conforte notre engagement partenarial au service de tous nos concitoyens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous.

La parole est à M. GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, une fois encore notre nation a été endeuillée par un attentat qui a frappé notre Capitale en plein cœur. Et si mes premières pensées vont vers la victime sauvagement assassinée, vers sa famille, vers les autres blessés, je veux aussi rendre l'hommage qu'ils méritent aux forces de police, notamment à la brigade de nuit du 7<sup>e</sup> et à la B.T.C. du 15<sup>e</sup> qui, avec sang-froid et un très grand professionnalisme, ont mis fin sans délai au périple meurtrier du terroriste, évitant qu'il ne cause d'autres victimes. Merci également aux sapeurs-pompiers, notamment des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies, pour leur intervention rapide et efficace.

Ce drame, à moins de huit mois des Jeux Olympiques dans le quartier le plus touristique de la Capitale, requiert évidemment de tous une sécurisation optimale, à concilier néanmoins avec des contraintes acceptables pour les Parisiens, dans un contexte de menaces élevé : 5.128 fichés au F.S.P.R.T., dont 20 % présentant des troubles psychiatriques, 486 détenus T.I.S. sortis de prison depuis 2018, dont 40 % dangereux, 391 toujours incarcérés.

C'est la raison pour laquelle je proposais, dès 2006 au Sénat, d'étendre la rétention administrative de sûreté aux terroristes ayant purgé leur peine mais à la dangerosité avérée. Avec Rachida DATI, nous proposons complémentairement que la fiche S pour islamisme soit judiciairisée et que la radicalisation ait enfin une qualification pénale. Enfin, il faut pouvoir imposer une injonction de soins à un individu radicalisé pour troubles psychiatriques.

Même si ces propositions semblent dépasser bien sûr le cadre de notre Assemblée, j'ai regretté néanmoins qu'aucune mesure de prévention du terrorisme ne figure dans le contrat parisien de sécurité. Il devrait être au moins tenu compte des enseignements du dernier acte terroriste, car aujourd'hui face au terroriste de la tour Eiffel, un policier municipal parisien serait démuni et incapable d'agir. Nombre d'entre eux ne sont même pas encore habilités à utiliser le bâton de défense ni la bombe lacrymogène. Quel avertissement faudra-t-il encore pour équiper les policiers municipaux d'armes létales ou a minima de pistolets à impulsion électrique, comme le préconise d'ailleurs un rapport interne ? Vous mettez ces fonctionnaires en grand danger, tout uniforme sur la voie publique étant, comme chacun sait désormais, une cible.

Puis au lieu d'atteindre 5.000 agents d'ici 2024, finalement la police municipale n'en comptera seulement que 3.500 en 2026. Si nous en sommes à 1.100, les 150 postes créés ne feront pas changer de paradigme. Aussi parce que leur statut, leur rémunération, leurs missions, leur absence d'armement sont moins attractifs que dans d'autres villes, qu'ils soient au moins prioritaires pour l'attribution de logement.

De surcroît, cantonner une telle force à la seule répression des incivilités, et non à la restauration de la tranquillité publique, ne répond pas aux aspirations des Parisiens. Il faudrait aussi compléter leur qualification judiciaire, afin qu'ils puissent procéder à des contrôles d'identité, voire à des fouilles, et accéder directement aux fichiers de police S.I.V., S.N.P.C., F.P.R., F.O.V.E.S. et à la verbalisation sans limite des infractions par amende pénale forfaitaire.

Et que faut-il penser du désengagement de la Ville du G.P.I.S. pour lequel la subvention municipale s'est effondrée de 11 millions d'euros à 850.000 euros, la charge étant bien sûr reportée sur les bailleurs et donc sur les locataires ?

Dans la même veine, que dire de l'équipement de seulement 63 nouveaux sites du P.V.P.P. d'ici 2026 avec un budget réduit à 4 millions d'euros, nettement inférieur au plan de 2015 de 6,3 millions d'euros et qui était déjà insuffisant ?

Pourtant, vous étiez à la traîne avec une augmentation d'un quart du nombre de caméras à Paris, alors que la moyenne en France était dans cette période d'un sextuplement. Dans la ville la plus criminogène de France, Paris, c'est une caméra pour 1.544 habitants, Marseille une pour 724, Strasbourg une pour 710. Nous demandons au moins un triplement et un plan dédié aux établissements scolaires, particulièrement les collèges, ainsi que

l'expérimentation de l'intelligence artificielle, afin de repérer au moins les comportements suspects, comme le suggère d'ailleurs Valérie PÉCRESSE. Et est-on bien assuré de l'implantation, Monsieur le Préfet de police, des 500 caméras promises par le ministère de l'Intérieur pour les J.O.P. ?

Quant au renfort de 1.000 policiers annoncé par le Ministre de l'Intérieur - nous nous en réjouissons -, si leur affectation prioritaire à la D.O.P.C. peut se concevoir en perspective des Jeux Olympiques, les commissariats d'arrondissement doivent aussi en bénéficier, afin d'amplifier la baisse de la délinquance que nous vous reconnaissons, bien sûr.

Celle-ci dépend aussi de la prise en compte des mineurs étrangers isolés, d'un plan de lutte dédié contre le trafic de stupéfiants, comme le rappelait mon collègue Rudolph GRANIER, étant donné la saisie en 2023 de pas moins de 500 kilos de cocaïne, déjà 800 kilos de cannabis, 150 kilos de drogues de synthèse - d'ailleurs je félicite les équipes du 15e pour une très belle prise hier après-midi - ou encore contre les cambriolages - 150 cambriolages par jour à Paris - et d'une aggravation de la sanction contre tous les désordres de voie publique, avec un effort appuyé bien sûr sur la récidive, puisqu'un millier de délinquants, à hauteur de 50 à 100 faits délictueux chacun, commettent la moitié de la délinquance parisienne.

Si, Monsieur le Préfet de police, vous vous êtes engagé résolument dans cette voie, les Jeux Olympiques approchant, les résultats doivent maintenant être au rendez-vous, et la Ville doit s'engager bien davantage avec pour seul et unique objet la sécurisation des 15 millions de touristes des Jeux Olympiques et Paralympiques et aussi bien sûr des Parisiens.

Il en va de l'image de la France dans le monde, du rayonnement de la Capitale et de la restauration de la confiance qu'attendent les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur GOUJON.

Dernière oratrice, Mme BADAT-KARAM.

**Mme Samia BADAT-KARAM.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Le 29 novembre dernier, Monsieur le Préfet et Madame la Maire, vous présentiez en conférence de presse les différents périmètres de sécurité et de circulation qui seront en vigueur l'été prochain. Nous vous en remercions, les Parisiens savent désormais à quelle sauce ils vont être mangés.

Ces périmètres de circulation ont également une implication sécuritaire qu'il apparaît pertinent d'évoquer, y compris au cœur de cette discussion budgétaire. Plusieurs points saillants retiennent notre attention. Par cette intervention, je veux réaffirmer notre vigilance mais aussi notre volonté que tout se passe pour le mieux.

Tout d'abord, la cérémonie d'ouverture. Depuis que l'annonce que celle-ci se ferait sur la Seine, nous sommes intervenus à plusieurs reprises afin d'obtenir des garanties. Je demandais déjà, au nom du groupe Changer Paris, dès octobre 2022, que la jauge maximale de spectateurs soit définie. Elle devrait être de 400.000.

Les périmètres avoisinants seront certes fermés et contrôlés les jours précédents, mais comment sera-t-il possible de contrôler tous les appartements ? Mon collègue Frédéric PÉCHENARD, fort de ses expériences passées et de sa connaissance des rouages, ne cesse d'alerter. Il nous faut imaginer un plan B sur lequel on pourra se retourner, y compris à la dernière minute, si le risque terroriste se renforçait. Il ne faut éluder aucun scénario, y compris le scénario du pire.

Plus largement, au-delà de la cérémonie d'ouverture, un point sur lequel il faudra accorder toute notre vigilance est celui de la sécurité dans les zones bleues et rouges, celles restreintes à la circulation. Le risque y sera décuplé : menaces terroristes mais également risques de mouvements de foules. Des filtrages ou des palpations pourraient être imaginés à l'entrée de ces zones. Le rôle des forces de l'ordre sera évidemment crucial mais aussi celui des caméras de vidéosurveillance intelligente qui seront donc déployées pour la première fois lors des Jeux olympiques.

Le deuxième sujet est celui de l'articulation des différentes forces de sécurité sur le terrain. Monsieur le Préfet de police, vous avez déclaré le 29 novembre que 30.000 agents de la Police nationale et de la gendarmerie seraient mobilisés en moyenne au quotidien. A cela, il faudra ajouter un contingent de 10.000 militaires en Ile-de-France. Se pose tout d'abord la question de la coordination entre les différentes forces, mais aussi celle du déploiement géographique dans les zones non concernées par les Jeux Olympiques. Comment garantir qu'elles ne soient pas délaissées ? Dans cette architecture de sécurité, quel sera le rôle dévolu à la police municipale et où les agents seront-ils déployés ?

Viennent ensuite les forces de sécurité privées. C'est également un sujet sur lequel nous alertons depuis plusieurs mois, notamment par un vœu de mon collègue Rudolph GRANIER en octobre dernier. Face aux immenses besoins, des assouplissements réglementaires ont été adoptés en vue d'attirer 3.000 étudiants. La quantité au détriment de la qualité donc. Comment éviter un taux d'absentéisme trop fort ?

Enfin, je veux également mentionner le C.C.O.S., le centre de commandement opérations de sécurité dans les transports. Cette tour de contrôle du réseau de transports franciliens monte en puissance en vue des Jeux et sera un dispositif déterminant également lors des Jeux Olympiques.

Sur le papier, il semble donc que les enjeux de sécurité soient pris en charge à la hauteur de ce qu'ils devraient être. C'est une première bonne chose. Mais des interrogations demeurent : quelles alternatives pour la cérémonie d'ouverture si le risque terroriste venait à s'accroître ? Quelle sécurité dans les périmètres restreints à la circulation ? Quelles solutions pour contrer la pénurie d'agents de sécurité privés et le probable fort taux d'absentéisme ?

Comme à notre habitude, au groupe Changer Paris, nous restons mobilisés et vigilants sur les questions sécuritaires, mais surtout disposés à faire de ces Jeux Olympiques et Paralympiques une réussite complète sur tous les plans.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame. Merci à l'ensemble des orateurs et oratrices.

Je vais donner la parole tout d'abord à Nicolas NORDMAN, puis à M. le Préfet de police, pour vous répondre.

Nicolas.

**M. Nicolas NORDMAN,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, cher Général, chers collègues.

D'abord, moi aussi, permettez-moi de m'associer à l'ensemble des remerciements qui ont été faits, notamment aux pompiers, aux policiers mobilisés ces jours derniers et tout au long de l'année. On a vu, dans les circonstances de l'attentat récent, la capacité qu'ils ont à la fois de sang-froid, de maîtrise et l'exemple qu'ils nous donnent doit être évidemment un exemple qu'il nous faut saluer et remercier. Nous l'avons fait hier soir avec la Maire de Paris, le Préfet de police et le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, et nous avons échangé avec ces policiers et ces pompiers extrêmement courageux.

Je voudrais également remercier, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, les services qui ont travaillé ensemble à l'élaboration de ce budget de la Préfecture de police, à ce budget spécial. Ce sont bien sûr les services de la Ville, la Direction des Finances, mais c'est aussi la Direction des Finances de la Préfecture de police que je souhaite remercier. Nous avons eu des échanges tout à fait fructueux qui ont permis de faire de ce budget spécial un budget - cela a été souligné par l'ensemble ou la majorité des intervenants lors de cette séance - qui est à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes et allons être confrontés dans les mois et les années à venir.

Mme Maud GATEL, M. GRANIER, M. GOVCIYAN, M. DAGNAUD, M. DAVIAUD, vous avez toutes et tous souligné le fait que la contribution de la Ville de Paris pour le budget spécial était cette année en hausse. Je ne vais pas rappeler tous les chiffres, mais simplement un : en fonctionnement et en investissement, c'est plus 4,24 %, plus 11 millions d'euros. C'est un effort très important de la Ville de Paris permettant d'assurer finalement un double enjeu.

Le premier enjeu - cela a été dit par beaucoup d'intervenants - est celui de l'organisation à Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il nous faut permettre notamment à l'ensemble des pompiers de la Brigade de pouvoir se mobiliser à la hauteur de cet événement considérable, avec des présences de pompiers qui seront extrêmement fortes et, vous l'avez dit, Monsieur le Préfet de police, avec des renforts qui vont venir d'ailleurs. Nous aurons besoin pour certains jours d'une mobilisation très importante, jusqu'à 3.000 policiers engagés à certains moments des Jeux Olympiques. C'est extrêmement important que nous puissions manifester ce soutien, à la fois sur le fonctionnement courant, sur les salaires, mais aussi sur l'investissement qui est nécessaire pour pouvoir réussir cet événement.

Et puis, bien entendu, c'est l'enjeu de tous les jours, puisqu'au-delà de cette année et de cet événement exceptionnel des Jeux Olympiques, il faut pouvoir permettre un fonctionnement à la fois des services communs, des administrations parisiennes, mais aussi de la Brigade de sapeurs-pompiers pour pouvoir tout simplement faire le travail quotidien au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je crois que ce budget, avec cet engagement très important de la Ville de Paris, marque cette volonté qui est la nôtre de pouvoir assurer ce fonctionnement, mais aussi d'assurer l'avenir avec bien évidemment la poursuite du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers, avec des travaux qui vont se poursuivre sur des casernes parisiennes et évidemment la construction d'une grande caserne dans le nord de Paris dans les prochaines années pour pouvoir maintenir une capacité d'intervention très importante pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Je voudrais répondre maintenant en quelques mots à certaines interventions faites par des collègues.

Monsieur GILLET, sur le continuum de sécurité, je crois que nous aurions intérêt à poursuivre ensemble le débat. Pour nous, le continuum de sécurité, c'est tout simplement la capacité qu'ont les forces de sécurité de pouvoir travailler ensemble. C'est le cas entre la Police nationale et la police municipale, mais c'est aussi, et il faut le dire, le cas avec de la sécurité privée. Nous aurons besoin, pour les Jeux olympiques notamment, de mobiliser tout simplement pour faire les palpations de sécurité à l'entrée des lieux de manifestations sportives. Pour pouvoir faire tout ce travail, je crois qu'il faut aller dans le sens de ce travail en commun de l'ensemble de ces forces de sécurité.

Madame RÉMY-LELEU, vous avez souligné et je vous en remercie l'adoption du schéma de promotion des achats responsables. C'est une démarche importante qui a été menée par la Préfecture de police et qu'il faut collectivement saluer.

Certaines interventions étaient à propos de la police municipale. Je ne vais pas relancer ou refaire le débat que nous avons séance après séance, mais simplement répondre à une question, celle de l'implication de nos policiers municipaux dans l'organisation des Jeux Olympiques.

Oui, ils seront mobilisés de manière extrêmement forte pour pouvoir être présents sur tous les sites qui seront organisés dans les arrondissements. Il faut que les jeux puissent être une fête dans tous les arrondissements parisiens. Les maires d'arrondissement vont organiser des événements et la police municipale sera là évidemment pour pouvoir contribuer à leur sécurisation.

Mais la police municipale sera aussi très fortement mobilisée pour la cérémonie d'ouverture. Et je dirais mobilisée tous les jours partout à Paris, puisqu'on va avoir évidemment du public avec les Jeux Olympiques, des touristes étrangers, des touristes qui viennent de partout en France. La police municipale sera donc aussi extrêmement mobilisée à cette occasion.

Vous avez parlé, Monsieur GOUJON, de l'attractivité de la police municipale et il y a un débat national sur le sujet. J'y avais déjà répondu lors de notre précédente séance. Je crois que l'attractivité des polices municipales ne se résume pas à leur équipement. Interrogez pour cela nos collègues de Nice, qui ont tous les équipements qu'ils souhaitent pour leur police municipale mais qui n'ont pas la capacité de recruter au niveau de leurs postes vacants. C'est la même chose à Lyon et à Marseille, avec des polices municipales qui sont dotées d'armes létales mais qui, pas plus que nous, n'arrivent à totalement remplir les postes vacants.

C'est donc une difficulté, un problème national. Il y a en ce moment des discussions pour revaloriser cette filière. Bien évidemment, je nous encourage collectivement à pousser pour que cette filière puisse être revalorisée, ce qui nous permettra à Paris de recruter plus facilement des policiers municipaux.

Je le dis quand même parce que c'est important, même si ce n'est pas le budget spécial, c'est le budget de la Ville, un effort considérable de la Ville de Paris en matière de recrutement de policiers municipaux. Nous avons créé 370 postes de policiers municipaux et d'agents d'accueil et de surveillance qui sont aussi déployés dans nos parcs et jardins pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. C'est donc une volonté extrêmement forte de la Ville de pouvoir continuer à augmenter considérablement notre police municipale.

Enfin, pour ne pas être trop long, je voulais vous dire, chers collègues, que ce budget spécial de la Préfecture de police marque une nouvelle fois l'engagement budgétaire de la Ville pour permettre le fonctionnement bien sûr de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, mais aussi de l'ensemble des services de la Préfecture de police. C'est un engagement que nous avons pris depuis le début de cette mandature pour permettre un meilleur service et une meilleure protection pour les Parisiennes et les Parisiens.

Pour ces raisons, chers collègues, je vous invite évidemment à soutenir ce budget.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN, pour ces réponses.

Monsieur le Préfet de police, à vous la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi évidemment d'abord de remercier l'ensemble des intervenants qui ont salué les forces de sécurité intérieure, les forces de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Je crois que l'ensemble des intervenants l'ont fait et je voulais évidemment les en remercier. Je remercie d'ailleurs moi-même la direction des finances de la Préfecture de police qui a préparé, qui prépare ce budget spécial.

Plusieurs éléments de réponse par rapport à un certain nombre de questionnements qui ont été posés.

D'abord, concernant le S.P.A.S.E.R., je crois que Mme RÉMY-LELEU a parfaitement décrit cet outil que nous allons mettre en place avec un objectif en 2026. Je n'en dirai pas plus, Madame la Conseillère, parce que vous l'avez sans doute décrit bien mieux que je ne l'aurais fait. Et pour une fois que nous convergeons, je m'en félicite. En tout cas, comptez sur moi pour veiller à ce que les trois familles d'indicateurs soient suivies de très près avec cet objectif de 2026 qui est le nôtre.

Monsieur GRANIER, vous avez évoqué le rapport de la Cour des comptes de 2019 qui effectivement proposait de supprimer le budget spécial et d'y substituer des conventions de relations financières entre la Ville de Paris et la Préfecture de police. Comme vous le savez, nous y travaillons, des groupes de travail internes sont sur ce sujet, qui est un sujet complexe, qui, comme vous l'avez souligné, met en cause les ressources humaines. Il y a des considérations budgétaires et également juridiques. Nous sommes en train de travailler sur ce sujet, sur lequel, Madame la Maire, nous aurons aussi l'occasion d'échanger, bien évidemment, et je ne peux que vous renvoyer à ces travaux.

D'ailleurs, la Cour des comptes, qui vient de publier un bilan intermédiaire par rapport à ce rapport de 2019, signale ces travaux qui sont en cours. Encore une fois, la plus grande transparence sera faite, il n'y a pas de souci, je

m'y engage. Ce rapport de la Cour des comptes porte aussi sur d'autres points de l'activité de la Préfecture de police qui retiennent toute mon attention, à la fois dans le traitement du judiciaire et notamment ce qu'on appelle, de manière très péjorative et qui ne me plaît jamais trop, le petit judiciaire avec des stocks importants dans les commissariats. Nous allons évidemment veiller à les résorber, la Cour des comptes nous le demande, de la même façon qu'en matière de coordination et de cohérence de l'action judiciaire sur la plaque parisienne.

Comme vous le savez, le Ministre de l'Intérieur a nommé un nouveau directeur régional de la police judiciaire, un nouveau patron du 36, à qui j'ai assigné comme mission d'incarner cette espèce de chef de filât en matière de politique judiciaire, sous l'autorité de chacun des parquets compétents pour l'agglomération parisienne. Cette rationalisation souhaitée par la Cour des comptes me semble de très bon aloi.

De la même façon, la Cour des comptes ne remet pas non plus en cause la réforme décidée en 2009 de la police d'agglomération, qui fait que le Préfet de police est compétent sur l'ensemble de la plaque parisienne. Quand on voit ce que sont les parcours des délinquants qui sévissent à Paris et les liens qu'ils peuvent avoir avec la petite couronne, je crois que cette police d'agglomération est vraiment quelque chose de très positif. Je tiens à le rappeler, puisque la Cour le souligne, de manière peut-être un peu plus nuancée que je ne le fais. C'est vraiment quelque chose dont je me satisfais tous les jours, en tant que préfet de police. En effet, sur la plaque parisienne, les mêmes forces de police interviennent et c'est un gage d'efficacité en matière de lutte contre la délinquance, d'une manière générale, mais aussi en matière d'action de police judiciaire.

Concernant ce que vous avez indiqué sur la Cour des comptes, Madame RÉMY-LELEU, je vous fais la même réponse que j'ai faite à M. GRANIER, un travail est en cours.

Concernant le budget de la B.S.P.P., je vous redis ce que je disais dans mon propos liminaire, nous serons attentifs aux besoins complémentaires de la Brigade par un rehaussement au budget supplémentaire de la contribution de l'Etat. Nous avons travaillé avec le directeur des finances, sous l'autorité du Préfet secrétaire général de l'administration, à veiller à ce que cette construction du budget primitif n'obère pas les capacités de recrutement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, surtout en prévision des Jeux Olympiques.

Monsieur GILLET, vous avez évoqué un certain nombre d'éléments qui ne me conviennent pas mais vous comprendrez évidemment pourquoi. Je ne suis pas un adepte de M. Serge SLAMA, pour lequel j'ai le plus grand respect, mais comme le disait à l'instant Nicolas NORDMAN, je crois que le continuum de sécurité n'est pas un "bidule" qu'on a inventé pour que les forces de police se déchargent de leur responsabilité. En clair, c'est ce que vous étiez en train d'expliquer. Pas du tout. Chacun doit prendre sa part en matière de sécurité pour que les policiers nationaux se concentrent sur la lutte contre la délinquance, la protection des plus faibles, la lutte contre les trafics de stupéfiants et le maintien de l'ordre. Les autres acteurs concourent à ces missions chacun dans leur domaine de compétences. C'est ce que nous faisons à Paris avec la police municipale sur la tranquillité publique, c'est ce que nous faisons avec la sécurité privée également, et ce n'est absolument pas une façon de se décharger, de déléguer des missions qui incombent naturellement à l'Etat.

Je crois que plus personne aujourd'hui ne conteste le continuum de sécurité. A mes yeux, c'est évidemment une très bonne chose. En tout cas, pour ce qui me concerne, je vais continuer à bâtir ce continuum, en lien avec les collectivités locales pour l'agglomération, en particulier à Paris pour la Ville de Paris, et évidemment en lien avec des acteurs de la sécurité privée. Comme vous le savez, à Paris, il y a beaucoup d'événements, beaucoup de festivités et il est normal que ces organisateurs, qui organisent des événements privés, contribuent à leur sécurité privée en mobilisant des agents de sécurité privée, en parfaite complémentarité avec les services de l'Etat.

Je ne peux vous laisser dire que la Ministre des Sports donne un blanc-seing en matière d'intelligence artificielle, c'est complètement faux. La loi a prévu un dispositif d'expérimentation et il y aura un rapport ensuite. Cette expérimentation prévoit un certain nombre de cas d'usage de l'intelligence artificielle qui sont finalement assez limités. En fait, je ne dirais pas qu'ils sont assez limités mais ils ne comportent pas de reconnaissance faciale, il n'y a pas de possibilité de reconnaissance faciale. On est sur de la détection de mouvements de foule et de la détection de personnes dans des zones interdites. Ce sera d'ailleurs très important au moment de la cérémonie d'ouverture et j'y reviendrai tout à l'heure. On ne peut donc pas dire que c'est un blanc-seing. C'est très encadré, la loi a prévu ce dispositif, il y a un comité de pilotage et un comité d'éthique. Il y a beaucoup de dispositifs qui ne vous permettent pas de dire que l'intelligence artificielle est liberticide.

Un mot sur les interdictions de distribution alimentaire. J'assume toutes mes responsabilités et toutes mes décisions. Je le dis aussi pour M. Laurent SOREL d'ailleurs qui m'a interpellé sur ce sujet. Les distributions alimentaires, je les interdis pour des considérations d'ordre public. Je le fais assez régulièrement dans Paris sans que cela ne suscite beaucoup d'émoi. Demandez aux riverains de la place Frenay dans le 12<sup>e</sup> arrondissement s'ils ne sont pas contents de la décision prise par le Préfet de police d'interdire un certain nombre de distributions alimentaires à des endroits où cela crée des nuisances et des troubles à l'ordre du public, dès lors qu'on travaille en bonne coordination avec les associations pour trouver d'autres lieux à proximité où il n'y a pas de nuisances.

Effectivement, j'ai pris un arrêté qui ciblait tout particulièrement le 242, boulevard de la Villette. Toutes les nuits, un certain nombre de migrants s'installaient là et créaient des troubles de voisinage et surtout des troubles à l'ordre public importants pour les riverains. J'ai pris mes responsabilités sur le fondement de l'ordre public et j'ai interdit cette



distribution alimentaire. Le tribunal administratif m'a suspendu, dont acte. Sans doute le périmètre de l'arrêté que j'ai pris était-il trop vaste. Peu importe, je note au 242, boulevard de la Villette qu'il n'y a plus de rassemblement le soir et les riverains sont satisfaits.

Mon seul guide, c'est la protection de l'ordre public et la protection de nos concitoyens. C'est dans ce cadre que je prends des mesures d'interdiction de distribution alimentaire, qui sont tout sauf systématiques, contrairement à ce que vous laissez entendre, et qui visent simplement à prévenir des troubles à l'ordre public.

D'ailleurs, sur le 242 boulevard de la Villette, je rappelle qu'il y a des réseaux de migrants et des passeurs qui connaissaient cette adresse depuis l'Afrique et la donnaient aux personnes pour qu'elles puissent s'y rendre, sachant qu'elles seraient prises en charge, etc. C'est donc une action qui visait à prévenir les troubles à l'ordre public, certes, mais aussi en amont le traitement d'êtres humains qui est extrêmement grave.

Concernant les manifestations, Monsieur GILLET, je vous mets au défi de trouver une déclaration d'association pro-palestinienne que j'aurais interdite qui aurait contenu dans son libellé le fait de dénoncer sans réserve les crimes terroristes du Hamas. Vous savez très bien que ce n'est pas vrai. J'ai interdit des manifestations qui avaient été déclarées par des groupes radicaux qui refusaient de condamner ou en tout cas qui ne qualifiaient pas de terrorisme ce qui s'est passé le 7 octobre avec l'attaque du Hamas, qui est une attaque terroriste. J'ai refusé ces déclarations quand elles émanaient de groupes radicaux que nous connaissons parfaitement, de groupes pro-palestiniens et dont le contenu d'appel à manifester pouvait susciter un certain nombre de difficultés.

Ces manifestations ont été interdites et le tribunal m'a d'ailleurs très souvent donné raison, mais depuis des manifestations pro-palestiniennes ont eu lieu à Paris. Cela vous a peut-être échappé mais pas à moi. Je suis en discussion avec certains Parlementaires de "La France insoumise", des représentants de déclarants, comme la Confédération générale du travail. Ils viennent dans mon bureau et on discute de la façon dont vont s'organiser ces manifestations, mais c'est sur un appel à manifester qui est clair, c'est toujours le soutien de la paix. On n'est pas sur le contenu des premières déclarations que nous avons, qui plus est immédiatement après le 7 octobre, compte tenu de l'émoi qu'avait créé évidemment aussi dans notre pays l'attaque terroriste du Hamas.

Donc, compte tenu de cet émoi, il était logique d'interdire ces manifestations. Je ne le regrette pas, tout comme je ne regrette pas de ne pas interdire celles qui se déroulent en ce moment et qui sont négociées avec mes services, avec moi directement puisque je reçois personnellement les organisateurs. Ces manifestations de défense de la cause palestinienne, qui sont aussi des manifestations d'appel à la paix, se déroulent normalement et sans troubles à l'ordre public. Donc, je ne veux pas laisser à penser que le Préfet de police interdirait systématiquement les manifestations pro-palestiniennes, ce n'est pas le cas.

Cependant, je vous mets vraiment au défi de me retrouver une déclaration que j'aurais interdite et qui contiendrait une dénonciation sans réserve - je vous cite, "sans réserve" - des actes terroristes du Hamas. Je vous mets au défi, ma porte est ouverte, vous pouvez me l'envoyer. Ce n'est pas vrai parce que je regarde personnellement toutes les déclarations. J'aurais voulu, sur certaines déclarations, avoir cette dénonciation et cela n'a pas été le cas.

Monsieur SOREL, je ne reviens pas sur les contrôles au faciès. Je vous rappelle que les contrôles de police - je peux faire un petit cours de droit peut-être -, que la légende des contrôles au faciès...

Non, non, Monsieur SOREL.

Les forces de l'ordre contrôlent les individus, dont ils ont le sentiment qu'ils vont commettre des infractions ou, deuxième cas de figure, dans le cadre de réquisitions du Procureur de la République. Laisser entendre que les contrôles des forces de l'ordre sont systématiquement des contrôles au faciès est très grave pour la paix publique et la tranquillité publique. Vous instillez dans l'esprit des plus jeunes que finalement ces contrôles sont réservés à une certaine catégorie de population et je considère que ce n'est pas exact. En tout cas, les forces de l'ordre que j'ai l'honneur et la fierté de diriger ne procèdent pas de la sorte. La seule chose que nous regardons, notre but, c'est d'appréhender et d'interpeller des délinquants et rien d'autre.

Concernant les distributions alimentaires, j'ai répondu.

Sur le maintien de l'ordre, je vous rappelle le maintien des manifestations à Paris quand les choses se passent bien, quand j'ai un organisateur, quand on n'a pas de violences et pas de dégradations. Généralement, il n'y a pas d'incidents et je ne fais donner instruction aux forces de l'ordre d'intervenir que quand il y a des dégradations et des exactions. Il n'y a que dans ces cas-là que les forces de l'ordre interviennent et toujours de manière très proportionnée.

Pour rebondir sur ce qu'a dit M. François DAGNAUD sur le plan "Crack", je vous remercie, Monsieur le Maire, de saluer le travail que font les policiers car il est important. Je voulais vous donner les chiffres que je n'avais pas pu vous donner la dernière fois. En 2023, nous avons interpellé 431 vendeurs de "crack" et c'était 285 en 2022. Un travail judiciaire important est donc mené pour interpellier les vendeurs. D'ailleurs, pour partie, ils sont en situation irrégulière. En 2022, nous en avons éloigné 51 et depuis 2023, c'est 34 vendeurs de "crack" en situation irrégulière qui ont été éloignés, quand ils ne sont pas évidemment condamnés, comme c'est le plus souvent le cas.

On va poursuivre ce travail de présence sur la voie publique, surtout sur le Nord-Est parisien puisqu'on retrouve le "crack" dans le 10e, le 18e arrondissement et en ce moment beaucoup dans le 19e. Comme vous le savez, on va poursuivre ce travail de voie publique. Je salue, comme vous, la phase 2 du plan "Crack", auquel je participe évidemment pour le volet répressif, comme Mme la Procureur de la République pour le volet répressif judiciaire.

Je ne vous cache pas que nous attendons avec beaucoup d'impatience, du côté des forces répressives, la montée en puissance de ce plan "Crack" deuxième version et une montée en puissance des mesures sanitaires et sociales. En termes policiers, nous sommes au bout de ce que l'on peut faire, mais on va continuer pour accompagner la montée en puissance du volet sanitaire et social, en espérant qu'il se mette en place maintenant le plus vite possible. Mais on va continuer ce travail policier avec l'efficacité que je vous disais. On empêche évidemment la reconstitution de scènes de consommation à ciel ouvert. Vous savez comme moi que c'est en ce moment très compliqué sur la Forêt linéaire, on y passe systématiquement et on va évidemment poursuivre ce travail.

Concernant les actes antisémites que vous avez soulignés, je voudrais donner des chiffres au Conseil de Paris. J'en profite d'ailleurs pour vous donner aussi cette information, Madame la Maire. Au moment où je vous parle, à Paris, on a eu 550 actes antisémites depuis le début de l'année, dont 484 depuis le 7 octobre dernier, soit plus 330 % par rapport à l'année passée. Il y a une réalité qui nous conduit à être extrêmement fermes quand de tels actes se produisent, que ce soit des insultes, des menaces, parfois malheureusement aussi des violences physiques. Vous pouvez donc compter sur les fonctionnaires de la Préfecture de police de Paris pour être extrêmement attentifs à cette situation qui est absolument insupportable. Fort heureusement, sur ces 484 actes depuis le 7 octobre, nous avons interpellé 175 personnes et nous continuerons ces investigations de manière extrêmement ferme.

Vous avez souligné, Monsieur DAGNAUD, les chiffres de la délinquance. Je veux les donner en disant à M. GOUJON, Monsieur le Maire du 15e, que les résultats sont toujours insuffisants. En matière de lutte contre la délinquance, je ne me satisfais jamais des chiffres. J'ai bien conscience que la perception des gens est très importante, que de toute façon on part sur la plaque parisienne d'un niveau très élevé. Le Ministre de l'Intérieur m'a demandé de faire baisser la délinquance et c'est ce que je m'attache à faire. Pour moi, les résultats ne seront jamais satisfaisants mais on ne peut pas dire qu'ils ne sont pas non plus au rendez-vous.

Ces chiffres ont été envoyés à tous les maires d'arrondissement dans la plus grande transparence, nous les envoyons tous les mois. Nous sommes, depuis le début de l'année, à près de moins 5 % sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes et à près de moins 7 % sur les atteintes aux biens. C'est ce qui figure sur les documents qui vous ont été adressés.

En cumulé depuis le début de l'année, avec un effort particulier fait sur les cambriolages - vous avez raison, Monsieur le Maire, de le souligner - au moment où on se parle, nous sommes encore en légère augmentation sur les cambriolages mais ils commencent à baisser sur les résidences principales. C'est en outre un mois de novembre tout à fait exceptionnel puisqu'on est à près de 10 % de baisse sur les cambriolages de résidences principales.

Je veux aussi rappeler que dans les transports en commun, où une part importante de la délinquance se commet aussi, nous avons des baisses très importantes sur les violences aux personnes, toutes catégories, et encore plus sur les violences crapuleuses, avec moins 20 % et moins 30 %.

On va donc continuer cet effort, mais je vous rejoins, ce ne sera jamais satisfaisant. En tout cas, je considère, par rapport à la feuille de route que m'avait assignée le Ministre de faire baisser la délinquance, les résultats sont au rendez-vous, même s'il faut évidemment poursuivre cet effort.

Monsieur le Maire du 15e, Monsieur GOUJON, sur ce que vous avez indiqué sur les affectations en commissariat, c'est vrai qu'il y a toujours une répartition, un subtil équilibre et je suis obligé de jongler entre la direction de l'ordre public et de la circulation, qui a un rôle important en matière de maintien de l'ordre mais aussi en matière de garde statique. Je vous annonce que la Préfecture de police va reprendre un certain nombre de gardes statiques à son compte qui sont faites par la D.O.P.C. pour libérer des forces mobiles, pour que l'on puisse avoir un volume de forces mobiles plus important pour les Jeux Olympiques. Et comme me l'a annoncé le Ministre, aussi plus important en termes d'affectation de forces pour pouvoir lutter contre la délinquance et avoir encore plus de forces mobiles sur la plaque parisienne qui nous sont très utiles sur le Champ-de-Mars. En ce moment, on affecte énormément de forces mobiles sur le Champ-de-Mars.

Évidemment, je ne peux que vous rejoindre, Monsieur GOUJON, sur la proposition que vous avez faite en parlant de ces individus qui sont connus pour terrorisme, qui sont dans la radicalisation et qui par ailleurs souffrent de troubles psychiatriques. Comme vous l'avez vu et entendu, le Ministre a proposé une mesure qui est très attendue dans les services de renseignement. Je fais référence à ma vie passée dans le renseignement et la lutte antiterroriste. C'est sûr que l'injonction de soins, qui permettrait aux services d'avoir un diagnostic précis sur un individu dont on ne sait pas trop si ce qu'il emporte est son degré de radicalisation ou sa pathologie psychiatrique, serait absolument indispensable pour les services, mais ils n'en ont pas actuellement les moyens. Contrairement à ce qu'on peut lire ici ou là, l'hospitalisation d'office obéit à d'autres conditions et est plutôt réservée à des individus qui commettent des troubles à l'ordre public sur la voie publique sans être forcément radicalisés.

Je ne vais pas être très long, mais un mot sur la cérémonie d'ouverture, Madame la Conseillère. Sur les périmètres, vous avez évoqué plusieurs choses. Il y a des périmètres de circulation, qu'on a présentés avec Mme la Maire, Tony ESTANGUET et le maire de la ville de Saint-Denis qui est aussi très impacté par ces périmètres de circulation, et ceux-ci visent à interdire la circulation routière pour certaines zones et, pour d'autres zones, ils visent simplement à éviter le trafic de transit. Vous avez vu que ces périmètres étaient tout de même très limités et ils ne visent qu'à contrôler, j'insiste, les véhicules. Ce sont des interdictions de circulation pour éviter que des véhicules viennent percuter des flux de piétons qui se rendent sur les sites olympiques.

L'autre périmètre, auquel vous avez fait allusion et qui sera très important pour la cérémonie d'ouverture - c'était précisément votre question - est le périmètre de protection antiterroriste. C'est un périmètre que j'ai rendu public et qui va englober l'ensemble des immeubles riverains de la Seine. Cela va nous permettre de contrôler l'accès à ces immeubles, donc à l'entrée de ce périmètre de protection dans lequel les immeubles seront inclus, et de contrôler les individus de manière extrêmement précise et rigoureuse dans le cadre d'un périmètre cible de la loi antiterroriste.

Nous mettrons en place une plateforme numérique pour que les riverains puissent faire connaître leur droit à pénétrer sur ce site. Evidemment, ce droit sera très ouvert, cela concerne les riverains, les clients d'hôtels, de restaurants, des invités des riverains potentiellement, mais il nous paraissait important d'avoir ce périmètre de contrôle.

Pour répondre à votre question très clairement, il y aura un périmètre de contrôle autour de la Seine sur les lieux de la cérémonie d'ouverture. Il inclura les immeubles riverains, c'est très important de le dire, et il sera mis en place plusieurs jours avant. On n'a pas encore annoncé cette date de mise en place pour des mesures de sécurité, mais cela nous semble suffisamment dissuasif pour que nous n'ayons pas à évoquer de plan B. On a déjà conçu les Jeux olympiques avec un très haut niveau de prise en compte de la menace terroriste. Depuis 2015, elle est toujours restée à un très haut niveau, en réalité elle n'a jamais baissé en intensité. Nous avons donc déjà ces dispositifs conçus.

Pour répondre à une autre de vos questions, il y aura l'expérimentation de l'intelligence artificielle, dont je parlais tout à l'heure. Elle sera mise en œuvre sur la cérémonie d'ouverture. Ce sont des dispositifs qui nous seront très utiles. Encore une fois, il n'y a pas de contrôle ni de reconnaissance faciale, car la loi ne le permet pas, mais leur rôle sera de détecter des mouvements de foule anormaux, des présences dans des zones où il ne doit y avoir personne. Le soir de la cérémonie, des zones seront gelées, figées au bord de la Seine. Pour détecter des personnes à ces endroits, la reconnaissance faciale nous sera très utile. Et M. GILLET constatera qu'on est très loin d'un contrôle liberticide, c'est uniquement du contrôle de sécurité et de protection des personnes.

Voilà. Je n'ai pas forcément le sentiment d'avoir répondu à toutes les questions, mais je ne veux pas non plus être trop long.

Peut-être, Monsieur GOUJON, pour préciser que nous sommes attentifs au déploiement des caméras. Comptez sur nous, on est très attentifs avec la Ville de Paris à bien respecter cet échéancier.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police pour ces réponses complètes, et à nouveau pour tout le travail de vos équipes sur le terrain, à la Préfecture de police, et bien sûr aussi Général.

Vraiment, vous avez tout notre soutien et je dirais même notre affection aux pompiers de Paris. Je le dis souvent, ce sont un peu nos chouchous. Je suis désolée, on aime bien aussi les policiers qui nous protègent, mais il y a un petit tropisme dans cette ville vis-à-vis des pompiers. Le Général le sait très bien. Je veux leur dire aussi combien nous leur sommes reconnaissants.

Mes chers collègues, à l'issue de ce débat, à la fois sur le budget général et sur le budget supplémentaire de la Préfecture de police de Paris, nous allons à présent aborder le moment des votes et d'abord des explications de vote.

### **Explication de votes.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je rappelle que nous avons à présent les présidents de groupe ou leurs représentants qui vont prendre la parole cinq minutes chacun pour faire l'explication de vote. Ensuite, nous commencerons sur les votes et il n'y aura pas d'explication de vote. Je pourrai être amenée à demander sur tel ou tel amendement l'avis de l'Exécutif, mais il n'y aura pas de reprise de parole.

La Conférence d'organisation a déterminé l'ordre de passage. Éric LEJOINDRE, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole, Monsieur le Maire.

**M. Éric LEJOINDRE,** maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, le budget qui nous a été présenté par la Maire de Paris est à la fois sérieux et solide.

Sérieux parce qu'il prend acte du contexte induit par l'immense mouvement de recentralisation et de réduction de l'autonomie des collectivités locales par le Gouvernement. Il en prend acte sans s'y résigner.

Sérieux parce qu'il prend acte des facteurs externes que l'opposition fait mine d'oublier - l'inflation, l'évolution du point d'indice, l'évolution du niveau des D.M.T.O. - sans réduire notre ambition.

Sérieux surtout parce qu'il permet de conforter le service public, indispensable filet de sécurité pour les Parisiennes et les Parisiens.

Sérieux surtout parce qu'il assure le financement de nos politiques de solidarité.

Sérieux surtout parce qu'il accélère encore notre politique pour le logement, permettant que Paris reste accessible aux familles des classes moyennes et populaires.

Sérieux parce qu'il permet d'investir. Sérieux avant tout même parce qu'il assure un effort immense pour cet investissement avec au cœur de toute notre action le plus important, l'urgence climatique.

Non, nous n'avons pas l'intention d'attendre, de procrastiner ou d'hésiter quand l'urgence d'agir nous saute aux yeux. Avec ce budget, ce sont nos rues que nous repensons, notre espace public que nous végétalisons, nos logements et bâtiments publics que nous rénovons, nos cours d'école que nous transformons.

Eh oui, tout cela a un coût, un coût porté d'abord par nos excédents de fonctionnement et un coût porté aussi bien sûr par l'emprunt. Mais renoncer à investir, voilà ce qui serait bien peu sérieux. Il suffit de regarder autour de nous pour voir les conséquences dramatiques du manque d'investissements...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pardon, Éric LEJOINDRE.

Fermez cette porte, s'il vous plaît, et chacun s'installe et écoute les explications de vote. Merci.

**M. Éric LEJOINDRE,** maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Renoncer à investir donc, voilà qui serait bien peu sérieux et il suffit de regarder autour de nous pour voir les conséquences dramatiques du manque d'investissements. Chaque usager des transports publics d'Ile-de-France le sait. La Région a décidé de ne pas investir, le résultat c'est la catastrophe dans les transports. Et que dire de l'état dramatique de nos lycées ? C'est à cela que mène le conservatisme : ne pas investir à court terme, casser le service public et faire payer aux habitants les conséquences de ce manque de préparation.

J'ai écouté tout au long de la journée les différentes interventions et plusieurs éléments m'ont frappé. D'abord, la droite parisienne semble avoir renoncé à ne serait-ce que chercher à laisser penser qu'elle aurait préparé une forme de contre-budget qui mettrait en cohérence sa politique pour Paris. Elle se contente maintenant...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Est-ce que vous pouvez d'abord vous taire et écouter respectueusement ? Depuis un moment, je vous demande d'écouter respectueusement.

Éric LEJOINDRE.

**M. Éric LEJOINDRE,** maire du 18e arrondissement. - Elle se contente, cher M. ALPHAND, maintenant de répéter un petit nombre de slogans, toujours plus excessifs, qui cachent en réalité bien mal l'ampleur de ses renoncements.

Parce que voilà ce qui caractérise d'abord la droite parisienne, vous êtes résignés.

Vous êtes résignés d'abord à ce que l'Etat traite si mal les collectivités locales, alors que vos propres amis, eux, se battent avec nous, notamment au sein des associations d'élus, pour réclamer l'indépendance et les moyens dont nos villes ont besoin.

Vous êtes résignés à ce que l'Etat rackette Paris et tente de nous empêcher d'agir, sans doute pour que ne ressorte pas trop sa propre incapacité à faire.

Vous, vous constatez les contraintes. Nous, nous les combattons. Vous, vous suivez Bercy. Nous, nous défendons Paris.

Mais vous vous résignez surtout à n'avoir pas d'ambition pour notre ville, à renoncer à investir pour la transformation et à financer les dépenses indispensables au fonctionnement d'une grande capitale attractive.

Il y a d'ailleurs quelques curieux paradoxes que je ne peux m'empêcher de relever.

Certains d'entre vous sont ou ont été des Parlementaires et même Ministre. Curieux paradoxe donc que de s'inquiéter si fortement du niveau de l'excédent de fonctionnement parisien, quand on vote ou qu'on a voté sans sourciller les immenses déficits de l'Etat.

Curieux paradoxe que de déclarer dans la presse que notre majorité ne ferait que des annonces, et certes nous annonçons beaucoup, tout en se pressant à toutes les inaugurations qui démontrent surtout que nous faisons.

Curieux paradoxe aussi que de proclamer sans cesse la nécessité de faire des économies, tout en réclamant sans cesse des dépenses nouvelles. On dépenserait trop mais pas assez pour les cours Oasis, la police municipale, le G.P.I.S., la propreté, le patrimoine, la culture ou encore pour la rénovation de nos logements. Et vous voudriez

même que la Ville de Paris finance les rénovations énergétiques du logement privé au même niveau que nous rénovons le patrimoine des bailleurs de la Ville. Ce n'est pas sérieux et au fond de vous-mêmes vous n'y croyez sans doute pas.

Enfin, quand vous présentez une économie concrète, elle conduirait à désarmer Paris. Vous voulez supprimer les T.A.M., oubliant que sans eux, nous n'aurions pas pu faire face à l'épidémie de Covid ou contribuer à faire face à l'incendie de Notre-Dame, et nous ne pourrions même pas entretenir convenablement les engins de la propreté.

Curieux paradoxe enfin que de prétendre que nous céderions les bijoux de famille, alors que le patrimoine de notre Ville n'a jamais été aussi important, tout en faisant mine d'ailleurs de pleurer sur le niveau d'une dette sans jamais la mettre en regard de l'accroissement massif de ce patrimoine.

Vous faites finalement de bien piètres économistes, mais Paul SIMONDON a répondu avec précision à toutes ces contradictions.

Mais ces paradoxes s'expliquent en fait assez facilement et c'est au fond ce que relève ce débat. La droite parisienne n'a pas changé. Vous voulez préserver votre entre-soi, réserver Paris aux plus aisés, ne rien transformer, surtout pas nos rues. Vous rêvez d'un Paris ancien, organisé autour des besoins de certains en niant l'intérêt de tous. Eh bien, mes chers collègues, nous non plus nous n'avons pas changé, nous maintenons nos priorités, nous tenons le cap et nous préparons l'avenir.

Voilà pourquoi mon groupe votera ce budget avec la certitude que nous sommes sur le bon chemin. Oui, nous sommes fiers de ce que nous faisons à Paris et de ce que fait pour Paris une équipe de gauche et écologique.

Qui ne voit pas le résultat de ces vingt dernières années de politique de gauche à Paris, des quartiers entiers que nous avons sortis de l'insalubrité, ces services publics que nous avons renforcés, ces transformations que nous avons engagées, cet espace que nous avons libéré, ces parcs et jardins que nous avons créés ?

Voilà ce que notre majorité de gauche écologiste diverse et surtout solide a fait pour Paris. Voilà ce que permet notre dialogue exigeant et dense. Et je tiens à saluer la qualité du travail des trois groupes de la majorité municipale...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Si vous arrêtez d'interrompre, on pourrait tenir les temps de parole !

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - C'est un dialogue parfois houleux mais, contrairement à vous, toujours respectueux, qui nous permet de voter avec confiance notre budget.

Voilà ce que traduit ce budget et voilà pourquoi mon groupe va le voter. Et finalement, depuis plus de vingt ans, les Parisiennes et les Parisiens, eux, ne s'y trompent pas.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Merci beaucoup aussi de donner cette représentation digne de ce qu'est un travail d'élu : il écoute, il accepte la contradiction, il se soumet aux règles des temps de parole et du respect de la parole des autres. Je vous remercie, je suis très fière de faire partie aussi de ce groupe, et de cette majorité parce que ce n'est pas propre à ce groupe, c'est propre au groupe de la majorité que je veux vraiment remercier.

La parole est à Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Mes chers collègues, tout au long de cette journée, nous avons analysé ce budget sous tous ses angles. Nous avons alerté, nous avons évidemment aussi critiqué mais nous avons proposé. Et je remercie mes collègues du groupe Changer Paris pour leur investissement dans cet exercice particulièrement complexe. Et je vous invite, puisque vous avez l'air, vous n'avez pas tout le temps été là, contrairement à nous, je vous invite à regarder toutes les interventions...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Excusez-moi mais vous avez été assez absente cet après-midi, non ?

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - On a été là tout le temps, alors vous n'avez pas de leçons... Gardez-les pour vous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, oui, un peu absente.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Nous, on n'est pas à Tahiti ! Si vous n'avez que cela !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On a les vidéos. On a les vidéos.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Oui, on a les vidéos, on a exactement les vidéos. Nous, on ne vit pas sur l'argent des Parisiens comme vous, on ne profite pas des Parisiens !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, sur le groupe Renault, c'est beaucoup mieux.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Toutes les interventions...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Sur le groupe Renault, c'est beaucoup mieux : 900.000 euros !

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Nous, on n'achète pas notre garde-robe avec l'argent des Parisiens, on ne tape pas dans la caisse comme vous !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - 900.000 euros du groupe Renault !

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - C'est de l'argent privé, ce n'est pas de l'argent public. Ah ! Il n'y a que ça. Et les 300 millions d'euros de M. MISSIKA ? Et la tour Triangle ? Et le "Tahiti Gate" ? Nous attendons la fin.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La question, c'est quand même au nom de qui vous parlez.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Oui, toutes les interventions et toutes les propositions ont été filmées et je vous invite à les regarder, cela peut peut-être vous donner des idées à un moment donné. Les propositions de changement aussi. Mais tout cela est balayé systématiquement par des accusations d'extrême droite ou de sexisme - la pauvre ! - de plus en plus systématiques.

Depuis des années, vous n'avez tenu aucun compte des multiples alertes que nous vous avons adressées. Toutes se sont pourtant révélées exactes : poursuite de l'endettement à un niveau devenu exponentiel, incapacité à réduire une trajectoire de dépenses devenue insoutenable, addiction aux recettes non pérennes comme celles provenant des droits de mutation.

Les perspectives sont encore plus sombres avec la chute massive des droits de mutation, une dette qui repasse au-dessus des seuils d'alerte et des recettes issues de l'augmentation de la taxe foncière déjà largement consommées sans que vous ne parveniez à reconstituer suffisamment l'épargne brute pour faire face à la menace de l'effet ciseaux. Cet effet ciseaux effectivement que nous n'inventons pas, c'est vous-mêmes qui le constatez dans le rapport d'orientations budgétaires : les recettes de fonctionnement progressent deux fois moins vite que les dépenses de fonctionnement.

Alors que vous avez procédé l'an dernier à une hausse record de la taxe foncière, 62 %, vous ne deviez pas augmenter les taxes. Encore un mensonge mais ça, c'est ce qui vous caractérise désormais. Un vrai coup de massue sur les propriétaires parisiens, ceux qui empêchent que Paris soit sous tutelle et qui vous sauvent à chaque fois, avec l'ingratitude que l'on vous connaît à leur égard.

En effet, cela se conjugue à un effet d'emballlement de la dette. Alors que vous avez bénéficié jusqu'en 2022 de conditions économiques exceptionnelles, nous nous retrouvons aujourd'hui avec une dette en incluant les loyers capitalisés de près de 11 milliards d'euros. Plus grave encore, le poids annuel de la dette vient de dépasser le demi-milliard d'euros. Nous arrivons désemparés financièrement, sans réserves, alors que le marché immobilier est à la veille d'un retournement majeur, alors que les taux d'intérêt ont plus que triplé, alors que l'inflation touche toujours nos concitoyens.

Face à cette situation, qu'avez-vous prévu de faire ? Rien, rien d'autre qu'accélérer l'endettement à plus de 911 millions d'euros en moyenne par an, souscrit donc aux nouveaux taux beaucoup plus élevés pour les trois prochaines années.

Enfin, vous ne retenez pas les leçons. Nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante quant à vos prévisions irréalistes concernant les droits de mutation, concernant les recettes de stationnement, concernant les recettes de droit de séjour. Nous restons, par ailleurs, vigilants quant à vos prévisions de dépenses de personnels que vous sous-estimez régulièrement. Une fois de plus, l'insincérité de votre budget est en cause.

Tout cela pour quoi ? Le service public est-il rendu ? Non. Des écoles entières ferment, des berceaux de crèches totalement fermés. Les rues sont-elles propres ? Non. Les rues sont-elles sûres ? Non. Les femmes y sont-elles protégées ? Non. Le Champ-de-Mars en est la preuve et l'illustration quotidienne.

Alors, les Parisiens...

Oui, cela ne vous dérange pas que les femmes soient agressées sexuellement et violées tous les jours ! Cela ne vous dérange pas. Jamais vous n'avez eu une réaction à leur égard !

Les Parisiens sont-ils satisfaits de votre politique ? Ils sont plus de 10.000 à quitter Paris chaque année depuis votre arrivée.

Ce mépris qui vous caractérise vous a conduit à ne pas écouter la Chambre régionale des Comptes en février 2022, à rejeter d'un revers de main toutes nos propositions, à ne pas écouter les alertes diverses, à ne pas écouter la Chambre des notaires lorsqu'elle vous alerte du retournement du marché immobilier.

Bref, vous êtes dans le déni et l'aveuglement que les Parisiens paient encore et toujours. Car par ce comportement financier insensé, vous condamnez Paris, tel un ménage surendetté, à vivre au jour le jour.

Cela, les Parisiens ne vous en ont pas donné le droit, sans quoi la conduite de la Mairie de Paris dans les dizaines d'années à venir ne consistera qu'à assainir des finances dévastées, sans pouvoir préparer aux grands enjeux de son avenir, au premier rang desquels la lutte contre le changement climatique, la qualité de vie, la culture, l'éducation, la politique sociale, tout autant de champs d'action que vous laissez se dégrader.

Par votre gabegie, vous sacrifiez non seulement le présent des Parisiens mais aussi le futur de Paris. Voilà votre héritage, il vous collera à la peau. Pour vous, il est temps de l'assumer. Pour nous, il est temps de changer Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est un vœu que vous formulez depuis vingt ans et depuis vingt ans les Parisiens ne vous suivent pas.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous arrivons au terme de ce débat budgétaire. Mon groupe a présenté les divergences avec l'Exécutif, notamment sur les Jeux Olympiques, mais nous avons aussi présenté et démontré l'unité qui nous lie en matière de transformation écologique de la Ville. Nous avons eu de nombreux échanges au sein de la majorité ces dernières semaines, et je tiens à remercier Paul SIMONDON et Olivia POLSKI pour nos discussions constructives, discussions constructives en effet, puisque nos principales demandes ont été entendues et nous avons fait le choix ensemble d'une politique ambitieuse de transition écologique.

Je l'ai dit ce matin, le plan Climat, qui sera adopté ici même demain, doit trouver dans ce budget 2024 ses premières traductions budgétaires. Ainsi, 100 millions d'euros renforcent la politique de rénovation thermique des établissements scolaires, pour que nos enfants puissent apprendre dans des lieux refuges et protégés des effets du changement climatique. Nous mesurons l'ampleur du travail pour protéger l'ensemble du parc scolaire ; ces 100 millions d'euros sont une bonne première amorce dont nous nous satisfaisons. Nous sommes conscients du travail d'ingénierie qui s'annonce, mais ces 100 millions d'euros sont un signe de la mobilisation de notre majorité en faveur de l'école publique des familles parisiennes, ce qui nous satisfait, bien sûr.

Sur le P300, les 300 hectares d'espaces verts à créer, nous avons obtenu 2 millions d'euros supplémentaires au titre du compte foncier d'équipement, permettant à la Ville d'acquérir du foncier et de pouvoir le végétaliser, y planter des arbres. D'autres mesures non moins emblématiques bénéficient d'un meilleur financement, comme le programme "1.000 toits anti-surchauffe" qui permettra, à terme, d'éradiquer ce phénomène de températures élevées dans les appartements sous les toits. Ce programme est crédité de 300 millions d'euros.

L'économie sociale, solidaire et circulaire, chère aux Ecologistes et menée à Paris par notre collègue Florentin LETISSIER, bénéficiera de 500.000 euros supplémentaires pour la transformation de notre économie. La rénovation et la végétalisation de la place Félix Éboué, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, sont sécurisées avec l'ajout de 1,5 million d'euros. L'avenue du Général Leclerc, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, verra enfin sa chaussée rénovée avec l'attribution de 400.000 euros. Enfin, 1 million d'euros permettront à la Ville de travailler à la fluidité commerciale des voies de bus, seul transport en commun réellement accessible à Paris, et 2 millions d'euros nous permettront de répondre aux engagements pris dans le Code de la rue.

Nous avons également tenu à porter plusieurs amendements en matière de justice sociale. Ce sont 1,5 million d'euros supplémentaires qui permettront d'améliorer notre action en matière d'hébergement, d'accueil de jour et de distribution alimentaire. Également chère aux Ecologistes, la dotation éducative des collèges, qui finance les sorties scolaires, les frais de transport, particulièrement touchés par l'inflation, bénéficiera de 100.000 euros supplémentaires.

Et puisque l'inflation n'épargne rien, nous avons particulièrement veillé aux budgets de structures impactées : l'A.D.I.L., comme l'a mentionné mon collègue Emile MEUNIER, mais également la Maison des pratiques artistiques et amateurs, M.P.A.A., à hauteur de 100.000 euros. Enfin, 300.000 euros permettront d'appuyer la mise en œuvre de l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation sur trois arrondissements, et nous en sommes bien fiers.

Je le disais ce matin, pour mener ces politiques, il faut des postes. En matière de santé publique, trois postes d'assistants socio-éducatifs sont ouverts, ainsi qu'un poste de sage-femme supplémentaire. À la Direction de la Voirie et des Déplacements, un poste supplémentaire viendra renforcer l'équipe du pôle de relations usagers.

Nous devons continuer à investir pour le quotidien des Parisiennes et des Parisiens et pour garantir un avenir viable et désirable pour notre ville. Ce budget y contribuera, nous le voterons.

Madame la Maire, faites-moi confiance pour rester cohérente, ambitieuse et exigeante, parce que c'est ce que les Parisiennes et les Parisiens attendent de moi, parce que c'est ce que les Parisiennes et les Parisiens attendent des Ecologistes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Je compte sur vous ! Voilà, je compte sur vous et sur votre groupe, bien sûr. Et sur tous les groupes de la majorité.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, président du groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Madame la Maire.

Au moment où ce débat se termine et où nous passons aux explications de vote, je veux d'abord dire que cette longue discussion nous a permis, je crois, de montrer la clarté de nos choix en matière budgétaire, la clarté de cet Exécutif municipal, la clarté de cette majorité municipale. Nous sommes, au fond, fidèles aux engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens lors des dernières élections municipales. Nous faisons d'abord et avant tout le choix, dans ce contexte financier difficile, de maintenir l'investissement public dans notre Ville, ce qui est important pour développer du service public, important aussi pour l'emploi parce que l'investissement public, c'est de l'emploi, et dans une période de reprise du chômage, c'est particulièrement important.

Nous faisons aussi le choix de la solidarité et de la justice sociale dans un pays qui en manque tellement ! Dans un pays où ce qui domine est trop souvent le choix de l'égoïsme, nous faisons le choix de la solidarité. Cela se traduit notamment par un effort inédit en matière de développement du logement social avec 550 millions d'euros qui seront dédiés au développement du logement social dans notre ville, alors que nous savons que le logement, c'est le premier problème des Parisiens et c'est ce qui pèse si lourd dans le budget des familles. Et si nous voulons que Paris reste une ville accessible aux classes moyennes, si nous voulons que ceux qui travaillent à Paris puissent vivre à Paris, nous avons besoin de continuer à développer le logement social. D'ailleurs, tous les amendements que notre groupe a présentés et qui seront adoptés ce soir visent à soutenir le pouvoir d'achat des familles. Je pense aux amendements qui vont permettre, par exemple, de développer Paris Jeunes Vacances, je pense aux amendements pour les classes Arc-en-Ciel, pour faire en sorte que tous les enfants de Paris aient la possibilité d'accéder aux vacances et aux loisirs.

Le choix aussi, vous l'avez dit, Madame la Maire, de maintenir nos efforts en matière écologique, de maintenir nos efforts en matière d'adaptation au changement climatique. Nous le voyons tous les jours, c'est absolument essentiel pour que notre ville reste une ville vivable. Voilà nos choix.

Ces choix, ce sont ceux que nous avons présentés devant les électrices et les électeurs, et j'entendais ce matin M. ALPHAND nous dire qu'il faudrait plutôt s'appuyer sur l'intelligence artificielle. Nous ne nous appuyons certes pas sur l'intelligence artificielle, nous nous appuyons sur le suffrage universel, le suffrage universel qui a fait que nous avons été élus une première fois en 2001, une deuxième fois en 2008, une troisième fois en 2014 et une quatrième fois en 2020. Et quand je dis que nous avons gagné, c'est aussi pour vous dire à vous que vous avez été battus quatre fois, à quatre reprises, parce que les Parisiens ne veulent pas de votre projet.

Par ailleurs, si ce débat nous a permis de faire la clarté sur nos choix, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne nous a pas bien permis de comprendre quels sont les choix qui dominent à droite de cet hémicycle, parce que franchement, en matière de contre-projet, on n'a pas vu grand-chose et on n'a pas compris grand-chose. Pas la moindre contre-proposition, pas la moindre explication, par exemple, sur les budgets dans lesquels vous voulez tailler. Mais, en réalité, si l'on veut comprendre votre projet, on n'a pas besoin d'écouter vos interventions en Conseil de Paris puisque ce qui domine, c'est le vide sidéral, on a besoin de regarder vos votes, vos votes sur les projets de délibération, vos votes sur le logement social, vos votes y compris sur la rénovation du logement social. J'ai été frappé, par exemple, en conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, de voir que vous ne votez même pas les programmes de rénovation de logements sociaux à la Goutte-d'Or au motif que cela coûte trop cher pour les habitants de la Goutte-d'Or. Voilà comment vous parlez !

Au fond, tout le monde a bien compris quel est le fond de votre projet : votre projet, ce n'est rien d'autre que la revanche d'une petite caste sur la grande majorité des Parisiens et notamment sur les Parisiens du Nord-Est qui vivent dans les quartiers populaires. Et nous, nous assumons le choix de donner une priorité à ces quartiers qui ont besoin d'être soutenus dans cette période de crise sociale.

Nous l'assumons, nous en sommes fiers, et ce budget nous permet de le faire. Nous le voterons avec enthousiasme.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Merci beaucoup, c'est important de revenir aux éléments factuels aussi et notamment au vote.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Madame la Maire, mes chers collègues, en 2024, comme depuis dix ans, nous actons une fois de plus un désaccord majeur de fond sur la gestion des deniers publics et sur la façon dont on peut améliorer concrètement la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

En 2024, vous allez donc continuer à faire le choix de beaucoup d'annonces sans pour autant être certains de toutes les réaliser. Cette gestion et cette absence de stratégie vous obligeront à continuer d'augmenter la dette - 8,8 milliards d'euros en 2024 et 10 milliards d'euros en 2026 -, à augmenter les impôts des Parisiennes et des Parisiens, une taxe foncière qui a déjà augmenté de 62,7 %, et peut-être ferez-vous encore les deux dans les prochaines années. Cette gestion et cette absence de planification vous obligeront également à sacrifier de l'investissement, ce qui ne permettra pas à un bon nombre de vos politiques publiques d'atteindre les objectifs promis, comme cela est déjà malheureusement le cas. Nous vous le disons depuis dix ans inlassablement, et chaque année, la situation financière se dégrade. Ni la qualité de vie, ni le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens ne s'améliorent.



Que pouvons-nous tirer de ce débat budgétaire 2024 ? Nous pouvons d'abord en déduire que ce n'est pas avec vous que Paris se dotera d'une nouvelle stratégie budgétaire. Nous pouvons en déduire que vous poursuivrez avec cette gestion, et c'est bien votre droit, qui repose sur l'augmentation des impôts, de la dette et des retards d'investissement.

Nous pouvons en déduire aussi qu'il existe bel et bien une alternative, cette alternative solide à la vision que vous proposez en matière de gestion budgétaire comme de planification des politiques publiques.

Cette alternative solide et positive, nous la portons : des réformes structurelles, une vraie planification budgétaire écologique, une baisse du train de vie de l'Hôtel de Ville pour dégager de nouvelles marges de manœuvre financières et ainsi hiérarchiser les projets, un retour de la culture de la réussite pour les fonctionnaires, pour les agents et pour l'ensemble de la Ville, une vision où l'on préfère la qualité de vie à la quantité, pour faire du beau, pour faire du vert, pour faire de l'efficacité et améliorer ainsi la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, une vision où la planification n'est pas celle de la communication à outrance mais la capacité à hiérarchiser des engagements budgétaires clairs et totalement transparents, une vision claire aussi dans laquelle le résultat importe plus que la seule communication ou l'annonce permanente.

C'est ce que nous défendons avec force et conviction. Nous assumons pleinement ces désaccords, et c'est pourquoi nous ne pourrions pas voter votre budget. Et si nous pouvons avoir des désaccords profonds sur la vision budgétaire, sur la façon dont il faut financer ou co-construire les politiques publiques, il est des moments où il faut savoir se rassembler, non pas dans l'intérêt des personnes mais dans l'intérêt de Paris, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

2024 comptera au moins un de ces moments : les Jeux Olympiques et Paralympiques. Au-delà des clivages partisans, c'est l'image de Paris et c'est l'image de la France qui sont en jeu. Notre pays et singulièrement notre Capitale ont l'occasion d'être la vitrine sportive du monde. Nous avons l'occasion de porter un message collectif puissant et de porter les valeurs du sport : les valeurs de respect, d'émancipation, de solidarité, de persévérance et l'esprit collectif. Nous avons l'occasion de valoriser nos sportifs, nos clubs, nos associations. Ce moment sera l'aboutissement d'un travail de longue haleine porté par des milliers de femmes et d'hommes engagés pour le rayonnement de notre nation. Tous les élus parisiens, tous les acteurs franciliens, tous les acteurs politiques nationaux ont le devoir de s'unir pour la réussite de ces Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ne gâchez pas les jeux, faites passer avant tout l'intérêt de Paris. Quelle image les récentes déclarations interposées donnent-elles de la France et de Paris à l'international ? Les divisions ont été relayées dans la presse internationale. Je vous appelle donc solennellement Madame la Maire, j'appelle solennellement l'Etat, le Gouvernement, les ministres, la Région, sa présidente et ses élus, je vous appelle solennellement toutes et tous à jouer collectif. Pas de tacles entre vous, éventuellement des passes, pour filer la métaphore rugbyistique. Soyez responsables, ne tirez pas sur les membres d'une même équipe, car cette équipe, c'est l'équipe de Paris 2024, c'est l'équipe de Paris.

Sur ce sujet, il faut une trêve. Je propose donc, entre vous, un pacte de non-agression pour tout ce qui concerne les Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous devons toutes et tous travailler ensemble, sincèrement et sans mauvais esprit, afin que les Jeux soient une belle et grande réussite pour Paris. Soyons ensemble, soyons "sport", soyons, en fait, parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame GATEL, vous avez la parole, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Ce matin, sans avoir les chiffres en main et en vous écoutant, on aurait pu croire que les recettes baissent - non, elles augmentent de plus de 200 millions d'euros - et qu'il s'agissait d'un budget d'effort face à l'instabilité de certaines ressources. Eh bien non, puisque les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 500 millions d'euros, nous amenant dans le mur de la dette.

Si les recettes poursuivent leur hausse, les artifices qui ont servi jusqu'ici à boucler les budgets années après année en l'absence de réforme de structure tendent à s'amoinrir, et nous sommes dorénavant dans une impasse sur le plan des recettes. Les D.M.T.O., qui représentaient jusqu'à l'an passé un cinquième des recettes, s'affaissent en raison du retournement du marché immobilier. Les conventionnements baissent et les cessions se tarissent à force de vendre année après année les "bijoux de famille" des Parisiens, parce que oui, Monsieur le Maire du 18e, pour céder, encore faut-il pouvoir vendre, et je pense que la Tour Eiffel ne fait pas partie de cela.

Ces différents leviers ont été utilisés et usés jusqu'à la corde, au point de vous prendre les pieds dans le tapis, parce que oui, Monsieur SIMONDON, malgré nos alertes répétées, vous vous êtes enferrés à ne pas vouloir baisser les D.M.T.O. malgré l'évidence, débat après débat jusqu'au budget supplémentaire de juillet dernier, où la réalité rejoignait nos craintes. Dès lors, comment considérer qu'il s'agissait d'une erreur liée à une appréciation optimiste de la situation et non d'une volonté de ne pas assumer les conséquences de cette baisse de recettes ? Alors oui, cela participe de l'insincérité que de ne pas inscrire en baisse des recettes prévues puis observées.

Alors permettez-nous d'être particulièrement circonspects quant à vos prévisions désormais. Les D.M.T.O. sont inscrits en augmentation de 50 millions par rapport au niveau révisé seulement le mois dernier, qui ne sera pas atteint.

Non, Madame KONÉ, nous n'opposons pas dette budgétaire et dette écologique, mais de plan Climat dans ce budget, il n'en est que très peu question. Les Verts se sont rappelés à votre bon souvenir, Madame la Maire, mais l'ajout dans la lettre rectificative à la dernière minute de 150 millions d'euros en investissement pour la rénovation thermique des crèches, des écoles et du parc social ne suffira pas à aligner ce budget au plan Climat que vous nous présenterez demain, tout simplement parce que les annonces ne sont pas budgétisées. Et c'est se faire plaisir à bon compte.

Les trois groupes d'opposition ont fait des propositions pour des revues de dépenses dans la lignée des préconisations de la Chambre régionale des comptes, qui a estimé que la soutenabilité des investissements prévus par la Ville passait par d'importants efforts de maîtrise de ses dépenses de gestion.

Pierre CASANOVA a rappelé certaines de nos propositions quant à la baisse et à la priorisation des dépenses de fonctionnement. "Economies" n'est pas un gros mot, et cela ne méritait sûrement pas le mépris avec lequel vous nous avez répondu. Sans plan d'économies, sans même d'effort pour questionner les dépenses à l'aune du seul intérêt des Parisiens, vous laissez filer la dette. J'ai en souvenir le premier adjoint qui disait que ce n'était pas grave de faire appel à l'emprunt dès lors que les taux d'intérêt étaient extrêmement bas. Nous ne partagions déjà pas ce point de vue, mais la situation aujourd'hui est tout autre, avec des taux d'intérêt particulièrement élevés, et vous faites encore davantage appel à l'endettement. C'est irresponsable de laisser ainsi filer la dette à un niveau sans précédent.

Alors, Monsieur SIMONDON, consacrer une part de recettes, par nature instable, au désendettement de la Ville serait, pour vous, irrespectueux des services publics. Sûrement pas. Minimiser l'impact de la dette, ce n'est pas simplement irrespectueux pour les agents, les Parisiens et les générations futures, c'est mortifère. Parce qu'une dette, cela se rembourse, ce que les Parisiens feront cette année à hauteur d'un demi-milliard d'euros. C'est autant d'argent qui ne sera pas consacré aux politiques de la Ville et notamment à l'adaptation de la Ville au changement climatique.

Alors le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes votera contre ce budget qui, après l'impasse, conduit Paris et les Parisiens dans le mur de la dette budgétaire et écologique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je rappelle, mes chers collègues, que le patrimoine de la Ville, qui est passé de 20 à 45 milliards d'euros, ne comprend pas la Tour Eiffel, qui est estimée à un euro, puisqu'elle est inaccessible. J'apporte cette information.

Je précise également une chose : à l'issue de ce débat et des explications de vote, il y a la dette financière et il y a la dette écologique, et il y a ceux qui traitent de l'une sans vouloir traiter de l'autre. La dette écologique ne se rembourse pas, la dette écologique suppose de l'investissement. La dette financière se maîtrise, mais elle doit servir aussi à ne pas laisser aux générations qui viennent, dès aujourd'hui et pour demain, une ville qui ne sera plus vivable.

C'est notre responsabilité, nous l'assumons devant les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont accordé leur confiance et nous l'assumons aussi devant l'histoire de cette ville. Il sera dit que, dans notre responsabilité, nous n'avons pas passé sous silence le fait que cette ville, comme la planète, pouvait devenir inhabitable si nous ne faisons pas aujourd'hui les efforts nécessaires d'investissement pour permettre la vie des générations futures.

Je vous remercie et nous allons à présent procéder au vote. On n'interrompt évidemment pas les opérations de vote, donc je vais successivement passer les différents dossiers.

Le vote du budget primitif de la Ville de Paris pour 2024 s'effectuera globalement et non par chapitre. Il n'y aura pas de reprises de parole et je demanderai le cas échéant à Paul SIMONDON de nous dire son avis, l'avis de l'Exécutif sur différents amendements ou vœux.

Nous allons donc examiner le budget primitif de la Ville de Paris pour 2024, le projet de délibération DFA 58.

L'avis... Non, je ne demande pas l'avis. Il y a ici un amendement n° 180 déposé par le groupe MoDem, Démocrates, Ecologistes. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 180 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 181 déposée par le groupe MoDem, Démocrates, Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 181 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 182 du groupe Communiste et Citoyen, je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative. Je vous remercie.

L'amendement n° 183 du groupe Communiste et Citoyen, idem, retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem pour l'amendement n° 184 du groupe Communiste ?

L'amendement n° 185 aussi.

Idem pour les amendements n°s 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198 et 199 déposés par le groupe Communiste et Citoyen.

Concernant l'amendement n° 208 du groupe Paris en commun, je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative, Monsieur le Président ? C'est le cas. Donc, je ne le mets pas aux voix.

L'amendement n° 209 du groupe Paris en commun, idem, retiré.

L'amendement n° 210 du groupe Paris en commun, retiré.

L'amendement n° 211, retiré.

Les amendements n°s 212, 213 et 214 du groupe Paris en commun sont également retirés.

L'amendement n° 215 du groupe "Les Ecologistes" est, je crois, retiré - je vous remercie - au profit de la lettre rectificative.

Idem pour les amendements n°s 216, 218, 219, 220, 221, 222, 223 et 224 déposés par le groupe "Les Ecologistes".

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Sur l'amendement n° 225 déposé par le groupe Changer Paris, il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 225 est repoussée.

Il y a un avis favorable avec un amendement de l'Exécutif qui a dû être fait en séance sur le vœu n° 1 déposé par le groupe "Les Ecologistes".

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu ainsi amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 235).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes et "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2023 DFA 58-1° - Budget primitif d'investissement pour 2024.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 58-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2024, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relative à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

- à la somme de 2.227.518.853,90 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;

- à la somme de 2.412.573.016,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

(Voir annexe n° 1).

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonction	Autorisations de programme nouvelles
<b>0 - Services généraux<sup>1</sup></b>	<b>336.446.393,00</b>
<b>1 - Sécurité</b>	<b>25.678.495,00</b>
<b>2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>200.340.881,00</b>
<b>3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>303.629.342,00</b>
<b>4 - Santé et action sociale<sup>2</sup></b>	<b>87.825.813,00</b>
<b>5 - Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>985.620.515,90</b>
<b>6 - Action économique</b>	<b>37.466.325,00</b>
<b>7 - Environnement</b>	<b>134.980.166,00</b>
<b>8 - Transports</b>	<b>115.530.923,00</b>
<b>Total général</b>	<b>2.227.518.853,90</b>

<sup>1</sup>La fonction "Services généraux" regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 - "Services généraux" ; 900-5 - "Gestion des fonds européens" ; 923 - "Dettes et autres opérations financières" ; et 950 - "Dépenses imprévues".

<sup>2</sup> Y compris chapitre 904-4 - "RSA".

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2024, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2024, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à 954.833.628,90 euros ou à un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit par des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (*Euro Medium Term Notes*) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Ces emprunts pourront être réalisés sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, ESTER (et ses composés), OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être *in fine* ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés.

Mme la Maire est autorisée à effectuer des mises à jour du programme EMTN en tant que de besoin en cours d'exercice.

Les conditions dans lesquelles Mme la Maire de Paris peut décider de mettre en place des opérations de couverture sont les suivantes :

- la durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent ;
- le montant de la couverture d'une opération ne peut aller au-delà de son encours ;
- le profil final composé par l'emprunt d'origine et le ou les swaps de couverture devra rester classé A1 selon la charte Gissler ;
- les index révisables de référence en euro des contrats de couverture de taux d'intérêts devront être les mêmes que ceux autorisés pour les emprunts tels que déterminés ci-dessus ;
- les devises de référence des contrats de couverture de change pourront être les suivantes : euro, USD, GBP, CHF, JPY, HKD, NOK ou toute autre devise couramment utilisée sur les marchés ;
- les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront être :

- des contrats d'échange de conditions d'intérêt ("*Swap*"), taux fixe contre index révisable ou index révisable contre taux fixe ; index révisable préfixé contre index révisable post-fixé ou index révisable post-fixé contre index révisable préfixé ; index révisable contre un autre index révisable ;
- des contrats d'accord sur taux futur ("*Future Rate Agreement*" - FRA) ;
- des contrats d'options sur taux d'intérêt, notamment : garantie de taux plafond ("*Cap*") ; garantie de taux plancher ("*Floor*") ; tunnel de taux d'intérêt associant un plafond et un plancher ("*Collar*") ;
- les opérations de couverture de change pourront être des swaps de devises ("*Cross Currency Swap*") dont le but sera de supprimer le risque de change pour la Ville de Paris ;
- les opérations de couverture pourront être modifiées, annulées partiellement ou annulées totalement. Ces opérations pourront donner lieu à la réception ou au paiement par la Ville de Paris de soultes correspondant à la valeur de marché des instruments annulés ou modifiés ;
- par ailleurs, pour les procédures d'annulation totale et afin de chercher à annuler les opérations aux meilleures conditions, la Ville de Paris se réserve la possibilité d'effectuer une assignation entre banques lorsque celle-ci est possible ;
- les établissements de crédit co-contractants dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération seront mis en concurrence et sélectionnés en fonction de leurs offres au regard des possibilités que présente le marché au moment considéré ;
- les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats d'options sur taux d'intérêt ne pourront excéder 2 % annuellement du capital de référence couvert."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 58-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2024 est adopté. (2023, DFA 58-1°).

Ce n'est pas fini !

## **2023 DFA-58-2° - Budget primitif de fonctionnement pour 2024.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer au projet de délibération DFA 58-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2024, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relative à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024 est arrêté comme suit :



- Dépenses : 9.898.591.900,00 euros

- Recettes : 9.898.591.900,00 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 58-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2024 est adopté. (2023, DFA 58-2°).

### **2023 DFA 58-3° - Evolutions de tarifs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DFA 58-3° relatif aux évolutions de tarifs.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 58-3°).

Je vous remercie.

### **2023 DFA 60 - B.P. 2024 des états spéciaux d'arrondissement. - 2nde délibération.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 60 qui a trait au budget primitif des états spéciaux d'arrondissement, deuxième projet de délibération, pour 2024.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Eh bien oui, merci.

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 60).

Les états spéciaux d'arrondissement sont adoptés.

### **2023 DFA 59 - Budget primitif Emplois pour 2024.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant au projet de délibération DFA 59 relatif au budget primitif emplois 2024 de la Ville de Paris.

Un avis sur... C'est un retrait, je crois, de l'amendement n° 200 du groupe Communiste et Citoyen au profit de la lettre rectificative n° 2. C'est cela ? Je vous remercie.

Idem sur l'amendement n° 201 du même groupe.

Retrait également sur les amendements n°s 202, 203 et 204 du même groupe.

Sur l'amendement n° 217, c'est le groupe "Les Ecologistes". Le groupe "Les Ecologistes" retire-t-il cet amendement ? Je crois que oui, au profit de la lettre rectificative n° 2.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 59, tenant compte de la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 59).

Le budget primitif emplois pour 2024 est adopté, chère Olivia.

### **2023 DILT 8 - Budget primitif 2024 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons par le budget primitif 2024 du budget annexe des Transports automobiles municipaux, dont il a été beaucoup question.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DILT 8).

### **2023 DPE 33 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2024.**

### **2023 DPE 36 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2024.**

### **2023 DPE 37 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2024.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 33 relatif au budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif pour 2024.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 36 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement, part collecte, à compter du 1er janvier 2024.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 36).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 37 concernant la fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2024.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 37).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté, chers collègues.

**2023 DPE 34 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2024.**

**2023 DPE 35 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2024.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant au vote de deux projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34 relatif au budget annexe de l'eau - budget primitif pour 2024.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 34).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35 relatif à la fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2024.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 35).

Le budget annexe de l'eau est donc adopté.

**2023 CAS 5 - Communication relative au budget 2024 du C.A.S.-V.P.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au projet de délibération CAS 5. Il s'agit d'une communication relative au budget 2024 du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

En fait, comme c'est une communication, il n'y a pas de vote. Je ne la mets pas au vote.

**2023 DSOL 42 - Budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mais nous passons au vote, à main levée, du projet de délibération DSOL 42, chère Léa et chère Dominique, relatif au budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 42).

**2023 DSOL 163 - Budget primitif créant, pour l'année 2024, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote, à main levée, du projet de délibération DSOL 163. Il s'agit du budget primitif créant, pour l'année 2024, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance, chère Dominique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 163).

Les budgets de la Ville de Paris pour 2024 sont adoptés et je vous en remercie.

Mais ce n'est pas fini.

**2023 PP 100 - Budget primitif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à présent, Monsieur le Représentant du Préfet de police, au projet de délibération PP 100 relatif au budget spécial de la Préfecture de police pour 2024.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 226 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 226 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 227 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 227 est adopté.

A la demande du groupe "Les Ecologistes", un vote dissocié est organisé sur les chapitres 931-12, 931-13 de la section de fonctionnement et sur les chapitres 901-12 et 901-1312 de la section d'investissement.

Je propose un vote groupé sur ces chapitres.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces chapitres.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces chapitres sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 100 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, PP 100).

## **2023 PP 102 - Adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables relevant du budget spécial de la Préfecture de police.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, PP 102).

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2024 est adopté, amendé, et je vous remercie.

Mes chers collègues, merci. Paris a un budget, un budget ambitieux qui va nous permettre de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens en matière de services publics, d'amélioration de la qualité de vie et aussi d'investissement, d'investissement dans l'adaptation et dans la transition écologique.

Je suis très fière du travail qui a été accompli. Je remercie vraiment les groupes de la majorité pour cet engagement exigeant, je remercie les adjoints et, à nouveau, en particulier, bien sûr Paul SIMONDON et Olivia GRÉGOIRE, mais aussi tous les autres adjoints...

POLSKI ! Non, pardon, Emmanuel GRÉGOIRE. Je veux les marier, je suis désolée. Je veux les marier, mais cela ne va pas le faire ! Cela ne va pas le faire. Donc, Olivia POLSKI, je ne dis rien de plus, et je vous remercie, et je remercie l'administration parisienne, Marie VILLETTE, toutes les équipes de la DFA et les services du Conseil.

Merci infiniment, je pense que nous avons devant nous un beau budget pour travailler pendant cette année olympique. Merci infiniment !

Je suspends une minute pour la suite du Conseil.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-huit minutes, est reprise à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande soit de prendre place, soit de quitter l'hémicycle. Nous avons un budget pour 2024, je pense que cette excellente nouvelle ne vous a pas échappé, et, comme la conférence d'organisation en a décidé, nous poursuivons et nous commençons d'ailleurs l'examen des projets de délibération. Nous le faisons et nous le ferons ce soir jusqu'à 21 heures pour ne pas perdre de temps, car nous avons un ordre du jour qui nous conduira, je l'espère, jusqu'à vendredi mais éventuellement au-delà s'il le faut.

Je demande vraiment... Voilà, je comprends l'allégresse de toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration du budget, mais que l'allégresse se manifeste en dehors de l'hémicycle.

### **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - L'ordre des commissions nous amène à commencer par examiner les projets de délibération de la 1ère Commission.

Est-ce que vous pouvez, voilà, simplement... Discuter est naturel et humain, mais doucement ou ailleurs.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la présidente de la 1ère Commission, ayant été appelée au Sénat, c'est le vice-président de la 1ère Commission, Jérôme GLEIZES qui, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, va nous faire le bilan de la réunion de la 1ère Commission.

Monsieur le vice-président, vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je vous prie d'excuser Mme CARRÈRE-GÉE qui est en Commission mixte paritaire sur le P.L.F.

Je vais donc présenter le compte rendu de la 1ère Commission. L'essentiel du débat a eu lieu tout à l'heure et dès ce matin. Cette 1ère Commission a commencé à débattre du budget primitif, et il y a eu notamment plusieurs échanges entre M. SIMONDON et l'ensemble des élus.

Après une présentation par M. SIMONDON du budget primitif, on a eu une intervention de M. BOULARD par rapport à la question des D.M.T.O. et du voyage de la Maire de Paris à Tahiti. Ensuite, nous avons eu une autre intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur l'augmentation des tarifs de la Ville de Paris suite à l'inflation. Je suis intervenu sur la question du financement du plan Climat par rapport à ce budget primitif ; Mme TIMSIT m'a aussi complété sur cette partie. Enfin, nous avons eu une intervention de M. ALPHAND et de M. BOULARD sur la mobilisation des agents de la Ville pour les J.O.P. 2024 ; ils s'inquiétaient sur le fait que nous puissions être prêts pour accueillir ces Jeux Olympiques.

Par la suite, il y a eu une présentation, par M. le Représentant de la Préfecture de police, du budget spécial de la Préfecture de police. Il n'y a pas eu d'intervention sur cette présentation.

Nous avons ensuite eu la présentation par Mme POLSKI de la partie emplois du budget primitif, et après, nous sommes passés aux présentations des projets de délibération.

M. SIMONDON est intervenu sur trois projets de délibération : le DEVE 89, le DFA 74 et le DFA 75. Nous avons eu ensuite une présentation de M. BONNET sur quelques projets de délibération, en sachant que l'essentiel des projets de délibération portait sur les illuminations des commerces de la Ville de Paris.

Ensuite, c'était le tour de Mme CHARNOZ avec deux questions de Mme CARRÈRE-GÉE sur la rémunération des présidences de la SEMAEST et de la R.I.V.P., auxquelles Mme CHARNOZ a répondu. Nous avons eu ensuite une présentation par Mme GABELOTAUD de l'essentiel des projets de délibération de ce Conseil, puis la même présentation par M. HOCQUARD. Nous avons eu la présentation par Mme KOMITÈS, qui était en charge d'un seul projet de délibération à ce Conseil de Paris, le DAE 313 qui porte le Forum des images. Nous avons eu ensuite une présentation par M. LETISSIER de deux projets de délibération, le DAE 319 sur les associations "Sensecube" dans le 20e arrondissement, ainsi que "Les Canaux", dans le 19e arrondissement.

Nous avons fini sur les différents projets de délibération rapportés par Mme POLSKI qui étaient assez nombreux. Après, nous avons conclu, puisque dans la 1ère Commission, il y a rarement une présentation des amendements.

Merci de votre attention et passons maintenant au débat avec le projet de délibération DAE 23.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher vice-président, cher Jérôme GLEIZES.

### **2023 DAE 23 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Procédure délégation de service public. - Déclaration sans suite.**

### **2023 DAE 165 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Prolongation du contrat de délégation de service public.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement les projets de délibération DAE 23 et DAE 165, puisque ces deux projets concernent le marché aux puces de la porte de Montreuil, dans le 20e

arrondissement, entre une procédure de délégation de service public et une déclaration sans suite ainsi qu'une prolongation du contrat de délégation de service public.

La parole est tout d'abord à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais d'abord rappeler l'attachement des Ecologistes au marché aux puces de Montreuil. Ce marché est un lieu populaire qui est emblématique pour le 20e arrondissement mais pas que pour le 20e arrondissement, finalement pour tout l'Est parisien, hétéroclite, une sorte de monde en soi. On se réjouit que ces projets de délibération arrivent en Conseil de Paris, car ils ouvrent et fixent un cap clair : un avenir pour le marché aux puces, en plein air, réhabilité, accompagné à la fois dans sa préservation, dans son héritage, dans ce qui fait sa richesse, mais aussi dans sa capacité à se réinventer.

Sa préservation, c'est le nombre de places maintenues à l'extérieur, un processus d'abonnement pour sécuriser les commerçants, et je me permets, Nicolas, d'insister sur ce point, car je sais que tu suis cela depuis le premier jour de ton arrivée et que ce point est essentiel.

Et puis sa réinvention. A court terme, c'est améliorer le fonctionnement du marché, et je sais notamment que tu as des discussions exigeantes avec le délégataire sur les questions de propreté, d'agencement, sur toutes ces petites choses du quotidien qui font qu'après, le marché va mieux. A moyen terme, c'est un espace amélioré. D'abord, en plantant des arbres. En effet, quand on est juste à côté du "périph", là où il fait 2 fois 5 voies, en sachant qu'en plus, on va devoir tenir bon pour ses 50 kilomètres/heure, voire pour faire muter ce "périph" alors qu'il y a beaucoup de vents contraires, dans un des îlots de chaleur quand même très important, le fait d'avoir des arbres, qui vont aussi permettre une couverture, permettra la préservation de cet espace. Des toilettes, un revêtement refait, une électricité adaptée, une communication améliorée, puisque l'on assume complètement ce marché aux puces, pour optimiser l'entrée et les circulations.

Aussi, il faudra accompagner la réinvention, la réinvention quand on va aller vers un monde sans véhicules thermiques, la réinvention quand on va aller dans un monde qui va recycler de plus en plus, qui va vendre de plus en plus en seconde main, et je crois que les puciers sont prêts et qu'ils ont aujourd'hui des partenaires à la Ville qui sont totalement à leur écoute.

Du coup, c'est un grand oui des Ecologistes pour pouvoir enclencher ce mouvement, et tu sais que tu pourras compter sur nous pour être exigeants et particulièrement vigilants pour continuer ce processus.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

La parole est à Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL.** - Ah, oui, la porte de Montreuil. Ecoutez, moi j'étais un usager régulier de la porte il y a quelque temps. Je suis élu dans le 20e, donc évidemment comme beaucoup d'élus du 20e, on a beaucoup discuté, on a beaucoup échangé, et les groupes de la majorité ont fini par arriver à un compromis.

En tout cas, d'abord, je me réjouis, comme Nathalie MAQUOI, que ces projets de délibération arrivent au Conseil de Paris, parce que cela officialise déjà le maintien du marché aux puces à l'extérieur et qu'on se projette maintenant, non pas dans la disparition et dans l'enterrement d'un marché aux puces dans un centre commercial, comme c'était prévu dans l'ancien projet, mais dans une amélioration de ce marché avec le rajout d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur - cela a été dit -, mais aussi un aménagement pensé pour le rendre plus agréable à la fois pour les puciers et pour les habitants. Certes, c'est compliqué - on l'a bien vu dans les discussions, dans les débats avec les associations d'habitants de part et d'autre de la porte - d'arriver à faire converger les demandes des puciers et les demandes des habitants, mais on n'a pas le choix.

Effectivement, il faut que ce marché aux puces puisse perdurer, puisse s'adapter à son temps et que la Ville, enfin, se donne les moyens de faire vivre et revivre, d'une certaine manière, cette tradition. Moi, j'étais assez intrigué, quand je suis arrivé dans le 20e, par ce paysage un peu hétéroclite, et je ne veux pas non plus embellir ce qu'est que le marché aux puces, car c'est aussi de la misère, des gens qui à proximité essaient de s'en sortir comme ils peuvent, et c'est aussi, en marge du marché, des petits trafics. Ce n'est pas la porte de la Chapelle, mais enfin, il faut... Oui, la porte de la Chapelle s'améliore, semble-t-il. Depuis, cela s'est transféré sur d'autres portes à côté, les problèmes de la porte de la Chapelle.

En tout cas, sur la porte de Montreuil, pour revenir à mon cher 20e, je suis évidemment ravi que ce marché puisse vivre, mais j'en profite pour poser deux questions qui n'ont pas trait précisément au marché mais à la porte elle-même.

Je pense aux habitantes et aux habitants qui attendent depuis vingt ans que cette porte s'améliore et j'en profite pour demander si elle va rester dans son "jus" tant que les travaux n'auront pas commencé. En effet, j'ai du mal à croire que les contrats de nettoyage sont respectés. Je vois encore l'état de la porte, j'y suis passé il y a peut-être dix jours et je pense aux habitants qui la fréquentent tous les jours. Faudra-t-il attendre que les travaux commencent, faudra-t-il attendre qu'ils se terminent pour que cette porte soit réellement propre ?

Autre question, j'en profite pour demander... Enfin, il est évidemment prévu des aménagements urbains provisoires, le temps que les travaux commencent. Je pense que les habitants, les usagers de la porte doivent également se dire qu'il leur faut être entendus et qu'ils ne doivent pas être méprisés, et cette question-là reste posée.

Cela n'a pas trait qu'à la question du marché aux puces et je crois que ce sont aussi des questions auxquelles il faut répondre. Ces éléments concernant la porte de Montreuil sont à clarifier.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Troisième et dernier intervenant avant la réponse de l'Exécutif : le maire du 20e arrondissement, assez logiquement.

La parole est à Eric PLIEZ.

**M. Eric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Oui, c'est une séquence "20e", visiblement.

Ce projet de délibération est le premier que nous présentons au Conseil de Paris depuis l'accord de majorité renouvelé en juillet sur l'avenir de la porte de Montreuil. Ce projet de délibération est donc essentiel car il nous permet d'assurer la continuité du marché aux puces, et c'est bien l'objet de ces délibérations. Ce projet s'inscrit dans le cadre de nombreux échanges que nous avons eus avec les représentants des puciers depuis 2021 ainsi que des ateliers que nous avons organisés avec eux depuis le mois de septembre, et je veux remercier les services pour le travail très long qu'ils mènent. Je me félicite également que leur déroulement ait permis d'arriver la semaine dernière à une adhésion des représentants des puciers sur les modalités de la future D.S.P., c'est-à-dire 330 stands sur le périmètre que nous connaissons bien, incluant l'aire dite des micocouliers que nous avons tenus à préserver.

J'ai bien entendu quelques impatiences auxquelles je veux répondre ici. Les possibles usages transitoires des sites disponibles en attendant les travaux sont en cours d'étude et seront concertés avec les habitants de la porte, les Parisiens, les Bagnoletais et les Montreuillois voisins. Sont actuellement en réflexion des activités sportives et culturelles dans ces espaces qui souvent ne comportent pas d'habitations directes.

L'urbanisme tactique n'est pas oublié. Nous travaillons à imaginer dès aujourd'hui de nouvelles traversées cyclables de la place, qui selon nous reste très accidentogène. Nous cherchons avec mon collègue David BELLARD des solutions pour sécuriser ces trajets de plus en plus empruntés par des cyclistes et des piétons.

Les études sur les capacités de transplantation avancent et serviront de modèle pour ce qui se fera dans le reste de Paris. Cette évolution dans nos méthodes de travail avec les arbres est essentielle pour préparer les mutations futures d'une Ville qui doit continuer à bâtir en anticipant le changement climatique.

Enfin, le marché aux puces centenaire que nous aimons tous, doit évoluer vers un développement encore plus durable en préservant son identité populaire. Il a su le faire précédemment et il doit poursuivre cette évolution.

Sur sa forme, il est nécessaire de végétaliser cet espace - cela a été dit avant moi - entièrement artificialisé et inhospitalier. Et si la zone des micocouliers, appelée "le square", doit rester une vitrine qualitative pour le marché aux puces, elle doit absolument permettre à ces arbres de respirer et d'atteindre leur pleine taille. Il faut donc repenser les pieds d'arbre et le dessin paysager de cet espace.

Le sujet n'est pas de couper le marché en deux, mais bien d'assurer une continuité sécurisée des liaisons cyclables et piétonnes entre Montreuil, Bagnolet et Paris, tout en favorisant la forte commercialité de cette zone. Sur le fond, le marché aux puces de la porte de Montreuil comporte aujourd'hui, abonnés et volants compris, 34 brocanteurs et 28 fripiers, qui pourraient souhaiter être maintenus, parmi les 330 stands que nous envisageons pour son futur. Cela voudrait dire que nous conserverions plus de 250 stands de vente de produits neufs, et que ces produits neufs, il faudrait les accompagner vers un "sourcing" raisonné et durable.

Merci, je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Eric PLIEZ.

La parole est évidemment à Nicolas BONNET-OULALDJ. Monsieur le Maire, c'est à vous.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je me réjouis que ces deux projets de délibération aboutissent à un débat pacifié, car on a connu beaucoup de heurts sur les différents projets de délibération sur le sujet de la porte de Montreuil, et que ce projet aboutisse finalement à une unanimité des groupes de la majorité sur la continuité - c'est ce qu'a dit Eric PLIEZ - de ce marché aux puces. En effet, ce projet de délibération, c'est d'abord le prolongement de la DSP pour permettre la continuité du marché.

Je voudrais remercier les différents intervenants, Nathalie MAQUOI, Laurent SOREL et Eric PLIEZ, remercier évidemment le travail qu'a mené le maire de l'arrondissement Eric PLIEZ, notamment le travail de concertation, un travail incroyable, parce qu'on était quand même bloqué sur les précédents projets de délibération, et là, ces deux projets nous permettent d'avancer et, surtout, permettent la concertation avec les puciers, qui sont les premiers concernés.

Je voudrais évidemment dire à Nathalie MAQUOI que ce projet de délibération rentre bien sûr dans un contexte global d'amélioration du quartier, ce qui est l'objectif visé, et notamment de la porte de Montreuil. Eric PLIEZ a d'ailleurs répondu en partie à la question de Laurent SOREL sur la manière dont la porte va évoluer, ce qui nécessite des actions transversales et pas simplement des actions de l'adjoint en charge du commerce que je suis, car cela dépasse mes compétences et cela va aussi sur les compétences d'Emmanuel GRÉGOIRE.

Nous pouvons également nous féliciter que nous soyons dans une convergence des attentes, l'attente des habitants d'une amélioration rapide du quartier, notamment sur les questions de sécurité, sur les questions de vente à la sauvette, et c'est aussi l'objet de l'amélioration de ce marché, et dans une convergence des attentes des commerçants, des puciers, qui sont les premiers impactés.

Voilà, pour toutes ces raisons, je voudrais me féliciter de ces deux projets de délibération que je vous invite à voter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 165.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 165).

## **2023 DAE 182 - Dérogation à la règle du repos dominical pour 2024 : avis du Conseil de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 182. C'est une dérogation à la règle du repos dominical pour 2024 avec un avis du Conseil de Paris.

La parole est d'abord à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, ce projet de délibération porte sur un dossier que nous avons toujours examiné de près. Le droit du travail existe afin de constituer une protection pour les travailleuses et les travailleurs et de s'assurer de ne pas les laisser à la merci de la recherche du profit. Malgré la casse qu'ils subissent depuis des décennies, casse qui s'est accélérée depuis l'élection d'Emmanuel MACRON, les protections garanties par le droit du travail sont à préserver coûte que coûte, et nécessairement, le fait d'y déroger, pour nous, pose question.

En l'occurrence, le Code du travail précise que le repos hebdomadaire est donné le dimanche dans l'intérêt des salariés. Le repos dominical a ainsi été instauré afin qu'il soit possible au maximum de profiter d'un repos commun, garantissant notamment le droit à une vie familiale normale et à une vie sociale qui ne soit pas entachée par un rythme frénétique pour la consommation. Travailler le dimanche n'est pas anodin, cela a des conséquences réelles sur les conditions de vie, que ce soit en termes de santé, d'épanouissement ou d'accomplissement personnel.

Notons par ailleurs que cette dérogation est demandée alors même que le respect du Code du travail en matière de repos dominical devient relatif. Certaines enseignes n'hésitent pas à jouer de la précarité et des difficultés financières de leurs personnels pour leur imposer ce travail du dimanche, aussi illégal que ce soit, ou à contourner la loi pour rester ouvertes en faisant assurer leur service par des agents de sécurité. C'était l'objet du vœu que nous avons déposé et qui avait été adopté il y a un an, demandant notamment le renforcement des inspections du travail et des sanctions à l'égard des contrevenants.

Etant donné le manque de connaissance dont nous disposons au sujet du travail du dimanche à Paris et donc du respect le plus simple du Code du travail, nous continuons de demander, comme nous l'avons déjà fait à maintes reprises, la mise en place d'un observatoire dédié au travail du dimanche nous permettant enfin d'analyser la situation dans notre Capitale et les conséquences du travail dominical sur les conditions de travail et de vie.

Je suis sûr que mon collègue Nicolas BONNET sera favorable à notre demande, mes chers collègues, et nous voterons donc contre ce projet de délibération, comme d'habitude.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.



**M. Jean-Philippe DAVIAUD.** - Merci, Monsieur le Maire.

L'intervention de Raphaëlle PRIMET nous a replongés en quelque sorte dans un débat qui n'est pas si vieux, puisque cette disposition, cette possibilité de dérogation 12 dimanches par an est issue de la loi d'août 2015 qui a abordé cette question de la dérogation du repos dominical.

Aujourd'hui, une partie des dérogations doivent être fixées par les maires des communes, et ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est de voter pour ce projet de délibération qui est l'avis de la Ville sur les demandes de dérogation qui ont été effectuées par les différentes branches d'activité - 30 branches ont été consultées -, de même, je le dis, que par les organisations syndicales qui défendent les intérêts des salariés de ces branches. C'est donc à la suite de ces consultations qui ont eu lieu au mois de juin et au mois de septembre 2023 que l'avis de la Maire de Paris nous est proposé aujourd'hui.

On s'en souvient, il y a eu beaucoup de débats sur le nombre de dimanches qui pouvaient être concernés et sur les motifs valables pour lesquels ces dérogations pouvaient être envisagées. Je rappelle quels sont ces motifs. Il s'agit, par exemple, de périodes de fêtes, et nous y sommes, il s'agit par exemple de la rentrée scolaire, étant donné qu'il peut évidemment être utile pour un certain nombre de parents de pouvoir faire leurs courses un ou deux dimanches au mois de septembre pour acheter les équipements nécessaires. Cela peut être également des périodes de soldes. Cela concerne un certain nombre de situations comme cela, qui sont des fêtes ou des moments où il y a des besoins d'achat et de consommation. C'est donc plafonné à 12 dimanches dans l'année, et il est proposé ici de valider cette liste.

Je précise d'ailleurs que dans la liste qui nous est proposée, il y a quelques branches qui n'ont pas demandé 12 dimanches, même si la plupart l'ont fait. Quelques branches n'ont pas demandé 12 dimanches, estimant que cela n'aurait pas été nécessaire. Une seule est plafonnée, à son corps défendant j'imagine, qui est la boucherie, qui demande 3 dimanches compte tenu d'un arrêté préfectoral qui l'empêche d'aller au-delà.

En réalité, c'est un projet de délibération assez réglementaire, classique, que je propose évidemment de voter, même si je peux partager beaucoup des questions soulevées par Raphaëlle PRIMET et d'autres intervenants après moi sur la liberté d'un certain nombre de salariés de travailler ou pas le dimanche, en sachant que dans un certain nombre de cas, ce n'est sans doute pas un choix totalement libre. Néanmoins, je pense que cette possibilité d'avoir quelques dimanches dans l'année qui peuvent être travaillés correspond à une demande des commerces - cela va de soi et je ne reviens pas sur ce sujet - mais aussi des consommateurs. J'ai vu une enquête du Credoc de 2021, d'où il ressort qu'en Ile-de-France, car il semblerait que cela peut être un peu différent selon les territoires, 70 % des personnes interrogées sont favorables à cette possibilité de faire des courses quelques dimanches dans l'année.

Notre groupe votera donc pour ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Oui, comme le dit M. DAVIAUD, "souvenirs, souvenirs". Cela nous ramène à la loi du 6 août 2015, à l'époque où M. MACRON faisait le coucou social-libéral dans le Gouvernement de François HOLLANDE, qui nous avait "pondu" la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Il fallait libérer la croissance, c'était le moment où il y avait trop de blocages dans la société française, dans le Code du travail. On a trouvé beaucoup de solutions, et parmi ces libérations du travail, il y avait le fameux travail du dimanche. Il fallait donc déréguler la question du travail du dimanche, mais cela n'a pas été totalement dérégulé puisque, de fait, on a le droit, à travers ce projet de délibération, de choisir quelques dimanches pour travailler. Mais nous revenons un peu au débat de cette époque.

En fait, comme l'a rappelé Mme PRIMET dans son intervention, on oppose deux choses : l'activité du dimanche et le travail des salariés le dimanche, qui sont deux choses différentes. Nous savons très bien qu'à travers cette libération, on a autorisé les grandes enseignes à pratiquer le travail le dimanche, en sachant que c'est souvent le moment où, surtout en ces moments de fêtes, elles font le chiffre d'affaires le plus important. De fait, elles bénéficient donc d'une main-d'œuvre sous-payée par rapport à leur chiffre d'affaires, et tout cela se fait au détriment des petites enseignes, celles qui sont en profession libérale, ou de ceux qui sont autoentrepreneurs qui, eux, ont le droit de travailler le dimanche sans bénéficier de dérogations.

Depuis le début, les Ecologistes se sont toujours opposés à cela et ont toujours défendu, face aux grandes enseignes, les petits commerçants dans leur activité de proximité et notamment leur activité dominicale. Il ne faut donc pas croire qu'on libère le travail le dimanche, on libère uniquement des grandes enseignes qui disposent d'espaces, de salariés, pour leur permettre d'augmenter leur chiffre d'affaires, ce qui n'est pas normal. Ainsi, pour une raison de fond, et c'est aussi un peu la vision écologiste de ce qu'est le travail, de ce qu'est l'activité de proximité, nous avons toujours défendu les petits commerçants face aux grandes enseignes de commerce qui font aujourd'hui énormément d'argent par rapport à cela.

Je rappelle donc la signification de notre position : nous ne sommes pas contre l'activité le dimanche qui a déjà lieu, nous sommes contre celle des grandes enseignes. Et c'est pour cela que, comme traditionnellement dans nos

vœux et comme le Parti communiste, nous allons voter contre ce projet de délibération qui est un recul social et économique.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, au nom de l'Exécutif. Courage ! Courage, Nicolas.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier les intervenants, Raphaëlle PRIMET, Jean-Philippe DAVIAUD et Jérôme GLEIZES, et je voudrais vous dire que, dans vos interventions, je partage le fond, et vous le savez. Vous connaissez mon attachement de longue date au repos dominical et vous savez que je n'ai pas changé d'avis sur ce sujet. Mais ce projet de délibération, il me revient de le présenter au nom de l'Exécutif. Il est récurrent, il provient - il faut le souligner - d'une prescription légale en vertu de l'article L. 300-132-26 du Code du travail qui permet que les commerces de détail puissent ouvrir de façon ponctuelle dans la limite de 12 dimanches par an.

Je précise, et c'est important, que ces dérogations au repos dominical sont accordées par branche d'activité pour permettre l'ouverture uniquement pendant des pics d'activité, tels que les périodes de fêtes, de fin d'année, les périodes de soldes d'été et d'hiver, la Fête des mères, la Fête des pères et Pâques. C'est uniquement dans ce cadre. En contrepartie, chaque salarié qui est privé du repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de son salaire ainsi qu'une période de repos équivalente en temps.

Par ailleurs, cela a été dit par Jean-Philippe DAVIAUD, les services de la Ville ont consulté à la fois les organisations d'employeurs et les représentants syndicaux des salariés, et c'est sur leurs propositions que nous délibérons. Dans la proposition qui est faite, sur 30 fédérations représentatives des branches professionnelles qui ont répondu, le résultat est le suivant. 27 branches ont fait part de leur souhait de pouvoir bénéficier des 12 dimanches dérogatoires. La Fédération nationale des détaillants en maroquinerie et voyage a exprimé le souhait d'obtenir seulement 6 dimanches. Ce n'est donc pas 12 pour tout le monde. La branche de la boucherie a demandé seulement 3 dimanches, et les branches relatives aux instruments de musique, à l'optique lunetterie et aux revêtements de sol et de tapis n'ont pas fait de proposition de calendrier. Par ailleurs, les dates correspondent pour chacune des branches, je l'ai dit, à des habitudes de consommation des Parisiens.

Raphaëlle PRIMET est revenue sur des demandes que le groupe Communiste a formulées par le passé, notamment le renforcement des inspecteurs du travail. Je suis tout à fait d'accord avec elle et nous insisterons auprès du service de l'Etat pour que des inspections du travail sur le sujet soient régulièrement faites pour protéger les salariés.

La deuxième chose que Raphaëlle PRIMET a rappelée, c'est une demande que j'avais effectuée au temps où j'étais président de groupe, qui était la création d'un observatoire pour voir l'évolution, depuis la Mission d'Information d'Evaluation de la Ville de Paris en 2015, du travail du dimanche et sa généralisation, notamment avec la création des zones touristiques internationales imposées par l'Etat, non négociées avec les branches ni avec les salariés, qui favorisent ce que Jérôme GLEIZES a évoqué, c'est-à-dire les grandes enseignes, telles que Galeries Lafayette, Printemps, tous ces grands magasins.

D'ailleurs, cet observatoire a une utilité, qui est d'avoir les chiffres d'affaires du dimanche et de pouvoir demander l'extraction du chiffre d'affaires des entreprises le dimanche. Aujourd'hui, du fait d'un certain secret, nous n'avons jamais eu ces chiffres. Nous ne savons pas si l'ouverture du dimanche et notamment les Z.T.I. permettent une augmentation du chiffre d'affaires ou si, au contraire, ce que Jérôme GLEIZES a évoqué, elles créent une concurrence un peu déloyale avec les petits commerçants qui, souvent, ne sont constitués que d'un salarié ou deux salariés et ne peuvent pas se permettre de payer leurs salariés le double à l'occasion de ces week-ends. La question de la concurrence doit donc être regardée.

Raphaëlle PRIMET l'a également évoqué, c'est évidemment le droit au repos dominical. On sait que dans ces branches du commerce, on trouve souvent des femmes, des femmes en C.D.D. ou à temps partiel et qui sont coupées de leur famille le dimanche, ce qui n'est pas forcément l'esprit de société que l'on veut défendre à Paris.

Pour toutes ces raisons, chère Raphaëlle PRIMET... D'abord, l'Etat, la D.G.E. avait commencé ses travaux en 2016, avec la création d'un observatoire, jusqu'en 2018, lequel n'existe plus - nous n'avons plus aucun chiffre - et la Ville de Paris avait fait des réunions jusqu'en 2018. Je vous propose donc que nous relançons, avec la DAE et avec l'APUR, cet observatoire et ces réunions pour que nous puissions rendre des comptes l'année prochaine au moment de ce projet de délibération. Je mets donc ce projet de délibération au vote.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 182.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 182).

**2023 DAE 201 - Subvention (2.600 euros) à l'association "Bienvenue au village Montorgueil" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux illuminations de fêtes de fin d'année : "Paris Ville Lumière pour toutes et tous".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 201 et le vœu référencé n° 36 qui y est rattaché. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association "Bienvenue au Village Montorgueil" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023.

La parole est à Camille NAGET - c'est cela ? - qui en profitera pour présenter le vœu n° 36. J'avais Camille NAGET et Raphaëlle PRIMET mais je pense que...

**Mme Camille NAGET**. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - ... c'est l'une de vous deux qui intervient.

**Mme Camille NAGET**. - Voilà, et je m'attacherai d'ailleurs uniquement à présenter...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Le vœu n° 36.

**Mme Camille NAGET**. - ... le vœu n° 36, un vœu que nous sommes vraiment très contents de présenter en cette période de fin d'année et qui, je n'en doute pas, fera l'objet d'une adoption à l'unanimité de notre Assemblée.

La période des fêtes, ce mois de décembre est une période que - nous l'appelons de nos vœux - nous voulons être une période de partage, de solidarité et de fraternité, une période qui doit être un moment festif pour toutes et tous. Et ce moment de fête, nous souhaitons qu'il puisse aussi être présent dans l'espace public.

Malheureusement, aujourd'hui, tel que les choses sont prévues à Paris, historiquement, traditionnellement, les décorations de fêtes de fin d'année et les illuminations sont présentes là où il y a des commerçants, puisque ce sont les associations de commerçants qui choisissent et qui participent le plus largement au financement de ces illuminations de fêtes de fin d'année. Bien sûr, nous saluons l'engagement des commerçants dans les quartiers où ils accrochent ces illuminations, mais nous sommes un peu embêtés que ces illuminations ne soient pas réparties également dans la ville et je voulais aussi partager avec vous la question d'une petite Parisienne de 5 ans qui habite dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, dans les quartiers populaires, dans le quartier de Pont de Flandre, qui se demandait, elle aussi, pourquoi dans son quartier il n'y avait pas d'illuminations, pourquoi son quartier n'avait pas revêtu ses habits de lumière pour les fêtes de fin d'année comme d'autres quartiers.

Ainsi, Monsieur le Maire, avec ce vœu, nous souhaitons que puisse être revu, repensé le mode de fonctionnement, le mode de financement des illuminations et des décorations de fin d'année, et nous souhaitons que la Ville fasse un effort particulier dans les quartiers populaires, qui sont aujourd'hui grandement délaissés et qui malheureusement sont moins à la fête que d'autres quartiers de notre ville.

Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous aurez une écoute très attentive sur ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Chère Camille, je vous remercie pour ce vœu et votre intervention.

Cet hiver encore, les illuminations feront briller Paris, la Ville Lumière, pour le plus grand bonheur des Parisiens, des Franciliens mais aussi des touristes qui viennent admirer la Capitale en cette fin d'année. C'est bien ce que nous souhaitons, que toutes et tous puissent s'émerveiller en se promenant dans Paris, admirer les lumières et les vitrines de Noël, dans tous les quartiers de Paris et pas seulement dans les quartiers où nous avons des associations de commerçants qui portent ces propositions. Je tiens d'ailleurs à les saluer, à les remercier, parce qu'ils contribuent largement à illuminer notre Capitale et je suis ravi de soutenir ces projets qui permettent d'illuminer 150 rues et places à Paris.

Nous entendons, certes, beaucoup de discours critiques à l'encontre des illuminations, mais je tenais à souligner que les projets sont largement améliorés, que les associations ont fait de gros efforts pour proposer des illuminations plus respectueuses de l'environnement. L'engagement de la Ville en termes de sobriété énergétique ne faiblit pas, et ce Conseil en atteste avec le vote du plan Climat. C'est pourquoi nous soutenons les associations de commerçants qui sont engagées dans une politique de sobriété, notamment en utilisant des "L.E.D." cette année. Comme dans beaucoup d'endroits, les "L.E.D." sont à basse consommation énergétique. Enfin, le nombre

d'associations porteuses de projets a augmenté et il y en a notamment deux dans le 20e. Je souligne que cela fait six ans qu'il n'y avait pas eu d'augmentation du nombre d'associations. C'est donc un peu plus.

Concernant la demande du groupe Communiste, nous faisons aussi quelque chose de très important, qui est que nous soutenons directement les quartiers populaires quand il n'y a pas d'associations de commerçants. C'est un plus, c'est-à-dire que dans des quartiers comme dans le 19e, dans le 13e, dans le 20e, il y a prise en charge à 100 % par la Ville de certaines rues, en accord avec les maires d'arrondissement et la "politique de la ville". Je voulais le dire.

Votre vœu, Camille NAGET, souhaite aller plus loin. Il invite à mener une réflexion approfondie pour qu'aucun quartier ne soit oublié, je vous en remercie, et évidemment, nous allons réfléchir aux moyens d'étendre ces projets dans tous les quartiers de Paris.

Je vous invite donc à voter l'ensemble des projets de délibération qui sont proposés - il y en a plus de 70 - et évidemment ce vœu rattaché.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Sur le vœu n° 36 du groupe Communiste et Citoyen, qui a donc recueilli un avis favorable de l'Exécutif, explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais vous remercier, chère Camille NAGET, groupe Communiste, pour ce vœu sur les illuminations, car je pense qu'il répond à beaucoup de questions que nous, élus, nous nous posons en ce qui concerne cet exercice. C'est un exercice qui est complètement naturel en matière de soutien à l'animation commerciale, mais un exercice qui mériterait peut-être une petite révision, une révision qui permettrait de redonner aussi un peu plus d'équité entre les secteurs, les arrondissements et les associations concernées.

Je ne prendrai qu'un exemple, que nous connaissons assez bien. Au regard du résultat net, par exemple, du Comité des Champs-Élysées dans les documents budgétaires qui nous sont présentés dans le projet de délibération qui vient juste après, eh bien les 220.000 euros qui nous sont demandés pour les illuminations seraient peut-être plus utiles aux illuminations dans les quartiers populaires qui n'en bénéficient pas toujours. Pour cela, nous pensons que nous avons besoin de réinventer notre approche et de définir un nouveau cadre. Ce nouveau cadre permettrait aussi de s'inscrire dans une logique globale d'appui aux animations commerciales sur toute l'année, pour mieux lutter contre la vacance commerciale et encourager les associations de commerçants à se mobiliser au-delà des fêtes de fin d'année.

C'est une proposition que nous faisons ici au travers de cette réponse à ce vœu, que la Ville profite de cette interpellation pour reposer un cadre, revoir les modalités de financement des illuminations et, pourquoi pas, peut-être créer une enveloppe dédiée à l'animation de nos rues commerçantes, avec les illuminations que nous connaissons toutes et tous aujourd'hui. Je pense, en tout cas, que c'est le moment de nous reposer ces questions.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 238).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 201.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 201).

## **2023 DAE 272 - Subvention (220.000 euros) au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 272 relatif à l'attribution d'une subvention au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE.** - Merci, Monsieur le Maire.

120 milliards de bouteilles, c'est le volume de bouteilles qui sort tous les ans des usines du producteur de soda le plus consommé au monde, dont on sait les effets néfastes sur la santé. 3,2 millions de tonnes, c'est le volume de plastique jetable qui est produit chaque année toujours par la même firme, un record mondial pour une entreprise. 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, c'est la facture énergétique liée à la production de ces bouteilles encore par cette firme. "Championne du monde de la pollution plastique", c'est le titre décerné en 2022 par l'O.N.G. "Break Free from Plastic", et ce, pour la cinquième année consécutive. La firme dont nous parlons ici, c'est Coca-Cola Company, et le produit en question, c'est le soda Coca-Cola.

Je pense que nous serons toutes et tous d'accord ici pour dire que ces chiffres témoignent clairement de l'incompatibilité de cette firme avec les ambitions écologiques de la Ville, des ambitions qui nous ont permis de nous prononcer pour la sortie du plastique, y compris jetable, dans notre quotidien dans les services, ici à l'Hôtel de Ville comme dans nos mairies d'arrondissement.

Pourtant, mi-novembre dernier, alors que les Champs-Élysées se préparaient à revêtir leurs habits de lumière, nous apprenions par voie de presse un nouveau partenariat pour les illuminations organisé par le trop puissant Comité des Champs-Élysées, un partenariat avec - je vous le donne en mille - Coca-Cola, le pire pollueur plastique au monde, promoteur de la "malbouffe". Ce n'est pas la première fois que le Comité des Champs-Élysées s'appuie sur une entreprise dont l'activité de prédation sur nos ressources est démontrée, puisque Ferrero faisait déjà partie des sponsors précédents.

220.000 euros, comme je vous le disais, c'est le montant de la subvention qu'il nous est proposé de voter ici dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui lie la Ville au Comité, mais ce nouveau partenariat climaticide surprise confirme que les Ecologistes avaient raison dès le départ : ne pas conditionner nos subventions au renoncement à ce type de sponsoring nous met en difficulté. Nous avons demandé ce conditionnement en 2021, refus catégorique de l'Exécutif, et voilà. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec le pire pollueur plastique au monde, cela n'a pas l'air d'émouvoir le Comité des Champs-Élysées et c'est un très gros problème. Nous devons tenir tête au Comité, car déployer 4 kilomètres de "L.E.D." en annonçant 20 % d'économies d'énergie ne changera rien à l'image que renvoie ce sponsoring, un sponsoring qui n'est pas du tout en phase avec le plan Climat que nous nous apprêtons à voter.

Je rappelle enfin au passage qu'en 2015, le Conseil de Paris avait déjà rejeté un sponsoring avec la firme Coca-Cola pour "Paris Plages". Confirmons notre vote ici, il faut envoyer un signal clair au Comité des Champs. C'est nous ici dans cette enceinte qui devons décider de qui peut faire quoi sur l'espace public, tout particulièrement sur les Champs-Élysées. Nous devons redonner un cadre qui soit cohérent avec nos ambitions climatiques et nos politiques publiques.

Les Ecologistes voteront donc de nouveau contre ce projet de délibération et nous appelons nos collègues sur tous les bancs à faire de même.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je voudrais d'abord rappeler l'objet de ce projet de délibération, qui n'est pas un projet visant à valider le choix du sponsor du Comité des Champs-Élysées. Ce projet de délibération vise à verser une subvention, avec une convention adossée, pour les illuminations de Noël des Champs-Élysées. J'entends votre remarque et, d'ailleurs, je vous rejoins sur la nécessité d'encourager les commerçants et tous les Parisiens, pas simplement les commerçants, à se tourner vers des acteurs vertueux à la fois en matière environnementale et en matière sociale. Vous avez tout à fait raison.

Après, je vous présente un projet de délibération qui est une subvention au Comité des Champs-Élysées. Si nous devons avoir un débat sur Coca-Cola, c'est un débat qui est lié aux Jeux Olympiques, car vous savez très bien que la question du sponsor qu'a choisi le Comité des Champs-Élysées est liée aussi au fait que Coca-Cola est aujourd'hui partenaire des Jeux Olympiques à Paris en 2024, et c'est pour cela qu'ils se sont tournés vers ce choix.

Je voudrais enfin vous dire que les illuminations de Noël sur les Champs-Élysées, c'est un moment très important, très important pour la ville de Paris, c'est un moment qui fait briller Paris à l'échelle internationale, c'est l'une des avenues les plus connues à Paris mais aussi au monde, c'est le futur site du marathon paralympique, ce sont plus de 130.000 personnes qui ont assisté à la cérémonie de mise en lumière le dimanche 19 décembre sur une avenue entièrement piétonnisée comme c'est le cas un dimanche par mois, et c'est aussi ce Paris rendu accessible aux piétons libérés de la voiture qui a pu être donné à voir aux spectateurs du monde entier à travers cette cérémonie. Cet événement, d'ailleurs gratuit, contribue au rayonnement de notre ville mais également pour les

Franciliennes et les Franciliens qui viennent se promener et pour tous les visiteurs qui vont venir pendant les fêtes de Noël.

Je voudrais dire aussi, pour terminer, puisque vous l'avez évoqué, que la Ville ne finance pas que les illuminations des Champs-Élysées. Je l'ai dit tout à l'heure, ce sont plus de 150 rues à Paris qui sont illuminées, pour plus de 400.000 euros de subventions, et ce sont aussi les quartiers populaires. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais je le redis, sur les quartiers populaires, ce sont neuf secteurs en quartiers "politique de la Ville" qui sont financés à 100 % par la Ville de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette subvention au Comité des Champs-Élysées.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 272.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 272).

### **2023 DAE 316 - Viaduc des Arts (12e) : prolongation de la durée du bail emphytéotique avec la SEMAEST (6 mois).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 316. Il s'agit du viaduc des Arts dans le 12e arrondissement et de la prolongation de la durée du bail emphytéotique avec la SEMAEST, prolongation de six mois.

La parole est à Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN**. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Je voudrais simplement rappeler qu'avec ce projet de délibération vous demandez la signature d'un avenant pour une prolongation de six mois du bail emphytéotique signé entre la SEMAEST et le viaduc des Arts. Cette échéance avait été déjà reportée le 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 et il nous faut à nouveau voter une prolongation. Cette fois-ci, il est proposé six mois pour renégocier avec la SEMAEST devenue S.E.M. Paris Commerces, opérateur commerces de la Ville, et permettre un nouveau contrat, compte tenu du modèle économique que vous souhaitez créer avec cette foncière qui détermine les futures recettes.

Nous nous étonnons de ces nombreux retards. Il apparaît clairement que vous êtes assez spécialistes des avenants et que vous paraissez très peu capables de prévoir dans le temps réglementaire les renouvellements. Nous votons des quantités industrielles d'avenants tout au long des séances du Conseil de Paris, qui illustrent un peu l'impréparation de votre gestion.

Le viaduc des Arts connaît une rotation excessivement importante des occupants ; un nombre très faible d'artisans d'art résistent plusieurs années de suite. Les loyers exigés par la SEMAEST ne sont pas supportables pour un artisan d'art. Comment vouloir favoriser, développer des savoir-faire en facturant des milliers d'euros de loyer mensuel ? Combien de milliers d'euros un artisan doit-il gagner pour payer plus de 40.000 euros de loyer annuel ?

La politique de gestion du viaduc des Arts menée depuis vingt ans, en fait, ne fonctionne pas. D'ailleurs, le président des artisans est préoccupé par une mauvaise connaissance ou un mauvais dialogue sur leurs besoins, sur leurs obligations, mais surtout sur leurs charges. Vous affichez à grand renfort de communication une volonté de soutenir les savoir-faire et les artisans d'art. En réalité, vous pratiquez un "hold-up" sur les loyers. Vous les condamnez à mourir les uns après les autres selon leur capacité de résistance à votre politique irrationnelle de charges.

La nouvelle entité foncière Paris Commerces ne s'attaque pas aux vraies causes du délitement du commerce à Paris : des loyers exorbitants, le coût du foncier et, bien sûr, la dernière hausse de la taxe foncière, qui rendent les choses inabordables. En plus de cela, vous avez créé le long du viaduc d'énormes difficultés de stationnement, de circulation. Vous les condamnez une deuxième fois à mourir.

Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Je ne répondrai pas à toutes les prolongations que vous avez évoquées, Monsieur MARGAIN, mais seulement à celle-ci. Et comme vous le savez, cher Franck, cela fait deux mois

que je suis élu et vous ne pouvez pas me mettre tous les maux de la terre et de la Ville sur les épaules à travers votre intervention, qui me semble très exagérée par rapport à la situation des artisans au viaduc des Arts.

J'y ai fait une visite et cela a d'ailleurs été l'un de mes premiers déplacements quand j'ai été nommé adjoint en charge du commerce et de l'artisanat. J'ai rencontré l'association des artisans du viaduc des Arts, et ceux-ci m'ont paru - j'espère qu'ils m'écoutent et qu'ils vont écouter - très contents, en sachant que certains sont là depuis très longtemps. Vous parlez du président, ou de la nouvelle présidente puisqu'il y a eu un changement, ce ne sont pas des artisans qui sont là depuis six mois. Ils sont là depuis plusieurs années.

Concernant les loyers, si l'on compare le prix du mètre carré des baux commerciaux autour de la gare de Lyon et autour de la place de la Bastille dans le privé et les baux commerciaux de la SEMAEST ou de Paris Commerces, on constate que c'est du simple au double, voire du simple à quintuple. C'est de 1 à 5. Vous ne pouvez donc pas nous dire que c'est très cher par rapport au marché.

Après, concernant le viaduc des Arts, que nous connaissons tous les deux très bien et qui est un lieu emblématique de notre arrondissement, cela fait des années que j'insiste sur l'importance de produire à Paris, de relocaliser, et c'est vrai que c'est un parcours du combattant, comme je l'ai dit, notamment du fait des prix des loyers dans le privé. Heureusement, la Ville s'engage auprès des artisans pour leur permettre de développer leur activité, et, je le dis, c'est un objectif très important qui me tient à cœur et sur lequel je vais travailler dans les deux ans qui arrivent.

Le viaduc représente une soixantaine de voûtes qui sont toutes occupées. Les locaux sont actuellement loués à plus d'une quarantaine d'artisans d'art ainsi qu'à d'autres activités qui contribuent à l'animation du quartier : galerie d'art, reconditionnement de bicyclettes, artisanat alimentaire, café-restaurant. Dans chaque atelier, les artisans produisent, présentent et vendent. On a d'ailleurs fait une opération avec l'Office du tourisme avec "Paris je t'aime", qui s'appelle "ParisLocal", où nous avons ouvert les ateliers au public il y a à peine un mois.

Ainsi, je vous le dis, nous continuerons à animer, et l'objet de ce projet de délibération, c'est justement de prolonger la D.S.P. parce que nous avons aujourd'hui un opérateur, Paris Commerces, et le temps de se mettre en situation de Paris Commerces, nous avons besoin de ces six mois. C'est l'objet de la prolongation de ce contrat.

J'espère avoir répondu à vos préoccupations. Après, tout ce que vous avez évoqué ne relève pas de ma délégation et je n'ai pas compétence pour y répondre.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 316.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 316).

## **2023 DAE 317 - Ecoles d'arts appliqués. - Dotations exceptionnelles pour des travaux de mises aux normes dans les écoles Boule (68.000 euros) et Duperré (23.000 euros).**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des écoles d'art appliqué de la Ville.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 317 concernant les écoles d'arts appliqués, dotations exceptionnelles pour des travaux de mise aux normes dans les écoles Boule et Duperré et le vœu référencé n° 37 qui s'y rattache.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les écoles Duperré et Boule sont exceptionnelles à deux titres.

Premièrement, ce sont des écoles publiques d'excellence. A ce titre, elles dispensent des cours d'un niveau académique élevé à plus de 1.500 étudiants gratuitement tous les ans, délivrant des diplômes allant du C.A.P. au master. Elles permettent, en cela, à Paris et à la France de maintenir leur rang sur la scène internationale dans les domaines des arts, du design, de la mode, du graphisme, de l'artisanat. L'une comme l'autre participent au rayonnement culturel de notre ville et de notre pays. En effet, de nombreux étudiants de ces deux écoles passent une partie de leurs études à l'étranger dans des entreprises et des universités partenaires, et, à leur tour, celles-ci reçoivent des élèves du monde entier.

Elles sont également exceptionnelles, tant elles sont des témoins de la mémoire du monde ouvrier parisien. L'école Boule a été fondée pour répondre aux besoins grandissants d'ouvriers qualifiés durant la révolution

industrielle, notamment dans l'ébénisterie. L'école Duperré, elle, a été fondée par Elisa Lemonnier qui, révoltée par les conditions de travail des ouvrières parisiennes, ouvre son propre atelier puis crée la Société pour l'enseignement professionnel des femmes. Pédagogue et en avance sur son temps, elle mettra en place au sein de son école un enseignement alliant culture générale, pratiques artistiques et pratiques techniques, permettant ainsi à des jeunes filles d'accéder à des emplois dont elles étaient auparavant exclues. Même après sa mort, l'école conservera son caractère avant-gardiste en promouvant la mixité et en permettant aux jeunes garçons de suivre des cours de couture et aux jeunes filles des cours de céramique.

Ces écoles sont donc à la fois la représentation de l'excellence à la française et les témoins de l'histoire ouvrière et de l'émancipation des femmes. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que notre groupe y soit particulièrement attaché. Mais leur existence est menacée par la hausse des coûts des flux et par le désinvestissement de l'Etat dans le cadre de ses politiques d'abandon des services publics et de délégation toujours plus fortes aux collectivités tout en diminuant leurs budgets.

En 2022, la Ville avait déjà pourvu à hauteur de près de 400.000 euros aux besoins des écoles d'art publiques parisiennes à titre exceptionnel pour leur permettre de faire face à leurs dépenses à la hausse. Elle récidive donc avec ce projet de délibération et réaffirme son soutien indéfectible à ces structures. La semaine dernière, la Ville et son adjoint aux métiers d'art et de la mode, mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, ont mis à disposition de l'école Duperré de nouveaux locaux de 350 mètres carrés situés dans le 5e arrondissement, afin qu'elle puisse accueillir une cinquantaine d'élèves supplémentaires de la section Arts graphiques et de permettre à ces derniers d'apprendre dans les meilleures conditions.

Cependant, la Ville de Paris ne peut pas tout et il serait plus que temps que l'Etat prenne pleinement sa part sur ce sujet essentiel, et c'est pourquoi nous relayons ici par un vœu rattaché la lutte des personnels et des étudiants des écoles d'art et de design de Paris et de toute la France. C'est l'annonce des différents déficits qui a mis le feu aux poudres dans les 35 écoles d'art territoriales publiques. Elles aussi font face à l'inflation des flux et de l'énergie et à l'augmentation nécessaire mais non compensée du point d'indice. Ces 35 écoles territoriales font partie du réseau national des 45 écoles d'art et de design, créé pour garantir un accès à un enseignement pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire, mais elles n'ont pas le même statut que les 10 autres qui sont, elles, directement gérées et financées par l'Etat. L'ensemble de ces écoles délivrent des diplômes nationaux du Ministère de la Culture.

Mais là où le bât blesse, c'est sur les différences de traitement entre les écoles. Les dotations sont gelées depuis 12 ans, le statut des enseignants ne correspond pas à leur mission d'enseignement supérieur et il y a aussi une grande inégalité pour les étudiants exonérés des droits d'inscription et qui peuvent accéder à une bourse dans les écoles nationales mais pas dans les territoriales. Le collectif des étudiants, dans une tribune, a affirmé que ce réseau est un service public essentiel pour permettre l'émergence des talents issus de nos territoires et de toutes les classes sociales et pour nourrir les scènes artistiques et les politiques culturelles. Il interpelle la Ministre de la Culture et porte 29 propositions "pour un avenir radieux".

Nous les soutenons et nous nous inquiétons du projet caché que pourrait recouvrir cet abandon progressif de ces écoles par l'Etat, car pour les entreprises d'éducation privées, ces écoles représentent un marché juteux qui jusqu'à présent leur échappe.

Nous vous proposons donc que la Maire de Paris puisse interpeller le Ministère de la Culture et celui de l'Education nationale pour que l'Etat finance à la hauteur de leurs besoins ces écoles prestigieuses dont la mission de service public fait briller et rayonner Paris et la France sur la scène internationale.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à vous, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Avec votre intervention, vous mettez en avant et vous valorisez trois écoles d'art parisiennes qui bien souvent ne sont pas dans la lumière mais qui méritent d'y être, car ce sont des écoles de renommée internationale qui portent haut et fort l'image et les valeurs de notre ville. Tout ce que vous avez dit est très juste, vous avez dit beaucoup de choses qui nous touchent et j'espère que cela touchera aussi les chefs d'établissement de ces écoles.

Quelques mots. Comme vous l'avez dit, elles dispensent des formations de qualité et notamment forment dans les domaines de la mode, des métiers d'art et du design, mais ces écoles, et vous l'avez très bien dit, connaissent des difficultés importantes depuis le passage de la loi "avenir professionnel" de 2018. La nouvelle réglementation de la taxe d'apprentissage pénalise fortement ces établissements d'enseignement supérieur en réduisant considérablement le financement automatique des entreprises en faveur des écoles publiques. Par cette loi, l'Etat a fait le choix de concentrer l'essentiel des finances publiques sur les formations du secteur du commerce, des banques, des assurances. Entre parenthèses, quand je vois l'évolution des commerces à Paris, je constate que ce sont plutôt les artisans qui continuent à se maintenir et les assurances et les banques qui ferment. Ces secteurs



bénéficiaire pourtant d'un taux d'insertion dans l'emploi très élevé, et on peut donc s'interroger sur le choix de la priorité de l'Etat.

Autre impact majeur pour ces écoles, la réforme des diplômes des arts appliqués qui acte la création d'un diplôme unique, le Diplôme national des métiers d'art et du design. De ce fait, les demandes de formation augmentent, et les écoles d'arts appliqués se retrouvent à devoir gérer plus d'effectifs avec autant, voire moins de moyens. Quand l'Etat se désengage, la Ville continue d'agir et de soutenir ces écoles afin d'assurer aux élèves et aux enseignants des conditions de travail optimales dans un environnement le plus sain possible.

C'est à ce titre que nous avons annoncé la semaine dernière la mise à disposition d'un nouveau local pour l'école Duperré, situé au 2, rue Saint-Médard dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, un local de 350 mètres carrés qui devrait permettre d'accueillir une annexe de l'école avec 50 étudiants afin que ceux-ci puissent continuer à travailler dans les meilleures conditions matérielles. Enfin, c'est l'objet de ce projet de délibération, ce sont aussi des subventions que la Ville octroie. Bien sûr, je vous demande d'adopter ces subventions pour ces trois écoles.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 239).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 317.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 317).

### **2023 DAE 322 - Subvention (41.850 euros) et convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 322 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

La parole est à Vincent BALADI.

**M. Vincent BALADI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne le renouvellement du soutien de la Ville à l'Atelier parisien d'urbanisme, APUR, afin d'assurer la poursuite de la mise à jour de la banque de données sur le commerce pour 2023. Ces indicateurs sur le commerce parisien permettent l'analyse du tissu commercial et de son évolution à Paris. Créé dans le cadre d'un partenariat depuis 1997 entre la Ville, la Chambre de commerce ainsi que l'APUR, cet outil partagé répertorie et décrit les locaux situés au rez-de-chaussée, ayant une vitrine et un accès visible depuis l'espace public. Elle inclut les locaux situés dans une cour ou dans un centre commercial. Par ailleurs, le programme de travail de l'APUR vise à enquêter sur un échantillon de rues parisiennes choisies en fonction de problématiques spécifiques. De plus, des axes supplémentaires tels que les zones touristiques internationales, Z.T.I., l'e-commerce et la logistique urbaine seront également étudiés afin de suivre les évolutions du commerce et de ses impacts.

A ce titre, j'aimerais insister une nouvelle fois, Monsieur l'adjoint au commerce, sur la mono-activité, en tout cas ressentie très fortement par les Parisiens, des commerces dans nos rues, sur la concurrence toujours plus forte du commerce en ligne et sur les mesures pour contrer la vacance commerciale. Pourriez-vous nous préciser votre feuille de route à ce sujet ?

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

De l'art de la concision.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Maire.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas vous répondre sur ma feuille de route, car cela nécessiterait un débat organisé et beaucoup plus de temps. Dans ma délégation, j'ai évidemment le commerce, ce que vous évoquez, mais aussi les métiers d'art, d'artisanat, les métiers de la mode, le design, les professions libérales. Je ne vais donc pas pouvoir vous répondre sur ma feuille de route.

Cela dit, sur ce projet de délibération, d'abord, je vous remercie, car vous mettez en lumière, à travers cette subvention auprès de l'APUR, un travail remarquable que fait l'APUR et qui est très important, justement pour construire notre feuille de route qui sera partagée avec chaque arrondissement. En effet, comme vous l'avez dit, on rentre dans le détail, rue par rue, pour lutter contre la mono-activité que vous avez évoquée, et c'est l'objet aussi de Paris Commerces, à la fois de la SEMAEST, du G.I.E. Paris Commerces et des bailleurs, mais aussi pour lutter contre le commerce en ligne. Vous l'avez dit, celui-ci est une vraie maladie, un véritable problème, à la fois pour des enjeux environnementaux, parce que cela génère énormément de livraisons et donc de pollution et que cela tue le petit commerce et l'emploi. Ces deux sujets que vous avez évoqués, ce sont évidemment deux axes majeurs de la feuille de route dont je serai amené à débattre arrondissement par arrondissement.

Dans le travail que l'APUR est en train de réaliser sur cette banque de données, on voit quand même des grandes tendances. D'abord, il y a très peu de vacance commerciale par rapport au reste de la France. Les chiffres nationaux sont à plus de 15 % de vacance commerciale, et dans certaines villes, on a 20 ou 30 %. A Paris, on est autour de 10 % de vacance commerciale, et quand on regarde ce que nous maîtrisons, c'est-à-dire par le G.I.E. Paris Commerces et nos bailleurs, on voit que nous n'avons que 6 % de vacance commerciale. C'est lié notamment aux travaux, parce que quand un commerce quitte ses locaux, il faut faire des travaux, et la vacance que l'on a, c'est bien souvent de la vacance du fait de travaux.

Je voudrais dire aussi que nous avons l'une des densités commerciales les plus importantes au monde, au nombre d'habitants : ce sont 28 commerces pour 1.000 habitants. Aucune capitale au monde ne peut avoir ces références. Et en termes d'emploi, c'est le secteur qui porte le plus d'emplois à Paris, notamment du secteur primaire, tout ce qui est artisanat, tout ce qui est lié à l'industrie. Plus de 20 % des emplois parisiens sont dans le commerce, ce qui est énorme, et derrière le commerce, il y a beaucoup d'employés. Vous avez également évoqué les Z.T.I., je les évoquais tout à l'heure par rapport au travail du dimanche, oui, l'APUR pourra travailler sur cette question des Z.T.I. et du travail du dimanche, et il pourra remettre en place l'observatoire que j'ai envie de revoir et qui était le vœu porté par les groupes de la majorité.

Je ne serai pas plus long. Evidemment, je suis à la disposition des maires d'arrondissement pour rentrer dans le détail rue par rue, quartier par quartier, pour définir cette feuille de route.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 322.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 322).

## **2023 SG 91 - C.R.C. - Rapport de suivi de recommandation sur la SEMAEST.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 91 relatif au rapport de la Chambre régionale des comptes de suivi de recommandation sur la SEMAEST.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour préciser à nos collègues qui sont impatients d'avoir les précisions que je vais vous livrer là - je le vois - ce rapport est un rapport conforme à la loi, cela a été instauré par la loi NOTRe en 2015. C'est un rapport de la Ville de Paris qui a fait suite au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la SEMAEST qui avait été présenté au mois de décembre 2022. En vertu de ce rapport, l'Exécutif a pour obligation de présenter à son Assemblée délibérante l'ensemble des mesures prises à la suite de ce rapport, et ce, dans l'année qui suit la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes. Ainsi, cette communication, ce rapport que nous avons aujourd'hui est donc ce rapport de l'Exécutif parisien à notre Assemblée.

Les demandes de la Chambre régionale des comptes, pour essayer de résumer un peu, portaient sur deux types de points.

Un premier point qui est dit de régularité, qui est d'ores et déjà satisfait, puisque ce point portait sur une évolution des statuts de la SEMAEST qui, compte tenu de sa date de création, ne correspondaient plus à la réalité de son action actuelle et encore moins aux nouvelles missions que nous avons souhaité collectivement lui confier il y

a maintenant un an - je crois que le projet de délibération qui présentait la nouvelle stratégie pour le commerce avait été adopté lors de la séance de décembre 2022 ici même. Ainsi, cette nouvelle stratégie pour la SEMAEST devait passer par une modification très profonde des statuts.

La volonté d'évolution des missions de la SEMAEST que la Ville a portée et les demandes de la Chambre régionale des comptes se rejoignent pour aboutir à cette évolution des statuts. D'ailleurs, cette évolution des statuts s'est concrétisée par une délibération que vous avez adoptée au mois de juillet dernier, une DAE 141 qui autorisait la Maire de Paris à soumettre à une A.G. extraordinaire de la SEMAEST les nouveaux statuts. Cette demande importante a donc d'ores et déjà été satisfaite, et ce rapport nous permet d'en prendre la mesure.

Deuxième type de demande. Je mets à part une demande qui était relativement technique, qui portait sur une présentation de la comptabilité analytique et qui est en partie satisfaite, donc je ne rentre pas dans le détail et ceux que cela passionne pourront lire le détail. Je reviens plutôt sur deux autres demandes qui, dans le fond, se rejoignent.

La première était une demande de la C.R.C. de rapprocher un certain nombre d'acteurs plus ou moins voisins, qui avaient des activités convergentes avec celles de la SEMAEST. Cela concerne le G.I.E. Paris Commerces. Même si les missions sont différentes, on avait bien là, en termes de commercialisation de locaux commerciaux, une proximité, et celle-ci a d'ores et déjà été prise en compte, ce rapprochement ayant été opéré par la présence du G.I.E. dans les mêmes locaux que la SEMAEST, en rassemblant la commercialisation des locaux SEMAEST et G.I.E. à partir du mois de janvier prochain. Voilà, donc un certain nombre de missions qui sont prises en compte.

Il y avait une deuxième demande, dans le même ordre d'idées, qui était une fusion avec la Foncière métropolitaine. Les discussions qui ont lieu entre le Secrétariat général de la Ville et la Société du Grand Paris ont assez vite conduit à la conclusion que cette demande n'était pas possible à satisfaire, compte tenu des différences très importantes entre le tissu commercial parisien et la réalité du tissu commercial dans les 120 communes qui composent la Métropole, et des différences d'échelles extrêmement importantes. Dans un avenir plus ou moins lointain, peut-être que cette question pourra être posée, mais, en tout état de cause, aujourd'hui, c'est tout à fait prématuré. Par conséquent, cette fusion ne peut avoir lieu.

Autre fusion demandée par la Chambre régionale des comptes, c'était la fusion entre la SEMAEST et sa filiale, la Foncière Paris Commerces. Là, la Ville a considéré que cette demande n'était pas opportune pour une raison simple : cette foncière permet d'attirer des capitaux privés, permet de lever de l'emprunt, et au moment où l'on était en discussion avec la Caisse des dépôts et consignations pour une augmentation très importante du capital, ce n'était pas le moment de supprimer cette structure qui permet cette montée en puissance que nous attendions tous, étant donné que cela va être une capacité d'action bien supérieure pour la SEMAEST. Cette demande n'a donc pu être satisfaite, car il a été considéré qu'en réalité, elle allait entraver l'action de la SEMAEST.

Voilà, dans les grandes lignes, ce que dit ce rapport de l'Exécutif, qui nous permet d'abord de voir que les décisions qui ont été prises et les délibérations que nous avons adoptées nous permettent bien à la fois de répondre aux demandes de la C.R.C. et de donner à la SEMAEST toutes ses capacités d'action, car, on le sait, cela va être notre outil principal d'action sur l'activité commerciale à Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Jean-Philippe DAVIAUD.

M. DAVIAUD a précisément répondu à toutes les questions de la C.R.C. et a présenté toutes les réponses de la Ville. Je n'ai donc rien d'autre à ajouter et je le remercie pour son intervention.

C'est un projet de délibération pour information et qui ne nécessite pas de vote.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jean-Philippe DAVIAUD a fait le travail, et là, vous venez de faire mon travail. C'est parfait, c'est ce que l'on appelle de la coopération.

## **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation expérimentale de "lockers" sur le 17<sup>e</sup> arrondissement.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous pouvons donc passer à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu référencé n° 38 est relatif à l'installation expérimentale de "lockers" sur le 17<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à Paul HATTE.

**M. Paul HATTE**. - Oui, je suis ici. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais présenter aujourd'hui un vœu qui répond à une évolution significative dans les habitudes d'achat des Parisiens. Notre quotidien est en effet marqué par l'accroissement des achats en ligne, impliquant une augmentation des livraisons à domicile ou en points relais. C'est une réalité qui soulève de multiples défis, notamment en termes de flexibilité et d'impact écologique.

Nous sommes donc confrontés à un dilemme : comment faciliter la réception de colis tout en limitant la circulation des livreurs pour un Paris plus vert ? La réponse que nous proposons avec Geoffroy BOULARD et les élus du groupe Changer Paris est l'installation expérimentale de "lockers" dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Les "lockers" offrent une solution pratique et écologique, puisqu'ils sont disponibles en permanence. Ils permettent de centraliser les livraisons, de sécuriser les colis dans un même meuble, réduisant ainsi les déplacements des livreurs. Ce système de retrait garantit la sécurité des colis et offre une grande souplesse d'horaires pour nos concitoyens qui sont dépendants aujourd'hui des horaires des commerces qui se trouvent près de chez eux.

Nous avons identifié quatre emplacements stratégiques pour ces installations expérimentales : rue Navier, rue Mstislav Rostropovitch, rue Jean Oestreicher et boulevard Pereire. Ces sites ont été choisis pour leur accessibilité et leur visibilité et assurent une utilisation optimale par les habitants.

En adoptant ce vœu, le Conseil de Paris enverrait un signal fort en faveur d'une logistique urbaine innovante et respectueuse de l'environnement, une logistique du dernier kilomètre. Nous avons ainsi l'opportunité d'améliorer significativement la qualité de vie dans notre arrondissement tout en répondant aux impératifs écologiques de notre époque.

Merci à tous.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Paul HATTE pour son intervention.

Je ne crois pas que les "lockers", si l'on multiplie ce type de lieu pour livraison des colis, aillent dans le sens de l'écologie, parce qu'au contraire, cela va générer encore plus de circulation et de livraisons. Je ne crois pas que cela aille dans le bon sens.

Je voudrais vous dire, mon cher collègue, qu'aujourd'hui, concernant la livraison, nous avons les services postaux qui doivent jouer ce rôle de points relais, qui est un rôle de service public et aussi un rôle d'accueil humain, ce qui n'est pas le cas des "lockers", puisqu'il s'agit simplement d'un local qui génère une rotation de véhicules pour déposer des colis. J'ajoute que pouvoir récupérer ses colis à toute heure, c'est aussi accepter que les travailleurs, les employeurs n'intègrent pas des enjeux qui s'imposent à notre société : permettre à ses salariés d'avoir un temps, une soirée par semaine par exemple, pour se rendre dans des commerces de proximité, notamment La Poste, pour qu'ils puissent récupérer leurs colis.

Je veux dire aussi que, malheureusement, la grande majorité des livreurs qui vont sur les "lockers" sont dans l'"ubérisation", et nous ne sommes pas pour l'"ubérisation" de la société, en particulier pour des jeunes qui sont en dehors de tout code, Code du travail, Code de la Sécurité sociale et autres.

Pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas favorables au développement de ce type d'activité à Paris et notamment des "lockers", et nous émettrons un avis défavorable à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

J'imagine que le vœu n° 38 est maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attractivité et avenir de la rue Mstislav-Rostropovitch et de la place Françoise-Dorin.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 39 relatif à l'attractivité et à l'avenir de la rue Mstislav Rostropovitch et de la place Françoise Dorin.

C'est un vœu à nouveau présenté par Paul HATTE, un abonnement de fin de journée.

**M. Paul HATTE**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur l'avenir et l'attractivité du quartier de la rue Mstislav Rostropovitch et de la place Françoise Dorin dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Ce quartier, qui est aujourd'hui animé par le conseil de quartier Martin Luther King, présidé par ma collègue Alix BOUGERET, a laissé place, grâce à l'expertise de nombreux architectes, à un espace qui reflète l'innovation et le renouveau.

Cependant, il est de notre devoir de reconnaître que ce développement ambitieux fait aujourd'hui face à des défis majeurs, que nous avons d'ailleurs soulevés et pointés du doigt à l'époque de sa conception, Brigitte KUSTER, maire, puis Geoffroy BOULARD. En effet, cinq ans après l'accueil des premiers résidents, nous constatons une dégradation préoccupante de l'espace public, un dallage qui se détériore et un manque d'entretien flagrant des espaces verts. De plus, les commerces de la rue Mstislav Rostropovitch souffrent d'une instabilité avec des locaux restant inoccupés trop longtemps. Cette situation impacte non seulement l'esthétique du quartier mais également la qualité de vie de ses habitants et l'activité économique.

Face à ces enjeux, avec Geoffroy BOULARD et Alix BOUGERET et par la convergence d'un vœu qui a été porté par Benjamin MALLO et voté à l'unanimité au conseil d'arrondissement, nous proposons un plan d'action en trois axes. Premièrement, une concertation approfondie avec toutes les parties prenantes du quartier, afin de parler des conditions de vie et de travail. Deuxièmement, un bilan public du projet d'écoquartier Clichy-Batignolles pour identifier les réussites et les axes d'amélioration. Enfin, un renforcement des services de la Ville en matière de propreté, d'espaces verts et de police municipale pour lutter contre les incivilités et la dégradation du cadre de vie.

Ces mesures sont essentielles pour faire de ce quartier non seulement un modèle d'urbanisme écologique mais aussi un lieu agréable et attractif pour tous.

Merci à vous.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Paul HATTE de nous interpellier sur l'écoquartier Clichy-Batignolles, qui par son ampleur est l'un des plus grands projets urbains du territoire parisien et qui a été labellisé écoquartier en 2016. Lauréat du Grand Prix "Ville durable", il est l'un des exemples d'une ville résolument contemporaine, mixte, ouverte et agréable à vivre.

Concernant la commercialisation et l'attractivité de ces nouveaux quartiers qui sont progressifs et intrinsèquement associés aux dynamiques de marché de l'immobilier, notamment les pieds d'immeuble, gérés par des foncières privées, je voudrais vous dire que je suis à votre disposition, avec le G.I.E. Paris Commerces qui concerne nos bailleurs, pour voir quelle stratégie locale nous pourrions mettre en place dans ce quartier et pour échanger avec le secteur privé, tout ce qui immobilier privé, pour essayer d'améliorer l'attractivité.

Par contre, le vœu que vous nous présentez, qui d'ailleurs a été adopté au conseil d'arrondissement, nous interpelle au sujet de l'entretien des espaces publics et de la sécurité. Comme vous le savez, mon cher collègue, à Paris, le Pacte parisien de la proximité définit un cadre global qui garantit une organisation et un processus de décision dans lequel les maires d'arrondissement ont pleinement leur part, notamment sur la question de la propreté, de la sécurité et de l'entretien des espaces verts. Ainsi, étant donné que ce vœu a été adopté dans votre arrondissement, je ne vois pas ce que l'on peut faire de plus au Conseil de Paris, tout ce que vous demandez étant dans les mains du maire d'arrondissement.

Je veux donc bien travailler avec vous sur les questions de commerce, mais pour toutes les autres questions, je vous propose de voir cela avec votre maire en interne, et notamment pour la concertation. La concertation, le maire d'arrondissement peut très bien la faire lui-même.

Pour toutes ces raisons, je vous propose le retrait de ce vœu au profit du vœu que vous avez voté en arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 39 est maintenu ? Il est maintenu. L'avis de l'Exécutif est donc défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un plan d'attractivité économique sur la rue Saint-Jacques.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - On devait examiner les vœux n°s 40 et 41 relatifs à la mise en place d'un plan d'attractivité économique sur la rue Saint-Jacques et à l'expérimentation de l'ouverture des locaux commerciaux vacants du G.I.E. Paris Commerces durant les J.O.P. 2024, mais seul le vœu référencé n° 40 du

groupe Changer Paris peut être présenté. Le vœu n° 41 du groupe GIP ne peut pas être présenté, faute de combattantes ou de combattants.

La parole est donc à Jean-Baptiste OLIVIER, pour présenter le vœu n° 40.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ici le vœu d'Anne BIRABEN sur l'attractivité de la rue Saint-Jacques qui a été meurtrie, comme vous le savez, par cette terrible explosion, et les conséquences sur le commerce, sur le tourisme se font sentir. Plusieurs commerces sont restés fermés place Alphonse Laveran, avec des devantures obstruées par du contreplaqué, ce qui n'aide pas pour la résilience et le moral des riverains.

Il existe deux pas-de-porte au 281, rue Saint-Jacques, qui appartiennent à un bailleur de la Ville de Paris. Ils sont actuellement vides de toute activité et nous pensons, Anne BIRABEN et son collègue Philippe BOUCHET, conseiller du 5e arrondissement, qu'à quelques mois des Jeux Olympiques, il pourrait être utile pour la dynamique de ce quartier de profiter de ces locaux pour les mobiliser, sinon sur des activités pérennes, au moins sur des activités éphémères qui pourraient être de l'animation autour des Jeux ou diverses expositions notamment d'artistes.

Voilà, toute idée sera la bienvenue pour occuper ces deux locaux et faire revivre le quartier comme il le mérite.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ. C'est à vous, Monsieur le Maire.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai échangé avec la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, qui ne peut pas présenter le même vœu, puisque ce sont deux vœux du 5e sur le sujet.

Je lui ai dit, et je le redis ici en séance, qu'évidemment nous sommes toutes et tous ici vigilants sur l'évolution de la situation rue Saint-Jacques. Je lui ai dit aussi que ce vœu, on aurait très bien pu le régler par une question, et le G.I.E. Paris Commerces travaille activement à la commercialisation des pieds d'immeuble des bailleurs sociaux de la Ville, ceux du 281, rue Saint-Jacques, en lien avec la maire du 5e. Paris Commerces vise à répondre aux besoins des habitants dans chaque quartier, dans leur vie quotidienne, avec près de 200 à 300 commerces sur les 7.000 locaux que possèdent les bailleurs.

Je tiens aussi à souligner qu'à Paris, nous avons l'une des vacances commerciales les plus faibles, comme je l'ai dit tout à l'heure. En ce qui concerne le G.I.E. Commerces, on est autour de 6 %, ce qui est très faible par rapport à une moyenne nationale à 15 %.

Par ailleurs, les propositions qui sont faites, notamment sur quelque chose de temporaire, nous allons les étudier, nous allons voir tous les projets, mais nous avons une équipe de managers à Paris Commerces dont c'est le "boulot", qui sont en action au quotidien sur ce sujet, et nous pouvons leur faire confiance.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer le vœu, tout en vous disant que je suis assez favorable à cette démarche et que nous avons déjà alerté le G.I.E., qui répondra dans les temps à toutes ces questions.

Voilà, j'espère que j'ai répondu à la demande.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Oui, bien sûr, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je tiens à préciser, pour être exact, que le vœu n° 41 du groupe GIP est retiré de l'ordre du jour.

Sur le vœu n° 40, Jean-Baptiste OLIVIER, réponse ouverte de l'Exécutif...

**M. Jean-Baptiste OLIVIER.** - Si vous y êtes favorables, votons-le.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Ecoutez, il y a une réponse ouverte de Nicolas BONNET et, à partir de là, il vous demande, à l'heure d'aujourd'hui, de retirer votre vœu.

Vous le maintenez ?

**M. Jean-Baptiste OLIVIER.** - Je suis contre le retrait, car c'est quelque chose qui est en cours et qui va se faire.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Oui, justement, c'est pour cela que j'essayais de faire appel non pas à l'intelligence artificielle de M. ALPHAND mais à l'intelligence tout court.

Le vœu n° 40 est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2023 DAE 20 - Subvention (2.150.000 euros) et convention avec la R.I.V.P. pour le projet de la Dalle Brancion (15e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 20. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec la R.I.V.P. pour le projet de la dalle Brancion, dans le 15e arrondissement.

Je sais pouvoir compter sur l'esprit de synthèse de l'oratrice et de l'orateur, Aminata NIAKATÉ et Florian SITBON.

La parole est d'abord à Aminata NIAKATÉ.

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération soumis à notre examen nous propose de verser une subvention d'un montant de 2.150.000 euros pour financer un projet immobilier porte de Brancion au-dessus du périphérique entre Paris et Vanves. Ce projet censé accueillir des infrastructures sportives et un centre de formation s'inscrit dans un programme qui prévoit la construction sur dalle de deux autres bâtiments dédiés aux jeunes. Côté Vanves, le site accueillerait une résidence pour étudiants de 160 logements et, côté Paris, le site accueillerait 114 logements pour jeunes travailleurs migrants, dans un environnement qualifié, selon les termes de la convention de subvention, de très marqué par les infrastructures de transport et les nuisances qui y sont associées. En effet, ces projets d'immeubles ponts exposeront sciemment des riveraines et des riverains, des usagers aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique du périphérique.

Je rappelle que deux décisions d'octobre 2022 de la Cour administrative d'appel de Paris ont confirmé l'annulation des permis de construire de deux projets similaires d'immeubles ponts au-dessus du périphérique de Paris, les projets "Multi-strates" et "Mille arbres" dans le 17e, compte tenu du risque avéré pour la salubrité publique lié à la pollution atmosphérique. La Ville de Paris devrait en prendre acte et abandonner tous les projets d'immeubles ponts, car ce sont souvent les personnes les plus fragiles, les plus pauvres et les plus précaires, ici les étudiants ou les jeunes travailleurs migrants, qui faute de moyens subissent le mal-logement et vivent dans des logements à proximité des axes routiers les plus pollués.

Pour ces raisons, nous avons voté contre l'installation du foyer de jeunes travailleurs migrants au-dessus du périphérique dans le 15e et, en cohérence avec ce vote, nous voterons également contre ce projet de délibération qui s'inscrit dans le prolongement de ce projet qui met en danger la santé des personnes qui vivront au-dessus de ce périphérique ou qui fréquenteront les équipements sportifs et espaces de formation que l'on prévoit d'y aménager.

Avant d'installer des habitations et des animations au-dessus du périphérique, il est essentiel de réduire d'abord l'intensité du trafic, de s'assurer qu'il n'existe aucun risque pour la santé des riverains et pour les usagers. La santé environnementale doit être notre boussole.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à M. Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'avons pas, sur ce projet, exactement la même vision et on en reparlera en 5e Commission. Le quartier de la porte de Brancion conjugue plusieurs maux urbains, c'est un espace très routier doté d'espaces publics et de services dégradés, et, de part et d'autre de la porte, des quartiers résidentiels pâtissent d'un manque d'attractivité causé par des espaces discontinus et peu qualitatifs.

Le programme "Inventons la Métropole du Grand Paris" a identifié ce lieu comme une opportunité de requalification, et un appel à projets a été lancé en 2016. Ce projet s'inscrit donc dans ce programme "Inventons la Métropole du Grand Paris" et ambitionne de recréer un lien entre ces quartiers de Vanves et ceux du 15e, en offrant une continuité urbaine à leurs habitantes et habitants et un lieu de vie sur la porte de Brancion.

Sur la dalle Brancion est, un premier projet d'équipements sportifs avait été désigné dès 2017 avant d'être abandonné. Le présent projet de délibération propose de soutenir la R.I.V.P. et il s'agit donc d'un projet de délibération qui vise à voter une subvention pour la réalisation d'un nouveau projet de bâtiment sur cette dalle préexistante, subvention de 2.150.000 euros qui concerne une programmation visant à soutenir justement une activité à impact avec, comme cela a été dit, un lieu socle à vocation sportive et culturelle et, dans les étages, de la formation. Et il ne s'agit pas d'un immeuble pont "stricto sensu". Non, il s'agit d'un bâtiment sur une dalle qui préexiste.

La R.I.V.P. a tenu compte de nombreuses contraintes techniques et environnementales. En raison de la localisation du projet le long du faisceau ferroviaire de la gare Montparnasse, les circulations verticales du bâtiment se situeront à l'est du bâtiment, créant un filtre acoustique. Du fait de la proximité avec le périphérique, la R.I.V.P. s'est engagée à respecter un lourd cahier des charges relatif à la qualité de l'air et proposera des systèmes

performants de V.M.C. à double flux de filtration. La R.I.V.P. s'est également engagée sur un chantier à faibles nuisances et sur une construction bas carbone.

Il s'agit ici de rendre vie au quartier de la porte de Brancion en le reconnectant à Vanves et en requalifiant cette dalle qui n'est en réalité aujourd'hui qu'un "no man's land". Les habitantes et habitants du 15e mais aussi de Vanves attendent ce projet depuis longtemps. Nous aussi, nous voulons faire évoluer le périphérique, et nous pensons aussi qu'en créant des continuités urbaines, ce sera propice, et qu'en créant de l'activité vertueuse sur ce site, ce sera propice. Les habitantes et les habitants du 15e ont besoin de ces services, de ce renouveau sur la porte de Brancion sans attendre.

Soyons donc à la hauteur de leurs attentes et nous voterons donc ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chère Afaf GABELOTAUD, avec le même esprit de synthèse, car vous avez compris ce que je suis en train de faire, c'est-à-dire essayer de passer vos prochains projets de délibération ce soir.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Paris porte depuis une dizaine d'années une politique volontariste d'aide à l'installation d'acteurs économiques innovants, inclusifs ou issus de filières vertueuses. Nous le faisons notamment au sein de nos hôtels d'entreprise et de nos cités artisanales, où nous veillons à proposer des niveaux de loyer inférieurs au prix du marché afin d'aider au développement de jeunes structures.

Parallèlement, nous avons mis en œuvre des programmes de formation professionnelle sur des secteurs qui recrutent et qui constituent l'économie de demain. Avec "ParisCode" "ParisFabrik" ou encore "Paris Emplois à domicile", ce sont plus de 4.000 places gratuites que la Ville finance chaque année au travers de près de 150 organismes de formation. Ces partenaires sont en recherche de nouveaux locaux, salles de formation, plateaux techniques, et il nous a donc semblé important de lancer, pour répondre à ce besoin, la programmation du futur immeuble d'activité situé porte de Brancion et dont la R.I.V.P. sera gestionnaire.

Cela a été dit et je vais du coup être concise, on a bien parlé de l'équipement sportif, du restaurant en rez-de-chaussée, de l'animation du quartier - merci, cher Florian SITBON, d'avoir rappelé tout cela. Les cinq étages du bâtiment de la R.I.V.P. proposeront, quant à eux, 1.800 mètres carrés de locaux et seront donc dédiés à l'enseignement et à la formation, avec des loyers qui seront de 250 euros au mètre carré par an.

Les élèves de ces futures écoles et organismes de formation implantés sur cette nouvelle porte de Brancion bénéficieront d'une excellente desserte des transports en commun, au carrefour du tramway, de la ligne 13 du métro et de plusieurs lignes de bus. J'ajoute que ce projet dont la livraison est prévue fin 2026 a été mené en concertation et pensé avec la mairie du 15e et que celle-ci sera évidemment associée à la sélection des futurs occupants.

Dans ces conditions, je vous propose, chers collègues, de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 20).

## **2023 DAE 334 - Subventions de fonctionnement (1.700.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous allons terminer avec le projet de délibération DAE 334 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'une convention avec l'association "Paris et Compagnie".

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Ce sera très court, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sans surprise, le groupe Communiste votera contre la subvention à "Paris&Co", trop largement subventionnée par la Ville et toujours sans garantie d'un modèle socialement et écologiquement vertueux. Cela fait des années que nous demandons des contreparties aux aides publiques versées au secteur privé et que rien n'avance. Une fois encore, nous questionnons l'intérêt de subventionner cette structure qui semble se cacher derrière le terme "innovation", dont les actions sont encore floues et les bilans toujours absents, des bilans que nous avons pourtant demandés à plusieurs reprises. Je le redis, 1,7 million, c'est énorme, surtout dans ce contexte budgétaire tendu lié au désengagement de l'Etat et à la crise de l'immobilier. Nous en avons largement débattu dans le cadre du budget.



Notre groupe tient à ce que le soutien de la Ville aille vers des structures engagées qui portent des objectifs à la hauteur de ses ambitions en matière sociale et environnementale. Nous avons justement fait voter un vœu en décembre 2021 pour la tenue d'un groupe de travail pour la mise en place de tels critères dans le cas d'attributions d'aides publiques au secteur privé.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Cela fait trois ans maintenant. Qu'attendons-nous pour réunir ce groupe de travail, qui permettra de mieux orienter les subventions versées par la Ville ? Face à ce flou, nous ne pouvons pas voter pour ce projet de délibération.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre sur "Paris&Co".

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris est la deuxième capitale la plus attractive en Europe pour les "start-up", qui sont au nombre de 14.000 sur le territoire parisien et métropolitain. Parmi celles-ci, ce sont 1.142 "start-up" à impact positif que la Ville soutient particulièrement, qui génèrent 32.000 emplois en 2023, soit 30 emplois en moyenne par "start-up". Parce qu'il nous faut répondre aux défis sociaux, écologiques et économiques auxquels fait face la ville de Paris, nous soutenons les entrepreneurs et les structures qui les accompagnent pour élaborer des solutions au service de l'adaptabilité de la ville.

L'innovation permet de s'ajuster rapidement aux bouleversements auxquels notre société fait face, de repenser les infrastructures et les services de nos villes et parce qu'elle mobilise l'intelligence collective. Elle est également la clé d'un développement économique durable et plus vertueux.

Association loi 1901, "Paris et Compagnie", plus connue sous le nom de "Paris&Co", c'est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole. La Ville de Paris est membre fondateur de l'association, elle y est représentée par 9 Conseillers de Paris à l'assemblée générale, dont 3 siègent également au conseil d'administration. Il s'agit d'un acteur unique au service des "start-up" parisiennes, de l'innovation territoriale, de l'attractivité de Paris et de la Métropole du Grand-Paris, qui a intégré ces instances en 2019.

Intermédiaire indispensable de la Ville, la structure fait converger les dynamiques d'acteurs du territoire de tailles et d'horizons différents pour construire des réponses concrètes en faveur de la transition écologique et sociale. A travers sa mission d'incubation de jeunes entreprises et avec ses programmes d'expérimentation "Quartiers d'innovation urbaine" dans le 13e et le 19e arrondissement et "Quartiers Métropolitains d'innovation", "Paris&Co" permet le développement de solutions novatrices dans de nombreux domaines. De la mobilité durable à la santé connectée en passant par des technologies au service du sport, les "start-up" soutenues par "Paris&Co" inventent les services et les solutions de demain.

Pour conduire sa mission, "Paris&Co" a structuré en 2023 des axes prioritaires d'action qu'elle poursuivra en 2024 : l'accompagnement de structures innovantes en phase d'amorçage, l'accompagnement du tissu économique existant dans ces transitions écologiques, sociales et économiques, le développement et le partage des pratiques innovantes, des actions de veille pour anticiper les mutations de la société, l'appui à l'émergence de nouveaux entrepreneurs issus des quartiers prioritaires.

Afin de permettre à "Paris&Co" de poursuivre ce plan d'action, je propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1,7 million euros pour l'année 2024.

Merci, mes chers collègues.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 334.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 334).

Nous allons lever la séance pour cette première journée bien chargée et nous la reprendrons évidemment demain dès 9 heures en continuant l'examen des projets de délibération de la 1ère Commission, en l'occurrence les dossiers concernant la délégation de Frédéric HOCQUARD.

Je vous souhaite une bonne soirée, la séance est levée.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 12 décembre 2023 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 13 décembre 2023 à neuf heures, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).*

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Bonjour à toutes celles et tous ceux qui sont déjà là et qui sont matinaux.

## **2023 DDCT 113 - Promouvoir l'accessibilité des établissements de nuit.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 113 : promouvoir l'accessibilité des établissements de nuit.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes.

**M. Nour DURAND-RAUCHER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour ces Jeux Olympiques, on nous avait promis une bien meilleure accessibilité de notre ville et des transports. Pour les transports, malheureusement nous savons ce qu'il en est. Nous savons le nombre de personnes en situation de handicap dans notre ville et le nombre d'usagers en situation de handicap qui n'ont pas accès à ce dont ils ont besoin pour notamment se déplacer, pouvoir sortir.

Il y a aussi d'autres éléments qui compliquent la vie des personnes en situation de handicap. Je rappelle que la loi handicap du 11 février 2005 a mis comme principe que toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens, ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. Ici, c'est reconnaître que l'accessibilité aux loisirs et à la culture est aussi un droit et un marqueur de l'égalité.

Malheureusement, là aussi, les lieux accessibles, nous n'en comptons pas beaucoup. Pire que cela, nous ne savons pas exactement combien nous en comptons.

L'objet de ce projet de délibération que nous nous apprêtons à examiner, c'est que "Music in Paris" donne suite à ce qui avait été fait pour une cartographie interactive il y a deux ans, des salles, clubs, disquaires, studios et médias, maintenant en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce projet de délibération vise à ce que l'Association puisse remanier sa plateforme afin de recenser les lieux accessibles, car oui nous espérons que cela poussera à ce qu'il y ait plus d'accessibilité, car il en manque et que le droit à la culture est un droit essentiel, y compris pour les personnes qui "a priori" ont d'autres besoins.

Là aussi c'est un besoin important. Nous demandons donc si vraiment, avec cette cartographie, nous allons pouvoir découvrir, bonne surprise, qu'énormément de lieux sont accessibles. Cela m'inquiète. Au moins, nous saurons lesquels le sont et nous pourrons les prioriser et les mettre en avant. Nous sommes très contents que cela existe et que l'on puisse enfin cartographier l'accessibilité des lieux culturels et festifs. Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Je n'ai pas ma carte, mais c'est bien moi qui parle. Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue, j'avoue que me faire faire le point sur la nuit à 9 heures du matin c'est un peu une provocation. Je vais me permettre de le faire avec le sourire de tout le monde.

Effectivement, les questions d'accessibilité de tous et de toutes à la vie nocturne, c'est une préoccupation majeure, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Encore faut-il, pour permettre de faire ce travail, que nous fassions un premier travail de recensement, mais aussi un travail parce que malgré tout, tout n'est pas si sombre, même s'il s'agit de la nuit, tout n'est pas noir, que l'on puisse recenser les établissements dans lesquels il peut y avoir et il y a une accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

C'est pour cela que nous proposons que l'association "MAP", le Réseau des musiques actuelles à Paris, soit missionnée, financée pour mettre en place une cartographie à l'occasion justement des Jeux Olympiques, puisque les Jeux Olympiques seront aussi un moment sur la question de l'accès de toute notre ville pour les personnes en situation de handicap. Que nous puissions, à cette occasion, recenser les établissements de nuit, festifs, les établissements de concerts, parce que c'est le Réseau des musiques actuelles de Paris, dans lesquels il y a une accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Sur ces questions, depuis un certain nombre d'années nous avons mis en place un fonds de soutien avec le Centre national de la musique, dont un des objets, est aussi les questions d'insonorisation par rapport aux nuisances sonores.

Fonds de soutien avec lequel nous aidons les établissements qui souhaitent pouvoir travailler les questions d'accessibilité, travailler aussi, je le rappelle, parce que ce ne sont pas que les questions d'accessibilité, par exemple pour des personnes qui peuvent avoir des problèmes de déplacement. Cela peut aussi être, nous l'avons fait lors du "Fnac Live", pour les personnes malentendantes, afin de percevoir la musique de manière différente que simplement à l'oreille. C'est aussi pour les personnes malvoyantes. C'est tout un panel d'actions que nous aidons et que nous faisons justement avec ce fonds de soutien dont un des objets, avec le Centre national de la musique, est de travailler sur le sujet.

Je vous remercie pour votre intervention. Je vous invite, chers collègues, à voter cette subvention, et ce projet de délibération qui nous permettra aussi, quand on met le focus sur quelque chose, de révéler, regarder, travailler peut-être mieux et plus fortement dans les années à venir pour que l'ensemble des établissements de nuit, festifs, soient accessibles à toutes et à tous dans cette ville et à toutes les personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou non.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette réponse claire et concise.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 113).

## **2023 DICOM 29 - Convention de cession des droits de captation et de diffusion du spectacle du 31 décembre 2023.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 29 concernant une convention de cession des droits de captation et de diffusion du spectacle du 31 décembre 2023.

La parole est à M. BADINA-SERPETTE, pour cinq minutes.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous, chers collègues, quelques mots au sujet de ce projet de délibération, pour saluer le fait que cette année nous ayons fait le choix du service public télévisé pour faire en sorte que soit rediffusée cette soirée du 31 décembre. La fois dernière, c'était sur une chaîne privée. Cette fois-ci, c'est avec France Télévisions. C'est important que la Ville s'associe, aussi souvent que possible, au service public.

Un deuxième élément qui nous est apparu intéressant dans ce projet de délibération, c'est le montant de la redevance, qui est relevé. Je pense que Frédéric HOCQUARD pourra nous en dire un peu plus. J'avais une question, peut-être quelques éléments sur la programmation de cette soirée. Je crois comprendre qu'un certain nombre de signatures assez importantes sont prévues, ou en négociation. Ce serait intéressant que vous puissiez nous dire ce qu'il en est à ce stade.

Peut-être aussi vous renvoyer au dernier numéro de "Technikart", qui fait un super portrait de notre adjoint en charge du tourisme et de la nuit, désigné comme étant le "boss de la nuit" dans ce nouveau numéro, ce qui n'est pas rien. Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole au "boss de la nuit", M. Frédéric HOCQUARD.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Merci.

Je ne m'attendais pas à être désigné par le Conseil de Paris comme le "boss de la nuit". C'est "Technikart", mais c'est relevé en séance. Je vous invite à acheter "Technikart". Je ne fais pas de publicité, mais j'ai fait une interview dans ce journal, qui sort demain ou après-demain.

Le 31 décembre, il y aura bien une soirée festive sur les Champs-Élysées pour, oh ! Surprise ! Souhaiter la Saint-Sylvestre et le passage au Nouvel An. Cette année, la soirée sera peut-être plus importante que les autres années, puisqu'elle commencera à 18 heures 30, avec une programmation festive, qui montera en puissance jusqu'à l'heure fatidique qui est minuit pour le 31 décembre.

Sont prévus, vous l'avez dit sur ce qui est de la convention de cession, des droits de captation. C'est important, parce qu'il y a quelques années, nous n'avions aucun droit de cession. Nous diffusons, nous vendons nos images au monde entier sans que cela nous apporte un seul centime.

Au fur et à mesure des années, à force de persuasion et de discussions avec ceux qui retransmettent, avec l'Audiovisuel, maintenant nous percevons 40.000 euros. Ce n'est pas une somme énorme, mais ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves comme on dit, somme que nous percevons sur ce temps de captation.

Vous l'avez souligné, le service public, c'est toujours mieux que le service privé. Je rappelle que ce sera retransmis sur Radio France pour une partie de la soirée, là aussi le service public.

La programmation sera dévoilée prochainement, mais elle est déjà connue. Nous aurons une programmation festive. Je voulais signaler que notamment nous aurons une programmation de DJing, de DJ qui animeront la soirée, ce qui nous permettra de danser et de partager quelques moments d'émotion et festifs. Les DJ sont trois femmes, je tenais à le souligner, Marine NEUILLY, PIU PIU, et Barbara BUTCH pour ceux qui connaissent cette célèbre DJ.

C'est une programmation féminine qui sera mise à l'honneur. Elles clôtureront la séance de DJing sur les Champs-Élysées.

Voilà ce que je pouvais vous en dire et vous inviter évidemment à venir le 31 décembre sur les Champs-Élysées, pour fêter la Saint-Sylvestre.

Aussi, me satisfaire que l'on puisse organiser régulièrement sur les Champs-Élysées, des événements populaires, festifs, et aussi d'y donner du sens. Encore une fois, avoir une programmation de DJ féminine, c'est un sens que l'on veut donner à la fête, aux valeurs que défend la Ville. C'est aussi un sens que l'on veut donner pour promouvoir partout, y compris dans la fête et dans les arts et la culture, l'égalité entre toutes et tous. Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, "boss".

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DICOM 29).

Est-ce qu'Éric PLIEZ est là ? Non.

### **2023 DAE 324 - Subvention de fonctionnement (70.000 euros) à l'association "Les Canaux" (19e).**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 324 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 70.000 euros à l'association "Les Canaux", dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour cinq minutes maximum.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose de verser une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 70.000 euros à l'association "Les Canaux".

L'association "Les Canaux" est une association occupant la Maison des économies solidaires et innovantes et travaillant à l'accompagnement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers des ateliers et des formations. Elle a notamment développé depuis 2018 le programme "ESS2024" visant à mettre en relation les organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Si l'Association a permis à 115 structures de l'E.S.S. parisiennes d'obtenir des marchés publics ou des prestations de sous-traitance dans le cadre des Jeux Olympiques - et la création d'emplois liés à de tels marchés doit être saluée -, il est malheureux de constater que cela s'est fait au détriment de sa bonne santé financière. Il est précisé dans le projet de délibération que le surcroît d'activité temporaire de l'Association durant l'année 2023 s'est traduit par une augmentation substantielle des moyens nécessaires à la poursuite de son action.

La subvention exceptionnelle d'un montant de 70.000 euros sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer aujourd'hui permettrait donc à l'Association d'atteindre l'équilibre financier en 2023.

Or, il convient de rappeler que depuis 2017, l'association "Les Canaux" est largement subventionnée d'un montant fixe de 340.000 euros par an. Cette année, par exemple, la délibération DAE 309 du Conseil du mois de mars a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 340.000 euros à l'Association. Cette très généreuse subvention lui permet de calculer de manière exacte les ressources propres dont elle dispose pour mener à bien ses actions au cours d'une année.

Le groupe Changer Paris s'interroge donc sur la pertinence d'une subvention exceptionnelle de 70.000 euros, car l'Association aurait pu prévoir cette hausse liée au programme "ESS2024". De même, elle aurait très bien pu concevoir une trajectoire pluriannuelle de ses dépenses entre 2018 et 2023, sachant qu'elle bénéficiait d'une subvention fixe chaque année. Elle aurait pu ainsi dépenser moins que ce que la subvention lui allouait chaque année, afin d'économiser l'argent qu'elle savait nécessaire au surcroît d'activité en 2023.

Par notre abstention sur ce projet de délibération, nous souhaitons donc souligner qu'une bonne gestion financière permet d'épargner les finances de la Ville, et donc celle des contribuables parisiens.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florentin LETISSIER.

**M. Florentin LETISSIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Maison des canaux accueille l'association du même nom. Elle est devenue au fil des années un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire à Paris et en France. Elle est soutenue par la Ville depuis

sa naissance en 2017, et met en œuvre de nombreux projets pour faire connaître au grand public les enjeux de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire; et aussi pour accompagner des porteuses et porteurs de projets d'économie engagée.

Vous l'avez dit, Madame TOUBIANA, "Les Canaux" ont également, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, mis en place une plateforme intitulée "ESS2024", qui vise à référencer les acteurs de l'E.S.S. susceptibles de participer à la dynamique d'organisation de la plus grande épreuve sportive du monde, notamment en les mettant en lien avec les marchés des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Cette action est inédite dans l'organisation d'une épreuve sportive de cette ampleur, et a permis d'apporter un soutien opérationnel aux entreprises de l'économie sociale et solidaire parisiennes, pour soumissionner aux marchés publics liés aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Ainsi, à mi-novembre 2023 - les derniers chiffres que nous avons -, ce sont 146 marchés ou prestations de sous-traitance qui ont été confiés à 115 structures de l'économie sociale et solidaire parisiennes, dont 20 structures de l'insertion par l'activité économique.

De même, un objectif de 2,4 millions d'heures d'insertion est fixé dans les chantiers de construction de la Solideo que la plateforme "ESS2024" contribue à faire atteindre. Pour réaliser toutes ces actions, cette association a dû mobiliser des moyens conséquents, notamment en 2023, à quelques mois des Jeux, pour faire des relais d'appel d'offres, pour organiser des formations, faire des réunions de coordination, monter des événements, etc.

Ce surcroît d'activité temporaire s'est réalisé dans un contexte, c'est très important de le dire, de moindre engagement de l'Etat sur ces missions par rapport à ce que l'Etat avait prévu. Forcément, cela met l'association "Les Canaux" dans une difficulté temporaire, et pour la petite histoire, c'est lié à un changement du côté de la personne au Gouvernement en charge de l'économie sociale et solidaire.

Parce que l'on croit en la nécessité que ces Jeux fassent toute leur place à l'économie sociale et solidaire, on soutient cette association pour qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions.

Cela aura des répercussions très positives pour notre ville, bien au-delà de ce seul petit surcroît de subvention que nous faisons. Quand les structures de l'E.S.S. travaillent, derrière ce sont des emplois, donc des personnes qui retrouvent aussi l'insertion dans la société, donc des familles qui retrouvent un peu plus de confort dans la vie. Je pense que c'est très positif. Il faut vraiment que l'on soutienne pleinement cette association pour aller jusqu'au bout de ce travail important. Merci à vous.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Florentin.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 324.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAE 324).

## **2023 DAJ 37 - Renouvellement des marques et noms de domaine de la Ville de Paris arrivant à échéance au cours des années 2023 et 2024.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 37 relatif au renouvellement des marques et noms de domaine de la Ville de Paris arrivant à échéance au cours des années 2023 et 2024.

La parole est à M. Paul HATTE, pour cinq minutes.

**M. Paul HATTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le saviez-vous ? Aujourd'hui, la Ville de Paris nous propose de financer pour un an de plus le renouvellement des sites Internet et des marques dont elle est propriétaire et qu'elle diffuse en ligne. Des sites payés par les Parisiens, pour certains depuis plus de 10 ans, censés, je cite : "valoriser le patrimoine immatériel de la ville" pour des sommes qui représentent des centaines de milliers d'euros depuis 10 ans.

Dans cette liste, 549 sites Internet. Eh oui ! Vous vous attendiez sans doute à ce que personne ne les regarde un à un. Pas de chance, c'est le travail que j'ai fait, à l'aide d'un ami, en y passant une journée entière. Vous n'allez pas être déçus du voyage. Sur 549 sites Internet payés par la Ville, 269, soit 49 %, sont une simple redirection vers le site de la Ville de Paris. Il s'agit de vieux sites Internet jamais supprimés, dont on a gardé inutilement le lien et que l'on paie "plein pot" plutôt que de les clôturer.

Parmi ces sites Internet morts comme "blogvelibs.com" ou "mémoire.paris", ou "mai-68.paris" qui restent questionnables, certains coûtent six fois plus cher avec le renouvellement inutile de toutes les extensions comme "wifi-paris.fr", "wifi-paris.info", "wifi-paris.org", "paris-wifi.fr", etc., tous payés très cher pour n'aboutir sur rien.

Pire encore, le gouffre financier ne s'arrête pas là. Sur 549 sites Internet, 138 sites, c'est-à-dire 25 %, "plantent" et ne sont plus du tout en activité ou ont été piratés et diffusent du contenu illicite avec l'argent des Parisiens.

La Ville nous demande, tenez-vous bien, dans ce projet de délibération, de payer le renouvellement de "parislongchamps.biz", de "parislongchamps.com", "parislongchamps.eu", etc., qui donnent tous sur le site commercial de France Galop, qui n'évoque même pas la Ville de Paris dans ses partenaires, alors que d'autres concessionnaires n'ont pas ce luxe.

La Ville paye aussi mystérieusement le blog "lespestaclles.fr", un blog en ligne inactif depuis 2019 dédié à des articles de comparateurs de casques audio. Site tellement étrange que même le pare-feu de la Ville, lui-même, indique qu'il le bloque, car il figure dans une catégorie non autorisée. Dois-je découvrir aussi que la Ville paye le site Internet "paris2036.org", laissant présager une nouvelle candidature afin d'oublier les difficultés de 2024 ?

Je passerai sur l'acquisition du très étrange et évocateur site payé par la Ville appelé "annehidalgo.adultplus.zone" qu'il nous est demandé de payer et renouveler cette année.

Cela étant dit, chers Parisiens, 74 % des sites Internet aujourd'hui renouvelés par la Ville ne servent plus à rien et n'aboutissent à rien, et coûtent une addition de milliers et milliers d'euros. C'est un gouffre qui n'est pas sans rappeler, sans ironie, que la Ville de Paris nous avait refusé de lui léguer gratuitement le projet "chantier17.paris" dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, que nous lui propositions.

Une plateforme sans doute plus utile aux Parisiens que de payer "sist.fr", le site de la Ligue de l'enseignement, ou le site de l'agence photo Roger-Viollet, ou encore de renouveler le site "enquêtepublique-millearbres-paris.net" alors que l'enquête publique est clôturée depuis 2019. Tout cela avec 417 personnes au service de communication. Bravo ! Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - La parole est à M. Vincent BALADI, pour cinq minutes.

**M. Vincent BALADI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après la brillante intervention de mon collègue Paul HATTE sur les 549 noms de domaine de la Capitale, je concentrerai mon intervention sur les marques de la Ville de Paris.

La Ville a déposé 39 marques auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle. Dans les années 1990, Jean-Pierre Pernaut avait son émission "Combien ça coûte ?" et faisait la part belle aux dépenses publiques inutiles : ronds-points, rocadés et autres aménagements publics, mais aussi plus généralement au gaspillage de l'argent public. Dommage que cette émission n'existe plus, car elle pourrait être alimentée par certaines dépenses de la Ville de Paris.

En plus des noms "Paris" et "Ville de Paris", c'est naturel qu'on les dépose, nous avons la marque "Autolib'" par exemple, déposée dans 45 classes de produits et services alors que le service Autolib' est suspendu depuis 5 ans déjà. Le coût financier d'enregistrement estimé pour ces 5 années de dépôts perdues est de plus de 77.000 euros. Sans compter le coût administratif, juridique et écologique, parce qu'hier vous en avez parlé, il y a aussi un coût écologique. A l'heure où vous cherchez des marges de manœuvre budgétaires, notamment pour rénover les bâtiments publics énergivores, nous vous trouvons des postes de réduction budgétaire.

Permettez-moi aussi de vous demander l'utilité de ces dépôts et les éventuelles procédures effectuées contre ceux qui utilisent indûment les marques "Paris" ou "Ville de Paris" sur les dépliants de serrurerie par exemple, des publicités que les "Verts" décrivent tant pourtant, tout cela souvent en dépôt sauvage dans les immeubles ou en affichage sauvage dans nos rues.

Des abus à plus grands niveaux existent, car Paris est désormais en concurrence avec les villes de la Métropole du Grand Paris qui utilisent la marque "Paris" accolée, par exemple, à des salles de spectacle, des stades. Je pense notamment au stade Paris La Défense Arena en concurrence désormais avec Paris Bercy, ou à la Seine musicale. Je pense aussi aux marques qui apposent trop souvent le nom "Paris" sous leur logo, alors qu'aucun lieu de production ou siège social ne se trouve dans la capitale.

Alors que nous encourageons tous le "Fabriqué à Paris" et c'est très bien et les circuits courts, j'aimerais entendre la position de la Ville sur tous ces sujets.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris, pour l'action de ses directions, la protection, la valorisation de son patrimoine immatériel et l'exploitation d'établissements concédés, dispose d'un portefeuille de noms de domaine dans diverses extensions et de marques enregistrées dans diverses cases de produits et de services. A ce jour, la Ville de Paris dispose d'un portefeuille de près de 250 marques. Je ne vais pas toutes les citer, mais on y retrouve

des marques comme "Ville de Paris", "Mairie de Paris", "Paris Plages", "Eau de Paris" "Eco-rénovons", "Paris Musées", etc., avec différentes orthographes.

Ces droits permettent, notamment aux services de la Ville, d'octroyer des autorisations et de s'opposer aux agissements de tiers susceptibles de créer un risque de confusion dans l'esprit du public. Il faut un peu plus vous expliquer en quoi cela consiste.

Au-delà de votre provocation, il faut vous expliquer un peu mieux, cela permet d'éviter des arnaques dont pourraient être victimes des Parisiennes et Parisiens si ces marques n'étaient pas déposées et donc protégées. Nous avons vu récemment se multiplier des tracts d'artisans plombiers avec des logos de la Préfecture de police de Paris ou de la Ville de Paris, comme si ces derniers étaient certifiés par nos institutions. Malheureusement, si le "print" ne peut pas être contrôlé en amont, les noms de domaine peuvent l'être, donc nous le faisons.

Que cela puisse peut-être, et encore, nécessiter un toilettage, pourquoi pas, donc on pourra effectivement regarder de nouveau un certain nombre de noms de domaine. Pour autant, il faut que je vous explique, c'est ce que je suis en train de faire... Je vous remercie de bien vouloir approuver ce projet de délibération, qui est utile pour protéger les Parisiens d'arnaques. Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAJ 37).

S'il vous plaît, chers collègues, Madame la présidente, vous aurez la parole plus tard.

### **2023 DRH 31 - Modification de la délibération 2008 DRH 3 de décembre 2008 relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement et de changement de résidence des agents de la Ville de Paris.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 31 concernant la modification de la délibération 2008 DRH 3 de décembre 2008 relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement et de changement de résidence des agents de la Ville de Paris.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour cinq minutes.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à modifier les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents de la Ville de Paris et à faire évoluer l'indemnité forfaitaire d'itinérance, l'I.F.I., dont bénéficient environ 3.200 agents pour prendre en compte les contraintes liées à leurs déplacements dans le cadre du travail.

Le projet de délibération propose de préciser la notion d'itinérance ou de déplacement pouvant justifier le versement de cette indemnité. Il est proposé de ne considérer comme itinérantes que les fonctions pour lesquelles des déplacements quotidiens hors du lieu normal de l'affectation de l'agent sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions, ce qui me semble être une lecture plus restrictive que celle qui prévaut actuellement.

Notons par ailleurs que ce projet a été largement rejeté par les organisations syndicales de la Ville.

S'il est annoncé une hausse de 9,5 % de l'I.F.I., passant de 210 à 230 euros, ce qui est évidemment positif, nous nous interrogeons tout de même sur un point. A la lecture de ce projet de délibération, on constate que les agents de catégorie A exerçant des fonctions d'encadrement d'équipe ne sont pas éligibles au versement de cette indemnité. On constate que 1.593 agents ne bénéficieraient plus de cette indemnité, sur un total de 3.200 bénéficiaires aujourd'hui.

Cette lecture restrictive de l'itinérance semble défavorable pour des agents qui effectuent des déplacements, même si ce n'est pas de façon quotidienne. Cela nous semble injuste et si cette perte est tout de même compensée en I.F.S.E., cela n'amorce pas une évolution positive en faveur des agents, puisqu'il s'agit de primes d'intéressement, des primes contraires à l'esprit du statut de la Fonction publique et qui implantent une culture du privé là où elle ne saurait se développer.

Si cette compensation est ouverte aux anciens bénéficiaires de l'indemnité, est-elle promise aux nouveaux entrants ? Quelles sont les directions concernées et quels sont les postes précis qui ne sont ou ne seraient plus éligibles ? Si les agents de catégorie A ne sont évidemment pas les plus mal lotis, nous ne saurions cautionner une politique qui serait inéquitable envers eux.

Par ailleurs, nous réitérons notre souhait de voir les catégories A bénéficier du ratio promus/promouvables à 100 % au même titre que les catégories B et C. En l'état, nos interrogations et notre lecture de ce projet nous incitent à voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'indemnité forfaitaire d'itinérance, dite I.F.I., est une compensation versée aux agents de la Ville visant à les indemniser pour l'usage nécessaire et régulier de leur véhicule dans le cadre de leur mission, tels que les médecins, des cadres A, les assistants socioéducatifs ou les relais de prévention.

Le versement de l'I.F.I. dont le montant maximum est fixé par arrêté ministériel du 28 décembre 2020 nécessitait d'être revu avec la redéfinition de critères d'éligibilité objectivés. Chaque rémunération peut faire l'objet d'un contrôle de la direction régionale des finances publiques. Il convenait donc de procéder à cette modification pour garantir le bon versement des salaires à l'avenir.

La réforme de la procédure d'attribution de cette indemnité, engagée il y a quelques mois par mon prédécesseur Antoine GUILLOU, visait à définir des critères précis et à homogénéiser des pratiques qui pouvaient provoquer des incompréhensions des agents.

Après des ateliers de travail entre la direction des ressources humaines et les directions opérationnelles, quatre critères ont été identifiés : l'itinérance quotidienne, l'incompatibilité avec l'utilisation d'un véhicule de service, l'attribution aux cadres A opérationnels, et pas d'attribution aux agents qui exercent par nature leur mission sur l'espace public. Les directions opérationnelles ont été consultées afin qu'elles identifient les agents qui entreront dans ce nouveau périmètre et ceux qui étaient bénéficiaires de l'I.F.I. et ne le seraient plus désormais.

Nous avons eu le souci de maintenir la rémunération de ces agents en actant un principe de compensation pour les agents qui ne seraient plus éligibles. Actuellement, 3.194 I.F.I. sont attribuées. La mise en œuvre des nouvelles règles aura pour conséquence le maintien de 1.601 I.F.I. et l'arrêt de 1.593 I.F.I.

Par ailleurs, dans le cadre de cette réforme du dispositif, les directions ont formulé 859 nouvelles demandes, dont 620 ont été jugées recevables. Au final, 2.221 I.F.I. seront attribuées.

Toutefois, les 1.593 I.F.I. dont je parlais et qui ne seront plus attribuées seront désormais compensées en I.F.S.E., la voie indemnitaire étant réglementairement la seule possible pour compenser la perte de l'I.F.I. Au total, à la mise en place du nouveau dispositif, 3.814 agents percevront soit l'I.F.I., soit sa compensation via l'I.F.S.E.

J'ajoute par ailleurs qu'en soutien au pouvoir d'achat de nos agents, nous avons décidé de revaloriser le montant de cette indemnité pour tenir compte de l'inflation, en la passant de 210 à 230 euros par an. Ce nouveau dispositif entrera en vigueur au 1er février 2024.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 31).

## **2023 DRH 56 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens des services opérationnels de la ville de Paris, spécialité logistique générale.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 56 relatif à la fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externes et internes pour l'accès au corps des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris, spécialité logistique spéciale.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, divers projets de délibération qui nous seront présentés au fur et à mesure du Conseil semblent accréditer l'idée qu'il serait nécessaire de simplifier, moderniser les concours en supprimant des épreuves ou en modifiant les processus de recrutement.



Renforcer l'attractivité de notre Ville et de la fonction publique territoriale en général ne doit pas passer, selon nous, par un affaiblissement de l'idée même du concours. Le moins-disant pour espérer trouver des candidats n'est, selon nous, pas la solution, car la fonction publique s'appuie, par principe, sur des agents formés, sélectionnés sur concours, développant ainsi un attachement profond à celle-ci.

Dès lors, affaiblir le concours, c'est changer l'identité de la fonction publique, c'est se rapprocher toujours un peu plus des logiques qui prévalent dans le privé, et c'est "in fine" s'attaquer au statut de la fonction publique dont le concours est l'un des garants.

Dans le cadre de ce projet de délibération, il est question de professionnaliser davantage la phase d'admissibilité de concours des TSO, dans la spécialité logistique générale et coordination, en supprimant l'une des deux épreuves écrites.

Ce projet de délibération propose donc d'abroger la délibération de 2016 qui fixait la nature des épreuves et annonçait que les concours comportaient deux épreuves écrites d'admissibilité, et pour les épreuves d'admission, une ou plusieurs épreuves pratiques et un entretien avec le jury.

Dès lors, le concours qui nous est proposé et présenté comme plus orienté sur l'aspect professionnel nous semble moins-disant. C'est une logique que nous ne souhaitons pas accompagner, car nous en redoutons les effets. Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération soumis au Conseil ce matin est une nouvelle mesure d'attractivité visant à simplifier l'entrée à la Ville de Paris, sans pour autant baisser notre niveau d'exigence. Le sujet de l'attractivité est une préoccupation centrale pour l'ensemble de la fonction publique, qu'elle soit territoriale ou d'Etat.

Même si d'ailleurs Paris est touché dans une moindre mesure qu'ailleurs, les ressources humaines de la Ville doivent s'adapter pour faire face à une problématique évidente de recrutement, qui pèse aussi sur les effectifs présents. Il est donc nécessaire d'avancer sur ces questions.

Des changements s'imposent et le projet de délibération en est une traduction. Pour mémoire, nous avons voté une délibération en Conseil en novembre, visant à rendre facultatif le R.A.E.P., un dossier demandé en phase d'admissibilité, qui n'était jamais envoyé par les candidats ou très peu. Il est donc apparu souhaitable de professionnaliser davantage la phase d'admissibilité des concours de technicien des services opérationnels dans la spécialité logistique générale et coordination, en supprimant l'une des deux épreuves écrites existantes pour ne conserver que celle qui a le caractère le plus opérationnel et le plus en lien surtout avec les compétences attendues du métier.

Cette simplification a déjà été votée pour les trois autres spécialités du corps des techniciens des services opérationnels, le nettoyage, les installations sportives et les espaces verts. C'est donc une mesure d'homogénéisation.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 56).

## **2023 DRH 60 - Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière et aux assistants maternels et familiaux.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la hausse du point d'indice.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 60 relatif à l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, et aux assistants maternels et familiaux et le vœu référencé n° 42 qui y est rattaché.

La parole est à Mme la sénatrice Colombe BROSSEL, pour cinq minutes.

**Mme Colombe BROSSEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est important évidemment pour nos agents et c'est une belle illustration du débat que l'on a eu hier en séance budgétaire. A quoi cela sert un budget ? A quoi cela sert de faire un budget social, un budget qui permet l'accompagnement des agents de la fonction publique, et un budget qui permet de répondre aux préoccupations des agents, non pas d'il y a 10 ans, mais d'aujourd'hui ? Finalement, cela sert à cela de faire un budget.

Dans les discussions budgétaires, la droite aime à manier de grandes masses, à nous asséner des leçons d'économie, à nous rappeler que nous sommes, parce que de gauche, illégitimes et mauvais gestionnaires, un budget de gauche c'est cela. Un budget de gauche, c'est être capable de proposer en séance du Conseil de Paris, un projet de délibération qui permettra d'accompagner financièrement les agents contractuels, fonctionnaires, et les assistants familiaux et maternels, dans une période dans laquelle l'inflation est à un niveau inégalé dans notre pays depuis des dizaines d'années.

Un budget de gauche, c'est à partir de décrets du Gouvernement, ils ont mis le temps, parce que la décision a été prise par le Gouvernement il y a longtemps et les décrets pour permettre la déclinaison de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ont mis le temps à arriver pour la fonction publique territoriale, pour nous permettre d'avoir cet outil.

Un budget de gauche, c'est prendre la décision sur une prime qui est facultative, de faire en sorte qu'elle soit versée aux agents de la fonction publique parisienne. C'est considérer que le niveau de vie, le pouvoir de vivre des agents du service public est un des éléments de cohésion des services publics à Paris. Si l'on veut que les services publics soient bien rendus pour des Parisiens qui eux-mêmes souffrent de l'inflation, alors nous devons avoir des agents, des personnels de la Ville de Paris qui eux aussi soient soutenus, notamment d'un point de vue financier.

Cette prime dont, je le répète, le caractère est facultatif, et dont nous avons fait le choix volontaire de pouvoir la verser aux agents le plus rapidement possible une fois les décrets parus, permettra d'accompagner nos agents dans des montants importants. Je donne juste les chiffres pour qu'on les ait tous en tête. Les agents qui gagnent entre 33.600 et 39.000 euros bénéficieront d'une prime de 300 euros. Le niveau maximal de la prime sera de 800 euros pour les agents qui perçoivent une rémunération inférieure à 23.700 euros.

On va avoir un vrai coup de pouce, que l'on a choisi, que vous avez choisi de verser en une fois, au mois de décembre, pour pouvoir accompagner financièrement les agents. Je voulais la mettre en lumière, parce que je trouve que c'est une très belle résonance avec les leçons de bonne gestion qui nous sont données en permanence dans cet hémicycle par les élus de droite. La bonne gestion, c'est aussi faire en sorte que les agents de la Ville puissent être soutenus dans l'engagement qui est le leur aux côtés des Parisiennes et des Parisiens et que cette contribution essentielle au fonctionnement de notre Ville et des services publics soit aussi accompagnée par la majorité municipale, dans une période où les fins de mois sont difficiles.

Merci à vous et merci de continuer.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la sénatrice.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération qui vise à accorder cette prime de pouvoir d'achat est plus que bienvenue dans cette fin d'année au vu de l'inflation qui a frappé tous les agents de la Ville de Paris depuis deux ans. Cette prime est d'autant plus bienvenue qu'elle était facultative et fixée sur le montant maximal pour chaque niveau de rémunération. Il était grand temps que les agents en bénéficient.

Cependant, le groupe communiste émet un petit bémol, nous préférons que cette prime soit accordée aux agents recrutés après le 1er janvier 2023, car eux aussi pâtissent de rémunérations qui ne suivent pas le rythme de l'inflation. Dès lors, nous vous le demandons, quelle mesure la Ville de Paris prévoit-elle d'activer pour soutenir ces agents en dehors du périmètre de la prime de pouvoir d'achat ?

Par ailleurs, si nous accueillons favorablement une prime sur l'aspect conjoncturel, nous défendons, d'un point de vue structurel, des augmentations de salaire. Dès lors, et c'est l'objet du vœu rattaché à ce projet de délibération, nous demandons à la Ville d'interpeller le Gouvernement afin qu'il décrète l'augmentation du point d'indice et adapte les grilles indiciaires pour soutenir les collectivités territoriales face à la crise de l'attractivité. C'est une demande d'ailleurs partagée par 9 collectivités sur 10.

Evidemment, cette hausse du point d'indice doit être compensée financièrement par l'Etat, afin que cela ne se répercute pas sur les finances des collectivités territoriales. La précédente hausse de 1,5 % du point d'indice, comme la hausse du SMIC, elles, ne sont pas compensées par l'Etat et demandent un effort financier aux collectivités, à l'heure où il est nécessaire et indispensable pour elles d'investir massivement dans la transition écologique et sociale. L'Etat doit prendre ses responsabilités.

Les communistes souhaitent souligner qu'il existe de nombreux statuts spécifiques à Paris, ce qui permet à la Ville d'agir sur certaines grilles indiciaires. C'est le cas pour les éboueurs, les égoutiers ou les fossoyeurs. La Ville a donc tout de même certaines marges de manœuvre en matière d'augmentation de salaire.

Nous voterons en faveur de ce projet de délibération qui donnera un coup de pouce aux agents les plus frappés par l'inflation.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une fois n'est ma coutume, je vais commencer par dire un peu de bien de la politique RH de la Ville de Paris. Evidemment, la mise en œuvre de cette prime est une bonne nouvelle. J'en reste sans voix, voyez-vous. Plus sérieusement, la mise en œuvre de cette prime de pouvoir d'achat est une bonne nouvelle d'autant plus qu'elle n'était pas obligatoire et qu'elle est appliquée au montant maximum. Même si je regrette, comme mon collègue M. GILLET, que les agents recrutés après le 1er janvier ne soient pas concernés.

On le sait, même si l'inflation est moins forte ces derniers mois, qu'elle a été très forte notamment entre janvier 2022 et août 2023. La France a été le pays où l'inflation a été la plus forte, presque plus 18 %, sans compter l'inflation alimentaire qui est largement au-dessus.

Dans ces conditions, il y a eu des grèves nombreuses à la Ville de Paris, un retard de la Ville pour prendre en compte cette situation. Un certain nombre de revendications ont été arrachées par les syndicats, que la Ville a dû accepter. Je pense au versement de l'intégralité de la prime TAP pour les ATSEM, 10 ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Il y a eu aussi la création d'une prime de 120 euros dite "école complexe" réservée aux R.E.V.E., et qui ne concerne pas les animateurs. Il n'y a toujours pas la prime REP, REP+ demandée, et toujours pas l'extension de l'équivalent de la prime Ségur dans la petite enfance.

Dans ces conditions, il y a des avancées, mais le compte n'y est pas. Je voterai le vœu du parti communiste qui demande une revalorisation du point d'indice à l'Etat avec compensation de l'Etat. Nous savons évidemment, parce que nous connaissons ce gouvernement, qu'il reste sourd en général à ces demandes et qu'il y a peu de chances que cette demande soit obtenue. Cela ne coûte rien de demander. Cela ne coûte rien de taper à la porte de Bercy et on verra bien ce qu'il en sera.

Que faut-il faire ? C'est toujours le problème. On peut acter que la Ville n'a pas rien fait. On peut acter qu'elle ne peut pas faire tout non plus. La question est de savoir si elle a fait le maximum. On n'a toujours pas répondu à la crise d'attractivité de la fonction publique parisienne. Encore 8 % des postes restent vacants.

Faut-il que les agents de la Ville prient pour que le Gouvernement se réveille, ou la Ville doit-elle chercher à répondre à un certain nombre de revendications qui n'ont pas, pour l'instant, été obtenues ?

Je rappelle qu'il y aura un petit moment délicat avec l'arrivée des Jeux Olympiques. Cela a pris des sous, 380 millions d'euros depuis le début de la mandature, donc c'est toujours moins pour les agents de la Ville et les investissements.

J'imagine que la Ville va demander à ses agents de travailler à une certaine période d'été où en général un certain nombre d'entre eux sont en vacances, et que cela sera compliqué de leur expliquer qu'il y a des moyens, mais pas tant que cela, et qu'il faudra quand même que l'on accueille tous ces gens qui viennent dans notre très chère ville de Paris.

Comme d'habitude, la Ville ne fait pas rien, mais elle ne fait pas assez. Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Débat intéressant. Monsieur CASANOVA vient d'arriver, ce débat devrait l'intéresser. Monsieur CASANOVA, vous parlez souvent de mauvaise gouvernance de la Ville de Paris, on a un exemple concret de la mauvaise gouvernance de l'Etat français. Nous avons une mesure qui a été prise par le Président de la République sans prévenir son Ministre des Finances, M. LE MAIRE, sur le fait, ah ! Il y a un problème d'inflation. Les ménages sont affectés par ce problème d'inflation, et donc il faudrait peut-être faire une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. On attend le décret.

Si vous suivez tous les débats budgétaires de l'ensemble des fonctions publiques, je vais prendre celui de la Préfecture de police, la Préfecture de police disait : "Ah ! On n'a pas fait encore la prévision, parce qu'on attend le décret." "Ah ! On va être obligé de faire une décision modificative, parce que l'on n'a pas encore le décret". "Ah ! Tatati, tatata, tatata"...

Cela faisait que tout ce qui est affecté à des collectivités territoriales ou à d'autres fonctions publiques attendait ce fameux décret pour savoir comment on allait appliquer quelque chose, on ne savait pas quoi, mais on savait que le Président voulait à tout prix augmenter le pouvoir d'achat des ménages en situation difficile à cause de l'inflation.

Ce décret est arrivé. La bonne version pour nous est celle du 31 octobre 2023, donc on a pu choisir ce que l'on faisait vis-à-vis de cela. Je rejoins mes collègues sur le fait que nous avons pris la version la mieux-disante, c'est-à-dire avant le 31 décembre, sur le montant maximal. Je laisserai Mme POLSKI revenir sur le détail de l'affectation par rapport à cela.

Par rapport à M. GILLET et à mon collègue Laurent SOREL, il ne faut pas se tromper, c'est parce que l'on a cet outil que l'on peut faire la prime d'achat. Ce n'est pas lié à la question structurelle du salaire. Bien sûr que ce salaire est défini par le point d'indice. Là, et c'est sur ce point que l'on pourrait critiquer ce gouvernement, au lieu d'avoir des mesures un peu stables, qui nous projettent sur du long terme en définissant une trajectoire d'augmentation du point d'indice, on fait une prime exceptionnelle pour rattraper une conjoncture qui n'est pas si conjoncturelle : l'augmentation de l'inflation de manière générale.

On ne peut que se féliciter de cela. Quand même, on aurait pu avoir ce décret, parce qu'on l'attendait depuis très longtemps. On a reporté les décisions. Heureusement qu'il est arrivé le 31 octobre, parce qu'il y avait une inquiétude : allait-on avoir ce décret avant le 31 décembre et pas l'année prochaine, alors que c'était, je crois, en début d'année que le président de la République avait fait cette proposition sans prévenir son Ministre des Finances.

Merci de votre attention.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher Jérôme.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie. Mes chers collègues.

L'année 2023, cela a déjà été beaucoup dit avant moi, a été difficile pour le pouvoir d'achat de beaucoup de nos concitoyens, et évidemment pour un grand nombre de nos agents. Les signes d'accalmie que l'on nous annonce sur le front de l'inflation restent à prendre avec la plus grande prudence, en particulier à Paris. Dans ce contexte économique et social encore difficile, la Maire de Paris a fait le choix fort de soutenir nos agents municipaux, particulièrement nos agents de catégories C et B, en décidant de leur verser en une fois, dans les prochains jours puisque ce sera pour décembre, la prime pouvoir d'achat instaurée par l'Etat aux trois versants de la fonction publique. Elle bénéficiera donc à 40.000 de nos agents publics permanents, fonctionnaires comme contractuels exerçant depuis au minimum une année, tel que prévu dans le décret du 31 octobre 2023. Pour les agents recrutés après le 1er janvier 2023, le décret ne le permet pas.

Nos agents vont toucher une somme de 300 à 800 euros. Je remercie Colombe BROSSEL pour ses mots, parce que c'est une somme, en cette fin d'année, qui est importante. Elle est liée à la tranche des revenus permettant de verser la somme maximale attribuable selon le décret. Au total, bénéficieront de cette prime 27.468 agents de catégorie C, 9.185 agents de catégorie B, 631 de catégorie A, et 762 assistants maternels et familiaux.

Cette prime était facultative pour la fonction publique territoriale. Elle ne sera toujours pas, comme toutes les mesures qui ont été décidées ces derniers mois, compensée par l'Etat. Cela représente un effort extrêmement important pour la Ville, de près de 20 millions d'euros sur le budget de notre masse salariale. Cet effort a été salué par les organisations syndicales représentatives au dernier CST.

Elle intervient dans un contexte budgétaire compliqué pour les collectivités locales qui n'ont pas toutes les moyens de mettre en œuvre cette prime, ou qui ne pourront le faire que partiellement. Nous nous joignons d'ailleurs à l'appel qui avait été lancé par l'Association des maires d'Ile-de-France le 11 octobre dernier, réclamant un dispositif financier de compensation à destination des collectivités qui ne pourraient pas la financer.

Le versement de cette prime de pouvoir d'achat est une nouvelle illustration de notre volonté d'utiliser tous les leviers à notre disposition pour renforcer notre politique salariale, dans une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Pour répondre à Jean-Philippe GILLET sur les autres mesures que nous avons pu faire, elle complète des campagnes de revalorisation des primes que nous avons menées, l'action aussi forte que nous avons annoncée avec le passage à 100 % des ratios promus/promouvables pour les catégories B et C, ou les dernières revalorisations que nous avons annoncées au sein de la DASCO avec mon collègue Patrick BLOCHE. Je reçois les organisations syndicales de la DFPE la semaine prochaine pour pouvoir échanger avec elles.

En ce qui concerne votre vœu, si vous acceptez des amendements qui demandent notamment que l'Etat associe mieux les employeurs publics, l'Association des maires de France, ou même France Urbaine, et surtout permette une compensation à l'euro près, parce qu'à un moment donné les collectivités sont tellement étranglées qu'elles ne peuvent plus faire des mesures sur le pouvoir d'achat comme celles que l'on peut évoquer aujourd'hui, il est important que l'on puisse être aidé, j'appellerai à voter pour votre vœu.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame la présidente, acceptez-vous l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 240).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 60).

## **2023 DRH 62 - Mise en place du forfait mobilité durable en faveur des agents de la Ville de Paris.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 62 relatif à la mise en place du forfait mobilité durable en faveur des agents de la Ville de Paris et l'amendement technique n° 43 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Cet amendement technique me permet de revaloriser ce nouveau forfait mobilité durable que l'on a évoqué hier. C'est une mesure importante qui s'inscrit dans notre logique de Plan local de mobilité, de plan Climat et aussi de soutien au pouvoir d'achat de nos agents. Ce forfait aura pour objectif d'inciter nos agents à opter pour des modes de transport plus doux et plus durables. Ils pourront bénéficier de jusqu'à 300 euros par an au prorata, qui viendront se cumuler avec notre remboursement du forfait "pass" Navigo.

C'est donc effectivement une mesure de soutien au pouvoir d'achat plus avantageuse que les dispositifs qui existaient préalablement, comme l'indemnité kilométrique.

L'amendement technique vise à enlever la référence dans l'exposé des motifs au plan des déplacements des administrations parisiennes qui est en cours de préparation et vous sera soumis dans un prochain Conseil.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 43 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 43 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DRH 62).

## **2023 DRH 74 - Modification de la délibération 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 fixant les dérogations au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 74 relatif à la modification de la délibération 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 fixant les dérogations au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, alertés par des organisations syndicales, nous souhaitons réagir à ce projet de délibération qui propose le déplafonnement des horaires supplémentaires des adjoints techniques de logistique générale et des T.S.O. de la spécialité "logistique générale et coordination". Il s'agit d'agents qui interviennent notamment dans les mairies d'arrondissement et permettent de faire vivre la démocratie locale lors des

différentes élections, des votations citoyennes et du budget primitif. Ils ont donc, tout comme d'autres, une importance particulière pour la Ville.

Nous le savons, ces dérogations pour 2024 interviennent notamment et peut-être même essentiellement en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques que notre ville accueille. Pour les communistes, c'est très clair, les manques d'effectifs ne doivent pas peser sur les agents présents au détriment de leur repos et de leur santé. Un événement d'ampleur comme les J.O.P. appelle à des renforts d'effectifs significatifs. Dès lors, le déplaçonnement des horaires supplémentaires ne nous semble pas être raisonnable.

Si les adjoints techniques de logistique générale sont déjà touchés par le manque d'effectif, ils sont aussi confrontés au quotidien à du matériel très lourd, à des mobilisations autour des événements de plus en plus fréquents, et donc à une surcharge de travail qui a des effets concrets sur leur santé. De la fatigue bien sûr, mais aussi du stress, et dans le pire des cas des troubles musculo-squelettiques.

Sur la forme, le projet de délibération évoque les agents comme étant des bénéficiaires de ce déplaçonnement. Il faut être très clair, dans ce domaine comme dans d'autres, le bénéficiaire, c'est la Ville. En aucun cas les agents ne bénéficient d'un déplaçonnement d'horaires supplémentaires. S'ils ont recours, même de façon volontaire, à ces horaires supplémentaires, c'est qu'il y a un problème de rémunération.

Les communistes appellent à des recrutements, des revalorisations, et nous nous inscrivons en faux avec cette logique de surcharge des agents qui, nous semble-t-il, nous conduit au pire, un pire que nous souhaitons éviter. Nous votons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, les agents de la Ville peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, dans la limite de 25 heures par mois et conformément à la réglementation nationale. Ce texte prévoit de déroger à ce plafond dans deux cas, soit lors de circonstances exceptionnelles pour une période limitée, soit à titre exceptionnel pour certaines fonctions dont la nature est précisée dans la délibération du 27 mai 2015.

Il vous est proposé aujourd'hui de la modifier afin d'y intégrer comme bénéficiaires de ces dérogations, les adjoints techniques de la spécialité "logistique générale", et leurs encadrants, comme cela a été évoqué.

Ce projet de délibération répond à une demande qui a été exprimée par les maires d'arrondissement, notamment pour prendre en compte les nombreuses festivités locales, et vous le savez, la Ville foisonne d'événements sportifs, culturels, démocratiques et mémoriels dans nos arrondissements. Il s'agit donc aujourd'hui de permettre aux agents qui le demandent et se retrouvaient bloqués par les plafonds, d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées.

Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une mesure facultative, qui permet justement de protéger l'emploi public, car elle évitera de recourir à des prestataires privés, notamment au printemps et en début d'été, puisqu'il y a aussi des pics d'activité.

Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement ce projet de délibération.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, chère Olivia.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 74).

**2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.**

**Amendement n° 13 déposé par le groupe Paris en commun relatif au Plan Climat 2024-2030.**

**Amendement n° 14 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture au public des cours Oasis.**

**Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au nécessaire développement du fret ferroviaire.**

**Amendement n° 16 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réversibilité de la Petite Ceinture ferroviaire.**

**Amendement n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'opposition de la Ville de Paris au service public de l'énergie et aux retours des tarifs réglementés.**

**Amendement n° 18 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de la température à 19°C dans les salles de classe.**

**Amendement n° 19 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'adaptation du travail aux futures vagues de chaleur.**

**Amendement n° 20 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'opposition de la Ville de Paris à la privatisation des transports en commun.**

**Amendement n° 21 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement de mesures sociales dans le cadre du déploiement de la Z.F.E.**

**Amendement n° 22 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à un plan de dépenses pluriannuelles.**

**Amendement n° 115 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la part d'espaces verts incluse dans les nouveaux projets d'aménagements.**

**Amendement n° 116 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres existants.**

**Amendement n° 117 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure protection des cœurs d'îlots.**

**Amendement n° 118 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI.**

**Amendement n° 119 déposé par le groupe Changer Paris relatif à un entretien des espaces verts plus moderne et efficace.**

**Amendement n° 120 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une régulation de l'évènementiel dans les espaces verts plus transparente et plus respectueuse de l'environnement.**

**Amendement n° 121 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition précise d'un arbre, arbuste, arbrisseau et jeune plant figurant dans les documents édités par la Ville de Paris.**

**Amendement n° 122 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication de vraies statistiques harmonisées en matière de plantations d'arbres.**

**Amendement n° 123 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de labels et dispositifs portés par d'autres acteurs institutionnels pour les politiques de renaturation de la Ville.**

**Amendement n° 124 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un schéma global des mobilités à Paris.**

**Amendement n° 125 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un comité de suivi des impacts des projets structurants en matière de voirie sur l'environnement, la circulation et les pollutions.**

**Amendement n° 126 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'un meilleur maillage des points d'avitaillement en énergie faiblement carbonée à Paris.**

**Amendement n° 127 déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des places de stationnement équipées de recharge de véhicules électriques.**

- Amendement n° 128** déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude sur l'opportunité et la faisabilité de recouvrir les espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique parisien.
- Amendement n° 129** déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement d'écrans acoustiques sur le boulevard périphérique.
- Amendement n° 130** déposé par le groupe Changer Paris relatif à un aménagement raisonné du boulevard périphérique.
- Amendement n° 131** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la stratégie d'accélération de la rénovation thermique du parc privé.
- Amendement n° 132** déposé par le groupe Changer Paris relatif au rôle de l'Agence parisienne du Climat dans l'accompagnement des Parisiens souhaitant effectuer des opérations de rénovation énergétique de leur logement privé.
- Amendement n° 133** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'extension des aides à la rénovation du logement privé.
- Amendement n° 134** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration de permanences de conseils en matière de rénovation énergétique dans les mairies d'arrondissement.
- Amendement n° 135** déposé par le groupe Changer Paris relatif aux besoins de rénovation des immeubles de logement à proximité du périphérique afin de lutter contre les effets de la pollution de l'air et du bruit.
- Amendement n° 136** déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux et aux objectifs à atteindre dans le cadre de leur rénovation.
- Amendement n° 137** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration architecturale de dispositifs techniques pour harmoniser besoins environnementaux et identité patrimoniale.
- Amendement n° 138** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre l'effet canyon en milieu urbain et ses conséquences en terme de chaleur.
- Amendement n° 139** déposé par le groupe Changer Paris relatif aux études ciblées pour lutter au cas par cas contre les îlots de chaleur urbains.
- Amendement n° 140** déposé par le groupe Changer Paris relatif au recensement des espaces non bâtis et en pleine terre.
- Amendement n° 141** déposé par le groupe Changer Paris relatif au règlement des hauteurs d'immeubles.
- Amendement n° 142** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation du nombre simultané de chantiers parisiens et au contrôle des pollutions entraînées.
- Amendement n° 143** déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de l'éclairage intelligent.
- Amendement n° 144** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un guide de fiches techniques des matériaux pour les opérations de construction-rénovation.
- Amendement n° 145** déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de redécouverte raisonnée de la Bièvre.
- Amendement n° 146** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transition énergétique dans les bâtiments d'architecture ancienne et patrimoniale.
- Amendement n° 147** déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien au spectacle vivant et à la durabilité des œuvres et du matériel employé.



- Amendement n° 148 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure prise en compte de la question environnementale dans les modalités d'organisation des festivals et des grands événements.**
- Amendement n° 149 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction des déchets dans les établissements culturels.**
- Amendement n° 151 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'un comité scientifique de suivi de l'accomplissement du Plan Climat parisien.**
- Amendement n° 152 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'une démarche d'évaluation des politiques menées dans le cadre du Plan Climat parisien.**
- Amendement n° 153 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la répertorisation des plans mis en place par la Ville en lien avec les objectifs du Plan Climat et à la simplification de leur action.**
- Amendement n° 154 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition d'un cadre pour les consultations publiques organisées par la Ville.**
- Amendement n° 155 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la promotion de produits issus d'une agriculture locale et durable lors des réceptions organisées par la Ville.**
- Amendement n° 156 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact des politiques de transition écologique sur le prisme du genre.**
- Amendement n° 157 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement urgent d'un Plan d'investissements de la mandature.**
- Amendement n° 158 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la méthode employée, aux objectifs à tenir et aux impératifs de transparence dans l'établissement d'un budget carbone.**
- Amendement n° 159 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la capacité et la liberté d'investissement des bailleurs sociaux pour financer la rénovation thermique et énergétique de leur patrimoine immobilier.**
- Amendement n° 160 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'atteinte de l'objectif d'un mix énergétique décarbonné.**
- Amendement n° 161 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'incitation des copropriétés et des immeubles qui souhaitent se raccorder aux réseaux de chaud et de froid.**
- Amendement n° 162 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la volonté d'instaurer une taxe sur les transactions "e-commerce".**
- Amendement n° 163 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la récupération de l'énergie résiduelle des Data center pour les besoins du réseau de chaleur.**
- Amendement n° 164 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation des technologies numériques dans les bâtiments municipaux.**
- Amendement n° 165 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure récupération des équipements numériques et à leur réemploi.**
- Amendement n° 166 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'éclairage intelligent des devantures commerciales et des équipements publics.**
- Amendement n° 167 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en compte des conditions de réparabilité et de recyclage dans l'achat des équipements par la commande publique.**
- Amendement n° 167 bis déposé par l'Exécutif.**

- Amendement n° 168** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à l'amélioration des objectifs de rénovation du réseau d'eau non potable et de ses possibilités de récupération.
- Amendement n° 169** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à une meilleure récupération des eaux de pluie des toitures.
- Amendement n° 170** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à la structuration d'un réseau d'endroits frais refuges dans l'espace public en période de canicule.
- Amendement n° 171** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif au déploiement concerté de possibilités d'hébergement d'urgence en période de canicule.
- Amendement n° 172** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à une meilleure attention aux personnes sans-abri lors des épisodes de forte chaleur.
- Amendement n° 173** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à la prévention et au dépistage des maladies pulmonaires liées à la pollution.
- Amendement n° 174** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif aux nouveaux risques épidémiques liés au changement climatique.
- Amendement n° 175** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à la création d'un observatoire de la santé environnementale.
- Amendement n° 176** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à l'identification des fragilités sociales présentes dans tous les quartiers de Paris.
- Amendement n° 177** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif au renforcement du lien avec les collectivités territoriales réellement compétentes dans l'essor de nouveaux modèles économiques.
- Amendement n° 178** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à un développement viable des secteurs de l'ESS, de l'économie circulaire, de l'alimentation durable et des activités écologiquement responsables.
- Amendement n° 179** déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à la volonté de supprimer la publicité commerciale de l'espace public.
- Vœu n° 23** déposé par le groupe **Communiste et Citoyen** relatif au nécessaire développement d'un mix énergétique neutre en carbone incluant le nucléaire.
- Vœu n° 24** déposé par le groupe **"Indépendants et Progressistes"** relatif à la mise en place d'un plan de financement et compatibilité des axes d'adaptation du Plan Climat avec le P.L.U.b.
- Vœu n° 25** déposé par le groupe **MoDem, Démocrates et Ecologistes** relatif à l'accélération de la rénovation thermique des logements sociaux.
- Vœu n° 26** déposé par le groupe **MoDem, Démocrates et Ecologistes** relatif à la création d'un plan Grand Chaud parisien.
- Vœu n° 27** déposé par le groupe **MoDem, Démocrates et Ecologistes** relatif à la logistique urbaine.
- Vœu n° 28** déposé par le groupe **MoDem, Démocrates et Ecologistes** relatif à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux de la Ville de Paris.
- Vœu n° 29** déposé par le groupe **MoDem, Démocrates et Ecologistes** relatif à une cartographie des corridors d'air en milieu urbain.
- Vœu n° 30** déposé par le groupe **MoDem, Démocrates et Ecologistes** relatif au maintien des grilles dans les squares parisiens.
- Vœu n° 31** déposé par le groupe **MoDem, Démocrates et Ecologistes** relatif au recours à l'éclairage intelligent pour les rues peu fréquentées.

**Vœu n° 32 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au suivi des mesures du Plan Climat 2024-2030.**

**Vœu n° 33 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux cours Oasis dans les écoles parisiennes.**

**Vœu n° 34 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux pieds d'arbres à Paris.**

**Vœu n° 228 déposé par l'Exécutif relatif à la contribution de la Ville de Paris au fonds de compensation des pertes et dommages climatiques dans les pays vulnérables.**

**2023 DTEC 48 - Bleu Climat 2023. - rapport annuel du Plan Climat de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la conférence a décidé un débat organisé sur le projet du plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste, le projet de délibération DTEC 23, auquel il convient d'adjoindre le Bleu climat 2023, c'est le rapport annuel du plan Climat de Paris, le projet de délibération DTEC 48.

Bien sûr, avant de procéder au débat, je vais introduire cette discussion. Je veux vous dire, avec Dan LERT que je veux vraiment remercier très chaleureusement pour tout le travail qu'il a fourni avec les adjoints, l'administration, et des maires d'arrondissement se sont également impliqués, que nous sommes dans un calendrier qui est en fait incroyable.

Cette nuit, un accord a été trouvé à Dubaï, un accord important : la C.O.P. 28 à laquelle nous avons eu la chance de participer, l'honneur de participer pour la première fois au titre des villes, avait très bien démarré, avec une première annonce forte sur la création du fonds pertes et préjudices. Elle s'est bien conclue avec cet accord dans lequel il est question notamment de la sortie des énergies fossiles, qui était un des éléments sur lequel nous avons tous, en tous les cas ceux qui souhaitaient cet accord et cette mention, œuvré durant des semaines, notamment pendant la C.O.P.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons ici, au Conseil de Paris, pour la présentation et l'adoption, dans cette première phase, du plan Climat de la Ville de Paris, pour 2024-2030.

Je pense que c'est un "timing" absolument incroyable de par peut-être les signaux qu'il nous donne et en plus ce plan Climat, après cet accord signé cette nuit, arrive après un vote de budget ici à Paris, hier, où ma majorité, notre majorité, s'est réunie pour dire quoi ? On accélère. On accélère sur la question climatique et sur la question sociale, parce que les deux sont intimement liées. Nous sommes donc, dans notre agenda parisien, je veux le dire très fortement à tous les Parisiens et les Parisiennes qui suivent nos travaux, et à ceux qui sont en tribune aujourd'hui, au rendez-vous de l'histoire. Un budget clair, hier, qui affirme par ses engagements en matière d'investissement et d'actions très concrètes, de déclinaisons très concrètes budgétaires, notre engagement sur le climat et sur la solidarité.

Un accord signé hier soir à Dubaï pour la C.O.P. 28, et ce matin la discussion sur le plan Climat. Je crois que l'on ne pouvait pas imaginer meilleure convergence ou alignement des planètes.

Plus vite que prévu, et partout dans le monde, le climat s'accélère, c'est quelque chose que nous constatons, l'année 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée à Paris aussi évidemment. A Paris, les températures moyennes dépassent déjà de 2,3 degrés celles de l'ère préindustrielle, et bien sûr nous devons nous préparer à vivre dans une ville à plus de 2,5 degrés en 2030 et à plus 3 degrés à horizon 2050.

Les villes, nous le savons, sont responsables de 70 % des émissions de carbone, mais aussi les premières victimes du changement climatique. Les villes où aujourd'hui sur la planète vit la moitié de l'humanité sont en première ligne à la fois comme lieu d'émissions de ces gaz à effet de serre et de pollution, et comme espaces où se trouvent les solutions pour accélérer. Paris a toujours été, depuis une vingtaine d'années maintenant, une ville très engagée sur la question du climat.

En 2001, on ne parlait pas exactement de la même façon. En 2001, nous avons été élus sur un slogan qui était "changer d'ère", mais le changer d'ère, c'était aussi lutter contre la pollution de l'air. C'était déjà ce sujet qui nous avait rassemblés et nous a permis de poser un certain nombre d'actions très importantes.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte différent, parce que l'accélération du changement climatique et les conséquences sur nos vies sont très visibles, perceptibles par les Parisiennes et les Parisiens et que nous devons non seulement accélérer la transition écologique, j'y reviendrai, et la sortie des énergies fossiles, mais aussi accélérer l'adaptation. Ces deux sujets sont des sujets que nous avons faits nôtres dans nos politiques publiques parisiennes.

Le débat organisé qui nous réunit aujourd'hui est donc essentiel si nous voulons garantir aux Parisiennes et aux Parisiens, aux générations futures, de pouvoir vivre dans de bonnes conditions et en bonne santé, parce que ce qu'a fait cette C.O.P. 28 aussi, c'est ce lien entre climat et santé, et en bonne santé à Paris dans les années à venir.

C'est vrai que nous n'avons pas attendu pour agir, je le disais, et depuis 2004, date à laquelle nous avons fait notre premier bilan carbone à l'époque, nous avons réduit nos émissions locales de 36 %, et la qualité de l'air s'est nettement améliorée avec des concentrations de polluants qui ont diminué de 30 à 60 % pour un certain nombre de ces polluants. Ces résultats, nous les devons bien sûr à l'adoption de notre tout premier plan Climat, en 2007. A l'époque, il y avait des agendas 21, on était une des premières collectivités à se saisir du sujet, et j'avais eu l'honneur de porter avec Yves CONTASSOT ce plan Climat qui avait été voté ici à l'unanimité, et c'était avant même toute obligation réglementaire.

Nous l'avons révisé en 2012 et 2018, mais parce qu'il ne suffit pas de parler et de fixer des objectifs pour traduire ces objectifs, il faut des moyens et notamment financiers, nous avons aussi mis en place des investissements déjà massifs dans la transition écologique, puisque depuis 2014, bientôt dix ans, depuis que je suis maire, plus de 10 milliards d'euros ont été investis par la Ville et un plan d'accélération des investissements de la mandature très largement fléché vers la transition écologique a été voté, et ce n'est rien de moins que 1,750 milliard d'euros en 2023.

Ce choix, nous le prenons en responsabilité. Il fait débat et c'est très bien qu'en démocratie, il y ait des orientations différentes. Pour nous, la question du climat domine toutes les autres. C'est celle qui conditionne les inégalités sociales, c'est celle qui conditionne aussi les risques que nous voyons sur toutes nos démocraties. Des risques de déstabilisation partout dans le monde et aussi dans notre pays et en Europe, bien sûr.

Pour nous, cette question domine tout le reste, et c'est autour de cette question que doivent s'organiser nos réponses. D'ailleurs, je partage complètement l'idée d'Eric LOMBARD, président de la Caisse des dépôts et consignations, qui dit : "nous sommes arrivés à un moment où la dette écologique est beaucoup plus grave que la dette financière". Oui, je partage complètement cette affirmation.

D'ailleurs, que ceux qui sont en désaccord avec cela se lèvent. Allez-y, levez-vous si vous n'êtes pas d'accord avec cela. Levez-vous, il faut que l'on vous voie, il faut que vous assumiez. Si pour vous ce n'est pas cela, c'est bien que l'on vous voie, parce qu'il faut l'assumer, parce que le débat est là. La dette écologique est-elle plus importante que tout le reste pour garantir la vie des générations qui viennent ?

Personne ne s'est levé, cela veut dire que nous sommes tous d'accord. C'est bien si tout le monde est d'accord avec cela. Parce qu'ici, nous sommes à Paris, la ville, mais j'entends des petits bruits, donc cela veut dire que l'on assume, mais on n'assume pas, mais bon. J'entends cela, et c'est normal en démocratie, on peut avoir des opinions différentes, mais il faut les assumer.

En tous les cas nous l'assumons et la responsabilité de l'Accord de Paris sur le climat, je la prends en tant que maire depuis la signature de cet accord sur le climat, avant déjà, mais en tous les cas je prends cette responsabilité, et la majorité qui nous unit ici pour diriger cette Ville depuis 2014 prend aussi cette responsabilité.

Notre action climatique d'ailleurs est reconnue à travers le monde. En témoigne le prix des Nations Unies pour le climat que nous avons reçu en 2021. J'ai pu le constater aussi encore avec Dan LERT lorsque nous nous sommes rendus à la C.O.P. 28, où le secrétaire général des Nations Unies, Antonio GUTERRES, a très clairement dit, en ouverture du premier sommet local de l'action climatique auquel je participais avec 12 autres grandes villes du monde : "la bataille pour le climat se gagnera dans les villes, ou sera perdue".

Nous considérons qu'il faut gagner cette bataille, c'est pour cela qu'ici, à Paris, Ville Lumière, ville reconnue pour son action à travers le monde et pour son action sur le climat, nous avons décidé de prendre notre destin en main et d'accélérer.

Actuellement d'ailleurs, ce sont bien les villes qui diminuent les émissions plus vite que les Etats. La C.O.P. 28 est porteuse d'espoir avec, je l'ai dit tout à l'heure, l'adoption, dès le premier jour, du fonds Pertes et Dommages, et je souhaite d'ailleurs que la Ville participe, dès que ce fonds sera opérationnel. C'est ce fonds qui permettra notamment de prendre part au financement pour les pays les plus pauvres, ceux qui subissent les dommages des pays les plus riches et les plus polluants.

La Ville de Paris, dès que ce fonds sera opérationnel, puisque maintenant qu'il a été créé, il va évidemment se mettre en place, nous prendrons notre part, y compris sur le financement de ce fonds.

D'ailleurs, la question du financement des villes dans la transition écologique et dans l'adaptation a été le sujet, notamment lors de la C.O.P. 28 à Dubaï, du sommet local de l'action climatique.

Le financement a été aussi le sujet de toute la C.O.P., puisqu'évidemment, c'est très bien de faire des déclarations, mais si l'on ne flèche pas et si l'on ne conduit pas les investissements publics et privés vers la sortie des énergies fossiles et vers l'adaptation, il ne se passera rien. La bataille est donc aussi sur la question du financement et je prends ma part, puisque vous le savez, je participe à un groupe de travail sous l'égide de Jeffrey SACHS.

Je copréside ce groupe de travail avec le maire de Rio et Jeffrey SACHS, sous l'égide de l'ONU, qui a pour vocation d'aboutir, nous l'espérons, le plus rapidement possible, à la création d'une banque verte des villes pour

assurer un financement direct des villes engagées dans la transition écologique à l'échelle internationale, mais aussi à l'échelle évidemment européenne.

Je retiendrai évidemment aussi de cette C.O.P. 28 la mention faite sur la sortie des énergies fossiles, même s'il y a eu une négociation sur le mot utilisé, c'est ce que cela veut dire qui a été adopté. Malgré la présence de 2.500 "lobbyistes" des énergies fossiles à la C.O.P. 28, dont Total qui était dans la délégation française, malgré cette lettre honteuse de l'O.P.E.P. à ses membres pour essayer d'empêcher tout accord ambitieux de sortie des énergies fossiles, cette opportunité historique de mentionner la sortie des énergies fossiles n'a pas été gâchée, elle figure dans l'accord de Dubaï et c'est une très bonne nouvelle.

A l'image des Etats et des villes américaines, pourquoi les villes sont importantes ? On se souvient tous quand Donald TRUMP, en 2017, est sorti de l'Accord de Paris, ce sont les villes nord-américaines qui se sont réunies pour dire qu'elles restaient et seraient engagées pour le climat. J'ai eu la chance pendant cette période de 2016 à 2019 de présider le C40, le groupe des 100 plus grandes métropoles mondiales et de participer, avec mes collègues nord-américains, à de très nombreuses actions, notamment aux Etats-Unis, à San Francisco et ailleurs, pour porter justement ce message, ce message positif de l'action des villes lorsque les Etats ne sont plus au rendez-vous.

Nous en sommes aujourd'hui à notre quatrième plan Climat, et ce plan Climat pour Paris s'inscrit donc dans cette ambition d'accélérer les transformations nécessaires là où les Etats tardent souvent.

Je veux à nouveau remercier toutes celles et tous ceux, dont Dan LERT, qui ont pris part à ce travail extrêmement puissant, d'ailleurs nous l'avons présenté à nos collègues des autres villes. Je vous renvoie aussi à ce document de synthèse, document très bien accueilli par les scientifiques et par nos collègues maires qui souhaitent aussi avancer et prennent exemple sur la Ville de Paris.

Nous devons gagner la course contre la montre de la neutralité carbone et contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris. En premier lieu, ce plan lance ce que nous appelons le chantier du siècle à Paris, avec la rénovation massive du bâti parisien, qui est une des premières sources d'émissions de CO2 dans notre ville.

D'ailleurs, j'ai entendu hier ici et là, sur les bancs de la droite, que l'on faisait des plans, mais qu'il n'y avait pas d'action. Je pense qu'il va falloir choisir : soit on fait trop de travaux, soit on ne fait que des plans, mais il va falloir quand même choisir.

On nettoie la ville de ses pollutions, notamment la pollution liée au trafic automobile, n'en déplaise au "lobby" des constructeurs automobiles que d'aucuns connaissent très bien ici.

En plus des 5.000 logements rénovés par an dans le parc social parisien, et du programme Eco-rénovons Paris+, qui accompagne les propriétaires, nous aiderons les ménages les plus modestes grâce aussi à un dispositif zéro reste à charge, parce que pour nous, le climat et la solidarité vont ensemble, car les premières victimes, notamment des effets du changement climatique, restent les personnes les plus vulnérables.

Ce zéro reste à charge permettra donc aux ménages les plus modestes d'effectuer aussi leurs travaux, et évidemment nous allons amplifier la rénovation de nos équipements et de nos piscines.

D'ici 2050 nous aurons rénové toutes les écoles et toutes les crèches parisiennes, grâce d'ailleurs au développement d'une nouvelle méthode de rénovation globale, qui nous permettra d'intervenir en une seule fois sur tous les sujets, notamment sur l'énergie, l'adaptation et la mise en place des cours Oasis.

Pour nous, ce plan est aussi une occasion, une opportunité pour accélérer sur l'accessibilité. Ces bâtiments seront bien plus économes en énergie, ils émettront moins de gaz à effet de serre et seront aussi adaptés aux fortes chaleurs pour protéger les enfants des effets des canicules.

Ensuite, ce plan détaille aussi notre trajectoire pour sortir des énergies fossiles. Oui, Paris va sortir des énergies fossiles, d'ailleurs nous avons signé, depuis quelques années, l'accord sur la non-prolifération des énergies fossiles, auquel un certain nombre d'Etats, de villes et d'acteurs internationaux ont apporté aussi leur signature.

Localement et collectivement, comment ? Grâce aux rénovations bien sûr, aux efforts de sobriété énergétique, puisque cela part de là, de la sobriété énergétique, à l'élimination des dernières chaudières au fuel sur le territoire, au raccordement au réseau de chaleur et au verdissement de notre "mix" énergétique, Paris se passera donc des énergies fossiles. Les bâtiments publics n'en utiliseront plus pour se chauffer d'ici 2040. Pour les remplacer, nous développerons 6.000 micro-installations de production d'énergies renouvelables sur tous nos équipements publics, à savoir : du photovoltaïque, de la géothermie, de la récupération de chaleur fatale pour produire de l'énergie locale et durable à Paris.

Parce que ce que nous apportent les énergies renouvelables que nous pouvons utiliser à Paris aussi, c'est de pouvoir produire l'énergie et la consommer directement. On n'a pas besoin de passer par des centralisations, par des monopoles, c'est une force, une force considérable que de pouvoir décentraliser la production et la consommation des énergies. Une ville comme Paris s'est déjà engagée sur ce chemin-là, mais 6.000 micro-installations de production d'énergies renouvelables sur nos équipements publics vont nous permettre de traduire cet objectif en réalité.

Nous allons bien sûr aussi développer l'auto-consommation et encourager tous les acteurs économiques implantés sur le territoire à participer à cette dynamique.

Nous allons aussi poursuivre la réduction de la place de la voiture thermique à Paris, pour lutter contre la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, car oui, personne ne pourra dire le contraire, si certains disent le contraire ici, voilà, dites-le, mais moins de voitures, c'est moins de pollution.

C'est bien si cela fait consensus maintenant, je suis tellement contente.

Pour rééquilibrer nos rues en faveur des piétons, des vélos et de la nature, nous mettrons en œuvre la première zone à trafic limité, Z.T.L., dans le centre de Paris au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous transformerons aussi la voie olympique sur le boulevard périphérique qui sera dédiée en voie de covoiturage. Pour les transports en commun, nous développerons les cœurs piétons dans tous les arrondissements, et d'ailleurs si les Parisiennes et les Parisiens nous confirment le 4 février prochain, date de la votation citoyenne sur les S.U.V., nous mettrons en place aussi une tarification différenciée du stationnement non résidentiel pour les 4x4 et les S.U.V.

Ces mesures sont la palette de mesures que nous pouvons et devons mettre en place pour faire baisser la pollution atmosphérique. Il n'y en a pas d'autres.

La France a été condamnée à différentes reprises. Elle a encore subi récemment deux condamnations de 5 millions d'euros pour non-respect de ses obligations en matière de lutte contre la pollution de l'air, pour trois métropoles : Paris, Lyon et Marseille.

C'est très simple, comment fait-on pour ne plus être condamné, c'est-à-dire pour mettre en place les mesures ? Il n'y a pas 36.000 solutions. Ce sont des mesures qui visent à restreindre le trafic automobile, parce que la pollution est en grande partie liée aux moteurs thermiques du trafic automobile. Les solutions sont simples, elles sont sur la table, ce sont les Z.T.L., les Z.F.E., les voies dédiées au covoiturage, les pistes cyclables, et gagner sur la voirie dédiée à l'automobile des espaces pour les piétons pour le verdissement de la ville.

Telles sont les solutions qui existent. Ne pas les mettre en place, c'est en fait refuser de répondre aux obligations de l'O.M.S., aux obligations internationales en matière de pollution de l'air et de santé publique.

C'est pourquoi je suis très confiante dans le fait qu'au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques, disons-le, pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques, une grande partie de Paris sera une très grande Z.T.L., et ce n'est pas pour me déplaire.

Au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques, ces mesures seront mises en place, parce que si d'aucuns veulent nous empêcher de les mettre en place, il faudra alors qu'ils aillent devant les tribunaux pour justifier pourquoi les seules mesures qui font baisser la pollution de l'air ne seraient pas praticables dans une ville comme Paris qui est principalement concernée, comme Lyon et Marseille, par la pollution atmosphérique. Il va falloir justifier cela.

Nous laisserons, mais je pense qu'il n'y aura pas besoin, évidemment porter cela devant les tribunaux, et nous verrons bien ce qu'il en est. Néanmoins, j'ai toute confiance compte tenu de ce qu'est aujourd'hui la jurisprudence du Conseil d'Etat et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Nous transformerons aussi bien sûr notre propre parc de véhicules, ce qui est déjà engagé, pour sortir de l'ère thermique d'ici 2030.

Il nous faut aussi, et je le dis parce que c'est un choix délibéré que nous faisons avec notre équipe ici à Paris, mettre la nature au cœur de nos politiques urbaines, car c'est notre meilleure alliée, la nature, pour rafraîchir la ville, protéger les Parisiennes et Parisiens des effets du changement climatique. Oui, nous faisons le choix de la nature : les arbres, l'eau avec la Seine qui, grâce à l'engagement de la Ville et de l'Etat sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, sera baignable.

Nous faisons le choix de la nature, je le dis, ce n'est pas de notre responsabilité de mener une politique industrielle, mais quand même par les choix d'investissement de la Ville, on pourrait, par exemple, soutenir des choix de développement de politiques industrielles qui pourraient aller vers la captation carbone ou des technologies coûteuses, qui servirait à qui ?

Qu'à ceux qui auraient les moyens de s'acheter ces technologies, qui capteraient une partie du financement et des investissements, qui ne permettraient pas de réduire ni les énergies fossiles ni la production de carbone, mais se donneraient bonne conscience, parce que la technologie viendrait nous aider à faire quoi ? A capter le carbone.

Pendant ce temps-là, ailleurs, face à des pays dont certains, je pense à la Colombie, ont fait le choix d'arrêter complètement la production de charbon, pays qui n'est pas parmi les plus riches de la planète, nous consommerions des crédits, nous continuerions à polluer, pendant qu'à d'autres, ceux qui préservent nos forêts, je pense à l'Amazonie et les ressources de biodiversité de la planète, on continuerait à leur faire payer le coût d'une industrialisation totalement déraisonnable ? Non.

Ici, nous faisons le choix de la nature aussi et des "low-tech" pour pouvoir faire baisser notre empreinte carbone, sortir des énergies fossiles, et assurer la transformation de notre territoire pour être totalement alignés avec l'Accord de Paris et ses ambitieux objectifs.

Notre défi, c'est bel et bien de transformer notre ville dense et très minérale pour qu'elle puisse rester vivable même en période de forte chaleur, donc continuer à planter des arbres, 300 hectares d'espaces verts dans Paris d'ici 2040. Ce, avec un lien bien sûr entre le plan Climat, le budget que l'on a voté hier, et le P.L.U. bioclimatique. Merci, nous avons eu cette discussion, il n'y avait pas de débat, la question est quels moyens est-on capable de mettre à l'instant t et on l'a fait, c'est une très bonne chose et je m'en réjouis beaucoup.

D'ici 2040, nous ferons en sorte que ces 300 hectares d'espaces verts voient le jour, mais aussi d'ici là nous allons - il n'y avait pas de doute, j'espère, Émile MEUNIER, je sais que vous y tenez autant que moi d'ailleurs - ouvrir nos grands parcs aussi 24 heures sur 24 dans les périodes de canicule. Nous allons continuer aussi avec les cours Oasis, avec les rues verdies, les rues aux écoles, tous ces espaces où l'on fait baisser la température parce qu'il y a moins de voitures et qu'il y a des arbres.

Oui, nous allons continuer les forêts urbaines. Je ne sais par quelle légende urbaine certains ont imaginé que les forêts urbaines ne seraient pas faites. Les légendes urbaines comme celle-là et notamment avec notre équipe ont vocation à être démenties.

Oui, la forêt urbaine de la place de Catalogne, oui, les deux forêts urbaines au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques qui verront le jour ici sur le parvis de l'Hôtel de Ville, je pense que beaucoup de gens se précipiteront pour leur inauguration.

Nous aurons aussi, place du colonel Fabien, une autre forêt urbaine magnifique, qui va pouvoir être livrée rapidement. Il y a aussi cette forêt urbaine de Charonne, qui est en cours de plantation, cher Christophe, avec 2.000 arbres qui seront plantés. 470 arbres plantés sur la forêt place de la Catalogne. Des arbres sur non pas une forêt urbaine, mais un aménagement...

J'entendais hier quelqu'un dire que l'on n'a rien fait pour le 18e arrondissement. J'espère que cette personne sera présente lors de l'inauguration de la porte de la Chapelle et de la rue végétalisée. Cela me fera plaisir, ou alors cette personne n'est pas passée souvent ces derniers temps dans cet endroit pour pouvoir expliquer ici que rien ne serait fait à la porte de la Chapelle. Je vous donne rendez-vous, venez. Je veux partager le bonheur de ces transformations et de ces réalisations. Ce sera vraiment un moment formidable.

Bien sûr, dans le fait de jouer et de miser sur la nature pour rafraîchir la ville, la Seine, les baignades dans la Seine, et là aussi je vous inviterai, je vous donnerai la date, aux grands plongeurs que nous serons amenés à faire à l'été dans notre très beau fleuve qui aura retrouvé ses capacités, y compris de baignabilité.

L'autre volet très important de notre plan, c'est la justice sociale, parce qu'il n'y a pas d'actions climatiques réussies sans justice sociale. Le changement climatique qui aggrave les inégalités, c'est Oxfam qui l'a rappelé dans son dernier rapport, nous donnons donc la priorité aux quartiers populaires, à la lutte contre la précarité énergétique, à une alimentation de qualité dans la restauration collective "bio" et locale, chère Audrey, avec le maintien aussi du premier repas de cantine à 13 centimes pour toutes et tous, cher Patrick.

Nous protégeons les plus fragiles en créant également un plan Grand Chaud pour mettre à l'abri les personnes à la rue en période de canicule. Nous multiplierons les lieux refuges dans chaque arrondissement pour les personnes les plus vulnérables aux fortes chaleurs, les personnes âgées, les femmes enceintes, les jeunes enfants.

Ce travail, nous le conduisons avec beaucoup de détermination. Je remercie Léa d'y prendre toute sa place et Dominique VERSINI également, notamment sur la question des enfants et des enfants de l'A.S.E.

Nous continuerons aussi, puisque c'est un changement de modèle qu'il nous faut opérer, à accompagner l'indispensable changement du modèle économique qui est le nôtre. Nous avons besoin, c'est vrai, d'un modèle de tourisme différent, facilitant les arrivées en train. Je me réjouis de la mise en service du train de nuit Paris Berlin qui est arrivé pour la première fois hier à Paris. Je me réjouis de la remise en service des trains de nuit. On y a aussi beaucoup contribué avec de grandes villes européennes engagées dans la transition écologique.

Nous sommes aussi engagés et je l'ai dit, en n'incitant pas à la surconsommation et en soutenant des secteurs économiques qui promeuvent le réemploi comme les acteurs de l'économie sociale et solidaire, cher Florentin LETISSIER, avec aussi des choses très fortes, l'immeuble Berlier qui abrite cet hôtel industriel du réemploi.

D'ailleurs, dans l'ancien lieu de Dominique PERRAULT, l'architecte de la grande bibliothèque de France, nous mettrons aussi en place la sortie de la publicité commerciale, je l'avais annoncé lors du débat sur les orientations budgétaires le mois dernier. En trois ans nous sortirons de la publicité commerciale sur notre mobilier urbain, celui qui dépend de nous. Il y en a qui ne dépend pas de nous. Sur celui qui dépend de nous, nous allons agir.

Voilà comment nous pourrions faire plus vite, plus local et plus juste. Je suis vraiment très heureuse de pouvoir en débattre aujourd'hui, parce qu'il faut rassembler toutes les forces pour justement répondre à cette urgence climatique. C'est justement ce que souhaite ce plan Climat. Je dois dire, je suis parfois un peu affligée quand je vois

des amendements qui ont été déposés. On va en discuter. Je pense que c'est salutaire que chacun assume ses positions.

Je m'attendais à lire une vision alternative, un contre-projet. D'ailleurs, un chroniqueur économique Dominique SEUX, journaliste qui intervient sur France Inter, le disait dans son éditio du 23 novembre sur notre plan Climat. Il disait : "en fait, l'intérêt de ce plan Climat est clair, parce qu'il est précis, il donne des indications très précises de la trajectoire chiffrée". Il disait : "en fait, ce serait vraiment très utile qu'il puisse y avoir la contre-proposition sur la table pour que l'on voie s'il y a vraiment des choix possibles et que ce soit à la hauteur des enjeux, bien loin des rires, qui ne sont pas à la hauteur".

J'espère que ce débat montrera que sur tous les bancs, ici il y a des propositions et des contre-propositions, et que tout le monde sera à la hauteur. Je l'espère vraiment, parce que l'on a besoin de cette énergie globale.

Je le dis aussi, les Parisiennes et les Parisiens sont très engagés. Ils nous demandent d'en faire plus et de faire plus vite encore sur ce sujet. Ils ont une conscience aiguë, et d'ailleurs pas simplement dans la partie plus militante de notre société parisienne. Beaucoup de personnes à haut niveau de revenu d'ailleurs nous disent qu'il faut en faire plus, parce que ces personnes pensent à leurs enfants et à leurs petits-enfants. Beaucoup nous disent qu'ils sont inquiets. Il existe une éco-anxiété, partagée dans beaucoup de générations.

Face à cette éco-anxiété, il y a l'action. C'est l'action qui peut permettre de résoudre et de montrer qu'il y a des solutions et un chemin.

Je ne suis ni optimiste ni pessimiste, j'ai une vraie espérance, parce que nous sommes dans ce que beaucoup de scientifiques ont aussi appelé "la décennie cruciale pour le climat". J'écoute les scientifiques. Je les écoute, parce que je pense que c'est quand même mieux d'écouter les scientifiques que les climato-scientifico-sceptiques. En tous les cas, cela permet quand même d'être dans quelque chose qui permet de trouver des solutions. Je les écoute et ils nous disent que nous sommes dans la décennie cruciale pour permettre de freiner l'augmentation des températures.

C'est à partir de ces constats de scientifiques, mais aussi de citoyens, puisque nous constatons déjà les effets du changement climatique, que nous devons agir.

Oui, on pourrait se dire, le problème va se régler tout seul par la technique, la technologie, par des murs antipollution autour du périphérique. Non, en fait non. Il y a 15 ans, je n'étais pas encore maire, on entendait d'ailleurs beaucoup d'élus, plutôt de ce côté-ci de l'Assemblée, nous expliquer que les voitures électriques allaient tout changer. Il n'y aurait plus de pollution, parce que les voitures électriques allaient tout changer.

En fait, qu'est-ce que l'on a constaté ? Non, parce que beaucoup de constructeurs électriques, notamment français, au lieu de se lancer dans la fabrication de véhicules électriques qui ne règlent pas tout, ont plutôt essayé de faire du "lobbying" pour éviter que l'on sorte du thermique et de faire la transition de la motorisation vers des moteurs moins polluants.

Au lieu d'être plutôt précurseurs de ce qui était annoncé déjà il y a 15 ans, sortir des énergies fossiles pour éviter la pollution de l'air liée aux moteurs thermiques, beaucoup encore continuent aujourd'hui puisqu'ils essaient même de faire reculer les normes européennes pour donner encore un peu de temps de vie à ces petits moteurs thermiques qui empoisonnent une grande partie des citoyens.

Je ne crois pas à cela. Oui, la technologie peut aider ici et là et tant mieux, et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, mais ce n'est pas la technologie qui va régler le problème de la pollution atmosphérique ou de la production des gaz à effet de serre.

Non, ce sont d'autres formes d'actions qui passent par des évolutions de nos changements de vie. Je vous assure, parce que beaucoup de personnes m'ont dit : "on était en colère contre vous quand vous avez dit, le vélo, le vélo, le vélo". Beaucoup de personnes, je pense à des cadres dirigeants d'entreprise qui avaient l'habitude de circuler tout seuls à bord de leur voiture, m'ont dit : "on vous en a beaucoup voulu, mais quand même, le fait de passer au vélo, qu'est-ce cela a changé nos vies positivement !".

Oui, même dans votre électorat, des gens pensent que le vélo et la transition écologique, c'est quelque chose qui doit conduire chacun à pouvoir changer aussi son mode de vie.

On peut continuer à nier la réalité, on peut vouloir vivre dans une réalité parallèle comme celle qui, hier, annonçait un budget qui ne serait pas voté, et qui est démentie le jour même par le vote du budget.

On peut vouloir scénariser la réalité, comme dans une très mauvaise série B, ou alors on peut être réaliste, ambitieux et porter une espérance, parce que je pense que si nous posons ces actes-là comme d'autres villes le font, comme un certain nombre d'Etats le font, comme des acteurs économiques, sociaux le font, comme des citoyens le font, alors oui cette décennie cruciale pour le climat pourra être plutôt une source d'espoir que d'anxiété et de désespoir. C'est ce chemin que nous prenons à Paris.

Je remercie à nouveau Dan LERT d'avoir porté ce projet, ce travail. Il répondra également tout à l'heure. Je remercie chacune et chacun d'entre vous d'être au rendez-vous de l'histoire. Merci à vous.



Je vais donner maintenant la parole aux différentes oratrices et orateurs. Nous commençons par Mme EVREN, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Agnès EVREN.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au moment où, pour la première fois, les pays du monde entier ont approuvé ce matin un accord absolument historique pour une transition écologique hors des énergies fossiles, on attendait de Paris, il est vrai, qu'elle donne l'exemple avec un plan Climat planifié, articulé et budgété à l'échelon d'une ville comme Paris, pour aller enfin au-delà des mots et proposer un vrai plan d'action à même de relever le défi du siècle.

Hélas, la déception est grande et d'autant plus grande que vos paroles d'introduction, Madame la Maire, témoignent d'une très grande autosatisfaction, un discours d'autopromotion qui passe sous silence tous vos échecs retentissants en la matière.

En effet, en matière d'écologie, il y a les faits, les discours, et les actes. A Paris, mes chers collègues, les trois ne coïncident absolument pas.

Commençons par les faits. Alors que le mois de juillet dernier a été le plus chaud jamais enregistré sur terre, Paris, et on le sait, est devenue la ville d'Europe la plus mortelle en cas de canicule. Avec des pics à 50 degrés et une multiplication par 5 des vagues de chaleur d'ici 2100, nous allons au-delà des catastrophes humaines.

Face à cette situation dramatique qui appelle, faut-il le redire, une adaptation réelle et urgentissime de la ville, il y a vos discours. En vérité, Madame la Maire, il n'y a même qu'eux, comme si la parole seule pouvait nous protéger. Depuis 20 ans, nous voyons se succéder des slogans creux, des concepts fumeux, des écrans de fumée, des polémiques qui inutilement fracturent les Parisiens.

On se demande d'ailleurs comment la Ville va financer toutes ces promesses, quand on sait déjà qu'elle se réapproprie les crédits du budget participatif pour financer, par exemple, les rénovations thermiques des écoles et leurs cours Oasis.

Concrètement, l'action, elle, n'est pas à la hauteur. Jusqu'à présent vous avez totalement échoué à adapter notre ville au changement climatique. 20 ans, 20 ans de plan Climat pour Paris. Nous en sommes aujourd'hui donc au quatrième plan Climat. Les trois précédents n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés, loin s'en faut. Ainsi, entre 2004 et 2018, la consommation d'énergie n'a baissé que de 5 %, 5 fois moins que l'objectif de 25 % annoncé. Dans tous les domaines d'ailleurs, le rapport de la C.R.C. présenté en mai 2022 fait état de retards et de piètres résultats.

Pour cause, guidée par une idéologie déconnectée des réalités du terrain, voici quelques exemples de ce à quoi se résume votre politique :

- des hérésies environnementales et climatiques à l'instar, dois-je le rappeler, du bâchage des réservoirs de Grenelle que nous avons regretté avec mes collègues Philippe GOUJON et Claire de CLERMONT-TONNERRE, et de l'abattage d'arbres adultes en pleine santé remplacés par des arbustes aussitôt flétris ;

- quelques plantes en pot dans certains quartiers et des herbes folles le long des rues ;

- un bureau genre et transition écologique ;

- des projets de forêts urbaines annoncés en grande pompe il y a plusieurs années, mais sans aucune concrétisation, dont plusieurs ont d'ores et déjà été abandonnés.

Ce quatrième plan ne tire aucune leçon de ces échecs retentissants. Il n'est qu'un amalgame d'anciennes promesses de campagne et d'idées du P.L.U. bioclimatique recyclées.

Au nom de l'urgence climatique, au nom de l'efficacité, vous devriez, Madame la Maire, humblement reconnaître vos erreurs et proposer de nouvelles mesures fortes. Ce n'est pas le cas.

Ce plan est donc l'occasion de nouveaux coups de "com." : la réduction de la vitesse sur le périphérique à 50 kilomètres-heure après les J.O. et une votation ubuesque pour ou contre les S.U.V. La réduction de la voiture en ville est certes un objectif que nous partageons tous, mais les mesures dogmatiques prises depuis votre arrivée, avec brutalité, sans concertation, sans anticipation, n'ont pas du tout eu l'effet escompté. Elles n'ont même pas eu l'effet du symbole, puisque sortez de l'Hôtel de Ville et regardez les embouteillages en ville. Prenez conscience des portes de Paris totalement engorgées. Constatez par vous-même que la vitesse moyenne sur le périphérique est aujourd'hui seulement de 38 kilomètres-heure.

Annoncée sans aucune étude d'impact préalable, la limitation de vitesse n'aura, comme d'habitude, aucun effet à la hauteur des enjeux sur la qualité de l'air. En revanche, Paris et sa couronne seront encore un peu plus asphyxiées. Il sera encore plus difficile d'entrer dans Paris. Il y aura encore plus de stress pour les Parisiens et les Franciliens contraints d'emprunter le périphérique quotidiennement pour leurs déplacements professionnels.

Alors que vous parlez de justice climatique, votre jusqu'au-boutisme risque de se faire au détriment des plus fragiles.

Madame la Maire, il est temps pour vous d'admettre que l'écologie qui se réduit à des slogans et à une politique punitive, cela ne fonctionne pas. Ce qui fonctionne et heureusement pour les habitants d'autres villes, c'est d'améliorer les mobilités, d'encourager les véhicules électriques, de stopper l'urbanisation aux abords des axes routiers les plus fréquentés, de renforcer la végétalisation. Bref, tout ce que vous ne faites pas.

Le groupe Changer Paris regrette aussi votre oubli de la culture et du patrimoine, donc nous allons, avec Rachida DATI, décliner notre contre-projet qui visiblement attise votre curiosité. Je vais formuler quatre propositions dans ce domaine :

- assurer la tenue d'un nombre minimum de représentations jouées par des compagnies ou dans les théâtres subventionnés ;
- mettre en place une nouvelle charte écoresponsable pour les festivals et rendre obligatoire l'établissement d'un bilan carbone prévisionnel complété ensuite par le bilan carbone réel, sous le contrôle des services de la Ville ;
- intensifier la lutte contre les déchets plastiques dans les lieux culturels ;
- conjointement avec l'État, initier une véritable réflexion sur la rénovation énergétique des édifices patrimoniaux.

Je le redis, Madame la Maire, il y a urgence. Paris est à la traîne. Vos opérations de communication et d'écran de fumée ne font pas avancer la cause écologique. Allez-vous enfin prendre des initiatives concrètes pour notre transition énergétique ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous assure, tout ce qui est dit sera écrit. C'est important pour nourrir le débat public. C'est trop, ce n'est pas assez. Ce n'est pas assez, mais trop. Pour autant, ce n'est pas assez, mais trop.

Madame Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes", vous avez la parole.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci, Madame la Maire.

Je rigole parce que, Madame EVREN, votre intervention est caricaturale et politicienne. Je rappelle quand même que vous avez voté les précédents plans Climat. C'est le plan Climat le plus ambitieux que l'on présente et vous avez l'habileté de dire que notre plan Climat n'est pas assez ambitieux, tout en défendant la place de la voiture.

Quant à votre proposition sur la lutte contre le plastique, c'est dommage, on avait l'occasion de voter contre Coca-Cola hier, et vous avez voté pour. C'est dommage. Merci pour les propositions par contre. Pour l'ambition, on repassera.

Madame la Maire, chers collègues, cher Dan LERT, fin du monde, fin du mois, même combat. Nous écologistes, nous le martelons sans cesse. Nous faisons face à une double urgence sociale et climatique, car on le sait, que ce soit au niveau mondial ou local, les plus pauvres sont les premières victimes des conséquences du changement climatique tout en y contribuant le moins.

De leur côté, les 63 milliardaires français émettent autant de gaz à effet de serre que la moitié des Françaises et des Français. Or, les 63 milliardaires français ne vivent pas à côté du périphérique, Madame EVREN. Les 63 milliardaires français ne travaillent pas dans la rue. Les 63 milliardaires français ne vivent pas dans les passoires thermiques.

La lutte contre le changement climatique, c'est d'abord une lutte sociale. C'est pourquoi nous sommes extrêmement fiers aujourd'hui de présenter un plan climat qui incarne notre vision de l'écologie.

Ce plan Climat, c'est non seulement un plan pour la réduction massive de nos émissions de gaz à effet de serre, mais c'est aussi un véritable plan de lutte contre les inégalités sociales et environnementales. C'est un bouclier social combattant la précarité sous toutes ces formes. Un plan pour lutter contre la précarité énergétique, été comme hiver, avec un zéro reste à charge pour la rénovation énergétique des foyers les plus modestes. Un plan pour lutter aussi contre la précarité alimentaire en expérimentant une Sécurité sociale de l'alimentation, afin de garantir un accès à une nourriture durable, saine et de qualité pour toutes et tous.

Comme le font les villes écologistes, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police qui n'est pas là malheureusement, chers collègues, comme Lyon, Bordeaux ou Grenoble.

L'écologie, c'est du concret. C'est quotidien, c'est avant tout pour protéger les plus modestes. Prendre soin et protéger les plus vulnérables, c'est l'essence même de ce que Les Ecologistes portent au quotidien et en Conseil de Paris. Protéger des pollutions en transformant le périphérique et en réduisant la place de la voiture, Madame EVREN, pour une ville respirable. Protéger aussi des vagues de chaleur qui vont se faire plus intenses et plus fréquentes.

Par exemple, en rénovant massivement et en adaptant les écoles et les crèches aux fortes chaleurs, ou encore en mettant en place un plan Grand Chaud pour que les personnes sans abri trouvent refuge pendant les mois d'été

qui, je rappelle, sont les plus mortels. Nous devons regarder la réalité en face, un Paris à 50 degrés n'est plus qu'une simple hypothèse.

Pour garder notre ville habitable, nous devons entamer une révolution urbaine d'envergure, une réelle révolution haussmannienne. Il nous faut repenser profondément nos modèles de construction, redonner sa place à la nature, et intégrer dans notre logiciel les effets du changement climatique. C'est créer 300 hectares d'espaces verts d'ici 2040, adapter les essences d'arbre aux plans Climat de demain, installer des ombrières, des volets, des points d'eau, afin que Paris reste fréquentable surtout pour celles et ceux qui n'ont pas la chance de partir l'été.

Faire face avec lucidité aux réalités sociales et environnementales, c'est également renoncer à tout ce qui est superflu : les projets urbains dépassés, les tours de bureaux vides, le tourisme de masse, la publicité omniprésente, ou encore la grandeur démesurée d'événements internationaux comme les Jeux olympiques. C'est là la révolution de ce plan Climat, il s'attaque à la racine du problème en prenant à bras-le-corps le dogme de l'attractivité économique qui accroît les émissions de gaz à effet de serre et rend la ville inaccessible aux plus pauvres d'entre nous.

Car, n'en déplaise à certains et certaines de nos collègues de cet hémicycle, décarboner les mobilités sans s'attaquer au poids démesuré du trafic aérien, soutenir l'économie locale sans s'opposer à la loi des géants mondiaux, comme Amazon par exemple, mettre en place des mesures de sobriété sans s'attaquer aux imaginaires de surconsommation véhiculés par la "pub", c'est du jardinage.

Nos collègues du groupe Changer Paris nous offrent là un bel exemple qui frôle la caricature, en proposant de recouvrir le périphérique. Ce n'est qu'une solution palliative évitant de s'attaquer à la véritable source du problème. Nous plaidons depuis des années en faveur de la transformation du périphérique en boulevard urbain apaisé, à commencer par la création d'une voie dédiée au covoiturage et la limitation de la vitesse à 50 kilomètres-heure pour en faciliter l'accès.

Cette dernière proposition était d'ailleurs une recommandation de la mission d'information et d'évaluation sur le périphérique, à laquelle j'ai eu la chance de participer et qui a été adoptée à l'unanimité. Nous ne sommes pas à une incohérence près. Ces mesures sont d'une urgence capitale, surtout pour les foyers vivant autour du périphérique. Je rappelle, 550.000 personnes qui sont souvent en situation précaire, qui subissent de plein fouet les effets de la pollution de l'air et sonore et méritent des solutions plus substantielles et visionnaires que de simples ajustements cosmétiques. Les ajustements marginaux ne suffisent plus.

Nous nous sommes battus pour un plan local d'urbanisme bioclimatique de rupture. Aujourd'hui, nous sommes fiers de voter un plan Climat résolument écologiste qui change de vitesse et d'échelle, qui s'ancre dans nos combats historiques et identitaires comme la justice climatique ou la lutte contre la surconsommation. Oui, sans écologistes, pas d'écologie.

Je tiens à saluer le travail remarquable de notre adjoint écologiste Dan LERT, de son cabinet, ainsi que des services de la DTEC, de tous les services de la Ville, des associations et des partenaires, des élus centraux et d'arrondissement, toutes les personnes qui ont œuvré pendant plus d'un an et demi pour aboutir à ce plan ambitieux.

Oui, nous avons durement ferrailé pour obtenir un financement digne de la qualité du plan Climat présenté par Dan LERT aujourd'hui, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, tant par l'explosion de l'inflation, les pertes liées aux D.M.T.O., le désengagement de l'Etat que l'organisation des Jeux olympiques. Nous nous félicitons de réussir à continuer d'investir dans la transition écologique. Avec ou sans J.O., le climat n'attend pas. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, Madame la présidente du groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, 2023 s'est avérée l'année la plus chaude jamais observée. Nous avons constaté des températures records et insoutenables en été, 52 degrés en Chine, 48 en Sardaigne, et Paris, elle, a dépassé la barre des 40 degrés en 2022 et n'échappera pas aux 50 degrés dans les prochaines années.

Ce réchauffement global nous impose des défis sans précédent et d'autres phénomènes nous alertent. Je pense, par exemple, à la raréfaction de l'eau et aux sécheresses de plus en plus fréquentes, malgré les précipitations plus fortes et plus concentrées dans le temps, qui ont un effet particulièrement lourd sur nos productions agricoles et sur l'accès à l'eau.

Dès lors, ce plan Climat est une preuve de plus que la Ville et notre majorité agissent dans la durée et font preuve d'une ambition renouvelée plan après plan. Si l'on en croit les chiffres de 2021, on observe une baisse de 35 % de l'empreinte carbone de la ville et 36 % hors Paris depuis 2004. C'est très encourageant et cela nous pousse à continuer pour respecter les accords de Paris.

Franchement, quand j'entends les propos de Mme EVREN, au nom de la droite parisienne, je dois dire que j'hallucine. La droite qui s'est opposée aux couloirs de bus, à la piétonisation des voies sur berge, qui est allée jusqu'au tribunal pour la faire annuler, qui a toujours défendu le "lobby" de la "bagnole", qui régulièrement refuse de voter la rénovation énergétique des logements sociaux, qui à la Région organise la ruine de nos transports en

commun avec Mme PÉCRESSÉ, aujourd'hui vous prétendez nous expliquer comment il faut faire pour lutter pour le climat, personne n'y croit.

Cela nous oblige également, car quand la Ville fait office de modèle à l'échelle européenne et mondiale, l'Etat, lui, est défaillant. Pourtant, c'est là la clé d'une transition écologique et sociale réussie, car la Ville ne peut pas gagner la bataille seule, la révolution que nous nous devons de mener s'appuie sur la puissance publique, donc un investissement public sur le long terme dans tous les secteurs : de l'énergie aux services publics, en passant par tous les secteurs productifs, afin de garantir une réelle planification cohérente. C'est d'ailleurs l'objet du plan Climat que le parti communiste a présenté le mois dernier, que je vous invite à lire.

Le plan Climat que nous portons collectivement aujourd'hui s'inscrit en désaccord avec les mesures sans cesse dénoncées pour leur manque d'ambition, menées par le Gouvernement. Hier, nous discutons du budget et nous avons toutes et tous pu constater que l'Etat en demande toujours davantage aux collectivités, sans même allouer des moyens supplémentaires. Pourtant, cette transition écologique nécessite des investissements publics massifs. Dès lors, le défi pour la Ville est double : le changement climatique et le contexte hostile instauré par les macronistes.

Pour en revenir à nos émissions de CO<sub>2</sub>, le plus gros de notre empreinte carbone, c'est le transport, qu'il soit routier ou aérien. C'est pourquoi nous proposons tout d'abord un amendement pour que la Ville, premier département contributeur au budget d'I.D.F.M., plaide pour le maintien et le renforcement du service public des transports en commun, seul cadre à même de garantir un changement dans nos modes de déplacement. Car, avec cette mise en concurrence à marche forcée qu'organisent Clément BEAUNE et Valérie PÉCRESSÉ - quand cette dernière n'est pas trop occupée à décourager les Franciliens de prendre les transports en faveur du télétravail ou à faire exploser les tarifs du ticket de métro -, c'est une catastrophe sociale et écologique. Une catastrophe soutenue et accompagnée par la droite de cet hémicycle.

Beaucoup de travailleurs viennent à Paris depuis la moyenne et la grande couronne et empruntent ainsi le bus. Comment feront-ils quand les sociétés privées en supprimeront certains pour cause de taux de remplissage insuffisant, synonyme de faible rentabilité ? Ils se reporteront sur la voiture, et cette logique s'appliquera ensuite au R.E.R. et au tram, ce dogme libéral qui vise à nous déposséder de nos services publics au profit des intérêts privés, qui ne saurait tolérer que le moindre secteur ne puisse pas faire de profit.

La privatisation de la R.A.T.P. est un contresens historique qui va au rebours des objectifs que nous devons nous fixer : de nouvelles lignes pour sortir du tout voiture et à terme, la gratuité des transports en commun.

Cet enjeu du report modal nous pousse à proposer un autre amendement, afin que ce plan Climat intègre un plaidoyer à destination de l'Etat, pour qu'il investisse massivement dans le renforcement et la modernisation du fret ferroviaire dans notre pays. Vous le savez, pour nos déplacements comme notre logistique, le mode ferré est à privilégier à la route et à l'aviation, car il est beaucoup moins émetteur de CO<sub>2</sub>.

Mais, vous le savez également, Clément BEAUNE est plus occupé à désosser la S.N.C.F. qu'à se défaire de son mauvais bilan sur la gauche parisienne.

Vous l'aurez compris, avec ces deux amendements, nous inscrivons l'action et l'activité parisiennes dans un contexte métropolitain régional et national. Dès lors, parce que le plan Climat se fixe des objectifs écologistes afin d'atteindre la neutralité carbone, nous proposons également un amendement relatif à la réversibilité des aménagements ferroviaires de la petite ceinture, car nous voulons sortir du tout camion en matière d'acheminement de marchandises à Paris.

Pour cela, il y a deux leviers majeurs : le fleuve et le rail. N'insultons pas l'avenir, la petite ceinture est une très belle infrastructure dans un milieu dense où nous pourrions avoir besoin de développer des plateformes de logistique multimodales. Nous réaffirmons que nous ne devons pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis en nous en privant.

Malgré ces quelques points de divergence, nous nous félicitons que notre majorité porte un tel plan Climat qui, comme son nom l'indique, se veut plus rapide, plus local et plus juste, preuve que certains des arguments des communistes en matière de transition juste socialement sont de plus en plus partagés.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, chère Raphaëlle PRIMET.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je pense que certains d'entre nous dans l'opposition peuvent tout à fait souscrire à la philosophie que vous venez d'énoncer et à vos objectifs. Le problème est qu'il y a une contradiction entre ce que vous avez énoncé et ce que vous avez fait. Vous serez quand même la Maire qui aura permis la mise en place de la tour Triangle. C'est vous qui allez inaugurer une tour de grande hauteur, antiécologique, dont tous les responsables du monde qui s'intéressent à l'avenir des villes disent : "cette tour est une hérésie écologique". C'est une réalité.

La deuxième réalité, c'est que vous êtes la maire qui aura bétonné Paris : 3 millions de mètres carrés construits. 3 millions de mètres carrés construits à Paris, c'est votre bilan, c'est vous qui avez bétonné Paris. Cette réalité-là, évidemment, nous laisse un peu perplexes face à l'affichage, car l'urgence à adapter la ville au changement climatique est bien là. Il ne s'agit plus de savoir quand, mais comment collectivement nous devons être à la hauteur de la transformation écologique de Paris. Il faut changer vite et agir vite.

Malheureusement, le plan Climat montre que vous n'avez pas tiré les conclusions des précédents plans qui n'étaient pas suffisamment dotés financièrement, car si nous voulons réussir ce plan Climat, il faut le financer.

Aujourd'hui, on ne sait pas précisément où l'on va, avec quels moyens, quand et comment, parce que vous ne précisez pas ou vous ne voulez pas préciser quels sont les financements associés aux objectifs annoncés. Pourquoi ne pas avoir réalisé un plan de dépenses pluriannuel, afin de garantir la mise en œuvre des propositions ? Ce n'est pas trop tard, nous avons fait un amendement et vous pouvez le voter.

Vous planifiez bien les annonces, mais jamais les budgets. Plan vélo 1, plan Arbre 2014, plan Arbre 2020, plan Biodiversité, plan Propreté 2014, plan Propreté 2016, plan Propreté 2017, plan Propreté 2021, Code de la rue, plan Piétons et maintenant nouveau plan Climat. Ce n'est pas faute d'avoir été constructifs, nous les avons tous votés, mais le plan Vélo, on est à mi-mandat ! Ce n'est pas 50 % réalisés, Madame la Maire, c'est 21 %, temps de retard. Le plan Arbre, ce n'est pas 50 % réalisés à mi-mandat mais un tiers, temps de retard. Les forêts urbaines promises gare de Lyon et place de l'Opéra, elles sont où ? Vont-elles advenir, ou était-ce une promesse de campagne sans lendemain ?

En matière de rénovation thermique, l'un des nerfs de la guerre de la transition, là aussi votre action n'est pas suffisante. Au rythme actuel des rénovations des logements sociaux de la ville, il faudra attendre 2060 pour rénover la totalité du parc. Paris ne respectera pas les accords de Paris.

Sur le dispositif "Eco-rénovons plus", vous ne pourrez malheureusement pas non plus relever le défi de la rénovation thermique du parc privé. Avec moins de 4.000 logements privés aidés en 2023, vous ambitionnez d'en rénover 40.000 d'ici 2030. Comment financez-vous ? Nous sommes pour, il faut simplement financer.

Sur le plan Compost, la Ville ambitionne de collecter 15.000 tonnes de biodéchets en 2024, mais cette ambition est insuffisante comparée aux 400.000 tonnes annuelles de déchets générées à Paris. Le plan annoncé il y a quelques jours n'est pas satisfaisant quand vous prévoyez l'installation de seulement 700 bornes d'apport volontaire de biodéchets d'ici fin 2024, soit 1 pour 3.000 Parisiens. Nous proposons d'en installer 1 pour 500, comme l'a fait avec succès la métropole de Lyon.

Vous le voyez, il y a beaucoup de retard dans la mise en application de vos plans. Tout cela se combine à une situation financière compliquée pour la Ville de Paris. La réalité, c'est qu'il est urgent de trouver des marges de manœuvre financières, nous avons fait des propositions hier qui nous permettraient de financer réellement ce plan Climat et d'avoir des résultats, par exemple avec des propositions que nous portons :

- protéger et ouvrir la petite ceinture afin d'en faire le plus grand poumon vert de Paris ;
- lancer un grand plan de végétalisation du boulevard des Maréchaux afin que l'on puisse avoir des îlots de fraîcheur ;
- expérimenter la végétalisation des toits.

Alors oui, il y a urgence à agir, très vite. Transformons ensemble notre modèle avec des actions fortes, résolues et clairement financées, c'est notre priorité absolue. Je conclurai pour vous dire qu'au fond, l'état d'esprit qui consiste à dire : "je suis écolo, je suis écolo, je suis écolo, c'est comme cela et pas autrement, donc c'est moi qui ai toujours raison", ce n'est pas ainsi que l'on fait l'écologie. Il faut savoir travailler avec les autres, avec l'Etat, avec la Région, avec les citoyens, avec le monde associatif, et avec le monde économique. Il faut faire en sorte que les élus aient le plan Climat avant M. Dominique SEUX, qui a donc été informé avant les élus que nous sommes, du plan Climat de la Ville de Paris. C'est dire si vous recherchez, Madame la Maire, et vous souriez, la "com" avant le résultat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je ne sais pas trop qui vous allez convaincre, mais bon.

Madame LELIÈVRE, vous avez la parole, au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud LELIÈVRE.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les chiffres sont alarmants, on les a déjà rappelés hier, le 17 novembre dernier, le Centre européen pour les prévisions météorologiques avait enregistré une température globale de plus 2 degrés par rapport à la période de référence. Sur le sol parisien, les chaleurs estivales de cet été ont dépassé le précédent record de septembre 2020. Paris à 50 degrés n'est plus une hypothèse, et les conséquences sur notre capitale sont humaines, sociales et économiques.

Les préconisations de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" ont été votées à l'unanimité des groupes politiques. Elles envoyaient un message fort sur les leviers nécessaires et indissociables à mettre en œuvre. Certaines d'entre elles

ont certes été reprises dans le plan Climat, et collectivement nous pouvons nous en féliciter, mais il est nécessaire, pour répondre à l'urgence, d'aller plus loin, il faut plus de précisions, d'anticipation et de planification.

Pour rendre Paris résiliente, ce plan Climat doit répondre à trois exigences.

La première, celle de la protection pleine et entière des populations. La prise en compte des publics vulnérables a progressé par rapport au précédent débat, mais les dispositifs mis en place pour accompagner les personnes citées ne sont pas suffisants.

Dans l'esprit de la M.I.E., on avait une idée d'un plan d'urgence, un plan ORSEC à l'image de ceux sur les risques industriels ou les inondations. On ne protège pas une partie de la population, on la protège entièrement. Il faut renforcer les plans de protection pour tous les Parisiens, avec une mise en accessibilité là où c'est possible, en adaptant les lieux de refuge dans chacun des arrondissements.

C'était l'idée du plan Grand Chaud que vous avez rebaptisé, l'idée d'une vraie cartographie des refuges. Comme le rappelait la M.I.E., c'était une mesure indispensable et prioritaire dans des lieux fermés et dans des lieux ouverts, et c'était un constat que l'on partageait avec les écologistes, notamment sur l'ouverture des jardins de proximité.

Vous annoncez également la réalisation d'une étude dans les conclusions, qui permettra de lancer un grand plan antisurchauffe. Concrètement, quels en sont les objectifs, les critères qui seront mis en place ? Il ne suffit pas d'annoncer des dispositifs, il s'agit d'être précis dans le plan qui sera mis en place et le programme nécessaire à suivre. Il existe, par exemple, des techniques précises connues d'isolation des toits, qui ont prouvé leur efficacité. Le Ville a pris beaucoup de retard sur cette question et ce n'est pas nous qui le disons, mais F.N.E.

La Ville annonce atteindre 100 % de toits frais pour les équipements municipaux, avec un certain nombre de paliers d'ici 2026. Il a été démontré à plusieurs reprises que l'application des peintures rafraîchissantes ne fonctionnait pas toujours, y compris, Madame la Maire, par des membres de votre majorité lors des débats de la M.I.E. Ne cherchons pas dans la technique des solutions miracles, mais plutôt dans la sobriété.

Deuxième exigence : faire de Paris une ville habitable sous 50 degrés en en faisant une ville jardin. C'était la seule solution, la solution mise en avant, prioritaire par le rapport, végétaliser, rafraîchir massivement l'espace public. Si cet objectif est contenu dans le plan Climat, il reste très flou par rapport aux techniques utilisées pour y parvenir.

Nous partageons un certain nombre d'objectifs, mais mettre en place des revêtements clairs ou poreux avec quelques espaces dédiés aux plantations ne suffit pas. Il est absolument nécessaire de revenir à cette idée de Paris jardin et d'utiliser massivement les solutions fondées sur la nature, non pas comme un slogan, mais comme une réalité.

Dernier point d'attention : l'installation des places Oasis rafraîchissantes dans tous les arrondissements, qui appartient à cette stratégie de carte fraîcheur, de lieux de refuge, d'autant plus que notre groupe avait déposé, au moment du débat P.L.U. qui a écarté d'une main toutes les préconisations de la M.I.E., l'installation, et cela avait été refusé au moment du vote.

Indispensables évidemment ces places, si elles sont réalisées avec ambition et non à la faveur d'indicateurs sur les tableaux Excel, comme le sont parfois certains cours Oasis où planter un arbre suffit. Non, il faut transformer fondamentalement et de façon importante l'ensemble des cours et des places mentionnées.

Enfin, dernière exigence : la nécessité d'un plan de financement innovant, ambitieux, primordial pour permettre d'atteindre les cibles qui s'attachent à ce plan Climat. Au mois de novembre dernier, le Gouvernement présentait une étude recensant les leviers financiers, afin de pouvoir investir notamment dans ces solutions fondées sur la nature que j'évoquais tout à l'heure.

Cette étude s'inscrit dans la lignée des engagements de l'Etat, mais également de toutes les villes qui investissent pour l'adaptation des territoires. Mettre la nature au cœur des politiques publiques, comme vous l'avez énoncé tout à l'heure dans votre discours, ce n'est pas un slogan, cela devrait se traduire par des choix d'investissements réels, pluriannuels, par des progrès évalués par des indicateurs. Sinon, les plans succèdent aux plans, les solutions techniques cohabitent avec les maladaptations.

Ce plan Climat est une étape, il doit devenir vraiment une rupture, faute de quoi Paris demain ne sera plus habitable.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est donc le quatrième plan Climat de la Ville de Paris que nous examinons aujourd'hui, dans un moment crucial, à la fois par décision de la C.O.P. 28 cette nuit, mais je dirai surtout tant la situation est préoccupante et tant nous sommes dans la décennie cruciale dont vous avez parlé, Madame la Maire. Ayons à

l'esprit et nous pouvons le constater encore aujourd'hui, que cette année et cet automne 2023 seront les plus chauds jamais enregistrés depuis le début du XXe siècle.

Ce plan Climat poursuit les trois précédents, mais il marque aussi, disons-le, un changement d'échelle rendu nécessaire tant par l'augmentation de la pollution de l'air au niveau mondial, que par l'accélération du réchauffement climatique qui dépasse les prévisions pessimistes des scientifiques en la matière. Cette situation nous oblige à agir plus vite, à agir localement, et à agir dans la justice sociale sur tous les domaines de notre action publique, et c'est l'objet de ce plan.

En vingt ans, nous avons beaucoup agi, de la création des couloirs de bus en site propre, à la mise en œuvre du stationnement payant pour les deux-roues, en passant évidemment par la piétonnisation des berges de la Seine. Ces décisions étaient parfois courageuses, mais il faut aussi se souvenir combien, durant toutes ces années, nous avons dû faire face aux résistances, au conservatisme de tous ordres, qui parfois peuvent se comprendre, parce que les gens n'aiment pas toujours changer leurs habitudes quotidiennes, mais à chaque fois ou presque nous nous sommes surtout opposés à une droite qui avait systématiquement un temps de retard.

Et la droite parisienne continue, "confer" le débat sur la vitesse sur le périphérique, "confer" le débat sur le fait de garder une voie de covoiturage sur le périphérique après les Jeux olympiques. Vous voyez l'effort, même cela, c'est trop pour la droite parisienne !

Finalement, il vaudrait mieux en rire si ce n'était pas dramatique, il y a le discours de la droite parisienne, chaque piste cyclable est un drame insurmontable. J'ai écouté Agnès EVREN avec beaucoup d'attention, je me suis cru à la fin du XXe siècle, mais discours des années 1990, rien n'a changé.

Il y a les actes, et là c'est plus grave. Les actes de la droite parisienne et francilienne, c'est de mettre les transports publics en capilotade. C'est un recul écologique majeur pour tous les habitants de notre région.

Dans une ville, Paris, où les deux tiers des foyers n'ont plus de voiture personnelle, c'est un changement sociologique majeur, cela doit beaucoup à notre politique. C'est aussi un grand espoir pour la réduction de la pollution et la lutte contre le changement climatique, parce que c'est un mouvement qui existe dans toutes les métropoles.

Chers collègues de l'opposition, nous vous le disons, non, pour nous, la santé des Parisiennes, des Parisiens, des seniors, des enfants, des familles, des personnes qui vivent dans les conditions les plus modestes, cette santé ne sera jamais pour notre majorité une option. Oui, la pollution tue toujours, oui, ce sont les plus fragiles qui sont les premières victimes du dérèglement climatique et nous sommes déterminés à relever cet immense défi.

A court terme, Paris va se doter du premier plan local d'urbanisme bioclimatique, d'une zone de trafic limité dans le centre de Paris. Nous allons organiser une votation sur le tarif de stationnement, c'est-à-dire la place des S.U.V. dans notre Capitale, le 4 février. Je me réjouis de la mise en œuvre, par Antoine GUILLOU, du plan de collecte et de valorisation des déchets alimentaires à compter de 2024.

Notre groupe considère que ce plan Climat donne vraiment les moyens d'agir et nous nous félicitons que l'ensemble des membres de l'Exécutif, à commencer par Dan LERT, que je remercie, mais également les maires d'arrondissement, les groupes politiques, l'administration, les scientifiques, les associations, les entreprises, les citoyens qui ont été consultés, que tous aient contribué à l'élaboration de ce plan Climat. Notre groupe y prend sa part avec les amendements qu'il présente et sur lesquels reviendra Florian SITBON tout à l'heure.

Ce plan est l'aboutissement d'un long processus de concertation, mais cela ne s'arrête pas là, puisqu'il sera à nouveau mis en débat en Conseil de Paris avec un ultime vote au printemps prochain.

Avant toute chose, ce plan objective aussi l'empreinte carbone de Paris, cela nous paraît indispensable si nous voulons nous fixer des objectifs, pouvoir les atteindre, pouvoir participer aux objectifs que se fixent les C.O.P. Nous devons participer à la fois à l'impératif de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et transformer Paris pour mieux résister au choc climatique, et pour nous il faut les deux. Pas seulement le deuxième objectif sans participer à la lutte contre le dérèglement climatique. Il faut prendre en compte les inégalités, nous nous réjouissons que les plus précaires soient pris en compte dans l'élaboration même de ce plan Climat aujourd'hui. C'est cela un plan Climat de gauche.

Ce plan, s'il est global au plan parisien, il se décline aussi localement, dans chaque arrondissement, au plus près des réalités, et cela nous semble vraiment un gage de réussite.

Avec ce plan nous continuerons à réduire drastiquement les gaz à effet de serre et la pollution de l'air liée à la circulation automobile, en réduisant encore la place de la voiture individuelle et en accompagnant les Parisiens vers des mobilités bas carbone, en espérant que les transports en commun soient au rendez-vous. Nous accélérerons la sortie des énergies fossiles, en préservant les ressources pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables. Nous créerons de nouveaux espaces verts et comme élu du 10e arrondissement, je me réjouis beaucoup de la perspective de la forêt urbaine sur la place du colonel Fabien. Nous lançons le chantier du siècle de la rénovation énergétique.

J'entends ceux qui disent qu'il faudrait faire plus, plus vite, sur la rénovation énergétique. Qu'ils se battent avec nous pour que l'Etat laisse les collectivités locales avoir les moyens financiers de conduire ces chantiers partout sur le territoire, cela rendra leurs critiques un peu plus crédibles.

A l'heure où l'Etat a été condamné par deux fois pour inaction climatique, nous continuons à agir et nous proposons un plan Climat à la hauteur du défi, à la fois ambitieux et concret et directement en prise avec le quotidien. Nous savons aussi que pour être efficace, il faut mener le combat au niveau européen et international. C'est ce que fait Paris lorsque la Ville participe à la C.O.P. 28, ces jours derniers, à la tête d'une délégation de villes, pour faire entendre la voix des métropoles dans la lutte contre le dérèglement climatique.

C'est ce qu'ont fait la Maire de Paris et le Conseil de Paris lors de son vote cet automne, en saisissant le Conseil européen suite à l'assouplissement de la norme Euro 7 sur les émissions des véhicules motorisés. Je le redis ici, si cette norme doit être adoptée, elle constituera un véritable permis de polluer, et donc de tuer notamment dans une agglomération aussi dense que la nôtre.

La lutte contre le changement climatique, pour être efficace, doit être globale, et chacun doit y prendre sa part en agissant localement. Nous avons cette approche globale et nous prenons notre part localement avec ce plan Climat. Bien sûr, nous le voterons, mais surtout nous soutiendrons les mesures qu'il implique au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Pour nous, il n'y a pas de double discours. Il n'y a pas de procrastination, il y a de la constance et de la détermination. Je sais que cela réunit l'ensemble de notre majorité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD, d'avoir reparlé de ces engagements sur la question de la pollution de l'air. Là aussi, j'aimerais être soutenue par tous les bancs de cette Assemblée, lorsqu'on se bat pour faire diminuer la pollution, donc la mortalité liée à cette pollution qui est quand même la première cause de mortalité dans le monde.

Monsieur SOREL, trois minutes ?

**M. Laurent SOREL.** - Madame la Maire, mes chers collègues, fin du mois, fin du monde, répondre à l'urgence climatique, cela ne peut pas se faire sans répondre à l'urgence sociale. Les plus précaires, les plus pauvres, sont les premières victimes. Ce sont les plus exposés à la pollution automobile. Ils crèvent de chaud l'été, ils crèvent de froid l'hiver dans leur logement, et pour remplir le "frigo", trop souvent, ils doivent renoncer à acheter "bio" et durable.

Ce plan Climat, oui, je l'admets, est plus ambitieux que les trois premiers, mais je me demande encore comment le même exécutif qui présente ce plan Climat a pu se dire que l'organisation des J.O. ou la construction de la tour Triangle pouvaient être cohérentes avec les perspectives tracées dans ce plan.

Paris, au cœur d'une des principales métropoles de la planète, se doit d'avancer sans attendre que MACRON donne l'exemple. Il ne le fera pas. C'est d'autant plus important dans ce contexte que la Ville réaffirme, par exemple, la sortie des énergies fossiles en 2040 pour tous les bâtiments publics. C'est évidemment tout aussi important d'adapter la Ville au réchauffement climatique. Paris, on le sait, d'après cette fameuse étude du Lancet, est la ville où le risque de mourir de chaleur est le plus grand. Il y a donc urgence à atteindre rapidement, par exemple, l'objectif de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant.

Mais, premier problème pour ce plan Climat : comment répondre à l'urgence climatique sans accélérer les investissements ? La Ville est-elle prête à mettre les moyens au vu des contraintes budgétaires ? Permettez-moi d'en douter en l'absence d'un plan pluriannuel clair de financement.

Deuxième problème : comment convaincre en particulier celles et ceux qui sont les plus exposés aux conséquences du réchauffement climatique ? Pour les rénovations climatiques dans les logements sociaux par exemple, trop souvent la concertation avec les habitants est bâclée, et les habitants ont l'impression de se faire avoir en finançant à leurs frais une partie des rénovations avec la troisième ligne.

Pour les transports, par exemple, comment fait-on pour accélérer sur la priorisation des mobilités à bas carbone ou la zone à trafic limité sans exclure une partie de la population, quand celles et ceux qui font vivre la ville au quotidien galèrent dans les R.E.R. et les Transilien ?

Non, on ne peut pas, Monsieur FÉRAUD, se contenter d'espérer que les transports soient au niveau. Il ne peut y avoir de plan Climat parisien sans prendre en compte la dette écologique envers les quartiers populaires et les plus précaires.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai, parce que dans une période où le climatoscepticisme se développe, il y a urgence à développer un GRECI écologique qui arrive à convaincre largement. Cela passe par plus de démocratie, plus de concertation et plus de social, et l'on n'y est pas encore.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.



**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Madame la Maire, la planète brûle et vous regardez votre nombril. Vous et votre majorité, vous êtes tellement pleines d'arrogance et de certitudes que vous n'avez même pas pris la peine de lire les 64 amendements déposés par notre groupe. En réponse à votre procès stalinien qui ne répond en rien à nos propositions, je vais détailler deux volets spécifiques du plan Climat.

Tout d'abord, celui de son organisation générale et de son évaluation, puis celui des mobilités. Comme l'ensemble des intervenants de mon groupe, il ne s'agit pas seulement de critiquer le document présenté, mais aussi de défendre les amendements spécifiques relatifs à ces deux thématiques et qui s'inscrivent dans le cadre général de notre contre-projet.

Concernant nos amendements d'organisation et d'évaluation, nous souhaitons placer l'analyse scientifique au cœur de ce plan Climat parisien. Avec un comité scientifique et une démarche d'évaluation nouvelle des politiques menées, il s'agit de rendre plus efficace climatiquement chaque euro dépensé.

Face à la multiplicité des plans, plus de 40 actuellement sur le site Internet de la Ville, qui font que ni les élus et encore moins les citoyens ne s'y retrouvent, nous exigeons une simplification administrative afin de répertorier et de rendre plus efficaces tous les plans en lien avec les objectifs du plan Climat. Plus vous faites de plans, moins cela marche, une politique très plan-plan.

Nous proposons également une amélioration des consultations citoyennes, qui ne peuvent se limiter à une opération de communication, mais doivent être un acte politique, proche du quotidien des Parisiens, avec approbation du thème de ces consultations par le Conseil de Paris.

Enfin, nous vous proposons de modifier votre proposition de réception 100 % végétarienne organisée par la Ville, en mettant en valeur une agriculture durable en circuit court, mettant en valeur des produits issus de la culture gastronomique francilienne.

Sur le sujet des mobilités, nous appelons encore une fois à un schéma global des mobilités à Paris et déposons différents amendements constructifs sur le sujet de la mobilité et de son impact carbone.

Votre communication sur ce plan Climat est un écran de fumée qui cache vos échecs et vos manquements. Dans cette vision, vous avez mis en avant deux fausses raisons : la réduction des émissions, et les nuisances sonores liées à la circulation.

Sur le premier point, il est démontré qu'en conjuguant cette mesure à la suppression d'une voie de circulation que vous souhaitez également pérenniser, vous n'arriverez qu'à congestionner un peu plus le trafic, et donc à augmenter la pollution.

Par ailleurs, il s'agit d'une mesure antisociale par excellence, car en journée la vitesse moyenne dépasse très rarement les 50 kilomètres/heure. Vous allez donc pénaliser les travailleurs de nuit et du petit matin, ceux qui font déjà le plus d'efforts au quotidien.

Enfin, sur la réduction du bruit, nous vous suggérons des solutions bien plus ambitieuses pour améliorer le cadre de vie des riverains du périphérique. Tout d'abord, d'accepter la proposition de la présidente de Région de cofinancer avec la Mairie de Paris des revêtements phoniques sur le périphérique, qui feront baisser de 3 décibels les bruits. Tout comme le financement d'écrans acoustiques ou l'étude de couverture des sections en tranchées ouvertes, une politique ambitieuse se doit de penser un boulevard périphérique adapté à la société, qui sert aux usages que les Parisiens, mais aussi les Franciliens en font.

La réalité du périphérique, ce sont des logements sociaux situés en bordure et qui ont de gros besoins en termes d'isolation thermique et phonique. Mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER reviendra sur nos amendements liés au bâti, mais sur ce point précis, vous devez être au rendez-vous des investissements et augmenter significativement la cadence.

Les conditions dans lesquelles vous laissez les locataires de logements sociaux en général et plus particulièrement ceux qui résident près du périphérique sont indignes d'une grande capitale mondiale.

Vous le voyez, des propositions, nous en avons, et elles peuvent concilier réduction de l'empreinte carbone et amélioration du cadre de vie. Vous échouez lamentablement dans ces deux domaines, mais vous persévérez. Stop à vos postures qui tournent à l'imposture.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur FLORENTIN, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Alexandre FLORENTIN.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai beau prendre la parole sur ce sujet à peu près toutes les semaines depuis que la mission "Paris à 50 degrés" est sortie, il y a toujours un nouveau record de température qui est battu. Hier, en plein mois de décembre, il a fait quasiment 30 degrés en Espagne.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - A Malaga.

**M. Alexandre FLORENTIN.** - La température moyenne planétaire au mois de décembre a dépassé, pour la première fois, deux degrés de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle. On est véritablement dans ce que les Nations Unies qualifient d'effondrement climatique en cours. Je trouve que cette expression, même si elle est terrifiante, est adaptée.

Une des conclusions de la mission était que quand on regarde les choses bout par bout, on peut tout adapter. Quand on regarde l'ensemble de ce que l'on doit faire, la conclusion est que l'on ne pourra pas tout adapter à n'importe quel scénario climatique. On a donc besoin de faire des choix drastiques.

Une des priorités de la mission était de dire, il faut protéger les crèches et les écoles. Pour cela, on pourra s'appuyer sur le programme des cours Oasis, sur celui des rues aux écoles, mais il faut aller plus loin et aller vers de la rénovation profonde. C'est un sujet qui me touche beaucoup, parce que même si je n'ai pas d'enfant, j'ai cette sensibilité que je vous partage qui est de se dire, je suis né à Paris, demain qui pourra naître à Paris si l'on ne fait pas les choses ?

Je voudrais saluer sur ce point Dan LERT et l'ensemble de l'Exécutif qui travaillent sur ces écoles, parce que dire aux Parisiennes et aux Parisiens, on va devoir fermer des écoles pour pouvoir les rénover de manière profonde, c'est un choix politique extrêmement fort et qu'il va falloir assumer. Je vous remercie de l'avoir fait. Cela se voit dans le plan Climat.

Ce plan Climat va beaucoup plus loin sur l'adaptation et c'est une avancée majeure par rapport au plan précédent. Les questions qui restent sont autour de l'organisation et du financement. Sur l'organisation, je sais que des travaux sont lancés pour l'année prochaine, tant au niveau du cabinet de Dan LERT que de l'administration que je vois en tribune. D'une certaine manière, ce plan arrive aussi un peu à un mauvais moment politiquement. Il faut arrêter de tourner autour du pot, on le discute à quelques mois des Jeux olympiques. On envoie un double message alors que l'écologie, c'est de la cohérence.

D'une manière ou d'une autre, tout le monde a repris dans cet hémicycle le "gimmick" de Paris à 50 degrés. Or, on organise les Jeux olympiques durant la pire période de l'année en termes de canicule, fin juillet, début août. A ce sujet, je salue l'exercice de gestion de crise porté par Pénélope KOMITÈS et je relève une anecdote. Le préfet de la zone de défense, à un moment donné dans cet exercice, a dit : "c'est très bien cet exercice, cela sera utile pour les Jeux Olympiques, j'espère qu'il fera beau durant les Jeux olympiques. Je ne pense pas qu'il fera au-delà de 40 degrés pendant les J.O". Pas de chance, les scientifiques nous disent qu'avec cet effondrement climatique en cours, on peut déjà avoir du 45 degrés pour l'été prochain.

On organise et on finance les Jeux Olympiques, le seul point positif que je vois dans ces jeux par rapport à nos sujets climat, c'est que cela prouve, même si cela tague un peu de temps en temps, que la Ville est capable de travailler avec la Région, avec l'Etat de manière coordonnée pour atteindre un objectif précis. J'aimerais que ce degré de coopération ait lieu pour travailler la résilience et la décroissance de nos flux de matières à Paris. Ce serait beaucoup plus efficace si l'on se coordonnait pour faire cela, plutôt que d'avoir ces batailles un peu petites par rapport à ce qui est en jeu.

Une incohérence que je relève par rapport à ces J.O., c'est que finalement on les fait aussi pour soutenir l'attractivité de Paris. C'est un terme qui a été utilisé comme si l'on n'avait pas de pétrole, mais on a des touristes qui viennent en avion. Ce n'est pas cohérent.

Sortir des énergies fossiles, vous l'avez dit Madame la Maire, je le souhaite tout autant que vous et vous saluez pour votre discours précédemment, c'est aussi sortir du tourisme aérien. Il nous faut donc changer de logiciel. Le budget, hier, c'était un budget attractivité, qui faisait de grands pas vers l'adaptation. Ce n'est pas suffisant. Il faut que l'on travaille ensemble. Le plan Climat nous donne une très bonne base pour faire cela.

Je salue le travail qui a été fait jusqu'à présent et le résultat, je vous le dis aussi en tant que professionnel de ce domaine, parce que j'ai déjà écrit moi-même en tant que consultant des plans Climat, c'est le meilleur que j'ai vu. C'est une base excellente. Allons-y franchement.

Merci beaucoup à toutes et à tous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Quelques mots quand même parce que je respecte tout à fait votre position sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, mais vraiment, on ne peut pas non plus tout dire et n'importe quoi. Ces Jeux sont des jeux qui auront accéléré la transition écologique de Paris. La Seine propre et baignable qui est un sujet majeur de notre adaptation aurait mis peut-être 20 ans, peut-être même jamais, s'il n'y avait pas eu un engagement conjoint. Je suis d'accord avec vous, on a su s'entendre et le préfet de Région et moi-même copilotons tout ce projet de baignade en Seine. Nous n'aurions jamais atteint cet objectif-là.

Dans les constructions qui ont été faites, notamment en Seine-Saint-Denis, à l'Ile-Saint-Denis, une des communes les plus pauvres de France, puisque le plan Climat est aussi un plan dans lequel on parle de solidarité et de prendre en considération la situation des plus pauvres, posez la question au maire de l'Ile-Saint-Denis, qui est un homme de gauche, écologiste engagé, si les Jeux olympiques et paralympiques n'auront pas permis deux choses.

D'abord, à la population de l'Île-Saint-Denis d'habiter dans un habitat digne, avec des équipements publics, des jardins, des parcs qui sont tout à fait nouveaux et n'auraient jamais existé s'il n'y avait pas eu les Jeux olympiques et paralympiques.

Deuxièmement, d'avoir démontré qu'en ce qui concerne la construction, les matériaux de construction, la tenue du chantier, nous montrons effectivement un exemple, y compris au secteur du bâtiment. On n'y arrivera pas si l'on ne fait pas changer aussi un certain nombre de secteurs dans leurs techniques de construction. C'est ce que l'on réussit grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ensuite, la voie dédiée sur le périphérique, vous voyez le débat ? Il y a encore des gens qui nous disent que ce n'est pas bien, parce que supprimer une voie, cela va créer de la congestion. Certains en sont encore là. Vous croyez que ce n'est pas grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques et à la voie dédiée olympique que l'on va pouvoir faire ce que l'on doit faire et ce que l'on va faire, parce que je prends ma responsabilité, qui est de créer après les Jeux une voie dédiée.

Je veux bien, je suis d'accord avec vous, le trafic aérien, il va falloir le réduire. Sachez que 75 % des visiteurs des Jeux Olympiques et Paralympiques viennent de la Région Île-de-France. L'essentiel vient de la France. La part des étrangers est totalement marginale dans l'accès aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je veux bien que l'on ait un débat et vraiment je respecte complètement votre position. Elle est légitime, elle est identitaire, cela a été dit. Je n'ai pas de problème avec cela. Quand même, au moins soyons dans l'honnêteté, la transparence du débat qui ne permet pas, en tous les cas je refuserais, que l'on jette le bébé avec l'eau du bain. Il y a encore des efforts à faire, mais sans les Jeux Olympiques et Paralympiques, bon nombre de nos transformations n'auraient pas pu se faire.

Vous imaginez, c'est d'ailleurs ce qui les ennuie là-bas, de l'autre côté, c'est qu'en 2024 on aura un bilan concret, exceptionnel, deux ans avant la fin de notre mandat. Vous vous rendez compte ? Cela les ennuie beaucoup. Ils essaient de pilonner, de faire croire que l'on parle et que l'on n'agit pas.

C'est notre position. C'est cela le sujet. Il faut être honnête. S'il n'y avait pas les Jeux olympiques et paralympiques, bon nombre de nos avancées en matière de climat et en matière sociale, et notamment dans la Seine-Saint-Denis pour le social, n'auraient jamais vu le jour.

Je suis désolée, mais le plan Nager en Seine-Saint-Denis m'importe tout autant. Il fait partie, pour moi, des objectifs sociaux du plan Climat de la Ville de Paris. On ne l'aurait pas fait sans les Jeux olympiques et paralympiques. Je veux bien qu'il y ait beaucoup de choses à redire, on pourra évidemment faire le bilan de tout cela, mais on ne fait pas une critique générale sans tenir compte des avancées considérables.

Si vous dites et je vous crois, et l'on est ensemble sur ce point, que le social et l'écologie cela va ensemble, alors la transformation de la Seine-Saint-Denis grâce aux Jeux olympiques et paralympiques et la transformation écologique et sociale, cela fait partie de l'héritage des Jeux. J'en suis très fière. Je ne bouderai pas mon plaisir sur ce sujet. Je vous remercie.

Monsieur AQUA, vous avez la parole, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous discutons de ce plan Climat dans le contexte d'une C.O.P. 28 qui a péniblement accouché d'une timide transition hors des énergies fossiles. Ce n'est pas exactement la traduction anglaise d'ailleurs. Le refus des États pétroliers de viser la sortie des énergies fossiles nous éloigne de la limitation à 1,5 degré. La planète va se dégrader encore un peu plus et les plus pauvres vont en payer le prix, car les canicules, inondations et famines les touchent en premier lieu.

Les groupes pétroliers et leurs actionnaires vont continuer à polluer et engranger leurs profits. Les eaux glacées du calcul égoïste, capitaliste nous entraînent vers le fond. Il faut donc le redire : le réchauffement climatique est déjà là. Nous devons penser autant l'atténuation que l'adaptation aux effets de ce changement, qui ne se limite pas au réchauffement, mais porte aussi sur les événements extrêmes : dôme de chaleur, pollution à l'ozone, crue du bassin de la Seine, sécheresse, etc.

Dans ce contexte, on ne peut que saluer le travail des majorités de gauche comme ma collègue Raphaëlle PRIMET l'a rappelé. Le bilan est là : entre 2004 et 2018 l'empreinte carbone de Paris a baissé de 20 %, les émissions de particules fines de 30 %. C'est la réalité, Monsieur BERTHAULT, quand on ne fait pas dans la "fake news".

Pour autant, il reste beaucoup à faire. Ce nouveau plan vise donc à approfondir et amplifier la transition écologique en intégrant les enjeux sociaux. Nous n'avons eu de cesse de plaider au fil des ans, parfois à contre-courant, pour cette intégration, nous nous félicitons de cette nouvelle direction, permettez-moi donc d'y revenir. Un levier important concerne l'isolation des bâtiments, vous venez de le dire, Madame la Maire.

Tout d'abord le parc social, atteindre 40 % de logements publics d'ici 2035, c'est permettre à toutes les classes sociales de vivre à Paris, mais aussi de maîtriser publiquement la transition écologique. La Ville, via ses bailleurs

sociaux, va ainsi continuer à rénover 5.000 logements sociaux par an. Paris est la seule collectivité à respecter la stratégie nationale bas carbone. Il faut lire les faits, Monsieur BOURNAZEL. On ne peut pas dire qu'elle soit aidée par l'Etat, qui ne propose que des miettes aux bailleurs sociaux.

Il en va de même sur le parc privé. Les 2,4 milliards engagés par l'Etat dans "MaPrimeRénov" ne seront pas totalement consommés. Pendant ce temps, Paris se fixe l'objectif de 40.000 logements rénovés par an à partir de 2030 et observe déjà une hausse des rénovations grâce aux aides actuelles de la Ville.

Par ailleurs, notre collectivité possède près de 6.000 équipements municipaux qui vont tous être rénovés, en particulier les écoles et crèches, à un rythme de 30 écoles et 10 crèches par an. Le budget voté hier, 200 millions d'euros pour 2024, montre que nous mettons réellement les moyens en face des besoins.

Permettez-moi un petit bémol sur les écoles. Nous sommes en désaccord sur les baisses des consignes de chauffage dans les écoles. Les baisser à 18 degrés comme vous voulez le faire n'est pas raisonnable, mais plus dogmatique. Nous le redisons, cette température est insuffisante pour des élèves statiques pendant les cours. La responsabilité d'une Ville est de procurer des conditions de travail dignes.

Nous avons de nombreux retours de classes insuffisamment chauffées. La semaine dernière, des professeurs ont fait classe dans la cantine à Paris. Dans d'autres, la température était de 13 degrés avec des élèves en doudoune. Voilà où nous en sommes.

Bien sûr, ce sont des dysfonctionnements, mais pourquoi refuser la pose de capteurs permettant précisément de les éviter ? Alors que plus de 10 % des Parisiens subissent la précarité énergétique à la maison, cela nous dérange de la leur imposer aussi à l'école.

Nous qui travaillons de façon statique dans cet hémicycle, je vous propose que pour le prochain Conseil de Paris, nous travaillions à 18 degrés durant l'ensemble du Conseil, afin que nous parlions d'expérience. J'ai fait la même expérience ce matin, de faire cours à 17 degrés avec des étudiants en doudoune, je sais ce que cela veut dire. Je vous propose que le prochain Conseil de Paris soit à 18 degrés.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est le cas dans mon bureau.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Je vous propose désormais de parler des déplacements. Ils représentent plus de 20 % de l'empreinte carbone et les pollutions atmosphériques et sonores qu'ils engendrent touchent singulièrement les plus pauvres. Il est impératif d'accompagner la réduction du tout routier, et en premier lieu par la production de nouvelles lignes de transport en commun et de pistes cyclables. Cette action se doit d'être juste socialement en accompagnant toutes les classes sociales à basculer vers d'autres modes de déplacement ou d'autres motorisations.

Je souhaite évoquer la mise en place de la Z.F.E. que nous appuyons. Sur ce sujet, nous demandons des aides financières pour les ménages voulant acquérir un véhicule Crit'air 1. Cette proposition est importante afin que toutes les classes sociales puissent s'adapter à la Z.F.E. Elle a d'ailleurs été votée à l'unanimité à la Métropole par l'ensemble des groupes politiques de cette assemblée, écologistes, socialistes, communistes, notamment à gauche.

Cependant, vous revenez aujourd'hui sur votre vote et refusez ces aides sociales. C'est incompréhensible et cela va alimenter la critique d'une écologie dogmatique qui expulse. Nous voulons corriger le tir par un amendement qui reprend les termes du vœu voté à l'unanimité à la Métropole.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la volonté de la Ville de réduire la place de la voiture avec l'objectif de rendre 100 hectares aux piétons d'ici 2030. Comme les symboles ont leur importance, permettez-moi de plaider pour l'interdiction des "jets" privés et contre la maladaptation avec les taxis volants promus par les macronistes et Valérie PÉCRESSÉ à la Région. Les plus riches ne peuvent faire sécession aussi sur le sujet de la réduction de leur empreinte carbone.

J'en viens à la production d'énergie. La sortie des énergies fossiles est un défi technologique difficile. Les hydrocarbures permettent le transport facile d'une énergie concentrée, ce qui explique la difficulté à s'en sevrer au-delà du "lobbying" intense de l'or noir. Dans ce contexte, nous ne pouvons nous passer d'aucune énergie décarbonée dans le nucléaire, comme le planifie le G.I.E.C. dans ses quatre scénarios de respect des accords de Paris, car nous n'avons pas la lecture du G.I.E.C. à géométrie variable.

Nous sommes donc en désaccord avec l'objectif du 100 % renouvelable. Nous préférons le 100 % décarboné laissant ouverte la question de la place du nucléaire dans le "mix" énergétique.

Avec d'autres associations écologiques en France et en Europe, nous sommes partisans d'une énergie renouvelable et d'une composante importante d'électronucléaire 100 % publique, en raison de son impact environnemental très favorable et des enjeux socio-économiques de réindustrialisation nationale et européenne. Pour sortir des énergies fossiles, encore à plus de 60 % du "mix" énergétique, l'électrification des usages est une donnée incontournable et appelle des moyens de production suffisants, en base comme en pointe, en complément des mesures d'efficacité énergétique et de sobriété.

Dans tous les cas, il nous faut un cadre, le service public de l'énergie qui permet autant des factures d'énergie moindres, un statut protecteur pour les agents, la lutte contre la précarité énergétique, et pour finir la construction

d'une énergie définie comme un bien commun. Basé sur un monopole bien sûr, car nous ne cédon pas aux sirènes européennes, ou aux recettes libérales de privatisation d'Ursula VON DER LEYEN et de sa majorité conservatrice voulant détricoter le modèle français.

Le recours à E.D.F. et aux tarifs réglementés de l'électricité doit être la ligne de conduite de nos collectivités locales, des services publics locaux et des bailleurs sociaux. Les formules de recours aux acteurs de marchés électriques, même en P.P.A., favorisent la concurrence au détriment d'E.D.F. Nous plaïdons à l'inverse pour le recours systématique aux services publics.

Le cadre public doit aussi être promu au niveau local. Avec ce plan, nous faisons le choix d'étendre le réseau de chaleur urbaine tout en augmentant la part des énergies renouvelables qui l'alimentent. C'est important, mais nous devons impérativement mieux coopérer avec les communes de la métropole, notamment pour définir les quatre à huit installations nouvelles C.P.C.U. et SYCTOM d'énergies renouvelables visées par le plan.

Comme pour la gestion des déchets avec le SYCTOM, ou de l'assainissement avec le S.S.I.A.P., Paris ne trouvera pas seul son autonomie énergétique en chaleur. Nous devons penser un réseau à l'échelle métropolitaine. A ce sujet, le besoin de vapeur produite par l'incinération des déchets des unités SYCTOM, qui permet à C.P.C.U. d'avoir une courte majorité d'E.N.R. et une T.V.A. réduite, ne doit pas être perdu de vue lorsque certains parlent de zéro incinération.

Un réseau pouvant en cacher un autre, nous voulons aussi souligner l'importance du réseau de climatisation urbaine. C'est un outil performant et vertueux et nous proposons de l'étendre en direction des E.H.P.A.D., hôpitaux et écoles.

Nous apprécions que la question du travail s'invite dans ce plan Climat. Travailler lors des pics de chaleur risque d'être pénible, voire impossible. Nous l'avons développé lors de la M.I.E. "Paris à 50 degrés". Il va falloir adapter le travail en période de canicule. Avec un amendement, nous plaïdons pour que le Code du travail intègre enfin cette dimension en inscrivant notamment le risque "canicule, malaise mortel" dans la définition des risques en entreprise. Nous proposons de préparer le possible arrêt de l'activité ou sa modulation pour les agents de la Ville et les salariés des prestataires.

Ce plan Climat intègre de nombreuses autres dimensions essentielles : alimentation, déchets, eau, urbanisme, santé, commerce, etc. Des désaccords subsistent, j'en ai cité certains, ils feront l'objet d'amendements, mais l'important est là, la Ville de Paris se dote d'un plan ambitieux à même de poursuivre et d'amplifier sa transition écologique, en lien avec les enjeux sociaux et professionnels.

L'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage disait Chico MENDES. L'écologie tissée de social peut, elle, servir toutes les classes et la planète. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame BÜRKL, vous avez la parole, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**Mme Delphine BÜRKL,** maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il y a encore quelques années, imaginer Paris à 50 degrés, c'était de la science-fiction. C'est aujourd'hui une réalité, sans compter les risques de crues et de pluies torrentielles, ce que les climatologues du G.I.E.C. appellent "le dérèglement climatique". En début d'année, une mission menée par nos collègues Maud LELIÈVRE et Alexandre FLORENTIN révélait, à travers ses conclusions, l'importance d'agir vite et efficacement. Malheureusement, le plan que vous nous présentez ce matin n'a pas repris l'ensemble de leurs préconisations.

Sur le constat, nous sommes tous d'accord, y compris sur un certain nombre de vos propositions. J'ai néanmoins envie de souligner dans ce document un paradoxe, à l'aune des conclusions de la C.O.P. 28, je note votre volonté politique de réduire les transports aériens, alors que dans le même temps vous avez milité pour que Paris accueille les Jeux Olympiques et ses millions de touristes qui déferleront dans la capitale dans quelques mois. On peut aisément imaginer que pour traverser l'Atlantique, ils n'arriveront pas en train.

Autre sujet qui nous tient tous, je le pense, très à cœur, c'est l'amélioration de la qualité de l'air. C'est un enjeu de santé publique pour tous les habitants. L'amélioration de la qualité de l'air, sujet éminemment important, sujet crucial. Il en va de notre qualité de vie. Vous l'abordez assez brièvement dans ce plan. La question des particules ultrafines nocives pour la santé ne me semble pas suffisamment approfondie. Parce que nous avons tous le droit de respirer un air qui ne nuise pas à notre santé, peut-on lire dans le Code de l'environnement, c'est un devoir des autorités de garantir un air de qualité à ses habitants.

Il nous faut agir à la source des pollutions, trouver des alternatives à la fois sur le temps long et sur le plan immédiat. On ne peut pas attendre que 100 % du parc automobile devienne électrique et non polluant et que nos bâtiments deviennent totalement vertueux. Je note d'ailleurs que Paris est insuffisamment doté de bornes de recharge électriques Belib' du réseau Total pour inciter les Parisiens qui ne peuvent pas faire autrement que de se déplacer en voiture, à accélérer le passage du thermique à l'électrique.

Sur l'habitat, pour ne prendre que l'exemple des panneaux photovoltaïques ou des dispositifs de récupération des eaux de pluie, il faut encore beaucoup trop de temps pour les mettre en place, avec des procédures administratives qui sont encore trop laborieuses, tant pour les bâtiments privés, publics, que municipaux.

Sur le temps long, il s'agit de remettre en question nos différents modes de déplacement et de consommation, mais aussi la structure de nos habitats. C'est plus facile à dire qu'à faire.

Sur le temps court, nous devons avoir recours sans attendre à tous les dispositifs scientifiques ou outils technologiques qui peuvent améliorer la qualité de l'air en le purifiant mécaniquement, en premier lieu dans les lieux confinés. Je suis d'ailleurs surprise que dans ce document, jamais les mots "innovation" ou "technologie" n'apparaissent. C'est le choix que nous avons fait dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, d'abord en réduisant les pollutions dans les classes et les salles de crèches, avec les capteurs CO<sub>2</sub> et les purificateurs d'air, car l'air intérieur peut être jusqu'à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Ce n'est pas lié seulement aux particules fines des véhicules, mais aussi aux solvants et à tous les produits chimiques qui nous entourent.

En 2023 nous avons voulu aller plus loin en accompagnant une expérimentation en partenariat avec l'Ademe, pendant un an, dans une cour d'école pour dépolluer l'air extérieur. C'est un procédé technologique qui sera mis en place dans le village olympique pendant la durée des J.O. de Paris 2024.

Il y a bien sûr la question cruciale des transports publics et de l'organisation des déplacements à l'intérieur de Paris et au-delà du périphérique. Pour lutter contre la pollution, il faut s'attaquer à la qualité de l'air dans les réseaux de transport souterrains principalement dégradée à cause des systèmes de freinage. Nous nous y attelons avec "Ile-de-France Mobilités", avec la R.A.T.P. Je veux saluer également Jacques BAUDRIER, qui est très investi sur ce sujet. Nous avons obtenu ensemble, la semaine dernière, des avancées significatives avec des engagements de la R.A.T.P. de remplacer, à compter de 2024, les garnitures des systèmes de freinage de premières rames, de train et de R.E.R.

Je remercie Jean CASTEX, parce que depuis son arrivée à la tête de la R.A.T.P., il se préoccupe de ce sujet, cela avance et il s'engage sur la modernisation des bouches de ventilation sur l'espace public. Là aussi nous obtenons des résultats, puisque boulevard Haussmann, à ma demande, ce seront les énormes édicules de la R.A.T.P. de la pointe Auber qui seront enfin supprimés dans quelques jours, et les systèmes de ventilation totalement rénovés, modernisés, voilà des actions concrètes.

Chacun, à notre niveau, nous pouvons donc agir. Il faut croire aussi en la science, en l'innovation pour réduire ces pollutions atmosphériques, alliées à la nécessaire sobriété.

Nous pourrions voter ce plan, si bien sûr vous aviez la capacité de prendre en compte les demandes que nous formulons dans le vœu que nous portons dans le cadre de ce débat, à savoir un plan de financement ambitieux et innovant qui permettra à tous les Parisiens de vivre le mieux possible, dans des conditions appropriées, puis la présentation d'un plan de compatibilité des axes d'adaptation de ce projet plan Climat de Paris avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique parisien.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame GATEL, vous avez la parole, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, impossible de ne pas partager l'orientation générale de ces 500 mesures, d'autant plus que nous avons voté le précédent plan Climat. Certes, ce plan est avant tout la somme des annonces déjà faites, qui parfois présentent même un recul par rapport à ce qui avait été annoncé, et dont les nouveautés se résument à la reprise des recommandations de la M.I.E. "Paris à 50 degrés".

Je voudrais en profiter pour renouveler mes remerciements à l'intention d'Alexandre FLORENTIN et Maud LELIÈVRE, qui ont mené ces travaux.

Domage, dès lors, d'avoir reporté de six mois la présentation de ce nouveau plan Climat, pour ne pas reprendre l'ensemble des recommandations de la M.I.E. pourtant adoptées à l'unanimité.

Au sein de ce document particulièrement dense, il y a un grand absent : les enseignements de la non-atteinte des objectifs du précédent plan Climat, parce que oui, énergie, mobilité, air, les objectifs certes ambitieux du précédent plan n'ont pas été atteints. Y compris ceux dépendant exclusivement de la Ville.

Or, les mêmes objectifs sont réaffirmés. Comment dès lors faire confiance à ce nouveau plan si les manquements du passé ne sont pas analysés et si aucun correctif n'est apporté ? Parce que non, Madame la Maire, il n'y a pas d'autres choix possibles, mais ce qui compte, ce sont les résultats.

Pour passer de l'incantation à l'action, il faut des objectifs, mais aussi les moyens de l'action, un phasage, or rien de tout cela. J'ai évoqué déjà hier le décalage entre les ambitions et le financement, par exemple avec l'annonce de 60 cours Oasis alors que le budget ne permet d'en financer que 13. Malheureusement, je n'aurai pas

suffisamment de temps, mais nous avons déposé un certain nombre de vœux, comme nous l'avions fait au moment du P.L.U., et l'ensemble de nos vœux avaient été rejetés par l'Exécutif.

Vous dites vouloir mettre la nature au cœur des politiques urbaines. Evidemment, nous partageons, mais les enseignements du précédent mandat nous laissent pour le moins circonspects. Je rappelle, la création nette de végétalisations lors du précédent mandat s'élève à 0,36 mètre carré par habitant, soit bien loin des 300 hectares prévus. Quant à l'"Open Data", il nous indique que ce sont uniquement 866 arbres qui ont été plantés cette année.

L'augmentation de l'indice de canopée nécessite des arbres à maturité et demande du temps et une protection. Pour cela, il faut en finir avec les pieds d'arbres en résine qui sont de nature à fragiliser les végétaux, et c'est l'objet de notre vœu n° 32.

Quant à la création des haies linéaires, nous y sommes favorables, mais c'est totalement orthogonal par rapport à ce que vous prévoyez en supprimant les grilles et les haies de square. D'où notre vœu n° 30, pas de dépose de grille sans une étude d'impact sur la biodiversité.

L'éclairage peut également être un ennemi de la biodiversité, c'est la raison pour laquelle, dans notre vœu n° 31, nous demandons de déployer un éclairage intelligent.

Sur la rénovation thermique, hier vous avez abondé le budget pour le parc social et heureusement, puisqu'une nouvelle fois les ambitions n'étaient absolument pas alignées avec les moyens budgétaires alloués. C'est un premier pas.

Quant aux rénovations énergétiques du privé, elles reposent uniquement sur l'accompagnement précieux de l'A.P.C., le soutien financier étant le propre d'autres et notamment de l'Etat.

Alors oui, c'est un combat partagé que nous devons renforcer ensemble plutôt que de s'opposer les uns les autres. Bien sûr, tout ne dépend pas de l'action de la Ville, mais souffrez que nous pointions l'incapacité de la Ville à remplir les objectifs qui ne dépendent que de vous. Je pense à la réduction de 40 % de la consommation énergétique du patrimoine. Commençons par les bâtiments publics de la Ville. Je rappelle que la mission confiée à Yves CONTASSOT en 2017 n'a toujours pas été mise en œuvre.

Madame la Maire, nous ne pouvons pas échouer à atteindre la neutralité carbone et adapter la Ville au changement climatique. Il n'y a pas de plan B, et donc pas de place à l'autosatisfaction quand les objectifs que vous vous êtes vous-même fixés ne sont pas atteints, et quand des décisions aberrantes sur le plan climatique ont été prises. Un peu d'humilité, de la méthode, et l'alignement de l'ambition et des actions sont les conditions nécessaires pour changer le paradigme, et manifestement nous n'y sommes pas.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame CORDEBARD, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, une petite remarque d'ambiance, je suis fascinée, impressionnée, pas du tout favorablement d'ailleurs, par les interventions particulièrement caricaturales que j'ai entendues à la droite de cet hémicycle.

D'autres intervenants l'ont dit, il faut faire plus, mais moins, mais chaque fois que l'on a une occasion de faire quelque chose, on vote contre. En expliquant pendant des semaines et des semaines pourquoi il faut faire plus lentement, pour ensuite regarder le bilan et dire que l'on n'a pas fait assez vite et pas assez bien.

Alors que, vous le disiez dans votre introduction, Madame la Maire, nous sommes là face à un défi qui devrait impérativement nous rassembler, nous obliger à travailler ensemble. J'entendais la dernière intervention qui disait à quel point il faudrait que nous puissions avoir, notamment avec les services de l'Etat, par exemple sur la rénovation du bâti qui est vraiment un élément essentiel, des niveaux de collaboration qui soient meilleurs. On est bien d'accord. Je crois qu'ici personne, ni dans l'Exécutif de la Maire de Paris ni aucun maire d'arrondissement, ne refuserait d'avoir avec l'Etat des relations meilleures qui nous permettraient d'aller plus vite.

Une fois encore, mes chers collègues, ce qu'il faudrait que nous fassions ensemble, c'est défendre Paris, et c'est ce que vous ne faites pas. C'est spectaculaire en réalité dans vos interventions, rien ne va, rien n'est assez ou tout est trop, et en même temps vous ne vous engagez dans rien. Les propositions que l'on a entendues n'en étant pas en réalité, pour ce matin.

On voit que chaque année qui passe témoigne des effets du dérèglement climatique, qui impacte de plus en plus violemment nos concitoyens. Plusieurs l'ont dit. L'adaptation de la ville, l'énergie... Vous savez que de l'extérieur, de l'étranger, Paris est aujourd'hui regardé comme un laboratoire et un accélérateur invraisemblable des solutions. Des gens du monde entier viennent ici pour regarder comment on fait pour aller si vite pour déployer des pistes cyclables et d'autres solutions. Je ne sais pas, soyez un peu fiers de votre ville, portez les sujets, portez-les !

La Ville de Paris a accéléré ces dernières années pour mettre en œuvre un investissement massif que vous critiquez à chaque moment du budget, en estimant que l'on dépense trop, que l'on emprunte trop, que ces emprunts vont plomber les générations à venir, alors que c'est le fait de ne pas faire ces travaux, ces transformations qui plomberait les générations à venir.

Merci à vous, Madame la Maire, de tenir le cap, merci encore une fois à Paul SIMONDON pour le budget qui permet de le faire. Merci à Dan LERT pour ce travail exceptionnel qui témoigne de notre ambition.

Je vais parler juste un instant du 10e pour donner ainsi quelques petites illustrations concrètes d'un territoire très dense, là où il n'y avait pratiquement aucune place autre que pour la voiture, et où l'on réussit à poser nombre de choses différentes, et en effet avec de grands défis pour aménager la ville.

Je vous parlerai du projet d'aménagement du canal Saint-Martin et de ses abords, pour lequel la Ville engage à peu près 15 millions d'euros pour renforcer cette trame verte et bleue. La concertation extraordinaire a permis d'ailleurs un large consensus dans la population et d'atterrir sur un projet qui transformera cet espace très long en linéaire, en parc national urbain. Une très belle illustration de ce qui est possible en territoire très dense, avec les habitants.

Je vais parler aussi peut-être des développements très importants des filières circulaires que nous mettons en place, qui changent la donne véritablement et dans la consommation et dans la récupération et la gestion des déchets.

On parle aussi de rénovation thermique dans des bâtiments publics très importants. Je l'attends depuis longtemps, mais la piscine Château Landon qui nous sera rendue dans ce mandat sera un exemple dans ce domaine.

Egalement, généralisation des cours Oasis, vous vous moquez, mais que n'avez-vous vous-mêmes mis en place cette initiative ? Nous sommes des maires d'arrondissement, nous pouvons faire des tas de choses si nous voulons, les uns et les autres. Allez-y les amis, faites le "job", et on aura un bilan tous ensemble qui sera encore meilleur.

Votre ironie sur les plantations d'arbres est parfaitement déplacée. Evidemment que tous les travaux ne seront pas livrés avant la fin du mandat, il faut un mandat pour faire un certain nombre de ces travaux. Les forêts urbaines et notamment une entre le 10e et le 19e verront le jour, et cela fera des changements totalement spectaculaires pour les habitants des quartiers concernés.

Portez-le, également, cela va tout changer à l'Est et à l'Ouest de Paris, ce sera formidable.

Ces enjeux à la fois de transformation de la ville, de justice sociale, on en a beaucoup parlé hier, qui sont indissociables, c'est le moment de l'histoire de notre planète pour les porter ensemble, pour mettre toute notre énergie et je vous le dis très simplement, vos interventions n'étaient pas du tout intéressantes. Je vous le redis pour autant : faisons-le ensemble, chers amis !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci pour cette intervention.

Je veux ajouter un point à ce que vous avez dit, parce que c'est vrai qu'il faut le faire tous ensemble, et avec l'Etat. L'Etat ne nous aide pas, on l'a vu hier dans la discussion budgétaire, zéro dotation globale de fonctionnement, une dette de 160 millions d'euros rien que cette année sur les prestations sociales.

Néanmoins, on a réussi à trouver, certes sur des montants qui ne sont pas du tout au niveau de la transition qu'il faut engager, et sur un budget qui est le nôtre de 11 milliards, je dois dire que le Préfet de Région Ile-de-France, sur les crédits qu'il peut lui-même attribuer sans que cela passe par tel ou tel Ministère, fait des efforts extrêmement importants. Notamment à partir du Fonds vert, ce sont 50 millions et quelques, ce n'est pas à la hauteur des besoins et du budget qui est le nôtre, mais je dois quand même dire merci au préfet de Région Ile-de-France pour le soutien qu'il nous apporte, baignade en Seine, mais aussi sur des projets en relation avec les questions environnementales et sur l'accessibilité.

Ce ne sont pas les montants que l'on aimerait attendre, mais quand même, à l'échelle des autorités de l'Etat qui œuvrent à l'échelle de Paris, ils soutiennent Paris dans la mesure de ce qu'ils peuvent faire. C'est donc bien que tout le monde prenne exemple sur ce point.

Je donne la parole à Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Véronique BALDINI.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais intervenir sur l'aspect végétalisation. Le besoin de végétalisation de l'espace public est une évidence. La nature est une alliée précieuse pour lutter contre les effets du changement climatique. Ce n'est pas pour rien si l'ensemble des Parisiens, quelles que soient les époques, en demandent toujours plus et témoignent régulièrement de leur attachement pour les espaces verts et les arbres.

L'héritage que nous ont laissé vos prédécesseurs est d'ailleurs là pour en témoigner. C'est également ce que nous avons largement expliqué lors de notre niche, il y a quelques semaines. Ce Paris vert est une part inestimable de notre patrimoine commun. Alors à nous maintenant de le maintenir, de l'entretenir, de l'améliorer autant que possible, eu égard à cette nouvelle donne du changement climatique.

Les amendements que nous proposons ici explicitent la vision que mes collègues et moi-même développons ce matin. C'est-à-dire qu'une bonne politique climatique est une politique qui s'ancre dans le quotidien des Parisiens. Il



nous faut des espaces verts, osons alors en réserver 30 % dans les nouveaux projets d'aménagement. Et de vrais espaces verts, n'est-ce pas ! Pas de la simple végétalisation cosmétique avec quelques pauvres plantes en pot.

Développer la végétalisation, c'est d'abord protéger celle que nous avons, en protégeant les cœurs d'îlots déjà présents, souvent très anciens. Comme nous l'évoquions dans notre niche en octobre, la place des espaces verts dans le quotidien des Parisiens est singulière, à la fois lieu de nature, de repos, de détente et de rassemblement. Il nous revient de définir de vraies règles d'autorisation d'occupation temporaire, revues chaque année en lien avec les mairies d'arrondissement, pour à la fois préserver nos espaces verts et protéger leur rôle de lieu de vie.

S'agissant de l'arbre emblématique contre le réchauffement climatique, c'est-à-dire l'arbre, nous demandons des chiffres clairs, précis, selon quand vous parlez d'arbres, d'arbrisseaux, d'arbustes, de jeunes plants. Nous savons tous que ces types de plantations n'ont pas la même force à la pousse, et surtout ne rendent pas le même "service" en matière de rafraîchissement.

Il nous faut un "Open Data" régulièrement mis à jour. Ces espaces verts et ce patrimoine naturel, il est indispensable de se donner les moyens, les meilleurs, disponibles, pour l'entretenir et le développer. Des solutions existent et d'autres institutions proposent, par exemple, des labels reconnus au niveau national et au-delà de nos frontières à l'image de Regreen en Europe. Plutôt que de créer un énième label municipal, servons-nous des talents qui peuplent notre monde !

La vision que propose le groupe Changer Paris ce matin est ainsi tournée vers l'extérieur, vers l'innovation et vers ce que la science nous offre de mieux. Il s'agit de se nourrir de ces forces et ces compétences pour proposer aux Parisiens des solutions aux problèmes climatiques qui les concerneront et les impliqueront vraiment durablement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame Chloé SAGASPE, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Chloé SAGASPE.** - Merci, Madame la Maire.

Climat, ce mot est désormais sur toutes les lèvres, mais encore faut-il, mes chers collègues, se mettre d'accord sur ce que l'on entend par une politique climatique et digne de ce nom, et c'est là que le bât blesse.

A l'heure de l'ébullition climatique mondiale, alors que notre ville, et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, a déjà atteint le seuil fatidique des 2 degrés, l'heure n'est plus à la politique des petits pas et cela devrait être une évidence, mais ce n'est toujours pas le cas, on ne négocie pas avec le climat.

Entre les défenseurs d'un ancien monde biberonné aux énergies fossiles et les belles promesses d'une majorité présidentielle qui vient nous donner des leçons budgétaires à Paris, quand le financement de l'Etat n'est clairement pas à la hauteur de l'enjeu, mes chers collègues, le compte n'y est effectivement pas.

Pourtant, nous le savons, chaque dixième de degré compte et l'arbre de la communication présidentielle ne saurait cacher la forêt des renoncements du Gouvernement en matière d'action ou plutôt devrais-je dire, d'inaction climatique.

Pour la première fois, la C.O.P. se termine sur un accord qui, s'il ne signe pas explicitement la fin des énergies fossiles, contrairement à ce que vous dites, Madame EVREN, les mots ont un sens, il demande une transition hors des énergies fossiles. A Paris, je le dis, nous sommes extrêmement fiers de porter, comme tu l'as fait, cher Dan, à la C.O.P., le traité international pour sortir des énergies fossiles à l'initiative des écologistes et qui est désormais inscrit dans notre plan Climat. C'est une première dont nous nous réjouissons.

Quand le Gouvernement a intégré de son côté le P.D.G. de TotalEnergies a sa délégation officielle à Dubaï, après l'avoir décoré de la Légion d'honneur, nous sommes fiers, nous à Paris, de refuser le sponsoring d'entreprises climaticides comme TotalEnergies aux Jeux Olympiques ou à la Coupe du monde de rugby.

Quand les O.N.G. estiment que les moyens mis sur la table pour accompagner les pays qui en ont le plus besoin sont insuffisants, nous, à Paris, sommes une fois de plus fer de lance en contribuant financièrement au fonds Pertes et Dommages mis en place par la communauté internationale, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

C'est d'ailleurs le sens du vœu de l'Exécutif que je vous invite à adopter à l'unanimité, car ce sont bel et bien, mes chers collègues, deux visions du monde qui s'opposent et s'affrontent ici même sur les bancs de cette Assemblée. Comme en témoigne d'ailleurs la multitude d'amendements, d'affichages déposés par l'opposition, qui se sent soudainement investie d'une expertise sur l'écologie et la protection des arbres. De vert, vous n'avez que la veste.

Mes chers collègues, si vous aviez pris la peine de travailler un peu plus sérieusement sur le plan Arbre au moment de son adoption, vous sauriez que la plupart de vos demandes n'ont pas leur place ici. Si vous vous étiez penchés plus attentivement sur les mesures que la Ville propose, vous apprendriez certainement le rôle de l'Agence parisienne du climat, ce qu'est le programme "Eco-rénovons +", ou vous sauriez ce qu'est un récupérateur d'eau de pluie, cela nous ferait gagner un temps considérable.

Quand vous demandez un observatoire de la santé environnementale ou voulez mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique qui existe déjà ; quand vous semblez découvrir les définitions du Larousse pour différencier un arbre d'un arbuste, ou faites mine de vous opposer à l'abattage d'arbres à Paris, mais défendez partout ailleurs des projets écocides comme l'A69 ; ou encore quand vous voulez supprimer l'abaissement à 50 kilomètres-heure du périphérique tout en proposant de renforcer les programmes de sensibilisation sur les risques liés à la pollution de l'air, cherchez l'erreur ! Ou encore, quand vous voulez retirer les subventions aux associations qui œuvrent au quotidien pour la transition écologique comme "Alternatiba".

Nous aurions donc aimé, mes chers collègues, plutôt vous entendre sur la sortie des énergies fossiles, sur la réduction de la place de la voiture, la sortie de la publicité, ou encore la réduction du trafic aérien. Alors, nous écologistes, nous ne vous avons pas attendus pour protéger et préserver les arbres, ou porter des mesures ambitieuses pour faire face à l'urgence climatique et ce, avec constance et ténacité.

Ce plan est résolument écologiste, c'est un véritable plan de rupture, qui traduit notre volonté de rafraîchir et de végétaliser la ville pour protéger les Parisiennes et Parisiens.

Je ne reviendrai pas sur la rénovation des écoles, mesure emblématique et phare de ce plan Climat, qui a été détaillée par mon collègue Alexandre FLORENTIN, mais bon nombre de mesures sont très audacieuses, et les écologistes ont été une fois de plus fer de lance. Ouvrir au public 300 hectares d'espaces verts d'ici 2040, mon cher Émile MEUNIER, désimperméabiliser et renaturer les sols, planter des arbres adaptés au climat ou encore ouvrir les parcs et jardins la nuit en période de canicule, autant de mesures concrètes qui sont portées par nous, les écologistes, qui sont attendues par les Parisiennes et les Parisiens et que nous allons voter aujourd'hui.

Mes chers collègues, les Parisiens et les Parisiennes nous regardent, soyons toutes et tous du bon côté de l'histoire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, merci, chère Chloé SAGASPE.

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous avons en tribune, j'ai deux possibilités, est-ce le lycée Bergson ? Non, c'est le Conseil municipal de Canéjan en Gironde, bienvenue à vous !

Nous parlons des générations futures, c'est pour vous quand même. Vous êtes de Gironde, vous n'êtes pas encore parisiens, peut-être un jour, je vous le souhaite, c'est une très belle ville.

### **2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et on continue notre débat sur le plan Climat.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

**M. Florian SITBON.** - Madame la Maire, mes chers collègues, nous n'avons plus la nécessité de rappeler les chiffres, mais cela fait du bien, depuis l'ère préindustrielle, Paris s'est réchauffée de 2,3 degrés contre 1,7 en moyenne en France.

Pour faire face aux conséquences du changement climatique, on le sait, nous devons massivement adapter notre ville et nous nous sommes collectivement penchés sur la question lors de la M.I.E. Paris à 50 degrés. Un grand nombre de sujets et de mesures ont été abordés à cette occasion. Notre groupe a notamment été moteur sur la question de l'isolation des combles face à la surchauffe engendrée par les toits en zinc, qui abritent bien souvent les occupants les plus précaires des bâtiments. Cet exemple de mesure illustre bien l'enjeu de justice sociale porté par ce plan Climat et que l'amendement déposé par le groupe Paris en commun propose de renforcer.

Or, ce sont ceux qui sont bien sûr, on le sait aujourd'hui, c'est documenté, les plus aisés qui polluent le plus et contribuent le plus au réchauffement climatique. Ce sont bien ceux qui sont les plus défavorisés qui en souffrent et en souffriront à l'avenir le plus.

Nous nous félicitons donc que ce plan cherche particulièrement à protéger les personnes les plus précaires et les plus vulnérables face au changement climatique et nous proposons donc, notamment dans notre amendement, que lors des pics de chaleur ou de froid, la Ville puisse ouvrir des bâtiments publics et des services de restauration à tous ces publics vulnérables.

Nous demandons également que la Ville de Paris porte une attention toute particulière à la mise en place de ce plan dans les quartiers populaires, où les inégalités sociales et territoriales engendrent de véritables inégalités environnementales.

Par ailleurs, sur un tout autre sujet, celui de la culture, nous avons également fait une proposition d'amélioration dans notre amendement, puisque la culture doit être considérée aussi bien en tant que pratique qu'en tant que

porteuse de sens et de valeur. On en parlait hier. Cela prend toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle est à ce titre indispensable pour nous rendre lucides sur la question. Je veux citer - cela nous sortira peut-être deux secondes du débat -, une pièce qui s'appelait "l'Horizon des événements", qui a été présentée au théâtre Silvia-Monfort et parlait - j'ai appris beaucoup de choses dans cette pièce - du rapport Meadows qui, il y a bien longtemps, avait déjà alerté sur ces questions de réchauffement climatique et déjà avait été freiné par des "lobbys" puissants.

La culture est donc fondamentale, mais doit être exemplaire. Si la plupart des professionnels du secteur sont très en avance et engagés sur cette question, notre groupe a aussi souhaité appuyer le volet culture de ce plan Climat. Avec plus de 300 spectacles programmés chaque semaine, près de 100 expositions temporaires par an, la présence de 1.317 galeries d'art, de nombreux lieux dédiés à la culture sur notre territoire, il est nécessaire d'agir pour limiter l'impact environnemental de l'activité culturelle à Paris.

Nous souhaitons que la Ville de Paris s'engage à être exemplaire, à limiter durablement l'empreinte carbone de ces événements, en sensibilisant son personnel, en travaillant avec les acteurs associatifs et culturels, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des grands événements culturels.

Nous proposons aussi que la charte éco-responsable des événements, introduite par ce plan et que nous soutenons bien sûr, intègre un volet spécifique consacré à la collecte et la valorisation des déchets alimentaires, ainsi que l'engagement à recourir au maximum au réemploi, et pour les décors et les installations, à des matériaux recyclables et éco-responsables, à limiter au maximum l'usage du plastique dans leur fabrication et à recourir à du matériel technique et scénique à basse consommation et surtout en nombre raisonnable, car on peut réaliser une image très impactante en restant mesuré sur l'emploi des techniques et des matériaux.

Je veux revenir sur quelques sujets, sur quelques mots qui ont été évoqués, parce qu'il y a quand même une grande hypocrisie dans beaucoup d'interventions. On ne peut pas, Madame EVREN, réduire la place de la voiture comme il est étonnant de vous entendre le souhaiter, mais tant mieux, en ne voulant pas réduire les mètres carrés de voirie qui lui sont démesurément dédiés et en s'opposant à la réduction de la vitesse et à la transformation du périphérique, surtout en augmentant et en soutenant la Région qui augmente le tarif des transports en commun. C'est une incohérence absolue.

On ne peut pas, Monsieur BERTHAULT, vouloir réduire la place de la voiture comme il est étonnant également de vous entendre le souhaiter, mais tant mieux, et dire qu'il faut adapter le périphérique pour qu'il fasse moins de bruit. On ne veut pas l'adapter, on doit travailler à le transformer en boulevard urbain.

On ne peut pas, Monsieur BOURNAZEL ou Madame BÜRKLI, dire qu'il faut financer le plan Climat de manière ambitieuse et en faire plus, et soutenir de l'autre côté un gouvernement qui nous coupe les vivres sur ce sujet. Cela nous manque cruellement. Pourtant, on s'engage au-delà de nos prérogatives à Paris. Par ailleurs, ce gouvernement que vous soutenez, qui se désengage totalement de ses responsabilités en la matière, qui n'est vraiment pas à la hauteur.

Madame GATEL, il est étonnant de vous entendre dire que seulement 866 arbres ont été plantés, et que vous avez regardé l'"Open Data". Vous avez deux mandats, à la frontière du 14e et du 15e, il y a la forêt urbaine de la place des Catalogne et si vous vous promenez - cela a été mon cas, je sais que vous faites du vélo, vous êtes sans doute passée place de Catalogne, je l'espère -, on voit bien le nombre d'arbres qui ont été plantés, qu'il n'y en a pas seulement 866.

La politique, ce n'est pas que de regarder l'"Open Data", qui doit peut-être être mis à jour ou ne prend pas en compte la totalité des arbres plantés. Le chiffre réel, c'est que 45.000 arbres vont être plantés cet hiver. Il ne faut donc pas raconter n'importe quoi.

Très rapidement, ce qui est étonnant finalement, c'est qu'aujourd'hui, ce n'était pas le cas hier, donc c'est déjà une victoire, peut-être parce que vous le sentez de plus en plus sur vos peaux, plus personne n'ose remettre en cause le réchauffement climatique, c'est déjà une étape.

Mais très rapidement, on voit votre manque d'ambition et votre hypocrisie à certains, peut-être par un court-termisme individualiste, qui montrent que finalement vous n'êtes pas lucides. Il y a une très belle phrase que j'ai déjà citée, mais je crois qu'elle me travaille beaucoup, de René Char qui dit : "la lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil". Je ne peux pas m'empêcher de penser à cette phrase quand on pense à ce qu'il faut faire et à la nécessité de l'urgence climatique.

"La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil", mais ce soleil menace, par la folie des hommes, de nous brûler définitivement. Il nous faut alors oser être lucides, oser regarder la réalité en face, et lucides et pragmatiques parce que lucide, et même si nous aimerions aller encore plus vite, ce plan l'est et il faut le soutenir, car ce soleil, si nous ne sommes pas lucides, sera plus brûlant encore que la lucidité et que nos efforts parfois difficiles pour essayer de réduire le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Florian SITBON. D'ailleurs, vous avez fait des réponses, malheureusement beaucoup de ceux à qui vous vous êtes adressé ne sont plus là pour vous entendre, mais ils auront les comptes rendus. Mme GATEL n'est pas là. Vous n'êtes pas Mme GATEL que je sache, il a apporté des réponses à Mme GATEL.

Mais bon, il y a un sujet sur lequel j'ai oublié de poser la question tout à l'heure à Mme BÜRKLİ quand elle a parlé, est-elle toujours pour l'inscription au patrimoine de l'UNESCO des toits en zinc parisiens ? Dans le débat, après, mais c'est une question que je lui pose. Est-ce qu'elle a intégré ? Sur ce sujet, ce n'est pas une question piège, c'est pour connaître et comprendre, je voudrais savoir où l'on en est, parce que souvent on nous interpelle encore sur cette initiative d'une élue parisienne.

Je donne la parole à Mme MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je veux d'abord réagir, Madame la Maire, à la façon dont vous vous adressez aux élus de la droite de l'hémicycle. Au-delà d'une attitude condescendante depuis le début du débat, vous avez qualifié les élus de "les gens là-bas". Les gens là-bas, ce sont aussi des élus de la République, ce sont des élus parisiens et nous méritons un minimum de considération à cet effet.

Vous avez aussi affirmé que nous vous reprochons de faire des plans, mais vous n'êtes pas allée jusqu'au bout de la phrase, parce que nous vous reprochons de ne faire que des plans de communication, à longueur de journée. Des plans de communication qui ne sont pas suivis d'actions ni de résultats concrets.

En ce qui concerne Mme CORDEBARD, lorsque l'on est la maire de la place de la République, qui a été le lieu qui cet été a connu un pic de chaleur, le pic culminant de chaleur en raison de sa minéralité, vous auriez dû, lors de votre intervention, faire profil bas et ne pas avoir des propos aussi arrogants envers les élus de l'opposition.

Ce plan Climat, loin d'être une stratégie cohérente, ressemble à une mosaïque d'incantations. Le document souffre d'un manque flagrant de pédagogie, d'une analyse préalable des faiblesses, des moyens et du budget déployés, mais aussi des priorités à établir.

Les nombreuses répétitions contribuent à une confusion générale. Il semble que l'esprit de synthèse d'ailleurs ne soit pas le point fort des auteurs de ce plan. Le plan Climat est une série de promesses irréalistes telles que la création de forêts urbaines, que je devrais plutôt qualifier de bosquets, la plantation de 170.000 arbres, plutôt de jeunes pousses, et j'ai même lu dans la presse que vous considérez les plants comme des arbres. C'est sûr qu'à 170.000 plants, on va peut-être y arriver. J'ai aussi les 300 hectares d'espaces incluant les rues jardins.

Cette surenchère dans la communication suscite le scepticisme. Elle évoque, tout comme d'ailleurs votre intervention, une citation de Pierre Dac : "quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limite". On se demande alors quelles seront les prochaines étapes sémantiques que vous allez utiliser. Est-ce que ce sera Paris en jungle urbaine ou encore en mangrove ? Vous allez me dire, au vu du chaos dans l'espace public, nous y sommes presque.

Pour y remédier, notre groupe a déposé un amendement pour une meilleure programmation des chantiers parisiens dans le but de réduire leur nombre et aussi de mieux contrôler les pollutions entraînées. Nous avons soumis un vœu à la Ville espérant des éclaircissements sur ces 300 hectares d'espaces verts annoncés, suivant d'ailleurs les recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale.

La communication de la Ville à ce sujet reflète une désorganisation totale et un manque de respect. Quelle surprise de découvrir que des cimetières figurent parmi ces espaces verts ouverts au public. Comptabiliser les cimetières, c'est une manière originale de fleurir les chiffres, mais surtout cela enterre définitivement mes espoirs de voir un plan Climat sérieux et bien fondé.

Notre groupe Changer Paris a proposé 64 amendements visant à mettre en œuvre des actions réalistes et efficaces. Nous recommandons une approche plus rigoureuse concernant les surélévations des immeubles. Le P.L.U. bioclimatique vous permet des surélévations des immeubles existants dans les voies de plus de 12 mètres de large. Il est essentiel d'examiner les configurations des dents creuses de façon individuelle pour éviter la formation des canyons urbains, sanctuariser des espaces de respiration, mais aussi préserver des bâtiments emblématiques et le patrimoine faubourien. Avec les acteurs locaux, nous suggérons de poursuivre le recensement des dents creuses débuté par la commission du Vieux Paris en 2006.

Concernant la lutte contre les îlots de chaleur urbains, des études doivent être menées pour réaménager les zones identifiées par l'APUR. Il est également important de choisir des matériaux de construction écologiques et esthétiques en privilégiant la pierre de taille, par exemple. C'est ce que nous proposons dans un amendement.

Nous avons déposé des amendements pour mieux concilier les techniques de construction avec l'esthétisme du paysage urbain parisien. Nous demandons aussi à la Ville de dissiper les imprécisions quant à la hauteur des bâtiments et de respecter strictement le règlement des hauteurs et les gabarits définis dans le plan local d'urbanisme de Paris, limitant les dérogations à des cas très spécifiques, en cas de travaux de rénovation thermique ou de végétalisation de toitures qui viendraient légèrement, je précise, légèrement dépasser ces plafonds.

L'approche actuelle néglige aussi l'importance de la gestion à l'échelle métropolitaine, notamment en matière de neutralité carbone, qui ne peut être évaluée de manière isolée.

Pour conclure, il est regrettable de constater que des mesures de ce plan se perdent dans les méandres de l'idéologie, qu'il s'agisse de dicter nos choix alimentaires ou de créer un bureau dédié, je cite : "au genre et à la transition écologique".

Ce plan Climat semble plutôt une toile où le vert écologique n'est qu'une fine couche superficielle sur un fond rouge idéologique très profond. Cet écran de fumée écologique ne parvient pas à dissimuler aussi bien l'absence de progrès concrets que l'insuffisance de solutions pragmatiques.

Je vous remercie.

## **Souhaits de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je salue la présence des élèves de seconde du lycée Bergson dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Bienvenue à vous. Nous discutons du plan Climat de Paris, ce petit document qui, je l'espère vous aura été remis ; c'est la synthèse, qui parle de votre ville et de notre avenir commun.

Ce débat se situe à un moment très important, puisqu'hier a eu lieu la signature d'un accord à Dubaï, à la C.O.P. 28, sur la sortie des énergies fossiles notamment, mais aussi la place des villes, qui a été un élément essentiel de cette C.O.P. 28.

Aujourd'hui, hasard du calendrier mais pas tant que cela, parce que c'est un sujet très important pour nous que cette question du climat, nous nous retrouvons ici et en votre présence pour discuter des mesures de ce plan Climat.

Hier, on a voté un budget pour Paris dans lequel on a prévu les financements qui vont notamment permettre de traduire concrètement toutes les mesures que l'on a prévues dans ce plan Climat.

J'ai fait un petit résumé de la situation aux élèves du lycée Bergson.

## **2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par le mot "respect". Respect pour le travail qui a été effectué, parce que j'ai l'impression qu'il n'est pas évalué à sa juste hauteur. Il y a un plan Climat qui fait 148 pages, mais surtout 542 pages d'annexes, très intéressantes, qui permettent d'alimenter le débat, à partir desquelles on peut se fonder pour montrer nos points d'accord et de désaccord.

Deuxième élément, c'est "débatte". On est là pour débattre, pour montrer nos points de désaccord, mais il faut argumenter. On n'est pas là pour asséner des vérités sans les fonder.

Je veux reprendre le mot "lucidité", j'aime bien ce mot, mais je ne suis pas d'accord avec la phrase de René Char par rapport à cela, car la lucidité a toujours été l'élément qui m'a toujours conditionné dans mon action politique, et notamment de partir des faits scientifiques et de la réalité scientifique du risque d'effondrement en cours. Partant de là, je suis resté optimiste. C'est pour cela que je fais de la politique, parce que je pense que l'on peut dévier par rapport à la trajectoire en cours.

Je vais aborder un seul point, la question de l'énergie, ainsi on va débattre y compris avec mon voisin de droite, sur la question de l'énergie. Je vais reprendre deux vœux, le vœu n° 23 du parti communiste français et l'amendement n° 160 de la droite. Sur la question de l'énergie et la question du nucléaire, c'est le P.C.A.E.T., à la fin il y a énergie et territoire. On parle donc du territoire. Il n'y a pas de centrale nucléaire en Ile-de-France pour des raisons de sécurité, et l'hydraulique, il n'y en a pratiquement pas, un peu mais pas grand-chose. L'hydraulique est surtout dans les grandes montagnes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La centrale de Nogent quand même, à 100 kilomètres de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Elle est dans l'Aube, elle n'est pas en Ile-de-France.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez raison, mais elle n'est pas loin.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Là vous me faites perdre mon temps et j'espère que vous allez le reprendre par la suite.

La question de l'énergie, c'est sans doute l'enjeu le plus important aujourd'hui qui est abordé dans ce plan Climat, mais qui n'est pas assez mis en valeur. Il faut faire au XXI<sup>e</sup> siècle ce que Belgrand a fait au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'eau. C'était le directeur du service de l'eau en 1860, c'est le Conseil de Paris qui l'avait nommé à cela, et j'espère que Dan LERT sera le Monsieur énergie comme l'a été M. Belgrand pour la question de l'eau.

La question de l'énergie est centrale. Il n'y a pas de ville sans énergie. C'est par rapport à cela qu'il faut tout revoir. La question de la territorialisation de la relocalisation de notre production d'énergie est donc centrale. Si on ne le fait pas, on ne va pas réussir. Madame la Maire a parlé des 6.000 microprojets, qui sont le début, mais ce n'est que le début.

Dans ce plan Climat, il y a des éléments assez importants comme la création d'Energie Paris. J'aimerais que Mme la Maire la mette plus souvent en avant dans ses interventions, parce que comme on a fait avec Eau de Paris, qui a permis de baisser le coût de production de l'eau, d'augmenter les investissements, de ne faire que des choses positives, parce que c'était un bien commun géré par la Ville, il faut que nous fassions la même chose pour l'énergie.

Je m'arrêterai là pour laisser plus de temps à Aminata NIAKATÉ, qui va vous parler aussi du genre et du climat, parce que la droite ne comprend pas le lien entre les deux. Merci de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup et vous avez raison, je suis d'accord avec vous sur l'énergie et cette relocalisation très importante. Je vous rejoins complètement. D'ailleurs, avec les villes du Havre, de Rouen, mais aussi l'ensemble des villes de la Seine, nous travaillons sur cette question de l'énergie à l'aune justement de cette vallée de la Seine. Je rejoins complètement ce que vous avez dit.

Madame Delphine TERLIZZI, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Delphine TERLIZZI.** - Madame la Maire, mes chers collègues, le plan soumis à notre vote est particulièrement complet. Il s'intéresse à tous les aspects de la ville et à tous ceux de la vie des Parisiennes et Parisiens. Il s'agit avant tout de protéger la population contre les conséquences du dérèglement climatique, mais aussi de réduire la pollution liée à la circulation. Il s'agit de massifier la transformation environnementale du bâti, d'accélérer la sortie des énergies fossiles avec pour objectif d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables, de promouvoir et d'accompagner une économie locale résiliente et bas carbone. Tous ces sujets concernent et sont applicables au sujet sur lequel je voudrais me concentrer : les quartiers prioritaires de la "politique de la ville".

On l'a dit à plusieurs reprises, le changement climatique aggrave la vulnérabilité des populations de ces quartiers, alors que leurs émissions de carbone sont trois à quatre fois moins importantes que la moyenne nationale. La "politique de la ville" peut être un atout pour agir contre ces inégalités en renforçant son approche transversale et partenariale, mais aussi expérimentale.

Les quartiers populaires sont une priorité pour la Ville de Paris depuis de nombreuses années. Nous nous devons de continuer à accompagner ces habitantes et habitants dans ce nouveau défi, que ce soit dans l'amélioration de leur cadre de vie, dans leur vie professionnelle, on sait que beaucoup rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, dans tous les accès aux droits, dans l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances.

La question climatique est donc particulièrement importante dans ces quartiers, on le sait. Ce sont le plus souvent des quartiers surexposés aux nuisances environnementales en matière de pollution atmosphérique et sonore, avec souvent une proximité fréquente avec des infrastructures routières, qui souffrent des effets des îlots de chaleur urbains et de sous-performance énergétique des logements.

Ce plan Climat prévoit de travailler sur ces sujets, notamment :

- en ciblant particulièrement ces quartiers pour l'installation d'îlots de fraîcheur, notamment avec l'installation des cours Oasis dans les écoles, l'agencement d'ombrières, de fontaines brumisantes dans l'espace public, et la plantation d'arbres dans le cadre du plan Arbre.

- En y faisant la promotion de l'économie circulaire et en y favorisant l'installation de commerces alimentaires qui favorisent une alimentation saine et surtout abordable. Je citerai pour exemple l'implantation d'une halle alimentaire dans le 11e arrondissement, au cœur du quartier Fontaine au Roi.

- En y rénovant les logements sociaux aussi, les bailleurs sociaux savent mener des opérations à grande échelle. De plus, les immeubles des grands ensembles ont été conçus selon une logique standardisée et industrielle, donc se prêtent particulièrement bien à la mise en place d'un programme massif de rénovation thermique, avec des techniques standardisées et donc déployables rapidement pour un coût réduit.

Je voudrais aussi saluer dans ce plan sa construction, qui est le fruit d'une concertation de plusieurs années et de centaines d'acteurs. Avant d'entamer la recherche de solutions, il est essentiel de procéder à une évaluation approfondie des vulnérabilités, des dépendances aux énergies, des enjeux locaux liés au changement climatique et de les partager avec les parties prenantes.

Les actions à mener ne doivent pas venir d'en haut, mais être coconstruites et ne peuvent se limiter à des ajustements à la marge. Cela nécessite de prendre en compte les besoins de la population, son accès aux services, aux commerces. Mettre à disposition une nouvelle infrastructure ne suffit pas, il faut que les habitantes et les habitants se l'approprient. Changer les comportements nécessite un apprentissage et un accompagnement. Ce sera donc un des rôles majeurs de la refonte des nouveaux contrats de ville.

C'est pourquoi les habitantes et les habitants seront impliqués dans la transformation écologique de leur quartier. Ils pourront donner leur avis sur les moyens les plus efficaces pour réduire l'empreinte carbone de leur

territoire de vie. La communication de la Ville pour parler des questions environnementales se fera en pied d'immeuble et en porte-à-porte, au plus près des habitants et des habitantes.

Pour conclure, je tiens à souligner l'inclusivité de ce plan Climat. Paris aurait pu choisir un plan vague avec des objectifs peu atteignables et un impact lointain sur la vie des Parisiens et des Parisiennes. Ce n'est pas le choix que la Ville a fait, ce plan s'adresse avant tout aux habitants et aux habitantes pour construire ensemble une ville où la qualité de l'air s'améliore, où le réchauffement est supportable pour tous et toutes, et où tous travaillent à la sauvegarde de notre cadre de vie.

Je suis persuadé que l'on ne réussira pas la transition écologique sans les quartiers prioritaires. Ce sont sans aucun doute les espaces dans lesquels les politiques de transition peuvent être les plus efficaces, tout en satisfaisant un double enjeu de justice sociale et d'efficacité de la dépense publique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame TERLIZZI.

Monsieur OLIVIER, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER.** - Merci, Madame la Maire.

Quel dommage, quel dommage que la lucidité, puisque ce mot intéresse beaucoup ce matin, ait manqué hier lors du vote du budget, comme elle a manqué depuis 20 ans dans les votes du budget, puisque si nous avions des marges de manœuvre, nous pourrions avoir un plan Climat ambitieux.

17 % des résidences en France sont des passoires thermiques. C'est 35 % à Paris. C'est 58 % dans le privé, 34 % dans le social. Le coût de rénovation est aux alentours de 25.000 euros, ce qui pour un propriétaire représente en moyenne une année de revenus.

Les immeubles les plus dégradés sont souvent dans le parc privé. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte très régulièrement dans le 13e notamment. C'est le cas des propriétaires occupants, mais aussi de ceux qui mettent en location. Ce coût très élevé, il est difficile de le financer. Peut-être que la faiblesse des aides que vous avancez conduit à ce que ces propriétaires soient amenés à vendre. C'est peut-être votre objectif pour pouvoir préempter ensuite.

40.000 logements par an dans le privé sont censés être réhabilités. C'est très bien, mais à partir de 2030. Qu'en est-il avant ? Sur ce que nous connaissons, sur "Eco-rénovons Paris+", c'est moins de 7 millions d'euros en 2022. C'est totalement dérisoire. Il est donc temps d'accroître ce soutien si l'on veut respecter votre ambition, et pas seulement comme vous en avez l'habitude, de vous reporter sur l'Etat.

Qu'en est-il dans le parc social ? Là vous avez la main, mais la rénovation thermique n'est pas votre priorité, même si nous votons systématiquement les projets de délibération qui permettent la rénovation thermique, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure. Cela n'est pas la priorité, car cette part est minoritaire dans le budget consacré aux investissements sur le logement. 180 millions d'euros par exemple, pour la préemption, cela aurait permis de rénover 7.200 logements. Vous préférez préempter.

Votre objectif, 5.000 logements par an rénovés, c'est insuffisant et cela n'est même pas réalisé puisqu'on l'a déjà dit, ce sont 3.000 à 4.000 qui le sont réellement par an, et depuis 13 ans c'est seulement 13 % du parc social qui a été réalisé. Cet objectif est insuffisant et c'est un horizon 2050 ou 2060 pour rénover l'intégralité des logements sociaux.

Si l'on avait plus de marges de manœuvre budgétaires, on pourrait faire beaucoup plus. Si la rénovation était vraiment votre priorité, vous n'auriez pas pratiqué les loyers capitalisés depuis 2016, et avec le milliard et demi que vous avez récupéré sur les bailleurs sociaux, ceux-ci auraient pu rénover plus de 60.000 logements.

Vous continuez, 193 millions d'euros de loyers capitalisés en 2024. Là aussi, cela aurait permis 7.500 logements rénovés. C'est pour cela que nous déposons un amendement en ce sens, pour arrêter cette pratique des loyers capitalisés.

Il y a une très grande contradiction que nous dénonçons avec Rachida DATI depuis trois ans, depuis ce mandat, c'est votre ambition écologique affichée, qui est sans doute sincère pour une partie d'entre vous, et la politique de densification à outrance et de bétonisation de Paris.

Etant élu du 13e, je suis particulièrement touché à travers notamment Paris rive gauche, le projet Austerlitz que j'ai ici dénoncé plusieurs fois. C'est le cas dans le 15e, on a parlé de la tour Triangle, mais aussi des réservoirs de Grenelle. C'est le cas dans le 12e avec Bercy-Charenton. C'est le cas dans le 18e avec Chapelle-Charbon. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples, le 14e avec Saint-Vincent de Paul. C'est une réalité, alors même que le béton est ce qui protège le moins du froid en hiver et le moins du chaud en été. C'est une évidence et vous aimez bétonner, voilà la vérité.

C'est sûr que cela peut vous gêner. C'est aussi le sens d'un de nos amendements puisque vous avez, avec beaucoup de mépris, agressé mes collègues Agnès EVREN et Jean-Didier BERTHAULT notamment, mais nous

avons déposé 64 amendements à ce projet. Parmi ces amendements, il y a notamment cette proposition d'utiliser davantage la pierre de taille dans les nouveaux projets, voire de s'attacher à la rénovation des immeubles de béton des années 1950 à 1980, avec la possibilité éventuellement de détruire et de reconstruire, car cela est souvent plus efficace et moins coûteux.

Pour terminer, un mot sur le bâti de la ville, puisque les derniers plans Climat avaient fait la démonstration d'une contre-performance sur le bilan carbone de l'administration parisienne. Là aussi, nous déposons un amendement pour qu'il y ait un bilan énergétique des bâtiments municipaux, avec la planification des travaux et pas seulement de dire que vous allez rénover 30 écoles par an. On veut savoir lesquelles, on veut savoir pourquoi, on veut savoir comment. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je pense qu'Éric LEJOINDRE y reviendra tout à l'heure.

Ce n'est pas votre groupe qui a voté contre la rénovation thermique de logements à la Goutte d'Or ? Et là vous nous demandez d'en faire plus ? Et vous votez contre ? A un moment, il faut être un peu cohérent.

Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Aminata NIAKATÉ.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des amendements émanant du groupe Changer Paris, que je qualifierais d'anti-femmes et d'anti-pauvres, qui au mieux démontrent l'ignorance la plus totale de ce groupe des impacts différenciés du dérèglement climatique.

Vous proposez de supprimer tous les passages où la Ville s'engage à réduire les inégalités de genre dans ses politiques de lutte contre le changement climatique. Permettez-moi d'éclairer votre lanterne, Madame MONTANDON, la nécessité d'intégrer l'égalité de genre dans les politiques environnementales est inscrite de longue date dans l'ensemble des engagements internationaux en matière d'environnement et de climat, dans les plans d'action genre des conventions internationales climat et biodiversité, et dans les plans genre de l'Union Européenne. Elle apparaît aussi comme une question spécifique des objectifs de développement durable et le C.E.S.E. a réalisé un travail conséquent sur le sujet.

Je vous invite, chers collègues du groupe Changer Paris, à parcourir ces travaux qui sont éloquentes. Vous y verrez que le dérèglement climatique accentue et aggrave des inégalités sociales préexistantes, et que ce sont les personnes les plus pauvres, les plus vulnérables qui bien qu'ayant une plus faible contribution aux pollutions et aux émissions de CO<sub>2</sub>, sont les premières victimes du dérèglement climatique et des désordres environnementaux.

70 % des personnes les plus pauvres dans le monde sont des femmes et en France on connaît l'ampleur des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Parmi les ménages les plus pauvres comptent les familles monoparentales, dont 80 % sont dotées d'un parent qui est une femme. Ces ménages sont souvent ceux qui, faute de moyens, sont confrontés à la "malbouffe", vivent dans les logements les plus sujets à la précarité énergétique, à proximité de zones industrielles ou des axes routiers les plus pollués et qui ont plus de difficultés à se soustraire aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les canicules.

Les femmes âgées de plus de 65 ans ont 15 % de plus de risques de mourir d'une vague de chaleur que les hommes du même âge. Lors de la canicule de 2003, la surmortalité a davantage touché les femmes que les hommes, elle était en hausse de 70 % pour les femmes contre 40 % pour les hommes. Les femmes enceintes sont également particulièrement vulnérables aux épisodes de chaleur extrême qui provoquent chez elles une hausse des accouchements prématurés.

Les femmes, plus impactées que les hommes par les effets du dérèglement climatique, sont pourtant moins associées à l'élaboration des solutions. Les femmes ne représentent que 18 % des emplois de la transition écologique en France, à savoir des métiers et des secteurs les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>, et donc les secteurs d'activité les plus concernés par le besoin de transition écologique, où les hommes sont surreprésentés : énergie, transport, agriculture, construction, etc.

La réalité de ce chiffre reflète bien les effets liés aux stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire et l'insuffisance de mixité dans les métiers : aux hommes la technique et l'ingénierie, aux femmes le "care", autrement dit le soin.

Je salue les orientations du plan Climat parisien allant dans le sens de plus de mixité, et sensible aux conditions de travail des femmes plus sujettes au stress thermique.

Mieux connaître l'impact différencié du dérèglement climatique est un moyen d'identifier et d'apporter des solutions plus fines et plus pertinentes, en particulier dans un contexte où la recherche n'intègre que très peu ce genre de données, et les impacts différenciés du changement climatique entre les femmes et les hommes doivent gagner en visibilité. C'est ce que propose le plan parisien Climat avec la création d'un bureau Genre et Transition écologique qui permettra de faire ce travail de recherche et de s'assurer que la transition écologique de la Ville de Paris soit sensible au genre.



Les politiques publiques de la transition écologique doivent bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes et à tout le moins ne pas avoir d'incidences néfastes sur les femmes. Ainsi, l'abaissement de l'éclairage public dans certaines zones, s'il est vertueux d'un point de vue écologique, ne doit pas avoir pour effet de mettre en danger les femmes qui arpentent notre territoire. L'aménagement de pistes cyclables doit permettre un usage mixte égalitaire de cet espace public, qui est aujourd'hui majoritairement utilisé par les hommes.

L'aide publique au développement de la Ville de Paris doit également être égale, conditionnelle, bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes et financer les projets portés par les femmes, qui ont très peu accès au crédit climat. C'est ce que propose le plan Climat parisien. Les femmes doivent être actrices à part entière de la transition écologique, être représentées de manière paritaire dans les instances de gouvernance climat. Seulement 35 % de femmes étaient présentes dans les délégations à la C.O.P. 26, 37 % à la C.O.P. 27, et à la C.O.P. 28, 15 femmes seulement figuraient parmi les 133 chefs d'Etat présents.

La participation des collectivités aux négociations climat de la C.O.P. 28 a permis de pallier légèrement ce constat.

Au niveau local, le plan Climat parisien est attentif à rendre la participation citoyenne plus inclusive et veille à adapter le temps du débat démocratique aux contraintes pesant sur les femmes. Les femmes ne doivent pas rester les grandes oubliées des politiques publiques de transition écologique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Éric LEJOINDRE, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

**M. Éric LEJOINDRE,** maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, du secrétaire-général des Nations Unies jusqu'au moindre habitant de Paris, tout le monde constate et salue surtout tout ce que la Ville de Paris met en œuvre pour faire face aux questions du changement climatique. Les seuls qui ne voient rien, ce sont ceux qui sont assis à la droite de cette salle. Le monde entier nous regarde. L'ensemble des villes de France essaient de nous copier, et les seuls pour qui il ne se passe rien, c'est vous. C'est quand même un peu paradoxal, non ? C'est à se demander si vous n'auriez pas envie de ne pas voir.

En fait, vous voyez, parce qu'à chaque fois que l'on propose quelque chose, vous êtes contre. Si nous avons mené ces 20 dernières années la politique que vous proposiez, où en serait aujourd'hui Paris ? Pas de couloirs de bus, pas de voies sur berge piétonnes, pas de cours "Oasis" selon l'idée de ma collègue Alexandra CORDEBARD quand elle était adjointe à la Maire de Paris, pas de tramway sur Les Maréchaux, pas de "rues aux enfants" non plus. Peut-être un peu de réhabilitations de logements, mais surtout pas de créations, parce que cela, par contre, casser l'entre-soi d'un certain nombre de quartiers parisiens, c'est une honte.

Je trouve qu'il y a un tout petit peu, vous l'entendez peut-être pour ma part, d'agacement d'entendre en permanence la condescendance, les caricatures, le mépris et les leçons de la droite parisienne face à l'immense travail que nous avons réalisé. Au fond, ce qu'il vous reste sur le plan Climat comme sur le budget, c'est à répéter sans cesse quelques vieux slogans aussi excessifs qu'ils sont éculés.

Heureusement que les Parisiennes et les Parisiens, eux, ne vous ont pas écoutés. Ils ont fait le choix, quatre élections durant, d'une équipe diverse qui porte, et vous l'avez entendu dans ce débat, beaucoup de sujets de façon différente, qui insiste sur une thématique ou une autre. Ils ont choisi une équipe qui cherchait à faire mieux.

On a bien conscience que l'on n'a pas réglé à Paris l'ensemble des problèmes que pose le changement climatique. Rassurez-vous, on n'a pas cette idée que l'on serait capable de tout faire tout de suite, mais on sait que l'on a fait plus et plus vite que nulle part ailleurs, non seulement en France, mais peut-être aussi en Europe et dans le monde. C'est pour nous une immense fierté. Quand on voit l'ampleur du sujet auquel nous avons à faire face, il fallait bien des gens un peu courageux pour résister à l'immense pression conservatrice que vous incarnez et au refus absolu d'avancer sur quoi que ce soit que vous avez essayé de nous imposer.

Quand on voit les immenses moyens que vous avez mis pour essayer de nous empêcher de faire les voies piétonnes, de réduire la place des voies sur berge piétonnes ou la place de la voiture à Paris, on se dit que la Maire de Paris a bien fait de vous résister à vous aussi. Les Parisiennes et les Parisiens, je les entends tous les jours, nous en remercient.

Vous avez passé votre temps à essayer de nous empêcher d'agir. Eh bien nous, nous avons avancé sur absolument l'ensemble des sujets. Je pourrais en donner bien des exemples ne serait-ce qu'en prenant la situation du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Quand Alexandra CORDEBARD a lancé cette idée des cours "Oasis", il n'y en avait pas dans le 18<sup>e</sup>. Il y en a maintenant un très grand nombre et nous en avons préparé quatre nouvelles, rien que pour la rentrée. Nous avons engagé la plus importante politique de rénovation de nos écoles depuis des années avec des résultats qui sont aujourd'hui reconnus partout. Nous avons transformé nos rues pour en transformer les usages, pour faire en sorte

que cela ne soit pas des espaces dédiés aux déplacements uniquement, mais aussi à la lutte contre le changement climatique avec une politique de végétalisation immense et réussie.

Je m'étonne un peu là encore d'entendre toujours les mêmes slogans. Le plan Arbre, ce sont plus de 100.000 arbres déjà plantés, bien plus que 50 % de ce que nous avons prévu. 100.000 arbres plantés au printemps 2024. Je prends un peu d'avance, c'est l'habitude de la gauche parisienne, on est toujours un peu en avance. Quand même, c'est incroyable ce que nous avons fait !

Face à cela, vous, que soutenez-vous ? Vous soutenez la Région Ile-de-France, c'est-à-dire ceux qui veulent rajouter encore des autoroutes et des "bagnoles" y compris à Paris.

Enfin, quel contraste ! D'un côté vous avez la végétalisation de l'espace public, la réduction de la place de la voiture, et de l'autre vous avez les autoroutes. Permettez-moi de le dire, en tant que maire du 18e, j'ai trouvé les interventions d'un certain nombre de ministres, mais aussi de la présidente de Région sur le mal que nous ferions aux travailleurs parisiens en limitant la vitesse sur le périphérique, un peu déplacées.

Quand même, vous savez comment les travailleurs et notamment les pauvres viennent à Paris ? Ils viennent en R.E.R. Vous êtes allé une fois à la gare du Nord, le matin tôt, où sont les travailleurs ? Ils sont dans le R.E.R., et qu'avez-vous fait du R.E.R ? Qu'est-ce que la politique que vous soutenez de sous-investissement massif dans les transports publics a réalisé ?

Anti-écologique et anti-sociale, voilà ce que vous soutenez, et vous êtes un certain nombre à siéger ici et à la Région, et venir nous faire des leçons d'écologie, c'est particulièrement déplacé. Je vous le dis, nous allons continuer et ce plan le démontre, à agir plus vite, plus fort, oui, à faire des plans, et oui, à les réaliser. Je vous invite, si vous considérez que jamais nous ne faisons rien, à cesser de venir en permanence vous coller sur les photos de nos inaugurations. Pour ceux qui expliquent que l'on ne fait jamais rien, c'est un peu pénible.

J'imagine donc que nous ne vous verrons pas, par exemple, à l'inauguration de l'Arena, qui est sans doute le chantier le plus exemplaire en matière d'écologie à Paris, comme vous ne profiterez pas des rues aux écoles que nous créons, que vous n'irez pas dans les conseils d'école saluer les rénovations thermiques que nous réalisons, que vous ne passerez pas vos samedis dans les cours Oasis que nous avons implantées, et surtout que vous ne saluerez pas l'immense effort de rénovation énergétique que nous avons fait, notamment dans le logement social.

Je ne vous verrai donc pas à Charles Hermite pour saluer un des plus importants plans réalisés dans cette mandature sur des HBM, qui ne sont pas loin d'avoir 100 ans, comme nous ne vous verrons pas, avec les copropriétaires que nous soutenons, pour saluer le travail qu'ils ont réalisé, et pour certains sans reste à charge du tout dans les logements.

C'est la différence entre ceux qui font et ceux qui parlent. J'aime bien être du côté de ceux qui font.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e. Merci pour votre intervention.

### **Observation sur le déroulement de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons suspendre la séance, nous reprendrons ce débat. D'abord, à 14 heures 30, il y aura la remise de la citoyenneté d'honneur au Haut-Karabakh, dans cette salle, en présence du représentant du Haut-Karabakh et de l'ambassadrice d'Arménie. Puis, après cette remise de citoyenneté d'honneur, nous reprendrons le débat et la réponse de l'Exécutif avec Dan LERT.

Je vous remercie.

Bon appétit.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La séance est reprise.

### **Citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabakh.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous remercie de revenir ici pour un moment important, un moment de notre Conseil qui va être consacré à la remise de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au peuple du Haut-Karabakh. C'est un moment fort, je crois, nous avons porté ensemble cette citoyenneté d'honneur et je voudrais bien sûr remercier et saluer très chaleureusement le représentant de la République d'Artsakh, cher Hovhannès GUEVORKIAN, merci beaucoup à vous d'être là.

Je veux bien sûr saluer aussi notre ami, l'ambassadrice de la République d'Arménie, chère Hasmik TOLMAJIAN, merci beaucoup.

Sont présents dans cette salle, permettez-moi de les saluer aussi, le co-président du C.C.A.F, Ara TORANIAN, merci cher Ara. Je crois que François PUPPONI devrait nous rejoindre, s'il n'est pas déjà là, en tant que président du Cercle d'amitié France et Artsakh, et saluer aussi François DEVEDJIAN, présent, cher François, merci beaucoup et nous pensons tous en ce moment précis au travail, à l'engagement de Patrick DEVEDJIAN, votre père, qui manque beaucoup et avec qui nous avons eu tellement, tellement l'occasion et le bonheur de travailler.

Mes chers amis, donc cette cérémonie, très particulière.

En octobre 2023, notre Conseil a voté à l'unanimité le vœu accordant la citoyenneté d'honneur de la Ville au peuple du Haut-Karabakh. Je dois dire que c'est un immense honneur pour moi, deux mois plus tard, de remettre cette citoyenneté d'honneur de la Ville à vous, le représentant du Haut-Karabakh en France, cher Hovhannès GUEVORKIAN.

Depuis 2003, vous défendez inlassablement le droit de votre peuple à vivre librement sur sa terre. Cette terre où dès le Ve siècle, saint Mesrop Machtots, le créateur de l'alphabet arménien, fondait déjà la première école arménienne à Amaras.

Le 2 septembre 1991, la République du Haut-Karabakh déclarait son indépendance. Cette déclaration était une juste réparation de l'injustice criante faite aux Arméniens et à la région lorsque Staline, en 1921, incorpora le Karabakh à l'Azerbaïdjan contre toutes les évidences de l'histoire, de la langue et de la culture.

A cette époque, la communauté internationale a failli en refusant de reconnaître obstinément l'indépendance du Haut-Karabakh, pourtant gratifiée par un référendum. En 1991, en 1992, en 2016, en 2020 et finalement en 2023, le peuple du Karabakh a été attaqué par l'armée de Bakou. Ce n'est pas le manque de courage des forces du Karabakh qui a mené à ce qu'elles déposent les armes le 20 septembre dernier. Ce n'est pas non plus le manque de courage qui a obligé les autorités de Stépanekert à annoncer la dissolution de la République au 1er janvier 2024.

Cette tragédie résulte sans aucun doute d'une forme d'incapacité du groupe de Minsk à imposer au régime dictatorial d'ALIEV, en plus de 30 ans d'existence, une solution garantissant les droits du peuple du Karabakh.

Le blocus complet imposé en décembre 2022 par Bakou, qualifié par ce grand juriste qu'est Louis MORENO-OCAMPO de processus génocidaire envers les 120.000 Arméniens du Haut-Karabakh, puis leur exode vers l'Arménie, tout cela est le fruit d'une démission morale et diplomatique de grandes puissances, mais surtout de l'Union européenne.

Ces dernières, tétanisées par l'ambition d'ALIEV, ce dictateur, et de son allié ERDOGAN, se sont cyniquement accrochées aux intérêts matériels de l'approvisionnement gazier et pétrolier en provenance de la Caspienne. Certains décideurs ont même été achetés, au sens propre du terme, par l'entreprise géante de corruption mise en place par l'Azerbaïdjan, entreprise connue, qui a fait et fera encore l'objet, nous l'espérons, des poursuites et condamnations nécessaires et indispensables.

Paris, comme d'autres villes françaises, a préféré suivre une autre voie et soutenir le Haut-Karabakh. Lors du Conseil de Paris de novembre 2021, notre Assemblée s'est ainsi prononcée en faveur de la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh.

Alors que le blocus du corridor de Latchine faisait craindre un génocide par la famine, j'ai demandé au Conseil de Paris, en juin 2023, d'adopter un vœu relatif à l'envoi d'une aide humanitaire à destination de la population du Haut-Karabakh, sous la forme d'un convoi qui tenterait de passer le corridor. J'ai tenu à accompagner celui-ci, mis en place avec le concours du C.C.A.F. et de l'U.G.A.B., en allant en Arménie du 29 au 31 août dernier, avec une délégation d'élus des villes et régions de France, de toutes sensibilités politiques et démocratiques. Notamment dans cette initiative, en tant que personnalité clé il y avait aussi Xavier BERTRAND et Bruno RETAILLEAU, mais aussi la maire de Strasbourg, la maire de Marseille, des représentants du maire de Lyon et de la Région Ile-de-France également.

Dans cette délégation, j'ai aussi eu la chance d'être accompagnée par des présidents des groupes politiques ici du Conseil de Paris, notamment en personne les trois présidents des groupes de la majorité municipale, le groupe des écologistes, le groupe communiste et le groupe Paris en commun.

Non seulement nous n'avons pas été autorisés à faire entrer les produits de première nécessité destinés entre autres aux enfants du Haut-Karabakh, mais l'Azerbaïdjan a eu aussi l'outrecuidance de me déclarer "persona non grata" pour ce qui doit être un crime d'assistance à un peuple en danger d'extermination. Je vous avais fait passer le courrier de l'avocat représentant les intérêts de l'Azerbaïdjan, Me PARDO.

L'aide acheminée par Paris et les partenaires du convoi humanitaire d'août dernier a heureusement depuis été distribuée aux réfugiés passés en Arménie.

Je veux aussi attirer votre attention aujourd'hui sur le fait qu'un certain nombre de responsables civils du Haut-Karabakh, mais aussi de simples citoyens, sont toujours arbitrairement détenus par l'Azerbaïdjan, et on sait combien la détention en Azerbaïdjan est privative des droits humains essentiels. Je demande leur libération immédiate et sans condition, je rappelle en particulier les noms de Arayik HARUTYUNYAN, ancien président que j'ai eu l'honneur de

rencontrer avec vous, Monsieur le représentant, en 2022 ; Arkadi GHUKASYAN, Bako SAHAKYAN, David BABAYAN, Ruben VARDANYAN, Davit ISHKHANYAN, Davit MANUKYAN, et Levon MNATSAKANYAN.

L'usage de la force par l'Azerbaïdjan à l'encontre des Arméniens du Haut-Karabakh avait pour objectif pur et simple une épuration ethnique et une spoliation de leur terre. La destruction de leur patrimoine culturel et religieux aussi, qui allait avec.

Cet objectif est malheureusement réalisé. L'intégration par les armes du Haut-Karabakh dans l'Azerbaïdjan peut laisser présager d'autres attaques, cette fois-ci directement dirigées contre le territoire internationalement reconnu de la République d'Arménie.

C'est pourquoi j'appelle à la plus grande vigilance, mais aussi à des actes forts. Il faut des sanctions ciblées contre les avoies des principaux dirigeants du clan ALIEV et engager de façon beaucoup plus radicale toute la lutte contre cette corruption qui sévit en Europe.

Nous avons besoin que cette grande enquête soit étendue, parce que cette corruption a été érigée en système. C'est parce qu'il y a cette corruption que l'État d'Azerbaïdjan s'est senti autorisé à procéder à cette épuration ethnique contre les Arméniens du Haut-Karabakh. En ayant acheté des responsables politiques européens, cela ouvrait la porte à pouvoir y compris aller jusqu'à cette épuration ethnique.

Nous avons besoin aussi d'une mobilisation totale, je le dis ici, pour que l'Azerbaïdjan ne puisse pas accueillir la C.O.P. 29. Il utiliserait évidemment nécessairement cette C.O.P. pour se blanchir de ses agressions et de ses atteintes à la démocratie. D'ailleurs, beaucoup de militants, d'activistes, de responsables politiques seraient empêchés de franchir la frontière de l'Azerbaïdjan pour se rendre à cette C.O.P.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir hier avec Xavier BERTRAND, nous allons prochainement prendre une initiative qui sera pluraliste, pour nous adresser au président de la République et à la présidente, Mme Ursula VON DER LAYEN, pour que cet acte absolument inacceptable qui consisterait à donner ce cadeau de l'organisation d'une C.O.P. à l'Azerbaïdjan ne soit pas finalement réalisé.

Le destin du peuple du Haut-Karabakh, celui du peuple arménien tout entier est confronté, avec la disparition juridique de la République d'Artsakh, à l'un de ces événements funestes dont son histoire millénaire est malheureusement remplie.

Mais la force, le courage, l'esprit de résistance du peuple arménien sont inébranlables. Il sait, il l'a prouvé après le génocide de 1915, renaître et se projeter dans l'avenir tout en conservant intacte la mémoire des épreuves qu'il a traversées. Aussi, je crois encore, contre toute raison de court terme peut-être, mais aussi avec la foi dans la force du droit et du droit international, que le peuple du Haut-Karabakh renaîtra un jour dans sa souveraineté, si la communauté internationale agit enfin pour mettre fin à l'impunité du dictateur de Bakou. Je vous remercie.

Au nom de ce Conseil de Paris, qui a voté à l'unanimité cette citoyenneté d'honneur, je vous remets cette citoyenneté d'honneur, qui a vocation aussi à protéger le peuple du Haut-Karabakh, qui aujourd'hui est présent ici dans nos cœurs, dans la ville des droits humains, nous avons célébré cette semaine le 75e anniversaire de la déclaration universelle des droits humains. Je vous remets ce titre, cher Hovhannès, merci à vous.

Je vous donne bien sûr la parole, cher Hovhannès.

**M. Hovhannès GUEVORKIAN.** - Madame la Maire de Paris, Madame l'Ambassadrice de la République d'Arménie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, il y a un an exactement débutait le blocus de la République d'Artsakh, plutôt de ce qu'il en restait après l'attaque meurtrière de l'Azerbaïdjan intervenue en 2020, en violation des accords internationaux prévoyant un règlement exclusivement pacifique de la question du Haut-Karabakh.

En 2020, la République d'Artsakh perdait les deux tiers de son territoire, et des milliers de vies étaient brisées. Nous savions déjà que les accords de cessez-le-feu ne mettraient pas un terme à la violence, car la dictature azerbaïdjanaise n'a jamais caché ses intentions d'éliminer les Arméniens du Caucase comme en témoignèrent les agressions répétées les mois suivants contre l'Artsakh et contre le territoire souverain de la République d'Arménie, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

Le 12 décembre 2022 commençait ainsi ce blocus inhumain dénoncé bientôt par la Cour européenne des droits de l'Homme, le Parlement européen, la Cour internationale de justice, sans compter d'autres autorités morales de premier plan. Mais faute de sanction, de réaction rigoureuse des nations, les 120.000 habitants du Haut-Karabakh furent privés pendant des mois de leurs libertés fondamentales, de l'accès aux soins, de nourriture, de chauffage, d'électricité.

Fort de son impunité, l'Azerbaïdjan se permettait même, en août dernier, de mentir au Conseil de sécurité de l'ONU en niant la réalité du blocus, de tirer sur un véhicule transportant des observateurs européens, et refusait le passage par le corridor de Latchine à un convoi humanitaire initié par vous, Madame la Maire, et accompagné par des élus de la République française.

Le 19 septembre 2023, les forces azerbaïdjanaises lançaient l'offensive ultime sur une population exsangue. Je passerai sur les atrocités qui furent commises contre des civils, femmes, vieillards, enfants, contre des prisonniers de guerre, contre tous ceux qui représentaient la démocratie, l'ordre républicain, comme ces maires, comme le maire dont le nom nous est familier à tous, de la ville de Martouni, Aznavour Saghyan, 34 ans, assassiné, démembré, et d'autres élus au suffrage universel.

Le peuple de la République d'Artsakh a pris alors la décision collective de quitter sa patrie, ses foyers, laissant derrière lui les tombes de ses ancêtres. Un patrimoine culturel multiséculaire, mais aussi ce qu'il a bâti depuis des décennies : des écoles, des universités, des musées, une économie, des hôpitaux, tout ce qui constitue un pays.

Il a pris cette décision sous menace existentielle imminente, car c'était la seule façon de sauver des dizaines de milliers de vies, dont celles de 30.000 enfants. Le peuple d'Artsakh est parti, mais il n'a pas renoncé à son droit à vivre dignement dans sa patrie, ni à son droit à l'autodétermination exprimé par la voie des urnes.

Aucun peuple libre ne peut renoncer à ses droits souverains et se soumettre à la domination d'un Etat étranger, en particulier d'un Etat dirigé depuis 30 ans par un régime autoritaire, corrompu et raciste, exalté aujourd'hui par son impunité.

En attribuant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au peuple de la République d'Artsakh ou du Haut-Karabakh, par le vœu voté en octobre dernier, le Conseil de Paris a accompli un geste fort, essentiel, pour lequel je ne saurais assez exprimer, au nom de tous mes concitoyens, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, ma profonde reconnaissance.

Cette citoyenneté d'honneur est un symbole d'espoir qui conforte les femmes et les hommes dans notre dignité de citoyens libres épris des valeurs de démocratie.

Nous avons consenti de lourds sacrifices humains depuis plus de 30 ans pour défendre ces valeurs et notre culture. Cette citoyenneté d'honneur nous fera bénéficier d'une protection, là où les acteurs internationaux ont failli à leur obligation au regard du droit international et à leur responsabilité de protéger. Elle combat l'idée mensongère de résoudre le conflit par une solution unilatérale qui contraindrait le peuple d'Artsakh à accepter, par la coercition, la citoyenneté azerbaïdjanaise et à se placer sous la coupe d'une dictature qui prône la haine ethnique et vise notre liquidation physique, morale, ainsi que notre effacement historique, à savoir ce qui définit très exactement un génocide.

Le monde entier aujourd'hui est confronté à un choix, soit restaurer l'ordre international dans le Haut-Karabakh, basé sur le respect du droit à l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes et des droits humains en général ; soit accepter que la violence, la famine, la haine ethnique soient les moyens légitimes de résoudre des conflits.

La Ville de Paris a fait ce choix du respect du droit et des valeurs universelles.

Depuis le début des événements en 2020, elle a montré une solidarité et un soutien sans faille à Artsakh au nom de la démocratie et de la justice, et au nom de cette tradition d'alliance de plus de dix siècles qui unit, Madame la Maire, les Français aux Arméniens.

Il existe aussi ces liens particuliers avec la Ville de Paris, dont je n'énumérerai que quelques épisodes.

Le premier café de Paris fut ouvert par un Arménien au XVIII<sup>e</sup> siècle, un café, lieu d'échange, de partage.

Des Arméniens furent sur les barricades de la Commune en 1870.

Des Arméniens défilèrent sur les Champs-Élysées dès le lendemain de la déclaration de guerre de l'Allemagne en août 1914 pour se présenter parmi les premiers au bureau de recrutement des Invalides. Des Arméniens, dont la figure emblématique de Missak Manouchian, s'engagèrent dans la résistance à Paris et ailleurs, car de tout temps, les Arméniens ont considéré la France, leur patrie de cœur.

Par cette citoyenneté d'honneur accordée au peuple d'Artsakh, Madame la Maire, vous témoignez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que l'Artsakh est dans le vôtre.

Merci infiniment. Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vos paroles nous touchent tant.

Je vais donner à présent la parole à des orateurs des groupes qui se sont inscrits : Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes", avec qui nous étions avec vous-même en Arménie fin août.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, Madame l'Ambassadrice d'Arménie, mes chers collègues, lors de la séance du Conseil de Paris d'octobre de cette année, nous avons adopté un vœu proposant d'attribuer la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabakh. Ce, suite à l'offensive militaire lancée le 19 septembre par l'Azerbaïdjan contre les populations civiles dans le but évident d'obliger les 120.000 Arméniens du Haut-Karabakh à fuir leur terre ancestrale pour se réfugier probablement en Arménie.

Ce vœu demandait également que la Ville de Paris appelle la France et la communauté internationale à condamner l'agression de l'Azerbaïdjan. Deux conseils de Paris plus tard, nous nous réjouissons de voir se concrétiser l'attribution de la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabakh, et cette attribution s'inscrit dans la continuité du soutien indéfectible de la Ville de Paris au Haut-Karabakh.

En juin 2023, nous adoptons un vœu relatif à l'envoi d'une aide humanitaire à destination de la population du Haut-Karabakh menacée de famine par le blocus du corridor de Latchine, unilatéralement fermé par l'Azerbaïdjan le 12 septembre 2022.

Lors de notre session de juillet 2023, nous avons voté une subvention de 20.000 euros au C.C.A.F., pour la constitution d'un convoi humanitaire qui tenterait de passer par ce même corridor.

Enfin, en août 2023 nous nous sommes rendus ensemble, sur place, Madame la Maire, avec les autres présidents de groupe de notre majorité, Rémi FÉRAUD et Nicolas BONNET-OULALDJ, ainsi qu'Aurélien PIRILLO pour le groupe Changer Paris, et une délégation d'élus de toutes sensibilités politiques de notre territoire national. Nous avons pu constater, à l'instar de l'ONU, de l'ancien procureur-général de la Cour pénale internationale, qu'un processus génocidaire était engagé à l'encontre des populations du Haut-Karabakh par les forces armées d'Azerbaïdjan.

Il est bien connu qu'un nouveau conflit éclipse souvent le précédent. La réalité d'aujourd'hui au Haut-Karabakh est que depuis le 19 septembre dernier, la situation n'a pas évolué de façon positive, bien au contraire. On considère que plus des trois quarts de la population a déjà évacué le pays pour trouver refuge en Arménie.

L'Azerbaïdjan ne cache plus ses vellétés d'épuration ethnique et les Arméniens encore présents au Haut-Karabakh font face aux arrestations arbitraires et à de multiples exactions. Nos inquiétudes aujourd'hui ne se limitent même plus aux exactions commises sur le territoire du Haut-Karabakh. Nous craignons, en effet, que l'Azerbaïdjan ne poursuive ensuite son offensive vers la République d'Arménie.

L'Azerbaïdjan est une dictature et peut aujourd'hui mener à bien son offensive militaire grâce à une relative passivité de la communauté internationale et cette passivité s'explique aisément. L'Azerbaïdjan est un gros producteur de pétrole et de gaz naturel, et l'Union européenne fait partie de ses clients importants. L'accord de 2022 entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan prévoyant même la fourniture à l'horizon 2027, de 20 milliards de mètres cubes de gaz naturel, soit 18 % de nos besoins. Une partie de ce gaz est soupçonnée d'être d'origine russe, en violation de l'embargo international.

Nous pouvons aussi souligner le soutien de la Turquie à l'actuel président azéri, les deux chefs d'Etat partageant la même détestation du peuple arménien.

Enfin, nous ne pouvons négliger l'influence du "lobbying" des réseaux azéris implantés dans de nombreux pays, y compris la France.

Nous, écologistes, sommes fondamentalement attachés au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous nous opposerons toujours à toutes les formes d'oppression de ces peuples. Nous sommes déterminés à les soutenir par tous les moyens, qu'ils soient matériels, humanitaires, financiers ou honorifiques ainsi que nous le propose cette communication.

Nous renouvelons notre ferme condamnation de l'agression du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan et des arrestations arbitraires et déplacements de population que subit actuellement le peuple arménien. Depuis des décennies, le Haut-Karabakh et sa population, à 99 % arménienne, ont été martyrisés par des guerres ethniques et de territoires. Cela doit cesser.

Ces derniers jours, un espoir peut-être est né. Le 7 décembre, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, dans une déclaration commune, ont signifié leur intention de normaliser leurs relations et d'aboutir prochainement à un accord de paix. Saluons cette démarche, mais maintenons la plus grande vigilance sur sa transcription en actes, notamment en libérant les prisonniers dits politiques.

Nous nous réjouissons donc de voir aujourd'hui le peuple du Haut-Karabakh se voir décerner la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Enfin, je m'en voudrais en tant qu'écologiste, de ne pas finir en évoquant la prochaine C.O.P. 29, qui se déroulerait en Azerbaïdjan, à Bakou. Ce choix est une insulte aux droits humains. Ce choix est une insulte à l'écologie. Ce choix démontre réellement à quel point notre monde va très mal, à quel point notre monde est encore dirigé par l'argent.

Bien évidemment, pour toutes ces raisons, Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, Madame l'Ambassadrice, nous vous devons des excuses. Je vous promets que les écologistes mettront en œuvre tous les moyens pour que cette C.O.P. 29 n'ait pas lieu en Azerbaïdjan.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, chère Fatoumata KONÉ. Nous prendrons des initiatives ensemble.

La parole est à Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Madame l'Ambassadrice d'Arménie, Monsieur le Représentant de la République d'Artsakh, chers collègues, réduire à l'exil, au silence et à l'indifférence, tel est l'objectif du régime à la tête de l'Azerbaïdjan envers un peuple, le peuple du Haut-Karabakh, qui se reconnaît dans la République d'Artsakh.

Non, on ne fera pas taire ce peuple, pas plus que l'on ne fera taire la voix de Paris. En effet, nous continuons aujourd'hui à dénoncer haut et fort le nettoyage ethnique dont sont victimes les Arméniens du Haut-Karabakh, nettoyage ethnique accompagné d'exactions nombreuses et terribles. Nous sommes bel et bien face à un processus génocidaire. Ce processus s'inscrit dans la droite ligne du génocide de 1915, qui n'est toujours pas reconnu par la Turquie. Le négationnisme prépare la répétition des mêmes crimes, et un siècle après, nous y sommes malheureusement.

Alerter ! Alerter la presse, alerter l'opinion, alerter notre gouvernement, alerter la communauté internationale sur la situation actuelle, tel est notre devoir. Communauté internationale dont la passivité est une faute et qui porte de grands risques pour l'avenir. L'Europe a raison de se mobiliser pour l'Ukraine. Elle doit d'ailleurs continuer de le faire. Elle a tort de ne pas s'être mobilisée pour l'Artsakh. Elle aurait tort de ne pas se mobiliser pour l'Arménie, et elle aurait tort d'accepter que la C.O.P. 29 se déroule à Bakou.

Alors que les autorités du Haut-Karabakh ont annoncé la dissolution de leur Etat au 1er janvier prochain, les autorités azerbaïdjanaises continuent aujourd'hui encore de détenir arbitrairement des responsables politiques, des citoyens, contrevenant au respect des droits de l'homme les plus fondamentaux. Cette situation est insupportable. Nous ne devons pas la laisser dans le silence et nous devons continuer d'exiger leur libération immédiate comme le font de nombreux responsables politiques français.

A Paris, notre soutien au peuple du Haut-Karabakh menacé est ancien. Il est indéfectible. Il s'inscrit dans le temps, notamment depuis 2020 et l'offensive armée de l'Azerbaïdjan.

En septembre dernier, lors d'une mission mise en œuvre par la Ville de Paris et de nombreuses collectivités françaises dont je faisais partie comme d'autres élus qu'a cités Fatoumata KONÉ, nous avons pu constater le blocage total de l'aide humanitaire à l'entrée du passage du corridor de Latchine. Quelques jours après, l'Azerbaïdjan lançait une offensive militaire d'envergure, contraignant le Haut-Karabakh à déposer les armes, à accepter un cessez-le-feu et une annexion pure et simple de son territoire dans l'Azerbaïdjan, avec l'exil de plus de 100.000 personnes. Nous avons pu le constater nous-mêmes sur place.

Mais, l'heure reste au combat pour le respect des droits du peuple arménien du Haut-Karabakh. C'est le sens de l'attribution de cette citoyenneté d'honneur. Pour saluer la mémoire de ceux qui ont combattu au péril de leur vie pour sauvegarder l'Artsakh, et aussi pour soutenir ceux qui continuent et vont continuer à se battre en exil pour la sauvegarde de leur terre, de leur civilisation, de leur patrimoine, de leur histoire.

Oui, Paris est et restera aux côtés du peuple du Haut-Karabakh comme aux côtés du peuple arménien, comme aux côtés de tous les peuples qui veulent vivre libres sur leur terre. Paris est la capitale des droits humains et une référence pour la liberté. Paris est essentielle au cœur des Arméniens, vous l'avez rappelé. Paris ne se laisse pas acheter, ne se laisse pas corrompre. Paris ne se laisse pas impressionner par les menaces et la propagande du régime dictatorial d'ALIEV et par ses relais complaisants en Europe et dans notre pays même. Paris est fidèle à ses valeurs comme à ceux qui partout dans le monde les partagent.

C'est avec gravité, solennité, mais aussi fierté que nous attribuons aujourd'hui la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au Haut-Karabakh et à son peuple. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD.

Je donne la parole à Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris, qui était aussi avec nous, que je veux remercier d'avoir partagé ce voyage si important, au cours duquel nous avons pu constater ce blocus et ce processus d'épuration ethnique.

Vous avez la parole.

**Mme Aurélie PIRILLO.** - Madame la Maire, mes chers collègues, votre Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République d'Artsakh, votre Excellence Madame l'ambassadrice d'Arménie en France, avec l'ensemble du groupe Changer Paris et sa présidente Rachida DATI, nous nous inscrivons dans tout ce qui vient d'être dit, et nous nous félicitons que la Ville de Paris remette, ce jour, la citoyenneté d'honneur au Haut-Karabakh et à son représentant. Une reconnaissance, une distinction bien méritée.

Après avoir imposé un blocus de neuf mois conduisant à l'isolement et à la famine de la population du Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan a lancé, le 19 septembre dernier, une offensive militaire sanglante pour envahir la République du Haut-Karabakh, entraînant la mort de centaines de personnes, y faisant des milliers de blessés.

Cette invasion avait pour but le déplacement forcé de la quasi-totalité des 120.000 Artsakhiotes réfugiés en Arménie. Que vont-ils devenir ?

Face à ce nettoyage ethnique en toute violation du droit international, le 17 novembre dernier, la Cour internationale de justice entérine le droit absolu des Arméniens du Haut-Karabakh à y retourner librement, en toute sécurité ; que toute personne qui y serait retournée et souhaiterait y rester ne fasse pas l'objet de recours à la force ou d'intimidations susceptibles de l'inciter à fuir.

Par ailleurs, la Cour a engagé l'Azerbaïdjan à protéger et préserver les documents et registres liés à l'enregistrement, l'identité et la propriété privée des Arméniens du Haut-Karabakh. Dans le même temps, d'autres mesures ont été prises en Europe et aux Etats-Unis pour permettre le droit et le retour des Artsakhotes sur leur terre historique.

Enfin, Madame la Maire, comme vous l'avez fait, permettez-moi d'avoir un mot pour les nombreux Arméniens illégalement détenus dans les geôles de Bakou. Le peu d'informations accessibles sur leur traitement et leur état de santé est profondément inquiétant. L'Azerbaïdjan doit respecter les normes juridiques internationales et les droits de l'homme. Au nom du groupe Changer Paris, nous appelons l'Azerbaïdjan à libérer immédiatement toutes ces personnes illégalement détenues.

Eidemment, nous nous opposons, comme vous, fermement, à l'établissement de la C.O.P. 29 en Azerbaïdjan et nous nous joindrons aux différentes actions que vous pourrez mener en ce sens.

Madame la Maire, nous vous remercions d'accorder la citoyenneté d'honneur au Haut-Karabakh. Cette action vous honore. Elle honore la Ville de Paris, mais surtout elle honore les 120.000 Artsakhotes qui, je l'espère, pourront rapidement retourner sur leur terre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Merci à vous.

Je donne la parole à présent à Alexis GOVCIYAN, lui aussi engagé depuis toujours pour défendre les droits des Arméniens et du peuple arménien de l'Artsakh, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Vous avez la parole.

**M. Alexis GOVCIYAN.** - Merci, Madame la Maire de Paris, chère Anne HIDALGO, Excellence Madame l'Ambassadrice d'Arménie en France, chère Hasmik, Excellence Monsieur le Représentant de la République du Haut-Karabakh, cher Hovhannès, Monsieur le Président du C.C.A.F, cher Ara, Mesdames et Messieurs mes chers collègues, notre Conseil a voté à l'unanimité, tous ceux qui m'ont précédé l'ont dit, le 19 novembre dernier, une délibération pour que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris soit attribuée au peuple du Haut-Karabakh. Vous venez de le faire, Madame la Maire, nous vous en remercions. Nous vous disons toute notre reconnaissance dans ce combat pour la justice et la vérité.

Cette décision faisait suite au vote à l'unanimité du vœu qui demandait que le processus génocidaire et d'épuration ethnique à l'œuvre dans le Haut-Karabakh et les exactions répétées contre les Arméniens du Haut-Karabakh cessent immédiatement et fassent l'objet d'une condamnation par la France et la communauté internationale. Hélas, tous les Arméniens ou presque ont dû quitter leur terre ancestrale. Le Haut-Karabakh a été vidé de ses habitants, de sa culture, de son identité.

Pourquoi attribuer aujourd'hui la citoyenneté d'honneur à tout un peuple ? Je dois ici souligner, Madame la Maire, que c'est une première que la citoyenneté d'honneur soit attribuée à tout un peuple. Le seul exemple, c'est la ville de Kiev, mais un peuple d'un pays souverain ou presque, c'est la première fois. C'est important de le souligner.

Pourquoi attribuer cette citoyenneté d'honneur ? Parce que Ville Lumière, Paris, incarne cette tradition de ville refuge et de devoir de solidarité, souvent aussi d'hospitalité envers celles et ceux qui n'ont d'autre choix que l'exil, parce que persécutés. C'est donc le sens de ce message éminemment politique que notre Assemblée délivre et que notre groupe salue avec force et détermination.

Après une longue période sous le régime soviétique, la République d'Arménie retrouvait son indépendance le 21 septembre 1991, et cessait d'être une république soviétique. Cela fait donc 32 ans. Aujourd'hui, l'Arménie est en danger.

Le peuple arménien du Haut-Karabakh, quant à lui, vivant sur ces terres depuis des millénaires, proclamait son indépendance le 2 septembre 1991 et sortait du système soviétique azerbaïdjanais dans lequel l'avait enfermé Staline. Cela fait donc 32 ans. Plutôt, cela faisait 32 ans, car les agressions dont le peuple arménien est victime depuis notamment septembre 2020, la guerre menée par la coalition turco-azérie avec l'aide et le soutien des djihadistes et le processus génocidaire qui s'en est suivi depuis lors ont abouti, en septembre 2023, à un nettoyage ethnique et au déplacement de l'ensemble de la population, qui a pu trouver refuge en Arménie.

32 ans d'indépendance, et désormais plus rien. Imaginez ce que peuvent être ces territoires où il n'y a plus rien. Il n'y a plus d'enfants, plus d'adultes, plus de jeunes, plus de personnes âgées. Plus rien ! Imaginez aussi qu'il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus ce parlement qui était démocratiquement élu. Il n'y a plus de collectivités, d'administrations, plus d'écoles, plus d'entreprises. Est-ce irréversible ? Est-ce que tout est définitivement perdu ? Il faudra tout faire pour prouver le contraire.



Je pense que c'est le message que vous avez souhaité délivrer, Madame la Maire, car ici dans cet hémicycle nous tous et toutes, chers collègues, sommes mobilisés aux côtés de ce peuple qui a un amour particulier de la France et qui aime Paris.

Par conséquent, cette citoyenneté d'honneur, cette protection symbolique apportée à tout un peuple persécuté, constitue une des réponses à ceux qui voulaient détruire leur vie. Cette citoyenneté d'honneur est aussi un message d'espérance pour le peuple du Haut-Karabakh, ainsi que pour la paix et la sécurité d'Arménie et de son peuple. Nous pouvons être collectivement fiers au sein de notre conseil, des initiatives majeures prises depuis plusieurs années et notamment depuis 2020.

Certes, beaucoup a été fait, mais encore aujourd'hui l'Arménie est en danger. Elle doit être protégée, sa sécurité doit être assurée. De même, le peuple du Haut-Karabakh doit pouvoir retourner chez lui, retrouver ses terres et sa vie d'avant, sa vie de toujours. Après l'hiver, après l'enfer, les beaux jours renaîtront encore, telles étaient les paroles fortes d'espérance de Charles Aznavour dans sa chanson "Pour toi l'Arménie".

Si la situation actuelle nécessite que nous restions vigilants et mobilisés, nous devons aussi accompagner le peuple arménien dans sa quête d'espérance pour une vie meilleure de paix, de sécurité. Sachez, Madame la Maire, mes chers collègues, que vous pourrez compter sur les élus de notre groupe "Indépendants et Progressistes" pour être à vos côtés. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, mes chers collègues, pour ces paroles, merci à vous.

Je vais suspendre deux minutes notre séance pour raccompagner nos invités. Merci infiniment pour ce moment exceptionnel.

*(La séance, suspendue à quinze heures vingt-deux minutes, est reprise à quinze heures vingt-quatre minutes).*

## **2023 DTEC 23 - Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose, après ce moment d'une immense émotion, de reprendre notre discussion sur le Plan Climat. Je vous remercie à nouveau pour les paroles très fortes qui ont été dites dans cette Assemblée. Il reste deux orateurs avant les réponses de Dan LERT.

Monsieur Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris, vous avez la parole.

**M. Vincent BALADI.** - Madame la Maire, mes chers collègues, nous étudions le quatrième Plan Climat de la Ville de Paris et notre groupe fait des propositions concrètes sur l'environnement, afin de baisser nos émissions de CO<sub>2</sub>.

La nécessité de revoir en profondeur nos politiques publiques pour limiter notre empreinte carbone et respecter les objectifs de l'Accord de Paris ne fait aucun doute. Chaque jour, nous constatons autour de nous la réalité du dérèglement climatique et ses conséquences très concrètes. Si les citoyens et les Etats sont les premiers acteurs de ce nécessaire changement, les collectivités territoriales sont également un cadre d'action décisif. Or, l'exécution des précédents plans Climat de Paris montre que les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Ainsi, là où nous aurions dû réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien entre 2014 et 2020, la baisse n'a été que de 3,4 %. Un retard important a été pris dans la rénovation du bâti notamment.

Lors de ce débat, nos collègues de la gauche de cet hémicycle évoquent régulièrement les problèmes de pollution par les voitures. Je cite : "La plus grande partie de l'empreinte carbone, c'est le transport", c'est ce qui a été dit ce matin. Vous caricaturez la position de notre groupe.

Paris, je le rappelle, ne peut pas tenir trois jours sans livraisons, donc sans flux extérieurs de denrées alimentaires notamment. Vous pouvez le dénoncer, mais c'est un état de fait. Les livraisons par des poids lourds et des utilitaires souvent diesel d'ailleurs n'ont jamais été aussi nombreuses dans nos rues étroites et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

J'en veux pour preuve la publication de la synthèse sur le Plan Climat. Le premier poste de l'empreinte carbone de Paris, cela a été dit par un collègue ce matin, c'est noté noir sur blanc, c'est le transport aérien pour 4,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Viennent ensuite l'alimentation pour 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, puis en troisième le transport en dehors de Paris, 3,3 millions de tonnes. La voiture arrive en septième position sur neuf places après la construction et la consommation énergétique des bâtiments publics et des logements, que nous avons scrupuleusement suivies dans chacun de nos arrondissements.

Vous évoquez, à raison, la pollution de l'air, première cause de mortalité. Aujourd'hui même, malheureusement, dans le cadre de la niche parlementaire des écologistes, les sénateurs écologistes ont souhaité réintégrer les véhicules polluants de la prime à la casse à destination des plus précaires, allez comprendre. La santé des Parisiens est notre priorité. Le double discours n'est pas chez nous, dans nos vœux et propositions chacun peut le constater, nous avons 64 amendements.

Notre plan climatique à nous, 6 amendements concrets sur la santé et l'action sociale, notamment l'amendement n° 170, où nous proposons une restructuration d'un réseau de lieux frais refuges dans l'espace public.

L'amendement n° 171, avec un déploiement concerté des hébergements d'urgence en période de canicule.

L'amendement n° 173, où nous proposons que la Ville collabore avec l'A.P.-H.P. pour une campagne de sensibilisation sur les risques liés à la pollution de l'air et les mesures liées à la réduction des effets nocifs sur la santé respiratoire. Cette coopération permettrait d'ailleurs la mise en place de dépistages précoces des maladies pulmonaires.

Avec l'amendement n° 174, nous demandons le contrôle régulier des bâtiments en cas de détection de nuisibles, insectes ou punaises de lit. Avec des campagnes de démoustication massives, cela permettrait de réduire les maladies nouvellement apparues à Paris, comme la dengue ou le chikungunya.

Avec l'amendement n° 175, nous proposons la création d'un observatoire parisien de la santé environnementale.

Enfin, avec l'amendement n° 176, nous ciblons l'identification des fragilités sociales dans les quartiers de Paris, afin de réduire l'empreinte carbone collective.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur BERNARD, dernier orateur, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

**M. René-François BERNARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, mes collègues ont abordé ces 64 amendements en développant notre approche, ainsi que nos collègues du MDE et du GIP. J'aborderai donc, pour finir ces interventions, plus amplement la dimension locale.

"Last but not least", le local, c'est tendance. S'il est bien un point crucial pour transformer ces paroles en actes, c'est bien d'avoir le financement, le nerf de la guerre. Je relaierais les positions que mes collègues du groupe Changer Paris développaient hier sur le budget et notre inquiétude : le Plan Climat ne sera-t-il pas la variable d'ajustement d'un budget confronté à l'incertitude de ses ressources ?

Pour la première fois depuis longtemps, aucun plan des investissements de la mandature n'a été formellement présenté et nous le demandons donc au-delà du bleu budgétaire. Il serait un document juste essentiel à adosser au Plan Climat avec sa déclinaison locale.

Parlons justement de cette déclinaison locale avec les volets locaux d'arrondissement pour ce Plan Climat. A la demande de Mme la Maire, portant sur l'évaluation de l'impact du Plan Climat dans notre arrondissement, l'élu de terrain s'est livré à une investigation sur le territoire de notre arrondissement dans le champ des délégations que j'ai l'honneur d'exercer. Ainsi ai-je interrogé les responsables des divisions de la propreté et de l'eau, des espaces verts, de la voirie, du S.L.A., etc., sur leur action pour le climat, ce qui ressortait dans leur action d'un Plan Climat territorial.

Il ne s'agit pas de les mettre en difficulté, j'ai trop de respect pour leur action tous les jours et leur engagement pour nos administrés, mais force est de constater que l'exercice que nous avons fait, ils ne l'avaient jamais fait, ni pour la DTEC ni pour leurs directions respectives. Ainsi, je m'interroge, quelle est la valeur d'un plan qui n'intègre pas, ne synthétise pas l'action au niveau des territoires ? Que dire du financement ? C'est bien pour cela que notre groupe dénonce un plan sans chiffres, car comment pouvez-vous mesurer, si cette mesure n'agrège pas les actions des services au niveau local ?

Ainsi, nous avons recensé avec le DGAEP de notre arrondissement, ce qui constitue les items d'un Plan Climat au service des administrés, dont l'ambition est déclinée dans le document que nous avons élaboré ensemble avec l'Agence parisienne du climat.

Je vais parler de concret, ce n'est pas tabou.

D'abord, l'énergie, le raccordement d'un bloc scolaire à la C.P.C.U. en 2023, 27 % de réduction de la consommation d'énergie dans nos bâtiments publics, c'est dans le sens de notre vœu sur le raccordement au réseau de chaleur et de froid.

Bâtiments : isolation de la mairie réalisée il y a trois ans, isolation de deux écoles et deux crèches en cours. QualiPARIS a été un excellent vecteur et nous devons aller plus loin avec des indicateurs de consommation, les détecteurs de fuite que nous appelons de nos vœux pour les bâtiments publics, ainsi que la récupération de chaleur des "data".

Alimentation durable : on le sait, nous avons un niveau de "bio" qui est déjà atteint depuis deux ans dans nos écoles, la caisse des écoles est passée à la vaisselle durable en abandonnant le plastique.

L'eau : quatre fontaines remises en service avec brumisateurs. L'eau non potable pour arroser le Champ-de-Mars. Je rappelle nos débats en 8e commission sur le développement du réseau E.N.P. portant sur une substitution de l'eau potable.

Déchets : le site du marché a deux bacs de déchets alimentaires fixes, des lombricomposteurs, abris-bacs multimatériaux dans les squares et sur le Champ-de-Mars, et un bac à feuilles, arraché par Mme la Maire aux autorités gérant les berges de la Seine.

D'accord, parfait, nous pouvons continuer. Je tiens cette liste à votre disposition.

J'arrête cette énumération qui relève du local maîtrisable par l'arrondissement, car maintenant je vais prendre deux indicateurs très sensibles pour nos administrés, et je dirais que le compte n'y est pas. Oui, c'est une logorrhée, une inflation verbale du discours globalisant de la mairie centrale, 36 pages l'an dernier, plus de 80 et des annexes cette année, qui cachent mal l'implacable réalité de terrain à laquelle sont confrontés les élus d'arrondissement.

La superficie d'espaces verts accessibles : l'arrondissement a gagné 2.375 mètres carrés par le jardin de l'I.N.J.A. et la "Rue aux écoles", tandis que les usagers, eux, ont perdu pendant ces quatre années, 1 hectare pour le Grand Palais Ephémère et pour son extension, encore un autre hectare un tiers de l'année, et sans doute pour l'événementiel 50 % du reste du Champ-de-Mars qui restent inaccessibles.

Les arbres : un seul arbre nouveau sur les trois dernières années, c'est le tableau du Plan Arbre qui nous a été présenté en 8e Commission. Maintenant, on nous annonce 30 arbres à abattre sur le Champ-de-Mars, toujours en conséquence de l'événementiel.

Un autre indicateur un peu moins visible pour les administrés, mais qui répond à un vœu que j'avais présenté à un Conseil d'octobre, où en est-on sur l'électrification du parc des engins de propreté ? Sur 17 engins de notre arrondissement, seuls 5 sont électriques. C'est cette réalité que nous avons à partager avec nos administrés.

J'ai fait un rêve, celui d'un vrai Plan Climat accessible, sensible à tous, qui se décline au niveau local. C'est possible, cette dimension locale vient d'être rappelée comme en appliquant la méthode Coué par le président du groupe majoritaire.

Si vous me permettez des conseils de méthodologie :

- partir du terrain et de ses besoins, les recenser, les chiffrer, en confier la maîtrise aux divisions territoriales sous la responsabilité du maire d'arrondissement.

- Motiver les agents, renseigner les indicateurs les plus pertinents, les plus sensibles, élaborer une concertation avec les habitants.

C'est ce qui alimente les amendements que notre groupe soumet au vote, c'est tout ce qui a manqué à ce Plan Climat pour sortir du catalogue à la Prévert, une communication hors sol pour parler aux Parisiens dans ce qu'il y a de plus concret, de plus palpable.

Constituer enfin une écologie du quotidien des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Après ce débat extrêmement riche, je vais donner la parole à l'excellent Dan LERT, pour vous répondre.

Cher Dan LERT, à toi la parole.

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez dit ce matin, le vote de ce Plan Climat s'inscrit dans un contexte inédit de crise climatique. Selon les mots du secrétaire général des Nations Unies, Antonio GUTERRES, nous sommes entrés dans l'ère de l'ébullition climatique. Les températures records constatées partout dans le monde dépassent toutes les prévisions des scientifiques. Cette réalité, nous la connaissons à Paris, où nous avons déjà franchi la barre des plus 2,3 degrés.

C'est dans ce contexte que nous avons lancé, il y a 18 mois, la révision du Plan Climat autour de trois objectifs : faire plus vite, plus local et plus juste.

Je voudrais prendre quelques minutes pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail monumental qu'a été la révision du Plan Climat de la Ville de Paris. Ce document est le résultat d'un an et demi de travail mené en étroite concertation avec des milliers de Parisiens, des dizaines d'acteurs économiques, des dizaines d'associations, et tant d'autres acteurs du territoire.

Un grand merci d'abord à la Direction de la Transition écologique et du Climat, en particulier à François CROQUETTE et Yann FRANCOISE, et toutes les équipes de la DTEC.

Merci au Secrétariat général de la Ville, en particulier à Marie VILLETTE et à toutes les directions de la Ville qui ont été mobilisées.

Des remerciements chaleureux à l'ensemble de mes collègues de l'Exécutif parisien, qui ont tous fortement contribué.

Merci également aux maires d'arrondissement et à leurs équipes, majorité comme opposition. Vos contributions ont été essentielles pour élaborer les 17 volets locaux du Plan Climat et renforcer l'ancrage territorial du Plan.

Un grand merci également aux présidents de groupe de la majorité, Fatoumata KONÉ, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT et Rémi FÉRAUD, ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices des groupes qui ont particulièrement contribué à l'écriture de ce plan.

Je tiens également à adresser des remerciements aux citoyens, aux associations, aux conseils de quartier, aux élus d'arrondissement, et à toutes celles et tous ceux qui ont participé à la concertation citoyenne.

Merci évidemment aux experts du Comité de garants, experts reconnus internationalement, d'avoir accompagné la Ville à chaque étape de ce plan.

Je suis évidemment très reconnaissant envers le cabinet pour l'immense travail réalisé. Un grand merci en particulier à Jérémie JAEGER et Céline AFCHAIN, mais aussi à Ian GOROG, Cyril BELIER-PETOLLA, Catherine MARTINS, Christine DIQUELOU et Claire MAUDUIT pour leur engagement sans faille au service de Paris.

Je tiens évidemment à remercier également votre cabinet, Madame la Maire, pour son soutien, en particulier Pauline LAVAUD et auparavant Aurélie SOLANS, et l'ensemble des collaborateurs de tous les cabinets de l'Exécutif.

Enfin, Madame la Maire, je tiens à vous remercier personnellement de m'avoir confié la responsabilité de ce travail, qui constitue la pierre angulaire de la transition écologique de la ville pour les six années à venir.

Mes chers collègues, l'accélération du changement climatique est une réalité incontestable à Paris. Paris se prépare désormais à des pics de chaleur à 50 degrés. Ce défi, nous le regardons avec lucidité. L'enjeu du nouveau Plan Climat est de préserver l'habitabilité de Paris et de protéger les habitants en commençant par les plus vulnérables : les personnes âgées, les enfants, les personnes malades, les personnes sans abri, les femmes enceintes. Je suis très fier de l'ambition de ce plan, qui place la justice sociale au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique.

Avec ce plan, Paris fait de la protection des plus vulnérables la priorité des priorités, car oui, ce sont les plus pauvres qui sont les premières victimes du changement climatique. Toutes les études montrent que le changement climatique accroît les inégalités. Je ne reviens pas sur les chiffres éloquents évoqués par Aminata NIAKATÉ sur la surmortalité des femmes pendant les vagues de chaleur.

Ce Plan Climat est celui de la protection. Nous présentons aux Parisiennes et aux Parisiens une stratégie claire, résolument écologiste, résolument solidaire, avec des choix forts et assumés pour atteindre nos objectifs qui sont ambitieux. Nous avons deux objectifs : réduire drastiquement les émissions et adapter Paris au changement climatique.

Je voudrais insister ici sur quelques mesures emblématiques de la transition juste que nous portons :

- le Plan Grand Chaud pour mettre à l'abri les personnes vivant à la rue en cas de canicule extrême ;
- le zéro reste à charge pour aider les propriétaires très modestes à isoler leur logement ;
- l'augmentation des moyens dédiés à la lutte contre la précarité énergétique et alimentaire ;
- l'accès renforcé de tous les enfants à une alimentation de qualité et durable dans les cantines parisiennes ;
- le grand plan de rénovation de toutes les écoles et crèches à 2050 pour protéger les enfants de la chaleur à Paris.

Ce Plan Climat est aussi celui de l'accélération vers la neutralité carbone, avec des engagements très forts vers la sortie des énergies fossiles basés sur la rénovation, la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

En cette matinée de clôture de la C.O.P. 28, Paris salue l'accord trouvé à Dubaï pour une transition hors des énergies fossiles qui constitue une avancée décisive.

Paris rappelle son soutien et sa signature à l'adoption d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles à l'échelle mondiale, et prend les devants en se fixant comme objectif la sortie des gaz fossiles pour nos équipements publics à 2040.

Face au mirage du nucléaire, Paris s'engage résolument vers une énergie 100 % renouvelable sur le territoire, notamment en installant 6.000 installations d'énergies renouvelables sur nos équipements municipaux, qui deviendront ainsi tous producteurs d'énergie.

L'enjeu de la relocalisation de la production d'énergie évoquée par Jérôme GLEIZES ce matin est stratégique pour la Ville de Paris. La création d'Energie Paris prévue par le Plan Climat est une étape clé pour y arriver. Notre ambition s'appuie sur des résultats, sur les résultats de notre action, des résultats que nous ne cesserons de rappeler, moins 36 % d'émissions locales de gaz à effet de serre à Paris, moins 15 % de consommation énergétique, moins 30 à moins 60 % de polluants dans l'air depuis dix ans.

Nous voulons protéger les plus vulnérables et faire de Paris une ville habitable et vivable pour toutes et tous. Je constate, sans surprise, à la lecture des amendements et des vœux de l'opposition municipale, que nous ne sommes toujours pas d'accord sur ce qu'il faut faire pour lutter contre le changement climatique à Paris et protéger les

Parisiens. C'est un débat démocratique et c'est bien que notre opposition soit clairement posée. Vous cherchez constamment à repousser l'action sous des prétextes qui servent juste à masquer l'injustice de votre projet pour Paris et les Parisiens.

Prenons la question de l'avenir du périphérique, une mesure si emblématique de l'ambition du Plan Climat. Pour vous, il est urgent de ne rien faire, car c'est toujours, je vous cite, "brutal, prématuré, punitif". Vous proposez d'ailleurs purement et simplement de supprimer la transformation du périphérique et l'abaissement de la vitesse à 50 kilomètres/heure, en contradiction avec tous vos votes sur ce sujet. Aucune mesure donc pour réduire la pollution de l'air et le bruit sur le périphérique. Vous proposez simplement, dans l'amendement n° 128, de couvrir le périphérique, n'abordant ni le coût carbone ni où va la pollution ensuite.

Vous proposez ensuite dans l'amendement n° 135, de rénover en priorité les logements exposés. Je vous rassure, nous ne vous avons pas attendus pour les rénover.

Laissant les habitants face à l'impossibilité d'ouvrir leurs fenêtres, vous proposez dans l'amendement n° 173 de faire de la prévention sur les maladies pulmonaires, mais la meilleure des préventions, c'est de réduire la pollution. Ce que vous proposez, c'est un écran de fumée qui cache votre soutien constant et récurrent au "lobby" de l'automobile, au détriment de la santé des Parisiens.

Quelle est la réalité aujourd'hui ? C'est un air deux fois plus pollué aux abords du périphérique, c'est plus 30 % de cas d'asthme pour les gamins qui vivent des deux côtés du périphérique. C'est une explosion des urgences respiratoires en cas de pics de pollution. C'est plus de 130.000 habitants franciliens qui respirent un air toxique et dangereux pour la santé et vivent dans l'enfer du bruit routier. C'est plus de 7.900 décès en Ile-de-France, chaque année, liés à la pollution de l'air, c'est cela qui est punitif et brutal.

La réalité, c'est que M. Clément BEAUNE, ministre de la pollution et des autoroutes, a été plusieurs fois condamné par le Conseil d'Etat pour son inaction sur la qualité de l'air en Ile-de-France et qu'il continue de regarder ailleurs. Le Gouvernement préfère payer des amendes plutôt que d'agir. Nous allons donc évidemment intensifier notre action pour réduire le trafic automobile et la pollution de l'air parce que cela marche, et parce que ce sont toujours les mêmes qui trinquent.

Toutes les vies comptent pour les élus de cette majorité. Face au scandale sanitaire du périphérique, la Ville n'a pas attendu pour agir. Nous avons réduit le bruit avec la pose d'enrobés phoniques sur le périphérique dans toutes les zones habitées, mais nous voulons agir à la source, Madame BÜRKL. Oui, nous transformons le périphérique avec la voie dédiée au covoiturage et au transport en commun après les Jeux olympiques. Oui, nous abaisserons la vitesse à 50 kilomètres/heure, car c'est une condition de sa réussite.

Certes, vous dites que les voitures électriques sont bien moins néfastes que leurs homologues thermiques, mais ce n'est pas la solution magique. Vouloir remplacer chaque voiture thermique par un véhicule électrique serait une absurdité. 1,2 million de véhicules circulent chaque jour sur le périphérique. L'urgence est de réduire le trafic pour réduire la pollution, car une voiture électrique, cela pollue par son empreinte carbone, sa consommation d'énergie, mais aussi par les particules fines émises par l'abrasion des freins et le roulage, encore plus quand il s'agit de S.U.V.

Aux élus de Changer Paris, assumez devant les Parisiens et les Parisiennes votre parti pris pro "bagnoles" et antipauvres, sans vous cacher derrière de mauvais prétextes. Assumez de ne pas protéger les plus fragiles et de toujours repousser l'action. C'est pourtant simple : moins de voitures égale moins de pollution.

A Paris, nous l'avons compris, nous avons réduit en 10 ans la place de la voiture individuelle et nous allons continuer sur ce chemin. Paris protège ses habitants en poursuivant ses efforts pour améliorer la qualité de l'air et décarboner les transports.

Je voudrais vous rassurer sur notre action en matière de rénovation énergétique des logements, dont l'accélération est au cœur du Plan Climat. Je vous rappelle que Paris met le paquet sur la rénovation énergétique des logements sociaux et des copropriétés au bénéfice des locataires du parc social et des classes moyennes. Vous êtes d'ailleurs très heureuse, Madame la maire du 7e arrondissement, d'accueillir ces réunions publiques et ces événements pour présenter ce nouveau programme. Il suffit de constater l'affluence dans ces réunions, dans chaque mairie, et la multiplication par 10 des inscriptions à CoachCopro pour savoir que nous sommes sur la bonne trajectoire.

Notre objectif, 40.000 logements par an écorénovés à partir de 2030 est toujours le même et nous maintiendrons la cadence sur les logements sociaux, malgré l'absence d'aide sérieuse de l'Etat. Nous allons également développer de nouvelles aides, le zéro reste à charge pour les plus précaires, mais aussi le programme 1.000 toits antisurchauffe qui s'attaquera aux bouilloires énergétiques, ou encore les aides à la solarisation des copropriétés.

Changer Paris n'est pas à une contradiction près. Que les élus de la droite nous expliquent comment ils envisagent d'accélérer la rénovation thermique des logements, de développer les réseaux de chaud et de froid, tout en limitant les chantiers, en particulier ceux qui sont nécessaires et je le dis avec force, de sécurisation du réseau de gaz qui sont impératifs sur le territoire parisien.

Le Gouvernement doit aussi, en matière de rénovation énergétique, faire des choix clairs. L'A.P.C. fait un travail remarquable, mais trop de projets sont aujourd'hui stoppés par les architectes des Bâtiments de France, comme la pose de volets ou certains projets de rénovation énergétique.

L'urgence climatique est là, et la question de l'habitabilité de certains logements est d'abord une question de santé publique. Je ne reviens pas sur les débats du P.L.U. bioclimatique que vous n'avez pas voté et sur lequel vous revenez avec de nombreux amendements.

Nous protégeons déjà les cœurs d'îlot du bétonnage. Nous imposons déjà une forte part d'espaces verts par parcelle, bien plus forte que celle que vous proposez dans l'amendement n° 115.

Nous favorisons déjà les couloirs d'air et la question des hauteurs a été tranchée.

De nombreux amendements déposés recevront un avis défavorable, car ils proposent des actions déjà en cours, réalisées ou inscrites dans le plan.

Que dire de vos propositions de création d'un guichet unique pour les copropriétés, qui s'appelle l'Agence Parisienne du Climat ; d'un dispositif d'aide à la végétalisation et à la récupération des eaux de pluie, qui s'appelle le dispositif Copro Oasis ; ou de l'observatoire parisien de la santé environnementale, des placettes Oasis ou de bien d'autres dispositifs ? J'ai le plaisir de vous annoncer qu'ils existent déjà ou sont en cours de mise en place.

A travers ce plan, vous constaterez, si vous êtes de bonne foi, que nous sommes puissamment engagés dans la lutte contre l'effet des îlots de chaleur urbains à Paris. Nous avons d'ailleurs repris la très grande majorité des propositions de la M.I.E. "Paris à 50 degrés". Je veux remercier ici son président Alexandre FLORENTIN et ses membres pour leur contribution décisive au Plan Climat.

Volets, ombrières, fontaines, placettes Oasis, toits blancs, baignades, Paris s'inspire des villes du Sud et fait le choix de la nature, de l'eau et de la sobriété, des arbres plutôt que des climatiseurs et des "smart grids".

A la fin de cette saison, 100.000 arbres auront été plantés, soit plus de 50 % de l'objectif fixé par Christophe NAJDOVSKI et la Maire de Paris. Nous allons évidemment désimperméabiliser et renaturer massivement le territoire. 300 hectares d'espaces verts supplémentaires seront ouverts au public permettant de rafraîchir Paris et de garantir une meilleure infiltration des eaux pluviales, propice à la végétalisation. Des interventions auront lieu dans toutes les écoles et les crèches pour protéger les enfants de la chaleur. Le Plan Grand Chaud permettra de protéger les personnes qui vivent dans la rue lors des vagues de chaleur. Le Plan Canicule sera renforcé pour tous les Parisiens.

Ce Plan Climat est aussi celui de la préservation des ressources. Vous avez évoqué la raréfaction de la ressource en eau fortement impactée par le changement climatique. Paris se fixe un objectif de réduction des prélèvements en eau de 15 % d'ici 2030, de sanctuarisation des captages pour les protéger des pesticides, de diversification de son "mix" hydrique avec une meilleure gestion des eaux de pluie. 36 millions d'euros ont été investis pour la pérennisation du réseau d'eau non potable.

Ce plan engage également la bifurcation écologique de l'économie parisienne. Je lis dans vos amendements que vous continuez à défendre un modèle économique obsolète pour Paris. Nous sommes là encore diamétralement opposés.

Cap sur l'économie circulaire, cap sur le réemploi, le recyclage, la sobriété matières pour préserver les ressources. De votre côté, toujours plus de bureaux, plus d'avions, plus de "bagnoles", plus de publicités dans l'amendement n° 179, sans oublier le cadeau magnifique de la suppression de la taxe Amazon dans l'amendement n° 162, qui nous permettrait pourtant d'investir dans les transports en commun ou la transition écologique.

Tout nous oppose. Je vous confirme que nous sortirons bien de la publicité commerciale en trois ans, ainsi que l'a indiqué la Maire, sur les mobiliers urbains de la Ville. Nous demanderons également inlassablement au Gouvernement de réduire le trafic aérien sur les aéroports franciliens, dont la trajectoire d'émissions est totalement incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Un sujet sur lequel devrait se pencher Clément BEAUNE, plutôt que de bétonner à coups d'autoroutes.

Nous voulons un tourisme durable qui s'appuie sur les trains, en particulier sur les lignes de trains de nuit et nous saluons d'ailleurs le retour hier du Paris Berlin. Notre économie parisienne sera toujours plus résiliente si nous allons dans cette direction, car aucun touriste ne viendra à Paris quand il y fera 50 degrés.

Sur la demande d'un financement du Plan Climat, nous atteignons des sommets d'hypocrisie et de cynisme. Madame GATEL, Monsieur BOURNAZEL, le gouvernement que vous soutenez, dont vous êtes solidaires, a été condamné pour inaction climatique. Dans le même temps, il asphyxie les collectivités au moment où elles font face à un mur d'investissement.

Balayez devant votre porte au lieu de donner des leçons aux villes comme Paris, qui agissent et planifient leur transition écologique et leur trajectoire d'investissement.

Nous investissons massivement à Paris aujourd'hui pour le climat et pour une transition juste, car ce qui coûte cher, c'est de ne rien faire. Le coût de l'inaction climatique sera sans commune mesure avec les investissements nécessaires aujourd'hui.

Le budget adopté hier par notre majorité traduit notre ambition pour une transition juste à Paris. D'ici l'adoption définitive du Plan Climat, avec le budget Climat nous irons plus loin dans la planification budgétaire, qui intégrera une trajectoire d'investissement à 2030 et documentera les besoins en financement de la transition écologique au niveau local.

Les nombreux indicateurs chiffrés du plan permettront aux citoyens d'évaluer et de suivre la mise en œuvre du Plan Climat de la Ville de Paris.

Vous l'aurez compris, nous ne nous laisserons pas dévier de la trajectoire que nous nous sommes fixée. Le temps est à l'action, pas à la procrastination, il nous faut accélérer et non ralentir notre action. Les Parisiennes et les Parisiens ont exprimé fortement, dans la concertation, leur demande de protection.

Merci enfin aux groupes de la majorité pour le travail très constructif et très exigeant que nous avons mené ensemble, pour renforcer encore l'ambition de ce plan. Nous émettrons des avis favorables à plusieurs vœux et amendements comme les amendements n<sup>os</sup> 13, 15 et 17. Nous sommes d'accord sur l'essentiel, la majorité peut être fière de ce plan auquel elle a œuvré, un plan solide et à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux. Le plan porte la promesse d'une transition écologique et ne laisse personne au bord du chemin.

En réponse à un certain nombre de vœux et amendements, un vœu de l'Exécutif est soumis à l'approbation du Conseil pour compléter le plan sur quelques points, comme les plastiques à usage unique, l'événementiel ou encore l'adaptation du travail aux vagues de chaleur.

J'ai également l'honneur de présenter un vœu de l'Exécutif relatif à la contribution de la Ville de Paris au fonds de compensation des pertes et dommages climatiques pour les pays les plus vulnérables, le principe de ce dernier ayant été entériné au début de la C.O.P. 28. Par ce vœu, Paris poursuit son action en faveur du climat et de la justice climatique à l'international.

Chers collègues, face à l'urgence climatique, nous sommes déterminés à amplifier notre lutte contre le changement climatique et à accélérer l'adaptation de Paris pour protéger les Parisiens. Nous proposons ainsi aux Parisiens une stratégie claire avec des choix forts et assumés pour gagner la course contre la montre de la neutralité carbone.

Eviter l'ingérable, gérer l'inévitable, voilà notre boussole. Avec ce plan, Paris prend toute sa part dans la bataille du climat. Madame la Maire, Paris sera une nouvelle fois au rendez-vous de l'histoire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, merci beaucoup à vous.

Merci, cher Dan LERT. Merci pour tout ce travail et merci aussi aux adjoints plus directement impliqués. Je pense bien sûr à la propreté, cher Antoine, aux arbres et à toutes nos plantations, cher Christophe, Pénélope avec les exercices sur la résilience. Jacques, bref, tous les adjoints et bien sûr sur l'alimentation, tous ces sujets qui ont fait l'objet d'un travail d'une équipe extrêmement mobilisée, David aussi sur les mobilités. On arrive à ce beau résultat.

Je ne boude pas mon plaisir, parce que ce que l'on fait là, c'est vraiment œuvre utile. C'est à cela que servent les élus. A transformer le quotidien, améliorer les situations et tracer l'avenir pour permettre aux jeunes générations de continuer à vivre dans de bonnes conditions. Je pense que nous honorons vraiment le mandat qui nous a été confié par les Parisiennes et les Parisiens.

Nous allons à présent procéder au vote des amendements et des vœux.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 15 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 15 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 18 est repoussée.

En réponse aux amendements n<sup>os</sup> 19, 136, 148, 149, 151, 165, 167 et au vœu n° 30, l'Exécutif a déposé un amendement n° 167 bis. J'imagine que l'amendement n° 19 du groupe Communiste et Citoyen est retiré ? Bien !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 136 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 136 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 148 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 148 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 149 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 149 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 151 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?



La proposition d'amendement n° 151 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 165 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 165 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 167 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 167 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 167 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 167 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 21 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 21 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 115 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 115 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 116 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 116 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 117 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 117 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 118 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 118 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 119 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 119 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 120 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 120 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 121 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 121 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 122 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 122 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 123 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 123 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 124 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 124 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 125 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 125 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 126 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 126 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 127 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 127 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 128 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 128 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 129 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 129 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 130 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 130 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 131 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 131 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 132 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 132 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 133 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 133 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 134 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 134 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 135 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 135 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 137 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 137 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 138 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 138 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 139 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 139 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 140 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 140 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 141 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 141 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 142 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 142 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 143 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 143 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 144 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 144 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 145 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 145 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 146 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 146 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 147 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 147 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 152 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 152 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 153 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 153 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 154 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 154 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 155 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 155 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 156 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 156 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 157 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 157 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 158 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 158 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 159 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 159 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 160 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 160 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 161 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 161 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 162 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 162 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 163 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 163 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 164 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 164 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 166 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 166 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 168 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 168 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 169 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 169 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 170 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 170 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 171 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 171 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 172 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 172 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 173 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 173 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 174 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 174 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 175 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 175 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 176 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 176 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 177 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.



Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 177 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 178 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 178 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 179 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 179 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 228 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 236).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DTEC 23).

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DTEC 48.

Le Plan Climat est adopté !

Merci, chers collègues, c'est une très belle feuille de route. Elle va être encore discutée, complétée, amendée. Elle reviendra en discussion et en vote dans notre Assemblée à la fin du printemps prochain. D'ores et déjà, cette feuille de route qui a été beaucoup partagée avec les Parisiens, avec des experts, avec différents groupes, va nous permettre d'avancer.

### **2023 DRH 76 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externes et internes d'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage spécialité sécurité incendie.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons poursuivre notre Commission avec le projet de délibération DRH 76. Il s'agit de la fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externes et internes d'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage, spécialité sécurité incendie.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, là encore, comme sur le projet de délibération DRH 56, il est question de renforcer l'attractivité et la visibilité des emplois proposés par la Ville de Paris, en modifiant la nature des épreuves d'un concours. Cette fois-ci, ce sont notamment les adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes qui sont concernés. Il s'agit d'agents de catégorie C.

Les communistes ne découvrent pas les difficultés à recruter de nouveaux agents dans ces filières rencontrées par la Ville et par la fonction publique territoriale dans son ensemble. Néanmoins, nous ne cautionnons toujours pas ce choix d'amoindrir le concours et sa portée pour répondre à cette difficulté.

La baisse du nombre de candidats inscrits au concours doit nous imposer de mettre l'accent en matière de communication et "d'aller vers" pour faire connaître nos métiers.

Vous comprenez que nous ne partageons pas cette analyse qui fait de la modification de la structure même du concours l'élément central pour améliorer l'attractivité de la Ville, comme si la rémunération, les conditions de travail et les déroulements de carrière que nous pouvons et devons garantir à nos agents n'étaient que secondaires.

Par ailleurs, le projet de délibération fait état d'une stratégie de professionnalisation et de simplification des épreuves. Deux notions qui "stricto sensu" sont plutôt antinomiques. Cette professionnalisation vise donc à supprimer non pas une ni deux, mais trois épreuves écrites au profit d'une sélection sur dossier. L'épreuve facultative de langue étrangère est supprimée. On peut s'interroger, était-ce obligatoire étant donné son caractère facultatif ?

Cela dit, les deux épreuves d'admission sont conservées en ajoutant une mise en situation à l'épreuve orale devant le jury.

Dans la mesure où nous conservons les mêmes préventions qu'à l'égard du projet de délibération DRH 56, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

*(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Léa FILOCHE,** adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI,** adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une mesure de simplification de concours, mais aussi de mieux évaluer les compétences métiers au travers de ces épreuves, et de prendre en compte les aptitudes des candidats, valoriser leur expérience professionnelle au-delà des seules connaissances académiques qui nous semblent importantes pour ces métiers.

Effectivement, vous l'avez dit, vous êtes cohérents avec vos prises de parole précédentes, cette mesure s'inscrit dans la continuité d'une stratégie globale de professionnalisation et de simplification de certaines épreuves, qui ont été déjà approuvées par notre Assemblée pour un certain nombre de concours.

Ce sont des mesures qui nous semblent participer de l'attractivité et de l'accessibilité de nos métiers, mais vous avez raison, l'attractivité ne se résume pas à ces questions, et d'ailleurs nous menons tous les chantiers, cela a été aussi le sens de la communication faite par Antoine GUILLOU, mon prédécesseur, il y a maintenant deux conseils. On continue, on mène tous les chantiers en même temps.

On en a aussi parlé, on fait un certain nombre de revalorisations par des primes pour certains agents. On travaille sur des façons de recruter différentes, "d'aller vers". On se démultiplie et d'ailleurs beaucoup de choses aujourd'hui ont progressé, on l'évoquait hier notamment, puisqu'on a pu recruter plus de 200 personnels cette année

pour la DFPE, qui était un moment donné en difficulté de recrutement. On arrive aussi, par d'autres façons de travailler sur ces recrutements, à pourvoir les postes.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 76).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'allongement du congé du deuxième parent, dit "congé paternité" des agent-es.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'instauration d'un congé paternité de 10 semaines.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 44, 45 et 45 bis sont relatifs à l'allongement du congé du deuxième parent, dit congé paternité des agents.

La parole est à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

**Mme Alice TIMSIT**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, à travers ce vœu nous formulons la proposition progressiste d'allonger le congé du deuxième parent, qui est aujourd'hui de 4 semaines, le congé paternité, et de l'aligner sur le congé maternité dont la durée légale est quant à elle de 10 semaines.

Cette proposition que nous formulons à l'égard des agents de la Ville répond à un triple objectif. D'abord, celui de permettre à chaque parent, quel que soit son genre, de bénéficier du même temps afin d'accueillir convenablement son enfant.

Deuxième objectif, ce serait une mesure qui va dans le sens du renforcement de l'égalité femmes/hommes, car on sait que les premiers jours de vie sont déterminants pour l'équilibre d'un enfant et d'une famille. Se jouent aussi des enjeux liés à la répartition des tâches domestiques lors des premiers jours de vie.

Un autre objectif auquel répondrait une telle mesure, c'est le renforcement de l'attractivité de la fonction publique et de la Ville de Paris. C'est une proposition résolument progressiste. La ville de Lyon a montré la voie, a donné le la après avis unanime des représentants du personnel. Nous souhaiterions que la Ville de Paris s'engage sur cette voie, elle s'honorerait à faire cette proposition qui va dans le sens de l'histoire. Je ne doute pas qu'une large majorité ici présente nous rejoindra sur ce point.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, on porte à peu près le même vœu que celui des écologistes. La Ville de Paris est très investie dans la lutte pour l'égalité femmes/hommes et nous avons eu l'occasion d'en débattre en amont des discussions budgétaires. De surcroît, la Ville connaît des problèmes d'attractivité à l'instar de toute la fonction publique territoriale.

Quel que soit le contexte, nous avons toujours un principe, les communistes, celui de lutter pour garantir des avancées sociales concrètes pour les agents.

Instaurer un congé de deuxième parent, ce serait une avancée sociale sans précédent pour les agents parisiens et par la suite pour tous les agents de la fonction publique territoriale et les salariés du privé, qui pourraient espérer bénéficier d'un tel congé à terme.

Ce serait une avancée sociale pour toutes les femmes de ce pays discriminées à l'embauche en raison du prétendu risque de maternité qui freine les employeurs. C'est bien évidemment nécessaire pour toutes les femmes en tant que mères dans les premières semaines de maternité, car c'est dans les premières semaines que se forge chez l'enfant la représentation du monde, du rôle de la mère et du père, et par extension des stéréotypes concernant les garçons et les filles, les hommes et les femmes. C'est également à ce moment-là que se joue le partage des tâches de la parentalité, qui dans la majorité des cas est défavorable aux femmes.

Accorder ce congé de deuxième parent, c'est aussi répondre à une aspiration de nombreux parents, celle de bénéficier de plus de temps à l'arrivée de l'enfant pour tisser un lien durable avec lui, qui déterminera la relation parent/enfant sur le long terme.

Madame la Maire, notre majorité est prête à porter ce projet. Nous demandons, par ce vœu, d'instaurer un congé deuxième parent de 10 semaines qui s'ajouterait au congé maternité actuel.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, je vais commencer par remercier nos collègues des groupes Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes", pour leurs vœux sur ce sujet de société auquel l'ensemble de notre majorité est attachée, celui de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'allongement du congé du deuxième parent.

C'est d'ailleurs cette formulation que je souhaite que nous utilisions plutôt que congé paternité qui, par cette sémantique, réduit la famille à une mère et un père, ce qui pour nous n'est pas le cas.

J'aimerais commencer par rappeler que notre collectivité mène une politique volontariste en matière d'égalité femmes/hommes. La présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2022, que la Maire de Paris et ma collègue Hélène BIDARD ont faite hier matin en est la preuve concrète. Nous souhaitons une remise à plat de ce que nous appelons les congés familiaux, car ils revêtent aujourd'hui un caractère obsolète au regard des évolutions positives de notre société.

Il s'agit de parler de congé du deuxième parent, de congé menstruel dans le respect du secret médical, de congé fausse couche, etc. C'est avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives que je souhaite que l'on puisse réfléchir à ces attentes sociétales des agentes et des agents publics.

Parce que nos droits à congé actuels créent un écart de situation entre les parents, la Maire de Paris a déjà demandé au Gouvernement, ainsi que mon prédécesseur Antoine GUILLOU, il y a plusieurs mois déjà, en mars dernier, une remise à plat des congés relatifs aux événements familiaux. A ce stade, nous n'avons toujours aucune réponse de sa part. C'est dans cette logique globale que nous souhaitons nous inscrire, et c'est pour cette raison que je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif qui aille dans ce sens.

Contrairement au secteur privé qui dispose d'un cadre défini par le Code du travail, le cadre législatif et réglementaire dans la fonction publique n'est pas défini. Le décret organisant les autorisations spéciales d'absence que l'on appelle les A.S.A., prévues par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, n'a pas été publié. Nous le réclamons depuis plusieurs années.

Nous ne manquons pas d'exemples de pays européens comme la Suède ou l'Espagne, qui ont mis en place des congés menstruels ou pour le deuxième parent et ce sont des modèles qui doivent nous mener et nous inspirer dans notre réflexion.

Je veux rappeler que notre collectivité est extrêmement proactive en la matière, puisque 98,8 % des agents ayant été pères en 2022 ont pris ce congé de deuxième parent, alors qu'ils n'étaient que 80 % en 2019.

Pour des liens plus forts entre les enfants et leurs parents et pour une parentalité égalitaire, il nous faut une modification des textes existants. Nous demandons, à travers notre vœu, que le Gouvernement publie sans tarder le décret autorisant les A.S.A., permettant ainsi réellement à la Ville de Paris de mener son droit à l'expérimentation en matière de congés familiaux.

Je souhaite aussi lancer un chantier de dialogue social avec les organisations de personnels sur les attentes sociétales de nos agents.

Je vous remercie de bien vouloir retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif. Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 44 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Merci.

Concernant le vœu n° 45 du groupe Communiste et Citoyen, c'est pareil ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 45 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 241).

Je vous remercie.

**2023 DAJ 36 - Communication de la liste des marchés conclus du 18 août 2023 au 26 octobre 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 36 relatif à une communication de la liste des marchés conclus entre le 18 août et le 26 octobre 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

**M. Vincent BALADI**. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la communication de la liste des marchés publics, mais aussi de celle des délégataires, nous souhaiterions attirer votre attention sur deux points.

Premier point, que le local, le fabriqué à Paris, le fabriqué en France ou à défaut le fabriqué en Europe soient systématiquement favorisés dans les désignations d'appel d'offres de la Ville. Cela va sans dire, mais c'est mieux en le disant. En effet, nous pouvons constater que malheureusement, certains prestataires de la Ville ne sont pas toujours ceux du choix local. Un choix de produit ou de service lointain, c'est aussi un bilan carbone plus lourd.

Deuxième point, que le suivi des marchés publics soit réellement effectif. Cela veut dire concrètement des réalisations par rapport aux promesses qui sont dans les appels d'offres. Je pense à l'affichage R.S.E. ou "bio" qui n'est pas toujours concret sur le terrain pour certaines délégations de service public, par exemple. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BALADI. Sur cette habituelle communication qui présente la liste des marchés passés, deux sujets sur l'exécution des marchés.

La passation, elle répond à des critères d'attribution précis, analysés avec soin bien sûr par la direction des finances et des achats, mais aussi les directions concernées par les marchés, dans quelle politique publique ils s'appliquent. C'est bien dans le cadre du schéma parisien de la commande publique responsable que j'ai pu porter avec mon collègue Florentin LETISSIER, que nous avons posé des objectifs chiffrés sur les trois piliers dont vous avez une connaissance précise : la responsabilité économique, la responsabilité environnementale, et la responsabilité sociale. Nous respectons le Code de la commande publique, qui interdit d'avoir des critères de localisation au sens strict, comme ceux que vous appelez de vos vœux.

Néanmoins, par la mise en place de deux critères environnementaux sur le coût carbone global de la production, nous arrivons, c'est un débat que nous avons régulièrement avec tous les élus qui s'intéressent à la commande publique, à en tenir compte le plus possible dans le cadre de la loi, même si la modification de la loi sur ce point fait partie des pistes qui pourraient être explorées.

Enfin, pour faire vivre ce schéma, nous avons effectivement mis en place un suivi de l'exécution des marchés, un suivi technique avec le Secrétariat général bien sûr, un suivi avec les élus de l'Exécutif qui sont chargés de suivre chaque marché, mais pas uniquement.

Nous avons aussi mis en place la commission des élus commande publique sur le volet achat. Celle sur le volet concession existe depuis longtemps. La première réunion a permis de faire une restitution des critères utilisés. Nous aurons l'occasion, lors des suivantes, de voir leur efficacité, le besoin de les renforcer selon les segments d'achat concernés. Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

**2023 DEVE 89 - Chambre funéraire des Batignolles. - Approbation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles (17e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DEVE 89 concernant la chambre funéraire des Batignolles et à l'amendement technique n° 46 qui y est rattaché.

Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 46 déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 46 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 89 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DEVE 89).

### **2023 DFA 70 - Convention d'occupation du domaine public. - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Puebla (19e). - Avenant n° 3.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 70 concernant la convention d'occupation du domaine public et la concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Puebla dans le 19e. C'est l'avenant n° 3.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération fait passer la redevance minimum que devra payer l'entreprise Puebla S.A.S. Coma le Perchoir à la Ville de Paris, de 90.000 à 30.000 euros par an, sur une période de 5 mois. Cette baisse de redevance est due à des rénovations de l'intérieur du bâtiment du pavillon Puebla pour une durée de 5 mois. Cette baisse de la redevance minimum entraîne une perte de recettes de 36.000 euros pour la Ville de Paris.

Ce projet de délibération est un symbole du manque de prévoyance de l'Exécutif parisien et des pertes de recettes qui en découlent. La Ville avait prévu des travaux de rénovation du pavillon Puebla à partir de 2026. Or, l'entreprise chargée de son exploitation constate que le bâtiment est en si mauvais état qu'elle ne peut même pas initier la mise en œuvre du programme d'investissement qu'elle avait prévu, ni même exploiter le pavillon Puebla dans son plein potentiel.

Le concessionnaire a donc logiquement demandé la réalisation de travaux urgents de rénovation. Comment se fait-il que la Ville de Paris n'ait pas constaté le même niveau de dégradation des lieux avant le début du contrat de concession à Puebla S.A.S. ? Nous avons pourtant alerté plusieurs fois la Ville de Paris sur le niveau de délabrement général du parc des Buttes-Chaumont avant qu'elle ne se décide à entreprendre des travaux.

La Ville aurait pu ainsi entreprendre les travaux de rénovation d'un seul coup et avec quelques années d'avance. Cela lui aurait évité la perte de recettes liée à cette baisse de redevance.

Par ailleurs, ce projet de délibération nous fait savoir que l'entreprise Puebla S.A.S. et sa maison mère sont en redressement judiciaire. Les difficultés financières qu'a pu connaître l'entreprise dans la crise du Covid ont été accentuées par les travaux dans le parc des Buttes-Chaumont. On se demande pourquoi l'Exécutif parisien, d'habitude si prompt à dispenser des subventions, n'a cette fois pas jugé bon de subventionner une entreprise directement impactée par les travaux et de l'accompagner pendant les différentes phases de la rénovation.

En cohérence avec ce constat, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci beaucoup.

Première remarque, merci pour votre attention sur les recettes touchées par la Ville quand il s'agit de 36.000 euros. N'hésitez pas à avoir la même attention quand il manque 100 millions d'euros parce qu'il y a une suppression de la C.V.A.E., ce sera tout aussi intéressant.

Je regrette que vous n'ayez tenu compte, sur aucun point, de la réponse qu'a pu vous faire Mahor CHICHE, je crois, en conseil d'arrondissement dans le 19e, mais on peut répéter les mêmes choses.

Le pavillon Puebla, situé dans le parc des Buttes-Chaumont, est géré par la société Puebla S.A.S. depuis 2018. Les travaux prévus dans le cadre de cette concession n'ont pas pu être réalisés par le concessionnaire, pour des raisons ayant trait à des désordres structurels. L'exploitant a donc décidé de procéder à des travaux intérieurs en avance de phase donnant lieu à une fermeture de l'établissement non prévue dans le contrat initial.

Pour cette raison, une demande d'accompagnement a été effectuée auprès de la Ville. Après analyse par les services de la direction des finances et des achats, il a été décidé de diminuer la redevance minimum garantie pendant la durée de ces travaux, estimée à 5 mois. Cette diminution est tout à fait justifiée. Cet accompagnement,

dont la demande est certes motivée par les difficultés de la maison mère, mais elle est légitime, est dans un cadre précis.

Je ne reviendrai pas sur votre suggestion que l'on se mette à subventionner une entreprise, cela n'a pas de sens, tel n'est pas notre lien avec nos concessionnaires. Il y a un cadre précis dans lequel on peut éventuellement faire modifier les redevances touchées par avenant. Chaque investissement fait par le concessionnaire améliore le patrimoine, qui reste un patrimoine municipal.

Il n'y a vraiment pas de quoi s'étonner de cet avenant assez banal. Je vous invite, chers collègues, à le voter.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 70).

## Compte rendu de la 2e Commission.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur, nous passons aux travaux de la 2e Commission.

Je donne la parole à sa présidente, chère Raphaëlle PRIMET. Madame la présidente de la 2e Commission, c'est à vous.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, la dernière séance de notre Commission a été principalement dédiée au débat budgétaire. Chacune des adjointes ainsi que M. MARTIAL ont pu nous présenter en détail les choix budgétaires sur leur secteur. Chaque membre de la Commission a reçu les éléments détaillés. J'en ferai donc une présentation succincte retenant l'essentiel.

L'augmentation de 11 millions d'euros dans ce secteur a été entérinée et c'est une bonne nouvelle. Jacques MARTIAL nous a présenté un projet de délibération concernant la promotion de la gastronomie dans le cadre du 10e salon de la gastronomie des Outre-mer et des cuisines du monde.

Laurence PATRICE nous a présenté son budget, 800.000 euros de fonctionnement et 3,3 millions en investissement, principalement pour les travaux d'aménagement du futur jardin du 13 novembre 2015, auxquels nous pouvons ajouter 200.000 euros gagnés par un amendement du groupe communiste pour la statue de Louise Michel, qui trône au pied du Sacré-Cœur et qui est, rappelons-le, construite sur les morts de la Commune.

Elle est revenue sur le programme des nombreuses commémorations du mois de novembre autour du Général de Gaulle à Colombey les Deux Églises, du 105e anniversaire de l'Armistice et des attentats de 2015.

Le 6 décembre, à l'occasion des 27 ans de son assassinat, la plaque Malik Oussekiné a enfin pu être apposée non pas sur le trottoir, mais sur la façade de l'immeuble où il a été retrouvé mort. Vous étiez nombreux à y être présents.

Pour ce Conseil, Laurence PATRICE nous présente 6 subventions récurrentes à diverses associations mémorielles, ainsi que 14 dénominations. Je ne vous en fais pas la liste intégrale, mais nous parlerons de Charles Aznavour, de Tony Dreyfus, d'Angélique du Coudray et d'Idir.

Deux vœux seront présentés pour la valorisation des cultures asiatiques dans le 13e et une dénomination pour le général Jean-Louis Georgelin.

Un vœu de l'Exécutif, dont nous n'avons pas connaissance au moment de la Commission, nous sera soumis pour débaptiser l'avenue du Général Bugeaud au profit dorénavant de celle du dernier Compagnon de la Libération, Hubert Germain. Je sais que cette décision ne manquera pas de faire débattre notre Assemblée.

Le budget affecté à la culture est de 173,5 millions d'euros au B.P. 2024 en fonctionnement, et 43,6 en investissement, et une augmentation du budget à plus de 6 %. Le soutien de la Ville à l'expression musicale progresse de 15 %, le soutien au spectacle vivant de 6 %, l'enseignement artistique et les pratiques amateurs bénéficient d'un budget de 7,5 millions.

Les recettes aussi progressent de 4 %, notamment grâce aux recettes des droits d'inscription aux conservatoires et ateliers beaux-arts.

Un focus sur Paris Musées, qui a connu une forte affluence de 4,5 millions de visiteurs dans ses 14 musées. L'établissement verra sa subvention augmenter de 1 million, mais prévoit d'atteindre 41 % d'autofinancement en 2024.



La poursuite des rénovations de nos musées et l'investissement de 8,7 millions d'euros pour le musée de la Vie romantique, les Catacombes, le Petit Palais entre autres.

Carine ROLLAND nous a présenté de nombreux autres projets et axes de soutien, la création, le livre et la lecture publique avec Bibliocité, les conservatoires, la "Nuit Blanche", les Olympiades culturelles, mais je n'ai pas le temps ici de tout détailler.

Le budget du patrimoine est porté à 4,9 millions de fonctionnement et 22 millions d'investissement, mais je crois que les amendements d'hier ont pu l'augmenter de plus de 4 millions d'euros pour le patrimoine culturel.

L'année Haussmann s'achève avec une très belle exposition qui a été inaugurée le 5 décembre sur les grilles de l'Hôtel de Ville. Après Wallace en 2022, Haussmann cette année, l'année 2024 sera consacrée à Hector Guimard avec plusieurs événements tout au long de l'année, en lien avec le Comité d'histoire, le Musée d'Orsay, le Petit Palais et le cercle Guimard.

Ainsi, les "Mardis de l'histoire" reviendront dès janvier pour évoquer la période Art nouveau Art Déco à Paris. Karen TAÏEB nous invite ce 21 décembre à l'inauguration du pronao de La Madeleine, une splendeur de restauration à ne pas manquer.

Trois projets de délibération de subvention nous ont été présentés et un vœu du groupe Changer Paris sera examiné, relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

### **2023 DAC 542 - Subvention (8.000 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération départementale de Paris - Mouvement d'Education Populaire - Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 542 relatif à l'attribution d'une subvention de 8.000 euros, d'une convention avec la Ligue de l'enseignement, la Fédération départementale de Paris, un mouvement d'éducation populaire, la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

Sylvain RAIFAUD ne semble pas être là. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 542.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 542).

### **2023 DAC 545 - Subvention (10.000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'association "Œuvre de Secours aux Enfants".**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 545 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention annuelle d'équipement avec l'association "Œuvre de secours aux enfants".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'abominable attentat islamique commis par le Hamas le 7 octobre dernier et ses échos en France nous rappellent que l'antisémitisme est malheureusement loin d'avoir disparu de nos sociétés modernes. Surtout, il nous amène à réaffirmer l'importance vitale d'associations telles que l'"O.S.E.", "l'Œuvre du secours aux enfants". L'"O.S.E." a toujours fait de la lutte contre l'antisémitisme une de ses valeurs cardinales. Son rôle historique et crucial dans le sauvetage de plusieurs milliers d'enfants juifs ou à la déportation et l'extermination ne saurait être oublié.

Si l'"O.S.E." concentre aujourd'hui son action dans les champs de l'accompagnement social, médical, et éducatif pour tous les Parisiens et toutes les Parisiennes, son engagement humaniste a encore pu être constaté en octobre lorsque l'"O.S.E." a mis en place une ligne d'écoute et de soutien psychologique pour tous les francophones résidant en Israël. Ce dispositif, assuré par des professionnels de santé ayant pour objet de prévenir les troubles de stress post-traumatique et de soutenir les personnes en détresse, a permis d'aider plus de 600 personnes touchées par les attaques du 7 octobre.

Ce projet de délibération vise à subventionner l'"O.S.E." pour que celle-ci puisse procéder à la numérisation de 3.500 dossiers d'enfants sauvés pendant la guerre ou pris en charge après celle-ci. La numérisation des archives de l'"O.S.E." est donc un projet fondamental pour la mémoire et la transmission des expériences et des destins des victimes de la Shoah et de ceux qui y ont échappé.

Il est important de rappeler ces actions passées et présentes de l'"O.S.E." pour la défense des opprimés et plus largement pour le respect des libertés fondamentales. Le groupe Changer Paris votera, comme toujours, ce projet de délibération que vous nous proposez.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, pour cette intervention qui me permet de saluer une institution tout à fait majeure, installée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. L'"Œuvre de secours aux enfants" a joué un rôle déterminant dans le sauvetage de plus de 3.000 enfants juifs pendant l'occupation et a recueilli 2.000 orphelins à la Libération.

Depuis lors, elle travaille à cette vocation du secours à l'enfance en danger qui ne s'est donc jamais démentie, et même tout récemment, vous l'avez rappelé, cher collègue.

Je tiens avec vous à saluer ce travail que mène cette association en transmettant la mémoire de la Shoah. Une transmission vivante, riche de témoignages et en réunissant aussi les derniers survivants parmi les enfants cachés et leur famille.

L'"O.S.E." reste aujourd'hui un acteur extrêmement présent, qui accompagne, propose, par ces temps d'échange et de prise de parole, un espace refuge tel qu'il l'a toujours été. Ce travail de numérisation est aussi important pour les chercheurs et pour les historiens.

Je suis donc très heureuse de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs qui nous lie à l'"O.S.E." et de maintenir un niveau de subvention inchangé depuis le début de la mandature, avec cette institution essentielle.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 545.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 545).

Je vous remercie.

## **2023 DEVE 86 - Dénomination jardin Charles Aznavour attribuée au carré Ledoyen situé dans le jardin des Champs Elysées (8e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 86 relatif à la dénomination "Jardin Charles Aznavour" attribuée au carré Ledoyen situé dans le jardin des Champs-Elysées, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, du groupe "Indépendants et Progressistes", pour cinq minutes maximum.

**M. Alexis GOVCIYAN**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, honorer aujourd'hui Charles Aznavour et sa mémoire dans le contexte tragique que connaissent l'Arménie et le Haut-Karabakh est un symbole fort, nous en avons parlé tout à l'heure. Oui, nous l'avons réaffirmé, l'Arménie est en danger, l'indicible s'est produit. La famine, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique ont été le quotidien des habitants du Haut-Karabakh.

Lors de notre débat sur l'attribution de la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabakh, nous avons rappelé toutes ces horreurs, notamment et surtout le processus génocidaire mis en place par la coalition turco-azérie. Dans ces moments tragiques, le peuple arménien n'était pas seul, la France, et surtout Paris, était à ses côtés, en soutien et en mobilisation.

Aujourd'hui, ce projet de délibération pour la dénomination "Jardin Charles Aznavour" nous permet de rappeler tout ce qui lui était cher : l'amour de la France est universel, de la langue française, le goût du verbe, et l'amitié qui lie la France à l'Arménie, Paris à l'Arménie.

Héritier de parents exilés, né dans un hôpital de l'autre côté de la Seine, loin des hauts plateaux arméniens, le petit Shahnourh Vaghinag Aznavourian est devenu sans conteste un des visages de notre Nation, mais également une figure universelle.

Celui qui était certain de conquérir Paris a fait bien mieux, il a conquis le monde. Il s'est produit à la fois sur tous les continents et aux côtés des plus grands. Si peu de choses prédestinaient ses parents Micha et Knar Aznavourian, apatrides, fuyant le premier génocide du XXe siècle, à s'installer définitivement dans le pays des droits de l'homme, c'est bien à Paris, alors qu'ils attendaient un visa pour les Etats-Unis, qu'ils posent leurs valises.

Alors que l'Europe s'enlise dans une guerre sans fin, la famille Aznavourian s'installe dans le 9e arrondissement, au 22 de la rue de Navarin. De cette adresse comme de ses bureaux rue Rossini, Charles Aznavour parlait souvent avec la maire du 9e, Delphine BÜRKL, à chacune de leur rencontre, car sur le plan de l'histoire, de la mémoire, le 22 rue de Navarin était à la fois un refuge et un lieu d'une solidarité exemplaire.

En effet, pendant l'occupation nazie, Micha et Knar Aznavourian, ses parents, ouvraient leur foyer au péril de leur vie, aux Juifs qui se cachaient, aux résistants, et notamment à Missak et Mélinée Manouchian, avec qui ils partageaient l'expérience de l'exil, mais également des idéaux communs.

Hasard du calendrier, l'année 2024 marquera le centenaire de Charles Aznavour, mais également la panthéonisation de ceux qui trouvaient refuge chez ses parents.

A l'instar de Joséphine Baker déjà panthéonisée, Charles Aznavour avait deux amours : la France et l'Arménie, dont il était devenu citoyen en 2008 et qu'il représentait auprès de l'Organisation des Nations Unies.

A cela j'ajouterai un troisième amour : la musique. Ce langage universel dans lequel il berce dès le plus jeune âge. Charles Aznavour était un de ces rares artistes à être entrés dans notre patrimoine de son vivant. Un artiste qui arrivait à mettre en musique les émotions de l'être, nos émotions.

Aznavour fait partie de ces artistes qui ont écrit la bande originale de nos vies. L'évocation de sa seule disparition évoque en chacun de nous, avec émotion, une chanson, un souvenir, un moment partagé, une notion d'humanité, de solidarité. Avec lui, notre culture, la culture française, et notre belle capitale rayonnent depuis tant d'années et ce n'est sans doute pas terminé.

A quelques mois du 22 mai 2024, qui marquera le centenaire de l'immense Charles Aznavour, ce projet de délibération pour la dénomination "Jardin Charles Aznavour" attribuée au carré Ledoyen dans le jardin des Champs-Élysées est éminemment symbolique. Notre groupe "Indépendants et Progressistes" remercie Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant. Notre groupe "Indépendants et Progressistes" votera avec enthousiasme en faveur de ce projet de délibération.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, donner le nom de Charles Aznavour au patrimoine commun parisien, c'est rendre hommage à une figure marquante de la musique française, un héritage de valeur dans un territoire, et enfin esquisser l'ambition d'un lieu. C'est dans cet esprit que la dénomination "Jardin Charles Aznavour" a été attribuée à une partie des jardins des Champs-Élysées sur le carré Ledoyen.

Décédé le 1er octobre 2018 à l'âge de 94 ans, Charles Aznavour était un auteur, un compositeur, un interprète qui a divertit le monde pendant près de 75 ans.

Icône par excellence de la culture populaire française, il était reconnu de tous comme un écrivain remarquablement doué et styliste de chansons uniques. Souvenons-nous des 1.000 chansons qu'il a pu composer, comme "Hier encore", "Emmenez-moi", "For me formidable", ou encore "La bohème", pour ne citer que celles-là parmi tant d'autres.

Plus jeune, bien qu'il ait un appétit pour la musique, Charles Aznavour a canalisé son énergie vers le théâtre, puis de la scène à l'écran où il a tourné dans quelque 60 films sous la direction des meilleurs réalisateurs de son temps, de Cocteau à Chabrol, sans oublier LÉLOUCH, ou Truffaut dans "Shoot the piano player" qui fit de lui une star française de l'écran.

Pourtant, il n'a jamais cessé de s'identifier le plus étroitement à son héritage arménien, qui résonne aujourd'hui plus fort que jamais. Né Shahnourh Vaghinag Aznavourian, ses racines françaises provenaient du départ de ses parents qui ont fui la menace du massacre turc. Il fut un grand défenseur de la reconnaissance du génocide arménien, qui en avril 1915 et juillet 1916 a fait plusieurs centaines de milliers de morts dans la communauté arménienne en Turquie. Combat qu'il mènera toute sa vie durant, puisqu'il sera ambassadeur et représentant permanent de l'Arménie auprès de l'ONU.

Admiré à l'international, Charles Aznavour a eu un immense succès bien qu'il fut initialement très difficile pour lui d'être accepté comme compositeur. Grâce à ses talents d'écrivain et à son timbre de voix, sa percée a eu lieu en 1956 lors d'un engagement de vaudeville à Casablanca, où le public le place en tête d'affiche.

Très tôt, Charles Aznavour a appris à surmonter ses craintes, en partie grâce à l'aide d'Edith Piaf avec qui il a travaillé, développé son style, qui aujourd'hui encore reste inimitable.

Chanteur exigeant, artiste délicat, il chantait l'amour, les moments de joie et les déceptions sous timbre de mélancolie. Tant de succès pour un auteur-compositeur qui savait séduire son auditoire dès les premières notes de musique en créant des mélodies à caractère personnel et émotionnel qui élargissaient notre gamme d'émotions.

Aznavour n'a cessé de se produire et d'enregistrer jusqu'à sa mort, notamment en 2015 avec "Encores", son 51e et dernier album studio, pour une carrière qui aura multiplié les collaborations, les duos, les itinérances musicales, restant toutefois fidèle au jazz.

Aznavour serait le dernier à se comparer à ceux qu'il considérerait comme des chanteurs surdoués, tels que Sinatra, préférant se considérer comme un compositeur plutôt que comme un artiste.

Pour lui rendre hommage, votons unanimement pour sa mémoire et notamment pour l'Arménie, une dénomination du carré Ledoyen qui intègre une partie des jardins des Champs-Élysées dans le 8e arrondissement, pour que vibrent son nom et ses chansons.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, nous avons tous quelque chose d'Aznavour en nous, que l'on aime ou non ses chansons ou ses films. Il fait partie de ces quelques stars françaises comme Johnny Hallyday, Belmondo, Piaf ou Barbara qui ont marqué notre histoire, qui ont une place particulière dans notre histoire commune.

Aznavour a ponctué nos vies et continue de le faire au travers de ses chansons dont les titres ou certains refrains résonnent encore profondément dans notre quotidien. Qui n'a pas entonné "Je me voyais déjà en haut de l'affiche" hier encore, ou "Emmenez-moi", au détour d'une conversation ?

La carrière de cet auteur, compositeur et interprète fut l'une des plus longues et plus riches de la chanson française. Avec près d'un millier de morceaux à son actif, chantés dans plus de huit langues, des tournées internationales à foison, il était doté d'un talent et d'une énergie intarissables et à toute épreuve.

On oublie souvent l'acteur, mais Charles Aznavour, c'était une longue carrière cinématographique au cours de laquelle il a tourné avec les plus grands, Truffaut bien sûr, mais aussi Claude Chabrol, Mocky, Granier-Deferre, Volker SCHLONDORFF ou même Atom EGOYAN.

On retiendra surtout le magnifique "Tirez sur le pianiste" de Truffaut qui lui ouvrit les portes d'une carrière aux États-Unis, qui le découvrit d'abord comme acteur de la nouvelle vague avant de le découvrir comme chanteur. Ce fut le début de la gloire internationale.

Né en France de parents d'origine arménienne, il a traversé le siècle en le marquant de certains de ses combats, dont celui de la reconnaissance des droits de l'Arménie, sa patrie de cœur. La terre de ses ancêtres dont il a chanté les blessures, du génocide arménien au tremblement de terre de 1988. La cause arménienne était entrée en lui comme elle était entrée dans sa famille, qui avait accueilli et caché pendant l'occupation Missak Manouchian et son épouse Mélinée. Ces mêmes Arméniens que nous célébrerons en février prochain à l'occasion de la cérémonie de panthéonisation.

Avec 62 ans de carrière, Charles Aznavour est de ces artistes qui font l'unanimité. Nous sommes heureux de retrouver ce compagnon de route du côté des jardins des Champs-Élysées.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jeanne d'HAUTESERRE.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, Charles Aznavour, ambassadeur de la chanson française, méritait un hommage de Paris tant sa carrière fut exceptionnelle par sa durée et son foisonnement artistique fort d'un millier de chansons.

Charles Aznavour, c'est aussi l'un des plus beaux ambassadeurs de l'Arménie. Son engagement indéfectible pour le pays de ses ancêtres a traversé ses chansons et ses fondations, a d'ailleurs été reconnu par l'Arménie, qui l'a consacré héros national.

A l'heure où cette terre qui lui était si chère subit de nouveau une épuration ethnique poussant plus de 100.000 Arméniens à l'exode, cette dénomination que nous nous apprêtons à adopter est également un signal très fort. D'ailleurs, un buste de Charles Aznavour a été inauguré à Stepanakert, la capitale du Haut-Karabakh, en 2018.

En début d'après-midi, la Ville de Paris a attribué la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut-Karabakh et nous en sommes très fiers. Aussi, l'emplacement qui est proposé est une évidence. Il s'agit de dénommer le carré Ledoyen, une partie du jardin des Champs-Élysées non loin de la statue du père Komitas, du jardin d'Erevan et de l'esplanade d'Arménie. Le siège du diocèse arménien de France est également situé à proximité, rue Jean Goujon, où se déroule à chaque rentrée de septembre depuis 2015, le festival arménien.

Ce sera donc un honneur d'accueillir cette dénomination dans le 8e arrondissement. Notre groupe Changer Paris votera à l'unanimité ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 8e, et merci, chers collègues. Vous l'avez tous rappelé, saluer Charles Aznavour, c'est saluer une carrière artistique extraordinaire. C'est songer à son maniement de la langue, à la poésie de ses paroles et de ses mélodies, dont beaucoup parmi le millier de chansons de son répertoire demeurent ancrées dans nos cœurs, de "la Bohème" à "la Mamma", des "Comédiens" à "Désormais".

Aznavour a incarné la chanson française en nous parlant de sensualité et d'amour, de nostalgie et du temps qui passe. Il a été une voix essentielle, une voix marquante, une voix engagée en abordant des sujets trop longtemps tus, l'homosexualité par exemple, et bien sûr le génocide arménien.

Lui qui n'avait jamais oublié ses racines, lui dont la famille a caché Juifs et résistants, et notamment aussi Mélinée et Missak, il n'aura, tout au long de sa vie, cessé d'apporter son soutien et son amour à l'Arménie, jusqu'à recevoir la plus haute distinction de ce pays, celle de héros national.

A l'approche du 100e anniversaire de la naissance de Charles Aznavour, la Maire de Paris a tenu à ce que nous puissions rendre hommage, dans cette ville qu'il a tant aimée et tant chantée, de Montmartre à la rue Sarasate et du mois de mai au mois d'août, à cet immense artiste. Je suis très heureuse de voir son nom s'inscrire tout en haut de l'affiche le long de l'avenue des Champs-Élysées, dans un jardin à même d'honorer à sa juste mesure, ce géant de la chanson française et ce grand humaniste.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DEVE 86).

Unanimité. Merci.

## **2023 DU 159 - Dénomination place Tony Dreyfus (10e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 159 relatif à la dénomination de la place Tony Dreyfus, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire, du groupe Paris en commun.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons rendu hommage à Tony Dreyfus dans cette Assemblée. Je ne sais pas si Tony aurait voulu être un artiste, mais c'était un homme de terrain, un bon maire, un député investi pour son territoire et pour son pays. C'était aussi un avocat engagé.

Je suis heureuse que, grâce à Laurence PATRICE, nous ayons pu organiser la cérémonie qui aura lieu le 9 janvier prochain, pour inaugurer cette place Tony Dreyfus à côté de la mairie du 10e. Je voulais l'en remercier.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Alexandra CORDEBARD, je sais combien cet hommage vous tenait à cœur ainsi qu'à beaucoup de mes collègues élus du 10e arrondissement. Je suis heureuse qu'il puisse aboutir aussi vite.

J'ai le sentiment que Tony Dreyfus aura, sur ce site spécialement choisi, une place à son image à deux pas de la mairie qui fut la sienne et face à ce bistrot du 10e pour lequel il avait tant d'affection. Je me réjouis que ce projet de

délibération soit soumis au vote aujourd'hui de telle sorte que l'on pourra inaugurer, dès le mois de janvier, pour marquer symboliquement, comme le souhaite sa famille, l'anniversaire de Tony Dreyfus.

Nous aurons l'occasion de rappeler la mémoire d'un avocat qui fut déterminé à défendre de justes causes, d'un ministre qui fidèle à son mentor, Michel Rocard, mit en œuvre de grandes réformes sociales, et évidemment d'un élu de terrain qui fut tendrement attaché au 10<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DU 159).

Je vous remercie.

## **2023 DU 160 - Dénomination place Angélique du Coudray (10<sup>e</sup>).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 160 relatif à la dénomination de la place Angélique du Coudray, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire, chère Alexandra CORDEBARD, c'est à vous.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Une autre dénomination dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, d'une tout autre nature puisqu'il s'agit d'installer dans l'espace public une autre femme, une femme qui a œuvré pour les femmes, puisqu'on peut dire d'elle que c'était peut-être la première sage-femme, celle qui enseigna aux femmes la manière d'accoucher, et celle qui permit que la mortalité infantile baisse. Celle qui enseigna les bonnes pratiques dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je suis heureuse qu'elle trouve sa place dans le 10<sup>e</sup>.

Je remercie infiniment Laurence PATRICE de ce travail que nous faisons ensemble, qui consiste à installer dans l'espace public du 10<sup>e</sup>, dans ses rues, sur ses ponts, la mémoire des femmes qui ont marqué. Pour ce qui concerne Angélique du Coudray, elle a également œuvré comme une vraie féministe pour faire avancer la cause des femmes. Cela me réjouit infiniment. Merci encore, Laurence PATRICE.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, chère Alexandra CORDEBARD.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Alexandra CORDEBARD.

C'est un grand bonheur de rendre justice à des figures méconnues de notre histoire. Nous le savons bien, souvent, trop souvent, ces figures oubliées, occultées, se trouvent être des femmes. Angélique du Coudray fut pourtant une de ces pionnières extraordinaires sans qui l'art de l'accouchement, sujet bien trop tabou pour être honoré dans les rues de Paris jusqu'à nos jours, ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle a révolutionné cette pratique comme sage-femme et obstétricienne. Quelques décennies plus tard, ce sera le cas de Marie-Louise Dugès Lachapelle, qui œuvrera en ce sens. D'ailleurs, un espace du 12<sup>e</sup> arrondissement lui sera consacré. L'une et l'autre avaient fait l'objet d'un vœu, il y a de cela plusieurs mois, dont je veux remercier Anne BIRABEN.

Je suis très heureuse de le concrétiser en honorant ces deux femmes de science dans des arrondissements marqués par la présence de grands établissements de santé. Dans le cadre du 10<sup>e</sup> arrondissement et d'Angélique du Coudray, c'est à quelques encablures de l'Hôpital Saint-Louis. Mes chers collègues, je vous invite à voter avec moi ce projet de délibération et je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, chère Laurence.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 160).

Il est adopté avec beaucoup de plaisir.

**2023 DU 167 - Dénomination square Idir (20e).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DU 167. Il s'agit de la dénomination du square Idir, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Éric PLIEZ, M. le maire du 20e, pour le groupe Paris en commun.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est avec joie que je prends aujourd'hui la parole sur la dénomination du square Idir dans le 20e arrondissement. Idir, de son nom Hamid Cheriet, est né en Algérie en 1945. Fils de berger, étudiant en géologie, il se destinait à devenir ingénieur dans l'industrie pétrolière, mais dès son enfance, il a été bercé par les chants et les poèmes de sa grand-mère et de sa mère.

En 1973, il chante à la radio algérienne "A Vava Inouva". Il captive les auditeurs. L'année suivante, c'est sous un "pseudo" qu'il enregistre ce titre, pour ne pas être reconnu par ses parents. Ainsi naît la légende Idir. Ce morceau connaît un succès planétaire, est diffusé dans 77 pays et traduit en 15 langues. C'est ce succès qui lui permettra de signer un contrat avec une maison de disques française. Il s'installera à Paris en 1975.

Durant sa carrière très prolifique, il sortira 11 albums studio permettant au monde entier de découvrir, à travers ses textes et sa musique, la beauté de la culture berbère. Il a également beaucoup composé pour des artistes variés et collaboré avec d'autres, notamment dans son dernier album "Ici et ailleurs" sorti en 2017. C'est un album qui rendait hommage à la chanson française, nous permettant de découvrir les voix de Cabrel, Grand Corps Malade ou encore d'Aznavour, tout cela mêlé à la langue berbère.

Idir est décédé le 2 mai 2020 à Paris. Il repose au cimetière du Père-Lachaise. Il était depuis de nombreuses années un habitant du 20e arrondissement engagé dans la vie de l'arrondissement et notamment dans l'"Association de culture berbère". C'est avec cette association que nous avons pu lui rendre hommage au carré de Baudouin en 2021.

Longtemps, il a arpenté la rue du Liban, la rue des Marronniers, la rue Sorbier et d'autres rues du quartier Belleville. Il paraissait donc approprié de nommer la place de Ménilmontant "le square Idir".

Je remercie la commission des nominations des voies, espaces verts, équipements publics municipaux de son travail pour l'identification de cette place, et évidemment Laurence PATRICE pour son soutien.

Le 20e est riche de toutes les cultures, toutes les passions, toutes les expressions artistiques de ses habitantes et ses habitants. Parmi elles et eux, Idir se distinguait par son génie et son aura internationale. Je suis donc heureux de vous proposer ce projet d'hommage et j'espère qu'il recueillera un vote unanime de notre Assemblée. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Éric PLIEZ.

Je donne la parole aussi à Raphaëlle PRIMET, Mme la présidente du groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, le 2 mai 2020, avec la mort d'Idir, l'une des plus grandes voix kabyles disparaissait. Internationalement reconnu, remplissant les salles partout où il passait, diffusé dans plus de 70 pays et traduit en 15 langues, il était devenu l'un des ambassadeurs de la communauté kabyle. Sa popularité dépassait largement la communauté.

Sa plus célèbre chanson en langue berbère "A Vava Inouva", qui avait fait le tour du monde, lui survivra. Cette même chanson qui a changé le cours de sa vie alors qu'il se destinait à être géologue. C'est en effet lors d'un passage en 1973 sur radio Alger, où il doit remplacer au pied levé la chanteuse Nouara, que sa chanson "A Vava Inouva" en langue berbère fait le tour du monde à son insu pendant qu'il fait son service militaire.

C'est l'ensemble de son répertoire qui a bercé l'enfance de nombreux Algériens et donné de la visibilité à la Ville pour la reconnaissance de la culture berbère.

Arrivé à Paris en 1975, ce fils de berger né le 25 octobre 1949 dans un village de Kabylie, avait fait sa carrière en France. Aujourd'hui, il repose au cœur du 20e arrondissement, au cimetière du Père-Lachaise. Il est en quelque sorte et pour l'éternité citoyen de cet arrondissement qu'il avait fait sien de son vivant.

Idir avait fait de Ménilmontant et de la rue des Marronniers son quartier général. On pouvait l'y croiser quotidiennement au petit balcon ou à la pétanque des cafés de quartier. Quand il se baladait dans les rues de ce quartier populaire et métissé, il était continuellement salué, embrassé, sollicité. Tout le monde l'appelait "l'antivedette" et il se prêtait volontiers au jeu. Ménilmontant était devenu un peu son chez lui. Il venait régulièrement rencontrer la communauté kabyle à l'"Association de culture berbère".

Voilà pourquoi, par-delà même la personnalité de l'homme, son parcours et le rayonnement artistique et international d'Idir, il nous semble impératif, en hommage et en fidélité, de dédier ce square Idir dans cette partie du 20e où il aimait retrouver ses amis, sa famille et ses connaissances.

Cet hommage n'est pas anodin, il inscrit notre arrondissement dans sa réalité populaire et migratoire dont vient de parler Éric PLIEZ, notre cher maire, dans toute sa richesse de vies et des parcours. N'est-ce pas Idir qui publiait

en 2007 l'album "La France des couleurs", en pleine campagne pour l'élection présidentielle française parasitée déjà par des débats sur l'immigration et l'identité dite nationale ?

Ce choix de mettre cet homme de culture au cœur de notre ville porte les paroles et la voix d'un homme de paix et de cœur. Cela traduira cette part culturelle et linguistique, notre âme, disait Idir, devenue aussi française. Cela porterait enfin un message clair, celui d'une laïcité et d'une citoyenneté où tout un chacun peut vivre ses convictions sans crainte ni contrainte, émancipé des pressions communautaristes, idéologiques, religieuses, éloigné des logiques et des pensées binaires.

Idir, c'était aussi un homme curieux, ouvert à la modernité et aux autres. Un homme qui n'a jamais cessé de construire des passerelles entre les deux rives de la Méditerranée. On ne compte plus les duos. Il en a même sorti plusieurs albums, Manu CHAO, Dan AR BRAZ, Charles Aznavour, Tiken Jah FAKOLY, AKHENATON, Maxime LE FORESTIER, Jean-Jacques GOLDMAN, ZEBDA, Gilles SERVAT, ou encore l'orchestre national de Barbès. Ils ont tous partagé le micro avec lui, avec cet homme de partage, transporté par la convivialité que les habitants du 20e lui ont bien connue.

De lui, le sociologue Pierre Bourdieu disait : "ce n'est pas un chanteur comme les autres, c'est un membre de chaque famille". Avec ce square à son nom, il deviendra un membre à part entière de la grande famille du 20e arrondissement qu'il chérissait tant. Je sais que nous saurons lui faire honneur.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup pour ce bel hommage à Idir.

Madame Laurence PATRICE, vous avez la parole, pour répondre.

**Mme Laurence PATRICE,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, s'il nous importe de mettre à l'honneur la mémoire des femmes, il est aussi essentiel de mettre en avant, de faire connaître et de garder vivante la mémoire de toutes les cultures qui ont participé et continuent de participer au rayonnement de notre ville. Je suis très heureuse de voir ce projet de dénomination aboutir sur cette petite place de la rue de Ménilmontant, après de longs échanges avec la famille et les proches de ce chanteur emblématique, avec l'équipe d'Éric PLIEZ, Monsieur le maire.

Cet homme aimait vivre dans ce quartier des Amandiers, et surtout cela a été rappelé, il a tant fait vibrer de nostalgie, de tendresse la Kabylie, l'Algérie, le Maghreb et au-delà le monde entier. Les chansons d'Idir ont traversé tant de frontières.

Vous l'avez rappelé, Idir est en quelque sorte une icône de la culture berbère. Sa célèbre chanson "A Vava Inouva" est bien plus qu'une ballade, qu'une berceuse ou même qu'un tube, quoiqu'elle en ait eu indéniablement le succès, c'est un poème qui traduit la nostalgie, la quête de soi et le respect des traditions ancestrales. Il est un symbole de transmission culturelle. J'irais même plus loin, il réintègre selon les mots de Bourdieu, la famille du 20e, et il rentre aussi dans la grande famille parisienne.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 167, avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif, puisque nous l'avons proposé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 167).

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif au changement de dénomination de l'avenue Bugeaud (16e) et à un hommage à Hubert Germain.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous avons un vœu, le vœu référencé n° 150, relatif au changement de dénomination de l'avenue Bugeaud dans le 16e arrondissement, et l'hommage à Hubert Germain.

Avant de donner la parole à Laurence PATRICE et aux élus qui ont demandé de pouvoir exprimer une intention de vote, je voudrais introduire ce vœu relatif au changement de dénomination de l'avenue Bugeaud dans le 16e arrondissement et à l'hommage qui sera rendu à Hubert Germain.

Alexis de Tocqueville dans "De la démocratie en Amérique", avait eu ces mots : "le passé n'éclairant plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres".

Notre histoire est ce qu'elle est, avec nos moments de gloire, de fierté, des périodes lumineuses comme des périodes sombres. La connaître, c'est comprendre d'où viennent nos valeurs et pourquoi il est essentiel de les



protéger aujourd'hui. Préserver et transmettre la mémoire passe évidemment par les noms de nos rues, de nos parcs, de nos avenues et de nos écoles.

Notre ligne est claire à Paris et elle reste inchangée, nous préférons toujours compléter et expliquer plutôt qu'effacer ou déboulonner. Mais, cela ne veut pas dire que nos rues sont figées pour l'éternité, bien au contraire.

Quand expliquer ou compléter est insuffisant, quand l'hommage historiquement rendu par une dénomination est profondément incompatible avec nos valeurs communes, nous pouvons et même parfois nous devons faire des exceptions et nous en avons fait.

Depuis 2001, nous ne l'avons fait qu'à cinq reprises. Je pense à la rue Richepanse du nom du général esclavagiste Antoine Richepanse, 1770-1802. Cette rue a été renommée "rue du Chevalier-de-Saint-George", dans le 1er arrondissement.

Je pense aussi, dans le 18e arrondissement, au square Willette, rebaptisé en raison de son antisémitisme, "square Louise Michel", grande héroïne de la Commune, qui a connu le bagne en Nouvelle-Calédonie.

Et puis, dans le 15e arrondissement, je pense à la rue Alexis Carrel, eugéniste notoire, renommée "rue Jean-Pierre Bloch".

C'est aujourd'hui le cas avec l'avenue Bugeaud. Les polémiques autour de la dénomination de l'avenue Bugeaud dans le 16e arrondissement ne sont pas récentes. Thomas Robert Bugeaud, 1784-1849, maréchal de France, gouverneur général de l'Algérie, est connu comme l'incarnation de la violence extrême de l'armée française en Algérie. Son rôle dans la colonisation est largement connu, tout comme ses méthodes particulièrement inhumaines et barbares, notamment sa technique dite "d'enfumage des populations civiles".

A Paris, le maréchal Bugeaud a également fait preuve d'un maintien de l'ordre particulièrement violent, rue Transnonain - actuellement c'est la rue Beaubourg -, lors de l'insurrection républicaine de 1834.

Nous connaissons l'ampleur de ses crimes, des crimes dont il est responsable, des crimes de guerre qui déjà, à son époque, étaient considérés comme inhumains. C'est un point central, et cela est tout à fait documenté. A son époque, l'action personnelle de Bugeaud en Algérie faisait déjà scandale.

Le maréchal Bugeaud laisse également un souvenir insupportable par ses écrits racistes et antisémites à l'égard des Algériennes et des Algériens, et notamment de la population juive algérienne.

Nous faisons donc le choix de changer le nom de cette avenue. C'est bien sûr le fruit d'une longue réflexion, de nombreuses consultations, de nombreuses sollicitations d'historiennes, d'historiens, d'associations, et nous avons mené, et je remercie Laurence PATRICE, avec grand soin, ce travail justement de recueil de ces avis, mais aussi de ces demandes.

Je sais que ce geste n'est pas anodin pour les riverains, je le sais, cher Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement, je le sais parfaitement et c'est pourquoi cet acte est si rare et si réfléchi.

Nous accompagnons et nous accompagnerons les riverains dans le changement d'adresse, comme nous avons toujours su le faire, dans la proximité, la pédagogie, en se donnant le temps nécessaire pour bien faire les choses.

Pour cela, nous avons besoin de le faire avec la mairie du 16e arrondissement. Monsieur le maire, je sais que nous pourrions travailler ensemble, car débaptiser, c'est aussi renommer, et le choix du nouveau nom doit éclairer cette réflexion qui nous a menés à ce choix exceptionnel.

J'ai proposé le nom d'Hubert Germain, pour renommer cette avenue. Ce Parisien illustre, ce grand héros de la Résistance, Compagnons de la Libération de la première heure. Je vous propose ainsi de faire le choix d'un grand soldat de la France, qui honore la mémoire de la France combattante et de nos forces armées. Il a disparu en 2021, à l'âge de 101 ans.

Hubert Germain avait rejoint la France libre dès le mois de juin 1940, pour participer durant 5 ans à des campagnes militaires où son comportement fut exemplaire. Il a par la suite mené une carrière politique locale et nationale devenant successivement maire, député de Paris et ministre de la République.

En tant que Compagnon de la Libération, d'ailleurs le dernier Compagnon de la Libération disparu, Paris se devait d'honorer la mémoire de ce compagnon, chancelier d'honneur de l'Ordre de la Libération, inhumé selon le vœu du Général de Gaulle dans la crypte du mont Valérien.

Alors que nous célébrerons en 2024 le 80e anniversaire de la Libération de Paris, et notamment au mois d'août, choisir de renommer cette avenue au nom d'Hubert Germain nous permet une fois encore de réaffirmer l'attachement de la Ville de Paris aux valeurs républicaines et à la promotion d'une mémoire dont chaque Parisienne et chaque Parisien puisse être fier. Le 16e arrondissement était un choix naturel, puisque c'est là qu'Hubert Germain est né, le 6 août 1920. D'ailleurs, M. SZPINER, alors maire du 16e arrondissement, avait formulé le vœu qu'un lieu public de son arrondissement porte son nom, ce sera donc chose faite.

Mesdames et Messieurs, ce changement de dénomination ne signifie ni l'effacement ni l'oubli. Sur place, il sera accompagné de plaques expliquant notre choix et dans le même temps, le Musée Carnavalet, qui est le musée de l'histoire de Paris, accueillera une plaque "Bugeaud" et une "Germain" côte à côte, pour expliquer comment nommer les rues de la Capitale de notre pays est un acte politique dans le plus beau sens du terme.

Cet acte s'inscrit dans une histoire longue et ancienne, celle de Paris et de la France, dont la lecture évolue nécessairement au fil du temps, pour partager une mémoire la plus complète et la plus juste possible.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Laurence PATRICE, puis aux personnes inscrites pour les explications de vote.

Chère Laurence.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les rues de Paris nous racontent une histoire, celle de la ville, celle de notre pays, mais aussi et peut-être surtout, pour oser une paraphrase gaullienne, celle d'une certaine idée de la France, de ses grands principes, de ses valeurs fondamentales, celle de notre République.

Aujourd'hui, Madame la Maire, vous l'avez rappelé de façon tout à fait rare, puisque ce n'est que la cinquième fois depuis 2001, je porte au nom de la Maire, et au nom de mes collègues ce vœu afin d'effacer un nom de nos rues. Non pas qu'il s'agisse de le gommer de l'histoire ou de réécrire celle-ci, ce n'est pas et ce ne sera jamais notre démarche. La Maire vient de le rappeler. Simplement, il n'est pas digne pour notre ville de porter plus longtemps cette mémoire nauséabonde.

Nauséabonde, oui. Quand on parle d'un tortionnaire qui enfumait jusqu'à l'asphyxie des populations algériennes sans défense pour mieux les vaincre. Aujourd'hui, on parlerait de crime de guerre. À l'époque déjà, on dénonçait ces massacres indignes, ces atrocités et ces meurtres.

Nauséabonde, oui. Quand on parle d'un oppresseur qui théorisait au coin du feu la meilleure manière de réprimer le peuple de Paris en cas d'insurrection et qui a mis en pratique la chose avec une violence inouïe dans une rue toute proche. Il s'agit de la rue Transnonain, cela a été rappelé et d'une rue qui a d'ailleurs changé de nom.

Nauséabonde toujours, tant les écrits de cet homme témoignent de son mépris des Français trop turbulents, des Parisiens trop républicains à son goût, des Arabes qu'il juge sauvages et arriérés, des juifs qu'il qualifie de rampants et d'insolents. Nos sociétés évoluent et avec elles, nos idéaux, nos modèles, nos héros.

Paris ne fait pas exception, sans quoi nous nous promènerions toujours place Louis XV plutôt qu'à la Concorde, place Royale plutôt que place des Vosges et place du Trône plutôt qu'à la Nation. Nous ne croyons pas qu'il faille continuer à déambuler avenue Bugeaud.

Je vous propose, mes chers collègues, avec la Maire, de faire table rase de ce passé et non pas de toute notre histoire, et ainsi de renommer tout en ayant à cœur d'accompagner évidemment les habitantes et les habitants dans ce changement. L'avenue Bugeaud prendra donc le nom d'Hubert Germain, si vous le souhaitez.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer dans la joie, le 80e anniversaire de la Libération de Paris, je crois que le nom de ce grand résistant, de ce Compagnon de la Libération, le dernier d'entre eux, qui fut élu de la République, et qui est né dans le 16e arrondissement a bien davantage sa place parmi nous, que la gloire douteuse d'un colonisateur féroce, que l'intimidation poussièreuse d'un conservatisme violent et que l'image sordide d'un antisémite pavlovien.

Je vous invite donc à voter ce vœu tous ensemble.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je vais donner la parole à M. Francis SZPNER, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

**M. Francis SZPNER**. - Madame la Maire, je salue votre habileté, car vous savez évidemment que pour des raisons historiques familiales, l'idée de nommer une belle avenue du 16e arrondissement Hubert Germain, Compagnon de la Libération, héros de cet ordre de chevalerie qui a relevé l'honneur de la France quand d'autres se vaudraient dans la capitulation et la collaboration, ne peut évidemment que me réjouir.

Je voterai ce vœu, j'allais dire sous réserve et avec vigilance. La première chose est que, premièrement, vous avez parlé d'une large consultation. Elle a été tellement large que vous en avez oublié la municipalité du 16e arrondissement, puisque nous l'avons appris par la presse.

Deuxièmement, quant à la rédaction de votre vœu, je vous invite quand même à consulter des historiens un peu plus rigoureux. Car Bugeaud n'a jamais sévi dans la rue Transnonain. Il était, à l'époque, responsable d'une des trois brigades chargées du maintien de l'ordre dans Paris, mais ce n'est pas la sienne qui a sévi dans cette rue. Il n'était pas sur les lieux et ils n'exerçaient pas le commandement. Je le dis en passant pour le souci de la vérité historique.

Ce qui me gêne, c'est quand vous parlez de ses crimes en Algérie. Oui, la guerre n'était pas, n'est toujours pas d'ailleurs quoi qu'on en dise, encadrée par le droit. La guerre, c'est la violence et c'est la négation du droit. Le droit de la guerre est balbutiant et au moment de la conquête de l'Algérie, inexistant. Aussi, faire porter à un soldat qui obéissait à la République, aux autorités de la République, une attitude scandaleuse, m'apparaît un peu relire l'histoire à la lumière de ce que nous savons aujourd'hui et de ce qui est inacceptable.

Le troisième point, parce qu'il s'agit d'un débat important, et je remercie, Madame la Maire, d'avoir apporté des précisions rassurantes. L'idée de déboulonner les statues, l'idée de changer le nom des rues, c'est la "cancel culture", et on est toujours le Bugeaud de quelqu'un. Vous trouverez toujours des gens pour vous dire "dans ma rue, dans mon quartier, il y a un Bugeaud". Le changement de plaque ne doit donc être qu'exceptionnel et je vous remercie, Madame la Maire, de l'avoir rappelé.

Voilà pourquoi nous allons d'abord consulter les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement. Cela concerne, avenue Bugeaud, plusieurs centaines de personnes ; et évidemment, lorsque cela reviendra devant le Conseil de Paris après l'avis des gens, je suis sûr que c'est avec joie que nous voterons pour honorer Hubert Germain. Je mets toutefois en garde contre une tendance qui consisterait à commencer par déboulonner les statues et changer le nom des rues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ce n'est pas notre habitude, mais les agissements du Général Bugeaud étaient déjà scandaleux à l'époque. Ce n'est donc pas, à l'aune de nos valeurs et de l'histoire, que nous prenons cette décision, aujourd'hui.

Je donne la parole à Mme Alice COFFIN, pour une explication de vote pour le groupe "Les Écologistes".

**Mme Alice COFFIN.** - Merci, Madame la Maire.

Cela va être une intervention assez différente de la précédente.

Des décisions de la Mairie de Paris me font honte. Je fais un peu de "teasing" pour ma prochaine intervention, qui arrive juste après pour que vous l'écoutez.

D'autres décisions, au contraire, rendent très fiers. Ce vœu fait partie de ce type de décisions, car retirer de l'espace public le nom de l'avenue Bugeaud est y effacer une trace honteuse et aussi assumer une politique publique capable de réflexion et de courage, tant ce sujet est cible d'attaques, notamment des médias et des mouvements d'extrême droite, entre autres.

Nous nous réjouissons donc de ce vœu que nous voterons avec un souhait : que le nom évoqué pour remplacer Bugeaud soit celui d'une femme. On le sait, les chiffres restent catastrophiques. L'argument souvent évoqué est de dire "oui, mais toutes les rues sont déjà nommées". Là, on a une occasion. Hubert Germain est évidemment un choix tout à fait louable, ce n'est pas le sujet. Mais si on ne décide pas enfin de cesser de toujours rajouter des noms d'hommes, on ne va pas y arriver. Et puis, le nom, pas de n'importe quelle femme, mais un nom de femme qui fasse sens par rapport aux exactions de Bugeaud.

Il se trouve qu'un collectif, nommé le collectif "Lalla Fatma N'Soumer", du nom d'une résistante kabyle à la colonisation de l'Algérie, avait organisé un collage pour remplacer avant que cela ne soit officiel la plaque de l'avenue Bugeaud, avec le nom de Lalla Fatma N'Soumer. Cela me semble particulièrement pertinent pour remplacer Bugeaud. Puisque le choix doit encore être étudié par la commission de dénomination, nous sommes disposés à travailler à cette réflexion.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La proposition est, bel et bien, celle de Hubert Germain, Compagnon de la Libération que nous voulons honorer.

En ce qui concerne les noms de femmes, je crois ne pas avoir beaucoup de leçons à recevoir de votre part, cela fait quand même quelques années que l'on s'y attelle.

Madame Raphaëlle PRIMET, vous avez la parole, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Madame la Présidente ?

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Mes chers collègues, beaucoup attendaient et demandaient cette rebaptisation de l'avenue Bugeaud, et d'ailleurs, cela a déjà été fait. À Marseille et à Brest, des écoles ont été débaptisées. Thomas Robert Bugeaud n'est pas juste un simple soldat, Monsieur SZPNER, mais un général. C'est une des figures notoires de la colonisation de l'Algérie par la France. En cela, il est aussi un symbole de l'histoire que l'on ne veut plus voir dans nos rues. Sur le fait que l'on ne veut pas effacer l'histoire, on a bien dit qu'une plaque sera posée et expliquera le choix qui a été fait. On aura l'occasion d'en reparler au moment du projet de délibération.

Il est un peu difficile en deux minutes de tout reprendre ce qui a été dit sur ce qu'a fait le général Bugeaud. Cela a été très bien exposé par Mme la Maire. En tout cas, c'est une vraie question de réfléchir à comment on débaptise, qui on débaptise, pourquoi on le débaptise ; en même temps, il ne faut pas se l'interdire et en même temps, il ne faut pas le généraliser. Nous avons déjà eu ces débats autour de la question du "Nègre joyeux". Ce sont des débats que l'on doit creuser.

Nous voterons ce vœu. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 150 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 242).

Je vous remercie.

Nous reviendrons bien sûr avec le projet de délibération qui nous permettra d'avancer et de concrétiser cela.

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la valorisation des cultures asiatiques dans le 13e arrondissement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le vœu référencé n° 47 relatif à la valorisation des cultures asiatiques dans le 13e arrondissement.

Monsieur Jérôme COUMET, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire ?

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit de la reprise d'un vœu voté à l'unanimité du Conseil du 13e arrondissement, après tout un travail de réflexion. Comme vous le savez, le 13e arrondissement accueille le plus grand quartier asiatique d'Europe, c'est ainsi que nous avons l'habitude de l'appeler. Cela nous donne un certain nombre de responsabilités, notamment en matière culturelle. Nous n'avons pas attendu ce vœu, beaucoup de manifestations ont été organisées au fil des ans, à l'occasion du Nouvel An, puis de la fête de la Lune et d'un certain nombre d'actes forts : une première porte a été installée dans le 13e arrondissement, de manière très artistique avec l'artiste Georges Rousse. Mais se pose la question notamment de l'implantation d'une arche plus traditionnelle, telles qu'elles existent dans tous les quartiers asiatiques du monde, puisque les associations avaient fait des recherches à ce sujet.

Cette orientation est proposée à notre Conseil, à savoir d'accompagner l'installation d'une arche traditionnelle dans le 13e arrondissement, et plus largement d'imaginer de nouveaux circuits de découverte, ou de rappeler l'histoire des migrations, c'est ce que nous faisons en ce moment d'ailleurs, avec le musée de l'Histoire de l'immigration, qui accueille actuellement une exposition justement sur les immigrations asiatiques.

Il s'agit donc de la reprise de ce vœu unanime du Conseil du 13e arrondissement.

Merci.

*(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire et Monsieur le Maire, cher Jérôme COUMET, pour ce vœu.

À n'en pas douter les cultures asiatiques, à Paris et singulièrement dans le 13e arrondissement - et vous me permettrez de penser également, comme élu du 10e arrondissement, au quartier de Belleville -, tiennent une place toute particulière et nous devons leur rendre hommage. Vous le savez, la Ville de Paris accorde une grande importance à la promotion de chacune des cultures qui font sa diversité.

Nous parlions tout à l'heure d'Idir et des champs kabyles. La ville, c'est le cosmopolitisme, son histoire, son patrimoine, sa mémoire. Je veille à valoriser cette mémoire autant que possible. En témoignent des projets évoqués dans votre vœu, comme les monuments qui jalonnent ou jalonneront votre arrondissement, et je ne peux donc que souscrire à cette proposition de parcours d'autant plus dans la mesure où ils seront co-construits à l'échelle locale, avec vous, au plus près du terrain, et surtout des habitantes et des habitants.

Au-delà de la nécessaire reconnaissance aux communautés asiatiques du 13e arrondissement qu'il nous faut porter, c'est également, là, le moyen d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens, comme aux touristes, des itinéraires permettant de mieux percevoir toute la richesse, la diversité de notre ville, toute la singularité dans la pluralité qui caractérise Paris.

Mon avis sera favorable.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 243).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage au général Jean-Louis Georgelin.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 48 relatif à une dénomination en hommage au général Jean-Louis Georgelin.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

**Mme Brigitte KUSTER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je vous propose a pour objectif de rendre hommage à Jean-Louis Gerogelin, décédé tragiquement cet été.

En effet, il me semble important que son action à la tête de l'établissement chargé de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris soit saluée et honorée par la Ville.

Militaire à la carrière brillante, général d'armée, chef d'état-major des armées de 2006 à 2010, il n'a eu de cesse de servir la France et notamment Paris à la suite du terrible incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019. Immédiatement nommé président de la mission de représentation spéciale afin de veiller à l'avancement des procédures et des travaux qui seront engagés, il supervise tout d'abord la sécurisation, la dépollution et la décontamination du site. Puis, nommé, par le Président de la République, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, suite à la loi spécifique qui a été votée, et sur laquelle j'ai pu travailler avec lui en direct en tant que présidente de l'information de la mission parlementaire sur la restauration de Notre-Dame, je souhaite aussi saluer la manière avec laquelle il a mené d'une main de maître la coordination du chantier de la restauration de la cathédrale, avec notamment sa charpente, son grand orgue, ses statues. Homme de discipline, il a d'ailleurs assuré le respect des délais fixés par le Président de la République pour la restauration de la cathédrale.

Malheureusement, sa disparition tragique l'empêchera de voir le grand œuvre de sa vie achevé. Alors, tandis que trône de nouveau le pinacle de Paris, que Notre-Dame a retrouvé sa flèche, je vous propose d'honorer la mémoire du général Georgelin par une dénomination d'un lieu, si possible, symboliquement associé à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Je sais aussi que l'Exécutif souhaite associer, à un moment ou à un autre, l'ensemble des compagnons qui ont participé au chantier et je pense que nous pourrions trouver ici l'occasion de travailler à un bel événement, évidemment, à la fin du chantier de Notre-Dame.

Enfin, je veux saluer le geste du Président de la République d'avoir gravé le nom du général Georgelin dans une des poutres de la flèche de la cathédrale.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci chère collègue pour ce vœu.

À n'en pas douter, le parcours du général Georgelin fut exceptionnel à bien des égards, qu'il s'agisse de sa longue carrière militaire ou des autres missions accomplies au service de la collectivité. Mais vous l'avez rappelé, c'est sans doute son action déterminante dans la conduite du chantier de restauration de Notre-Dame qui aura davantage marqué la mémoire des Parisiennes et des Parisiens, et des Français d'ailleurs, un chantier qu'il a dirigé, je crois, avec une vraie ferveur et avec un grand talent.

D'ailleurs, j'associe dans ma réponse Karen TAÏEB qui souhaitait être associée puisqu'elle a rencontré plus souvent que moi le général Gerogelin. Alors que nous venons, vous l'avez rappelé, de voir la flèche de la cathédrale pointée à nouveau au milieu des échafaudages, et alors que l'annonce de la réouverture au public de ce monument si emblématique de notre ville, et au-delà de notre pays tout entier, est annoncée pour l'an prochain, j'aurais à cœur bien entendu, le moment venu, de faire en sorte de rendre l'hommage que Paris lui doit.

Vous le savez, l'île de la Cité est un environnement extrêmement contraint où chaque mètre carré revêt un important caractère historique et patrimonial, et où il n'est pas aisé de trouver des emplacements dénommables. Quoi qu'il en soit, je suis sûre que nous saurons trouver, dans le dialogue, en bonne intelligence, le moyen de rendre hommage à cette figure disparue si brutalement et bien sûr aussi de rendre hommage, comme nous en avons aussi

le projet, à tous les compagnons maçons, charpentiers, ouvriers et artisans d'art qui ont pris part et qui prennent encore part à ce grand moment d'histoire qui remet notre cathédrale aux yeux du monde tout entier.

Mon avis sera favorable, pour examen évidemment à la Commission de dénomination, et nous allons voir comment on pourra faire cela au terme de tous les travaux en cours, bien évidemment.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une demande d'intervention de la part du maire du secteur concerné par ce vœu, Monsieur Ariel WEIL, le maire du Centre de Paris.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Je ne peux pas laisser passer cette belle proposition - je remercie Brigitte KUSTER de l'avoir faite et Laurence PATRICE - sans dire un mot sur le général Georgelin. Moi qui ai assisté à la chute de la flèche, puis à sa résurgence, puisque vous savez que la dernière pointe de la flèche a été posée il y a quelques jours. On la voit presque en se penchant par la fenêtre ici. Plus bel hommage à Jean-Louis Georgelin qui n'aura pas vu cette flèche remontée dans le ciel. Je me souviens très bien de ce grand serviteur de l'État qui se préparait dans un tout petit bureau à l'Élysée avant que l'établissement public soit créé, avec qui nous avons discuté de la stratégie, presque de la tactique militaire, pour reconstruire à un moment donné où la coordination des différents services de l'État sur la cité était complexe et demandait beaucoup de temps.

Je dois dire, égoïstement, que, quand il est arrivé, cela représentait moins de travail pour moi de coordonner tous ces services de l'État. Puisque, si j'avais mes doutes au début sur la pertinence de la nomination d'un militaire à la reconstruction de la cathédrale, il a, je crois, convaincu tout le monde. Je pense aussi avec un peu de nostalgie à sa grande voix de stentor avec laquelle, non dénué d'humour militaire aussi, il aimait bien nous appeler les uns les autres. Évidemment, celle d'un grand serviteur qu'est sa mémoire.

Je voudrais dire d'ailleurs que le plus bel hommage qui lui est rendu est cette flèche déjà érigée, et la réouverture au public de la cathédrale. Hommage national aussi, qui lui a été rendu le 25 août dernier, à la demande du Président de la République, qui a lui-même - et Brigitte KUSTER l'a rappelé à l'instant - annoncé lors de sa visite, et à un an de la réouverture, vendredi dernier, que le nom du général serait inscrit dans le bois de la flèche, reconstruite à l'identique de celle de Viollet-le-Duc.

Je voudrais simplement dire une petite anecdote. Au moment des journées européennes du patrimoine, alors que j'étais à Notre-Dame pour saluer Philippe JOST - à qui je rends hommage - avec Philippe VILLENEUVE, l'architecte en chef - autre passionné de la cathédrale -, je disais que nous allions inaugurer à Saint-Eustache le retour du tableau "Moïse frappant le rocher". Ce tableau magnifique de Jollain a été restauré par la Ville avec la Fondation du patrimoine et il y a quelque chose de Moïse "privé de" - peut-être parce qu'il avait frappé le rocher, privé d'entrée en Terre sainte -, et du général, qui sera donc privé de cette inauguration, mais qui sera là, présent.

Je voudrais dire que, dans les héritages qu'il laissera, il y aura aussi ce beau projet autour de la cathédrale qui l'avait beaucoup enthousiasmé, et associer, peut-être comme Brigitte KUSTER l'a fait, non seulement les compagnons, mais peut-être aussi les pompiers, qui, courageusement, ont choisi de monter sur les tours de Notre-Dame la nuit de l'incendie ; et je souhaite qu'à côté du général, on puisse aussi les honorer. Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 244).

Je vous remercie.

## **2023 DAC 50 - Subvention (12.650.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre, 8e, 18e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 50 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention avec l'association "Théâtre de la Ville".

La parole est à Alice COFFIN, pour le groupe "Les Écologistes".

**Mme Alice COFFIN**. - Merci, Madame la Maire.

Le 19 novembre dernier, le Théâtre de la Ville - Sarah-Bernardt, dont nous voterons la subvention, recevait dans une salle archi pleine, Angela DAVIS, modèle de vie et de lutte, pour tant d'activités. Elle en a profité pour

enregistrer un message de solidarité intitulé "contre l'antisémitisme, son instrumentalisation et pour la paix révolutionnaire", prévu lors de la rencontre au Cirque électrique le 6 décembre. Ce message d'Angela DAVIS n'a jamais été projeté, car cette rencontre, qui avait pour invitée, Judith BUTLER, autre modèle de pensée et d'engagements, au nom de "Jewish Voices for Peace" a été annulée, disons même, censurée par la Mairie de Paris.

Quelques jours avant cette rencontre, un communiqué de la Mairie expliquait : "lors du débat du 6 décembre, le risque est majeur que des propos soient tenus, qui contreviennent à des principes non négociables : la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, contre les inégalités femmes-hommes et contre l'homophobie". Par ailleurs, toujours le communiqué de la Mairie : "Les polémiques inévitables qui s'en suivront seront de nature à troubler l'ordre public".

Deux arguments pour une annulation.

Comment vous dire ? Expliquer qu'une conférence, dont l'invitée fil rouge et principale, est Judith BUTLER, théoricienne et inspiratrice de tant de mouvements luttant contre l'hétérosexisme, contreviendrait aux luttes féministes et aux combats contre l'homophobie, c'est compliqué et c'est même un peu n'importe quoi.

Judith BUTLER l'a dit en d'autres mots. Lorsqu'elle a pris connaissance de cette annulation, elle a expliqué dans la presse, en l'occurrence à "Médiapart" : "cette annulation à un caractère regrettable, voire ressemble à une farce". Excusez-moi de vous dire que c'est un peu la honte que l'une des plus grandes philosophes contemporaines, au rayonnement international, vienne qualifier notre Mairie, notre Ville, de "farce", jette l'opprobre sur les choix culturels - et disons-le - et politiques de cette Mairie. Il est vrai que tout a été farce dans cette histoire. L'invocation, par exemple, de troubles à l'ordre public. Depuis quand nous substituons-nous à la Préfecture de police, dont la promptitude à réagir et à interdire en cas de menace n'est plus à démontrer ? Elle n'avait, cette fois, rien dit du tout. Autre ridicule : l'apparition, au bout d'un certain temps, d'un nouvel argument, qui visait, cette fois, à pointer une présence spécifique parmi les membres des structures co-organisatrices de cette rencontre, celle d'une militante décoloniale, que je ne vais volontairement pas nommer ici, pour ne pas ajouter au caractère dangereux qu'il y a eu à la désigner ainsi à la vindicte.

Par ailleurs, il n'était pas prévu qu'elle intervienne, et là encore Judith BUTLER l'a résumé : "la Ville de Paris entretient une dispute avec quelqu'un qui n'allait pas parler et a fini par annuler quelqu'un qui allait parler".

Au-delà du cas spécifique et déplorable de l'annulation de cette conférence, qui est évidemment extrêmement inquiétant, c'est ce risque, voire cette effectivité, de la censure. Cela inquiète d'ailleurs au-delà de cette Mairie. Plusieurs voix se sont élevées dans les milieux culturels pour dire le choc de cette annulation. Ainsi, sur scène, il y a quelques jours, Adèle HAENEL, à l'issue de la représentation, "d'Extra Life" a dit : "je suis choquée par l'annulation de la conférence de Judith BUTLER sur la lutte contre l'antisémitisme et sa récupération, et on pense qu'il est ultraimportant que les lieux de culture restent des lieux de discussion et de réinformation pour contrer les récupérations islamophobes et antisémites qui empêchent de penser et d'agir". C'est bien là l'immense problème. Si les lieux de culture n'ont plus le droit, à cause d'une intervention de structures publiques et politiques, d'être des lieux de discussion et de réinformation, comme disait Adèle HAENEL, quels espaces demeurent ?

Les plateaux de télévision acquis à l'extrême droite ? Parce que cela, il y en a en termes de discours pas travaillés, pas vérifiés ; et là, il n'y a pas d'interdiction ou si peu. Que souhaite-t-on ? Que seules "CNews" et d'autres aient le droit d'abriter des discussions qui n'en sont pas ? Les lieux culturels sont des espaces qui peuvent encore faire contrepoids à la saturation du débat public par d'autres espaces, notamment médiatiques. Les empêcher de le faire est gravissime, d'autant plus que les informations qui remontent illustrent que, sur un sujet comme la Palestine, mais on pourrait en citer d'autres, ce ne sont pas seulement des lieux culturels qui sont censurés, mais aussi le champ universitaire. Force Ouvrière a fait un communiqué pour dénoncer la chasse aux sorcières organisée dans les universités et le monde de la recherche, dans les maisons d'édition avec le retrait de livres, dans les rues avec l'interdiction de manifestations.

Un événement avait déjà été annulé en juin dernier à La Flèche d'Or. Je crois qu'il y a un besoin d'entendre que : non, les lieux culturels parisiens ne sont pas en passe de devenir des lieux où seule une parole validée serait possible, que la culture reste cette possibilité d'échange et de discussion, et que la Mairie de Paris ne rejoigne pas le clan de la censure, de l'étouffement de la liberté d'expression et de la mise sous coupe de la pensée.

Cette conférence annulée se proposait de faire entendre, comme son programme le stipulait, les voix de Walter Benjamin, d'Hannah Arendt, ou encore d'Emmanuel Levinas, que l'on continue, comme le proposait cette Conférence, à les entendre à Paris.

Merci.

*(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner l'occasion de revenir sur un sujet, qui mérite beaucoup mieux que les raccourcis que nous avons pu lire sur les réseaux sociaux, parfois dans la presse, et je ne l'espère pas, ici. Je nous fais confiance collectivement pour éviter cela.

À mon tour, je reviens sur les faits : un débat effectivement intitulé "contre l'antisémitisme, son instrumentalisation et pour la paix révolutionnaire en Palestine" a été annoncé fin novembre, au Cirque électrique, établissement culturel bien connu, que je salue, pour son action artistique tout à fait remarquable, situé porte des Lilas et lié à la Ville de Paris par une convention d'occupation et par un soutien au fonctionnement.

Je vous réponds très clairement : oui, la tenue de débats philosophiques, politiques a toute sa place à Paris. Elle a même toute sa place dans les lieux culturels liés à la Ville de Paris. Parce qu'ils sont des lieux d'expression à part entière, lieux d'expression artistique au premier chef, mais pas seulement, tant leur vocation est bien sûr de proposer au-delà de la programmation artistique des interrogations sur de grands enjeux actuels, de provoquer le débat.

Je vous rassure, les exemples ne manquent pas. Vous avez parlé du théâtre de la Ville qui vient de faire de son foyer une agora, liant théâtre et démocratie, à peu près toutes les semaines. Alice DIOP était présente au "Centquatre", puis Cyril DION, récemment, pour des débats de nature tout à fait sociétale. La Gaîté lyrique se qualifie aujourd'hui de "fabrique de l'époque", et ouvre la porte à bien des discussions.

Ajoutons que des programmations très engagées ont lieu aussi dans nos bibliothèques ; l'une aura lieu autour de l'écoféminisme, la semaine prochaine, dans une médiathèque du Sud de Paris. En somme, si vraiment, il s'agit de vous rassurer : oui, nous considérons que la culture pose par essence le débat, qu'elle suppose le débat, et qu'il est légitime que ce débat puisse s'exprimer dans des lieux culturels.

Cela étant, lesdits lieux culturels ne sont pas pour autant des scènes d'expression partisane ou de militantisme politique. En l'occurrence, je ne parle certainement ni d'Angela DAVIS ni de Judith BUTLER. Vous parliez de Levinas, parlons figures, parce que, là, nous avons deux grandes figures de la pensée du militantisme sur des décennies, désormais.

Oui, elles ont leur place à Paris. En revanche, ce que nous ne cautionnons pas, c'est la proposition d'accueil de débats à l'initiative d'organisations politiques lorsque certaines d'entre elles font l'objet d'enquête pour apologie du terrorisme. Tel était le cas du débat organisé au Cirque électrique, et tel n'est certainement pas notre conception de la nécessité de débats respectueux, démocratiques et républicains.

Dans ce contexte, il était et il sera toujours de la responsabilité de la Ville, pas de censurer. Il n'y a pas eu de censure, d'ailleurs, il n'y a pas eu de communiqué, il y a eu une alerte entre la Ville et le Cirque électrique, pour discuter de ce à quoi nous nous exposions collectivement.

C'est aussi, je crois, une manière de réaffirmer que la culture contribue, je l'espère, et je vous rejoins sur ce point, à la construction d'un avenir en commun désirable, meilleur, jamais à l'exacerbation des antagonismes.

Pour en finir avec ce sujet, je me suis entretenue directement avec Judith BUTLER, parce qu'effectivement, elle avait fait preuve de son regret de la manière dont les choses s'étaient déroulées ; elle avait fait part de son interrogation à savoir si elle avait toujours sa place à Paris. La discussion a été sereine. Judith BUTLER a été ouverte, exempte de toute responsabilité le Cirque électrique, et entend que nous considérons que Judith BUTLER a toute sa place à Paris et, le cas échéant, j'espère qu'elle pourra effectivement le démontrer et revenir prendre la place qui lui revient dans tout débat sur ce sujet ou sur d'autres.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 50).

Je vous remercie.

## **2023 DAC 109 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 109 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'équipement et d'une convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris, et je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour saluer la politique culturelle déployée par ce vaisseau amiral de la culture parisienne, je veux parler de la Philharmonie de Paris.



En 2023, ce sont plus de 1.400.000 visiteurs qui sont allés à la Philharmonie pour les concerts.

Autre bonne nouvelle, le rajeunissement spectaculaire du public : en 2023, le jeune public de moins de 28 ans a augmenté de 57 % par rapport à la période avant Covid.

Cette progression a été favorisée par une stratégie tarifaire volontaire, très avantageuse au prix de 8 euros le concert en abonnement, et de 10 euros à l'unité.

Alors, comment expliquer ce succès culturel qui semble à part dans le paysage parisien ? Exigences artistiques, pluridisciplinarité et souci de la transmission, comme l'indique son directeur, Olivier MANTEI.

Une programmation exigeante de concerts, qui s'appuie sur des fondamentaux, avec les plus grands solistes et orchestres internationaux, et qui attire un public connaisseur, mais qui a séduit également tout un nouveau public, moins expert.

Une ouverture vers un jeune public issu des quartiers populaires de la ville : les fameux concerts "Demos" et l'inclusion de spectateurs en situation de handicap sont de réels succès, alors que ces publics n'ont pas toujours leur place dans le monde feutré de la musique classique.

Mais, on ne va pas seulement à la Philharmonie pour écouter un concert, on va dans ce lieu qui devient de plus en plus un lieu de vie où l'on visite une exposition ; on emmène ses enfants à la cité de la musique, on va au restaurant. On passe du temps dans cet espace où il se passe toujours quelque chose.

Un vent nouveau souffle sur la Philharmonie, un vent de démocratisation de ses publics, sans se couper de cette ambition artistique ; un vrai sujet politique et social que construit la Philharmonie et que la Ville de Paris doit s'honorer d'accompagner.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci chère collègue. Que répondre, que dire de plus à ce panégyrique tout à fait mérité.

Effectivement, depuis son ouverture en 2015, la Philharmonie se caractérise par un succès à la fois artistique, culturel et territorial. Vous l'avez très bien dit, chère Béatrice. C'est cela qu'il faut voir dans la Philharmonie. Au-delà de la capacité à faire venir les plus grands artistes, à diffuser des concerts, qui plaisent ou non, mais en tout cas d'une qualité toujours remarquable, nous avons affaire à un établissement culturel complet, qui allie diffusion, projet éducatif, projet sociétal fort. J'insisterai simplement sur une dimension, celle de l'Olympiade culturelle, Monsieur le Maire, puisque la Philharmonie de Paris est un partenaire très précieux en la matière, avec une série d'animations musicales et sportives pour le jeune public, avec une initiative récemment autour des arts visuels, qui faisait place à ZIDANE et qui permettait de découvrir ce grand sportif qui touche à l'artistique, en bien des manières.

Je vous rejoins, tout à fait, et je vous invite à voter ce projet de délibération favorablement.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je ne peux qu'appuyer votre intervention.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 109).

## **2023 DAC 505 - Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec l'association "AWARE" / Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15e).**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 505 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention avec l'association "AWARE, Archives of Women Artists, Research and Exhibitions", dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Merci. Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, créée en 2014, l'association "AWARE" travaille à rendre visibles, les artistes femmes des XIXe et XXe siècles pour une histoire de l'art paritaire. Depuis 2021, cette association occupe dans le 15e arrondissement la villa Vassilieff, près du musée Montparnasse, transformée en lieu de médiation grâce au soutien de la Ville de Paris. "AWARE" a pour objet de replacer les artistes femmes dans l'histoire de l'art et de rendre visibles

la recherche, la documentation, la diffusion d'informations sur les artistes femmes du monde entier. L'association enrichit ainsi une base de documentation active, physique ou dématérialisée à vocation éducative, produit des contenus, organise des événements tels que des colloques, des expositions, des prix permettant de poursuivre son but. Une subvention de fonctionnement a été attribuée à l'association "AWARE" au titre de ses activités en 2023, et ce projet de délibération propose de continuer de soutenir ses projets, ses activités et son remarquable travail en lui accordant une subvention complémentaire à hauteur de 10.000 euros, que je vous invite évidemment à voter.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Florian SITBON.

Voilà qui rejoint le propos tenu par la Maire de Paris tout à l'heure, concernant l'importance de la visibilité des femmes. Nous parlons en l'occurrence des femmes artistes, mais aussi de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le milieu de la culture.

Je salue à mon tour le remarquable travail de l'association "AWARE", et de sa directrice, Camille MORINEAU. L'association est située dans la villa Marie Vassiliev, je tiens bien sûr à souligner le "Marie", parce qu'il n'apparaissait pas dans la dénomination et qu'avec Laurence PATRICE, nous avons tenu à rendre son prénom à Mme Vassiliev, elle-même personnage important de la vie artistique du Montparnasse du début du XXe siècle. "AWARE", c'est des recherches, des expositions, beaucoup d'actions culturelles aussi, auprès des plus jeunes générations et décidément, une action à continuer d'encourager. C'est ce que nous vous proposons de faire avec cette subvention.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 505.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 505).

### **2023 DAC 512 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Comité Professionnel des Galeries d'Art" (8e).**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 512 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Comité professionnel des galeries d'art", dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Catherine DUMAS, du groupe Changer Paris.

**Mme Catherine DUMAS**. - Mes chers collègues, le succès de "Paris +", édition parisienne "d'Art Basel", en octobre dernier, a conforté la place prépondérante qu'occupe notre capitale dans le marché de l'art, en Europe et dans le monde.

Pour rappel, plus de la moitié des transactions d'art en Europe ont lieu en France. Les grandes galeries internationales ne cessent d'installer de nouveaux espaces à Paris, et nous ne pouvons que nous en réjouir. À ce titre, le "Comité professionnel des galeries d'art" est un acteur essentiel à Paris, en soutenant, en défendant, les intérêts des galeristes notamment auprès des pouvoirs publics.

Les différents événements qu'ils organisent, comme le "Starting Sunday", le "Paris Gallery Weekend" et son programme pédagogique "Les Yeux ouverts" continuent à sensibiliser et à attirer un public le plus large possible, y compris les familles et les plus jeunes.

En effet, les galeries d'art sont des lieux qui peuvent apparaître hors d'atteinte et impressionnants pour les non-initiés. Il est donc important que des structures comme le "Comité professionnel des galeries d'art" permettent cette médiation et fassent des galeries d'art dans notre capitale un outil d'accès à la culture.

Plus encore, ces lieux sont constitutifs de l'âme de notre ville, de son histoire, de sa tradition d'accueil d'artistes du monde entier. Les œuvres que l'on y voit participent à la beauté de Paris et font l'admiration de ceux qui viennent les visiter.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris est fier de soutenir le "Comité des galeries d'art" et donc de voter ce projet de délibération de 15.000 euros.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Conseillère.

Merci pour vos mots, aussi, à l'endroit du "Comité professionnel des galeries d'art". Je les rejoins tout à fait, tant les galeries parisiennes contribuent à faire vivre la scène artistique parisienne, la création. Elles sont bien souvent le maillon essentiel nécessaire à l'émergence des jeunes artistes. Elles servent aussi et vous l'avez dit au rayonnement artistique de notre ville.

Pour toutes ces raisons, nous sommes à leur côté de bien des manières. Je salue ici Mme PAPILLON, qui anime ce comité avec beaucoup, à la fois, de compétence et de dynamisme. Nous avons eu avec les galeries quelques inquiétudes quant à une directive européenne au printemps dernier. Nous étions mobilisés collectivement au sein de cette Assemblée pour faire en sorte que ces inquiétudes ne s'avèrent pas. Cela n'a pas été le cas. Réjouissons-nous-en donc, et continuons de soutenir ces lieux qui sont, bien au-delà de l'aspect marchand, des lieux de découverte de la création artistique dans notre ville et ailleurs.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 512.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 512).

### **2023 DAC 519 - Subvention d'équipement (5.000 euros) à l'association "Les Amis de Frans Krajcberg" (15e).**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 519 relatif à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association "Les Amis de Frans Krajcberg", et je donne la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Marie-Caroline DOUCERÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération, pour exprimer notre satisfaction quant à la prise en compte cette année du travail remarquable réalisé par l'association des "Amis de Frans Krajcberg". Dès la fin des années 1970, Frans Krajcberg, artiste brésilien de renommée internationale, avait tenté de sensibiliser les citoyens et les amateurs d'art aux questions environnementales, particulièrement à la question de la déforestation. À travers la donation d'une partie de ses œuvres à la Ville de Paris, il était indispensable que l'Exécutif parisien réaccorde à l'association qui préserve et valorise ce patrimoine culturel une aide financière suffisante.

Depuis plusieurs années, avec le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, nous tirions la sonnette d'alarme quant au nécessaire soutien pérenne de la Mairie de Paris.

En complément des 20.000 euros précédemment votés au titre du fonctionnement, les 5.000 euros de subventions d'équipement soumis à notre examen sont particulièrement bienvenus.

Pour nous projeter un peu, je tiens aussi à évoquer le projet de centenaire de la naissance de Frans Krajcberg. 2025 sera l'année du Brésil en France, et différentes manifestations devraient être organisées dans une vingtaine de lieux à Paris. Elles donneront ainsi l'opportunité de mettre à l'honneur le peintre, sculpteur et photographe Frans Krajcberg, l'occasion de réaliser une réelle rétrospective parisienne de ce grand artiste.

Des œuvres jamais vues en France puisées dans les réserves de l'État de Bahia, des tableaux, des photographies inédites, des films et des vidéos, provenant de fonds d'archives ou de collections publiques et privées lui rendront hommage.

Cet hommage, dans plusieurs sites culturels prestigieux de la Capitale, sera également relayé pendant la COP30 à Belém. De par sa dimension internationale, et pour mener à bien ce projet d'envergure, des contacts avec la Ville de Paris par le biais de notre collègue Arnaud NGATCHA ont d'ores et déjà été pris. Naturellement, j'espère, chère Carine ROLLAND, que vous vous associerez également à cette dynamique pour laquelle la mairie du 15e arrondissement s'est déjà engagée à organiser différents événements afin de faire découvrir au plus grand nombre les œuvres de ce grand défenseur de l'environnement.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je salue, chère Marie-Caroline DOUCERÉ, votre sens du "timing" puisque votre intervention se fait au lendemain de la signature d'un accord que nous espérons tout à fait historique en matière de défense de l'environnement.

Vous l'avez très bien dit, Frans Krajcberg était visionnaire bien avant nous. Il portait un message essentiel et plus que jamais d'actualité, qui prenait sa source le concernant dans ce qu'il observait au niveau de la déforestation amazonienne, du côté du Brésil principalement. Il a toujours continué à porter son message à travers son art, et il était l'un de ces héros de la capacité qu'ont les artistes à être de formidables passeurs d'images, de messages. Vous le savez peut-être, Bruno Latour parlait de la nécessité d'aligner les affects pour faire passer les messages - raison pour laquelle il considérait justement que les artistes pouvaient être de grands contributeurs à la cause environnementale. C'est ce que faisait Frans Krajcberg. C'est ce que fait la fondation à sa suite. Effectivement, en 2024 aura lieu cette grande rétrospective "Le cri pour la planète", et je finirai par mentionner que la fondation "Les Amis de Frans Krajcberg" est la voisine de l'association "AWARE", dont nous venons de parler, l'une défendant les arts et la planète, l'autre les arts et les femmes.

Voilà bien de belles perspectives à continuer de défendre, je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 519.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 519).

### **2023 DAC 543 - Conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2024.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 543 et l'amendement technique n° 207 qui y est rattaché. Le projet de délibération DAC 543 est une convention avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2024.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du soutien aux institutions culturelles et mémorielles, ce projet de délibération reconduit la pratique adoptée depuis plusieurs années maintenant consistant à verser dès le début de l'exercice budgétaire, un acompte calculé sur la subvention de fonctionnement de l'année précédente aux principaux organismes culturels habituellement subventionnés. Dans ce projet de délibération, 76 structures sont concernées pour un montant d'un peu plus de 86 millions d'euros.

Évidemment, je ne vais pas parler des 76 structures.

La démarche de versement de subvention par anticipation est très importante, car en ce moment, après la crise sanitaire de 2020 et 2021, le secteur culturel est toujours en situation de grande vulnérabilité et doit faire face à un contexte économique incertain. La reprise progressive des activités doit donc être soutenue en 2024, permettant à l'ensemble des structures culturelles de faire vivre et rayonner la culture à Paris. Cet acompte versé tôt dans l'année permettra donc aux structures de développer leur activité dans les meilleures conditions, et de disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leur programmation dès le début de l'exercice 2024 et c'est indispensable.

Je voulais donc profiter de ce projet de délibération pour valoriser le travail et les réalisations d'une des structures parmi les 76 bénéficiaires de cet acompte de subvention. Il s'agit de l'établissement public "Paris Musées", qui bénéficie du montant le plus élevé : un peu plus de 33.120.000 euros dans le cadre de cet acompte, et 56.200.000 euros sont prévus dans le budget 2024 pour financer les activités de cette structure, qui dispose d'une des plus importantes enveloppes en termes de dépense culturelle de notre Ville. Mais "Paris Musées", comme vous le savez, chers collègues, est né il y a dix ans. Cet établissement regroupe depuis 2013 l'ensemble des musées de la Ville et impulse une stratégie globale en cohérence avec la politique culturelle que nous menons à Paris. Autonome juridiquement et budgétairement, "Paris Musées" est doté d'une grande réactivité pour mener les différents projets de chacun des musées municipaux.

Cette réforme du mode de gouvernance répondait à la volonté de la Ville de donner plus de visibilité et de dynamisme à ses musées. Nous pouvons dire que cette politique a atteint ses objectifs. Ils poursuivent leur mission de conservation et de valorisation des collections, d'étude et de diffusion de la connaissance à tous les publics à travers les expositions, les éditions, et les 14 musées et sites patrimoniaux sont en effet plébiscités par le public. Les chiffres de fréquentation en 2022 et à l'été 2023 ont battu des records. Dans 14 musées municipaux, à la fin 2023, près de 4,5 millions de visiteurs auront été accueillis. Je salue le grand cycle de travaux qui s'est achevé, avec de belles restaurations, à l'image du musée Antoine Bourdelle dans mon arrondissement, dans le 15e, qui a ouvert récemment. Ses résultats sont très réussis, avec une restauration, qui respecte le passé de ce musée, qui a permis d'ajouter un café fort agréable et vraiment d'avoir une restauration à la fois très précise, soucieuse de ce qu'étaient ces ateliers de Bourdelle dans le Musée Antoine Bourdelle. C'est extrêmement réussi.

Je crois savoir que de prochaines sessions de restauration sont prévues pour le musée de la Vie romantique et les Catacombes afin de mieux accueillir le public, en garantissant de meilleures conditions de travail pour les personnels. Je salue également la politique menée depuis plusieurs années offrant un accès gratuit aux collections permanentes et la politique de programmation artistique et culturelle ambitieuse menée par ces musées, avec l'organisation d'expositions temporaires très belles et réussies, comme "Parisiennes citoyennes", qui a été proposée au Musée Carnavalet cette année, l'exposition "Nicolas de Staël", qui rencontre un grand succès au musée d'Art moderne, en cours en ce moment, ou "Le Paris de la modernité " au Petit Palais, jusqu'en avril 2024. L'année prochaine, une vingtaine d'expositions et de publications associées sont attendues. Des actions diversifiées sont proposées fréquemment en direction de tous les publics et "Paris Musées" s'est engagé dans une démarche environnementale renforcée, assez innovatrice. Cela fait le lien avec le plan Climat, dont on parlait tout à l'heure.

Je salue enfin la mise en place des contrats d'objectifs et de performance au sein de cette institution, qui se déclinent notamment dans les projets scientifiques et culturels des musées, qui sont en refonte. Il a ainsi été adopté récemment le projet scientifique et culturel du musée Carnavalet, celui du musée de la Vie romantique est à venir, comme celui de la maison Victor Hugo. "Paris Musées" prévoit d'atteindre 41 % d'autofinancement en 2024, soit 9 points de plus qu'en 2019, et 3 points de plus qu'en 2023. C'est pour toutes ces raisons que je vous encourage à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

Je donne la parole à Carine ROLLAND. On verra pour le vote.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Florian, pour votre intervention.

Je vous rejoins, le fait de verser des acomptes de subventions aux établissements liés à la Ville était important. Cela est devenu essentiel, au vu des difficultés auxquels ces établissements ont à faire face. Ayons toujours en tête - nous parlions de création, il y a quelques instants - que pour que les grands établissements culturels fonctionnent, il faut qu'ils puissent anticiper. Sans anticipation, ce type d'établissement ne peut pas fonctionner. Sur le premier point, nous sommes évidemment absolument d'accord.

Sur le deuxième point, nous ne le serons pas moins. Merci pour vos mots à l'endroit de Paris Musées. Paris Musées a eu 10 ans en 2023. En 2022, près de 5 millions de visiteurs sont venus dans l'un ou plusieurs de nos 14 établissements. Ce chiffre a déjà été dépassé au moment où nous nous parlons, pour l'année 2023. Tout cela ne se fait pas sans continuer de réfléchir à ce qu'ont à faire les musées, à notre époque et dans notre société. Il s'agit, bien sûr, de proposer l'accès aux collections permanentes, de manière gratuite, vous l'avez dit, et nous y tenons fermement et de proposer des expositions de qualité. C'est essentiel. C'est au départ de tout.

Mais il s'agit aussi de s'engager toujours plus avant en matière de responsabilité sociale et environnementale des organisations. C'est un des grands axes du nouveau contrat d'objectifs et de performance de "Paris Musées". Il importe de travailler encore davantage l'action culturelle et le fait d'aller vers de nouveaux publics. Tout cela se fait très fortement et toujours avec qualité et avec cœur au sein de "Paris Musées".

Je voudrais - puisque vous avez évoqué, cher Florian, le cycle de travaux qui s'est terminé - évoquer celui qui va commencer, notamment au musée de la Vie romantique. C'est l'occasion de saluer toute l'équipe avec à sa tête Gaëlle RIO, qui, vous le savez certainement, fait un travail remarquable dans cet écrin merveilleux qu'est le musée de la Vie romantique dans le 9e arrondissement, pour célébrer le romantisme dans l'histoire de l'art et pour inviter la création contemporaine. Au musée de la Vie romantique, à partir de 2026, une fois que les travaux auront vu le jour, un nouveau parcours muséographique sera proposé. L'accueil de tous les publics sera repensé et sera vraiment au centre du projet. Autant, ce sont, là aussi, de très belles perspectives, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 207 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 207 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 543 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DAC 543).

Merci.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conséquences de la réforme de la formation des enseignants sur l'éducation artistique et culturelle.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 49 est relatif aux conséquences de la réforme de la formation des enseignants sur l'éducation artistique et culturelle.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous m'entendez souvent le dire, et avec moi mon cher collègue Patrick BLOCHE que j'associe à mon intervention : l'éducation artistique et culturelle est bien sûr un enrichissement individuel et personnel pour les plus jeunes Parisiennes et Parisiens. Elle va aussi bien au-delà de cela jouant un rôle fondamental dans leur épanouissement, comme dans la formation de citoyens éclairés. L'EAC constitue un pilier fondamental de notre politique culturelle reposant sur un formidable réseau d'acteurs. Tout cela a été souligné par la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'éducation artistique et culturelle, qui a été menée notamment sous la présidence de Nathalie MAQUOI et de Catherine IBLED en 2022. Tout cela, nous l'évoquons souvent.

Nous avons eu récemment une source d'inquiétude lorsque le Ministre de l'Éducation nationale, coutumier des grandes annonces, a affirmé sa volonté, lors d'une conférence de presse de rentrée, de réformer les temps de formation des enseignants qui accompagnent les projets d'éducation artistique et culturelle. Des temps de formation devraient désormais s'effectuer hors du temps en face-à-face avec les élèves, sans aucune compensation, donc sur leur temps personnel. Cela a suscité de fortes et légitimes inquiétudes chez les enseignants comme chez les partenaires de l'éducation artistique et culturelle, à commencer par les cinémas indépendants parisiens qui sont venus vers nous et ont considéré qu'il y avait là un risque avéré de désengagement des professeurs dans les formations proposées, ainsi qu'un risque d'appauvrissement de l'accompagnement des élèves. Rappelons que ces dispositifs ne sont rien sans accompagnement.

Le vœu vise en l'occurrence à solliciter le Rectorat de Paris pour que les formations proposées aux enseignants dans le cadre de dispositif d'EAC puissent avoir lieu sur les temps scolaires, à interpeller le gouvernement pour que ce projet de réforme soit suspendu et qu'une concertation soit ouverte. Je vous invite à voter favorablement.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 245).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de la Ville de Paris à l'égard des conservatoires municipaux.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 50 relatif à la politique de la Ville de Paris à l'égard des conservatoires municipaux.

La parole est à Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

**M. Franck MARGAIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai le plaisir de vous présenter le traditionnel vœu du groupe Changer Paris au sujet des conservatoires municipaux. Notre groupe se bat depuis des années pour la fin de ce mode de sélection injuste des primo-inscrits. Ce mode de sélection annoncé comme transitoire à sa mise en place est également considéré comme injuste par votre majorité, puisque Bruno JULLIARD, dès 2016, appelait de ses vœux la fin de ce système, puis Christophe GIRARD. C'est une transition qui dure depuis trop d'années. La Maire de Paris s'était engagée au moment de sa réélection en 2020 à créer 3.000 nouvelles places dans les conservatoires de la Ville de Paris.

Or, les chiffres que nous donne l'Exécutif au gré de nos échanges ou qui sont publiés ne coïncident pas avec ces engagements. Depuis 2019, dans les rapports d'activité des services, le nombre d'élèves stagnerait à 22.000. L'année dernière, en réponse à ce même vœu, Mme ROLLAND nous annonçait 22.000 élèves et 2.150 nouvelles places depuis le début de la mandature. La semaine dernière, cette même Mme ROLLAND nous donnait de nouveaux chiffres : 21.000 élèves inscrits, 500 places supplémentaires depuis l'année dernière et 1.241 places

supplémentaires depuis 2015. Nous souhaiterions un éclairage sur ces chiffres. Ils sont importants, puisqu'ils sont la clé de voûte de la justification de l'Exécutif pour le maintien du tirage au sort.

Pour citer l'un de mes prédécesseurs auquel nous avons rendu hommage au dernier Conseil, on ne joue pas au loto avec la culture. Notre groupe demande l'arrêt effectif à la rentrée 2024 du tirage au sort comme mode de sélection des primo-inscrits.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur MARGAIN.

Votre vœu me donne l'occasion de parler des conservatoires, une nouvelle fois. C'est bien sûr ce que sont les conservatoires aujourd'hui que je vais m'exprimer. Ils ne sont certainement pas des établissements figés dans une conception qui consisterait à ne considérer que les élèves inscrits en cursus, puisque c'est le seul chiffre que vous avez retenu, mais bien ces établissements qui ont vocation à prodiguer leur enseignement dans les cursus artistiques et aussi bien au-delà. Les cursus continuent d'exister. Ce sont ces lieux d'enseignement spécialisés.

Mais pourquoi ne pas parler des nouveaux dispositifs ? Les nouveaux dispositifs que sont les plans de sensibilisation à la musique, à la danse, au théâtre qui font que la quasi-intégralité des élèves de cours préparatoire, CP, à l'école a accès à la formation des conservatoires. Pourquoi ne pas parler des dispositifs d'enseignement artistique à l'école ou au collège tels que les classes orchestres ? Pourquoi ne pas parler des classes à horaires aménagés ou des doubles cursus ?

Vous retenir le chiffre de 21.500 élèves inscrits en cursus en 2022-2023. Vous oubliez près de 17.000 élèves touchés via nos autres dispositifs, dont je viens de parler, soit au total plus 18.000 élèves qui bénéficient de l'enseignement des conservatoires depuis 2015, date de la réforme de mon collège, dont vous parliez tout à l'heure.

Autant vous dire que la base de calcul de nos actions qui était à l'époque uniquement le nombre d'élèves en cursus n'est plus la même. Elle s'est élargie parce que la mission des conservatoires, elle-même, s'est élargie. Si nous voulons simplement parler des cursus de l'inscription des primo-arrivants, sachez que nous arrivons à satisfaire beaucoup de demandes dans nombre de conservatoires. C'est l'objet d'une réunion d'une prochaine deuxième commission. Je vous invite à y participer.

Dans cette attente, j'apporte un avis défavorable à votre vœu.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel parisien.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 51 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel parisien.

Je donne la parole au maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le savons tous, notre Capitale abrite un patrimoine exceptionnel tant par sa richesse que par sa diversité. À côté des grands sites connus du monde entier, on trouve un patrimoine peut-être plus confidentiel, mais qui concourt fortement à l'identité et à l'âme de Paris et de ses quartiers. Je veux parler des placettes, des squares, des fontaines, des immeubles remarquables et bien sûr des nombreux édifices culturels. Ils sont autant de repères - véritables lieux de vie - et les Parisiens y sont très attachés.

Malheureusement, un certain nombre d'entre eux ont subi les affres du temps et se trouvent aujourd'hui dans un état inquiétant. En vertu de la loi de séparation des églises et de l'État de 1905, la ville est propriétaire et responsable de 96 édifices culturels. Il lui revient donc d'en assurer l'entretien et, le cas échéant, d'en assurer et d'engager les réparations qui s'imposent, lorsque l'état de dégradation est avancé.

Nous avons parfois l'impression, chers collègues, hélas, que la Ville campe dans une position attentiste, en tout cas loin de l'attitude volontariste que nous appelons de nos vœux. Nous sommes conscients que le tableau n'est pas totalement noir. Il faut bien reconnaître que des efforts sont faits. Je reconnais votre investissement et votre engagement, Madame l'adjointe, chère Karen TAÏEB, avec un budget conséquent de 50 millions d'euros. Il convient de souligner également le travail remarquable des équipes de la DAC lors des différentes restaurations.

Ce qui nous désole, c'est que les moyens sont exclusivement mobilisés en dernière extrémité rendant les réparations plus longues et coûteuses. Ce qui nous désole, ce sont les critères, parfois opaques, retenus pour choisir telle ou telle restauration et surtout sa priorité. Pourtant, les édifices culturels qui mériteraient un entretien ou des études approfondies sont connus et de longue date. Déjà, en 2019, notre groupe vous alertait sur l'état préoccupant de 75 d'entre eux. Parmi eux, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, les églises de Saint-Ferdinand-des-Ternes et de Sainte-Marie des Batignolles.

En quatre ans, et malgré la rallonge budgétaire de 42 millions d'euros, que vous aviez annoncée suite à notre proposition au Conseil de Paris, peu de choses ont bougé, et il n'y a pas de miracle. Leur état ne s'est pas amélioré. Les fresques de Saint-Ferdinand sont toujours bien ternes. Le plafond de Sainte-Marie-des-Batignolles menace ruine après d'importantes infiltrations, laissant craindre un risque pour la sécurité des visiteurs et des fidèles. Voilà toutes les raisons pour lesquelles nous vous demandons aujourd'hui, Madame la Maire, d'informer les maires d'arrondissement sur les critères de priorisation de restauration du patrimoine culturel, de nous communiquer un calendrier précis des opérations de restauration prévues dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et d'engager des études approfondies chiffrées des restaurations, en particulier pour les fresques de l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes et le plafond de l'église Sainte-Marie des Batignolles.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, Monsieur Geoffroy BOULARD.

On n'a que deux minutes et cela va être trop court pour tout vous raconter. Je vais toutefois répondre à votre vœu, d'abord, qui m'étonne parce que je ne pensais pas que ce vœu que vous avez présenté déjà en Conseil d'arrondissement reviendrait en Conseil de Paris, qui plus est identique, et ce, malgré mes réponses et nos réunions qui ont eu lieu dans l'intervalle. Mais le papier ne refuse pas l'encre, et vous pouvez faire tous les vœux que vous souhaitez, c'est votre droit. Pour autant, comme je l'ai fait en Conseil d'arrondissement, je vous demanderai de le retirer, sinon ce sera un avis défavorable et en voici les raisons.

D'une part, du point de vue de la forme, avez-vous besoin de passer par un vœu pour savoir ce qu'il en est du travail réalisé par l'équipe du département des édifices culturels et historiques et de la C.O.A.R.C., Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles, pour ces deux églises du 17<sup>e</sup> arrondissement, que sont Sainte-Marie des Batignolles et Saint-Ferdinand-des-Ternes, propriétés de la Ville de Paris. Vous avez eu raison de le rappeler, il s'agit d'un patrimoine unique que celui de la Ville de Paris, avec ses 85 églises, 9 temples et 2 synagogues, pour lesquels nous avons une attention toute particulière. On n'arrête pas d'inaugurer les restaurations, puisqu'on y travaille depuis un certain temps. Je suis facilement joignable. Je réponds à toutes questions et sans délai. Je suis à votre disposition, comme je le suis pour tous les maires d'arrondissement - ils et elles le savent - pour répondre à toute question en lien avec le patrimoine.

Faut-il rappeler que votre vœu a été déposé en conseil d'arrondissement alors que nous avons échangé à plusieurs reprises et même pris date, ensemble, bien avant le conseil d'arrondissement, en fonction de votre agenda pour une réunion à Saint-Ferdinand-des-Ternes ? Nous avons tenu cette réunion comme prévu deux jours après le conseil d'arrondissement pour remettre un certain nombre de choses à plat. Nous y étions ensemble avec le diocèse, le curé, le sous-directeur du patrimoine et de l'histoire, le responsable du DECH et le responsable de la C.O.A.R.C., et nous allons pouvoir désormais traiter ce sujet de manière éclairée et dans les meilleures conditions.

Ma réponse à votre vœu pourrait être une question : ces réunions, ces réponses concrètes n'ont-elles aucune valeur pour vous ? Nous avons aussi évoqué Sainte-Marie-des-Batignolles et l'équipe de la S.D.P.H. a prévu d'y faire un point et vous en serez informé.

Puisque nous venons de voter le budget 2024, je souhaite répondre à l'une de vos questions sur les critères de priorisation. Je suis heureuse d'avoir pu inscrire, et je remercie Paul SIMONDON, au budget 2024, 54 millions d'euros d'Autorisation de Programme, AP. Ces AP permettent de lancer les études, les diagnostics, les marchés d'appel d'offres, puis les travaux. Le choix des édifices tient compte du caractère d'urgence, de l'ancienneté des dossiers, des désordres structurels, des infiltrations, des fissures qui apparaissent, des instabilités. Comme adjointe en charge du patrimoine, je me félicite de Saint-Ambroise et de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui attendent sous filet depuis trop longtemps. Elles figurent dans cette liste de 2024. La somme sera à décaisser au fur et à mesure. J'ajoute également les questions de plan de charge.



Nous en ferons de même en 2025 afin d'ancrer dans nos agendas futurs des restaurations majeures et plus que nécessaires. Sainte-Marie des Batignolles et Saint-Ferdinand-des-Ternes font partie de toutes nos attentions. Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu sinon j'émettrais un avis défavorable.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu est-il retiré, Monsieur BOULARD ?

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - On va maintenir le vœu puisque Mme TAÏEB n'a pas répondu. Elle montre qu'elle ne souhaite pas associer les maires d'arrondissement. C'est clair. Vous ne nous associez pas aux choix et aux priorités de vos services.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Le vœu n° 51 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Compte rendu de la 3e Commission.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous débutons les travaux de la 3e Commission, et conformément au règlement intérieur, je donne la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour nous les présenter.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'ensemble des Commissions de notre Conseil, la 3e Commission a été occupée depuis le dernier Conseil de Paris par les préparations budgétaires. C'est ainsi que le 29 novembre, nous avons eu une réunion exceptionnelle afin d'avoir la présentation du S.P.A.S.E.R., Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, dont nous avons largement évoqué les travaux. Le 30 novembre, un certain nombre de membres de la Commission étaient invité-e-s à la Commission consultative de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris où nous ont été présentés le bilan des opérations de la Brigade au cours de l'année écoulée, mais également les problématiques de sous-effectif, ainsi que les opérations immobilières des deux années à venir, et le budget en ce qui concerne la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Ces deux composantes, la préparation du budget spécial de la Préfecture de police de Paris et le S.P.A.S.E.R., ont été à l'ordre du jour de la réunion de la 3e Commission ayant lieu la semaine dernière. La 3e Commission a eu lieu lundi dernier. Nous avons passé un long moment à examiner le budget spécial de la Préfecture de police, que nous avons voté hier. Nous avons eu la présentation du budget de la délégation de David BELLARD, adjoint à la Maire chargé de la transformation de l'espace public, des mobilités, du Code de la rue et de la voirie.

Parmi les projets de délibération qui ont été présentés et débattus, nous avons passé un certain temps sur le Plan Piéton qui a concentré les inscriptions de ce Conseil de Paris, en cela qu'il représente la suite logique de la politique de mobilité menée dans notre Ville avec les piétons et les piétonnes au cœur de notre plan de mobilité. Les bus touristiques ont également été évoqués ; nous allons aujourd'hui pouvoir débattre et décider d'une nouvelle manière de partager l'espace public, et d'une certaine manière, de redistribuer les richesses qu'il permet à certains d'acquérir.

Pour conclure cette présentation des travaux de la 3e Commission, j'aimerais dire que nous l'avons commencé, et j'y tenais particulièrement en donnant la parole à M. GOUJON, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, qui a évoqué l'attentat qui a touché son arrondissement et l'ensemble de la ville de Paris à la station Bir-Hakeim, quelques jours, quelques heures avant la réunion de notre 3e Commission. Mme la Représentante du Préfet de police de Paris ainsi que nos deux adjoints et l'ensemble des membres des groupes politiques représentés ont eu un mot pour les victimes et l'ensemble des forces de l'ordre étant intervenues sur place.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 3e Commission.

### **2023 DVD 87 - Stationnement de surface. - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous commençons par examiner le projet de délibération DVD 87 concernant le stationnement de surface, renouvellement de la convention avec l'ANTAI, relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela fait de nombreuses années déjà que nous alertons à propos des conséquences de l'automatisation du contrôle du stationnement payant effectué en plus dans un cadre privé. Notre camarade Didier LE RESTE, élu lors de la précédente mandature, avait insisté sur les logiques de rentabilité financière, qui pousseraient le prestataire à augmenter le nombre de contrôles, quitte, dans le pire des cas, à flirter avec l'illégalité. Raphaëlle PRIMET, la présidente de notre groupe, a réitéré cette alerte au cours de l'année en évoquant les conséquences de ce que Didier appelait "la sulfateuse à procès-verbal". Pendant que nous alertions sur ces dysfonctionnements, les sulfateuses touchaient indistinctement les Parisiens et les Parisiennes. Indistinctement, et c'est bien le problème. Avant que ces véhicules ne circulent pour distribuer les amendes de manière automatisée, le nombre de ce que l'on appelle pudiquement les "forfaits post-stationnement", F.P.S., s'établissait autour de 2,5 millions en moyenne par an. L'automatisation a fait son œuvre et nous atteignons aujourd'hui un chiffre de 4,8 millions de forfaits annuels. Les contraventions illégales explosent et les recours contre celles-ci également, pesant sur le quotidien de travailleurs contraints de traiter des recours que nous pourrions éviter.

Pour les Parisiens et les Parisiennes, un public en particulier est frappé par cette absence de distinction : ce sont les personnes porteuses de handicaps. Ces personnes doivent composer avec des transports peu accessibles, un espace public qui n'a pas été pensé pour elles et avec les défaillances du Pam en cours de régionalisation, que nous évoquions d'ailleurs lors du précédent Conseil.

Le groupe Communiste et Citoyen affirme que ce service de contrôle du stationnement doit être effectué dans un cadre public via une S.P.L., et donc directement par la collectivité par des agents formés à cette mission. Dès lors, nous demandons a minima des garanties afin que cette automatisation cesse de pénaliser les personnes bénéficiant d'une carte de stationnement prioritaire ou de dérogation. En l'état, nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue.

Peut-être simplement pour le partager à l'ensemble de notre Conseil, ce projet de délibération prévoit le renouvellement de la convention qui lie la Ville de Paris à l'ANTAI. Une précédente convention couvrant la période 2021-2023 avait été signée pour permettre de traiter les forfaits post-stationnement, par le site d'amendes dans le langage courant, tel que prévu par la loi. Cette convention prend fin en décembre 2023. Nous concluons ici une nouvelle convention avec de nouveaux montants de prestations que je vais vous passer au regard de l'horaire, pour réagir seulement sur deux points.

D'abord, je ne comprends pas très bien ce que vous dénoncez. J'ai entendu que vous déniez l'automatisation que nous opérons. Cette automatisation a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de F.P.S., mais elle a aussi eu pour conséquence d'améliorer le stationnement à Paris, en augmentant le taux de rotation et en évitant les stationnements ventouses. C'est cela l'objet de l'automatisation. Nous faisons respecter la loi, et en se dotant d'un outil qui est, certes, automatisé, nous incitons les usagers à respecter les règles et donc à ne pas stationner, comme cela pouvait se passer il y a encore quelques années, plusieurs jours, sans craindre d'avoir un forfait post-stationnement. Sur l'automatisation, j'assume et nous assumons complètement le fait d'avoir cet outil.

Sur la question des personnes à mobilité réduite, je le concède, nous avons eu et nous avons un sujet, puisque la question des F.P.S. reçus par des personnes en situation de handicaps, titulaires d'une carte C.M.I.-S., Carte mobilité inclusion Stationnement, est un vieux sujet. Il s'agissait déjà d'un sujet, mais cela s'est accentué au moment de la mise en place de cette automatisation. Je note quand même qu'elle tend à s'améliorer suite aux réformes successives que nous avons menées. De plus en plus de Franciliens et de Franciliennes, puisqu'au départ, c'était Paris et ensuite l'ensemble de l'Île-de-France, se sont référencés via le dispositif Handi'Stat, c'est-à-dire que le ticket gratuit journalier rentre progressivement dans les mœurs.

Je rappelle simplement le principe : les personnes qui sont titulaires de cette C.M.I.-S. peuvent se référencer dans un outil que nous avons mis à disposition et cela leur permet de bénéficier de la gratuité du stationnement pendant trois ans, sans qu'elles n'aient plus aucune autre démarche administrative à réaliser. Certes, cela a été compliqué, cela se met progressivement en place et puis, je rappelle que l'État a annoncé qu'il prévoyait de constituer un fichier national pour regrouper toutes les immatriculations, en prévision des zones à faibles émissions, ce qui ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap. On attend la mise en place de cet outil parce que nous avons été obligés de créer notre propre outil, parce que nous n'avons pas un outil national, qui nous aurait permis d'éviter un certain nombre de problèmes.

Sur la question d'utiliser des acteurs privés, c'est votre position assez classique. Je dois dire qu'à titre personnel, je ne suis pas éloigné de cette position. Ce n'est pas ce qui a été choisi lors des débats et des votes de notre Conseil, lors du précédent mandat. Nous continuons à travailler dans ces conditions, en opérant une gestion et surtout un contrôle de nos opérateurs le plus strict possible.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 87).

## **2023 DVD 96 - Fixation d'une redevance pour les lignes de bus touristiques sur le territoire parisien.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 96 relatif à la fixation d'une redevance pour les lignes de bus touristiques sur le territoire parisien.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe "Les Écologistes" tenait à saluer ce projet de délibération, qui vise à redonner un cadre de régulation pour les bus touristiques à Paris, un cadre qui donne lieu à une redevance d'occupation de l'espace public. Il était temps. Nous avons beaucoup tardé à proposer ce cadre. Les Écologistes sont partagés malgré tout sur l'utilité de ce service, et ce, pour deux raisons.

La première tient au fait que nous mobilisons beaucoup de moyens pour adapter toujours plus la ville à la marche à pied ou au vélo, et les bus touristiques ne sont donc pas pour nous une priorité à développer à Paris, en tout cas pas pour les touristes.

La deuxième tient au fait que nous avons besoin de libérer l'espace public, en parallèle, et particulièrement les voies de circulation. Pour nous, ce type de bus n'est pas forcément compatible avec notre politique en la matière. Pour autant, il faut que tout le monde trouve sa place dans l'économie du tourisme. Cela passe par un cadrage ferme et restrictif, qui pousse les acteurs à se réinventer et à diversifier l'offre. C'est le cas avec ce projet de délibération. Il manque un élément, à savoir le lien avec la motorisation. La mesure proposée ici n'ouvre pas la voie à inciter les opérateurs à se doter de motorisations décarbonées. Nous avons compris que, réglementairement, ce n'était pas possible à ce stade, mais je suis certain que David BELLARD aura des réponses à nous apporter à ce sujet.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Je donne maintenant la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Un peu dans le prolongement de ce que vient de préciser mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE, nous nous réjouissons pour le groupe Paris en commun de la mise en place de cette redevance sur les bus de tourisme. Il s'agit de l'illustration que, comme régulièrement, nous sommes conduits à adapter notre réglementation à des usages qui étaient assez confidentiels il y a un certain nombre d'années et qui petit à petit se développent. Il faut donc nous adapter à de nouveaux usages. C'est le cas avec ces bus de tourisme.

Il était parfaitement logique que ces bus de tourisme, qui sont des bus qui ont une activité commerciale, soient soumis à une redevance, dans la mesure où à Paris - et pas qu'à Paris d'ailleurs -, toute utilisation de l'espace public à des fins commerciales doit donner lieu, non seulement à une mise en concurrence, mais surtout au paiement d'une redevance. À titre d'exemple, des artistes de la place du Tertre paient une redevance de leur occupation de l'espace public. Il serait tout à fait illogique que des bus de tourisme ne la versent pas.

On peut s'interroger sur ce type d'activité. On a dans Paris un certain nombre de véhicules, les bus de tourisme, les tuk-tuks, les deux chevaux, et toutes sortes de véhicules, qui se développent. Cela doit nous pousser à nous interroger sur la pertinence de l'usage de ces véhicules et qui, s'agissant des bus de tourisme, sont une illustration d'un type de tourisme qui n'est pas forcément celui que nous souhaitons favoriser. Je crois que, dans un premier temps - puisque, dans l'immédiat, ces bus de tourisme existent -, il était nécessaire qu'ils entrent dans un cadre réglementaire commun à toutes les autres activités commerciales sur le domaine public. Cela ne nous exonérera pas, par la suite, de nous interroger sur la poursuite de ce type de transports de voyageurs.

Je termine en disant que dès lors qu'il s'agit de transports de voyageurs en réalité, ce n'est pas la Ville qui peut valider directement l'usage de ces bus, mais "Ile-de-France Mobilités". C'est le cas aujourd'hui. Nous aurons donc peut-être un échange avec "Ile-de-France Mobilités" sur la poursuite de ces autorisations.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, vous l'avez compris, nous propose donc de créer une nouvelle redevance et de fixer le tarif de cette redevance pour l'occupation du domaine public pour les lignes de bus

touristiques. Un mot sur le dispositif existant. Il existe deux opérateurs : Tootbus, qui est une filiale de la R.A.T.P. et Big Bus, qui est une société anglaise leader sur le marché parisien. Deux collectivités permettent l'exploitation de ces deux lignes, à savoir la Région, à travers "I.D.F. Mobilités", qui organise et régule le service de ces lignes, et la Ville de Paris qui délivre les permissions de voirie permettant l'implantation et l'exploitation des points d'arrêt dédiés au service des lignes touristiques.

Pour ce dispositif que je viens de décrire, vous créez une redevance nouvelle. Je suis surpris qu'une redevance n'ait pas été fixée avant ce projet de délibération. L'occupation du domaine public - ce n'est pas le cas place du Tertre, chers collègues - était gratuite pour ces deux opérateurs.

Vous avez dans cette redevance deux parts. D'abord, une part fixe, qui est calculée par nombre de points d'arrêt selon la localisation géographique. C'est très administratif. 6.200 euros par an, pour un point d'arrêt en zone touristique ; la moitié si ce point d'arrêt n'est pas en zone touristique. Puis, une redevance variable progressive appliquée sur le chiffre d'affaires, liée à l'exploitation de la ligne de bus. Si on lit votre projet de délibération de manière très précise, vous prenez un exemple et vous nous indiquez, selon vos propres chiffres, que cette redevance annuelle peut s'élever pour un opérateur à 750.000 euros pour une année favorable.

Les opérateurs sont-ils bien informés de votre projet ? Et des engagements que constituera dès l'année prochaine, dans quelques jours, dès le 1er janvier 2024, le versement d'une redevance aussi importante ? Les opérateurs, même si ce sont des gestionnaires de bus dans la Capitale, méritent une concertation. Ils n'ont pas qu'à subir une taxe. Leur activité fait la promotion de notre ville et est un inducteur pour l'activité économique. Le dialogue est essentiel. Il ne s'agit pas d'agir en Père Fouettard, mais de considérer les opérateurs en partenaires : des partenaires de la promotion de Paris, des partenaires de qualité de l'accueil touristique, mais aussi des partenaires de la transition vers un tourisme responsable. Nous devons considérer par exemple que l'installation d'abris-bus et le marquage des arrêts par un poteau amélioreraient l'accueil des touristes. Ces équipements, Monsieur le Maire, sont-ils prévus dans votre projet de délibération ?

Troisième question : ces opérateurs font des investissements et des efforts importants pour faire circuler, dans notre ville, des bus propres. Il faut souligner, encourager, les initiatives responsables quand elles existent. Ce choix d'improviser une redevance, sur des fondements que l'on pourrait contester, donne l'impression de capter une aubaine fantasmée des Jeux Olympiques de 2024. L'un des deux opérateurs qui transportent chaque année de 800.000 à 900.000 touristes - le savez-vous, Monsieur le Maire ? - bénéficiera d'une flotte quasiment électrique avant les Jeux Olympiques prochains. Il a même créé en banlieue un dépôt permettant une charge rapide de tous ces bus. Avez-vous pris en compte ces efforts des opérateurs ? Ne craignez-vous pas que le paiement d'une redevance subite qu'ils découvrent aujourd'hui et aussi importante pénalise leur activité et leur capacité d'investissement ? Les opérateurs pourraient avoir l'impression que la Mairie cherche à boucler son budget sans penser à l'activité touristique de Paris qui est l'industrie d'excellence de notre ville. Il ne s'agit pas d'une question budgétaire, mais aussi d'une décision stratégique qui impactera l'ensemble de l'écosystème touristique de Paris.

Je voudrais ajouter que, pour ces opérateurs, pour ces entreprises, il s'agit donc d'une charge supplémentaire pour une activité à faible marge. Elle peut fragiliser l'activité des opérateurs et casser leur modèle économique. Monsieur le Maire, je veux être pragmatique et pas idéologique. Je vous propose d'attendre l'appel d'offres d'"I.D.F. Mobilités" qui doit intervenir au début de l'année 2024. Il permettra d'avoir une idée précise de ce qui est juste, d'assurer un juste partage des valeurs et d'envisager des contreparties à cette redevance pour les opérateurs.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI, pour cinq minutes maximum.

**M. Vincent BALADI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur la redevance et les modalités précisées par mon collègue Jack-Yves BOHBOT et le prochain appel d'offres de "I.D.F. Mobilités".

Pour ma part, je voulais parler du flou artistique sur l'occupation du domaine public depuis 25 ans sur le stationnement, et plus généralement, sur la circulation de ces bus touristiques. Début novembre, lors du Conseil de Paris, à l'occasion d'une question écrite, j'avais posé la question à la Maire de Paris sur l'utilisation, par ces bus touristiques, des voies de bus réservées aux bus de transports de personnes. J'attends la réponse parce qu'il s'agit clairement pour nous d'un sujet. Environ 30 bus par heure peuvent passer dans certaines voies, par exemple, de nos arrondissements touristiques. Cela pose des problèmes de sécurité puisque je rappelle que ces bus font 20 tonnes. Certaines fois, seuls trois ou quatre touristes sont à l'intérieur. Cela pose également un problème de sécurité.

Enfin, plus généralement, il existe également d'autres types de bus qui circulent dans Paris. Je pense aux bus "boîte de nuit", aux bus "restaurant", aux bus "tuk-tuk". Il faudrait avoir un peu plus de temps pour avoir cette concertation et réfléchir ensemble sur tout cela. Je vous remercie. Notre priorité reste le droit des piétons, et nous en parlerons tout à l'heure. Merci.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BALADI.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre à toutes les interventions.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, pour vos différentes interventions sur ce projet de délibération, qui concerne la création d'une redevance pour les lignes de bus touristiques.

Ces lignes de bus touristiques qui sont opérées par les entreprises Tootbus et Big Bus occupent l'espace public parisien, à des fins commerciales. Il est donc tout à fait normal de les faire payer et contribuer à l'effort collectif d'entretien, de maintenance, de transformation de la ville avec des investissements importants.

Je note votre position, qui consiste surtout à ne pas faire payer d'entreprises privées, qui pourtant utilisent et génèrent de la valeur grâce à l'espace public parisien. D'un côté, hier, vous nous expliquiez que nous allions droit dans le mur compte tenu de notre endettement. Lorsque je vous propose des ressources supplémentaires pour notre Ville, liées à l'utilisation d'un bien commun, qui est l'espace public et qui génère de la valeur pour des entreprises privées, vous nous faites la leçon en nous expliquant que c'est trop tôt, c'est trop tard, qu'il faut peut-être préserver les entreprises privées qui pourtant ont été mises dans la boucle pour générer et pouvoir vous proposer aujourd'hui ce projet de délibération. Vous le voterez ou non. Ce n'est pas mon sujet. Je constate qu'aujourd'hui, vous êtes encore une fois les bons VPR des entreprises privées.

Je ne sais pas si vous vous en rappelez, mais la crise Covid nous a empêchés et nous a retardés, dans ce projet de mettre en place une redevance pour les bus touristiques.

Ce n'est pas parce que vous braillez que vous avez forcément raison.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, pouvez-vous arrêter de couper la parole, s'il vous plaît ? Merci beaucoup. On écoute M. BELLIARD.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Il est possible de quitter la salle aussi s'ils le souhaitent. Je ne m'en offusquerai pas.

Nous avons attendu un moment parce que nous avons été confrontés à la crise Covid. La crise Covid n'a pas permis à ces opérateurs d'opérer sur le territoire parisien et donc d'avoir des éléments pour pouvoir baser et fonder le niveau de la redevance.

Qu'avons-nous fait avec mon collègue Frédéric HOCQUARD ? Nous avons travaillé avec l'ensemble des opérateurs pour avoir une redevance, qui correspond précisément au gain économique que permet l'occupation du territoire par ces opérateurs. On a découpé cette redevance en deux. La part variable s'élèvera à 2 % en dessous de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires et à 8 % au-dessus de ce montant. Cela permettra une certaine progressivité pour s'adapter au mieux au contexte économique et touristique et pour préserver leur modèle économique.

La part fixe se décompose également en deux aspects afin de poursuivre la politique de désaturation touristique des lieux qui sont déjà survisités. C'est la raison pour laquelle opérer un point d'arrêt dans des zones déjà très touristiques de Paris coûtera plus cher pour l'opérateur que d'opérer un point d'arrêt au sein d'un lieu un peu moins touristique. Cela permettra d'éviter que nous ayons beaucoup de cars et de bus au même endroit, et ce, de façon à mieux répartir la charge notamment pour les riverains et à permettre à tout le monde d'avoir suffisamment d'espace pour marcher. J'imagine que vous en parlerez lors du projet de délibération sur la question du plan Piéton.

On souhaite ici inciter les opérateurs à sortir des traditionnels chemins touristiques pour proposer des arrêts plus originaux, peut-être, que la Tour Eiffel, le Musée du Louvre et l'Arc de Triomphe. Notre ville est riche de ses diversités. Si vous aviez lu le projet de délibération, vous auriez vu qu'effectivement, il intègre cette dimension de meilleure répartition sur le territoire de la pression du surtourisme qui ne semble pas vraiment vous intéresser.

Enfin, vous avez été plusieurs notamment à parler de la question de la motorisation. On ne peut pas, réglementairement, pondérer la redevance demandée en fonction de la motorisation des véhicules, ce qui nous aurait permis d'inciter les opérateurs à utiliser des bus électriques ou hydrogènes. C'est l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Île-de-France - qui donne le droit d'opérer les lignes de bus touristiques - qui peut le faire. On va suivre la création et la mise en ligne de cet appel à manifestation d'intérêt. Malheureusement, il semblerait qu'"Île-de-France Mobilités" souhaite retarder cet AMI à 2026. On en convient ou non, mais toutes et tous, ici, n'attendrons pas 2026 pour mettre en place des redevances. Je vous incite à voter ce projet de délibération pour d'abord un meilleur usage de notre espace public et aussi pour avoir un peu de sous dans nos caisses.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 96).

**2023 DVD 120 - Approbation du plan d'action 2023-2030 "Paris : priorité Piéton !".**

**Vœu n° 52 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état et l'encombrement des trottoirs parisiens.**

**Vœu n° 53 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réfection des trottoirs parisiens.**

**Vœu n° 54 déposé par le groupe Changer Paris relatif au désencombrement des trottoirs parisiens.**

**Vœu n° 55 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux entourages d'arbres sur les trottoirs.**

**Vœu n° 56 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des traversées.**

**Vœu n° 57 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des piétons sur les trottoirs.**

**Vœu n° 58 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en œuvre de mesures complémentaires pour protéger davantage les piétons à Paris.**

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 120 relatif à l'approbation du plan d'action 2023-2030 "Paris Priorité Piéton" et les vœux référencés n<sup>os</sup> 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58.

Je donne d'abord la parole à M. le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris, pour présenter les vœux n<sup>os</sup> 52, 53, 54, 55 et 56.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, les vœux seront présentés progressivement. Je vais faire une introduction générale.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Allez-y.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Mes chers collègues, nous sommes saisis d'un nouveau plan Piéton pour notre ville. C'est une louable intention intervenant à mi-mandat, ou après que vous vous soyez intéressés à différentes communautés, vous redécouvrez qu'il y a des piétons à Paris et qu'ils ont été fort maltraités : mauvais entretien des trottoirs, anarchie sur l'espace public où leur existence est contestée par tous les types d'engins, chutes innombrables. Les déplacements d'un piéton sont semés d'embûches et contraignent souvent les plus âgées de nos concitoyens à ne plus sortir de chez eux. La vérité est que dans votre croisade contre la voiture et pour le développement du vélo, vous avez oublié les piétons.

Or, cet oubli est dramatique, car nous sommes tous des piétons. Sans avoir besoin de ressusciter Léon-Paul Fargue, auteur du livre "Le Piéton de Paris", nous sommes d'abord des piétons avant d'être un cycliste, de monter dans une voiture ou d'utiliser les transports en commun. La marche n'est pas un mode de déplacement quantifiable et comparable aux autres modes de déplacement, comme vous semblez d'ailleurs le signifier dans votre communication. La marche est consubstantielle à l'être humain et doit être la priorité n° 1 pour toute commune respectueuse de ses habitants. Marcher est à la fois se déplacer, s'entretenir, et en même temps contribuer à la lutte contre la pollution, tout en facilitant les contacts et les relations sociales.

Pour qu'un piéton sorte, il faut qu'il se sente en sécurité dans son environnement et malheureusement, nous sommes loin du compte aujourd'hui. Dans de nombreux quartiers, la pratique de la marche est lourdement contrariée par le mauvais état des trottoirs. L'importance des indemnités consenties par la Ville en réparation des accidents causés a explosé au cours des dernières années. Près de 500.000 euros d'indemnités avaient été attribués à 172 personnes en 2014. Ce chiffre a été multiplié par près de quatre puisqu'en 2023, 1.600.000 euros ont été votés pour 91 personnes. On peut d'ailleurs remarquer que l'indemnisation moyenne a augmenté, ce qui prouve sans doute la gravité des dommages corporels subis.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, est-ce cette situation qui vous a fait, après un premier plan Piéton en 2017, réagir en 2023, même si l'entretien de l'espace public ne figure pas dans les obligations du Code général des collectivités territoriales ? Entretenir son espace public, faire en sorte que les habitants d'une commune ne passent pas leur temps à regarder leurs pieds pour savoir s'ils ne vont pas tomber dans un trou ou buter contre une palissade de chantier, cela paraît être une évidence pour tous. Depuis près de 20 ans, car vous êtes là depuis 20 ans, vous n'avez jamais considéré l'état des trottoirs comme une priorité. Vous avez multiplié les opérations sur la voirie, mais les piétons n'ont jamais été votre priorité. Ils ne le seront pas davantage avec ce plan, qui est un plan de communication, comme toutes les actions publiques que vous entreprenez.

Vous souhaitez créer et amplifier les zones de rencontre. Très bien, mais qu'observons-nous en réalité dans chacun de nos arrondissements ? Qu'il s'agisse de la rue de Buci dans le 6<sup>e</sup> arrondissement ou de la rue Jean-Pierre

Timbaud dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, la cohabitation se passe mal. Trop souvent, c'est la loi du plus fort qui domine sur l'espace public parisien et les piétons en sont les premières victimes, notamment les plus jeunes ou les plus âgés. Vous nous proposez de créer des quartiers ou des cœurs d'arrondissement 100 % piétons. Parfait, mais qu'est-ce que cela signifie ? En réalité, la stratégie piétonne doit dominer votre politique ; cela doit être une priorité de tous les instants, ce qui veut dire qu'à partir du moment où les piétons sont les plus vulnérables, il convient que tout le monde en prenne acte. Cela signifie que dans certaines zones de rencontre, les cyclistes doivent mettre pied à terre. Le piéton doit être au cœur de nos politiques. Il faut que vous l'intégriez non pas comme une contrainte, mais comme une priorité, qui doit être partagée par toutes les directions de la Ville, ce qui signifie que l'accessibilité doit être encore renforcée. Elle doit maintenant devenir une priorité.

Quelques propositions : je souhaite que dans tous les domaines cette priorité soit mise en œuvre, ce qui signifie que sur certaines rues où existent encore des terrasses relevant d'un règlement intérieur, la règle des 1,60 mètre doit s'appliquer. À partir du moment où il n'y a pas 1,60 mètre sur un trottoir libre, les terrasses doivent céder la place. Une autre demande : que les mairies d'arrondissement soient informées des accidents et des conditions dans lesquelles ils ont lieu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, mes chers collègues.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci d'aller à votre conclusion, s'il vous plaît.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Je suis également favorable à ce que des stages soient organisés à destination des autres usagers de la voie publique, afin que ceux-ci réalisent la dangerosité de certains comportements et les adaptent.

Voilà mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais exprimer à l'occasion de ce plan. Nous sommes tous des piétons de Paris et méritons tous d'être les usagers principaux de la voie publique.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour poursuivre, je donne la parole à Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

**Mme Brigitte KUSTER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le philosophe George Steiner, en 2005, cherchait à définir l'Europe en trouvant des points communs à tous les peuples des pays la composant.

Pour lui, trois éléments spécifiques définissent notre continent : la présence de cafés, des marques du passé et la possibilité de voyager à pied dans les villes. En effet, la présence de centres historiques, couplée aux bassins de populations denses, ont fait de nos villes des villes piétonnes par excellence. Jean-Pierre LECOQ vient de le rappeler, marcher est consubstantiel à l'être humain. Or, pour la Mairie de Paris, pour vous, Madame la Maire, absente de ce débat d'ailleurs, marcher serait un choix mûrement réfléchi et soupesé pour chaque piéton. Ce serait un mode de déplacement comme un autre. Vous avez même osé parler "d'écomobilité", sacrée novlangue, qui traduit bien votre volonté de politiser et de rendre militant un acte pourtant initialement dépourvu de signification.

Cette vision découle néanmoins sur une politique très claire : le décloisonnement. Avec vous désormais, tous les usagers peuvent rouler partout et sont en concurrence les uns avec les autres. Circulation partout, sécurité nulle part. Vous dites avoir augmenté de 33 % les aires piétonnes entre 2020 et 2023 ; malheureusement, ces aires ne sont pas à la fois piétonnes et sécurisantes, puisque peuvent circuler dans ces aires piétonnes les bus, les vélos et les taxis. Ce n'est pas là qu'un piéton s'épanouit. Ces aires piétonnes sont bien souvent plus dangereuses qu'ailleurs, car les piétons s'y croient en sécurité.

Le piéton, de fait, comme cela vient d'être rappelé, n'apparaît pas comme votre priorité. Aucun des aménagements que vous réalisez n'est motivé par la situation du piéton. C'est toujours quelque chose d'autre, soit pour le vélo, soit contre la voiture. Le piéton doit subir, alors même que nous sommes tous piétons.

Ce sont les Parisiens qui en parlent le mieux. Plus de la moitié d'entre eux estiment que la situation des piétons s'est dégradée depuis deux ans. Vous êtes tous témoins que pour traverser à Paris, il faut désormais regarder à gauche, à droite et par terre. Par ailleurs, ce plan est avant tout pour nous hypocrite, tardif et symbolique. Il est loin d'améliorer notre quotidien puisque la doctrine générale ne change pas. Hypocrite, car il vise à rattraper le chaos créé par votre politique et se pose en sauveur des piétons. Les Parisiens ne sont pas dupes et ils savent désigner les responsables. Tardif, oui parce qu'il aura fallu 22 ans d'inaction pour se rendre compte que les piétons souffraient. D'ailleurs, vous avez laissé le budget consacré aux travaux d'entretien de voirie s'effondrer de 20 % en 10 ans. Il suffit de marcher dans les rues de Paris pour se rendre compte du mauvais état de nos trottoirs. Symbolique enfin, puisque c'est surtout un plan d'affichage, car de nombreuses annonces co-signées dans ce plan avaient déjà été dévoilées en grande pompe en 2017.

Pour notre part, notre groupe s'est engagé depuis de nombreuses années pour mettre le piéton au cœur des politiques d'aménagement des espaces publics avec deux impératifs - la praticabilité et la sécurité - aussi bien des traversées piétonnes que des trottoirs. C'est la priorité. Tout le reste n'est qu'accessoire. Dès 2018, nous proposons un Code des trottoirs de bonne conduite, et en juin 2022, nous appelions de nos vœux la mise en place d'un plan

Piéton. Encore au dernier Conseil, nous avons fait des vœux que vous avez systématiquement rejetés, des vœux qui n'étaient basés que sur le bon sens et la pratique.

Aujourd'hui, le contre-plan Piéton du groupe Changer Paris ne se disperse pas en propositions qui font diversion. Il se décline en deux axes. D'abord, la sanctuarisation des trottoirs et pour ce faire, la priorité est de réaliser par arrondissement un premier état des lieux précis de leur état et des zones les plus accidentogènes. C'était un vœu que nous avons déjà formulé. Sitôt cet audit réalisé, lancer un plan d'investissement précis de réfection des trottoirs. Dans le même temps, le désencombrement des trottoirs est urgent. Les chantiers sont trop nombreux et concomitants, l'extension des terrasses est parfois incontrôlée, et des pieds d'arbre dangereux nuisent aux piétons et nécessitent une réelle intervention. Enfin, Marie TOUBIANA vous l'expliquera en profondeur, il s'agit d'œuvrer pour la sécurité des piétons sur les trottoirs en veillant à la cohabitation avec les cyclistes.

Deuxième axe : la sécurisation et la facilitation des traversées. Anne-Claire TYSSANDIER vous détaillera les différentes mesures et expérimentations que nous proposons en ce sens. Parce que nous demeurons engagés pour améliorer le quotidien des piétons, mais que nous sommes sceptiques face à ce énième plan au fondement bancal, nous nous abstenons sûrement sur ce plan Piéton, en raison des vœux que nous présenterons s'ils ne sont pas acceptés.

Je vous remercie.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Nelly GARNIER, pour cinq minutes maximum.

**Mme Nelly GARNIER**. - Merci.

Chers collègues, 106.286 euros, c'est beaucoup d'argent. Il s'agit du montant qui est voté lors de ce Conseil de décembre pour dédommager un habitant du 11e arrondissement, qui a eu un accident en raison d'un manque d'entretien de la voirie. 106.286 euros, ce chiffre dit beaucoup de votre bilan. La vérité est que les piétons parisiens sont en danger quand ils trébuchent sur un nid-de-poule ou glissent sur une chaussée mal entretenue. Ils sont en danger quand ils évitent les barrières de chantiers abandonnées au milieu des trottoirs. Ils sont en danger quand ils risquent de se faire heurter par un vélo, et il faut voir le niveau de stress dans lequel sont les gens quand ils traversent la rue de Rivoli ou le boulevard Magenta.

Les piétons parisiens sont en danger quand ils arrivent dans des zones de rencontre où ils entendent dans leur dos des klaxons de toutes parts. On ne peut pas se gargariser d'agir pour les piétons quand les Parisiens ont l'impression d'être des quilles sur une piste de bowling. Vous avez délibérément créé le chaos dans les rues pour forcer les Parisiens à abandonner leur voiture et vous l'avez fait quitte à mettre en danger les piétons et en particulier les plus fragiles, les personnes âgées, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Avec le groupe Changer Paris, nous appelons à mettre de l'ordre dans la rue et dans les aménagements urbains, avec la police municipale pour faire respecter les règles et c'est le sens des propositions qui sont portées par mon groupe aujourd'hui.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci.

Je redonne maintenant la parole à M. Aurélien VÉRON, du groupe Changer Paris.

**M. Aurélien VÉRON**. - Mes chers collègues, marcher a toujours été une activité naturelle à Paris. Cet usage courant s'est progressivement mué en pratique sportive avant de devenir un véritable parcours de survie. Des millions de déplacements se font à pied chaque jour à Paris, c'est 40 % de l'ensemble de la mobilité quotidienne ; autant dire qu'il s'agit d'une priorité majeure pour ceux qui arpentent nos trottoirs. Les 18 piétons tués en 2021 et 2022 ont essentiellement été victimes de véhicules motorisés, il est vrai, mais la peur du piéton, au quotidien, est surtout due à d'autres facteurs, à commencer par la minorité importante de cyclistes et de trottinettes, qui ne respectent rien ni personne.

Aux heures de pointe, traverser le boulevard de Sébastopol ou la rue de Rivoli, s'apparente au jeu de "Survivor", version urbaine. Sans totem d'immunité, chaque carrefour devient une aventure, et en lieu et place du crocodile, trottinettes insouciantes et cyclistes hargneux lancés à 25 kilomètres-heure, quelle que soit la couleur des feux. Loin d'exprimer la moindre cyclophobie, je tiens d'ailleurs à exprimer mon admiration pour les cyclistes et conducteurs de trottinette qui tentent de corriger leurs congénères chauffards parfois au péril de leur intégrité physique. Nous avons fait des propositions par le passé, tels des ralentisseurs de vélo pour sécuriser la traversée des grands carrefours, toutes rejetées systématiquement. Les piétons vivent aussi l'aventure sur les trottoirs. La rue Montorgueil illustre leur éviction des trottoirs par des terrasses envahissantes. Le piéton se retrouve à zigzaguer sur la chaussée entre camions, taxis et cyclistes loin d'être attentifs.

Disons-le, il est vrai que certaines rues piétonnisées améliorent la vie des habitants. À grande échelle, les heures piétonnes que vous préconisez se transforment facilement en cauchemar. Les quartiers des Halles et de Beaubourg subissent un surtourisme de masse, de la monoactivité et de multiples nuisances, qui rendent ces zones pénibles à vivre. Ce n'est pas tout, sur les trottoirs, le marcheur bascule soudain de "Survivor" à "Squid Game" avec son pont aux dalles piégées. Les trous qui parsèment nos trottoirs par manque d'entretien depuis de très



nombreuses années, les pavés déchaussés, les innombrables chantiers mal rebouchés transforment nos trottoirs en pièges redoutables.

Nous ne sommes pas tous des marcheurs d'élite. Nous n'avons pas tous une attention permanente. Nous n'avons pas tous une vigilance totale à tout moment et la chute brutale attend chacun d'entre nous. Dans cet environnement darwinien, en attendant que les piétons disposent de plusieurs paires d'yeux pour surveiller leur droite, leur gauche, le sol et ce qui leur arrive dans le dos, les accidents restent trop nombreux.

À chaque Conseil de Paris, nous votons entre 100.000 euros et 200.000 euros de compensation amiable aux rares victimes qui osent franchir la porte de l'Hôtel de Ville pour exiger une indemnisation suite à leur blessure. Dernier record, 106.000 euros que Nelly GARNIER vient de citer. Un plan Piéton à Paris devrait susciter l'espoir de renouer avec l'insouciance d'antan du marcheur. Certains de vos points vont dans le bon sens : réduction de l'encombrement du mobilier urbain, plantation d'arbres, installations de banc, éclairage de nuit. D'ailleurs, je souligne que les éclairages commerciaux que vous avez interdits contribueraient à améliorer la sécurité des piétons la nuit. Mais cela ne suffit pas.

Nous attendons un véritable rééquilibrage en faveur des piétons, au détriment des terrasses anarchiques. Nous attendons plus que des mots concernant la bonne application du Code de la route. Nous attendons une politique suffisamment répressive et dans la durée pour être dissuasive à l'égard d'une minorité de cyclistes dangereux, et nous attendons une remise en état rapide des défauts de voirie que nous signalons de manière répétée sur l'application "DansMaRue".

En attendant que vous preniez en compte ces urgences, nous nous cantonnerons à l'abstention.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à présent à Anne-Claire TYSSANDIER.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Avec ce plan, vous assumez enfin que notre belle ville est dans de nombreux endroits devenue invivable pour les piétons parisiens. Vous vous rendez enfin compte de ce que nous n'avons eu de cesse de vous dire. Avec votre politique anarchique des déplacements dans la Capitale, le piéton n'y a plus sa place. En premier lieu, les familles, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, bref, toutes celles et ceux qui sont les plus vulnérables.

À Paris, comme on l'a rappelé, un moment d'inattention peut avoir de lourdes conséquences. Les personnes âgées, en situation de handicap ou à mobilité réduite, sont logées à la même enseigne.

Malheureusement, il y a encore de trop nombreux accidents entre des piétons et des vélos ou avec les automobilistes. Ces accidents, qui sont en hausse depuis 2022, sont dus malheureusement au non-respect du Code de la route, au manque de visibilité, mais aussi aux problèmes de voirie. Dans nos conseils de quartier, nous sommes régulièrement interpellés sur la dangerosité des voiries ou des trottoirs et personne, sur ces bancs, ne peut le nier.

Si bien sûr le risque zéro n'existe pas, nous en sommes tous conscients ici, nous nous réjouissons que vous ayez enfin ouvert les yeux sur les difficultés de déplacement de nombreux Parisiens, mais malheureusement dans ce document, nous ne voyons rien qui permette d'inverser la tendance. Au contraire, il y a de grandes incantations, plusieurs mesures recyclées d'autres plans ; je cite en vrac : les "rues aux enfants", le Code de la rue, "embellir votre quartier". Ce ne sont pas des mesures qui sont des mesures de transformation de fond.

Vous annoncez aussi 300 millions d'euros, qui sont malheureusement que du recyclage de mesures déjà annoncées.

Bravo, c'est un joli tour de passe-passe, mais cela ne va pas résoudre les problèmes des piétons parisiens. Aucune mesure concrète, comme la vidéo-verbalisation des dépôts d'encombrants sur les trottoirs, des pénalités imposées aux entrepreneurs peu scrupuleux, le contrôle des vitesses routières sur les grandes avenues, la remise en peinture des passages piétons, ou encore l'utilisation de nouvelles technologies comme les bandes lumineuses podotactiles. Il n'y a rien de ce type dans notre capitale. Il faut que les maires, et notamment les maires d'arrondissement, réclament les budgets pour mettre un pot de peinture sur les passages piétons.

Vous auriez pu imaginer, par exemple, des brigades mobiles, pour se déplacer, réparer le passage piéton, enlever le plot qui gêne, enlever l'encombrant, mais rien de tout cela.

Alors, à la mairie du 15e arrondissement - je prendrai cet exemple parce que c'est celui que je connais le mieux -, la mixité des usages est une priorité et la sécurité des piétons a toujours été au centre des préoccupations du maire Philippe GOJJON, et de l'ensemble de son équipe municipale. Il a d'ailleurs annoncé lors du précédent conseil, la création d'un comité de piéton, qui a depuis été créé.

C'est d'ailleurs cette priorité donnée à la sécurité des piétons - qui sont souvent les plus vulnérables -, qui a guidé notre opposition aux pistes cyclables bidirectionnelles voulues par votre majorité et imposées sans aucune concertation.

Au printemps dernier, nous avons réalisé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, une enquête sur le thème de la sécurité des piétons dans l'arrondissement et les chiffres, que je vais vous livrer, sont très révélateurs du ressenti de nos compatriotes.

Plus de 86 % des répondants interrogés n'ont pas le sentiment d'être considérés comme prioritaires à leur arrivée sur un passage piéton. Plus de 86 % considèrent le passage piéton comme une zone dangereuse ; c'est cela la réalité à Paris.

C'est pourquoi nous souhaitons, avec l'ensemble de nos vœux comme l'ont rappelé mes collègues, que vous puissiez mettre en œuvre enfin de véritables mesures utiles pour renforcer la sécurité des piétons et notamment sécuriser les traversées piétonnes.

Bref, ce plan est un véritable acte manqué pour les Parisiens qui méritent mieux que des effets d'annonce et du recyclage de mesures. Avec notre groupe Changer Paris, nous avons fait des propositions qui sont le fruit d'un vrai travail de réflexion, issues de l'expérience de terrain dans tous nos arrondissements dirigés par la droite parisienne.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER.

La parole est à Marie TOUBIANA.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce débat, mes collègues ont rappelé votre bilan désastreux pour les piétons. Tout d'abord, concernant la sécurité des piétons sur les trottoirs, on l'a dit, l'un des problèmes pour les piétons est le sentiment de n'être en sécurité nulle part et les trottoirs n'y font pas exception. Les pistes cyclables sur les trottoirs sont un danger pour les piétons, encore plus quand elles sont en descente, par exemple boulevard Magenta et également rue Manin dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Tout le monde le sait et s'accorde à le dire. J'avais même déposé un vœu en novembre 2020 pour supprimer cette piste cyclable rue Manin, vœu qui avait été adopté, mais qui est resté lettre morte depuis trois ans. L'engagement de la supprimer avait été pris il y a trois ans, mais vous n'avez pas tenu vos engagements et cette piste existe toujours. C'est bien beau de nous dire que, dans le plan Piéton, vous allez les supprimer, mais nous attendons toujours des actes concrets.

En plus, nous voulons que soient institutionnalisées des zones cyclistes pied-à-terre, dans certaines rues commerçantes. C'est une demande que nous avons formulée de longue date par la voix d'Anne BIRABEN notamment, qui demandait qu'une telle zone soit mise en place rue Mouffetard.

L'autre sujet est plus large que la simple sécurité : il s'agit de l'encombrement. Les piétons doivent se faufiler le plus souvent entre les terrasses, les chantiers, les pieds d'arbres dangereux. Pour les terrasses, nous demandons donc que les contrôles soient maintenus. Nous demandons également une meilleure coordination des chantiers sur la voirie. Enfin, concernant les pieds d'arbres, nous voulons la fin de l'entourage des pieds d'arbres qui prennent de la place et qui engendrent des chutes qui peuvent être dangereuses. J'avais déposé un vœu en ce sens en mai 2021.

C'est pourquoi nous voulons qu'un audit soit fait sur ces entourages d'arbres, que ceux qui gênent les piétons soient retirés et plus généralement que la grille soit privilégiée.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à Véronique BALDINI.

**Mme Véronique BALDINI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

Alors, je ne vais pas répéter ce qu'ont déjà brillamment exposé l'ensemble de mes collègues. La pertinence de leurs arguments, couplée à la réalité statistique, n'ont d'égal que votre désinvolture, Monsieur le Maire, complète, à l'égard des piétons.

Par mon intervention, je souhaite vous donner quelques exemples concrets qui font que dans mon arrondissement, le 16<sup>e</sup>, vous avez délaissé les espaces dévolus au piéton et avez laissé les trottoirs se dégrader. Alors, je ne vais pas faire une liste à la Prévert, mais au sein de certaines rues, comme la rue de Passy qui est l'une des rues commerçantes emblématiques de Paris, les trottoirs sont dans un état catastrophique ; sur le boulevard Flandrin, la situation est insupportable et d'autres petites rues moins connues, comme la rue du Général-Appert, pâtissent de nombreux accidents.

À la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, nous recevons sur une base quotidienne des plaintes de riverains que nous devons faire remonter aux services. Je relaie ici les doléances de nos administrés, mais aussi la parole du maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, Jérémie REDLER, mais nous n'avons pas la main pour améliorer directement le quotidien de ces gens.

La DVD est beaucoup trop surchargée pour pouvoir faire rapidement des réparations. C'est pourquoi l'un de nos vœux, que nous avons déposé à ce Conseil, cosigné par l'ensemble de nos maires d'arrondissement demande à redonner du pouvoir aux maires sur ces questions.

Aujourd'hui, il existe, et j'en sais quelque chose, des brigades "urgence propreté" dans chaque arrondissement, dont nous sommes particulièrement satisfaits et qui se rendent sur les lieux des impropres signalées grâce à l'interface "DansMaRue".

Pourquoi ne pourrions-nous pas imaginer que l'on duplique ce dispositif pour des interventions de réfection de trottoir et plus largement des réfections de voirie ? Alors, des petites réfections, évidemment.

Les mairies seraient donc en première ligne pour réparer les défauts de voirie. Nous gagnerions ainsi en efficacité et les Parisiens en seraient, eux, les grands bénéficiaires.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est à Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, beaucoup d'annonces dans ce plan Piéton qui finalement seront porteuses de plus d'agressivité, de plus d'amertume, de plus de peur, de plus de tension, comme le démontre votre politique depuis neuf ans maintenant.

Et puis, si aménagement vous faites, vous aurez toujours des rues à fermer, avec des barrières de fortune, vous repeindrez les sols de toutes les couleurs, ce sera comme d'habitude le tiers-monde à Paris.

Je pense à la rue Henri Desgrange dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, où vous avez préféré quadriller la voie de carrés multicolores plutôt que de faire un vrai travail de réfection. Au moins la couleur permet-elle de masquer les imperfections à l'œil : une vraie façade Potemkine.

Il est probable que la "Rue aux écoles" Charles Baudelaire connaisse le même sort. Ce sont des peintures toutes fraîches qui vont se décolorer au fil du temps et pour lesquelles vous accordez plus d'importance que la voie en tant que telle. Enfin, je terminerai mon tour d'horizon en vous rappelant la non-hospitalité, pour les piétons, du parc de Bercy, dont le cheminement rend compliqué l'accès à la gare routière, même si on sait que le réaménagement aura lieu en 2024.

Je profite également de cette intervention pour vous signifier mon étonnement que mon vœu de mars 2023 relatif aux continuations piétonnes sur les rives de Seine à Paris ne soit pas repris dans le plan Piéton. Il avait pourtant été adopté. Il proposait d'étudier la mise en place d'une promenade sans discontinuation le long des voies sur berge, entre l'écluse du port de l'Arsenal et le Ministère des Finances, avec une esthétique urbaine compatible au site du bassin de l'Arsenal. De même, j'aurais aimé que la Ville présente un recensement des sections des rives de Seine sans continuité piétonne et des sections où la continuité piétonne pourrait être améliorée, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

Festival Changer Paris, huit intervenants de suite.

On va diversifier. La parole est à Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais effectivement avoir le plaisir de mettre un terme à ce tunnel de huit interventions, mais ce n'est pas parce que vous vous y mettez à huit que vous avez raison. Vous tentez de faire croire que le principal danger pour les piétons est le cycliste, ce qui est totalement irresponsable. C'est le cycliste et ce sont les autres mobilités douces. Mais vous le savez, le plus grand danger pour le piéton est la voiture. Vous racontez n'importe quoi jusqu'à dire "le tiers-monde à Paris", des expressions d'une stupidité incroyable, répétées en boucle.

Que cela cache-t-il ? Cela cache que la droite parisienne se bat continuellement pour préserver l'hégémonie de la voiture et il semble qu'ils n'aient pas intégré que seulement un tiers des Parisiens possède un véhicule individuel ; que parmi ces 30 %, rares sont ceux qui utilisent leur voiture tous les jours ; et que c'est la raison pour laquelle il est impératif d'aménager la ville pour ceux qui utilisent les mobilités actives au premier rang desquels sont les piétons. Nous ne disons pas qu'il n'y a pas d'amélioration à avoir et c'est bien pour cela que nous faisons ce plan et que nous le proposons.

Pour cela, ce plan propose des mesures concrètes contrairement à ce que vous semblez dire ou que vous balayez d'un revers, en minimisant les avancées qui sont réelles dans ce plan. Des mesures concrètes visent ainsi à développer les espaces piétons et à améliorer les conditions de marche dans Paris. Parce que vous pourrez faire croire tout ce que vous voulez, même s'il y a des cyclistes qui parfois n'ont pas le même comportement, lorsqu'on se promène dans un quartier piéton comme les Halles, on prend beaucoup moins de risque qu'en traversant la place de la Concorde il y a vingt ans quand il y avait encore des voitures qui circulaient de toutes parts.

Tout d'abord, je voudrais saluer la création de cœurs piétons dans chaque arrondissement. Comme depuis le début de cette mandature, la place des mairies d'arrondissement sera renforcée - cela devrait vous réjouir - et ces zones piétonnes seront évidemment mises en place avec les maires. On verra alors si vous êtes au rendez-vous. Cela ne pourra se faire sans un changement profond des plans de circulation pour réduire le trafic motorisé et ce sera, alors, l'heure de vérité et on verra si vous voulez vraiment défendre les piétons.

De plus, les dispositifs inventés ces dernières années vont être amplifiés, développés. Les "rues aux enfants" - que certains semblent moquer, ce qui est assez étrange, puisqu'elles sont plébiscitées d'ailleurs par des Parisiennes et des Parisiens de tous bords - se situent autour des établissements scolaires et permettent d'éviter le risque d'accident à l'entrée ou à la sortie des écoles. Elles sont aussi développées autour d'établissements d'enseignement supérieur pour permettre aux étudiants de se rassembler à proximité de leurs lieux de cours, et 100 nouvelles "rues aux enfants" seront créées avant 2026.

Et pour aller plus loin qu'une "rue aux enfants", les "rues aux écoles" sont des voies piétonnisées complètement, dans lesquelles la place des véhicules motorisés est réduite à la portion congrue. Ces rues sont végétalisées, des équipements tels que des bancs et des fontaines y sont installés. Elles sont plébiscitées et 50 nouvelles "rues aux écoles" verront le jour. Embellir le quartier permet la transformation de certaines parties de notre ville en concertation avec les habitants. Ce dispositif va permettre la piétonnisation d'au moins 17 nouvelles rues. De plus, certains axes doivent être transformés et nous avons commencé à le faire. La rue de Rivoli, qui est un exemple, a permis aux mobilités douces de se développer. Nous allons faire de même avec les boulevards et les avenues, avec la piétonnisation des contre-allées et là aussi, j'espère que vous nous suivrez et que vous accompagnerez ce mouvement. On verra bien.

Par ailleurs, je suis élu d'un arrondissement qui a la chance d'être limitrophe avec plusieurs communes, mais les portes de Paris ont été aménagées uniquement pour les automobiles. On parlait tout à l'heure du périphérique qu'il faut évidemment transformer, qui forme une barrière dangereuse, qui coupe Paris des communes limitrophes et nous avons commencé à transformer ces points de passage pour qu'ils soient agréables de passer de Paris aux communes limitrophes. Ce plan permettra de créer, en concertation avec les communes voisines, des liaisons piétonnes sécurisées et agréables.

Pour finir, je voudrais rappeler que notre majorité se bat pour que Paris soit une ville toujours plus agréable à vivre. Ce plan participera donc clairement à cet objectif et fera que flâner à Paris sera plus facile et possible dans de plus de nombreux endroits et pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite. Soyons donc heureux, malgré tout ce que vous avez pu dire pendant de nombreuses minutes, de voter ce plan, mes chers collègues.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous nous avez suffisamment entendus dans cette enceinte dénoncer le fait que les piétons étaient les parents pauvres de la politique des déplacements parisiens pour que nous puissions nous réjouir de la présentation de ce texte, qui d'abord, au regard du précédent débat que nous avons eu sur le sujet avec le Code de la rue, a au moins le mérite de ne pas nous prendre pour des imbéciles. Alors, le nombre d'inscrits est, certes, important, parce que c'est un sujet qui a trop longtemps été oublié par la Ville, alors qu'il représente 65 % des déplacements à Paris.

Si beaucoup d'éléments vont dans le bon sens, reprenant nombreuses de nos propositions, il nous laisse pour autant sur notre faim, car il s'agit avant tout d'une compilation de mesures déjà annoncées, dont nous partageons certes globalement la philosophie, mais sans calendrier, ni phasage ou budget, en conséquence.

Or, si les déplacements piétons ont augmenté, la qualité des aménagements s'est dégradée depuis 2017, comme le traduisent les résultats du dernier baromètre "ville marchable" qui place Paris à la 9e place sur 11, avec une note générale de 7,7 sur 20. On peut mieux faire.

Il y a donc urgence pour améliorer la situation et c'est bien d'un changement de braquet dont nous avons besoin et de tirer les enseignements de la mise en œuvre très partielle du précédent plan Piéton.

Reconquérir l'espace public au profit des piétons est ce que nous n'avons de cesse de réclamer. Il nous faut à la fois de l'espace pour élargir les trottoirs et permettre une végétalisation suffisante pour permettre d'adapter la ville au changement climatique. Pour ce faire, nous réclamons l'enfouissement du stationnement, un élément totalement absent de ce plan.

Les trottoirs aujourd'hui restent trop petits. Rappelons d'ailleurs que, parfois, ils n'existent pas et ailleurs, ils peuvent s'apparenter à un véritable parcours d'obstacles : signalétiques surnuméraires, terrasses, mais également et de plus en plus, des vélos stationnés qui sont des freins au déplacement des piétons.

Sur cette question spécifique des vélos, il faut absolument que nous augmentions significativement le nombre d'arceaux à vélos, mais également que nous soyons intransigeants lorsqu'un vélo stationné empêche la circulation sur les trottoirs. Nous l'avions réclamé lors de l'examen du plan Vélo, améliorons la visibilité de part et d'autre des

passages piétons ; la loi le permet, et cela permettrait de remplacer les stationnements voitures par des arceaux vélos.

Il nous faut également un choc sur le confort des déplacements piétons. La qualité des aménagements tarde à s'améliorer et ce n'est guère étonnant compte tenu de la baisse tendancielle du budget en matière de voirie, baisse à laquelle vous avez enfin mis fin cette année.

Néanmoins, le budget reste absolument insuffisant pour tous les travaux nécessaires à la réfection des trottoirs. Les trottoirs sont peu entretenus et donnent lieu régulièrement à des indemnisations encore à ce Conseil, lesquelles sont passées de 900.000 euros en 2018 à plus de 1.500.000 euros cette année.

Faisons réellement, lors des travaux, des piétons, les publics prioritaires, ce qui n'est que trop rarement le cas.

J'ai lu avec plaisir que vous comptiez installer dans chaque arrondissement un cœur piéton - c'est d'ailleurs ce que nous avons proposé dans le cadre de la M.I.E. - et augmenter le nombre d'assises dans l'espace public. J'avais présenté, lors de la précédente mandature, un plan Banc pour augmenter le nombre de lieux pour faire des haltes et il serait temps de voir qu'une ville marchable est une ville où chacun peut cheminer à son rythme.

Les piétons restent les principales victimes des autres usagers de la route et ils sont bien plus graves lorsqu'il s'agit d'accidents piétons, mettant en scène des voitures. Il est donc urgent de concevoir les aménagements pour les plus fragiles de l'espace public, et cela passe par la suppression des pistes cyclables sur les trottoirs ; nous le réclamions, vous l'avez annoncé, désormais il nous faut un calendrier.

Et cela passe par une réelle politique de sanctions. Passer la ville à 30 kilomètres-heure, si on ne donne aucun moyen pour faire respecter cette limitation, c'est se donner bonne conscience, sans résultat.

Cela passe également par la lutte résolue contre les incivilités. Les refus de priorité pour les piétons, quels qu'en soient les auteurs, doivent être sévèrement réprimés, le laisser-aller généralisé n'a que trop duré.

Sur la question spécifique de l'accessibilité, nous demandons un véritable plan d'abaissement des trottoirs. Cela doit être une priorité pour faire de la ville une ville accessible sur terre à défaut de l'être sous terre, mais on ne peut s'en prendre qu'à votre manque de volonté politique en la matière. Rénover et rendre accessibles les trottoirs nécessitent un budget plus important que les 300 millions d'euros. Améliorer le confort et la sécurité des piétons est une priorité, nous serons à vos côtés, mais charge à vous de sortir de l'incantation en mettant enfin les moyens nécessaires, je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, chère Maud GATEL.

La parole est à la maire du 9e arrondissement, chère Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis quelque peu perplexe et surprise à la lecture de ce plan qui donnerait dorénavant la priorité aux piétons parisiens sur l'espace public ; j'ai envie de dire "comment vous croire ?".

Ces dernières années, vous avez fait exactement le contraire en livrant nos trottoirs et notre espace public, malgré nos alertes, à des dizaines d'opérateurs privés de trottinettes en libre-service et en libre accès, en mettant en place des pistes cyclables sur trottoir et non sur chaussée - et aujourd'hui nous défaisons progressivement ce qui avait été mis en place -, en laissant s'installer des chantiers chaotiques ou en ne coordonnant pas les travaux des concessionnaires, bref en créant l'anarchie à travers une politique - la vôtre - de laisser-aller, de laisser-faire qui a contribué à renforcer le sentiment d'insécurité des Parisiens sur l'espace public et à les monter les uns contre les autres.

Alors si vraiment votre volonté est aujourd'hui d'apaiser l'espace public et de sécuriser les piétons de tous âges, je ne doute pas que vous voterez les propositions qui n'apparaissent pas dans votre plan initial, mais que nous vous suggérons de mettre en place le plus rapidement possible.

D'abord, faire respecter vraiment, par les effectifs de la police municipale, les dispositifs "Paris Breathe" pour éviter les va-et-vient incessants le week-end des véhicules, taxis, VTC, deux-roues motorisés, qui portent entrave à la tranquillité des piétons.

Nous vous demandons aussi de prendre des arrêtés "vélo pied-à-terre" à certaines heures de la journée dans les zones piétonnes, lorsqu'elles sont très fréquentées par les piétons ; je pense à la sécurité des enfants à la sortie des écoles, je pense aux rues commerçantes très fréquentées. De nombreuses villes l'ont mise en place, de droite comme de gauche, et ce n'est donc pas une question partisane, mais d'abord un enjeu de meilleur partage de l'espace public.

Promouvoir l'usage de la marche, c'est aussi offrir des infrastructures saines, entretenues, des chaussées et des trottoirs réfectionnés, propres, non défoncés et c'est la raison pour laquelle j'ai encore demandé au dernier Conseil de Paris - mais on va sûrement y arriver - la nécessaire révision du règlement de voirie pour une reprise de la chaussée des trottoirs intégrale et de qualité par les concessionnaires à l'issue des travaux.

Protéger les piétons, c'est aussi sensibiliser les autres utilisateurs, usagers de l'espace public, et ce, dès le plus jeune âge. Le 9e a été le premier arrondissement à proposer, chaque année, le passage d'un permis vélo à tous les élèves de CM2 dans la cour de la mairie, sans parler du permis piéton pour les enfants, en partenariat avec la Préfecture de police.

Imaginer les espaces piétons, c'est aussi leur permettre, surtout pour les plus âgés, pour les personnes handicapées, à mobilité réduite ou en fauteuil, de pouvoir s'y arrêter, s'y reposer. Au lieu de cela, vous avez conduit ces dernières années une opération de retrait massive de tous les bancs de l'espace public chers aux Parisiens. Nous considérons que les bancs ont toute leur place sur l'espace public et doivent être envisagés selon les aménagements, de façon ciblée et cohérente, comme dans les parcs et les jardins. Ils feront d'ailleurs leur retour, et je m'en réjouis, place Pigalle dans quelques mois.

Améliorer et sécuriser l'expérience de la marche, c'est aussi libérer les trottoirs, et par conséquent mieux contrôler les établissements de restauration peu respectueux de l'espace public, qui font déborder leur terrasse en toute impunité au mépris du règlement parisien. Combien de vœux ai-je déposés dans ce Conseil, et je le ferai encore aujourd'hui, pour demander la révision des procédures de sanction et de retrait de terrasses des établissements en infraction et un plan coordonné de contrôle du règlement des étalages et des terrasses associant les différents services de la Ville, Urbanisme, DAE, DPMP ?

Protéger les piétons, c'est aussi empêcher les camions de livraison de monter sur les trottoirs, faute de stationnement dédié et réservé. Pour y remédier, nous sommes contraints de remettre des potelets sur les bordures, comme c'est le cas rue d'Amsterdam, comme tout cela était prévisible et aurait pu être anticipé, mais c'est peut-être cela que vous appelez "l'aller vers".

Enfin, il y a la question du contrôle de l'espace public, et j'en terminerai par-là. Notre police municipale n'est pas encore en capacité de procéder suffisamment, pleinement, à des contrôles et à des opérations de prévention et de verbalisation en nombre, faute d'effectifs et de moyens.

Pour ne prendre qu'un exemple, je demande à la division de la police municipale du 9e arrondissement de mieux contrôler, de restreindre la vitesse des véhicules et des deux-roues dans l'arrondissement. J'ai appris très récemment que la police municipale, à l'échelle de Paris, serait dotée de moyens conséquents, bien sûr : neuf jumelles et quatre sonomètres à l'échelle de Paris pour lutter contre le bruit, qui est devenu un vrai enjeu de santé publique. Tout cela, cette faiblesse de moyens ne me semble pas très à la hauteur, en tout cas très en deçà des enjeux liés à la sécurité routière.

L'élaboration de ce type de plan aurait dû être l'occasion d'un bilan de l'existant pour planifier un réel programme d'aménagements réalistes et pragmatiques. Espérons que nos propositions enrichiront ce plan des Parisiens. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, Monsieur le Président ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous voulons et nous soutenons une meilleure protection des piétons, et je voudrais évoquer avec vous trois points.

D'abord, premier point, le bilan : le bilan, jusqu'à aujourd'hui, n'est pas terrible. Désorganisation tout d'abord de l'arrivée des trottinettes en 2018 et 2019, et un manque d'anticipation de la Ville pour réguler. Ensuite, ce bilan présente aussi beaucoup d'accidents. Cela a été rappelé à plusieurs reprises et chaque année, la Ville de Paris indemnise les Parisiens en raison du mauvais état de la voirie. C'est plus de 2 millions d'euros en 2022. Le bilan fait aussi apparaître un Code de la rue, dont on a parlé cette année, qui est arrivé très en retard ; il est très généraliste, alors que nous avons porté un certain nombre de propositions avec Delphine BÜRKLI et son Code de la rue en 2018, ou Florence BERTHOUT et son Code du trottoir la même année. Il y a une citation qui dit d'ailleurs que "celle ou celui qui marche sur les pas d'un autre ne laisse pas de trace".

Deuxièmement, les limites du plan aujourd'hui évoqué. Il existe beaucoup de redites par rapport aux précédentes annonces : Z.T.L., "rue aux écoles", offres de stationnement à vélo, extension de "Paris Respire". Il s'agit d'ailleurs d'annonces que nous soutenons et qui sont évidemment importantes. Ces annonces ont été mises, cette fois, dans un plan, mais rien sur leur accélération dans leur exécution. La Ville indique d'ailleurs mettre 300 millions d'euros pour la réalisation de ce plan, mais sans préciser le déploiement budgétaire et, encore une fois, comme je l'ai dit depuis hier, il est important de préciser ce déploiement budgétaire. Il faut y voir clair pour réussir les politiques publiques.

Troisième point que je voudrais évoquer avec vous : les solutions. D'abord, la police municipale a un rôle important pour la prévention et la sanction. Toute la réussite d'une politique d'apaisement de l'espace public réside avant tout dans la stricte application des règles qui le régissent, ainsi que dans la sensibilisation de l'ensemble des usagers. Vous aviez prévu 5.000 policiers en 2026, puis Mme HIDALGO a dit que ce seraient 3.400 policiers, mais aujourd'hui on est à 1.300 policiers. On n'arrivera pas aux 3.400. Cette police municipale a donc trop de retard, et

nous avons voté un budget en recul pour les équipements de cette police municipale. Nous souhaiterions donc qu'un effort soit porté sur la mise en place de cette police municipale qui peut être utile en matière de prévention et de sanction. Il faut, dans les solutions, envisager un meilleur entretien de la voirie. C'est très important. Il faut revenir sur la réforme de 2015. Il faut mieux coordonner les travaux, c'est une priorité absolue. Combien de Parisiennes et Parisiens nous disent, à juste titre, que ces travaux ne sont ni faits ni à faire ? Il faut donc probablement moins de travaux, mais "mieux de travaux" : des travaux plus organisés, plus réussis, plus beaux, plus verts, bref, la qualité, la qualité.

Il faut aussi mieux organiser les traversées, et protéger sans cesse les piétons. Un certain nombre de propositions sont portées à cet égard et tant mieux. Nous les portons depuis longtemps et nous souhaitons voir leur mise en application.

Nous proposons aussi la mise en place des travaux d'intérêt général. J'avais fait inscrire dans la loi "Dupond-Moretti" les travaux d'intérêt général sur le modèle "tu casses, tu ré pares ; tu salis, tu nettoies". Aujourd'hui, je pense que nous pouvons sanctionner les personnes inciviques à l'encontre des piétons ; je salue la mise en place de l'agence du travail d'intérêt général, il faut qu'elle monte en puissance et qu'elle se concrétise par des actions sur le terrain.

L'idée fait donc son chemin, et nous sommes en soutien, mais extrêmement vigilants quant à sa mise en œuvre effective. Oui à plus de place pour le piéton, oui à la protection du piéton, oui à la piétonnisation pour mieux protéger ce piéton, oui aux rues aux écoles. Si je dois donner un satisfecit dans ce débat, c'est que les "rues aux écoles" sont de bonnes initiatives et fonctionnent bien. J'étais d'ailleurs samedi, dans le 5e arrondissement, avec la maire de l'arrondissement, Florence BERTHOUT, qui a souhaité beaucoup de "rues aux écoles". Il y en a beaucoup dans son arrondissement, cela marche très bien et quand elles sont bien faites, cela embellit les quartiers en plus de les apaiser.

Je finirai avec un peu d'humour mon intervention pour vous dire que Victor Hugo disait que "la ville, c'était le bruit, c'était une certaine humeur, c'était le charivari". Je dois dire qu'il nous conseillait de marcher après tout ce bruit, et il est vrai qu'après deux séances de Conseil de Paris, j'ai vraiment envie de marcher.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

On n'en est qu'à deux jours.

On marchera ce week-end.

La parole est à Ariel WEIL, Monsieur le Maire de Paris Centre.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

Tout à l'heure, j'ai entendu la citation de Jean-Pierre LECOQ qui citait "Le piéton de Paris" de Léon-Paul Fargue. Je rappelle qu'il finit assez mal le piéton de Paris dans ses balades. Aujourd'hui, si vous alliez juste de la rue de l'Hôtel de Ville jusqu'à la petite librairie très charmante qui porte le nom du "Piéton de Paris", vous verriez que cette rue, cette portion de rue est désormais piétonne. Elle est beaucoup plus favorable aux piétons et la librairie en est très contente, elle a plus de clients qui peuvent lire et même commencer à lire en marchant dans la rue, ce qui en général est un peu dangereux.

Vous êtes aujourd'hui partisans des piétons, et j'ai l'impression que l'on joue un rôle inversé. C'est-à-dire que nous, on a toujours défendu le piéton, c'est même au cœur de notre politique publique, il s'agit du premier point de notre politique publique.

Dans la hiérarchie que je répète, aménagement après aménagement, qu'ils soient grands, structurants, ou petits, il y a toujours au-dessus les piétons ; et juste en dessous, les transports en commun qui sont pris par des piétons ; et les vélos, parce que nous suivons une hiérarchie qui est celle de la vulnérabilité. Les plus vulnérables sont au sommet. Cette hiérarchie est celle des usages, puisque le mode de la marche est le plus répandu en ville et en particulier dans le centre de Paris. Cela nous amène parfois à choisir, dans le cadre de projets d'aménagement, un projet qui est moins disant, en matière de voies cyclables. Je pense à la rue du Renard, à la rue Beaubourg, où nous avons installé deux pistes cyclables, qui sont assez révolutionnaires, mais où nous avons fait le choix, sur une portion, de ne pas avoir une piste cyclable, protégée et séparée tout le long, parce que cela nous aurait amenés à supprimer la voie de bus et nous ne le souhaitons pas.

Néanmoins, les deux modes de mobilité que sont la marche et le cyclisme sont en croissance parce que la réalité est qu'ils bénéficient tous les deux de la réduction de la place de la voiture, une réduction à laquelle nous avons parfois du mal à convaincre votre groupe de s'associer. Je ne vais même pas parler des gains pour la santé de la réduction de la voiture.

Je voudrais simplement parler - puisque vous abordez le sujet - de la réduction du nombre d'accidents graves et mortels. Le nombre de blessés graves a baissé de 40 % en cinq ans, et vous le soulignez vous-mêmes dans l'un de vos vœux, les voitures sont à l'origine de 91 % des accidents mortels. Alors, oui, nous allons continuer dans ce sens, à réduire la vitesse et à réduire la fréquence, la concentration de la circulation automobile, sans l'interdire, puisque des gens doivent circuler en voiture, mais moins vite et moins nombreux. C'est dans ce cadre, d'ailleurs, que

s'inscrira la votation bientôt sur les véhicules qui sont les plus lourds, les plus polluants et les plus sollicitant pour cette voirie, dont vous avez raison de dénoncer les trous parfois que nous nous attachons à réparer.

Alors oui, aujourd'hui, tous ces principes se formalisent dans la mise en place d'un Code de la rue, d'un plan Piéton, qui est présenté. Je suis comme vous, je préfère toujours les actions et les livraisons, aux plans et aux codes. Mais ils permettent quand même de diffuser et de cranter. D'abord, ils permettent de discuter et de reconnaître que l'on est au moins, malgré des votes qui ne l'indiquent pas parfois, tous d'accord sur cette priorité des piétons. Ils permettent de clarifier les règles, d'améliorer la visibilité et la lisibilité des passages piétons, de disposer, de déployer des dispositifs, comme l'éclairage des traversées piétonnes - que je retrouve dans un vœu, alors que nous sommes en train de le faire -, d'équiper nos véhicules, nos gros poids lourds de détecteurs de lutte contre les angles morts, alors que la loi n'avait pas été votée au Parlement pour l'imposer nationalement ; nous le faisons à Paris. Je pourrais continuer ainsi en évoquant les règles rappelées aux cyclistes, les règles de base en matière de circulation qui sont comprises dans ce plan.

Pour autant, vous avez raison de citer d'autres pistes, notamment ce qui se fait dans d'autres villes, et je suis toujours prêt, avec David BELLARD, avec d'autres, à tester ce qui peut se faire pour protéger davantage les plus vulnérables. Je conclus en saluant que, dans l'un des vœux que vous présentez ce soir, vous repreniez ma proposition, présentée dès la campagne de 2020, de tester un carrefour à la japonaise, ou "Shibuya" comme j'aime bien l'appeler, celui qui permet à tous les piétons de traverser en trois temps, de traverser tous ensemble dans tous les sens. C'est ce que j'ai proposé que la Ville étudie pour le carrefour de la place du Châtelet - Place du Châtelet que nous sommes en train de transformer à la faveur de la réouverture des deux théâtres après travaux pour la rendre davantage piétonne. Elle est assez hostile aux piétons aujourd'hui, et elle le sera beaucoup moins demain. Je me félicite ainsi de savoir que je pourrais compter sur le soutien de l'ensemble de cette Assemblée.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ariel WEIL.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons là un plan très complet qui fait finalement très bien la synthèse de toutes les mesures que nous prenons depuis le début du mandat pour poursuivre et renforcer nos efforts en matière d'espace public, pour l'apaiser, l'adapter, le désencombrer, le mettre en accessibilité et pour y faire revenir la nature, même parfois un peu désordonnée. Ce plan nous donne aussi l'occasion d'inverser notre rapport à l'espace public. Nous n'avons plus à concevoir nos aménagements en fonction de la voiture, mais en fonction du piéton et de la nécessaire adaptation au changement climatique.

Pour autant, je vous avoue quand même avoir pris un peu peur en prenant connaissance des quelques vœux de la droite. Chers collègues de la droite, à vous écouter, j'ai l'impression que, soit vous ne défendez pas vos dossiers dans les arrondissements que vous dirigez, soit vous perdez vos arbitrages. Jamais nous n'aurons autant investi sur l'adaptation de l'espace public. Nous avons "embellir nos quartiers", les rues aux écoles, le plan Pied d'arbres, des crédits pour sécuriser les croisements en y installant du stationnement à vélo. Nous avons également des programmes de végétalisation dans vos arrondissements. Saisissez-vous des moyens qui sont donnés dans vos arrondissements, et arrêtez de faire croire aux Parisiennes et Parisiens que vous n'en disposez pas. Au passage, surtout, arrêtez les caricatures. Je voudrais rebondir sur ce que dit M. MARGAIN avec la comparaison avec le tiers-monde. Arrêtez les caricatures, on n'est pas sur Twitter, Monsieur MARGAIN, et cela suffit. Paris n'est pas le tiers-monde. Je ne sais pas si vous êtes déjà allés dans le tiers-monde, pour ma part, j'y suis allé et croyez-moi, Paris n'y ressemble pas. Je vous souhaite d'aller voir un jour à quoi cela ressemble pour que vous mesuriez un poil plus vos propos. Par ailleurs, j'aimerais que vous cessiez un peu de dénigrer la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, avec des propos souvent très rétrogrades. On ne l'a pas souvent dit ici et je me permets de vous le dire parce que cela suffit.

Dernière chose, en ce qui concerne la comparaison assez loufoque d'Aurélien VÉRON, qui nous disait que le mobilier urbain d'information - vous savez les panneaux d'information que nous allons progressivement supprimer de l'espace public - était utile parce que lumineux pour faire en sorte que chacune et chacun soit rassuré sur l'espace public. Je trouve que le comparatif est un peu scabreux, il faudra que vous nous racontiez où vous êtes allé chercher cette comparaison.

Je vais juste revenir sur les vœux, et notamment sur le vœu présenté par le groupe Changer Paris sur le désencombrement de l'espace public. Vous dites "réaffirmer la grille Davioud comme modèle privilégié dans la gestion des pieds d'arbres". Vous avez déjà eu des réponses à ce sujet. Rien n'est parfait sur les pieds d'arbre, mais soyons sérieux, cela fait douze fois que vous nous servez le sujet en Conseil de Paris et sous le mandat précédent, vous nous reprochiez de muséifier Paris. Or, avec cette proposition, très sincèrement, j'ai l'impression que vous voulez figer Paris.

Vous dites qu'il importe de continuer à "verbaliser les terrasses estivales ne respectant pas leur emplacement, ainsi que l'ensemble des terrasses non autorisées". C'est vrai et cela ne mange pas de pain. On se le redit à chaque



fois. Je crois d'ailleurs que vous dirigez quelques mairies d'arrondissement et que vous avez donc des moyens pour ce faire avec la police municipale. Vous avez un cadre, vous pouvez saisir, vous avez des commissions "terrasses". Faites, allez jusqu'au bout. Faites comme les maires de gauche qui coordonnent l'ensemble des moyens pour réguler ces terrasses, tout en dialoguant avec les associations de commerçants.

Vous dites aussi "en intégrant une démarche de coordination et d'anticipation pour les chantiers". Cela tombe bien, vous avez a priori, dans les arrondissements que vous dirigez, des élus chargés de la voirie qui normalement sont chargés de décliner la politique publique en la matière. Vous pouvez, vous-mêmes, anticiper avec vos sections territoriales de voirie, vous avez le cadre de dialogue pour cela. Ne faites pas reposer tous les efforts sur le central en réclamant en parallèle toujours plus d'autonomie. J'ai l'impression parfois que nous n'avons pas la même façon d'exercer nos mandats au niveau local, et je trouve cela assez consternant.

Dernière chose, je voulais revenir sur le vœu de Mme BÜRKL et du GIP, qui propose que les cyclistes mettent le pied-à-terre dans certaines rues. Je partage avec vous l'idée selon laquelle on a besoin d'apaiser l'espace public et de faire cohabiter au mieux les usages. Pour autant, vous disiez que l'on oppose tous les modes avec les politiques que nous mettons en place, mais justement avec ces propositions, vous opposez les modes entre eux, les cyclistes à tous les autres. Il s'agit d'un problème, cela n'existe pas. Organisez l'espace public dans votre arrondissement en déroulant dix kilomètres de piste cyclable sécurisée et vous verrez, cela vous aidera à résoudre beaucoup plus de problèmes et cela nous évite à prendre cette mesure qui est relativement régressive.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous abordons ce plan Piéton alors que nous sommes dans la dernière ligne droite de la préparation des J.O.P. et que la droite gouvernementale fait la démonstration de son irresponsabilité en matière de transports en commun. Ironie du sort, compte tenu de l'incapacité de la Région, qui est fondée sur les mêmes dispositions, pour faire face à l'affluence, malgré les alertes multiples du préfet de Région et de la Cour des comptes, il se pourrait bien que le plan Piéton serve plus aux Parisiennes et aux Parisiens qui risquent d'être condamné à la marche forcée, cet été.

La marche concerne tout le monde et évolue en fonction de nos âges, de nos obligations familiales et de nos professions. Parce qu'elle est le premier moyen de déplacement de la population parisienne, elle nécessite un programme ambitieux pour adapter la ville, et le plan Priorité piéton est ainsi une réponse à une demande collective. Aussi le document qui nous est soumis permet-il de valoriser plusieurs mesures déjà en œuvre, et qui constituent des réussites importantes que nous saluons. C'est la piétonnisation des rues à proximité des écoles. C'est la piétonnisation des berges de Seine, appréciées de tous, et qui ont suscité pourtant d'incompréhensibles oppositions. Mais c'est aussi l'application du Code de la rue ou encore l'aménagement en cours des trottoirs. Ces quelques mesures illustrent l'engagement de la Ville envers les piétons avec des effets importants comme cela a déjà été dit : la réduction importante du nombre de piétons impliqués dans les accidents sur la voie publique. Ce plan Priorité piéton est aussi un projet tourné vers l'avenir avec en ligne de mire un partage optimisé de la voie publique entre les différents usagers. Bien évidemment, les Communistes se réjouissent du projet d'accélération de la piétonnisation avec 100 nouveaux hectares à l'horizon 2020 et la réduction de la place de l'automobile.

La politique de réduction de la vitesse s'inscrit dans cette dynamique et amplifie une démarche ancrée depuis plusieurs années pour augmenter la sécurité. S'inscrivant parfaitement dans la logique du plan Climat de la Ville, ces mesures sont également nécessaires pour diminuer la pollution atmosphérique et sonore. Lorsqu'elles seront mises en œuvre, elles appuieront la politique de végétalisation prévue pour permettre de rafraîchir la ville. Ces aménagements suivent la même logique que d'autres - soutenus par les Communistes - et dont ils sont complémentaires. Ce sont par exemple les démarches "Embellir votre quartier" et les cours "Oasis". Pour autant, il serait naïf de penser que les mesures prévues par le plan Priorité piéton sont suffisantes à elles seules pour répondre aux objectifs d'une ville entièrement praticable et accessible. Aussi ne nous y trompons pas, le plan doit être accompagné d'une stratégie forte en termes de transports en commun publics, notamment par le renforcement de l'infrastructure existante, en particulier du réseau de bus. C'est pourquoi le plan Piéton est conçu en développant une vision intermodale des déplacements.

Paris avance, mais Paris avance souvent trop seule. La réduction de l'automobile ne pourra réussir que si des alternatives crédibles sont proposées aux Parisiens qui en ont besoin, et dans ce sens, le groupe communiste dénonce l'action irresponsable de la droite régionale qui saborde nos transports en commun et les brade au secteur privé, au détriment de tous les usagers. Il est temps qu'enfin, la politique volontaire ou volontariste de la Ville, en matière d'amélioration des déplacements, s'articule avec une politique régionale cohérente.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

**Mme Geneviève GARRIGOS.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, parfois j'ai l'impression que je ne vis pas dans la même ville, en tout cas pas à la même époque que nos collègues de la droite de l'hémicycle. J'entends que, depuis vingt ans, la dangerosité a augmenté dans cette ville pour les piétons. Pour autant, il y a vingt ans, avant que la gauche arrive au pouvoir dans cette ville, je me souviens que lorsque l'on traversait sur les passages piétons, les chauffeurs de voitures, au mieux, nous insultaient, quand ils ne nous fonçaient pas dessus. Je me souviens de l'époque où les voitures étaient garées sur les trottoirs, sur les passages piétons, empêchant les poussettes et les personnes à mobilité réduite, et cela n'est qu'une petite partie de ce dont je me souviens, mais qui rendait la ville très dangereuse pour les piétons.

Le développement des mobilités douces a effectivement créé des conflits d'usage, principalement entre les piétons et les cyclistes, et pourquoi ? Parce que l'espace que nous reprenons aux voitures, pour partager ces mobilités, n'est pas tout à fait encore à la hauteur de nos espérances et il faut accélérer. D'ailleurs, dans la consultation qui a eu lieu dans le cadre des dialogues parisiens sur le bien-vivre à Paris, une grande partie des habitants a demandé un apaisement général de l'espace public parisien, ce qui passe à la fois par une meilleure sécurisation - et nous sommes bien d'accord - de cet espace public, mais aussi par un meilleur partage de cet espace public. C'est ce que nous voulons faire, justement, avec ce plan Piéton. Le partage doit se concrétiser dans l'espace public, et pas uniquement de façon incantatoire. C'est par des aménagements de voirie - avec, par exemple, l'accélération des projets d'élargissement de trottoir et de piétonnisation des rues aux écoles -, et c'est avec le plan Priorité piéton que nous voulons accélérer cette transformation de la ville pour faciliter, sécuriser, les trajets qui à Paris sont effectués à 65 % par la marche, avec une moyenne de 500 mètres par trajet, laquelle est en constante augmentation.

Nous savons que nous n'avons pas tous les mêmes usages, les mêmes allures - je marche très vite sur les trottoirs, et parfois, je m'énerve un peu, je dois l'avouer -, nous n'avons pas les mêmes vitesses, sans négliger les poussettes, les personnes à mobilité réduite, voire en situation de handicap, et pas seulement moteur, qui trop souvent sont déviées par des occupations non autorisées, ou par la circulation illicite sur les trottoirs. La marche est à développer massivement dans les zones commerçantes. 80 % des Parisiens et des Parisiennes effectuent leurs courses à pied. Contrairement à ce que l'on nous dit, les zones piétonnes favorisent le commerce. Enfin, force est de constater que sur les axes les plus fréquentés, nos trottoirs sont trop étroits, amenant des piétons à emprunter les chaussées avec les conflits d'usage et les risques que cela peut entraîner.

C'est sur un point particulier de ce plan que je voulais insister. En premier lieu, je me félicite de la volonté de la Ville d'élargir les trottoirs si les flux importants sont constatés sur des trottoirs qui sont trop étroits pour accueillir tous ceux qui les utilisent. Certes, dans certains endroits, il n'y a pas de trottoir, mais je pense que l'on ne peut pas nous en rendre responsables. C'est pour cela que nous allons définir un nouveau référentiel sur les largeurs préconisées des cheminements piétons, surtout dans les zones les plus fréquentées, et qui pourra être appliqué à chaque rue faisant l'objet d'une nouvelle opération d'aménagement de l'espace public. Cela pourra enfin être utilisé lors des grands projets d'aménagement d'espace public et dans le cadre de la démarche "embellir votre quartier", dont mon collègue Florian SITBON a parlé tout à l'heure.

Pour les trottoirs existants, les plus étroits seront examinés, d'abord ceux larges de 1,4 mètre, puis ceux larges de 2 mètres. Il ne s'agit pas uniquement de les examiner, mais de les élargir ensuite, ou à défaut de les rendre plus confortables.

Ces mesures viennent compléter le Code de la rue qui se donne pour ambition d'appliquer la tolérance zéro pour les infractions sur les trottoirs, stationnement, circulation, terrasses non autorisées, et de poursuivre la politique d'élargissement des trottoirs. Vous l'aurez compris également, avec le plan Vélo, le Code de la rue et le plan Piéton qui ne sont pas des plans de communication, mais bien d'efficacité, nous avons des outils qui vont permettre d'apaiser l'espace public parisien, la sécurité des publics les plus vulnérables et de renforcer la mise en œuvre du plan Climat que nous avons voté ce matin.

Pour finir, je voudrais dire - et en réponse à Mme GATEL -, que les parents pauvres des mobilités à Paris ne sont pas les piétons, mais bien les usagers des transports en commun.

Effectivement, le transport en commun est indispensable. Il s'agit du complément de la marche et il faudrait voir à renforcer les investissements de la Région pour permettre le développement de la marche, faciliter les transports et les mobilités douces.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL.** - Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il est presque étrange d'avoir attendu aussi longtemps pour discuter du plan Piéton. La marche est le mode de déplacement doux par excellence, un mode de déplacement gratuit, silencieux, bon pour la santé et qui a zéro impact carbone en plus.

Nous avons déjà identifié dans le débat, sur le Code de la rue notamment, les nouveaux défis avec l'évolution du partage de la voirie. Le vélo et les trottinettes ont pris plus de place dans la ville, il est vrai, et certains piétons ont parfois l'impression à tort que cette place prise l'a été à leurs dépens. À tort, je dis et j'insiste, parce que contrairement à ce que disent les élus de droite, le principal mode de déplacement, qui conteste au piéton sa place sur la voie publique, n'est ni le vélo ni les trottinettes, mais la voiture. La voiture, je le rappelle, est responsable de 91 % des accidents mortels.

Alors, évidemment, je sens chez les élus de droite la nostalgie du bon vieux temps, quand les automobilistes étaient les rois de la jungle, et les piétons se contentaient de la portion congrue. Je peux comprendre la peur du changement, mais j'avoue que j'ai du mal à entrer dans le monde imaginaire de M. VÉRON.

Monsieur VÉRON, la prochaine fois que je me lancerai dans la traversée de la porte de Montreuil, où le cycliste se fait rare, je penserai très fort à vous, pour me rassurer et à votre vision cauchemardesque de la rue de Rivoli avec ses cyclistes, la bave aux lèvres. Promis, je vous dirai si cela marche.

Je veux bien admettre que le débat est légitime et les élus de droite ont tout à fait le droit de défendre leur vision de la ville. Toutefois, la vérité, quand je vous entends, est que j'ai davantage l'impression d'entendre des élus klaxonner au volant de leur voiture à tous crins qu'une réflexion sur la place des piétons dans la ville. Cela est fort dommage, parce que votre propos est tellement caricatural que le débat en devient compliqué. Oui, il existe des conflits d'usage et ces conflits ne sont pas uniquement entre automobilistes et piétons, ou entre automobilistes et cyclistes. Il existe aussi des conflits d'usage entre les cyclistes et les piétons. Pour autant, contrairement aux élus de droite, je pense que le plan Piéton va dans le bon sens pour apaiser ces conflits. Les 100 nouvelles rues aux enfants, les 50 nouvelles rues aux écoles, le dispositif "embellir votre quartier", les cœurs piétons, oui, tout cela va dans le bon sens pour sécuriser les piétons et pacifier les conflits. Je voterai ce plan, vous l'avez compris.

J'ai cependant une petite crainte et je pose à cet égard une question à la majorité. La piétonnisation peut aussi accélérer la gentrification des villes. Les zones piétonnisées dans les arrondissements, dans le centre de Paris, sont aussi des zones qui sont gentrifiées où les Airbnb se développent, où les commerces s'uniformisent. Il faut avoir cela en tête, à mon sens, pour éviter que cette diversité, cette mixité de la ville, disparaisse. Il faut faire attention à l'évolution du tissu commercial, et des activités parce que sinon, le principal effet de cette piétonnisation dans certains arrondissements sera l'accélération de la gentrification.

Il faut être très attentif à cela. C'était d'ailleurs sur cela que je voulais concentrer l'essentiel de mon propos, parce que, d'abord, je n'ai pas l'habitude de féliciter la majorité. Je vous félicite donc pour le travail fait. En parallèle, je ne vous félicite pas, Messieurs les élus de droite, à m'obliger à défendre la majorité ce soir.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Maya AKKARI.

**Mme Maya AKKARI**. - Mes chers collègues, comme ma collègue Geneviève GARRIGOS, et mon collègue M. SOREL, je constate encore ce soir que la droite est encore dans l'exagération et la caricature sur le sujet de la place du piéton, comme sur de nombreux autres sujets. M. LECOQ, qui je crois est parti, dit que les gens ne peuvent plus sortir de chez eux. Moi, je pense que c'est peut-être lui qui ne sort pas de chez lui et qui ne voit pas tous les jours les trottoirs noirs de monde, le lundi, le mardi, jusqu'au dimanche soir, de tôt le matin à tard le soir.

Quant à M. VÉRON, je crois que la marche à pied lui est très virtuelle. Il doit marcher dans des jeux vidéo, parce que son expérience ne correspond pas du tout à l'expérience que je vis et que nous vivons au quotidien dans notre belle ville.

Plus sérieusement, la marche à pied a 1.000 vertus : elle est bénéfique à notre santé, elle ne pollue pas, elle est un moyen de mobilité, doux, calme, non bruyant et non dangereux. Le recours à la marche à pied comme moyen de déplacement privilégié couplé au concept de "Ville du quart d'heure" sont des facteurs essentiels de l'attractivité de notre ville.

Si Paris est une des villes les plus attractives au monde, c'est bien parce que lorsqu'on y habite, on peut tout faire à pied. C'est ce que disent les gens. Les gens disent qu'ils aiment vivre à Paris, parce qu'à Paris, ils peuvent tout faire à pied : boire son café au bistrot du coin, acheter sa baguette, ses fruits et légumes "bio", mener ses enfants à la crèche, faire son sport, soutenir ses voisins et ses amis, se mobiliser au sein d'une association. C'est cela la qualité de vie à Paris. Ainsi, 65 % des déplacements à Paris se font à pied et 44 % des déplacements en Ile-de-France, en lien à Paris, se font aussi à pied. Les déplacements à pied ont gagné 10 %, depuis 10 ans. Cela veut dire que le déplacement à pied est de plus en plus populaire. Qu'on se le dise : le développement des déplacements à pied et le bien-être des piétons sont une priorité de notre majorité depuis une quinzaine d'années.

La réduction de la place de la voiture participe de l'amélioration du quotidien du piéton. 91 % des accidents graves ou mortels à l'encontre des piétons ont pour origine un conflit avec un véhicule motorisé, et les enfants et les seniors en sont les premières victimes.

C'est pour cela qu'avec Anne HIDALGO et avec Bertrand DELANOË avant elle, nous avons, entre autres, réduit la vitesse de la circulation dans la majorité des espaces à 30 kilomètres-heure. Comme le disait Geneviève, il y a 20 ans, on se faisait facilement percuter par une voiture en traversant la rue. On a aussi développé les rues aux écoles et les rues aux enfants, participé à la reconquête des berges sur Seine. La reconquête des berges sur Seine donne plus de place aux piétons. On a aussi mis en place la fermeture de la circulation motorisée sur la voie Georges-Pompidou.

Nous avons également interdit les trottinettes partagées. La réforme du stationnement des deux-roues motorisés, en les faisant entrer dans le droit commun, a aussi permis la régulation de ce mode de déplacement qui peut aussi être dangereux. On a aussi mis en œuvre le code de la rue et augmenté la place des piétons sur les places et je pense en particulier à la place de la Bastille et à la place de la Nation. La stratégie "Paris piéton", votée en 2017, a permis une amélioration de la condition des marcheurs à Paris. L'accélération des transformations de l'espace public et de ses usages ainsi que l'urgence accrue de la transition environnementale nous amènent à retravailler notre stratégie, il est vrai. Il y a eu toute une période d'adaptation parce que l'on a vu que les gens utilisent moins leur voiture, les gens marchent plus à pied, les gens utilisent le vélo, la trottinette. Nous sommes dans une phase de transition, nous le reconnaissons, qui peut être anxiogène aussi. C'est l'objectif de notre nouveau Plan Vélo d'améliorer cela.

Quelques exemples de ce que l'on fait et que l'on continuera à faire : la mise en place de parcours fraîcheur parce que marcher à pied en été doit être plus agréable, faciliter la circulation à pied, en fauteuil roulant ou en poussette sur les trottoirs sans être dévié dans sa trajectoire, l'élargissement des trottoirs, la suppression progressive des pistes cyclables sur les trottoirs. On va travailler à la réduction de ces pistes cyclables. D'autres exemples de ce que l'on fait et continuera à faire : les campagnes de désencombrement des trottoirs, un nouveau règlement des étalages et des terrasses - oui, Madame TYSSANDIER, il faudra mettre davantage de PV aux entreprises -, une campagne de plantations d'arbres. Je vous invite à lire et à diffuser le plan Paris priorité piéton parce qu'il donne une vraie vision de ce "Paris piéton" que nous appelons de nos vœux. Il donne envie de se balader, de se promener et de vivre dans ce Paris où on peut tout faire à pied à un quart d'heure de chez soi.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Jérôme GLEIZES, dernier intervenant inscrit.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel débat. C'est un débat assez étrange. Le lundi matin, quand on regarde les inscriptions sur les projets de délibération, on voit d'un seul coup qu'il se passe quelque chose sur un projet de délibération, le DVD 120. On voit une succession de personnes qui s'inscrivent. Qu'est-ce qu'il se passe sur ce sujet ? Mon côté curieux a fait que je me suis inscrit à ce débat pour y participer. Il existe toutefois des pratiques puisque c'est M. BLOCHE qui préside la séance. Généralement, on organise le débat quand on a affaire à une succession d'inscriptions d'un seul coup. Il n'y a pas eu cette demande. Je me demande "que se serait-il passé si M. BELLIARD n'avait pas organisé un Plan Piéton ?" On aurait peut-être vu un meeting de la droite en disant "la gauche et les écologistes sont irrespectueux des Parisiennes et des Parisiens. Ils ne font rien pour les piétons et nous allons faire un meeting pour faire d'autres programmes sur la question du piéton". Cela est quand même un peu étonnant. Après, je vais aller sur le fond de ce débat. Il est quand même logique que l'adjoint en responsabilité fasse un plan pour coordonner, faire la liste de ce qui est prévu, et un peu de planification. Quand on fait des politiques publiques, on essaie de financer, on fait cela correctement. En l'occurrence, vous auriez au moins pu dire qu'il fait son travail.

Quand on va dans le détail, on a l'impression que c'est "Peur sur la ville". Le piéton est aujourd'hui en danger, il n'y a jamais eu autant de morts, autant d'accidents. C'est mon côté un peu scientifique, je suis allé prendre les statistiques. Le nombre d'accidents en 2007 était de 8.569 accidents ; en 2021, on était à 5.070. Quand on regarde la courbe, on voit qu'elle baisse. Il y a peut-être un peu de subjectivité dans le débat. Ce que vous décrivez ne correspond pas à la réalité. Cela est gênant. Quand on veut faire des politiques publiques, on essaie d'objectiver la politique que l'on souhaite traiter et après on fait des propositions par rapport à cela et ce que fait M. BELLIARD.

Par contre, il y a quelque chose que vous n'avez pas vu. Quand on vous écoute, il y a un "truc" qui ne va pas. Quand je regarde le nombre de morts, ils étaient au nombre de 37 morts en 2007, et aujourd'hui, on est à plus de 40 morts. On approche les 50 morts. Il y a moins d'accidents, mais il y a plus de morts. Que s'est-il donc passé entre-temps ? Il faudrait peut-être remonter plus en arrière. Peut-être que l'on peut penser que, s'il y a plus de morts avec moins d'accidents c'est peut-être dû au fait que les véhicules sont un peu plus lourds, il y a plus de S.U.V. Plus la quantité de mouvement est importante, plus cela fait du dégât sur la personne qui se prend le véhicule. Il y a aussi la question de la vitesse. Vous dites que la vitesse est réduite parce que c'est trop embouteillé ; ce n'est donc pas la vitesse qui occasionne le plus de sinistralité, c'est plutôt le poids.

En tout cas, le problème que l'on a aujourd'hui est qu'il faut réduire le nombre de morts. Le fait qu'à un moment, l'on sanctuarise 100 hectares supplémentaires. J'ai regardé les statistiques et en fait, ce ne sont pas 91 % d'accidents mortels dus aux voitures, mais à l'ensemble des véhicules motorisés, ce qui inclut également les deux-roues. En tout cas, ce ne sont pas les vélos qui sont à l'origine de la mort de piétons. Ce sont vraiment les véhicules lourds, une grosse moto, une grosse voiture, notamment les S.U.V. qui augmentent dans le parc automobile parisien. On sait par ailleurs qu'il y a de moins en moins de Parisiens véhiculés à Paris. Si on avait la même statistique par rapport au poids des véhicules détenus par des Parisiens, je suppose que ce poids augmenterait.

Essayons d'objectiver le débat. Je parle plutôt en direction du groupe Changer Paris. S'agissant des centristes, le débat est plus raisonné et raisonnable et beaucoup plus agréable. Monsieur MARGAIN, le "tiers-monde", y êtes-vous déjà allé ? Déjà, on ne dit plus le "tiers-monde" c'est très méprisant. On parle plutôt du "global sud". Il y a des capitales de l'ex-"tiers-monde", qui sont très belles, qui sont très organisées. Il y en a d'autres qui sont dangereuses. Dakar est assez dangereuse, par exemple, pour les piétons. Il y a d'autres villes, comme Jakarta, qui sont différentes, mais peut-être que le comportement aussi des automobilistes est un peu différent. Pour vous citer Singapour, il y a une telle police. J'ai dépassé cinq minutes et je vais m'arrêter là, mais si on pouvait avoir des débats raisonnables et raisonnés, plutôt que d'avoir des choses totalement en déconnexion avec la réalité, cela faciliterait notre travail d'hommes et de femmes politiques.

Merci de votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je vous propose maintenant de donner la parole à David BELLIARD pour qu'il réponde aux oratrices et orateurs.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Même avec grand plaisir, Monsieur le Maire. Merci.

Toutefois, peut-être, permettez-moi de partager une petite déception, je pensais qu'en déposant et en travaillant sur un Plan Piéton, nous répondions à la demande incessante de nos collègues de droite de donner un peu de visibilité. Je constate toutefois que ce n'est pas le cas. En 1976, Roger Gicquel avait ouvert son JT par "la France a peur", et moi, quand j'entends les intervenants et intervenantes de la droite, j'ai un peu l'impression que vous êtes les Roger Gicquel du Conseil de Paris. À chaque fois que vous parlez, c'est "les piétons ont peur", "Paris a peur". Chaque fois que vous sortez, j'ai l'impression que vous allez vous faire tuer par je ne sais quel danger, que c'est l'apocalypse partout et dans toutes les rues et que l'on vous propose même une expérience immersive dans nos rues aux écoles, expérience immersive du tiers-monde.

Franchement, d'abord, vous êtes très loin de la réalité parce que les Parisiens et les Parisiennes continuent à marcher et ils marchent plus qu'avant. C'est de plus de 10 % que les déplacements ont augmenté en 10 ans. On a divisé par deux le nombre de voitures en 25 ans. Chacun y est allé de son petit souvenir. Permettez-moi de le faire aussi. Je me rappelle ainsi que, quand je traversais la rue de Rivoli à la fin des années 90 et au début des années 2000, en effet, je craignais pour ma vie. Je note toutefois qu'effectivement, dans les interventions que vous portez, on ne vit pas dans la même ville. Vous ne vivez pas dans la même ville que les Parisiens et les Parisiennes. Vous racontez tout et son contraire, parfois avec des expressions extrêmement méprisantes, voire quasi racistes, mais qu'importe.

Vous minimisez les dangers de la voiture parce que vous portez au fond le modèle du "tout voiture". Vous ne souhaitez pas réduire de manière considérable, comme nous sommes en train de le faire, la place pour la voiture et vous avez trouvé votre nouvelle cible, à savoir les cyclistes, les vélos. Vous ne cessez de nous raconter une histoire qui n'est pas la même. J'ai même appris que vous aviez un contre-plan Piéton - je l'apprends en Conseil de Paris -, mais comme je ne suis pas abonné à "Valeurs actuelles", je n'en ai pas pris connaissance.

Ce n'est pas une injure, j'ai noté qu'il y avait des tribunes de certains de vos élus dans "Valeurs actuelles". J'imagine que vous l'assumez.

Effectivement, Madame GATEL, on peut mieux faire. C'est vrai. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on s'est un peu creusé les méninges - sans doute pas assez pour vous -, mais pour aller plus en avant et améliorer la situation. Je vais y revenir, mais il existe des problèmes. Il existe encore des difficultés, mais on pose 300 millions d'euros sur la table. Ce n'est pas rien. On est dans la continuité de ce qui a été voté par mon prédécesseur Christophe NAJDOVSKI, avec une première mouture que nous améliorons, et qui réaffirme la marche à pied au centre des politiques. Permettez-moi de vous le dire, on n'a pas découvert la question de la marche à pied lors de ce débat ou parce que vous nous l'auriez suggéré. Cela est au cœur de ce que l'on est en train de faire. On est en train de faire une politique pour les piétons. Quelque chose vous a peut-être échappé, à savoir que nous avons augmenté l'espace pour les piétons. En trois ans, on a créé 30 hectares supplémentaires pour la marche à pied au travers d'un certain nombre de dispositifs et d'aménagements. Je vais y revenir.

Il y a trois volets sur le plan Priorité piéton pour revenir sur le fond. D'abord, la place est un engagement qui est très fort. Vous dites que l'on ne planifie pas, que l'on ne donne rien, que l'on est dans le flou. Pour autant, il y a quand même une date - 2030 - et 100 hectares supplémentaires pour la marche à pied. Cela représente 140 terrains de foot. Je ne joue pas au foot, mais cela vous donne une idée. Cela donne quand même une perspective et un horizon

de travail. C'est aussi les cœurs piétons dans tous les arrondissements. Je note d'ailleurs que les difficultés que nous avons ne sont pas souvent techniques, mais souvent politiques, dans les arrondissements de droite sur cela.

La piétonisation des contre-allées. Lorsque vous allez à la Chapelle par exemple, nous avons piétonnisé les contre-allées. Nous allons végétaliser 12 kilomètres de linéaires de contre-allées, qui sont aujourd'hui dédiés au parking et au stationnement voiture. Il s'agit d'un engagement, qui est extrêmement fort, au travers de l'ensemble des dispositifs que nous sommes en train de mettre en place. Pourquoi ? Parce que nous pensons effectivement que la question de la place, la question de l'espace, est primordiale. En effet, la marche à pied, qui est évidemment consubstantielle à notre condition d'être humain, est aussi une question de politique publique. Plus on améliore et on accroît l'offre en termes de marche à pied, plus on accroît aussi la demande. C'est l'offre qui précède la demande. C'est pour cela que l'on a une augmentation des déplacements à pied parce qu'on réduit la place de la voiture et qu'on le donne à la marche à pied. C'est pour cela que nous allons continuer et que nous souhaitons amplifier cette démarche. Cela me semblait important de pouvoir ici redonner un cadre dans la politique de la marche à pied, qui va être développée dans les prochaines années par notre majorité, et qui vous redonne un peu le sens et la direction de la politique que nous menons.

Monsieur MARGAIN, sur le fond, vous nous dites que l'on n'a pas pris en compte l'étude de continuité piétonne des berges sur Seine qui correspond à ces espaces. Peut-être moins de formules, plus de lecture, parce que cela est dans le plan. Vous pourrez retrouver toute cette demande que vous avez portée dans le plan. Je ne peux pas vous laisser dire que nous ne l'avons pas prise en compte.

Je ne vais pas répondre plus avant, c'est déjà beaucoup ce que je fais.

Il s'agit de rendre la marche sûre et confortable. On a voté un Code de la rue en juillet dernier. Ce n'était pas ridicule, on ne vous a pas pris pour des abrutis, Madame GATEL. On a proposé 50 mesures qui ont pour objet de mieux faire respecter les règles dans l'espace public. Vous avez peut-être noté que depuis septembre - comme vous ne sortez pas de chez vous, cela vous a échappé - qu'il n'y a plus de trottinettes électriques en libre-service. Les Parisiennes et les Parisiens nous ont dit qu'ils n'en voulaient plus et depuis le 1er septembre dernier, il n'y a plus ces trottinettes, afin d'améliorer l'expérience de la marche à pied, le confort et la sécurité des piétons et des piétonnes.

Nous poursuivons le travail sur les infrastructures. Je ne peux pas non plus vous laisser dire que le budget de maintenance et d'entretien diminue et qu'il a augmenté seulement cette année. Non, il augmente depuis 2020 de manière considérable puisqu'il a été plus que multiplié par deux et d'ailleurs, les effets s'en font sentir avec des choses très simples. Cette fois encore, dans certaines interventions, j'ai l'impression que l'on était à côté de la plaque, mais nous sommes en train de remettre en peinture l'ensemble des passages piétons de la ville. Cela est permis aussi par une augmentation et un accroissement des budgets dédiés.

Nous allons aussi, par exemple, retirer les pistes cyclables des trottoirs pour les disposer sur la voirie. Ce sont de vieux dispositifs. On a eu plusieurs fois les débats. Il s'agit d'un engagement que nous prenons et réitérons. Nous réglerons le temps des feux piétons sur les grandes avenues pour les caler sur les temps de trajet des personnes qui sont les plus âgées. Enfin, nous souhaitons améliorer la signalétique avec l'accrochage systématique des plaques de rue manquantes. Les Parisiennes et les Parisiens peuvent d'ailleurs nous le signaler aujourd'hui sur l'application "DansMaRue" chaque fois qu'ils ne voient plus une plaque de rue. Nous nous engageons à les remplacer.

Sur la question de la sanction - puisque vous avez été nombreux à nous en parler - Madame TYSSANDIER, la police municipale peut certes sanctionner les excès de vitesse. Cela est toutefois d'abord une prérogative de l'État, de la Préfecture de police, du Ministère de l'Intérieur, pardon, auxquels nous demandons des radars de limitation de la vitesse. D'ailleurs, nous avons formulé cette demande avec des élus, des maires de droite. Madame BÜRKL, puisque vous vous êtes exprimée longuement sur la question de ce Plan Piéton et que vous soutenez cette majorité présidentielle, n'hésitez pas à nous aider à mieux sanctionner grâce à des radars que le Ministre de l'Intérieur va nous concéder - j'imagine, grâce à votre intervention et je m'en réjouis d'avance.

Enfin, le dernier volet du Plan Piéton prévoit d'adapter l'espace public parisien pour que la marche soit encore possible. On a voté le Plan Climat. Nous avons besoin de végétaliser massivement les trottoirs en installant des bancs. On installe des assises. Pour certains et certaines d'entre vous, elles étaient parfois trop laides et il fallait donc les enlever. Je constate toutefois surtout que, chaque fois que nous voulons mettre des bancs, l'opposition vient d'abord des mairies et des équipes municipales de droite, parce que vous ne souhaitez pas avoir des S.D.F. - ce qui est sans doute lié au refus d'avoir une expérience immersive type "tiers-monde". Pardon, mais à un moment donné, il faut de la volonté, il faut de la cohérence. Vous ne pouvez pas dire, ici, quelque chose et faire l'inverse dans votre pratique d'élus. Nous avons besoin de mettre plus d'assises dans l'espace public parce que le dérèglement climatique s'accélère, que la population est sujette à un vieillissement, et plus globalement, parce que cela améliore l'expérience de la marche. Au lieu de le dire, faites-le. Faites-le dans vos arrondissements. Je suis sûr que tout le monde s'y retrouvera.

Monsieur LECOQ, s'agissant de votre vœu relatif à l'état d'encombrement des trottoirs parisiens, au désencombrement des trottoirs parisiens, à la réfection des trottoirs parisiens, en trois ans, nous avons plus que doublé les budgets d'investissement et de fonctionnement. Concernant l'entretien des trottoirs, nous avons réalisé plus de cinq hectares de nouveaux trottoirs. Nous continuons de le faire et de l'amplifier avec ce plan. L'effort va dans

le sens que vous portez aujourd'hui dans votre vœu. Il se déploie progressivement. Je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

Concernant votre vœu relatif aux entourages d'arbre sur le trottoir, Madame TOUBIANA, je tiens à redire que la marche et l'habitabilité de notre ville dépendent de notre capacité à l'adapter dès aujourd'hui au dérèglement climatique. Ce Plan Piéton y contribuera. On débitumera l'espace public, on continuera à planter des arbres, on végétalisera les pieds d'arbre dès que possible en cohérence avec la logique du Plan Arbre et du Plan Climat que nous venons de voter. J'émetts un avis défavorable à votre demande.

Concernant votre vœu relatif à la sécurisation des traversées, c'est la vocation même du Plan Piéton que de les sécuriser. On est en plein cœur du sujet. Votre vœu n'a donc pas d'utilité dans ce qui est proposé. Je vous demanderais de retirer votre vœu.

Concernant vos vœux, Mesdames BÜRKLI et TOUBIANA demandant toutes deux la création de "zones cyclistes pied à terre", ce plan Piéton n'a pas vocation à monter les usagers les uns contre les autres, comme d'ailleurs il l'est un peu suggéré en creux, même si je comprends la philosophie des demandes. J'ai eu l'occasion de le dire lors du précédent Conseil, je ne suis pas favorable à la création de zones piétonnes sans vélos - ces mêmes zones, qui acceptent parfois les voitures comme cela se fait à Lille. Concernant le respect du règlement des étalages et terrasses que vous mentionnez, les agents de la DPMP sont réactifs pour sanctionner les bistrotiers qui contreviennent au R.E.T. Ce sont par exemple 1.184 procès-verbaux qui ont été adressés à ce titre dans le 9e arrondissement depuis le début de cette année. Les situations rentrent progressivement dans l'ordre ou mènent à des sanctions administratives plus lourdes. Je vous demanderai donc de retirer votre vœu. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération. Grâce à cela, j'imagine que notre majorité sera en marche.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD, Monsieur le Maire.

Je vais mettre aux voix évidemment les vœux et les amendements qui ont été déposés. Il n'y a que des vœux d'ailleurs. Le vœu n° 52 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui, j'imagine.

L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 52 est rejeté.

Le vœu n° 53 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 53 est rejeté.

J'imagine que le vœu n° 54 du groupe Changer Paris est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 54 est rejeté.

Le vœu n° 55 du groupe Changer Paris doit être maintenu également.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est rejeté.

Le vœu n° 56 du groupe Changer Paris doit être maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 56 est rejeté.

Le vœu n° 57 du groupe Changer Paris est, j'imagine, maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

Le vœu n° 58 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ? Il n'y a personne pour me répondre. On va considérer qu'il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 120). Je vous remercie..

### **2023 DVD 144 - Prolongement du RER E Éole à l'Ouest. Protocole-relais n° 3 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération, DVD 144. Il s'agit du prolongement du RER Éole à l'Ouest : protocole-relais n° 3 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet.

La parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il faut savoir être interchangeable dans une équipe de majorité municipale. Malgré la fin de soirée arrivant, il s'agit d'un projet de délibération assez important. Sur ce faisceau ouest des transports en commun, sur le désenclavement jusqu'à Nanterre de ce RER E, il me paraissait important que l'on prenne un peu de temps. Ma plus grande surprise sur ce projet de délibération est l'absence et la discrétion totale de l'opposition municipale. Je m'interroge, Madame la Présidente. Vous et vos collègues qui êtes si prompts - une dizaine - à s'inscrire pour parler d'un atelier vélo dans le 11e, vous aimez parler de mobilité. Le budget était de 18.000 euros pour la Petite Roquette, et présentement, 18 millions d'euros et pas un mot, pas un intervenant, pas un commentaire à faire. Pourquoi cette gêne ? Pourquoi ce silence, chers amis de l'opposition sur ce projet de délibération ? Cela est étonnant finalement. Vous qui, bruyamment, depuis des jours et des jours - M. ALPHAND n'est pas là, je ne le regrettais pas - criez contre la dette et la gabegie budgétaire, voilà une dépense non obligatoire de la Ville de 18 millions d'euros que vous passez sous silence. D'où vient ce silence ?

J'ai enquêté. J'ai remonté les filières. J'ai démantelé les réseaux et je crois avoir trouvé, Madame DATI, les deux raisons de votre gêne et de votre silence sur ce projet de délibération. La première est que vous et vos amis ne pouvez pas assumer publiquement le fait de ne pas vouloir que la Ville de Paris vienne participer, volontairement, dans une contribution supplémentaire à sa responsabilité légale, à une responsabilité de transports qui dépassent le périphérique. Votre égoïsme autocentré dans le périphérique vous empêche de dire que la Ville de Paris, après déjà plusieurs segments et près de 200 millions d'euros sur Éole, va continuer. En effet, quand on s'engage sur la transition climatique un jour de vote du Plan Climat, quand on s'engage pour la cohésion sociale du Grand Paris, de la Métropole et de la zone urbaine, il faut désenclaver, il faut des solutions alternatives à la voiture. Éole, même au-



dès du périphérique, est notre problème et notre sujet parce que la planète et la cohésion sociale de la métropole, c'est notre sujet. Voilà ce que vous n'osez pas dire.

Cela, finalement, n'est peut-être pas la vraie raison. On va continuer à chercher ensemble. Pourquoi ce silence, chers amis ? Je crois que la deuxième raison est moins avouable de votre part, chers amis de l'opposition. Monsieur VÉRON, elle est pour vous celle-ci. C'est plus intéressant que ce que l'on voit à l'Académie du Climat, vous verrez. La deuxième raison est moins avouable. Quand la Ville de Paris doit dépenser 18 millions d'euros pour sauver vos copains, vous vous taisez. Pourquoi paie-t-on 18 millions d'euros aujourd'hui ? Parce qu'après le premier protocole de 2016, après les ajouts demandés par Mme PÉCRESSÉ en 2016, en 2021, en 2022, les 30 millions d'euros de la Porte Maillot, aujourd'hui, à cause de la gabegie budgétaire, de l'insouciance, de la négligence sur le partage du projet, la Ville de Paris dans sa grande sagesse va remettre au pot à cause des raisons que j'ai évoquées : la planète, la Métropole. Nous allons remettre au pot. On le fait de bon cœur. Quand même, où sont vos larmes de crocodile sur la dette à l'occasion de ce projet de délibération ? Où sont vos cris d'orfraie sur la mauvaise gestion budgétaire d'un grand projet ? Où est finalement votre envie de rejeter ce projet de délibération pour dénoncer "saccage Éole", ce projet malmené avec des dépassements budgétaires ou rien n'avance à temps ? Où est votre cohérence ? Une fois de plus, vous confirmez ce qu'ont dit vos interventions pendant le débat budgétaire, à savoir que la dette, c'est mal quand c'est du logement social, c'est bien quand c'est pour sauver les copains.

Madame la Présidente, votre absence d'intervention aujourd'hui pour soutenir un endettement de la Ville de Paris au service du climat, mais surtout au service des errements de gestion de la présidente d'Ile-de-France Mobilités, dont c'est la responsabilité d'assurer Éole dans les temps et dans le budget. Elle ne le fait pas, ce qui impose aujourd'hui que nous accroissions un peu la dette de la Ville de Paris et vous êtes bien muette à cet égard. Pour quel résultat endetter Ile-de-France Mobilités et la Ville de Paris par ailleurs ? Vous, qui êtes soi-disant les porte-parole des impôts des Parisiens, franchement, le "pass" Navigo augmente, la contribution de la ville augmente et on va remettre 18 millions d'euros à Éole en plus. Pourquoi ? Pour avoir Châtelet fermé ? Pour le RER A qui ne fonctionne pas ? Pour 14 minutes entre deux lignes 8 aux heures de pointe ? Pour 40 minutes entre deux lignes de bus dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ? C'est pour cela que les Parisiens paient. Au lieu de brailler sur la dette et les impôts, demandez des résultats de la part d'Ile-de-France Mobilités.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Cher Jean-François MARTINS, compte tenu de la tonalité de votre intervention, je vous suggère, la prochaine fois, de modérer vos ardeurs et de dire "chers collègues de l'opposition" plutôt que "chers amis de l'opposition". Il s'agit d'une suggestion du président de séance.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre. Silence, il n'y a qu'un seul orateur qui s'exprime, c'est David BELLIARD. Je l'invite donc à intervenir.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - C'est ce que je vais faire, Monsieur le Maire, à l'occasion d'une intervention, moins emballée et peut-être moins emballante malheureusement que celle de mon collègue Jean-François MARTINS, qui a déjà dit beaucoup de choses.

Simplement, peut-être pour revenir sur le fond, même si je partage tout ce qui a été dit, le prolongement du RER E à l'Ouest est un projet qui est, pour nous, d'une importance majeure parce que nous prenons nos responsabilités et parce que nous pensons que c'est un outil fondamental. Effectivement, nous proposons un projet de délibération avec un nouveau protocole. Pour celles et ceux qui ne seraient pas sortis de chez eux de peur de tomber en marchant, ce projet permettra de prolonger la ligne E sur 55 kilomètres depuis Haussmann - Saint-Lazare jusqu'à Mantes-la-Jolie. Nous accueillerons une nouvelle station RER, Porte Maillot. C'est une occasion de requalifier l'ensemble de l'espace public, mais aussi de créer un nœud d'intermodalité. Il a connu des difficultés extrêmement importantes dans sa réalisation.

D'ailleurs, nous avons, avant même, lors du mandat précédent, constaté, alerté, à plusieurs reprises sur les dysfonctionnements dans le suivi des travaux qui ont entraîné des retards, des surcoûts, une difficulté de gestion et de management, et notamment de niveau politique au niveau de la Région et du Gouvernement. Toutefois, en responsabilité et parce que le renforcement de l'offre de transport en commun est crucial, nous avons accepté de contribuer au titre de notre quote-part, comme nous acceptons aujourd'hui de conclure ce protocole relais.

Effectivement, nous pensons que cette nouvelle offre de transport en commun qui - cela a été rappelé par mon collègue Jean-François MARTINS - dépasse le cadre de Paris intra-muros est essentielle pour les Parisiens et les Parisiennes, mais aussi pour l'ensemble des Franciliens et des Franciliennes et qu'elle répond à nos objectifs. Ces objectifs visent à offrir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens et concitoyennes, mais portent aussi à satisfaire nos objectifs et notre trajectoire de décarbonation de nos mobilités. Cela passe par un renforcement de l'offre de transport.

Face à l'incurie et à l'incompétence d'un certain nombre de nos interlocuteurs, nous mettons la main à la pâte. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur ou avec joie. Nous le faisons encore une fois par esprit de responsabilité. Cela a été dit. D'abord, parce que - je le dis - nous sommes considérés dans cette affaire comme un financeur aveugle. Nous payons pour une incurie et des problèmes sur lesquels nous n'avons pas la main ; ces difficultés de gestion n'incombent pas à la Ville, mais nous les finançons, d'une certaine manière. C'est effectivement un problème

et il est important que celles et ceux qui nous écoutent, j'imagine qu'ils sont nombreux et nombreuses, puissent le savoir.

Ensuite, il importe de rappeler que la contribution, la responsabilité, ne signifie pas que la Ville de Paris est une vache à lait. La Maire de Paris l'avait indiqué à plusieurs reprises. Nous proposons ici un nouveau protocole. Nous mettons la main au porte-monnaie pour permettre le financement et la fin de ces travaux. C'est la dernière fois.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 144).

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la circulation des personnes équipées de fauteuils roulants électriques sur les aménagements cyclables.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec d'abord le vœu n° 59 relatif à la circulation des personnes équipées de fauteuils roulants électriques sur les aménagements cyclables.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT pour le présenter.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après que nous ayons à plusieurs reprises salué les avancées pour les piétons, je voudrais saluer les progrès en faveur des aménagements cyclables pour les vélos. Pour les vélos, en effet, car il nous paraît opportun d'en profiter pour y intégrer les questions de l'accessibilité des personnes utilisant des fauteuils roulants électriques. La stratégie handicap et l'accessibilité universelle de 2022 à 2026 nous ont amenés à rendre accessibles les arrêts de bus, à augmenter le nombre de places pour les personnes à mobilité réduite et à multiplier les plateaux piétonniers ou à élargir les trottoirs, et en particulier dans Paris centre.

Néanmoins, il existe encore de nombreux défis, face à un métro qui ne sera pas accessible rapidement et face à un centre historique qui fait que nous ne pouvons pas forcément élargir par l'ensemble des trottoirs. Pour les relever, l'État doit oser et innover en autorisant enfin la circulation des fauteuils électriques sur les nouvelles pistes cyclables que nous avons créées. Une fois cette réforme faite et une fois la police municipale sensibilisée à ce sujet, nous pourrions élargir les aides mises en place pour l'achat d'équipements pour les fauteuils roulants et nous pourrions aller vers plus d'élargissement des pistes cyclables.

Pour cela, il nous faut une modification réglementaire que seul l'État peut engager et c'est tout l'objet de ce vœu à savoir de demander à l'État de commencer enfin ces travaux. Je crois que quelques éléments législatifs existent déjà au sein de lois datant de 2014 sur le sujet, mais ils n'ont malheureusement pas été suivis d'effet.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues de remettre à l'ordre du jour de nos débats le sujet de l'accessibilité de l'espace public.

Nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir avec la Maire de Paris lors d'une réunion publique sur le Code de la rue. La loi et le Code de la route ne répondent pas clairement aujourd'hui à la question posée, qui est "où peuvent rouler les fauteuils roulants électriques ?" Certes et bien heureusement, ils peuvent rouler sur les trottoirs et dans les espaces piétons. Cependant, dans certaines rues du vieux Paris comme le Marais par exemple, même là où nous avons élargi les trottoirs au maximum, l'étroitesse historique des rues ne permet pas toujours leur passage ni la bonne cohabitation des usages. À travers notre Plan Piéton et comme vous le rappelez, notre Code de la rue, nous appelons à trouver des solutions pour permettre aux personnes se déplaçant en fauteuil de se déplacer sur les pistes cyclables en toute légalité, car aujourd'hui, le Code de la route fait une impasse et propose aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant électrique de se déplacer sur les trottoirs ou sur la chaussée au milieu des voitures à leur risque et péril. Leur circulation au sein des pistes cyclables où ils seraient bien plus visibles, où leur vitesse de déplacement serait identique à celle d'un vélo, n'est pas légalement permise, même si elle est tolérée.

Nous allons donc à nouveau solliciter le Gouvernement pour que la réglementation change. Ce serait un comble qu'au moment où notre pays et notre ville accueillent les Jeux paralympiques, les personnes en fauteuil ne puissent pas utiliser, en toute quiétude et en toute légalité, les pistes cyclables que nous continuons de créer.

Enfin, concernant votre demande d'élargir les aides de la ville à l'achat de fauteuils roulants électriques, j'y suis très favorable. Toutefois, le 26 avril dernier, Emmanuel MACRON a annoncé lors de la Conférence nationale du handicap leur prise en charge totale par l'État, dès 2024. Je ne doute pas que, sur un sujet aussi crucial, l'engagement n'a pas été pris à la légère. Nous allons suivre ces éléments pour voir si ces aides deviennent concrètes. Une chose est certaine. Il s'agit de l'engagement que je peux prendre ici : si les annonces présidentielles n'étaient pas suivies d'effet, nous pallierons les manquements éventuels.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

La parole est à Vincent BALADI, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

**M. Vincent BALADI**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Sur ce vœu, nous avons trois pages de considérants et deux paragraphes de propositions. Je cite "pour permettre la circulation des fauteuils roulants électriques sur les pistes cyclables et les voies vertes à une vitesse maximale de 20 kilomètres-heure, ainsi que la circulation à double sens sur la chaussée limitée à 30 kilomètres-heure au moins". Pour nous, ce n'est pas possible en l'état par rapport à la sécurité des piétons et des personnes en fauteuil roulant elles-mêmes.

S'agissant de ce premier paragraphe, nous avons consulté les associations d'usagers et notamment les associations d'usagers à mobilité réduite et nous ne pourrions pas voter pour ce vœu en tout cas. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 246).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accès des VTC aux gares parisiennes.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 60 relatif à l'accès des VTC aux gares parisiennes.

La parole est à Aurélien VÉRON.

**M. Aurélien VÉRON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je reviens sur l'usage d'utilité publique des VTC, des véhicules de tourisme avec chauffeur, pour les Parisiens, pour les commerces parisiens, pour l'activité économique parisienne.

Ces véhicules de transports avec chauffeur complètent d'une manière judicieuse l'offre de taxis, une offre régulièrement insuffisante pour les besoins de circulation en véhicule et il existe des points noirs dans la Capitale que sont les gares. Lorsque vous commandez un véhicule de tourisme avec chauffeur ou qu'ils vous déposent dans une gare, les accès sont compliqués. Ce vœu vise à organiser dans les grandes gares une intermodalité entre le service S.N.C.F. et ces véhicules qui attendent leur client et qui ont besoin de parfois 10 ou 15 minutes d'attente.

Contrairement aux taxis, les VTC n'ont pas le privilège des zones spécifiquement réservées pour attendre. En revanche, des zones qui permettent d'attendre leur client pendant 10 ou 15 minutes faciliteraient la vie des chauffeurs, de nos touristes, des Français qui viennent à Paris et des Parisiens qui ont besoin de cette offre complémentaire. À l'approche des Jeux olympiques, le manque de taxis va être criant. C'est une mesure qui peut être mise en place d'ici là pour faciliter la vie de tout le monde. L'économie des VTC représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois autour de Paris, également de Parisiens qui ont leur véhicule. Il s'agit d'une véritable économie. Elle apporte des réponses aux hôtels de Paris, à la restauration, à différents commerces, qui savent qu'ils peuvent compter sur ce service de transport.

Comment les identifier ? Ils ont des vignettes spécifiques sur leur pare-brise et peuvent être repérés à l'entrée d'une zone. Leur plaque d'immatriculation est enregistrée sur une liste et l'on peut donc comparer, par un système de caméras, avec la liste déclarée des VTC. Il existe plusieurs moyens de s'assurer que seuls les VTC autorisés, agréés, aient accès à cette facilité. Il me semble important de réfléchir à cette intermodalité entre les gares et ce service de transports individuels.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélien VÉRON.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Il existe effectivement une forte activité des VTC à Paris, notamment aux abords des gares.

Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que la loi interdit la maraude et les stationnements dédiés aux VTC dans les villes. Les VTC n'ont légalement pas le droit d'attendre des courses, immobilisés dans les rues, ni le droit d'effectuer des trajets à vide. Cependant, pour fluidifier les abords des gares, nous avons créé ou mieux calibré les "dépose minute" qui peuvent être utilisés par les particuliers et les VTC. J'ai évoqué ce sujet avec les professionnels dans le cadre du comité VTC, que je réunis régulièrement. J'ai également fait le lien entre les représentants des VTC et la S.N.C.F., comme je m'y étais engagé, car un travail de la S.N.C.F. sur son foncier propre est primordial.

Pour assurer ces déplacements depuis ou vers les gares, s'il est besoin d'une voiture à la demande, nous avons œuvré afin de faciliter les dessertes de taxis. Les gares sont des hotspots de mobilité et la gestion des flux piétons, vélos, taxis, VTC, voitures et bus à leurs abords est un casse-tête. Cette gestion est très complexe, mais nous travaillons depuis le début de ce mandat à améliorer la situation et nous continuerons. Nous allons par exemple faciliter les flux de taxis autour de la gare de Lyon. Nous travaillons à optimiser le partage de l'espace.

En bref, puisque ce que vous nous demandez est juridiquement impossible au regard du droit, nous travaillons déjà à une amélioration des flux aux abords de ces gares qui sont des sujets spécifiques, et que nous traitons comme des sujets spécifiques, avec des objectifs de sécurisation des piétons et un bon fonctionnement des bus. Je vous demande de retirer votre vœu sinon j'y émettrais un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 60 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la vidéosurveillance algorithmique.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 61 relatif à la vidéosurveillance algorithmique. Nous sommes passés de David BELLARD à Nicolas NORDMAN. On change de rang si j'ose dire.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour présenter le vœu n° 61 des écologistes.

**M. Nour DURAND-RAUCHER**. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, la vidéosurveillance "algorithmique" veut dire que cela concerne l'automatisation du traitement des données.

Derrière l'automatisation, des gens programment un ordinateur et un algorithme n'est jamais neutre. Cela veut dire que des entreprises privées vendent aux collectivités territoriales des algorithmes pour décider ce qui existe derrière une alerte pour comportement anormal ou suspect. Les entreprises acquièrent ainsi un pouvoir de police et d'édiction des normes et des comportements dans l'espace public. Il s'agit de la généralité.

Récemment, le site d'investigations "Disclose" a révélé que, notamment la Préfecture de police de Paris, aurait utilisé illégalement le logiciel vidéo "Synopsis". Ce logiciel permet de reconnaître automatiquement sur les images de vidéosurveillance une personne sur la base de ses vêtements ou de la reconnaissance faciale. Suite à cette annonce, le Ministre de l'Intérieur a annoncé le 20 novembre dernier qu'il allait lancer une enquête administrative. Notre Ville a signifié plusieurs fois son refus de l'utilisation des techniques de reconnaissance faciale. La loi du 19 mai 2023 autorise toutefois l'utilisation encadrée et temporaire de caméras à dispositif algorithmique.

Le but de ce vœu est donc de demander à la Préfecture de police de rendre publics les débats et éléments concernant l'installation des caméras de vidéosurveillance dans le cadre des Jeux olympiques, d'affirmer que nous sommes pour la préservation des libertés fondamentales, dont la liberté de circuler et la protection des données personnelles. Cela, afin que nous puissions mettre en place en 2024, avec la Préfecture de police, une évaluation des impacts de la vidéosurveillance avec toutes les garanties d'indépendance.

Nous demandons une conférence de consensus sur l'usage démocratique des outils algorithmiques et d'intelligence artificielle dans les services publics. Si jamais, nous ne pouvons pas l'obtenir, nous organiserions, nous-mêmes, une conférence de consensus.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues.

Je laisserai évidemment Mme la Directrice adjointe de cabinet répondre concernant les interpellations qui ont été faites en direction de la Préfecture de police. Je voudrais toutefois rappeler la position qui est la nôtre, à savoir celle de l'Exécutif parisien concernant la reconnaissance faciale, et notamment l'utilisation de la vidéosurveillance algorithmique.

Notre ligne - et la ligne de la Maire est extrêmement claire sur le sujet - est qu'une ligne rouge a été posée. Nous ne sommes pas favorables à l'utilisation de la reconnaissance faciale qui ne présente pas les garanties suffisantes en matière de préservation des libertés fondamentales. D'ailleurs, la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques a tranché cette question en autorisant l'utilisation encadrée et temporaire de caméras à dispositif algorithmique, mais en aucun cas le recours à la reconnaissance faciale qui reste interdit. Cela tient compte des préconisations du Conseil d'État et de la C.N.I.L. sur le sujet. Nous sommes satisfaits de cela.

Compte tenu de cet encadrement, ces mesures temporaires et expérimentales apparaissent proportionnelles au risque et au caractère exceptionnel de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. D'ailleurs, la loi prévoit, à l'issue de cette expérimentation, qu'un bilan soit tiré et nous serons extrêmement attentifs à ce bilan.

Nous avons proposé un certain nombre d'amendements au vœu du groupe "Les Ecologistes". Sous réserve que ces amendements soient acceptés, nous émettons un avis favorable pour ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas.

Madame la Représentante du Préfet de police, Madame la Directrice.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, concernant l'intelligence artificielle, elle ne sera utilisée ni sur les caméras P.V.P.P. ni sur son système accessible en salle de commandement. Elle sera testée sur un réseau de caméras spécifiquement dédié et non connecté au plan de vidéoprotection de la Préfecture de police.

S'agissant du logiciel vidéo "Synopsis" que vous évoquiez, il n'est pas utilisé par les services de la Préfecture de police, mais de par la finalité poursuivie, il pourrait correspondre au logiciel connu sous l'appellation de "Briefcam" qui avait fait l'objet d'un test en 2019 et en 2020. Aucune suite n'avait été donnée à cette expérimentation.

Concernant les libertés fondamentales, je vous rassure, la Préfecture de police a toujours veillé à leur préservation en s'efforçant de garantir la liberté de circuler en toute sécurité et la protection des données personnelles. C'est dans ce cadre qu'une charte d'éthique de la vidéoprotection parisienne a été formalisée en 2009 et mise en œuvre dès la création du système du P.V.P.P. en 2010. Cette charte rappelle en particulier les principes de protection de la vie privée en imposant des autorisations d'installation, l'information du public, un certain nombre de contraintes fortes dans le visionnage des images, des restrictions d'accès à nos salles de visionnage, des règles de conservation et de destruction des images qui sont particulièrement importantes. Ce comité d'éthique précité a été créé en 2009. Il rassemble un certain nombre de membres désignés par la Mairie de Paris et le Préfet de police. C'est l'instance dans laquelle on évoque les principales étapes de conception et de déploiement du dispositif de vidéoprotection pour Paris. Ce comité veille au respect de cette charte d'éthique et il formule un certain nombre de recommandations utiles. La prochaine session est prévue en janvier 2024. Il a déjà été évoqué récemment les implantations des caméras prévues pour les J.O.P. 2024, en conseil parisien de sécurité et devant les maires d'arrondissement ou leurs représentants.

Je rejoins ce qu'a dit Nicolas NORDMAN sur l'impact des caméras mises en place spécifiquement pour les J.O.P. 2024. Une disposition de l'article 10 de la loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 prévoit l'établissement d'un rapport d'évaluation par le Gouvernement qui devrait être transmis au Parlement au plus tard le 31 décembre 2024. Le décret du 11 octobre 2023 est venu préciser l'application par l'institution d'un comité d'évaluation de l'expérimentation des traitements algorithmiques, chargé d'élaborer ce rapport.

Ce comité se compose de deux collègues équilibrés, entre un collègue des services utilisateurs au sein duquel siègent le Préfet de police et un collègue de personnalités indépendantes composé d'élus et d'experts. Voilà ce que je voulais répondre, Monsieur le Maire, sur cette question.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais demander au groupe "Les Ecologistes", Nour, acceptez-vous les amendements de l'Exécutif ?

**M. Nour DURAND-RAUCHER**. - J'accepte les amendements et nous retirons notre vœu. Pardon, nous maintenons notre vœu évidemment. Excusez-moi.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Parfait.

Je donne la parole à Antoine BEAUQUIER, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

**M. Antoine BEAUQUIER**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous partageons une partie des demandes formulées dans ce vœu.

Il est important de rendre publics certains éléments présentés au comité éthique de la vidéosurveillance. Il n'est pas question que l'expérimentation pendant les Jeux olympiques se fasse au détriment des libertés fondamentales.

De même, il nous paraît pertinent d'évaluer les impacts et l'apport de cette expérimentation a posteriori. Néanmoins, ce vœu marque le scepticisme et l'hostilité au principe même de la vidéoprotection et ce sont ces insinuations sous-jacentes et cette position idéologique qui nous poussent à nous abstenir sur ce vœu.

Vous craignez l'intelligence artificielle et la vidéosurveillance vous semble plus dangereuse lorsqu'elle est qualifiée d'algorithmique. Vous redoutez un monde, sans doute, orwellien. Rassurez-vous, nous serons aussi vigilants que vous à cet égard. Du reste, la Ville de Paris doit défendre un juste équilibre entre la sécurité et la protection de la vie privée. La technologie algorithmique va permettre d'analyser des images filmées et de détecter des comportements anormaux : attroupements, objets abandonnés, bagarres. Cette technologie ne doit pas être confondue avec la reconnaissance faciale. L'alinéa 4 de l'article 10 de la loi du 19 mai 2023 précise que les traitements par vidéosurveillance algorithmique n'utilisent aucun système d'identification biométrique, ne traite aucune donnée biométrique et ne met en œuvre aucune technique de reconnaissance faciale.

Nous avons collectivement un devoir de vigilance pour que la vie privée des Parisiens soit protégée, mais nous pouvons exercer cette vigilance en coopérant avec le Préfet de police sans manifester à son encontre une suspicion sur les moyens mis en œuvre pour protéger les Parisiens.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine BEAUQUIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe "Les Ecologistes", amendé par l'Exécutif. L'avis de l'Exécutif est donc favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 247).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les actes antisémites.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous allons terminer, pour ce soir, avec le vœu n° 62 relatif à la lutte contre les actes antisémites.

La parole est à Aurélien VÉRON.

**M. Aurélien VÉRON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le drame du 7 octobre a déclenché une vague d'antisémitisme, dont Paris subit les conséquences dans sa chair. Le 11 octobre dernier, le "Canard enchaîné" a relayé une altercation à connotation antisémite d'un chauffeur de taxi à l'encontre d'une famille de confession juive. Je le cite : "si je t'avais pris dans mon taxi, je t'aurais égorgé, toi, ta femme et tes enfants". Les mots sont assez durs, voire difficilement tolérables. Le chauffeur de taxi sera jugé le 6 mai prochain par le Tribunal correctionnel de Créteil. Le 19 octobre, la porte d'une habitante du 19e arrondissement a été brûlée parce qu'il y avait une mézouza à l'extérieur, sur le palier. Le 6 décembre, une femme enceinte de quatre mois, avec un enfant de 18 mois à domicile, se fait agresser par deux jeunes de 16 ans qui disent aux policiers qui les ont arrêtés : "on pensait qu'elle était riche parce qu'elle était juive".

Cet antisémitisme, ce ne sont pas seulement des tags, ce ne sont pas seulement des insultes dans la rue ou des menaces. Ce n'est pas un antisémitisme dans l'air, d'atmosphère. C'est un antisémitisme d'agression, de menaces - et je ne l'espère pas -, de crimes à Paris un jour. Nous devons absolument être d'une fermeté totale à l'égard de ces actes et ne pas laisser cette vague continuer à prendre de l'ampleur. Le rabbin KAUFMANN, à l'occasion de la fête de Hanouka, m'a indiqué qu'à la synagogue des Vosges, la moitié des fidèles ne venait plus parce qu'ils avaient peur. Les Parisiens de confession juive commencent à dévisser leur mézouza. Les kippas s'enlèvent dans la rue. La peur est là et la peur n'est pas acceptable, quand on est Parisien. Chaque citoyen français est membre d'une République unie, indivisible et nous devons donc protéger ces Français, ces Parisiens, quelles que soient leur confession et leur origine.

Nous demandons dans ce vœu que la Préfecture de police nous communique, à un rythme régulier, le nombre précis d'actes antisémites pour avoir une idée de l'ampleur que cela représente à Paris. Nous voudrions des détails sur la stratégie mise en œuvre pour lutter contre cette vague de haine qui se traduit par des actes violents et menaçants et nous n'espérons pas plus grave que cela demain. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Je vais donner la parole à Nicolas NORDMAN.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons constaté, depuis le 7 octobre, la libération d'une parole et la multiplication d'actes antisémites. À cet instant, et je voudrais en notre nom à tous avoir une pensée pour nos compatriotes de confession juive qui vivent au quotidien dans la crainte. Face à ce fléau, notre combat doit être ferme, implacable et déterminé. Je veux rendre hommage aux forces de sécurité qui agissent quotidiennement contre ce poison de l'antisémitisme.

Je voudrais saluer l'engagement du Préfet de police, et vous donnerez tout à l'heure un certain nombre d'éléments que vous communiquez d'ailleurs chaque semaine à l'ensemble des élus sur cette question particulière. Je voudrais aussi saluer l'engagement des forces de police sous l'autorité du Préfet de police, mais également celles des militaires de "Sentinelle" qui sont malheureusement mobilisés dans nos rues.

Concernant la Ville de Paris, nous souhaitons bien évidemment prendre toute notre part pour ce combat contre l'antisémitisme. Nous agissons d'abord par l'intermédiaire de nos policiers municipaux que nous formons sur cette question de la lutte contre les discriminations. Nous avons relevé dans les rues parisiennes plus de 150 inscriptions haineuses depuis un mois. Chaque constat de ces inscriptions fait l'objet d'une saisine du parquet au titre de l'article 40 pour que soit diligentée une enquête de la police sous l'autorité de la justice, afin que des sanctions fermes soient évidemment prononcées contre les auteurs de ces inscriptions. Chaque constat fait ensuite l'objet d'un effacement immédiat par les services de la propreté.

Nous avons également répondu à des besoins locaux appuyés par les maires d'arrondissement en termes de sécurisation d'un certain nombre de sites sensibles avec la mise en place de dispositifs antibéliers et mobiliers de dissuasion, et nous avons, lors des précédents Conseils de Paris, voté des subventions d'un montant de 600.000 euros pour appuyer certains organismes pour participer à la sécurisation de certains lieux.

Nous savons évidemment que l'action répressive est nécessaire, mais qu'elle n'est pas suffisante. Il faut aussi l'accompagner de mesures éducatives. C'est la raison pour laquelle avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, nous avons entrepris de lancer une campagne de communication pour aller plus loin sur la sensibilisation des plus jeunes, notamment dans les collèges, tout en amplifiant encore notre soutien aux associations qui luttent contre les discriminations et l'antisémitisme. En ces temps difficiles, il faut que nous soyons toutes et tous très mobilisés sur cette question. Je crois qu'il n'y a pas de débat entre nous. Bien évidemment, c'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Madame la Directrice, représentante du Préfet de police ?

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE.** - Depuis le 7 octobre dernier, ce sont 234 faits et incidents en lien avec le conflit israélo-palestinien qui ont été recensés à Paris, dont 125 atteintes aux biens, 109 atteintes aux lieux communautaires. 107 plaintes ont été déposées, et si l'on considère les chiffres sur le ressort de l'agglomération parisienne - Paris et petite couronne -, nous avons 485 faits et incidents, dont 262 atteintes aux biens, 223 atteintes aux lieux communautaires, pour 240 plaintes déposées. Ce sont des statistiques que nous communiquons désormais de manière hebdomadaire à une liste de personnes, et notamment les maires d'arrondissement de la Ville de Paris. Bien évidemment, je tiens cette liste à disposition de la troisième commission et je veillerai à ce que soient rajoutés les membres de la troisième commission à cette liste.

Dans ce contexte de recrudescence de l'antisémitisme, et plus généralement de menaces qui pèsent sur la communauté juive, le Préfet de police a mis en place un ensemble de mesures de sécurisation visant à protéger les bâtiments sensibles au regard des risques terroristes, en particulier les lieux de culte, les sièges d'institutions culturelles ou les autres lieux selon leur sensibilité. Des patrouilles très fréquentes sont diligentées. Nous avons également le soutien des militaires de l'opération "Sentinelle" qui sont mobilisés et des effectifs locaux des commissariats, qui patrouillent quotidiennement en proximité des sites, parfois en statique, parfois en dynamique. Par ailleurs, les services de police consacrent un grand nombre de moyens d'investigation sur ces actes antisémites depuis le début du conflit. 99 individus ont été interpellés à Paris pour des faits et incidents en lien avec ce conflit. 75 de ces individus ont été placés en garde à vue.

La Préfecture de police travaille en étroite collaboration avec le cabinet de la Maire de Paris, avec les maires d'arrondissement, les conseillers de Paris et les parlementaires pour partager toutes les informations utiles à l'adaptation de notre dispositif, que nous faisons évoluer lorsque cela est nécessaire, lorsque nous avons connaissance de certains lieux de rassemblement, de manifestations culturelles spécifiques ou culturelles dans le cadre des fêtes de Hanouka. Ce sont des signalements qui nous sont très précieux pour être réactifs et concentrer nos moyens où cela est nécessaire, sur la voie publique ou en proximité de lieux où se déroulent des manifestations sensibles. Nous prenons aussi des arrêtés de police, chaque fois que nécessaire, en fonction des circonstances locales, lorsque des manifestations en soutien à la Palestine sont de nature à comporter des propos de nature à troubler l'ordre public, et notamment l'ordre public immatériel.

La prévention est aussi un axe fort de notre politique. Cela a été rappelé par l'adjoint au Maire en charge des questions de sécurité, Nicolas NORDMAN. Bien évidemment, le module de prévention contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations proposé par les policiers des missions de prévention, de communication, de contact et d'écoute des commissariats, se développe. Il a été élaboré en partenariat avec la "L.I.C.R.A.", avec l'institut national des hautes études pour la sécurité et la justice pour sensibiliser les élèves. Chaque année, ce sont plusieurs milliers d'élèves que nous touchons. En 2022-2023, 34 interventions ont eu lieu à Paris au profit de 1.300 élèves.

Enfin, je voulais souligner que les services de l'État financent la sécurisation des lieux de culte. Il s'agit d'un point important. Nous communiquons, mais je vous invite également à relayer auprès des lieux de culte, et notamment de la communauté juive, les possibilités de sécurisation des lieux de culte israélites. En 2023, au sein de l'agglomération parisienne, ce sont 610.000 euros, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, qui ont été dédiés à des systèmes de vidéoprotection ou de sécurisation des sites culturels, des centres communautaires, et des écoles - puisque cela ne vaut pas que pour les centres culturels. Ces analyses de risques se font généralement en lien avec le service de protection de la communauté juive en ce qui concerne les sites de cette communauté.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 248).

Nous terminons sur un vote à l'unanimité de notre Assemblée.

De ce fait, je vous propose de lever la séance parce que nous en avons terminé avec les dossiers de la 3e Commission. Nous reprendrons demain matin à 9 heures avec les dossiers de la 4e Commission. Bonne soirée.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue le mercredi 13 décembre 2023 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le jeudi 14 décembre 2023 à neuf heures, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).*

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous.

## Compte rendu de la 4e Commission.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous allons commencer les travaux de la 4e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT qui est président de la 4e Commission.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est un bilan de cette 4e Commission, qui aurait pu donner lieu à une présentation lénifiante de PowerPoint budgétaire comme chaque année, mais chaque année, lors de la 4e Commission, nous avons décidé à l'occasion du 1er décembre de pouvoir faire une audition d'Anne-Claire BOUX et d'Élodie AÏNA, directrice de "Vers Paris sans Sida", afin de pouvoir faire un point sur l'engagement de la Ville sur la lutte contre le Sida, quarante ans après le début de l'épidémie et après plus de 40 millions de morts.

Ce n'est pas rien de parler de cette question à Paris puisqu'encore aujourd'hui, 40 % des découvertes de séropositivité en France se font en Ile-de-France, et c'est autour de Paris que le réseau des "Fast-Track Cities", 500 villes mobilisées contre le sida, s'est constitué.

Anne-Claire BOUX, lors de sa présentation, a pu revenir sur l'engagement de la Ville de Paris sur ce sujet : 24 centres de santé sexuelle, dont 6 en régie, avec plus de 40.000 personnes en file active, 2 millions d'euros de budget mis sur la table, 25 associations financées également pour le dépistage et l'accompagnement des personnes séropositives et, à l'international, 1,7 million d'euros mis par la Ville de Paris pour la coopération.

Puis Élodie AÏNA, directrice générale de "Vers Paris sans Sida", a présenté la nouvelle campagne lancée par la Ville, par la Seine-Saint-Denis et la C.P.A.M. Une nouvelle campagne que vous avez pu certainement voir, notamment sur les quais du métro parisien. Il s'agit là d'une campagne qui s'appuie sur un sondage, dont les résultats font froid dans le dos, en particulier sur la méconnaissance des avancées scientifiques, ce qui a bien évidemment un impact à la fois sur les pratiques mais aussi sur la sérophobie. Oui, il faut le dire, la PrEP protège du V.I.H. Un détectable égale un transmissible, et la santé sexuelle, c'est aussi la santé.

Je vous invite, chers collègues, à aller sur le site "Vers Paris sans Sida" pour découvrir une campagne à destination du grand public, mais aussi des publics spécifiques, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les fameux HSH, les personnes afro-descendantes, les travailleurs du sexe, mais également les migrants et les migrantes. C'est une campagne d'ailleurs faite avec les personnes concernées, que ce soit pour sa conception mais aussi pour son élaboration.

J'espère également que cette cause saura unir le Conseil de Paris sur le vœu que j'ai déposé et que j'aurai le plaisir de présenter plus tard.



Puis, à l'issue de cette audition, nous avons poursuivi nos travaux avec une présentation d'une cinquantaine de projets de délibération par les adjoints, suivis d'une quinzaine de vœux qui ont été présentés ou non par leurs auteurs, notamment sur la question de l'hébergement des femmes et des enfants, de la santé mentale, de la prévention du plomb à Paris, mais aussi, comme je viens de le dire, de la lutte contre le Sida.

Je finis par signaler que la 4e Commission a également auditionné fin novembre l'association "Pimms Médiation Paris", à la demande de l'opposition qui souhaitait éclaircir des éléments de gestion qui apparaissaient dans son bilan. C'est chose faite.

Je vois avec satisfaction que cela donne des idées, puisqu'un certain nombre de vœux déposés demandent qu'il y ait également d'autres auditions sur d'autres sujets au sein de la 4e Commission. Personnellement, en tant que président, je n'ai bien évidemment rien contre, mais il faut assumer et assurer une véritable présence dans ces auditions, car très sincèrement, quand nous sommes quatre élus pour une audition, ce n'est pas vraiment une audition mais plutôt un chuchotement.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

### **2023 DSOL 155 - Subventions de fonctionnement (7.447.781 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2023 du Samu social de Paris (13e) et signature de l'avenant n° 26 à la convention constitutive du G.I.P.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DSOL 155.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Nour DURAND-RAUCHER**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'interviens sur un projet de délibération qui concerne une subvention au Samu social de Paris.

Le Samu social de Paris fête aujourd'hui ses 30 ans. En fait, c'était le 18 novembre, pour être précis. Il y a donc 30 ans qu'était créée une institution, dans laquelle enfin des équipes pouvaient venir voir les personnes à la rue, avec cette belle idée derrière que toute personne à la rue, qui qu'elle soit, quelles que soient son origine et sa situation, y compris de légalité, a le droit à l'accès aux soins. Cela correspond évidemment au serment d'Hippocrate. Nous allons d'ailleurs parler dans quelques minutes de l'aide médicale d'Etat qui correspond aussi à cela.

En tout cas, j'aimerais saluer le Samu social de Paris, qui s'est développé énormément, qui assure de nombreuses missions permettant à de nombreuses personnes d'être hébergées, sauf que, vous le savez toutes et tous, aujourd'hui le dispositif est saturé. Il est saturé faute de places d'hébergement, et cela n'est pas directement la responsabilité du Samu social, mais il est aussi saturé globalement parce qu'on commence aujourd'hui à manquer de personnel.

Pour les 30 ans du Samu social de Paris, on a vu pour la première fois un Samu social, celui de Lyon, faire directement un appel aux dons, tant l'argent manque. Eh oui ! nous en sommes là dans la situation de la précarité et de la pauvreté. Alors qu'il y a 30 ans, on pouvait être ambitieux, voire aller vers des améliorations, penser qu'on allait enfin prendre mieux soin de toutes et tous et qu'on était dans une dynamique positive. J'aimerais à ce sujet saluer et rendre hommage à Xavier EMMANUELLI, fondateur du Samu social, et rappeler ici que Dominique VERSINI en a été la première directrice, même si elle n'est pas en séance aujourd'hui.

Evidemment, le Samu social de Paris a un peu changé le rapport à la pauvreté et au traitement de la pauvreté, puisque des Samu sociaux se sont développés un peu partout et c'est évidemment un bien. Mais s'il y a aujourd'hui des dysfonctionnements, c'est aussi parce que les équipes sont à bout dans la charge de travail. Elles sont obligées de gérer la situation de la précarité avec des critères de vulnérabilité, dont on voit qu'ils opposent les difficultés entre elles et qu'ils ne marchent plus.

Je rappelle que si le mois dernier, on disait aux familles à la rue de rappeler dans une semaine pour espérer avoir une place, aujourd'hui même en rappelant dans une semaine, elles ne sont pas sûres d'avoir une place. Nous avons fait une mise à l'abri à l'Hôtel de Ville, il y a peu. Devant le BHV, vous avez vu les familles qui y étaient, une seule avait refusé. Aujourd'hui, des familles se rajoutent.

La pression est incessante, on parle de 450 enfants à la rue. Les hôtels de tourisme sont revenus vers le tourisme alors qu'ils étaient des hôtels sociaux. Pourtant, vous savez que mon groupe a longtemps dénoncé le traitement par les hôtels sociaux, qui est en fait extrêmement cher et qui amène des personnes avec des situations de précarité extrêmement différentes à se côtoyer entre elles, notamment des enfants à côtoyer des psychotiques. Mais malheureusement, c'est parfois mieux que la rue et même souvent. En fait, les états des hôtels sociaux sont très différents l'un à l'autre et je ne rentrerai pas dans le détail.

L'Etat ne répond plus à ses missions sur l'hébergement et c'est insupportable. Le Samu social est une belle idée. Pour son anniversaire de 30 ans, on aurait aimé que tout le monde l'aide à se développer, à mieux assurer ses missions et que les équipes de maraude, les médecins, les personnels à l'écoute se sentent soutenus par tous et toutes parce que l'ambition, oui, est essentielle : leur mission est de s'occuper des personnes les plus précaires.

Nous voterons évidemment cette subvention et j'imagine que tous les groupes interviendront dans ce sens.

Merci.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Toujours sur le projet de délibération DSOL 155, je donne la parole à M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre, du groupe Paris en commun.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, comme d'autres avant moi, parler de la situation que nous vivons en ce moment et qui, à certains égards, me semble presque historique dans l'intensité et le nombre d'installations de campements de jeunes, de familles avec des jeunes enfants particulièrement, situation qui est assez inédite. En tout cas, dans les dernières années, nous n'avions jamais vu autant d'enfants à la rue.

En particulier, à quelques mètres d'ici, devant la plus grande école du centre de Paris, sur le parvis, dont j'aime rappeler le nom Élise-et-Célestin Freinet, qui n'a pas toujours existé et que j'ai construit pour que les enfants puissent avoir, dans cet endroit extrêmement pollué, un lieu où se rassembler. Je n'avais pas prévu effectivement qu'à la place de ce boyau insalubre, le parvis serait un lieu de refuge parce qu'il est abrité. Il a abrité, justement ces dernières semaines, vous l'avez vu, plus d'une centaine de tentes avec des situations compliquées, des jeunes en recours de reconnaissance de minorité, mais aussi des familles avec des enfants, dont certains n'avaient que quelques mois.

Au moment où je vous parle, même si nous avons encore çà et là des situations très compliquées dans Paris - d'ailleurs dans tout Paris et je salue mes collègues -, au Centre de Paris, nous avons pu procéder, non pas à une mise à l'abri mais à une solution d'urgence. Je rappelle que dans le centre de Paris, à la Nuit de la Solidarité, nous avons le triste privilège à chaque fois de compter le plus grand nombre, la plus grande densité de personnes vivant à la rue de tout Paris. Effectivement, c'est une situation historique, mais à laquelle nous ne nous résolvons pas.

Nous avons pu, j'imagine temporairement, sortir de la rue toutes les personnes qui étaient installées sur le campement Saint-Merri uniquement par une initiative de la Ville. C'était d'ailleurs en deux temps.

C'était d'abord celle de la mairie de Paris Centre, où j'ai décidé, comme d'autres de mes collègues - je vois Éric PLIEZ, le maire du 20e à mes côtés et d'autres maires dans le 10e, le 18e et dans d'autres arrondissements - de procéder de la sorte. En dehors du cadre législatif, en dehors du cadre réglementaire, nous avons ouvert, d'abord en mairie, une salle, puis dans des écoles, en dehors tout cadre à part celui de la mobilisation et du soutien des associations des parents d'élèves, que je tiens à saluer ici, et également du personnel, notamment des directions scolaires sans lesquelles nous n'aurions pu agir. Dans des appartements, dans des locaux qui sont à la Ville et que nous avons ouverts, nous avons pu ainsi mettre à l'abri temporairement les familles dont les enfants étaient scolarisés. Ce sont plus de 11 enfants et 7 ou 8 familles que nous avons ainsi pu sortir de la rue.

Puis la Maire de Paris a décidé elle-même d'ouvrir des gymnases municipaux. Encore une fois, en l'absence de tout cadre habituel dans la prise en charge de ces publics, puisqu'il s'agit, je le dis ici, d'une compétence de l'Etat. Je voudrais d'abord remercier la Maire de Paris, qui nous a permis encore une fois d'ouvrir ces gymnases et tous les maires concernés, et dire que nous ne pouvons pas continuer ainsi avec un Etat absent, un Etat qui n'est pas dans l'accomplissement de ses prérogatives, de ses compétences en matière de mise à l'abri.

Je le dis ici, comme je le dis au Préfet tous les jours, nous ne pouvons pas continuer ainsi, nous ne pouvons pas être seuls. Certains avancent qu'il y aurait une forme de cynisme à laisser la situation évoluer en pis. C'est peut-être la concomitance avec le vote dans nos Assemblées de la loi asile et immigration. Je ne veux pas y croire un instant, ce serait trop absurde, ce serait trop cynique, ce serait trop horrible. Je crois plutôt à l'absence de moyens et à l'absence de volonté de se donner les moyens dans un budget de l'Etat, qui est déjà extraordinairement chargé mais qui doit prendre en compte cette nécessité. Quelle que soit la position des uns et des autres sur les règles d'asile, d'immigration - cela se décide à l'Assemblée -, en attendant, les publics qui sont là, qui sont chez nous, doivent être mis à l'abri.

Donc à nouveau, je voudrais remercier l'ensemble des services de la Ville. Je voudrais remercier la volonté politique des maires, de la Maire de Paris au premier chef, de l'ensemble des parents d'élèves, des directeurs et directrices d'école, des personnels scolaires qui se mobilisent, qui nous soutiennent, des associations de bénévoles qui permettent que la société civile au fond avec la Ville organisent une compétence, se substituent à une compétence qui est celle de l'Etat et j'appelle l'Etat à revenir à sa compétence. Je le dis ici solennellement : nous ne pouvons pas continuer à agir seuls.

Merci.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Maya AKKARI**. - Madame la Maire, mes chers collègues, mes collègues avant moi l'ont dit, en cette période sombre, où notre belle ville voit exploser sous ses yeux tous les jours le nombre d'enfants, de femmes, de familles et d'hommes qui dorment à la rue, il me semblait important de rendre hommage à cette belle structure de solidarité qu'est le Samu social, qui a été créé en 1994 et qui nous prouve tous les jours - malheureusement, je pourrais dire - son utilité.

Gestion des réservations hôtelières, des maisons relais, écoute, orientation, aller vers, accueil de jour et de nuit, soins, restauration, et j'en oublie, sont autant d'actions de cette structure qui aide et accompagne les plus démunis dans le cadre éthique qui est le sien.

Je vous invite donc à voter pour cette subvention de fonctionnement de 7,6 millions d'euros au G.I.P.S. Samu social, dont 414.711 euros pour le fonctionnement de la Halte des femmes de l'Hôtel de Ville.

Mon collègue Ariel WEIL le disait, la compétence d'hébergement d'urgence n'est pas une compétence que portent les villes, mais c'est bien à l'Etat de le faire. Nous apportons notre petite pierre, notre très petite pierre à cela dans le cadre qui est le nôtre et je salue, comme l'a fait Ariel, le volontarisme de la Maire de Paris, le volontarisme de tous les maires et des adjoints aux maires à ce sujet. Mais je lance un appel et nous lançons tous collectivement un appel à l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités à ce niveau.

Il est inadmissible que des nouveau-nés - oui, des nouveau-nés et il faut le dire publiquement -, des bébés, des enfants, des femmes, des familles, des hommes aussi, parce qu'avec le contexte de crise, on en est à nous satisfaire de trouver des solutions pour des enfants et des femmes, mais l'homme, même quand il est d'origine étrangère, est un être humain comme les autres, il est donc inadmissible que tous ces êtres humains dorment à la rue. Qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, comme l'a dit mon collègue Nour, rien n'y change et on ne peut accepter que tout être humain, quel qu'il soit, dorme à la rue.

Lors de la dernière Nuit de la Solidarité, nous avons décompté une hausse de 16 % en un an des gens à la rue. Actuellement, 14 % d'entre eux sont des femmes et le Samu social a vu le nombre d'appels au 115 ou au S.I.A.O. augmenter de 94 %. C'est insupportable et je pense important que nous soyons nombreux et unanimes à dire combien c'est inadmissible et combien c'est insupportable.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, bien sûr, mon intervention s'inscrit dans la continuité de la parole de mes prédécesseurs. Je souhaite, au nom du groupe Communiste et Citoyen saluer le travail indispensable du Samu social et de toutes ses équipes, mais c'est un travail malheureusement, cela a été dit, marqué par une situation absolument intenable.

La situation est catastrophique, le nombre de personnes à la rue a explosé. Les appels quotidiens au 115 ont augmenté de 94 % entre 2021 et 2022, et les équipes du Samu social sont débordées, elles n'arrivent plus à faire leur travail et elles rencontrent aussi un mal-être au travail. Et ce mal-être au travail est dû à la difficulté de leurs missions, à la difficulté de devoir tous les soirs répondre à des familles, des femmes, des enfants qu'il n'y a pas d'hébergement.

De mémoire, lorsque Léa FILOCHE nous a présenté le Plan Hiver en 4e Commission en novembre, elle nous parlait d'un délai moyen d'une dizaine de jours, 10 jours d'appels au 115 pour avoir une place en hébergement. De plus, le nombre d'appels au 115 recensés par le Samu social - on le sait quand on participe à la Nuit de la Solidarité - est en réalité en deçà de ce qui se passe vraiment dans la rue. Quand on participe à cette Nuit de la Solidarité, quand on échange avec les personnes qui sont en situation de rue, elles nous disent pour beaucoup ne même plus appeler le 115 parce qu'elles savent qu'il n'y a pas de réponses, parce qu'elles savent que les hébergements sont embolisés et qu'il n'y a plus de places.

M. le Ministre du Logement, à sa prise de fonction, a généreusement annoncé des mesures pour l'hébergement, et une augmentation et une prime pour les salariés du Samu social. C'est évidemment indispensable parce que les écoutants téléphoniques notamment avaient été exclus de la prime Ségur, au titre que leur emploi n'était pas directement impacté, n'était pas directement au contact des populations. Je pense que cela dénote une grande méconnaissance de la réalité de leur travail.

Monsieur le Ministre du Logement, les revalorisations salariales sont bien sûr indispensables, mais ce qui est aussi indispensable, c'est de pouvoir permettre à toutes ces travailleuses et tous ces travailleurs de pouvoir

accomplir leur mission. Mais pour le faire correctement et dignement, il faut des hébergements, il faut ouvrir en urgence, multiplier le nombre de places en hébergement.

On le sait, on est tous très inquiets de la fermeture d'un grand nombre de places hôtelières. Même si ces hébergements en hôtel ne sont pas satisfaisants, c'est déjà un hébergement, un toit sur la tête des personnes qui sont à la rue. Nous voulons donc réitérer cette parole, nous avons besoin de pouvoir réquisitionner tous les lieux vacants. Encore une fois, nous avons les adresses, nous savons, Monsieur le Ministre du Logement, où sont les lieux, où est le patrimoine de l'Etat qu'il peut réquisitionner sans attendre pour faire des mises à l'abri en urgence.

Nous tenons à saluer l'action de la Ville de Paris qui a pris sur elle l'action des maires, notamment du 18e, du 19e, du 20e et du 10e, pour ouvrir des lieux, pour mettre à l'abri en urgence des familles, et notamment des enfants qui tous les soirs dormaient dans la rue et tous les matins allaient à l'école. Nous saluons cette action, cette prise de conscience, cette réponse à l'urgence de la Ville, mais cela ne pourra pas suffire. Nous avons besoin de réponses ambitieuses, de réponses très larges.

Nour DURAND-RAUCHER, vous disiez que le Samu social de Lyon faisait un appel aux dons, mais malheureusement le Samu social de Paris aussi. Ils en sont rendus à lancer une campagne sur Instagram pour récolter des dons ! C'est cela la politique sociale de notre pays, lancer des campagnes payantes sur Instagram pour récolter des dons, pour pouvoir faire en sorte que dans notre pays, en France et à Paris, des personnes ne dorment pas à la rue ?

Merci au Samu social, heureusement qu'ils sont là, merci à la Ville de Paris, heureusement qu'elle prend les mesures qui sont nécessaires et, encore une fois, Monsieur le Ministre du Logement, retrouvez-vous les manches.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

M. Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci d'avoir accepté de me réinscrire en dernière minute. Je ne comptais pas être là ce matin ou hier soir tard, je m'étais désinscrit, mais je me suis dit, vu la situation, que je voulais rajouter ma voix à tout ce qui a été dit.

C'est déjà en soutien au Samu social, mais aussi pour dénoncer l'irresponsabilité de l'Etat qui organise aujourd'hui, on va dire, la pénurie d'hébergements d'urgence, parce qu'on est obligé de constater la diminution des hébergements d'urgence, avec justement ce nettoyage social dans les rues de Paris. J'ai encore lu un article, il y a deux jours, expliquant comment l'Etat répartit aujourd'hui les migrants à la rue sur tout le territoire français pour faire place nette pour les Jeux olympiques.

Encore une fois, ces Jeux olympiques sont de moins en moins une fête populaire. On n'a jamais cru que cela le serait, mais on le voit encore plus aujourd'hui de manière très cruelle pour les plus démunis, pour ceux qui sont exposés, pour ceux qui sont à la rue. Il s'agit effectivement des mineurs non accompagnés. Il y a eu des mobilisations dans le 20e - je regarde mon maire, Éric PLIEZ - avec une vraie volonté de la mairie locale de chercher des solutions concrètes, dans une situation où l'Etat n'est encore une fois pas à la hauteur, pour des jeunes mineurs non accompagnés en recours qui devraient être pris en charge par l'Etat. La Ville, pour le coup, a assumé ses responsabilités, que ce soit dans le 20e ou à Paris Centre. On peut être déçu que la Ville ne l'ait pas fait avant, mais réjouissons-nous et je vais donc me réjouir.

La question qui est posée est comment la Ville de Paris peut aujourd'hui faire encore plus qu'elle ne le fait. La vraie question est qu'on sait face à qui on se retrouve. On peut continuer, et on doit continuer de dénoncer la volonté de l'Etat de ne rien faire, mais on se retrouve à un moment donné face à un Gouvernement qui a décidé, et on le sait, de ne rien faire.

Il faut donc une mobilisation des collectivités locales d'Ile-de-France et, partout en France, il faut renforcer le soutien aux associations qui aujourd'hui sont aux côtés des gens à la rue. Il faut évidemment être aux côtés des habitants, quand ils se mobilisent, mais il faut aussi que la Ville de Paris prenne sa part et qu'elle assume, encore plus qu'elle ne le fait aujourd'hui, l'hébergement, même dans des situations compliquées parce qu'évidemment les locaux disponibles sont ce qu'ils sont.

Un autre exemple me vient à l'esprit, c'est celui d'une famille qui campe depuis six mois à la rue à côté de l'église de Ménilmontant. Elle a été expulsée d'un logement social - cela existe encore même si on m'a dit que cela n'existait pas -, elle a été expulsée d'un logement social du 20e en avril, avec une femme handicapée qui est sous la tente aujourd'hui et qui attend des solutions des services sociaux. Voilà aujourd'hui concrètement ce qu'il se passe dans les rues de Paris, une ville riche, la capitale d'un pays riche, et on ne peut pas accepter l'inacceptable.

Évidemment, je joins ma voix aujourd'hui à toutes celles et tous ceux qui dénoncent ce qui n'aurait jamais dû exister aujourd'hui dans notre ville. On a envie qu'il y ait un nouvel Abbé Pierre pour lancer une alerte, en tout cas

que l'on soit toutes et tous de nouveaux Abbés Pierre pour alerter. Mais des gens qui alertent, il n'en manque pas, le problème est que des gens n'écoutent pas, ne veulent pas entendre et ne veulent pas voir.

Rendre visible cette situation, c'est important. Il faut dénoncer auprès de la Préfecture de police notamment, et la Ville de Paris a une responsabilité sur cela, ce qui est fait dans les rues, les harcèlements systématiques contre les jeunes, contre les migrants qui campent au cœur de Paris, qui essaient d'aller d'un endroit à un autre pour pouvoir dormir parfois tranquillement un peu, quelques heures, même dans le froid, mais même cela, ils n'ont pas le droit.

A un moment donné, il y a une nécessité, il y a une urgence humanitaire pour que la Ville de Paris, pour que nous, en tant qu'êtres humains, nous prenions nos responsabilités, que nous dénoncions et faisons en sorte que tout ce qu'il est possible de faire soit fait, pour que ces gens ne soient plus à la rue, pour que ces gens ne soient plus harcelés, pour que ces gens finalement soient dignes. Et pour nous-mêmes aussi parce que, en fait, la dignité pour nous, c'est d'être à leurs côtés et c'est de trouver une solution.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous permet, avec ma collègue Léa FILOCHE, comme chaque année de soutenir l'action du Samu social et de proposer cette année une augmentation du soutien de la Ville.

Vous l'avez dit, le Samu social a été créé il y a trente ans. Il avait été créé avec une vocation provisoire et, trente ans après, vous avez souligné la situation dramatique. N'oublions pas que cela devait être provisoire au début. Il ne faut jamais l'oublier parce que, vous l'avez dit, nous devons continuer à nous indigner face à cette situation. C'est parce que nous gardons cette capacité d'indignation que nous pouvons faire avancer les choses.

Vous avez rappelé cette situation dramatique. En septembre, c'est plus de 15.000 personnes qui étaient en attente d'un hébergement d'urgence. Vous avez rappelé la situation dramatique de ces familles, de ces enfants. N'oublions pas que cela fait plus d'un an que des directeurs et des directrices d'école hébergent ces familles dans leurs écoles, que la société civile se mobilise et je voudrais rendre hommage à tous ces collectifs, au collectif "Une école Un toit Paris 18", à tous les collectifs, les directeurs et directrices d'école qui ont ouvert des écoles, qui ont ouvert leurs portes. Et je suis fière que la Ville ait pris le relais en ouvrant des lieux pour permettre à ces familles, ces enfants, à l'ensemble de ces personnes de s'abriter.

Les demandes auprès du 115 explosent, vous l'avez dit, alors même que le nombre de places d'hébergement d'urgence ne cesse de diminuer. Le Gouvernement porte cette responsabilité. Il peut décider à tout moment d'ouvrir des places d'hébergement d'urgence et on le sait parce que cela a été fait pour les Ukrainiens et les Ukrainiennes. Il existe d'autres solutions, nous sommes en plein débat sur le projet de loi Asile et Immigration, l'Etat peut régulariser, peut proposer à l'Assemblée nationale et au Sénat de régulariser les travailleurs et travailleuses sans papiers, bloqués dans ce système d'hébergement d'urgence faute de droits.

Pour finir, j'aimerais avoir un mot pour les écoutants et écoutantes du 115 à qui l'Etat demande des priorisations inhumaines. Aujourd'hui, on vous demande de prioriser entre une femme enceinte de 5 mois et une femme enceinte de 8 mois, ce n'est pas possible, entre un enfant de 3 mois et un enfant de 6 mois, c'est impossible. Je pense à ces personnes qui se trouvent dans un sentiment d'impuissance, d'injustice, qui rentrent chez elles en laissant des familles dormir dehors le soir. Je voudrais donc leur apporter mon soutien et vraiment les remercier pour leur engagement au 115, je voudrais remercier et saluer le travail du Samu social.

Chers collègues, je vous invite donc à voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 155.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSOL 155).

Merci.

**2023 DSP 8 - Subvention (38.111 euros) et convention avec l'association "Cabinet médical Corre-Cozian" pour la création d'un cabinet médical de groupe au 202, boulevard de Charonne (20e) dans le cadre de Paris Med'.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 8 : subvention et convention avec l'association "Cabinet médical Corre-Cozian" pour la création d'un cabinet médical de groupe au 202, boulevard de Charonne dans le 20e arrondissement dans le cadre de Paris Med'.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE pour le groupe Changer Paris.

**Mme Véronique BUCAILLE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la crise de Covid-19 a témoigné de la fragilité de l'offre de soins dans notre ville et a révélé les dysfonctionnements et les faiblesses du système de santé parisien. Après concertation et réflexion, les élus du groupe Changer Paris ont, par la voix de notre présidente Rachida DATI, sollicité la Maire de Paris dans le but de mener une Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé à Paris, présidée par notre collègue Jean-Pierre LECOQ. Il nous a semblé indispensable que le retour à la vie normale s'accompagne d'une reconstruction profonde et réfléchie de l'organisation du système de santé parisien, afin que celui-ci puisse faire face à de nouvelles crises et qu'il tire des leçons des fragilités constatées.

L'objectif de cette mission est ainsi d'évaluer l'efficacité des dispositifs municipaux, tant pour lutter contre la crise épidémique que pour soutenir des personnels soignants et garantir l'efficacité des politiques publiques de santé.

Durant les mois de travail studieux qui ont permis de mener à bien cette mission à laquelle j'ai participé, enchaînant déplacements, auditions et réflexions, nous avons abouti à de nombreuses préconisations qui ont été adoptées à l'unanimité. Parmi elles, il y avait la nécessité d'étoffer le dispositif Paris Med' inscrit à l'initiative du groupe Changer Paris. Nous souhaitons qu'il devienne un guichet unique favorisant l'installation de jeunes médecins et permettant de renforcer les aides techniques, juridiques et financières pour les porteurs de projet du secteur I.

Notre objectif était de répondre aux problématiques d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, en œuvrant pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible sur tout le territoire parisien et notamment dans les zones déficitaires.

Ainsi, je me réjouis, avec mon collègue François-Marie DIDIER, de voir que nos propositions sont mises en application, puisque nous examinons aujourd'hui plusieurs projets de délibération, tels que celui-ci dans le 20e, visant à favoriser l'installation et l'exercice de praticiens dans Paris dans le cadre du dispositif Paris Med'.

Le présent projet permet, en effet, l'attribution d'une subvention d'investissement de 38.111 euros à l'association "Cabinet médical Corre-Cozian" en vue de la création d'un cabinet médical situé dans le 20e arrondissement. Ce cabinet composé de deux médecins généralistes du secteur I, dont un primo-installant, sera renforcé par l'arrivée d'un à deux autres médecins généralistes du secteur I.

Si nous nous réjouissons de ces mesures, il reste encore beaucoup à faire et nous regrettons votre refus d'adopter d'autres propositions du groupe Changer Paris visant également à lutter contre la désertification médicale à Paris. Je pense notamment à nos demandes de mobiliser des acteurs parisiens de la santé pour que des places de stages soient proposées massivement, en particulier dans les zones Z.I.P.+ , Z.I.P. et Z.A.C., de permettre à la Ville de Paris de bénéficier d'incitations à effectuer la quatrième année d'internat de médecine générale dans des déserts médicaux ou encore de mobiliser les acteurs de l'offre de logements publics pour qu'une offre de logement soit mise à disposition des internes concernés.

J'espère au moins, Madame la Maire, que la Mairie de Paris travaillera à la mise en place de l'ensemble des propositions formulées par le groupe Changer Paris dans le cadre de la M.I.E. sur la santé à Paris, ainsi que celles adoptées à l'unanimité des membres. Les enjeux de santé à Paris sont beaucoup trop importants pour qu'on attende encore avant de mettre en place ce qui devrait l'être déjà depuis un moment.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, pour cette intervention.

Ce projet de délibération est une illustration parfaite du renforcement du dispositif Paris Med' suite à la M.I.E. C'est une aide à l'installation de 40.000 euros pour un cabinet de quatre médecins généralistes en secteur I. C'est important de le préciser vu les dépassements d'honoraires à Paris.

Ce cabinet porte aussi un volet sur la médecine du sport, la traumatologie du sport. Autre point important, un travail a été réalisé sur les plages horaires d'accueil des patients souvent jusqu'à 22 heures et la possibilité de faire des consultations d'urgence.

Aujourd'hui, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens sont confrontés à cette double difficulté : réussir à trouver des spécialistes et même des généralistes qui prennent encore de nouveaux patients et éviter les dépassements d'honoraires. On sait que ce phénomène va s'amplifier puisque 37 % des médecins généralistes parisiens ont plus de 65 ans, contre 17 % en France.

C'est pourquoi nous avons renforcé ce dispositif Paris Med'. Ce sont 300 professionnels accompagnés entre 2015 et 2022, mais nous notons en ce moment une très forte accélération avec la mise en place de la "hotline" et déjà plus de 100 professionnels accompagnés depuis juillet 2023.

Ce projet de délibération est donc une très bonne nouvelle. J'espère que nous aurons d'autres projets de délibération de ce type pour les prochains Conseil de Paris. Et grâce au budget que vous avez voté en début de semaine, ce sont deux nouvelles personnes qui vont venir à la Ville, être recrutées pour amplifier ces accompagnements de professionnels de santé.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 8).

## **2023 DSP 12 - Subvention (50 000 euros) à l'association "Le Comité pour la santé des exilés" - Comède (94 Le Kremlin-Bicêtre).**

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de l'aide médicale de l'Etat (AME).**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSP 12 et le vœu n° 63. Le projet DSP 12 concerne une subvention à l'association "Comité pour la santé des exilés" - Comède.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Nour DURAND-RAUCHER**. - Merci.

Effectivement, le "Comède" s'occupe spécifiquement de la santé des exilés. C'est un centre de ressources pour les personnes exilées qui opère en particulier à Paris. Au total, ce sont 8.000 consultations individuelles et plus de 2.000 personnes accompagnées chaque année. Rien qu'à Paris, le "Comède" a bénéficié à plus de 4.600 personnes exilées.

Grâce à cela, évidemment ces personnes sont soignées, orientées. Souvent elles découvrent des maladies dont elles ne connaissaient même pas l'existence et ce sont évidemment des personnes en grande difficulté sociale qui ont besoin du recours et du soutien du "Comède" et de son travail.

Le travail qui est fait permet de nous prémunir, nous aussi, des virus éventuellement que porteraient les personnes exilées car, contrairement à ce que semblent penser les personnes qui voulaient supprimer l'aide médicale d'Etat au Sénat, les virus ne choisissent pas en fonction de ce que supposerait l'idée d'une race au sein des êtres humains. En fait, si on doit parler d'une race, il faut évidemment parler de l'espèce humaine.

Cette pensée qui voudrait, en supprimant des aides pour une catégorie de personnes, qu'il n'y ait aucun effet sur l'ensemble de la population est une pensée folle. D'ailleurs, les soignants et les médecins le savent très bien. Ainsi, au moment de ces annonces au Sénat, la tribune signée par plus de 3.000 soignants a continué d'être signée et nous en sommes aujourd'hui à 12.000 médecins qui s'opposent à l'idée de l'abandon de l'aide médicale d'Etat. Attention, le texte aujourd'hui sur la loi asile et immigration est toujours à l'étude.

Il faut penser que ce texte à peine annoncé au Sénat, les médecins ont vu leur téléphone exploser du nombre de personnes en difficulté qui bénéficient de l'aide médicale d'Etat pour se soigner et qui avaient peur qu'elle disparaisse. Comme s'il n'y avait pas assez de pression aujourd'hui sur nos services de soins, la pression s'est accentuée suite aux débats au Sénat, alors même qu'il n'y a pas eu de vote effectif, ni évidemment de promulgation d'une loi qui n'a pas été votée.

C'est vous dire l'effet fou, que ce soit la pensée raciste qui contamine nos sénateurs ou que ce soit l'incurie en matière de savoir ce que sont les questions de santé, de comment pouvoir réellement protéger notre population, mais aussi de ce qu'est le serment d'Hippocrate. Qu'est-ce que le serment d'Hippocrate ? Il existe, je vous le rappelle, depuis bien longtemps. De l'Antiquité jusqu'à notre République, il a été sans doute refondé mais il dit bien à la fin qu'un médecin doit secours à absolument toute personne qui en a besoin.

En fait, c'est cette vision que la réforme sur l'aide médicale d'Etat amène à vouloir changer, c'est-à-dire que nous serions dans une idée d'abandonner les droits humains et dans une idée de ne plus protéger les personnes les plus vulnérables, contrairement à ce que tout personnel de santé sait absurde.

Nous soutenons donc évidemment le "Comède" qui fait un travail extraordinaire auprès des personnes exilées, qui connaît extrêmement bien le sujet, et avec des équipes dévouées. Nous soutenons évidemment ce projet de délibération, mais nous avons en parallèle porté un vœu sur la question pour que l'aide médicale d'Etat soit soutenue, afin que l'on puisse enfin dire aux personnes étrangères que, face à leur plus grande détresse, nous serons là. Le pays qui est la nôtre, la France, peut continuer d'être là pour elles et eux, alors qu'on ne pourra bientôt plus dire que nous sommes humanistes ou le pays des Droits de l'homme si nous allons dans cette direction.

Car c'est un impact majeur en termes de santé publique auquel conduirait cette loi qui met en danger la vie de milliers de personnes gravement malades. Je rappelle d'ailleurs que l'immense majorité des personnes qui viennent chez nous découvrent la maladie en arrivant. Par conséquent, le mythe qui voudrait qu'elles viennent, parce qu'elles veulent être soignées, est bien un mythe. D'ailleurs, on a eu deux études récentes qui montrent qu'il n'y a absolument aucun effet de ce type de loi sur les migrations, une était parue l'an dernier et l'autre va paraître dans les jours à venir.

Ainsi, la question de la défense de l'aide médicale d'Etat est essentielle et mon groupe appelle à ce que le Conseil de Paris soutienne l'aide médicale d'Etat et je vous appelle évidemment à soutenir notre vœu.

Merci.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

"Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera".

Voilà ce que doivent jurer tous ceux qui sont admis à l'exercice de la médecine, ceux à qui nous confions nos vies. Il s'agit bien sûr des mots du serment d'Hippocrate, texte fondateur de la déontologie médicale depuis le siècle de Périclès, et dont la lumière a traversé les siècles, les dynasties et les civilisations.

Aujourd'hui, nous examinons les actions du "Comité pour la santé des exilés" ou "Comède", créé en 1979 par la "Cimade", Amnesty International et le "Groupe accueil et solidarité". Ses actions sont entièrement dédiées à l'accompagnement des personnes exilées, particulièrement les plus précaires, vers la santé et le soin.

Il s'agit d'accomplir des soins urgents, mais aussi de dépister et soigner les psychotraumatismes qui sont nombreux pour ceux et celles qui notamment sont passés par les camps d'esclavage en Libye ou ont été rescapés en mer, la peau brûlée par le mélange de kérosène et de mer salée. Mais c'est également pour lutter contre les violences dont ils et elles peuvent faire l'objet une fois arrivés sur notre territoire.

Je sais que l'importance de la santé des plus fragiles et précaires, ne serait-ce qu'au regard de la santé de notre population dans son ensemble, comme vient de le rappeler mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, est un constat que nous partageons ici, parfois même au-delà des clivages politiques. J'espère que cela se traduira par une unanimité qui ferait honneur à notre Conseil.

Cependant, je voudrais attirer votre attention plus généralement sur l'état de grave danger dans lequel se situe la médecine de l'exil en France aujourd'hui. Le "Comède" et ses associations partenaires se font l'écho d'incidents scandaleux de plus en plus fréquents. De la mère, arrêtée au chevet de sa fille de 11 ans hospitalisée, pour être expulsée aux violations répétées des droits des personnes hébergées en C.R.A., ces centres de rétention administrative, avec des situations constatées par des juges qui ont déclaré irrégulières plus de la moitié des procédures de placement dans ces C.R.A. où la "Cimade" intervient. Puis ce sont les O.Q.T.F., prononcées à l'encontre de personnes qui n'auraient pas accès aux soins dans les pays d'origine, et je pense plus particulièrement aux patients atteints de V.I.H., dont le renvoi souvent est un arrêt de mort.

L'extrapolation de principes sécuritaires, sans queue ni tête pour empoisonner la vie des personnes étrangères, crée un jeu de massacre dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins. Un massacre que l'initiative fumeuse d'un quateron de sénateurs a intégré au projet de loi sur l'immigration pour supprimer l'aide médicale de l'Etat.

Ces projets, et particulièrement la suppression de l'A.M.E., ne sécuriseront pas, ni rien ni personne, comme toutes les entreprises éculées prétendant résoudre tout et n'importe quoi en tapant toujours plus fort sur les exilés, les étrangers et leurs enfants, en les brandissant en boucs émissaires des maux de notre société, victimes de la surenchère des vendeurs de haine qui prétendent défendre ainsi notre civilisation quand ces sapeurs des fondements de notre santé publique s'attaquent aux principes déontologiques les plus ancrés et anciens de notre histoire. Ils s'attaquent à un droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont nous nous



targuons d'être la patrie, dont nous venons de célébrer les 75 ans. Les droits universels sont, je le rappelle, pas seulement justement universels, ils sont aussi interdépendants et inaliénables. Inaliénables ! Notre représentation nationale va-t-elle déshonorer cet héritage dans le même souffle ?

Nous pouvons être fiers, fiers des médecins qui ont d'ores et déjà signalé qu'ils respecteraient le serment d'Hippocrate même s'ils devaient braver la loi pour ce faire. Ces 12.000 médecins, qui ont déjà signé cet appel, comme l'a rappelé mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, devraient par ce simple fait nous faire réaliser ce qui est en jeu.

Bien sûr, nous soutenons le "Comède" et nous voterons aussi pleinement pour le vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes".

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions qui mettent parfaitement en lumière l'action menée par le "Comède" qui intervient depuis de nombreuses années pour un premier accès à la santé pour les migrantes et les migrants.

Le "Comède" est une association très bien identifiée, c'est l'adresse qu'on s'écrit sur un bout de papier, qu'on se transmet d'une main à l'autre, parce que le "Comède" est un accueil inconditionnel, en termes de santé, pour les personnes migrantes non bénéficiaires de l'A.M.E., comme celles qui en bénéficient et peuvent avoir un suivi régulier des dépistages, mais aussi un accompagnement social et administratif.

C'est aussi une association qui fait de l'aller vers, qui va directement au contact des migrantes et des migrants, en lien avec les urgences hospitalières et en lien avec les associations. C'est une association aussi complémentaire de santé qui offre un accueil inconditionnel et qui permet d'orienter ces migrants vers nos centres de santé.

Concernant le vœu rattaché, je souhaiterais encore une fois, après la motion de rejet, dire que le combat continue sur le projet de loi asile et immigration, car nous défendons l'A.M.E.

L'A.M.E., vous l'avez dit, cher Nour DURAND-RAUCHER, est un enjeu humaniste, c'est le serment d'Hippocrate que nous rappellent les soignantes et les soignants. C'est un enjeu de santé publique pour préserver la santé des migrants et des migrantes, mais aussi pour éviter la propagation de virus dans notre société, pour permettre de ne pas surcharger les urgences hospitalières puisqu'on ne prendrait pas à temps certaines maladies.

Je voudrais également parler du titre de séjour pour des raisons de santé, encore décrit comme un appel d'air. Mais non, le titre de séjour pour des raisons de santé, c'est 4.000 personnes par an et pour beaucoup des personnes qui vivent avec le V.I.H. et le président de la 4e Commission a parlé de l'importance de continuer à rester mobilisés contre le V.I.H. Un traitement qui existe dans un pays ne signifie pas que ce traitement est accessible. Nous continuerons donc aussi de défendre les titres de séjour pour des raisons de santé.

C'est pourquoi je vous appelle à voter ce projet de délibération et j'émet un avis favorable sur le vœu du groupe "Les Ecologistes".

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

Camille NAGET, vous avez la parole, pour deux minutes.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire.

Merci à nos collègues du groupe "Les Ecologistes" d'avoir déposé ce vœu que nous voterons pour le groupe Communiste.

Effectivement, après cette première "victoire" à l'Assemblée nationale et le rejet de la loi asile et immigration, alors que la Commission mixte paritaire va se réunir, nous sommes aujourd'hui très inquiets de ce qui pourrait ressortir de cette Commission mixte paritaire.

Si c'est le texte, tel que fait par les sénateurs et les sénatrices, nous avons beaucoup à craindre, notamment pour l'aide médicale d'Etat car, comme vous l'avez rappelé, cher collègue, les virus ne connaissent pas les papiers, c'est une absurdité ! Comment peut-on imaginer qu'en ne soignant plus des gens, on va régler des problèmes, quels qu'ils soient ? Et s'il y a besoin d'argent pour la Sécurité sociale, nous avons quelques idées, parce que les fraudes à la Sécurité sociale, les fraudes aux cotisations, cela représente beaucoup plus de dépenses que l'aide médicale d'Etat.

L'aide médicale d'Etat est, certes, une dépense, mais en réalité, au bout du bout, c'est un gain. C'est un gain humain et un gain parce que nous ne laissons pas des gens mourir. Allons-nous laisser des gens mourir dans la rue ou bien finirons-nous par les prendre en charge dans des conditions de santé extrêmement dégradées ?

Nous voterons donc très largement ce vœu et, cher collègue, nous vous remercions de l'avoir voté.

Si, Mesdames Sénatrices et Messieurs Sénateurs, vous êtes ici, nous vous appelons à ne pas valider la suppression de l'aide médicale d'Etat et à ne pas soutenir, ne pas faire adopter ce projet de loi asile et immigration.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 249).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 12).

### **2023 DSP 35 - Subvention (700.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Centre régional de coordination des dépistages des cancers d'Ile-de-France" pour le dépistage organisé des cancers à Paris.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 35 : subvention et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Centre régional de coordination des dépistages des cancers d'Ile-de-France" pour le dépistage organisé des cancers à Paris.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Non ? Vous êtes désinscrite ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 35).

### **2023 DSP 71 - Subvention (235.000 euros) à l'association "Aides" (93500 Pantin).**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 71 : subvention à l'association "Aides".

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous marquons cette année les quarante ans de l'identification du virus du Sida par l'Institut Pasteur. Et en quarante ans, la société a changé, la médecine a changé, la prévention a changé.

Oui, le V.I.H. Sida a fait 40 millions de morts, et 39 millions de personnes de par le monde vivent aujourd'hui avec le V.I.H., selon les estimations de l'ONUSIDA. C'est trop, c'est bien trop et nous sommes nombreux à nous souvenir encore d'amis, de proches qui nous ont quittés et dont l'absence se fait toujours amèrement sentir.

Mais nous pouvons aussi espérer voir de notre vivant la fin du sida. Pour l'O.M.S., c'est faisable et nous nous y sommes engagés avec l'ONUSIDA. Zéro infection, zéro décès et zéro discrimination à l'horizon 2030, c'est possible et c'est notre engagement. Cette perspective montre qu'il sert à quelque chose de se mobiliser, que la science peut progresser et que les sociétés peuvent apprendre à se défaire des comportements haineux et discriminants.

Alors, oui, la science a changé et, avec elle, les moyens de prévenir la maladie et de vivre avec.

Aujourd'hui, on peut avoir le V.I.H. et ne pas le transmettre à ses partenaires sexuels, même sans préservatif, pourvu que l'on soit sous traitement. On peut de même avoir des enfants sans leur transmettre. Aujourd'hui, un

traitement médicamenteux à lui seul peut protéger efficacement de l'infection et, grâce à une expérimentation menée à Paris, on peut se faire dépister en laboratoire de ville sans ordonnance et sans avance de frais. Mais j'y reviendrai par le vœu que mon groupe a déposé. Aujourd'hui, une personne séropositive sous traitement a la même espérance de vie qu'une personne séronégative.

Pourtant, nos concitoyens et nos concitoyennes restent encore largement ignorants de cette réalité. Un sondage réalisé le 1er décembre par l'I.F.O.P. pour "Vers Paris sans Sida" le montre : à peine un Francilien sur quatre sait que le traitement antirétroviral empêche la transmission du virus, moins d'un sur trois connaît l'existence de la PrEP pourtant disponible depuis huit ans, et la moitié à peine connaissent le dispositif V.I.H. Test. Il y a donc un vrai besoin d'information et de prévention pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent se saisir pleinement de tous les outils de prévention et de traitement qui sont disponibles, et pour faire cesser les mythes et les peurs sur les personnes vivant avec le V.I.H.

Pour cela, nous pouvons compter sur l'association "Aides", la première à s'être constituée en France autour du V.I.H. et des hépatites. A sa fondation, rue Michel-le-Comte dans le 3e arrondissement, en 1984, la publicité pour les préservatifs était interdite à la télévision et l'Etat était encore bien loin d'envisager la première campagne publique de lutte contre le Sida. Dans le silence indifférent d'un conservatisme assassin et généralisé, l'épidémie était là et la parole des séropositifs ignorée.

Quarante ans plus tard, "Aides" est devenue un acteur incontournable de la santé communautaire et de la prévention qui a multiplié les moyens d'aller vers les publics les plus divers et qui gère des lieux innovants, comme "Le spot Beaumarchais" dans le 3e ou des dépistages de rue place des Émeutes-de-Stonewall dans le 4e.

Au-delà du soutien évident à leur action, je voudrais saluer en particulier la mémoire de Daniel Defert, son fondateur. Suite à un vœu voté ici même, à mon initiative après son décès, nous allons en effet pouvoir inscrire son nom et son histoire dans la mémoire des rues de Paris, là où il a vécu, là où il a milité.

Oui, ces quarante ans de combat nous apprennent l'âpreté d'un combat au corps à corps avec les préjugés, les peurs et les tabous, mais ils justifient aussi l'espoir irréprouvable de mettre fin collectivement au Sida. Et dans cette période où l'éducation à la vie sexuelle et affective est menacée par des "néo-réacs" jusque dans les établissements scolaires, où des semeurs de panique morale inondent de pétitions et courriers quiconque prétend parler sans jugement de sexualité, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, même pour les plus jeunes, nous devons plus que jamais maintenir le cap et nous montrer à la hauteur des aspirations de tous ceux et toutes celles qui se sont battus pour ces progrès remarquables, scientifiques ou activistes.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Chloé SAGASPE**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci pour tes mots, Gauthier, que je partage entièrement et je vais m'inscrire dans la droite lignée de ce que tu viens de dire.

Malheureusement, 24.000 personnes encore ignorent en France leur séropositivité, dont 10.000 en Ile-de-France, et ces chiffres font froid dans le dos. Chaque année, dans le monde, c'est encore plus d'un million de personnes qui sont contaminées par le V.I.H. Comme le rappelle à juste titre "Aides", à qui nous allons attribuer une subvention aujourd'hui, le combat contre les contaminations, le combat contre l'épidémie ressemble à une véritable course contre la montre et ce, malgré les progrès considérables réalisés depuis plus de trente-cinq ans.

Selon Santé publique France, vous le savez certainement, c'est la Guyane qui est la région la plus touchée, mais en France métropolitaine, c'est bien l'Ile-de-France - tu l'as dit, cher Gauthier - qui reste la région où on a le plus fort taux de contaminations avec près de 40 % des contaminations de l'ensemble des découvertes faites en France. Ces chiffres sont très importants à connaître et à faire savoir, d'où l'importance du dépistage.

Vous le savez, je n'ai cessé de le répéter de Conseil en Conseil, ce sont les personnes qui sont nées à l'étranger, les LGBTQIA+, les travailleuses et travailleurs du sexe, les personnes transgenres qui sont les populations les plus exposées sur le territoire et surtout à Paris.

L'association "Aides", que je salue ici, dénonce à juste titre la dangerosité des politiques d'accueil migratoire actuelles qui laissent des milliers de personnes sans autre accès aux soins, et surtout sans outil de prévention et de dépistage que ceux fournis par les associations qui pallient la défaillance de l'Etat.

On en a parlé, la loi Immigration pourrait signer la fin du droit au séjour pour les étrangers et étrangères qui sont gravement malades en France, dont un nombre important qui vit avec le V.I.H. J'ai eu l'occasion d'échanger directement avec l'association à ce sujet et je tiens une nouvelle fois à saluer le travail essentiel qu'elle mène - tu l'as dit, Gauthier - auprès des publics cibles, notamment via ce qu'on appelle le dépistage communautaire qui permet de toucher directement au plus près ces publics cibles.

Leurs actions hors les murs représentent 80 % de leur activité. Pour démontrer, s'il eut été besoin, l'importance des actions de dépistage communautaire et de dépistage hors les murs, on estime que le taux de prévalence via le dépistage communautaire est de 0,8 %, alors qu'il est en général de 0,1 % à 0,2 %. Cela montre bien la nécessité des politiques d'aller vers et ce sont des chiffres importants à avoir en tête.

On doit donc poursuivre nos efforts. Je sais que la Ville de Paris fait déjà beaucoup sur la question, mais on doit notamment amplifier le nombre de T.R.O.D. communautaires réalisés à Paris et garantir surtout à toutes les personnes séropositives un égal accès aux soins, à toutes et tous, et aux traitements dont elles et ils ont besoin.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à un précédent Conseil de Paris, mais je voudrais vous faire part d'une forte inquiétude des associations engagées dans la lutte contre le V.I.H. sur la question de la répression des populations clés au moment des Jeux olympiques. Il y a un véritable enjeu que les associations puissent continuer leurs actions de terrain et leur activité pour se rendre au plus près des publics prioritaires. Je souhaite donc alerter une nouvelle fois notre Assemblée à ce sujet. C'est un sujet important et il va falloir être très vigilants au moment des Jeux olympiques.

Pour vous donner quelques chiffres, sans vouloir vous assommer, en 2022, l'association a mené plus de 1.200 actions de promotion de santé et de dépistage à destination des publics prioritaires. C'est important, d'où la subvention assez importante qu'on leur attribue aujourd'hui. Elle a mené plusieurs campagnes d'envergure. D'ailleurs, cette semaine, une nouvelle campagne sera menée par "Aides" au niveau national, dès vendredi, sur l'accès à la PrEP et la visibilisation de cet outil auprès du public migrant qui, on le sait, est malheureusement le public le plus éloigné.

J'en profite, chère Anne-Claire, pour dire ici mon immense fierté, même mon émotion, de prendre le métro et de voir des affiches de campagne de prévention sur la PrEP, le dépistage et les traitements avec la fameuse campagne "La vie prend le dessus sur le V.I.H.", une campagne dont la Ville est partie prenante. Cette campagne permet, en effet, de casser les préjugés, de déconstruire les mythes et surtout de lutter contre la sérophobie avec des slogans comme "grâce au traitement, on peut partager la vie de quelqu'un mais pas son V.I.H.". Je suis très fière de voir cela partout dans nos métros.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SAGASPE.

**Mme Chloé SAGASPE**. - J'ai terminé.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 1er décembre était la Journée mondiale de lutte contre le Sida. Nous saluons le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui pour l'association "Aides" et nous ne doutons pas que cette subvention remportera l'unanimité.

Nous voulions profiter de ce projet de délibération pour rendre un hommage, dans la continuité de Gauthier CARON-THIBAUT, au fondateur de l'association, Daniel Defert, qui nous a quittés au cours de l'année 2023 et auquel, grâce à votre impulsion, cher Gauthier CARON-THIBAUT, la Ville pourra rendre hommage.

En effet, l'association rappelait, dans l'hommage qui lui a été rendu, qu'il a contribué à briser la chape de plomb qui entourait le V.I.H. Sida et à combattre les stigmatisations, parce qu'il y a quarante ans, il n'y avait ni tests ni traitements et les malades étaient discriminés, ostracisés. Cette association qu'il a créée, quelques mois seulement après le décès de son compagnon, Michel Foucault, fait un travail absolument remarquable et indispensable.

Le travail de "Aides" et de toutes les associations qui interviennent dans le champ de la lutte contre le V.I.H. est d'autant plus indispensable quand nous regardons les résultats du dernier sondage I.F.O.P. où 30 % des 15 à 24 ans pensent que le virus peut être transmis lorsqu'on embrasse quelqu'un, et ce chiffre est tout de même de 19 % dans la population générale. Ces chiffres sont inquiétants et nous rappellent la nécessité d'informer sur tout ce qui existe, d'informer sur la PrEP notamment et de lutter contre la sérophobie.

A ce titre, je souhaitais aussi souligner la très belle campagne qui a été faite par la Ville et "Vers Paris sans Sida", une campagne qui était visible, une campagne qui a marqué et a été à ce titre efficace et nous en avons besoin.

Nous avons donc besoin d'informer et aussi de dépister pour atteindre cet objectif Paris sans Sida 2030, le monde sans Sida 2030, un objectif que l'ONUSIDA estime qu'il est toujours possible d'atteindre si on s'en donne collectivement les moyens, comme la Ville de Paris se donne les moyens d'atteindre cet objectif et nous en sommes fiers.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est naturellement à Anne-Claire BOUX, pour répondre aux oratrices et orateurs.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur Le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions et je tiens à m'associer à vos propos qui soulignent l'action indispensable de l'association "Aides" dans la lutte contre le V.I.H.

Après quarante ans de lutte contre le V.I.H., vous l'avez dit, nous avons obtenu des avancées importantes, mais le plus compliqué reste à faire. Le plus compliqué, c'est ce dernier kilomètre qui doit nous amener jusqu'à notre objectif de zéro contamination, zéro décès et zéro discrimination à horizon 2030.

Je vous rejoins sur l'impact très fort et très positif de cette campagne. Moi aussi, je suis très fière de cette belle campagne en ce moment, que j'espère que tout le monde a vue dans le métro et dans les rues de Paris. Je suis fière que nous puissions nous mobiliser pour atteindre cet objectif à horizon 2030.

L'action de l'association "Aides" s'inscrit dans la stratégie de la Ville qui consiste à communiquer auprès du grand public pour faire connaître. "Aides" le fait également avec sa campagne "Faisons reculer le Sida, pas nos droits", mais ce sont aussi des campagnes de communication à destination des femmes, notamment les femmes migrantes qui sont surexposées au risque du V.I.H.

"Aides", vous l'avez souligné, c'est aussi une association qui va à la rencontre des communautés les plus touchées par les infections, qui a ce savoir-faire pour intervenir directement dans les bars, dans les saunas LGBTQIA+, dans des maraudes, auprès des travailleuses et des travailleurs du sexe, et qui accompagne également les usagères et les usagers de drogues.

N'oublions pas aussi que "Aides", c'est l'accompagnement des personnes séropositives qui reste un sujet important, d'autant plus qu'ils et elles sont encore trop souvent victimes de discriminations. Je tiens à rappeler ici l'engagement de mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour lutter contre la sérophobie.

Pour finir, un mot sur le "chemsex", dont les impacts deviennent de plus en plus préoccupants. Là encore, nous allons nous mobiliser avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour lancer un grand plan de prévention, un plan de sensibilisation grand public, mais aussi des professionnels de santé et des pompiers de la Préfecture de police pour pouvoir avancer sur ce sujet, protéger, prévenir.

Au lendemain de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 71).

## **Rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif au Conseil Parisien des Européens, relatif à l'optimisation de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, la Conférence d'organisation, comme vous le savez, a convenu d'un débat organisé pour présenter le rapport d'activité du Conseil Parisien des Européens relatif à l'optimisation de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris. C'est le vœu n° 35. Ce débat inclura, dans les temps de parole définis, la présentation du vœu de l'Exécutif. Comme il est de coutume, je vais suspendre la séance.

Les deux représentants du Conseil Parisien des Européens, comme vous l'avez constaté, ont pris place à mes côtés. Je leur souhaite, évidemment en votre nom, la bienvenue. Bienvenue à Mme Sharon HOBBY et à M. Mickael RAGGI ici présents.

Comme vous le savez, le Conseil Parisien des Européens est une instance créée en 2018, initialement dans le cadre du projet européen INCLUDE. Il réunit 61 Parisiens ressortissants des 27 pays de l'Union européenne. C'est un Conseil renouvelé tous les ans pour partie et c'est un Conseil qui travaille en groupes de travail thématiques selon les saisines des adjoints.

Cette année, mais ils vont vous le dire mieux que moi, les thèmes traités avaient trait à la citoyenneté européenne, la culture, la petite enfance et le handicap et, pour le groupe d'auto-saisine, la transition écologique.

Leurs propositions visent évidemment à s'inspirer de leurs expériences d'Européens pour enrichir les politiques publiques parisiennes. Ainsi, des vœux ont été présentés par le passé pour favoriser l'accueil en mairie

d'arrondissement des ressortissants européens et pour diffuser le principe du Conseil Parisien des Européens auprès de nos villes partenaires.

Pour l'édition 2023, plusieurs suggestions étaient en travail, dont celle d'une campagne d'inscription sur les listes électorales en vue des élections européennes du 9 juin 2024. C'est cette saisine sur la citoyenneté européenne que j'évoquais à l'instant.

Nous sommes vraiment très heureux de vous accueillir, effectivement à la veille d'une année importante pour toutes les citoyennes et tous les citoyens européens. Dans un monde aussi troublé que le nôtre, je pense que nous ressentons collectivement le sentiment d'appartenir, de vivre et de participer d'un dessein collectif. Plus que jamais, nous sommes toutes et tous Européennes et Européens.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux représentants : M. Mickael RAGGI et Mme Sharon HOBBY. Interventions qui figurent en annexe n° 3).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous reprenons la discussion.

## **Rapport d'activité du Conseil parisien des Européens.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif au Conseil Parisien des Européens, relatif à l'optimisation de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris (suite).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous allons donner la parole aux groupes.

Sylvain RAIFAUD intervient pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Sylvain RAIFAUD**. - Merci, Monsieur Le Maire.

Mes chers collègues, merci beaucoup aux deux représentants du Conseil Parisien des Européens, à l'ensemble de ce Conseil et aux personnes qui vous accompagnent. J'étais intervenu l'année dernière, au même moment sur votre rapport, et j'avais dit que j'étais impressionné par la densité et la qualité du travail qui était produit. C'est pareil pour cette année, je trouve que vous avez une activité dense, avec des groupes de travail qui fonctionnent, des propositions qui sont claires et qui, de plus, s'appuient sur des exemples européens.

Je crois que vous avez raison de regarder ce que les capitales européennes, les grandes villes font sur les différents domaines que vous avez abordés : la question de la citoyenneté, la culture, les personnes en situation de handicap, et puis l'eau et l'énergie. Je sais que la Ville de Paris travaille beaucoup en réseau sur tous les sujets, en particulier sur le climat, mais je pense que c'est aussi en s'appuyant sur les citoyennes et citoyens européens, qui vivent à Paris et font vivre Paris, dont vous faites partie et que vous représentez, que l'on pourra aussi tisser des liens qui ne soient pas à l'échelle des institutions mais à l'échelle des habitantes et des habitants. Je crois que c'est de cette façon que l'on doit s'inspirer.

Je voulais relever quelques éléments que j'ai trouvés dans votre rapport et dans la présentation que vous venez de faire.

Il y a évidemment la question de la citoyenneté européenne. On est à quelques mois des élections européennes, c'est une élection continentale et c'est normal, souhaitable, que les personnes, qui vivent et travaillent à Paris, puissent prendre part à cette élection comme citoyennes et citoyens européens.

Evidemment, les propositions que vous faites pour encourager l'inscription sur les listes électorales, favoriser la participation des citoyennes et des citoyens européens est importante, pour les élections européennes mais aussi dans le quotidien de la vie de la cité. Je notais votre idée de mettre des barnums, d'ouvrir un peu plus tard les services pour appeler toutes les personnes qui peuvent contribuer à le faire, en profitant des facultés offertes par la Ville de Paris et par la loi.

Sur le handicap, je note dans votre rapport la question de la perception et du regard sur les personnes en situation de handicap.

J'ai aussi noté avec attention l'exemple européen de la mise en accessibilité du métro de Londres, qui a décidé un plan d'investissement déterminé et qui vont réussir à rendre accessibles 100 stations de métro en huit ans. A Paris, on a 300 stations de métro inaccessibles. Il faudrait 24 ans pour rendre tout le métro parisien accessible et je crois qu'il est temps de commencer à s'engager sur ce chemin, soyons un peu résolus. Merci de l'exemple, je pense qu'il va falloir que l'on s'appuie dessus pour discuter avec la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités pour enfin lancer un plan significatif sur le sujet et arrêter de traiter escalator par escalator, comme c'est fait jusqu'à aujourd'hui.

La place des chiens guides et la place des animaux à Paris est un sujet important. J'ai également relevé cette question et le fait que vous l'avez mentionnée.

Puis un sujet, auquel je suis très attaché, est le français facile à lire et à comprendre, dans lequel devrait être rédigée toute la documentation administrative que nous produisons, tous les projets de délibération. Pour l'instant, c'est totalement inaccessible et vous avez raison de le souligner.

Sur eau et énergie et le vœu que vous avez proposé, je renouvèle mon remerciement pour l'identification de bonnes pratiques européennes. Je note en particulier l'idée de compléter le dispositif "CoachCopro" porté par l'Agence parisienne du Climat. Je pense que Fatoumata KONÉ, sa présidente, sera sensible à cette proposition.

Au début, c'était la rénovation énergétique, depuis cette année et un vote au Conseil de Paris, c'est aussi "CoprOasis" pour la végétalisation des copropriétés. Vous proposez maintenant de faire des copropriétés ou des immeubles de logements qui deviennent producteurs d'énergie et que l'Agence parisienne du Climat puisse l'accompagner, c'est une excellente idée.

Je voudrais terminer en parlant du groupe culture, que j'ai eu le plaisir de recevoir à la mairie du 10e, avec Ulf CLERWALL qui est référent Europe pour la mairie du 10e arrondissement. Je crois que cette question de culture européenne doit se décliner en arrondissements. Dans notre conversation, l'idée d'un festival de cinéma européen est venue. On pourrait l'organiser au Louxor, qui est une salle de cinéma de la Ville, qui se trouve justement dans le 10e. Je pense qu'on devrait porter des initiatives de cette nature dans nos arrondissements. Il y a un espace pour faire un beau festival de cinéma européen à Paris et continuons à travailler sur ce sujet dans l'idée d'un réseau européen de la culture.

Puis une alerte, que vous aviez mentionnée l'année dernière, est de nouveau présente concernant la question de l'enseignement des langues. C'est comment rendre l'enseignement des langues plus accessible et renforcer encore ce que la Ville fait dans ce domaine.

J'ai terminé, je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour ce rapport et cette présentation.

Il y a maintenant plus d'un an, je concluais mon intervention au sujet du rapport d'activité du Conseil Parisien des Européens en abordant le fiasco des dernières élections européennes. En effet, en 2019, un Français sur deux s'abstenait à ces élections. Nous devons donc, et vous le faites, interroger l'intérêt que nos concitoyens portent à l'Union européenne. Nous voyons dans ce manque de participation un inquiétant renoncement aux outils démocratiques à notre disposition et nous avons alors fait part de cette inquiétude qui se fait d'autant plus vivace que nous approchons des élections 2024.

Nous sommes donc pleinement satisfaits que ce sujet apparaisse parmi les premières propositions que contient le rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Il témoigne de l'ambition de rapprocher les citoyens européens de leurs instances, mais il donne également des pistes intéressantes pour permettre à Paris de favoriser, à son échelle, la participation. Nous soutenons avec enthousiasme les dispositifs qui pourront être mis en œuvre sur vos propositions, que ce soit pour faciliter la participation grâce au numérique ou développer l'information et la sensibilisation.

Le Conseil Parisien des Européens, c'est aussi une méthode en laquelle nous croyons. C'est le bouillonnement culturel favorable au bouillonnement des idées, avec une articulation constante entre ce qui se fait ailleurs et ce que l'on peut faire chez nous. C'est dans cette perspective du dialogue et de la co-construction que nous nous réjouissons de la richesse des propositions avancées dans les différentes directions de vos groupes de travail.

Pour ne citer que celui-ci, car il s'agit certainement d'une des tâches les plus colossales à mener, les résultats du groupe de travail handicap et accessibilité universelle nous ont particulièrement interpellés. Si la rigueur et l'esprit de construction transversale se retrouvent dans tous les groupes, la volonté de s'inspirer des autres capitales européennes, et notamment de Londres pour émettre vos propositions, permet une approche très concrète et une compréhension immédiate de ce qu'il est possible de faire.

La Ville de Paris n'a malheureusement pas la main sur toutes les problématiques liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap. En revanche, nous pouvons porter, auprès de la Région et auprès de l'Etat, la mise en place de mesures nécessaires pour un traitement égal, notamment dans les transports en commun.

Soit dit en passant, les Jeux olympiques approchant, nous ne pouvons que regretter que les débats relatifs aux transports soient parasités par Mme PÉCRESSE et M. BEAUNE, alors que dans le même temps les Franciliens souffrent de transports défectueux. Cette déconnexion fait partie des problèmes que vous identifiez avec clairvoyance dans votre rapport. Je ne doute pas que nous saurons prendre nos responsabilités en interpellant celles et ceux qui justement occupent ces responsabilités.

Pour ce qui est des problématiques sur lesquelles la Ville est compétente, le travail que vous avez fourni nous permet de nous saisir plus pleinement du sujet de l'inclusion, avec des propositions allant des campagnes de

sensibilisation aux travaux d'aménagement, en passant par l'augmentation du nombre d'A.E.S.H. Nous partageons le constat que vous émettez sur le manque criant de personnels et faisons nôtre la proposition de créer les conditions d'un métier plus attractif, afin de favoriser le recrutement dans ce secteur de métier.

Pour finir et concernant le vœu que vous soumettez aujourd'hui au Conseil de Paris, je tiens à exprimer notre satisfaction de le voir s'inscrire dans la dynamique opérée par le Plan Climat de la Ville de Paris, auquel le groupe Communiste et Citoyen a largement contribué.

Bien évidemment, nous soutenons les propositions de vos vœux dans leur ensemble, en particulier au sujet de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris, qui est le fruit d'un long travail de notre majorité pour aboutir à une gestion publique et démocratique de cette ressource.

Comme lors de la présentation du rapport en octobre 2022, nous nous permettons d'inscrire dans ce débat une suggestion autour de la question de Paris ville refuge, ville d'accueil des réfugiés et migrants du monde entier. Nous croyons, en effet, que la Ville de Paris comme l'Union européenne doivent partager le fait d'être des espaces de mobilité et d'accueil, ce qu'elles peinent à être jusqu'à présent. La Ville de Paris dispose de toutes les ressources pour répondre à l'accomplissement d'une tâche aussi grande et importante pour notre collectivité.

Pour finir, je vous remercie une nouvelle fois pour vos propositions et vos travaux qui nourrissent le débat et donnent des axes de travail aux élus que nous sommes. Vous nous êtes d'une aide précieuse, merci encore.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est au président Alexis GOVCIYAN, pour le groupe GIP.

**M. Alexis GOVCIYAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers représentants du Conseil Parisien des Européens.

Un des piliers de notre démocratie locale, le Conseil Parisien des Européens incarne, et vous l'incarnez bien, la voix directe de citoyens européens vivant dans notre capitale. En tant qu'organe consultatif, vous contribuez au renforcement du lien entre ces citoyens parisiens, qui sont dans votre conseil, et les décisions prises au niveau de l'Union européenne.

Nous le savons tous, le projet européen a façonné une aire de paix et de prospérité. Grâce à cette volonté de paix, grâce à la coopération entre les nations, nous avons édifié une Europe capable de surmonter plusieurs défis et de réaliser des avancées dans des domaines tels que l'économie, la recherche et la protection de l'environnement.

L'Union européenne a non seulement facilité la libre circulation des biens et des personnes, mais elle a également consolidé nos valeurs communes de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit. Mais il reste encore tant à faire car notre union est confrontée à des vents contraires. Depuis plusieurs années, nous assistons à une montée préoccupante des mouvements extrémistes et populistes. A six mois des prochaines élections européennes - et je vous remercie pour les propositions que vous faites -, il s'agit d'une menace multiforme qui ne doit pas être sous-estimée, car les extrêmes cherchent à diviser plutôt qu'à unir, à semer la discorde, à défaire l'existant plutôt qu'à construire une Europe solidaire, humaniste et écologiste. Nous devons donc rester vigilants et défendre les valeurs qui ont été et qui sont le socle de notre union.

Chers Européens, au sein de votre conseil, vos groupes de travail permanents, qu'ils concernent la citoyenneté européenne, la petite enfance, la culture et le patrimoine, le handicap et l'accessibilité universelle, comme celui particulier sur la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris qui est le projet de vœu que vous nous présentez et que nous voterons bien évidemment, sont tous riches d'enseignements. Cependant, il ne nous est pas possible de les aborder faute de temps. Aussi, je serais, avec d'autres de mes collègues et avec notre cher collègue Arnaud NGATCHA, si vous le souhaitez, ravi de vous accueillir lors d'une prochaine rencontre que nous pourrions prévoir pour continuer ces échanges.

Toutefois, permettez-moi de revenir sur ma proposition de l'année dernière concernant la mémoire européenne et l'avenir de l'Europe. Vous le savez peut-être, le texte de résolution voté par le Parlement européen, le 19 septembre 2019, nous invitait à lutter contre les organisations qui diffusent des discours de haine et sèment la violence dans l'espace public et en ligne. De même, il s'agissait de continuer de puiser, dans le passé tragique de l'Europe, l'inspiration morale et politique nécessaire pour relever les défis du monde contemporain, en particulier pour bâtir des sociétés et communautés plus justes, tolérantes et ouvertes.

Le contexte actuel, la montée partout en Europe de l'antisémitisme, de la haine de l'autre et la nécessité d'un travail de mémoire nous obligent, me semble-t-il, à une meilleure connaissance de tout notre passé et à une nécessaire vigilance pour mieux combattre encore et encore les fléaux du racisme, de l'antisémitisme et du négationnisme.

Je vous propose donc, chers Européens membres du Conseil Parisien, d'engager, dans le cadre de vos travaux sur la citoyenneté européenne, une réflexion sur notre mémoire commune et partagée, pour que cette mémoire ne reste pas confinée dans le passé mais qu'elle nous permette collectivement d'aborder l'avenir, avec



toute la force de nos valeurs et toute la confiance que nous avons dans leur nécessité vitale pour nos sociétés, pour nous toutes et tous en fait.

Enfin, n'oublions pas non plus les menaces extérieures qui pèsent sur notre Union. En Europe de l'Est, en Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs, des forces hostiles cherchent à déstabiliser l'Union européenne et son projet intégrateur par la guerre hybride et la désinformation, mettant en danger notre modèle de société basé sur la démocratie, la liberté et la justice.

Jean Monnet, un des pères de l'Europe, disait : "L'Europe se fera dans les crises, elle sera la somme des solutions apportées à ces crises. Ensemble, en défendant nos valeurs communes et en restant unis face aux défis, en affrontant avec force et détermination les crises, nous pourrions préserver notre bien politique commun : l'Union européenne".

Pour les générations futures, vous y contribuez amplement, chers Européens membres de ce Conseil, soyez-en sincèrement remerciés.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, cher Alexis.

La parole est à Pierre CASANOVA, pour le groupe MDE.

**M. Pierre CASANOVA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends la parole à la place de mon excellente collègue et amie Séverine de COMPREIGNAC, mais je m'associe avec tout le groupe centriste aux félicitations pour le travail qui a été mené sur ce thème qui nous est cher, puisque vous savez que nous sommes les héritiers d'une des familles les plus ardentes dans la construction de l'Union européenne, jadis Communauté mais toujours fédérale dans notre ambition.

Kundera disait : "Être européen, c'est avoir la nostalgie de l'Europe". C'est-à-dire que, pour nous, l'Europe, ce n'est pas qu'une juxtaposition de normes ni d'administrations, c'est un patrimoine historique et, nous l'espérons, un avenir encore à la hauteur de ce que fut l'Europe et de ce qu'elle doit rester.

Dans ce que nous avons pu apprécier et qui motive nos encouragements, je voudrais citer cinq points très rapidement.

Premièrement, nous soutenons l'initiative qui consiste à sensibiliser les ressortissants européens sur la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales parisiennes aux élections municipales comme aux élections européennes. C'est évidemment tout à fait souhaitable.

Deuxièmement, sur le groupe de travail sur la petite enfance, nous comprenons tout à fait les objectifs qui sont poursuivis, avec peut-être un point d'interrogation amical : nous n'avons pas vu le lien immédiat avec le but poursuivi et ce projet de 180 familles monoparentales accompagnées par la Mairie. Je trouve les actions intéressantes, mais le lien avec l'Europe m'a sans doute échappé. C'est peut-être une lecture trop rapide, en tout cas cela mérite d'en parler.

Troisièmement, pour le groupe culture et patrimoine, j'en ai parlé en citant Kundera. Je n'ai pas besoin d'en refaire davantage, il a dit des choses beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Il est certain que l'échange et le développement avec d'autres capitales européennes sont une très bonne idée.

Quatrièmement, sur le groupe de travail handicap et accessibilité universelle, nous partageons les constats et il nous paraît important sur ce sujet de dire encore une fois l'absence ou l'insuffisance de mesures en faveur des personnes à mobilité réduite, des personnes avec un handicap. Vous savez, dans cette famille politique, qu'on y est très sensibles parce que cette ville est de plus en plus difficile pour les plus faibles, les plus vieux et les personnes handicapées.

Pour terminer sur l'auto-saisine sur la gestion de l'eau et de l'énergie, nous soutenons sans réserve le vœu déposé par le Conseil de Paris pour que la Ville s'inspire des actions menées dans d'autres villes européennes et étudiées par le Conseil Parisien des Européens pour optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie dans Paris.

Voilà ce que nous souhaitons vous dire en vous félicitant à nouveau.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre CASANOVA.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe PEC.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste rappeler dans la présentation de ce Conseil que c'est une assemblée unique en France, et je pense que Paris peut s'enorgueillir d'avoir été à l'initiative de la constitution de ce Conseil Parisien des Européens.

Je voudrais resituer aussi ce Conseil dans un ensemble de politiques développées par la Ville de Paris depuis très longtemps, notamment depuis 2014, avec un certain nombre d'actions visant à rendre à la fois chaque Parisien davantage citoyen européen et à mieux faire connaître l'Europe.

Je pense évidemment au très fort soutien de la Ville de Paris à la Maison de l'Europe, avec les financements de 160.000 euros que nous votons chaque année. Je pense à la Fête de l'Europe qui est un moment fort. Je pense au label Paris Europe. Voilà un certain nombre d'actions.

Je pense aussi, et c'est à ce titre d'une certaine manière que je m'exprime devant vous, à la mise en place d'élus référents Europe dans les arrondissements qui ont souhaité le faire. Cela a permis d'être un acteur au plus près du terrain, au plus près des Parisiens, pour pouvoir transmettre cette volonté forte que chacun se sente pleinement citoyen européen.

Finalement, le Conseil que vous représentez ici aujourd'hui, Madame, Monsieur, vient compléter cette panoplie d'actions en faveur de l'Europe par un autre angle, si je puis dire. Non pas par l'angle des habitants parisiens qu'il faudrait sensibiliser davantage, et je pense qu'il faut le faire, mais votre angle de citoyens européens qui vivent à Paris et qui ont beaucoup à nous faire connaître, beaucoup à nous apprendre sur d'autres pratiques, d'autres priorités, sur certains enjeux qu'il est utile d'évoquer devant nous pour sensibiliser élus comme administrations.

Je sais que c'est précisément cette démarche qui a inspiré la création de votre Conseil en 2018, et je salue Hermano SANCHES RUIVO qui s'y est beaucoup consacré, totalement convaincu de l'intérêt de la création de ce Conseil. C'est donc sur cette idée que des travaux ont pu commencer, il y a quelques années. Je ne reviens pas sur votre organisation et les groupes de travail sur lesquels les uns et les autres ont pu s'exprimer, à commencer par vous.

Pour avoir reçu une délégation de quelques-uns de vos membres, il y a quelques semaines à peine en mairie du 18e, je veux dire et témoigner à la fois de la très forte implication de ceux et celles avec qui j'ai pu échanger, de l'envie de participer et aussi - je le dis pour mes collègues élus référents dans les arrondissements - du grand intérêt qu'il y a à développer des échanges au plus près dans les arrondissements avec votre Conseil. Je pense que c'est de cette façon que l'on va pouvoir imaginer des actions pour mobiliser davantage les habitants parisiens, qu'ils soient européens, d'autres pays ou qu'ils soient Européens de Paris, si je puis dire.

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour la qualité de votre travail et votre mobilisation précisément pour faire vivre cette citoyenneté européenne à Paris. Cela a déjà été soulevé mais on ne le rappellera pas suffisamment : à quelques mois des élections européennes, nous mesurons à quel point il est important de favoriser la participation des citoyens européens aux débats publics, d'ouvrir ces espaces de rencontre et de réflexion qui sont absolument indispensables pour mobiliser nos concitoyens et pour parler de l'Europe.

Tout ne va pas bien en Europe, tout n'est pas parfait en Europe et beaucoup reste à faire. Tout le monde n'est pas satisfait de la construction européenne, telle qu'elle se fait, mais elle est là, elle est indispensable et elle est la seule réponse aux grands défis et grandes crises que nous connaissons aujourd'hui. D'une certaine manière, nous sommes tous là pour améliorer, pour participer et mobiliser nos concitoyens. Par le vote que nous allons faire, chacun avec nos convictions dans quelques mois, nous allons contribuer à améliorer cette construction européenne et à lui donner encore plus d'outils et d'efficacité pour répondre précisément à ces grands défis.

Concernant le rapport un peu plus directement, on voit aujourd'hui les multiples contributions approfondies et votre vœu, qui vient enrichir nos débats sur la question des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables, au lendemain de l'adoption précisément du Plan Climat de la Ville de Paris. Cela a été dit mais rappelons-le. Cette conjonction de nos travaux montre que c'est évidemment une thématique qui nous mobilise tous très fortement parce qu'elle doit être traitée de façon très forte aujourd'hui.

Comme vous le savez, nous sommes convaincus à Paris, et je pense que la Maire de Paris en est l'illustration dans son action, que les villes jouent un rôle déterminant pour répondre aux défis du réchauffement climatique. C'est bien pour cette raison qu'elle était présente à la COP, il y a quelques jours. Nous devons précisément répondre à ce défi en portant beaucoup d'attention aux expériences menées chez nos voisins européens et vous êtes là pour nous aider et contribuer à nous faire connaître ces expériences qui doivent être une source d'inspiration pour améliorer nos politiques publiques locales. C'est tout le sens du travail en réseau avec les villes européennes que nous avons mis en place à Paris et auquel nous sommes très attachés.

L'égalité femmes/hommes est une thématique très importante pour nous.

Sur la culture, l'accessibilité, l'héritage des Jeux olympiques, la citoyenneté européenne, depuis cinq ans, vous avez contribué à élaborer des propositions très concrètes pour les Parisiennes et les Parisiens et nous vous en remercions.

Pour terminer, je dirais que dans un contexte géopolitique que nous connaissons, toujours marqué par la guerre en Ukraine, nous avons plus que jamais besoin de cette cohésion et de ce sentiment d'appartenance à une Union européenne fondée sur les principes de liberté et de démocratie. Avec le Conseil Parisien des Européens, vous contribuez aujourd'hui à faire vivre et à faire grandir cette citoyenneté européenne à Paris.

Je vous en remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est désormais un rendez-vous régulier de notre Conseil de Paris depuis 2018 et je souhaite la bienvenue à Sharon et Mickael, en saluant par leur intermédiaire l'implication et le travail réalisé par tous les membres du Conseil Parisien des Européens.

Dans ce rapport soumis en discussion lors de cette séance, je regrette évidemment l'absence de la Maire de Paris qui ne peut que souligner son peu d'intérêt sur le sujet. A quelques mois des élections européennes, c'est très dommageable.

Quelques commentaires sur les trois parties de ce document.

Tout d'abord, sur l'organisation et le fonctionnement, au moment où le mandat des membres de ce Conseil s'achève, pour associer à mes remerciements l'ensemble de vos collègues, en espérant que vous conserverez une image positive de ce Conseil et une expérience enrichissante d'une institution au charme bien français. Je regrette toutefois que l'appel à candidatures qui s'est terminé récemment reste trop confidentiel. Espérons que vos successeurs auront le même engagement en tout cas.

Une observation importante sur le droit de suite au vœu de 2019, qui est mentionné d'ailleurs dans le rapport, et résumé en une seule proposition : l'organisation d'un événement d'accueil pour les Européens. Nous sommes fin 2023 et le projet serait donc toujours en cours puisqu'il y a droit de suite. Je voudrais donc vous inviter à la mairie du 17e puisque nous organisons un tel événement chaque année depuis deux ans avec le maire Geoffroy BOULARD.

La seconde partie est consacrée à la synthèse des groupes de travail. J'ai eu beaucoup de plaisir à échanger, comme vous le mentionnez dans le rapport, avec le groupe de travail citoyenneté européenne à la mairie du 17e.

Beaucoup de propositions ambitieuses des autres groupes de travail sont à saluer sur la petite enfance, la culture et le patrimoine, le handicap et l'accessibilité universelle, et cette année l'auto-saisine sur la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris.

Je m'attarde sur cette dernière proposition, qui fait d'ailleurs l'objet d'un vœu discuté en parallèle de ce rapport. Il est ambitieux et complet et je vous en félicite, mais je ne voudrais pas vous décourager quand je vois le peu de réactivité sur le précédent vœu de 2019, pourtant bien plus simple à mettre en œuvre.

Je vois aussi les nombreuses références légitimes à d'autres villes européennes qui sont la preuve que l'on fait parfois mieux ailleurs, contrairement à ce qui peut nous être asséné à longueur de temps ici dans ce Conseil de Paris.

Sur ce vœu particulier de l'eau et de l'énergie, je me réfère également à l'excellent travail réalisé par notre collègue Agnès EVREN au Parlement européen, dans lequel elle siégeait il y a encore quelques mois.

Les événements divers détaillés dans la dernière partie me permettent de saluer votre présence à la Journée de l'Europe et votre visite à Europa Expérience dans les locaux du bureau du Parlement européen à Paris. Je ne voudrais pas terminer sur cette partie sans rappeler le rôle essentiel qui sera le vôtre pour la mobilisation. Dans la perspective des prochaines élections européennes dans le contexte géopolitique que nous connaissons, votre voix et vos parcours nous sont précieux.

C'est également pour cette raison, parce que nous sommes résolument européens et attachés à ce que les Parisiennes et les Parisiens soient au rendez-vous de juin prochain, que je voudrais prendre quelques instants pour regretter à nouveau le projet de déménagement de la Maison de l'Europe décidé par la Ville. Deux déménagements en sept ans, la Maison de l'Europe deviendrait donc la variable d'ajustement de la politique immobilière de la Ville de Paris.

Il se trouve qu'en 2007, l'arrivée de la Maison de l'Europe a été le premier dossier sur le bureau du nouveau maire du 17e, Geoffroy BOULARD. Etant déjà membre du conseil d'administration, j'avais été associé à la décision par votre prédécesseur qui m'avait demandé de convaincre le conseil d'administration de la pertinence de cette décision et d'assurer avec le maire un accueil chaleureux et constructif, ce que nous avons fait.

Votre projet sans aucune concertation locale est non seulement inélégant mais aussi déstabilisant pour une telle institution à quelques mois des élections européennes. D'ailleurs, quid des travaux nécessaires dans les nouveaux locaux qui poseraient déjà un problème de financement ?

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons une nouvelle fois, au nom du maire du 17e, des habitants et des membres de la Maison de l'Europe qui apprécient ce lieu, de revenir officiellement sur ce projet. Ce n'est pas un caprice, ce n'est pas un combat politicien, c'est l'intérêt d'une structure associative d'un dynamisme incontesté et pour laquelle une telle décision serait vraiment préjudiciable. Vous me répondrez que le conseil d'administration ne s'est pas opposé à ce projet, je vous préciserai donc que le payeur étant souvent le décideur, le conseil n'a pas pour autant cautionné ni validé avec enthousiasme cette politique du fait accompli.

Pour ma part, j'ai porté un amendement de 1 million d'euros via la Commission des affaires européennes du Sénat, avec Catherine DUMAS ici présente, sénatrice, un amendement voté en séance par le Sénat et aujourd'hui, je l'espère, par l'Assemblée nationale. Cet amendement budgétaire de 1 million d'euros a vocation à donner des

moyens supplémentaires aux "think tanks" européens, dont les Maisons de l'Europe qui en ont besoin, de façon à leur donner des ressources et de leur éviter de dépendre des bonnes grâces des collectivités locales.

Alors, chers amis du Conseil Parisien des Européens, merci encore pour votre engagement et donnons-nous tous rendez-vous prochainement à la Maison de l'Europe, 29, avenue de Villiers dans le 17<sup>e</sup>.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne évidemment la parole à Arnaud NGATCHA.

Monsieur le Maire.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur la Maison de l'Europe, cela a été très bien fait par les différents orateurs.

Tout d'abord, je voudrais remercier Sharon et Mickael. Ce n'est jamais simple de s'exprimer devant le Conseil de Paris, alors félicitations à vous pour votre prestation.

Évidemment, je voudrais vous remercier, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, les maires et les adjoints aux maires présents d'être là pour écouter le Conseil Parisien des Européens. Mais je l'avais déjà dit et je le redis, je regrette qu'il y ait autant d'absents. C'est une merveilleuse création, unique et j'en profite pour remercier Hermano SANCHES RUIVO du travail qu'il a effectué, mais je trouve regrettable qu'il y ait autant d'absents aujourd'hui. Je l'avais dit l'année dernière et je le redis une nouvelle fois aujourd'hui.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Autant d'absents où ? Il y a quand même... J'ai vu cet hémicycle plus dégarni, avouons-le. Je dis cela pour celles et ceux qui sont présents.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Oui mais c'est unique et je pense qu'ils méritent qu'il y ait le maximum de gens possible.

Tout d'abord, je voudrais remercier la DDCT évidemment, André DURAMOIS et Anisha RAZAFINJATOVO - excusez-moi si j'ai écorché votre nom. Composée de cinq groupes de travail, quatre se sont penchés sur des sujets proposés par des adjoints à la Maire de Paris que je remercie pour leur implication : Carine ROLLAND pour la culture, Lamia EL AARAJE pour le handicap et l'accessibilité, et Céline HERVIEU pour la petite enfance.

Le quatrième groupe était, sous mon impulsion, focalisé sur la citoyenneté européenne. Cela a été rappelé, les élections européennes du 9 juin prochain seront cruciales et j'ai donc demandé au C.P.E. d'imaginer des actions concrètes pour encourager les ressortissants européens à participer activement aux élections, alors que le taux d'inscription ne serait que de 13 %.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour contribuer à la mobilisation autour de ces élections et à relayer les propositions formulées pour sensibiliser et informer les Parisiens sur l'importance de ces élections. Je vous invite pour cela aussi à prendre date avec le Conseil Parisien des Européens pour faire un certain nombre d'événements, vous l'avez dit, mon cher Alexis GOVCIYAN, dans les arrondissements. Nous le ferons dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Cette année, comme vous l'avez entendu, le vœu porte sur l'optimisation de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris, un sujet d'actualité entre la présentation du Plan Climat, voté hier par mon collègue Dan LERT et le Conseil de Paris, et la première participation des villes à la table des négociations lors de la COP 28.

Le vœu du Conseil Parisien des Européens s'intègre ainsi pleinement dans la réflexion que nous portons en tant que Municipalité autour des enjeux climatiques. En effet, les membres incitent Paris à s'inspirer notamment des actions menées dans d'autres villes européennes. Par exemple, la campagne "We love Navigli" de la ville de Milan sur la sensibilisation et la quantité de déchets jetés dans le fleuve de la ville, dont on imagine la transposition à Paris avec la Seine, ou bien en matière d'énergie en invitant Paris à poursuivre son plaidoyer auprès de l'Etat pour amplifier le développement des énergies renouvelables dans une ville comme la nôtre.

En tant qu'adjoint à l'Europe de la Maire de Paris, je ne peux que me réjouir des préconisations qui appellent à un échange de bonnes pratiques entre les villes européennes. C'est une vision que nous portons dans les différents forums européens et internationaux et que nous rendons possible grâce au pacte d'amitié que nous portons à travers nos coopérations avec l'ensemble des villes d'Europe. Je tiens évidemment à souligner l'investissement sans égal de notre ville, que ce soit à travers le label Paris Europe, dont bientôt se tiendra le jury, mais aussi la Maison de l'Europe.

Monsieur DAVIAUD, j'ai bien entendu votre inquiétude concernant la Maison de l'Europe. D'abord, je me réjouis que demain on remettra ici, en présence de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, le prix d'initiative européenne. Cette Maison de l'Europe est effectivement en cours de déménagement. Cela s'est fait tout le temps en accord et en discussion avec le président de la Maison de l'Europe, M. DERDEVET qui sera ici. Une fois la décision politique et les arrangements pris avec le président de la Maison de l'Europe, je vous en ai informé, comme j'en ai

informé le maire du 17e. Les discussions sont en cours avec le Secrétariat général de la Ville et le président de la Maison de l'Europe concernant les modalités du déménagement.

Pour finir, le choix du vœu d'auto-saisine du C.P.E. qui se porte sur la transition écologique n'est donc pas un hasard. Tout comme l'Europe, la lutte contre le dérèglement climatique ne saura se réaliser que par une coopération sans cesse plus étroite, non seulement de nos pays mais aussi de nos villes. C'est tout le sens de l'engagement européen écologique de Paris, c'est toute l'importance de ce vœu que le Conseil Parisien des Européens nous soumet aujourd'hui.

Merci encore à eux pour leur travail et merci à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, pour votre soutien.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 de l'Exécutif, fruit du travail du Conseil Parisien des Européens.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 237).

Bravo pour votre succès.

Merci beaucoup pour votre présence. On va vous raccompagner, bien entendu, et vous me permettez, en cette troisième journée de la séance du Conseil de Paris, de poursuivre avec les dossiers de la 4e Commission. A très bientôt, merci beaucoup.

### **2023 DSP 74 - Subvention (110.000 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'association "Croix Rouge Française" (14e).**

**Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la fermeture de centres de santé de la Croix-Rouge.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de fermetures des centres de santé de la Croix-Rouge à Paris.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons le projet de délibération DSP 74 et les vœux n<sup>os</sup> 64, 65 et 65 bis.

Il s'agit d'une subvention et de conventions avec l'association "Croix-Rouge française".

La parole est à Laurent SOREL, pour présenter le vœu n° 64.

**M. Laurent SOREL.** - Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération sur le financement de la délégation territoriale de Paris de la Croix-Rouge et sur le renouvellement de deux véhicules de premier secours pour alerter sur les difficultés financières graves rencontrées par les centres de santé de la Croix-Rouge et les menaces de fermeture.

Nous le savons, ce ne sont pas uniquement les centres de santé de la Croix-Rouge pour lesquels il y a de graves risques de fermeture, c'est aussi le centre de santé à Belleville de l'association "Groupe d'œuvres sociales de Belleville".

On sait que les difficultés rencontrées par les centres de santé associatifs à but non lucratif ne sont pas conjoncturelles mais structurelles. Pourquoi ? Parce que le modèle de financement n'est pas adapté à la vocation sociale de ces centres, où il y a des besoins d'un véritable accompagnement social et de consultation longue. La tarification à l'acte qui est pratiquée, comme vous le savez, sous prétexte d'efficacité oblige à faire de l'abattage. Avec cette tarification, on finance les soins en fonction des coûts estimés des différentes pathologies et non sur la base des besoins sociaux et médicaux des patients.

Résultat des courses : un médecin qui fait bien son travail dans un centre de santé, c'est un médecin qui, de fait, risque de mettre en faillite son centre. C'est absurde et dramatique parce que, dans les quartiers populaires, ces centres de santé conventionnés en secteur I jouent un rôle primordial. On sait aussi que les hôpitaux déjà saturés ne pourront pas accueillir les anciens patients de ces centres ou ils le feront mal. De fait, ces centres de santé sont irremplaçables, ils font un gros travail de prévention et ils peuvent mener des actions de territoire avec des logiques d'aller vers.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à la fermeture de ces deux centres dans le 13e arrondissement et le 20e arrondissement. Nous ne pouvons pas nous résoudre d'ailleurs à la fermeture des quatre autres centres dans les

villes de banlieue qu'il ne faut pas oublier. Il faut évidemment accompagner la Croix-Rouge, mais il faut aussi avoir des exigences sur les choix qu'ils seront amenés à faire. N'oublions pas qu'il y a un peu plus d'un an, ils avaient essayé de vendre leurs six centres de santé au géant lucratif Ramsay.

D'où mon vœu aujourd'hui qui suggère à la Ville de Paris de tout faire pour relancer les discussions avec la Croix-Rouge et l'ensemble des acteurs concernés - A.R.S., Région, Ministère - pour que toutes les solutions soient mises sur la table, c'est-à-dire le changement de modèle de financement évidemment, l'accroissement d'un soutien financier concret en attendant, voire en dernier recours, et j'insiste sur cette solution, une municipalisation. En fait, c'est tout essayer, tout plutôt que la disparition de ces centres de santé.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Camille NAGET, pour présenter le vœu n° 65 de son groupe.

**Mme Camille NAGET**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec le groupe Communiste et Citoyen, nous avons déposé un vœu relatif à la menace qui pèse sur les centres de santé de la Croix-Rouge à Paris et plus largement en Ile-de-France.

Nous sommes deux ans après le premier projet funeste de la Croix-Rouge de vendre ses centres de santé, qui sont situés dans le 20e arrondissement pour le centre de santé Haxo et dans le 13e arrondissement pour le centre de santé Olympiades. En effet, la Croix-Rouge avait souhaité s'en débarrasser et les vendre au groupe Ramsay qui fait de la santé lucrative. Ce projet avait été mis en échec et nous nous en félicitons. Nous avons déposé à l'époque des vœux qui avaient été adoptés et qui, je pense, ont modestement contribué au rapport de force qu'il y a pu avoir entre les salariés et la Croix-Rouge.

A nouveau, aujourd'hui, nous sommes alertés par les salariés de la Croix-Rouge qui, au cours d'un CSE, ont eu connaissance d'un plan social pour liquider ces centres de santé dans les 20e et 13e arrondissements. Aux côtés des centres de santé municipaux, aux côtés des cabinets médicaux pluridisciplinaires qui sont en secteur I, ils sont essentiels au maillage de l'offre de santé sur le territoire, en particulier dans les quartiers populaires. Ils sont essentiels pour la politique d'accès aux soins inconditionnels pour toutes et tous. Pour reprendre les chiffres de 2021, ces centres de santé assurent chacun sur un semestre 7.000 passages dans le 13e et plus de 6.000 dans le 20e. On peut largement imaginer ce qu'engendrerait, en termes de déficit d'accès aux soins, la fermeture de ces centres de santé.

Nous souhaitons donc que la Ville réinsiste et intervienne auprès de la Croix-Rouge pour que tout soit fait pour que ces centres de santé ne ferment pas. Bien sûr, comme l'a expliqué Laurent SOREL, le système, la manière dont est organisée la tarification à l'acte fait que ces centres de santé n'arrivent pas à être à l'équilibre financier. En même temps, est-ce que la santé doit être une manne financière ? On ne le pense pas, on sait très bien que ce n'est pas possible. Il faut donc interpellier le Gouvernement pour que soient revues ces tarifications à l'acte, pour que les centres de santé associatifs non lucratifs puissent être plus soutenus.

Mais la Croix-Rouge, qui est une grosse association, un grand groupe, doit continuer de mener ce travail et de soutenir ces centres de santé qui ne doivent pas fermer. Nous apportons aussi notre soutien aux salariés qui sont en lutte pour préserver ces centres de santé et nous souhaitons que nos vœux puissent être adoptés par l'ensemble de l'hémicycle.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne évidemment la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour ce vœu concernant les difficultés rencontrées par la Croix-Rouge et le projet de fermeture de deux centres de santé de la Croix-Rouge à Paris.

Malheureusement, cette situation n'est pas isolée et me préoccupe particulièrement. Plusieurs centres de santé associatifs sont en très grande difficulté, parmi lesquels ces deux centres de la Croix-Rouge. Cette situation, vous l'avez souligné, est en grande partie liée aux modalités de financement de ces centres de santé qui reposent sur la tarification à l'acte, ce qui est totalement inadapté pour ces centres qui accueillent des personnes souvent précaires, voire très précaires.

La tarification à l'acte fonctionne quand on fait défiler des patients toutes les cinq ou dix minutes et là, ce n'est pas adapté pour ces personnes en grande difficulté pour lesquelles un accompagnement avec du temps est nécessaire. Par ailleurs, ces centres de santé, vous l'avez rappelé, cher collègue Laurent SOREL, sont conventionnés en secteur I et cela aussi est très important pour l'accessibilité à la santé.

Ma position est très claire, pour moi, il est inconcevable de voir ces centres fermer ou même être repris par le privé et vous pouvez compter sur moi pour tout essayer afin de ne pas voir ces centres de santé fermer. Je vous

propose donc un vœu de l'Exécutif, où je m'engage à interpeller le Ministre pour assurer la pérennité de ces centres et à organiser, avec la Maire de Paris et les associations, un plaidoyer pour faire évoluer le modèle de financement de ces centres.

D'autant plus que nous sommes en plein débat sur le devenir de l'A.M.E. dans le cadre du projet de loi Asile et Immigration. Là encore, ces centres de santé sont des outils indispensables pour l'accès aux soins aussi aux migrantes et aux migrants, sachant que "Médecins du Monde" nous rappelle qu'a priori 87 % des personnes éligibles à l'A.M.E. n'y ont pas recours. Par conséquent, ces centres sont indispensables pour l'accueil inconditionnel et l'accès aux soins. Quel que soit le devenir de ce projet de loi, la Ville de Paris continuera à s'engager dans cet accès inconditionnel.

Concernant la Croix-Rouge, je les ai rencontrés la semaine dernière et je serai peut-être un peu moins sévère, cher Camille NAGET, vis-à-vis de la Croix-Rouge. L'Etat a laissé la Croix-Rouge avec ses centres de santé et c'est aujourd'hui 50 millions d'euros de déficit sur ses six centres de santé qui pèsent sur les autres activités de solidarité de la Croix-Rouge. La responsabilité est donc surtout celle de l'Etat.

Cependant, je m'associe au soutien des salariés. Nous avons envie de faire en sorte que la Croix-Rouge puisse continuer à faire fonctionner ses centres. Je m'engage donc à sensibiliser l'ensemble des acteurs, l'A.R.S. et le Ministre, pour faire en sorte de voir ces centres continuer à accueillir le public qui en a besoin car ce sont des milliers de personnes qui sont suivies dans ces deux centres.

Je vous propose donc, d'une part de voter le projet de délibération qui apporte un soutien à la Croix-Rouge et, d'autre part, un vœu de l'Exécutif qui, je l'espère, donnera une issue favorable à vos deux vœux, le vœu du groupe Communiste et Citoyen et votre vœu, cher Laurent SOREL.

Je vous remercie.

*(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à l'ensemble des intervenants.

En réponse aux vœux n° 64 et n° 65, Anne-Claire BOUX nous a expliqué que l'Exécutif a déposé le vœu n° 65 bis. Je me tourne donc vers M. SOREL.

**M. Laurent SOREL**. - Je vais faire confiance à Mme Anne-Claire BOUX et à l'Exécutif. Il ne s'agit pas d'être sévère mais j'espère que la Ville sera ferme avec la Croix-Rouge et s'assurera que tout soit fait pour que ces centres soient préservés. Je retire donc mon vœu et je voterai celui de l'Exécutif.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Même question à l'attention de Mme NAGET pour le vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Même réponse.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Très bien. Les deux vœux sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 250).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 74).

## **2023 DSP 76 - Subvention (35.000 euros) et convention avec le G.H.U. Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e). - Dispositif E.L.I.A.H.S. (18e, 19e et 20e).**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 76. Il s'agit d'une subvention de 35.000 euros et d'une convention avec le G.H.U. Paris Psychiatrie et Neurosciences situé dans le 14e arrondissement, ainsi que le dispositif E.L.I.A.H.S.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais à saluer ce dispositif d'équipes de liaison intersectorielle d'accompagnement entre habitat et soins, c'est-à-dire E.L.I.A.H.S. comme vous venez de le dire, qui existent depuis 2007 dans les 20e et 3e arrondissements et qui sont déployées depuis fin 2021 dans le 18e arrondissement. Je tenais à le saluer car c'est une politique qui fonctionne et fait du bien.

Les E.L.I.A.H.S. sont un dispositif qui permet d'aller vers les personnes en souffrance psychosociale au sein des résidences sociales, afin d'évaluer, d'accompagner et d'orienter les locataires vers les structures de droit commun. Un médecin psychiatre ayant un savoir-faire spécifique à la prise en charge de situations complexes, une assistante sociale et un infirmier du secteur de psychiatrie viennent à domicile pour renouer avec ces locataires souvent difficiles. En effet, parmi les locataires signalés, 44 % n'avaient plus aucun suivi social et/ou étaient en rupture avec les services sociaux de proximité lors du signalement.

Ces équipes ont ainsi permis de repérer en amont des situations et donc à la psychiatrie de secteur d'intervenir en évitant des hospitalisations en urgence sur des situations de crises graves. Cela permet également un travail de prévention et d'accès aux soins. En effet, 48 % des locataires avaient besoin de soins psychiatriques et 38 % étaient en difficulté psychosociale.

Cela démontre les vertus de l'"aller vers" pour détecter des situations très dégradées et en assurer le suivi en amont. Il s'agit souvent de personnes n'ayant pas conscience de leurs actes ou qui ne souhaitent pas faire état de leur situation, notamment le syndrome de Diogène.

Les amener vers des dispositifs de droit commun nécessite un accompagnement souvent délicat, d'où la nécessité d'avoir des équipes de professionnels. Cette expérimentation permet alors aux bailleurs sociaux de trouver des réponses à des problèmes de troubles du voisinage provoqués par certains locataires, tout en assurant une formation continue des gardiens et travailleurs sociaux pour faire remonter ces situations. C'est donc tout aussi utile pour les bénéficiaires que pour le voisin qui se sent trop souvent démuni pour venir en aide dans des situations complexes.

Les E.L.I.A.H.S. font partie des dispositifs qui fonctionnent et soulagent les bailleurs sociaux, souvent dépassés par des situations. Ils attestent que lorsque la Ville, l'A.P.-H.P. et l'A.R.S. travaillent dans le même sens, nous pouvons déployer des solutions efficaces.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération.

Merci.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Je vous donne la parole, Madame BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaitais moi aussi attirer votre attention sur ce projet de délibération qui concerne l'accompagnement psychiatrique et social des personnes souffrant de troubles psychiques dans le parc social.

Vous allez m'entendre répéter ce chiffre à chaque Conseil de Paris : en France, c'est 13 millions de Françaises et Français qui souffrent de troubles psychiques, c'est une personne sur trois qui sera touchée dans sa vie. La réalité est que la plupart de ces personnes pourraient avoir une vie normale. Or, vu le manque d'accompagnement et de moyens dans le système de soins de psychiatrie, ces personnes décrochent socialement. C'est pour cette raison qu'une grande partie de ces personnes se retrouvent dans le parc social.

Ce dispositif est important puisqu'on va à la rencontre, on va frapper aux portes de ces personnes pour les rencontrer, les orienter vers une prise en charge psychiatrique, vous l'avez dit, mais aussi pour leur proposer un accompagnement social. Il y a toute une action de sensibilisation des gardiens et des gardiennes du parc social pour pouvoir détecter et accompagner ces personnes.

Encore une fois, la Ville s'engage de manière proactive sur la question de la santé mentale et je suis vraiment très fier de pouvoir porter ce dispositif. Par contre, ce dispositif ne peut fonctionner que s'il y a derrière un système psychiatrique qui permet d'orienter et de prendre en charge ces personnes. C'est là où j'interpelle l'Etat sur le manque de moyens qui est dédié à la psychiatrie et à la santé mentale. Nous avons besoin de ces systèmes.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 76).

### **2023 DSP 91 - Subventions (25.500 euros) à 6 associations menant des actions de soutien aux malades.**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 91. Il s'agit de subventions pour un montant de 25.500 euros à six associations menant des actions de soutien aux malades.

La parole est tout d'abord à M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

**M. Vincent BALADI**. - Madame la Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération sur des subventions à six associations de soutien aux malades pour souligner un problème majeur au sein de la santé dentaire des Parisiens qui est passé sous de nombreux radars. Je veux parler du scandale du 242, rue de Rivoli qui a frappé de nombreux patients de notre ville et de notre région.

En effet, à cette adresse, la médecine dentaire était exercée par un praticien Francesco B. qui a déserté du jour au lendemain sans prévenir ses patients, laissant une centaine d'entre eux à l'abandon. Résultat : leurs dents ont été arrachées sans solution pérenne car leurs prothèses dentaires se disloquent chaque jour davantage. Ils ne peuvent même pas s'orienter vers un autre praticien pour poursuivre leurs soins engagés, faute d'avoir pu récupérer leur dossier médical. Le dentiste déclaré ne s'occupait en fin de compte que du premier rendez-vous, tandis que les opérations étaient réalisées par des chirurgiens brésiliens clandestins. Plus d'une centaine de plaintes ont été déposées, dont une à l'Ordre national des chirurgiens-dentistes.

A ces préjudices esthétiques, physiques et moraux, car ils ont été mutilés, vient s'ajouter un préjudice financier. En effet, si les prix affichés défiaient toute concurrence, le dentiste demandait toutefois 9.000 euros, dont un versement initial de 2.700 euros. Le dossier est d'ailleurs en cours à la justice.

Aujourd'hui, tous sont donc dans une profonde détresse médicale et morale. Ils souffrent, leurs prothèses provisoires se dégradent avec le temps et ils font face à des difficultés dans le moindre acte de la vie quotidienne, comme se nourrir ou communiquer. Leur vie est devenue une véritable épreuve.

La Ville de Paris n'a pas encore communiqué sur ce sujet. Je vous demande ce que vous comptez faire pour aider ces personnes, parce que je sais qu'il y a de nombreux dispositifs de prévention mais quels sont-ils ? Déjà sur le volet curatif et enfin sur le volet préventif, quelles sont les dispositions que vous pourriez mettre en place pour aider les patients, afin que cela ne se reproduise pas ?

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cette intervention est assez éloignée du sujet du projet de délibération qui nous concerne aujourd'hui et qui était un soutien à des associations qui viennent à la rencontre des patients dans les hôpitaux pour pouvoir créer du lien social.

Pour le sujet que vous avez évoqué, je vous remercie et je m'associe à la difficulté des patients. Je vous propose de revenir vers vous dans un second temps, si vous l'acceptez.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 91).

### **2023 DSP 103 - Transformations olympiques. - Subventions (83.500 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. Paris 2024 et 5 organismes dans le cadre du projet "Paris Sport Santé" (Recette : 50.000 euros).**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 103. Il s'agit des transformations olympiques avec des subventions pour un montant de 83.500 euros et des conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. Paris 2024 et cinq organismes dans le cadre du projet "Paris Sport Santé" incluant une recette de 50.000 euros.

La parole est tout d'abord à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

---

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en Ile-de-France, seuls 14 % de la population pratiquent une activité physique selon les critères de l'O.M.S., à savoir au moins une heure par jour pour les jeunes de 5 à 17 ans et au moins deux heures par semaine pour les adultes âgés de 18 à 64 ans et les personnes plus âgées.

La Ville de Paris, qui va incarner l'olympisme et le paralympisme, se doit d'élargir la pratique sportive qui figure parmi les objectifs de l'héritage de ces Jeux. Vous vous devez d'encourager le sport et ce, dans chacun de nos quartiers.

Le groupe Changer Paris est investi, par ailleurs, depuis des années sur ce sujet, véritable vecteur social. Malheureusement, nos propositions, comme celle d'engager un audit sur l'entretien de chaque site de sport urbain ou encore d'étudier la possibilité d'aménager de nouveaux parcs de sports urbains au sein des structures avec des horaires d'ouverture et de fermeture précis, n'ont pas encore été acceptées par votre majorité.

Dans ce projet de délibération, le Fonds de dotation Paris 2024 va permettre la création de quatre Maisons sport santé de la Ville de Paris d'ici 2024, qui vont devenir en quelque sorte le lien entre le médecin, le patient et le club sportif, pour effectuer des séances de sport sur prescription médicale et coordonner ainsi le développement des activités de sport santé. En pratique, l'équipe de la Maison sport santé fait le point avec le pratiquant et adapte, en cas de besoin, l'offre sportive proposée. Pour ces séances, les éducateurs se calent au profil et au niveau des pratiquants.

Ce projet de délibération propose ainsi de financer les cinq associations participantes associées à ces quatre Maisons sport santé de la Ville de Paris.

Le collège Georges Méliès, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, est le premier à Paris à proposer à ses élèves en décrochage scolaire une section sportive sport santé, avec une pratique de deux heures d'activité physique par semaine pour lutter également contre la sédentarité.

L'association "Chevalier d'Assas", club d'escrime toujours du 19<sup>e</sup> arrondissement, va permettre à des femmes victimes de violences d'être prises en charge et de pratiquer de nouveau une activité physique avec l'aide d'une escrimeuse de haut niveau et d'un psychologue.

En votant ce projet de délibération, nous permettons, grâce au travail formidable de ces associations, à de nombreux Parisiens de retrouver la pratique d'un sport sur ordonnance, c'est-à-dire de participer à des activités gratuites, comme la pratique de la marche nordique, la gymnastique douce, taï-chi ou aikido, le tout encadré par des éducateurs de la Ville avec un suivi personnalisé. C'est un investissement sur la durée pour pratiquer en douceur et éviter l'ordonnance de médicaments sur le long terme.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne la parole à Mme BOUX, pour vous répondre.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Madame la Conseillère, comme vous, je suis ravie de pouvoir présenter ce projet de délibération pour soutenir les cinq projets portés par la Maison sport santé de Curial dans le 19<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre du projet Paris sport santé.

Une action qui, vous l'avez dit, s'inscrit dans la stratégie partagée avec mon collègue Pierre RABADAN de faire du sport un levier pour la santé, et on a de quoi progresser à Paris, puisque seulement 14 % de la population pratique une activité physique au seuil recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.

Face à ce constat, je réaffirme, en effet, notre engagement à poursuivre les Maisons sport santé avec la création de trois nouvelles Maisons sport santé d'ici l'été 2024, en priorité à destination des habitantes et des habitants des quartiers populaires. C'est un dispositif qui s'adresse aux personnes souffrant d'affections de longue durée, de maladies chroniques, sur la base d'une prescription médicale, mais aussi parfois tout simplement aux personnes très éloignées de la pratique sportive.

La force de ce dispositif est que c'est une prise en charge conjointe par des professionnels de santé, des professionnels du sport et un partenariat avec les associations de proximité. C'est pour cela que nous présentons aujourd'hui cette subvention pour soutenir les projets du collège de quartier, du club d'escrime "Chevalier d'Assas".

Vous avez aussi souligné le projet "Escrime-toi", un projet que nous avons inauguré avec M. le maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, car ce projet s'adresse aux femmes victimes de violences et il leur permet de se réapproprier leur corps grâce à l'escrime et de reprendre confiance en elles. Elles peuvent participer à ces activités sportives, et cela leur donne l'opportunité de se soutenir aussi mutuellement et de construire un sentiment de sécurité.

Pour les équipements sportifs, vous avez souligné le travail de la M.I.E. et on y reviendra dans un vœu que vous portez juste après, mais j'ai bien compris l'importance et l'attachement pour le groupe Changer Paris à cette M.I.E. sur la santé. J'y reviendrai plus tard, mais sachez que nous continuons à rénover les équipements sportifs.

J'ai l'impression que nous allons donc pouvoir voter ce projet de délibération à l'unanimité et je vous en remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Voyons cela, je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est effectivement adopté à l'unanimité. (2023, DSP 103).

### **2023 DSP 104 - Convention avec l'A.R.S. pour le financement de 2 postes de coordonnateurs locaux de santé mentale (CLSM). - Recette (52.250 euros).**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 104. Il s'agit d'une convention avec l'Agence régionale de santé pour le financement de deux postes de coordonnateurs locaux de santé mentale incluant une recette de 52.250 euros.

La parole est tout d'abord à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Maya AKKARI**. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, à l'occasion de notre Conseil, nous avons deux projets de délibération qui concernent des dispositifs en lien avec la santé et la santé mentale dans les quartiers populaires. Le DSP 104 est une convention avec l'A.R.S. pour le financement de deux postes de coordonnateurs locaux de santé mentale qui coordonnent les actions dans les arrondissements des quartiers populaires sur toutes les questions relatives à la santé mentale. Puis nous avons ensuite le DSP 129, sur lequel je me suis également inscrite, qui est une convention avec la Préfecture d'Ile-de-France Préfecture de Paris pour le financement des Ateliers Santé Ville.

Moi qui suis en charge des quartiers populaires dans le 18e arrondissement, je vois bien l'importance du sujet de la santé mentale et les manques que nous avons historiquement en France sur l'ensemble des territoires, mais ce sujet est encore plus sensible dans nos quartiers populaires.

Les comités locaux de santé mentale sont très utiles. Ils permettent de coordonner les actions, d'identifier les manques et les besoins, mais force est de constater que c'est une goutte d'eau dans un océan de besoins. Nous sommes donc ravis de cette convention et que l'Etat nous soutienne à hauteur de 52.250 euros, même si nous pensons bien évidemment que c'est largement insuffisant.

Je voulais dire également que la question des moyens n'est pas toujours l'unique solution. Ce serait très important que ces coordonnateurs avancent davantage sur la question du lien avec les structures de santé, notamment les C.M.P., les C.M.P.P. et les hôpitaux, pour mieux travailler et articuler les actions, notamment entre les écoles, les collèges et les lycées.

Vous le savez bien, ma chère Carine, vous qui copilotez avec moi la cité éducative dans le 18e arrondissement, combien ce sujet est important et combien c'est difficile pour nous d'avancer sur ce sujet sensible. Anne-Claire, vous aussi, vous connaissez bien ce sujet et je suis sûr que maintenant que vous avez la délégation santé, vous allez pouvoir faire le lien entre les différents sujets, là où cela a été longtemps difficile.

Je voulais donc insister sur cet aspect de lien nécessaire à construire et qui est quasi inexistant entre les structures de santé mentale et les établissements scolaires, et dire combien c'est important pour aider nos jeunes à réussir leur scolarité et à être mieux dans leur peau.

Merci.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame AKKARI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Maya, je vous remercie encore une fois de visibiliser la santé mentale. Du coup, je vais le redire : la santé mentale, c'est 13 millions de Français et de Françaises qui souffrent de troubles psychiques. Je le répète exprès parce que je trouve que les moyens consacrés à la psychiatrie et la santé mentale sont trop en dessous de l'ampleur du sujet, quand la question de la santé mentale en France est aujourd'hui un véritable enjeu sociétal. Je le répéterai donc encore et encore.

Pour le projet de délibération qui nous concerne aujourd'hui, les conseils locaux de santé mentale sont des dispositifs précieux qui permettent de mettre en réseau et de coordonner l'ensemble des acteurs locaux autour de la santé mentale, donc le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médicosociaux, les usagers, les aidants et bien sûr la Ville.

Je prends votre point, chère Maya AKKARI, pour passer le message et appuyer sur le fait de renforcer aussi le lien avec les équipes éducatives, puisque l'objectif de ces conseils locaux de santé mentale est de décroiser, créer de la coopération, construire collectivement des initiatives locales pour améliorer l'orientation des patients, leur suivi, créer de la continuité et avoir cette vue à 360 degrés dans le parcours d'accompagnement.

Je vous remercie donc pour cette contribution et vous invite à voter ce projet de délibération.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 104).

### **2023 DSP 124 - Subvention (4.800 euros) à l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes/Gens du voyage - A.D.E.P.T. (93700 Drancy).**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 124, soit une subvention de 4.800 euros à l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes/Gens du voyage, "A.D.E.P.T.", localisée à Drancy.

La parole est tout d'abord à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au moment où je m'étais inscrite sur ce projet de délibération, c'était aussi pour alerter ou interroger sur le fait que notre Commission départementale des gens du voyage ne s'était pas réunie depuis quelque temps, mais il se trouve, chère Léa FILOCHE, que nous avons reçu la convocation avant-hier et que la Commission départementale des gens du voyage va donc se réunir le 1er février et c'est très important.

Cette commission, copilotée à la fois par la Ville de Paris et la Préfecture, est en charge de définir le schéma d'accueil des gens du voyage à Paris. On sait combien notre Ville est, d'une part en retard sur ce plan de quelques années et d'autre part en retard sur le nombre de places que l'on devrait avoir pour être en règle avec la législation. Cela étant dit, nous continuerons bien sûr de travailler et de pousser, autant au niveau municipal que, chers collègues qui êtes élus métropolitains, au niveau de la Métropole.

En même temps, cette question du schéma d'accueil doit aussi se réfléchir en dehors des limites de notre ville. En tout cas, cela ne peut pas se réfléchir uniquement avec Paris, puisque nos départements voisins - je pense surtout aux départements 94 et 92 - sont, eux aussi, bien en retard et bien en deçà du nombre de places qu'ils devraient avoir sur leur territoire.

Pour en revenir à ce projet de délibération accordant une subvention à l'"A.D.E.P.T.", qui intervient sur les aires d'accueil situées au bois de Vincennes et au bois de Boulogne, c'est surtout sur les questions de santé. Ils font un travail très important d'aller vers, de prévention de la santé pour les gens du voyage de ces aires. C'est d'autant plus important que ces aires, notamment celle du bois de Vincennes, ont été pensées au début, en tout cas dans le précédent schéma, pour accueillir des personnes qui sortaient d'hôpital ou avaient un lien avec l'A.P.-H.P. car elles avaient besoin de venir faire des soins à Paris.

Le travail de l'"A.D.E.P.T." porte donc sur la santé du quotidien. Ils ont aussi fait un très gros travail sur la vaccination, bien sûr liée au Covid mais pas uniquement car il s'agit de la vaccination plus largement. C'est en lien également avec le travail fait par la Ville et l'"A.D.E.P.T." sur la scolarisation des enfants, puisque l'accès à l'école est lié pour les petits et les petites à la vaccination.

Nous souhaitons donc souligner tout le travail fait par cette association et qui doit continuer de l'être et de recevoir le soutien de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Il y a eu un certain nombre de désinscriptions.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, j'avais d'autres inscrits. La parole est d'abord à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes", avec mes excuses.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci. Il me semblait que nous étions plusieurs inscrits et qu'il y a aussi M. MARGAIN, mais peut-être qu'il n'est plus là.

Comme ma collègue Camille NAGET, je voulais intervenir pour soutenir cette subvention. Je suis souvent intervenu, comme elle d'ailleurs, en soutien au financement à l'Association départementale pour la promotion d'accès aux droits des Tsiganes et des gens du voyage. D'habitude, c'est d'ailleurs plutôt un projet de délibération DSOL porté par Léa FILOCHE, mais je voulais intervenir ici pour la spécificité de la subvention, c'est-à-dire l'aspect santé qui est très important.

Nous avons eu le débat tout à l'heure sur l'Aide médicale d'Etat et il ne faut pas oublier aujourd'hui le rôle de la fonction publique territoriale sur les questions de santé, notamment de prévention et de précaution. Ici, nous allons financer une infirmière qui va faire un travail et je vais lister les besoins constatés, parce que nous savons que ces populations sont souvent en situation de précarité de santé.

Ce sont donc des problèmes de surpoids et d'obésité, une forte prévalence des pathologies cardiovasculaires et d'hypertension, du diabète avec la question de la malbouffe qui produit ces problèmes de santé, le vieillissement prématuré et les grossesses insuffisamment suivies qui nécessitent un soutien approfondi. Pour la pédiatrie classique, ce sont des problèmes broncho-pulmonaires mais on sait que vivre sur des aires réservées pose des problèmes de pollution atmosphérique. Il y a aussi tout le travail des hommes avec des troubles musculo-squelettiques du fait qu'ils sont souvent sur des chantiers. Puis ce sont des questions très importantes de saturnisme infantile.

Voilà tous les besoins constatés par ceux qui font leur travail dans ce domaine et il est donc normal que la Ville participe à financer une infirmière pour répondre à ces besoins et apporter des solutions de santé. Cela fait partie du travail d'une municipalité d'aider toutes les Parisiennes et les Parisiens. À Paris, il y a aussi des gens du voyage et des Tsiganes et il est donc important que nous apportions notre aide.

J'ajouterai un élément qui est que l'on peut aussi s'honorer que Paris respecte la loi de 2000. Malheureusement, beaucoup de villes de banlieue ne respectent pas cette loi sur le fait de mettre en place des zones réservées pour les gens du voyage et c'est un vrai problème. Après, il y a souvent toutes les accusations portées vis-à-vis des gens du voyage qui s'installent n'importe où, mais c'est parce que beaucoup de mairies ne font pas leur travail de réserver des espaces. C'est donc un honneur que Paris respecte cette loi de 2000.

Merci de votre attention.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL**. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est une bonne nouvelle. Il s'agit, en effet, de soutenir les actions de santé et de prévention de l'"A.D.E.P.T." en lien avec ses activités de centre social.

Je ne reviendrai pas sur ces actions, qui ont été très bien décrites et précisées par mes collègues Camille NAGET et Jérôme GLEIZES, mais je voudrais revenir sur les conséquences quand les villes ne font pas ce qu'elles devraient faire légalement, en tout cas pour les villes de plus de 5.000 habitants, c'est-à-dire aménager des aires réservées pour les gens du voyage. Cela a été dénoncé par Jérôme GLEIZES et je le redis.

Il y a aussi des conséquences qui sont un certain nombre de réactions racistes contre les Roms, des réactions que l'on a vues malheureusement dans un certain nombre d'endroits, comme à Villeron en février 2023, quand une centaine de Roms d'un bidonville ont été chassés par la population locale. Ces réactions racistes sont souvent alimentées par le fait que des villes n'assument pas leur responsabilité et que les gens du voyage sont donc obligés d'aménager eux-mêmes des aires comme ils peuvent, souvent dans des endroits qui ne sont pas les meilleurs, évidemment.

C'est aussi alimenté par un racisme venu d'en haut pour ces populations qui soi-disant n'auraient pas vocation à s'intégrer. Il y a un racisme venu d'en haut qui alimente ces réactions d'en bas, si je puis dire, et il y a aussi une longue histoire de discriminations légales, encouragées par l'Etat. Il faut rappeler que le livret de circulation n'a été aboli qu'en 2015 et très tôt les Roms, les gens du voyage ont dû avoir une sorte de carte d'identité, même avant que cela ne soit obligatoire pour les autres Français, justement parce qu'ils étaient considérés, je cite une commission parlementaire à la fin du XIXe siècle, "comme une armée du vagabondage dangereux". Ces mots sont presque repris tels quels aujourd'hui par certains politiques.

Je tiens d'ailleurs à dire qu'on a une responsabilité, en tant que personnages politiques, à ne pas encourager ni diffuser certaines représentations racistes des Roms, des gens du voyage, qui finalement ne demandent qu'à vivre dignement, comme ils l'entendent. Il me semble que c'est de notre devoir de faire en sorte que, comme n'importe

quel citoyen français ou européen, ils puissent justement accéder aux droits les plus élémentaires que devraient avoir tous les citoyens, c'est-à-dire de pouvoir se déplacer, d'avoir des zones d'accueil propres et évidemment de pouvoir scolariser leurs enfants, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui dans un certain nombre de villes.

Je voulais le rappeler aujourd'hui, tout en me félicitant effectivement de ce projet de délibération. Merci.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans la politique de la Ville de Paris de faciliter l'accès aux soins pour les personnes qui en sont le plus éloignées. C'est le cas des personnes de l'aire d'accueil du 12e arrondissement.

Ce dispositif d'aller vers, avec un centre social itinérant en lien avec la C.A.F. et les professionnels de santé du 12e arrondissement, permet de proposer un suivi sanitaire individuel, régulier, mais aussi des actions de prévention et de dépistage sur l'aire d'accueil. Il est complété du passage d'une infirmière deux fois par mois pour faire ce suivi et préparer les consultations médicales. Des ateliers de remise en forme et sur l'alimentation sont aussi menés dans le cadre de ce programme, toujours en lien avec une infirmière.

Vous l'avez souligné, cher Jérôme GLEIZES, les gens du voyage subissent des inégalités sociales et environnementales importantes, qui ont d'ailleurs été pointées par l'association "Notre Affaire à Tous". Je vous renvoie également au livre de William ACKER, "Où sont les gens du voyage ?", qui montre que les aires d'accueil sont souvent situées dans les lieux les plus exposés aux pollutions. On le voit, c'est à proximité de routes, d'incinérateurs, de station d'épuration et tout cela se cumule avec des problèmes d'accès aux soins.

En effet, Paris porte une politique d'égalité en matière d'accès aux soins, mais aussi de dignité pour les gens du voyage. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 124).

## **2023 DSP 129 - Convention avec la Préfecture d'Ile-de-France - Préfecture de Paris pour le financement 2023 des Ateliers Santé Ville (Recette : 161.000 euros).**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 129, soit une convention avec la Préfecture d'Ile-de-France - Préfecture de Paris pour le financement 2023 des Ateliers Santé Ville.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Maya AKKARI**. - Madame la Maire, je le disais tout à l'heure, je me suis inscrite sur le projet de délibération relatif aux coordinateurs locaux de santé mentale et c'est là sur les A.S.V. au regard de l'importance des questions de santé dans nos quartiers populaires, où contrairement à ce que racontent les médias de droite et d'extrême droite, les habitants ont moins recours que les autres habitants à leurs droits au niveau de la santé. Ils se soignent moins et c'est pourquoi nous avons mis avec l'Etat le dispositif des A.S.V. Il est financé presque moitié-moitié par l'Etat et la Ville, mais l'Etat met davantage, pour coordonner les actions dans nos quartiers, mobiliser les habitants sur les sujets relatifs à leur santé et les aider à accéder à leurs droits.

Les A.S.V. ont beaucoup été mobilisés pendant le Covid et ils sont passés par une période un peu compliquée. Par exemple, dans le 18e arrondissement, on a un coordonnateur pour 100.000 habitants et c'est très largement insuffisant. La bonne nouvelle de ce projet de délibération est qu'il y aura la mise en place d'un coordonnateur de tous les A.S.V. à Paris. C'est une bonne chose car ils se sentiront moins abandonnés.

Cependant, il sera très important de renforcer le lien. La difficulté avec les A.S.V. est que c'est piloté par la Direction de la Santé pour des actions qui se passent essentiellement dans les quartiers populaires. Ma collègue Anne-Claire BOUX voit très bien de quoi je parle, mais je suis sûre qu'elle va faire avancer les choses sur ce dossier. C'est vraiment renforcer le lien avec les équipes de développement local et les cités éducatives, qui se préoccupent beaucoup de santé mentale et de santé tout court pour les enfants et les jeunes.

C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre pour les A.S.V. et nous espérons, élus des quartiers populaires et de la "politique de la ville", que le lien avec les E.D.L. sera renforcé et que nous allons pouvoir agir encore plus fortement à ce niveau.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Maya, je suis très heureuse également de vous présenter ce projet de délibération pour parler de la santé dans les quartiers populaires. Vous imaginez mon attachement à ces politiques d'aller vers et à ces Ateliers Santé Ville qui ont un rôle crucial dans la réduction des inégalités territoriales en termes de santé.

On le sait, les habitantes et habitants des quartiers populaires cumulent les inégalités. D'une part, l'offre de soins est moins dense dans les quartiers populaires, et d'autre part ils ont une plus grande exposition aux pollutions. Beaucoup de nos logements sociaux sont le long du périphérique, avec les questions de pollution de l'air, de nuisances sonores. Mais il y a aussi la question de la précarité dans les logements ou encore de la précarité alimentaire.

Les Ateliers Santé Ville sont d'une grande souplesse, comme vous l'avez souligné. Ils nous ont permis, par exemple pendant le Covid, de déployer des centres de vaccination éphémères, de faire du porte-à-porte, d'aller sur les marchés et de proposer aux habitantes et habitants des quartiers populaires de se faire vacciner sans rendez-vous aux plus près de chez eux et de lever le frein du numérique avec Doctolib.

Les A.S.V. poursuivent ces actions d'aller vers avec des campagnes de dépistage, des présences lors des fêtes de quartier. Il est donc important, et vous pouvez compter sur moi, de renforcer ce lien entre les équipes de développement local et les Ateliers Santé Ville.

Je tiens quand même à remercier l'Etat qui finance en très grande partie ces Ateliers Santé Ville et avec lequel on travaille en très bonne collaboration, ainsi qu'avec ma collègue Mélody TONOLLI, pour réduire les inégalités de santé à destination des habitantes et habitants des quartiers populaires.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 129).

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien des dispositifs d'Aller Vers dans le cadre de la sensibilisation aux enjeux du dépistage du cancer du sein.**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord le vœu n° 66 relatif au maintien des dispositifs d'aller vers dans le cadre de la sensibilisation aux enjeux du dépistage du cancer du sein.

La parole est à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes avec plus de 63.000 nouveaux cas détectés chaque année. C'est aussi un des cancers qui se soigne le mieux, s'il est dépisté tôt. Pourtant, le recours au dépistage remboursé à 100 % reste très faible. Dans le 19e arrondissement, par exemple, 50 % seulement des femmes seraient à jour de leur dépistage, selon les derniers chiffres de l'assurance maladie.

Il y a donc un enjeu primordial à organiser l'aller vers dans les quartiers populaires, afin d'inciter les habitants de ces quartiers à se faire dépister. Car on le sait bien, on néglige plus facilement sa propre santé quand on est une mère de famille, peut-être monoparentale, et que les fins de mois sont difficiles.

La mairie du 19e se mobilise depuis des années. Nous organisons chaque année, dans le cadre d'Octobre rose, des événements de sensibilisation dans les quartiers populaires, par exemple "Flandre Rose", dont la première édition remonte à plus de quinze ans. Nous avons été rejoints par les services de la Ville qui organisent maintenant depuis six ans un "Belleville rose" au croisement des 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements.

Cette année, nous avons pu bénéficier de la présence deux samedis consécutifs du camion "Mammo Solidaire", grâce à la mobilisation de l'un de nos centres d'imagerie médicale que je remercie. Ces deux opérations ont permis de dépister 86 femmes, dont beaucoup n'étaient pas à jour du dépistage. Ce succès ne sera pourtant que ponctuel puisque le financeur du dispositif, un grand groupe privé, a décidé de s'en retirer.

Notre vœu, présenté en conseil d'arrondissement par mon adjointe Séverine GUY, demande à la Direction de la Santé publique d'étudier la faisabilité de mettre en place un dispositif similaire au "Mammo Solidaire", qui devrait être accessible aux personnes en situation de handicap et qui permettrait de conduire des actions de prévention toute l'année au sein des quartiers populaires parisiens.

Ce vœu demande aussi à l'A.R.S. de contribuer au maintien en exercice d'une unité mobile de dépistage, afin que cette initiative puisse être proposée en indépendance du secteur lucratif.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 19e, pour ce vœu important qui vient alimenter la refonte de notre stratégie parisienne de lutte contre le cancer que je souhaitais relancer.

Vous l'avez dit, le cancer du sein est le cancer qui provoque la plus forte mortalité chez les femmes. Mais s'il est dépisté à un stade précoce, la survie à cinq ans est de 88 %. On voit l'enjeu crucial du dépistage pour lutter contre le cancer du sein.

Ces actions d'aller vers, que nous avons mises en place pour aller à la rencontre des femmes dans l'espace public pour les chercher dans les logements sociaux par l'intermédiaire des associations de proximité, ont fait leur preuve et en particulier ce "Mammo bus". Je tiens vraiment à saluer ici votre volontarisme dans le 19e avec votre équipe pour mettre en œuvre ces actions d'aller vers. Je vous rejoins sur les retours très positifs de ce dispositif de bus qui permet de réaliser des mammographies dans l'espace public.

Sachez que dans le cadre de cette refonte de la stratégie parisienne de lutte contre le cancer, je souhaite que nous poursuivions cette action. Pour cela, j'ai demandé une étude de faisabilité auprès du C.R.C.D.C., en lien avec la Direction de la Santé et l'A.R.S. Il est donc important que l'on puisse avancer sur ce sujet.

Je reviendrai bien entendu vers vous pour vous donner les résultats de cette étude et peut-être pourrions-nous avoir une mutualisation au niveau régional. C'est l'objectif parce qu'il s'agit d'un dispositif très coûteux. Puis nous devons travailler aussi en parallèle à faciliter l'accès dans les centres d'imagerie pour ces examens de dépistage.

Vous l'aurez compris, je donne un avis très favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 251).

### **Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au dépistage du V.I.H.-Sida et des autres I.S.T.**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 67 relatif au dépistage du V.I.H. Sida et autres I.S.T.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Madame la Maire.

Mois de décembre oblige, c'est effectivement un vœu sur des questions relatives au Sida qui est présenté par mon groupe à l'occasion de cette 4e Commission.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà tout à l'heure, Paris fait tout pour être ce que l'on appelle une "Fast-Track City", à savoir une ville où il n'y a aucun nouveau diagnostic positif et aucun décès dû au Sida. Pour cela, il faut assurer l'accès de tous les publics à la PrEP et au dépistage du V.I.H. et des autres I.S.T. sur le modèle de l'initiative "Au labo sans ordo".



Deux publics restent cependant encore sous les radars. Ce sont les jeunes majeurs ayants droit de la sécurité sociale de leurs parents, dont l'individualisation du droit n'est pas pleinement garantie car justement ayants droit de leurs parents. Ce sont également les exilés primo-arrivants bénéficiaires encore, et c'est heureux, de l'aide médicale d'Etat et qui n'ont pas accès au dépistage ni à la PrEP.

Il y a donc un dialogue à mener entre la Ville, l'A.R.S. et l'Etat pour trouver des dispositifs innovants, afin de renforcer l'accès de ceux que l'on accueille sur notre sol ou ceux que l'on accueille dans la majorité au dépistage et à la prophylaxie. C'est tout l'objet de ce vœu qui est porté par le groupe Paris en commun, également par le groupe "Les Ecologistes" ainsi que par le groupe Communiste et Citoyen.

J'espère qu'à l'occasion du 1er décembre et de ce mois si symbolique, il pourra être porté à l'unanimité par le Conseil de Paris.

Merci beaucoup.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, cher Gauthier CARON-THIBAUT, pour ce vœu de la majorité municipale qui porte l'ambition commune de pouvoir relancer cette mobilisation et de nouveau continuer à innover. En effet, ce n'est pas parce que nous avons fait de grandes avancées qu'il ne faut pas encore innover dans la lutte contre le V.I.H. pour atteindre notre objectif que je rappelle : zéro contamination, zéro décès et zéro discrimination à horizon 2023.

C'est d'ailleurs le sens de la campagne de "Vers Paris sans Sida" que nous avons évoquée, c'est continuer à sensibiliser dans l'espace public sur la connaissance des outils dans la lutte contre le Sida. Vous l'avez rappelé, nous avons eu la chance d'avoir une présentation de cette stratégie par "Vers Paris sans Sida" et je tiens à saluer son président Christophe MARTET et la directrice Élodie AÏNA qui sont intervenus en 4e Commission pour nous présenter cette campagne avec un message très positif : "La vie prend le dessus sur le V.I.H."

C'est l'occasion de rappeler, encore et encore, que le dépistage est possible sans ordonnance, sans rendez-vous, gratuitement en poussant la porte de n'importe quel laboratoire d'analyses, de rappeler qu'il existe un traitement préventif qui permet d'avoir une vie sexuelle libérée, la PrEP qui est disponible pour les hommes comme pour les femmes. C'est rappeler également que le traitement pour les personnes séropositives permet d'avoir une vie sexuelle sans risque de transmission du V.I.H. et donc de vivre avec la même espérance de vie.

Sur cette innovation sur le dépistage, Paris était la première ville à avoir proposé ces tests de dépistage gratuits en laboratoire sans rendez-vous et je tiens à saluer le travail acharné de ma prédécesseur, Anne SOUYRIS, qui a porté cette innovation.

Ce dispositif a ensuite été étendu sur tout le territoire national et c'est une excellente nouvelle. Maintenant, relançons ce dispositif, testons-le sur la question des I.S.T. Je relaierai cette demande auprès de l'A.R.S. pour que nous puissions mettre en œuvre cette expérimentation.

Vous l'avez dit, Paris défend à la fois un accueil inconditionnel à la santé mais aussi l'émancipation par la santé. C'est pour cela que je m'engage à travailler pour proposer, en lien avec l'A.R.S., une expérimentation pour un accès à l'ensemble des dispositifs de dépistage, d'accès aux outils de prévention comme la PrEP, aux jeunes ayants droit de leurs parents sous couvert d'anonymat et également pour les personnes qui ne disposent pas de couverture sociale.

J'émet donc un avis très favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons été saisis d'une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI.

**M. Vincent BALADI**. - Madame la Maire, mes chers collègues, sur les 60.000 personnes vivant avec le V.I.H. en Ile-de-France, environ encore 12.000 l'ignorent. Si la Ville de Paris a vu reculer sensiblement le nombre de ses habitants atteints du V.I.H., elle reste encore malheureusement la ville qui concentre le plus grand nombre de sérologies positives rapportées à la population.

La lutte contre le V.I.H. est un enjeu majeur de santé publique et le groupe Changer Paris est évidemment favorable aux mesures qui vont dans le bon sens, telles que celle formulée dans ce vœu de Gauthier CARON-THIBAUT comme le renforcement de l'accès au dépistage pour les plus jeunes.

La lutte contre le sida dépasse tous les clivages politiques et le groupe Changer Paris votera évidemment en faveur de ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Conseiller.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 des groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 252).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques des hôpitaux de Saint-Maurice.**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 68 relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques des hôpitaux de Saint-Maurice.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, 13 millions de Français et de Françaises souffrent de troubles psychiques, comme vous l'avez rappelé largement ce matin, Madame la Maire, et c'est en ayant ce chiffre en tête que nous trouvons ce projet d'autant plus scandaleux.

En effet, l'A.R.S. a un projet immobilier et elle veut louer par un bail emphytéotique près de la moitié des hôpitaux de Saint-Maurice qui sont situés dans le Val-de-Marne. C'est un projet totalement lucratif de construction d'un nouveau bâtiment hospitalier, de plus sur un terrain boisé qui est un véritable poumon dans ce tissu urbain.

Nous rappelons que le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable à ce projet au mois d'août 2023, que ce projet est rejeté par les personnels soignants, par les représentations des usagers et par les élus d'opposition de la ville de Saint-Maurice.

Il y a un véritable intérêt pour les patientes et les patients de cet hôpital psychiatrique de bénéficier d'un cadre architectural adapté et nous rappelons que ces hôpitaux réputés pour leurs soins psychiatriques accueillent des patients qui habitent à Paris Centre, dans les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. D'ailleurs, je souligne que ce vœu a été déposé dans plusieurs conseils d'arrondissement et il a été cosigné par les élus écologistes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, cher Nour DURAND-RAUCHER.

Nous savons que la psychiatrie est le parent pauvre de la santé. Il ne cesse d'être détruit et démantelé. Entre 1970 et 2018, 60 % des lits d'hospitalisation ont disparu. Aujourd'hui, on s'interroge : est-ce que l'A.R.S. devient une agence immobilière ou est-elle encore une Agence régionale de santé ? Permettez-nous d'avoir un petit doute quand on voit des projets comme celui-là.

Nous avons donc déposé ce vœu, Madame la Maire, pour que la Ville de Paris interpelle l'A.R.S. afin que l'Agence régionale de santé ne soit pas une agence immobilière et qu'elle renonce à ce projet de spéculation.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Camille NAGET, de nous avoir interpellés avec ce vœu.

En effet, le site de l'hôpital de soins psychiatrique de Saint-Maurice nécessite d'être rénové pour permettre une meilleure prise en charge des patients et pour offrir de meilleures conditions de travail. Par contre, cette rénovation ne peut pas se faire à n'importe quel prix et, comme vous, j'ai été alertée par les soignantes et les soignants concernés par ce projet sur plusieurs aspects qui sont pour moi non négociables.

Il faut la garantie que la rénovation porte une attention particulière sur la qualité de l'environnement des patients, l'organisation des bâtiments qui a un impact direct dans l'accompagnement des patients. Ce sont également des garanties sur l'amélioration des conditions de travail pour les soignantes et les soignants, une garantie que le nombre de lit ne soit pas diminué ni le nombre de soignants. Puis c'est une garantie sur le fait de limiter l'impact sur l'environnement et de ne pas couper ces arbres qui ont une importance capitale.

J'interpellerai donc l'A.R.S. sur ce projet. Sur proposition de la directrice du G.H.T., je ferai une visite sur site et vous y êtes conviés en tant que porteur du vœu.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes". Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER.

**M. Nour DURAND-RAUCHER.** - Merci beaucoup.

Effectivement, le groupe "Les Ecologistes" soutient évidemment ce vœu, auquel nous avons été associés, comme l'a dit Camille NAGET, dans le 11e, puisque cela concerne le 11e arrondissement et nous voyons bien que la qualité des soins psychiatriques est très compliquée. Quand on ne soigne pas bien les personnes qui ont des troubles "psy", je rappelle que les alternatives sont que les personnes en souffrance psychique se retrouvent trop souvent à la rue ou en prison. C'est tout de même cela, l'alternative.

Aujourd'hui, le mauvais état de traitement n'est évidemment pas dû au personnel soignant, mais le problème de la psychiatrie est réel et nous le ressentons tous les jours dans le 11e arrondissement. Ce vœu est donc extrêmement important puisqu'il vise en réalité à ce que refaire les locaux de l'hôpital Esquirol à Saint-Maurice puisse permettre un meilleur accueil et un meilleur soin, mais pas tel que le projet est présenté et il faut donc un autre projet.

Je soutiens ce vœu et mon groupe aussi.

Merci.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 253).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la question du plomb dans la reconstruction de Notre-Dame.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons aux vœux n° 69 et n° 69 bis relatifs à la question du plomb dans la reconstruction de Notre-Dame.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen et je vois noté Mme Camille NAGET.

**Mme Camille NAGET.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les travaux de Notre-Dame vont bon train et le Président de la République avait fait le souhait de reconstruire la flèche à l'identique, en particulier dans les matériaux utilisés. Il semblerait que ce choix du Président de la République tombe un peu comme le fait du prince, puisqu'il exige aussi que la flèche soit couverte avec du plomb, comme elle l'était à l'origine.

C'est un choix absolument scandaleux et un choix contraire à l'exigence de santé publique, puisqu'on le sait, on a souvent discuté après l'incendie de l'impact que représente le plomb. C'est un impact pour les résidents, mais aujourd'hui, dans ce chantier, c'est aussi un impact sur les travailleurs et travailleuses qui œuvrent sur ce chantier et qui seront exposés au plomb, avec toutes les conséquences que l'on connaît pour leur santé.

D'ailleurs, l'Union départementale C.G.T. avec l'"Association Henri Pézerat" avaient déposé plainte, en 2021 ou 2022, contre l'utilisation du plomb et pour dénoncer cet usage qui est dangereux pour la santé des travailleurs et travailleuses.

Puis vous savez que nous avons déposé un projet de délibération en ce sens, car nous sommes attachés à ce que la Ville de Paris soit un territoire zéro mort au travail. Nous pensons qu'exposer des travailleurs et des travailleuses au plomb est extrêmement dangereux et cela aura des conséquences irrévocables sur leur santé.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, chère Camille NAGET, pour ce vœu concernant l'utilisation du plomb dans la reconstruction de Notre-Dame. Il permet de réaffirmer notre position dans cette Assemblée : la toxicité du plomb n'est pas à démontrer et l'ensemble des études scientifiques nous enjoignent à lutter contre la présence de ce matériau polluant dans notre environnement.

L'O.M.S. nous rappelle que c'est près de 1 million de vies perdues dues à l'exposition du plomb. Santé publique a souligné, en juillet 2021, la nécessité d'une vigilance répétée de surveillance de la plombémie infantile d'une part, et la réduction de l'exposition au plomb d'autre part. De son côté, la Ville de Paris fut précurseur dans la mise en lumière dans notre pays de cet enjeu fondamental de santé environnementale qu'est la lutte contre le plomb et le saturnisme avec son Laboratoire d'hygiène dès les années 1990.

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame a renforcé notre inquiétude sur la présence de plomb dans notre environnement. Cet incendie a accéléré la mise en place du Plan de lutte contre le plomb de la Ville, dont je préside le comité de pilotage. La transparence que nous portons pour la Ville dans la gestion de cet enjeu sanitaire tranche en effet avec l'historique étatique et certaines politiques passéistes - le fait du prince, comme vous l'avez dit - de gestion de crise et de scandale sanitaire.

C'est grâce à notre action, à la pugnacité de ma prédécesseur Anne SOUYRIS que la Ville de Paris peut se targuer d'être exemplaire sur ce sujet et je vous tiendrai au courant de la réponse envoyée.

Le Président de la République a fait le choix de reconstruire le site à l'identique, incluant le choix des matériaux, dont la couverture au plomb du toit et de la flèche. Pourtant, je suis complètement d'accord, remettre près de 500 tonnes de plomb au cœur de Paris sur le site le plus visité de notre ville est totalement anachronique. En l'état de nos connaissances de sa dangerosité, le principe de prévention aurait dû s'appliquer, afin de protéger les Parisiennes et les Parisiens, les visiteurs aussi de l'édifice et les personnes, vous l'avez souligné, qui travaillent sur ce chantier.

En conséquence, chère collègue, je vous propose un vœu de l'Exécutif pour rappeler que la Ville n'est pas favorable à l'utilisation du plomb dans les constructions et qu'elle privilégie la recherche de matériaux alternatifs. Bien que non décisionnaires des matériaux utilisés dans ce chantier de reconstruction, nous réitérons notre demande d'études complémentaires portant sur les risques liés au plomb et les mesures prises et à prendre pour s'en prémunir dans cette reconstruction.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOUX.

Je me tourne vers le groupe Communiste et Citoyen. Le vœu n° 69, au vu de ce qui a été évoqué par Mme BOUX, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

**Mme Camille NAGET**. - Oui.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Il est retiré.

Je mets donc aux voix directement, à main levée, le vœu n° 69 bis de l'Exécutif avec bien sûr un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 254).

## Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux soins palliatifs à Paris.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 70 relatif aux soins palliatifs à Paris.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Hélène JACQUEMONT**. - Nous avons beaucoup parlé du droit à la santé des Parisiens ce matin. Le vœu ici abordé rappelle que l'accès aux soins palliatifs doit être garanti pour tous.

Nous savons que deux tiers des Français qui ont besoin de soins palliatifs n'y ont pas accès, alors même que dans ce contexte du vieillissement de la population, les attentes d'accompagnement de personnes âgées s'amplifient d'année en année. Nous savons également que faute d'équipements suffisants, de nombreux malades meurent mal, dans des conditions indignes et sans soulagement de leurs ultimes souffrances.

Cette question de la fin de vie nous concerne tous, sans exception, car nous y serons un jour confrontés au plus profond de notre intimité. Ce vœu nous engage donc personnellement, notamment pour la manière dont nous souhaiterons à notre tour être soulagés aux heures difficiles.

Sans nous substituer aux pouvoirs publics qui déterminent les moyens qui ne relèvent pas de la compétence municipale, nous pouvons engager la Ville de Paris sur cette cause des soins palliatifs pour sensibiliser les Parisiens à la culture palliative et favoriser l'égalité de tous les Parisiens face à leurs droits en fin de vie, d'une part, en associant la Ville de Paris à la Journée mondiale des soins palliatifs, d'autre part en réalisant un état des lieux par arrondissement des structures et dispositifs existants, enfin en présentant un état des lieux des pratiques et moyens dont dispose l'A.P.-H.P. sur ce sujet.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Conseillère.

Le droit à mourir dans la dignité est essentiel, notre corps nous appartient et nous devrions pouvoir choisir d'arrêter les souffrances. C'est vrai en premier lieu des soins palliatifs, objet de votre vœu, qui doivent être développés et financés, puisque nous sommes face à ce constat de vieillissement de la population, mais aussi de nombreux progrès techniques réalisés dans de nombreuses spécialités prolongeant la survie des patients atteints de pathologies incurables.

La difficulté aujourd'hui est que les soins palliatifs sont une discipline en extrême tension qui rencontre de multiples problématiques. Un certain nombre de lits ont été fermés face à des équipes incomplètes, vu le manque de personnel spécifique sur ce sujet. Il y a un accès très inégalitaire aux soins palliatifs sur le territoire national et une acculturation difficile du grand public.

Dans le cadre de votre vœu, j'ai pu saisir l'A.P.-H.P. qui m'a fait un retour sur un certain nombre de dispositifs, notamment le fait d'avoir 28 équipes mobiles de soins palliatifs qui se déplacent dans les services des hôpitaux, avec une file active de 10.000 personnes. Ce sont aussi 175 lits identifiés de soins palliatifs et 8 unités spécifiques de soins palliatifs.

Cependant, tous ces moyens méritent encore, vous avez raison, d'être développés.

Du côté de la Ville, toutes les Maisons des Aînés et des Aidants ont un réseau de soins palliatifs intégré qui permet de maintenir à domicile des personnes en fin de vie, grâce à l'appui de ces équipes, et qui peut être également sollicité par les professionnels de santé. C'est l'occasion pour moi de saluer le travail de Véronique LEVIEUX sur ce sujet.

Je partage donc votre vœu qui propose d'améliorer l'information autour des soins palliatifs, de développer l'offre nettement insuffisante à ce stade, notamment au sein de l'A.P.-H.P.

Et même si ce n'est pas l'objet de votre vœu à proprement parler, je pense utile de dire que, dans certaines situations, nous devons aller au-delà des soins palliatifs. Le droit à mourir dans la dignité suppose donc de modifier notre législation. Nous savons que 92 % des Françaises et des Français sont favorables à l'aide active à mourir et nous attendons avec impatience cette loi tant promise par le Président de la République.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, toujours Président d'honneur de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité. J'espère que nous arriverons à changer la législation.

J'émet donc, là encore, un avis favorable. Ne prenez pas l'habitude non plus, ce n'est pas parce qu'il y a eu que des avis favorables jusqu'à maintenant que cela va continuer ! En tout cas, j'émet encore une fois un avis favorable.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 255).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'annonce de la création d'un comité de pilotage autour de la question du "crack".**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Nous en venons aux vœux n° 71 et n° 71 bis relatifs à l'annonce de la création d'un comité de pilotage autour de la question du "crack".

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Farida KERBOUA**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a deux semaines, un jeune adolescent du 19e arrondissement a été victime d'une agression dans la cage d'escalier de son immeuble, boulevard MacDonald. L'agresseur, qui lui a planté une paire de

ciseaux dans le mollet, est un consommateur de "crack". Le lieu est propice puisqu'en face se trouvent les forêts linéaires où se retrouvent les amateurs de "crack".

Malheureusement, des exemples comme celui-ci, il y en a au quotidien. Chaque jour, les riverains craignent pour leur vie ou celle de leurs proches. Certains ont peur de sortir de chez eux, non plus seulement le soir mais également en journée. M. le maire du 19<sup>e</sup> le concède lui-même, les habitants vivent dans un stress permanent depuis l'été dernier.

En réaction, vous avez été contraints d'organiser une réunion publique autour du "crack", en octobre dernier, dans le quartier de Rosa-Parks en présence de M. GRÉGOIRE, de M. NUÑEZ, mais aussi des représentants de l'A.R.S. et du Préfet de Région.

Hélas, les trop longues prises de parole ont empêché la tenue de réels échanges avec les centaines de riverains présents qui sont repartis exaspérés. Néanmoins, elle fut l'occasion pour M. GRÉGOIRE de faire une annonce corroborée aussitôt par M. NUÑEZ, celle de la création d'un comité de pilotage, au cours du mois de novembre, dans le cadre de la lutte contre le "crack", associant notamment un collectif local dont les membres étaient présents.

Dans une logique de transparence, qui vous est si chère, notre vœu vise simplement à simplifier la communication avec les groupes de cet hémicycle et les Parisiens. C'est pourquoi nous demandons la présentation de la feuille de route du comité de pilotage et le programme des groupes de travail avec le collectif local, tel qu'évoqué lors de la réunion publique du mois d'octobre, et la communication de l'ensemble des actions entreprises par ce comité de pilotage, dans le but d'évaluer l'efficacité des mesures prises en matière de sécurité, de santé publique et de qualité de vie, tant pour les consommateurs que pour les riverains des quartiers concernés.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Conseillère.

Le Plan Crack a quand même permis de renforcer la prise en charge des usagères et des usagers de drogues. C'est le renforcement des maraudes. C'est l'augmentation des capacités d'hébergement d'urgence avec le dispositif Passeurs et il faut quand même noter que ce sont aujourd'hui 610 places d'hébergement chaque nuit à destination des usagères et des usagers de drogues. C'est aussi l'agrandissement de l'espace de repos porte de la Chapelle qui a vu, de ce fait, sa fréquentation augmenter. Et nous travaillons avec le maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, Éric LEJOINDRE, pour étendre les horaires, notamment le matin au moment de la rentrée des écoles.

Le Plan Crack, c'est aussi le dispositif de l'A.R.S. et vous insistez souvent sur la prise en charge psychiatrique en addictologie. Aujourd'hui, 70 places en province permettent d'accueillir des personnes en sevrage ; c'était initialement 50 places mais elles ont été revues à 70 du fait de la demande. Ce sont aussi des moyens supplémentaires mis en place par la Préfecture de police qui ont été présentés dans cette instance lors du dernier Conseil de Paris.

Alors, oui, malgré ces moyens supplémentaires, nous sommes lucides sur le fait qu'une partie du Nord-Est de Paris est encore confrontée à une situation difficile, vous l'avez souligné, pour les usagers de drogues mais aussi pour les riverains et nous poursuivons ce travail.

Le comité du pilotage s'est tenu avec la Préfecture de Région, l'A.R.S., le Préfet de police et le Parquet. Par un vœu de l'Exécutif, je vous propose donc de donner une suite favorable pour que cette feuille de route vous soit présentée en 4<sup>e</sup> Commission. J'espère que vous serez nombreux et nombreuses pour assister à cette présentation.

Dans ce vœu, nous vous proposons également que la Maire de Paris interpelle le Ministre de la Santé pour renforcer les capacités de prise en charge psychiatrique et pour ouvrir un chantier sur l'attractivité des métiers du champ du médico-social spécialisés en addictologie.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

Nous accueillons Mme LAVIELLE, représentante du Préfet de police.

Je vous donne la parole, Madame.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Madame la Maire.

La lutte contre le "crack" à Paris engage évidemment la responsabilité de plusieurs acteurs, la Préfecture de police, la P.R.I.F., l'A.R.S., la Ville de Paris, chacun dans son champ de compétences, conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan Crack, et également dans le cadre de ce comité de pilotage plus dédié dans le Nord-Est parisien.

Du côté de la Préfecture de police, nous sommes compétents sur le seul volet sécuritaire. Évidemment, nous accompagnons ces travaux, nous contribuons aux réflexions et nous continuerons de participer activement à ces comités de pilotage.

J'en profite pour évoquer rapidement tous les moyens que nous dédions à la lutte contre le "crack", qui est une de nos priorités d'action, pour réprimer à la fois les actes de délinquance liés aux usages des drogues, mais également pour assurer la sécurité des riverains.

Depuis le démantèlement du campement de Forceval, le 5 octobre 2022, la Préfecture de police engage de façon ininterrompue sur ce secteur, ainsi que sur d'autres sites sensibles du Nord-Est parisien, un dispositif de voie publique, que l'on peut qualifier d'exceptionnel par son ampleur, par l'importance des effectifs mobilisés, qui sont à la fois des services spécialisés des compagnies de sécurisation et d'intervention, renforcés lorsque c'est possible par des unités de force mobile : 674 U.F.M. ont été engagées depuis 2021 sur le secteur Stalingrad, Auguste-Baron et Eole et 113 depuis le début de l'année 2023, ce qui est considérable par rapport au nombre d'U.F.M. déployées à Paris.

En judiciaire, nous dédions des moyens très importants en investigation pour démanteler les filières d'approvisionnement des fournisseurs, mais aussi pour mettre un coup d'arrêt aux micro-réseaux qui alimentent le trafic de "crack" à Paris et qui nuisent bien évidemment à la qualité de vie des riverains. Ce sont 38 cuisines de "crack" alimentant le Nord-Est parisien qui ont été démantelées depuis 2021.

Enfin, nous engageons un travail de fond qui se retrouve dans les interpellations à la fois des trafiquants et des consommateurs. Sur le secteur Stalingrad, Eole et Auguste-Baron, 464 personnes ont été déférées depuis le 1er janvier 2021, dont 167 en 2023, et c'est plus de 823.000 euros d'avoires criminels saisis depuis 2021 et 370.000 euros depuis le début de cette année.

Le travail se fait également en judiciaire puisqu'il y a des suites judiciaires et nous travaillons en étroite collaboration avec le Parquet de Paris qui a une politique très proactive en la matière, une politique pénale très répressive.

Il y a également la problématique dans les transports en commun que ce comité de pilotage a mis en lumière, puisque l'insécurité et la présence de personnes dépendantes au "crack" sont très remarquées dans les réseaux de transports. Via la Sous-Direction régionale de la Police des transports, nous avons des effectifs dédiés, qui ont été renforcés là encore puisqu'ils sont passés de 999 agents en 2019 à 1.129 en 2022. C'est un renforcement significatif qui se poursuivra dans les mois à venir pour atteindre le seuil de 1.350 agents d'ici l'été 2024. C'est une présence qui est d'ailleurs soulignée par les riverains comme étant bénéfique.

J'en terminerai ici pour vous dire que, bien évidemment, nous nous associerons dans notre champ de compétences à la présentation des résultats de la feuille de route co-construite entre les différents partenaires du Plan Crack.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice, représentante du Préfet de police.

Est-ce que le vœu n° 71 déposé par le groupe Changer Paris est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

**Mme Farida KERBOUA**. - Je le maintiens parce que nous n'avons pas de réponse globale, merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Cela suffit, merci beaucoup. On a un temps de parole uniquement quand on le retire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 256).

## **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bilan des actions engagées dans le cadre de la M.I.E. sur "La santé à Paris".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 72 relatif à la présentation d'un bilan des actions engagées dans le cadre de la M.I.E. sur "La santé à Paris".

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE.

**Mme Véronique BUCAILLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en avril 2021, le groupe Changer Paris sollicitait le maire, par la voix de notre présidente Rachida DATI, en faveur de la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé à Paris.

Cette demande a été motivée par le constat alarmant de notre système de santé local et la difficulté d'accès aux soins pour les Parisiens. En effet, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a révélé les défaillances et les faiblesses du système de santé parisien qui donnait déjà des signes de fatigue inquiétants depuis plusieurs années.

Au cours de cette M.I.E. présidée par Jean-Pierre LECOQ, à laquelle j'ai participé, 62 préconisations ont été transmises par les élus du groupe Changer Paris dans l'intérêt des Parisiens. Au total, ce n'est pas moins de 71 préconisations qui ont été adoptées à l'unanimité. Parmi elles, certaines ont d'ores et déjà été mises en place.

Nous nous en félicitons et c'est dans une logique de totale transparence que nous formulons le vœu d'un état des lieux des mesures adoptées, tel qu'évoqué par Anne SOUYRIS alors adjointe en charge des questions relatives à la santé publique et aux relations avec l'A.P.-H.P.

Ainsi, avec les élus du groupe Changer Paris, je demande un bilan détaillé et régulier des mesures mises en place dans le cadre des préconisations de la M.I.E. sur la santé à Paris, avec une réflexion sur les propositions à mettre en œuvre, et que ce point d'étape soit présenté à intervalles réguliers.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. J'ai l'impression d'épuiser les présidents de séance aujourd'hui, c'est le quatrième que je vois passer !

En tout cas, j'ai bien noté l'attachement du groupe Changer Paris pour ce travail réalisé dans le cadre de la M.I.E. et je suis contente que l'on puisse avoir ce travail consensuel pour donner la priorité à la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Bien entendu, je donne un avis favorable à votre vœu et je m'engage à réaliser un point d'étape en 4e Commission. Nous allons avoir beaucoup de travail avec notre cher Président Gauthier CARON-THIBAUT.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à une belle unanimité. (2023, V. 257).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet de réorganisation des structures ambulatoires des pôles 5e, 6e, 7e et 16e arrondissements du G.H.U. Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 73 relatif au projet de réorganisation des structures ambulatoires des pôles 5e, 6e, 7e et 16e arrondissements du Groupe hospitalier universitaire Paris.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la santé mentale est un enjeu central de notre système de santé, et c'est particulièrement le cas dans une grande ville comme Paris qui concentre, on le sait bien, des populations aux origines, aux âges, aux problématiques de santé les plus variées, et j'oserais dire les plus compliquées.



Tous les professionnels de santé mentale le disent, des psychologues aux psychiatres en passant par les infirmiers, les psychomotriciens, etc., la psychiatrie doit être au plus près des patients. C'est dans ce contexte que j'ai appris, il y a quelques jours, que le G.H.U., le groupe hospitalier universitaire de Paris psychiatrie et neurosciences, envisageait de regrouper sur un seul site dans le 15e - même si je me réjouis pour mon collègue - en supprimant les structures ambulatoires des 5e, 6e, 7e et 16e arrondissements, en transformant au passage le site Garancière et en supprimant l'unique antenne du G.H.U. Paris dans le 5e arrondissement. Tout cela au motif, je cite, qu'on "élargirait au même moment l'offre de soins en préservant la proximité". Je ne vois pas comment on préserve la proximité en supprimant des centres ambulatoires.

Juste quelques chiffres. Les C.M.P. 5e, 6e et 7e, c'est une file active de 2.355 patients. Pour l'équipe psychiatrique pour les seules personnes âgées, il y a une surreprésentation dans le 5e des plus de 70 ans et des moins de 25 ans. Cette équipe psychiatrique personnes âgées suit une file active de 320 patients et ce sont surtout des maladies neurodégénératives, du syndrome de Diogène, c'est-à-dire des pathologies particulièrement compliquées et qui nécessitent des soins qui ne sont pas trop loin du lieu de résidence de ces malades. Enfin, l'hôpital de jour du pôle, ce sont 80 patients. Et là, que nous dit le G.H.U. ? Il nous dit que 2.900 usagers seront pris en charge sur un site qui est dans le meilleur des cas à 30 minutes de leur lieu de résidence.

Je sais, Madame l'adjointe, nous en avons parlé longuement, que vous êtes comme moi totalement opposée à ce projet qui s'est fait sans aucune concertation. Je dois dire que c'est la première fois que je vois un projet d'une telle ampleur fait sans aucune concertation de Mme l'adjointe et des maires d'arrondissement.

D'où mon vœu, je vous fais confiance, Madame l'adjointe, pour aller notamment au conseil de surveillance défendre, je l'espère, une position commune. Ce plan de réorganisation doit garantir évidemment le maintien des structures ambulatoires a minima.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour finir enfin sur les projets de délibération et vœux de la 4e Commission, je vous remercie, Madame la Maire du 5e arrondissement, pour ce vœu très important.

En effet, sur ce projet de réorganisation opéré par le G.H.U. du C.M.P. 5e, 6e, 7e et 16e qui serait dans un nouveau site dans le 15e et qui provoquerait la fermeture du site actuel, je tiens à rappeler notre attachement à ce C.M.P. dans le 5e arrondissement. Il est indispensable pour des patients âgés suivis depuis plusieurs années, mais aussi très important pour la santé mentale des jeunes étudiants dans ce quartier avec des établissements universitaires. Je sais que cela tient aussi à cœur de ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

Vous l'avez dit, ce centre réalise des visites à domicile et il est donc très en proximité avec ses patients. Cet éloignement géographique nous alerte puisque cela pourrait freiner l'accès aux soins de patients les plus fragiles qui peuvent être déstabilisés par ce changement et qui peuvent rencontrer des difficultés à prendre les transports en commun. Nous n'avons pas non plus de garanties aujourd'hui sur les conditions dans lesquelles serait ouvert ce nouveau site. Nous nous inquiétons donc de la discontinuité des soins.

Vu la situation de la psychiatrie en France aujourd'hui - je ne vous répète pas les 13 millions de Français et de Françaises qui souffrent de troubles psychiatriques -, je pense qu'on pourrait très bien avoir deux C.M.P. : ouvrir un C.M.P. si cela convient à M. le maire du 15e mais aussi garder notre C.M.P. dans le 5e.

Vous pouvez donc compter sur moi, Madame la Maire, pour le porter au sein du C.A. du G.H.U. et je donne donc un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

C'est donc un avis favorable à votre vœu, Madame la Maire du 5e arrondissement, comme vous le souhaitez. Merci pour l'engagement d'Anne-Claire BOUX sur ce sujet sensible.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce vœu est à nouveau adopté à l'unanimité. (2023, V. 258).

## Souhais de bienvenue aux militaires de l'opération "Sentinelle".

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, comme vous l'avez peut-être remarqué, ont pris place dans les tribunes les militaires de l'opération "Sentinelle" que nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui à l'Hôtel de Ville. Ils sont accompagnés de la Maire de Paris et du général ABAD, Gouverneur militaire de Paris. Je salue également Nicolas NORDMAN et Laurence PATRICE.

Bienvenue à vous dans la maison commune, dans votre maison. Merci à vous, non seulement de votre présence mais de la façon dont vous exercez vos missions au quotidien pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

## 2023 DSOL 161 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2024.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 161 : objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2024.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

**M. Hamidou SAMAKÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au fil des projets de délibération, dans à peu près tous les domaines, nous avons pris l'habitude de tous ces petits réajustements d'enveloppes que nous voyons passer pour soutenir telle ou telle structure mise à mal par l'augmentation des prix à la consommation, par le coût des fluides et des matières premières. Cela est bien sûr lié à une situation d'ensemble qui se retrouve partout en France, mais aussi en partie à une conjoncture géopolitique dont les tenants et les aboutissants échappent largement à notre Assemblée.

Si l'inflation augmente, c'est beaucoup moins le cas de nos marges de manœuvre. Nous l'avons abordé, lors des discussions budgétaires, et cela vaut la peine d'être rappelé. Dans ce cadre très contraint, nous avons constamment conservé la boussole du social, de la protection des plus vulnérables. Avec tous ces chiffres que nous avons entendus mardi jusqu'à en avoir le tournis, cet engagement se voit et se démontre.

Le projet de délibération qui nous occupe ici présente de nombreux points communs avec nos échéances budgétaires. Il est technique et se double en annexe du tableau fastidieux en petits caractères et, disons-le, qui ne parle pas nécessairement à tout un chacun.

Ce projet de délibération est pourtant essentiel et très bienvenu. Il signale enfin une respiration d'ensemble pour les établissements médico-sociaux et propose des mesures volontaristes en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de la protection de l'enfance.

En effet, le taux annuel d'objectif d'évolution de la dépense, le fameux O.A.E.D., était jusqu'ici très contenu : 0,5 % en 2016 et 2017, 0 % de 2018 à 2022 et enfin 1 % pour 2023. En 2024, nous proposons de le porter à 3 %. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que compte tenu de l'importante inflation de l'année qui s'achève, nous avons conscience des efforts conséquents qu'ont dû réaliser ces établissements et nous revalorisons dans l'ensemble les moyens accordés dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Car pour compenser l'effet de l'inflation, les établissements prennent sur leurs réserves propres, restreignent au maximum les dépenses, ce qui nécessairement impacte la réalité de la prise en charge et de son cadre.

En d'autres termes, malgré le contexte budgétaire contraint, nous augmentons significativement les moyens d'action de ces établissements qui mènent une action essentielle et accueillent les publics les plus vulnérables souvent dans des conditions très difficiles.

L'ensemble des mesures nouvelles prévisionnelles, tous secteurs confondus, s'élève ainsi à un peu moins de 10 millions d'euros, dont 4 millions d'euros pour le secteur du handicap qui pourra ainsi ouvrir 45 places supplémentaires en 2024, plus de 800.000 euros pour les personnes âgées, et près de 5 millions d'euros pour la protection de l'enfance. S'agissant de cette dernière, dont on sait à quel point les besoins sont nombreux, il s'agit de pouvoir créer environ 100 places pour les jeunes filles et garçons de 3 à 12 ans.

Derrière les chiffres, il y a une réalité, celle que vivent les établissements médico-sociaux. Il y a aussi un engagement, celui de notre collectivité envers les personnes qui en ont le plus besoin. Loin de l'optique néolibérale d'une réduction toujours plus drastique des moyens et des services, nous choisissons, nous, d'augmenter dans la mesure de nos capacités, leur capacité à remplir leurs missions dans de bonnes conditions. C'est une évolution plus que nécessaire à laquelle nous souscrivons pleinement.

Je vous en remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne évidemment la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire, c'est à vous.

**Mme Lamia EL AARAJE**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, cher Hamidou SAMAKÉ, pour votre intervention.

Ce projet de délibération est extrêmement important. Vous l'avez souligné, il s'inscrit dans un contexte de débat budgétaire que nous avons depuis le début de ce Conseil et qui permet de souligner, dans cette période inflationniste qui impacte très durement les services publics, que nous souhaitons proposer une modification de l'engagement financier de la Ville à destination des établissements médico-sociaux.

Effectivement, la viabilité économique de nos établissements est aujourd'hui impactée du fait de cette inflation, et la Ville souhaite soutenir ces établissements, à la fois parce que nous le devons à leur viabilité économique et parce que nous souhaitons maintenir un haut niveau d'engagement et de qualité des établissements au service des Parisiennes et des Parisiens qu'ils accueillent.

Nous ne pouvons pas les laisser victimes d'une situation économique qui ne dépend pas d'eux. Nous proposons donc, via ce projet de délibération, d'augmenter le taux directeur de l'objectif annuel d'évolution des dépenses applicables au budget des établissements et des services sociaux et médico-sociaux à 3 %. En 2022, l'augmentation était de 1 %. Dans les autres départements, l'augmentation se situe aux alentours de 2 %. Ici, à Paris, elle est de 3 %.

C'est avec les mesures salariales incluses, puisque je rappelle qu'un certain nombre d'ajustements ont été faits sur les salaires des personnels de ces établissements. Cette augmentation significative des dépenses s'accompagnera aussi de cette revalorisation salariale. C'est un effort conséquent de la part de la Ville pour accompagner les structures qui bénéficieront à plus de 85 % de cet ajustement.

Il s'agit également d'adapter les financements aux besoins actuels et aux impulsions que nous portons. Ainsi, nous proposons des mesures nouvelles pour un total de près de 10 millions d'euros : 820.000 euros en direction des personnes âgées, 4,5 millions d'euros pour la protection de l'enfance et près de 4 millions d'euros pour les personnes en situation de handicap.

Ces mesures nouvelles permettront aussi la création de 45 places pour les personnes en situation de handicaps qui viennent s'ajouter aux 99 places ouvertes en 2023, et ce, conformément aux engagements que nous vous avons présentés l'année dernière, quant à la stratégie handicap et accessibilité universelle 2022-2026.

J'en profite pour dire un mot très rapide. Cela s'inscrit aussi dans le plan de rattrapage inclusif 2030 lancé par l'Agence régionale de santé Ile-de-France, dans lequel la Ville s'inscrit pleinement. J'en profite pour souligner l'effort conséquent que cela va représenter et aussi la qualité du travail que nous menons actuellement avec l'Agence régionale de santé, la M.D.P.H., la Ville et évidemment l'Éducation nationale, en vue d'ouvrir de nouvelles places qui permettent de répondre aux besoins sur la base d'un diagnostic partagé. Ce diagnostic partagé, qui a été réalisé conjointement entre la M.D.P.H., l'A.R.S. et la Ville de Paris, nous permet de dire que nous avons aujourd'hui à ce stade 2.635 enfants sans solution et 2.400 solutions pour adulte attendues.

Dans le cadre de ce plan, nous demandons donc 5.000 nouvelles solutions à Paris. Nous travaillons conjointement, je l'ai dit et je le redis, avec l'A.R.S., la M.D.P.H. et l'Éducation nationale pour permettre l'ouverture d'un grand nombre de solutions nouvelles à Paris en 2024. J'en profite pour rappeler à la mobilisation l'ensemble des maires d'arrondissement. Je sais que nous échangeons étroitement et de façon régulière sur ce sujet, mais nous avons besoin de votre mobilisation pour nous aider, nous accompagner dans ce plaidoyer, mais aussi dans une ouverture effective de ces 5.000 solutions dès 2024, je l'espère, pour un grand nombre d'entre elles.

Nous proposons un renforcement de l'offre médico-sociale ciblée sur des handicaps prioritaires. Puis on viendra aussi renforcer la création de 120 places dans le secteur de la protection de l'enfance, via un appel à projets qui sera initié en début d'année, pour répondre, vous l'avez souligné, Monsieur SAMAKÉ, aux besoins d'accueil d'enfants de 3 à 12 ans.

Aussi, je vous invite évidemment à adopter ce projet de délibération et je remercie toutes celles et ceux, notamment les maires d'arrondissement, qui se mobiliseront à nos côtés en vue de permettre cette ouverture.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Lamia EL AARAJE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 161.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 161).

## **2023 DVD 119 - Association "Valentin Haüy" (AVH). - Distribution de télécommandes pour feux sonores. - Convention.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 119. Il s'agit de l'association "Valentin Haüy" et d'une distribution de télécommandes pour feux sonores. C'est une convention.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

**Mme Dominique KIELEMOËS.** - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le projet de délibération dont je vais vous parler maintenant ne manie pas des chiffres aussi importants que le projet de délibération précédent, mais il est à mes yeux - c'est un mauvais jeu de mots - extrêmement important.

Selon l'O.M.S., au moins 2 milliards de personnes dans le monde ont une déficience visuelle, dont environ 2 millions de Français. Ce nombre est amené à augmenter en lien avec le vieillissement de la population. Il doit doubler dans les vingt-cinq prochaines années, toujours selon l'O.M.S.

La Ville de Paris, consciente de cet enjeu majeur de santé publique, doit s'adapter à cette augmentation, en prévoyant d'ores et déjà de rendre notre espace public plus inclusif. L'accès à l'espace public pour tous et toutes constitue une priorité de notre mandature et ce, pour tous les types de handicap.

La défaillance visuelle pose des difficultés particulières pour la sécurité des piétons, mais il existe d'ores et déjà des solutions simples et efficaces. Parmi les nombreux aménagements de l'espace public déjà entrepris, je voudrais m'attarder sur l'installation des boîtiers de guidage sonore à destination des personnes déficientes visuelles, ce dispositif leur permettant de se repérer plus facilement dans leurs déplacements.

Le guidage sonore, ce n'est pas seulement un outil pour savoir quand on peut traverser la route, il permet plus largement à une personne aveugle ou malvoyante de se géolocaliser, de s'orienter, d'obtenir une information sur l'endroit où il se trouve et de se déplacer dans un établissement recevant du public. Mais pour que ce guidage sonore soit possible, il faut disposer de la télécommande d'activation universelle dédiée.

Repérer et accompagner les personnes qui ont besoin de cette télécommande, leur faire parvenir gratuitement, c'est ce à quoi s'engage l'association "Valentin Haüy", dont la vocation est d'être un appui à l'autonomie des personnes déficientes visuelles dans la vie sociale et professionnelle. La Ville de Paris s'engage donc à lui fournir 300 télécommandes, que l'association distribuera lors d'une ou deux journées événementielles organisées par la Ville de Paris dès le début de l'année 2024.

Je tiens à saluer ce projet de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Valentin Haüy" et vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole, peut-être d'abord à la maire du 7e arrondissement, Rachida DATI, qui a souhaité intervenir.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, cette association, que nous soutenons amplement dans le 7e arrondissement et avec laquelle nous travaillons depuis très longtemps, est une véritable institution, avec l'Institut national des jeunes aveugles qui est une institution incontournable, Madame la Maire, bien au-delà du 7e arrondissement puisqu'ils accueillent des enfants de toute l'Ile-de-France. C'est une institution très inclusive, très diverse, très ouverte et aussi très à la pointe des techniques notamment d'inclusion.

A ce propos, nous avons évoqué tout à l'heure ces télécommandes. Sur l'Institut national des jeunes aveugles, Madame la Maire, si vous étiez d'accord, il y a des mineurs que nous essayons pour la plupart d'intégrer dans les écoles primaires du 7e arrondissement par la voie d'une expérimentation - d'ailleurs avec l'accord de Patrick BLOCHE - et il nous manquerait 30 boîtiers pour les mineurs de cet Institut. Si vous acceptiez, dans le cadre de ce projet de délibération, qu'ils puissent être pris en charge par la Mairie de Paris, je vous en remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 7e arrondissement.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

**Mme Lamia EL AARAJE**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération extrêmement important. J'imagine que vous avez déjà toutes et tous vu, sur les feux rouges et les passages piétons dans la ville, des petits boîtiers de guidage sonore. Ceux-ci sont extrêmement importants. Vous pouvez les activer par vous-même en appuyant sur un bouton juste en dessous ou via des télécommandes qui sont l'objet de ce projet de délibération.

Pourquoi ce projet de délibération est-il important ?

Nous avons fait le choix à Paris de mettre l'accent sur les sujets relatifs à l'accessibilité universelle via différentes démarches : les quartiers à accessibilité augmentée, la mise en accessibilité de 100 % des lignes de bus parisiennes - nous pensons que la livraison de l'ensemble des arrêts de bus accessibles sera effective en avril 2024 - , ainsi que de très nombreux aménagements de l'espace public qui sont en train d'être réalisés.

Parmi ces aménagements de l'espace public, il y a ces boîtiers de guidage sonore à destination des personnes déficientes visuelles ou aveugles. Ces boîtiers, comme Dominique KIELEMOËS l'a évoqué, permettent aux usagers

de les informer de la rue dans laquelle ils se trouvent, de l'emplacement exact où ils se situent, ainsi que de la couleur du feu. Cela leur permet donc à la fois de s'orienter mais aussi de traverser de façon sécurisée.

Pour donner quelques éléments chiffrés : 10.578 modules sont aujourd'hui en place, qui équipent 5.289 traversées, et 2.500 modules dits innovants sont en cours d'installation et seront installés avant les Jeux olympiques et paralympiques.

Ces modules sont innovants parce qu'ils permettent d'équiper les traverses complexes. Jusqu'à présent, nous ne disposons pas de la technologie permettant d'équiper les traversées en deux temps, notamment avec des îlots, avec une sonorisation unidirectionnelle qui permet au guidage sonore d'un premier feu de ne pas interférer avec le guidage sonore du deuxième feu. Cela peut paraître très technique, dit de cette façon, en réalité, c'est éminemment important pour les personnes aveugles ou déficientes visuelles, sans quoi elles ne peuvent traverser ou se déplacer dans l'espace public en toute sécurité. Cette technologie a été testée en collaboration étroite avec de nombreuses associations, dont l'association "Valentin Haüy".

Cette télécommande d'activation universelle suppose donc que les personnes concernées puissent être équipées. Nous faisons le choix à Paris de les équiper de façon gratuite. Par conséquent, toute personne déficiente visuelle ou aveugle, enregistrée comme telle à la M.D.P.H. de Paris et vivant à Paris, peut bénéficier de cette télécommande. Je le dis parce que parfois l'information n'arrive pas malheureusement jusqu'aux personnes concernées.

Là aussi, je m'adresse aux élus que nous sommes toutes et tous et aux maires d'arrondissement, si vous avez connaissance de personnes concernées qui n'auraient pas cette information, sachez que vous pouvez les orienter, grâce à ce projet de délibération, vers l'association "Valentin Haüy" pour qu'elles puissent récupérer gratuitement leur télécommande.

Ce projet de délibération va donc nous permettre de signer une convention. Nous nous engageons à les distribuer gratuitement et bien sûr également aux mineurs. Ce sera donc avec grand plaisir notamment pour les jeunes mineurs de l'I.N.J.A.

Tout particulièrement, nous en avons échangé tout à l'heure, Madame la Maire Rachida DATI, concernant les jeunes déficients visuels ou aveugles qui sont aujourd'hui en scolarisation dans les écoles du 7e arrondissement, je vous propose que nous puissions avoir une réunion de travail spécifique pour voir ensemble les parcours de ces jeunes pour aller de l'I.N.J.A. aux écoles où ils sont en inclusion, afin que nous puissions renforcer les dispositifs dans l'hypothèse où des besoins spécifiques n'auraient pas été couverts à ce jour par les services de la voirie. Mon équipe reviendra vers vous très vite et vers votre cabinet, afin que nous puissions organiser ce temps de travail.

J'en profite pour vous dire deux mots supplémentaires. Nous travaillons actuellement avec Frédéric HOCQUARD et Pierre RABADAN sur l'hypothèse d'envisager aussi une distribution de ces télécommandes dans les lieux d'accueil des touristes. Je pense notamment aux gares, aux aéroports et à l'Office de tourisme de Paris. Nous étudions actuellement, avec la Direction de la Voirie, la possibilité d'avoir également une signalétique sonore en anglais, via des boîtiers d'activation qui seraient en français et en anglais, pour accueillir les visiteurs en situation de handicap à Paris.

J'en profite aussi pour faire un petit plaidoyer. Cela fait plusieurs fois que j'interpelle les Ministres en charge du handicap sur la définition de la déficience visuelle. Aujourd'hui, elle ne concerne que les personnes ayant une acuité visuelle diminuée. Or, cela a été évoqué aussi tout à l'heure par Dominique KIELEMOËS, il y a également la diminution du champ visuel, notamment liée à certaines pathologies comme le glaucome ou la D.M.L.A., qui font que les personnes sont par nature déficientes visuelles mais pas par définition dans le cadre de la loi. Il suffit d'une petite évolution réglementaire ou législative pour nous permettre de mieux accompagner les personnes déficientes visuelles du fait de la diminution du champ visuel. J'en profite donc pour porter ce message.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Lamia EL AARAJE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DVD 119).

Je vous remercie.

**2023 DSOL 51 - F.S.L. de Paris : convention de délégation avec le C.A.S.-V.P. pour la gestion du F.S.L. "Énergie" et avenant à la convention de mandat de gestion comptable et financière du F.S.L. avec la C.A.F. de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous commençons maintenant à examiner les dossiers qui correspondent à la délégation de Léa FILOCHE, avec le projet de délibération DSOL 51. Il s'agit du F.S.L. de Paris pour une convention de délégation avec le C.A.S.-V.P. pour la gestion des F.S.L. "Énergie" et d'un avenant à la convention de mandat de gestion comptable et financière du F.S.L. avec la C.A.F. de Paris. Voilà, je suis arrivé à la fin du titre.

La parole est à Camille NAGET.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le F.S.L. est vraiment un dispositif absolument indispensable. Indispensable parce qu'il vient aux familles, aux personnes, aux habitants, aux Parisiens et aux Parisiennes qui ont des difficultés avec leurs factures d'énergie. Et on sait combien le contexte, la période actuelle nécessite d'avoir un soutien au F.S.L. et celui-ci devrait même être renforcé.

Les dépenses liées au F.S.L. "Énergie" ont augmenté entre 2022 et 2023 de 252 %. Cela ne risque malheureusement pas de se tarir vu la politique menée au niveau national en matière d'énergie. EDF augmente de 10 % ses tarifs. Il y a eu la fin des tarifs réglementés du gaz au 1er juillet 2023, ce qui laisse craindre là aussi des augmentations, des envolées des factures de gaz.

De plus, nous sommes dans un contexte où les salaires n'augmentent pas mais stagnent, où l'inflation fait des ravages partout pour les familles, où les prix de l'alimentation explosent, où les prix des loyers ont augmenté puisqu'il a été voté la possibilité de les augmenter jusqu'à 3,5 %.

Pour les locataires du parc social, les bailleurs peuvent faire un effort pour limiter cette hausse de loyer, mais pour tous les locataires du parc privé, qui sont aussi celles et ceux qui habitent souvent dans les logements les moins bien isolés, dans des passoires thermiques, cette hausse des loyers va s'ajouter à la hausse des factures d'énergie.

A défaut d'avoir un Gouvernement qui encadre les prix de l'énergie, qui limite ces hausses, qui crée une véritable maîtrise publique de l'énergie, afin que chacun et chacune puisse avoir accès à ce besoin primaire à des tarifs raisonnables, heureusement que nous avons le F.S.L. pour pallier. C'est un peu l'amortisseur pour éviter les impayés de factures et que ceux-ci n'augmentent pas dans de trop grandes proportions.

Peut-être que ce F.S.L. pourra aussi agir ou être intégré, je ne sais pas comment mais c'est dans l'objectif de refonte du règlement des aides sociales municipales, que nous ne perdons pas de vue et sur lequel je sais, Madame la Maire, que vous travaillez beaucoup. C'est une refonte attendue et que l'ensemble des groupes présents qui siègent au C.A.S.-V.P. a acté.

Je sais tout le travail qui est mené à la fois par Léa FILOCHE et les services sociaux sur ce sujet et je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Et merci, chère Camille NAGET.

Chers collègues, le projet de délibération DSOL 51 qui vous est présenté a pour objet l'instruction et la gestion du F.S.L. "Énergie" et nos modalités de gestion avec la C.A.F. de Paris. Il s'agit d'un projet de délibération un peu technique, qui s'inscrit dans le cadre d'un travail de coopération entre notre collectivité, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et la C.A.F., mais qui fonctionne très bien en vérité depuis un peu plus de vingt ans maintenant.

Au-delà des aspects techniques de ce projet de délibération, Camille NAGET, chère Camille, vous me permettez d'aller un peu plus loin sur ce qu'est le F.S.L. "Énergie" et quel sens on essaye de lui donner. Cela me permettra également de vous présenter quelques éléments de bilan au titre de l'année 2023.

Vous le savez, le F.S.L., le Fonds de solidarité pour le logement, a pour vocation d'aider - c'est écrit ainsi dans son règlement - toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant. Dans ce cadre, nous développons une aide spécifique pour les ménages souffrant de précarité énergétique. Tel est donc le sens du F.S.L. "Énergie" qui peut, d'une part accompagner préventivement tout risque d'endettement, et d'autre part solder de façon curative des dettes liées à l'énergie qui auraient été contractées par les ménages en difficulté. On intervient donc sur les deux champs, en prévention et en curatif.

Avec la crise énergétique que nous traversons, vous l'avez très bien décrit, depuis notamment l'agression de la Russie sur l'Ukraine, cette aide avait déjà prouvé sa grande utilité et elle est devenue désormais essentielle et incontournable. On le voit tous les jours, les Parisiens les plus en difficulté sont obligés de faire des choix cornéliens

en permanence entre se chauffer, se nourrir, se soigner, s'offrir des loisirs éventuellement. Tout cela participe évidemment à l'équilibre des familles et le fait d'avoir ces choix cornéliens à faire en permanence rend complexe le quotidien de chacune et de chacun.

Au regard de cette situation, nous avons souhaité, dès le début de l'année et j'ai eu l'occasion de le présenter dans ce Conseil, de prendre des initiatives pour soulager les Parisiennes et les Parisiens les plus précaires. Ainsi, dès le 15 février 2023, nous avons rehaussé l'aide curative du F.S.L. "Energie" sur deux aspects : tout d'abord en augmentant le plafond d'aide, le passant ainsi de 200 à 500 euros dans la capacité que l'on a à pouvoir accompagner les familles, puis en augmentant le plafond d'éligibilité de l'aide ; il fallait jusque-là avoir 650 euros de ressources mensuelles maximum et on l'a passé au SMIC, soit à 1.390 euros.

Plus précisément, le bilan que nous tirons de cette année 2023 met en avant que plus d'un tiers des ménages bénéficiaires du F.S.L. "Energie" curatif présente un impayé de facture d'énergie de plus de 500 euros, mais également que le montant moyen d'impayé de ces ménages s'élève en vérité à 1.130 euros.

Au final, en 2023, nous constatons, grâce aux mesures que nous avons prises en début d'année, que nous avons plus 83 % de décisions favorables, c'est-à-dire que nous avons aujourd'hui 5.700 aides allouées contre 3.100 en 2022. C'est plus 252 % de dépenses engagées, c'est-à-dire 1,54 million d'euros en 2023 contre 440.000 euros en 2022. Le F.S.L. "Energie" préventif vient donc aussi compléter cela en engageant près de 30.000 aides et c'est considérable.

Nous avons donc répondu en 2023 par une aide aux Parisiens et nous espérons effectivement que nous pourrions continuer à être au rendez-vous des Parisiens en situation de précarité en 2024, parce que ce sujet reste très précieux, très important. Il participe à la manière dont la Ville construit notamment tout son dispositif de solidarité envers celles et ceux qui sont les plus fragiles. Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 51).

### **2023 DSOL 150 - Mesures salariales du secteur de lutte contre les exclusions. - Subventions (154.349 euros) à plusieurs organismes du champ de l'action sociale, en soutien aux revalorisations salariales. - Avenants.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Votre intervention sera longue, Camille NAGET ? Très courte.

Je vous donne donc la parole sur le projet de délibération DSOL 150. Il s'agit de mesures salariales du secteur de lutte contre les exclusions, de subventions à plusieurs organismes du champ de l'action sociale, en soutien aux revalorisations salariales avec des avenants.

La parole est à Camille NAGET.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Monsieur le Maire, très rapidement, nous souhaitons avec le groupe Communiste et Citoyen souligner ce projet de délibération qui est très important, puisque ce sont des subventions de la Ville pour soutenir les associations et leur permettre de revaloriser les salaires des travailleurs et travailleuses du champ social très largement.

On ne va pas refaire tout le débat sur les Ségur de la santé qui ont traité très injustement les salariés du secteur social en divisant les professions entre elles. C'est un secteur très difficile, par la difficulté des métiers et par la difficulté de leur situation. C'est aussi un secteur où les salaires sont bas. On n'y travaille pas pour gagner de l'argent, le secteur du social n'est pas TotalEnergies ! Pourtant, heureusement, qu'elles et ils sont là, qu'ils continuent à s'engager quotidiennement à faire ce travail.

Nous souhaitons donc aussi nous saisir de ce projet de délibération pour leur rappeler le soutien de notre collectivité et leur dire que nous savons ô combien leur travail est indispensable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Camille NAGET, chers collègues, ce projet de délibération nous permet effectivement dans un premier temps de saluer, et je souhaitais le faire de manière assez solennelle, le dévouement et l'engagement sans faille de

tous les professionnels de l'accompagnement social et du médico-social. On ne le fait pas assez, ni ici ni ailleurs, leur travail est parfois méconnu, souvent oublié, très souvent dévalorisé, mais il est essentiel.

Le secteur social est aujourd'hui en crise. Nous avons du mal à recruter car les professionnels du secteur ne sont pas assez payés, pas assez considérés. La crise des vocations est bien présente, les écoles de formation en travail social se vident, toute la filière d'emploi est aujourd'hui remise en cause.

Les remontées des associations démontrent un manque de 10 à 15 % de salariés et jusqu'à 40 % dans certaines structures, d'après les données compilées par les associations adhérentes de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux. Concrètement, c'est plus de 64.000 postes aujourd'hui vacants en France, selon la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement. 64.000 !

Si cette crise est nationale, elle est particulièrement violente à Paris. En cause évidemment le coût du logement, le coût de la vie qui impose aux professionnels du secteur de souvent vivre très loin de Paris, de la capitale, alors qu'ils travaillent très souvent en horaires décalés. Le coût de la vie est trop cher même pour se restaurer ou aller à la pause déjeuner. Tout cela a des effets quotidiens sur ces professionnels.

Alors, les mesures Combe - c'est ainsi qu'on les appelle du nom de l'ancien Ministre concerné - que nous allons appliquer avec le vote de ce projet de délibération vont permettre à tous les travailleurs du secteur social associatif, c'est-à-dire des travailleurs sociaux, des éducateurs spécialisés, mais aussi des personnels d'accueil, des personnels techniques, car il faut rappeler qu'ils font partie du champ social, de pouvoir bénéficier d'une augmentation salariale qui franchement n'est pas du luxe. Celle-ci qui est égale à 3 %, correspond à la retranscription de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique qui a été réévalué en juillet 2022. Cette augmentation est calculée en cohérence avec le cofinancement de l'Etat, ainsi qu'au prorata des financements aux associations citées dans le présent projet de délibération.

Concrètement, aucun travailleur du secteur social n'est écarté de cette mesure. On peut effectivement le comparer avec le Ségur qui n'était malheureusement pas du tout dans le même dispositif.

Cela concernera tous les salariés des cinq associations qui travaillent à l'accueil des réfugiés, "France Terre d'Asile", "Emmaüs Solidarité", etc. Je ne les cite pas toutes, vous les connaissez aussi bien que moi.

Cela concernera les 8 associations d'insertion et de solidarité qui font au quotidien de la veille sociale, le "Centre d'action sociale protestant", "Aux Captifs, la Libération", "La Mie de Pain", etc.

Cela concernera les associations réalisant des maraudes sociales dans les rues parisiennes, et permettez-moi de citer les associations "Oppelia" et "Les Enfants du Canal", dont les salaires n'avaient pas été revalorisés depuis des années et des années.

Pour terminer, ce sont aussi les salariés des associations réalisant des mesures d'accompagnement social personnalisé, comme "Apasso" ou "L'œuvre Falret".

Toutes ces associations ont aujourd'hui des conventions collectives qui ont évolué. En fait, nous avons décidé d'appliquer l'augmentation des salaires à la hauteur qu'il nous était possible de faire. Nous allons donc engager 154.349 euros de revalorisation salariale au titre de l'année 2023.

Ce financement était très attendu par nos associations et par les professionnels et je suis très fière de l'engagement de notre collectivité en leur faveur. Mais nous avons que cela ne répondra pas à tous les besoins exprimés par le secteur social. Nous appelons ici à un vrai plan Marshall pour restructurer ce secteur en crise, qui, je l'espère, pourra enfin porter une vraie considération et une vraie reconnaissance à ces métiers tant mérités.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 150.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 150).

La séance est levée, elle reprendra à 14 heures 30.

Bon appétit.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).*



**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous reprenons nos travaux pour cet après-midi.

**2023 DSOL 151 - Aide alimentaire et actions d'inclusion numérique. - Fonctionnement et investissement (Montant global : 341.000 euros).**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous reprenons par l'examen du projet de délibération DSOL 151 et l'amendement technique n° 74. Ce projet de délibération porte sur de l'aide alimentaire et des actions d'inclusion numérique, pour un montant global de 341.000 euros.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes. Chère Camille.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération, effectivement, apporte des subventions en fonctionnement à la fois sur l'aide alimentaire et l'inclusion numérique à plusieurs associations - je ne les détaillerai pas toutes dans mon intervention.

Je voulais quand même souligner l'un des projets qui est subventionné dans ce projet de délibération, qui est le projet "Watizat", qui est un projet formidable et utile d'associations qui ont eu l'idée de faire un petit livret traduit en plusieurs langues permettant d'expliquer comment fonctionne l'administration française, comment cela se passe quand on fait des demandes, où se référer, et ce "Watizat" parisien a même essaimé, puisqu'aujourd'hui, il en existe dans d'autres départements. C'est donc quelque chose de très utile et d'indispensable, et je vous invite d'ailleurs toutes et tous à aller le consulter, à vous en saisir, pourquoi pas en imprimer quelques exemplaires que vous pourrez avoir dans vos bureaux et que vous pourrez remettre à des personnes que vous rencontrerez, car c'est un outil vraiment formidable.

Ce projet de délibération porte aussi sur l'aide alimentaire. Vous le savez, l'aide alimentaire est absolument indispensable, j'ai envie de dire malheureusement, car on pourrait espérer et imaginer qu'en 2023, dans un pays comme la France, chacune et chacun puisse avoir accès à une alimentation de qualité, se nourrir correctement à chaque repas. Malheureusement, tous les sondages qui paraissent chaque année, que ce soit le baromètre du Secours populaire ou encore le rapport du Secours catholique sur la pauvreté, nous indiquent que ce n'est pas le cas.

Je voulais revenir sur les propos qu'a tenus M. le Préfet lors du vote du budget de la Préfecture de police de Paris. En effet, il nous a expliqué que son arrêté préfectoral pour interdire les distributions alimentaires dans le 19e arrondissement, à la frontière du 18e et du 10e arrondissement, était totalement fondé sous prétexte que ce serait une nuisance. Je voudrais rappeler que l'association "La Chorba pour tous" tient cette distribution alimentaire depuis des années, que "La Chorba pour tous" est une association extrêmement sérieuse qui fait un très gros travail pour permettre à toutes celles et à tous ceux qui en ont besoin de se nourrir par cette distribution alimentaire boulevard de la Villette qui est là - si je me trompe, Madame la Maire, vous me corrigerez -, il me semble, depuis quelques décennies et qui est connue et reconnue par les usagers, par celles et ceux qui en ont besoin. "La Chorba pour tous" a aussi son épicerie solidaire, fait énormément d'aide alimentaire, de prévention, d'actions autour aussi de la nutrition, du mieux manger, fait en sorte d'avoir accès à des produits de qualité. M. le Préfet nous a expliqué que cette distribution alimentaire serait connue jusque dans d'autres continents, notamment en Afrique, et que cela alimenterait la théorie complètement fallacieuse de l'appel d'air.

Tout de même, il faut être un peu sérieux. Peut-on imaginer qu'il y ait des gens qui vivent sur un autre continent et qui se disent "ah, il paraît que je pourrai venir manger un petit bol de soupe sous le métro aérien boulevard de la Villette" ? Je ne sais pas si vous allez souvent vous promener sous le métro aérien dans ce quartier, mais ce n'est quand même pas un lieu de villégiature très agréable et pour lequel on a envie de traverser la mer Méditerranée pour y manger un peu de soupe sur un bout de trottoir.

Soyons donc sérieux. Nous sommes très heureux que cet arrêté préfectoral indigne ait été retoqué, et nous passons le message à M. le Préfet que si, d'aventure, d'autres arrêtés de ce type devaient être pris, nous continuerions avec, je le sais, beaucoup de mes collègues à défendre l'aide alimentaire, à défendre ces distributions alimentaires jusqu'à ce qu'il y ait de vraies politiques de résorption de la pauvreté et que chacune et chacun puisse manger à sa faim.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE, pour cinq minutes.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci. Merci, Madame la Maire, merci, Camille NAGET, chère Camille, de me permettre d'abord de parler de ce projet de délibération et pour vos rappels justes sur la question de la distribution alimentaire en général et sur celles de Stalingrad et de "La Chorba pour tous", dont nous saluons non seulement l'utilité publique, et on sait à quel point elle l'est, mais aussi l'engagement des bénévoles et des salariés qui sont très précieux pour les habitantes et les habitants fragiles du 19e.

Mardi, nous avons voté le budget de la Ville de Paris, et c'est une grande fierté, budget qui témoigne de notre mobilisation sur de nombreux sujets, dont les solidarités font partie. En effet, chaque année, nous consacrons 40 millions d'euros à la lutte contre l'exclusion. C'est un choix politique que nous assumons pleinement et qui permet de financer des projets très concrets pour répondre aux besoins fondamentaux des Parisiennes et des Parisiens les plus exclus et pour faciliter leur quotidien.

Ce projet de délibération illustre les nombreuses initiatives soutenues dans tous les domaines de la lutte contre l'exclusion : l'aide juridique, l'aide alimentaire, l'inclusion numérique ou l'accès à l'information. Tous ces projets ont vocation à s'adresser aux publics les plus exclus dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion que nous portons depuis le début de cette mandature. C'est à la fois permettre à ces personnes d'accéder à un certain nombre de droits que l'on cible comme étant prioritaires et fondamentaux et c'est l'idée d'avoir un parcours qui permette à ces personnes de ne pas avoir de rupture d'accompagnement et d'accéder à leurs droits à tout moment, y compris en cas de changement de situation.

Concernant l'accès à l'information, on peut compter sur le guide d'information pour les personnes exilées à Paris. Edité par l'association "Watizat", ce guide fournit une information claire, de qualité qui est constamment vérifiée et actualisée, notamment sur la procédure d'asile, qui évolue beaucoup - on en parle encore en ce moment -, et sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement auxquels les exilés peuvent s'adresser sur l'entièreté du territoire parisien. C'est un outil riche, en plusieurs langues, particulièrement utile pour les principaux concernés mais aussi utile aux bénévoles et aux professionnels qui les accompagnent.

Concernant l'aide juridique qui vient en complément de l'accès à l'information, je vous propose de soutenir les permanences relais de l'accès aux droits du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Ces permanences assurées par l'association "Droits d'urgence" consistent à aller au-devant des personnes en offrant des permanences juridiques généralistes gratuites et confidentielles. Ce sont ainsi 35 permanences qui sont déployées sur les 16 établissements du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, donc des espaces parisiens des solidarités, dans les centres d'hébergement, dans des permanences sociales d'accueil ou dans des accueils de jour qu'on appelle les Espaces solidarité insertion. Ce choix de déployer des permanences sur les établissements du Centre d'action sociale de la Ville apparaît cohérent au vu du public accueilli, un public qui a des besoins d'accompagnement social, en situation de précarité, voire très souvent en situation de grande précarité.

Concernant l'inclusion numérique, nous avons l'opportunité de soutenir un projet mené par l'association "Reconnect", qui propose de faciliter les parcours d'insertion des publics précaires qui sont accompagnés justement par les dispositifs précédents et aussi par tous les acteurs de la veille sociale parisienne grâce au déploiement de 150 coffres-forts numériques. Ce coffre-fort numérique est pensé comme un espace de stockage et de sécurisation des papiers - pour des personnes à la rue, c'est très précieux -, mais c'est aussi une interface entre l'utilisateur et les institutions et les associations qui les accompagnent.

Enfin, sur l'aide alimentaire, nous sommes confrontés depuis plusieurs mois - on a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises dans cette instance - à une réalité préoccupante qui affecte durement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens les plus précaires mais pas seulement, et nous en sommes tous témoins, à savoir la hausse des prix des denrées alimentaires, y compris de première nécessité, l'augmentation du coût de l'énergie qui a mécaniquement plusieurs conséquences que sont l'augmentation des besoins alimentaires mais aussi la baisse des dons monétaires et en nature que les associations malheureusement constatent. Les fins de mois semblent arriver de plus en plus tôt et pour de plus en plus de personnes, et pour beaucoup, les perspectives d'amélioration, malheureusement, semblent s'éloigner. Ce contexte touche non seulement celles et ceux qui dépendaient déjà de l'aide alimentaire mais aussi ceux qui, avant, n'auraient jamais envisagé de se retrouver dans cette situation précaire et qui malheureusement font aujourd'hui la queue dans nos distributions alimentaires ou dans nos autres dispositifs accompagnant la question alimentaire.

Depuis des années, nous travaillons pour garantir des repas pour tous et à tous les moments de la journée et, ma complice Audrey PULVAR m'accompagne sur cela, à améliorer la qualité et l'origine des produits distribués et à intégrer l'aide alimentaire dans une approche globale de l'accompagnement social. Ce travail répond aux ambitions que nous portons depuis plusieurs années au sein notre Exécutif. Alors que personne ne souhaite revenir en arrière, la situation actuelle rend, je le sais, ces engagements de plus en plus difficiles à tenir.

Malgré ces difficultés, les associations ont fait preuve d'un engagement exemplaire. Chacune et chacun a su prendre largement sa part, qu'il s'agisse de distributions inconditionnelles mais aussi des dispositifs ouverts toute l'année ou de ceux créés en urgence pour répondre à une situation particulière - cela peut être un campement, cela peut être un gymnase ouvert ou une école vide que l'on ouvre aussi pour les personnes à la rue, cela peut être en période hivernale comme en période estivale. Dans ce cadre, toutes les associations ont fait preuve d'une remarquable capacité à répondre à une fréquentation sans précédent, tout en lançant de nouveaux projets et en repensant leurs méthodes de travail.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Et c'est une partie de ces associations que je vous propose de soutenir, "Les Marmoulins de Ménil", "Sant'Egidio" et "La Table Ouverte", qui participent dans leur projet au quotidien à soutenir ces publics.

Merci beaucoup.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère complice Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 74 de l'Exécutif, avec un avis favorable évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 74 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 151 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DSOL 151).

### **2023 DSOL 154 - Subventions (100.000 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 154 qui porte sur une subvention de 100.000 euros et des conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

On poursuit donc sur ce sujet et la parole est à Rudolph GRANIER, du groupe Changer Paris pour cinq minutes, cher collègue.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce projet de délibération DSOL 154 portant sur des conventions et subventions pour 100.000 euros pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique, vous ne serez pas étonnés que je répète mes propos de 2021 et 2022 pour attirer votre attention sur l'association "Accueil Laghouat". Je vous interrogeais donc l'an dernier et l'année d'avant après avoir signalé cette association sur les actions qui étaient menées, et je n'ai jamais obtenu de réponse du tout - non pas des réponses non satisfaisantes, je n'ai jamais obtenu de réponse.

Au mieux, vous me répondez que chaque association, dans le cadre des conventions, est tenue de déposer un bilan pluriannuel d'objectifs et de le présenter. Tout cela est très sommaire. Qu'en est-il réellement ? Quel est le suivi tout au long de l'année ? Vous me direz que tout figure dans ce fameux bilan annuel, mais la confiance n'exclut pas le contrôle, surtout lorsqu'il s'agit d'une association ayant tenu des propos très contestables.

Nous ne remettons évidemment pas en cause les cours de français et les cours d'alphabétisation que propose cette association. En revanche, dès lors qu'il est demandé que toute personne immigrée puisse bénéficier dans des délais très courts, je cite, "de logement, de santé, de travail, d'aide sociale", et j'en passe, vous mettez à mal le pacte républicain. Il a été fait un appel à la régularisation intégrale des sans-papier, il a été évoqué le droit de vote pour chacun dans n'importe quel pays où il vit, et évidemment il a été évoqué des salaires qui devraient être égaux pour tout le monde. Ce n'est plus du militantisme, c'est de l'utopie dont on connaît les limites historiques.

Je disais à l'instant que la confiance n'exclut pas le contrôle. Le problème, c'est que vous n'incitez pas à la confiance avec votre gestion, d'autant plus que nous vous savons conciliants avec l'effritement des valeurs républicaines, comme l'illustre la subvention attribuée à cette association que je viens de citer. Nous regrettons tous que certaines personnes qui font des efforts et qui souhaitent s'intégrer en France soient mises au même niveau que celles qui ne souhaitent pas s'intégrer.

C'est quelque chose qui nous tient à cœur, au groupe Changer Paris. Par conséquent, nous demandons un vote disjoint sur l'article 18 et nous voterons contre le militantisme politique, et j'attends avec une impatience certaine la surenchère de l'un des Thénardier de service exploitant de la misère.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Vous êtes contre le militantisme politique ? Ah, le nôtre, oui. Si c'est le nôtre, forcément ! Forcément, cher collègue. Je me disais bien.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour les écologistes pour cinq minutes.

**M. Sylvain RAIFAUD.** - Merci, Madame la Maire.

C'est bien Sylvain RAIFAUD qui va prendre la parole pour répondre à M. GRANIER et soutenir aussi au passage, évidemment, ce projet de délibération qui est extrêmement important.

Vous avez 30 % des personnes en France qui ne sont pas à l'aise pour faire des démarches administratives dématérialisées, numériques, alors que de plus en plus d'administrations forcent un peu le passage sur cette question, et on voit bien que l'accompagnement qui est proposé par les associations est absolument indispensable. Il y a une nécessité d'accompagner au plus près, et les administrations devraient le faire elles-mêmes. Quand on ferme des guichets parce qu'on a dématérialisé le guichet en question, cela ne va pas du tout. On devrait au contraire maintenir les guichets ouverts pour accueillir les personnes et les aider à faire les démarches dématérialisées.

Eh bien, c'est ce que font les associations et c'est la raison pour laquelle il est important de soutenir les centres sociaux, les associations d'aide aux plus démunis, les associations qui font de l'hébergement d'urgence pour les personnes qui sont demandeuses et demandeurs d'asile, pour les foyers de jeunes travailleurs, qui font l'objet de ce projet de délibération. Tout cela s'inscrit, comme cela a été écrit dans le projet de délibération, dans la Stratégie parisienne d'inclusion numérique, et j'ai bien noté la question du matériel reconditionné, du reconditionnement du matériel ancien, qui est une demande vis-à-vis des associations. Je sais que la question avait été posée aussi sur le fait d'encourager et de mettre à disposition des logiciels libres sur ces équipements, et je pense que c'est quelque chose que nous devons continuer de porter.

Mais je voudrais dire quand même un mot sur la demande de vote disjoint qui a été faite par M. GRANIER. C'est vrai que vous citez Hugo en parlant des Thénardier ; j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer le Javert que vous tentez d'incarner dans cet hémicycle. Je croyais que vous en aviez fini avec cet exercice de style lorsque vous avez eu le résultat de votre candidature aux législatives. Vous avez fait 3 %, Monsieur Javert, 3 %, Monsieur GRANIER, dans cette élection, parce que vous avez tenté... Parce que vous avez tenté... Parce que vous avez tenté... J'ai la parole et je vais argumenter.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Un peu de calme, s'il vous plaît. S'il vous plaît, chers collègues.

**M. Sylvain RAIFAUD.** - J'ai la parole et je vais argumenter pour vous dire...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

**M. Sylvain RAIFAUD.** - ... que c'est cet exercice de style que vous avez engagé, à un moment...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

**M. Sylvain RAIFAUD.** - ... de dénoncer les associations qui expriment un point de vue, de dénoncer le droit à des personnes qui sont dans la direction d'associations de donner leur point de vue. Et vous citez également le cas de l'association "Laghout", dont vous trouvez que les dirigeants sont totalement sortis du cadre, vous parlez d'utopie... Les écologistes ont été traités d'utopistes pendant des décennies, et tout d'un coup, tout le monde vient sur nos positions ! Et vous considérez que l'utopie n'a pas droit de cité dans le débat public ? On est où ?

Vous dénoncez aussi le fait que les dirigeants de cette association - ce n'est même pas l'association -, les dirigeants de cette association soutiennent le droit de vote...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Un peu de calme.

**M. Sylvain RAIFAUD.** - ... des étrangers. Je rappelle que deux Présidents de la République en France ont été élus en annonçant qu'ils allaient donner le droit de vote aux étrangers aux élections locales, et nous sommes un certain nombre à continuer de dire que ce serait une bonne idée d'aller dans cette direction-là ! Pourquoi est-ce que vous considérez qu'une association dont l'un des dirigeants demande le droit de vote des étrangers aux élections locales ne serait pas habilitée à recevoir des subventions de la Ville ?

Vous faites une insulte à la démocratie ! Vous êtes une insulte à la République, Monsieur, lorsque vous vous comportez de cette façon-là !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci... Merci, cher collègue. Bon, cela a au moins l'avantage de faire revenir dans l'hémicycle d'autres collègues qui peut-être passaient un peu de temps à côté et qui, entendant la bonne ambiance qui règne dans nos débats, se sont dit qu'il fallait participer. Voilà, merci beaucoup à tous les deux.

Je voudrais quand même... Je vais ramener un peu de concorde dans cet hémicycle, j'en suis sûre, non par ma simple présence mais en vous invitant à accueillir nos invités de l'Institut catholique de Paris dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Ils sont étudiants en master 2 en Politique environnementale et soutenable.

Alors, pour répondre à ce dialogue constructif entre MM. GRANIER et RAIFAUD, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE pour cinq minutes, Madame la Maire.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, merci, Messieurs, chers collègues.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer plusieurs fois au sein de cet hémicycle, le numérique représente une opportunité pour de nombreuses personnes. Pour autant, son développement participe parfois à la création de nouvelles inégalités en raison de la fracture numérique ou de l'illectronisme. Les publics concernés par l'exclusion numérique sont divers, ce sont des jeunes, ce sont des seniors, ce sont des personnes non qualifiées, des personnes réfugiées, et nous avons vocation à nous adresser à toutes ces personnes, sans condition.

Pour ces raisons, nous portons à Paris une politique très transversale avec mes collègues adjoints, et je les cite parce qu'ils sont précieux dans le dispositif - Patrick BLOCHE, Hélène BIDARD, Véronique LEVIEUX, Mélody TONOLLI - et qu'ils sont très investis sur ce sujet. On est, encore une fois, très mobilisé.

Cette politique se matérialise concrètement par des ambitions importantes formulées dans le second volet de notre Stratégie parisienne d'inclusion numérique - cher Monsieur GRANIER, vous le trouverez sur le site Internet de la Ville, vous verrez, ce sera très instructif de le lire. Signée en novembre 2022 avec la C.A.F., avec la Caisse primaire d'assurance maladie, avec Pôle emploi, avec la Mission locale, avec La Poste, avec la M.D.P.H. et avec Orange, elle s'articule autour de cinq engagements très forts : viser l'autonomie numérique des publics pour une meilleure insertion sociale et professionnelle, faciliter l'accessibilité aux services publics des personnes éloignées du numérique, éduquer les Parisiens au numérique et prévenir les risques, développer l'accès à l'équipement et à la connexion en direction des publics en situation d'exclusion, et développer les services d'inclusion au numérique de proximité.

Cette première année a été marquée par la poursuite de projets et par la structuration de la stratégie grâce à la mise en place d'outils et d'instances de gouvernance. Cette stratégie est également territorialisée "via" des conseillers numériques dans les mairies d'arrondissement et dans les espaces parisiens de solidarité. Sur les 91 actions inscrites dans la stratégie, à laquelle je vous invite encore une fois à vous référer, près des deux tiers ont déjà été réalisées ou sont en cours de finalisation ou de réalisation, preuve de la mobilisation de tous les signataires sur ce sujet.

Je n'ai pas l'impression que cela les intéresse beaucoup.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît. Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Le projet de délibération dont il est question aujourd'hui répond donc à un enjeu important que je viens de citer, celui de développer l'accès à l'équipement et à la connexion. En effet, si le taux d'équipement est élevé en France, l'accès à l'équipement reste un problème pour les plus précaires, qui n'ont pas ou peu d'outils numériques. Ce projet de délibération s'inscrit donc dans un éventail d'actions plus large que nous menons.

A ce titre, concernant les téléphones...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Monsieur GUILLOU, s'il vous plaît... Monsieur GUILLOU, s'il vous plaît.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - ... portables, la DAE a lancé dans le 14e arrondissement une campagne de tests, de collecte de téléphones portables à domicile et par voie postale en partenariat avec "Ecologic" et "Emmaüs Connect". Une collecte a eu lieu en juin 2023 auprès des Parisiennes et des Parisiens et des agents de la Ville - vous aussi, vous y avez participé, Mesdames et Messieurs. 200 téléphones ont pu être offerts à "Emmaüs Connect" et au Samu social de Paris, dont une partie aux femmes accueillies à la halte pour les femmes en bas de l'Hôtel de Ville. A Paris, les résultats ont été très satisfaisants : 44 % des 1.352 téléphones collectés ont pu être reconditionnés contre 16 % au niveau national.

Concernant les ordinateurs portables, la Direction des Solidarités a organisé plusieurs campagnes de dons d'ordinateurs reconditionnés pour les associations parisiennes de l'urgence sociale et de l'inclusion numérique. Parallèlement, un partenariat entre "Emmaüs Connect", la Direction des Solidarités et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi a permis de développer une véritable filière de reconditionnement des ordinateurs portables, qui permet ensuite de les redistribuer aux plus précaires "via" une orientation sociale. Une aide financière peut être octroyée pour l'achat du matériel par la C.A.F., des fonds d'aide aux jeunes Parisiens et les services sociaux.

Le projet de délibération que je vous propose aujourd'hui s'inscrit donc en continuité avec toutes ces actions et en complémentarité avec les subventions allouées en fonctionnement aux centres sociaux, aux espaces publics numériques et autres associations d'inclusion numérique.

Comme chaque année, nous initiions un appel à projets pour permettre l'acquisition d'équipements numériques. Conscients que les démarches administratives en ligne se sont fortement développées au cours de ces vingt dernières années, avec un accroissement particulier depuis le Covid, et qu'elles peuvent également générer de fortes inégalités, nous avons fait le choix de soutenir les projets d'accompagnement des publics dans leurs démarches administratives en ligne. Les 36 projets soutenus aujourd'hui y participent tous. Qu'ils soient organisés individuellement ou collectivement, dans des permanences, dans des ateliers, dans l'espace public, à domicile ou chez un partenaire, associatif, institutionnel, nous avons favorisé des projets proposant du reconditionnement à tous les niveaux. Cela participe de notre engagement à intégrer dans la transition écologique tous nos projets de solidarité.

Du coup, je vous invite évidemment à voter en faveur de ce projet de délibération dans son ensemble.

Pour revenir sur l'association citée par M. GRANIER, je rappelle que ce sont des sommes modestes, que c'est 2.000 euros. Effectivement, elle coche toutes les cases qui correspondaient à l'appel à projets que nous avons mis en place, ils ont répondu à tous les critères. C'est un atelier d'aide aux démarches avec des besoins d'écrans tactiles pour les écrivains publics et un ordinateur portable. On est très satisfait de leur action numérique, et l'activité d'écrivain public, je le rappelle, est essentielle et elle est même très précieuse pour toute une série de publics.

Vous êtes, Monsieur GRANIER, hors-sujet en attaquant cette association de ce point de vue, car l'objet de ce projet de délibération est bien de s'intéresser aux plus précaires, d'où qu'ils viennent et de manière inconditionnelle.

Merci beaucoup.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je suppose que la demande de vote disjoint est maintenue. Nous allons donc mettre aux voix l'article 18 de ce projet de délibération avec une demande de vote disjoint du groupe Changer Paris.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'article 18 du projet de délibération DSOL 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 18 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DSOL 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 154).

### **2023 DSOL 159 - Subventions de fonctionnement (152.350 euros) à six bagageries parisiennes au titre de 2024.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Chers collègues, juste une petite remarque. Il y a un bruit de fond permanent pendant les interventions de l'Exécutif, en l'occurrence pendant l'intervention de Léa. S'il vous plaît, et c'est valable pour la majorité comme pour l'opposition, merci de tenir compte des interventions de l'Exécutif.

Comment ? Ah oui, mais cela venait plutôt de cette partie de l'hémicycle. L'honnêteté m'oblige à dire que c'était à égalité entre majorité et opposition, toutefois dans cette partie de l'hémicycle.

Alors poursuivons, chers amis. Nous examinons le projet de délibération DSOL 159, qui porte sur une subvention de fonctionnement pour un montant de 152.350 euros à 6 bagageries parisiennes.

La parole est à Mahor CHICHE, pour le groupe Paris en commun. Cher Mahor, pour cinq minutes.

**M. Mahor CHICHE**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Paris sera toujours une ville accueillante, solidaire, inclusive, ouverte à toutes et tous. Cette réalité que nous vivons au quotidien nous oblige, tant en matière d'égalité que de dignité humaine. Ces combats sont incarnés tous les jours par nos actions à destination des personnes vulnérables et en particulier les personnes sans-abri. L'objectif de zéro sans domicile fixe est devenu un leitmotiv des candidats politiques à la présidentielle, des responsables politiques. Pourtant, la grande précarité, la misère est chaque jour de plus en plus visible et plus dure.

Ainsi, j'ai souhaité intervenir aujourd'hui sur ce projet de délibération qui concerne 10 bagageries, dont 6 sont déjà financées par la Ville. Ce projet de délibération accorde en fonctionnement un montant total de 152.350 euros, et au fil des années et des expériences, ces bagageries sont devenues un outil concret d'intégration et de solidarité pour les usagers. En effet, notre plan de mandature est concret et ambitieux. À ce jour, nous avons 10 bagageries qui fonctionnent, bagageries qui sont des lieux de vie. Elles permettent aux usagers de disposer d'un espace privé pour le dépôt de leurs effets personnels mais aussi pour se poser, se reposer, dialoguer, se mettre un moment en sécurité.

L'offre globale de casiers, comme l'a rappelé Léa FILOCHE, est à ce jour de 550 casiers qui servent de véritables coffres-forts. Les usagers peuvent ainsi venir passer un moment convivial, prendre un café, échanger avec des bénévoles des associations, créant ainsi du lien social, un lien social qui favorise l'accès aux droits et aux soins, ainsi qu'une éventuelle orientation vers la sortie de rue. Ils ont ainsi également accès à des ordinateurs, à des blogs, à des mails, à des informations liées aux offres d'emploi, ils se connectent aux administrations, et c'est évidemment essentiel pour franchir ce premier pas. En outre, de multiples activités se sont développées, à savoir des

manifestations festives, des visites de musées, d'expositions, des ateliers artistiques, des animations de blogs, ou du cinéma.

Ces services sont essentiels pour les plus précaires, ils sont une ressource de proximité importante. C'est pourquoi les perspectives d'augmentation du nombre de bagageries dans Paris sont en cours en 2024. Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, nous avons deux conseils de quartier qui à travers leurs habitants ont porté un projet de bagagerie, la bagagerie du Canal, qui est ouverte le matin et le soir, pour que les personnes sans-abri puissent se décharger de leurs affaires dans la journée.

Cette initiative d'habitants est à saluer, elle montre l'esprit de solidarité des Parisiennes et des Parisiens. J'en profite pour saluer le remarquable travail des associations et évidemment l'action des agents de la DSOL qui œuvrent pour la coordination de ces bagageries en lien avec lesdites associations. Grâce au soutien financier de la Ville, ces actions simples, concrètes, utiles sont rendues possibles.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour cinq minutes, Madame la Maire.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci. Merci, Madame la Maire, cher Mahor CHICHE, chers collègues.

Vous l'avez dit, Mahor, les bagageries sont de véritables lieux ressources, des maillons indispensables de la solidarité permettant aux personnes à la rue de stocker leurs affaires en toute sécurité. Au-delà de ce service essentiel, les bagageries sont aussi des lieux repères qui sont générateurs de lien social. Les bénévoles sont toujours très investis, échangent sans jugement, proposent des activités et des moments conviviaux. Je tiens ici à remercier et à saluer, comme vous, tous ces bénévoles de la solidarité qui font vivre ces lieux et qui les animent au quotidien. C'est grâce à leur soutien qu'à Paris nous pouvons compter sur près de 500 casiers répartis dans 10 bagageries qui représentent, je le rappelle, la moitié de l'offre métropolitaine.

En janvier 2023, à la suite de la Nuit de la Solidarité, nous avons fait le constat que le besoin de bagageries à Paris et dans les 27 communes de la Métropole du Grand Paris était celui qui était le moins bien couvert. A la lumière de ce constat, nous nous sommes mobilisés pour développer un nombre de bagageries en augmentation avec une approche territorialisée pour être au plus proche des besoins du terrain. Grâce au soutien des mairies d'arrondissements, ce sont au total 4 nouvelles bagageries qui ouvriront dans les prochains mois dans les 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements et, parallèlement, dans les prochains mois, des casiers solidaires seront aussi installés à Paris Centre. Les casiers solidaires sont des espaces privatifs sécurisés implantés dans l'espace public, qui sont accessibles 24 heures sur 24, parce que, parfois, les horaires des bagageries peuvent avoir des contraintes. Ils favorisent un environnement sécurisé pour les personnes sans-abri. De plus, ce projet s'accompagne d'une aide sociale : chaque bénéficiaire reçoit un accompagnement social pris en charge par "Emmaüs Solidarité", visant effectivement à les accompagner vers la sortie de rue.

L'approche de cet accompagnement diffère des maraudes conventionnelles en allant vers les personnes sans-abri. C'est un service qui est complémentaire aux bagageries et destiné aux personnes qui sont ancrées dans l'espace public et qui ne souhaitent plus, ou pas, se diriger vers les structures de veille sociale que nous connaissons et que nous soutenons aussi.

Ce sont des projets dont nous sommes fiers, qu'il faut concrétiser encore et qui compteront comme de véritables structures de proximité dans tout le maillage social que nous construisons dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion. Nous voyons que ces initiatives continuent d'infuser et nous poursuivons ce travail avec pour objectif de compter une bagagerie par arrondissement d'ici la fin du mandat.

Merci beaucoup.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 159).

**Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'hébergement des familles et enfants à la rue et à l'anticipation des fermetures de places dans les hôtels parisiens.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n<sup>os</sup> 75 et 75 bis sont relatifs à l'hébergement des familles et enfants à la rue et à l'anticipation des fermetures de places dans les hôtels parisiens.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

**M. Nour DURAND-RAUCHER.** - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je pense que nous sommes ici toutes et tous d'accord pour être scandalisés par la situation actuelle. J'en ai déjà parlé, malheureusement, il y a un grand nombre de personnes que nous voyons autour de l'Hôtel de Ville avec des enfants, des poussettes à la rue, mais aussi partout quand on se balade le soir ou la nuit dans Paris et que l'on observe dans les recoins. Les familles et les enfants sont là.

Il y a eu des lieux ouverts ces dernières semaines par la Ville pour pallier ce problème, et pourtant, il est encore présent. C'est un problème de long terme qui s'installe et qui fait office de normalité, mais c'est une normalité inacceptable et nous ne devons jamais nous habituer à cet état de fait. Sur le long terme, effectivement, on parle d'une absence de politique de logement et de création de logements suffisamment importante de la part de l'Etat depuis maintenant 25 ans. Cela fait 25 ans que l'on ne crée plus assez de logements, et on peut même remonter, en fait, au début des années 1990, même si, à cette époque, c'était encore largement rattrapable. Il y a donc un énorme souci qui fait qu'aujourd'hui, on est obligé de demander beaucoup plus de places d'hébergement pour ces familles, et c'est ce que nous faisons.

Evidemment, nous demandons à l'Etat d'assurer son travail en matière d'hébergement, car c'est une de ses missions, mais nous demandons aussi que la Ville puisse l'anticiper, car nous savons maintenant que l'Etat fait régulièrement défaut quant à ses obligations, et qu'elle puisse proposer d'ouvrir des lieux plus régulièrement. Il nous est en effet insupportable de penser que des femmes enceintes accouchent à l'hôpital et se retrouvent à rester à l'hôpital, en sachant que, sinon, le seul choix pour elles, avec un nouveau-né, serait la rue.

Ainsi, nous demandons que la Ville demande des places d'hébergement d'urgence supplémentaires et des logements sociaux et que l'Etat cesse d'utiliser une échelle de vulnérabilité qui met en concurrence les vulnérabilités. Nous voulons une vraie politique de création de logements, et il faut que nous-mêmes nous réquisitionnions urgemment les lieux vacants, nécessaires...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

**M. Nour DURAND-RAUCHER.** - ... et que nous trouvions des solutions palliatives à la reprise en main des hôtels par leurs propriétaires en vue...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Nour DURAND-RAUCHER.** - ... des Jeux olympiques qui, sinon, risquent de contribuer à un nettoyage social de notre ville, dont nous ne voulons pas.

Pardon, j'ai été long, merci.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, cher Nour DURAND-RAUCHER.

Pour répondre, la parole est à Léa FILOCHE et Dominique VERSINI. Vous avez théoriquement deux minutes à vous partager. Je vous laisse faire.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci. Merci, cher Nour.

Effectivement, le vœu déposé aujourd'hui s'inscrit dans la lignée des discussions que nous avons déjà eues malheureusement plusieurs fois dans cet hémicycle. Vous l'avez très justement dit, les situations dramatiques se multiplient, les besoins explosent et le Gouvernement continue de faire la sourde oreille. Pendant des mois, nous avons alerté, nous avons interpellé, et face à l'inaction du Gouvernement et poussés par une indignation collective légitime, des maires d'arrondissement de notre majorité, avec le soutien de la Ville, ont ouvert plusieurs lieux municipaux pour accueillir des familles. Ce ne sont pas nos compétences. De nouveaux gymnases ont également ouvert pour mettre à l'abri près de 200 personnes, encore une fois dans des conditions qui ne sont pas suffisamment dignes et pas à la hauteur de l'enjeu.

Le système actuel ne peut pas continuer ainsi. Paris est la collectivité de France qui compte le plus de places d'hébergement d'urgence sur son territoire, qui permettent notamment de mettre à l'abri des familles à la rue avec des enfants en bas âge. Mais le 8 décembre dernier, la Maire de Paris l'a redit officiellement au Préfet de Région, nous souhaitons faire davantage, nous devons faire davantage. Compte tenu des besoins, nous allons amplifier cet engagement volontariste, continuer notre travail de prospection et proposer à l'Etat la création de 2.000 places d'hébergement supplémentaires pour des publics relevant pourtant de sa compétence, avec le souci d'une répartition territoriale équitable.

Cette proposition vient compléter l'engagement que nous prenons aussi dans le cadre de la protection des enfants, et je laisse ma collègue Dominique VERSINI compléter en ce sens.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Léa.



Je reprends à mon compte tous les propos, évidemment, de Léa FILOCHE et je dirais que depuis la création du Samu social il y a trente ans, c'est la première fois qu'il y a des familles avec des enfants à la rue dans de telles conditions. C'est vrai que c'est inédit et que les critères sont absolument indignes, les critères de vulnérabilité, et je rejoins ce qu'a dit Nour sur ce sujet.

Bien sûr, la Ville de Paris a une compétence au titre de la protection de l'enfance, qui est celle des femmes enceintes isolées et des femmes isolées avec des enfants de moins de 3 ans. Dans ce cadre, nous prenons en charge au titre de la protection de l'enfance près de 2.000 personnes, environ 600 familles. Un tiers sont spécifiquement des femmes isolées enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans, comme c'est prévu dans l'article L. 222-5, et deux tiers sont des familles en grande vulnérabilité qui devraient relever de l'Etat mais qui ont besoin aussi d'un accompagnement en protection de l'enfance. Nous les prenons donc en charge même s'il y a un papa ou un enfant de plus de trois ans scolarisé, parce qu'à ce moment-là, il y a besoin de l'accompagnement de protection de l'enfance, qui nécessite notre accompagnement. C'est quand même un budget de 21 millions d'euros.

Je veux juste préciser que parmi ces 600 familles, 430 sont hébergées dans des hôtels "via" des plages gérées par le Samu social, que nous payons au Samu social, et 150 familles se voient attribuer une aide financière dans l'attente que le Samu social trouve des places. En fait, on tourne en rond en permanence.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Ainsi, vous l'aurez compris, on est dépendant du nombre de places que le Samu social arrive à trouver, et comme il est saturé, on fait attendre des familles, c'est clair. Elles sont prises en charge mais elles ne sont pas toutes prises en charge en temps réel, et c'est un véritable problème.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, Dominique, merci, Madame VERSINI. Désolée, mais le temps a été largement dépassé.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Je vais m'arrêter là. On m'avait dit que c'étaient deux minutes pour chacune compte tenu de l'importance du sujet, mais ce n'est pas grave...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - ... je pense que mes collègues ont compris.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Absolument. Vous avez fait quatre minutes à toutes les deux.

En réponse au vœu n° 75, l'Exécutif a déposé le vœu n° 75 bis. Le vœu n° 75 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2023, V. 259).

## **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des campements.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 76 qui est relatif à la multiplication des campements.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

**Mme Hélène JACQUEMONT**. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, la multiplication des campements de personnes à la rue observée dans l'ensemble du 17<sup>e</sup> et d'autres arrondissements de Paris n'a échappé à personne. Ce phénomène peut être en partie expliqué par la fin du conventionnement avec l'Etat d'un grand nombre d'hôtels à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques. Le problème est que la multiplication des campements et leur expansion entraînent des situations difficiles à maîtriser pour les arrondissements.

Les difficultés rencontrées portent autant sur l'accompagnement social des personnes à la rue que sur les conséquences possibles pour le voisinage. Il est clair que ces situations perdurent, notamment à cause d'un processus trop long, fastidieux et inefficace pour la prise en charge de ces personnes et le déplacement des campements. Dans certains cas, l'éviction de ces campements est nécessaire pour des raisons de salubrité et de sécurité et ne peut attendre malheureusement qu'un hébergement ne soit proposé.

Il est urgent de mettre en place des procédures par lesquelles le maire d'arrondissement est au cœur du processus de décision. C'est la raison pour laquelle nous proposons que la Maire de Paris définisse sans délai une nouvelle procédure plus efficace et plus rapide et que les maires d'arrondissement pourraient enclencher instantanément.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre, pour deux minutes. Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci. Merci, Madame la Maire, Madame JACQUEMONT, chers collègues.

La doctrine qui a été travaillée et réaffirmée depuis le début de ce mandat a toujours été claire : aucune tente ou installation utilisée comme lieu de vie ne peut être enlevée sans proposition d'orientation vers un hébergement ou un logement. Cette doctrine, à laquelle je tiens particulièrement, est également tenue par l'ensemble de l'Exécutif. C'est aussi une règle de droit qui permet de cadrer l'action de nos agents qui interviennent sur l'espace public, que ce soit l'unité d'assistance aux sans-abri, la police municipale ou les agents de propreté sur le terrain. Nous sommes toutefois conscients qu'un équilibre, effectivement, doit être trouvé entre les demandes légitimes d'intervention des maires d'arrondissement, pour des installations parfois complexes et présentant un danger, et le strict respect de cette doctrine.

La Mission d'urgence sociale que nous avons justement créée il y a un an et demi permet de répondre à cet enjeu et introduit plusieurs outils d'accompagnement des demandes des maires pour chaque situation. Pour plus de facilité, ces outils ont été compilés dans une boîte à outils corédigée avec le Samu social.

Pour en venir plus précisément à la situation du 17<sup>e</sup> arrondissement, vous appelez dans votre vœu à une procédure plus efficace et plus rapide. Afin de juger de l'efficacité d'une procédure, encore faudrait-il tenter de l'appliquer. Or, dans les faits, à de nombreuses reprises, la Mission d'urgence sociale n'a pas été saisie par une demande d'intervention de la part du 17<sup>e</sup>, et lorsqu'elle l'a été à de très rares occasions, les demandes ne respectaient pas le cadre fixé, à savoir aucune éviction sèche, et donc ne répondaient pas aux critères d'application du protocole de petit campement. A titre d'exemple, il a été demandé l'intervention sur un campement faisant l'objet d'une procédure juridique, qui légalement ne pouvait donc pas faire l'objet d'une éviction sans proposition. Notre refus d'intervenir vous a permis d'éviter d'être attaqués devant le juge.

Enfin, je conclurai par cela. Sur le terrain, il semblerait que la collaboration soit constructive avec l'ensemble des services de la Ville, des maraudes et des acteurs de la veille sociale. Depuis le début de l'année, sur le 17<sup>e</sup>, ce sont 90 passages de l'U.A.S.A. qui ont été effectués, et nous comptabilisons 41 opérations conjointes, entre la DPE et la DPMP, de nettoyage de campements sur la période entre janvier et novembre. Cela, me semble-t-il, est assez éloigné des propos que vous venez de tenir.

J'é mets donc logiquement un avis défavorable à votre vœu.

Merci.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons une demande d'explication de vote. Je voudrais juste vérifier auparavant si le vœu est maintenu ou retiré. Il est maintenu.

Nous avons une explication de vote d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis déjà intervenu ce matin sur un sujet similaire et je vais donc tenir des propos similaires, mais je remercie Léa FILOCHE de sa réponse très claire.

Je ne m'étonne pas de ce vœu mais je m'étonne un peu de son contenu. Peut-être que cela aurait pu être voté pour l'essentiel dans les arrondissements, des contre-vœux ou des vœux de l'Exécutif qui allaient dans le même sens. Je ne m'étonne pas, évidemment, qu'un maire - je pense à Geoffroy BOULARD, maire du 17<sup>e</sup> - se pose ces questions que l'on se pose tous. Je m'étonne, en revanche, qu'il n'y ait pas de solutions qui aient été abordées.

La première, c'est celle que, hélas, nous avons prise nous-mêmes. Je fais référence ici - je l'ai cité ce matin - au campement qui était devant l'école Saint-Merri, plus de 100 tentes avec des mineurs en attente de décisions mais aussi des enfants à la rue, et je voudrais souligner ce qu'a dit Dominique VERSINI tout à l'heure. Ce matin, j'ai dit que je ne savais pas, de mémoire qui était la mienne, si on avait vécu une telle situation, mais Dominique VERSINI vient de le dire à l'instant et je souligne ses mots, "depuis la création du Samu social". Elle se le rappelle bien, c'est elle qui l'a créé ou co-créé au côté de Xavier EMMANUELLI. Cette situation est donc terrible et donc nous avons pris nos responsabilités. Quand je dis "nous", c'est la Ville de Paris, d'abord la Maire de Paris qui a décidé d'évacuer en proposant une solution, car - Léa FILOCHE l'a rappelé - il fallait une solution et elle l'a fait, avec l'ouverture de ces deux gymnases. Nous-mêmes, mairie, comme d'autres maires d'arrondissement, je le redis ici, avons pris cette décision d'ouvrir une salle en mairie, d'ouvrir des salles aussi dans des écoles avec la coopération de tout un écosystème, et je les remercie ici. Vous auriez donc pu faire de même.

Mais il y a un processus normal qui n'est pas celui-là et qui est celui de la mise à l'abri par l'Etat, puisque c'est sa compétence. Et je suis très étonné de voir dans ce vœu l'éléphant qui manque au milieu de la pièce, qui est de rappeler quand même la compétence de l'Etat en matière de mise à l'abri. Or, non seulement, aujourd'hui, nous ne

trouvons pas de partenaires, l'Etat ne met pas à l'abri, en tout cas pas au niveau où il devrait le faire, mais, pire que cela, lorsque nous proposons des lieux, et pour le seul Centre de Paris, j'en ai proposé six, nous n'avons pas de retour.

Nous proposons un cofinancement, nous proposons de mettre gratuitement à l'abri des lieux, nous les avons explorés, nous les mettons à disposition, ils sont libres, ils sont préparés, et j'attends ici une réponse, un concours de l'Etat, car je l'ai dit ce matin et je le redis ici : nous ne pourrions pas agir seuls.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 76 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la garantie d'accès des résidents de "La Péniche du cœur" durant la période des J.O.P. 2024.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 77 relatif à la garantie d'accès des résidents de "La Péniche du cœur" durant la période des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. C'est à vous, Madame la Maire.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, "La Péniche du cœur" est située dans le 5e arrondissement, quai Saint-Bernard, à proximité du jardin Tino Rossi. C'est un acteur extrêmement important de la solidarité dans le Centre de Paris et singulièrement dans mon arrondissement, et c'est d'ailleurs à ce titre que "La Péniche du cœur" participe aux côtés de tous les acteurs de la solidarité au comité de vigilance sociale que j'ai institué et que je réunis une fois par mois pour que nous coordonnions toutes nos actions - la Ville y est représentée, bien évidemment - à destination des personnes en situation de précarité.

"La Péniche du cœur" accueille 70 hébergés qui sont encadrés par une dizaine de salariés et qui bénéficient de l'aide de dizaines de bénévoles, et je rejoins tout à fait ce que disait tout à l'heure M. CHICHE, oui, les Parisiennes et les Parisiens sont généreux, et sans eux, il y a beaucoup d'opérations que nous ne pourrions pas conduire. Je suis bien placée pour le savoir, sans eux, je n'aurais pas pu ouvrir une épicerie solidaire pour les étudiants ou distribuer chaque dimanche une centaine de repas dans ma mairie.

"La Péniche du cœur" a un rôle clé dans le maillage social du Centre de Paris. Elle héberge en moyenne...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît, merci. Pardon, Madame la Maire. Un peu de silence, merci.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci. Les hébergements sont en moyenne de 20 mois, l'accompagnement social extrêmement important sur le terrain de l'accès aux droits, sur le terrain de l'accès aux services de santé, d'une manière générale d'ailleurs de l'orientation, et des animations qui sont très importantes. On parlait tout à l'heure des ateliers, des animations sportives, culturelles ; évidemment, tout cela participe des interventions sociales de "La Péniche du cœur".

Les maires ont été réunis par Mme la Maire de Paris et M. le Préfet de police pour nous informer des conditions de restriction d'accès aux quais notamment, pas seulement aux quais mais aussi et surtout aux quais hauts et bas, avant et pendant, avant, c'est-à-dire au moment de l'organisation de la cérémonie d'ouverture, et pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

Il y a donc une menace qui plane sur "La Péniche du cœur" et je voudrais que l'on ait des assurances, compte tenu de la pression forte exercée sur les centres d'hébergement d'urgence et de la saturation de l'ensemble des structures d'accueil parisiennes, et que l'on nous confirme bien qu'il sera possible, pour les hébergés, les bénévoles, les salariés, d'accéder avant, pendant et, bien sûr, après ces Jeux olympiques et paralympiques à la Péniche.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

D'abord, Madame la Maire.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci. Merci, Madame la Maire du 5e, chers collègues.

Les Jeux olympiques et paralympiques organisés à l'été 2024 seront des moments de festivités importants après plusieurs années de turbulences, de crises et de restrictions sanitaires. Comme cela a été dit à maintes

reprises, nous souhaitons que cet événement planétaire se déroule dans le cadre le plus inclusif possible pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, même les plus précaires. Mon collègue Pierre RABADAN y est, je le sais, très sensible.

Les J.O.P. nous permettront également de réaliser de nombreux investissements qui doivent constituer un héritage pour Paris dans les années à venir, et cet héritage, comme l'a réaffirmé à plusieurs reprises la Maire de Paris, nous souhaitons qu'il soit aussi solidaire. Pendant plusieurs mois, les changements que nous verrons, aussi festifs et populaires soient-ils, bouleverseront le quotidien des personnes les plus exclues ainsi que, probablement, le fonctionnement de certains dispositifs de solidarité. Cette inquiétude est forte de la part de nos partenaires de solidarité, et, depuis plusieurs semaines, nous travaillons avec la D.G.J.O.P. et les services de l'Etat, qu'ils soient de la Préfecture de Région ou de l'A.R.S., sur les conséquences pour les plus précaires de l'organisation de cet événement.

Dans ce cadre, les objectifs travaillés sont de maintenir les dispositifs de veille sociale et d'hébergement autant que nous le permettra la Préfecture de police. Si les périmètres de sécurité ne nous le permettent pas, nous travaillerons à une relocalisation des dispositifs pour garantir les services que nous proposons tout le temps et en particulier l'été aux plus exclus. Et nous émettons deux conditions : la première, c'est de pouvoir revenir ensuite au format d'avant les Jeux olympiques, et la deuxième, c'est que toutes les listes ou tous les fichiers qui pourraient être constitués à l'occasion des Jeux olympiques soient bien détruits à la sortie des Jeux.

Concernant "La Péniche du cœur", nous travaillons dans le cadre des objectifs que je viens de mentionner, et sachez que nous sommes déjà à l'œuvre pour sensibiliser la Préfecture de police à cette situation particulière.

A ce stade, les signaux de la Préfecture de police - mais nous allons en savoir plus - sont plutôt encourageants. Cependant, comme vous le savez, nous n'avons pas la main sur les périmètres de sécurité, et j'émetts donc un avis favorable à votre vœu, sous réserve des amendements proposés.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs du groupe Changer Paris... Je vous remercie. Non, là, pour le coup, vraiment, cela venait de votre côté, je vous assure. Pas vous personnellement, mais du groupe.

Je suis certaine que vous serez très attentifs à la réponse de Mme la Représentante du Préfet de police de Paris.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris accueilleront plusieurs millions de spectateurs du 26 juillet au 8 septembre 2024. La sécurité des déplacements de personnes constitue des enjeux majeurs pour la réussite des Jeux, comme vous le savez, et pour l'image, évidemment, de notre pays.

Pour chaque site ou épreuve sur route, "Paris 2024", l'organisateur, et le Préfet de police mettront en œuvre plusieurs dispositifs de sécurité induisant des périmètres de circulation et de sécurité, avec différentes contraintes selon leur niveau de sensibilité.

"La Péniche du cœur" est un centre d'hébergement d'urgence qui accueille des personnes en difficulté, sans-abri, brutalement confrontées à une perte de logement, au niveau du jardin Tino Rossi. Son rôle nous paraît évidemment essentiel et nous sommes en lien avec la Préfecture de Région, avec les services de la Ville de Paris pour réfléchir à cette problématique.

Il ne nous semble pas envisageable, en première intention, qu'elle ne puisse pas accueillir de public pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude, en sachant que c'est évidemment la Préfecture de Région Ile-de-France qui est compétente sur ce sujet. Dans les scénarios, il y a évidemment le déplacement mais aussi le maintien à cet endroit. Je ne suis pas, aujourd'hui, en mesure de vous dire si elle devra être déplacée au regard des contraintes ou si elle pourra être maintenue. Dans l'hypothèse où elle serait maintenue, il ne semble pas impossible d'envisager un système dans lequel les personnes sans domicile fixe qui ont l'habitude de fréquenter cette péniche puissent bénéficier d'un certain type de justificatif qui, finalement, au même titre que les riverains auront un justificatif pour accéder à ce périmètre, leur permette d'accéder également à ce périmètre.

Evidemment, tous ces scénarios sont encore à l'étude et méritent d'être précisés. La situation concernant "La Péniche du cœur", aujourd'hui, n'est pas définitive, et nous y travaillons. Vous pouvez avoir l'assurance du Préfet de police que nous avons bien en tête la situation très spécifique de cette péniche et que nous travaillons pour trouver des solutions qui soient adaptées à la situation des personnes sans domicile fixe qui la fréquentent.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis favorable si amendé. C'est le cas, manifestement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 260).

### **2023 DSOL 124 - Subventions de fonctionnement (389.204 euros) et avenants avec plusieurs organismes du champ de l'action sociale, en soutien aux revalorisations salariales 2022 et 2023.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 124 qui porte sur des subventions de fonctionnement et des avenants avec plusieurs organismes du champ de l'action sociale en soutien des revalorisations salariales de 2022 et 2023, subventions d'un montant de 389.204 euros.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Dans la continuité du projet de délibération DSOL 150 que nous avons adopté tout à l'heure, il s'agit là d'un projet de délibération qui permet d'accorder une subvention à des associations qui agissent dans le champ social, mais, cette fois, dans le champ social du côté des seniors, et qui permet de leur octroyer une revalorisation salariale.

Nous l'avons dit tout à l'heure, toutes les mesures qui ont été prises pendant le Ségur ont été assez inégalitaires. Elles ont créé beaucoup de disparités entre les différents salariés, et pourtant, on sait combien, pendant le Covid, en particulier toutes celles et tous ceux qui interviennent auprès des personnes les plus âgées, les plus fragiles, ces premières de cordée, car il s'agit souvent quand même de femmes, ont été extrêmement mobilisés, ont été extrêmement présents, et, fort heureusement, elles et ils étaient là, elles et ils ont continué de travailler sans relâche, sans arrêter. Ce sont des métiers qui sont trop souvent sous-valorisés, non seulement par la place qu'on leur fait dans la société mais aussi, et c'est important, par le salaire.

Ce projet de délibération va donc permettre aux associations avec lesquelles nous travaillons de revaloriser un peu les salaires, même si, là encore, nous aurions besoin d'une grande politique. Cette loi sur le grand âge a été annoncée comme un horizon, mais elle s'éloigne de plus en plus. Nous espérons cependant que nous pourrions la voir un jour. Nous aurions besoin, là aussi, d'une vraie politique de revalorisation de tous ces métiers, une revalorisation salariale et une revalorisation dans la considération et la formation pour ces postes.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour cinq minutes. Madame la Maire.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Chère Camille NAGET, merci beaucoup de vous êtes inscrite sur ce projet de délibération, ce qui nous permet de démontrer une fois de plus que la Ville de Paris, n'en déplaît à certaines, est concrètement engagée auprès des seniors et de l'ensemble des acteurs de terrain qui agissent auprès d'eux.

Par ce projet de délibération, DSOL 124, je vous propose de nous accompagner pour soutenir deux types de structures en particulier, les centres d'accueil de jour et les Maisons des Aînés et des Aidants, au dispositif d'appui à la coordination, qui sont présentes sur le territoire parisien, pour un montant global de 389.204 euros, effectivement afin de permettre à ces structures de mettre en œuvre des éléments de revalorisation de leurs différents personnels.

Ces subventions doivent donc permettre à ces organismes d'appliquer les dispositions dites "Combe" - on l'a déjà évoqué tout à l'heure par le biais d'un projet de délibération porté par Léa FILOCHE -, qui imposent aux employeurs d'augmenter les salaires des professionnels de la filière médico-sociale du secteur non lucratif au niveau de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et des dispositions du Ségur qui prévoient notamment la revalorisation du personnel socio-éducatif.

Ainsi, les centres d'accueil de jour, qui sont au nombre de 20 sur le territoire parisien, accompagnent les personnes ayant des maladies neuro-évolutives et ce sont aussi des lieux de répit pour les aidants. Il y a donc un double intérêt à soutenir ces structures, mais également pour les Maisons des Aînés et des Aidants, les professionnels de la filière médico-sociale, l'ensemble de ces acteurs. A titre d'illustration, les C.A.J., cela peut aller des personnes dans l'administration aux services généraux, il y a les agents de service, les aides-soignantes ou les psychologues, et pour les M.2A., des animateurs ou des ergothérapeutes. Ces personnels bénéficieront donc d'une revalorisation salariale qui s'appliquera de manière rétroactive à juillet 2022.

Les personnels socio-éducatifs des C.A.J. bénéficieront également d'une revalorisation, là au titre du Ségur, et, pour rappel, les professionnels des M.2A. bénéficient de cette revalorisation grâce à une délibération que nous avons déjà votée en juillet dernier.

Le soutien accordé par la Ville à ces centres d'accueil de jour et aux M.2A., sans compensation de la part de l'Etat, est primordial. Ce sont des structures non lucratives qui n'ont évidemment pas vocation à faire de profit, et

donc même si les revalorisations sont totalement légitimes et fondées, et on en a besoin - vous l'avez évoqué vous-même - d'une manière plus forte et plus structurelle, elles ont un coût, c'est une charge pour ces structures qui sont souvent fragiles financièrement, et le soutien de la Ville au titre du Département est essentiel.

C'est la raison pour laquelle je vous propose ce projet de subvention qui permettra par ailleurs, plus concrètement, de toucher l'équivalent de 20 E.T.P. pour les centres d'accueil de jour et une centaine de professionnels pour les M.2A.

Je n'irai pas plus loin dans cette présentation un peu technique mais qui est très forte et qui est révélatrice, dans la continuité des débats budgétaires que nous avons eus avant-hier, de l'engagement réel, non seulement auprès des aînés directement auprès des services que nous portons par la Ville de Paris, notamment le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, mais aussi auprès de l'ensemble des acteurs associatifs qui portent un travail de terrain essentiel et avec lesquels nous travaillons de manière partenariale. Je pense que les élus qui sont réellement en lien avec le terrain et avec ces acteurs en ont pris toute la mesure.

Je ne peux que vous inviter à soutenir ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Véronique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 124).

### **2023 DGRI 34 - Subventions (3.000 euros) et conventions avec deux associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 34 qui porte sur une subvention de 3.000 euros et des conventions avec deux associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international. Nous avons beaucoup d'inscrits.

La parole est à Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Antoinette GUHL**. - Madame la Maire, chers collègues, nous sommes submergés au quotidien par l'actualité, une actualité hiérarchisée qui joue donc un rôle significatif dans la manière dont nous percevons les événements mondiaux.

Aujourd'hui, de nombreux conflits captent légitimement l'attention internationale. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue les souffrances humaines dans d'autres régions et notamment celles des Ouïghours en Chine. Nous ne devons pas, en regardant ailleurs, une fois encore légitimement, contribuer à l'impunité des atteintes aux Droits de l'Homme et mettre un mouchoir sur la responsabilité de la Chine et la responsabilité internationale.

Ce projet de délibération permet donc de donner de la visibilité au sort subi par le peuple ouïghour. Une étude récente indique que 28 millions de personnes dans le monde sont victimes de travail forcé, dont plus de 2 millions en Chine, principalement des Ouïghours. Ils sont plus d'un million déportés dans des camps de rééducation. En septembre 2022, la Haute-Commissaire aux Droits de l'Homme de l'O.N.U. a déclaré que ces détentions pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Plus d'un million de déportés et contraints également à travailler dans des usines, c'est de l'esclavagisme, un esclavagisme organisé avec la complicité d'entreprises françaises implantées en Chine, 2.058 en 2020, qui ne peuvent ignorer les scandaleuses conditions de travail régnant dans tout le pays où sont traitées leurs productions. Plusieurs marques internationales, dont Zara, Levi's, Décathlon, Nike, Puma, Guess, Ralph Lauren, Calvin Klein, ont profité ou profitent encore de ce travail forcé.

Voilà les quelques mots que je tenais à vous dire, mais il ne suffit pas de dénoncer, il est aussi indispensable de soutenir et de saluer les initiatives, comme celle de l'Institut Ouïghour d'Europe, qui intervient en milieu scolaire pour informer les jeunes sur le peuple ouïghour et sur sa situation.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue, chère Antoinette GUHL.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

**M. Boris JAMET-FOURNIER**. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

"Entre la Mafia et l'Etat, je préfère la Mafia. La Mafia a des codes, elle tient ses engagements, elle ne ment pas, elle est compétitive". Cette citation, vous l'avez deviné, Madame la Présidente, n'est pas d'une ou d'un membre de

notre Conseil, fort heureusement, mais de Javier MILEI, le nouveau Président de l'Argentine. J'aurais pu en choisir d'autres, des citations. Il y a celle où il ne voit pas le problème à vendre des organes ou celle où il trouve que c'est normal de polluer les rivières, et je passe les acrobaties avec des tronçonneuses.

MILEI n'est pas à l'Elysée, fort heureusement encore une fois, mais la défense des droits humains et l'échange avec d'autres pays qui sont confrontés aux mêmes difficultés que nous sont, bien sûr, une source de respiration et une piste d'espoir pour nous...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi. S'il vous plaît, chers amis, à gauche, à droite, au centre de l'hémicycle, est-ce que l'on peut écouter notre collègue ? Merci beaucoup.

**M. Boris JAMET-FOURNIER**. - Je n'ai pas de tronçonneuse... Mais je peux m'énerver.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Il n'a pas encore sorti sa tronçonneuse !

**M. Boris JAMET-FOURNIER**. - D'autres pays sont confrontés aux mêmes difficultés que nous, et c'est parfois une source de respiration ou d'espoir pour nous, Françaises et Français, que de pouvoir étudier leur situation. De fait, les insatisfactions, les déclassements, les bouleversements économiques, sociaux, technologiques que nous vivons sont universels, et les voies ou les impasses, il faut bien le dire, qui sont choisies ici et là pour y répondre peuvent servir tantôt d'inspiration, tantôt d'alerte.

Je voudrais saluer, dans ce projet de délibération, l'action de "France Amérique Latine" qui fait connaître depuis cinquante ans, depuis les années 1970, au public français l'histoire, les cultures originaires et métisses, ainsi que les mobilisations et les revendications des peuples d'Amérique latine et de la Caraïbe, toute cette diversité, toute la richesse naturelle et les profondes inégalités qui sont celles de cette région du monde, mais aussi les multiples façons dont les différents Etats ont tenté en Amérique latine de forcer leur destinée entre ingérence parfois étasunienne et pressions économiques.

Dans le cadre de cet échange, le projet que propose "France Amérique Latine" vient soulever une question qui doit nous interroger au regard du legs historique qui est lourd, qui est structurel de la France envers une de ses colonies les plus lucratives, qui a été dépouillée de ses ressources dès l'arrivée de Colomb en 1492. La terre est aujourd'hui celle d'Haïti, vous l'avez reconnue, et elle a été tout entière vouée au commerce vers la France par le monopole colonial, et sa population a été réduite à esclavage. Cette spoliation ne s'est pas arrêtée là, puisqu'avec la révolution haïtienne, le pays a gagné son indépendance mais la France a exigé une indemnisation de 150 millions de francs or au fragile nouvel Etat et a donc, dès l'indépendance, saboté cette indépendance économique qui voulait être celle de Haïti.

Aujourd'hui, les résultats sont là, on a 40 % de la population qui est en situation de crise ou d'urgence humanitaire, selon le Programme alimentaire mondial, et les violences sont omniprésentes et impunies dans la société haïtienne.

Et c'est justement pour faire connaître les réalités de cet Etat et sensibiliser le public parisien à cette injustice que "France Amérique Latine" a développé tout un programme de projection et d'événements, et l'association travaille également à faire connaître et à soutenir les acteurs des droits humains sur ce territoire haïtien. Plus largement, l'association mène des actions pour et avec l'ensemble des mouvements sociaux et associations dans les différents pays d'Amérique latine. Je voudrais, à ce titre, saluer les acteurs de la démocratie et des droits humains à Haïti mais aussi en Argentine - j'en ai dit un mot -, où l'élection de Javier MILEI menace les droits fondamentaux et notamment les droits des femmes.

En Argentine comme en Europe, il faut le dire, une forme de néo-trumpisme décomplexé donne un air moderne à l'extrême droite la plus archaïque et autoritaire et menace profondément les démocraties. Nous devons apprendre de ces expériences dans les différents pays et notamment en Amérique latine et favoriser les mises en réseau pour faire émerger une parole démocratique puissante, car derrière les rodomontades et les provocations gratuites des apprentis démagogues, leur danger est réel et nous ne devons rien leur céder.

Je vais terminer en paraphrasant Paul Valéry. Nous autres, démocraties, savons que nous sommes mortelles. La France ainsi que les autres démocraties libérales d'Europe se doivent d'être très conscientes du danger extrémiste et populiste qui monte comme une marée de pays en pays. C'est une des raisons pour lesquelles je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Nous avons une deuxième inscription pour le groupe Paris en commun, et c'est Geneviève GARRIGOS qui prend la parole.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Madame la Maire, mes chers collègues, un grand merci à mon collègue et ami Boris JAMET-FOURNIER d'avoir souligné l'activité de "France Amérique Latine", une association que je connais bien, et les menaces qui pèsent sur mon autre pays.

Je vais me concentrer sur la question des Ouïghours. Le 9 décembre 2021, le "Tribunal ouïghour", un groupe de neuf avocats experts des droits humains, réunis à Londres, reconnaissait que des crimes contre l'humanité étaient commis contre les peuples turcophones au Sichuan, le terme de "ouïghour" incluant dans ce cas notamment les Kazakhs ou les Kirghizes vivant dans la région.

Pendant 18 mois, cette instance indépendante, qui ne prononce pas de peine, a auditionné des centaines de victimes, des chercheurs, des diplomates, des associations et étudié des centaines de milliers de documents, dont certains étaient inconnus jusque-là. Il est revenu à Sir Geoffrey NICE, qui fut Procureur principal dans le procès de Slobodan Milosevic devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, d'annoncer le verdict glaçant : la République populaire de Chine a commis un génocide en imposant des mesures de prévention des naissances destinées à détruire une partie importante des Ouïghours du Sichuan. Stérilisations, travail forcé, torture, prélèvements d'organe, les crimes à l'encontre des Ouïghours sont connus depuis la fin des années 1990 malgré les pressions du gouvernement chinois pour faire taire les témoins, y compris en emprisonnant et en torturant les membres de leurs familles restées au Sichuan.

Mais ce que nous montre le rapport de 73 pages du Tribunal, c'est la systématisation, l'intensité et la planification méthodique de ces crimes, surtout depuis 2013 avec l'arrivée au pouvoir de Xi JINPING qui est désigné comme portant la responsabilité première, ainsi que le Secrétaire du Parti communiste au Xinjiang, Chen Quanguo, et d'autres très hauts responsables de l'Etat et du Parti communiste chinois.

Si les génocides, jusqu'alors, étaient caractérisés par le meurtre de masse, le Tribunal ouïghour a retenu la définition donnée à l'alinéa D de la convention de 1948, l'entrave aux naissances - une première, comme l'a souligné la chercheuse Cloé DRIEU qui a suivi les travaux du Tribunal. Une première qui semble totalement fondée à la lecture des témoignages effroyables, des documents accablants. Je ne peux les lire tous ici, mais, nous le savons, il faut nommer les faits pour que la parole des victimes ne sombre pas dans l'oubli et l'indifférence, et je cite ce rapport :

"Des femmes détenues mais aussi des hommes ont été violés et ont subi des violences sexuelles extrêmes. Une jeune femme de 20 ou 21 ans a été violée collectivement par des policiers devant un public d'une centaine de personnes forcées à regarder. Des femmes détenues ont subi des pénétrations vaginales et anales par des matraques électriques et des barres de fer, des femmes ont été violées par des hommes qui avaient été payés pour être admis dans le centre de détention à cette fin. Des femmes enceintes dans des centres de détention et à l'extérieur ont été obligées d'avorter, même au tout dernier stade de la grossesse ; au cours des tentatives d'avortement, les bébés naissaient parfois vivants mais étaient tués ensuite. Un programme systématique de contrôle des naissances a été mis en place, obligeant les femmes à subir contre leur gré une ablation de l'utérus et à se soumettre à une stérilisation par le moyen de dispositifs intra-utérins qui ne pouvaient être retirés que par voie chirurgicale. Les femmes ouïghoures ont été contraintes d'épouser des hommes hans, le refus les exposant à un risque d'emprisonnement pour elles-mêmes ou leurs familles. Des enfants âgés de quelques mois seulement ont été séparés de leurs familles et placés dans des orphelinats ou des internats gérés par l'Etat. Dans certains cas, les parents de ces enfants ne savaient pas si leurs enfants étaient vivants ou morts. Aujourd'hui, nous savons que ce sont des millions d'enfants ouïghours qui ont été ainsi soustraits à leurs familles pour être acculturés".

En France, à l'instar d'autres parlements, à l'initiative du Parti socialiste, les députés ont adopté il y a bientôt deux ans, à une écrasante majorité, une résolution reconnaissant et condamnant le caractère génocidaire des violences politiques systématiques ainsi que des crimes contre l'humanité, je cite, "actuellement perpétrés par la République populaire de Chine à l'égard des Ouïghours".

Selon la Cour internationale de justice, la plus haute juridiction, l'obligation d'un Etat de prévenir et, par conséquent, le devoir d'agir naît à l'instant où l'Etat prend connaissance ou aurait dû normalement avoir connaissance de l'existence du risque sérieux d'un génocide à venir. Et là, je vous le demande : qu'attend l'Etat français ?

Pour conclure, je souhaite rendre hommage, en cette semaine de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du prix Sakharov, à Ilham TOHTI, intellectuel ouïghour condamné à la prison à perpétuité en 2014 pour séparatisme lors d'un procès inique et qui a reçu le prix Sakharov en 2019, alors que sa fille se bat pour savoir où il est détenu, s'il est toujours en vie. Ilham TOHTI, devenu le symbole d'un peuple que la Chine veut faire disparaître.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue, chère Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Camille NAGET, pour cinq minutes.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Avec ce projet de délibération, nous sommes appelés à voter en faveur de deux subventions pour défendre les droits humains.

La première au profit de "France Amérique Latine" pour permettre de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à la situation dramatique des droits humains en Haïti. L'O.N.U., en effet, déclare qu'Haïti est un pays



meurtri par la violence, la misère et la peur, et, d'après William O'NEILL, expert indépendant sur la situation des droits humains en Haïti, je cite : "Tous les droits humains y sont bafoués. Les gangs continuent de faire régner la terreur, en particulier dans plus de la moitié de la capitale Port-au-Prince, devenue une zone de non-droit. Les femmes et les jeunes filles continuent de se faire violer par les gangs, souvent collectivement pour asseoir leur contrôle de la population".

"Amnesty International" rapportait également en 2022 que 4,5 millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens n'avaient pas accès à une alimentation suffisante, sur fond de montée des prix du carburant. Les Nations Unies ont d'ailleurs ordonné l'évacuation de leurs personnels non essentiels présents dans le pays. Soutenir les droits humains, c'est aussi visibiliser la réalité de ce qu'il se passe, et cette subvention est donc essentielle.

La seconde subvention est destinée à l'Institut Ouïghour d'Europe pour des actions de sensibilisation, auprès des jeunes et notamment des publics scolaires, à la situation des Ouïghours victimes de l'Etat totalitaire chinois. Emprisonnements arbitraires, déportations, couvre-feux, d'après l'O.N.U., la Chine se rend coupable de graves violations des droits humains, et nous devons les dénoncer avec force. La sensibilisation envers les jeunes est d'autant plus importante qu'une étude réalisée par l'Université de Sheffield Hallam, relatée dans un article du "Monde" de la semaine dernière, fait état d'une grande quantité de produits fabriqués dans les camps de travail forcé par les Ouïghours, encore importés en Europe.

Nous appelons donc notre hémicycle à voter en faveur de ce projet de délibération, ce projet qui évoque : c'est à Paris qu'ont été adoptées la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen en 1789 et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948. Ce sont là deux symboles d'une histoire qui procure à la Ville de Paris une identité particulière et oriente sa politique internationale vers la promotion et la défense des droits humains. Et nous sommes fiers d'appartenir à une majorité qui porte haut et fort le souci des droits humains.

Cependant, cette fierté a été entachée par une défense des droits humains à géométrie variable. En Palestine, à Gaza et en Cisjordanie, les droits humains sont bafoués. La Fédération internationale pour les droits humains, F.I.D.H., je la cite, dit ceci : "Israël mène un génocide contre le peuple Palestinien. Les Etats et les individus qui fournissent une assistance à Israël en sont complices. Un cessez-le-feu immédiat est impératif pour sauver des vies civiles et mettre fin aux crimes qui ont lieu depuis le début de l'offensive". D'après l'O.C.H.A., l'Office de coordination des affaires humanitaires de l'O.N.U., plus de 18.000 Palestiniens ont été tués, dont 7.700 enfants, 5.153 femmes et 65 journalistes. Et l'absence d'accès à l'eau, à la nourriture, l'absence d'accès à la sécurité fait craindre une catastrophe humanitaire. D'ailleurs, Antonio GUTERRES, Secrétaire général des Nations Unies, a invoqué pour la première fois depuis 52 ans l'article 99 de la Charte de l'O.N.U. Il exhorte le Conseil de sécurité de l'O.N.U. à prendre des mesures pour éviter une catastrophe humanitaire à Gaza.

En 2014, dans son ouvrage "Indignez-vous !", alors que Gaza était déjà sous le feu des bombes, Stéphane Hessel disait : "Aujourd'hui, ma principale indignation concerne la Palestine, la bande de Gaza et la Cisjordanie. Gaza est et reste une prison à ciel ouvert". Il précisait également : "Je veux qu'Israël existe jusqu'à la nuit des temps, mais Israël n'est pas au-dessus du droit international". En parallèle des bombardements incessants à Gaza, la situation en Cisjordanie est catastrophique. On dénombre plus de 300 morts. Un village bédouin à Masafer Yatta vient d'être rasé avec des tractopelles, forçant des populations à fuir.

La Tour Eiffel a fièrement affiché un message pour les 75 ans des droits humains, mais comme le rappelait Nelson Mandela, notre liberté ne sera pas complète sans la liberté du peuple palestinien. Au nom du respect des droits humains, les élus communistes de Paris appellent d'urgence à un cessez-le-feu pour Gaza et apportent tout leur soutien aux Palestiniennes et aux Palestiniens, ainsi qu'à tous les progressistes israéliens.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

On va poursuivre, en évitant de préférence les provocations, avec l'intervention de Laurent SOREL.

Cher collègue SOREL, pour cinq minutes.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

3.000 euros, ce n'est pas beaucoup, mais c'est plutôt une bonne nouvelle, pour subventionner deux projets visant à sensibiliser les gens, ici, sur la situation des droits humains là-bas, dans des pays loin de la France hexagonale et loin de l'actualité médiatique : d'une part, la situation des Ouïghours, écrasés et effacés culturellement par une répression féroce en Chine, et, d'autre part, la situation d'Haïti, loin de la France hexagonale mais pas loin d'une France qui m'est chère, là-bas, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane.

Haïti, pour moi, a toujours été un pays voisin, voisin géographiquement de ma Martinique natale, voisin humainement parce que nombre d'immigrés haïtiens font les métiers les plus durs en Martinique, voisin politiquement aussi, car nous sommes, nous, descendants d'esclaves, à jamais redevables aux Haïtiens d'avoir été les premiers à s'émanciper de la barbarie de l'esclavage et d'avoir fondé la première République noire. Et voisin politiquement aussi pour ce que cela révèle des effets concrets du colonialisme.

Petite précision : sur cette île, sur ce bout de terre, il y a eu un double crime contre l'humanité : celui d'avoir effacé les Taïnos, les habitants de l'île, et celui d'avoir créé la colonie la plus riche de l'époque avec le sang des esclaves arrachés à l'Afrique.

La situation d'Haïti aujourd'hui n'est pas tombée du ciel, et même quand elle tombe du ciel, comme en 2008 avec quatre cyclones qui se sont succédés et près de 1.000 morts, ce n'est pas tout à fait la malchance, vu que le réchauffement climatique a comme corollaire le réchauffement de l'océan Atlantique, donc une plus grande activité cyclonique. Non, la situation à Haïti n'est pas non plus ce qu'elle est parce que les dictateurs se sont succédés et se sont enrichis sur le dos d'un peuple pauvre. La situation aujourd'hui à Haïti est ce qu'elle est, d'abord parce que la France a fait payer cher à Haïti d'avoir osé se révolter et prendre son indépendance.

Les journalistes du "New York Times", je crois, l'année dernière, avaient évalué à 21 milliards de dollars les conséquences financières de la double dette qu'a dû payer Haïti à la France. C'est de l'argent que les Haïtiens ont payé à la France en contrepartie de leur indépendance, en empruntant aux banques françaises, évidemment. Pour vous donner une idée de ce que cela représente pour Haïti, c'est un peu plus que le P.I.B. actuel de ce pays.

Sur la situation aujourd'hui, justement, comment on en est arrivé là ? Haïti traverse une crise économique, politique, sécuritaire. 50 % de la population est en urgence alimentaire. La capitale Port-au-Prince est contrôlée à 80 % par des gangs, et ces gangs, justement, sont un Etat, un véritable Etat dans un pays sans Etat. Au cours des huit premiers mois de l'année 2023, selon un rapport récent de l'O.N.U., 3.334 personnes ont été tuées par ces gangs et 1.787 ont été enlevées. Les chefs de ces gangs paradedent sur les réseaux sociaux et se donnent des surnoms ; le principal d'entre eux, Jimmy CHÉRIZIER, se fait appeler - cela ne s'invente pas - "Barbecue".

Aujourd'hui, ce qui se discute, c'est l'hypothèse d'une intervention internationale et de sanctions contre l'élite économique du pays. Je tiens à dire que parmi les Haïtiens, il y a beaucoup de débats sur l'hypothèse d'une intervention internationale, car ils n'ont pas bien vécu les interventions précédentes et ils ne vivent pas forcément très bien les interventions et la façon dont certaines grosses O.N.G. interviennent à Haïti. A Port-au-Prince, par exemple, dans le quartier des grosses O.N.G., les gens se baladent dans des grosses voitures climatisées et ils habitent derrière des murs très hauts dans des maisons avec piscine. Je ne dis pas que toutes les O.N.G. qui travaillent là-bas font la même chose - j'ai travaillé à une époque dans une O.N.G. qui agissait dans le Sud-Ouest haïtien et je sais qu'il y a beaucoup d'O.N.G. là-bas qui font un travail remarquable.

En tout cas, la situation là-bas est de pire en pire et il serait bien, ici, à Paris que le destin de ce lointain pays soit mis en lumière, vu la part de responsabilité écrasante de la France dans la situation actuelle.

Ah, c'est déjà trop pour vous ? Ça va, je m'arrête, mais pas parce que vous m'avez dit "stop" !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci...

**M. Laurent SOREL**. - Cela montre en tout cas que c'est toujours utile de parler de ces choses-là dans cet hémicycle.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Absolument. Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à un homme de paix, Jean-Luc ROMERO.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Je vais essayer. Je vais essayer, Madame la Maire, mes chers collègues, chère Antoinette GUHL, cher Boris JAMET-FOURNIER, chère Geneviève GARRIGOS, chère Camille NAGET et cher Laurent SOREL.

D'abord, merci pour vos interventions très nombreuses et très engagées...

On ne vous coupe pas. Vous pouvez peut-être me laisser répondre. Pour l'instant, j'ai la parole, ce serait gentil.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - On en est juste aux remerciements, là.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Si la droite me laisse parler...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - ... je voudrais tout simplement, encore une fois... Bon.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Est-ce que l'on peut écouter... Est-ce que l'on peut écouter la réponse... Il en était simplement aux remerciements. Si on l'interrompt déjà alors qu'il n'en est qu'aux remerciements, on n'a pas fini.

Jean-Luc, c'est à vous. Jean-Luc ROMERO.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci...

Non mais... Monsieur...non plus Monsieur le Maire, mais Monsieur le Sénateur, écoutez-nous. Vous êtes, paraît-il, dans une chambre de sages. Soyez un peu sage ici et écoutez les réponses.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions nombreuses et engagées. Oui, nous sommes des militants, il n'y a pas de honte à être des militants. Je pense que l'on peut aussi, les uns et les autres, le revendiquer, sur un

projet de délibération qui, bien sûr, est modeste mais qui vise à soutenir deux projets qui défendent les droits humains à l'international.

Je profite de cette intervention - plusieurs d'entre vous l'ont fait - pour vous rappeler que cet engagement de Paris, capitale des droits humains, a été réaffirmé ce week-end à l'occasion de la Journée des Droits de l'homme, marquée cette année par la célébration des 75 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. A l'initiative de la Maire Anne HIDALGO, nous avons eu l'honneur, dimanche, d'être aux côtés de personnalités hautement engagées dans la défense des droits humains, pour un moment évidemment très symbolique à la Tour Eiffel, illuminée pour l'occasion. Je pense, parmi les invités - excusez-moi de ne pas être exhaustif - à l'incroyable Maria RESSA, prix Nobel de la paix, à Fariba ADELKHAH, militante exemplaire récemment libérée et je sais à quel point Marie-Christine a été une cheville ouvrière de cette libération, à plusieurs citoyens d'honneur de la Ville de Paris et, évidemment, et nous étions tous émus et touchés par sa présence, n'est-ce pas, Madame la Maire, au charismatique RAONI qui était parmi nous, cet infatigable défenseur de l'Amazonie et des peuples. Je sais aussi que notre collègue Laurence PATRICE, qui était à sa table le dimanche soir, était aussi très touchée, car je pense qu'il y a des personnalités, comme cela, qui nous touchent et qui nous rendent meilleurs, je crois.

C'est un moment fort qui, bien sûr, a été voulu par la Maire de Paris et qui s'est poursuivi lundi autour de trois conférences internationales, c'est important de le rappeler, des conférences "Paris capitale" qui s'inscrivent dans cette période, car il y a les Jeux olympiques. Les Jeux olympiques doivent avoir aussi le sens des droits humains, et c'est ce que nous avons voulu. Cela a été l'occasion d'évoquer les droits des générations futures et les menaces qui pèsent malheureusement sur nos démocraties. En effet, il faut vraiment le constater, malheureusement, il y a aujourd'hui moins de démocraties que d'autocraties, d'où le travail que nous devons mener ici doublement.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de cet anniversaire et de ces temps forts et il vise à ce que nous renouvelions notre soutien à deux associations qui, je vous le rappelle, ont déjà été subventionnées dans l'année, "France Amérique Latine" et l'Institut Ouïghour d'Europe.

"France Amérique Latine", et vous avez été nombreux à le dire, porte un projet auquel nous avons déjà alloué une subvention en juillet dernier et pour lequel nous proposons une contribution supplémentaire. Cette association est forte de 50 ans d'engagement, elle accompagne et visibilise les luttes des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette année, leurs projets se concentrent sur la sensibilisation à la situation à Haïti, Etat qui est malheureusement trop peu soutenu aujourd'hui. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, Antonio GUTERRES, le rappelait et je vous le confirme, cher Laurent SOREL - sur ce point, nous sommes sur la même longueur d'onde -, en juin dernier, les gangs contrôlaient 80 % de la capitale, Port-au-Prince, utilisant des techniques atroces telles que l'immolation des personnes vivantes, la présence de "snipers" sur les toits, des viols réguliers et j'en passe, malheureusement. Entre octobre 2022 et juin 2023, ce sont au total 2.800 meurtres, 1.500 enlèvements qui ont plongé la population civile dans une terreur inconcevable.

Outre la spoliation scandaleuse qu'a évoquée Boris, la situation est dramatique. Je termine là, j'avais beaucoup de choses à dire mais je voudrais quand même dire quelques mots, évidemment, sur les Ouïghours. Oui, comme Geneviève l'a rappelé, détentions arbitraires, travail forcé, enfermements dans des camps, torture, violences sexuelles, avortements forcés, placements en orphelinats, stérilisation de masse sont autant de pratiques d'épuration ethnique...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - ... qui ont été décrites dans le rapport accablant de Michelle BACHELET, alors Haut-Commissaire des Nations Unies...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - ... pour les Droits de l'homme.

Evidemment, Paris les soutient, nous avons fait nombre de gestes.

Je voudrais simplement dire que nous avons voulu qu'il y ait un Institut culturel Ouïghour à Paris...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - ... Depuis trois ans, nous cherchons des lieux et je peux vous dire qu'il n'y a pas eu une journée où nous n'avons pas travaillé sur ce sujet.

Je peux donc vous annoncer que dans quelques semaines - j'attends, ils n'ont pas encore signé -, nous aurons enfin à Paris un Institut culturel Ouïghour, et je veux avoir une pensée pour toutes ses militantes et pour tous ses militants. Ce sera un symbole très fort que la Capitale...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - ... des droits humains ouvre ce lieu.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 34).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la définition d'un pacte de résistance face aux violences racistes d'extrême droite.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 78 qui est relatif à la définition d'un pacte de résistance face aux violences racistes d'extrême droite.

La parole est à Ian BROSSAT, pour deux minutes.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Maire.

Boris JAMET-FOURNIER en a parlé tout à l'heure, il y a partout dans le monde en ce moment une montée des idées d'extrême droite, on le voit en Argentine, on le voit également dans d'autres pays. On le voit aussi en France. Je pense par exemple à la manifestation qui a eu lieu le 2 décembre dernier devant le Panthéon, manifestation qui avait été interdite, organisée par des groupes d'extrême droite violents, manifestation au cours de laquelle on a vu des saluts nazis, ce que l'on n'avait quand même pas vu à Paris depuis bon nombre d'années.

Il y a ces violences, pas seulement à Paris, dans d'autres villes de France aussi, et il y a plus largement des expressions d'extrême droite antisémite qui malheureusement se multiplient partout sur le territoire. Paris est une ville qui s'est toujours inscrite en opposition à ces idées. Nous sommes une ville multiculturelle, une ville de partage, une ville de mélange, une ville porteuse de valeurs, à l'opposé de ces idées nauséabondes.

L'objet de ce vœu est donc de permettre que Paris puisse travailler à la définition d'un pacte de résistance des villes contre l'extrême droite et ses actes racistes et violents, en solidarité et partenariat avec toutes les collectivités progressistes qui le souhaitent.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher Ian BROSSAT.

Pour répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour deux minutes.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Ian BROSSAT, chère Raphaëlle PRIMET et chers membres du groupe Communiste, merci pour ce vœu. Que dire de plus brillant que ce que vient de dire Ian BROSSAT ? C'est très compliqué. Je vais évidemment essayer de vous dire quand même quelques mots.

D'abord, Ian l'a rappelé, tout cela s'inscrit dans un contexte terrifiant avec, plus que jamais, une recrudescence d'actes racistes, antisémites, de violences perpétrées par des militants d'extrême droite, et, évidemment, face à cela, il faut se mobiliser.

Ce pacte de résistance que vous proposez doit être l'étendard de notre solidarité et de nos combats communs, car, mes chers collègues, en cette année 2023, nous sommes un peu stupéfaits et choqués. Malheureusement, depuis des années, nous voyons des scènes d'une violence inouïe qui n'ont assurément pas leur place dans notre République qui est, il faut bien le dire, déjà bien malmenée. L'extrême droite n'a qu'un seul but, instaurer un climat de terreur, fragmenter nos convictions républicaines, brûler nos actes de solidarité sur l'échafaud de son hypocrisie. La peur de l'autre, de la différence fait partie de sa sournoise rhétorique qui cible en premier lieu les personnes immigrées. Cette insécurité contre laquelle l'extrême droite prétend vouloir lutter, nous voyons bien que c'est elle qui en est la source en propageant des discours de haine.

Pour reprendre les mots de Léopold Sédar Senghor, "les racistes sont des gens qui se trompent de colère", une colère qu'ils dirigent aussi contre les personnes LGBTQI+, qui subissent brimades et insultes régulières, les femmes, dont le droit à l'avortement est constamment remis en cause comme en témoigne l'affichage sauvage et scandaleux d'autocollants anti-avortement sur les Vélib' parisiens en mai dernier, ou encore nos concitoyennes et nos concitoyens de confession juive ou musulmane qui reçoivent des menaces incessantes.

Indéniablement, notre collectivité a un rôle à jouer. L'Exécutif est, bien sûr, favorable à votre initiative et c'est pourquoi je proposerai qu'en janvier ou en février ait lieu une réunion entre tous les présidents de groupe de notre Conseil et les maires d'arrondissement pour...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - ... s'organiser, et ensuite, nous appellerons d'autres maires à nous rejoindre.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Je... Voilà, merci.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de voter pour ou contre le vœu, nous avons une explication de vote côté Changer Paris.

Maître SZPINER. Oh pardon, cher collègue.

**M. Francis SZPINER**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je dois dire que nous ne voterons évidemment pas ce vœu qui relève de la gesticulation politique. Nous n'avons avec l'extrême droite aucune accointance, et lorsque vous vous permettez de mettre le nom d'Eric CIOTTI dans votre vœu, on voit bien ce que vous cherchez. L'extrême droite, c'est elle qui a voulu tuer le Général de Gaulle, c'est elle qui a tiré sur Jacques Chirac, c'est elle qui s'en prend régulièrement à nous. Nous n'avons pas de leçons à recevoir contre l'extrême droite.

Maintenant, si nous devons parler de la République et des menaces qui pèsent sur la République, je suis très étonné de votre amour, brusquement, de la lutte contre l'antisémitisme. Sauf que l'antisémitisme en France, majoritairement, il ne vient pas de l'extrême droite - elle y a sa part. Qui a tué Ilan Halimi ? Qui a tué Mireille Knoll ? Qui a tué Sarah Halimi ? Qui a fait l'"Hyper Cacher" ? Qui a fait "Charlie Hebdo" ? Qui fait les attentats ? Tout cela vient du terrorisme islamiste.

Alors, le jour où vous demanderez... Le jour où vous demanderez...

Oui, je sais qu'il y a des vérités qui claquent comme des injures. On sait d'où vous venez ! On sait votre complicité !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît...

**M. Francis SZPINER**. - Tout à l'heure, lorsque vous parliez du vœu du Hamas... Mais oui. Franchement ! Franchement !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

**M. Francis SZPINER**. - Si vous voulez défendre la République, lutez contre tous les extrémismes !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Alors, on va laisser terminer...

**M. Francis SZPINER**. - Oui, continuez ! Votre colère fait plaisir à voir !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - On va laisser terminer... S'il vous plaît... Collègue BROUSSEL... Cela ne sert à rien... Cela ne sert à rien, cela ne sert à rien.

Colombe BROUSSEL.

Non, là... Cela ne...

Collègues BROUSSEL et BROUSSAT, cela ne sert à rien.

**M. Francis SZPINER**. - Mais ça ne va pas ?! Oui, oui, oui, parfaitement !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - On laisse... Colombe BROUSSEL, s'il vous plaît. Colombe BROUSSEL, s'il vous plaît. Colombe.

Maya AKKARI, Colombe BROUSSEL.

Bon, on va faire une interruption de séance.

La séance reprend dans deux minutes. La séance reprend dans deux minutes, elle est interrompue. Vous vous calmez, on reprend dans deux minutes, merci.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures sept minutes, est reprise à seize heures dix minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).*

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Alors, nous allons pouvoir reprendre. Je vais sonner la cloche dans quelques secondes. Je vous appelle au calme, chers collègues. Chaque groupe qui le demande aura la parole et pourra répondre à ce qu'il considère être insulte ou provocation de la part d'une partie de l'hémicycle.

Mais là, tel que les choses se sont déroulées à l'instant, elles ne servent pas à grand-chose. D'une part, parce qu'il n'y a pas de plan de coupe - pour reprendre un terme technique - de la réalisation sur la partie gauche de l'hémicycle qui exprimait son mécontentement. Ainsi, ceux qui nous regardent ou qui voudraient nous regarder par la suite ne comprendront pas grand chose à ce qu'il se passe. D'autre part, si vous parlez et hurlez tous en même temps, je vous garantis qu'il n'en sort pas grand-chose.

On va reprendre la séance, avec des rappels au règlement et une demande d'intervention de la maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

## Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la définition d'un Pacte de Résistance face aux violences racistes d'extrême droite (suite).

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - La séance reprend avec, tout d'abord, une intervention de Mme la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement Rachida DATI et présidente du groupe Changer Paris.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je trouve que ce débat est bien trop grave, je trouve que le pays est assez fracturé sur des choses très graves. Cela nous concerne tous, le combat contre l'extrême droite, et nous en sommes tous victimes. Chacun de nous, à son niveau, que ce soit dans nos histoires personnelles ou nos histoires professionnelles.

Il y a des jeunes qui sont dans les tribunes aujourd'hui, et cela les concerne aussi. Ce combat les concerne. Parce que c'est un combat qui ne se termine jamais si nous ne sommes pas, et vigilants, et combatifs, j'allais dire même radicaux, fermes et clairs dans ce combat.

Je souhaite donc, pour la clarté des débats - vous l'avez rappelé, Madame la Maire, et je vous remercie -, que l'on puisse avoir une suspension de séance d'une minute pour que les tensions tombent et retombent, pour que nous puissions, à la limite, reparler de ce sujet de la lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre toutes les formes de haine. Et je pense...

Oui, vous pouvez faire des commentaires. Mais je pense que l'on a tous été concerné à un moment ou un autre, et certains encore à ce jour, notamment sur des menaces, et des menaces graves sur nos personnes ou sur nos familles. Ce débat est trop grave pour que ce que j'ai entendu puisse être entendu et être entendu par les jeunes qui sont dans les tribunes.

Madame la Maire, je vous remercie, je demande une minute de suspension de séance.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

On vient de faire quasiment trois minutes de suspension de séance, mais puisque vous en réclamez une supplémentaire, je vous l'accorde de droit, pour une minute.

### Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à seize heures douze minutes, est reprise à seize heures treize minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).*

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - La séance reprend.

### Rappel au règlement.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - La parole est à Ian BROSSAT, pour un rappel au règlement.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Maire.

J'ai été mis en cause personnellement par M. SZPNER qui a prononcé des propos indignes à notre égard, et donc je me dois de dire quelques mots. Je veux dire, au fond, deux choses.

D'abord, que dit ce vœu ? Il dit qu'il y a une multiplication des propos racistes et antisémites et que la Ville de Paris, notre Municipalité, doit se tenir droite et combative face à la multiplication de ces propos et de ces actes. Nous rappelons par ailleurs dans notre vœu, et je l'assume parfaitement parce que c'est un fait, que lorsqu'il y a eu les "ratonnades" à Romans-sur-Isère, M. CIOTTI n'a pas voulu condamner ces actes. Il est ensuite, d'ailleurs, revenu dessus. C'est un fait. C'est un fait qui vous dérange, c'est un fait qui vous met sans doute mal à l'aise, mais c'est un fait et je ne vois pas pourquoi on tairait ce fait sous prétexte qu'il vous met mal à l'aise.

Deuxièmement, Monsieur SZPNER, que vous puissiez... Je peux parler, Madame DATI ? Merci.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - On écoute... On s'écoute.

**M. Ian BROSSAT**. - Je n'admettrai jamais... Je n'admettrai jamais, Monsieur SZPNER, que vous puissiez nous dire, à nous, me dire, à moi, que je suis complice d'une quelconque manière de l'antisémitisme, parce que j'ai moi aussi mon histoire et que je ne vous permettrai jamais - vous m'entendez ? -, jamais de dire une chose pareille. Jamais !

Et je vous demande donc de vous excuser, parce que ces propos-là, je ne les tolérerai jamais !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue. Merci.

Colombe BROSSEL, oui, qui est au premier rang. Colombe BROSSEL, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Colombe BROSSEL**. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Un instant, Madame BROSSEL. S'il vous plaît.

**Mme Colombe BROSSEL.** - Merci beaucoup.

C'est un rappel au règlement que je fais avec gravité. Nous ne sommes pas n'importe où. Nous ne sommes pas dans n'importe quel hémicycle, nous ne sommes pas élus de n'importe quelle ville. Nous sommes élus de Paris, et comme élus de Paris, nous sommes porteurs d'une histoire qui a commencé il y a plus longtemps que la date de nos propres élections personnelles.

Je le dis avec gravité et solennité, que, dans cet hémicycle, puisse être prononcée en pointant une partie des élus, en l'espèce les élus de gauche, la phrase "vous êtes complices, et les attentats de l'Hyper Cacher", c'est indigne. Dans cette Assemblée, nous avons, pour une partie d'entre nous - vous n'étiez pas élu, cher collègue, en 2015 -, dans cette Assemblée, nous avons ensemble, de tous les partis politiques et dans une dignité qui nous a collectivement honorés, non pas individuellement, chacun d'entre nous, mais qui nous a collectivement honorés comme élus de Paris, nous avons tenu bon ensemble après chaque attentat à Paris et nous étions ensemble, et c'est parce que nous étions ensemble que nous avons pu être debout ensemble et faire en sorte que cette Ville traverse des épisodes dramatiques d'attentats.

Quel rapport, Madame DUMAS ? Jamais, jamais dans cet hémicycle, il n'y a eu jusqu'à présent une parole qui dévie sur la place et le rôle que nous avons eu, chacun et chacune d'entre nous comme élu parisien, après les attentats islamistes de 2013. Nous avons été ensemble, nous continuerons à l'être. Et je tiens à vous dire que cette dignité, elle ne doit pas se fracasser sur l'autel de l'égo ou de l'effet de manche.

Alors, chers collègues, je vous le dis solennellement, reprenez-vous, reprenons-nous, parce que nous sommes porteurs de cette histoire et que nous continuerons à accompagner l'ensemble des victimes des attentats de novembre 2013. C'est ce qui a fait notre force et c'est ce qui doit continuer à l'être.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci. Merci, chère collègue.

J'ai vu votre signe, Monsieur SZPINER. Comme nous le faisait remarquer à l'instant Mme Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris, nous avons ici des invités, il s'agit des classes de terminale du groupe scolaire Saint-Vincent-de-Paul, Paris 13e - merci de les accueillir. Ainsi, je me joins aux propos de Mme DATI sur le fait que la jeunesse nous regarde.

Monsieur SZPINER, vous avez demandé la parole, j'imagine que c'est pour répondre à la demande d'excuses de Ian BROSSAT, parce que votre groupe a déjà eu deux fois la parole sur le sujet.

Allez-y.

**M. Francis SZPINER.** - Je voudrais d'abord dire à M. BROSSAT que M. CIOTTI a condamné ces faits et qu'il n'est pas honnête intellectuellement de venir dire qu'il ne l'a pas fait, et cela venait comme un cheveu sur la soupe dans votre vœu.

Deuxième point, je voudrais dire à Mme BROSSEL que je n'ai pas dit que la gauche était complice de l'"Hyper Cacher". Si elle ne veut pas entendre, j'ai dit simplement, et je le maintiens, que dans la lutte contre l'antisémitisme, on peut pointer l'extrême droite, et je ne vais pas faire étalage et le concours de celui qui a été le plus persécuté dans son histoire familiale, mais si cela devait être fait, je ne crains hélas personne. Je dis simplement qu'effectivement, aujourd'hui, ceux qui tuent les Juifs, ceux qui menacent les Juifs, ceux qui font les agressions antisémites, c'est peut-être l'extrême droite mais c'est marginal contrairement au terrorisme islamiste. Et si vous ne voulez pas le comprendre, j'en suis désolé.

Et troisième point...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Très rapidement.

**M. Francis SZPINER.** - Et troisième point... Et troisième point...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - S'il vous plaît. Hop, hop, hop, s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît.

**M. Francis SZPINER.** - Et troisième point, pour répondre à M. BROSSAT.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - On s'écoute, on écoute.

**M. Francis SZPINER.** - Et troisième point pour répondre précisément à M. BROSSAT.

Bien entendu, je ne dis pas et je n'accuse pas M. BROSSAT d'être antisémite. Ce que je dis en revanche, c'est que sa formation politique a une complaisance avec les gens... Avec les gens qui pratiquent l'antisémitisme, voilà. Vous avez accueilli M. Salah HAMOURI, membre du F.P.L.P., organisation terroriste, donc vous avez votre part de responsabilité morale et intellectuelle.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Vous allez continuer cette discussion.

Alors, vous allez continuer... S'il vous plaît. Mesdames et Messieurs...

Mesdames et Messieurs, on ne vous entend pas. On ne vous entend pas.

S'il vous plaît. Oui ? Est-ce que l'on peut avancer ?

Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît ! J'en appelle à votre responsabilité et votre dignité. Merci de vous montrer un peu plus dignes et responsables.

Jean-Luc, s'il vous plaît. Maître... Pardon, excusez-moi, Monsieur SZPNER.

Chacun a eu la parole. Il y a une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES pour les écologistes, on va le laisser répondre. On va laisser répondre Jérôme GLEIZES jusqu'à ce que vous soyez calmes. Merci... Merci...

La parole est à Jérôme GLEIZES dans le silence et le respect, s'il vous plaît.

Jérôme GLEIZES... Jérôme GLEIZES.

Alors nous allons de nouveau interrompre cette séance, puisque nous ne sommes pas en capacité de nous écouter avec dignité et responsabilité. J'interromps la séance pour cinq minutes.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à seize heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).*

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Chers collègues, on va reprendre, si vous le voulez bien. Si vous voulez reprendre vos places.

On reprend la séance. Si vous voulez bien reprendre vos places et que nous puissions poursuivre.

Je sais bien que je ne suis qu'une adjointe à la Maire de Paris, mais il se trouve que je préside cette séance. Si vous aviez l'obligeance de témoigner un peu de respect pour l'institution et pour le poste de la présidence de séance, je vous en saurais un incomparable gré.

Nous avons deux demandes de rappel au règlement et une demande d'explication de vote. Je pense que, sans surprise, dans les minutes précédentes, chacun a été dans son rôle et parfois jusqu'à la caricature.

Je crois que l'on ne peut accuser ici absolument personne sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée d'être complaisant envers le terrorisme islamiste ou envers le terrorisme, quel qu'il soit. Et il me semble, comme l'a rappelé notre collègue Colombe BROSSSEL, que ce Conseil a toujours été unanime pour condamner toutes les formes de terrorismes, y compris le terrorisme islamiste qui nous a grandement touchés ces dernières années, pas seulement depuis 2015 mais tout particulièrement depuis 2015.

Maintenant que chacun est allé sur son Aventin et, de là, a déclamé ses figures obligées sur ses convictions...

Il m'est permis de m'exprimer ou pas ? Est-ce qu'il m'est permis de m'exprimer ?

Maintenant que chacun a exercé son droit d'expression sur ses propres convictions et que du venin a été jeté de part et d'autre, je vous propose que nous reprenions... Je vous propose que nous reprenions nos discussions de façon beaucoup plus constructive et responsable, et, oserais-je dire, digne.

### **Rappel au règlement.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - La parole est à Ian BROSSAT pour un rappel au règlement, et, ne vous inquiétez pas pour ma santé mentale, elle se porte très bien.

Rappel au règlement de la part de Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Madame la Maire... L'article 9, Monsieur GRANIER.

Madame la Maire, je ne pense pas que l'on puisse dire que chacun était dans son rôle depuis le début de cette discussion. Je ne pense pas que chacun soit dans son rôle quand un élu, en l'occurrence l'ancien maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, s'adresse à Barbara GOMES en lui disant : "Madame, vous ne savez pas ce qu'est la dignité".

Je ne pense pas... Je ne pense pas, Madame la Maire, que l'on puisse dire que chacun est dans son rôle quand un élu, l'ancien maire du 16<sup>e</sup> arrondissement toujours, dit que mon parti est complice ou complaisant vis-à-vis de l'antisémitisme, ce qui est une insulte vis-à-vis de notre histoire.

Et donc je pense... Et donc je pense qu'il est bon de rappeler un certain nombre de réalités !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Ian BROSSAT**. - Et je ne pense pas non plus... Et je ne pense pas non plus, Madame la Maire, qu'il y ait eu des insultes de part et d'autre de cette Assemblée. Il y a eu de notre côté l'affirmation d'un principe, le refus du racisme et de l'antisémitisme, et, en face, des accusations hallucinantes.

Je le redis, tout cela n'est pas acceptable, tout cela n'est pas tolérable, et ce que je constate, c'est que lorsque nous présentons un vœu qui rappelle ces principes-là, la droite n'est pas là pour les voter.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.



Nous avons une demande de la part de Colombe BROSSEL

**Mme Colombe BROSSEL.** - Cet hémicycle, ce n'est pas une foire. Cet hémicycle, ce n'est pas une émission de télé-réalité ou ce n'est pas un débat en plateau sur "Cnews". Cet hémicycle, au-delà de ce qu'a dit Ian BROSSAT, que je partage, cet hémicycle, c'est un endroit dans lequel il y a des propos qui ne peuvent pas être tenus. Et il n'est pas acceptable que l'on entende dans cet hémicycle, à l'attention d'une collègue en responsabilité dans cette Ville : "Vous ne savez pas ce qu'est la dignité".

Je vais vous dire le fond de ma pensée : ces propos n'ont absolument pas leur place dans la société, et que nous soyons dans cet hémicycle ou que cette collègue soit ou non en responsabilité, ces propos n'ont pas leur place. Il est inacceptable de dire à une collègue...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

**Mme Colombe BROSSEL.** - ... élue démocratiquement, tout autant que vous, mes chers collègues... Barbara GOMES est élue démocratiquement tout autant que chacun et chacune d'entre vous, Barbara GOMES a la même légitimité démocratique à siéger dans cette Assemblée, et il est inacceptable que des propos de cette nature soient tenus à son encontre.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Un peu de silence.

**Mme Colombe BROSSEL.** - Alors, je vais vous...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Un peu de silence.

**Mme Colombe BROSSEL.** - ... dire une chose.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît. Un peu de silence.

**Mme Colombe BROSSEL.** - Passé ce premier incident de séance, sur lequel je suis intervenue au nom du groupe Paris en commun, j'ai globalement proposé que tout le monde respire par le ventre, que l'on profite de la suspension de séance pour redescendre et que l'on puisse, après cet incident grave, je le répète, car c'est une première dans cette Assemblée, reprendre le cours de nos travaux.

Que M. SZPINER ait fait le choix de répondre par la provocation et le venin, et je n'ai jeté aucun venin, Ian BROSSAT n'a jeté aucun venin, que ce choix ait été fait, c'est un choix qui ne l'honore pas. Et en matière de dignité, cher ami, cher collègue, je pense qu'aujourd'hui, la démonstration a été faite qu'elle se situe, en termes d'absence, plutôt à ma gauche et qu'à la droite de l'hémicycle.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la définition d'un Pacte de Résistance face aux violences racistes d'extrême droite (suite).**

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Nous avons une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Notre réponse... Notre réponse à cette situation, c'est notre soutien à ce vœu, et je rappelle d'où est partie la polémique.

Ce qui est demandé à notre Assemblée, c'est que le Conseil de Paris travaille la définition d'un pacte de résistance des villes contre l'extrême droite, ses actes racistes et violents, en partenariat avec toutes les collectivités progressistes qui le souhaitent. Et c'est à partir de cela qu'est née la polémique lancée par M. SZPINER, et pas par les autres groupes.

Je rappellerai que nous nous adressons aussi à la droite républicaine, comme on l'a rappelé dans les moments qui ont meurtri la Ville, on a toujours été unis, droite et gauche, contre l'antisémitisme, contre toutes les formes de racismes, on a manifesté ensemble et on a fait des luttes ensemble. Ce qu'a dit M. SZPINER est honteux. Il a parlé d'indignité. Un candidat à l'élection présidentielle a considéré que le Maréchal Pétain avait sauvé des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Je rappellerai que le Maréchal Pétain a perdu son titre de maréchal et a été - c'est rare dans l'histoire de France - frappé d'indignité nationale.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on écoute le collègue.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Cela, c'est de l'indignité. Je suis déçu, je suis même attristé que par rapport à la dernière mandature, à la droite de cette Assemblée, nous ayons des gens qui sont en train de franchir la digue républicaine et qui ne reconnaissent pas qu'une partie de ses rangs est en train de nous amener droit dans le fascisme. Je ne cite personne. On n'a jamais eu ces polémiques dans le passé. Même avec M. Goasguen avec lequel parfois c'était dur... Même avec M. Goasguen...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci...

**M. Jérôme GLEIZES.** - Je répète ce que j'ai dit. Oui, même avec M. Goasguen...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

**M. Jérôme GLEIZES.** - ... on n'a jamais eu ce type de situation. On n'a jamais eu ce type de situation.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Non, je suis désolé, on m'a coupé plusieurs fois pendant mon intervention, je termine.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Non. Non, pas tant que cela. Il faut conclure. Allez-y.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Nous avons toujours condamné le terrorisme islamique. Nous avons condamné le Hamas, nous avons même, dans un vœu que nous avons voté ensemble, parlé des actes terroristes du Hamas. On l'a voté dans cette Assemblée. Et M. SZPNER continue...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci.

**M. Jérôme GLEIZES.** - ... à lancer du venin, comme cela a été dit.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Alors, on va avancer, cher collègue.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Nous appelons donc à voter ce vœu et nous verrons, par rapport au vote, ce que vous ferez sur ce sujet. On est progressiste, et cela vous concerne aussi, je l'espère.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Madame la Présidente du groupe Changer Paris, vous réclamiez le fait que l'on passe au vote, et vous demandez encore une explication. Alors allez-y, mais rapidement, s'il vous plaît. Rapidement, s'il vous plaît.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vous rappelle, Monsieur GLEIZES, que, en fait, la polémique ne vient pas du tout d'un vœu qui lutterait contre l'antisémitisme, contre le racisme et toutes les formes de haine. Vous nous trouveriez à vos côtés, c'est ce qui nous lie. Nous avons des oppositions, mais notre socle, ce qui fait que nous ayons une communauté de destins, avec des parcours différents, des histoires différentes, ce sont nos valeurs, Monsieur GLEIZES, et vous le savez. Nous avons des polémiques régulièrement dans cet hémicycle sur d'autres sujets, mais pas sur nos valeurs républicaines, et vous le savez. C'est ce qui nous lie et qui nous permet d'être ensemble, y compris ici en étant élus au même niveau.

La polémique est venue d'où ? Parce que M. CIOTTI, président d'un parti républicain, a été mis en cause personnellement. Vous avez dit qu'il n'avait pas dénoncé, je cite, des "ratonnades". Vous imaginez ce que ce mot, et à moi, à titre personnel, quel est l'écho que cela fait ? Il les a dénoncés. C'est sur autre chose que son débat a porté, il faut être précis. Ces choses sont trop graves pour que l'on ne soit pas précis. Et je suis choquée, je suis outrée à titre personnel mais aussi comme présidente de groupe, que vous puissiez instrumentaliser ce débat à des fins politiciennes. Nous devrions aujourd'hui être debout ensemble pour dénoncer le racisme et l'antisémitisme.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Et encore, juste...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci...

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - ... pour Barbara GOMES.

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Madame GOMES, on ne vous a pas dit que vous étiez indigne, j'ai du respect pour vous. C'est faux. C'est faux. Il a été répondu... Non, Madame GOMES...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - On va avancer.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Madame GOMES, je peux juste... Est-ce que je peux terminer ? Monsieur LEJOINDRE, mêlez-vous de vos affaires.

Madame GOMES, pour terminer. Pour terminer. Madame GOMES, nous travaillons ensemble...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Rapidement.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Nous travaillons ensemble et nous avons du respect pour vous et vous le savez. Nous ne vous avons jamais mise en cause. Nous n'avons pas parlé d'indignité vous concernant, mais vous avez mis en cause M. SZPNER en disant que c'était indigne. Il vous a répondu...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci, Madame DATI.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - ... en disant que vos propos étaient indignes...

**Mme Audrey PULVAR,** adjointe, présidente. - Merci, Madame DATI. On va avancer, si vous le voulez bien.

Moi, de là où je suis, je peux vous dire que j'ai entendu tout ce qui a été dit, d'où mes remarques de tout à l'heure, et notamment j'ai entendu M. SZPNER expliquer que la gauche de cet hémicycle était complice du terrorisme islamiste et ne dénonçait pas le terrorisme islamiste. Il me semble que c'est cette déclaration qui a mis le feu aux poudres et que l'on aurait pu s'éviter 20 minutes d'incident si elle n'avait pas été prononcée.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2023, V. 261).

### Compte rendu de la 5e Commission.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous allons pouvoir passer aux travaux de la 5e Commission avec l'intervention du président de la 5e Commission, Emile MEUNIER. Merci.

**M. Emile MEUNIER**. - Je vais peut-être attendre un peu quand même...

Mes chers collègues, c'est scandaleux ! Personne ne m'écoute pour la 5e Commission ! Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est indigne, "mais".

Alors, je tiens à remercier tous les adjoints, adjointes et membres de la 5e Commission, qui ont été une fois de plus...

*(M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).*

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - S'il vous plaît, attendez, cher Président, on va attendre...

**M. Emile MEUNIER**. - D'accord, j'attends un petit peu, peut-être.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - ... qu'il y ait un peu moins de bruit pour que l'on puisse vous entendre clairement.

S'il vous plaît, s'il vous plaît. S'il vous plaît, on écoute le président de la 5e Commission Emile MEUNIER.

La parole est à vous, Monsieur le Président.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je faisais mes remerciements aux membres de la Commission et aux adjointes et aux adjoints. Nous avons pu faire, une fois de plus, un travail approfondi et nous avons pu aussi faire des visites sur plusieurs ensembles de logements sociaux, à la fois dans le 12e et dans le 13e arrondissement, pour se rendre compte sur place de la réalité de ce que sont des travaux de rénovation thermique, des travaux de rafraîchissement. Cela a pu permettre aux élus présents de se rendre compte que, parfois, au-delà des photos que l'on peut voir sur Twitter, il y a un réel travail mené à la fois par nos bailleurs sociaux et par les entreprises, en lien avec les habitants et les services de la Ville de Paris.

Sur les projets de délibération à proprement parler, nous avons pu étudier celui de Jacques BAUDRIER concernant le logement. Il y a beaucoup de projets de délibération puisque nous sommes en décembre, avec de grandes catégories concernant le rafraîchissement des cours intérieures, des projets de délibération de conventionnement, de surélévation aussi, de rénovation thermique.

A signaler plusieurs dizaines de créations de logements sociaux dans des quartiers en déficit comme dans le 16e arrondissement, rue d'Auteuil ou boulevard Exelmans.

Il y a un projet important, Python-Duvernois, près de la porte de Bagnolet, où vous savez qu'il y aura toute une transformation de cette zone à plus long terme - je fais le lien avec un projet de délibération d'urbanisme que nous aurons à voter sur la porte de Bagnolet -, qu'il va falloir transformer pour des raisons sanitaires. Je rappelle que c'est sept fois au-dessus des seuils réglementaires, la pollution porte de Bagnolet.

Il y a aussi un projet de délibération d'urbanisme - urbanisme logement - sur l'aménagement d'un immeuble porte de la Villette, où nous avons un projet de parc de 9 hectares. Il s'agit d'un grand immeuble de R.A.T.P. Habitat.

Deux résidences étudiantes également, pas très loin du périphérique, à la Z.A.C. "Gare des Mines", et il faudra donc être vigilant sur leur réalisation.

Thomas CHEVANDIER nous a présenté les travaux annuels d'équipement en cours ou terminés à la date de 2023, 43 ou 44, des cours "Oasis", des piscines, des crèches évidemment. Je rappelle que la rénovation thermique des crèches et écoles a reçu, dans ce budget, un surplus historique de 150 millions d'euros pour accélérer conformément à notre plan...

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Monsieur le Président, les personnes qui ne sont pas intéressées par la 5e Commission peuvent aller discuter à la buvette. Je vous demande, de chaque côté, autour de Mme DATI, Madame la Présidente, et autour de M. BLOCHE et différents maires, si vous souhaitez continuer vos discussions, vous pouvez quitter l'hémicycle, il n'y a pas de problème. Mais on écoute M. MEUNIER, le président de la 5e Commission.

**M. Emile MEUNIER.** - Merci, Monsieur le Maire, de ce rappel.

J'étais lancé dans mon initiative, je n'entendais pas le brouhaha, mais vous avez eu raison de dire à tout le monde d'être attentif pour le projet de délibération DSOL 152 présenté par Léa FILOCHE, qui concerne la convention de mise à disposition de locaux dans le 19<sup>e</sup> arrondissement pour "Emmaüs Solidarité". C'est une maison d'accueil des réfugiés, après une préfiguration dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Sur l'urbanisme, deux projets de délibération en plus de l'étude sur la porte de Bagnolet : l'un concernant le quartier qui doit faire le lien porte de Brancion entre Paris, Vanves et Malakoff, avec des immeubles sur une dalle existante au-dessus du périphérique, et l'autre, projet de délibération DU 128, concernant une parcelle rue de Sévigné dans le Centre, où, aujourd'hui, ce sont d'ailleurs des locaux de la Mutuelle des agents de la Ville de Paris, qui doit être cédée, et demande un déclassement à la Ville de Paris dans un quartier où il y a très peu de logements sociaux, en sachant que l'on ne sait pas qui sera le futur propriétaire.

Enfin, un projet de délibération pour Pierre RABADAN concernant la convention-cadre de partenariat entre la Ville et les "Voies navigables de France", V.N.F., et vous connaissez les enjeux. "Voies navigables de France" a une partie de nos berges - c'est l'Etat - et a sa vision pour le fleuve. Nous en avons une qui n'est pas tout à fait la même. Notamment, nous voulons renaturer les bords de Seine, nous voulons favoriser la baignade, la promenade, et il faut donc trouver des modalités avec l'Etat pour pouvoir tenir ces objectifs quand d'autres voudraient peut-être multiplier les ports et la circulation de bateaux. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Je vous remercie et je vous souhaite des travaux apaisés.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons beaucoup de projets de délibération de logement, et nous avons perdu pratiquement 40 minutes sur la séquence précédente. Il a donc été décidé, en accord avec les différents groupes, de regrouper des prises de parole sur des projets de délibération. Je vais donc donner le numéro du projet de délibération et les orateurs qui sont inscrits, et je vous demande d'être assez concis.

**2023 DLH 344 - Réalisation, 19, rue des Bernardins (5e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par "Paris Habitat". - Subvention (31.851 euros).**

**2023 DLH 256 - Réalisation, au sein du lot n° 3 du groupe "Porte Dorée" (12e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par "Paris Habitat". - Subvention (273.900 euros).**

**2023 DLH 149 - Réalisation, sur les groupes Saint-Lambert (15e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par "Paris Habitat". - Subvention (1.961.061 euros).**

**2023 DLH 223 - Réalisation, 71-73, rue de la Convention (15e), d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service de 150 logements par "Elogie-SIEMP". - Subvention (651.750 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous allons d'abord examiner conjointement les projets de délibération DLH 344, DLH 256, DLH 149, DLH 223 et l'amendement technique n° 79. Se sont inscrits, dans l'ordre : Mme Anne BIRABEN, Changer Paris, Mme Valérie MONTANDON, Changer Paris, Emile MEUNIER, "Les Ecologistes", et Florian SITBON pour PEC.

Je donne donc la parole à la première oratrice, Anne BIRABEN.

**Mme Anne BIRABEN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un îlot de fraîcheur au 39, rue des Bernardins dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Appeler un îlot de fraîcheur une petite cour intérieure grande comme un mouchoir de poche n'est pas très sérieux. De quoi parle-t-on ? Il s'agit de 8 mètres carrés de pleine terre avec de l'herbe entourée de quelques dalles enherbées. Si la cuve de récupération des eaux de pluie est une bonne idée, la désimperméabilisation de la cour ne concerne que 12 mètres carrés.

Cet îlot, nous en avons déjà débattu dans cette Assemblée. J'avais proposé à l'époque de créer réellement un espace de vie, que je qualifierais d'espace de décongestion du tissu urbain. Pour mémoire, je vous rappelle que ce très petit espace est mangé en grande partie par une construction en ciment en rez-de-chaussée. Ce petit bâtiment de 50 mètres carrés, sans intérêt architectural, est une véritable passoire thermique, et l'isoler coûtera très cher en toute logique écologique. J'avais proposé de le détruire, d'agrandir la cour et de la planter. Il est possible qu'un ou deux arbres puissent s'y épanouir.

Les arbres, le beau, l'air, c'est aussi pour les plus démunis, puisqu'il s'agit à terme d'une pension de famille. Créer un véritable espace vert avait du sens à la fois écologique et social, mais voilà encore une occasion manquée par vos soins.

Ce projet est d'une extrême modestie pour être qualifié d'îlot de fraîcheur, c'est même un abus de votre part. Maintenant que nous connaissons votre définition d'un îlot de fraîcheur, permettez-moi de douter de votre bonne foi et de votre volonté, permettez-nous de douter de l'efficacité de vos méthodes pour rafraîchir la Ville.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voterai positivement le projet de délibération qui concerne le 12<sup>e</sup> arrondissement, mais je voulais rappeler que les îlots de fraîcheur ne sont pas là simplement pour faire oublier, d'ailleurs conjointement et de façon concomitante, d'autres projets qui densifient le peu d'espaces de respiration qui restent. Je pense notamment au projet "Charenton-Meuniers" qui, sur un ensemble social, certes, crée des îlots de fraîcheur d'un côté mais densifie énormément les autres endroits où il y avait des espaces de respiration.

Nous ne sommes pas dupes, nous sommes favorables aux îlots de fraîcheur, mais encore faut-il qu'ils soient effectués dans la globalité d'un projet et que la densification ne soit pas là pour masquer la réalité.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci de votre concision.

La parole est à Emile MEUNIER.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me suis inscrit sur un des projets de délibération concernant les îlots de fraîcheur, la création de végétalisation dans les cours intérieures des bailleurs sociaux, mais c'était une intervention plus générale sur l'ensemble de ces projets de délibération pour donner rapidement la position des écologistes, et elle ne va pas vous étonner. Nous le demandons et nous le soutenons avec la plus grande force, c'est un réservoir de fraîcheur monumental pour la ville. Si vous prenez bout à bout les parkings de nos bailleurs sociaux, qui pour beaucoup ont été construits dans les années 1970 quand la voiture était reine, si vous prenez toutes les petites cours intérieures, si vous prenez aussi les liaisons entre les différentes parcelles, vous avez là un potentiel de végétalisation qui est monstrueux et sur lequel nous avons la main, car ce sont nos bailleurs sociaux.

Ainsi, avec nos investissements, on peut assez facilement, assez rapidement obtenir de grands résultats en termes d'espaces verts ouverts au public pour répondre à notre objectif de 300 hectares. Quand je dis "ouverts au public", c'est aussi important. En effet, je peux comprendre que certaines personnes aient envie de mettre des grilles et de se refermer sur leurs îlots, mais je crois que l'avenir est quand même aux îlots ouverts, à faire tomber les grilles et à permettre que cette fraîcheur puisse profiter au maximum à l'ensemble de la ville.

Pour cela, je voudrais poser une idée, une orientation qui m'est venue en faisant plusieurs visites de chantier, notamment dans le 13<sup>e</sup> et dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, où l'un de nos promoteurs publics a entamé des études pour faire un projet immobilier sur une parcelle de la Ville et n'a pas encore dialogué avec un bailleur social qui est juste à côté, qui a de l'espace et qui pourrait très bien faire un grand espace de fraîcheur. Je pense donc que ce serait de bonne gestion que les différents organes de la Ville, en l'occurrence le promoteur public et le bailleur social, puissent se parler pour faire un projet commun au moins sur la partie végétale.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, cher Emile MEUNIER.

La parole est à Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais intervenir effectivement sur ce projet de délibération DLH mais aussi, par extension, sur les autres, y compris d'ailleurs sur tous les autres projets de délibération DLH. Je ne me suis inscrit qu'une fois - vous ne m'en voudrez pas - sur les autres projets de délibération DLH du 15<sup>e</sup>.

Sur celui-ci, le DLH 149, comme cela a été rappelé, il s'agit de programmes d'îlots de fraîcheur, et au lendemain du vote du Plan Climat, c'est particulièrement important. Si l'on veut effectivement, comme l'a dit mon collègue Emile MEUNIER, garder le cap des 300 hectares végétalisés, si l'on veut, comme c'est un des objectifs de la M.I.E. "50 degrés", désimperméabiliser ou déconnecter 40 % du territoire parisien, il faut évidemment aller chercher à l'intérieur des copropriétés des espaces pour pouvoir le faire. C'est ce que fait ce projet de délibération qui concerne un ensemble immobilier de 819 logements sociaux situés autour du square Saint-Lambert dans le 15<sup>e</sup>.

Cet ensemble est composé de trois groupes disposant chacun d'une cour intérieure, et le projet consiste donc en la transformation de ces cours et de ces bâtiments en îlots de fraîcheur, et pour cela, un panel d'actions riche et complet est proposé avec la désimperméabilisation de 520 mètres carrés de surfaces bitumeuses pour créer 476 mètres carrés de végétalisation en pleine terre, avec la création de 362 mètres carrés de surfaces végétalisées sur

les toitures, avec l'extension de 2.317 mètres carrés de surfaces végétalisées en pleine terre "via" une densification de la végétation existante, et la végétalisation de 18 murs.

Cette opération d'ampleur permettra d'en finir avec des bâtiments étuves où des milliers de personnes vivent ou, plutôt, devrais-je dire, survivent en été. Et si l'objectif de rafraîchissement des espaces libres et du bâti est ambitieux, il me semble que ce projet et l'ensemble des programmes d'îlots de fraîcheur portés par les bailleurs, y compris dans les autres arrondissements, méritent d'être absolument soutenus et sont indispensables pour atteindre nos objectifs.

Par ailleurs, par extension et sans vouloir "spoil" le débat, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas, il y a 17 projets de délibération qui concernent mon arrondissement, et comme la droite est assez constante sur le sujet malheureusement, je ne doute pas qu'elle aura les mêmes votes qu'au conseil d'arrondissement. Au conseil d'arrondissement, la droite nous a expliqué qu'elle avait voté 11 projets de délibération et qu'elle agissait avec parcimonie, avec réflexion, avec mesure, qu'elle était pour le logement social comme d'habitude, même si, bien souvent, elle trouve des petites choses qui ne lui vont pas dans le logement social. Elle nous a donc expliqué qu'elle voterait 11 projets de délibération sur les 17.

Je veux quand même préciser une chose, sans, encore une fois, "spolier" le débat, car je crois que Mme de CLERMONT-TONNERRE était inscrite sur l'ensemble de ces projets de délibération, alors que moi, je dirai les choses ici, et c'est tout. Certes, vous avez voté 11 projets de délibération, et j'espère que vous ferez la même chose sur les 17, mais vous avez voté contre 307 logements sur 358 - ce sont les chiffres -, soit, en fait, 85 % des projets de logement. Pourtant, quand on regarde les chiffres globaux sur le 15e, les 17 projets de délibération, ce sont 123 P.L.A.-I., 123 PLUS, 95 P.L.S., c'est-à-dire une politique équilibrée. Mais malheureusement, c'est cela, la réalité.

Ainsi, vous êtes pour le logement social mais ce n'est jamais là où il faut et ce n'est jamais au bon moment. Nous, nous continuons notre politique...

Oui, 11 sur 17, mais contre 85 % des logements. Voilà, ce sont les chiffres, que je voulais rappeler. Je m'arrêterai là et je vous laisse inscrits sur l'ensemble des projets de délibération du 15e.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OUALDJ**, adjoint, président. - Tout d'abord, je vous remercie, car les quatre intervenants ont été très courts et cela nous a permis de regrouper 4 projets de délibération. Donc, merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Maire adjoint Jacques BAUDRIER, en charge du logement, pour répondre à ces 4 projets de délibération. Je vous remercie.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux quatre intervenants qui vont me permettre d'évoquer cette politique importante.

C'est la deuxième année que nous avons cette politique d'îlots de fraîcheur, qui concerne pour notre débat aujourd'hui, même si vous avez évoqué 4 projets de délibération, pas moins de 32 projets de délibération, avec des financements de la Ville à hauteur de 12 millions d'euros qui permettent de générer plus de 30 millions d'euros d'investissement. En termes de volume, cela représente, pour l'année 2023, 40.000 mètres carrés, 4 hectares qui seront végétalisés sur le patrimoine des bailleurs sociaux, et la création de pleine terre à hauteur de 18.000 mètres carrés, donc encore plus que l'an dernier, soit près de 2 hectares.

Ainsi, une fois de plus, il faut le dire et le redire, grâce à cette politique, nos bailleurs sociaux sont parmi les premiers végétaliseurs de la Ville, et je tiens à remercier les équipes de "Paris Habitat", d'Elogie et de la R.I.V.P. qui font un travail formidable en la matière.

Evidemment, Madame BIRABEN, dans ces 30 projets de délibération, il y a de très grands espaces, comme l'îlot Riquet dans le 19e, près du secteur Orgues de Flandre, et il y en a des plus petits, le plus petit étant le projet de délibération que vous avez évoqué, en sachant que tout mètre carré est un mètre carré gagné.

Il y a aussi et surtout énormément de programmes de poses d'occultations, de volets, des milliers, et je vous avoue que c'est même difficile d'en faire la comptabilité, ainsi que de nombreux programmes d'isolation des combles, ce qui nous permet, à terme, de sauver des vies. En effet, n'oublions pas que les canicules tuent et que ces programmes d'îlots de fraîcheur permettent de protéger des centaines, des milliers de logements contre les futures canicules qui malheureusement arriveront dans les années à venir. Il s'agit donc d'une politique essentielle, fondamentale et elle doit être aussi équilibrée avec la politique de création de logements.

Je vous remercie de votre intervention, Madame MONTANDON, qui était plus équilibrée que certaines par le passé ou que ce qu'a dit M. OLIVIER lors du dernier Conseil, qui a osé qualifier cette politique essentielle de "greenwashing". Pourtant, l'exemple de l'îlot Charenton-Meuniers me semble un très bon exemple d'une politique équilibrée. Nous avons créé là un programme de dimension tout à fait acceptable, modéré, avec des logements sociaux et une crèche et, en même temps, nous avons créé un très grand îlot de fraîcheur au cœur de cet espace avec, là aussi, des surfaces très importantes qui sont végétalisées. Cela me semble être un bon exemple, étant entendu que si nos bailleurs sociaux sont les premiers végétaliseurs de la ville, ils doivent être aussi les premiers constructeurs de logements sociaux. C'est leur premier objet.

Par conséquent, il ne faut pas opposer logement et espaces verts mais, au contraire, concilier les deux et c'est ce que nous faisons. Une ville habitable, c'est une ville avec des logements bien isolés, protégés du réchauffement climatique, mais c'est aussi une ville avec des espaces verts nombreux, et c'est ce que nous faisons aussi, qui protègent du réchauffement climatique et qui améliorent la qualité de vie.

Nous le faisons de plus en plus et j'espère bien qu'en 2024, grâce à l'augmentation importante des financements pour la rénovation et la création de logements que nous avons votée avant-hier, nous pourrions dépasser les deux hectares végétalisés.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'Adjoint à la Maire.

Je vais soumettre successivement les projets de délibération au vote.

Nous allons commencer par le DLH 256.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 256.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 256).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 149).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 79 déposé par l'Exécutif sur le projet de délibération DLH 223.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 79 est adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 223 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 223).

Nous continuons avec, à nouveau, des projets de délibération regroupés. DLH 162...

Oui, il manque un projet de délibération, vous avez raison. Merci, Madame la Conseillère.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 344.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 344).

**2023 DLH 162 - Réalisation, 64 à 70, boulevard Soult et 4, avenue Courteline (12e) d'un programme de rénovation de 542 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (7.333.875 euros).**

**2023 DLH 189 - Réalisation, 6-8, boulevard Soult (12e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (475.566 euros).**

**2023 DLH 215 - Réalisation, 8, place Aligre (12e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par "Immobilière 3F". - Subvention (151.875 euros).**

## 2023 DLH 427 - Convention de gestion des aides à l'habitat privé de "type 3" entre la Ville de Paris et l'Agence nationale de l'habitat.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous allons regrouper maintenant les projets de délibération DLH 162, DLH 189, DLH 215 et DLH 427.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces projets de délibération concernent des rénovations de logements sociaux, et en ce qui concerne les 3 projets de délibération du 12e arrondissement, nous allons voter favorablement. Si je me suis inscrite sur ces projets de délibération, c'est parce que j'en ai "marre" de la caricature qui est faite du positionnement des élus de mon groupe politique sur les projets de délibération du logement.

Par habitude, nous avons en effet des inscriptions sur les projets de délibération sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, sur lesquels nous vous proposons des amendements. Dès lors, forcément, les inscriptions sont sur des projets de délibération où souvent nous votons contre parce que nous nous sommes inscrits, justement, pour montrer notre désapprobation. Et tous ceux pour lesquels nous votons pour, nous les passons finalement à la trappe de ce Conseil. Ainsi, vous utilisez cet état de fait pour nous caricaturer et pour dire de façon très réductrice que nous votons contre tout. C'est là où cela ne va pas, et c'est encore ce que vous avez fait, Monsieur SITBON. C'est trop facile.

Je vais vous dire, c'est trop facile. Là, je vais entièrement voter les projets de délibération sur les rénovations du 12e et, vous verrez, je vais aussi entièrement voter ceux de la préemption que l'on va avoir l'occasion d'étudier dans quelques instants. Je trouve cela trop facile et, dorénavant, tant pis si la 5e Commission durera énormément de temps au Conseil de Paris, car je m'inscrirai chaque fois que je voterai positivement, pour démontrer que vous avez tort, que vous faites une utilisation de cela et que vous êtes intellectuellement malhonnête.

J'ai essayé de comprendre pourquoi vous faites toujours, justement, cette réduction et cette caricature consistant à dire que l'on vote contre. Mais c'est parce que vous ne répondez pas à nos questions.

Est-ce que vous êtes satisfait de la politique du logement que vous faites, déjà en termes de politique de rotation des logements sociaux ? A Paris, on est à 4,8 % de rotation de logements sociaux contre 9 % dans le reste de la France, et si jamais je pousse la comparaison, dans le secteur privé, c'est 27 %. Il y a donc des lacunes et vous ne répondez jamais sur cette question.

Est-ce que vous pouvez également nous répondre et nous dire si vous êtes satisfait sur le manque, l'absence totale de parcours résidentiel pour les locataires ? Nous savons tous qu'il n'y a pas de passerelle pour les différentes familles qui connaissent une évolution de leur situation, que ce soit en termes de taille de famille ou encore en termes de revenus. Là encore, le parcours résidentiel est au point mort, c'est ce que nous dénonçons et vous n'y répondez pas.

Vous ne répondez pas non plus à la politique d'attribution, qui n'est pas du tout satisfaisante, puisque vous êtes incapable de créer une véritable mixité au sein des immeubles, au sein des quartiers, ce qui se retrouve d'ailleurs partout, à l'école ou encore sur le tissu commercial.

Tout cela, vous n'y répondez pas, et vous ne répondez pas non plus aux effets liés à ce que 12.000 Parisiens quittent la Capitale chaque année, ce qui représente à peu près 3.000, voire parfois 6.000 élèves lors des rentrées depuis quelque temps, depuis même dix ans. Vous ne répondez pas à ces questions, et donc par facilité, vous préférez dire que nous votons tout en bloc de façon négative, ce qui est complètement faux.

En effet, sur ce projet de délibération, sur ces 3 projets de délibération, nous allons voter favorablement en ce qui concerne le 12e arrondissement, en vous rappelant que nous votons chaque fois positivement lorsque vos programmes sont équilibrés en termes de programmation, lorsqu'ils font de la véritable rénovation et que la rénovation n'est pas simplement un prétexte, et nous votons aussi positivement lorsqu'il y a même de la création ou de la surélévation, lorsqu'ils ne créent pas de canyons urbains, lorsqu'ils sont faits de façon intelligente et qu'ils s'intègrent au paysage urbain.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour et j'aurai l'occasion tout à l'heure de revenir sur d'autres votes positifs.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est à Emile MEUNIER.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous allons voter pour tous ces projets de délibération et c'est, de la même manière, une intervention sur l'ensemble des projets de délibération qui ont trait à la rénovation thermique du bâti.



Ce que je veux dire et rappeler, dans une époque où, c'est vrai, lorsque l'on allume les écrans, on a toujours l'impression que rien ne va, c'est que, là, à Paris, nous menons une politique sans égale en France, en Europe et peut-être dans le monde. Nous sommes en train de transformer des centaines de milliers de logements pour les rendre plus habitables, plus adaptés au froid et donc pour qu'il y ait moins de dépenses d'argent quand les factures arrivent, et plus adaptés au chaud, afin de pouvoir continuer à vivre à Paris malgré le réchauffement climatique. C'est un chantier immense. Je veux dire que la dernière fois que la France s'est lancée dans ce type de chantier, c'était, je crois, pour le tunnel sous la Manche, et on peut multiplier cela par trois ou quatre. C'est pour vous montrer l'ampleur des efforts qui sont menés par la Ville, par les bailleurs sociaux et toutes les entreprises qui y participent.

C'est un processus d'amélioration continu. Bien sûr, les rénovations thermiques que nous faisons il y a dix ans n'étaient pas de la même qualité que celles que nous faisons maintenant. Et comme dans toute industrie, nous apprenons en faisant, nous massifions, nous optimisons, nous mobilisons des fonds et nous avons des résultats qui s'améliorent. Et si j'étais entrepreneur dans le bâtiment, honnêtement, je me lancerais dans la rénovation thermique, parce que du "business" à Paris, ils vont pouvoir en faire, et du bon.

Le troisième point que je voulais évoquer, ce sont peut-être deux perspectives pour améliorer et accélérer encore notre capacité à faire de la rénovation thermique.

La première, c'est que nous avons une chance incroyable à Paris, nous vivons dans une œuvre d'art à ciel ouvert, composée de son architecture depuis plus de dix siècles. Cela implique une grande responsabilité. Lorsque l'on fait de la rénovation thermique sur du patrimoine historique comme celui que l'on a, on doit faire cela avec des pincettes. C'est pour cela que je suis très fier que la Ville ait commencé à entamer un travail entre la Commission du Vieux Paris et l'Agence parisienne pour le climat, de travailler aussi dans le cadre de la Mission "50 degrés" avec les A.B.F. pour voir comment on peut concilier la rénovation thermique et les travaux que l'on va devoir faire avec la préservation, je dirais même magnifiée de notre patrimoine architectural.

Et pour sortir par le haut de cette équation, nous, les écologistes, nous avons une proposition très concrète. C'est la création de l'école des métiers de la rénovation thermique et du patrimoine, une école métropolitaine dans laquelle nous formerons à tous corps de métier, de l'architecte à l'historien du patrimoine en passant par l'ouvrier ou le concepteur de nouveaux matériaux, comme les peintures de demain qui permettront d'isoler les bâtiments. Voilà le projet que nous proposons à ce Conseil, et dès l'année prochaine, nous ferons des propositions concrètes.

Enfin, je terminerai pour dire que les A.B.F., les architectes des bâtiments de France, je leur fais toute confiance lorsqu'il s'agit de contrôler. Lorsque l'on fait des constructions de bâtiments, il a pu nous arriver d'essayer d'y aller un peu fort, et heureusement que les A.B.F. étaient là pour nous rappeler à nos devoirs.

Néanmoins, lorsqu'on parle de rénovation thermique, c'est différent. J'ai pu assister à des dossiers franchement incompréhensibles, où l'on mettait des volets que l'on peignait dans la même couleur que les briques du toit, et il y a un A.B.F., tout seul, dans son bureau - le fait du prince -, qui décide que, non, cela ne lui convient pas. Merci, au revoir, sans aucune discussion. Vous n'imaginez pas l'argent qui est dépensé pour pouvoir faire tous ces projets, le temps passé par les personnes, entre les bailleurs sociaux et les services, les personnes mobilisées, tout cela pour qu'il y ait un coup de tampon, "non, merci de repasser". Ce n'est pas possible. Avec le réchauffement climatique, quand nous aurons des pics à 50 degrés, on ne pourra pas ne pas mettre des volets sur nos logements sociaux simplement parce qu'une personne en aura décidé unilatéralement. Là aussi, je dirais que c'est plus qu'un travail qu'il faut lancer, c'est presque un "lobbying" auprès du Gouvernement pour améliorer la doctrine des architectes des bâtiments de France.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole, pour une réponse, à l'adjoint à la Maire Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux intervenants.

Madame MONTANDON, je constate en effet qu'il y a une évolution dans votre discours, et j'en suis ravi. Je suis très heureux que vous apportiez votre vote et vos suffrages à l'ensemble de ces projets de délibération sur la rénovation, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé et en particulier dans les expressions de certains de vos collègues du groupe Changer Paris - je rappelle M. OLIVIER, lors du dernier Conseil, qui était totalement orthogonal avec ce que vous dites ici.

Je crois que sur la question du taux de rotation, qui est d'ailleurs malheureusement encore plus bas que ce que vous avez dit en termes de chiffres dans le parc social, et que sur l'analyse des difficultés d'accès au logement à Paris, ce n'est pas que les gens fuient Paris, c'est qu'il y a de moins en moins de logements du fait de l'explosion du nombre de résidences secondaires et de logements vacants à Paris, et qu'il y a donc de moins en moins de logements permettant aux gens d'arriver à Paris. Le problème n'est pas que les gens s'en vont, c'est qu'ils ont de plus en plus de mal à arriver. Mais je développerai plus longuement le parcours résidentiel au moment d'autres interventions qui concerneront du logement intermédiaire et B.R.S., qui seront plus adaptées.

Revenons-en à la rénovation. Je ne dirai pas mieux que tout ce que nous a dit le président MEUNIER, et je tiens vraiment à le remercier pour les visites qu'il a organisées en tant que le président de la 5e Commission. Nous avons passé deux demi-journées ensemble, mais malheureusement nous étions peu nombreux. Je tiens à remercier Mme la présidente KONÉ qui était aussi avec nous. C'était dans le 12e arrondissement, il y avait bien peu d'élus et aucun élu de votre groupe, Madame MONTANDON, ce que je regrette, car on a pu constater que, comme l'a dit le président MEUNIER, les projets de rénovation réalisés par nos bailleurs sont de très grande qualité architecturale. Nous avons visité avec le président MEUNIER l'ensemble Montera-Gabon, et la rénovation nous a été présentée par François BRUGEL, qui a, depuis, reçu un prix. C'est un superbe projet sur un patrimoine de l'après-guerre, et ce même François BRUGEL vient de recevoir l'Equerre d'argent, la plus haute distinction architecturale de France grâce à ses rénovations de l'îlot Saint-Germain dans le 7e arrondissement.

Nous réalisons - Emile MEUNIER l'a rappelé - plus de 5.000 rénovations par an, 5.100 exactement pour l'année 2023, donc au-delà de 5.000. Quantitativement, nous sommes très largement en tête de toutes les collectivités françaises et nous sommes la seule collectivité dont les logements sociaux respectent la stratégie nationale bas carbone, mais, en plus, nous faisons des projets qui nous permettent d'obtenir des prix de haut niveau, et donc, qualitativement, nous faisons d'excellents projets, et ce, de plus en plus, comme l'a dit à juste titre Emile MEUNIER.

Vraiment, soyons fiers de notre politique pour la rénovation du parc social et je suis très heureux que ces projets de délibération rassemblent l'unanimité de notre hémicycle, car ils le méritent.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire.

Je vais soumettre les projets de délibération au vote.

Je mets aux voix, à main levée, pour commencer le projet de délibération DLH 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 162).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 189.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 189).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 215.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 215).

Nous avons un amendement technique. Est-ce que M. l'adjoint à la Maire veut dire un mot sur cet amendement technique ou je le mets directement au vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 80 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 427 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 427).

## 2023 DLH 441 - Convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat "copropriétés dégradées" (OPAH-CD), avec l'État et l'ANAH.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 441.

Je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER et, ensuite, à Vincent BALADI.

**M. Nour DURAND-RAUCHER**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous parlons d'un projet de délibération qui nous permet d'accompagner les copropriétés qui en ont besoin pour la rénovation de leur logement. En effet, depuis 2001 et l'élection de notre majorité, nous avons pu voir qu'énormément de logements ont été réhabilités, car oui, il y avait un nombre de logements insalubres à Paris extrêmement impressionnant. Et comme vous le savez, les écologistes mettent en avant la rénovation des logements avant la construction, car notre ville est déjà suffisamment dense ainsi, même si, pourtant, nous connaissons des problèmes de logement.

Précisément, ce projet de délibération vise à répondre à l'habitat insalubre mais vise également à répondre à la question de savoir comment on fait une rénovation thermique efficace et comment on l'accompagne efficacement pour aider les copropriétés pauvres qui en ont bien besoin. C'est à la fois du conseil qui est donné et une amélioration de la qualité de la rénovation. Cela correspond à ce que les écologistes demandent et à ce que les écologistes aiment voir se multiplier. En effet, il est important pour les personnes qui ne se retrouvent pas dans l'ensemble des aides d'y être, et, là encore, cela associe tout ce que peut faire "MaPrimeRénov", "CoachCopro" pour permettre aux uns et aux autres d'être mieux accompagnés pour la rénovation thermique. Parfois, des copropriétés sont au bord de la cessation de paiements, et c'est dans ces lieux-là que l'action collective doit être importante ainsi que l'action de la "Soreqa", société bien connue puisqu'elle permet d'accompagner les plus pauvres et ceux qui ont le plus de difficultés pour la rénovation des logements.

Ainsi, ce projet de délibération est essentiel pour permettre à Paris d'être une ville où les gens vivent mieux et continuent à vivre dans de bonnes conditions pour que les uns et les autres puissent avoir accès à un logement digne et en bon état et puissent être accompagnés pour ne pas devoir quitter Paris parce que Paris deviendrait trop cher face aux rénovations.

Nous soutenons et appelons évidemment à voter ce projet de délibération.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Vincent BALADI.

**M. Vincent BALADI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais moi aussi intervenir sur le sujet des copropriétés dégradées. Nos immeubles font partie intégrante du patrimoine de notre ville, ils font la beauté de nos rues, de nos avenues, de nos faubourgs, ils sont principalement entretenus par des petits propriétaires privés, et non pas des multinationales ou les 60 milliardaires dont on parlait hier. Or, le contexte complexe qui est vécu par les propriétaires depuis quelques années ne favorise pas les rénovations et l'entretien en profondeur de ces immeubles. J'en veux pour preuve la fiscalité confiscatoire ciblée sur le foncier par l'État et par la Ville, alors que les enjeux sont grands pour nos immeubles, notamment pour qu'ils ne s'écroulent pas, puisqu'il y a eu des exemples notamment à Lille ou à Marseille récemment, où il y a malheureusement eu des drames.

On entend bien souvent la voix des locataires et c'est très important et nous les soutenons, mais rappelons aussi que les copropriétaires doivent faire face à une nécessaire rénovation énergétique de leurs biens qui est très importante dans les parties communes mais aussi les parties privatives - il y a ces deux aspects très importants -, à une augmentation constate des charges de copropriété, avec notamment des contrats de syndic qui ont augmenté ces dernières années, aux charges des ascenseurs, comme nous en avons parlé dans un précédent Conseil, à la sécurité, aux charges de personnel, car tout augmente dans les immeubles, également à un contexte lié au plafonnement des loyers qui est basé sur les mètres carrés et non sur les critères de performance énergétique, étant entendu qu'en faisant quelque chose sur les mètres carrés, quand vous rénovez, vous réduisez les mètres carrés et cela n'incite pas à faire des rénovations en profondeur, et enfin à des entreprises de rénovation énergétique qui sont malheureusement très peu scrupuleuses.

Tout cela pour vous dire que je pense que les rénovations et l'entretien de nos immeubles - c'est très important et, encore une fois, c'est le patrimoine de Paris - devraient être de plus en plus suivis et qu'il faudrait un meilleur suivi des syndics. On a eu des remontées, dans nos arrondissements, de certains syndics qui ne faisaient pas forcément leur travail alors que les copropriétaires étaient très bien intégrés dans les conseils syndicaux. Par conséquent, on demande qu'il y ait toujours un meilleur suivi préventif de ces copropriétés, pour ne pas voir ces sujets curatifs arriver en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BALADI.

La parole est à Jacques BAUDRIER pour la réponse de l'Exécutif.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Je vous remercie pour vos interventions qui me permettent d'évoquer ce projet de délibération structurant pour l'amélioration de l'habitat et des copropriétés dégradées, puisqu'il s'agit d'une convention avec l'Etat et l'A.N.A.H. sur une période de trois ans, à hauteur d'un financement de 15 millions d'euros pour la Ville.

Monsieur BALADI, l'accompagnement des copropriétés à Paris a énormément progressé dans tous les arrondissements, y compris, bien sûr, le 8e. Avec mon collègue Dan LERT, nous organisons des réunions sur Eco-rénovons Paris, qui sont des réunions pour rénover les copropriétés, et ce sont, rappelons-le, celles qui rassemblent le plus de monde de l'ensemble des réunions publiques qui sont faites dans notre Ville, et ce, dans tous les arrondissements sans exception. Bien entendu, avec Dan, nous sommes à votre disposition pour recommencer - on a déjà fait 18 réunions en un an - et pour en faire encore plus dans l'année à venir afin d'accélérer ce rythme. Maintenant, on a plus que doublé le nombre de copropriétés engagées dans un processus de rénovation avec l'Agence parisienne du Climat, nous les accompagnons du début à la fin et, justement, nous leur apportons l'aide d'entreprises qui sont répertoriées et fiables. Tous ces sujets sont très bien traités à Paris et j'en veux pour preuve que la présidente de l'Ordre des architectes, qui était interrogée par "Le Monde", citait la Ville de Paris comme exemplaire de ce point de vue et répondant à vos interrogations. Donc pas d'inquiétude.

Concernant les propriétaires, il y a des petits propriétaires en difficulté, et l'objet de ce projet de délibération est justement de les aider, mais ayons en tête tout de même qu'il y a aussi beaucoup de propriétaires qui possèdent énormément de logements. Plus de la moitié des logements privés à Paris sont possédés par des gens qui possèdent au moins cinq biens immobiliers, au moins cinq appartements. Paris est donc une ville de multipropriétaires extrêmement aisés. Mais il y a aussi une frange de propriétaires plus modestes qui existent et que nous devons aider, ce qui est tout à fait le cas, et c'est l'objet de ce projet de délibération.

L'habitat dégradé à Paris, c'est un ensemble d'immeubles maintenant extrêmement restreint, et tant mieux. En 2001, il y avait plus de 2.200 immeubles dégradés qui risquaient l'insalubrité, représentant 57.000 logements. Il y a eu des investissements énormes durant 15 ans, menés d'ailleurs par mes deux prédécesseurs Jean-Yves MANO et Ian BROSSAT, qui ont permis de réduire massivement cette insalubrité, et je me permettrai d'évoquer aussi le souvenir de Martine Durlach qui a beaucoup travaillé en tant qu'adjointe à la politique de la ville. Aujourd'hui, il y a ainsi beaucoup moins d'habitat dégradé, juste 127 adresses qui sont suivies dans l'Opération d'amélioration de l'habitat dégradé, et les nouvelles copropriétés qui entrent dans ces processus, et c'est l'objet de ce projet de délibération, il y en a environ 35 par ans. On voit donc que c'est un nombre limité, mais il nous faut les aider et nous les aidons beaucoup à juste titre, en partenariat avec l'Etat et l'A.N.A.H. Il y a un très bon travail partenarial.

Ainsi, la prise en charge de l'amélioration de l'habitat est complètement sous contrôle à Paris, et tant mieux, parce que c'est très loin d'être le cas dans plusieurs autres grandes villes françaises.

Je vous remercie donc du soutien unanime pour ce projet de délibération.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'Adjoint à la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 441.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 441).

**2023 DLH 384 - Location de l'immeuble 22, rue Jean-Daudin (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.**

**2023 DLH 381 - Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'ensemble immobilier "Brancion/Lefebvre" (15e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 79 logements sociaux par Elogie-SIEMP.**

**2023 DLH 307 - Réalisation, 45, rue du Commerce (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 7 PLUS, 6 P.L.S.) par "Aximo". - Subvention (260.682 euros).**

**2023 DLH 394 - Réalisation, 8, rue de Vichy (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements dont 17 sociaux (5 P.L.A.-I., 7 PLUS, 5 P.L.S., 3 P.L.I.) par la R.I.V.P. - Subvention (1.804.000 euros).**

**2023 DLH 428 - Réalisation, 22, rue Jean-Daudin (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 45 logements sociaux (36 P.L.A.-I., 9 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (3.078.850 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement les projets de délibération DLH 384, DLH 381, DLH 307, DLH 394 et DLH 428, et je tiens à remercier Claire de CLERMONT-TONNERRE qui a accepté d'intervenir sur l'ensemble de ces projets de délibération regrouvés.

Merci beaucoup, Claire, et je vous donne la parole.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est devenu un rituel, notre Conseil de décembre, déjà très lourd avec l'examen des budgets, se voit embouteillé par une avalanche de projets de délibération logement - 17 pour le seul 15e -, sans doute pour vous permettre de clore l'année en mettant en avant votre course aux chiffres de production comme d'encaissement. Je précise, pour la clarté des débats, que nous voterons 12 projets 15e portant sur 1.338 logements.

Avant de détailler les 4 projets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, je tiens à rappeler plusieurs points.

Premièrement, je m'étonne qu'avec 8,7 milliards d'endettement à fin 2024, et même 10,7 milliards si l'on prend en compte les loyers capitalisés, vous vous autorisiez à doter le compte foncier de 250 millions dans le budget 2024, soit une augmentation de 102 millions par rapport au budget primitif 2023, pour financer votre politique de préemptions massives et coûteuses du parc privé, sachant qu'en prime, vous déléguez de plus en plus fréquemment votre droit de préemption pour des acquisitions directes par les bailleurs, qui ne nous en informent d'ailleurs pas. J'ajoute que lors de la séance budgétaire, nous avons échappé de peu à un amendement communiste, l'amendement n° 192, qui visait à faire passer le compte foncier logement à 390 millions.

Deuxièmement, je tiens à rappeler que d'après les données DLH 2022, et sans même intégrer la production 2023 et les 2.000 places d'hébergement, le 15e arrondissement compte déjà plus de 26.105 logements sociaux financés.

Troisièmement, je déplore que votre politique menée à coups de préemptions, conventionnements, pastillages soit conduite sans augmentation des équipements publics et sans un niveau d'accompagnement social suffisant, d'autant que dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Accompagner et reloger les publics prioritaires", les attributions de logements sont désormais orientées vers des populations de plus en plus précarisées, cumulant difficultés économiques et sociales.

Enfin, j'ajoute qu'après, je crois, dix années de politique de logement conduite par votre précédent adjoint, M. BROSSAT, nous avons maintenant plusieurs quartiers du 15e dont la mixité est bouleversée avec à la clé de nouvelles poches de pauvreté et une accumulation de problèmes de tous ordres, et, pour deux secteurs, un prochain passage en "politique de la ville", ce qui témoigne d'une dégradation considérable de ces quartiers.

Parmi les nombreux projets de délibération logement inscrits à l'ordre du jour de cette séance, 4 projets ne nous semblent pas acceptables pour plusieurs raisons - 4 sur 17.

S'agissant de la préemption et de la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration au 22, rue Jean-Daudin - ce sont les DLH 384 et 428 -, outre le fait que nous contestons cette acquisition de 22 millions menée malgré l'opposition du maire du 15e Philippe GOUJON, nous dénonçons la répartition proposée pour ces 45 logements. Les chiffres sont éloquentes : 0 P.L.S., 9 PLUS, 36 P.L.A.-I. Pour résumer, c'est zéro mixité. Les classes moyennes sont donc totalement exclues de cette préemption, qui contribue à la pénurie de logements libres et permet à votre Exécutif d'exiger de la R.I.V.P. plus de 12 millions de loyers capitalisés, qui auraient pourtant pu être opportunément dédiés à l'entretien du parc social de ce bailleur.

S'agissant du conventionnement des cinq ensembles immobiliers du groupe Brancion Lefebvre - c'est le DLH 381 -, pour ces ensembles, vous ne prévoyez aucun travail de rénovation énergétique. Nous ne soutiendrons pas cette opération d'assèchement du parc intermédiaire, pour deux raisons.

D'une part, nous dénonçons cette méthode qui transforme brutalement en logements sociaux des logements du parc libre destinés aux classes moyennes, méthode qui vous permet également d'encaisser par anticipation 22 millions d'euros de loyers capitalisés. Ce sont autant de recettes, une fois de plus, dont les générations à venir seront privées.

D'autre part, comment accepter, sans la moindre enquête sociale, le conventionnement de cet ensemble situé à deux pas de la résidence des Périchaux, alors que nous sommes dans un quartier qui compte déjà 95 % de logements sociaux ? Je rappelle que ce quartier concentre à ce jour de multiples fragilités et une quasi-absence de mixité, que le maire du 15e Philippe GOUJON s'attelle à restaurer dans le cadre de l'opération de requalification du secteur Brancion-Bartholomé, d'ailleurs en lien avec votre premier adjoint. D'ailleurs, lors d'une récente réunion, les habitants ont exprimé de façon unanime leur souhait de voir se développer dans ce secteur des projets susceptibles

d'attirer les classes moyennes. Et là, que faites-vous ? Vous brisez l'élan amorcé dans le cadre des études de rénovation de ce quartier, ce qui est un très mauvais signal que vous envoyez aux résidents.

S'agissant des deux immeubles du 45, rue du Commerce - il s'agit du projet de délibération DLH 307 -, dans le prolongement de notre vote de décembre 2022, nous ne soutiendrons cette opération qui vous a permis de capter 65 ans de loyers capitalisés et qui, dans les faits, se résume à créer du logement social virtuel. J'ajoute que, comme d'habitude, nous n'avons pas été destinataires de l'étude DLH réalisée en amont de la préemption. C'est là un manque de transparence et, d'une façon générale, je ne comprends pas pour quelles raisons les études d'opportunité préalables à la réunion de la Commission D.I.A. qui se tient à l'Hôtel de Ville chaque semaine ne peuvent nous être communiquées.

S'agissant enfin du 8, rue de Vichy - il s'agit du projet de délibération DLH 394 -, dont la D.I.A. vient tout juste d'être déposée, voilà une opération dont nous n'avons jamais été informés et que nous découvrons "via" le projet de délibération, ce qui interroge sur la mise en œuvre de la territorialisation en matière de politique de logement. Outre le défaut d'information, nous déplorons que vous ne nous consultiez jamais sur la répartition des catégories de logements, alors qu'à entendre certains bailleurs, il semblerait que, sur ce point, des échanges aient lieu avec certaines mairies, mais sans doute ces échanges sont-ils réservés à des mairies plus proches de votre Exécutif.

Après avoir examiné nos réserves sur ces 4 projets et afin de couper court aux habituelles caricatures, je vous rappelle que nous voterons favorablement les 12 autres DLH 15e qui portent, elles, sur des projets que le maire du 15e Philippe GOUJON accompagne.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Autant j'ai été très positif vis-à-vis de l'intervention de Mme MONTANDON sur les rénovations, autant, voilà, nous retombons avec votre intervention, malheureusement, sur un positionnement je dirais daté, ancien, rétrograde d'opposition assez franche au logement social. En effet, si vous votez un certain nombre de projets de délibération, comme l'a rappelé M. SITBON, vous vous opposez une fois de plus malheureusement à de la création de logement social dans le 15e, pour des projets de délibération importants.

Et quand je vous entends dire que notre compte foncier est trop important, cela veut dire que vous considérez qu'il faudrait que la Ville ne respecte pas, à terme, les 25 % de logements sociaux, qu'il faudrait que la Ville ne respecte pas la territorialisation, les objectifs définis par l'Etat lui-même qui nous a convoqués pour la territorialisation de l'offre de logement, qu'il nous demande. Nous arrivons aux objectifs qui sont définis par l'Etat, mais nous ne faisons même pas plus, et c'est grâce à cette préemption, c'est grâce à ce budget de préemption que nous y arrivons. Et heureusement que ce compte foncier est arrivé à 250 millions d'euros, et heureusement que nous avons augmenté l'aide à nos bailleurs sociaux, qui ont réalisé, c'est vrai et heureusement, beaucoup plus d'achats en direct, et c'est pour cela que nous réalisons notre objectif.

Cette année, je suis fier de vous le dire, pour la première fois de l'histoire, c'est grâce à ces achats en direct, ceux auxquels vous souhaitez vous opposer, que nous avons réalisé plus de la moitié de notre programmation de logements sociaux. C'est par les achats en direct de la Ville, grâce au compte foncier et grâce aux achats des bailleurs, qui sont beaucoup plus aidés depuis l'année 2023 grâce à notre circulaire de financement du logement social.

Et, rassurez-vous, en 2024, ce sera encore mieux, puisque notre budget que nous avons voté il y a deux jours... Là, ce que nous avons réalisé, c'est grâce à un budget d'investissement de 505 millions d'euros. L'an prochain, en 2024, il sera de 625 millions d'euros et nous pourrons acheter plus, préempter plus et nous en sommes fiers.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci. Merci, Monsieur le Maire.

S'il vous plaît, on va passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 384.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 384).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 381.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 381).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 307.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 307).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 394.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 394).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 428.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 428).

Les projets de délibération sont adoptés.

**2023 DLH 351 - Location de l'immeuble 49, rue des Cloÿs (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.**

**2023 DLH 456 - Location de l'immeuble 165, rue Ordener (18e) à Elopie-SIEMP. - Bail emphytéotique.**

**2023 DLH 411 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 93, rue du Poteau (18e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 56 logements sociaux par "Paris Habitat".**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération DLH 351, DLH 456 et DLH 411.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sont également regroupés, si j'ai bien suivi les travaux en amont, les projets de délibération DLH 411 et DLH 443 sur cette même intervention.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Je ne les ai pas dans mon dérouleur, mais si vous souhaitez regrouper, on notera votre intervention. Je vous remercie.

**M. Rudolph GRANIER**. - Voilà, on va aller dans ce sens pour l'intérêt de tout le monde. Merci beaucoup, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

La Ville ne tient pas compte de ses erreurs. Pire, elle les réitère. Pour mémoire, entre 2016 et 2023, il s'agit de 1,818 milliard d'euros qui ont été prélevés aux bailleurs sociaux pour conventionner en logement social une partie du parc privé préempté par la Ville. A la fin du mandat, la Ville aura ponctionné 2,3 milliards d'euros sur la trésorerie des bailleurs sociaux. Cela réduit fortement la part de fonds propres des bailleurs sociaux sur 60 années et, bien évidemment, cela se fait au détriment de l'entretien, de la réhabilitation du parc et de la construction. En réalité, vous ne préemptez pas seulement des biens mais vous préemptez aussi l'avenir des habitants du parc social. Et cela continue.

Alors, faisons les comptes, les vrais, ceux qui mettent la Ville au pilori. Sur ce seul Conseil de Paris, nous avons les projets de délibération DLH 321, 323, 349, 350, 351, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 387, 391, 400, 401, 402, 403, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, et le numéro complémentaire, le 456. Sur ce tirage, nous avons plus de 140 millions d'euros de loyers capitalisés, et le grand vainqueur de ce loto, c'est bien évidemment la Ville de Paris. Madame HIDALGO, les grands perdants, ce sont les Parisiens et le logement social.

Vous l'aurez compris, sur ce Conseil, l'Exécutif s'accapare donc 140 millions d'euros alors que c'est seulement 100 millions qui seront reversés pour la rénovation dont vous vous targuez, Monsieur l'Adjoint, et la création de ces fameux îlots de fraîcheur. La Ville donne donc d'une main ce qu'elle reprend de l'autre, un tour de passe-passe dont vous seuls avez le secret. Et Mme la Maire HIDALGO déclare la guerre à la propriété privée et, pire encore, à tout parcours résidentiel, comme le précisait très justement ma collègue Valérie MONTANDON il y a quelques minutes.

La partie du parc privé préemptée par la Ville contraint les bailleurs sociaux à signer des baux emphytéotiques avec la Ville, et ce procédé réduit fortement la part des fonds propres des bailleurs sociaux et, dans le marché de l'immobilier, des logements libres destinés aux classes moyennes.

L'effet d'éviction immobilier provoqué par la préemption, à prix d'or, de logements raréfie tout simplement l'offre privée. Conjuguer une forte demande sur un marché où l'offre est saturée, cette politique contribue, bien sûr, à faire monter le prix de l'immobilier. Quelle chance pour la Mairie de Paris, finalement, puisque les recettes des droits de mutation qu'elle prélève sur chaque transaction ont augmenté de 89 % entre 2013 et 2021. Mais c'est terminé, cette manne va cesser, comme en 2022, et ce sera le cas en 2023, puis probablement en 2024. Et quand les socialistes se targuent d'un développement encore plus massif de l'offre locative sociale, pour le groupe Changer Paris, c'est réellement un problème.

Loyer capitalisé et préemption forment un couple à la "Bonnie and Clyde", et nous espérons qu'ils auront la même fin.

Malheureusement pour vous, les chiffres sont têtus et ne mentent pas. Ces dernières années, il n'y a eu que très peu de réelles créations de logements sociaux dans la Capitale, puisque deux tiers sont des conventionnements, donc des transformations de logements libres en logements sociaux, raréfiant "de facto" l'offre en logements libres et contractant alors le marché du logement. Vous n'aimez pas les mécanismes du marché, à part Emile MEUNIER qui se découvrirait des talents d'entrepreneur - j'aimerais voir la suite -, mais il faudrait au moins avoir l'humilité de les connaître dès lors que vous voulez agir dessus. Rappelons que depuis 2014, le prix de l'immobilier a augmenté de 3.000 euros, soit plus de 30 %. Et s'il y a un vrai spéculateur dans l'affaire, ce sont d'abord Anne HIDALGO et M. BROSSAT, adjoint à la spéculation foncière, qui ne cessent de déplorer les conséquences dont ils chérissent les causes.

En plus de l'abus des loyers capitalisés, la Ville de Paris a trouvé une nouvelle ristourne avec l'augmentation de la taxe foncière. Cette hausse signe le coup de grâce des propriétaires parisiens, mais également celui des bailleurs sociaux. Les bailleurs ne sont pas exempts de l'augmentation de la taxe foncière et verront ainsi, en plus de l'usage des loyers capitalisés, une nouvelle réduction de leurs fonds propres. La hausse de cette taxe foncière permettra à la Ville de continuer à mener sa politique de collectivisation du logement libre.

La priorité doit être accordée à la réhabilitation du parc social et à une réelle création de logements. On entrevoit, par la création d'une foncière du logement social et abordable, une énième manipulation comptable de la Ville et nous le regrettons.

Cette majorité rose-rouge-verte mène une course effrénée au chiffre, plus qu'une véritable politique du logement social.

Dernier point et non des moindres, Monsieur le Maire, si vous m'autorisez, nous voyons réapparaître le projet de délibération DLH 456 pour des préemptions au 165, rue Ordener. Je vais rappeler que ce projet de délibération a été rejeté au dernier Conseil de Paris, et trois semaines après, vous le représentez. Alors, vous ne le représentez pas après l'heure du déjeuner, donc vous êtes un peu plus nombreux. Mais vos discours de démocratie, lancinants, deviennent totalement caducs. On connaît la place du Tertre pour les caricaturistes. Vous voulez caricaturer la droite, Valérie MONTANDON vous a répondu tout à l'heure, mais caricaturer la démocratie comme vous le faites est vraiment honteux.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emile MEUNIER.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je suis très heureux que nous puissions avoir ce débat sur le logement et le marché du logement à Paris.

Monsieur GRANIER, vous vous interrogez sur mes qualités d'entrepreneur, moi je suis certain que vous n'avez aucune qualité d'économiste, pour une simple et bonne raison, c'est que ce qui crée la spéculation et l'augmentation du prix du marché de l'immobilier à Paris, c'est le marché libre, ce n'est pas le logement social. C'est le marché libre. Vous avez 75 % de logements qui sont des logements privés, vous avez le monde entier qui peut s'acheter son pied-à-terre à Paris, qui peut essayer de faire un Airbnb à Paris - maintenant, cela va être plus difficile, mais ils pouvaient le faire -, vous avez un épisode de "Emily in Paris" et vous vous retrouvez avec 100.000 personnes qui se disent, par exemple, "tiens, si je m'achetais un appartement au détriment du jeune couple qui voudrait s'acheter son premier logement à Paris ?"



Le marché libre ne fonctionne donc pas, ne remplit pas son rôle qui est de loger les gens dans une zone tendue comme Paris. Qu'est-ce que nous, nous proposons ?

D'abord, réguler le privé - "Airbnb", encadrement des loyers. Ensuite, et c'est le cœur de notre politique de logement menée par la majorité et que les écologistes ont toujours soutenue, nous préemptons du logement libre pour le retirer du marché et bloquer ainsi les phénomènes de spéculation. Et dans l'immeuble que vous évoquez, au 65, rue Ordener, que je connais bien - on est vraiment tout en bas de Montmartre, quartier Jules-Joffrin -, c'est le royaume de la spéculation. Concrètement, si vous avez un immeuble libre, un promoteur ou une foncière va l'acheter, va le découper en plein de petits appartements, va "virer" les locataires et va le vendre, ce qu'on appelle à la découpe, ou en faire un peu de "Airbnb", voire de la vacance. Et vous allez augmenter le prix général du quartier.

Ce que nous faisons, lorsque nous préemptons un immeuble en entier, c'est lutter contre les phénomènes de vente à la découpe, que nous avons connus récemment à Montmartre, rue Lepic, rue Robert-Planquette - je crois même que vous faisiez partie de la mobilisation. C'est exactement ce que nous faisons ici.

En plus, la préemption et le conventionnement ont plusieurs vertus que je voudrais vous transmettre. La première, c'est que parmi les gens qui habitent dedans, comme vous le savez sûrement, 70 % sont éligibles aux logements sociaux à Paris. Ils sont dans le logement libre, mais ils pourraient être dans des logements sociaux et donc payer moins cher leur loyer. Quand on préempte, qu'est-ce qu'il se passe ? Eh bien, on prend toutes les personnes qui habitent, et celles qui peuvent bénéficier d'un logement social, on leur applique le loyer d'un logement social. C'est donc du gain de pouvoir d'achat. Vous n'êtes pas contre cela, quand même, rassurez-moi. Et ceux qui sont au-dessus continuent leur contrat jusqu'à la fin du contrat. Il n'y a donc pas de perdants, il n'y a que des gagnants.

Ensuite, très souvent nous faisons une rénovation thermique d'ensemble, donc nous pallions l'absence de rénovations thermiques des copropriétés privées. Je rappelle le chiffre : ils devraient en faire 40.000, on en a 4.000. Nous, nous tenons nos engagements, et en préemptant, on peut faire de la rénovation thermique qui va permettre d'aller dans le sens du Plan Climat.

Par ailleurs, et ce n'est pas une anecdote, vous le savez, les écologistes, on est contre la densification trop importante d'une ville déjà trop dense à notre sens. Ainsi, nous pouvons, par le phénomène de préemption conventionnement, faire du logement social, lutter contre la spéculation et toutes les belles choses que je vous ai dites à l'instant, sans construire, en maintenant la densité actuelle. Nous tenons donc la politique par les deux bouts : on laisse les terrains libres pour faire de la fraîcheur et on préempte pour faire du logement public.

Enfin, je voudrais terminer par là, vous avez évoqué la question des loyers capitalisés. Honnêtement, tout est un peu dit et son contraire, et souvent c'est du n'importe quoi. Qu'est-ce que c'est, les loyers capitalisés ? La Ville rachète, donne le bail emphytéotique à son bailleur social et récupère 65 ans de loyers d'un coup. Cela s'appelle récupérer son investissement. Et à quoi cela lui sert ? Cela lui sert à réinvestir pour continuer à préempter et mener la politique de logement qui permet de lutter contre la spéculation. C'est juste, si vous voulez, faire rouler les fonds pour pouvoir continuer notre politique du logement. Alors, c'est vrai qu'il y a eu des pratiques qui consistaient à prendre cette recette d'investissement pour la faire passer en recette de fonctionnement, par une dérogation légale que François HOLLANDE avait acceptée. Je dois dire à titre personnel que j'ai toujours trouvé ce procédé discutable.

Quoi qu'il en soit, c'est maintenant terminé, et toutes les recettes d'investissement que nous recevons d'un coup par les loyers capitalisés, nous les réinvestissons dans notre politique de logement, et c'est une bonne chose. Cela nous permet d'intervenir sur le marché privé et de donc tenir les prix de l'immobilier.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci. Merci à tous.

Je vais maintenant donner la parole à M. l'adjoint à la Maire, Jacques BAUDRIER, pour répondre sur les projets de délibération qui concernent le 18<sup>e</sup> arrondissement, à savoir les DLH 351, 456, 443 et 411.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci beaucoup à M. GRANIER et à M. MEUNIER.

Monsieur GRANIER, ce que vous dites témoigne d'une opposition caricaturale au logement social, dont vous êtes assez habitué, mais, en plus, elle est truffée d'énormes inexactitudes, ce qui n'était pas le cas, évidemment, de l'intervention de votre collègue Mme de CLERMONT-TONNERRE. Quelques éléments.

Evidemment, je vous le dis, je vous le redis pour la 200<sup>e</sup> fois, Paris est la Ville qui investit le plus dans la rénovation de son parc social, et ses niveaux d'investissement ne cessent d'augmenter. On en est à plus de 70.000 euros par logement et on va atteindre 100.000 euros pour 5.000 logements rénovés par an. C'est un record absolu. "Paris Habitat" va gagner la médaille d'or aux J.O. de la rénovation, la R.I.V.P. aura la médaille d'argent et Elogie-Siemp la médaille de bronze ! Voilà, à l'échelle française, nous sommes les meilleurs et je vous le dirai autant de fois que vous répétez ces contre-vérités les plus caricaturales.

Sur le budget du logement, je vous le rappelle, nous allons augmenter de 120 millions d'euros nos crédits à la fois pour la création et la rénovation du parc social et pour le projet d'îlots de fraîcheur. En 2024, le budget de la Ville

pour le logement, y compris leur rénovation, sera historiquement élevé et nous en sommes fiers, et en partie, comme l'a très bien dit Emile MEUNIER, pour la préemption.

Ensuite, vous osez nous dire que l'on assèche le marché de l'immobilier. Mais, Monsieur GRANIER, je vous conseille vraiment de lire l'étude de l'APUR sur les logements inoccupés à Paris. Et, je le suggère au président MEUNIER, ce serait intéressant que nous ayons une présentation de l'APUR en 5e Commission pendant un temps assez long, car vous dites des contre-vérités absolues et totales. Si vous lisez cette étude, qui est en accès libre sur Internet, vous pourrez la télécharger, cela vous apportera tous les éléments.

Aujourd'hui, l'assèchement du marché à Paris est lié au fait qu'il y a 23 % du parc de logements privés qui est soit des logements vacants, soit des résidences secondaires. C'est cela, notre problème numéro 1. Quand nous préemptons des logements privés, et il y a de nombreux projets de délibération, très souvent nous choisissons en plus de le faire en particulier dans les immeubles où il y a beaucoup de logements vacants. Ce sont donc des immeubles où les locataires vont être protégés de la spéculation. Nous étions avec Eric LEJOINDRE et Barbara GOMES ce matin en train de visiter un immeuble du 18e arrondissement rue Letort, nous avions des habitants qui étaient ravis d'être protégés de la spéculation. Mais aussi et surtout, il y a des logements vacants qui vont pouvoir être loués. Notre politique de préemption est donc à double titre une politique de remise sur le marché, à l'inverse exact de ce que vous racontez.

C'est d'autant plus important - Emile MEUNIER l'a dit à juste titre - dans des zones comme Montmartre. Là où le phénomène des logements inoccupés est dramatique, c'est plutôt dans le Centre de Paris, dans le 8e, le 7e, le 6e, Paris Centre, le 5e, le 9e, le 10e et aussi une zone particulière du 18e arrondissement qui est Montmartre et qui est touchée de plein fouet par le phénomène de la location touristique par Airbnb. Ainsi, si nous ne préemptons pas des immeubles de façon massive dans ce secteur, comme l'a dit Emile MEUNIER, ils vont devenir soit des logements vacants du fait de la vacance, du fait d'achats d'étrangers qui vont faire des résidences secondaires, soit des logements Airbnb. Dès lors, notre politique de préemption, justement, est ciblée contre la vacance pour redonner au marché locatif plus de logements.

Ce que je souhaite vraiment, c'est que vous alliez rencontrer le maire de Megève, le maire de Chamonix, le maire de Saint-Malo, tous ces élus Les Républicains, de droite, qui luttent avec nous, qui étaient auditionnés avec Barbara GOMES et moi, pour lutter contre les meublés touristiques, qui participent à l'association "Agir contre le logement vacant", qui se mobilisent avec nous, en sachant que 80 % des maires qui ont mis en œuvre notre taxe communiste contre les résidences secondaires, ce sont des maires Les Républicains. Allez travailler avec les maires Républicains, en Provence, dans les Alpes, sur la Côte d'Azur, sur la côte basque, en Bretagne, ils sont avec nous à nos côtés. On pourra vous les présenter, ce sont des gens très bien et je pense que vous auriez beaucoup à apprendre d'eux.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 351.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 351).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 456.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 456).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 411.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 411).

**2023 DLH 443 - Réalisation, 89, rue Lamarck (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 6 PLUS, 3 P.L.S.) par "Aximo". - Subvention (632.051 euros).**

**2023 DLH 444 - Réalisation dans les 11e, 12e et 19 arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (3 P.L.A.-I., 1 PLUS, 3 P.L.S.) par "Aximo". - Subvention (118.636 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Monsieur GRANIER, il me semblait que vous souhaitiez intervenir sur le projet de délibération DLH 443. Est-ce que vous voulez intervenir maintenant ou est-ce qu'on le met au vote ?

**M. Rudolph GRANIER**. - Monsieur le Maire, c'est exact, je souhaitais intervenir sur le projet de délibération DLH 443, et le groupement précédent était sur les DLH 351 et 456.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - C'est bien ce que j'avais dans mon dérouleur, on est d'accord. Ce que je vous propose, c'est de regrouper les projets de délibération DLH 443 et DLH 444. Vous prenez la parole...

**M. Rudolph GRANIER**. - Exactement.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - ... ensuite, ce sera Valérie MONTANDON et Marie TOUBIANA.

**M. Rudolph GRANIER**. - Et j'en aurai terminé, le regroupement sera achevé.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Allez-y.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci.

Deux choses que je suis heureux de constater. D'abord, un an après la fin des loyers capitalisés vers les sections de fonctionnement, Emile MEUNIER se dit contre, donc on va attendre un an pour que vous puissiez avoir la même démarche pour les transferts sur la section d'investissement. C'est juste un an pour vous dédire et vous faire mentir. La deuxième chose, c'est que, au fond, Jacques BAUDRIER, vous pouvez bien manipuler toutes les formules que vous voulez avec un verbiage qui vous perd un peu, mais vous ne contestez absolument pas mes chiffres, et en cela, je suis rassuré.

Sur le projet de délibération DLH 443, Monsieur le Maire, la Ville, encore une fois, sur fond vert d'une amélioration qui n'a pas lieu d'être, acquiert par voie de préemption 26 lots dans 14 logements sociaux. En effet, les parties communes intérieures du bâti au 89, rue Lamarck sont dans un bon état, tout comme les caves, d'après les éléments techniques qui nous sont transmis dans ce projet de délibération. En soi, la rénovation n'est pas justifiable au regard de l'état correct de l'immeuble. La Ville pastille. Vous pouvez nous l'expliquer différemment, Monsieur BAUDRIER, mais quand vous allez chercher une préemption dans un immeuble sur un logement, c'est exactement la même chose. Vous continuez votre course aux quotas de la loi S.R.U. quand elle est déjà dépassée sur tout.

L'Exécutif et ses alliés appliquent cette idéologie du social à tout prix, et ce, même quand aucune amélioration/rénovation n'est justifiable. Ce projet de délibération est en réalité une simple acquisition de logements sociaux sous couvert d'une pseudo-rénovation, ce contre quoi nous votons également à la Goutte d'Or, pour répondre aux propos de Mme la Maire HIDALGO hier.

Avec le groupe Changer Paris, nous allons rester vigilants et veiller à ce que les futures rénovations soient qualitatives et respectent de véritables conditions d'amélioration, avec un gain énergétique et thermique important pour la vie des Parisiens, qui doit être également réalisé à un coût acceptable, comme le répète Eric EHLERS lors de ses nombreuses interventions en conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - La parole est à Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BAUDRIER, je suis déçue. Je suis déçue, parce que vous ne m'écoutez pas. Vous dites que mon discours a changé, alors qu'il n'a pas changé d'un iota. Il est d'ailleurs toujours cohérent, régulier et constant. Je vous le dis et je vous le redis, la seule raison qui fait qu'aujourd'hui vous me voyez voter positivement sur certains dossiers de logements sociaux, c'est que je me suis inscrite sur ces projets de délibération, alors qu'avant, je ne m'inscrivais que quand il y avait quelque chose à redire. Voilà, donc j'espère que c'est clair. Je ne sais pas comment vous le dire, mais je répéterai cette phrase chaque fois que vous direz que mon discours a changé.

Le projet de délibération, en lui-même, concerne très peu de logements. La partie du 12e arrondissement ne paraissait pas nécessiter des travaux particuliers ; elle paraissait, du moins dans le dossier, en bon état. Et là, en effet, pourquoi je m'y oppose ? Parce que c'est de la préemption dans le diffus. Nous avons toujours été constants avec tous les dossiers de préemption dans le diffus. A moins que, vraiment, il y ait une condition d'insalubrité qui le justifie... Mais si ce n'est pas le cas, nous nous y opposons.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est à Marie TOUBIANA.

**Mme Marie TOUBIANA.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est à l'image du choix de votre majorité, celui d'une politique du social à tout prix, avec la flambée des prix de l'immobilier parisien dont vous êtes en partie responsables avec votre préemption excessive. C'est depuis le début de la première mandature d'Anne HIDALGO que les prix de l'immobilier ont le plus augmenté, de plus de 3.000 euros par mètre carré en sept ans, soit plus de 30 %. La Ville fait d'ailleurs peser la responsabilité de cette fuite sur la seule loi du marché immobilier, ce qui vous évite toute remise en question, mais s'il y a un spéculateur dans l'affaire, c'est d'abord vous, qui ne cessez de déplorer les conséquences de cette politique.

En effet, préempter à prix d'or des logements pourtant souvent déjà occupés, comme le fait la Mairie de Paris, raréfie l'offre privée. Conjugué à une forte demande, cela ne peut que contribuer à faire monter les prix de l'immobilier, une affaire à laquelle la Ville est fortement intéressée, puisqu'elle prélève des droits de mutation dont les recettes ont augmenté de 89 % entre 2013 et 2021.

Ce faisant, elle est en pleine crise en nourrissant ses folles dépenses par l'exclusion des Parisiens de leur propre ville. La Mairie peut mener sa politique de préemption grâce à un recours récurrent et anormalement élevé aux loyers capitalisés. Il faut en finir avec cette politique dogmatique, qui ressemble plus à une course au chiffre du logement social menée à coups de préemptions injustes et d'une fausse création de logements qu'à une réelle politique sociale du logement. Aussi, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. l'adjoint à la Maire Jacques BAUDRIER pour répondre aux projets de délibération DLH 443 et DLH 444.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, je veux juste vous expliquer les raisons de ces projets d'acquisitions améliorations dans le diffus, qui sont réalisées par "Aximo", une filiale de "Paris Habitat".

D'une part, sur certains territoires où les opportunités sont relativement limitées, cela nous permet, comme à Paris Centre, de nous inscrire dans notre politique de développement du parc social, alors que c'est là aussi qu'il y a énormément de logements vacants dans des résidences secondaires où il y a des besoins très importants. Cela nous permet de reconquérir dans ces secteurs un nombre important de logements et aussi dans des secteurs comme celui de Montmartre qui est dans la même configuration.

Mais cela nous permet aussi, dans beaucoup de cas, de reprendre des logements qui étaient auparavant en loi 1948 et de les pérenniser en logement social. Ce sont des opérations minoritaires mais utiles, en complément de nos acquisitions d'immeubles entiers. Voilà, en termes d'explication.

Madame TOUBIANA, je crois qu'en termes de caricature, vous avez fait encore plus fort que M. GRANIER, ce qui est quand même un exploit assez rare, pour qualifier la politique de logement.

A vous entendre, nous n'aurions pas dû créer 130.000 logements sociaux en vingt ans. Mais qu'est-ce que ce serait s'il n'y avait pas eu ces 130.000 logements sociaux créés ? Il y en aurait un quart qui serait vide, qui serait des résidences secondaires, des "Airbnb", et il y en aurait les trois quarts où les locataires subiraient la loi du marché et donc des loyers trois fois plus élevés. Ces 300.000 personnes qui vivent dans ces logements sociaux, c'est donc cela que vous leur souhaitez ? Qu'il y en ait un quart qui soient expulsés de Paris et les trois autres quarts qui paient trois fois plus cher ?

Eh bien, nous sommes fiers de cette politique de logement social, et je peux vous annoncer avec joie qu'avec le très bon budget que nous avons eu il y a deux jours, cela va continuer et même s'amplifier.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 443.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 443).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 444.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 444).

---

**2023 DLH 401 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 185, rue de Charenton (12e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 46 logements sociaux par la R.I.V.P.**

**2023 DLH 407 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 160-164, rue de Charenton (12e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 47 logements sociaux par "Paris Habitat".**

**2023 DLH 410 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 12-24, rue de l'Aubrac et 16-20, rue Baron le Roy (12e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 87 logements sociaux.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération regroupés DLH 401, DLH 407 et DLH 410.

La parole est à Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera très court. Vous connaissez notre position aussi sur le conventionnement, et là, il s'agit de trois opérations de conventionnement, auxquelles nous nous opposons. Pourquoi ? J'ai envie de vous poser la question, Monsieur BAUDRIER. Combien le conventionnement crée de nouveaux logements ? Vous connaissez la réponse, c'est zéro. En fait, vous vous contentez d'une passation d'écritures. Vous allez labelliser des logements qui existent déjà en logements sociaux, alors qu'ils faisaient partie du parc libre. Vous allez les mettre en logements sociaux. Souvent, d'ailleurs, ce n'est pas justifié par des travaux, mais, simplement, cela participe à la course au pourcentage de logements sociaux. Et là, c'est très facile, car il s'agit simplement d'une passation d'écritures.

Rien que sur ces projets de délibération qui concernent le 12e arrondissement, c'est 25 millions d'euros qui vont être gagnés par la Ville en loyers capitalisés. Tout à l'heure, mon collègue Rudolph GRANIER vous l'a répété, au niveau de tout Paris, rien qu'à cette séance, c'est 140 millions. Pour le 12e, c'est 25 millions.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON, pour votre concision.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, l'adjoint à la Maire, pour répondre.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, nous avons clairement un désaccord. Pour vous donner quelques chiffres, en termes de nombre de conventionnements cette année, nous arrivons à 695, ce qui est donc moins d'un quart de la production de logement social. Cela devient minoritaire. Peut-être que cela va vous ravir, mais cela va l'être de plus en plus dans les années à venir, car le parc de logements à conventionner se réduit très fortement, ce qui va nous permettre de plus préempter grâce au budget. Voilà, cela nous permettra d'avoir d'autres débats.

Bien sûr, le conventionnement produit effectivement moins de logements nouveaux que la préemption, puisqu'avec la préemption, en moyenne, nous avons sans doute à peu près un tiers de logements qui étaient vides ou des résidences secondaires, donc cela produit encore plus de logements et c'est encore plus efficace, et c'est ce que nous allons faire. J'espère que vous allez vous en féliciter.

Néanmoins, cela permet de protéger à long terme de nombreux ménages de la spéculation. Ainsi, nous en sommes fiers et nous assumons totalement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 401.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 401).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 407.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 407).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 410.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 410).

**2023 DLH 400 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux par la R.I.V.P.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 400, et je donne la parole à Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous propose de valider le conventionnement d'un immeuble situé dans le 17e arrondissement au 68, boulevard Berthier. Ce projet nous interroge pour plusieurs raisons techniques.

Premier point, il convient de souligner que l'immeuble était déjà loué par bail emphytéotique à la R.I.V.P. depuis 2004 et faisait partie du parc libre du bailleur. Le passage en conventionné aurait dû donner lieu à une enquête sociale sur les habitants actuels. Or, cette enquête n'a pas eu lieu.

Deuxième point, le conventionnement entraîne la résiliation de l'ancien bail et la conclusion d'un nouveau d'une durée de 65 ans, assortie, une nouvelle fois, d'un loyer capitalisé de plus de 2,6 millions d'euros. Or, la valorisation des domaines n'est basée que sur une hypothétique réhabilitation, il n'y a pas de projet pour l'heure. On peut légitimement questionner la valorisation, tel que demandé, et la capitalisation.

Enfin, dernier point, la répartition des typologies de logements que vous proposez semble, sur le papier, équilibrée avec une répartition par tiers entre P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. Sur le papier seulement, car on sait bien, dans les faits, que les plafonds de ressources ne sont pas respectés lors des attributions, que la quasi-totalité des logements seront destinés à faire du très social, entraînant, de fait, une paupérisation de l'immeuble.

Ce quartier n'en a pas besoin, étant parmi les plus populaires de notre arrondissement et déjà largement doté en logement très social. Une fois encore, vous mettez en place une fausse mixité sociale au nom d'une prétendue politique ambitieuse de logement. C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour les réponses sur le conventionnement, comme c'est exactement le même sujet que celui évoqué à l'instant par Mme MONTANDON, je ne veux pas redire les mêmes éléments.

Par contre, sur la répartition des modes de financement, je ne comprends pas bien. Il me semble que vous êtes dans le même groupe que Mme de CLERMONT-TONNERRE, qui vient de nous dire que cela n'allait pas du tout, parce qu'il n'y avait pas assez de P.L.S. Alors, quand il n'y a pas assez de P.L.S., cela ne va pas, mais quand il y a du P.L.S, cela ne va pas non plus. Je ne comprends pas très bien. Il faudrait que vous accordiez un peu mieux vos violons, parce que là, il y a un tiers de P.L.S., un tiers de PLUS et un tiers de P.L.A.-I. Si cela ne va pas quand il n'y en a pas et si cela ne va pas quand il y en a, je ne comprends pas très bien.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 400.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 400).

**2023 DLH 379 - Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 11 au 19, rue des Rigoles (20e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux par Elogie-SIEMP.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 379.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER.

Vous êtes désinscrit. Je vais quand même soumettre le projet au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 379.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 379).

### **2023 DLH 214 - Réalisation (9e et 13e) de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 12 logements sociaux (6 P.L.A.-I. - 6 PLUS) par Eligie-SIEMP. - Subvention (291.750 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 214.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Un projet de délibération sur le 13e arrondissement et qui...

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Excusez-moi, mon cher collègue, vous avez la carte de Rachida DATI, donc si vous avez votre carte, mettez votre carte pour votre temps de parole. Je vous remercie. Vous pouvez rejoindre votre place, si vous voulez. Voilà, je vous remercie.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 13e arrondissement, je le dis souvent, compte plus de 43 % de logements sociaux, et, par ce projet de délibération, il s'agit ici d'en créer 12 de plus.

Par ailleurs, depuis 2001, plus des deux tiers des logements que vous avez créés sont du très social, c'est-à-dire P.L.A.-I. et PLUS. Il se trouve que là, alors même que le 13e n'en manque pas, et c'est un euphémisme, il s'agit de créer du P.L.A.-I. et du PLUS. Evidemment, nous serons contre ce programme totalement déséquilibré. On ne peut même plus parler d'équilibre du tout, d'autant qu'il s'agit de Kellermann, il s'agit du dessous des berges qui sont quasiment à 100 % de logements sociaux. Est-ce d'ailleurs l'objectif de l'adjoint communiste ? Ce serait assez logique.

Ce projet de délibération concerne une réhabilitation bien utile d'anciennes chambres, et il s'agit de logements qu'il est nécessaire de restaurer, mais pourquoi ne pas les conventionner en P.L.S., auquel cas nous aurions pu le voter sur ce secteur ?

Voilà, c'est totalement déséquilibré et, évidemment, c'est un vote contre.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur OLIVIER.

Je suis ravi de vous entendre dire qu'une réhabilitation est utile, et qu'il n'y a pas de "greenwashing". Comme quoi, les choses évoluent d'un Conseil à l'autre.

Sur l'équilibre au niveau du 13e arrondissement, justement, nous veillons à respecter un équilibre, mais il y a un certain nombre de projets de délibération qui concernent le 13e, dont un projet très important d'acquisition d'un immeuble de Gecina avec plus de 170 logements qui sont uniquement en P.L.S. et en logements intermédiaires. Croyez bien que dans le 13e et dans le 19e, nous sommes tout à fait, dans nos choix, en ligne avec la volonté de garder un certain équilibre et que nous développons de façon assez importante du logement intermédiaire en priorité, et c'est le cas dans les masses globales, pour répondre à votre interrogation. De plus, c'est en accord total avec Jérôme COUMET, le maire du 13e. Voilà, ne vous inquiétez pas, de ce point de vue.

Après, pour vous répondre, si nous créons 43 % de logements sociaux dans le 13e, le résultat, c'est que dans le 13e ou dans le 19e, ou le 20e, il y a très peu de logements vides. Les logements sont loués. Dans les arrondissements où il y a très peu de logements sociaux ou encore beaucoup trop peu, c'est là que nous avons une masse très importante de logements qui ne sont pas loués. Notre politique de logement social permet donc à plus de Parisiennes et de Parisiens de se loger, et c'est pour cela qu'au vu de l'accroissement de la spéculation, du développement effréné des résidences secondaires, des meublés touristiques et des logements vacants, il faut encore amplifier notre politique de logement social.

Et, je vous le rappelle, contactez vos collègues et amis des élus Les Républicains, maires qui vivent dans des communes touristiques. Contactez le maire de Saint-Malo, un certain nombre d'autres maires, Bayonne, Biarritz,

Megève, Chamonix, Cassis, la liste est longue, Antibes, Grasse, Cannes, etc., qui eux aussi sont confrontés à ces problèmes et qui ont les mêmes politiques que nous, de régulation de cette offre.

Paris est une des premières zones touristiques mondiales, nous devons la réguler, et notre premier outil, c'est le développement du logement social. Et nous sommes encore très loin de villes comme Vienne qui, malheureusement, n'est pas encore à direction communiste. J'espère bien que cela va évoluer grâce au développement du Parti communiste autrichien.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 214.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 214).

### **2023 DLH 425 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation Port Javel haut (15e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement par "SEQENS Solidarités". - Subvention (175.000 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 425, et la parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, après avoir exprimé nos réserves sur 4 projets, je vous annonce que nous voterons favorablement 12 projets de délibération qui portent sur des projets que nous accompagnons dans le 15e.

Ainsi, nous votons sans la moindre hésitation pour les projets de création d'îlots de fraîcheur prévus pour les 150 logements du 71-73, rue de la Convention et pour les 819 logements du groupe Saint-Lambert de "Paris Habitat", dont les cours intérieures seront végétalisées. Je précise que pour l'avenir, nous souhaitons que la conception des îlots de fraîcheur soit pensée en même temps que les travaux de réhabilitation et de création de locaux vélos, et non après coup comme c'est souvent le cas.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre hier, nous soutenons les programmes de rénovation Plan Climat, celui du 21, rue d'Ouessant, dont les travaux permettront de réduire la consommation énergétique, et il en est de même pour l'ensemble de 126 logements de l'ensemble Duranton-Lourmel-Convention. Néanmoins, sur cette opération, nous souhaitons que le programme soit accompagné de travaux d'amélioration de la sécurité, portant notamment sur la pose d'une clôture et de contrôles d'accès plus efficaces. En revanche, nous demandons que ces rénovations en milieu occupé donnent lieu à une concertation soutenue avec les locataires, en amont et pendant le chantier, mais aussi à la réalisation de travaux respectueux des résidents et offrant des finitions de qualité, afin que les habitants soient réellement gagnants, tant en termes de confort, de cadre de vie que de baisse des charges liées à l'énergie.

Nous voterons également pour les subventions complémentaires portant sur des opérations impactées par des surcoûts importants liés au contexte économique.

L'une porte sur un projet de restructuration très attendu mais particulièrement complexe de deux foyers de 90 places situés au 56, rue Desnouettes, qui est géré par la Fondation Saint-Jean de Dieu, afin d'améliorer l'accueil et le confort des résidents en situation de handicap.

L'autre projet concerne le futur centre d'hébergement d'urgence flottant, réalisé par le bailleur "Seqens Solidarité", qui devrait prochainement ouvrir à bord du nouveau bateau "Le Fleuron", un projet qui permettra d'accueillir chaque soir plus d'une soixantaine de passagers en grande exclusion, accompagnés par les bénévoles de l'Ordre de Malte.

Nous voterons aussi en faveur de la création du futur centre d'hébergement de 23 places, situé au 5-7, rue Léon-Guillot, dont la gestion sera assurée par l'Association pour l'Amitié. Ce programme s'inscrit dans une opération de restructuration plus large portée par la foncière "Oykos" et le bailleur "Seqens" et permettra, à terme, à des personnes précarisées et isolées de cohabiter avec des accompagnants au sein d'une colocation solidaire.

Au vu de la dégradation de l'ensemble du 96, rue d'Alleray, nous voterons favorablement pour l'acquisition des logements supplémentaires dans cet ensemble, pour partie déjà propriété d'Elogie, dans le prolongement de nos votes émis lors de nos précédents Conseils.

Nous voterons favorablement pour l'opération de création d'un programme de logements que devrait réaliser le bailleur "3F" au 206, rue de la Croix-Nivert, au vu de sa composition qui, pour une fois, compte 50 % de P.L.S. à



destination des classes moyennes, qui peinent à se loger et dont nous déplorons chaque année le départ massif de la Capitale.

Nous voterons également pour la construction de 5 logements étudiants supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 140 studios PLUS déjà prévus par la R.I.V.P. dans le cadre de l'opération de reconfiguration de l'Aquaboulevard.

Enfin, nous voterons pour la réalisation de 5 logements P.L.S. et 14 logements intermédiaires qui seront réalisés dans le cadre de l'opération de construction, malheureusement trop dense, programmée au 4, rue Vigée Le Brun. Outre les 19 logements, ce bâtiment comprendra également un espace social au rez-de-chaussée, une P.M.I., une maison de santé, et une crèche de 68 berceaux. Mais il verra disparaître, et nous le regrettons, les rares espaces de pleine terre préexistants.

Mes chers collègues, nous voterons donc favorablement ces 12 projets, qui portent sur 1.338 logements. Nos votes démontreront que la mairie du 15e accompagne et soutient un grand nombre de projets de logements sociaux, voire pour certains très sociaux, dès lors qu'ils sont concertés, équilibrés et susceptibles de s'intégrer dans les quartiers.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Nous avons bien noté les votes favorables sur 12 projets de délibération qui seront votés globalement.

Là, je vais mettre simplement au vote le DLH 425, mais avant, je donne la parole à M. l'adjoint à la Maire, Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, merci, chère Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour votre intervention très consensuelle et je m'en félicite. En plus, elle est très bien choisie, puisqu'elle concerne un projet de délibération DLH 425 qui concerne une subvention finançant la réalisation d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence pour des personnes à la rue, et cette cause doit, bien sûr, nous rassembler alors que la crise du logement sévit et qu'il y a des centaines de familles à la rue, dont plus de 400 enfants, et alors que l'Etat se désengage. C'est donc une très bonne chose de choisir ce projet de délibération.

Je suis très heureux que nous nous retrouvions sur tous ces sujets. Nous allons bientôt nous rencontrer avec Philippe GOUJON. Je connais votre engagement ainsi que celui du maire du 15e pour accompagner les opérations de rénovation, avec votre présence à toutes les réunions de concertation. J'ai déjà eu l'occasion d'y travailler avec vous et je vous propose que sur les sujets très précis sur les clôtures, le travail sur les locaux et autres, nous y travaillions lors de la prochaine réunion que nous aurons ensemble pour aborder de façon approfondie tous ces sujets.

Et si j'étais un peu taquin, je dirais qu'il me semble que lors de votre dernière intervention, vous aviez dénoncé le fait qu'il y avait trop de créations de logements sociaux sans créations d'équipements publics. Je vous apporterai comme réponse celle que vous avez faite vous-même, puisque vous vous êtes félicitée de la création d'une crèche de 68 berceaux rue Vigée Le Brun.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 425.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 425).

### **2023 DLH 363 - Réalisation, 37, avenue George V (8e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 P.L.A.-I. - 9 PLUS - 7 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (4.986.445 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 363, et la parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

**M. Nour DURAND-RAUCHER**. - Je vous prie de m'excuser, chers collègues. Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de m'avoir attendu, c'est très aimable.

Effectivement, ce projet DLH est équilibré, puisque l'on parlait d'équilibre dans les rangs de droite. Ce projet de délibération DLH 363 est équilibré et c'est un programme d'acquisition-amélioration.

L'équilibre, j'aimerais revenir sur cette question que je trouve intéressante. Au contraire, nous, nous plaidons pour dire qu'il y a trop de P.L.S. à Paris par rapport aux besoins. Je m'explique. Evidemment, nous avons, et nous le

savons tous, des problèmes de recrutement, des problèmes de recrutement de personnes dans les hôpitaux, de travailleurs sociaux, de toutes celles et ceux que l'on a appelés les personnes qui étaient en première ligne pendant le Covid. Je n'aime pas du tout cette expression, car j'espère qu'on ne les enverra pas sur le front et, au contraire, je pense que nous devons nous occuper de ces personnes et leur permettre de vivre à Paris. Et à Paris, cela veut dire partout dans Paris.

L'idée de réaliser un programme de logements sociaux dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, qui est un arrondissement, comme nous le savons, extrêmement pauvre en logements sociaux et qui est bien loin des 30 % de logements sociaux, cela nous dit bien à quel point il y a besoin de cela. En effet, ces personnes, qui font la ville, en fait, sans elles, nous ne pourrions pas travailler, on ne pourrait pas assurer les services de soins d'éducation, de santé, de sécurité et de tout ce qui paraît primordial, et je pense également aux services sociaux. Tout cela ne pourrait pas advenir. Evidemment, je ne dis pas qu'il y a des personnes qui vivent dans des P.L.S. et qui n'en ont pas besoin, mais aujourd'hui le besoin est tellement aigu que les écologistes insistent pour le besoin, non plus d'un équilibre... Là, on le voit, c'est du 7-9-7, je le dis, c'est-à-dire 7 P.L.A.-I., qui sont les logements les plus sociaux, jusqu'à 7 P.L.S., les logements pour ce qu'on appelle les classes moyennes, qui auraient difficilement les moyens de se loger dans le parc privé à Paris mais qui y arriveraient, et encore plus en banlieue.

Eh bien oui, je suis désolé de le dire, mais notre besoin de rééquilibrer la ville et d'avoir une ville pour toutes et tous, c'est celui-là. C'est celui de mettre en avant les P.L.A.-I. pour permettre à plus de monde de vivre à Paris, de travailler à Paris, ce qui diminuerait nos difficultés de recrutement et nous permettrait de mieux travailler. Je pense que cela honore notre Ville de continuer d'installer le plus possible de P.L.A.-I., notamment à l'ouest de Paris et peut-être pas spécifiquement dans le 13<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup>, qui étaient évidemment les endroits où il était le plus facile de construire quand Paris était encore constructible. Malheureusement, depuis, les écologistes sont passés par là et nous ne demandons pas de nouvelles constructions mais bien des réhabilitations en masse et de pouvoir accueillir les personnes qui en ont besoin.

Nous soutenons évidemment ce projet de délibération pour les raisons énoncées, et j'espère qu'au-delà de ce projet, nous allons pouvoir continuer à trouver des espaces dans lesquels on va pouvoir réhabiliter. Et là, pour rappel, c'était un immeuble de bureau. Quand on parle de réhabilitation, c'est : comment est-ce qu'on fait en ne créant pas ? Eh bien, c'est en transformant des bureaux, en transformant des bâtiments vides, en transformant et en créant du logement. C'est de la création nette de logement, mais pas de la création de logement qui densifierait encore plus la ville.

Nous soutenons donc complètement ce programme qui nous semble essentiel, non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour notre avenir, car le problème du logement, c'est un problème de crise du logement qui fait du mal-logement pour les personnes qui n'arrivent plus à se loger dans le parc privé et pour lesquelles il y a les délais d'attente que l'on connaît et qui ne permettent pas aujourd'hui d'avoir des services de qualité. Et cela va continuer si nous ne multiplions pas les P.L.A.-I. à Paris et les P.L.A.-I. particulièrement dans l'Ouest parisien.

J'espère que nous allons donc tous voter avec enthousiasme et que nous allons pouvoir prolonger ce type de programme. Et je m'excuse encore pour mon retard.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Vous êtes tout excusé, car je suis tout aussi enthousiaste que vous et pour les mêmes raisons. En effet, ce projet de délibération est exemplaire au vu de la réalisation avenue George V d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux - c'est un rêve d'élu communiste, de présenter un tel projet de délibération. Donc 23 logements sociaux, 23 ménages de classes populaires et moyennes qui vont avoir le droit, grâce à l'action de la Ville, de vivre dans l'un des quartiers les plus chics de Paris qui leur aurait été complètement inaccessible en plein cœur du Paris haussmannien. C'est un symbole très fort. Monsieur DURAND-RAUCHER, je partage tout à fait votre analyse.

Sur l'équilibre P.L.A.-I., PLUS, P.L.S., a contrario, M. Jean-Didier BERTHAULT nous reprochait le fait que les P.L.S. ne sont pas assez des classes moyennes supérieures. Il a en partie raison. Effectivement, l'essentiel des personnes qui sont logées dans les P.L.S. sont des personnes qui ont plus de revenus que les catégories logées en P.L.A.-I. mais qui n'auraient pas accès au parc privé, comme vous l'avez prétendu. La réalité concrète, c'est cela. En plus, ils sont très souvent aidés par les A.P.L. Je crois donc que votre discours est à nuancer.

Il est vrai, en tout cas dans la programmation de cette année, que les opportunités foncières à Paris, qui sont les grosses opportunités que l'on a eues en termes d'acquisitions - je parlais de l'immeuble Gecina dans le 13<sup>e</sup> - ou de créations sur des parcelles libérées, et c'est le cas d'une grosse parcelle dans le 19<sup>e</sup>, Curial-Cambrai, sont plutôt dans les arrondissements comme le 13<sup>e</sup> ou le 19<sup>e</sup>, où par souci d'équilibre, nous finançons particulièrement du P.L.S. ou des logements intermédiaires. C'est la réalité géographique de Paris qui a tendance à tordre le bras vers le P.L.S. relativement aux objectifs de l'Etat et je le reconnais tout à fait.

En tout cas, je partage complètement votre avis sur la priorité à donner à la transformation de bureaux, également à la transformation de garages, et cela va être l'objet du prochain projet de délibération. Il nous faut moins de bureaux dans l'Ouest de Paris, moins de garages, moins de parkings, plus de logements sociaux, plus de jardins, plus de nature, plus de services publics. Nous sommes entièrement d'accord.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 363).

**2023 DLH 195 - Réalisation, 6, rue Montgallet (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (2 P.L.A.-I. - 8 P.L.S.) et 9 logements intermédiaires par "Immobilière 3F". - Subvention (632.797 euros).**

**2023 DLH 341 - Réalisation, 19, rue de Prague (12e) d'une résidence étudiante comportant 31 logements P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (1.937.500 euros).**

**2023 DLH 438 - Réalisation, 220, rue du Faubourg Saint-Antoine (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 122 logements sociaux (43 P.L.A.-I., 43 PLUS, 36 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (18.166.454 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 195, DLH 341 et DLH 438.

La parole est à Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Là, nous attaquons le volet préemption. En préambule, je voulais vous dire, Monsieur BAUDRIER, que dans la préemption que vous faites, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, souvent il n'y a pas de vacance. Je le vois dans les dossiers qu'on traite dans le 12e arrondissement, dans la préemption d'immeubles complets, il y a souvent très peu de vacances. Elles sont à la marge, c'est un ou deux logements sur tout l'immeuble. Souvent, ces préemptions ne sont pas non plus justifiées par des travaux ; c'est de la préemption pour la préemption, pour la course aux chiffres. Et en plus d'être coûteuses et de participer à la pénurie de logements à Paris, elles ne créent aucun nouveau logement et, souvent, en plus, la programmation que vous y projetez est très déséquilibrée. Dans ces cas de figure, nous votons contre.

En revanche, il y a parfois, et c'est le cas des 3 projets de délibération que nous voyons en cette séance, des projets qui sont bien ficelés. Pourquoi ? Vous avez par exemple un projet rue de Prague où il y a un R+1 assez inesthétique, où il y a une sorte de commerce ou rez-de-chaussée classique, et là, en effet vous allez le préempter et construire. D'après le dossier, on voit une intégration dans le quartier qui est tout à fait convenable. En plus, il y a suffisamment de largeur dans les rues, puisqu'il y a une place pas très loin. Là, une surélévation, dans ces conditions, en effet, est une bonne configuration, vous allez créer du logement étudiant. Donc oui, en effet, nous adhérons et nous allons voter pour ce projet de délibération.

Il y a aussi un autre projet de délibération où il y a des créations de logements intermédiaires et, je vous l'avoue, je m'y suis prise à plusieurs reprises pour voir si j'avais bien vu, il y a du logement intermédiaire. On s'en félicite, car c'est quelque chose de très rare dans les projets de délibération de préemption que nous voyons d'habitude et dans les programmes qui sont effectués. En effet, quand un programme est bien intégré dans le tissu urbain, dans un cas de surélévation comme celui-là, ou lorsqu'il y a une programmation qui est aussi équilibrée, nous votons positivement ces logements.

D'habitude, comme je vous l'ai dit, on ne s'inscrivait pas forcément parce qu'on votait pour, donc cela passait hors inscription. Mais là, en effet, je vous montre que la droite parisienne, lorsque les projets sont équilibrés, vote favorablement des programmes de préemption construction.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

Je crois que la maire du 12e arrondissement souhaite prendre la parole. Vous avez trois minutes, Madame la Maire.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - Je serai beaucoup plus courte. Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MONTANDON. Oui, merci, vous soulignez par ce vote et par vos propos le travail que nous avons mené, et j'y associerai bien évidemment Nicolas ROUVEAU, qui malheureusement lutte contre une grave maladie mais qui a beaucoup donné, et Richard BOUIGUE, avec la R.I.V.P., pour que nous reprenions ce dossier, que nous le transformions en quelque chose qui soit acceptable et accepté dans le quartier.

Je vous remercie pour vos mots. Le travail de collaboration en partenariat fonctionne et je suis particulièrement heureuse aujourd'hui d'entendre ces mots dans votre bouche, Madame MONTANDON.

Donc un grand merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Je vous remercie.

Merci, Madame la Maire, chère Emmanuelle, merci, Madame MONTANDON, et, comme Emmanuelle PIERRE-MARIE, je tiens à vous remercier sincèrement pour vos mots extrêmement constructifs.

Je tiens à vous faire remarquer qu'en matière de préemption, le projet de délibération DLH 438 œuvre à une acquisition-amélioration de 122 logements. C'est donc le plus gros projet de délibération du 12<sup>e</sup> arrondissement, un des plus gros de Paris, de toute notre programmation. Et que vous votiez pour cette préemption, cette acquisition très importante et que vous la qualifiez de tout à fait équilibrée, je vous en remercie. C'est tout à votre honneur et je dois vous dire que vos propos sont beaucoup plus équilibrés et constructifs, et tant mieux, que ceux de vos collègues, M. GRANIER et Mme TOUBIANA qui étaient, je vous avoue, d'une caricature... On aurait cru entendre Jean TIBERI ou Claude Goasguen.

En tout cas, je me félicite que nous évoluions dans nos échanges et je tiens à développer sur cette parcelle qui est tout à fait emblématique de ce que nous souhaitons faire à Paris. Cette parcelle du 19, rue de Prague, dans un quartier très qualitatif du 12<sup>e</sup> arrondissement, est particulièrement emblématique. Il s'agit d'une surélévation qui nous permet de n'hypothéquer aucun mètre carré de pleine terre, de créer 19 logements sociaux étudiants et, en plus, à proximité d'un autre très beau programme que nous venons d'inaugurer dans la même rue, rue de Prague, une pension de famille. Je vous avoue que nous avons inauguré avec Emmanuelle PIERRE-MARIE et un certain nombre d'autres élus, Léa FILOCHE et David BELLIARD, cette pension de famille et que c'était extrêmement touchant, de voir le bonheur des 23 personnes qui allaient être relogées. C'est un très beau programme rue de Prague, qui est à côté d'un programme encore excellent.

Et pour resituer dans la globalité de l'aménagement de la ville, y compris la nature en ville, à proximité de la place du Colonel-Bourgoin, superbement aménagée, et de la rue Erard qui est sans doute l'une des rues qui a été la plus végétalisée et la plus transformée de Paris durant cette mandature, dont nous sommes très fiers avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, ainsi que la place Sarah-Monod juste à côté.

Vous le voyez, on surélève, on développe de la nature en ville, on plante des arbres, on fait de la pleine terre pour une ville plus belle, plus embellie et plus ouverte et qui accueille plus de monde.

C'est parfait, je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 195.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 195).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 341.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 341).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 438.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 438).

**2023 DLH 226 - Réalisation, 4, rue Jenner (13e) d'un programme de construction de 23 logements sociaux (8 PLUS - 15 P.L.S.) par "Immobilière 3F". - Subvention (2.683.247 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 226, et la parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Un nouveau projet de délibération sur le 13e arrondissement, qui va peut-être faire passer le taux de 43 à 44 % - qui sait, sur ce Conseil ? - et qui est un projet de délibération qui pose problème pour plusieurs raisons.

Premièrement, parce qu'il s'agit, pour le coup, et c'est très rare, d'une construction - puisque généralement, vous préemptez, vous reconventionnez, etc. et là, on construit -, alors que rue Jenner, je crois qu'on ne doit pas être loin, déjà, de 75 ou 100 % de logements sociaux. Par conséquent, il aurait peut-être été bien qu'il y ait du logement libre, rééquilibré. Pour moi, cela devrait justement être dans ce sens lorsque nous sommes dans des zones de déficit en logement privé. C'est une première chose. D'autant qu'à cet endroit, on ne démolit rien, c'est une parcelle libre. Il s'agit donc de densification, il s'agit bien de densifier un quartier qui l'est très largement déjà et non loin du boulevard Vincent-Auriol qui a été lui-même surdensifié, et j'étais d'ailleurs largement intervenu sur ce sujet il y a quelques années. C'est donc un premier point d'opposition.

Un autre point, c'est que ce projet, qui compte 23 logements sociaux... Alors vous allez me dire qu'il est équilibré. Oui, il y a du P.L.S., et j'ai une vision diamétralement opposée à notre collègue écologiste tout à l'heure, puisqu'il s'agit dans nos arrondissements de construire maintenant si on veut rééquilibrer. Il ne s'agit plus de ne construire que du P.L.S. Là, il y a du PLUS, donc ce n'est pas un programme équilibré, tel que moi je peux l'entendre.

Autre élément d'opposition, il s'agit quand même de 2,7 millions d'euros de la Ville de Paris qui sont mobilisés. Comme je le disais hier ou avant-hier dans la discussion budgétaire ou plutôt, non, sur le Plan Climat, ces 2 millions d'euros auraient pu permettre de réhabiliter 110 logements sociaux existants. Mais on préfère les mettre ici pour densifier un peu plus.

Pour toutes ces raisons, nous sommes opposés à ce programme, mais je ne doute pas que vous allez trouver des arguments et une forme de mauvaise foi, comme vous nous y avez malheureusement habitués depuis le début de cet après-midi.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Emile MEUNIER.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Notre groupe va s'abstenir sur ce projet de délibération. Le problème n'est évidemment pas le fait que nous fassions du logement social, le problème sur cette parcelle, c'est la manière dont nous le faisons.

Nous avons un cœur d'îlot qui va avoir des travaux pour détruire un garage d'un étage et mettre à la place de la terre, de la végétalisation. On se dit "formidable", mais dans le même temps, vous fermez le cœur d'îlot avec une barre d'immeuble. Cela va à l'inverse de ce que nous, nous demandons, qui est d'ouvrir les cœurs d'îlot, de faire rentrer la lumière, de faire rentrer l'air, de partager la végétalisation que nous faisons en cœur d'îlot avec le reste du quartier. Nous sommes sur un projet qui, finalement, est l'inverse de ce que nous voulons faire avec le nouveau P.L.U.

Certes, ce projet date de 2018, et cela explique pourquoi nous le votons, comprenant que le temps a passé. Néanmoins, nous aurions pu, je crois, faire autrement. Pourquoi, par exemple, nous n'avons pas modifié le projet pour faire des pilotis et permettre, comme cela, le passage d'une forme de trame verte entre ce cœur d'îlot et l'autre qui est juste en face ?

L'autre message que je voulais faire passer, c'est que, vraiment, nos bailleurs sociaux doivent absolument anticiper les nouvelles normes du P.L.U. bioclimatique. Pourquoi ? Déjà, si on les a faites, c'est parce que l'on y croit et que l'on estime qu'elles sont bonnes. La moindre des choses, c'est donc que nos bailleurs sociaux les appliquent. La seconde chose, c'est qu'ensuite, nous sommes en négociation avec les promoteurs privés qui, eux, se dépêchent de faire leurs projets pour ne pas avoir à appliquer les nouvelles normes du P.L.U., qui sont plus contraignantes. Mais dans la négociation, nous avons besoin de force, et pour avoir de la force, il faut montrer l'exemple, et il faut donc que nos bailleurs sociaux montrent l'exemple. Cela veut dire respecter nos surfaces de pleine terre, qui peuvent aller jusqu'à 65 % dans les très grandes parcelles, cela veut dire respecter des matériaux écologiques et locaux, cela veut dire aussi éviter de densifier en cœur d'îlot.

C'est une abstention, comment dire, d'alerte et d'encouragement à nos bailleurs sociaux d'appliquer d'ores et déjà les nouvelles règles du P.L.U. bioclimatique.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Evidemment, deux réponses diamétralement opposées à deux discours diamétralement opposés.

Monsieur OLIVIER, je regrette que votre intervention s'inscrive plutôt dans la droite ligne de ce qu'ont dit M. GRANIER et Mme TOUBIANA, et pas du tout dans celles plus constructives de Mme de CLERMONT-TONNERRE et de Mme MONTANDON.

Vous nous dites : quand on préempte, ce n'est pas bien, et quand on construit, ce n'est pas bien. Et quand on conventionne, ce n'est pas bien non plus. En gros, vous avez défini toutes les filières de production de logement social. Vous pouvez donc résumer votre propos en disant : nous sommes contre le logement social. Mais c'est vrai que ce n'est pas le même discours que vos collègues et je vous conseille d'accorder un peu mieux vos violons pour que vous ayez un discours plus uniforme entre les différents membres du groupe Changer Paris, car ils sont très divergents et cette séance le démontre.

Ensuite, pour Emile MEUNIER, je partage effectivement le constat que ce projet est un projet vu depuis 2018, donc un projet ancien, très antérieur à tout le travail que l'on a réalisé dans le P.L.U.B. Néanmoins, il crée de la pleine terre en cœur d'îlot, la configuration de la parcelle fait qu'il y a beaucoup d'espaces servants et que ce n'est pas très facile d'en faire beaucoup. C'est relativement complexe. Effectivement, je reconnais que s'il était généré et réalisé aujourd'hui, sans doute étudierions-nous des "process", tel que vous l'avez évoqué, cher Monsieur le Président MEUNIER. Mais dans les échanges que nous avons sur les projets actuels au sein de notre majorité, j'espère que vous constatez que c'est tout à fait dans cet esprit en ligne avec le P.L.U.B. - auquel nous avons tous les deux contribué - que nos bailleurs sociaux s'inscrivent. C'est bien la consigne qui leur a été donnée de façon claire.

J'entends votre abstention d'alerte, mais je suis absolument certain que nous allons travailler dans le sens de ce que vous souhaitez.

Je vous remercie beaucoup.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 226.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 226).

Vous souhaitez que l'on compte ? On va compter.

Qui est pour ? Je crois que c'est clair, mais bon, on va compter quand même.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

36 pour, 31 contre, 11 abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 226).

Je vous remercie.

**2023 DLH 370 - Réalisation, 211, avenue de Versailles (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 7 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (756.419 euros).**

**2023 DLH 378 - Réalisation, 75 bis, rue d'Auteuil (16e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 3 PLUS, 2 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (404.250 euros).**

**2023 DLH 393 - Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16e) de 9 logements familiaux supplémentaires par "Paris Habitat" et de 4 logements supplémentaires au sein d'une pension de famille par "L'Habitation Confortable".**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous continuons toujours dans le même esprit consensuel.

Nous examinons les projets de délibération DLH 370, DLH 378 et DLH 393, et j'ai plusieurs inscrits : Raphaëlle PRIMET et JérémY REDLER.

Je donne d'abord la parole à Raphaëlle PRIMET.

Le temps que Mme PRIMET se prépare, je donne la parole à M. le maire du 16e arrondissement, JérémY REDLER, sur les 3 projets de délibération.

**M. JérémY REDLER**, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par le projet de délibération DLH 370. Suite à la préemption de cet immeuble de 17 logements et 3 commerces par la Ville de Paris, celle-ci a conclu un bail emphytéotique avec la R.I.V.P. en vue d'y réaliser un programme de 17 logements, à savoir 10 logements P.L.A.-I., 7 PLUS dont 30 % doivent être attribués à des candidats sous plafond de ressources P.L.A.-I.

Nous avons eu l'occasion de délibérer et d'exprimer nos réserves sur cette opération. Nous avons notamment souligné que seuls 2 logements de cet immeuble sont actuellement vacants. Le coût total de l'opération ressort à 4.317.000 euros, dont une partie à hauteur de 756.000 euros serait assurée par une subvention de la Ville de Paris.

Il nous est demandé, d'une part, d'approuver la participation de la Ville de Paris à hauteur d'une subvention de 756.000 euros et, d'autre part, d'approuver la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à souscrire par la R.I.V.P. J'ajoute que si l'endettement de la Ville de Paris est régulièrement évoqué, il conviendrait de commencer à se pencher sur la situation financière des sociétés immobilières de la Ville de Paris, qui doivent, d'une part, faire face à de nombreuses contraintes notamment environnementales imposées par la législation et par des oukases de la Ville de Paris et, d'autre part, souscrire à la politique financière de la Ville de Paris qui tente de plus en plus à leur faire prendre en charge, notamment à travers les charges financières résultant de préemptions, le coût total de cette politique immobilière insensée menée à travers ces préemptions.

Il serait au demeurant intéressant que la Ville de Paris, qui se vante d'avoir créé des milliers de logements sociaux dans notre arrondissement, précise combien de logements sociaux ont été réellement créés, puisque l'essentiel relève soit du conventionnement de logements déjà occupés ou, pour la quasi-totalité, par des locataires relevant de plafonds de ressources des logements sociaux, soit, comme c'est le cas au 211, avenue de Versailles, de programmes où la quasi-totalité des logements sont occupés.

Compte tenu des réserves déjà exprimées sur ce projet, je vous propose de ne pas approuver le projet de délibération DLH 370.

J'enchaîne avec le projet de délibération DLH 378. J'ai donc déjà pris la parole sur les méthodes utilisées par la Ville de Paris pour préempter des immeubles parisiens afin d'en faire des logements sociaux. Effectivement, je souhaite préciser une nouvelle fois que la Ville a notifié, sans concertation des élus du 16e. Il peut être regretté qu'aucune concertation préalable ni même une simple consultation pour avis ne soient menées par la Ville de Paris avec les maires d'arrondissement, qui possèdent l'avantage de la connaissance parfaite du terrain.

Trop souvent, vous préemptez sans aucune création de logements, car vous ne faites que conventionner des existants. Vous me direz que sur ce projet, un aménagement urbain est prévu. Cet aménagement se fera au détriment de la vie de quartier et de l'aspect du paysage de la rue ; ce village d'Auteuil n'en sera plus un à cause de vos actions.

Oui, effectivement, il s'agit d'une opération qui porte sur un de ces petits immeubles d'un ou deux étages qui font le charme de certains secteurs de notre arrondissement. La Commission du Vieux Paris, saisie de ce projet, a d'ailleurs exigé que cette surélévation soit limitée eu égard au secteur concerné. Cette opération touche par ailleurs aux commerces de proximité qui font le charme de ce secteur. Je souhaite attirer votre attention sur la sous-estimation manifeste du coût d'éviction des locataires commerçants, alors estimé à 2,6 millions d'euros, qui sont les premières victimes de votre politique. Le projet prévoit aujourd'hui le maintien de ces commerces avec toutefois une charge foncière de 3.118.000 euros pour l'acquisition de ces commerces. Le coût total de l'opération ressort à 7.597.000 euros avec une subvention de la Ville de 404.000 euros.

Il nous est demandé d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de cette opération pour l'octroi de cette subvention de 404.000 euros.

Je précise également que l'attribution de 5 des 10 logements reviendrait à la Ville de Paris et que le programme prévoit 5 P.L.A.-I., 3 PLUS et 2 P.L.S. Vous me direz que le 16e obtient enfin des logements P.L.S. qu'il demande depuis très longtemps. Cependant, le conventionnement en P.L.S. ne permet pas de faire accepter la densification du quartier et vos méthodes de préemption.

Nous regrettons cette densification qui va, au demeurant, contre les orientations avancées par la Ville de Paris, notamment à travers le projet du P.L.U. Le groupe Changer Paris, vous l'avez compris, ne votera pas ce projet de délibération.

J'enchaîne, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, avec le troisième projet de délibération, le DLH 393. A titre liminaire, je tiens à regretter que le projet de délibération fasse état d'une ancienne caserne de gendarmerie dite

"Exelmans", alors que cette caserne porte le nom de Jean Chalvidan. Cet officier de gendarmerie était affecté au commandement de la section de gendarmerie alors installée dans ces locaux. Dans le cadre de la Libération de Paris, alors qu'il transportait des armes destinées aux insurgés de la Préfecture de police de Paris, il a été arrêté et fusillé par les Allemands. Il est à espérer que ce nom de Chalvidan ne disparaîtra pas de cet ensemble.

Nous avons déjà eu l'occasion de délibérer sur le projet confié par la Ville de Paris à "Paris Habitat" sur cette caserne située boulevard Exelmans. Il est apparu, suite à une évolution de la programmation et une augmentation des surfaces de plancher, la possibilité de réaliser des logements sociaux complémentaires. Au niveau des logements sociaux à réaliser par "Paris Habitat", seraient réalisés 9 logements complémentaires aux 41 initialement prévus. Seraient ainsi réalisés 5 P.L.A.-I., 3 PLUS et un P.L.S. supplémentaire. Au niveau de la pension de famille à réaliser par "L'Habitation Confortable", 4 logements P.L.A.-I. viendraient s'ajouter au programme initial des 22. La gestion de cette pension de famille serait confiée à l'association "Aurore". Le coût supplémentaire de réalisation de ces logements ressort à 2.955.000 euros.

Vous nous demandez d'approuver la participation de la Ville de Paris qui allouerait une subvention de 50.732 euros, dont 30.732 pour les logements sociaux et 20.000 pour la pension de famille.

Je souhaiterais vous faire part de notre plus sincère regret que, sur ce programme, la Ville de Paris ait renoncé, comme nous l'avions souhaité et comme nous le souhaitons toujours depuis le début de mandature en 2020 avec Francis SZPNER, à prévoir un ensemble destiné aux femmes victimes de violences conjugales. Ce phénomène tend, notamment par la libération de la parole, à devenir un vrai fléau et touche tous les arrondissements. Pas une semaine ne se passe sans que mon adjoint chargé du logement, Jacques-Frédéric SAUVAGE, reçoive une victime désemparée car forcée de rester au domicile de son bourreau. Il devrait être pris en considération, au-delà des manifestations politiques à laquelle la Ville de Paris apporte son soutien tout en nous privant de la création d'un tel programme.

Le groupe Changer Paris votera ce projet de délibération malgré ce regret et espère une véritable action de la Ville de Paris sur ces questions.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire du 16e, cher Jérémy REDLER.

### **Souhais de bienvenue.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Raphaëlle PRIMET, je voudrais souhaiter la bienvenue aux lycéens du lycée Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand - vous pouvez les applaudir -, qui viennent visiter la Capitale et suivre nos travaux de ce soir en plein débat sur le logement.

**2023 DLH 370 - Réalisation, 211, avenue de Versailles (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 7 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (756.419 euros).**

**2023 DLH 378 - Réalisation, 75 bis, rue d'Auteuil (16e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 3 PLUS, 2 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (404.250 euros).**

**2023 DLH 393 - Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16e) de 9 logements familiaux supplémentaires par "Paris Habitat" et de 4 logements supplémentaires au sein d'une pension de famille par "L'Habitation Confortable" (suite).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous allons maintenant donner la parole à notre collègue Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Mes chers collègues, contrairement à M. REDLER, nous nous sommes inscrits sur le projet de délibération DLH 378 pour en noter la qualité et la pertinence.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a préempté et a acquis cette parcelle au 75 bis, rue d'Auteuil, à deux pas du bois de Boulogne. Il s'agit d'un petit immeuble en R+1 avec des commerces en rez-de-chaussée. C'est typiquement le type d'immeuble qui doit désormais être amené à faire l'objet d'évaluations en vue d'une éventuelle surélévation. Car si le foncier manque, nos ambitions en matière de logement public, elles, ne s'épuisent pas. Notre combat, notre effort en faveur de la production de nouveaux logements sociaux et de la rénovation du parc social est particulièrement bienvenu à l'heure où le rythme de production des nouveaux logements sociaux s'effondre en France et laisse de plus en plus de Français entre les griffes de la spéculation immobilière. A l'heure où nous parlons, 4 millions de Français souffrent de mal-logement. Des centaines de milliers sont à la rue et, pour la majorité des Français, le logement est le premier poste de dépense.



Surélever, c'est s'offrir de nouvelles possibilités de répondre à cette crise. Mais surélever a également des vertus écologiques, car c'est un moyen de limiter l'étalement urbain à l'heure où l'artificialisation des sols a atteint un seuil critique. 20.000 hectares sont artificialisés chaque année en France, soit l'équivalent de la ville de Marseille.

Par ailleurs, la surélévation est une solution que partagent les élus de gauche et écologistes de la métropole de Lyon, qui sont confrontés comme nous toutes et tous à ces problématiques. Surélever ces petits bâtiments, c'est nous donner l'occasion de réhabiliter le bâti existant, comme c'est le cas dans ce projet, et de créer de nouveaux logements dans le cadre d'un chantier exigeant, un chantier bas carbone. C'est donc une subvention en faveur d'un projet particulièrement exigeant et vertueux, car il a un double intérêt, environnemental et social.

J'insiste sur son versant social, car personne n'ignore ici que le 16e arrondissement est non seulement un arrondissement qui ne respecte pas les 25 % de logement de la loi S.R.U., mais c'est aussi une zone d'hyper-déficit au sens du projet de P.L.U. que nous avons adopté cet été.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - S'il vous plaît, on s'écoute.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Dès lors, produire 5 P.L.A.-I., 3 PLUS et 2 P.L.S., c'est permettre aux travailleuses et aux travailleurs des classes populaires et moyennes de se loger dans Paris et dans un arrondissement carencé, et donc œuvrer pour la mixité sociale dans un arrondissement où le manque de mixité est plus que criant.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. l'adjoint à la Maire, Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Madame PRIMET et Monsieur le Maire Jérémy REDLER, de vos interventions. Evidemment, je serai plus en phase avec celle de ma camarade Raphaëlle PRIMET.

Monsieur REDLER, Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil, je n'oublie pas que vous avez approuvé deux délibérations créant du logement social rue de Passy. Je suis très heureux qu'aujourd'hui vous approuviez avec votre groupe le projet de délibération DLH 393 rajoutant 4 logements sociaux supplémentaires dans le projet du boulevard Exelmans. Nous veillerons d'ailleurs à la dénomination, j'ai bien entendu votre suggestion, et nous y travaillerons avec "Paris Habitat", car elle est tout à fait légitime.

En revanche, j'apprécie un peu moins, évidemment, vous le comprendrez, le Jérémy REDLER, le maire du 16e qui s'oppose aux 2 projets de création de logements sociaux avenue de Versailles et rue d'Auteuil, alors que ce sont des projets de délibération qui, de mon point de vue, sont exactement du même ordre que les 3 autres que vous avez approuvés. Rappelons-le, le prix moyen au mètre carré du logement privé dans le 16e est de 32 euros, avec des trois-pièces qui se loueraient aux alentours de 2.000 euros par mois dans le privé. Seuls les ménages gagnant au minimum 6.000 euros nets par mois pourraient espérer y vivre. C'est trois fois le revenu médian par ménage de la Métropole du Grand Paris, pourtant déjà largement supérieur à celui constaté en France.

Nous ne créerons pas une réelle mixité dans le 16e comme dans le reste de Paris sans créer massivement du logement social, et c'est ce que nous faisons, parfois avec votre aide et votre accord, et je vous en remercie, parfois sans et je le déplore.

En tout cas, pour vous resituer aussi le débat sur le logement vacant, quand on parle de logements sous-occupés, il y a les logements vacants et les résidences secondaires. Et la réalité du logement à Paris, c'est que dans le logement privé, il y a une partie de logements vacants, 10 %, mais il y a aussi de plus en plus de résidences secondaires, et maintenant, il y a plus de résidences secondaires que de logements vacants. Ainsi, dans les logements que nous préemptons dans le privé, il y en a aussi un certain nombre qui ne sont pas comptabilisés comme vacants mais qui ne sont pas occupés, et ils sont de plus en plus nombreux. Et dans le 16e arrondissement, leur nombre est conséquent.

Voilà pourquoi je vous appelle à soutenir ces projets de délibération, et comme vous nous accusez de densifier, il me semble que ce quartier de la porte d'Auteuil, de la rue d'Auteuil, de l'avenue de Versailles et du boulevard Exelmans a fait l'objet d'une opération "Embellir votre quartier" avec la création de beaucoup de végétation au niveau de la porte de Saint-Cloud, un projet qui a été porté avec la mairie du 16e.

Je veux vous dire aussi que nous accompagnons également les propriétaires privés. J'ai animé, et je tiens à le saluer, avec votre adjoint Jacques-Frédéric SAUVAGE une très belle réunion qui s'est très bien passée dans la mairie du 16e il y a quelques semaines, où il y avait de nombreux propriétaires du 16e et qui vont, je n'en doute pas, s'engager avec nous dans la rénovation de leurs immeubles.

Et je vous remercie de cette collaboration que nous avons pour l'habitat privé et que nous allons avoir, je l'espère, encore plus pour l'habitat social dans le 16e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire, cher Jacques BAUDRIER.

C'est vrai qu'il est très important aussi de valoriser le travail des adjoints d'arrondissement. La maire du 12e a évoqué l'adjoint du 12e, Jérémy REDLER a évoqué l'adjoint du 16e. On compte beaucoup sur eux, car cela nécessite de la concertation et ce sont souvent eux qui sont à la manœuvre. Ainsi, on se réjouit de les saluer à ce moment-là.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 370.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 370).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 378.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 378).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 393.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 393).

**2023 DLH 220 - Réalisation, 83-85, rue de Belleville (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (3 PLUS - 3 P.L.S.) par Elogie-SIEMP. - Subvention (165.745 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 220.

La parole est à Farida KERBOUA.

**Mme Farida KERBOUA.** - Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose de voter une subvention de 167.745 euros pour la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de six logements sociaux rue de Belleville. L'immeuble en question, assez vétuste, subira une rénovation très importante, notamment des parties privatives. Les logements seront remis aux normes et isolés pour atteindre les objectifs du plan Climat. Les locataires actuels seront relogés le temps des travaux, et nous nous en réjouissons.

Nous sommes convaincus de la nécessité de la rénovation, nous aimerions cependant avoir quelques précisions concernant le coût global comprenant l'acquisition et les travaux des logements de l'opération, car 108.237 euros par logement nous paraît beaucoup trop élevé pour une rénovation dont on ne connaît absolument pas la plus-value énergétique. Il faut que la Ville cesse ces dépenses outrancières sans justification. Son budget est avant tout celui des Parisiens.

En ce qui concerne la gestion des finances de la Ville, nous sommes en droit de nous poser de véritables questions, puisque vous gaspillez et creusez la dette de la Ville qui atteindra prochainement plus de 11 milliards d'euros. La Ville touche le fond, mais creuse toujours. Nous attendons donc un bilan financier clair sur cette opération et des réponses convaincantes de la part de l'Exécutif, qui oublie la nécessaire préoccupation de la qualité du programme immobilier après travaux. Il n'est pas question d'un quota à la rénovation pour remplir les objectifs réalisables, mais il s'agit de se préoccuper du confort des Parisiens.

Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame KERBOUA, vos collègues Rudolph GRANIER et Jean-Baptiste OLIVIER sont intervenus pour dire que nous n'investissons pas assez pour rénover dans le cadre de la rénovation du parc social et de la rénovation du parc privé, mais ce projet de délibération consacre justement un investissement important.

Je vous l'ai dit, dans le parc social, nous atteignons maintenant un niveau moyen de 70.000 euros par logement, qui va jusqu'à plus de 100.000 euros par logement pour certaines opérations. C'est le cas pour cet immeuble. Pourquoi ? Il s'agit de quatre petits bâtiments sur une parcelle de 383 mètres carrés qui ont été construits progressivement entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe. Ce sont donc des immeubles très anciens, petits, et les coûts de rénovation pour ce type d'immeubles, situés par ailleurs en zone de déficit de logement social, sont très importants. C'est pourquoi cela coûte cher.

Bien entendu, nous vous transmettrons au fur et à mesure les éléments à votre convenance, mais ce type de montant est tout à fait classique dans ce type de parcelle et d'immeuble.

Ce sont les seuls éléments que j'avais à vous apporter en réponse.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 220.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 220).

### **2023 DLH 315 - Réalisation, 77, rue de la Plaine (20e) d'un programme de construction de 78 logements dont 20 logements sociaux P.L.S. et 58 logements intermédiaires par la R.I.V.P. - Subvention (168.713 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DLH 315.

La parole est à François-Marie DIDIER.

**M. François-Marie DIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jacques BAUDRIER, vous décernez les bons points dans notre groupe et les diplômes. En tout cas, je dirais que vous êtes aussi une bonne caricature, puisque vous déformez les propos de certains de mes collègues quand cela vous arrange. Je trouve cela dommage. Aussi, comme on parle de diplôme, je suis persuadé qu'Emile MEUNIER doit avoir son diplôme d'économie à l'université de Caracas.

Concernant ce projet de délibération, je vais faire preuve de constance et de cohérence. Comme je l'avais dit lors du conseil du 20e arrondissement, nous soutiendrons ce programme de logements sociaux parce que c'est un programme de construction. J'espère en tout cas qu'ici, au sein de ce Conseil, il se passera ce qu'il s'est passé en conseil d'arrondissement, c'est-à-dire que l'on ne nous accusera plus d'être contre le logement social. Je crois que nous avons pu le démontrer ce soir.

Etre opposé à votre politique en matière de logement social ne fait pas de notre groupe un groupe opposé aux personnes qui habitent dans ces logements, comme vous pouvez parfois l'insinuer, ce qui est bien dommageable. Cela a été dit à de nombreuses reprises ce soir, je serai donc assez rapide, ce que nous souhaitons, ce sont des programmes immobiliers, la fin des préemptions et des conventionnements - Valérie MONTANDON l'a très bien expliqué tout à l'heure -, qui pèsent évidemment sur le budget de la Ville et qui augmentent la tension sur le marché immobilier, n'en déplaise à Emile MEUNIER.

Nous voulons également des logements pour ceux qui travaillent à Paris et pour l'intérêt général, des logements pour les classes moyennes - c'est évidemment un manque flagrant dans votre politique -, et une vraie mixité sociale pour qu'enfin tout le monde ait envie de vivre dans certains quartiers de la ville de Paris. Malheureusement, ce n'est plus le cas, et vous le savez très bien.

En tous les cas, je suis en cohérence et en constance. Vous le savez, cher Jacques, j'ai toujours appuyé le projet Python-Duvernois, par exemple, qui vous tient particulièrement à cœur, et j'ai toujours été à vos côtés. En revanche, j'ai souvent critiqué votre politique, notamment en matière de rénovation énergétique, puisque vous en parliez tout à l'heure. Je me suis toujours opposé aux rénovations qui imposaient une surélévation demandée par les bailleurs sociaux, parce que parfois on a construit en pleine terre, on a détruit des dents creuses, et donc des îlots de fraîcheur. Cela a souvent été le cas dans le 20e arrondissement.

Ce soir, par ce vote, j'exprime la constance du groupe Changer Paris, nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, cher François-Marie. Je vous remercie du soutien pour ce projet de délibération. Je constate par ailleurs qu'au conseil du 20e nous avons des débats de plus en plus convergents, même s'ils ne le sont pas toujours, sur le sujet du logement. Tant mieux.

Ce projet rue de la Plaine est en effet tout à fait emblématique puisqu'il nous permettra de loger 78 ménages supplémentaires en remplaçant un immeuble d'activité par un immeuble de logements qui mêle le logement social et le logement intermédiaire. Il s'agit de faire de la mixité. Dans ce secteur du 20e, il y a une offre de logement social assez importante, nous allons donc créer 20 logements sociaux P.L.S. et 58 logements intermédiaires.

De plus, nous pourrions également créer de la pleine terre, c'est donc un projet tout à fait compatible avec le P.L.U., même si Emile MEUNIER n'est pas intervenu, comme il a été conçu relativement récemment. Dans ce secteur, nous créons aussi un certain nombre de locaux d'activité, c'est donc un ensemble urbain relativement équilibré, dans une rue qui sera très probablement réaménagée et où seront plantés de nombreux arbres, avec de la végétalisation.

C'est vraiment un beau programme qui nous permet de créer du logement social, du logement intermédiaire et de la pleine terre, tout à fait en phase avec nos objectifs du P.L.U. Je me félicite qu'il recueille notre unanimité.

Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 315.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 315).

### **2023 DLH 421 - Réalisation, 18, avenue Porte de la Villette (19e) d'un programme de construction de 86 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 71 PLUS, 5 P.L.S.) par R.A.T.P. Habitat. - Subvention (13.322.592 euros).**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DLH 421. Nous avons quatre personnes inscrites, dans l'ordre : François DAGNAUD, Fatoumata KONÉ, Marie TOUBIANA et Alice TIMSIT.

Je donne la parole à François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération marque une nouvelle étape dans un projet très attendu par les habitants des quartiers Pont-de-Flandre et Rosa-Parks dans le 19e arrondissement de Paris, mais aussi des habitants voisins de Pantin et d'Aubervilliers, je veux parler bien sûr de l'aménagement de la porte de la Villette.

Les conventionnements soumis au vote aujourd'hui sont l'aboutissement de nombreux échanges avec le bailleur R.A.T.P. Habitat depuis le vote de juillet 2022, actant l'étude d'impact. Celle-ci avait déjà permis d'inscrire au mieux cet ouvrage dans le futur aménagement de la porte de la Villette et de réduire au maximum son impact sur le quartier. Les discussions à l'époque avaient notamment permis de réduire la surface de plancher de plus de 10 %. Elles avaient également permis, en modifiant l'accès aux deux niveaux de sous-sol, d'éviter tout abattage d'arbre d'alignement. Enfin, elles avaient permis d'augmenter les surfaces d'espaces verts de 30 % et d'ouvrir les perspectives urbaines en prévision du futur aménagement de la porte de la Villette. Au total, ce sont ainsi 2.000 mètres carrés de nouveaux espaces paysagers, dont 700 mètres carrés de pleine terre, qui verront le jour.

Le projet de délibération soumis au vote ce jour porte sur une évolution de la programmation par rapport à celle que nous avons évoquée lors du vote initial de juillet 2022. La Ville s'était en effet engagée à prendre attache avec R.A.T.P. Habitat afin d'étudier la possibilité d'une évolution du programme de logement libre vers une part en bail réel solidaire, donc en accession sociale à la propriété. Cette demande a été entendue et nous pouvons nous en réjouir. Les discussions ont également porté sur les logements libres. La mairie du 19e a, de son côté, porté une attention particulière à ce que la mixité sociale reste au cœur du projet.

Le programme présenté aujourd'hui comportera donc 111 logements étudiants, 20 logements en accession sociale à la propriété portés par la Foncière de la Ville de Paris, 102 logements familiaux locatifs sociaux répartis entre 10 P.L.A.-I., 71 PLUS et 8 P.L.S., et 19 logements familiaux intermédiaires. Ce programme accueillera également des surfaces de locaux d'activité en lien avec l'économie sociale et solidaire. Le projet s'inscrit enfin dans

une démarche bas carbone et vise l'exigeante certification NF Habitat HQE. Ainsi, la construction est en structure bois et la solution retenue pour l'énergie est une pompe à chaleur, complétée par des panneaux photovoltaïques.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous invite à soutenir ce programme exemplaire.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire du 19e arrondissement.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne vais pas vous décrire le projet, M. le maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, vient de le faire. Nous allons gagner un peu de temps. Merci de l'avoir fait, François.

Simplement, je voulais préciser au nom des écologistes que le projet de délibération qui nous est présenté est évidemment important pour nous, puisqu'il permet effectivement de présenter l'avancement du projet d'un immeuble R.A.T.P. dans ce quartier de la porte de la Villette. C'est le premier immeuble qui sera construit dans ce secteur, avec une transformation très attendue par les habitantes et les habitants, mais aussi par les élus du 19e arrondissement, notamment.

Son arrivée dans ce secteur marquera une profonde transformation dans les années à venir, avec l'arrivée d'une part plus grande de végétalisation, notamment grâce à la création d'un parc très important pour les habitantes et les habitants de cet arrondissement, de ce quartier. Nous avons besoin d'espaces de respiration dans ce secteur aux abords du périphérique.

Je profite de cette occasion pour rappeler que cette construction sera l'occasion d'expérimenter une nouvelle fois le bail réel solidaire, un dispositif cher au cœur des écologistes. Celui-ci permet à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement neuf grâce à la dissociation du foncier et du bâti, qui permet donc de baisser le prix des logements.

Enfin, les nouveaux habitants seront probablement parmi les premiers à fréquenter le square Forceval, cher aux habitants du 19e arrondissement et aux habitants de la porte de la Villette. Je rappelle que c'est sur cet espace vert que la Préfecture de police avait choisi de déplacer l'ancien campement à ciel ouvert réservé aux usagers de "crack". Il a été fermé depuis, et cet espace vert a été rendu aux habitantes et aux habitants de l'arrondissement. Il y a beaucoup d'aménagements à faire.

J'en profite pour saluer les collectifs du 19e arrondissement, les collectifs de Pantin et d'Aubervilliers, et les élus écologistes qui se sont mobilisés le 25 octobre dernier pour pouvoir planter des arbres sur cet espace vert, pour pouvoir interpellier les responsables, notamment la Préfecture de police. Notre objectif est de rappeler qu'augmenter la végétalisation dans les quartiers, notamment aux abords du périphérique, est indispensable pour la transformation de notre ville. Nous espérons évidemment qu'un maximum d'espaces verts sera créé dans ce quartier de la porte de la Villette.

Je vous remercie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Marie TOUBIANA, toujours dans une ambiance apaisée et synthétique. Je vous remercie toutes et tous, nous avons regagné un peu de temps sur le temps qui avait été perdu.

La parole est à Marie TOUBIANA.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'irai pas dans le sens de mes deux collègues ni dans le sens de M. le maire du 19e. En effet, ce futur programme de construction consiste en 86 logements sociaux. C'est le résultat d'une politique du chiffre social et du logement à tout prix. La politique menée par l'Exécutif a pour résultat d'engendrer une ville toujours plus bétonnée, surélevée, mais désertée et de moins en moins mixte socialement.

Il y a 10 niveaux sur 120 mètres de longueur : un monumental bloc de béton sur la porte de la Villette. C'est le programme des grands ensembles des années 1960, les années de crise du logement et de pénurie. Notre groupe lutte contre la densification du bâti et la bétonisation.

Ce futur programme, notamment ces 71 logements PLUS et 10 logements P.L.A.-I., s'inscrit également dans cette folle course au chiffre social, alors que le 19e est déjà à près de 45 % de logements sociaux au sein des résidences principales dans son arrondissement. Par ailleurs, l'APUR elle-même établit que les quartiers les plus mixtes sont ceux avec une part de 25 % des ménages résidant dans le parc social, 36 % dans le parc locatif privé et 39 % de propriétaires occupants.

Partant de ce constat, la Ville de Paris devrait alors cesser sa politique du logement social et notamment sa politique de préemption de logements privés, et se maintenir aux 25 % déjà existants, en favorisant dans les nouveaux programmes la création de logements privés dans l'Est parisien, largement doté en logements sociaux.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Nicolas BONNET-OULALDJ au fauteuil de la présidence).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à Alice TIMSIT...

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, François DAGNAUD, et merci, Madame la Présidente KONÉ, pour vos interventions qui concernent un projet important. Effectivement, cette construction est la première pièce du très grand projet urbain du secteur de la porte de la Villette que vous avez évoqué à juste titre tous les deux. La transformation de ce quartier sera l'un des derniers grands projets urbains des futures mandatures, il faut donc remercier la R.A.T.P. d'avoir lancé en amont des études urbaines cette belle opération qui permettra en particulier de répondre aux besoins de logements des agents de la R.A.T.P. et des conducteurs de bus. J'y reviendrai.

Madame TOUBIANA, je vous remercie pour votre intervention, car elle me permet de rétablir quelques vérités. Vous dites que ce projet bétonnise, alors qu'il artificialise zéro centimètre carré de pleine terre. Il ne bétonne rien du tout au sol. De plus, ce projet est tout à fait conforme à nos exigences en termes de construction durable, puisque les logements seront construits en ossature bois. Pour R.A.T.P. et R.A.T.P. Habitat, comme pour tous nos bailleurs, nous sommes particulièrement exigeants en termes de mode constructif, à tel point que nos exigences sont considérées comme plus qu'exemplaires à l'échelle nationale, voire européenne, comme certains acteurs nous le disent.

Il n'y a donc aucune bétonnisation. Au contraire, ce sont des logements avec des niveaux d'émission très faibles, comme pour toutes les constructions neuves que nous réalisons.

Enfin, vous dites que nous devrions développer l'offre avec le logement privé, mais je vous rappelle que près d'un quart des logements privés à Paris ne sont pas occupés, lisez l'étude de l'APUR. Vous nous demandez donc de faire fuir les Parisiens de Paris. Développer l'offre de logements privés, c'est faire fuir les Parisiens et faire baisser la population. C'est en développant le logement social que l'on développera la population de Paris. L'enjeu est là.

Enfin, vous avez vu de quel bailleur nous parlons : R.A.T.P. Habitat. Nous travaillons en accord avec eux pour flécher en particulier une grande partie de ces logements vers des agents de la R.A.T.P. Ces derniers sont en train de démissionner en masse, les conducteurs de bus sont de moins en moins nombreux, nous le constatons aux arrêts de bus en permanence, jour après jour. Il y a aujourd'hui 1.700 conducteurs de bus de moins à la R.A.T.P. qu'il y a deux ans, car ils démissionnent en masse du fait de la politique de Valérie PÉCRESSE, qui privatise la R.A.T.P. avec l'accord de Clément BEAUNE.

Avec ces logements, nous rendons de l'attractivité à des emplois de la R.A.T.P. puisque les agents pourront être bien logés, ils auront au moins des perspectives plus positives que la privatisation de leur entreprise. C'est cela que Valérie PÉCRESSE, en accord avec le Gouvernement, offre aux salariés de la R.A.T.P., ce qui désorganise tout le service public de transport à Paris.

Malheureusement, Valérie PÉCRESSE a encore refusé l'amendement que j'ai présenté au dernier Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités pour apporter plus de soutien à la création de logement social à R.A.T.P. Habitat. Elle veut faire fuir les conducteurs de bus en privatisant, et elle refuse de les aider à construire des logements. Bravo !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci. Vous pouvez respirer maintenant, Jacques BAUDRIER. C'était impressionnant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 421.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 421).

## **2023 DLH 390 - Projet d'aménagement Z.A.C. "Python Duvernois", lot n° 4. - Réalisation de 36 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (3.133.911 euros).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 390, le projet d'aménagement de la Z.A.C. "Python-Duvernois", le lot n° 4, pour la réalisation de 36 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P.

La parole est à Raphaëlle PRIMET. Madame la Présidente.

---

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Mes chers collègues, nous voulions saluer ce projet de délibération relatif à Python-Duvernois. En tant qu'élue du 20<sup>e</sup>, je ne peux que me féliciter de voir les projets se concrétiser. De manière plus générale, nous nous réjouissons de voir notre majorité prioriser ses efforts dans les quartiers populaires et réduire peu à peu les nombreuses inégalités qui frappent les Parisiennes et les Parisiens.

Cette subvention de plus de 3 millions d'euros à la R.I.V.P. permettra de réaliser 36 logements familiaux P.L.S. pour une surface totale de 2.477 mètres carrés. Ces 36 logements s'inscrivent dans la programmation du local qui prévoit également un centre de santé municipal et 51 logements familiaux en B.R.S., ce qui me permet d'en dire un mot.

C'est important, car le B.R.S. est un levier supplémentaire pour produire du logement de qualité et accessible, et il est surtout complémentaire au logement social. J'insiste sur ce point, car la droite oppose trop souvent le bail réel solidaire au logement intermédiaire et au logement social. Certains amendements lors de nos débats autour du P.L.U. en témoignent, puisque la droite demandait par exemple la transformation de 20 % du parc H.L.M. en bail réel solidaire.

C'est déshabiller Pierre pour habiller Paul, ou plutôt, si on prend le tableau d'ensemble, la droite souhaite déshabiller Paul et Pierre, puisqu'elle cherche aussi à freiner la production de logements sociaux par la promotion de clauses anti-ghettos indignes, sous couvert de mixité, sans pour autant inciter les communes hors la loi, comme Neuilly-sur-Seine, à respecter le taux S.R.U.

Pour en revenir à la Z.A.C., ce projet va renouveler en profondeur l'image du quartier pour offrir un meilleur cadre de vie aux habitants, à l'instar du projet de la porte de Montreuil. Nous nous en réjouissons et nous voterons donc pour ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci beaucoup de cette intervention sur ce projet de délibération. Elle me permet d'évoquer notre politique pour protéger les logements de la pollution, en particulier celle du périphérique, ainsi que le sujet très important que vous avez évoqué du B.R.S., le bail réel solidaire.

Cet exemple de reconstruction de logements dans le cadre de la Z.A.C. "Python-Duvernois" est à l'instar de ce que nous faisons tout autour du périphérique et dans tout Paris. C'est reconstruire des logements qui étaient extrêmement exposés aux nuisances du périphérique, de façon caricaturale, à 50 mètres de là, complètement protégés et exposés à des niveaux de pollution extrêmement bas. Cela a été prouvé par l'étude sur l'impact sur la santé que nous avons réalisée, la première de nos opérations d'aménagement, à Python-Duvernois.

Cette opération est exemplaire en termes de protection des habitants et des locataires, et je crois que nous pouvons en être fiers. De plus, ces logements seront immédiatement à proximité du plus grand espace vert que nous aurons à créer dans cette mandature à Paris : un parc de 3,5 hectares. C'est absolument emblématique de ce point de vue.

Je me permets aussi d'insister sur le bail réel solidaire. Certains élus à droite de cet hémicycle nous critiquaient sur le fait qu'il n'y aurait pas assez de parcours résidentiel. Justement, avec le développement du bail réel solidaire, plusieurs centaines de logements seront mis à disposition à partir de 2024. Nous entrons dans une phase d'accélération de ce type de produits. Nous offrons un parcours résidentiel aux locataires du parc social, et ce sont toutes les fonctions de ces produits qui sont extrêmement attendues par la population parisienne.

Nous aurons de très nombreux projets de délibération à approuver de ce type dans les mois et années à venir, et je m'en félicite.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 390.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 390).

## **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au diagnostic de performance énergétique dans le parc social de la Ville de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux.

Le vœu n° 81 est relatif au diagnostic de performance énergétique dans le parc social de la Ville de Paris.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

**M. Rudolph GRANIER.** - Merci infiniment, Monsieur le Maire.

Contrairement à ce que la gauche de l'hémicycle voudrait bien véhiculer sur la droite, nous nous intéressons fortement au logement social, nous nous préoccupons énormément des habitants du logement social, et nous sommes très enclins à considérer quelle est la politique énergétique que vous menez sur le logement social.

C'est l'objet de mon vœu, avec, en propos liminaire, l'idée de confiance dans la politique de rénovation énergétique que vous devez mener grâce à la fiabilisation des outils et à son ancrage dans les territoires. En effet, la confiance est une condition à la légitimité et à l'efficacité de votre politique. Nous constatons malheureusement que, actuellement, certains bailleurs immobiliers fraudent pour augmenter leur note énergétique. Dans ce lot, les bailleurs sociaux de la ville de Paris sont pointés du doigt.

Plusieurs bailleurs sociaux de la Ville fraudent en la matière. Sur "LOC'annonces" - outre l'incongruité de diffuser du logement social sur "LOC'annonces" -, on peut constater que des informations sur les étiquettes D.P.E. sont manquantes. Je ne vous fais pas lecture du Code de la construction et de l'habitat, qui impose aux bailleurs sociaux d'indiquer le classement. La Ville de Paris semble totalement dépassée par sa course au quota énergétique et ses objectifs de rénovation pour 2050. L'étiquetage énergétique peut avoir des conséquences très lourdes sur un logement, avec un mauvais score notamment. Il pénalise les bailleurs, qui devront augmenter les loyers et interdire la location des biens appelés passoires énergétiques.

Là où le bât blesse, ce sont les chiffres, Monsieur BAUDRIER. Dans le parc social, 67.200 logements sont étiquetés E, F ou G, soit 34 % de l'ensemble des logements sociaux parisiens. Nous craignons que la conciliation entre bâti ancien et rénovation ne pose un problème à terme. L'interdiction de louer des passoires thermiques pourrait pousser les bailleurs sociaux à rénover rapidement des logements anciens durant les prochaines années, sans pour autant que cela soit fait dans le respect des règles de l'art. Nous craignons également que la rénovation à la hâte, sans réel souci du résultat final, impacte le confort de la vie des locataires.

Avec le groupe Changer Paris, nous voulons protéger les locataires parisiens. Cette course à la rénovation énergétique et à l'étiquetage du D.P.E. ne doit pas être le flambeau de la politique énergétique parisienne.

Mes chers collègues, en à peine plus de deux minutes, vous avez les éléments que nous souhaitons voir adopter sur le bilan détaillé des diagnostics de performance. En tout état de cause, j'espère que ce vœu recueillera l'unanimité de cette Assemblée pour plus de transparence.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Monsieur GRANIER, je vous prie de m'excuser, mais vous mélangez tout. Il y a une réalité, c'est que les règles de calcul des diagnostics de performance énergétique, comme vous le savez je l'espère, ont changé en 2021. Cela a eu pour conséquence une remise à plat de l'ensemble des D.P.E. pour les bailleurs sociaux parisiens, comme pour tous les propriétaires de France. Les bailleurs sociaux ont ainsi lancé des campagnes massives pour réactualisation sur l'ensemble de leur parc, qui dureront jusqu'en 2025. Il s'agit d'une charge énorme pour les bailleurs.

Si vous souhaitez que nous vous transmettions tous les D.P.E. logement par logement, cela fera 265.000 D.P.E. Je ne sais pas ce que vous ferez avec, mais pourquoi pas. Evidemment, il y a une transparence de ce point de vue.

Sur la part des D.P.E. en E, F et G, vous parlez de 34 %, mais c'est beaucoup moins que dans le parc privé, où ce taux atteint 60 % à Paris. Je ne vais pas entrer dans le détail de l'implication des nouvelles normes pour les calculs D.P.E., mais c'est un sujet très complexe. Nous pourrions le présenter en 5e Commission avec l'étude de l'APUR.

Rappelons que c'est bien dans le parc social de Paris que nous avons le plus de rénovation de logements, et que c'est donc dans le parc social de Paris qu'a été réalisée une étude par l'APUR. Nous en aurons les résultats d'ici quelques semaines ou quelques mois, elle a porté sur plus de 10.000 logements. C'est la seule étude de France et l'une des trois seules études européennes sur un nombre de logements aussi important. Il y en a eu une en Allemagne et une en Angleterre. C'est aussi la seule étude sur une même ville dans toute l'Europe, car nous sommes la seule ville européenne à avoir rénové autant de logements.

Nous pourrions donc, à l'occasion de la parution de l'étude de l'APUR, vous la présenter en 5e Commission et évoquer tous les sujets vis-à-vis du D.P.E. Bien entendu, nous interviendrons aussi auprès des bailleurs pour qu'ils mettent à jour tous les D.P.E. sur le site "LOC'annonces".

Par ailleurs, je vous prie de m'excuser, mais les accuser de fraude est totalement irrespectueux, alors que nous avons les maîtres d'ouvrage les plus professionnels de France pour rénover les logements. Monsieur GRANIER, si vous étiez venus lors des visites en 5e Commission, vous auriez pu rencontrer les bailleurs, les responsables, les architectes, et arrêter de dire des contrevérités lamentables.



**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

J'imagine que le vœu est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs des travaux de rénovation énergétique pour 2050.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 82 relatif aux objectifs des travaux de rénovation énergétique pour 2050.

La parole est toujours à Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**. - Je profite d'avoir deux interventions successives pour répondre à la dernière intervention.

Tout d'abord, M. BAUDRIER vient très gentiment de nous dire qu'il venait de se soustraire à la loi. Deuxièmement, je ne vois pas en quoi le parc privé est un élément comparatif pour dire que le parc public est meilleur. Troisième élément, Monsieur BAUDRIER, je suis membre de la 3e Commission, pas de la 5e, je n'avais pas imaginé d'assister à toutes les commissions du Conseil de Paris. Le règlement intérieur stipule que l'on est membre d'une commission, je ne vais pas toutes les faire pour vous faire plaisir et vous entendre. Malgré tout, je ne manquerai pas, dès lors qu'un sujet portant un intérêt important retiendra mon attention, de venir en 5e Commission.

Le vœu suivant est relatif à la rénovation du parc social de la Ville de Paris pour 2050 et s'inscrit dans la continuité du précédent. 2060, c'est l'année où nous pourrions atteindre la rénovation de l'ensemble du parc social. Vu le rythme actuel, c'est trop lent, c'est trop faible. Ce délai est préoccupant au regard de l'état vieillissant de nombreux logements du parc social, de la dégradation de la qualité de vie des habitants et des impératifs de lutte contre la pollution de l'air, des objectifs du Plan Climat, etc. De nombreux locataires dénoncent régulièrement des travaux bâclés, faits en deçà du bon sens, dégradant encore plus leur cadre de vie, ce qui est un comble puisqu'il s'agit de travaux de rénovation.

Notre groupe a pu remarquer que, à de nombreuses reprises lors des commissions d'attribution des logements sociaux, beaucoup d'habitants refusaient certains logements du parc social à cause des charges qui restaient encore trop élevées. Je ne parle même pas des logements sociaux qui sont situés dans des quartiers prioritaires de la ville, où les requérants ne veulent même pas mettre les pieds - nous connaissons les problèmes -, en dépit de travaux de rénovation qui ont pu être faits auparavant.

C'est la double peine pour les locataires du parc social, qui paieront les pots cassés dans un contexte de très forte augmentation des coûts de l'énergie due au contexte international, mais aussi à votre mauvaise gestion dans cette course à la rénovation à tous crins. Du point de vue des bailleurs, les hausses de charges peuvent entraîner des impayés, mettant en danger les budgets et "in fine" leur capacité à investir pour la rénovation thermique des bâtiments pour plus de sobriété énergétique.

Au regard de vos différentes communications, mes chers collègues, où vous souhaitez toujours plus transformer massivement les logements libres en logements sociaux, nous sommes inquiets sur les capacités économiques de la Ville et de ses bailleurs, à qui vous faites les poches, de mener à bien les objectifs inscrits dans le Plan Climat.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRANIER, vous êtes très fort en termes de réemploi, puisque je vois que vous avez réemployé un vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL du dernier Conseil. Vous inventez le "vœu recyclable" : Conseil après Conseil, c'est le même.

Je tiens à vous dire que, depuis le mois de novembre, il s'est passé quelque chose. Il s'est passé...

Monsieur GRANIER, permettez-moi de vous répondre. Je ne vous ai pas interrompu.

Il s'est passé que vous intervenez depuis des mois sur la rénovation du parc social. Pour vous expliquer ce que c'est, M. Emile MEUNIER, président de la 5e Commission, a bien dit que cette visite était ouverte à tous les élus qui le souhaitaient. Nous vous l'avons dit en Conseil de Paris, et nous l'avons répété en commission je ne sais combien de fois. Nous avons organisé deux demi-journées entières de visites dans quatre ensembles de logements avec des

équipes d'architectes de haut niveau, des dizaines de spécialistes de la maîtrise d'ouvrage des bailleurs. Nous avons ainsi mobilisé plus de 30 à 40 personnes pendant deux demi-journées entières. Aucun élu de votre groupe au Conseil de Paris n'est venu.

Vous voyez ce que cela démontre en termes de mépris pour tous les acteurs du parc social, pour tous les responsables de la maîtrise d'ouvrage de nos bailleurs sociaux, pour ces architectes qui, tous, ont obtenu des prix et qui sont parmi les meilleurs architectes de France. Aucun de vous n'est venu. Puis, vous venez "la bouche en cœur", deux semaines plus tard, nous dire des contrevérités des plus lamentables sur ce même sujet.

Venez écouter les spécialistes. Je ne sais pas si le président MEUNIER organisera encore une réunion, une visite, mais venez parler avec les spécialistes. Nous vous le proposons, vous refusez, et c'est vraiment lamentable de redéposer ce vœu qui n'a aucun sens dans un tel contexte.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je rappelle, s'il était besoin, que les élus bénéficient d'un droit à la formation. La loi de 1992 l'a prévu.

Je mets aux voix le vœu n° 82 du groupe Changer Paris... Quelqu'un souhaite une explication de vote ? Emile MEUNIER.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci. Je suis désolé, je me suis inscrit intempestivement, mais j'ai entendu tellement de contrevérités que j'étais obligé d'intervenir sur un point...

**M. Rudolph GRANIER**. - Je vais retirer le vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - J'interpelle les présidents des autres commissions. Voyez le pouvoir du président de la 5e Commission : il demande une explication de vote, et Rudolph GRANIER retire son vœu.

Le vœu étant retiré, il n'y a plus d'explication de vote.

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au décret habitat du 29 juillet 2023.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous continuons l'examen des vœux. En l'occurrence, le suivant est le vœu n° 83 relatif au décret habitat du 29 juillet 2023. Il me permet de redonner la parole au président Emile MEUNIER pour présenter ce vœu au nom du groupe "Les Ecologistes".

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un vœu qui touche à une question cruciale, encore plus à Paris, qui est la question du mal-logement. Le Gouvernement, je le précise, est en grande partie responsable de la crise du logement actuelle. Ce n'est pas faute de lui avoir dit toutes les mesures qu'il y avait à faire, notamment en faveur du logement social, il n'en a fait aucune. Au contraire, il sort un décret, le décret habitat, qui, sous couvert d'harmoniser des définitions avec d'autres décrets existants, amoindrit finalement le droit des locataires sur les petites surfaces.

Je vais vous donner un exemple parlant. Aujourd'hui, vous savez que la hauteur de plafond minimum à Paris doit être de 2,20 mètres et la surface au sol doit être au moins de 9 mètres loi Carrez. Le nouveau décret, lui, parle de 20 mètres cubes. Concrètement, si vous faites le calcul, vous pouvez donc avoir 6 mètres au sol si le plafond est de 3 mètres, il n'y aura pas de problème. A l'inverse, au sous-sol, la définition que le décret donne de l'éclairage principal peut être interprétée de manière que vous puissiez louer votre bien même s'il n'y a pas de fenêtres.

C'est donc une dégradation claire du droit des locataires et des locataires les plus pauvres, ceux qui veulent louer des petites surfaces, des appartements de type petite chambre de bonne, et évidemment au bénéfice des investisseurs.

Ce qui est encore plus cynique, c'est que le Gouvernement a provoqué cette crise. Pour tenter de mettre du baume, de résoudre un peu le problème, il libéralise le marché du mal-logement pour loger les pauvres. La Ville de Paris doit s'y opposer, et c'est l'objectif de ce vœu. Je remercie l'association "Droit au logement", qui fait un travail formidable, de nous avoir saisis de cette question.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour vous répondre.

**Mme Barbara GOMES**. - Monsieur le Maire, chers collègues, je remercie les élus du groupe écologiste, notamment Emile MEUNIER, notre président de la 5e Commission, et Fatoumata KONÉ, pour ce vœu qui va dans le sens de la politique que nous menons depuis des années à Paris contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

De manière très claire, notre objectif est de protéger les habitantes et les habitants des dérives du marché immobilier et des pratiques abusives de certains propriétaires peu scrupuleux, et c'est peu de le dire. Je le rappelle ici, depuis 2018, la Ville de Paris se porte systématiquement partie civile dans les procédures engagées contre les marchands de sommeil. Depuis la signature du protocole de la Ville avec l'Etat en 2016, le nombre de signalements

transmis au Parquet a été multiplié par 4. Quand on fait les comptes, ce sont donc plus de 300 signalements pénaux qui ont été transmis au Parquet depuis cette date.

Concernant le décret de juillet 2023, qui fixe de nouvelles normes déterminant la salubrité des locaux d'habitation, je rejoins complètement mes collègues sur la nécessité de revoir ce texte. Il y a bien quelques avancées positives, notamment sur les sanctions renforcées en cas d'infraction aux règles d'hygiène et de salubrité, mais il comprend également des régressions inacceptables.

Pour ne prendre qu'un seul exemple très concret, les nouvelles mesures du décret rendraient habitable un volume de 20 mètres cubes sous 1,80 mètre de plafond. Une telle mesure n'est évidemment pas admissible et va à l'encontre de la politique que nous menons depuis des années. Afin d'en corriger les effets délétères, nous souhaitons faire évoluer la rédaction du décret décembre 2002 en indiquant la nécessité de disposer d'une hauteur sous plafond "a minima" de 2,20 mètres et d'intégrer ces nouvelles dispositions au Code de la santé publique.

A ce sujet et plus largement, nous avons entrepris un travail avec la Fondation Abbé-Pierre afin de formuler des propositions concrètes d'amélioration du texte pour protéger la santé et la qualité de vie des habitantes et des habitants. Nous allons également interpeller les ministres concernés avec d'autres collectivités pour apporter les améliorations nécessaires au décret.

Vous voyez, nous restons mobilisés à Paris, avec les associations spécialisées, pour aller toujours plus loin dans le sens de la protection des habitantes et des habitants. Dans ce cadre, je vous invite à voter favorablement ce vœu.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 262).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 84 relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social.

La parole est à Catherine DUMAS pour le présenter.

**Mme Catherine DUMAS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc d'un vœu de Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe Changer Paris du 17<sup>e</sup> arrondissement, relatif au contrôle des locations meublées touristiques qui sont soumises à déclaration dans le parc social de la Ville de Paris.

Nous constatons en effet le phénomène de sous-location en meublés touristiques à Paris, et son renforcement doit être attendu pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Ce phénomène est également très répandu aux adresses du parc social, alors qu'il est formellement interdit de louer un logement du parc social et alors que la location meublée touristique est soumise à déclaration auprès des services de la Ville. D'ailleurs, cette déclaration peut servir à des fins de contrôle du respect des règles en vigueur.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que la Mairie de Paris refuse et rende impossible les déclarations des loueurs en meublés touristiques domiciliés aux adresses du parc social, procède à la radiation des loueurs qui auraient déclaré un logement dans le parc social, et facilite le travail des bailleurs sociaux en procédant à des contrôles sur la base des déclarations en meublés touristiques.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Catherine DUMAS.

La parole est à Barbara GOMES.

**Mme Barbara GOMES**. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu est pour moi l'occasion de revenir sur l'actualité autour de la régulation du meublé de tourisme et notamment des avancées considérables qui seront permises grâce à la proposition de loi transpartisane débattue la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Fort de son expérience, la Ville de Paris a pu proposer 16 amendements pour renforcer les garanties de la loi, et 12 ont été retenues. J'ai eu l'occasion de présenter ces amendements en 5<sup>e</sup> Commission. J'aurais voulu vous dire que c'est bon, c'est réglé, la loi est votée, mais je ne le peux pas encore.

Je ne le peux pas parce que, de façon tout à fait surprenante, le Rassemblement national et certains députés de droite ont usé de stratagèmes lamentables pour ralentir l'examen de la loi, qui ne reprendra donc qu'en janvier. Cette obstruction déplorable est bien curieuse, surtout quand on connaît la situation de tension terrible à laquelle se retrouvent confrontés les élus. De La Rochelle à Marseille, en passant par Saint-Malo, Annecy, Chamonix, tous expliquent l'urgence et le drame de cette hémorragie du logement pour les habitantes et les habitants, pour la qualité et la diversité des commerces, pour le service public, pour les écoles.

A Paris, voilà plus de dix ans que nous agissons, notamment au travers de la réglementation du changement d'usage et l'obligation d'enregistrement auprès des services de la Ville, pour ne pas subir la transformation de Paris en une sorte de géant meublé de tourisme. Le futur P.L.U.-B. viendra par ailleurs durcir ces règles encore davantage. A ce titre, j'en profite pour saluer le travail tout à fait remarquable de la DLH, de la DU et de mon cher collègue, Ian BROSSAT, initiateur de cette action politique ambitieuse et d'avant-garde au service de la protection du logement à Paris, qui la poursuit aujourd'hui au Sénat.

Enfin, s'agissant du parc social, je le redis à votre groupe, cessez s'il vous plaît de faire l'amalgame entre les habitants du logement social et la délinquance. La sous-location illégale de logements sociaux sur Airbnb est un non-sujet, elle est plus qu'anecdotique.

Pour que les locataires du parc social restent irréprochables et ne cèdent pas aux sirènes des plateformes locatives, oui, les bailleurs feront un travail de sensibilisation et rappelleront que la sous-location est illégale, au risque de la résiliation du bail. Si la Ville ne peut pas intervenir directement dans la relation bailleur-locataire, je vous le rappelle, nous accompagnerons les bailleurs dans l'harmonisation des contenus de ces communications.

Pour terminer, je précise que le croisement de données relatives aux locataires du parc social avec les données récoltées via la déclaration en ligne visant l'obtention du numéro d'enregistrement serait contraire au R.G.P.D., c'est donc une demande non conforme au droit positif.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

## **2023 DSOL 152 - Convention de mise à disposition à "Emmaüs Solidarité" d'un bâtiment Ville pour la mise en œuvre du projet de la Maison des réfugié-es.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 152 : convention de mise à disposition à "Emmaüs Solidarité" d'un bâtiment Ville pour la mise en œuvre du projet de la Maison des réfugiés.

La parole est à François DAGNAUD. Monsieur le Maire du 19e arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous serons heureux de voter ce soir la convention d'occupation d'une partie de l'ancien bâtiment du lycée hôtelier Jean-Quarré par "Emmaüs Solidarité" pour cogérer et animer avec l'association "SINGA" la future Maison des réfugiés dans ce quartier de la place des Fêtes.

La Maison des réfugiés, je le rappelle, prendra place dans un nouveau bâtiment en fin de construction qui abritera au cours du premier semestre 2024 la première médiathèque du 19e arrondissement, la médiathèque James-Baldwin. Ce bâtiment a été pensé dans un objectif de partage des connaissances et des informations, d'interculturalité et d'inclusion.

Ce lieu, vous le savez, n'a pas été choisi au hasard, il est le fruit d'une belle histoire, celle de l'occupation de l'ancien lycée Jean-Quarré en 2015 par des réfugiés qui dormaient à la rue, aidés et soutenus par des habitants du quartier, puis de l'ouverture d'un centre d'hébergement déjà géré à l'époque par "Emmaüs Solidarité".

La Maison des réfugiés est actuellement en préfiguration dans le 14e arrondissement et s'articulera autour de deux ambitions. D'abord, elle visera à l'intégration des nouveaux arrivants par l'orientation, l'accueil, l'insertion socioculturelle et professionnelle, et, dans un temps second, la sensibilisation de la communauté parisienne aux enjeux de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, et à la valorisation de l'interculturalité. De nombreuses animations, ateliers, permanences seront menés dans ce cadre par les bénévoles d'"Emmaüs" et de "SINGA", mais également par d'autres associations parisiennes et du 19e arrondissement.

Le 19e arrondissement est fier d'accueillir ce beau projet inclusif, social et culturel.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ. Madame la Présidente, c'est à vous.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, M. le maire François DAGNAUD vient encore une fois de tout dire, je vais donc nous faire gagner du temps et ne pas décrire le projet.

Ce que je voulais dire au nom des élus écologistes et en tant qu'élue du 19e, c'est que c'est une fierté pour nous d'accueillir la Maison des réfugiés sur ce site, le site de l'ancien lycée Jean-Quarré, situé dans le quartier de la place des Fêtes. Pourquoi est-ce une fierté ? Parce que ce lieu est pour nous le symbole de la solidarité des habitants du 19e et des habitants de la place des Fêtes vis-à-vis des réfugiés, au vu de l'histoire du site et de l'histoire de notre arrondissement depuis la crise de l'accueil des réfugiés en 2015.

Je rappelle que c'est quand même une exemplarité, puisque ce sont toujours les habitants des quartiers les plus populaires qui donnent l'exemple sur ce point et qui sont le plus solidaires. J'étais déjà élue sur la précédente mandature à cette période, j'étais sur place quand, après des semaines de squat, les réfugiés ont été mis à l'abri, et j'ai entendu les interpellations des habitants de ce quartier qui nous interrogeaient et demandaient plus de solidarité et un accueil digne pour ces personnes.

Evidemment, c'est une joie, une fierté pour les habitants et pour les élus du 19e arrondissement d'accueillir ce lieu, qui démontre encore une fois à quel point les Parisiennes et les Parisiens savent accueillir les gens. C'est un signe d'humanité et, surtout, un signe de solidarité.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Léa FILOCHE. Madame la Maire.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 19e arrondissement, cher François, chère Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente, merci beaucoup pour vos interventions. En tant qu'adjointe à la Maire en charge de la protection des réfugiés, mais aussi en tant qu'élue du 19e arrondissement, c'est une grande fierté de porter ce projet de délibération qui concrétise un projet de longue date.

Vous l'avez dit, sa genèse démarre en 2015. En 2019, une deuxième étape arrive lorsque la Ville lance un appel à projets pour créer un lieu unique dédié à l'intégration inconditionnelle des personnes ayant trouvé refuge à Paris. C'est la Maison des réfugiés. Pendant quatre ans, deux associations, "Emmaüs Solidarité" et "SINGA", ont porté une préfiguration dans le 14e arrondissement. Je tiens à saluer la maire du 14e arrondissement pour cela.

Le projet de délibération que je vous propose de voter aujourd'hui acte définitivement la pérennisation de la Maison des réfugiés et son implantation dans le 19e arrondissement. Malgré ces changements de locaux, la mission de la Maison des réfugiés perdurera et continuera de porter dans un lieu convivial deux grandes actions qui structurent le projet d'établissement.

La première action consiste à favoriser l'intégration des réfugiés par l'apprentissage du français, par des permanences d'insertion professionnelle, par des activités artistiques et socioculturelles, par de l'information sur les dispositifs existants et sur l'accès aux droits qu'ils peuvent avoir. La deuxième action est destinée aux Parisiennes et aux Parisiens, en leur proposant des temps de mobilisation, de valorisation des parcours migratoires, d'échanges interculturels, ainsi que du bénévolat, des conférences, des concerts, des temps d'échange et de rencontre entre les Parisiens et les nouveaux arrivants sur le territoire.

Vous l'aurez compris, la Maison des réfugiés a vocation à être un véritable lieu de mixité, de dialogue et d'ouverture sur son territoire. Elle aura une place symbolique dans la géographie parisienne, elle sera située au cœur du quartier de la place des Fêtes dans un quartier populaire, dynamique, vivant. Un véritable équipement de proximité. La Maison des réfugiés continuera aussi à être un lieu ressources en lien avec la mairie du 19e, avec les partenaires sociaux et les partenaires culturels de notre arrondissement, elle communiquera auprès des habitants du quartier ainsi que d'autres acteurs locaux intéressés par la mission, comme les écoles et les collèges.

Dans ce cadre, la Maison des réfugiés partagera des locaux avec la médiathèque James-Baldwin. C'est une chance pour ces deux établissements de travailler sur des projets communs au sein d'espaces partagés tels que la salle de "coworking" ou une salle polyvalente. Le parvis leur sera aussi commun.

Vous aurez compris que la Maison des réfugiés est une structure unique en France et une richesse pour notre ville. Loin de tous les stéréotypes, de tous les préjugés, des exagérations, des fantasmes, ses actions montrent qu'une autre politique d'accueil est possible en France. C'est notre projet politique, que nous continuerons de défendre, quelles que soient les outrances. Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 152.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSOL 152).

### **Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien lycée Charles-de-Gaulle (20e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 85 relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien lycée Charles-de-Gaulle.

La parole est au maire du 20e arrondissement, Eric PLIEZ, pour le présenter au nom du groupe Paris en commun.

**M. Eric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été dit à plusieurs reprises pendant le Conseil, la situation des personnes sans abri est critique dans la Capitale, avec de nombreuses situations de familles, de jeunes ou de personnes isolées qui sont sans solution. Face à ce drame humanitaire, je voudrais d'abord saluer les décisions de plusieurs mairies d'arrondissement, qui ont décidé d'ouvrir en urgence des lieux d'accueil pour mettre à l'abri les ménages les plus vulnérables, avec le soutien de la Ville de Paris et, il faut le répéter, en dehors de nos compétences obligatoires.

Dans le 20e, j'ai pris l'initiative d'ouvrir une salle pour accueillir une trentaine de jeunes qui avaient été hébergés par l'Etat à la suite de l'évacuation du parc de Belleville et remis à la rue par le même Etat quelques semaines plus tard. Nous prévoyons également d'ouvrir un centre d'hébergement de 80 places dédiées à des jeunes en évaluation de minorité, et je souhaite qu'une partie de ces places soient dédiées aux jeunes les plus vulnérables qui seraient non reconnus mineurs par l'aide sociale à l'enfance et en temps de recours.

Je veux aussi signaler que nous avons ouvert lundi une halte de nuit pour les femmes avec l'association "Emmaüs".

La Ville a engagé un recensement de tout le foncier disponible qui permettrait d'ouvrir de nouvelles structures, avec la volonté de mettre tous les arrondissements à contribution. Le 20e prendra évidemment sa part.

Nous savons que plusieurs centaines de jeunes migrants placés dans une zone grise, c'est-à-dire non reconnus mineurs par l'A.S.E. mais en procédure de recours, sont toujours sans solution dans la capitale et qu'il leur faut des réponses immédiates. C'est pourquoi nous demandons à travers ce vœu la mobilisation dès cet hiver des locaux de l'ancien lycée professionnel Charles-de-Gaulle, propriété de l'Etat, dont les locaux sont vides depuis la rentrée 2023, pour l'hébergement de personnes en situation d'errance, dans l'arrondissement d'abord, et au-delà, et cela, quelle que soit leur situation administrative.

Je demande également, conformément au vœu voté par notre précédent Conseil, qu'un groupe de travail Etat-Ville se réunisse sur la prise en charge des jeunes, avec le souhait d'un partenariat des pouvoirs publics sur l'hébergement et l'accompagnement de ce public en grande détresse.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Léa FILOCHE. Madame la Maire, c'est à vous.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci.

Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Eric, chers collègues, selon les dernières estimations du Samu social d'octobre 2023, chaque soir, près de 1.000 demandes sont non pourvues au 115 et près de 400 enfants dorment dans les rues de Paris. Cette situation est dramatique et la Maire de Paris a interpellé de nouveau le Préfet de Région sur cette situation pour que l'Etat prenne enfin toutes ses responsabilités.

En effet, la réduction sans précédent du budget dédié à l'hébergement d'urgence de la part de l'Etat sur l'année 2023 a eu pour conséquence l'accroissement du nombre de personnes en situation d'errance dans nos rues. De la même manière, nous le constatons chaque jour, les files d'attente devant les banques alimentaires et les distributions solidaires s'allongent de jour en jour, et nos dispositifs d'accueil de jour sont saturés.

Face à un Etat absent et face à ces situations d'exclusion que nous vivons quotidiennement et qui nous sont insupportables, il était nécessaire d'agir. C'est ce que vous avez fait, cher Eric, en demandant à la Région et à l'Etat

de réquisitionner le lycée Charles-de-Gaulle pour mettre à l'abri des personnes en situation de rue. Votre proposition est juste. Elle est juste car elle répond à un besoin d'ordre humanitaire. Elle est juste car il est insupportable que le lycée Charles-de-Gaulle, qui est grand et vidé de toute activité, reste inoccupé. Elle est juste parce que ce lycée peut accueillir des personnes à la rue.

Avec votre vœu et votre mobilisation, une fois encore, nous démontrons que la Ville de Paris est proactive et sait se mobiliser pour mettre à l'abri les plus vulnérables. Une fois que ce lieu sera ouvert, nous devons travailler encore et toujours en concertation avec l'Etat pour que l'accueil qui y sera proposé réponde au besoin des personnes accueillies. Je formule donc le souhait que ce projet d'ouverture du lycée Charles-de-Gaulle arrive à son terme et que la réussite de cette opération nous permette, toujours avec l'Etat, d'ouvrir d'autres lieux.

Au regard de tous ces éléments, j'émetts évidemment un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Léa.

Nous avons une explication de vote du président BROSSAT pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons évidemment ce vœu. Tout le monde voit bien à quel point la situation de l'hébergement d'urgence est aujourd'hui dramatique, Léa FILOCHE vient de le dire. Je voudrais, au nom de mon groupe, saluer la mobilisation de la Ville à travers l'action de Léa FILOCHE, et saluer l'action des maires d'arrondissement qui ont fait le choix d'ouvrir des lieux pour que des familles avec enfants, des enfants qui sont scolarisés, puissent enfin être hébergées. Je pense que, au moment où nous constatons les défaillances de l'Etat dans ce domaine, nous pouvons être fiers que nos mairies d'arrondissement prennent leur responsabilité dans ce domaine, au-delà même de leur compétence légale.

J'ajoute que le sujet de la réquisition est un vrai sujet. Nous ne pouvons pas continuer à accepter qu'il y ait des bâtiments vides d'un côté et des personnes qui dorment dehors à quelques mètres de là de l'autre. Il serait grand temps de transférer le droit d'acquisition aux mairies, de sorte que nous ayons la possibilité de faire nous-mêmes ce que pour l'instant l'Etat se refuse à faire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 85, amendé par l'Exécutif, je pense que les amendements sont acceptés, donc avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 263).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prolongement et l'extension du centre d'hébergement d'urgence "La promesse de l'Aube".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 86 relatif au prolongement et à l'extension du centre d'hébergement d'urgence "La Promesse de l'Aube".

La parole est à nouveau au président BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a plusieurs années maintenant, nous avons décidé d'installer un centre d'hébergement d'urgence en lisière du bois de Boulogne dans le 16e arrondissement. A l'époque, il n'y avait pas du tout de centre d'hébergement d'urgence dans le 16e. D'ailleurs, cette initiative avait suscité beaucoup de polémiques et de scandales divers. Tout le monde se souvient de la réunion publique qui avait été organisée à l'université Paris Dauphine.

Finalement, les choses se sont très bien passées et, grâce à l'association "Aurore", qui fait un formidable travail d'accompagnement social, ce sont plus de 600 personnes qui ont pu être hébergées dans ces lieux. Certaines y sont depuis des années maintenant, d'autres, heureusement, ont pu trouver des solutions plus pérennes.

L'objectif de ce vœu, dans un contexte de graves difficultés persistantes en matière d'hébergement d'urgence, est à la fois de prolonger cette expérience dans le temps et d'étudier la possibilité d'accroître les capacités de ce centre d'hébergement. Il a bien fonctionné, l'expérience mérite donc d'être poursuivie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci.

Chers collègues, cher Ian BROSSAT, le centre d'hébergement d'urgence "La Promesse de l'Aube" a ouvert en 2016 à proximité du bois de Boulogne dans le 16e arrondissement. L'ouverture de ce nouveau lieu d'hébergement à destination d'un public en rue dans l'Ouest parisien ne s'était pas faite sans difficulté, vous venez de le rappeler. Avec les partenaires et militants associatifs, notre Exécutif a tenu bon, et aujourd'hui ce sont 200 personnes en difficulté qui sont accueillies chaque soir dans cet endroit. Désormais, pas à pas, accompagnées par des professionnels de l'association "Aurore", à qui je veux rendre hommage, ces personnes reprennent goût à la vie.

Si l'ouverture de ce centre témoigne de notre volonté de rééquilibrer les places d'hébergement entre l'Est et l'Ouest, elle témoigne également de notre difficulté à recevoir l'adhésion bienveillante des élus de l'Ouest parisien pour des projets de solidarité. Les chiffres de l'APUR le montrent, aujourd'hui les arrondissements de l'Est parisien accueillent plus de 8.000 places d'hébergement, alors que les arrondissements de l'Ouest en accueillent moins de 3.000. La démonstration est faite et arithmétique.

Nous devons nous indigner de cette inégale répartition sur notre territoire. Désormais, les arrondissements de l'Ouest parisien doivent participer à l'effort d'accueil et d'intégration des personnes en situation de rue à Paris, comme ils doivent accueillir plus de logements sociaux et davantage d'équipements dédiés aux solidarités.

Aujourd'hui, sept ans après l'implantation du C.H.U. "La Promesse de l'Aube" dans le 16e arrondissement, nous pouvons clairement dire que c'est une réussite. De façon légitime, comme votre vœu le propose, nous pouvons demander aux services de l'Etat une prolongation de la durée d'occupation de ce centre d'hébergement jusqu'au premier trimestre 2027, mais également que des places d'hébergement supplémentaires soient ouvertes. Nous joignons également notre souhait que cette offre d'hébergement soit reconstituée sur le 16e arrondissement une fois que la convention d'occupation arrivera à son échéance.

Ce vœu y participe, j'y émets un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Deux explications de vote, la première par le président MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon groupe "Les Ecologistes" va évidemment voter pour ce vœu, et d'abord parce que, comme cela a été dit, cette expérience est devenue un véritable succès. Pour avoir parlé avec des habitants du 16e arrondissement, des liens se sont créés entre les personnes à "La Promesse de l'Aube" et les habitants. Ceux qui râlaient au début, pour avoir été témoin direct, apportent aujourd'hui des tartes les jours de fête du quartier. C'est une chose.

Oui pour prolonger, oui pour étudier l'augmentation de la capacité d'accueil.

A titre personnel, je suis rapporteur de la Mission d'Information et d'Evaluation de la gestion du bois de Boulogne et du bois de Vincennes, et c'est le type d'occupation des bois que nous sommes en train d'étudier au sein de la mission. Or, ce serait quelque part sortir de ma neutralité vis-à-vis des membres de la mission et de l'objectif que nous nous sommes fixé collectivement de trouver des mesures que nous pouvons porter sur l'ensemble des membres de la mission que de prendre position maintenant. C'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote et que mon groupe, lui, votera pour.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole pour une explication de vote du groupe Changer Paris va assez logiquement au maire du 16e arrondissement, cher Jérémy REDLER.

**M. Jérémy REDLER**, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore une fois, je ne peux que regretter que la Ville de Paris n'ait toujours pas recherché une solution de relocalisation de ce centre d'hébergement afin de libérer les lieux visés par l'autorisation ministérielle et permettre ainsi la renaturation du site, comme elle l'avait promis à plusieurs reprises. Effectivement, dans la mesure où cette implantation se trouve dans le périmètre du site classé du bois de Boulogne, nous y sommes opposés depuis le début, et nous pouvons espérer que les élus qui ont fait de leur combat politique la défense de l'environnement le soient également.

Les Parisiens ne veulent pas que le bois devienne un faire-valoir pour des projets décidés sans concertation des élus du 16e et sans concertation des riverains du 16e. Le bois n'est pas une réserve foncière. Vous aviez eu l'autorisation uniquement parce que cela devait être précaire et temporaire, et vous le savez très bien. Pour dorloter vos soutiens écologistes, vous précisez ne vouloir procéder à aucune coupe d'arbre, mais même cette dernière phrase s'excuse d'apparaître sur ce vœu. L'environnement et le respect d'un site classé naturel ne se résument pas aux arbres mais à toute la biodiversité que vous avez détruite sciemment sans volonté d'éphémère.

Si la Ville vote ce vœu en conscience, elle fera un choix limpide, celui du dogmatisme. La Ville s'arrange avec ses propres convictions, ses propres projets et ses propres idées par pur électoralisme, par pure politique politicienne, en s'accaparant des compétences de l'Etat qu'elle n'est apparemment pas du tout en mesure d'assurer.



Vous proposez une nouvelle fois un renouvellement, accompagné cette fois-ci d'une augmentation de 200 places supplémentaires, c'est-à-dire un doublement. "Au diable les engagements de l'environnement et le respect des lois, plus c'est gros, plus cela passe", pensez-vous en déposant ce vœu.

Enfin, sur la forme, je voudrais dénoncer, Monsieur le Maire, les méthodes. En effet, comme à son habitude, la Mairie de Paris n'a pas daigné consulter ni même informer le maire du 16e que je suis. Nous apprenons par voie de presse la décision de la Maire de Paris, ce qui montre une fois de plus le mépris envers les habitants du 16e.

En conclusion, sans qu'il ne soit question évidemment de remettre en cause l'utilité et la qualité du travail accompli par l'association, avec Francis SZPINDER et avec l'ensemble des élus du 16e, nous ne pouvons pas soutenir ce vœu. Le risque est trop grand de voir se pérenniser cette occupation au mépris des règles de protection des sites et des attentes des Parisiens, qui s'expriment tous les jours de plus en plus fortement pour la préservation et la mise en valeur des espaces naturels existants.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat est, à vrai dire, sans grande surprise.

J'imagine que le groupe Communiste et Citoyen accepte les amendements de l'Exécutif ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 86 amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 264).

## **2023 DAE 321 - Subventions (73.000 euros) et conventions avec deux structures d'insertion par l'activité économique.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers du premier adjoint avec le projet de délibération DAE 321. Il s'agit de subventions et de conventions avec deux structures d'insertion par l'activité économique.

La parole est tout d'abord à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente du groupe Communiste.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vise à régulariser les subventions versées à "Lulu dans ma rue", soit 58.000 euros. Il y a quelques mois, vous le savez, avec nos collègues écologistes, nous avons de nouveau alerté l'Exécutif sur les pratiques de "Lulu dans ma rue". Derrière un plan de communication très léché, il faut bien le dire, il existe des soupçons d'ubérisation de travailleurs précaires que nous ne pouvons plus continuer à ignorer.

Malgré son image d'insertion et d'aide aux publics fragiles, "Lulu dans ma rue" pourrait donc, dans les faits, contribuer à la précarisation des travailleurs, le tout à l'aide de subventions publiques. Il faut le rappeler, "Lulu dans ma rue" fonctionne sous perfusion d'argent public, les subventions de la Ville et de l'Etat constituant deux tiers du financement de la plateforme. Sans ce soutien, le modèle s'écroule. Or, en dépit de tout cela, "Lulu" entend s'étendre à d'autres villes de France, comme à Lyon.

Nous avons la responsabilité de nous assurer de faire toute la lumière sur les pratiques de la structure pour ne pas laisser prospérer un modèle qui pourrait représenter en réalité tout ce que nous avons décidé de combattre. Tout de même, ubériser des travailleurs déjà précaires en les poussant vers l'autoentrepreneuriat, c'est leur couper l'accès au statut de l'emploi, c'est accepter de l'activité sans droit, c'est priver les travailleurs des protections offertes par un contrat de travail, les congés payés, les arrêts maladie, le droit au chômage, le droit après licenciement, c'est aller à rebours d'un siècle de conquits sociaux et c'est leur mettre un boulet au pied qui les maintiendra durablement dans la précarité.

Le fondateur de "Lulu dans ma rue" justifie sa démarche, peut-être avec sincérité, en expliquant que certains de ces travailleurs ont des aspirations différentes du salariat. Imaginez que le droit accepte de laisser l'application du droit social à l'appréciation des parties à la carte : plus aucun patron ne signerait de contrat de travail et nous serions tous indépendants.

Au-delà de la dimension juridique se pose une question politique cruciale. Acceptons-nous de soutenir des modèles qui encouragent le nivellement social vers le bas et alimentent la concurrence sociale entre travailleurs précaires ? Plus on est fragile, plus on est précaire et plus on a besoin du droit social pour compenser cette vulnérabilité, pas l'inverse. La vulnérabilité ne peut donc pas être le prétexte de la dégradation des droits et de la protection des travailleurs.

Nous ne pouvons favoriser l'avènement du travail sans statut. "Lulu dans ma rue" était une expérimentation, et le propre des expérimentations est de continuer si cela fonctionne et de laisser tomber si cela ne convient pas. Face aux alertes soulevées, il est impératif d'approfondir la compréhension de cette structure.

Nous avons préalablement refusé d'accorder des fonds supplémentaires sans un changement de pratique. Aujourd'hui, la proposition de soumettre de futures subventions à un audit de l'Inspection générale du travail piloté par notre collègue Barbara GOMES représente un point d'appui positif. Nous attendrons donc, sans grande illusion, les conclusions de cet audit, et c'est pourquoi nous ne voterons pas contre comme nous l'avions annoncé, mais nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Corine FAUGERON**. - Monsieur le Maire, chers collègues, au préalable, nous demandons un vote dissocié avec l'article 2, c'est-à-dire que nous voulons un vote dissocié pour "Germinal" et "Lulu dans ma rue".

Comme Raphaëlle PRIMET, nous considérons que cette proposition de subvention pour "Lulu dans ma rue" est une provocation, alors que toutes les composantes de votre majorité et certains de vos propres élus vous ont signifié en juillet que nous ne souhaitons pas continuer à financer de manière aussi disproportionnée "Lulu dans ma rue".

Cette société par actions simplifiées est détenue par - tenez-vous bien - Carrefour, JCDecaux, Société Générale et Charles-Edouard VINCENT, le fondateur de "Lulu dans ma rue", en son nom propre et à travers son fonds d'investissement, Herrera.

"Lulu dans ma rue", c'est l'ubérisation de l'insertion. Vous me direz que non, et pourtant, quelle différence y a-t-il entre Uber et "Lulu dans ma rue" ? Le pourcentage prélevé sur le montant des prestations ? Non. Dans les deux cas, c'est 20 %. Entendez par là que "Lulu dans ma rue" prélève 20 % du montant des prestations réalisées en insertion aux personnes fragiles éloignées de l'emploi. Nous sommes loin de la philosophie de l'insertion par l'activité économique. La sous-traitance plutôt que l'embauche ? Non. Les femmes et hommes de ménage de "Lulu dans ma rue" sont bel et bien des micro-entrepreneurs indépendants qui, de fait, n'ont rien de la protection sociale des salariés.

De la main gauche, Monsieur le Maire, la Mairie de Paris lutte contre Airbnb, contre les conditions de travail des livreurs à vélo ubérisés et toute l'économie de plateforme. De la main droite, pour des raisons obscures, la Mairie de Paris finance de manière exagérée, excessive, déraisonnée "Lulu dans ma rue". Je le rappelle, elle a bénéficié d'un marché lancé en juillet et attribué en août 2019 de 3,5 millions d'euros, et elle est aujourd'hui bien mieux traitée que beaucoup d'acteurs parisiens de l'insertion.

Revenons à ce marché qui liait Paris à "Lulu" pour l'occupation des kiosques et qui a pris fin en juillet 2022. Pourtant, "Lulu dans ma rue" est toujours dans l'espace public parisien. Comment ? Par quelle convention ? Avec quel accord du Conseil de Paris ? Opacité totale.

Rien dans l'activité de "Lulu dans ma rue" ne justifie autant de largesses de la part de la Mairie de Paris. Des structures d'insertion bien plus protectrices pour leurs salariés ont besoin de ce soutien, arrêtons cette mauvaise utilisation de l'argent public et arrêtons de donner à l'ubérisation l'argent de l'insertion.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Corine FAUGERON.

La parole pour vous répondre est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux deux intervenants sur ce projet de délibération important. D'abord, je veux rappeler qu'il ne s'agit pas d'une subvention pour l'avenir mais d'une subvention pour honorer les travailleurs et les travailleuses qui se sont mobilisés dans le cadre de cette structure d'insertion. Cela a été rappelé dans les interventions que je viens d'entendre, nous avons pris des engagements pour eux lors d'un premier projet de délibération voté au Conseil de Paris de juillet.

Dans ce cadre, je le dis très clairement, ne pas voter ce projet de délibération qui fait l'honneur et qui débouche d'une certaine manière l'année 2023 serait nous exposer nous-mêmes à ne pas mettre en œuvre ces engagements. Surtout, cela pourrait mettre en difficulté les personnes dont vous entendez défendre la cause aujourd'hui devant nous.

Je sais, puisque cela avait déjà été évoqué, les interrogations que suscite le modèle. Il faut bien comprendre qu'il n'a sans doute pas que des vertus, mais il aide en l'occurrence à accompagner en insertion des profils qui en sont très éloignés et dont beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas être salariés.

Pour tenir compte des observations qui sont formulées et y porter un jugement plus éclairé, nous avons proposé que soit mise en place une mission d'évaluation et de suivi des entreprises d'insertion par le travail indépendant, en particulier sur le suivi social des personnes qui sont accompagnées. Nous avons également

proposé que cette mission "ad hoc" bénéficie du soutien de l'Inspection générale de la Ville de Paris et soit pilotée par Barbara GOMES, notamment au regard de ses fonctions de conseillère déléguée auprès de la Maire de Paris. Elle permettra d'entendre l'ensemble des parties, ainsi que des universitaires spécialisés sur ces sujets, et peut-être aussi d'écouter les bénéficiaires de ce programme dans le passé afin de tirer un enseignement.

Je voudrais pouvoir vous convaincre d'apporter votre soutien à ce projet de délibération, qui permet d'éviter de mettre dans l'embarras bon nombre de personnes, que, collectivement, sur ces bancs, nous souhaitons ardemment accompagner. Nous mettrons en place cette mission d'évaluation et, évidemment, nous attendrons ses résultats avant de soumettre un nouveau projet de délibération concernant ce projet.

De très belles histoires nous sont racontées, une très belle fête des "Lulus" a été organisée dans le 17<sup>e</sup> arrondissement à l'époque. Prenons le temps d'observer tout cela, d'évaluer et d'en tirer collectivement des enseignements. Je serai évidemment disponible pour accompagner Barbara GOMES dans cette mission.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Nous avons une demande du groupe "Les Ecologistes" pour un vote dissocié sur l'article 2.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, cet article 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 321 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAE 321).

## **2023 DGGP 23 - Convention de co-financement avec la Métropole du Grand Paris et l'E.P.T. "Est Ensemble" pour la réalisation d'études sur le secteur Porte de Bagnole-Gallieni.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGGP 23 relatif à une convention de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris et l'E.P.T. Est Ensemble pour la réalisation d'études sur le secteur porte de Bagnole-Gallieni.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

**M. Sylvain RAIFAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération important qui nous est proposé concernant la porte de Bagnole, un des pires sites autoroutiers de la Métropole du Grand Paris.

La porte de Bagnole, c'est un niveau de pollution atmosphérique sept fois supérieur aux seuils recommandés par l'O.M.S. La porte de Bagnole, c'est une pollution sonore très largement au-delà des seuils recommandés par l'O.M.S., avec des risques pour la santé et, pour les plus jeunes, des risques sur les apprentissages. La porte de Bagnole, c'est plusieurs centaines de milliers de mètres carrés dédiés exclusivement à la "bagnole". La porte de Bagnole, c'est un espace urbain fracturé sur la porte de Bagnole et sur l'est du 20<sup>e</sup> arrondissement. Enfin, la porte de Bagnole, c'est un centre commercial peu occupé mais qui est responsable, avec Auchan, de la désactivation totale du commerce de proximité dans les environs, aussi bien à Paris qu'à Bagnole.

La porte de Bagnole fait partie de ces non-lieux, de ces endroits où l'on passe parce que l'on y est contraint et forcé, les yeux fermés, les oreilles et le nez bouchés. Il est indispensable de transformer ce site, et vite.

Des études ont été réalisées. Une étude d'impact sur la santé est en cours à l'initiative de la Ville de Paris avec l'établissement public territorial Est Ensemble, et la question qui est posée maintenant est d'en faire un projet métropolitain. Les besoins sont énormes. C'est l'affaire de toutes et tous les métropolitains, et pas uniquement de Paris, de Bagnole ou d'Est Ensemble. Une porte de Paris n'est plus un octroi ou une frontière, cela doit devenir un lieu de vie où se rencontrent les habitantes et habitants, les usagères et usagers de part et d'autre du périphérique. Une porte de Paris, cela doit devenir un lieu de nature.

L'intérêt métropolitain de cette opération est une évidence. Le foncier potentiellement mobilisable est une opportunité de créer de grands espaces verts en lieu et place des voies de circulation, qui sont, je le rappelle, appelées à devenir les boulevards urbains de la métropole, comme le demande le schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris.

C'est la raison pour laquelle nous exprimons les plus grandes réserves sur l'option de l'enfouissement qui a été envisagée dans les premières études réalisées. Cet enfouissement n'aurait aucun impact sur la réduction de la circulation automobile, et donc ni sur la qualité de l'air ni sur les émissions de gaz à effet de serre. Nous serons également attentifs à ce que le foncier disponible ne soit pas mobilisé pour des projets de densification excessive ou pour la création d'une muraille de bureaux qui viendraient casser le lien métropolitain devenu tellement indispensable.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération, mais porterons notre vigilance au sein de la Métropole sur le devenir de ces études.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD, et merci, Monsieur le Président de groupe à la Métropole du Grand Paris. C'est un sujet sur lequel nous échangeons régulièrement, je connais votre vigilance, elle est la mienne, sur ce très beau projet de transformation de la porte de Bagnolet.

Ce sera évidemment un chantier extrêmement long et extrêmement complexe sur le plan technique et budgétaire, mais nous partageons avec l'établissement public territorial Est Ensemble une vision commune qui est d'abord celle de faire de cette immense rocade autoroutière avec un centre commercial au milieu un lieu redonné à la vie de proximité, avec de grands projets de végétalisation.

A la Métropole du Grand Paris, nous avons collectivement engagé la déclaration d'intérêt métropolitain, ce qui donne une dimension partenariale et très collective à ce projet de transformation, qui est le vis-à-vis, en Seine-Saint-Denis, à Bagnolet, de nos propres programmes engagés du côté du 20e, et je pense évidemment à Python-Duvernois en particulier.

Je vous appelle à voter ce projet de délibération de cofinancement avec la M.G.P. et avec nos collègues de l'E.P.T. Est Ensemble pour le futur réaménagement de cette porte de Bagnolet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2023, DGGP 23).

### **2023 DU 6 - Porte Brancion (15e). - Dalle Est. - Décision de désaffectation et déclassement par anticipation. - Promesse de bail à construction et convention de PUP avec la R.I.V.P. - Dépôt autorisations administratives.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 6 relatif à la porte Brancion, 15e, dalle Est, décision de désaffectation et déclassement par anticipation, promesse de bail à construction et convention de P.U.P. avec la R.I.V.P., dépôt des autorisations administratives.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement de ce qui a été indiqué à l'occasion du précédent projet de délibération, qui faisait référence au rôle de la Métropole du Grand Paris et de l'intérêt métropolitain, et à l'occasion du vote de ce projet de délibération, je voudrais pour ma part mettre en avant et souligner l'initiative "Inventons la Métropole du Grand Paris", qui est le plus grand appel à projets d'architecture et d'urbanisme d'Europe.

Cet appel à projets a été lancé en 2016 par la M.G.P. Pour sa première édition, il a retenu le site de la porte Brancion. Cet appel à projets concerne trois emprises réparties sur Vanves et Paris. Sur ces trois emprises, deux verront normalement le jour fin 2024 : l'emprise ouest, qui consiste en la livraison d'un foyer de jeunes travailleurs construit par "Woodeum", et l'emprise sur Vanves, qui verra la livraison d'un foyer étudiant.

L'emprise Est, objet du présent projet de délibération, a connu une renonciation de la part de la société 3F le 13 janvier 2021. La R.I.V.P., à cette occasion, a fait part de son engagement à reprendre le projet en l'adaptant. Ce projet, que nous soutenons, et nous voterons bien évidemment ce projet de délibération, consiste en un bâtiment mixte comprenant des salles polyvalentes à dominante sportive, un espace de restauration et des ateliers de formation.

Je voudrais à cette occasion souligner que le 15<sup>e</sup> arrondissement était présent dans chacune des trois étapes de "Inventons la Métropole du Grand Paris" : la première étape, avec le projet Brancion, la deuxième étape, avec le projet Issy-les-Moulineaux, et I.M.G.P. 3, avec l'opération à venir dans le périmètre Castagnary-Vouillé. C'est quelque chose d'extrêmement important, et je voudrais souligner le rôle que joue la Métropole du Grand Paris, notamment dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Je suis convaincu que, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, ces trois projets auraient vu le jour plus difficilement sans "Inventons la Métropole", qui crée une dynamique essentielle dans des zones parfois dégradées, même si elles ont toutes des atouts.

Cela me donne l'occasion de tirer un premier bilan de "Inventons la Métropole du Grand Paris", notamment d'I.M.G.P. 1 et d'I.M.G.P. 2. Le concours a constitué un formidable levier pour les 77 sites qui ont été répartis dans 70 communes. C'est plus de 10 millions d'investissements privés - je crois que cela mérite d'être souligné -, 2,6 millions de mètres carrés aménagés, 80.500 emplois en période de construction et 61.500 emplois pérennes, 717.000 mètres carrés de bureaux, 17.490 logements, et 22 hectares d'espaces verts. Je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important à noter.

I.M.G.P. 3, qui a été lancé en 2021, prévoit, lui, 27 sites retenus, dont 3 hors métropole. Cela prouve l'attractivité de ce projet "Inventons la Métropole" autour de trois objectifs : aménagement des quartiers de gares, reconversion de bureaux en logements, reconversion de friches urbaines. Sur ces 27 sites retenus, 8 premiers projets lauréats, dont la programmation est totale, prévoient 226 logements, 2.767 mètres carrés, des activités de commerce, d'équipements, des incubateurs, des hôtels, des espaces verts et des places de stationnement.

Je crois que tout cela est extrêmement important. D'ailleurs, cela souligne, dans le prolongement de ce qui a été dit pour le précédent projet de délibération, le rôle effectif de la Métropole du Grand Paris dans le rééquilibrage en faveur des dynamiques d'un certain nombre de zones.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, les opérations d'urbanisme s'inscrivent dans un temps long, voire très long, comme nous pouvons le constater sur plusieurs grands projets urbains en cours ou en voie de développement, du fait de contentieux, d'aléas techniques, d'interminables négociations ou de contraintes économiques ou budgétaires, comme c'est le cas à Montparnasse, par exemple.

Dans le sud-est du 15<sup>e</sup>, avec Philippe GOUJON, nous nous réjouissons que, à l'issue d'un long cheminement, la transformation du secteur Brancion-Bartholomé avance, d'abord avec l'important projet de renouvellement urbain et de désenclavement de ce secteur, qui couvre 50 hectares. Plusieurs études de terrain sont en cours, associant l'ensemble des acteurs implantés sur ce vaste périmètre et les habitants, en attente d'une amélioration de leur cadre de vie.

Ce projet ambitieux portera entre autres sur une nouvelle attractivité économique pour le quartier, sur la réhabilitation des logements, le décloisonnement des équipements, la reprogrammation de l'îlot scolaire et la création de nouveaux usages et de trames vertes. D'ores et déjà, nous commençons à entrevoir la concrétisation de la nouvelle porte Brancion, avec à terme la création d'un futur lieu de vie et d'une continuité urbaine et écologique métropolitaine, reliant le 15<sup>e</sup> à Vanves, avec à la clé un aménagement global de l'espace public, et notamment la réalisation de pistes cyclables et d'une liaison piétonne et paysagère.

Cette opération issue de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" a été lancée en 2016, comme le rappelait Daniel-Georges COURTOIS. Le projet, choisi par un jury en 2017, prévoit la création de trois bâtiments, l'un à Vanves, les deux autres sur les emprises des dalles de couverture est et ouest du périphérique, en lieu et place de la friche urbaine et décharge à ciel ouvert, laissées à l'abandon depuis 2008.

Sur la dalle ouest, le projet de foyer pour 114 jeunes travailleurs, réalisé en construction bois, avance à grands pas et sera livré fin 2024.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à nous prononcer sur la dalle est. Après avoir subi des aléas liés au désengagement de la société 3J, qui ambitionnait d'y installer des terrains de "five", le projet redémarre enfin avec la construction par la R.I.V.P. d'un bâtiment de six étages, dont le contenu sera orienté vers le soutien aux métiers de la formation et du sport, avec une salle polyvalente dédiée à des événements sportifs et culturels. Dans les étages supérieurs, la R.I.V.P. commercialisera des lots dédiés à des espaces de travail et des salles de formation orientées vers le codage et la fabrique.

Nous avons d'ailleurs à l'ordre du jour de ce Conseil un projet de délibération DAE 20 portant sur le versement par la Ville à la R.I.V.P. d'une subvention de plus de 2 millions d'euros. Ce financement public sera entièrement

répercuté sous la forme de rabais de loyers aux entreprises locataires relevant des filières de la formation et des activités productives qui ne peuvent supporter un loyer au prix du marché.

Si les objectifs environnementaux sont ambitieux, Plan Climat, RE2020, constructions bas carbone et labellisation "bâtiment biosourcé", avec le maire du 15e, nous serons particulièrement vigilants, notamment lors de l'étude du permis de construire, sur les dispositifs prévus pour le volet acoustique et sur la question de la qualité de l'air dans le futur bâtiment.

D'après le calendrier prévisionnel, cet équipement devrait être livré début 2027, la fin des travaux de requalification du carrefour de la porte Brancion étant, lui, annoncé pour mi-2027. Je profite de cette intervention pour réitérer notre demande que ces aménagements soient étendus au traitement de la sous-face du pont ferroviaire Montparnasse. Ce lieu de passage particulièrement sinistre ne saurait rester en l'état.

Afin que le projet prenne bien en compte les besoins exprimés par les acteurs locaux, que ce soit sur la conception du bâtiment ou sur les aménagements de voirie, nous attendons que la mairie du 15e continue d'être associée aux procédures de pilotage et participe au comité de sélection des entreprises locataires qui s'installeront dans ce nouveau bâtiment, qui devrait, à terme, pouvoir accueillir une centaine d'emplois.

Mes chers collègues, nous voterons donc favorablement ce projet, avec l'espoir qu'il offre aux habitants du quartier Brancion-Bartholomé non seulement un cadre de vie renouvelé, mais aussi un lieu de convivialité et d'échange métropolitain.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déjà parlé de ce projet en 1ère Commission, puisque nous avons parlé de la subvention, qui permet d'installer quelque chose de plus vertueux que si l'opération était laissée à la R.I.V.P. sans subvention. Des activités de formation s'installeront effectivement dans ce bâtiment, et le lieu socle au rez-de-chaussée aura à la fois un lieu culturel et sportif, et un café-restaurant.

Nous parlons donc du quartier de la porte de Brancion. C'est important, parce que ce quartier conjugue plusieurs maux urbains. C'est un espace extrêmement routier, comme d'autres portes de Paris dont nous avons déjà parlé lors de notre Conseil ou des précédents, et il est doté d'espaces publics assez dégradés, qui manquent cruellement de services. De part et d'autre de la porte, les quartiers résidentiels pâtissent réellement d'un manque d'attractivité, causé par des espaces discontinus peu qualitatifs.

Le but de ce projet est réellement de recréer des continuités urbaines. Il s'inscrit dans ce programme que mes collègues ont bien résumé au préalable, "Inventons la Métropole du Grand Paris", qui nous permet d'être ambitieux et de recréer un lien avec ces projets entre les quartiers de Vanves et du 15e, en enjambant cette barrière à la fois réelle, physique et symbolique qu'est le périphérique pour tous ces riverains, en offrant à leurs habitantes et habitants un lieu de vie porte de Brancion.

Sur ce site, un premier projet d'équipement sportif avait été désigné dès 2017, avant d'être abandonné. Il s'agit ici d'autoriser la R.I.V.P. à réaliser un nouveau projet de bâtiment sur la dalle préexistante Brancion est. Je stipule qu'il ne s'agit pas d'un immeuble-pont mais d'un immeuble réalisé sur une dalle qui préexiste. Je précède d'éventuelles remarques, en lien avec le débat que nous avons eu en 1ère Commission.

Le projet de la R.I.V.P. prévoit un bâtiment mixte, avec un rez-de-chaussée accessible au public comprenant une salle polyvalente avec des vestiaires. Le 15e est assez peu doté en salles de ce type, ce sera donc très intéressant pour ses habitantes et ses habitants. Il y aura également un espace de restauration, et les étages accueilleront des activités de formation.

Par ailleurs, le projet présenté ici tient compte des nombreuses contraintes techniques et environnementales. En raison de la localisation du projet le long du faisceau ferroviaire de la gare Montparnasse, les circulations verticales du bâtiment se situeront à l'est du bâtiment, créant un filtre acoustique. Du fait de la proximité avec le périphérique, la R.I.V.P. s'est engagée à respecter un lourd cahier des charges relatif à la qualité de l'air et proposera des systèmes performants de V.M.C. et de filtration. La R.I.V.P. s'est également engagée sur un chantier à faibles nuisances et une construction bas carbone.

La structure, majoritairement en bois, permet d'alléger le bâtiment, mais nécessite la construction d'une dalle de reprise des charges sous la partie est du bâtiment. Le présent projet de délibération vise notamment à réautoriser le déclassement des emprises nécessaires au projet, qui avait déjà été accordé par le Conseil de Paris de mai 2018 pour le premier projet.

Il s'agit ici tout simplement de rendre vie au quartier de la porte de Brancion en le reconnectant avec Vanves, en requalifiant cette dalle qui n'est en réalité réellement aujourd'hui qu'un "no man's land". Avec ce projet, nous pensons à tous ces riverains, à tous ces habitantes et ces habitants qui vivent le long du périphérique.

Nous avons un sujet de divergence avec mes collègues verts, et sans doute ils vous le diront. En effet, mes collègues verts pensent qu'il faut d'abord modifier le périphérique, et ensuite construire des équipements. Au contraire, nous pensons que les personnes qui habitent le long du périphérique doivent voir leur environnement urbain se transformer le plus vite possible. Par ailleurs, nous nous rejoignons évidemment sur le fait que nous voulons faire évoluer le périphérique, qui est une barrière urbaine d'un autre temps.

Les habitantes et les habitants du 15e, mais aussi de Vanves, attendent ce projet depuis longtemps. Ils et elles ont besoin de ces services, de ce renouveau sur la porte Brancion. Soyons donc, mes chers collègues, à la hauteur de leurs attentes en votant toutes et tous ce projet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est maintenant à Aminata NIAKATÉ.

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération constitue un énième épisode de l'interminable série des immeubles-ponts. Il est le corollaire du projet de délibération que nous avons examiné mardi soir sur le projet d'immeuble-pont situé porte de Brancion au-dessus du périphérique. Il a notamment pour objet de désaffecter l'emprise du domaine public routier situé en surplomb du boulevard périphérique, la dalle couverture est. Cette désaffectation est nécessaire à l'édification du projet immobilier porte de Brancion.

Je rappelle que ce projet a vocation à accueillir trois bâtiments, un immeuble pour des infrastructures sportives et un centre de formation, une résidence pour étudiants de 160 logements, et un immeuble de 114 logements pour jeunes travailleurs migrants.

Les écologistes ont eu à de très nombreuses reprises l'occasion de s'exprimer sur l'aberration écologique que constitue l'édification d'immeubles-ponts au-dessus du périphérique. Je ne comprends toujours pas comment on peut sciemment exposer des riveraines et des riverains aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique du périphérique, alors même que la Ville de Paris travaille sur la question de la santé environnementale et de l'exposome.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de le rappeler, ce sont souvent les personnes et les ménages les plus pauvres, les plus précaires, qui, faute de moyens, subissent le mal-logement et vivent dans les logements à proximité du périphérique et des axes routiers les plus pollués. Ici, il s'agit de jeunes travailleurs migrants ou d'étudiants. Ils méritent mieux que cela. Leur santé mérite mieux que cela. D'ailleurs, deux projets immobiliers similaires, dits "Mille arbres" et "Ville multi-strates", qui devaient être réalisés au-dessus du périphérique, ont été retoqués par la justice en raison des risques liés à la pollution.

Pour ces raisons, nous avons voté contre l'installation du foyer de jeunes travailleurs migrants au-dessus du périphérique. En cohérence avec ce vote, nous voterons également contre ce projet de délibération, qui met en danger la santé des personnes qui vivront ou feront du sport au-dessus du périphérique.

Nous souhaitons réinventer la Métropole du Grand Paris en faisant les choses dans le bon ordre : d'abord transformer le périphérique, le rendre vivable, respirable, y limiter le trafic, et ensuite seulement envisager d'y installer des personnes qui n'y respireront pas des particules fines à longueur de journée.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants, leurs interventions ont bien permis de rappeler les grandes orientations de ce projet. Il s'agit d'un projet lauréat du programme "Inventons la Métropole du Grand Paris", et il a pour originalité d'être implanté sur deux communes, en l'occurrence Paris et une autre en proximité. Il s'agit du réaménagement d'un quartier assez difficile en matière d'histoire urbaine, à travers le périphérique.

Je répète que, techniquement, il ne s'agit pas de la construction d'un immeuble-pont, dans la mesure où il s'agit de la construction en bois d'un immeuble sur une dalle existante, qui aura évidemment l'avantage d'être un projet mixte avec plusieurs partenaires, notamment la R.I.V.P. Cela a été dit longuement dans les interventions.

Je vous invite donc à soutenir ce projet, je crois que la porte Brancion le mérite, et les habitants de la porte Brancion, encore plus.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 6).

## **2023 DU 128 - Régularisation rétroactive de déclassement d'une parcelle 52, rue de Sévigné (Paris Centre).**

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de logements familiaux dans l'immeuble à usage de bureau 52, rue de Sévigné.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 128 : régularisation rétroactive de déclassement d'une parcelle au 52, rue de Sévigné à Paris Centre. Le vœu n° 87 du groupe Paris en commun y est rattaché.

La parole est au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération assez inhabituel - pour moi, en tout cas -, puisque nous venons nous prononcer sur la régularisation d'une situation dont l'origine remonte à 60 ans en arrière. Personne dans cet hémicycle n'était déjà au Conseil de Paris à l'époque où l'immeuble du 52, rue de Sévigné, alors qu'il était propriété de la Ville, a été cédé à titre gratuit - "à titre gratuit", j'insiste - à la mutuelle complémentaire de la préfecture de la Seine, de l'Assistance publique et des administrations annexes pour permettre le regroupement de l'ensemble des services de cette mutuelle. A titre gratuit, parce que j'imagine qu'il y avait ici une notion d'intérêt général.

Aujourd'hui, la mutuelle veut vendre cet immeuble, et nous avons devant nous deux obligations qui s'affrontent. Une obligation juridique, d'abord, celle de déclasser, parce que nos aînés auraient dû le faire à l'époque. Une obligation morale, ensuite, celle de continuer à toujours appliquer le même objectif de faire de chaque opportunité de foncier une création de logements, notamment de logements sociaux et de logements familiaux. Nous nous y astreignons. D'ailleurs, le plan local d'urbanisme bioclimatique que nous avons voté en fait directement une obligation, puisqu'il introduit cette réserve de mixité fonctionnelle, qui veut que dans chaque projet d'une certaine taille nous introduisions du logement, du logement social et d'autres usages d'intérêt général.

Simplement, ce P.L.U. bioclimatique ne s'applique pas partout et toujours. Il ne s'applique pas quand les immeubles sont trop petits. Il ne s'applique pas non plus quand il ne régit pas le site en question, et c'est le cas ici, puisqu'il est sous le plan de mise en valeur et de sauvegarde du Marais, qui est un secteur sauvegardé. Enfin, il ne s'applique pas lorsqu'une autre obligation juridique plus forte s'impose, ce qui semble être le cas ici.

Pour beaucoup de raisons, nous avons donc cette obligation juridique de déclasser, et nous avons cette obligation morale, que j'ai élevée au rang de stratégie et d'objectif en matière immobilière, de faire de chaque cession, de chaque projet de transformation immobilière un projet de création de logement social, dans l'esprit du P.L.U. bioclimatique, même s'il ne s'applique pas ici. Alors, que faire ?

Ce vœu est rattaché - mais dans mon esprit il est même plus que cela, il est couplé - au projet de délibération DU 128. Il en est même conditionnel. D'une certaine façon, je conditionnerai mon vote à ce projet de délibération à l'adoption de ce vœu.

Vous le savez, les vœux sont parfois performatifs. Je n'aime pas beaucoup les vœux parce qu'ils n'ont pas de dents, mais, en l'occurrence, ce vœu est un signal que nous envoyons aux acheteurs, aux vendeurs, pour leur dire que, pour ce dossier comme pour beaucoup d'autres sur lesquels j'ai pu intervenir, nous ne céderons rien à la volonté que nous avons de créer partout du logement social. C'est ce que fait la Ville à chaque opération sur son foncier. C'est ce que nous avons fait à Morland, c'est ce que nous avons fait à la caserne des Minimes, c'est ce que nous faisons avec nos partenaires de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris avenue Victoria, et je pourrais citer encore beaucoup d'adresses.

Que ce soit sur le foncier de la Ville, de l'Etat, de la R.A.T.P., des agences et même dans le privé, nous accompagnons ceux qui cèdent par un réseau d'influence, d'obligation, d'inspiration parfois. Nous aidons, comme nous l'avons fait rue de la Banque dans l'ancienne administration fiscale. Nous mettons la pression, parce que c'est une nécessité de rééquilibrer, dans le centre de Paris en particulier, où nous sommes loin de l'objectif de la loi S.R.U. en matière de logement social.

Je le dis ici, nous devons voter - en tout cas c'est ce que je vous appelle à faire - ce projet de délibération et ce vœu, qui demande à l'acheteur et au vendeur de faire ce que nous ferions dans le cadre du P.L.U., c'est-à-dire une réserve de mixité sociale, et de créer du logement, du logement social, du logement familial.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Corine FAUGERON.

**Mme Corine FAUGERON**. - Merci, Monsieur le Maire.



Je ne vais pas dire exactement la même chose que mon prédécesseur, même si je vous invite bien évidemment à voter le vœu n° 87.

Puisque gouverner, c'est anticiper, nous refusons de déclasser cet immeuble du domaine public. Au conseil de secteur, les écologistes ont voté contre ce projet de délibération. Certes, la Ville n'en est plus propriétaire depuis 1964, mais, dans leur grande sagesse, les responsables de l'époque avaient maintenu le classement en domaine public, puisque la Ville n'avait pas vendu le bien mais l'avait cédé à titre gracieux, c'est-à-dire gratuitement, à la mutuelle des agents de l'Assistance publique de la Ville, jugeant qu'il s'agissait d'un service public.

Ce bien est situé 52, rue de Sévigné, en face du musée Carnavalet. Une adresse très prestigieuse. Aujourd'hui, la mutuelle désire vendre ce bien, mais, pour bénéficier des prix du mètre carré de l'immobilier et pour participer sans doute à la spéculation immobilière actuelle, elle désire que nous déclassions ce bien pour faire une énorme plus-value au lieu d'une grosse plus-value, puisque, je vous le rappelle, le bien leur a été concédé gratuitement.

Pour cela, la mutuelle a demandé à recourir à l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, qui permet de déclasser rétroactivement les biens des personnes publiques qui, à la date de l'acte, n'étaient plus affectés à un service public. C'est sur ce point déjà qu'il y a un désaccord.

Nous, les écologistes, en responsabilité au Conseil de Paris, n'avons rien contre la vente, mais suivant le modèle de ce qui a été fait sur la caserne des Minimes et dans le P.S.M.V. du Marais. Oui à une vente, mais pas pour faire un énième hôtel de luxe dans ce secteur en pénurie de logements sociaux. Nous proposons de remplacer le classement en domaine public par une réserve de 25 % de logements sociaux, comme le propose le vœu adopté par toute la majorité de Paris Centre.

Je rappelle que cet immeuble, avant d'être transformé en bureaux pour le relogement de la première division du chauffage du service des installations mécaniques, puis de la mutuelle complémentaire des agents de la Ville, abritait des logements.

Je demande de voter contre ce déclassement pour entamer un dialogue constructif avec la mutuelle des agents de l'Assistance publique et de la Ville, afin que cette vente profite aussi aux habitants en attente de logements sociaux et pas seulement aux finances de la mutuelle des agents de l'Assistance publique et de la Ville.

Je vous demande de voter contre ce projet de délibération, mais je vous demande également de voter pour le vœu qui l'accompagne.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE, sur ce projet de délibération et sur le vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération dont le droit public français nous offre une sorte d'exception gourmande. Il s'agit de déclasser une parcelle 52, rue de Sévigné pour un acte qui a été signé il y a très, très longtemps, désaffectée en 1959 et mise à la disposition de la mutuelle des agents de la Ville de Paris. Je le répète parce que c'est important que tous les Conseillers de Paris l'entendent. Cette parcelle n'a pas été mise à la disposition d'un fonds d'investissement, d'un promoteur, d'un spéculateur, mais bien à la mutuelle des agents de la Ville de Paris avec extension à l'A.P.-H.P.

Je le dis, parce que j'ai des doutes sur la capacité de notre Assemblée à adopter ce projet de délibération. Comme j'ai des doutes, je me suis dit : est-ce que je garde ce projet de délibération inscrit à l'ordre du jour ? Je me tourne vers les juristes de la Ville de Paris, je me dis : qu'est-ce que cela fait si je ne retire pas ce projet de délibération ? Est-ce que je peux rediscuter ?

La mutuelle de la Ville de Paris est comme toute mutuelle, c'est une assurance complémentaire pour prendre en charge les soins. Elle nous a alertés. Elle nous demande de réparer une erreur juridique qui a été commise dans les années 1960 et qui peut la mettre en immense difficulté financière. Je le répète pour que chacun sur ces bancs l'entende : "en immense difficulté financière". Je le répète une fois de plus pour que ce soit très clair : ce n'est pas un fonds d'investissement, pas une banque, pas un assureur privé, mais bien la mutuelle des agents de la Ville de Paris.

Madame FAUGERON, j'entends dans votre argumentation quelque chose que je comprends, et il peut même se trouver que je le partage. A cette adresse, comme dans toutes les adresses où il n'y a pas assez de logements sociaux, chaque opportunité qui nous est offerte d'en créer doit être saisie. A cet endroit, comme à tout endroit dans Paris où il n'y a pas assez de logements sociaux, nous nous en saisisons donc, et pour plusieurs raisons.

La première est que, évidemment, nous allons continuer à dialoguer avec la mutuelle, qui elle-même nous a déjà dit qu'elle accepterait de faire des logements à cet endroit. Deuxièmement, comme toute vente, si un jour elle advenait, nous avons un droit de préemption et nous pourrions utilement et en temps voulu nous poser la question d'acheter le bien pour y faire des logements sociaux, sur totalité ou non de la parcelle. Il y aura encore des études techniques à mener, mais nous savons déjà, parce que nous avons déjà regardé, que nous pourrions y faire des choses.

D'une certaine manière, Madame FAUGERON, vous nous dites que la mutuelle n'a qu'à attendre. Nous n'avons qu'à ne pas faire le déclassement, comme cela, ils ne peuvent pas vendre. Vous nous proposez donc de faire du chantage, en gros de nous mettre en situation de force face à la mutuelle des agents de la Ville de Paris. Je le répète, c'est la mutuelle des agents de la Ville de Paris. Vous voulez que nous nous mettions en position d'exercer un chantage sur la mutuelle des agents de la Ville de Paris, que nous leur fassions un pied de nez : nous ne déclassons pas, de cette façon ils sont obligés de négocier, et nous ferons 25 %.

Que direz-vous aux agents de la Ville de Paris si la mutuelle était amenée, pour des raisons financières, à se retrouver en grande difficulté ? Vous leur direz, en leur faisant un pied de nez, "nous vous l'avions dit" ?

Je vous le dis, parce que je ne suis dupe d'aucune des discussions de couloir. L'avantage, c'est qu'elles n'ont ici échappé à personne. Je me suis interrogé sur le maintien de ce projet de délibération, j'ai interrogé les conseils de la Ville de Paris, j'ai interrogé également la mutuelle des agents de la Ville de Paris pour leur dire : et si nous prenions un peu plus de temps ?

La réponse, c'est que nous prendrions la responsabilité de faire prendre un délai insoutenable, en l'occurrence, à la mutuelle. Deuxième chose, et le procès-verbal en rendra compte, nous sommes certains que nous devons déclasser, juridiquement et moralement. Si nous n'honorons pas la responsabilité qui est la nôtre de corriger une erreur matérielle qui a été commise dans les années 1960, il n'y a aucune autre issue que la probable condamnation de la Ville de Paris à une indemnisation de la mutuelle des agents de la Ville de Paris.

Je vous le demande donc : acceptons-nous ou pas d'honorer notre devoir juridique et moral vis-à-vis de la mutuelle des agents de la Ville de Paris ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous avons une explication de vote de Raphaëlle PRIMET sur le vœu n° 87.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - J'avais demandé une explication de vote, mais Emmanuel GRÉGOIRE a dit beaucoup de choses que j'aurais pu dire.

Je pense que ce projet de délibération, avec le vœu déposé par le maire de Paris Centre, que nous voterons, répond finalement aux deux problématiques. Tout d'abord, cela nous permet de corriger cette erreur juridique. Ensuite, oui, il y a des difficultés financières à la mutuelle, et oui, 100 salariés y travaillent et peuvent se retrouver du jour au lendemain sans travail. Je pense que les deux permettent de tenir les deux bouts, à la fois notre obligation juridique et à la fois l'assurance qu'il puisse y avoir des logements sociaux créés à cet endroit.

Je ne comprends pas. Pour moi, il y a une forme d'acharnement. Je le dis.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 87 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 265).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DU 128).

Merci beaucoup.

### **Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au devenir de la parcelle sise 5-7, rue du Docteur Victor-Hutinel (13e) appartenant à l'A.P.-H.P.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous poursuivons sans coup férir avec l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 88 est relatif au devenir de la parcelle sise 5-7, rue du Docteur-Victor-Hutinel dans le 13e arrondissement, appartenant à l'A.P.-H.P.

La parole, dans le plus grand silence, est à Emmanuel COBLENCE.

**M. Emmanuel COBLENCE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais être bref. Ce vœu est porté par le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, et par les élus du 13e arrondissement.

Cette parcelle de la rue du Docteur Victor Hutinel appartient à l'A.P.-H.P., et elle accueille une crèche et un jardin d'enfants dans des bâtiments qui sont, il faut bien le dire, assez vieillissants. Compte tenu de la configuration du quartier, il n'est évidemment pas souhaitable de densifier cette parcelle.

Ce vœu est finalement un appel à régulariser le fruit de l'histoire une bonne fois pour toutes, à engager des discussions pour racheter cette parcelle à l'A.P.-H.P., et à conserver la vocation petite enfance de ce lieu. D'ailleurs, je crois que c'est ce qui est prévu dans le P.L.U. bioclimatique que nous avons adopté il y a quelques semaines.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour cette présentation synthétique.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Evidemment, nous souscrivons pleinement aux orientations de ce vœu présenté par Emmanuel COBLENCE. Ce vœu, à l'initiative du 13e arrondissement, vise à contrer un projet de densification, et j'y apporte évidemment un soutien enthousiaste.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec un avis favorable de l'Exécutif. C'est un vœu des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 266).

## **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la conformité du projet d'aménagement des boucheries "Emsalem" avec le nouveau P.L.U. bioclimatique.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n°s 89 et 89 bis relatifs à la conformité du projet d'aménagement des boucheries "Emsalem" avec le nouveau P.L.U. bioclimatique.

La parole est à Emile MEUNIER.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'une parcelle d'une certaine surface, un peu plus de 6.000 mètres carrés, dans le 19e arrondissement, près du parc de la Villette. Ce sont les boucheries "Emsalem". Pour celles et ceux qui les connaissent, c'est un lieu à la fois historique pour le quartier et d'opportunité magnifique. 6.000 mètres carrés qui se vendent en bloc, c'est suffisamment rare pour que la Ville s'y penche de façon sérieuse.

Que veut dire "de façon sérieuse" pour nous, les écologistes ? Cela veut dire que nous avons de nouvelles règles qui s'appellent le plan local d'urbanisme bioclimatique, avec notamment des pourcentages de surface de pleine terre au sol, des matériaux de construction, des hauteurs, et la préservation des cœurs d'îlot. Or, il se trouve que le nouveau propriétaire, qui s'appelle "Nexity", propose un projet sous l'empire des anciennes règles du Plan local d'urbanisme, qui ne correspond donc plus à la vision partagée par l'ensemble de la majorité, et peut-être même un peu plus loin.

Nous demandons donc par ce vœu qu'un dialogue constructif s'engage avec le nouveau propriétaire, à savoir "Nexity", pour qu'il accepte de revoir les grandes lignes de son projet afin d'augmenter significativement la surface de pleine terre et de dédensifier le cœur d'îlot. Ainsi, il pourra faire un projet qui convienne à tout le monde, et en premier lieu aux habitants du quartier.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, président MEUNIER.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parcelle que vous évoquez, Monsieur MEUNIER, dite "Emsalem", est un ensemble bâti à presque 90 % de sa surface et 100 % imperméable. C'est un ancien site industriel, celui des boucheries "Emsalem", avec aujourd'hui des bureaux, des halles et une imprimerie. La qualité architecturale est sans doute discutable pour les experts du

patrimoine, mais nous trouvons effectivement que la composition urbaine de ces bâtiments forme une histoire et qu'ils renferment un héritage du Paris industriel faubourien auquel nous sommes très attachés.

Nous savons depuis des années que la famille souhaitait vendre. Le maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, Roger MADEC, et son adjoint en charge de l'urbanisme ont œuvré pour accompagner cette famille, œuvré à ce que ce site s'ouvre sur la ville et sur le canal, et se transforme à l'aune de nos objectifs, en imposant notamment aux acteurs privés des orientations en matière de programmation. C'est vraiment une très belle parcelle en proximité du canal.

Ce site est privé, il a fait l'objet d'une contractualisation de gré à gré entre un privé vers un privé. Pourtant, nous l'avons beaucoup accompagné, parce que le porteur de projet est ouvert au dialogue, et nous continuons à beaucoup travailler avec lui pour améliorer le projet dans le sens qui inspire votre vœu. Nous avons, en substitution, rédigé un vœu de l'Exécutif qui nous a permis, notamment, de recontextualiser les discussions qui avaient été engagées.

Des certificats d'urbanisme ont été déposés par l'acquéreur, nous ne pouvons donc pas nous prévaloir du futur P.L.U. bioclimatique. Toutefois, j'insiste vraiment sur le fait que presque la totalité de ce projet s'inspire des objectifs du P.L.U. bioclimatique en matière de choix architecturaux, d'espaces de pleine terre, de préservation du patrimoine et de limitation des démolitions.

Je vous invite donc à soutenir le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le groupe "Les Ecologistes" accepte-t-il de retirer son vœu au profit du vœu de l'Exécutif ? "Oui", me dit le président MEUNIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 89 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 267).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 90 relatif à la Z.A.C. de Bercy-Charenton.

La parole est à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour présenter ce vœu du groupe "Les Ecologistes".

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Z.A.C. "Bercy-Charenton" est l'un des grands projets d'aménagement que compte encore Paris, un projet des plus commentés mais aussi des plus attendus. Tout en conservant ses qualités premières, la réorientation programmatique de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" tient désormais compte de l'urgence climatique, sociale et démocratique. Ce projet, tel qu'il a évolué, recueille aujourd'hui l'assentiment de la majorité, inspiré par une vision écologiste, sans tour de grande hauteur, avec plus d'espaces libres et de pleine terre, comprenant la construction de logements abordables et d'équipements publics structurants pour le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Il a été nourri par le comité citoyen et ses 50 propositions, les résultats de la concertation publique menée en 2022, et le travail réalisé par l'O.A.P. "Bercy-Charenton" à l'occasion de la révision du P.L.U. Nous incluons dans les étapes clés à venir une évaluation d'impact de santé, E.I.S., qui viendra directement contribuer aux perspectives données à ce projet.

Comme ce vœu répond en premier lieu à des considérations d'ordre technique, je me permets désormais d'entrer dans le vif du sujet.

A l'occasion d'une réunion à l'initiative du maire de Charenton-le-Pont, que je salue ce soir, sur nos deux projets de Z.A.C., organisée le 8 novembre dernier en présence de la S.N.C.F., les Villes de Paris et de Charenton ont pu évoquer les prochaines étapes opérationnelles. C'est à cette occasion que nous nous sommes rendu compte, Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même, du projet de déplacer provisoirement une base travaux S.N.C.F. sur un terrain de la Z.A.C. parisienne. Cela aurait notamment comme conséquence d'empêcher pour de nombreuses années la réalisation de l'hôtel logistique et d'une partie du secteur Poniatowski, ayant une importance majeure pour l'équilibre de cette Z.A.C.

L'hôtel logistique a été conçu comme un modèle de distribution au service de la transition écologique et économique : multimodalité, acheminement par voie de fret, logistique du dernier kilomètre. Les équipes opérationnelles ont été désignées il y a plus de cinq ans déjà et attendent de pied ferme le démarrage de ce chantier. Nous n'avons pas de temps à perdre. Je refuse de créer des attentes vis-à-vis des habitantes et des habitants pour qu'elles soient ensuite remises en cause par des changements, des stratégies opérationnelles non anticipées.

C'est pourquoi j'ai souhaité réaffirmer à travers ce vœu, avec toute l'équipe municipale du 12e, ainsi qu'Emmanuel GRÉGOIRE, la nécessité que la S.N.C.F. reprenne ses études et considère d'autres options de positionnement provisoire de cette base travaux. Si le projet charentonnais répond à une conception de l'urbanisme que nous ne portons plus aujourd'hui à Paris, nous avons pour autant toujours travaillé de concert afin de répondre à l'enjeu capital de désenclavement qui concerne nos deux territoires.

Je profite de mon intervention pour répondre directement au vœu déposé par le groupe Changer Paris et Valérie MONTANDON...

C'est vrai, il est retiré. Désolée, je viens juste de l'apprendre.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La maire d'arrondissement a trois minutes, donc Mme la maire du 12e arrondissement a respecté son temps de parole.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour lui répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il m'arrive souvent d'être d'accord avec la maire du 12e arrondissement. Comme je le suis en tout point pour ce vœu, je vous invite à le voter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix ce vœu n° 90 du groupe "Les Ecologistes" avec...

Pardon. C'est vrai que, le vœu n° 91 ayant été retiré, vous vous êtes inscrite en explication de vote sur le vœu n° 90. Je vous donne la parole, chère Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, j'ai retiré mon vœu pour gagner du temps, mais je voulais tout de même faire quelques remarques pour dire que ce vœu illustre une difficulté de dialogue de la Ville de Paris avec ses partenaires, notamment, dans ce cas, la S.N.C.F.

Je regrette aussi que la Ville de Paris ne demande pas l'intérêt métropolitain. Tout à l'heure, vous vous êtes en effet vantés d'avoir l'intérêt métropolitain sur la porte de Bagnolet. Vous savez que cela permettrait à la Métropole d'apporter son soutien financier pour avoir un projet un peu plus ambitieux que le vôtre, mais aussi son expertise. Elle pourrait également vous aider à dialoguer avec la S.N.C.F., vu son rayonnement.

De grâce, Monsieur le premier adjoint, ne me répondez pas que c'est à la Métropole de demander l'intérêt métropolitain. Vous savez pertinemment, le président OLLIER répète à chaque fois que c'est à la Ville d'initier cette proposition et qu'il se fera un plaisir de porter cette déclaration d'intérêt métropolitain, en respectant bien sûr votre programmation, simplement en vous aidant.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Il ne faut pas interpellier le premier adjoint, il ne pourra pas vous répondre.

Nous avons ensuite une explication de vote de Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous abstiendrons.

A la lecture de ce vœu relatif au déplacement de la base travaux de S.N.C.F. Réseau et les retards qui pourraient être engendrés côté Bercy, particulièrement ceux de l'hôtel logistique et du prolongement de la rue Baron-le-Roy, nous nous interrogeons. Comment parler de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" sans évoquer la problématique transports en lien avec le projet Bercy-Charenton ? Les moyens de transports en commun qui doivent desservir cette zone sont saturés, et la réalisation de cette Z.A.C. amènera des milliers de nouvelles personnes supplémentaires à circuler.

Dans ce vœu, il est également question de l'installation d'un hôtel logistique dans cette Z.A.C. Le vœu nous paraît beaucoup trop vague sur la question. Avec quel mode de transport cet hôtel logistique fonctionnera-t-il ? Nous pensons que le patrimoine ferroviaire et industriel de cette zone constitue à la fois son A.D.N. et un atout stratégique si nous voulons limiter l'usage de la voiture et développer une offre ferroviaire pour les Parisiens. Ce patrimoine doit être réinvesti ferroviairement au profit des objectifs que notre majorité se fixe : la relocalisation de la production et une logistique urbaine bas carbone.

Avec le recul que nous avons, nous ne voulons pas que les erreurs qui ont été commises à Chapelle International, où il n'arrive aucun train, soient reproduites. Dès lors, nous pensons que la gare de La Râpée doit absolument être considérée comme un pôle multimodal entre le fleuve, la route et le rail.

Il y a aussi toujours la question de la réversibilité de la Petite Ceinture. Pour nous, elle doit être maintenue coûte que coûte. Elle est directement connectée à la gare de Lyon, la gare d'Austerlitz et à plusieurs lignes du transilien, du R.E.R. et du métro, elle est donc praticable et doit même être réinvestie par le train.

Dans ce cadre, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Nous en avons terminé avec les explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 90 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 268).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Z.A.C. de Bercy Charenton.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Le vœu n° 91 a été retiré de l'ordre du jour.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au devenir du bureau de poste de l'Hôtel de Ville.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 92 relatif au devenir du bureau de poste de l'Hôtel de Ville.

La parole est à nouveau à la présidente Raphaëlle PRIMET pour le présenter au nom du groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Vous le savez, nous sommes toujours très mobilisés sur les fermetures de bureaux de poste. Cette fois, c'est perdu, le bureau de poste de l'Hôtel de Ville a malheureusement fermé.

Nous n'avons pas pu empêcher cette fermeture, qui nous a pris de court, mais nous avons souhaité proposer une nouvelle destination à ce désormais ex-bureau de poste. D'abord, parce que les besoins en hébergement d'urgence explosent, nous proposons que la Ville en fasse un usage intercalaire afin qu'il devienne un centre d'accueil pour les personnes à la rue. L'emplacement est pertinent, tant les besoins autour demeurent importants.

Par la suite et à plus long terme, nous souhaiterions que ce bureau puisse accueillir un bureau de recrutement de la Ville, celui qui est actuellement situé au 2, rue de Lobau, afin de favoriser son exposition, de faciliter l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens en recherche d'emploi, et de continuer à mobiliser toute notre énergie afin de dynamiser les recrutements.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Mon avis sera favorable sur ce vœu, mais avec un amendement oral. Au lieu de "fasse", je voudrais inscrire "étudie un usage intercalaire". Il faut que nous en vérifiions la faisabilité, je ne peux prendre des engagements que si je suis certain de les honorer. De la même façon, "étudie de déplacer le bureau de recrutement". Je serai favorable avec ce petit amendement oral.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je donne la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE pour une explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - Pardon, sur ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Sur le vœu n° 92 relatif au devenir du bureau de poste de l'Hôtel de Ville, qui n'est certes pas dans le 12e arrondissement, mais...

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - Je n'étais pas du tout prévue pour cette explication de vote, me voilà bien mal en peine pour vous répondre.

Nous pouvons parler des bureaux de poste dans le 12e, il n'y a pas de soucis. J'en ai quelques-uns pour lesquels je me bats pour leur maintien...

Je ne sais pas, peut-être que la droite ne me laissera pas parler jusqu'au bout.

C'est avec plaisir que je soutiendrai les bureaux de poste même hors du 12e, mais je continuerai aussi à maintenir les miens dans le 12e.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 92 amendé du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 269).

Je vous propose d'en arrêter là. Si nous avons seulement un ou deux vœux concernant la délégation d'Emmanuel GRÉGOIRE, je vous aurais proposé de continuer, mais nous en avons encore une petite dizaine. Il me semble raisonnable d'aller faire autre chose.

La séance est levée, elle reprendra demain matin à 9 heures.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le jeudi 14 décembre 2023 à vingt-et-une heures, est reprise le vendredi 15 décembre 2023 à neuf heures, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).*

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je vous propose que nous reprenions la suite de l'examen des projets de délibération et des vœux de la 5e Commission.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation des personnels du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 93 relatif à la mobilisation des personnels du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET, pour présenter le vœu.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, vous le savez sans doute, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou va subir de lourds travaux de modernisation, de désamiage et d'extension. Ces travaux impliquent la fermeture du bâtiment principal et son déménagement pour une durée d'environ cinq ans à partir de 2025. Cette fermeture implique le déménagement de ses activités sur plusieurs sites parisiens et franciliens, à savoir le Grand Palais pour les collections et les expositions, une annexe à Massy, et le bâtiment Lumière pour accueillir la bibliothèque publique d'information.

Or, les choix de la direction du Centre se sont faits sans aucune concertation ni validation des représentants syndicaux, qui souhaitent rester sur un site unique temporaire. "Seule cette solution", dit la direction, "permet le maintien des activités pluriculturelles qui font l'identité de cet établissement depuis près de 50 ans et la présentation de la collection nationale du musée".

Outre ce problème de taille, symptomatique d'une rupture de dialogue entre la direction et les salariés, se pose également la question du maintien en poste de l'ensemble des salariés du centre. Or, le protocole d'accord refuse de s'engager sur cette piste, ainsi que sur le retour à leur poste initial des agents et des agentes déplacés en raison des travaux à la réouverture. Il ne s'engage pas non plus sur la non-externalisation de certaines activités.

Dans la même analyse, tout nous porte à croire que les principes d'externalisation mis en place durant ces cinq ans de travaux pourraient entraîner une politique de privatisation de certains services. Le refus de la direction ne serait-ce que d'en discuter est sur ce point éloquent.

Avec ce vœu, nous souhaitons apporter tout notre soutien à l'intersyndicale, très largement représentative des personnels de l'institution, qui renouvelle régulièrement les appels à la mobilisation. Nous souhaitons surtout que notre Ville rappelle son attachement au respect du droit du travail dans l'un des établissements culturels les plus emblématiques de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, Monsieur GILLET, pour la présentation de ce vœu sur un sujet de préoccupation que nous partageons, en lien avec l'attachement que nous avons pour le Centre Pompidou. Je réponds à la place de Carine ROLLAND, notre collègue, car elle doit se déporter sur ce sujet, mais je l'associe évidemment à tout ce que j'exprime ici devant vous.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'il n'existe pas de possibilité matérielle de maintenir sur un seul site les activités du Centre Pompidou pendant les travaux. Il faudrait plus de 100.000 mètres carrés disponibles, ce qui n'existe évidemment pas sur un site unique à Paris Centre. De plus, le Grand Palais éphémère, vous le savez, sera démonté après les Jeux olympiques.

Nous entretenons les meilleures relations avec la direction du Centre Pompidou. Laurent LE BON est un grand directeur qui fait beaucoup pour son musée et pour la préparation des travaux. Il associe extrêmement régulièrement les riverains et un comité de suivi sera mis en place à partir de janvier 2024, notamment, pour assurer les travaux.

Monsieur GILLET, vous avez rappelé dans votre vœu les options de réinstallation, avec 2.800 mètres carrés au Grand Palais, une implantation à Massy pour les réserves et les espaces d'expositions et culturels, et un déménagement dans le bâtiment Lumière de Bercy pour la très fameuse bibliothèque.

J'émettrai un avis favorable sur ce vœu, mais en proposant un amendement oral pour dire que nous souhaitons interpeller la Ministre afin qu'elle s'engage dès à présent et jusqu'à l'issue des travaux sur le maintien des effectifs. Il y a eu des paroles en ce sens, il faut maintenant les confirmer.

C'est donc un avis favorable, avec l'amendement que je viens d'évoquer.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

L'amendement est-il accepté, Monsieur GILLET ?

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Bien sûr.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 93 du groupe Communiste et Citoyen ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 270).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conseils de quartier.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 94 relatif aux conseils de quartier.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes à mi-mandat, il y aura des renouvellements de conseils de quartier la semaine prochaine, cela nous paraît donc être le bon moment pour effectuer un bilan sur le fonctionnement des conseils de quartier dans le 12e d'arrondissement et obtenir un retour d'expérience des membres sortants.

Pourquoi le demandons-nous ? Nous avons eu beaucoup de remontées des conseils de quartier comme quoi il y avait une dégradation de la démocratie participative dans le 12e arrondissement. Ce ne sont pas des cas isolés. J'avais moi-même relayé - je vous avoue que c'était la première fois que cela m'arrivait dans cet hémicycle - un vœu de conseil de quartier parce qu'il n'avait pas obtenu de réponse de la mairie du 12e.

Récemment, les membres du conseil de quartier ont également boycotté une réunion publique, qui était pourtant organisée conjointement avec la mairie. Pas plus tard qu'au dernier conseil du 12e arrondissement, le 28 novembre, un autre conseil de quartier a déposé un vœu pour faire part du "mépris de la mairie du 12e quant au fonctionnement du conseil de quartier".

D'ailleurs, il n'y a qu'à lire les comptes rendus des conseils de quartier pour s'apercevoir de la démotivation et de la très forte préoccupation des membres quant à la démocratie participative. Je vous lirai simplement un passage d'un compte rendu inter-quartiers, qui concerne donc plusieurs conseils. Les secrétaires des conseils de quartier du 12e ont fait part de leur déception et de la perception d'un certain mépris, ce qui entraîne une véritable démotivation des conseils de quartier. Ils citent notamment le fait de ne plus être invités aux inaugurations pour les projets dans lesquels ils sont impliqués, ainsi qu'aux vœux de la maire du 12e.

Voilà l'état d'esprit actuel des conseils de quartier. Dans ce cas, il nous semble très pertinent d'effectuer un bilan à ce jour.

Merci.



**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je réponds à ce vœu en raison du congé maternité de notre collègue Anouch, que j'embrasse chaleureusement et que je félicite pour la naissance de son bébé.

J'émettrai un avis défavorable sur ce vœu pour plusieurs raisons. D'abord, nous sommes en désaccord avec un certain nombre de considérants qui dressent un tableau très déformant de la réalité sur la qualité des échanges avec les conseils de quartier en général à Paris. Qu'il y ait dans quelques conseils de quartier des éléments à améliorer, c'est une évidence, mais vous ne pouvez pas généraliser ainsi. Les conseils de quartier ont été associés de façon active à de très nombreux dossiers : révision du plan local d'urbanisme, "Embellir votre quartier", budget participatif. C'est toujours un honneur de travailler avec ces citoyens bénévoles engagés, que je souhaite remercier.

Le dispositif des conseils de quartier existe depuis plus de 20 ans. À l'époque, ils étaient l'émergence des premières formes d'engagement à l'échelle du quartier. Aujourd'hui, ils ont été renforcés par de nombreux dispositifs, notamment le site de la Ville "agir.paris", mais aussi le programme des "Volontaires de Paris".

Nous avons missionné en octobre dernier la DDCT pour établir un état des lieux des différentes façons de participer et de s'engager à Paris, avec l'objectif de toujours simplifier les démarches et d'enrichir les possibilités d'action. Cette étude, prévue pour le printemps 2024, intégrera bien évidemment la question des conseils de quartier.

Je propose donc un retrait de votre vœu, sinon l'avis de l'Exécutif sera défavorable.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je devine que le vœu est maintenu, Madame MONTANDON ? Oui. D'accord.

Il y a une demande d'explication de vote de la part de...

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Non, une prise de parole en tant que maire d'arrondissement, puisque Mme MONTANDON s'est permis beaucoup de...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - D'accord. Madame la Maire du 12<sup>e</sup>, Emmanuelle PIERRE-MARIE, vous avez la parole.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Madame MONTANDON, votre vœu tout entier, réclamant un bilan parisien du fonctionnement des conseils de quartier, repose sur la revendication, certes légitime, d'un seul conseil de quartier sur les sept présents dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je ne crois pas que regarder les choses par le petit bout de la lorgnette et avec un opportunisme certain aide à prendre de la hauteur et à avoir une vision globale des choses.

Aussi, si le vœu émis est louable, le constat qui a conduit à son écriture l'est moins. Nous ne pouvons nier l'essoufflement des conseils de quartier, ressenti par un grand nombre d'entre nous ces dernières années. Pour autant, cela ne signifie pas que la démocratie participative souffre. La démocratie participative réelle est un vrai défi, je le consens. Aujourd'hui, la démocratie locale est enrichie et diversifiée grâce à des dispositifs portés par notre Exécutif : le budget participatif, les consultations citoyennes, les "Volontaires de Paris". Ce ne sont que quelques exemples des nouvelles émanations de cette démocratie participative.

Cela n'enlève rien aux conseils de quartier, qui restent un corps intermédiaire de premier plan particulièrement précieux pour le dynamisme local. Je loue leur engagement bénévole et je regrette que la pandémie ait eu un impact sur la qualité de nos échanges et la convivialité de nos rencontres en début de mandature. Cela peut laisser des traces, et ce, d'autant plus pour une nouvelle maire. Néanmoins, ces derniers jours et ce week-end, j'ai pu partager avec eux des moments festifs et conviviaux essentiels à la vitalité de nos quartiers et nécessaires à notre vivre ensemble. D'ailleurs, Madame MONTANDON, en trois ans, je ne vous ai jamais vue à aucune fête de quartier.

Avec le renouvellement, nous allons entrer dans une nouvelle dynamique, toujours portée par un pôle de démocratie locale particulièrement actif, une adjointe et des maires de quartier disponibles et à leur écoute, et une maire présente à leurs côtés. Cette nouvelle séquence sera meilleure, y compris pour le conseil de quartier Vallée de Fécamp, que vous citez, avec lequel un échange a été organisé à ce sujet, juste avant que vous déposiez le vœu d'ailleurs. C'est drôle, je ne vous ai pas entendu le mentionner.

Nous savons que leurs revendications sont légitimes, et nous comprenons leur ressenti. Néanmoins, nous avons le temps fort des politiques auquel les conseillères et conseillers de quartier sont d'ores et déjà associés et qui continuera à s'épanouir durant les trois prochaines années. D'ailleurs, leur action sur trois quartiers les occupera très largement, puisqu'ils seront investis pleinement. Je pense notamment aux festivités locales, à l'amélioration du quartier de la porte de Vincennes, et au dispositif "Embellir votre quartier".

L'expertise des conseils de quartier, je m'y suis toujours référé. Je ne partage pas votre constat.

Je vous remercie de votre écoute.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Nous avons une demande d'explication de vote du groupe Paris en commun. Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER.

**M. Boris JAMET-FOURNIER**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un mot rapide pour vous faire part de mon malaise quand j'ai lu votre vœu, chère collègue MONTANDON, et ce, pour plusieurs raisons.

D'une part, vous importez visiblement au Conseil de Paris un débat du 12e arrondissement. Il se trouve que les fonctionnements des conseils de quartier à l'échelle parisienne sont fort divers, cela n'a donc pas vraiment de sens de venir pointer ici un sujet qui prétend concerner Paris alors qu'il ne semble concerner que le 12e. C'est la première chose.

D'autre part, nous pouvons tout de même nous poser la question du caractère systémique des points que vous évoquez, même pour le 12e arrondissement. Vous évoquez plusieurs retours de conseillers, et peut-être que plusieurs personnes ont exprimé leur frustration, cela a été dit. Oui, le dialogue citoyen et la démocratie locale sont parfois frustrants pour tous les acteurs, les conseillères et les conseillers de quartier mais aussi les élus, mais nous pouvons tout de même nous poser la question de la représentativité de ce que vous soulevez.

Enfin, troisième élément, nous pouvons noter que la droite de cet hémicycle est assez mal placée pour nous donner des leçons sur la manière dont les conseils de quartier doivent fonctionner. Comme cela a été dit, nous les mettons en œuvre et nous les animons depuis 20 ans, et c'est justement dans les arrondissements de droite qu'ils sont en général des cénacles présidés par les élus, alors que dans nos arrondissements ils sont au contraire des instances vivantes de démocratie citoyenne.

Comme vous l'a dit Emmanuel GRÉGOIRE, un bilan est prévu pour le printemps. J'espère que vous pourrez attendre d'ici là, malgré les élections qui arrivent dans une semaine. On se demande d'ailleurs pourquoi faire un vœu maintenant, pour des élections qui arrivent dans une semaine, comme vous le mentionniez.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 94 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au démontage du Grand Palais éphémère et à l'aménagement du plateau Joffre.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 95 relatif au démontage du Grand Palais éphémère et à l'aménagement du plateau Joffre.

La parole est à M. Jean LAUSSUCQ, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean LAUSSUCQ**. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu fait suite aux différents débats que nous avons eus dans cette Assemblée concernant l'installation du Grand Palais éphémère sur le plateau Joffre et son prochain démontage. C'est un vœu commun des élus du 7e et du 15e arrondissement, qui fait également suite au comité de suivi qui s'est tenu en présence de l'exploitant, de la Réunion des musées nationaux et du comité d'organisation des Jeux olympiques mercredi soir.

À cette occasion, les élus d'arrondissements et les associations ont obtenu des précisions très claires et très exhaustives de la part de la Réunion des musées nationaux et du C.O.J.O. sur la dernière année d'exploitation à proprement parler du Grand Palais éphémère. En revanche, son calendrier de démontage et la date de son départ effectif restent très flous.

Par ce vœu, nous souhaitons proposer au Conseil de Paris de pouvoir disposer d'une information exhaustive et partagée sur cette dernière partie de l'installation du Grand Palais éphémère sur le Champ-de-Mars. Nous proposons donc à l'Exécutif de se saisir de la question pour aller auprès de l'exploitant et obtenir un calendrier partagé. Ce vœu propose également de travailler dès à présent au réaménagement et à la restauration du plateau Joffre, c'est-à-dire l'endroit du Champ-de-Mars où le Grand Palais éphémère est installé. Le plateau Joffre et ses abords, comme vous le savez, ont été assez malmenés et dégradés par les années d'exploitation du Grand Palais éphémère.

Aujourd'hui, il s'agit de regarder vers l'avenir et de travailler dès à présent à ce que nous pourrions mettre en œuvre lors du départ du Grand Palais éphémère à la fin de l'année 2024.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur LAUSSUCQ, pour ce vœu qui nous permet de revenir sur des sujets dont nous avons déjà longuement échangé, notamment lors du comité Tour Eiffel que j'ai organisé le 1er décembre dernier.

Nous nous étions engagés sur le sujet du Grand Palais éphémère, nous avons écrit à la Réunion des musées nationaux dès juillet dernier, la R.M.N. nous a répondu et a demandé à son prestataire de faire une proposition de démontage pour le lendemain des Jeux olympiques et paralympiques.

Evidemment, je ne peux rejoindre les considérants de votre vœu, que je trouve inutilement agressifs et caricaturaux. Ce sera un avis défavorable, mais votre vœu me permet de confirmer le démontage du Grand Palais éphémère.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

**M. Jean LAUSSUCQ**. - Oui.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix le vœu n° 95 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable...

Excusez-moi, c'était bien inscrit cette fois. Nous avons une explication de vote d'Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe "Les Ecologistes" a toujours été opposé à l'installation du Grand Palais éphémère sur le Champ-de-Mars, qui subit régulièrement toutes sortes de dégradations, en lien direct avec la pression événementielle sur ce site, et en particulier avec la pression de l'activité événementielle du Grand Palais éphémère.

Je voudrais rappeler que, si les écologistes ont toujours voté contre l'installation du Grand Palais éphémère sur le Champ-de-Mars, ce n'est pas le cas du groupe Changer Paris. En effet, c'est notamment grâce aux voix de la droite que le Grand Palais éphémère a pu voir le jour.

Le maire du 15e avait indiqué en conseil d'arrondissement que les élus du 15e de droite n'avaient pas voté ce projet. J'ai donc eu la curiosité d'aller voir le bulletin du Conseil. C'est la séance de juillet 2018, si vous voulez le voir également. J'ai ainsi pu voir que mes prédécesseurs écologistes sur ces bancs, toujours bien inspirés, avaient demandé un scrutin public.

En revanche, quelle ne fut pas ma surprise - ma déception, plutôt -, mes chers collègues, de voir que bon nombre des signataires de ce vœu avaient bel et bien voté pour ce projet de délibération ! Madame DATI, vous avez voté pour, Madame EVREN également. De son côté, M. le maire du 15e, s'il n'a pas voté pour le projet de délibération, n'a pas voté contre non plus, contrairement à ce qu'il a soutenu en conseil d'arrondissement. Il s'est abstenu et a laissé voter ce projet de délibération.

C'est donc en réalité assez cocasse de voir aujourd'hui votre groupe déposer ce vœu pour le démontage du Grand Palais de manière purement démagogique, alors que ce sont les votes de votre groupe qui ont permis son installation.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'intervention de la maire du 7e, Mme Rachida DATI.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Excusez-moi. Avez-vous terminé, Madame NIAKATÉ ?

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Pour terminer mon propos, je voudrais rappeler que, lors de la dernière réunion du comité de gestion du site Tour Eiffel, dont notre groupe avait obtenu la création, le premier adjoint s'est effectivement engagé à démonter le Grand Palais éphémère. Notre groupe a demandé des informations sur la programmation et la planification concrète du démontage, et nous avons eu des informations du Secrétariat général de la Ville. Je ne sais pas si vous les avez également.

La fin de l'exploitation du site est prévue le 19 octobre, et une période de 45 jours est prévue pour le démontage, en vue d'établir un constat contradictoire le 30 novembre 2024. J'espère que c'est exact.

Dans ce contexte, nous nous abstiendrons sur le vœu du groupe Changer Paris et resterons attentifs au respect de ce calendrier.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, comme toujours avec vous, c'est mensonge, mensonge, mensonge. Nous avons voté...

Quel est le sujet ? Je n'ai pas commencé mon intervention.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Non, nous vous écoutons.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Dans le projet de délibération que nous avons voté en 2014, de mémoire, sur l'installation du Grand Palais éphémère, de combien était l'emprise sur le Champ-de-Mars ? À quel niveau s'élevait-elle ? 8.000 mètres carrés. Combien y en a-t-il aujourd'hui ? 11.000 mètres carrés. Vous avez menti aux Parisiens. Vous avez fait voter 8.000 mètres carrés, mais il y en a 11.000 aujourd'hui, avec les extensions temporaires du bâtiment temporaire. Il est là, le mensonge. Comme toujours, vous avez escroqué les Parisiens, et pourquoi ? Pour commercialiser cette surface supplémentaire.

Madame NIAKATÉ, puisque vous vérifiez, avez-vous vu la décision de justice du Tribunal administratif ? Nous avons gagné, puisque le Tribunal administratif a dit que "l'emprise initiale ne correspond pas à la délibération". En douce, vous l'avez étendue, avec la complicité des faux écologistes. Oui, vous avez accepté cette extension d'emprise, et vous êtes passés de 8.000 à 11.000 mètres carrés avec des extensions temporaires.

Voilà contre quoi nous luttons aujourd'hui. Le site du Champ-de-Mars est non seulement commercialisé, mais il est aussi livré à la prédation et aux agressions sexuelles tous les jours. Renseignez-vous. Cela ne vous émeut pas, mais nous, cela nous émeut. Nous nous mobilisons pour la sécurité des Parisiens, et nous refusons que ce site historique et patrimonial soit commercialisé comme vous le faites aujourd'hui.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je n'ai plus de demandes d'explication de vote.

## Rappel au règlement.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - En revanche, j'ai une demande de rappel au règlement pour le groupe "Les Ecologistes" de M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Ce rappel est par rapport à l'article 9 sur le fonctionnement du Conseil de Paris.

Dans votre intervention, Madame DATI, ce que vous dites est à moitié faux et à moitié vrai. C'est vrai qu'il y a eu une extension, mais le fait de départ du Grand Palais éphémère, c'est un projet de délibération de 2014, contre lequel nous avons voté, sur lequel nous avons fait un contrôle de légalité, et pour lequel vous avez voté, après avoir eu un accord avec M. GRÉGOIRE...

Il y avait eu une intervention, je ne sais plus à quel niveau. Nous regarderons les débats, il n'y a pas de souci. C'est vous qui vous avez permis, je suis désolé...

Puis-je finir mon intervention tranquillement ? Il n'y a pas de sujet, nous prendrons les comptes rendus des débats, le projet de délibération et le contrôle de légalité, c'est moi qui l'ai rédigé, je sais donc très bien comment cela s'est passé. C'est après que vous avez changé de position, Madame la Maire. Arrêtez de dire n'importe quoi. Nous verrons cela avec les journalistes, il n'y a pas de souci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Emmanuel GRÉGOIRE demande la parole. Ensuite, nous passerons au vote, si vous le voulez bien.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - C'est un rappel au règlement pour je ne sais quelle raison de remise en cause personnelle.

Je suis très heureux qu'il y ait eu le Grand Palais éphémère, puisqu'il a permis la continuité d'activité du Grand Palais. Concernant les documents qui ont permis l'installation du Grand Palais éphémère, je reconnais la constance d'opposition du groupe "Les Ecologistes" de Paris, et je remercie le groupe L.R. du soutien qu'il nous avait apporté à l'époque. Sans lui, nous n'aurions pas pu le faire. Merci, Madame la Maire.

Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que vous étiez contre, puisque c'est grâce à vous que nous avons pu le faire, et cela, dans deux intérêts majeurs. Le premier est l'organisation des Jeux olympiques, puisqu'il y aura des épreuves au Grand Palais éphémère. Ensuite, il y a la continuité d'action...

Si, puisque vous avez dit "mensonge, mensonge". Comme vous le dites souvent, je ne savais pas si cela s'adressait à moi, à nous tous, ou à quelqu'un d'autre.

En réalité, nous avons pris un engagement de démonter le Grand Palais éphémère et de redonner au plateau Joffre l'usage d'espace public qu'il avait, et nous l'honorons.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je pense que tous les rappels historiques de ce long débat ont été faits.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au démontage du Grand Palais Ephémère et à l'aménagement du plateau Joffre (suite).**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous propose de passer au vote dans la sérénité.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 95 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au campus de l'intelligence artificielle.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n<sup>os</sup> 96 et 96 bis relatifs au campus de l'intelligence artificielle.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Maire.

En préambule, je voulais préciser à Mme la maire du 12e que c'est très mal venu de dire que je ne suis jamais à des fêtes de quartier. Elle n'a qu'à demander à son premier adjoint avec qui j'étais au dernier week-end à une fête de Picpus, où elle n'était pas. Nous n'allons peut-être pas rentrer dans ce schéma, mais je trouve malgré tout cela très regrettable.

C'est d'autant plus regrettable que c'est votre comportement, Madame la Maire, d'asséner des contre-vérités qui m'a poussée à déposer ce vœu sur le lycée Paul Valéry. Jusqu'à présent, nous avons une démarche constructive avec la Ville de Paris, mais il a fallu que vous déposiez un vœu rempli de contre-vérités qui m'oblige à rétablir la vérité. C'est bien dommage.

Si la Région Ile-de-France a abandonné le précédent projet de Paul Valéry, c'est parce que la majorité d'Anne HIDALGO, avec l'ancienne majorité de Jean-Paul HUCHON, avait construit un projet très dense qui prévoyait de supprimer la cour de récréation, les espaces verts et les espaces de respiration de Paul Valéry pour y construire 500 logements, un commerce, une crèche, et même - tenez-vous bien, Messieurs et Mesdames - une route, qui séparait le collège et le lycée.

Nous avons considéré que ce projet était anti-écologique, anti-bien-être des élèves, et nous l'avons enterré pour faire un nouveau projet qui respecte les espaces de respiration, qui ne fait que réhabiliter l'ancien bâtiment existant et, surtout, qui porte un projet pédagogique autour de l'intelligence artificielle.

Dans ce vœu, vous verrez que j'ai mis les comparatifs de surfaces de tous les espaces que vous alliez détruire en termes de végétalisation et en termes d'emprise foncière. Je n'irai pas dans le détail, tout figure dans le vœu.

Je voulais vous dire que ce campus de l'intelligence artificielle sera bien un campus d'excellence. Il bénéficie également du soutien de l'université de la Sorbonne, offrant ainsi de larges perspectives aux jeunes. La programmation n'est toutefois pas encore définitive, puisque nous sommes en période de concertation. Nous faisons en effet une période de concertation, Madame la Maire, et c'est à la suite de cette concertation que nous déciderons enfin du contenu et de la programmation.

Tout cela pour vous dire que nous sommes bien loin des informations que vous véhiculez dans le vœu que vous allez présenter dans un moment...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Nous vous demandons d'adopter une attitude constructive sur ce lycée, que nous pouvons porter conjointement.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chère Valérie MONTANDON, pour ce vœu en réponse à un vœu examiné dans le 12<sup>e</sup> arrondissement que nous avons repris sous forme de vœu de l'Exécutif.

Vous passez votre temps à nous accuser de "bétonner", expression que je trouve fort inappropriée au regard de ce que nous faisons et du caractère péjoratif que vous mettez dans ce mot. Or, qu'arrive-t-il quand vous avez à disposition un terrain ? Vous voulez le bétonner. C'est tout de même curieux.

Vous avez un projet qui a été mal conçu et, je le répète, je n'ai pas eu une seule proposition de rendez-vous à titre personnel avec un membre de l'exécutif régional. C'est pourtant la moindre des courtoisies quand on fait une construction dans une commune. Je n'ai reçu que la semaine dernière un mail d'une société de conseil - par ailleurs excellente, mais ce n'est pas le sujet - me proposant d'être reçu pour que je donne vaguement mon avis ou qu'ils m'expliquent le projet.

La tradition de travail d'intelligence, pour ne pas parler d'intelligence artificielle, entre un exécutif régional et les communes dans lesquelles il a des compétences est de se voir, de se rencontrer, de travailler en commun. Cela nous permet parfois, quand nous avons des différends, de les lisser.

Un vœu de l'Exécutif rappelle donc un certain nombre d'observations et réserves sur le projet, que nous avons portées conjointement avec la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement auprès de la présidence de Région. J'entends qu'il en soit tenu compte et que l'exécutif régional, de façon très naturelle, nous propose un rendez-vous pour y travailler tous ensemble intelligemment.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Le vœu de Changer Paris est-il maintenu, Madame MONTANDON, par rapport au vœu de l'Exécutif ?

**Mme Valérie MONTANDON**. - Oui, il est maintenu. J'ai une explication...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Non, je vous remercie.

**Mme Valérie MONTANDON**. - J'ai une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, je voulais juste vous le mentionner. J'ai présenté mon vœu, mais je n'ai pas fait d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - D'accord.

Nous avons d'abord une demande d'explication de vote et d'expression de la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. Je pense que vous ferez les deux d'un coup. Emmanuelle PIERRE-MARIE, vous avez la parole.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu réaffirme effectivement notre volonté d'encourager et de préserver une vraie cohérence des politiques publiques de développement de la cité scolaire Paul Valéry au profit des lycéennes et des lycéens, des collégiennes et des collégiens, ainsi que des membres de la communauté éducative, qui n'ont pas tout à fait été concertés, et des habitantes et des habitants du 12<sup>e</sup>, "idem". Il ne s'agit néanmoins pas ici de ressasser le passé, les travaux de restructuration scolaire avancent bien désormais.

Nous avons dialogué avec nos interlocuteurs régionaux pour que ce nouveau projet soit le plus en adéquation possible avec les ambitions que porte la Ville en matière d'urbanisme durable et de projet pédagogique. À titre d'exemple, dans la dynamique déjà engagée depuis plusieurs années de création de cours "Oasis" et suivant le référentiel établi par la Ville de Paris, la cour de l'établissement sera massivement désimperméabilisée, végétalisée et ouverte en dehors des temps scolaires. Elle offrira ainsi près de 5.900 mètres carrés d'îlot de chaleur au quartier.

Le cœur de ce vœu concerne le projet partenarial qui va au-delà du périmètre de la cité scolaire. Mme Valérie MONTANDON ne m'écoute pas. Vous voyez que le mépris des élus régionaux vis-à-vis de la maire que je suis et du premier adjoint se manifeste en plein Conseil. Merci, Madame MONTANDON, de votre écoute, c'est très agréable...

Rien, Mme MONTANDON n'écoute absolument pas mon intervention, mais parce qu'elle a tout le mépris des élus régionaux par rapport aux élus locaux que nous sommes.

Effectivement, ce que nous pointons est bien l'absence de dialogue politique avec la Région sur ce tiers lieu depuis qu'elle a porté ce projet à la connaissance de la Ville en 2019, y compris dans le cadre des "copils", tous sollicités par la Ville de Paris depuis le début de ce mandat. Je précise qu'ils sont au nombre de quatre. Je ne m'appesantirai pas non plus sur le nombre de courriers envoyés.

Le dernier "copil", en date du 8 novembre 2023, devait permettre d'ouvrir le champ de la réflexion et de la co-construction entre nos deux collectivités. Malheureusement, il n'a permis ni de qualifier précisément ce projet, ni d'aborder les grandes orientations proposées à la concertation, ni même d'obtenir un calendrier crédible. Quand on me fait des leçons sur la démocratie locale, cela me fait doucement rire. Nous apprenons ainsi le contenu de la programmation au détour d'une interview dans la presse de Mme PÉCRESSÉ, encore une fois avec une concertation superbement bien engagée qui sera travaillée pour ce tiers lieu. Cela n'est pas admissible, d'autant plus que nous comptons parmi les élus du 12<sup>e</sup> une conseillère régionale.

Je me permets donc de réitérer nos demandes, bien qu'aucun programme précisément défini et définitif ne soit encore établi. Justement, nous souhaitons que la Région Ile-de-France précise le calendrier détaillé et la

méthodologie de travail autour de ce projet afin de bâtir un partenariat étroit et efficace avec les élus de la Ville de Paris et les élus du 12e avant la clôture du cahier des charges, prévue en juin 2024. Nous souhaitons aussi que la méthodologie de concertation associe étroitement la communauté scolaire à la définition du projet, car elle est pour l'instant laissée de côté, et laisse également l'opportunité aux habitantes et habitants, et conseillères et conseillers de quartier du 12e de s'exprimer à ce sujet.

La capacité à diffuser le bénéfice de ces innovations à l'ensemble de la cité scolaire, ainsi que l'accès plus large au public pour certaines de ces nouvelles aménités constituent un réel enjeu pour le 12e arrondissement.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Madame la Maire, il vous faut conclure.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - Je ne souhaite pas voir émerger un tiers lieu déconnecté du projet éducatif, ancré dans son contexte local, privilégiant avant tout l'implantation d'entreprises privées sur des fonciers publics à préserver.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Emmanuelle PIERRE-MARIE, s'il vous plaît...

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - Maintenant que ces attentes ont été clairement établies, puisqu'il a fallu en passer par un vœu pour cela...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Madame la Maire du 12e, il vous faut conclure.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - C'est à vous de nous donner des gages de la poursuite de ce travail, en bonne intelligence.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Valérie MONTANDON, vous avez demandé une explication de vote sur le vœu n° 96 bis de l'Exécutif.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Maire.

Je ne sais pas par quoi commencer, il y a tellement de choses. Je veux vous dire, Madame la Maire, que je vous ai écoutée attentivement. D'ailleurs, vous avez même changé des mots, puisque vous avez confondu "îlot de fraîcheur" avec "îlot de chaleur". Il y a beaucoup de confusions dans vos explications.

Sachez, Madame la Maire, que, lorsque vous avez déposé ce vœu le 28 novembre en conseil d'arrondissement pour demander plus de concertation, vous aviez déjà dans votre agenda une date avec l'A.M.O., l'AREP. C'est-à-dire que vous avez osé déposer et défendre un vœu alors que vous aviez dans votre agenda une réunion le 1er décembre avec l'assistant maître d'ouvrage que nous avons mandaté pour effectuer la concertation. Je trouve cela "fort de café" de dire que vous n'êtes jamais concertés, alors que vous aviez une date dans votre agenda.

Dans mon vœu, une page entière est consacrée au récapitulatif de toutes les réunions ayant été faites, que ce soit avec les services ou avec les élus. Monsieur GRÉGOIRE, quatre "copil" ont eu lieu depuis, mais vous n'étiez présent à aucun. Lorsque vous dites que vous n'avez été convié que la semaine dernière, je trouve aussi cela "fort de café".

Nous avons mandaté un assistant de maître d'ouvrage pour mener la concertation, qui va avoir lieu. Vous nous demandez donc d'avoir un bilan de concertation avant qu'elle ne soit menée. Cela pose tout de même un problème. Je sais que vous êtes habitués à faire de la "fausse concertation", où vous arrivez déjà avec vos idées, mais nous avons une démarche contraire : nous faisons d'abord une concertation, avec vous, justement, puis nous en faisons un bilan. C'est de cette façon que cela se passe.

On vous l'a dit, la programmation n'est pas faite, et il n'y aura pas, comme vous le dites, simplement du foncier pour les entreprises. Il y aura des "fab lab", il y aura des lieux communs, il y aura des incubateurs, il y aura des lieux sportifs, des gymnases, tout cela ouvert sur la communauté éducative et sur les habitants. Vous le savez. S'il vous plaît, ayez une position constructive, participez à la concertation à laquelle nous vous convions, et ensuite, effectivement, nous ferons le bilan de concertation.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Nous passons donc au vote.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 96, déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 96 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2023, V. 271).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux objectifs de création et préservation d'espaces verts inscrits dans le projet de P.L.U. bioclimatique de Paris.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour votre information, je vous indique que le vœu n° 97 a été retiré de l'ordre du jour.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet immobilier rue des Solitaires - Cité du Palais Royal de Belleville.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 98 relatif au projet immobilier rue des Solitaires - Cité du Palais Royal de Belleville.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous étions tous d'accord lors de notre conseil d'arrondissement du 8 mars sur la remise en question du projet immobilier rue des Solitaires - Cité du Palais Royal de Belleville. Comment un permis de construire a-t-il pu être accordé avec une hauteur de 10 mètres dans un secteur classé "maisons et villas", alors que les constructions existantes ne dépassent pas 7 mètres ? Comment accorder une construction sur la partie pleine terre de la parcelle ? Ce sont les deux revendications des riverains qui contestent ce permis de construire.

Monsieur GRÉGOIRE, lors du Conseil de Paris du 15 mars 2023, vous aviez accepté d'intervenir auprès des promoteurs pour demander une modification de ce permis de construire. Le vœu avait été adopté au Conseil de Paris. Depuis, de l'amiante a été découvert dans le chantier, ce qui est un élément nouveau important. Les ouvriers ont-ils été protégés ? Les riverains ? Les passants ? Qu'en est-il du respect du P.L.U. bioclimatique ? Ce projet est en totale contradiction.

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez donné un espoir de revoir ce permis de construire lors du Conseil de Paris du mois de mars. Pouvez-vous nous indiquer si vous avez réussi à avoir des modifications auprès des promoteurs, et lesquelles ?

Dans ce vœu, nous demandons la préservation de la surface pleine terre, la limitation de la hauteur à 7 mètres et une concertation, une vraie concertation, avec les riverains afin de tenir compte de leurs demandes.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Madame TOUBIANA, nous avons déjà longuement évoqué ce sujet il y a six mois. D'une certaine manière, vous ne faites dans votre vœu qu'alimenter un espoir qui est vain sur le plan juridique, et il y a de votre part beaucoup de malignité à faire cela.

Vous ne pouvez pas vous prévaloir d'une application du droit différente de ce qu'elle est. Vous savez très bien que ce projet n'a pas pu être instruit au regard du Plan local d'urbanisme bioclimatique tout simplement parce qu'il n'était pas en vigueur. D'ailleurs, il ne l'est toujours pas aujourd'hui officiellement, même si nous sommes rentrés dans une période qui permet désormais de le prendre en considération.

Ce projet est donc perfectible, je l'ai déjà dit, mais il est en tout point conforme au droit. Comment le promoteur a-t-il pu ? En appliquant le droit, en appliquant le Plan local d'urbanisme. Que cela puisse susciter chez vous une envie de voter pour le futur le P.L.U. bioclimatique, je m'en réjouis, mais je trouve un peu "malin" de vouloir accompagner un projet difficile par ce vœu, en revenant sur un sujet que nous avons déjà évoqué. C'est, à bien des égards, un vœu "coucou".

Nous continuons évidemment le dialogue, mais le projet est conforme au droit. Bien sûr, il existe des voies de recours qui sont à la disposition de tous ceux qui le souhaiteraient.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je comprends que le vœu est maintenu, Madame TOUBIANA ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?



Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du Pavillon des sources.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 99 relatif à la préservation du Pavillon des sources.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne BIRABEN**. - Merci, Madame la Maire.

Depuis plusieurs mois, les projets d'extension de l'Institut Curie sur son site dans le 5e arrondissement indignent les Parisiens et bien au-delà. Ce site, déjà extrêmement dense, contribuera à sur-densifier la montagne Sainte-Geneviève, elle-même contrainte par son tissu urbain et son histoire, ce qui n'est le cas ni à Saint-Cloud, où l'Institut Curie a inauguré un nouvel hôpital il y a quelques jours, ni à Orsay.

Après la disparition en cours du bâtiment "art déco" construit par Roger-Henri Expert, c'est autour du Pavillon des sources de Marie Curie d'être menacé pour être remplacé par un immeuble de bureaux de cinq étages. Néanmoins, il est encore possible de le sauver.

Ce pavillon fait partie d'un ensemble de trois pavillons constitutifs de l'Institut du radium, fondé par Marie Curie en 1920, qu'elle a agrémenté d'un petit jardin, planté de tilleuls, de platanes et de rosiers. Ces pavillons et le jardin sont le témoin des découvertes majeures et de l'extraordinaire aventure scientifique de Marie Curie et de sa famille. Ils illustrent notre patrimoine scientifique national et doivent être transmis intacts aux générations futures.

Sans ces pavillons, sans ces arbres qu'elle a elle-même plantés, que restera-t-il de Marie Curie ? Son laboratoire, à quelques mètres, sur l'actuelle Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris, a été entièrement rasé. Il ne restera plus de traces matérielles de sa mémoire à Paris. Il ne restera que sa tombe au Panthéon.

L'œuvre et la popularité de Marie Curie dépassent largement nos frontières. Quel message délivre l'Institut Curie avec ces démolitions successives, pour ne pas dire ces massacres ? La Ministre de la Culture s'est engagée à étudier la possibilité d'une instance de classement du Pavillon des sources. Il serait temps. Protégeons l'Institut du radium, voulu par une femme immense scientifique, comme l'Etat et son Ministre de la Culture Jack LANG, avec le Maire de Paris Jacques Chirac, ont su classer les bâtiments historiques de Pasteur dans le 15e arrondissement en 1981.

Aujourd'hui, la Maire de Paris et la Ministre de la Culture sauront-elles sauver ce patrimoine national ? Voudriez-vous que Marie Curie soit moins bien traitée que Pasteur parce que c'est une femme ? Serait-elle moins méritante ? Avec deux prix Nobel ? C'est pourquoi Rachida DATI et le groupe Changer Paris demandent à la Ville de Paris, dont la mise en valeur des femmes par le patrimoine est au cœur de sa politique mémorielle et culturelle, de nous aider à préserver la mémoire de la plus illustre d'entre elles et de sanctuariser l'ensemble de l'Institut du radium, Pavillon des sources, pavillon Pasteur, pavillon Curie, et le jardin attenant.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

**Mme Anne BIRABEN**. - Nous demandons également à la Ville de Paris de soutenir la demande de classement de l'Institut du radium par la Ministre de la Culture.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le projet de l'Institut Curie, dont nous avons plusieurs fois parlé, rue d'Ulm porte sur un centre de recherche contre les maladies rares d'un exceptionnel niveau scientifique et clinique, avec la création d'un espace dédié à la chaire Marie Curie de chimie et de biologie.

Madame BIRABEN, je sais que vous êtes sensible à la mémoire de Marie Curie, mais qui l'est plus que l'Institut Curie lui-même, qui en est le garant, qui en est le porteur des valeurs, et, aujourd'hui, l'un des outils cliniques et de recherche et développement les plus prestigieux du monde ? C'est un projet de l'Institut Curie pour l'Institut Curie dans ce qui est tout de même la vocation que portait Marie Curie elle-même.

Je trouve un peu superfétatoire, pour ne pas dire ridicule, de vouloir se faire le héros de la mémoire de Marie Curie en contrevenant aux volontés et aux projets de l'Institut Curie lui-même.

Deuxièmement, vous entretenez une confusion surprenante dans votre propos, mais j'en connais la raison. La mémoire de Marie Curie est portée par l'Institut Curie, notamment à travers le musée Curie, qui se situe dans le pavillon Curie, vous l'avez cité, qui n'est nullement menacé par le projet, de même que le pavillon Pasteur.

Le pavillon que vous évoquez, le Pavillon des sources, n'a appelé aucune observation des autorités de conservation du patrimoine. Les A.B.F., les architectes des Bâtiments de France, ont émis un avis favorable, considérant que ce bâtiment n'avait aucun intérêt patrimonial, ou très marginal. De plus, Marie Curie n'y a jamais travaillé. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une lettre écrite par le président de l'Institut Curie et un certain nombre de descendants de Marie Curie, qui s'agacent aussi de la confusion entretenue en la matière.

Le projet, tel...

C'est faux. Madame la Présidente, c'est faux, il y a une lettre...

Je vous la transmettrai. Manifestement, vous ne l'avez pas eue. Je vous le répète, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le président de l'Institut Curie et les descendants de Marie Curie.

Evidemment que ce projet est compliqué et un peu massif, mais parce que l'Institut Curie est très attaché, et nous avec lui, à son implantation sur la montagne Sainte-Geneviève. On pourrait demander à l'Institut Curie de partir ailleurs, mais ce ne serait ni rendre hommage à la mémoire de Marie Curie, ni rendre hommage à l'excellence de ce site. Concernant le fait qu'il soit concentré en un monobloc, c'est pour les chercheurs et les médecins un élément essentiel.

Je vous invite à retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je devine que le vœu est maintenu, Madame BIRABEN ?

**Mme Anne BIRABEN**. - Il est impossible de retirer un tel vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - D'accord. Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 99 est rejeté.

## **2023 DDCT 124 - Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 124, l'amendement technique n° 100, et les amendements n°s 205 et 206. Le projet de délibération porte sur la diversification des usages des bâtiments publics. Il y a plusieurs inscrits sur ce projet de délibération.

Je commence tout d'abord par donner la parole à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Sylvain RAIFAUD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération important qui nous est proposé ce matin sur l'utilisation partagée des locaux municipaux. La Ville est propriétaire d'un très grand nombre de locaux, qui jouent un rôle essentiel pour le service public parisien.

Parallèlement, les associations parisiennes jouent un rôle très actif pour compléter et accompagner le service public de la Ville. Elles jouent un rôle essentiel pour la solidarité, pour la culture, en offrant un ensemble d'activités au service de la population parisienne. Or, ces associations, lorsqu'on leur demande quels sont leurs besoins, ce qui revient en premier est le besoin d'accéder à des locaux.

Ce projet de délibération est important et utile car il donne le cadre dans lequel pourra s'inscrire l'idée du partage des locaux entre les activités municipales ou d'intérêt général et d'autres activités d'intérêt général portées par les associations sur les horaires auxquels les locaux ne sont pas utilisés pour leur vocation première. Je note que ce projet de délibération prévoit qu'un inventaire soit fait dans chaque arrondissement, aussi bien sur les locaux susceptibles d'être mis à disposition que sur les besoins des associations.

Je voudrais citer, parmi les associations qui sont susceptibles de bénéficier de ces locaux, celles qui viennent en aide aux migrants, en particulier pour donner des cours de français. Une association très importante dans le 10<sup>e</sup> arrondissement s'appelle "Français langue d'accueil", qui propose ce type d'activité et qui a besoin en permanence d'accéder à des locaux, qui peuvent être des locaux de type scolaires, pour pratiquer leurs activités.

Ce projet de délibération est d'autant plus important dans ce contexte.

Je note aussi qu'il est question que les associations d'intérêt général qui proposent des activités gratuites pour leurs usagers soient exonérées des redevances d'utilisation des locaux. Il restera la question des frais de gardiennage et de nettoyage, mais je pense que nous pouvons demander aux associations d'apporter leur contribution de ce point de vue.

Nous voterons ce projet de délibération avec enthousiasme.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, pour le groupe GIP.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je ne voterai pas ce projet de délibération car il me paraît tout à fait inopportun dans le 5e arrondissement. Je voudrais m'en expliquer. Je ne le voterai pas parce que j'ai toujours des préventions sanitaires et sécuritaires quand il s'agit d'ouvrir, non pas les mairies, mais des lieux comme les crèches et les écoles, qui doivent faire, pour moi, l'objet de toutes nos attentions. C'est une partie de ce projet de délibération.

Dans le 5e arrondissement, à chaque fois que le niveau Vigipirate est renforcé, on nous demande de renforcer les dispositifs de sécurité. C'est vrai dans tout Paris, oui, mais je vous assure que c'est singulièrement vrai en haut de la montagne Sainte-Genève. J'ajoute d'ailleurs que, après les attentats qui ont endeuillé notre Capitale, nous avons supprimé des centaines de places de stationnement. Il ne faut pas que nous autorisions d'un côté ce que, de l'autre, nous refusons.

Localement, les associations, les représentants de parents d'élèves, les directeurs d'établissements scolaires et les directrices de crèche sont très opposés à ce type d'ouverture. J'ajouterai que cette faculté dans mon arrondissement n'aurait pas beaucoup de sens, et je vais vous dire pourquoi en quelques mots.

D'abord, nous avons une politique de mise à disposition de lieux en faveur des associations extrêmement généreuse dans la mairie. Il y a tous les jours au moins trois lieux qui sont mis à leur disposition, parfois cinq ou six. Si nous voulions ajouter un espace supplémentaire, j'invite la Ville à libérer l'appartement au-dessus de la Maison des associations des 5e et 6e arrondissements rue des Arènes, qui pourrait ouvrir le dimanche.

Surtout, presque toutes les écoles bénéficient aujourd'hui d'une rue aux écoles, à ma demande, puisque 10 % des rues aux écoles de Paris sont dans le 5e arrondissement, et on est entre deux parcs.

Pour toutes ces raisons, je ne souhaite pas que l'intégralité du contenu de ce projet de délibération soit appliquée dans mon arrondissement. Encore une fois, je me fais aussi la porte-parole des directeurs d'école, des directeurs d'établissements petite enfance et des représentants de parents d'élèves.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

**M. Florian SITBON**. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le manque de locaux est un frein majeur au développement des activités associatives. C'est encore plus criant dans certains arrondissements, dont le mien, le 15e, qui manque cruellement de locaux pour les associations.

La Ville de Paris est pleinement engagée auprès des associations pour travailler sur un dispositif qui s'appuie sur le constat de sous-occupation de certains bâtiments de la Ville. Une expérimentation de mutualisation des locaux municipaux est d'ailleurs actuellement menée dans le 14e arrondissement. Depuis novembre 2022, ce sont une vingtaine d'associations qui ont ainsi bénéficié de 1.000 heures d'occupation dans huit écoles de l'arrondissement. Depuis septembre 2023, les E.H.P.A.D. du 14e sont également concernés par cette mutualisation des locaux.

Ce projet de délibération vise à généraliser ce dispositif en harmonisant les pratiques et ainsi à créer un guichet unique transparent et facile d'accès pour les associations.

Si le prêt ou la location de locaux municipaux est déjà pratiqué dans certains arrondissements - dans la plupart, mais pas dans tous, je pense, et avec des géométries différentes -, il s'agit d'avoir une plus grande diversité d'équipements éligibles, d'harmoniser le recensement des salles disponibles et la publicité faite auprès des associations, de définir un processus d'attribution, de sécuriser les occupations associatives et de définir une tarification adaptée pour les associations pratiquant des activités payantes, les activités associatives gratuites étant bien sûr exonérées. Cette tarification visera à couvrir les coûts d'entretien et de maintenance des locaux occupés.

Des craintes ont été exprimées dans différents endroits, dont mon conseil d'arrondissement, et vous les réitérez, Madame la Maire du 5e. Il est à noter que, évidemment, il faudra prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'il n'y ait pas de problèmes de sécurité. Bien sûr, ce sera fait, la Ville y travaille.

Il est également à spécifier clairement que les mairies d'arrondissement auront la main sur le recensement et sur l'attribution de ces locaux. Elles auront la responsabilité de l'identification des locaux municipaux mis à disposition, et établiront un catalogue public disponible sur leur site et en M.V.A.C. Ce sont aussi les maires

d'arrondissement qui attribueront les locaux aux associations en fonction des activités qu'elles comptent mener, afin de proposer aux Parisiennes et aux Parisiens une offre la plus diversifiée possible.

Ce projet de délibération s'inscrit donc directement dans la logique de territorialisation et bénéficiera grandement aux associations pour l'organisation de leurs événements et de leurs activités, que nous sommes fiers de défendre. La logique de partage est évidemment également de bonne économie et la mutualisation est bien sûr dans l'ordre des choses, au lendemain du vote de notre Plan Climat.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir ce dispositif de diversification des usages des bâtiments publics.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Marie-Caroline DOUCERÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite tout d'abord réaffirmer que, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous sommes évidemment totalement favorables à l'ouverture des équipements publics aux associations locales. Nous n'avons eu de cesse de le réclamer, puisque nous manquons considérablement de possibilités d'accueil des associations parisiennes, particulièrement dans le domaine sportif.

La Mairie de Paris répète à l'envi que les mairies d'arrondissement établiront la liste des lieux où pourront se déployer les activités associatives. Pourtant, elles sont les grandes oubliées de ce projet, dont les modalités restent extrêmement floues. Nous aurions pu espérer que l'Exécutif parisien engage en amont de ce projet de délibération une réelle concertation afin que les associations, comme tous les gestionnaires des bâtiments publics, soient pleinement associées.

La diversification des usages a été expérimentée dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, mais, comme souvent avec la Ville, aucun retour d'expérience, aucun bilan ne nous a été communiqué.

Or, ce dispositif se doit de prendre en compte de manière extrêmement pragmatique les particularismes des différents bâtiments publics. Comment peut-on appliquer le même régime aux mairies d'arrondissement, déjà surexploitées, aux structures de la petite enfance, dont les normes d'hygiène sont draconiennes, ou encore aux conservatoires municipaux et aux structures sportives, dont le nombre insuffisant est régulièrement dénoncé et dont les équipements peuvent être fragiles et coûteux ? Quant aux écoles, lors des conseils des établissements scolaires, les parents d'élèves et le personnel enseignant ne cessent d'alerter sur les perturbations engendrées par les occupations multiples. Ces perturbations, il faut le dire, sont déjà difficiles à réguler.

Le projet de délibération n'apporte pas non plus de garantie financière suffisante quant aux modalités précises de reversement aux états spéciaux et de la quote-part financière qui sera allouée aux arrondissements. Qui définira précisément les associations qui bénéficieront ou non de la gratuité ? Comment ne pas créer une rupture d'égalité entre les associations elles-mêmes ?

Autre sujet crucial, comment seront gérés les personnels que vous souhaitez voir mobilisés dans l'ensemble de ces bâtiments publics, alors que la situation des agents de logistique est déjà exsangue ? Comment sera assuré l'état des lieux des sites exploités à l'entrée et à la sortie ? Qui constatera la remise en état de chaque site utilisé ? "Quid" des frais de gardiennage ? Cela a été évoqué précédemment.

Vous l'aurez compris, ce projet de délibération soulève une multitude de questions. L'objectif affiché étant d'accompagner les associations d'intérêt général locales, nous demandons que la Ville de Paris reconsidère ce projet de délibération et inscrive les mairies d'arrondissement au cœur de ce projet, et que les associations soient déclarées et domiciliées dans les arrondissements concernés par leur demande d'usage d'équipements publics.

Le dernier point, particulièrement sensible, porte sur les établissements publics d'accueil de la petite enfance, sanctuaires que nous nous devons de protéger. Nous ne cessons d'en parler dans cette enceinte, les services de la petite enfance sont actuellement débordés et en sous-effectif. Dans ces conditions, les équipes, déjà malmenées, ont beaucoup de mal à assurer leurs missions quotidiennes. Puisqu'il est impensable que ce projet contrevienne à la qualité des services de la petite enfance, avec le groupe Changer Paris, nous souhaitons que soient supprimés à l'article premier les établissements d'accueil de la petite enfance.

En conclusion, je dirais que nous assistons une nouvelle fois à une annonce de l'Exécutif qui n'a pas du tout mesuré les conséquences d'un tel projet sur le quotidien des arrondissements parisiens et de leurs habitants.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, de vous abstenir sur ce projet de délibération, à moins que l'Exécutif accueille favorablement nos amendements qui offriraient une réelle capacité d'agir à tous les acteurs associatifs de proximité.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame DOUCERÉ.

Je comprends de votre intervention que vous avez présenté les amendements de votre groupe ? Mme DATI était inscrite pour les présenter. Votre groupe me confirme qu'elle n'interviendra pas sur ce point. Merci.

Je donne la parole à Johanne KOUASSI, pour vous répondre.

**Mme Johanne KOUASSI.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie toutes et tous pour vos interventions, qu'elles soient enthousiastes ou plus conservatrices, parce que c'est l'occasion de clarifier le cadre qui est proposé dans ce projet de délibération. Je vais briser le suspense tout de suite : il ne s'agit pas de mettre des tripots clandestins dans des crèches.

C'est une approche innovante parce que, nous le savons, à Paris, nous manquons de foncier. Les associations, qui se battent déjà au quotidien pour maintenir des bénévoles et des activités, sont aussi souvent préoccupées par la disponibilité de locaux. Ce projet de délibération vient tout simplement proposer que des équipements municipaux, dont les associations voient d'ailleurs qu'ils ne sont pas toujours pleinement utilisés, soient ouverts à des associations d'intérêt local, au sein de l'arrondissement, ou éventuellement à des partenaires de la Ville qui ont des missions d'intérêt général.

Concrètement, c'est extrêmement complémentaire au dispositif des M.V.A.C., puisqu'il s'agit d'avoir des équipements de proximité. Nous pouvons bien le reconnaître, dire à toutes les associations, même à des associations d'intérêt extrêmement local, d'aller à la M.V.A.C., qui est potentiellement à l'autre bout de l'arrondissement, n'est pas forcément du bon sens. L'objectif est donc de compléter le tissu associatif avec un effort de proximité. De plus, les avis peuvent diverger, mais nous pouvons dire qu'avoir un multi-usage des locaux est aussi la possibilité de faire se croiser des publics différents.

Je souhaiterais revenir sur l'expérimentation dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, qui a permis l'accueil d'activités associatives dans un E.H.P.A.D. C'est extrêmement riche d'un point de vue humain. Au-delà de l'E.H.P.A.D., ce sont tout de même 120 associations qui ont pu obtenir des créneaux associatifs dans des équipements locaux, ce qui a facilité grandement leurs activités.

Concernant les crèches, j'entends les réserves. Pour autant, je ne les partage pas. Surtout, je trouve que cela témoigne d'une méconnaissance de ce qui arrive déjà dans les crèches. Sachez qu'une expérimentation est en œuvre avec des ateliers le samedi matin dans les crèches, gratuits et animés par des associations de qualité, et plébiscités par les familles, y compris par les directrices de crèche. Je trouve donc dommage de fermer d'emblée cette option.

Pour le cadre, il est assez clair. Ce ne sont pas des associations que l'on ne connaît pas, ce sont des associations inscrites à la M.V.A.C., inscrite sur "Paris Asso". Je rappelle que la mairie d'arrondissement valide les inscriptions à la M.V.A.C., elle a donc la main sur les associations inscrites en M.V.A.C. et qui peuvent demander des créneaux, qui leur seront accordés ou non par la mairie d'arrondissement. La mairie d'arrondissement a aussi la charge de recenser les lieux pour lesquels un multi-usage est possible, elles ont donc de la latitude pour le faire ou ne pas le faire dans les crèches.

Si vous êtes favorable à l'accueil d'activités associatives au sein des locaux municipaux, je vous invite à voter ce projet de délibération, puisque le cadre a été défini et qu'il y a une expérimentation. Le but de l'expérimentation est de conserver ce qui fonctionne et de rectifier ou d'abandonner ce qui ne fonctionne pas. C'est un succès dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, y compris dans les crèches. Des précautions ont été prises et font qu'aujourd'hui le service proposé a rencontré son public.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis défavorable de l'Exécutif sur ces amendements.

Je précise, enfin, qu'un amendement technique a été déposé pour corriger une erreur d'écriture dans les considérants.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je commence par mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 100 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 100 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 205, déposé par le groupe Changer Paris, qui, je crois, a reçu un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 205 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 206, déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 206 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 124 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2023, DDCT 124).

### **2023 DTEC 31 - Convention-cadre de partenariat avec "Voies navigables de France" (V.N.F.).**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 31 concernant une convention-cadre de partenariat avec "Voies navigables de France".

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

**M. Emmanuel COBLENCÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à tous, chers collègues.

En 1831, dans son roman "Notre-Dame de Paris", Victor Hugo écrivait : "Paris est née, comme on sait, dans cette vieille île de la Cité qui a la forme d'un berceau. La grève de cette île fut sa première enceinte, la Seine son premier fossé". Les mots de Hugo nous aident à comprendre que Paris, notre ville, notre cité, a été fondée dans cet écrin protecteur qu'est la Seine. Le fleuve fait partie de l'identité de notre ville, et si Paris s'est aujourd'hui étendue bien au-delà de l'île de la Cité, la Seine peut continuer à nous protéger. Elle peut en effet constituer un rempart face à l'urgence climatique en nous ouvrant de nouvelles opportunités d'adaptation, à condition de savoir en prendre soin.

Cette convention avec "Voies navigables de France", V.N.F., qui assure la gestion de la Seine et des canaux parisiens, s'inscrit dans une triple démarche : atténuation de l'impact du changement climatique, préservation des écosystèmes, conciliation de multiples usages sur l'eau. Cette convention vient compléter celle votée ici même il y a tout juste un an avec HAROPA, le gestionnaire des berges et des ports parisiens.

Notre fleuve est un atout dans la lutte contre le changement climatique parce qu'il représente une opportunité de décarboner la logistique urbaine et de limiter le trafic routier. C'est ce qu'ambitionne cette convention par une plus grande intégration et une plus grande valorisation du fret fluvial, un mode de transport logistique qui permet de diviser par cinq les émissions de gaz à effet de serre par rapport au transport routier.

En matière de propreté du fleuve, de logistique urbaine, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques va permettre d'importantes avancées qu'il va s'agir de poursuivre, d'intensifier. L'approvisionnement des chantiers par voie fluviale pour la préparation des Jeux montre qu'il est possible de désengorger la voirie parisienne grâce à un mode de transport plus écologique. L'amélioration de la propreté de l'eau du fleuve, enjeu de santé publique, a également progressé et devrait aboutir à la création de zones de baignade à Paris après les Jeux olympiques. Je n'ai évidemment pas besoin d'insister sur la place exceptionnelle qu'occupera la Seine lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux aux yeux du monde entier.

La Ville de Paris souhaite renforcer sa coordination avec les équipes de V.N.F. pour la propreté de l'eau, pour la protection du vivant, pour l'adaptation de notre ville au changement climatique et avec des mesures de protection des écosystèmes et de restauration de la biodiversité. Cette convention acte ainsi notre volonté de travailler en cohérence avec les différents acteurs qui œuvrent pour la Seine, je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Excusez-moi, j'avais trois autres inscriptions, je suis surpris. Merci, Madame la Maire.

Merci, Emmanuel COBLENCÉ, d'avoir mis en avant cette convention, qui est effectivement importante à bien des égards, vous l'avez dit. D'abord, c'est la première fois que nous passons une convention avec Voies navigables de France pour les enjeux que vous avez rappelés. Ils tournent principalement autour de deux axes.

D'abord, l'amélioration de la qualité de l'eau, pour notre objectif de baignade, mais aussi de faire de la Seine un corridor écologique, tout en y développant la logistique fluviale et la co-activité que l'on peut trouver sur les berges et sur la voie d'eau. Cela peut parfois relever du défi, mais c'est nécessaire pour désengorger les routes, vous l'avez rappelé, puisque c'est cinq fois moins polluant d'utiliser la voie fluviale à tonnage équivalent, mais aussi tout simplement pour avoir une meilleure collaboration avec cet organisme.

Je veux souligner ici la volonté de Voies navigables de France d'aboutir sur cette première convention, qui n'était pas gagnée d'avance. Vous l'avez dit, nous l'avions fait avec HAROPA Port de Paris. Il était important, pour partager nos objectifs, avoir une feuille de route et un calendrier de travail, de partager cette convention.

Je profite de cette prise de parole pour remercier Voies navigables de France ainsi que les services de la Ville de Paris qui ont travaillé à la constitution de cette convention. Je veux vous en rappeler les six objectifs avant de vous appeler à la voter : l'atténuation des impacts du changement climatique, l'adaptation de la Ville et des usages du fleuve au changement climatique, la préservation et la restauration des écosystèmes, le développement des coopérations en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le développement de synergies entre gestionnaires de voies d'eau et la formation, sensibilisation, communication autour de la voie d'eau, et la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, cela nous a aussi permis de mettre en place un système de nettoyage des déchets flottants, qu'il faudra pérenniser au-delà de 2024.

C'est une première convention de trois ans, qui, je l'espère, sera renouvelée avec une ambition sans doute encore supérieure. Dans un premier temps, il nous fallait ce cadre pour travailler de manière opérationnelle et efficace dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi de son héritage, ce qui est sans doute le plus important.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 31).

## **Compte rendu de la 6e Commission.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 6e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Emmanuel COBLENCÉ, président de la 6e Commission.

**M. Emmanuel COBLENCÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 6e Commission s'est réunie mardi 5 décembre dernier. Cette commission fut l'occasion pour notre collègue Thomas CHEVANDIER de nous présenter le bilan des opérations des travaux menés par la DCPA, et ainsi d'illustrer concrètement l'action de notre majorité municipale pour la prise en compte des enjeux climatiques dans certaines réalisations bâtementaires. Vous le savez, de nombreux projets portent sur des écoles et des crèches, c'est peu dire que ces enjeux sont essentiels. Beaucoup est fait, mais il nous faudra aller encore plus loin et encore plus fort à l'avenir sur ces restructurations.

Bien évidemment, cette commission fut aussi l'occasion pour les adjointes et les adjoints de présenter leur budget pour 2024. Rassurez-vous, je ne m'étendrais pas sur ce sujet qui a été au cœur de nos discussions mardi. Permettez-moi simplement de rappeler combien ces budgets démontrent l'engagement de la majorité municipale pour les Parisiennes et les Parisiens en matière d'éducation, en matière de jeunesse, pour les familles. Evidemment, je m'exprime pour la 6e Commission, que j'ai l'honneur de présider.

Je ne pourrai que citer le sujet de la restauration scolaire, pour lequel la Ville de Paris défend un service public de qualité, ou encore l'effort continu pour élargir l'offre d'accueil des jeunes enfants.

La séquence budgétaire est essentielle, mais nous ne négligeons pas non plus sa déclinaison en actes concrets. C'est ainsi que de nombreux projets de délibération ont été examinés lors de cette 6e Commission. Je ne les citerai pas tous.

Pour la délégation d'Hélène BIDARD, je veux parler du projet de délibération DDCT 91 pour des subventions à deux associations pour les permanences associatives dans les trois structures parisiennes de la "Maison des femmes" de l'A.P.-H.P. Sur les sujets éducation et famille, Patrick BLOCHE a évoqué et présenté les projets de délibération portant sur les subventions aux caisses des écoles des 17 arrondissements, et le rapport 2022 sur la restauration scolaire.

Céline HERVIEU nous a détaillé la révision du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. Marie-Christine LEMARDELEY a notamment présenté les subventions à plusieurs écoles d'ingénieurs, dont l'E.I.V.P. et l'E.S.P.C.I. Enfin, Dominique VERSINI nous a présenté les projets de délibération de sa délégation, notamment le DSOL 158, qui prévoit des subventions à des associations dans le champ de la protection de l'enfance.

Voilà donc, chers collègues, quelques-uns des nombreux projets de délibération que nous allons désormais examiner. Je vous souhaite de très bons débats en 6e Commission.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président de la 6e Commission.

### **2023 DDCT 91 - Subventions (80.000 euros) à 2 associations, pour les permanences associatives dans les 3 structures parisiennes de la Maison des femmes de l'A.P.-H.P.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour commencer l'examen des projets de délibération, nous avons le projet DDCT 91 : subventions à deux associations pour les permanences associatives dans les trois structures parisiennes de la Maison des femmes de l'A.P.-H.P.

La parole est tout d'abord à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, être féministe en politique, c'est affronter au quotidien nombre de paradoxes, des injonctions contradictoires, ces pièges intellectuels et psychologiques si bien décrits par la littérature scientifique et militante, ne serait-ce que par Mona CHOLLET et Rose LAMY sur la scène féministe française actuelle.

Les injonctions contradictoires en tant qu'élue, donc. Être là parce qu'on est féministe, mais surtout ne pas être plus militante que la norme admise par l'institution et ses chiens de garde. Subir les grands discours sur l'égalité, mais ne pas avoir le droit de dire trop fort que l'on ne respecte même pas la parité dans certaines instances. Devoir être toujours plus calme, plus polie, plus scrutée, alors que se déchaînent les remarques, insultes et harcèlements sexistes. Ou encore, admirer les poncifs sur l'égalité salariale, mais constater avec effarement les écarts de rémunération, plus encore de pouvoir d'achat, même entre les Conseillers et Conseillères de Paris.

Il y a aussi des injonctions contradictoires plus subtiles, plus cruelles, comme avec le vote de ce projet de délibération.

Le projet de délibération DDCT 91 propose d'octroyer des subventions aux associations qui assurent les permanences dans les Maisons des femmes de l'A.P.-H.P. Il s'agit de 80.000 euros, pour des associations qui assurent des missions d'accueil et d'accompagnement des femmes et des victimes en structure hospitalière.

La première association, nous la connaissons bien, il s'agit d'"Aurore", spécialisée dans l'accueil des personnes en situation de précarité, qui développe ses activités dans plusieurs champs, y compris celui de l'hébergement d'urgence à la suite de violences conjugales. Les deux autres associations concernées sont la "Halte aide aux femmes battues" et l'association "Libres terres des femmes". Elles organisent des permanences d'accueil de proximité, d'écoute et d'accès au droit, et elles sont membres de la Fédération nationale solidarité femmes.

La F.N.S.F., elle, assure entre autres la gestion du 3919. Je vais m'y arrêter un instant, car cela illustre bien l'injonction contradictoire évoquée précédemment.

Le 3919, ligne d'écoute, d'aide d'urgence, d'orientation, d'accompagnement des victimes, n'est pas aujourd'hui un service public. Contrairement à la croyance populaire, c'est une fédération d'associations qui est derrière ce travail titanesque et indispensable, et la F.N.S.F. doit trop souvent se battre pour assurer ses financements.

C'est un débat qui agite souvent le milieu féministe. Comment assurer au mieux l'aide des victimes immédiatement après les violences et sur le long terme ? Faut-il un service public fort de la puissance publique et du poids démocratique ou faut-il plutôt une véritable délégation de service public avec des moyens suffisants de manière pérenne pour ne pas épuiser les aidants dans la chasse aux subventions ? Comment ne pas perdre l'expertise des féministes, des militantes comme des professionnelles, elles qui depuis des décennies aident les femmes et les enfants là où le champ politique les a ignorés ?

Ces questions se posent pour le 3919, mais elles se posent aussi pour les Maisons des femmes.

Je tiens à vous rappeler ce que sont ces Maisons des femmes et à rendre hommage à Ghada HATEM, qui a conçu et ouvert celle de Saint-Denis, un véritable modèle en la matière. Les Maisons des femmes, ce sont ces espaces déjà imaginés par le M.L.F. et décrits dans le magazine du mouvement "Le torchon brûle". Dans les années



1970 déjà, les militantes savaient que, face aux viols, face aux violences conjugales, face à l'inceste, nous avons urgemment besoin d'espaces d'écoute, de soins et de réparation.

Un endroit où les femmes pourraient trouver non pas du jugement et de la remise en cause, mais de l'aide. Une véritable maison quand le foyer était le lieu des violences. Un endroit où elles seraient crues et accompagnées, qu'elles décident ou non de porter plainte. Un endroit où la honte n'aurait plus sa place. Qu'enfin soit disponible à toutes l'alliance entre la bienveillance politique basée sur la connaissance et la reconnaissance des mécanismes des violences, la possibilité de l'expertise et de l'aide médicale, et celle de l'accompagnement social.

Dans les années 1970, elles le savaient. Nous sommes un demi-siècle plus tard.

La Maison des femmes de Saint-Denis, quant à elle, a été fondée en 2016. Cela fait deux quinquennats que l'égalité femmes-hommes est supposément une grande cause nationale. Pendant ce temps, les psychologues, les médecins, les assistantes sociales manquent, dans les hôpitaux comme dans le milieu scolaire, comme dans les commissariats et les gendarmeries. Il faut des mois à Paris pour obtenir un rendez-vous dans les unités médico-judiciaires rattachées à nos hôpitaux.

Ces 80.000 euros pour ces trois associations sont donc absolument nécessaires et absolument insuffisants. Nous ne sommes pas responsables, en tant que Ville de Paris, des siècles de carence, mais, comme le disait Virginia Woolf : "Est féministe toute femme qui dit la vérité sur sa vie". En tant que femme politique, je vous le dis, il y a autant de frustration que de fierté au vote de cette subvention - vote que j'espère pourtant unanime -, parce que ma gratitude envers ces associations est incommensurable. En matière d'accompagnement des victimes, chaque petit pas est encore une révolution.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Raphaëlle RÉMY-LELEU, qui a eu des mots extrêmement justes. C'est un peu difficile d'intervenir après tout ce qu'elle vient de nous dire.

Mes chers collègues, comme je le disais en ouverture de cette séance du Conseil, lutter contre les violences faites aux femmes est une entreprise de longue haleine impliquant des niveaux d'action complexes et des partenariats nombreux et solides. Depuis les années 1970, nous savons qu'il faut offrir des oasis aux femmes qui subissent des violences.

C'est le parfait exemple d'un tel partenariat que nous offrent la Maison des femmes de l'A.P.-H.P. et ses trois structures. Ces lieux dédiés, situés à Bichat, à la Pitié et à l'Hôtel-Dieu, viennent répondre à une difficulté souvent constatée, celle du lien entre les services médicaux et hospitaliers d'une part, particulièrement les services d'urgence et gynécologiques, et l'accompagnement vers la plainte et les droits de l'autre.

Ces lieux fonctionnent pour les femmes qui en ont besoin comme un guichet unique vers un accompagnement diversifié : un guichet sanitaire et médical avec une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle, un guichet social avec des travailleurs sociaux et des associations spécialisées, un guichet juridique avec une permanence qui conseille et oriente et avec des experts de l'aide aux victimes, et, enfin, un guichet judiciaire grâce à une permanence policière permettant le dépôt de plainte.

La simplicité pour les usagères repose en contrepoint sur un montage pluri-institutionnel complexe associant le parquet, le Ministère de l'Intérieur, la Préfecture de police, les différents commissariats de secteur, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, la Ville de Paris et les arrondissements concernés, ainsi que les associations spécialisées qui viennent assurer de nombreux accompagnements grâce à leur expertise dans ce champ.

Les associations "Halte aux femmes battues" et "Libres terres des femmes", membres de la F.N.S.F., se sont associés pour faire vivre les Maison des femmes de l'Hôtel-Dieu et de Bichat. L'association "Aurore", dont on ne présente plus l'action contre l'exclusion auprès des publics les plus vulnérables, propose un accompagnement psychosocial plus particulièrement en lien avec des parcours migratoires compliqués ou/et cumulant plusieurs types de vulnérabilité à la Pitié-Salpêtrière, en collaboration avec l'équipe du centre d'accueil en santé sexuelle et de lutte contre les violences.

Les bilans d'activité de ces structures démontrent leur intérêt et la nécessité de développer au-delà les moyens d'accueil et d'accompagnement. En 2022, ce sont 108 femmes qui ont été accompagnées à Bichat, 121 à l'Hôtel-Dieu, et 96 à la Pitié.

Comme l'a démontré le mouvement "#MeToo", le silence commence à peine à se briser sur les violences faites aux femmes. Les besoins qui s'expriment sont nombreux, immenses, et nous devons être capables d'y répondre pour créer les conditions qui permettront à toutes les autres femmes de prendre la parole et d'accéder à l'aide et à leurs droits. J'espère que nous soutiendrons tous et toutes ces structures de première importance.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci beaucoup.

Chères collègues, je vous remercie pour vos interventions concernant ce projet de délibération sur les trois structures parisiennes dites "Maison des femmes" de l'A.P.-H.P.

Je veux juste redonner quelques éléments chiffrés, les statistiques du Ministère de l'Intérieur qui ont été publiées en novembre dernier, et les chiffres des violences conjugales enregistrés par les services de sécurité en 2022.

Alors que 208.000 victimes de violences conjugales étaient recensées en France en 2021, le chiffre était déjà en hausse de 21 % par rapport à 2020. Le Ministère dénombre maintenant 244.301 victimes de violences commises par leur conjoint ou ex-conjoint en 2022, c'est-à-dire une nouvelle augmentation de 15 %. 87 % des agresseurs sont des hommes. La plupart des victimes ont entre 20 et 45 ans. 66 % des violences enregistrées sont physiques, 30 % verbales et psychologiques, et 4 % concernent des violences sexuelles. À Paris, ce sont près de 6.500 faits de violences conjugales qui ont été portés à la connaissance des services de police en 2022, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2021.

Les violences conjugales doivent alerter également sur les risques de féminicides, et c'est notre première préoccupation. Selon la F.N.S.F., la Fédération nationale solidarité femmes, une appelante sur cinq au 3919 a été victime de menaces de mort par son conjoint ou son ex-conjoint. À ce jour, en France, 100 femmes ont été assassinées dans le cadre conjugal.

Derrière ce chiffre, il y a des visages, des noms, des familles, des amis, des collègues. Il y a des hommes, des auteurs, dont certains étaient déjà connus des services de police quand ils ne faisaient pas eux-mêmes partie des forces de l'ordre - nous avons eu le cas l'année dernière à Paris. Il y a des femmes victimes de violences de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint, dont la société a échoué, de fait, à les protéger.

En mémoire de ces femmes victimes de féminicides, la Ville de Paris a organisé le 25 novembre dernier, pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une cérémonie sur la place en hommage aux femmes victimes de violences dans le 13e arrondissement, avec Jérôme COUMET et toute sa majorité, avec Emmanuel GRÉGOIRE également, le premier adjoint, avec l'Union nationale des familles de féminicides, et avec la Fondation des femmes. Nous avons collectivement rappelé les nécessités et l'urgence que l'Etat débloque des moyens à la hauteur de ce fléau des violences faites aux femmes pour que plus aucun féminicide n'ait lieu.

En attendant, à Paris, nous prenons nos responsabilités. Ce sont 17.255 victimes de violences conjugales qui sont accompagnées par les associations membres de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Depuis 2020, ces victimes peuvent être accueillies dans les trois nouvelles structures spécialisées qui composent, avec d'autres, la Maison des femmes de l'A.P.-H.P. Il s'agit d'une expérimentation très importante que nous vous proposons de reconduire pour la troisième année.

En 2016, j'étais à la Maison des femmes de Saint-Denis, et je me suis battue pour obtenir cette avancée à Paris en termes de prise en charge globale des victimes. Pourquoi ? L'A.P.-H.P. avait des projets et voulait travailler sur la lutte contre les violences faites aux femmes, mais nous avons beaucoup discuté et œuvré pour que la Ville de Paris en soit partenaire, et pour que les associations féministes soient présentes, avec leur expertise, dans ces Maison des femmes, avec la Préfecture d'Ile-de-France, la Préfecture de police, l'A.R.S. et d'autres partenaires de la société civile. De cette façon, dans ces structures, il y aurait une prise en charge globale avec différents professionnels qui ont des compétences variées et qui se structurent autour des femmes victimes, plutôt que d'imposer aux femmes un parcours pour arriver à se sortir des violences conjugales.

Je me suis rendue, à l'occasion du 25 novembre, dans l'une de ces Maison des femmes, et je peux vous dire que, malheureusement, elles ont toutes trouvé leur public. Elles sont pleines, et des plaintes sont prises très régulièrement dans ces lieux, toutes les semaines. Les associations féministes ont un grand apport dans ces lieux, y compris auprès des professionnels de santé qui travaillent dans les Maison des femmes.

Le constat est sans appel. Les femmes victimes de violences y trouvent un soin d'abord face aux conséquences physiques, y compris sexuelles, et en termes de santé mentale. Elles y trouvent aussi un accompagnement social, juridique, et elles peuvent déposer plainte et bénéficier d'ateliers divers pour aider à la reconstruction.

Ainsi, je vous propose de continuer à financer avec la Ville de Paris ces Maison des femmes, dans ce cadre partenarial pluridisciplinaire. Vu le public qui y est toujours présent, j'espère que nous pourrions augmenter cette subvention les années prochaines.

Pour l'instant, nous vous proposons 50.000 euros pour l'association "Halte aide aux femmes battues", en lien avec l'association "Libres terres des femmes", pour les antennes de Bichat et de l'Hôtel-Dieu. En 2022, 108 femmes ont été reçues à Bichat, 121 dans les permanences de l'Hôtel-Dieu. Nous vous proposons également 30.000 euros pour l'association "Aurore" pour son projet d'accompagnement sociopsychologique des femmes victimes de

violences conjugales sur le site de la Pitié-Salpêtrière. Au total, 96 femmes ont pu être reçues dans cette permanence l'année dernière.

Je vous remercie de voter ce beau projet de délibération, et j'espère qu'il pourra prendre de l'ampleur.

Merci beaucoup.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 91). Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en compte de la notion de consentement dans la définition du viol en droit français et à sa prévention.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n<sup>os</sup> 101 et 101 bis sont relatifs à la prise en compte de la notion de consentement dans la définition du viol en droit français et à sa prévention.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez ou vous ne le savez peut-être pas, mais un débat européen a lieu en ce moment même autour de la redéfinition pénale du viol pour y inclure la notion de consentement, dans le cadre d'une directive contre les violences faites aux femmes. Alors que pour la deuxième fois consécutive les droits des femmes sont censés être la priorité de la présidence française, la France, qui ne brille pas par ses résultats en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, est vent debout contre cette proposition, bloque les discussions sur la directive et refuse toute harmonisation européenne de la définition du viol.

Actuellement, en droit français, il faut démontrer la menace, la contrainte, la surprise ou la violence pour caractériser le viol, présupposant un consentement implicite à tout acte sexuel. La Commission européenne, quant à elle, estime à l'inverse que l'absence de consentement devrait être un élément central et constitutif de la définition du viol, étant donné que le viol est fréquemment perpétré sans violence physique ni usage de la force. L'auteur est en effet souvent une personne que l'on connaît, que l'on côtoie au travail ou dans notre cercle amical, et le viol peut même être conjugal. L'agresseur peut aussi s'appuyer sur la sidération de la victime, sur sa vulnérabilité, sur sa précarité, sur des rapports de domination ou sur une contrainte morale.

15 Etats membres de l'Union européenne ont déjà adopté une définition du viol basée sur l'absence du consentement, traduisant le retard et l'incurie de la France en la matière. La France, où 10 femmes sont victimes chaque heure d'un viol ou d'une tentative de viol. La France, où les classements sans suite sont massifs. 74 % des plaintes sont classées sans suite. La France, où seules 0,6 % des plaintes - vous avez bien entendu, 0,6 % - aboutissent à une condamnation.

Face à ces chiffres terribles en termes d'impunité, il est urgent que cesse l'obstruction indécente de la France à l'avancée des travaux de la directive européenne contre les violences faites aux femmes. Les écologistes comptent sur la Mairie de Paris pour interpeller fermement la présidence de la République française.

Je vous remercie.

*(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).*

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame NIAKATÉ, d'avoir présenté ce vœu, que je vais néanmoins vous inviter à retirer au profit du vœu de l'Exécutif.

Je rappelle tout d'abord que, selon l'enquête VIRAGE - que nous avons cofinancée avec la Ville de Paris parce que l'argent mis par l'Etat était insuffisant -, 580.000 femmes sont victimes de violences sexuelles chaque année en France. La CIIIVISE, commission "normalement" indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants - permettez-moi de faire le lien avec l'actualité -, décompte de son côté 160.000 enfants victimes de violences sexuelles.

Alors que les besoins sont exponentiels, les moyens consacrés par l'Etat à la lutte contre les violences sexuelles restent à un niveau honteusement bas, seulement 12,4 millions en 2023. Malgré les déclarations, le Gouvernement refuse de mettre sur la table les politiques publiques et les budgets nécessaires à la lutte contre les violences sexuelles. Par-dessus le marché, le Gouvernement s'oppose de fait à considérer le viol comme un eurocrime. C'est incompréhensible pour un Gouvernement qui a déclaré une grande cause la lutte contre les violences faites aux femmes. Egalement, la moitié des membres de la CIIVISE vient de démissionner pour déplorer la reprise en main de l'instance, jugée trop radicale par le Gouvernement.

Je ne peux pas tout développer en deux minutes, je le regrette, mais des politiques publiques qui mettraient en place l'adage "je te crois, je te protège" sont possibles, et cela, quel que soit l'âge des victimes. Il y a aujourd'hui une "absence de politique globale continue et coordonnée nationalement concernant la grande cause nationale". Ces derniers mots ne sont pas les miens, mais ceux de la Cour des comptes.

Nous travaillons avec Dominique VERSINI à Paris pour mettre en place des politiques concrètes de lutte contre toutes les violences sexuelles.

Je vous remercie, chers collègues, d'avoir déposé ce vœu, de nous avoir alertés, et de permettre au Conseil de Paris de prendre une position. Nous avons longuement évoqué en ouverture du Conseil de Paris l'ensemble des moyens dédiés à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre toutes les violences sexuelles par notre collectivité, et combien ces luttes sont pour nous une priorité.

En conséquence, je vous invite à retirer votre vœu et à voter celui de l'Exécutif, qui demande à l'Etat de s'engager concrètement et radicalement dans la lutte contre toutes les violences sexuelles, en Europe comme en France, en écoutant et en protégeant les victimes, quel que soit leur âge.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu ?

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Il est retiré. Nous voterons bien volontiers le vœu de l'Exécutif.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix le vœu n° 101 bis de l'Exécutif...

Ce n'était pas une explication de vote sur le vœu retiré ? Allez-y, Madame EVREN.

**Mme Agnès EVREN**. - Merci infiniment.

Dans la France de 2023, chaque heure, faut-il le rappeler, 10 femmes sont victimes d'un viol ou d'une tentative de viol, et seulement 1 % des viols sont condamnés. J'ajoute que 74 % des plaintes sont classées sans suite.

Ces chiffres scandaleux doivent tous nous mobiliser. Ils traduisent un système d'impunité des agresseurs sexuels qui est insupportable à notre société, cela a été dit par ma collègue Aminata NIAKATÉ. Il est vrai que le Président de la République avait fait de la lutte contre les violences faites aux femmes la cause prioritaire de ses deux quinquennats. Or, c'est la France qui bloque la directive qui fonde le viol sur le non-consentement, aux côtés d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Des millions de victimes sont abandonnées aujourd'hui à leur souffrance au prétexte d'arguments juridiques, alors que c'est au droit de s'adapter aux victimes, et non l'inverse. La science le prouve, près de trois quarts des femmes pendant un viol sont comme dans une sidération psychique, incapables de crier ou de réagir. La définition du viol fondée sur la menace, la coercition, la violence physique est donc un cliché complètement dépassé, c'est la négation du viol qui fait porter une forme de culpabilité supplémentaire sur la victime.

L'actualité le démontre, il suffit de regarder les réseaux sociaux, où des témoignages bouleversants montrent que la contrainte ou la menace n'existe pas, mais que le consentement n'existe pas non plus. Il est donc absolument vital pour ces femmes que ces viols soient enfin reconnus comme des viols.

Je pense en ce moment même avec gravité et beaucoup de tristesse à toutes ces victimes qui ont traîné toute leur vie le fantôme de leur agresseur et qui étaient confrontées à une telle souffrance que seule la mort a été une issue. Je pense également à la cruauté de notre justice, qui ne les a jamais entendues ni reconnues comme victimes, et qui n'a pas même sanctionné les agresseurs.

Pour toutes ces raisons, avec Rachida DATI, Nelly GARNIER et tous les élus du groupe, nous voterons le vœu des écologistes.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Sauf que, Madame EVREN, ce n'est pas le vœu des écologistes. Il a été retiré. Ce sera le vœu de l'Exécutif.

**Mme Agnès EVREN**. - Nous approuvons complètement la démarche.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 272).

### **2023 DASCO 120 - Caisse des écoles (5e). - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 120 : caisse des écoles du 5e arrondissement, subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, et avenant à la COF 2022-2024.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT. Madame la Maire.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je me retrouve un peu comme un élu otage, victime du syndrome de Stockholm, devant adopter l'attribution de cette subvention à la caisse des écoles que je préside. Monsieur l'adjoint, Dieu sait que nous avons de bonnes relations, mais franchement, attribuer une subvention de 2,6 % à la caisse des écoles du 5e alors que l'inflation est bien au-dessus et que, surtout, la moyenne parisienne est de 10 %, c'est un peu difficile. Si j'ai bien compris les explications de vos services à mon directeur de la caisse des écoles, ce n'est pas une sanction, ou plutôt c'est une sanction-récompense qui "correspond à une situation financière saine".

Je voudrais tout de même rappeler que les augmentations de prix de l'alimentation pour notre caisse des écoles sont de 13 % globalement. Le pain et les céréales, 13,5 %. La viande, 10,6 %. Le lait, le fromage et les œufs, 17,9 %. Les huiles et les graisses, 12,5 %. Il y a évidemment aussi le prix de l'électricité. Chacun sait qu'entre 2022 et 2023 les tarifs de l'électricité ont connu une hausse historique de plus de 30 %, et les fournisseurs d'énergie, même après renégociation, prévoient une poursuite de la hausse de 10 %.

Aussi, même en faisant beaucoup d'efforts de productivité, ce que nous avons fait, tout en déprécarisant tous les personnels sous mon précédent mandat, la hausse des coûts salariaux sera de 11,27 %. Il n'est évidemment pas question de rogner sur notre politique de prime, qui explique qu'il y ait plutôt une bonne ambiance de travail dans nos caisses des écoles. Depuis que je suis maire, il n'y a jamais eu un seul jour de grève.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur l'adjoint, il faut toujours rechercher un juste équilibre entre un effort budgétaire incontournable et le maintien d'un haut niveau qualitatif, mais ce haut niveau qualitatif a un prix.

Dois-je vous rappeler que nous avons été la première caisse des écoles à faire autant de "bio" ? Nous avons encore pratiqué des innovations cette année. Le "bio", chez nous, c'est 80 % des repas et 100 % des goûters. Nous sommes la seule caisse à avoir cinq composantes dans nos menus, tout est en circuit court, et surtout les produits sont cuisinés sur place. Il y a même deux menus végétariens.

Si nous voulons pouvoir poursuivre tous ces efforts, la subvention doit suivre. Je ne demande pas des miracles, mais nous sommes maintenant en difficulté.

Dernier élément, nous prévoyons une diminution des recettes familiales, liée en particulier au fait que le lycée Monod, dont nous assumons les repas, quittera le 5e arrondissement, vraisemblablement, en septembre prochain.

Pour toutes ces raisons, Monsieur l'adjoint, je souhaiterais que vous regardiez avec bienveillance en cours d'année nos demandes de réajustement, parce qu'il n'est évidemment pas question de ne pas adopter ce projet de délibération.

Merci.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Florence BERTHOUT, je vous ai évidemment écoutée avec la plus grande attention. Vous avez apporté dans votre intervention une réponse à votre demande, dans le sens où vous avez dit qu'il fallait voter ce projet de délibération et que, quelque part, il faudrait être vigilant en cours d'exécution budgétaire sur les besoins que cette subvention ne couvrirait pas pour la caisse des écoles du 5e arrondissement.

Vous produisez 570.000 repas chaque année, 13 cuisines sur place, deux repas végétariens par semaine. Bravo à la caisse des écoles du 5e arrondissement. Je vous rejoins dans l'appréciation très positive que, légitimement, vous portez à cette institution que vous présidez.

La subvention augmente pour 2024, mais moins que vous l'auriez souhaité. La caisse des écoles est bien gérée, vous avez donc des réserves. Non pas que cela justifierait une augmentation plus faible que pour d'autres caisses des écoles, mais ces réserves vous permettent d'aborder l'année 2024 de manière sereine par rapport à votre niveau d'activité.

Je vous dis ma totale disponibilité dans le cadre de ce dialogue budgétaire très fluide que nous avons eu, comme en chaque fin d'année, avec les 17 caisses des écoles de Paris. Evidemment, continuons à dialoguer. En tout cas, je resterai attentif aux besoins de la caisse des écoles du 5e arrondissement pour assurer la meilleure restauration possible pour les élèves scolarisés dans cet arrondissement.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 120).

### **2023 DASCO 136 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 136 : subvention de 99.680 euros et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole.

Je donne la parole, pour le groupe Changer Paris, à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'éloquence est le don de la parole, la facilité à bien s'exprimer, on dit d'ailleurs "parler avec éloquence", mais c'est également l'art de persuader par le discours, on parle alors de "l'éloquence politique".

Cela tombe bien, car le projet de délibération dont il est ici question concerne l'association "Eloquentia", qui, depuis 2012, développe un programme éducatif d'intérêt général et propose des formations et des ateliers de prise de parole en public à de nombreux élèves et étudiants. Elle organise également des concours d'éloquence encadrés par des comédiens, des avocats et des experts de l'éloquence. L'association s'est fait connaître par le biais du documentaire de 2016 "A voix haute", réalisé par Stéphane de FREITAS et Ladj LY.

Les stages d'éloquence participent à l'ambition du projet éducatif de territoire, le P.E.D.T., parisien, et 81 % des stagiaires sont des collégiens de 4e et de 3e. Dans la continuité des années précédentes, l'association propose des ateliers d'éloquence ainsi qu'un projet de stage d'une semaine avec une restitution finale à l'Hôtel de Ville. Pour 2024, 33 collèges pourront participer au programme.

Je profite de mon intervention pour saluer le travail de la fondation "Culture & Diversité", qui organise depuis 2010 le "trophée d'impro Culture & Diversité" pour les jeunes, dont la finale des matchs d'improvisation s'est tenue le 19 juin dernier au théâtre Marigny dans le 8e arrondissement. Le trophée d'impro "Culture & Diversité" est fondé sur la pratique du match d'improvisation théâtrale. Il est développé en local par des structures culturelles professionnelles. C'est un programme national d'éducation artistique et culturelle des arts de l'oralité créé en 2010 sous la direction artistique d'Alain DEGOIS, dit "Papy".

Ce fut l'occasion d'une sortie scolaire pour plusieurs classes de CM1 et CM2 du 8e arrondissement, qui ont pu y assister et ainsi être sensibilisés à l'art oratoire et aux concours d'éloquence, formidable outil pour stimuler l'imagination, l'expression personnelle et la créativité.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, la parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci, Madame MALACHARD DES REYSSIERS, pour vos propos, que je vais un peu répéter mais compléter également.

Mes chers collègues, savoir prendre la parole est essentiel. On le voit bien ici dans cet hémicycle, lorsque l'on se parle et que l'on s'écoute, tout se passe bien, mais lorsque l'on se hurle dessus, que l'on se lève et que l'on s'invective, plus rien ne se passe, en tout cas plus rien de constructif ou de positif.

Savoir prendre la parole, c'est ce qui construit notre rapport aux autres. Exprimer les idées, les défendre, instaurer le dialogue, telles sont les clés des interactions entre individus. Le dialogue, c'est l'échange de points de

vue qui va permettre de développer un esprit critique, de déconstruire les préjugés. Le dialogue, c'est ce qui permet d'ouvrir les yeux, d'échapper au sectarisme, au complotisme. Le dialogue, c'est aussi la capacité à écouter la parole des autres pour pouvoir y apporter son opinion, une écoute active pour un échange constructif.

À l'heure des réseaux sociaux et des "fake news", apprendre aux jeunes à prendre la parole est un enjeu majeur. Pour ceux qui n'en auraient pas entendu parler, je leur recommande de regarder en "replay" le documentaire qui a été consacré sur les chaînes publiques à l'entreprise de démolition des cerveaux qu'est le réseau social TikTok.

Apprendre aux jeunes à prendre la parole, c'est tout l'objet de ce projet de délibération. Il vise à reconduire pour 2024 le partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Eloquentia". Cette association, créée en 2019, développe un programme éducatif d'intérêt général en formant des jeunes à la prise de parole en public. L'association propose des ateliers d'éloquence visant à développer l'expression scénique, la structuration du discours, le contrôle de la voix, la respiration, et également un temps de restitution final et un projet de stage d'une semaine intitulé "challenge d'éloquence du Grand Paris".

Ces ateliers s'adressent à des adolescentes et adolescents de 11 à 14 ans, prioritairement en 4e et 3e. 33 collèges sont concernés, pour la plupart en réussite éducative, ainsi que - c'est là que je veux insister - les deux centres d'accueil pour collégiens exclus Patay et Ramponneau. Ces ateliers se déroulent sur les temps scolaires, périscolaires et même extrascolaires grâce à notre dispositif "Tous et toutes au collège, c'est les vacances !".

À travers des formations encadrées par des comédiens, des avocats, des experts, ces collégiennes et collégiens vont donc s'approprier des techniques d'éloquence. Les interventions sont adaptées en tenant des contraintes, des publics et des projets spécifiques de chaque établissement.

Familiariser ces jeunes avec la prise de parole en public renforce leur estime de soi, les aide à reprendre confiance. Savoir prendre la parole en public est une vraie compétence qui s'apprend, se travaille. On le sait, l'aisance dans l'expression orale est souvent un marqueur social et culturel.

Ce partenariat s'inscrit donc pleinement dans les objectifs du plan "Ambition collèges" porté par notre majorité municipale. Il vise à favoriser la réussite éducative de nos collégiennes et collégiens et à réduire les inégalités sociales et culturelles. Il permet aussi et surtout de promouvoir et de transmettre les valeurs de la République en favorisant l'expression et le développement de l'esprit critique des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Ce partenariat a, au fil des années, largement fait ses preuves. Aussi, je vous invite, mes chers collègues, à approuver largement ce beau projet de délibération.

Merci beaucoup.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, chers collègues.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et Dominique KIELEMOËS, de vous être inscrites sur ce projet de délibération qui permet de dire combien il est essentiel de prolonger et d'amplifier notre partenariat avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers et de formations à la prise de parole. Vous en avez très bien parlé, mais j'apporterai quelques précisions rapides.

En 2022/2023, 68 % des collèges concernés sont en réussite éducative. 81 % des participantes et participants sont en cycle 4, ce qui correspond aux classes de 4e et de 3e. Compte tenu du succès rencontré par ces stages et du bilan réalisé, nous avons souhaité élargir l'offre auprès du cycle 3, nous travaillerons ainsi sur les actions passerelles de ce cycle 3 entre le CM2 et la 6e. Vous avez également évoqué les deux centres d'accueil pour collégiens temporairement exclus, Patay et Ramponneau-Belleville.

Une dernière information à vous donner, peut-être. Une partie des finales d'"Eloquentia" aura lieu ici même, dans cet hémicycle, à la fin de l'année scolaire.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 136).

## **2023 DASCO 144 - Communication. - Rapport restauration scolaire 2022.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASCO 144 : communication du rapport restauration scolaire 2022.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vais essayer d'être éloquente dans cette intervention.

Ce rapport de la restauration scolaire parisienne est particulièrement riche, et je salue les équipes qui ont méticuleusement recensé ces informations ainsi que les salariés de toutes les caisses des écoles qui ont un rôle essentiel dans la vie des enfants parisiens. La qualité de la restauration scolaire est une priorité forte de notre Exécutif, nous la portons avec notre entière conviction dans le 12e arrondissement, et je crois que la monographie réalisée dans ce rapport l'illustre particulièrement.

Pour parvenir à un tel résultat, il n'y a aucun secret, il faut d'abord une volonté politique forte, qui est pleinement incarnée au niveau parisien. Je salue ici l'engagement et le soutien constant de Patrick BLOCHE et d'Audrey PULVAR, ainsi que de l'équipe municipale d'arrondissement que je représente aujourd'hui. Il faut également des dispositifs de financement ambitieux, localement, nationalement et, au-delà, il faut savoir les mobiliser.

Nous avons également le devoir, en tant que présidentes et présidents de caisses des écoles, de pousser à la formation de l'ensemble des agentes et agents pour être encore plus ambitieux pour une alimentation durable et saine pour nos enfants. Ils doivent être alimentés en information pour embrasser l'importance de cette cause et réaliser l'importance et la portée de leur engagement quotidien.

Ces ingrédients permettent à la caisse des écoles du 12e d'atteindre des résultats particulièrement avancés, et je les salue.

La participation de la caisse du 12e au programme "Lait et fruits à l'école" de l'Union européenne permet par exemple, avec le soutien de "FranceAgriMer", de proposer 100 % de fruits issus de l'agriculture biologique sur le temps du déjeuner. En lien avec le nouveau Plan Alimentation durable parisien, la mairie du 12e va encore renforcer l'achat de denrées issues de circuits de proximité et de l'agriculture biologique, avec un objectif de 100 % d'alimentation "bio" et durable dans les cantines du 12e d'ici 2026. Nous avons déjà dépassé les 85 %.

Avec le soutien de la Ville de Paris et, notamment, des subventions de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, la caisse des écoles du 12e est également largement avancée dans la démarche de sortie du plastique. Cela passe par plusieurs mesures, dont la suppression du film alimentaire pour l'emballage des sandwiches lors des sorties, l'arrêt des bouteilles d'eau individuelles pour les pique-niques et la fourniture d'une gourde par les familles, le changement des planches à découper pour des nouveaux modèles en verre, l'arrêt de la vaisselle jetable en cas de panne de lave-vaisselle, et bien évidemment le déploiement de nos fameux plateaux inox.

Les plateaux compartimentés en inox illustrent parfaitement ce que peuvent produire la volonté politique, l'envie des équipes de la caisse et l'appui sur une expertise et un savoir-faire de l'industrie française. Ces plateaux, développés en collaboration avec les équipes de Guy Degrenne et fabriqués en France, en Normandie, sont désormais déployés dans la totalité de nos 41 écoles et dans quatre de nos collèges. L'objectif est bien de doter les collèges restants d'ici la fin de la mandature.

La collecte des déchets alimentaires est la seconde illustration parfaite de ce que produisent la conviction écologique, la volonté politique locale et l'engagement du personnel, associés aux aides nationales et régionales, aux bonnes volontés des partenaires et établissements scolaires engagés. Dans le 12e, 100 % des établissements scolaires sont concernés par la collecte des déchets alimentaires.

Le 12e arrondissement est le premier arrondissement de Paris à avoir avancé la collecte des déchets alimentaires dans l'ensemble des écoles et collèges sous sa responsabilité. Dans cette optique, nous avons aménagé des zones de tri dans les cantines, et nous avons adapté ces tables de tri afin qu'elles soient le plus ergonomique possible pour les convives et les agentes et agents, et en adéquation avec le débarrassage des plateaux en inox.

Les tables de tri déjà en place seront réaménagées dans le but d'optimiser la valorisation des déchets avec le recyclage des emballages individuels vides. L'objectif d'un tel réaménagement, combiné à un accompagnement et à une formation de l'ensemble des convives, enfants, adolescents et adultes, permettra de tendre vers un recyclage de 100 % des déchets. Cette réussite n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide précieuse du SYCTOM et des subventions de la Ville, et plus particulièrement de la DASCO et de la DEVE.

Nous poursuivons notre politique de restauration scolaire ambitieuse ces trois prochaines années, et nous avons engagé en cette année 2023 une évolution des goûters récréatifs servis dans les écoles. En complément de la transition vers l'utilisation de conditionnement multi-portions en lieu et place des conditionnements individuels, nous avons mis en place des fournitures exclusives de fruits frais issus de l'agriculture biologique depuis septembre 2023. Vous l'aurez compris, dans le prolongement de ces améliorations, nous avons également exploré la possibilité de proposer des produits laitiers frais "bio" dans les goûters récréatifs, en alternance avec le lait "bio" déjà servi en boisson.

À la rentrée 2024, le dernier collège du 12e non encore desservi par la caisse des écoles intégrera son périmètre et pourra aussi bénéficier de la même offre de restauration scolaire et de qualité.



**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Madame la Maire, il faut conclure. Merci.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Je tiens à saluer néanmoins ici le travail de Grégory MACRIPO, Mirèn BONNOT et l'ensemble des équipes de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, qui portent ces transitions à nos côtés...

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - C'est trop long, c'est trop long.

Je donne maintenant la parole, pour le groupe PEC, à M. Emmanuel COBLENCÉ.

**M. Emmanuel COBLENCÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce rapport annuel est l'occasion pour moi de saluer le travail mené tout au long de l'année par les 17 caisses des écoles parisiennes et par les 3.000 agents qui y travaillent au sein de nos arrondissements. Derrière les 150.000 repas qui sont préparés chaque jour, il y a bien sûr des femmes et des hommes - en l'occurrence, surtout des femmes - qui se mobilisent chaque jour pour que nos enfants puissent bénéficier d'un repas sain et équilibré. Je souhaite ici les en remercier.

Je remercie également les maires d'arrondissement, qui président les caisses des écoles et s'engagent ainsi pour le bien-être des enfants lors des repas scolaires.

Notre majorité a engagé depuis plusieurs années une politique ambitieuse afin de garantir aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes de bénéficier d'un repas de qualité. Ces ambitions, nous continuons à les porter malgré l'augmentation continue des charges de fonctionnement qui pèse sur les caisses des écoles. Cette augmentation est d'abord due aux différentes crises que nous subissons tous depuis plusieurs années, crises économiques, géopolitiques, qui impactent directement le coût des denrées alimentaires, de l'ordre de 21 %, et le coût des fluides.

Les caisses des écoles connaissent également une hausse des frais de personnel, conséquence de l'intégration des mesures décidées par le Gouvernement. Ces mesures sont évidemment nécessaires, mais elles sont à la charge des collectivités.

Dans un souci de justice sociale toujours au cœur de nos politiques, notre majorité a fait le choix de ne pas faire peser sur les familles parisiennes l'augmentation de ces charges. Il faut le répéter inlassablement, il n'y a pas à Paris d'augmentation des tarifs de cantine. Ce n'est pas le cas dans toutes les communes de France, loin de là. C'est un choix qui pèse inévitablement sur notre budget, mais c'est un choix fort que nous assumons, comme nous assumons d'avoir mis en place une tarification sociale qui permet à de nombreuses familles de pouvoir bénéficier de la cantine. N'oublions jamais qu'à Paris, comme ailleurs, le repas fourni à la cantine est pour certains élèves le seul repas équilibré de leur journée.

La restauration scolaire est donc un sujet majeur pour notre collectivité, qui prend cette responsabilité très à cœur. A travers le troisième Plan Alimentation durable, porté par Audrey PULVAR, avec Patrick BLOCHE, nous nous engageons à tendre vers le 100 % durable dans les assiettes de nos enfants à l'école, et à privilégier les produits locaux et de saison. Nos produits sont de plus en plus issus de circuits courts. Nous développons également des repas végétariens, deux par semaine, pour le bien de la planète et pour la santé des enfants. Nous nous engageons aussi dans la lutte contre le gaspillage pour la valorisation des déchets alimentaires, et nous aurons supprimé l'usage du plastique d'ici 2026.

Je ne peux évidemment dresser un tableau exhaustif de toutes ces avancées. Nous sommes sur le bon chemin, celui de l'avenir des enfants, il nous faudra bien sûr continuer et intensifier.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup à Emmanuelle PIERRE-MARIE et à Emmanuel COBLENCÉ pour leurs interventions permettant d'illustrer l'intérêt de ce rapport sur la restauration scolaire.

Année après année, ce rapport montre à voir les multiples enjeux que porte la restauration scolaire et la place qu'elle occupe dans la vie des familles parisiennes. Cette place est capitale pour les plus modestes, car, Emmanuel COBLENCÉ vient de rappeler, pour un certain nombre d'enfants, le repas servi dans les écoles est leur seul repas équilibré de la journée.

Manger à sa faim, manger de façon saine et équilibrée, et ce, pour la somme de 13 centimes d'euros, le tarif le plus bas, voilà ce que permet ce modèle de la restauration scolaire à Paris. Il est le fruit d'un travail, celui des femmes et des hommes qui travaillent dans les caisses des écoles et celui des maires d'arrondissement qui sont les présidentes et présidents de ces caisses, dont je salue ici l'engagement.

Ne croyons pas un seul instant que cela irait de soi. Ce modèle de la restauration scolaire parisienne est aussi l'expression d'une volonté politique, et tout particulièrement celle de la majorité municipale depuis plus de 20 ans. Je

rappelle combien il a fallu se mobiliser pour imposer un tarif unique pour l'ensemble des arrondissements, tarif qui est différencié en fonction des revenus des familles.

L'alimentation, le droit à l'accès à la nourriture, voilà une question éminemment politique. Ce n'est pas Audrey PULVAR qui me démentira. Je tiens ici à saluer son engagement et sa détermination à pousser la cause d'une chaîne alimentaire plus respectueuse des sols, de l'eau, de l'air, capable de fournir des alimentations saines et équilibrées. La transcription de cette ambition est ce beau document, le Plan Alimentation durable 2022-2027, que nous avons voté en juin 2022.

Rappelons de quoi nous parlons et ce qui est rappelé dans ce rapport. Une dépense de fonctionnement globale de près de 152 millions d'euros, avec 55 millions d'euros de recettes familiales. Il faut que vous sachiez, chers collègues, que la subvention de la Ville de Paris versée aux caisses des écoles était de 78 millions d'euros en 2019, et qu'elle sera de 116 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de près de 50 %. Cela montre l'effort qui est fait par la Mairie centrale. Le pouvoir d'achat des familles parisiennes est préservé avec le gel souhaité par Anne HIDALGO, Maire de Paris, des tarifs de la restauration scolaire, malgré une forte inflation des fluides comme des denrées alimentaires.

3.318 agents œuvrant pour assurer le service public de la restauration scolaire, 88 % de ces agents étant des agentes. Près de 90 % des élèves des écoles primaires inscrits, et 69 % des collégiens, avec une fréquentation en hausse en ce qui concerne les élèves en école primaire. 22 millions de repas servis. L'intégration progressive des collèges en restauration autonome dans le périmètre des caisses des écoles, 34 collèges intégrés à la rentrée 2023, et les 3 collèges restants à la rentrée 2024. Deux nouvelles cuisines centrales en cours en 2022, Souzy dans le 11e et Baudricourt dans le 13e, prévues pour l'été 2023.

La création au sein du service de la restauration scolaire de la DASCO d'un poste dédié au projet d'éducation, à l'alimentation durable. La poursuite d'un processus de rationalisation des achats avec la création d'un groupement de commandes. Evidemment, dans le 18e arrondissement, la poursuite de la remunicipalisation et de la restauration scolaire conduite avec détermination par Eric LEJOINDRE, renforçant ainsi la vocation de service public de la restauration scolaire à Paris.

Je pourrais multiplier cette liste d'ambitions et d'actions des plus générales aux plus concrètes.

Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble de celles et ceux qui font vivre cette restauration scolaire à Paris, qu'il s'agisse des élus du service de la restauration scolaire de la DASCO ou des agents dans les caisses des écoles. Je pense que nous pouvons collectivement, sur tous les bancs de cette Assemblée, être fiers de ce service public de la restauration scolaire à Paris.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

### **2023 DASCO 146 - Classes à projets artistiques et culturels. - Contribution municipale (49.982,50 euros) et convention annuelle avec l'Académie de Paris.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 146 : classes à projets artistiques et culturels, contribution municipale et convention annuelle avec l'Académie de Paris.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSEL pour le groupe Paris en commun.

**Mme Colombe BROSEL**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Arrêtons-nous quelques instants sur ce beau projet de délibération qui mérite de ne pas passer sous les radars de notre Conseil de Paris, parce qu'habituel, récurrent. C'est un beau projet de délibération qui permet de faire vivre l'éducation artistique et culturelle à Paris et l'éducation artistique et culturelle pour les petits Parisiens.

Je cite la circulaire du Ministère de l'Éducation nationale : "L'éducation artistique et culturelle doit être intégrée dans la pratique scolaire comme une dimension fondamentale de la formation des élèves". Oui, cette éducation artistique et culturelle à l'école est une priorité. C'est une priorité pour lutter contre les inégalités sociales, culturelles, scolaires, et permettre de développer chez tous les élèves, tous les enfants, le goût de la culture dans toute sa diversité.

A Paris, vous avez fait le choix, depuis longtemps, de soutenir financièrement, mais également en termes d'organisation, les classes à projets artistiques et culturels, qui permettent à plus de 3.000 élèves de maternelle et de primaire de suivre des projets artistiques et culturels. 175 classes dans des établissements répartis géographiquement à Paris.

Ce projet de délibération permet de soutenir à parité, vous l'avez dit, Madame la Maire, des projets financés et par le Rectorat de Paris et par la Ville de Paris pour presque 50.000 euros, ce n'est pas rien.

Des projets qui sont variés dans leurs orientations, dans le choix des intervenants, le choix des associations, qui reposent sur la participation et l'engagement, puisque la participation d'enseignants volontaires, et permettent de

favoriser l'accès de toutes et tous à la culture pour développer la curiosité, l'esprit critique, le goût et la pratique de la culture.

C'est bien sûr ce triptyque, rencontres avec des intervenants, des artistes ; le faire, avoir une pratique artistique et culturelle ; aller à la découverte, à la rencontre de l'ensemble des richesses que possède notre ville et permettre à l'ensemble des élèves de le faire, que cette belle politique d'éducation artistique et culturelle est adossée.

Je les cite et je terminerai évidemment rapidement. Quelques projets, qui dans le cadre de ce projet de délibération sont soutenus dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Le projet Opéra Magny tout d'abord pour plus de 230 élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école Colette Magny. C'est un projet qui a été initié l'année dernière et permettra à ces élèves de participer à des opéras et classes chorales, à la fois en termes d'écriture et d'interprétation, et qui ira de pair avec des rencontres avec des compositeurs et un travail plus général mené par les enseignants d'histoire, de lecture, d'art visuel, d'histoire des arts, d'éducation morale et civique. Comme vous voyez à partir d'un tel projet, on peut en effet travailler sur tout.

J'avais envie de citer celui-là, mais il y en a tant d'autres. Je voulais vraiment à cette occasion resaluer notre engagement pour l'ensemble des petits Parisiens vivant dans une ville dans laquelle les richesses culturelles sont abondantes, mais dans laquelle faire en sorte qu'elles soient accessibles et à portée de tous est un combat permanent. Ce combat continue et est mené sans tambour ni trompette, mais c'est celui qui permet d'accompagner les enfants et d'en faire de beaux citoyens de demain.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, chère Colombe BROSSEL.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL, de vous être inscrite sur ce projet de délibération. Vous en avez merveilleusement parlé, mais il faut dire que vous connaissez particulièrement bien le sujet. D'abord, pour avoir été adjointe aux affaires scolaires du Maire de Paris en des temps pas si anciens que cela, et pour vous investir désormais au Sénat sur les enjeux à la fois éducatifs et culturels.

Les classes à P.A.C., comme on les appelle, c'est un dispositif qui est né au tout début des années 2000. Il était au cœur du projet que portait à l'époque Jack LANG comme Ministre de l'Education, et Catherine TASCA comme Ministre de la Culture, qui a été un grand plan de revitalisation de l'éducation artistique et culturelle, qui hélas, au fil des alternances, n'a pas connu la même volonté politique.

En tout cas, à Paris les classes à P.A.C. s'inscrivent dans ce dispositif qui vise à promouvoir l'éducation artistique et culturelle. Je salue à cette occasion l'apport très conséquent que nous a apporté la Mission d'Information et d'Evaluation animée par Nathalie MAQUOI et Catherine IBLED.

Ces classes à P.A.C. s'inscrivent totalement dans le cadre de notre projet éducatif de territoire. Elles concernent 21 projets de maternelles, 36 projets d'élémentaires. 3.017 élèves en bénéficient, c'est un financement à parité entre l'Académie et la Ville. 100.000 euros en tout dont 50.000 euros côté Ville, voilà de l'argent, si j'ose dire, de l'argent public bien dépensé.

Ces classes à P.A.C., qui ont lieu sur temps scolaire, s'inscrivent dans ces dispositifs où, comme vous le savez, nous ne manquons pas d'énergie et de moyens pour que l'E.A.C. soit également portée sur temps périscolaire ou extrascolaire, évidemment lors des temps d'activité, lors des centres de loisirs, ou grâce à l'apport de nos professeurs de la Ville de Paris, notamment en musique et en arts plastiques.

Un peu comme on peut être fier de la restauration scolaire à Paris, soyons collectivement fiers de l'éducation artistique et culturelle à Paris.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 146).

## **Souhais de bienvenue.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous allons saluer la présence des étudiants de Sorbonne Paris Nord, qui sont à la tribune. Ce sont des étudiants en master 1 santé, populations, territoires, et nous les remercions de leur présence.

## 2023 DDCT 87 - Suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre des articles L. 2122-22, L. 3211-2 et 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 87 : suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre des articles L. 2122-22, L. 3211-2 et 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales.

Je donne la parole à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

**M. David ALPHAND**. - Merci, Madame, pour ce projet de délibération qui paraît aride juridiquement, mais je suis très surpris d'être le seul à intervenir dessus. Je pensais que ce projet de délibération, s'il était travaillé, allait susciter l'intérêt et éveiller l'attention de l'ensemble de nos groupes politiques.

La réalité est qu'il s'agit d'un projet de délibération très important, même si l'Exécutif municipal cherche, par tous les moyens, à le masquer. Je lirai simplement cette phrase, car elle est très courte, autant l'Exécutif municipal nous a habitués à faire très long sur de petits sujets, à présenter le 53e Plan Climat, le 46e plan on ne sait pas quoi, mais quand il y a des projets de délibération importants, l'Exécutif municipal sait aussi faire dans la concision, la sobriété, voire davantage.

Comme il s'agit de trois paragraphes simplement et qu'ils sont particulièrement sibyllins, je vais lire l'un d'entre eux. "Dans ce cadre, les directions de la Ville préparent et mettent en œuvre les décisions et arrêtés pris dans chacun de ces domaines. Conformément à l'article L. 2122-23, la Maire doit rendre compte au Conseil de l'exercice de ses délégations". Très sincèrement, si quelqu'un comprend de quoi il s'agit, il faut qu'il joue au loto, il aura eu de la chance aujourd'hui.

De quoi s'agit-il ? On va essayer de comprendre. D'abord, d'une information parcellaire donnée dans cet exposé des motifs. Quand on dit, "la Maire doit rendre compte de ses délégations au Conseil" et que l'on cite un article du Code général des collectivités territoriales, il faut le faire dans sa totalité et pas escamoter une partie de l'article du Code.

Que nous cet article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ? Il dit que la Maire de Paris a une obligation, à savoir rendre tous les mois compte des délégations qui lui ont été accordées par notre Conseil.

Voilà ce matin l'Exécutif municipal, qui bénéficie de ces délégations depuis le mois de juillet 2020, qui se réveille tout d'un coup et nous dit : ce matin, on va vous présenter un petit bilan des délégations qui ont été accordées à la Maire de Paris. Ce n'est pas cela le droit. Le droit, c'est tous les mois.

Il faudra nous expliquer pourquoi, comment on en arrive là, et pourquoi une nouvelle fois la Ville de Paris se retrouve dans l'illégalité la plus absolue.

En plus, on nous propose dans ce projet de délibération de dire, finalement, on va essayer de régulariser plus ou moins les choses et on fera un compte rendu une fois par an. Le droit, ce n'est pas une fois par an non plus, donc on votera contre naturellement. Le droit, c'est tous les mois.

Maintenant, on va essayer de voir au fond. Jusqu'à présent, on a parlé de la règle de droit, mais cela concerne quoi ces délégations ? Cela concerne des choses relativement importantes. Certaines assurances qui peuvent être passées, certains contrats, certains marchés qui peuvent être passés directement par la Maire de Paris sur délégation de notre Conseil.

Cela concerne aussi des voyages. Ces voyages doivent être validés par notre Conseil, c'est le droit. Je vous renverrai, il y a énormément d'articles de doctrine et même une décision intéressante du Conseil d'Etat de 2006, département des Bouches-du-Rhône, pour ceux que cela intéresserait.

Quand la Maire de Paris part en voyage, et même à Tahiti, elle doit en demander l'autorisation à notre Conseil. Pour ses adjoints, elle a une petite marge de manœuvre, grâce à la délibération que nous lui avons concédée en 2020, elle peut décider d'elle-même.

Mais entre-temps, il y a eu une petite modification législative, je parle à M. BLOCHE qui est un fin juriste, cela s'appelle la loi 3DS de février 2022. Dans cette loi, que dit-on ? Le législateur, dans sa grande sagesse, dit : "le Maire peut donner des mandats spéciaux pour ses adjoints quand ils partent en voyage".

Je suis allé regarder dans l'annexe de ce projet de délibération, j'ai cherché en particulier le nom de M. RABADAN, je pensais qu'il avait un mandat spécial, puisque c'est lui qui est allé sur la plage à Tahiti quand Mme HIDALGO avait autre chose à faire lors de son escapade. Je n'ai pas trouvé le nom de M. RABADAN.

Vous allez probablement nous l'expliquer, car c'est un point de droit très important, qui permettra d'éclairer y compris des débats que nous avons commencé à avoir au mois de novembre dernier et auxquels Mme HIDALGO n'a pas répondu. Merci.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE. Je vous signale qu'il ne s'agit pas d'un projet de délibération, mais d'une communication.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Il s'agit d'une communication DDCT 87, suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris, au titre d'un certain nombre d'articles du Code général des collectivités territoriales.

Je n'ai pas souvenir, David ALPHAND, que vous nous ayez interpellés ou que vous ayez interpellé la Maire de Paris depuis le mois de juillet 2020 sur l'absence de ce rapport. C'est donc un pas nouveau que nous accomplissons dans le cadre de ce que nous impose le Code général des collectivités territoriales, mais incontestablement un pas nouveau dans un souci de transparence.

La Maire doit rendre compte de l'exercice de ses délégations à chacune des réunions du Conseil. J'en conviens volontiers. Vous avez un document qui regroupe une période de trois ans, de juillet 2020 à juillet 2023. De ce fait, je m'engage, au nom de l'Exécutif, à ce que nous ayons une périodicité plus forte, plus importante. Faut-il le faire à chaque réunion du Conseil ou une fois par an ? Je pense qu'une fois par an suffira, mais je suis ouvert à tout échange sur ce point.

C'est un rapport qui fait 150 pages, particulièrement ardu, de ce fait particulièrement intéressant aussi. Pour le rendre lisible, on l'a regroupé en cinq rubriques : urbanisme et environnement, patrimoine et domaine ; budget et finance, marchés publics ; actions en justice ; services aux Parisiens ; actions sociales, scolaires et culturelles. Cela concerne beaucoup de directions. C'est une sorte de panorama de l'action publique à Paris, on y retrouve notamment toutes les préemptions pour créer du logement social. Je pense que l'opposition a lu ce document avec épouvante en se disant, c'est horrible toutes ces préemptions pour créer du logement social !

De la même façon, évidemment, il est intéressant de noter, à travers toutes ces délégations, combien il s'agit de poursuivre un intérêt général qui est celui des Parisiennes et des Parisiens.

Les voyages, les autorisations que nous devrions donner à la Maire de Paris pour voyager, les mandats spéciaux à ses adjoints, c'est totalement hors sujet. Vous avez essayé de les raccrocher pour faire vivre une polémique qui n'intéresse aujourd'hui que vous-même, c'est heureux qu'elle n'intéresse que vous-même, merci.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Cela a été rappelé, s'agissant d'un suivi, il n'y a pas de vote.

## **2023 DFPE 165 - Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFPE 165 : appel à projets : accompagner les parents d'adolescents.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les sujets de préoccupation entre les parents et les enfants de tout âge à Paris sont tout d'abord la scolarité et la communication intrafamiliale. Une étude l'a récemment confirmé.

Concernant les adolescents, c'est la problématique de la prévention qui apparaît comme un besoin de premier ordre. En effet, les réseaux sociaux jouent un rôle dramatique dans le quotidien des adolescents et les occupations proposées, d'où la question sur l'accompagnement des familles d'"ados" comme : comment mobiliser les élèves après l'école ? Comment maintenir leur intérêt en classe jusqu'au troisième trimestre ?

Les émeutes de juin ont démontré qu'il était urgent de renouer avec un vrai soutien scolaire après la sortie des classes.

Ce projet de délibération concerne donc une subvention de 80.000 euros à 13 associations, ainsi que des conventions pour leurs 16 actions d'accompagnement des parents d'adolescents.

En partenariat avec la C.A.F., la Ville de Paris a lancé un appel à projets pour proposer aux parents des idées supplémentaires, avec pour objectif de toucher 1.600 familles, dont certaines avec des enfants adolescents en situation de handicap.

Ces projets concernent tout Paris et sont susceptibles de toucher des familles du 8e par exemple, parmi lesquels l'association "Enfine", qui propose des groupes de parole en mairie d'arrondissement pour les parents d'adolescents concernés par les troubles alimentaires. Il y en a de plus en plus.

Ensuite, la Ligue française pour la santé mentale, qui par le biais d'ateliers pères/enfants concernera le sujet de la séparation et des ruptures de relation entre les parents et les "ados", malheureusement il y en a encore de plus en plus.

L'association "Quokka" animera des ateliers entre parents, ou parents/enfants, pour essayer de rapprocher les parents en rupture de communication avec leurs "ados", qui passent 24 heures sur 24 sur les réseaux sociaux.

Enfin, la Maison des adolescents proposera des groupes de parole de parents et des conférences-débats.

Même si souvent, les activités proposées par les associations mériteraient d'être plus amplifiées, elles n'en restent pas moins utiles, voire nécessaires.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL pour le groupe PEC.

**Mme Colombe BROSSEL**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Difficile après Delphine MALACHARD DES REYSSIERS de ne pas répéter ce que vous avez très bien dit, chère collègue.

Ce qui est intéressant dans ce projet de délibération, je crois que cela a été salué sur les bancs de l'opposition municipale, ce qui devrait nous conduire, cher Patrick BLOCHE, à un vote à l'unanimité, c'est qu'il s'agit d'un bel exemple de comment se fabrique une politique publique.

Une politique publique se fabrique à partir de l'identification de besoins. En effet, les élus que nous sommes, parce que nous sommes en lien avec les habitants, en lien avec les associations, avec les services publics, nous sommes capables de faire émerger des demandes, des besoins, des sujets qui méritent attention en termes de politique publique. C'est le fait de confier à l'APUR la capacité à objectiver ces besoins. C'est aussi cela qui fait que de la bonne politique, cela n'est pas fait sous le coup de l'émotion ou du sentiment. C'est étayé par des données beaucoup plus solides.

En effet, l'APUR a été mandatée, en avril 2022, pour effectuer puis rendre une étude qui s'appelait "Familles, mode d'accueil et parentalité à Paris". Elle a été réalisée auprès de plus de 3.000 parents et a permis de mettre en lumière les attentes et besoins des familles parisiennes. Chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, vous les avez listés.

A partir de cela, élaboration d'un appel à projets avec un partenaire important, évidemment sur les sujets de parentalité et en l'espèce de parentalité d'adolescents, d'accompagnement des parents d'adolescents avec cet appel à projets qui manifestement correspondait à un besoin aussi pour celles et ceux, je pense aux acteurs associatifs ou institutionnels, qui souhaitent contribuer, participer et répondre à ce besoin, puisque plus de 40 projets ont été initiés.

40 projets sur lesquels 16 sont aujourd'hui retenus et inscrits dans ce beau projet de délibération, qui est pour tout Paris, parce qu'il y a des projets très inscrits dans des arrondissements, comme il y a des projets à l'échelle de plusieurs, ou de tout Paris, qui pourront accompagner les parents d'adolescents. Ce, avec des angles de travail très spécifiques pour certains d'entre eux, je pense notamment à des projets qui pourront permettre d'accompagner les parents d'adolescents en situation de handicap, comme un travail auprès des pères d'adolescents notamment en rupture familiale, on va dire cela comme cela, comme des projets qui sont plus généralistes, si vous me permettez cette expression.

Ces projets s'insèrent, je terminerai peut-être par là, dans une offre déjà existante à Paris, qui était une offre d'accompagnement pour les parents d'adolescents, portée par des professionnels, portée par le service public municipal, portée par des associations qui travaillent sur tous ces sujets et permettent de revendiquer le fait que Paris a été labélisée, couronnée, intronisée "Paris ville amie des enfants".

Je crois que nous sommes en train de construire pas à pas le fait que Paris soit la ville amie des adolescents et que l'on ait toute sa place comme adolescent à Paris pour y participer, y construire son identité, y construire sa vie et pouvoir accompagner les parents des adolescents.

Merci pour ce beau projet de délibération.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI, pour le groupe PEC également.

**Mme Maya AKKARI**. - Mes chers collègues, reconnaissons-le, à l'époque moderne, de nombreuses familles françaises sont démunies avec leurs enfants, petits, "ados", et jeunes adultes. Ce problème ne concerne malheureusement pas que les familles des grandes villes comme Paris, mais aussi des zones périurbaines et rurales. Force est de constater qu'il est accentué avec la venue des smartphones et l'explosion des réseaux sociaux, ainsi que l'augmentation exponentielle des conduites à risque chez nos jeunes : mise en danger, consommation de drogue, tentative de suicide, fugue, expérience dangereuse, etc.

N'oublions pas que lorsque nous offrons à notre enfant de 11-12 ans un smartphone qui vaut 200, 300, voire 1.000 euros, nous lui ouvrons les portes d'un monde ultralibéral non régulé. L'enfant a dans ce cas en main un capital et accès à tout un monde commercial dérégulé et non contrôlé. Il est à la merci de personnes malveillantes, de prédateurs qui tous, tels des renards libres dans un poulailler libre, manipulent les enfants et les jeunes adultes et les exploitent. Ces situations sont vécues par les familles de tous les milieux sociaux.

Les enfants, les "ados", les jeunes adultes qui se mettent en danger, qui sont en danger et mettent les autres en danger, ne se limitent pas aux casseurs des "manifs" ou aux bagarres de fin de fêtes de villages, mais se trouvent malheureusement dans toutes les familles dans la diversité de leurs milieux sociaux.

Fort heureusement et surtout depuis le Covid, des dispositifs d'aide aux familles émergent comme le propose ce très beau projet de délibération, qui nous invite à voter une subvention de 80.000 euros à 13 associations qui agissent sur tout Paris, dont les 13e, 18e, 17e, 16e, 15e et 20e arrondissements.

Ce projet de délibération montre bien la différence entre la droite et la gauche sur les politiques familiales. Tu le disais, ma chère Colombe, tout à l'heure.

A droite, Mme BERGÉ, Ministre de la Famille, propose de mettre à l'amende les familles des enfants qui font des bêtises. Ces propositions rétrogrades ne sont que de la poudre de perlimpinpin qui ne vise qu'à faire plaisir à un électorat d'extrême droite et à cacher l'incurie du Gouvernement actuel.

En effet, la mise à l'amende des familles existe déjà, par exemple en cas d'absentéisme scolaire sévère. Soit dit en passant, cela peut aller jusqu'à deux ans de prison et 30.000 euros d'amende. Cette mesure n'est quasiment pas appliquée par l'Etat, qui ne met pas les moyens nécessaires, à savoir des êtres humains derrière des ordinateurs pour gérer les dossiers à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, un grand nombre de familles demandent une A.E.D., une aide éducative, et restent des mois à attendre sans qu'il n'y ait de réponse, sans compter les absences non remplacées, les changements de poste des professionnels, etc.

Mes chers collègues, à droite on fait du bruit médiatique avec des propositions inapplicables, qui ne visent qu'à plaire à un certain électorat. A gauche, nous mettons en œuvre concrètement des mesures pour aider les familles.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, à Colombe BROSEL et à Maya AKKARI d'être intervenues sur ce projet de délibération. Je vous avoue que je n'ai rien d'autre à dire, sinon qu'à vous inviter à le voter.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 165.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DFPE 165).

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place d'un "pass" Navigo classe scolaire.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 102 est relatif à la mise en place d'un "pass" Navigo classe scolaire.

Je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE, qui le présente pour le groupe Paris en commun.

**M. Emmanuel COBLENCE**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis de nombreux mois, les Franciliennes et les Franciliens subissent l'incapacité de la Région à investir de façon adaptée aux besoins des transports du quotidien à Paris et en Ile-de-France.

Métros bondés, quais bondés, conditions de trajets très dégradées. Pour les voyageurs du métro et du R.E.R., les incidents sont désormais si nombreux qu'ils en deviennent quotidiens sur beaucoup de lignes.

L'augmentation du nombre de malaises voyageurs en raison de l'affluence est même telle, qu'elle est la cause de 10 % des trains supprimés sur la ligne 7, par exemple.

La circulation des bus est catastrophique, non pas à cause des chantiers ou des problèmes de circulation qui ne concernent que 5 % des dysfonctionnements d'après la R.A.T.P. elle-même, mais bien à cause d'un manque d'anticipation de la part d'Ile-de-France Mobilités et de la R.A.T.P., manque de personnel, absentéisme, problèmes de maintenance technique, etc.

Malgré cette situation qui se dégrade, pour tous les Franciliens la présidente de Région a annoncé une forte hausse du prix du ticket de métro pendant la période des Jeux olympiques. C'est sans parler de l'augmentation de 12 % pour le "pass" Navigo au 1er janvier dernier et celle de près de 3 % qui aura encore lieu en janvier 2024.

Ce manque d'anticipation se retrouve sur bien d'autres sujets, car depuis le 21 septembre les carnets de tickets en carton ne sont plus disponibles à la vente. Nous partageons l'intérêt écologique d'une telle mesure, mais les

alternatives proposées ne permettent pas de résoudre toutes les situations, en particulier celles des sorties scolaires, c'est l'objet de ce vœu.

Certaines écoles rencontrent des difficultés pour organiser des déplacements culturels et sportifs depuis cette suppression. Les enseignants doivent parfois demander aux enfants d'apporter un titre individuel de transport avec les aléas que cela peut entraîner. De ce fait, certains enseignants du premier cycle à Paris notamment, sont même parfois contraints de renoncer à des sorties pédagogiques.

La Ville de Paris est pleinement engagée depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des sorties scolaires. Nous avons alerté Ile-de-France Mobilités à de nombreuses reprises. Comme d'autres élus, nous formons donc le vœu qu'Ile-de-France Mobilités émette des cartes collectives dédiées.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup au groupe Paris en commun d'avoir déposé ce vœu.

C'est un sujet qui remonte très régulièrement des écoles lors des conseils d'école, lors de chaque CDEN. Je suis interpellé régulièrement par les syndicats d'enseignants, par les fédérations de parents d'élèves. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué dans cet hémicycle. De ce fait, j'ai formulé depuis déjà un certain temps, au nom de la Ville, une demande de bon sens, une demande simple : la création d'un système de "pass" Navigo de groupe pour les sorties scolaires et périscolaires. C'est ce que porte votre vœu.

Un courrier a été adressé le 12 juin dernier à la présidente de la Région. Il n'y a pas eu de retour. La DASCO a fait des demandes répétées pour ouvrir les discussions, cela a été sans effet.

Lors du conseil d'administration d'I.D.F.M., les représentants de notre majorité municipale, David BELLARD et Jacques BAUDRIER, ont déposé des amendements qui ont été rejetés.

De fait, et pour traiter de l'actualité, j'ai appris, mais sans en être informé directement, qu'I.D.F.M. adressait en ce moment un formulaire aux directrices et directeurs d'école pour qu'ils puissent obtenir 600 tickets gratuits moyennant des frais de dossier de 30 euros. Tickets qui seraient stockés sur les cartes Navigo Easy.

En réalité, cela témoigne, de mon point de vue, une nouvelle fois de l'incompréhension des enjeux côté Région. "Pass" Navigo pour stocker des tickets, c'est quasi le même système qu'avec des tickets eux-mêmes. La présidente de Région évoque la possibilité pour les directrices et directeurs de recharger les cartes dans les stations de métro, avec quel budget ? Les écoles ne sont pas des établissements autonomes et n'ont pas de budget propre.

L'offre concerne 600 tickets quelle que soit la taille de l'école, et après que se passe-t-il ? L'offre n'évoque à aucun moment, c'est inacceptable, le périscolaire.

Ce vœu est plus que jamais actuel et nécessaire. Merci de l'avoir déposé. J'émetts un avis favorable.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour une explication de vote, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par ce vœu nos collègues du groupe Paris en commun demandent entre autres à "Ile-de-France Mobilités" d'émettre, pour les écoles de la Région, des cartes collectives classes, sur le modèle du "pass" Navigo.

Il faut que vous sachiez que Valérie PÉCRESSE a déjà fait adopter, le jeudi 7 décembre dernier, par "Ile-de-France Mobilités", qu'à compter du 1er janvier 2024, pour les écoles élémentaires en Ile-de-France qui en feront la demande, il leur sera donné gratuitement un lot unique de 60 cartes Navigo Easy chargées chacune de 10 tickets T+ tarif réduit.

Le groupe Paris en commun souhaite également que ce titre de transport soit activé à la demande du directeur de l'école. L'engagement pris par la Région prévoit que le rechargement des cartes Navigo Easy sera réalisé par les chefs d'établissement de ces écoles élémentaires, ou leurs représentants dans les conditions de droit commun.

En conclusion, les établissements disposeront d'une solution pour permettre l'organisation facile de sorties scolaires. Une communication d'Ile-de-France Mobilités sera mise en place à destination des directeurs d'école pour les informer de ces dispositions.

Par ailleurs, nous rappelons aux familles que Valérie PÉCRESSE a aussi créé le "pass" Navigo Junior à 24 euros par an, soit 2 euros par mois pour les enfants de moins de 11 ans.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Changer Paris décide de s'abstenir sur ce vœu, dont l'essentiel des demandes est d'ores et déjà satisfait.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.



Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 273).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au lycée autogéré de Paris.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 103 relatif au lycée autogéré de Paris.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

J'inscris mon intervention dans celle d'Aminata NIAKATÉ, élue écologiste du 15e arrondissement qui avait déjà posé le débat au conseil d'arrondissement.

Le lycée autogéré de Paris est en effet un des établissements du 15e arrondissement depuis 1982, qui repose sur un certain nombre de principes. Le principe de la libre fréquentation qui lui vaut depuis 1982 une dérogation au Code de l'éducation, c'est-à-dire que les absences ne sont pas comptées. Pour une bonne raison, celles et ceux qui fréquentent le lycée autogéré de Paris ont souvent eu un parcours compliqué à l'école. Ils ont pu être malades, donc ont pu être absents pendant des mois, voire des années, et parfois le lycée autogéré de Paris est le seul endroit dans lequel ils peuvent reprendre une scolarité et passer le Bac.

Je pense que toutes et tous ici nous connaissons aussi des adolescents qui subissent un rejet de l'école et n'y vont plus pendant un moment. Cela ne sert à rien, tout le monde y a été confronté, de leur dire d'y aller. En revanche, avoir une pédagogie qui permet de reprendre confiance, de pouvoir revenir, a des résultats qui sont désormais prouvés depuis de nombreuses années.

Un autre principe pour le lycée autogéré de Paris, c'est celui de faire partie de l'école publique. Cela veut dire que c'est gratuit, accessible à tous et à toutes. Dans cette période où il y a une offensive du privé, notamment du privé hors contrat qui met en avant toute une sorte de soi-disant nouvelle pédagogie pour le faire, il est essentiel qu'au sein de l'Education nationale soient préservées des expérimentations comme celle du lycée autogéré.

Dans le nom vous l'avez compris, ce sera un autre principe, il y a celui de l'autogestion. L'autogestion, ce n'est pas l'absence de règles, au contraire. L'autogestion est l'autonomie de chaque personne qui fréquente le lycée autogéré de Paris, une voix pour chacun. C'est une éducation à la citoyenneté, chacun et chacune, élève, personnel, qui participe et fait fonctionner l'établissement. C'est aussi pour cela qu'il n'y a pas de chef d'établissement, mais des coordinations.

Enfin, autre principe, celui de la cooptation des enseignants. Bien sûr, cela ne peut pas se faire en nommant simplement par mutation des enseignants qui viennent au lycée autogéré, puisqu'il faut adhérer au projet.

Que demandons-nous ? D'abord que le budget soit remis et que les sorties puissent se faire, notamment celles de l'option théâtre. Sinon, je ne vois pas comment on passe un Bac avec une option théâtre. Ensuite, que cesse l'incertitude qui pèse sur tous, donc qu'il y ait signature de convention du L.A.P. en préservant sa spécificité.

Enfin, nous demandons que la signature de convention avec l'école Vitruve, autre projet d'expérimentation, soit faite.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup d'avoir déposé ce vœu.

Comme vous venez de le rappeler, chère Nathalie MAQUOI, l'autogestion et la coopération sont les principes fondamentaux du lycée autogéré de Paris, constituant la structure même du projet où les élèves accueillis ont connu des difficultés dans les systèmes scolaires traditionnels, favorisant leur retour à l'école, la reprise de confiance et leur épanouissement.

Au-delà même de ce lycée, mais précisément en partant de son existence voulue par Alain Savary, il y a 40 ans, ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire de renouer avec l'optimisme que seules permettent les utopies, en particulier les utopies éducatives dont notre système aurait bien besoin pour sortir de la crise profonde qu'il traverse ?

Au lieu de répéter inlassablement apprentissages fondamentaux, lire, écrire, compter, autorité, discipline, uniformes, on aurait tant à emprunter d'autres chemins et à renouer avec une forme d'audace, comme la gauche a

su le faire dans le passé. Non pas que des établissements comme le L.A.P. apportent forcément toutes les réponses, non pas qu'il n'y ait aucune difficulté, non pas que cela convienne à tous les élèves.

Oui, l'autogestion et la coopération, cela peut être compliqué, comme vivre en société d'ailleurs. L'autogestion conserve une puissance d'inspiration incomparable. En tout cas, pour celles et ceux qui aspirent à un autre modèle de société plus égalitaire, plus fraternelle. Ne plus avoir de L.A.P., ce serait tirer le rideau sur une belle espérance et cela, ce serait bien triste.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une explication de vote de Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**Mme Catherine IBLED**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, oui, le L.A.P., lycée autogéré Vaugirard, a été créé en 1982 par M. le Ministre Savary de l'époque, et il a pour vocation de proposer aux élèves, pour certains en rupture, une alternative au système classique "via" une gestion en autonomie par l'équipe éducative et les élèves.

Alors oui, on souhaite tous proposer aux décrocheurs scolaires des établissements qui leur conviennent. Nous le souhaitons tous, mais le L.A.P. n'est pas un établissement, c'est un dispositif rattaché au lycée polyvalent Jean Lurçat dans le 13e arrondissement.

Avant de reconduire la convention de fonctionnement, le Rectorat de Paris a souhaité dresser un bilan du dispositif L.A.P., et il s'avère que la mission mandatée par le Rectorat a constaté de très nombreux dysfonctionnements comme le non-respect du Code de l'éducation en termes de volumes horaires de cours, d'inscription aux examens, d'absences, ou encore même de règles de sécurité.

Je vous rappelle aussi que la libre fréquentation est contraire au Code de l'éducation, que l'autogestion ne peut représenter un but en soi, puisque l'objet de ce dispositif doit être pédagogique, et que l'assemblée souveraine du L.A.P. n'a aucune valeur en droit, sauf à considérer que ce dispositif souhaite son autonomie pleine et entière, ce qui reviendrait à dire avoir un statut hors contrat.

Enfin, il est difficile de juger l'efficacité de ce dispositif, car le suivi de cohortes n'existe pas et que les résultats aux examens restent très faibles d'année en année.

Ce n'est pas tout. On nous présente une situation idyllique de ce L.A.P., mais la réalité est tout autre. Plusieurs professeurs qui, comme vous l'avez dit, sont cooptés, conscients de la responsabilité vis-à-vis des jeunes, ont envoyé un rapport d'infraction en milieu scolaire, au Ministère de l'Éducation nationale, où ils dénoncent, à partir de témoignages d'élèves, des propos sexistes, parfois à connotation sexuelle et même des gestes déplacés de la part de professeurs.

Le professeur en question a d'ailleurs été suspendu.

Cette libération de la parole pour vous montrer un peu l'ambiance au sein de ce L.A.P., a entraîné des faits d'intimidation, des plaintes au sein même de l'équipe enseignante. Le Rectorat de Paris a donc sollicité une enquête administrative de l'Inspection générale de l'Éducation nationale.

Dans cet intervalle, il faut que le Rectorat assure le fonctionnement du L.A.P. Il a garanti l'ordinaire, donc les postes sont pourvus, les moyens financiers ont été attribués, et la subvention a bien été allouée.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 103 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un guichet unique pour les services publics du périscolaire à Paris.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 104 relatif à la mise en place d'un guichet unique pour les services publics du périscolaire à Paris.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris.

**Mme Samia BADAT-KARAM**. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes tous conscients du défi que représente la gestion des services publics à Paris, et notamment ceux du périscolaire.

Actuellement, le système est fragmenté avec 17 caisses des écoles, une multitude de plateformes pour inscrire ses enfants, et une complexité administrative qui nuit à la qualité du service rendu aux familles. A titre d'exemple, l'inscription à la restauration scolaire se fait sur une plateforme spécifique, tout comme l'inscription aux activités péri et extrascolaires, ou encore l'inscription aux centres "Paris Anim", trois plateformes différentes.

Cette dispersion des démarches conduit souvent à des erreurs de compréhension de la part des parents, qui pensent avoir fourni les justificatifs nécessaires sur une plateforme, alors qu'une autre demande exactement les mêmes informations.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un guichet unique pour les services publics du périscolaire à Paris, où les parents pourraient s'informer, inscrire leurs enfants aux différents services, gérer les paiements en ligne, et obtenir les contacts en cas de besoin.

L'autonomie des caisses des écoles serait évidemment, quant à elle, préservée. Cela représenterait un progrès vers la réalisation de la mission que la Ville de Paris s'est fixée : simplifier le quotidien de ses habitants.

En conclusion, la mise en place de ce guichet unique permettrait de rationaliser les démarches, d'éliminer les redondances et de garantir une meilleure coordination entre les différents services. Je crois qu'au-delà de nos divergences politiques, nous avons tous un même but : simplifier la vie de nos administrés.

A l'heure où les familles fuient Paris en raison de la baisse de la qualité de vie, donnons-leur un signal positif en mettant en place des dispositifs efficaces visant à leur rendre la vie plus facile. Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - J'ai lu attentivement votre vœu, vous souhaitez que la Ville de Paris crée un guichet unique permettant aux familles d'avoir un point d'entrée précis pour se renseigner et obtenir les contacts des différents acteurs, inscrire leurs enfants et gérer l'ensemble des services aux familles : restauration scolaire, activités péri et extrascolaires, centre "Paris Anim", tout en préservant l'autonomie des caisses des écoles.

Je pense que vous n'avez jamais aucun échange avec vos maires d'arrondissement, puisqu'en l'occurrence c'est ce que nous sommes en train de faire. Une présentation de ce dispositif et de ce guichet unique qu'est "Paris Familles", qui se déploiera à la rentrée 2024, mais sera déjà opérationnel au mois de février prochain pour les inscriptions en école maternelle.

J'ai présenté ce projet "Paris Familles" aux maires d'arrondissement le 14 juin dernier. Tout ce que vous présentez est déjà en train de se réaliser, cela fait déjà quelque temps qu'on l'a mis en place.

Que vous puissiez apporter votre soutien à une initiative de la majorité municipale, j'en suis excessivement heureux. Je l'avouerais, presque ému. J'aurais pu demander le retrait en disant, on est en train de le faire, retirez votre vœu, mais devant tant d'enthousiasme de votre part pour soutenir une initiative de la majorité municipale, je donne un avis favorable.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 274).

## **2023 DFPE 184 - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 184 : approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Sandra BOËLLE**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, réviser puis approuver le nouveau règlement est une chose, mais reste le problème lancinant du taux de remplissage des crèches. Nous sommes toujours confrontés à cette situation déplorable de pénurie de professionnels depuis tant de mois. Cela bloque l'ouverture de centaines de places dans les crèches en régie directe à Paris, dont environ 130 dans le 16e arrondissement. Double peine d'ailleurs pour le 16e, qui ne compte que 8 crèches en régie directe.

Au nom de mon groupe, je suis intervenue sur ce sujet à chaque Conseil de Paris depuis des mois. Je constate à regret que la situation n'évolue pas du tout. Nous ne voyons même aucune perspective d'amélioration.

Surtout, je constate toujours d'une façon générale des départs d'auxiliaires de puériculture, soit vers le secteur hospitalier où elles toucheront la fameuse prime Ségur pour laquelle je suis intervenue, soit pour devenir assistantes maternelles et auxiliaires parentales, et ainsi mieux gagner leur vie en gardant moins d'enfants.

C'est un constat qui vous oblige à trouver d'autres leviers pour activer les recrutements, pour garder les professionnels diplômés qui seraient tentés de quitter nos établissements, et affecter enfin des professionnels dans le 16e. Oui, vous recrutez, mais le 16e ne bénéficie que de très rares affectations.

Pour revenir à ce projet de délibération, bien évidemment mon groupe Changer Paris votera en faveur de la révision du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, pour application en septembre 2024. Le règlement actuellement en vigueur dans les établissements d'accueil de la petite enfance avait été adopté en 2013, il y a donc 10 ans.

Il semblait souhaitable de procéder à sa révision en raison de l'évolution des conditions d'accueil des enfants et de la nécessité de fournir une meilleure réponse aux besoins des familles, notamment du fait de la variété des types d'accueil entre accueil régulier, occasionnel, exceptionnel ou d'urgence.

Je souhaite remercier Xavier VUILLAUME, directeur de la DFPE, son sous-directeur Simon VANACKERE, ainsi que Nathalie GRIMBERT et Delphine BARAN du S.M.A.B.T.P., le service pilotage et animation des territoires.

Je tiens à les remercier, car la révision de ce règlement aura fait l'objet d'un travail important, fastidieux mais indispensable, et leur disponibilité aura été appréciée.

Depuis le mois de septembre, de nombreuses réunions se sont tenues à l'Hôtel de Ville ou dans des mairies d'arrondissement, dont celle du 16e, et ont permis d'avancer réellement jusqu'à aboutir à un socle commun à tous les arrondissements, puis à un vote dans les conseils d'arrondissement, et maintenant en Conseil de Paris.

Concernant le 16e arrondissement, nous souhaitons avec le maire Jérémie REDLER aller plus loin. Si le nouveau règlement nous apparaît globalement satisfaisant, nous souhaitons convoquer, au premier trimestre 2024, une commission mixte pour amender certains articles dont l'article 10 bis.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les écologistes se réjouissent de la refonte du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, notamment parce que sa dernière version avait été adoptée en 2013, soit il y a 10 ans.

La rentrée scolaire 2023 dans le secteur de la petite enfance s'est déroulée avec une actualité très sombre. Je veux parler des diverses enquêtes révélant notamment les dérives graves dans les crèches privées à but lucratif, du rapport de l'I.G.A.S., inspection générale interministérielle du secteur social, présenté en avril 2023, ou encore de la mission parlementaire flash sur les crèches présenté en novembre 2023.

L'Etat porte une grande responsabilité dans la situation, car ses choix ont largement participé à la dérégularisation du secteur. Ainsi, il est de notre devoir, en tant que collectivité, d'imposer un cadre solide de gestion et d'attribution des places aux établissements que nous finançons. Peu importe le mode de gestion pour avant tout protéger nos enfants, ainsi que les personnels qui s'en occupent. Les personnels de crèche méritent mieux que des caricatures.

A cet égard, nous saluons donc la prise en compte, dès la conception du texte, des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance en gestion externalisée, c'est-à-dire les établissements privés à but lucratif ayant obtenu une délégation de service public. C'est pourquoi la précision du taux d'encadrement dans le règlement est essentielle pour garantir la sécurité des enfants, la qualité de l'accueil et le bien-être des professionnels. C'est aussi pourquoi il est important que les établissements de gestion externalisée soient soumis aux mêmes exigences.

Sur le papier, nous ne pouvons qu'adhérer aux objectifs de ce règlement, consistant à veiller à la santé, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants, tout en favorisant la mixité sociale et en œuvrant pour l'inclusion et l'égalité filles garçons dans le respect du bien-être au travail des personnels de crèche.

Je souhaiterais aussi souligner le caractère complet de ce document, qui aborde toutes les thématiques du parcours d'un petit Parisien ou d'une petite Parisienne dans une crèche financée par notre Ville, avec comme boussole : qualité de l'accueil, attribution des places, horaires d'ouverture, période d'adaptation, santé des enfants, projet de l'établissement, etc.

L'adaptation aux besoins d'accueil des familles consacrée par le règlement comme un impératif est une très bonne chose. La confiance des familles est essentielle dans le fonctionnement d'un bon service public de la petite enfance, tout comme l'évolution de l'offre de l'accueil en fonction des besoins des familles, mais aussi en œuvrant

pour la diversification des modes de fréquentation, le déploiement d'accueils occasionnels, exceptionnels ou d'urgence.

Cette confiance sera également garantie par l'harmonisation du cadre réglementaire d'attribution des places, confiance parfois perdue dans les affres de la recherche de places par les parents.

Pour garantir l'accès à l'information, nous souhaitons souligner l'importance de conserver des points d'accueil dans chaque arrondissement alors que le règlement demeure flou sur ce point. Chaque famille doit pouvoir trouver, sans difficulté, à proximité de chez elle, les informations dont elle a besoin.

Je veux terminer en parlant de la situation des personnels de crèche. Nous le savons, le secteur est particulièrement touché par la difficulté du travail. Cela s'explique par le manque d'attractivité des métiers, avec des salaires encore bien trop bas ou des tâches toujours plus difficiles et lourdes qui s'accumulent. D'ailleurs, les modalités de remplacement des personnels absents manquent de précision.

Ces problématiques ont parfois raison de la motivation des professionnels. En témoignent les 230 places en crèche actuellement gelées à cause de la vacance sur les postes qui ne trouvent ni candidate ni candidat.

C'est pourquoi les dispositions qui visent à préciser le fonctionnement quotidien des établissements, notamment les horaires quotidiens d'ouverture, les mentions de journées pédagogiques est une bonne chose, mais nous devons aller plus loin, il faut entendre les autres revendications des personnels, en particulier celles concernant la reconnaissance de la pénibilité de leur métier en les incluant dans la catégorie active, ou encore la nécessité de revoir les taux d'encadrement avec un adulte pour cinq enfants, quel que soit leur âge.

Je rappelle d'ailleurs que la mission parlementaire flash va encore plus loin, car elle propose un encadrement d'un adulte pour cinq enfants marcheurs, et un adulte pour trois bébés. Il en va du bien-être et de la sécurité des personnels de crèches, un objectif indispensable pour garantir l'épanouissement et la sécurité des enfants au sein de nos établissements de petite enfance.

Comptez donc sur les écologistes pour veiller à ce que ce règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance soit mis en application dans l'ensemble de nos établissements, et que le dialogue social avec les personnels se poursuive, afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

**M. Emmanuel COBLENCE**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Paris compte environ 70.000 enfants de moins de 3 ans. Pour les accompagner, pour répondre aux besoins des familles parisiennes, notre collectivité s'est engagée résolument depuis 2001 à développer une offre d'accueil du jeune enfant qui soit à la hauteur de nos enjeux.

Le plan d'investissement 2015-2020 a permis la création de 5.000 places. Près de 500 places ont encore été créées depuis le début de la mandature actuelle, et notre objectif est d'en livrer 1.200 autres d'ici 2026.

Le volontarisme de notre majorité permet aujourd'hui à Paris d'afficher un taux de couverture, tous les modes de garde confondus, bien supérieur à la moyenne nationale et d'offrir aux Parisiennes et Parisiens un service public sans équivalent en France en matière d'accueil de jeunes enfants.

Le nombre de places ne serait rien si l'on ne s'assurait pas d'avoir un personnel bien formé et en nombre suffisant, et comme toutes les collectivités actuellement, Paris fait face aux difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance, mais loin de tout fatalisme, nous avons multiplié les initiatives.

L'inauguration récente de l'école des métiers de la petite enfance dans le 17<sup>e</sup> arrondissement en est l'un des exemples les plus marquants.

Le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de petite enfance répond aussi à cette ambition. Le dernier datant de 2013, il devenait nécessaire de le réviser, afin de prendre en compte les adaptations législatives et réglementaires. Cette révision est aussi une occasion de revoir et d'adapter aux besoins des familles parisiennes notre offre d'accueil.

Ainsi, afin de se rapprocher au plus près des besoins des familles, nous proposerons des forfaits différenciés, d'une durée pouvant aller de 6 à 10 heures par jour.

Ces contrats différenciés permettront aux familles parisiennes de bénéficier d'une offre plus adaptée, et donc de payer à juste mesure de la durée d'accueil de leur enfant. Cela nous permettra également d'être en phase avec les recommandations de l'I.G.A.S. sur le bien-être des enfants et la durée maximale de l'accueil.

Ce nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance a été travaillé étroitement, c'est important de le dire, avec les mairies d'arrondissement. Des réunions auront lieu encore au premier

semestre 2024 pour adapter chacun de ces règlements de fonctionnement aux spécificités locales, pour les points qui ne figurent pas dans le socle commun.

On le voit, tout ce travail s'inscrit dans une démarche plus globale de notre collectivité, celle d'une amélioration de la relation à l'usager, et d'un service public qui soit de qualité, accessible à tous.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

**Mme Céline HERVIEU**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord remercier les différents groupes de leur inscription sur ce projet de délibération important.

Il était nécessaire de réformer le règlement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant, dont la dernière modification date de 2013.

Quelles sont les grandes modifications de cette réforme ? Certaines ont déjà été évoquées, mais j'y reviens quand même. C'est bien la fin des forfaits uniques qui étaient historiquement à la journée ou à la demi-journée, pour déployer des forfaits qui vont de 6 heures à 10 heures, et les parents pourront ainsi choisir les forfaits correspondant le mieux à leurs besoins.

Pour construire cette modification, nous nous sommes appuyés notamment sur l'étude de l'APUR qui date de 2022, qui a montré que les besoins des familles étaient en majorité inférieurs à 10 heures par jour, et donc la création de ces forfaits nous permet de nous rapprocher des besoins des familles.

Par ailleurs, cela correspond, cela a été dit aussi, aux recommandations du rapport I.G.A.S. sur la qualité de l'accueil, qui montre que pour le bien-être du très jeune enfant, il n'est pas recommandé d'être dans un accueil collectif 10 heures par jour.

Il faut noter que l'introduction de ces forfaits différenciés va engendrer une perte de recettes conséquente pour la Ville. Cette baisse de recettes a été estimée par la DFPE entre 15 et 25 millions d'euros par an, entre 8 et 15 millions de P.S.U., le reste étant constitué par les participations familiales qui vont baisser selon les forfaits qui seront choisis. Dans ce cadre, nous nous réjouissons d'avoir passé un accord avec la Caisse d'allocations familiales de Paris. Nous avons abouti à la rédaction d'un accord-cadre qui a été signé et prévoit une compensation intégrale des pertes P.S.U., jusqu'à 15 millions par an sur la période 2024 à 2026.

Un élément important de modification aussi, à partir de la rentrée 2026 nous mettrons en place des badgeuses dans les crèches, qui amèneront à pouvoir mieux piloter l'activité, à stabiliser les recettes, et aussi à soulager les responsables de crèche, puisque le comptage de temps de présence réel des enfants sera automatisé.

Pour finir, cette refonte des règlements intérieurs a donné lieu à un grand travail avec les mairies d'arrondissement, puisque l'idée est d'adapter aux réalités locales et aux spécificités de chaque arrondissement.

Pour répondre rapidement, puisque ce n'était pas le sujet du projet de délibération, mais sur le recrutement, oui nous avançons. Oui, il y a des perspectives positives, puisque grâce au recrutement maintenant au niveau C.A.P., nous avons intégré plus de 200 professionnels dans les crèches depuis la rentrée. C'est un travail considérable et je veux remercier à nouveau les services de la DRH et de la Direction des Familles et de la Petite Enfance pour leur travail.

Madame Sandra BOËLLE, dans le 16e, je vous invite à vous rapprocher de votre maire d'arrondissement, puisque nous avons proposé un pacte pour améliorer l'accès au logement social pour les professionnels de la petite enfance. Essayez de faire cet effort-là dans le 16e, je suis certaine que les nouveaux venus et nouvelles venues à la DFPE seront incités de ce fait à s'orienter vers les crèches du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 184.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 184).

## 2023 DSOL 158 - Subventions (72.000 euros) et conventions avec trois associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 158 : subventions de 72.000 euros et conventions avec trois associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

Je dois préciser que Mme Dominique VERSINI étant excusée, c'est notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY qui portera sa voix pour l'instant.

Je donne la parole au groupe Changer Paris, Mme Sandra BOËLLE.

**Mme Sandra BOËLLE**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il est donc proposé de voter des subventions à hauteur de 72.000 euros à trois associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

La protection de l'enfance, définie dans le Code de l'action sociale et des familles, vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

En France, près de 15.000 mineurs relevant de l'Aide sociale à l'enfance seraient aujourd'hui victimes de prostitution, un chiffre dépassant les 20.000 dans l'ensemble de la population. Les signalements ne cessent de croître.

Ce constat ne nous laisse pas indifférents et mon groupe Changer Paris votera en faveur de ce projet de délibération, qui concerne donc trois associations, afin de leur permettre de poursuivre leur mission indispensable.

La première association, "A.C.P.E.", fondée en 1986, lutte par tous les moyens légaux contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants dans le monde : prostitution, trafic, pornographie, cybercriminalité. Pour 2023, "A.C.P.E." souhaite développer encore plus son travail de prévention en mettant en place des permanences à Paris.

Deuxième association concernée par ce projet de délibération, "E-Enfance", qui est le précurseur depuis 18 ans dans la protection de l'enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique. Elle assure une mission primordiale de prévention et sensibilise chaque année 200.000 enfants, adolescents, parents et professionnels sur les questions du harcèlement et des usages numériques. Avec la mise en place du numéro 3018, elle accompagne et prend en charge les jeunes victimes.

Enfin, la troisième association concernée est la Fédération nationale pour la promotion, prévention de la santé psychique. Celle-ci a créé un centre ressources de la famille dans le 10<sup>e</sup> arrondissement appelé "Pâtes au Beurre", pour les familles d'enfants de plus de 6 ans. C'est un lieu où parents et professionnels échangent sur la thématique de la parentalité.

Prévention, protection de l'enfance, soutien et accompagnement à la parentalité sont quatre champs qui visent à protéger les intérêts des enfants.

Je vous remercie en conséquence de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Merci, chère collègue Sandra BOËLLE, d'avoir pris la parole pour défendre ce projet de délibération, qui me permet de revenir sur ces trois associations auxquelles la Ville de Paris souhaite accorder des subventions et qui agissent dans le secteur clé des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance parisienne.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de nos engagements pris "via" le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants et le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance, tous deux adoptés à l'unanimité au Conseil de Paris.

Dans le présent projet de délibération, il s'agit d'abord de participer au financement de l'association "E-Enfance", qui gère le numéro national et unique 3018 pour le harcèlement et le cyberharcèlement à hauteur de 27.000 euros.

Comme nous avons eu l'occasion de le réaffirmer au Conseil de Paris d'octobre dernier, par un vœu de l'Exécutif adopté aussi à l'unanimité, Paris est pleinement mobilisée dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement qui touche au moins 1 enfant sur 10, soit 2 à 3 élèves par classe.

A Paris, cette subvention permettra à "E-Enfance" de sensibiliser les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance, mais également directement les enfants, en particulier dans les foyers de l'A.S.E. et dans les classes de primaire et collège. Elle participera ainsi au renforcement de nos moyens de repérage des enfants victimes de harcèlement et de cyberharcèlement.

Par ailleurs, nous avons choisi d'ajouter au répertoire de nos partenaires associatifs en matière de lutte contre la traite des êtres humains, l'association "Agir contre la prostitution des mineurs et les violences sexuelles", à laquelle nous vous proposons d'accorder une subvention de 30.000 euros.

Vous l'avez dit, la prostitution des mineurs en France est un phénomène en expansion, favorisé par l'utilisation massive par les enfants des réseaux sociaux. Ici dans ce qu'ils ont de pire, puisque c'est un repère idéal pour les proxénètes et les prédateurs en tout genre.

Faire de la sensibilisation au plus près des enfants et des adolescents dans les établissements scolaires et en priorité dans les foyers est crucial, et nous permettra de mieux repérer les profils les plus vulnérables. Pour les victimes, cette association leur viendra également en aide et les aidera à sortir de la prostitution.

Le soutien à cette association et aux actions qu'elle conduit en matière de lutte contre la prostitution des mineurs s'inscrit dans l'ensemble des engagements pris par la Ville en lien avec les autres associations mobilisées sur le sujet. Par exemple, pour l'A.S.E., cela représente un soutien à hauteur de plus de 160.000 euros pour un total de 7 associations subventionnées sur ce sujet.

Enfin, nous souhaitons financer à hauteur de 15.000 euros la Fédération nationale pour la promotion, prévention de la santé psychique, plus connue sous le nom de "Pâtes au Beurre". Constituée en un lieu d'accueil dans le 10e arrondissement, cette association, créée par la psychologue, psychanalyste et pédagogue Sophie MARINOPOULOS, vient ajouter aux dispositifs existants des ressources supplémentaires dans le domaine crucial de la prévention, de la santé et de l'éducation. Elle met à disposition des parents et de leurs enfants gratuitement et sans rendez-vous, un accompagnement médicosocial par les professionnels de santé, psychologues, psychomotriciens, psychiatres et psychanalystes.

Ainsi, dans une démarche de soutien à la parentalité, l'association "Les "Pâtes au Beurre" se pose en véritable appui pour soutenir et préparer la mise en place de mesures de protection de l'enfance.

Cette association est déjà soutenue par la DFPE. Nous vous proposons de la subventionner en complément, afin de lui permettre de continuer son activité à Paris.

Ces trois subventions signent de nouveaux partenariats avec des associations qui, je le sais, mèneront un travail sérieux et précieux pour garantir les droits des enfants parisiens.

Je vous remercie pour votre implication et vous invite à voter ce projet de délibération.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité et nous pouvons nous en réjouir. (2023, DSOL 158).

## Compte rendu de la 7e Commission.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS comme présidente de la 7e Commission.

Madame la Présidente, c'est à vous.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que nous sommes réunis ici en Conseil de Paris face à ce drapeau jaune et bleu devenu symbole de résistance, je souhaite rappeler qu'il y a 10 ans avaient lieu les premières manifestations étudiantes, place Maïdan, contre le rapprochement avec la Russie voulu par le Président IANOUKOVTCH, au détriment de l'accord d'association de l'Ukraine avec l'Union européenne.

Ce refus des Ukrainiens et des Ukrainiennes de continuer à vivre sous l'influence russe est sévèrement réprimé, puisque 108 manifestants et 13 policiers sont tués.

Suite à la destitution du Président par le Parlement le 22 février 2014, la Russie occupe et annexe la Crimée, des séparatistes prorusses armés proclament les Etats indépendants du Donetsk et du Lougansk, déclenchant la guerre du Donbass. 10 ans plus tard, presque jour pour jour, Vladimir POUTINE envahit l'Ukraine.

En ce 660e jour de conflit, je suis persuadée que vous vous joignez à moi pour exprimer toute notre solidarité avec les Ukrainiens et Ukrainiennes, qui pilonnés quotidiennement doivent affronter les rigueurs d'un nouvel hiver. Leur courage et leur détermination à vivre libres restent intacts, leur résistance est une source d'inspiration et il est essentiel que notre soutien ne faiblisse pas alors qu'ils ont un besoin vital de notre aide.



Quant à la 7e Commission, elle s'est réunie le 5 décembre dernier, et pour la première fois nous étions toutes et tous réunis dans la même salle en présentiel.

Elle a commencé par la présentation du bilan des travaux à Paris par la DCPA et Thomas CHEVANDIER qui nous ont montré, si cela était nécessaire, l'engagement de la Ville pour la transformation - excusez-moi, j'invente peut-être un nouveau mot - "climato-résiliente" de notre Ville, et chacun des adjoints ensuite nous a donné à connaître le projet de budget attaché à sa délégation.

A l'ordre du jour de nos débats d'aujourd'hui, les projets de délibération qui relèvent de la délégation d'Arnaud NGATCHA bien sûr, l'attribution d'une aide de la Ville de Paris pour les séismes survenus en Syrie et en Turquie pour un projet de reconstruction à Alep, ainsi qu'une aide pour la rénovation d'un hôpital dans le Sud-Ouest du Maroc suite au séisme de septembre 2023.

Dans le cadre des coopérations culturelles de la Ville, à noter la subvention annuelle à l'Institut kurde de Paris, une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Institut français, ou encore une convention avec la Fondation Cité internationale des arts pour l'accueil d'une nouvelle résidence, une journaliste syrienne dans le cadre du programme ICORN.

Nous aurons également à examiner un projet de délibération relatif à un pacte d'amitié, de coopération avec la communauté urbaine de Yaoundé et un vœu pour un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza.

Concernant les projets de délibération relatifs à la délégation de Pierre RABADAN, nous parlerons évidemment des Jeux olympiques et paralympiques, alors que nous sommes maintenant à six mois du plus grand événement sportif mondial organisé à Paris. Un état d'avancement nous a été présenté et nous sommes fiers d'annoncer que nous remplissons point par point les étapes que nous nous étions fixées, dans les délais impartis et parfois même avec un peu d'avance pour certains équipements qui seront livrés dès le printemps.

Nous étudierons aujourd'hui des projets de délibération qui relèvent des transformations olympiques et du programme Héritage pour le développement de la pratique sportive pour toutes et tous. L'actualisation de la maquette financière des Jeux olympiques 2024 avec une réévaluation de la participation de la Ville qui correspond à une révision budgétaire liée à l'inflation et à la hausse du coût des matières premières, ou encore l'avenant à la convention de financement des Jeux paralympiques de 2024.

A noter une subvention pour l'association "Fier Play", qui pilotera une maison des fiertés durant les J.O., pour un événement que nous voulons ouvert et accessible aux personnes LGBTQIA+.

Pour le développement du sport de proximité, nous aurons à nous prononcer sur des subventions pour la Fédération française d'haltérophilie musculation et la Fédération française de handball.

Enfin, nous sommes sollicités pour des dénominations concernant le T.E.P. de la Grange-aux-Belles dans le 10e, le centre sportif Reims, et le gymnase Leclerc dans le 17e, ainsi que des subventions exceptionnelles pour 30 associations sportives.

Pour conclure, concernant les sujets qui relèvent de la vie associative et de la participation citoyenne, nous débattons notamment de la mise à disposition du pavillon "Maison de l'air" dans le 20e, dont il est proposé de reconduire la convention d'animation avec "Archipelia". Ce projet de délibération sera porté exceptionnellement par Arnaud NGATCHA.

Je vous remercie et je vous souhaite de très bons travaux.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS, si vous restez encore 10 secondes.

### **2023 DDCT 123 - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" du parc de Belleville 27, rue Piat (20e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 123 : approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" du parc de Belleville 27, rue Piat dans le 20e arrondissement.

La parole est à François-Marie DIDIER... La parole, excusez-moi, est à Laurent SOREL que je n'avais pas vu revenir. Subrepticement, il s'est glissé dans cet hémicycle. Pour respecter l'ordre, la parole est d'abord à Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL**. - Je vais parler, je croyais m'être désinscrit, mais cela me fait plaisir de parler de la "Maison de l'air", équipement que l'on connaît bien dans le 20e, un lieu effectivement qui, heureusement, a été préservé de devenir un autre Rosa Bonheur, on va dire. Je n'ai rien contre Rosa Bonheur, mais c'est l'image que l'on a toutes et tous avec ce lieu extrêmement bien placé en haut du parc de Belleville, avec une superbe vue sur le parc et sur la ville.

Sur la "Maison de l'air", aujourd'hui la Ville permet aux habitants, aux collectifs, aux associations de s'approprier cet équipement, il y a énormément de réunions, des habitants qui se mobilisent, avec cette volonté que ce lieu n'exclue pas la vie citoyenne extrêmement dense du quartier.

Ce qui me pose question, c'est qu'évidemment, heureusement, c'est l'association "Archipélia" qui est en gestion de ce lieu, le temps de trouver une utilisation définitive dans cette période intercalaire, mais il y a aussi des questionnements d'un certain nombre d'habitants sur la façon dont on peut faciliter l'appropriation de ce lieu.

Il y a toute une série de problèmes en termes d'assurances, qui peuvent expliquer pourquoi organiser une réunion, avoir les clés, ce n'est pas forcément facile et que les collectifs, les habitants ne peuvent pas disposer comme ils l'entendraient de ces lieux. Il y a une nécessité, à mon sens, d'interroger les pratiques peut-être plus inclusives pour qu'en attendant que ce lieu trouve sa place définitivement dans le quartier, il puisse être instauré justement un dialogue avec les habitants et les collectifs du coin.

La discussion que l'on a eue dans le 20e montrait qu'il y avait cette volonté. Je n'avais pas forcément l'intention de revenir dessus au Conseil de Paris, mais puisque je suis revenu à temps, j'en ai profité pour rajouter quelques mots.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Vous avez eu raison d'intervenir, merci, Laurent SOREL.

La parole est à François-Marie DIDIER.

**M. François-Marie DIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais encore une fois faire preuve de constance et regretter le manque d'ambition de la Ville et le manque de vision concernant la "Maison de l'air", puisque je le dis et je le redis à chaque Conseil de décembre.

Dans ce projet de délibération, vous souhaitez que l'on prolonge une énième fois l'occupation temporaire du pavillon du parc de Belleville, la "Maison de l'air". Déjà, en 2021, nous l'avions permis à l'association "Démocratie ouverte", qui était présidée par l'un des fondateurs des "Halles civiques", l'association qui occupait entre 2019 et 2021 la "Maison de l'air", une association que nous avons d'ailleurs rencontrée avec Rachida DATI lors de la campagne municipale de 2020, une association qui a malheureusement dû cesser son activité.

En 2022, c'est à l'association "Archipélia" que vous avez proposé que l'on confie la gestion de ce lieu, là encore cela devait être une occupation temporaire et à nouveau, cette année, vous proposez que nous renouvelions cette occupation.

Ma crainte est évidemment que ce soit également le cas en 2024. Une crainte qui est aussi exprimée par le conseil de quartier de Belleville, que je salue, et par beaucoup d'habitants du 20e arrondissement qui ont fait le constat comme moi, et d'autres élus d'ailleurs du 20e, même si je dois le dire, il y a un certain consensus autour de cette "Maison de l'air". Tous les élus du 20e, quelle que soit leur couleur politique, souhaitent qu'il y ait un véritable projet, mais malheureusement toutes les initiatives de la Ville de Paris ont échoué depuis trois ans.

Cette "Maison de l'air" devait devenir, je cite : "le lieu de l'innovation démocratique". Il a été fait une concertation justement pour savoir quelles étaient les attentes des habitants concernant l'avenir de cette "Maison de l'air". Il y a eu 466 participants. J'estime que c'est trop peu quand on veut faire de ce lieu celui qui doit réinventer la démocratie.

Force est de constater qu'il n'y a pas vraiment eu de réflexion... Enfin, il y a eu, certes, cette concertation pour lancer un appel à manifestation d'intérêt, mais cela fait trois ans que finalement on tourne en rond.

La crainte de Laurent SOREL est que la "Maison de l'air" devienne un nouveau Rosa Bonheur, ma crainte est que cela devienne surtout une nouvelle Académie du Climat.

Oui, tout à fait, oui !

Monsieur le Maire, si je peux...

Merci beaucoup.

Moi, je suis déçu par la gestion de ce projet par la Ville depuis trois ans, je le répète.

En décembre dernier, nous avons voté d'ailleurs les travaux, parce que l'on doit faire des travaux dans ce lieu. Pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est quand même l'une des plus belles vues de notre ville avec le belvédère Willy-Ronis juste au-dessus et je pense que l'on a perdu beaucoup de temps. On aurait pu réaliser ces travaux avant, dans la perspective des Jeux olympiques notamment, cela aurait pu être un lieu magnifique où l'on aurait pu accueillir les habitants, mais aussi beaucoup de manifestations. On aurait pu aussi s'intéresser au réaménagement du parc de Belleville dans son ensemble, quand on voit l'état dans lequel il est actuellement.

C'est cela, finalement, que je regrette.

Evidemment, je sais tout le travail de l'association "Archipélia" dans le 20e arrondissement, donc pour manifester mon opposition et en tout cas regretter ce manque d'ambition pour l'avenir de la "Maison de l'air", nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Je le répète, j'espère qu'en 2024 on n'aura pas encore à voter un

projet de délibération identique et que l'on aura enfin un vrai projet pour cette "Maison de l'air". C'est ce que j'appelle de mes vœux.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

Il faudrait qu'un jour le groupe Changer Paris nous explique cette fixation qu'il fait sur l'Académie du Climat, cette stigmatisation d'une institution incroyable qui a un succès phénoménal. Nombre de collectivités en France viennent visiter cette Académie du Climat pour la dupliquer sur leur territoire. Le Recteur de Paris lui-même a fait le choix de l'Académie du Climat pour y former les écodélégués.

Enfin, c'est une institution reconnue, unique en France, et je n'arrive pas à comprendre... sincèrement, vous me direz pourquoi vous faites une fixation, une stigmatisation de cette institution. Je parle pour le groupe Changer Paris, espérant que les deux autres groupes de l'opposition soient plus ouverts en ce domaine.

Je donne la parole à Geneviève GARRIGOS.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout à fait dans votre lignée, Monsieur le Maire Patrick BLOCHE, je ne souhaite qu'une chose, c'est que justement la "Maison de l'air" rencontre le succès que rencontre aujourd'hui l'Académie du Climat dans un autre genre, mais un même succès, parce que ce serait vraiment une montre de réussite.

Par ailleurs, je voudrais dire à M. François-Marie DIDIER que ce n'est pas une des plus belles vues de Paris, c'est la plus belle vue de Paris. Nous en sommes très, très fiers et...

Non, non ! Laissez-nous quelque chose dans le 20e. Je savais que j'allais susciter de l'intérêt pour ce projet de délibération.

En tous les cas, juste en dessous, il y a l'un des équipements les plus ouverts aux habitants du 20e, c'est une belle promesse que la "Maison de l'air" réussit à tenir et je vous garantis, Monsieur SOREL, que nous allons la maintenir.

C'est avec plaisir que je vous présente ce projet de délibération DDCT 123 pour approuver à nouveau, vous l'avez dit, Monsieur François-Marie DIDIER, une convention d'occupation temporaire de la "Maison de l'air" au bénéfice du centre social "Archipélia". Il nous donne peut-être l'impression de déjà-vu, puisque nous avons déjà, en 2022, donné une délégation pour que cet opérateur intercalaire puisse faire vivre le lieu sur toute l'année écoulée.

Et là, aujourd'hui, nous préparons l'année 2024 et nous sommes ravis que le centre social continue d'accepter d'être pour la Ville le porteur de site le temps que les travaux du bâtiment commencent. Ils vont commencer cette année, je vous le garantis.

En 2023, la "Maison de l'air" a accueilli tous les week-ends des événements d'acteurs locaux, qui ont su attirer des publics parisiens bien au-delà du 20e arrondissement. Cette occupation temporaire nous a aussi permis de penser le projet futur à partir de nos échanges avec les habitantes et habitants du 20e.

En bref, la "Maison de l'air", c'est un lieu qui doit rester solidaire et ouvert sur le quartier, mais un lieu qui doit aussi proposer un modèle économique durable. Nous sommes désormais proches du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt que nous avons promis aux habitants et aux habitantes du 20e, et je tiens à souligner les points suivants.

La mairie du 20e a pleinement participé à la rédaction d'un cahier des charges de cet appel à projets et celui-ci prend bien en compte les résultats de la concertation menée par la mairie - je ne vous ai pas vu souvent, Monsieur François-Marie DIDIER, lors de ces concertations -, notamment sur le volet d'actions de solidarité, une tarification adaptée au tissu économique local, une programmation culturelle et une ouverture sur les associations de Belleville.

Les travaux de gros œuvres seront financés par la Ville et portés par la SemPariSeine. Une publication de l'A.M.I. sera faite aussi rapidement que possible pour une délégation du gestionnaire que nous espérons en octobre 2024.

Pour conclure, je me réjouis qu'avec ce projet, la "Maison de l'air" continue de remplir sa double promesse, celle de la plus belle vue de Paris, j'insiste, depuis un lieu ouvert aux habitantes et aux habitants. Je rappelle à M. SOREL qu'effectivement, il y a des restrictions sur l'utilisation par les habitants, comme vous le signalez, juste leur donner la clé, ces considérations sont surtout de sécurité.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter pour ce projet de délibération et vous en remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux oratrices et orateurs.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, comme je répons en lieu et place de ma collègue Anouch TORANIAN, je voudrais avoir une pensée pour elle, qui vient d'être maman d'un deuxième petit garçon.

Vos différentes interventions et la récurrence de ce sujet dans notre hémicycle en témoignent, la "Maison de l'air" est un lieu majeur du 20<sup>e</sup> arrondissement. Depuis 2022, conformément à nos précédents débats, "Archipélia" bénéficie d'une mise à disposition temporaire de ce site.

Ce centre social associatif dont l'ancrage territorial est reconnu par l'ensemble des acteurs de l'arrondissement a su mettre son expertise et son expérience au service de ce lieu emblématique, comme cela a été rappelé par les orateurs, pas tous mais certains.

A travers un programme d'activités varié et ouvert sur le quartier, "Archipélia" a répondu à un double objectif que nous lui avons assigné : animer un lieu en permettant aux habitants, associations, collectifs citoyens et conseils de quartier de se le réapproprier, et associer l'ensemble de ces publics à la réflexion sur le devenir de la "Maison de l'air".

L'année 2024 marquera à ce titre une nouvelle étape dans son évolution avec la publication de l'appel à manifestation d'intérêt en début d'année et l'attribution attendue de la convention d'occupation du domaine public au Conseil de Paris d'octobre.

Vous avez attiré notre attention sur la future activité marchande qui y prendra place. En effet, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en arrondissement mais aussi ici, ce type d'activité s'avère indispensable au bon fonctionnement du futur lieu. Pour autant et comme nous nous y étions engagés, cela ne devra pas se faire au détriment d'une large fréquentation mobilisant en premier chef les riverains et les habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement.

C'est pourquoi nous veillerons à ce que l'offre retenue soit adaptée au contexte socioéconomique du quartier de Belleville. La future "Maison de l'air" devra ainsi conserver ce qui a fait sa spécificité, à savoir rayonner auprès des Parisiens tout en restant un lieu profondément ancré dans le tissu urbain, associatif et citoyen local.

J'en reviens au projet de délibération soumis à votre approbation aujourd'hui. Vous l'avez compris, le calendrier que je viens de vous communiquer ainsi que l'implication d'"Archipélia" dans l'animation actuelle de ce site nous amènent à proposer la prolongation de l'occupation par cette association. Nous y voyons une double opportunité. D'une part, poursuivre l'animation de ce lieu avec la mise en place d'activités socioculturelles dédiées et, d'autre part, prolonger la concertation entamée précédemment lors des étapes à venir.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite donc à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 123).

## **2023 DGRI 16 - Signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la communauté urbaine de Yaoundé.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 16 : signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la communauté urbaine de Yaoundé.

La parole est à Aurélie PIRILLO.

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Yaoundé, la capitale politique du Cameroun, s'étend majestueusement sur sept collines, offrant un mélange vibrant d'histoire, de culture et de modernité. Au cœur de l'Afrique centrale, cette ville dynamique est le foyer d'une population diverse et accueillante reflétant la richesse culturelle du pays.

Avec l'ensemble du groupe Changer Paris et sa présidente Rachida DATI, nous voterons pour la signature d'un pacte d'amitié et de coopération entre la communauté urbaine de Yaoundé et la Ville de Paris. Ce pacte d'amitié et de coopération est une célébration de l'amitié entre Paris et Yaoundé, et je m'en réjouis.

L'amitié entre Paris et Yaoundé s'inscrit dans une relation profonde, tissée à la fois par l'histoire et les liens diplomatiques entre la France et le Cameroun, ces deux villes situées à des milliers de kilomètres l'une de l'autre et pourtant très connectées par des ponts culturels, économiques et politiques.

L'amitié entre Paris et Yaoundé est nourrie avant tout par des liens humains tressés patiemment, et notamment grâce aux Français qui depuis des décennies vivent au Cameroun, mais aussi aux binationaux et aux Camerounais qui vivent en France et forment la diaspora.

L'amitié entre Paris et Yaoundé s'incarne aussi dans une relation dynamique en constante évolution basée sur le respect mutuel, sur la coopération économique et les échanges culturels.

Cette amitié contribue à façonner un avenir commun où les deux villes continueront de prospérer ensemble.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, cher Arnaud, ce pacte d'amitié et de coopération nourrit en nous beaucoup d'espoirs et d'ambitions concernant le développement mutuel de nos deux villes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, Monsieur le Maire.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, chère Aurélie PIRILLO. Merci de votre intervention qui me permet de revenir sur ces accords de coopération, notamment sur le continent africain, entre la Ville de Paris et un certain nombre de villes, en l'occurrence ici la capitale du Cameroun, Yaoundé.

Ces coopérations, nous les menons à travers l'Association internationale des maires francophones et à travers des acteurs de coopération, et la Maire de Paris a souhaité que nous en fassions un avec la ville de Yaoundé.

Sur quoi portera-t-il ? Sur la signature de ce pacte d'amitié et de coopération, qui a un projet très précis, concernant notamment la végétalisation de la partie piétonnisée de l'avenue Kennedy à Yaoundé et l'installation d'une piste cyclable, car oui, un certain nombre de villes du continent africain souhaitent des pistes cyclables. Cette avenue Kennedy se situe en face de l'Institut français, pour ceux qui connaissent la capitale du Cameroun, nous nous en réjouissons.

La Ville de Paris travaillera également sur la protection des espaces verts et des forêts urbaines, ainsi que sur la végétalisation des tronçons parcourus par les futurs autobus urbains en site propre.

Dans un deuxième temps, cette collaboration aura vocation à s'étendre à d'autres thématiques identifiées dans le pacte d'amitié et de coopération, notamment dans des domaines d'échange et de mobilisation d'expertise : lutte contre le changement climatique, protection de l'environnement, accès aux services essentiels de culture, de francophonie. Yaoundé sollicite également la Ville de Paris pour la rénovation des sites sportifs existants, notamment au pied du mont Fébé, et pour la réalisation de nouveaux équipements aux abords de la zone inondable et de la zone piétonnisée de l'avenue Kennedy.

Une coopération riche et variée avec une ville extrêmement importante et majeure sur le continent africain. Je vous remercie pour vos encouragements et je remercie le Conseil de Paris de voter favorablement pour cet accord de coopération.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 16). Je vous remercie.

## **2023 DGRI 45 - Subvention (140.000 euros) à l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 45. Il s'agit d'une subvention à l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

La parole est tout d'abord à Sylvain RAIFAUD.

**M. Sylvain RAIFAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de parler ici du rôle essentiel joué par l'Institut kurde pour faire connaître et rayonner la culture et la civilisation kurdes.

Le Kurdistan est toujours la cible de bombardements turcs. La situation sur place reste tendue dans le territoire du Rojava, qui expérimente le projet d'une société démocratique multi-ethnique basée sur l'égalité de genre, la régénération écologique, et un pouvoir décentralisé et local. Le territoire kurde a également été touché par le terrible séisme du 8 février 2023.

Dans ce contexte, le travail de l'Institut kurde est d'autant plus important. Cet institut qui voit passer chaque année 11 à 12.000 personnes en ses murs pour participer aux activités qu'il propose. Le projet de numérisation de la bibliothèque, la plus importante du monde occidental, est indispensable pour assurer son rayonnement. La Ville de Paris s'honore d'accompagner l'Institut dans ce projet et pour l'organisation de ces événements.

Avec ce projet de délibération, je voulais partager une pensée évidemment pour les victimes de l'attentat raciste perpétré il y a un an presque jour pour jour rue d'Enghien, et dont ont été victimes Emine Kara, Mehmet Sirin Aydin, et Abdulrahman Kizil le 23 décembre 2022.

Cet attentat lui-même en triste écho d'un autre attentat de 2013 qui a coûté la vie à trois militantes kurdes le 9 janvier, Sakine Cansız, Fidan Doğan, et Leya Söylemez.

Nous attendons toujours que la vérité soit faite sur ces crimes.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Aurélie PIRILLO.

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le soutien à la fondation Institut kurde de Paris, dont il est aujourd'hui question, nous rappelle le profond engagement de cette institution créée en février 1983 et dont la vocation est de contribuer à l'intégration des immigrés kurdes d'Europe, d'entretenir la communauté kurde dans la connaissance de sa langue, de son histoire, de son patrimoine culturel, et de faire connaître au public parisien les Kurdes, leur culture, leur pays et leur situation actuelle.

Nous savons à quel point il est essentiel de donner au grand public des clés de compréhension sur la situation complexe dans laquelle la communauté kurde se trouve dans le monde.

Alors que de nombreux régimes essaient depuis des décennies d'effacer toute trace de la culture kurde, de la langue kurde, voire de l'existence même des Kurdes en proie à diverses formes d'oppression, de répression, l'Institut kurde de Paris possède et entretient la plus importante bibliothèque de la communauté kurde dans le monde, et constitue depuis 2014 sa banque de données numériques notamment grâce à l'aide de la Ville et nous pouvons en être fiers.

Le rôle fondamental de la culture, le maintien et la transmission d'une civilisation prennent donc ici tout leur sens.

A l'heure où le terrorisme islamiste ne cesse d'attaquer la civilisation européenne, la civilisation juive, rappelons ici le rôle essentiel des forces kurdes dans la lutte contre l'obscurantisme et le terrorisme de Daech. Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris renouvelle tout son soutien vis-à-vis de cette grande institution.

Chaque année depuis 2014, sont accordées des subventions liées à l'aide, la numérisation de la bibliothèque de l'Institut Kurde. Cette année encore, au titre de la solidarité internationale, nous voterons pour une subvention de 140.000 euros.

Nous le devons à la communauté kurde persécutée dans le monde et à ses générations à venir.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélie PIRILLO.

Je donne sans surprise la parole à Alexandra CORDEBARD, Mme la Maire du 10e arrondissement.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En introduction, je me réjouis vraiment que cette expression du soutien aux Kurdes et à l'Institut kurde s'exprime sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, par l'ensemble des représentants des Parisiens.

C'est important pour toutes les raisons que vous avez citées, cher Sylvain RAIFAUD, Madame. C'est important aussi que nous nous rappelions que les Kurdes à Paris font partie de notre histoire collective, et qu'ils ont imprimée dans le 10e, mais pas seulement, leur présence. Ils continuent aussi à être des remparts, des défenseurs de la démocratie, y compris des défenseurs de la démocratie chez nous. Nous nous rappelons et nous devons nous rappeler le rôle qu'ils ont joué dans le combat contre Daech, le lourd tribut qu'ils payent encore à ces engagements, le modèle de société en particulier basé sur l'égalité qu'ils proposent au monde et qui est extrêmement précieux.

Pour ce qui concerne l'Institut kurde et le soutien à l'Institut kurde, dont le président est Kendal NEZAN, un homme reconnu dans l'ensemble de ce monde kurde comme un diplomate très précieux qui a, sur la cause kurde et sur bien d'autres, fait œuvre utile et œuvre de paix, cet institut protège la culture kurde. Il protège aussi, pas seulement le vivre ensemble, la rencontre de ces cultures, et fait en sorte que le dialogue avec le Kurdistan, notamment le Kurdistan irakien, puisse continuer à être possible avec nos grandes démocraties.

A l'heure où la Turquie a visiblement un projet de destruction qu'elle n'abandonne pas, nous devons aussi avoir le courage politique de nous positionner pour la défense des Kurdes. Paris, à travers ce projet de délibération, réaffirme son soutien indéfectible au combat existentiel, existentialiste du peuple kurde contre le fanatisme religieux et contre l'oppression du gouvernement de M. ERDOGAN.

Evidemment, c'est une période particulière de l'année, puisque nous nous rappelons, le 23 décembre dernier, l'attentat dont a parlé à l'instant Sylvain RAIFAUD, qui a vu trois personnes tuées et des blessés dans le quartier, et a profondément marqué ce quartier kurde, Mehmet Sirin Aydin, Abdulrahman Kizil, mais évidemment Emine Kara.

Emine Kara, qui était une combattante comme les Kurdes savent en faire, une femme qui a participé à plusieurs affrontements contre l'Etat islamique, qui nous a défendus, notamment lors de la bataille de Kobané et celle de Raqqa. Elle était en France depuis 2020 et c'est un chagrin immense que de penser que cette femme, qui est venue après ces combats se réfugier en France, est morte sous les balles d'un raciste, mort qui a donc profondément endeuillé Paris et notre arrondissement.

Vous avez fait également référence, cher Sylvain RAIFAUD, à l'attentat qui avait coûté la vie à trois militantes kurdes. Le 10e a été endeuillé à plusieurs reprises, je pense qu'il faut que nous restions extrêmement fermes après ces tueries, dans notre soutien aux Kurdes, dans notre soutien à la culture kurde, et dans notre soutien à leurs valeurs qui sont aussi les nôtres.

Au printemps dernier, nous nous sommes rendus, avec la Maire de Paris, au Kurdistan irakien, et nous avons témoigné notre solidarité, notre gratitude au peuple kurde. Dans la province d'Erbil, nous avons participé à un moment très émouvant, à l'inauguration du musée mémorial en hommage à Mustafa Barzani, un "leader" emblématique du mouvement national kurde.

Je crois qu'il faut que nous portions, y compris par des actions comme celles-là, notre attachement à ce peuple, un des plus grands peuples apatrides du monde, que nous demeurions à ses côtés pour obtenir notamment la justice dans les affaires qui sont françaises, mais aussi la paix, la sécurité, la reconnaissance auxquelles il aspire.

C'est fidèle à ces convictions que je serai et que nous serons tous, je pense, à ses côtés, le 23 décembre prochain.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire du 10e arrondissement.

Je donne maintenant la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux oratrices et orateurs.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 10e arrondissement, très chère Alexandra CORDEBARD, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je vais reprendre les mots de la maire du 10e, elle s'est exprimée, et vous aussi chers, orateur, oratrice, d'abord pour dire que nous sommes effectivement, et je le suis en tant qu'adjoint international, particulièrement heureux de voir ce consensus sur les bancs de notre hémicycle pour soutenir l'Institut kurde.

Avoir une pensée également pour le président de l'Institut kurde, Kendal NEZAN, le travail exceptionnel qu'il mène, et plus largement pour son rôle notamment diplomatique essentiel.

Rappeler, mais cela a été fait également par la maire du 10e, ce voyage auquel s'est rendue la Maire de Paris, et elle-même le rôle important qu'elle joue dans le soutien à la communauté kurde ici à Paris et plus largement dans le Kurdistan irakien.

Dans ce contexte international qui est rappelé, où le rôle des forces kurdes a été essentiel contre Daech et dans le même temps l'importance des forces politiques kurdes qui sont encore trop souvent en proie à la répression, il est essentiel que nous exprimions la solidarité de Paris en soutenant sur notre territoire l'expression de cette culture kurde.

Ce projet de délibération a pour objet d'octroyer cette aide. Vous pouvez compter sur ma détermination pour qu'évidemment cette aide perdure, et si c'est possible, qu'elle soit amplifiée.

Je vous remercie beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 45).

## **2023 DGRI 58 - Modalités d'attribution de l'aide d'urgence (500.000 euros) à l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF) suite au séisme du 8 septembre 2023 survenu au Maroc.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 58 : modalités d'attribution de l'aide d'urgence à l'Association internationale des maires francophones, suite au séisme du 8 septembre 2023 survenu au Maroc.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

**M. Sylvain RAIFAUD.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 8 septembre, un séisme d'une magnitude de 6,8 a frappé le Maroc, causant près de 3.000 morts, plus de 6.000 blessés, des dizaines de milliers de maisons effondrées. Nous avons toutes et tous partagé l'élan de solidarité qui s'est tourné immédiatement vers ce pays ami, dont sont issus tant d'habitants et d'habitantes de Paris.

Nous soutenons bien évidemment l'attribution de la subvention de 500.000 euros prévue par ce projet de délibération. Nous interrogeons juste le fait que ce soutien passe par l'A.I.M.F., il aurait pu être versé directement, mais notre soutien est clair.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

**M. Arnaud NGATCHA,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Sylvain RAIFAUD, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je reviens vers vous concernant l'attribution de cette aide. Le contexte, vous l'avez rappelé, cher Sylvain, notamment suite à ce séisme qui a causé près de 3.000 morts et plus de 6.000 blessés, une dizaine de milliers de maisons et bâtiments effondrés.

Nous avons voté lors du Conseil de Paris d'octobre, le principe d'une subvention de 500.000 euros à l'Association internationale des maires francophones, afin de déployer une action humanitaire au Maroc en réponse à des besoins imminents de la population.

Cher Sylvain, si nous sommes passés par l'Association internationale des maires francophones, ce n'était pas pour rien. C'était la meilleure façon dans ce contexte d'aider le Maroc. Je le rappelle, la Maire l'avait dit, ceci devait se faire notamment dans le respect de la souveraineté du royaume marocain.

Ce programme de l'A.I.M.F. sera conduit en partenariat avec l'O.N.G. franco-marocaine Migration et Développement créée en 1986, qui dispose d'une expertise importante et d'une parfaite connaissance du terrain.

En accord avec l'A.I.M.F., les partenaires locaux devaient identifier des zones géographiques les plus touchées et les projets de reconstruction, afin de venir en aide aux populations. L'A.I.M.F. prévoit ainsi de cibler ses efforts en direction de la ville et de la région de Taroudant dans le Sud-Ouest du Maroc particulièrement touchées par le séisme. Plus précisément, l'A.I.M.F. apportera son appui pour le réaménagement et l'extension du pavillon mère/enfant au sein de l'hôpital provincial de Taroudant, très impacté par le tremblement de terre.

La mise en œuvre de ce programme s'appuiera sur des experts et notamment sur des architectes spécialistes des structures hospitalières.

Ce projet de délibération vise donc à préciser les modalités d'attribution de l'aide d'urgence votée en Conseil de Paris d'octobre. En conséquence, je vous remercie de voter favorablement pour ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 58).

Eh bien, chers collègues, nous allons suspendre la séance. Elle reprendra à 14 heures 30.

Bon appétit !

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).*

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos débats pour la 8e demi-journée de ce Conseil et la dernière si tout le monde est sage. Les feuilles d'émargement sont bien installées à l'entrée pour celles et ceux qui n'auraient pas signé en entrant, parce qu'il y avait du monde, allez-y, ne l'oubliez pas.



## 2023 DGRI 60 - Aide d'urgence (25.000 euros) destinée à "L'Œuvre d'Orient" pour un projet de reconstruction suite au séisme survenue le 6 février en Syrie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DGRI 60 concernant l'aide d'urgence destinée à "L'Œuvre d'Orient" pour un projet de reconstruction suite au séisme survenu le 6 février en Syrie.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la nuit du 5 au 6 février 2023, la Turquie et la Syrie, principalement les provinces kurdes, ont été lourdement touchées par l'un des séismes les plus meurtriers de ces dernières décennies. Le bilan a fait état de plus de 50.000 morts en Turquie et en Syrie, près de 6.000 morts pour la Syrie et des centaines de milliers de blessés.

La secousse, d'une magnitude 7,8, a détruit des centaines de milliers d'immeubles d'habitation et de bâtiments publics, qui se sont écroulés comme des châteaux de cartes. Je souhaite redire ici toute la solidarité des écologistes avec les victimes du séisme.

Le projet de délibération soumis à notre examen propose de soutenir un projet de reconstruction et de réhabilitation de commerces et d'immeubles d'habitation de la Ville d'Alep en Syrie, immeubles endommagés par le séisme et empêchant le retour de leurs occupants. Il est question de restaurer une vingtaine de bâtiments avec un impact direct sur 300 personnes environ.

Le groupe "Les Ecologistes" votera bien évidemment cette aide en soutien à ces populations.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour continuer, la parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec l'ensemble du groupe Changer Paris et sa présidente Rachida DATI, nous nous réjouissons que la Ville de Paris ait accepté le vœu que j'ai déposé en mars dernier.

Dans le cadre de l'aide d'urgence attribuée par la Ville suite au tragique séisme survenu en Syrie, comme vous venez de le rappeler, chère collègue, j'avais porté le vœu que l'association "L'Œuvre d'Orient", qui était l'une des premières O.N.G. sur place pour aider les populations, puisse bénéficier d'une subvention.

Monsieur l'adjoint à la Maire en charge des affaires internationales, cher Arnaud, vous avez répondu positivement à ma demande et je vous en remercie. Cette décision vous honore.

Aujourd'hui, ce Conseil de Paris va donc voter à l'unanimité une subvention de 25.000 euros à "L'Œuvre d'Orient". Je m'en réjouis, car depuis 160 ans "L'Œuvre d'Orient" est engagée auprès des populations vulnérables dans 23 pays au Moyen-Orient, dans la corne de l'Afrique et en Europe orientale.

Sa mission est de soutenir toutes les populations en difficulté, sans distinction aucune ni d'appartenance ethnique, religieuse ou même sociale. La liste de leurs œuvres de charité est longue et diversifiée : crèches, écoles, orphelinats, hôpitaux, dispensaires, centres d'accueil pour personnes handicapées, réinsertion professionnelle, reconstruction de maisons, reconstruction du patrimoine détruit, etc.

Les 25.000 euros de la Ville de Paris seront destinés à leur Hope Center en Syrie à Alep. J'ai eu la chance de le visiter avec ma collègue ici présente Sandra BOËLLE, c'est un centre qui aide ceux qui ont tout perdu à construire des projets professionnels profitables à l'ensemble de la population.

Avec leurs équipes, ils financent et accompagnent ces projets professionnels. Ce n'est pas un simple financement, c'est vraiment de l'accompagnement personnalisé. Ils ont une équipe très différente, d'experts dans divers secteurs d'activité, des financiers, des architectes, des ingénieurs, des agriculteurs, quel que soit le secteur, ils ont quelqu'un pour les accompagner du début des projets jusqu'à la fin. Ils les suivent même sur de nombreuses semaines, voire de nombreuses années.

Vous l'aurez compris, c'est très important, parce que remettre sur le chemin du travail, sur le chemin de l'épanouissement et de la prospérité ceux qui n'ont plus rien, c'est une véritable chance, une lueur d'espoir.

Mes chers collègues, cette aide est extrêmement précieuse dans ce pays où tout est à reconstruire après la terrible guerre et les catastrophes qu'ils ont subies. Au-delà de cette belle aide apportée au Hope Center de Syrie, je me réjouis surtout qu'une association aussi sérieuse et charitable que "L'Œuvre d'Orient" puisse désormais s'inscrire durablement dans la liste des associations partenaires de la Ville de Paris.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous remercie de voter ce projet de délibération. Arnaud, je te remercie pour ta confiance.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela vient d'être dit, il y a 10 mois, un séisme extrêmement violent dévastait le Sud de la Turquie et le Nord de la Syrie, avec un bilan très lourd, plus de 40.000 morts des deux côtés de la frontière, des centaines de milliers de blessés et des millions de personnes sans abri. La situation est particulièrement dramatique en Syrie déjà meurtrie par 12 années de guerre.

Vous le savez, les Syriennes et les Syriens survivent dans une extrême précarité. L'économie est agonisante, l'inflation est vertigineuse. En octobre dernier, la revue "Courrier international" reprenait un article qui alertait sur l'inflation qui fait planer le spectre de la famine.

Selon l'O.N.U., près de 90 % des Syriens vivent sous le seuil de pauvreté. Plus de 15 millions d'entre eux ont besoin de l'aide humanitaire. La présence des O.N.G., qui fournissent des paniers alimentaires et des aides médicales et scolaires demeure absolument vitale pour la population. Dès le mois de mars, nous avons voté ici en Conseil de Paris, une aide humanitaire d'urgence de 200.000 euros pour venir en aide aux victimes.

A Alep, souvent comparée à Guernica, la ville martyre de la guerre d'Espagne immortalisée par Picasso en raison du pilonnage intensif par les armées russes et syriennes, 60 immeubles ont été détruits par le séisme. 200 devaient être abattus parce qu'ils n'étaient plus habitables, et des milliers d'autres, fissurés, doivent être restaurés.

Enfin, la Syrie tout entière est à reconstruire. Des quartiers entiers sont en ruine, des habitants ont tout perdu et ont été accueillis dans des centres d'hébergement collectifs. 12 ans de guerre, la crise du Covid, puis une épidémie de choléra et maintenant un tremblement de terre et ses nombreuses répliques, la détresse psychologique des adultes comme des enfants est abyssale. Dans ce chaos, reconstruire des immeubles, des écoles, des infrastructures de santé, c'est déjà essayer de reconstruire sa vie tout simplement.

Spécialisé dans le microcrédit, le centre de "L'Œuvre d'Orient" d'Alep aide depuis plusieurs années les familles les plus affectées par la guerre à se lancer dans leurs propres projets économiques, afin de vivre dignement de leurs revenus. Il s'agit de redonner de l'espoir à ces familles, de les aider à rester vivre dans leur pays et de renouer avec une activité et une vie sociale.

La subvention que nous vous proposons d'allouer à cette association doit permettre la reconstruction et la réhabilitation de commerces et d'habitations à Alep. Alep, la ville martyre, a connu le pire. La reconstruction prendra du temps et nous pouvons être fiers d'y apporter notre contribution.

Depuis 2011, le conflit en Syrie a fait plus de 500.000 morts, plus de 100.000 personnes ont disparu aux mains du régime, et des millions de Syriens n'ont eu d'autres choix que l'exil, le plus souvent dans des camps de réfugiés à la frontière turco-syrienne et au Liban. Je me permets de rappeler ceci dans un contexte de débat sur la loi immigration en France.

Ils sont nombreux à rêver de leur pays en paix, rêver d'y retourner pour reprendre le cours d'une vie brisée par la violence, la menace de la mort. Nous le savons, il ne peut y avoir de paix sans justice.

Je profite de ce projet de délibération pour saluer l'action et le travail des militants et militantes des droits humains, qui depuis 2011 ont recueilli des dizaines de milliers de témoignages, assemblé des centaines de milliers de documents, de preuves, et permis notamment à la justice française de délivrer, il y a quelques jours, un mandat d'arrêt international à l'encontre du président syrien et de son frère Maher AL-ASSAD, poursuivis pour crime contre l'humanité pour l'attaque chimique menée à la Ghouta en 2013, qui avait fait plus de 1.000 morts dans la banlieue de Damas.

Je veux rendre hommage à ces militants. J'ai une pensée toute particulière pour César, ce photographe qui a sorti des dizaines de milliers de photographies de détenus morts sous la torture dans les geôles de Bachar AL-ASSAD, dont la valeur est inestimable, et qui lui vaut de vivre en exil, sous très haute protection, tant sa vie est menacée.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames les conseillères de Paris Aminata NIAKATÉ, Aurélie PIRILLO, chère Geneviève GARRIGOS, tout d'abord vous avez rappelé tout le contexte dramatique dans lequel notre aide s'est inscrite.

Je note aussi, et cela me réjouit, qu'il y a un consensus sur un certain nombre de questions internationales. Merci, Madame Aurélie PIRILLO, pour vos mots, j'essaie dans mes fonctions de faire preuve de plus de consensus, tout en étant fidèle à ma famille politique.

En l'occurrence, dans le cadre de l'effort de reconstruction de l'association "L'Œuvre d'Orient", qui porte un projet de réhabilitation de commerces et d'habitations de la ville d'Alep en Syrie, un grand nombre d'habitations, vous

l'avez rappelé, ont été endommagées par le séisme, empêchant le retour de leurs occupants. Le but est donc de remettre debout ces immeubles.

"L'Œuvre d'Orient" a sollicité la Ville de Paris pour obtenir un soutien concernant la deuxième phase de ce projet à Alep, qui prévoit entre novembre 2023 et février 2024, la restauration d'un minimum de 20 bâtiments avec un impact direct sur environ 300 personnes.

Ce soutien est attribué par le projet de délibération DGRI 60. Le projet sera géré depuis le bureau Hope Center Syrie dont vous avez parlé, Madame la Conseillère, partenaire de "L'Œuvre d'Orient" qui dispose, outre son siège parisien, d'un bureau à Beyrouth.

Par ce projet de délibération, je vous propose ainsi de soutenir les efforts de reconstruction destinés à ce que les victimes retrouvent des conditions dignes de vie. Cette subvention est donc fidèle aux valeurs humanitaires et de solidarité internationale qui font l'identité et la fierté de notre ville. Elle va à une région amplement touchée par des catastrophes humanitaires depuis plusieurs années. C'est pour cela que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DGRI 60).

### **Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et à l'extinction un soir de la Tour Eiffel en solidarité avec les victimes palestiniennes.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 105 relatif à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et l'extinction un soir de la tour Eiffel, en solidarité avec les victimes palestiniennes.

La parole est à M. Laurent SOREL, pour deux minutes.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "les opérations israéliennes visant à démanteler le Hamas devront durer plus que quelques mois". Voilà ce qu'a dit hier le Ministre israélien de la Défense Yoav GALLANT. Yoav GALLANT, vous savez, c'est lui qui a déclaré : "nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence". Il l'avait dit deux jours après les horribles actes terroristes du Hamas, le 7 octobre, qui a tué femmes, hommes, enfants et pris en otages y compris des jeunes enfants.

Aucune justification à ces crimes de guerre, mais aucune justification non plus aux crimes de guerre qui ont suivi. Plus de 18.000 morts, plus de 50.000 blessés, plus de 50 journalistes tués, et 85 % des 2,4 millions de Gazaouis déplacés.

Pour l'armée israélienne, il n'y a plus aujourd'hui à Gaza que deux types de civils, soit des complices du Hamas, et dans ce cas, s'ils sont tués, bien fait pour eux, soit des boucliers humains, et dans ce cas, s'ils sont tués, tant pis pour eux et de toute façon c'est la faute du Hamas.

Le résultat de cette logique est un véritable nettoyage ethnique. Combien de réfugiés et combien de morts depuis 1948, parce que ce conflit colonial et asymétrique, ne l'oublions pas, n'a pas commencé le 7 octobre 2023 ? Aujourd'hui, on se retrouve malheureusement avec deux peuples l'un à côté de l'autre, l'un ayant un Etat viable et une armée puissante, l'autre sans véritable Etat et colonisé.

Cette spirale de la violence doit cesser, et Paris doit le dire haut et fort. Hier, Paris a voulu rendre hommage aux morts israéliens du 7 octobre en allumant la Tour Eiffel aux couleurs d'Israël.

Aujourd'hui, je vous propose de rendre hommage aux victimes palestiniennes en l'éteignant, parce qu'une vie israélienne égale une vie palestinienne. Que Paris demande un cessez-le-feu en plus de la libération des otages. Que Paris demande une paix juste et durable et que la Tour Eiffel soit éteinte pour rendre hommage aux victimes palestiniennes. Faisons honneur à Paris.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Monsieur le Maire, permettez-moi de commencer ma réponse par une pensée pour la famille et les proches d'Elya Toledano, l'otage franco-israélien retrouvé mort.

Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur Laurent SOREL, nous avons ici, au Conseil de Paris, voté un vœu proposé par le groupe écologiste qui reprend l'essentiel de ce que vous demandez. Par ailleurs, la Maire de Paris s'était exprimée très clairement, à l'époque elle avait dit qu'il fallait une trêve humanitaire qui devait déboucher sur un cessez-le-feu.

Il y a eu ce cessez-le-feu pendant 11 jours, qui a permis d'ailleurs que l'aide humanitaire, que vous avez vous-mêmes votée à l'unanimité, puisse entrer dans Gaza. J'ai eu à ce titre le président d'"Acted". Nous avons donc pu acheminer une partie de l'aide que vous aviez ici votée.

Concernant ensuite le cessez-le-feu, je reprends la résolution générale des Nations Unies mardi, qui en outre disait qu'il faut garantir l'accès humanitaire, demander le cessez-le-feu, mais qui ne peut avoir de sens que par la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, exigée dans cette résolution. Je vous rappelle qu'il y a plus d'une centaine d'otages dans les mains des terroristes du Hamas, dont un bébé de 10 mois accompagné de son frère de 4 ans.

Notre position est très claire. De même, la Maire de Paris a toujours été très claire, elle a toujours dit qu'elle était pour deux peuples, deux Etats. La position de la Maire, de l'Exécutif, est absolument claire.

Concernant la Tour Eiffel, Monsieur SOREL, jusqu'ici la Tour Eiffel est éteinte - depuis que je suis arrivé, j'ai vérifié, il y a des occasions pour qu'elle soit éteinte -, en mémoire d'une personnalité majeure, et cela a été le cas notamment lors de la mort de la reine Élisabeth II, ou alors après des attaques terroristes.

Ces attaques terroristes, je le rappelle, notamment celles qui ont frappé la Capitale, mais également l'attaque terroriste de Christchurch, et celle du Hamas du 7 octobre, nous avons été un certain nombre ici à visionner les images des caméras embarquées par les terroristes lors des pogroms dans les kibboutz. C'était donc à ce titre que la Tour Eiffel a été éteinte, Monsieur SOREL.

Par conséquent, je demanderai au Conseil de ne pas voter votre vœu. Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur la réponse, toutes les personnalités sont majeures. Il n'y a pas des gens qui seraient plus des personnalités majeures que d'autres, je pense.

Pour revenir sur le vœu, nous saluons la libération d'otages civils israéliens et étrangers qui a eu lieu pendant la trêve. La rupture de la trêve à Gaza a signifié l'intensification des bombardements israéliens désormais dans le Sud de la bande de Gaza, exposant de fait des centaines de milliers de personnes aux bombardements.

On le voit, cette guerre vise à expulser la population palestinienne de Gaza. Comme le dit l'ambassadeur, Majed BAMYA, on connaît très exactement le chiffre des victimes : 2,4 millions, l'ensemble des habitants de Gaza, des enfants, des femmes, des hommes.

Les alarmes quotidiennes lancées par l'O.N.U. et les O.N.G. sur l'effondrement humanitaire, sanitaire, alimentaire à Gaza ne sont pas entendues par le gouvernement suprématiste de Benjamin NETANYAHU.

On poursuit les massacres de masse, les crimes de guerre, les déplacements forcés et les expulsions de population. En Cisjordanie, l'armée et les colons d'extrême droite arrêtent, expulsent violemment les civils palestiniens.

Les atrocités des actes terroristes du Hamas du 7 octobre contre les civils israéliens ne justifient en rien ce massacre. Ce massacre viole toutes les règles du droit international. Cette guerre doit s'arrêter pour de bon.

Face à la gravité de la situation, le Secrétaire général de l'O.N.U. a activé l'article 99 de la charte des Nations Unies, c'est une première. Le gouvernement des Etats-Unis a imposé un veto contre une résolution appelant à un cessez-le-feu, alors que 13 des 15 Etats membres du Conseil de sécurité la soutenaient. Il a aussi approuvé, sans passer par le congrès, la vente à Israël de 14.000 obus équipant des chars de combat. Il portera dans l'histoire la responsabilité d'avoir ainsi encouragé, seul, la poursuite du massacre.

Ce dimanche, nous serons présents à la manifestation parisienne pour exiger un cessez-le-feu total, immédiat et permanent, et pour ouvrir la perspective d'une solution politique. Nous voterons ce vœu dont nous partageons tous les attendus, dont la proposition d'éteindre la Tour Eiffel, qui n'a jamais été votée contrairement à ce qui vient d'être dit, pour dire à la population civile : "Gaza, Gaza, Paris est avec toi".

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Explication de vote de Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je me joins à l'hommage rendu à l'instant par Arnaud NGATCHA à Elya Toledano retrouvé mort hier soir.

Je voudrais remercier M. SOREL au nom des écologistes pour ce vœu qui condamne clairement l'horreur des attentats terroristes du 7 octobre perpétrés par le Hamas, avec des mots de solidarité pour toutes les victimes israéliennes, hommes, femmes, enfants, bébés, et avec un appel clair à la libération des otages, mots auxquels nous souscrivons.

En riposte à cette attaque terroriste du Hamas, l'armée israélienne a bombardé la bande de Gaza avec une réponse militaire disproportionnée et indiscriminée. Ces crimes de guerre ont fait plusieurs milliers de morts depuis le 7 octobre, parmi lesquels les femmes et les enfants représentent près de 70 % des victimes, et des déplacements massifs de population.

Le Gouvernement israélien d'extrême droite a également décrété le siège complet de la bande de Gaza, coupant l'approvisionnement en eau, en nourriture, en électricité, aggravant la crise humanitaire à Gaza, et en droit international, l'état de siège est un crime contre l'humanité.

Si la Ville de Paris a exprimé clairement sa solidarité avec les victimes israéliennes et notre groupe l'en remercie, sa timidité sur la situation des Palestiniens et la position de l'Exécutif sur le vœu de M. SOREL me choquent profondément.

Vous avez tort de ne pas vous mobiliser plus fort pour les victimes civiles palestiniennes que l'on ne peut pas assimiler sans discernement au Hamas, et dont la vie a la même valeur que n'importe quelle autre vie.

Vous avez tort, Monsieur le Maire, de ne pas soutenir ce vœu. Je gage que quand nous en saurons plus sur l'ampleur de l'horreur et de la réalité des exactions commises à Gaza, notre exécutif s'en repentira amèrement.

La proposition de M. SOREL d'éteindre la Tour Eiffel, en solidarité avec les victimes civiles palestiniennes, est extrêmement sobre et a le mérite de ne pas exposer les agents de la Tour Eiffel.

M. SOREL aurait pu demander d'allumer la Tour Eiffel aux couleurs de la Palestine, comme cela a été fait le 9 octobre. J'étais présente quand la Tour Eiffel a été allumée aux couleurs du drapeau israélien, en soutien aux victimes israéliennes. C'est également arrivé pour soutenir les femmes iraniennes, et récemment pour les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous voterons donc ce vœu très sobre de M. SOREL.

Je conclurai mon propos en rappelant les demandes des écologistes : le cessez-le-feu immédiat, la libération des otages, la fin de la colonisation des territoires palestiniens. Il est urgent de trouver une solution de paix juste et durable pour les Israéliens et les Palestiniens.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 105 déposé par Laurent SOREL, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 105 est rejeté.

## **2023 DJS 124 - Attribution de la dénomination Marguerite Broquedis au Centre sportif Reims, situé 32, boulevard de Reims (17e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération rapportés par Pierre RABADAN, en commençant par le projet de délibération DJS 124. Attribution de la dénomination Marguerite Broquedis au centre sportif Reims.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Marguerite Broquedis est une championne olympique dont vous n'avez peut-être ou certainement d'ailleurs jamais entendu parler, car l'histoire écrite par les hommes a eu la fâcheuse tendance à invisibiliser les femmes dans le sport, comme dans tout domaine qu'ils se sont approprié. Je suis donc très heureuse que nous puissions contribuer ici, une fois encore, même si c'est très progressivement, à la reconnaissance des femmes dans le sport.

Marguerite Broquedis, championne de tennis du début du XXe siècle, médaillée d'or de tennis aux Jeux olympiques de Stockholm en 1912, est la première championne olympique française, toutes disciplines confondues, rien que cela.

Née à Pau d'un père maître paumier, professeur de jeu de paume, elle s'est installée avec sa famille à Paris en 1904, dans le 16e arrondissement, à quelques pas du bois de Boulogne. C'est là qu'elle s'entraîne et défie les meilleures joueuses de tennis dans le très prestigieux Racing club du bois de Boulogne.

Pierre de Coubertin repère alors son talent et l'encouragement à représenter la France aux Jeux olympiques. Lorsqu'elle part pour Stockholm, ville hôte des Jeux olympiques en 1912, seules sont autorisées aux femmes les compétitions de golf, de tir à l'arc, de natation et de tennis. Marguerite Broquedis est la seule athlète femme engagée pour la France.

Cette année-là, rappelons-nous que les suffragettes militent outre-Manche pour obtenir le droit de vote ou l'autorisation de signer un chèque sans l'autorisation de leur mari.

Aux Jeux de Stockholm, Marguerite se distingue en remportant à elle seule deux médailles, l'or en simple et le bronze en double mixte. L'air de rien, Marguerite Broquedis participe également à la construction de l'image de la femme sportive moderne. Elle abandonne le corset, raccourcit la jupe longue réglementaire un peu au-dessus des chevilles - c'est vraiment osé -, et impose les cheveux courts.

Elle profite de la médiatisation de ses performances aux J.O. pour porter un discours sur la discrimination des femmes dans le sport. "Ici comme en bien des choses, c'est toujours l'éternelle injustice qui éclate" dira-t-elle.

Aux championnats de France de 1914, elle bat Suzanne Lenglen, son dernier grand titre.

Deux ans après les J.O., la Grande Guerre marque un coup d'arrêt à sa carrière à laquelle elle mettra définitivement un terme en 1930.

Après être intervenue pour la dénomination de l'esplanade de la nouvelle Arena de la porte de La Chapelle en hommage à Alice Milliat, et d'un T.E.P. dans le 20e arrondissement en hommage à Eudy Simélane, je suis très fière aujourd'hui de présenter ce projet de délibération, qui en donnant le nom de Marguerite Broquedis au centre sportif du boulevard de Reims, à quelques mois des J.O., marque notre volonté, outre d'honorer la mémoire de cette athlète absolument remarquable, de poursuivre la féminisation des équipements sportifs.

Nous partons de loin, 1 % seulement des infrastructures sportives portent des noms de femmes en France. Or, nous savons à quel point il est important de donner un visage, une histoire, des modèles dans le sport féminin et de reconnaître les exploits de ces sportives qui font notre fierté, et pourront ainsi inspirer des milliers de petites filles pour qui rêver d'or sera un héritage et non une utopie.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Geneviève GARRIGOS, de vous être inscrite sur ce projet de délibération qui, comme vous l'avez très bien dit, souligne notre volonté politique mémorielle à destination des femmes. Il est important de faire connaître au grand public ces figures. Je remercie ceux qui l'ont porté depuis le début de rendre hommage à ces grandes femmes, notamment des athlètes, que nous mettons en place.

Il y avait un autre projet de délibération sur le T.E.P. Agnès Tirop dans le 10e arrondissement, une athlète kenyane décédée à 25 ans d'un féminicide, à qui nous avons également décidé d'attribuer cette dénomination.

Vous l'avez rappelé, c'est un combat long et nécessaire, c'est un combat que nous portons avec une volonté très forte. 14 % des voies portent désormais un nom de femme dans Paris contre 6 % en 2001.

Depuis 2019, nous avons dénommé 10 équipements sportifs aux noms de sportives.

Depuis 2014, 175 hommages ont été rendus à des femmes de tout horizon "via" des dénominations, des plaques commémoratives.

Marguerite Broquedis était une joueuse de tennis, la première championne olympique toutes disciplines confondues à Stockholm. Elle n'a eu de cesse de s'affirmer pour défendre dans une délégation en 1912, qui ne comptait qu'une seule femme, la place des femmes dans le sport. Je rappelle que les Jeux de Paris 2024, seront les premiers Jeux où il y aura autant d'hommes que de femmes, pour vous dire comme ce combat est long et qui j'espère ne reviendra plus jamais en arrière.

Le chercheur Jean-Michel PETER disait qu'elle n'était pas une militante, mais elle a participé à la construction d'une image de sportive moderne et a révolutionné, comme vous l'avez rappelé, chère Geneviève GARRIGOS, la tenue de tennis, avant Suzanne Lenglen.

C'est l'occasion de valoriser le parcours de Marguerite Broquedis, de lui donner une dénomination de centre sportif, en l'occurrence le centre sportif Reims dans le 17e. Je suis sûr que nous la voterons tous à l'unanimité.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 124).

## **2023 DJS 125 - Attribution de la dénomination Moshe Weinberg au gymnase Jean Leclaire, situé 22, rue Jean-Leclaire (17e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 125 : attribution de la dénomination Moshe Weinberg au gymnase de la rue Jean-Leclaire dans le 17e.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a un peu plus d'un an, le Conseil de Paris adoptait le vœu que j'avais déposé au nom de mon groupe Changer Paris, pour que la Ville de Paris attribue la dénomination Moshe Weinberg à un site sportif parisien, en hommage aux victimes des actes terroristes perpétrés lors du massacre de Munich aux Jeux olympiques de 1972.

Aujourd'hui, ce projet de délibération attribue le nom de Moshe Weinberg à un gymnase situé dans le 17e arrondissement, 22, rue Jean-Leclaire. Pour la première fois depuis la création des Jeux olympiques modernes en 1896, par le baron Pierre de Coubertin, une opération terroriste contre la délégation des athlètes israéliens endeuillait le 5 septembre 1972 les Jeux olympiques qui se déroulaient précisément à Munich. Jeux olympiques dénommés alors "Jeux de la joie", censés faire oublier les précédents Jeux de Munich en 1936.

La prise d'otages des 12 athlètes israéliens entraînait la mort de 11 d'entre eux et celle d'un policier ouest-allemand perpétrées par des groupes de l'organisation terroriste dénommée Septembre noir, et suscitait un émoi international.

"Ce jour n'était pas une attaque contre Israël, pas une attaque contre les Juifs, c'était une attaque contre nous tous, contre l'idée olympique, la vision de la liberté et de la paix pour tous les êtres humains", déclarait il y a quelques années une responsable de la communauté juive allemande.

Il aura fallu attendre près de 50 ans pour qu'un moment de silence soit organisé lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Tokyo en 2021. C'était la première fois que les organisateurs marquaient l'assassinat des athlètes israéliens et de ce policier ouest-allemand.

Cette dénomination rend donc hommage à l'héroïsme dont fit preuve Moshe Weinberg, qui était l'entraîneur de l'équipe de lutte, lorsque déjà blessé par une balle à la joue et sommé de conduire les terroristes jusqu'à la chambre de ses camarades, il tente de résister à l'un des assaillants, permettant ainsi à un athlète d'être sauvé avant d'être lui-même abattu.

Dans un contexte où la haine, le racisme, l'antisémitisme se répandent sur le monde et tentent de pénétrer dans la pratique sportive - on en parlera lors d'un prochain projet de délibération -, au moment où se déchaînent sur les réseaux sociaux les révisionnistes, les prescripteurs du chaos, et ceux qui tentent de cautionner les actes de terrorismes odieux, Paris apporte la plus belle réponse.

Le devoir des élus est d'œuvrer à la réussite de l'organisation des J.O. de Paris 2024, mais c'est aussi de bâtir l'héritage des Jeux. Cet héritage, c'est le refus de la haine, le refus de la barbarie, c'est celui d'une vision du sport qui rassemble la fraternité humaine. Paris, elle aussi a payé un lourd tribut face au terrorisme.

En honorant la mémoire et l'héroïsme de Moshe Weinberg, Paris se souvient des victimes, de toutes les victimes de tous les actes terroristes. Paris met au cœur de son héritage les valeurs universelles dont elle est fière. Paris est fidèle à l'idéal olympique. Paris est fidèle à Paris.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Jack-Yves BOHBOT, pour le rappel des mots importants que vous venez de dire à cette Assemblée. Ce projet de délibération vient couronner et valider un engagement que nous avons pris ensemble.

Vous le savez, effectivement les attentats que vous avez évoqués, des Jeux de 1972, seront commémorés aussi pendant les Jeux de Paris. Dans cette optique, il était évident pour nous d'attribuer la dénomination de Moshe Weinberg, l'une des 17 personnes décédées lors des attentats de 1972. Vous l'avez fait admirablement, je n'en rajouterai pas, mais nous sommes également heureux, comme vous l'avez dit, en solidarité avec toutes les victimes du terrorisme, de pouvoir donner à un équipement sportif, en l'occurrence dans le 17e arrondissement, le gymnase de la rue Jean-Leclaire, le nom de Moshe Weinberg.

Evidemment, pour les Jeux de Paris nous serons au rendez-vous de la mémoire nécessaire et de l'ambition que vous avez parfaitement décrite tout à l'heure.

Merci beaucoup.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 125.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 125).

### **2023 SG 95 - Transformations olympiques. - Subvention (120.000 euros) et convention d'exécution pour les années 2023 et 2024 entre la Ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 95 : transformations olympiques, subvention de 120.000 euros et convention entre la Ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Monsieur le Maire, merci, mes chers collègues, merci, Monsieur le Maire, pour votre réponse à l'instant.

Il n'est bien sûr ici nullement question de remettre en cause le financement par la Ville de Paris au Comité national et olympique sportif français la veille d'une année 2024 rythmée par les Jeux olympiques. Notre groupe Changer Paris soutiendra bien entendu avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je souhaite néanmoins profiter de ce projet de délibération pour évoquer le dérapage d'une ancienne basketteuse et médaillée olympique devenue ambassadrice des Jeux olympiques et paralympiques. Cette intervention, je pensais ne plus avoir à la faire. En effet, le comité d'éthique de Paris 2024 avait rendu lundi une décision sans équivoque, il me semblait que celle-ci s'imposerait d'elle-même.

Pourtant vous le savez, Monsieur le Maire, le sujet de Mme Emilie GOMIS, puisque vous l'avez compris, c'est d'elle qu'il s'agit, est loin d'être clos.

Rappelons les faits, Mme Emilie GOMIS, ambassadrice du programme "Terre de Jeux" et membre du conseil d'administration de "Paris 2024" en tant que personnalité qualifiée, a relayé sur Instagram un message faisant figurer des cartes de France en 1947, 1967 et 2023 pour le moins surprenantes avec la légende : "que feriez-vous dans cette situation ?".

Ces cartes représentaient une France parée d'un drapeau tricolore, je reprends les termes du comité d'éthique, "qui est progressivement recouverte par le drapeau israélien, jusqu'à ce qu'il ne subsiste sur cette carte qu'une toute petite partie du territoire français". Le comité d'éthique est présidé par l'ancien vice-président du Conseil d'Etat, Jean-Marc SAUVÉ, dont l'autorité, la hauteur de vue, l'indépendance sont incontestables.

Je vous invite à lire l'avis dans son ensemble. Je tiens à vous citer un bref passage : "Le comité d'éthique considère qu'indépendamment de l'émotion que peuvent susciter les événements qui affectent le Proche-Orient, en particulier dans la période récente, la publication de Mme GOMIS, par la justification implicite qu'elle apporte à des actes de terrorisme et sa potentielle contribution au développement en France d'un sentiment de haine à l'égard d'une partie de la population, constitue un manquement grave de l'intéressée aux obligations éthiques qui pèsent sur elle."

L'avis conclut que les dispositions de l'article 7.2 du règlement intérieur de Paris 2024, du 25 juillet 2018, qui prévoient que "Paris 2024" peut décider d'exclure tout membre ayant gravement manqué à ses obligations, peuvent être appliquées à Mme GOMIS. Pour les mêmes motifs, le comité estime que les stipulations relatives à la résiliation du contrat d'engagement de Mme GOMIS en qualité d'ambassadrice du programme de "Terre de Jeux 2024" peuvent être mises en œuvre par "Paris 2024".

L'arbitre, Monsieur le Maire, semblait avoir sifflé la fin de la partie, et Mme GOMIS semblait être invitée à sortir de cette situation par un départ. Pourtant, les avocats de cette dernière ont publié mardi, le lendemain de la publication de l'avis du comité d'éthique, un communiqué annonçant que cette dernière n'entendait pas démissionner et contesterait en justice d'éventuelles sanctions.

Participer à l'aventure 2024 implique, on est tous d'accord, mes chers collègues, un devoir de réserve. Les convictions personnelles n'ont pas lieu d'être revendiquées. Il convient de faire preuve d'humilité et de discrétion. A cet égard, Mme GOMIS a manqué à ses obligations.



Il ne s'agit pas ici d'un simple manquement, mais d'une faute. "Paris 2024", je le disais dans l'intervention précédente, est un héritage pour les générations à venir. Nos choix définiront notre empreinte pour un siècle, nos erreurs aussi. Mme GOMIS et la maintenir, c'est désormais devenu une faute. Représenter "Paris 2024" est une responsabilité. Il ne s'agit pas d'un prix pour une carrière d'athlète, aussi méritant soit-il, il ne s'agit pas d'un copinage réussi, mais de s'inscrire dans un projet qui va bien au-delà des quinzaines olympiques et paralympiques.

Monsieur le Maire, cher Monsieur RABADAN, je sais que comme l'ensemble des collègues ici présents, vous êtes attachés aux valeurs du sport, des valeurs qui vont bien au-delà de la performance. Comme de nombreux Parisiens, nous avons besoin de connaître la position de la Ville sur cette affaire et sur les suites que vous entendez donner.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOHBOT, d'avoir exposé le sujet du "post" de Mme Emilie GOMIS. Je vais dire un mot sur le projet de délibération tout de même, qui relève de notre partenariat avec le Comité national olympique et sportif français. Il est important dans cette année olympique, et il est amené à se renforcer. C'est pour cela que nous faisons passer ce projet de délibération.

Le sujet que vous soulevez est très important. Je veux rappeler, vous l'avez très bien dit, qu'en tant que membre du conseil d'administration, j'ai assisté à la présentation faite par le comité d'éthique, qui avait été saisi tout de suite, donc à la délibération qu'a exprimée Jean-Marc SAUVÉ sur la possible exclusion de Mme GOMIS en tant que membre et ambassadrice de "Terre de Jeux".

La convocation de cette saisine du comité d'éthique a été immédiate dès que le président du comité d'organisation en a pris connaissance. Je tiens à vous dire que le président du C.N.O.S.F. a lui-même exprimé une volonté de saisine officielle du comité de déontologie du C.N.O.S.F., dans l'optique là aussi d'une mise à l'écart de Mme GOMIS suite à ce "post".

Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour statuer au sein de "Paris 2024" lors d'une assemblée générale extraordinaire, qui devrait se tenir dans les brefs délais, je n'ai pas la date en tête. Je crois que l'affaire, comme vous l'avez dit, de représentation ou des positions qui ont été exprimées par cette membre du conseil d'administration est suffisamment grave pour laisser les gens qui ont en charge décider de la suite à donner. Il me semble que chacun a pris ses responsabilités.

Les mesures en conséquence seront prises, mais je ne veux pas rentrer dans un positionnement qui nous mettrait chacun et chacune en difficulté. Sachez que cela a été bien pris à sa juste gravité. Toutes les mesures, par le conseil d'administration du comité d'organisation des Jeux comme du C.N.O.S.F. vont en découler. Je ne peux pas vous dire lesquelles elles seront pour l'instant, mais j'ai pu témoigner de l'extrême sérieux avec lequel cette affaire est suivie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 95).

### **2023 SG 99 - Subvention (45.000 euros) au profit de l'organisme "Fier Play" dans le cadre de leurs activités pendant les Jeux olympiques et paralympiques et au sein des festivités organisées par la Ville de Paris.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 99 : subvention de 45.000 euros au profit de l'organisme "Fier Play" dans le cadre de leurs activités pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

La parole est à Mme Alice COFFIN, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Alice COFFIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux points et une interrogation sur ce projet de délibération. Deux points pour dire que profiter, se saisir de l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques pour œuvrer dans la lutte contre les LGBT phobies est primordial. On ne peut que se réjouir que la Ville de Paris soit sur cette ligne quand tant d'instances de fédérations nationales dans ce pays rechignent, voire résistent à faire du sport un espace privilégié de lutte contre l'homophobie.

Deuxième point, parce qu'historiquement les Jeux olympiques et paralympiques ont toujours été le lieu d'une espèce d'étalon, de standard, de savoir, il y a très souvent des articles, après Rio, après Tokyo. Est-ce que ce sont les jeux de la visibilité LGBT ? Combien d'athlètes ont fait leur "coming out" ? C'est une question importante et tout à fait liée. En cela, l'existence d'une Pride House semble importante.

En revanche, c'est vraiment une interrogation et un besoin d'information sur la façon, ces 45.000 euros. Là encore, je ne peux que me réjouir si l'on donne beaucoup d'argent à des associations LGBT, mais il est vrai que c'est énorme par rapport à ce que touchent des associations de militantes sportives implantées sur le terrain depuis très longtemps à Paris, et de comprendre comment cela a été attribué.

De veiller aussi, ce n'est pas du tout pour remettre en cause, mais pour alerter sur un point... Vous le savez, certaines politiques publiques de la Ville de Paris peuvent être qualifiées, c'est un mot qui me répugne un peu, de "pinkwashing". Encore une fois, ce n'est pas un mot que j'apprécie particulièrement, notamment en tant que lesbienne, car j'ai toujours envie de dire, mais au contraire "pinkwashez-nous" allez-y, "aboulez" l'argent. Ce n'est pas là-dessus, mais c'est plus pour éviter cela, comment cela se passe.

Si l'on regarde l'association "Fier Play", est-ce vraiment une association représentative de l'ensemble de la communauté ? Va-t-on retrouver aussi des lesbiennes, des personnes "trans", des personnes intersexes ? J'insiste sur les personnes intersexes, parce que plusieurs personnalités sportives intersexes ont eu affaire à d'énormes résistances et aux pressions des instances internationales sportives.

Est-ce que ce sera aussi un accueil pour des personnes LGBT racisées, des personnes LGBT qui n'ont pas du tout les moyens d'aller assister à une quelconque épreuve sportive de ces J.O.P. ?

C'est un ensemble d'interrogations qui me semblaient importantes pour que l'on ait une vision bien claire de ce projet de délibération.

Un petit point d'alerte aussi pour les travaux qui seront menés pour que ce soit une "pride house" qui réellement bénéficie à l'ensemble de la communauté et permette tout lieu d'expression politique, merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, organiser les Jeux à Paris, c'est faire en sorte que chacune et chacun y soit le bienvenu et s'y sente bien. C'est l'engagement de la Ville de Paris. L'engagement de porter haut et fort et partout à travers le monde les valeurs de tolérance et de liberté si chères à notre Ville pour des Jeux olympiques inclusifs et ouverts aux personnes LGBTQ+, avec l'objectif de faire connaître leurs activités sportives et militantes, et de favoriser leur participation dans les milieux sportifs.

Il est en effet toujours urgent et indispensable de lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le sport. Les chiffres de la dernière étude IPSOS - septembre 2023 - sur ce sujet sont éloquentes, à peine une personne sur deux fait son "coming out" auprès de son entourage sportif, alors qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à en parler à leurs amis, à leurs collègues ou à leur famille.

Cela s'explique, les personnes qui se définissent comme LGBTQI+ sont 73 % à avoir été témoins de comportements homophobes ou transphobes dans le milieu sportif. La moitié d'entre elles en ont été personnellement victimes.

Cette réalité, faite de moqueries, de mises à l'écart, de discriminations des personnes lesbiennes, "bi", "gays", "trans" ou intersexes dans le sport est intolérable. Sans parler des chants et des banderoles homophobes ignobles et à la vue de tous dans les stades de notre pays.

Au-delà du travail de prévention et de sensibilisation mené quotidiennement par la Ville de Paris avec les associations qui défendent l'égalité des droits, nous souhaitons profiter des Jeux pour changer les mentalités et renforcer l'inclusion des personnes LGBTQI+ dans le monde du sport. Cela passe notamment par l'ouverture d'un lieu dédié à la célébration des athlètes LGBTQI+ pendant toute la durée des Jeux olympiques à Paris. Une maison des fiertés pilotée par l'association "Fier Play".

Ce lieu a été pensé pour être sécurisant, identifiable et accueillant pour les athlètes, le public et toutes celles et tous ceux qui souhaitent y participer. L'objectif est de rendre visibles et célébrer les sportives et les sportifs LGBTQI+ au cours d'une programmation d'activités festives, culturelles et pédagogiques pendant toute la durée des Jeux.

"Ouvrons grands les Jeux", c'est le slogan de "Paris 2024". Il prend ici tout son sens. Avec cette maison des fiertés, nous exprimons notre ambition d'organiser des Jeux accessibles à tous, de permettre à chacun de pratiquer son activité sportive librement et sereinement, quels que soient son identité, sa sexualité, son genre. Il s'agit de marquer les esprits pour laisser un héritage pour une approche plus inclusive dans le mouvement sportif international.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Dominique KIELEMOËS et chère Alice COFFIN, pour votre inscription sur ce projet de délibération. Vous l'avez dit toutes les deux, me semble-t-il, l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris est l'occasion de réaffirmer nos valeurs, ce en quoi nous croyons et les droits humains, la diversité et l'inclusion que nous prônons au quotidien.

Cette occasion est sans doute unique, puisque le monde entier va regarder Paris et écouter ce que cette ville a à dire et les valeurs qu'elle a à défendre. C'est pourquoi cette maison, cette "pride house" va être organisée.

Peut-être pour répondre à certaines de vos interrogations, Madame COFFIN, pourquoi ce budget ? C'est un budget global de 255.000 euros, la maison des fiertés, sur la durée, j'insiste, des Jeux olympiques, mais aussi des Jeux paralympiques. On a voulu maintenir cette maison des fiertés pendant toute cette période. Un lieu que je ne peux pas encore vous révéler.

En revanche, je peux vous dire qu'il y aura une "pride house" centrale dans un lieu unique, mais aussi des "pride houses" mobiles, notamment dans les sites de festivités. Chacune des mairies d'arrondissement qui sera volontaire pour les accueillir pourra évidemment le faire. Il est aussi prévu un versant digital, d'où ce montant de 45.000 euros de la Ville de Paris, qui est soutenu également par Paris 2024, par la DILCRAH et par le Ministère des Sports et des Jeux. Voilà un peu l'organisation, le financement de cette ambition qui est forte.

La Maire de Paris l'a dit à plusieurs reprises, nous voulons promouvoir le drapeau LGBTQI+ à l'occasion des Jeux et le rendre visible et nous le ferons. C'est un moyen supplémentaire.

J'ai bien entendu vos questions particulières sur qui représentera, je pense qu'il faut se rapprocher de l'association "Fier Play". Je ne doute pas qu'elle prendra en compte les remarques que nous pourrions lui faire.

Cette ambition est la même. Nous n'aurons pas un lieu, mais plusieurs lieux, ce sera l'occasion, comme l'a très bien dit Dominique KIELEMOËS, et vous-même que je rejoins, de promouvoir les valeurs de lutte contre les discriminations dans leur ensemble et durant toute la durée des Jeux olympiques et paralympiques à Paris et en 2024.

Merci de voter ce projet de délibération.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 99).

## **2023 SG 100 - Subvention (150.000 euros) et convention d'exécution entre la Ville de Paris et le Comité paralympique et sportif français.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 100 : subvention et convention d'exécution entre la Ville de Paris et le Comité paralympique et sportif français.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, du 28 août au 8 septembre 2024, Paris va accueillir pour la première fois les Jeux paralympiques avec 22 sports dont le para-athlétisme, la paraéquitation, le parajudo ou le rugby fauteuil.

Le plan d'action "Paris plus inclusive" avec les Jeux vise à préparer l'accueil des Jeux paralympiques et l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en faveur des personnes handicapées.

Dans ce projet de délibération, la feuille de route mêle les ambitions communes de ce programme comportant les 20 mesures de transformation olympique et celles du programme héritage du comité paralympique et sportif français, "Réussir les Jeux de Paris 2024 et son héritage".

Créé en 1992, fort de 42 fédérations membres, le Comité paralympique et sportif français a pour mission non seulement de sélectionner les membres de l'équipe de France aux Jeux paralympiques, mais aussi de coordonner l'ensemble de ces associations sportives partenaires, afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Plusieurs actions communes ont été remarquées, notamment le développement de la pratique parasportive, la structuration du réseau parisien, ou la contribution au rayonnement et à la promotion des Jeux paralympiques.

Le Comité a participé à la journée paralympique qui a eu lieu le 8 octobre dernier, place de la République à Paris. Nul doute qu'avec leur présidente depuis 2018, Marie-Amélie LE FUR, triple championne du monde paralympique en parathlétisme, nos sportifs seront bien accompagnés.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour votre inscription. Cela nous permet de valoriser, vous l'avez très bien dit, à la fois l'ambition que nous avons sur l'héritage des Jeux paralympiques et le devoir et l'ambition que nous nous sommes donnés depuis le début, de faire de la première organisation des Jeux paralympiques sur le sol français une réussite, avec la même ambition que pour les Jeux olympiques à une période où chacun sera de retour à une vie plus normale hors vacances scolaires.

C'est une occasion unique de changer le regard sur le handicap et de développer la pratique sportive, notamment de parasport.

Ce projet de délibération SG 100 vient apporter une subvention et une convention d'exécution suite à la deuxième journée paralympique qui a eu lieu place de la République le 8 octobre 2023 qui était, comme la première à la place de la Bastille, un grand succès. Plus de 17.000 personnes sur la journée, un avant-goût du match retour comme le nomme le comité d'organisation de ces Jeux paralympiques, un événement gratuit où l'on a vu beaucoup d'initiations et d'animations, basket fauteuil, cécifoot, handball fauteuil, paracanoe virtuel, parajudo.

De nombreux Parisiennes et Parisiens ont pu venir découvrir à la fois ces animations et les athlètes présents à la journée, notamment Michaël JEREMIASZ, Ugo DIDIER, Loïc VERGNAUD, ou encore d'autres sportifs olympiques qui étaient présents. C'était à nouveau un grand succès. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Le projet de délibération SG 105, qui arrivera ensuite, portera sur un soutien au comité d'organisation et à son financement, et un réajustement au titre de l'organisation des Jeux paralympiques.

Cet objet du SG 100 et du SG 105 à venir nous recentrent sur l'ambition qui est la nôtre, qui est nécessaire pour améliorer la pratique du parasport à Paris, mais aussi dans toute la France, pour changer le regard sur le handicap et le concevoir dans nos politiques publiques. Nous devons mettre cela en place, il faut que l'occasion de l'accueil des Jeux paralympiques le permette dès 2024, pour que cela ne soit plus un sujet par la suite et que l'on conçoive l'accessibilité universelle dans nos futures politiques et en permanence.

Merci de voter ce projet de délibération.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2023, SG 100).

## **2023 SG 104 - Actualisation de la maquette financière des J.O.P. 2024. - Avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la "Solideo".**

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence de la Ville de Paris sur les dépenses engagées au titre des J.O.P. 2024.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 104, qui concerne l'actualisation de la maquette financière des Jeux olympiques et paralympiques 2024, avec des avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la "Solideo".

La parole pour commencer est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris, qui pourra présenter le vœu rattaché n° 106.

**Mme Samia BADAT-KARAM**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération permet de rappeler quelques-unes de vos responsabilités, notamment financières en matière d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Remettons d'abord les choses dans leur contexte. La "Solideo" est chargée de financer, en tout ou partie, la réalisation des ouvrages olympiques en collectant notamment les contributions des 12 personnes publiques, dont la Ville de Paris. Cette instance, présidée par la Maire de Paris, est essentiellement financée par les deniers publics.

En 2016, les 12 cofinanceurs publics ont adopté une maquette financière arrêtant le montant total de leur investissement à 1,378 milliard d'euros.

Une révision a été votée à l'été 2021 pour évaluer la maquette à 1,552 milliard d'euros, impliquant ainsi de porter la contribution de la Ville à hauteur de 153,6 millions d'euros. Le groupe avait, dans ce cadre, alerté sur la possibilité que l'évolution de ce modèle économique puisse entraîner de possibles surcoûts et forcer la Ville à remettre plus d'argent dans cette machine.

En décembre 2022, une nouvelle révision a été votée par la "Solideo" pour la porter à 1,711 milliard d'euros. La participation de la Ville s'établit désormais à 169,6 millions d'euros, tel est l'objet du présent avenant à la convention. Sauf que, et c'est là que le bât blesse, il est précisé que les 16 millions d'euros supplémentaires seront versés de manière linéaire à la "Solideo" sur les années 2024 et 2025.

Or pour mémoire, l'adjoint aux sports de Mme HIDALGO nous avait certifié, en décembre 2022, que le financement total des Jeux par la Ville s'étalerait sur huit exercices budgétaires, 2016 - 2024. L'essentiel de l'effort étant concentré sur le budget de 2024.

A la question : êtes-vous sûr qu'il n'y aura pas de débordement dans le temps ? Vous aviez répondu, non sans une certaine assurance, qu'engager les dépenses de la Ville pour les Jeux après les Jeux n'aurait aucun sens, pourtant nous y sommes. Il est maintenant question de prolonger ce financement en 2025, comme quoi vous êtes capable de tout, même du non-sens.

Dois-je rappeler que ce Conseil a adopté, le 22 mars 2022, un vœu qui demandait la présentation d'un budget prévisionnel pour l'organisation des Jeux ? On ne parle pas de bleu, mais bien d'un prévisionnel en annexe du budget de l'année n+1. Cela n'a été fait ni en décembre 2022 ni en décembre 2023, encore une promesse non tenue.

Dois-je rappeler également en cette session budgétaire, le devoir de transparence de la Ville en matière de dépenses engagées ? Un prolongement du financement des Jeux au-delà de 2024, cela interroge. Une augmentation drastique de la taxe foncière, les contribuables parisiens commencent sérieusement à s'interroger et nous relayons leurs inquiétudes légitimes. Tout comme je prends la mesure des alertes formulées par la Cour des comptes dans son rapport de janvier 2023, puis de juillet dernier. Le budget des Jeux à Paris, vous le donnez du bout des lèvres et à la demande. Vous y incluez le strict minimum en bottant en touche sur tout le reste. Les dépenses de sécurité au cours de la compétition sont-elles budgétées ? Toujours pas.

Bien sûr, à la lecture de notre vœu, vous avez tenté de vous dédouaner en distillant quelques informations au compte-gouttes lors d'une réunion de travail avec mon collègue David ALPHAND, mais le compte n'y est pas. Non seulement les informations données étaient insuffisantes, mais aussi ces explications, c'est aux Parisiens que vous les devez, donc c'est en séance publique que vous devez les donner.

C'est pourquoi, à travers ce nouveau vœu, nous vous demandons la publication, sans délai, d'une liste exhaustive des engagements financiers de la Ville de Paris pour les Jeux de 2024, en incluant les dépenses liées à la sécurité.

Nous attendons un détail des nouvelles dépenses de la Ville imputables aux Jeux olympiques et paralympiques au cours des exercices budgétaires ultérieurs à 2024.

Nous attendons enfin la garantie, devant cette Assemblée, que la fiscalité des Parisiens ne sera pas impactée par les déséquilibres budgétaires prévisibles à la suite des Jeux, comme ces projets de délibération commencent doucement à le laisser présager.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette intervention.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souscris à l'entière des propos de ma collègue Samia BADAT-KARAM, ce en quoi ils se font l'écho de revendications et des alertes que nous avons déjà exprimées depuis près de trois ans. Il nous paraît très difficile de ne pas croire que ces augmentations budgétaires ne résultent pas d'une désorganisation déconcertante dont vous êtes les chefs d'orchestre depuis bien trop longtemps.

Certes, l'augmentation du budget général des J.O. a été entérinée il y a un an par les conseils d'administration du C.O.J.O.P. et de la "Solideo", mais comment ne pas penser aux trop nombreux cafouillages, par exemple la livraison de l'Arena. J'ai entendu au dernier conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement que tout allait bien. Un projet livré en retard, dont le coût explose et qui met de côté les associations sportives locales, j'hésite entre le mensonge et le déni, entre le conscient et l'inconscient. Tout ce que je sais, c'est que la cause politique est la grande perdante avec vous.

Lorsque l'on constatait, dès 2021, que les logisticiens des travaux du site de l'Arena 2 ont oublié de prévoir des prises spécifiques pour que la presse se connecte à un flux internet professionnel décent dans leur espace, que des

amplificateurs réseau sont à rajouter, car le réseau à l'intérieur est trop faible, cela ne présageait rien de très bon pour la suite. Pour cause, le site ne sera plus livré en décembre ni en janvier, mais en février.

Pourtant, croyant que tout allait s'arranger, s'accélérer, se rationaliser, vous avez vendu la structure à Adidas pour la somme de 2 millions d'euros, sans quoi le projet aurait été largement déficitaire, souvenez-vous-en. N'en déplaise à la Mairie de Paris et à sa fragile majorité constituée notamment d'élus écologistes, cela ne vous a pas empêchés de cafouiller en plus en reléguant le nom d'Alice Milliat sur l'esplanade. Quand je vois les lumières d'Adidas, je pense au groupe "écolo" tous les jours... Je pense à vous souvent.

A tout cela s'ajoutent plusieurs scandales de travail illégal sur les chantiers des Jeux, qui ont été révélés dans la presse au cours de ces derniers mois. La Solideo que Mme HIDALGO préside se défausse systématiquement sur les sociétés prestataires, sans prendre ses responsabilités. Souvenez-vous, Monsieur RABADAN, le vœu que je portais pour des contrôles plus stricts au nom du groupe Changer Paris a bien été rejeté, j'ai bien vu des membres de cette majorité soutenir la régularisation de travailleurs sans papiers lors des derniers examens législatifs que la France a connus. Ici, il ne s'agit plus de conscient ou d'inconscient, mais littéralement de schizophrénie.

Si seulement votre amateurisme s'arrêtait sur la question financière, on pourrait dire que c'est assez "périmétré", mais comment ne pas évoquer votre considération ou votre déconsidération pour les Parisiens, qui devraient être les premiers bénéficiaires de ces Jeux.

Un simple exemple : les billets. Outre les couacs bien connus sur les modes d'acquisition des billets par les particuliers sur le site Paris 2024, rappelons que la Ville a acheté 50.000 billets. Je souhaite insister sur le fait qu'ils sont achetés grâce aux contribuables parisiens qui aujourd'hui ont le sentiment d'être les figurants d'un spectacle orchestré par Mme HIDALGO, et dont ils subissent le mépris encore une fois.

L'opacité totale s'agissant de la répartition des billets sur le territoire, seuls certains quartiers prioritaires de la Ville bénéficieront d'une grande partie, 45 % d'entre eux sont destinés à 165.900 personnes, pour 2,1 millions de Parisiens au total. Cela signifie que seuls 20 % des billets seront en plus répartis entre les associations et fédérations sportives du territoire. Je trouve que c'est un équilibre totalement insatisfaisant pour ceux qui font bouger Paris.

Deuxième exemple, votre conception de l'héritage des Jeux dans les arrondissements. Depuis le début de cette mandature, la répartition des crédits pour les projets héritages s'avère être totalement inégale. C'est ainsi que fin 2022, sur les plus de 2 millions d'euros de subvention versés au titre de ces appels à projets, près de 50 % des crédits avaient été attribués aux seuls 18, 19 et 20e arrondissements.

Je ne prêche pas que pour ma paroisse, je défends aussi celle de mes collègues, parce que je défends l'équité, et parce que ces écarts entre arrondissements n'ont aucun motif valable. On regrette d'ailleurs qu'aucune suite à nos propositions de rééquilibrage n'ait été donnée.

Troisième et dernier exemple, hier, nous entendions Mme la Maire de Paris parler de la Seine-Saint-Denis et de son action. Il s'agirait simplement d'être Maire de Paris. Comme par magie, il n'a pas fallu attendre longtemps pour que le journal "Le Monde" titre hier soir, "Paris 2024, au début on était fier, maintenant on a vu l'envers du décor". Ce sont les élèves du lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen qui parlent.

La conclusion est sévère et sera la marque de fabrique de votre amateurisme. Je cite : "dans quelques mois, les meilleurs boxeurs de la planète s'affronteront dans le parc des expositions de Villepinte, les apprentis du jour imiteront sans doute leurs gestes, la garde relevée, le bassin bien positionné devant leur écran de télévision". Ce n'est pas la droite de l'hémicycle qui le dit, Monsieur RABADAN, ce n'est pas "Cnews", ce n'est pas "Valeurs actuelles", ce sont des élèves de Seine-Saint-Denis et c'est "Le monde".

Sur le reste, on attend encore la présentation détaillée de l'ensemble des marchés conclus entre la Ville et les sociétés de sécurité privées. J'avais demandé plusieurs explications, Monsieur NORDMAN, nous sommes toujours en attente. On attend enfin vos mesures pour empêcher des infiltrations malveillantes au sein du réseau des 5.300 volontaires des Jeux mobilisés par la Ville, après des déclarations inquiétantes de certaines organisations factieuses dans la presse. Organisations, plutôt de gauche, faudrait-il le préciser, et on attend, on attend, on attend. Les Parisiens aussi attendent chaque jour à rester devant leur télévision ou quitter Paris.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GRANIER, pour vos propos, c'est très rassurant de savoir que l'on pense les uns aux autres en permanence, y compris quand nous ne siégeons pas ensemble.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Antoinette GUHL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération qui nous importe ici, vous l'avez déjà entendu, concerne la maquette financière des Jeux olympiques et paralympiques. Il détaille l'augmentation du budget de la Solideo et particulièrement la part qui incombe à la Maire de Paris, qui va passer, je redonne des chiffres qui ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux donnés par ma collègue, de 135 millions d'euros à la convention à 154 millions d'euros cette année, et 169 millions d'euros en 2025.

Je souligne tout de même que cette évolution de budget est liée aux effets de l'inflation. On imagine bien que l'augmentation des prix des matériaux a un impact sur les chantiers olympiques. Il est évident que si l'inflation a un impact sur tous les foyers français, quand il s'agit de grands travaux, cela impacte son budget.

Sur ce point, je rajouterai que la Cour des comptes, dans son rapport de juillet dernier, note qu'il faut procéder à cette augmentation budgétaire ou à cette prise en compte de l'inflation. Vous vous mettez donc en accord avec le dernier rapport de la Cour des comptes.

Ce projet de délibération nous donne l'opportunité de faire un point sur le budget des Jeux olympiques plus généralement. Un budget qui initialement, lorsque nous avons lancé les Jeux, était de 7 milliards d'euros.

Aujourd'hui, une fois que l'on additionne les budgets du C.O.J.O.P. et de la Solideo, il atteint 8,7 milliards d'euros, auxquels il faut ajouter les budgets des collectivités locales, la Ville de Paris, je vais le dire comme cela rapidement, 550 millions d'euros. Nous avons également la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France qui finance également les Jeux, etc. L'ensemble de ces financements vont aller flirter avec les 10 milliards d'euros. Les Jeux olympiques coûteront donc bien entre 9,5 et 10 milliards d'euros. Vous me répondez, Monsieur RABADAN, sur ce point.

Nous sommes donc assez loin des 7 milliards initialement prévus. La maîtrise du budget, vous le comprenez, est une source d'inquiétude, car nous savons aujourd'hui que tout dérapage se fera aux frais du contribuable et qu'il faudrait, dans cette année qui arrive, éviter tout dérapage financier, car c'est bien le risque que nous encourons.

Pierre RABADAN, je connais votre vigilance sur le sujet, mais l'ensemble des éléments du budget des J.O. ne dépendent pas uniquement de la Mairie de Paris et donc de vous.

D'autres inquiétudes à l'approche des J.O. font la Une de l'actualité : le prix du ticket de métro à 4 euros pendant la période des Jeux. Est-ce à dire que les Parisiennes et Parisiens ne sont pas les bienvenus dans la Capitale, ou qu'il faut qu'ils doublent ou triplent leur budget de transport ?

A cela vient s'ajouter le prix des places pour une grande partie, nombreuses Parisiennes et nombreux Parisiens ne pourront pas y assister.

Je rajouterai comme problématique, la réquisition des chambres des étudiants du C.R.O.U.S., qui se voient proposer 100 euros, j'allais dire 100 euros et un Mars, pour vider leur chambre pendant l'été. C'est montrer le peu de cas que nous faisons de notre jeunesse.

Autre point qui pose question, c'est la fermeture pour rénovation des hôtels d'hébergement d'urgence, qui voient dans les J.O. une trop belle opportunité commerciale, mais mettent en grande difficulté l'accueil d'urgence dès à présent.

J'ajouterai, comme Nour DURAND-RAUCHER le disait hier, que nous ne voulons pas de nettoyage social pendant les J.O.

Je pourrais continuer à énumérer les inquiétudes, mais peut-être qu'une des plus importantes qui apparaissent, c'est la question de la sécurité. Avoir fait le choix d'une grande cérémonie sur la Seine est certes intéressant sur le plan de la cérémonie, mais cela pose des difficultés en matière de sécurisation.

Je dirais que la loi J.O., qui permet une surveillance de masse augmentée par l'intelligence artificielle, ne nous rassure guère non plus quant aux libertés publiques en France.

Je me permets de dire un mot sur le projet de délibération SG 105, ainsi je n'interviendrai pas ensuite, pour dire que nous voterons pour le projet de délibération SG 105, qui concerne une augmentation du budget destiné aux Jeux paralympiques, puisqu'il permettra d'améliorer l'accessibilité du nombre d'équipements sportifs.

Sur le projet de délibération SG 104, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

**M. Emmanuel COBLENCÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand on écoute les interventions un peu étonnantes du groupe Changer Paris sur la question des Jeux olympiques, quand on essaie d'en mesurer la contribution très modeste, de mon point de vue, au débat sur les Jeux olympiques, je me dis finalement que Pierre de Coubertin avait raison, l'important, c'est de participer, n'est-ce pas, Monsieur GRANIER ? L'important, c'est de participer, n'est-ce pas, Madame BADAT-KARAM ? Il y a ceux qui participent et ceux qui s'engagent. Vous, vous participez, nous, on s'engage.

En juillet prochain nous accueillerons à Paris le plus grand événement sportif mondial, un événement exceptionnel, quatre semaines durant lesquelles les yeux du monde entier seront tournés vers notre capitale. Moment fort de cet événement, la cérémonie d'ouverture totalement réinventée, hors du stade, en cœur de ville, accessible au plus grand nombre, conformément à notre volonté de faire de cet événement une grande fête populaire du sport.

A six mois des Jeux, alors que nous entamons la dernière ligne droite des préparatifs, nous remplissons, étape par étape, les objectifs ambitieux qui étaient les nôtres en termes de planification, organisation, et construction d'ouvrages. La soixantaine d'ouvrages olympiques à construire ou à renouveler seront prêts. Ils seront livrés dans les temps et parfois même avec un peu d'avance, dès le printemps. Pour un événement d'une telle ampleur, cela n'a rien d'évident, alors disons-le.

La convention de financement avec la "Solideo", la société en charge des ouvrages olympiques à laquelle la Ville, comme la Région, contribue à hauteur de 10 % des financements publics, et au passage il n'y a pas que des financements publics, fait aujourd'hui l'objet de nos débats. L'avenant prévoit de porter la contribution de la Ville à 153 millions, soit une augmentation de 16 millions d'euros.

Je crois que nous sommes tous ici bien au fait, comme tous les Français d'ailleurs et nous avons eu l'occasion de l'évoquer mardi lors des débats sur le budget, des conséquences de l'inflation sur le coût des travaux de chaque chantier, et sur le coût des matériaux de construction. On peut évidemment le regretter, mais c'est une réalité bien concrète pour tous les chantiers menés en France en ce moment. C'est la raison de cette révision budgétaire.

Oui on s'engage et on prend nos responsabilités, car notre engagement est intact, les Jeux à Paris se dérouleront à 95 % dans des équipements déjà existants ou temporaires. Les nouvelles infrastructures, vous le savez, ont été pensées pour bénéficier quotidiennement aux habitants, à l'image de l'Arena de la porte de La Chapelle, de ces deux gymnases qui participent d'un quartier qui en a grandement besoin, sans parler des équipements qui profiteront aux habitants de la Seine-Saint-Denis.

La convention avec la "Solideo" comprend par ailleurs la rénovation et la modernisation de nombreux équipements sportifs parisiens, qui participent aussi à l'héritage matériel des Jeux : la rénovation du stade Coubertin dans le 16e, du centre sportif Max Rousié dans le 17e, la modernisation et l'éclairage de la pelouse du stade du Parc des Princes ou encore la rénovation des installations de rafraîchissement de l'Accor Arena dans le 12e arrondissement.

Alors oui, nous nous engageons, nous agissons en toute transparence. Nous tenons ces engagements et ils vont bénéficier aux Parisiens bien au-delà des Jeux.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à toutes ces interventions, je donne la parole à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci des différentes interventions.

L'occasion de rétablir peut-être certains arrangements avec la réalité et des précisions sur les chiffres. Je vais commencer par là avant d'en venir aux interventions de mes collègues de Changer Paris.

Le budget actualisé, celui dont on parle aujourd'hui, est le dernier budget de "Paris 2024". Côté comité d'organisation, puisque le conseil d'administration a voté le budget incluant la livraison des Jeux avec une augmentation de 0,4 % qui se fait uniquement sur des fonds privés, aujourd'hui le budget du C.O.J.O.P. s'établit donc à 4,3 milliards d'euros. Je le redis, 96 % du financement de ce budget est du financement privé. Le financement de 4 % est du financement public. Il s'élève à hauteur de 179 millions d'euros.

Côté "Solideo", on est sur un budget là aussi arrêté, puisque la "Solideo" va livrer l'ensemble de ses équipements dans le premier semestre 2024, elle a un budget de 4,4 milliards d'euros, dont seulement 1,7 milliard d'argent public.

Le coût des Jeux en termes d'argent public s'élève à 1,879 milliard. C'est le coût total des Jeux, avec les deux pour que l'on soit bien clair et que l'on parle de la même chose.

Concernant vos interventions précédentes et le vœu notamment, je vais y répondre très rapidement. Vous y avez fait allusion, Madame BADAT-KARAM, et je regrette que vous ne soyez pas allée à cette réunion, puisque vous semblez avoir beaucoup de questions, c'est un peu votre technique traditionnelle de remettre en cause, jeter l'opprobre sur la transparence ou un détail qui n'était pas suffisant, en sachant que nous partageons à la 7e Commission et que là aussi vous aviez l'occasion de poser des questions, ce que vous n'avez pas fait. J'ai passé une heure avec vos collègues élus et certains membres de ce groupe qui sont là, à leur donner l'ensemble des éléments que j'avais à disposition.

Je l'ai fait avec l'ensemble des écologistes et avec les groupes qui m'en ont fait la demande. En termes de transparence, je veux bien que l'on veuille plus et expliquer que l'on n'est pas transparent, que l'on est opaque, que l'on fait cela dans votre dos, etc., mais je ne vois pas comment être plus transparent que cela. Je vous ai donné tous les chiffres à disposition, tous ceux qui sont publics, puisque la Cour des comptes a reconnu, et merci à Antoinette GUHL de l'avoir souligné, que des ajustements mécaniques se font en fonction des mécanismes d'inflation.

C'est de cela que nous parlons aujourd'hui pour l'ajustement qui a été décidé fin 2022 pour le budget Solideo de 2023.



Egalement, vous avez parlé de huit exercices, vous avez remis là aussi ma sincérité en cause, comme vous avez l'habitude de le faire. C'est exact, sauf que cela va de 2018 à 2025. Je vous laisse faire le compte, cela fait huit ans. Il fallait peut-être se mettre d'accord sur la date initiale.

Concernant les multiples allégations de M. GRANIER, dont il nous fait habitude dans cet hémicycle, habitude de la manipulation de son information, sur l'héritage, puisque vous en avez parlé, vous vous plaignez d'un déséquilibre de répartition financière. Je l'ai dit à plusieurs reprises ici et je continuerai à le dire, ce sont des appels à projets, donc nous sélectionnons des associations qui répondent à l'appel à projets.

L'information est la même dans tous les arrondissements, et j'ai eu par l'intermédiaire des services l'occasion de le rappeler et de relancer principalement des arrondissements de droite, pour remobiliser leur écosystème pour qu'ils répondent à l'appel à projets. Force est de constater que les réponses sont trois fois moins nombreuses dans les arrondissements de droite que ceux de gauche. Sur ce point, vous repasserez aussi.

Sur la livraison de l'Arena de la porte de La Chapelle, elle a trois mois de retard, vous avez raison, par rapport à la livraison initiale. Je mesure vos propos pour les gens qui travaillent au quotidien pour livrer cet Arena, qui sera livré en temps et en heure pour les Jeux. Tout ce qu'ils ont dû passer, puisque vous avez la mémoire courte, je vous rappelle qu'il y a eu la crise sanitaire, le conflit malheureusement toujours en place en Ukraine, la tension sur les matières premières, l'inflation. Il s'agit donc de comprendre l'environnement dans lequel nous sommes. C'est ce que nous votons aujourd'hui.

Je ne peux pas être beaucoup plus long, mais je le redis et je continuerai, nous sommes d'une transparence intégrale sur les mécanismes de financement, tant pour le comité d'organisation que pour la Solideo, chaque groupe ici peut en témoigner, que l'on soit pour ou contre les Jeux. Vous ne pouvez pas me faire ce reproche, donc je sais que vous voterez ce projet de délibération SG 104 en conséquence. Merci beaucoup.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup, pour ces réponses.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 106 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 104).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la gratuité des transports pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 107 relatif à la gratuité des transports pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Il est déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par décision conjointe de Mme PÉCRESSE et du Ministre M. BEAUNE, le prix du "pass" de transport pendant les J.O.P. sera fixé - ou serait fixé - à 70 euros par semaine.

Cette orientation découle d'une gestion désastreuse des transports franciliens impulsée par la droite régionale, qui a pour conséquence des RER et des métros surchargés, nous le constatons tous, des passagers et donc des salariés éreintés, des augmentations de tarif, le tout sur fond d'ouverture à la concurrence des bus franciliens. Cela nourrit une inquiétude légitime quant à la capacité du pays à accueillir dignement et dans de bonnes conditions les millions de touristes olympiques qui sont attendus.

Il y a quelques jours, Mme PÉCRESSE annonçait la gratuité des transports pour les 45.000 bénévoles des Jeux olympiques pendant leur déroulement. Une mesure que nous saluons évidemment, mais dont nous pensons qu'elle constitue un minimum, alors que la gratuité des transports faisait partie des mesures avancées dans le dossier de candidature de "Paris 2024", comme ce fut le cas d'ailleurs pour l'ensemble des J.O.P. récents, à la notable exception des derniers qui se sont tenus à Tokyo.

Face à des responsabilités de moins en moins assumées et face à la désorganisation orchestrée par l'Etat et la Région, nous portons donc ce vœu pour conforter notre aptitude à accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des spectateurs, des sportifs et des professionnels qui seront amenés à circuler en région parisienne l'été prochain.

Les communistes défendent, avec d'autres, une vision populaire et accessible du sport, articulée avec un projet social qui doit imprégner toute la période des J.O.P. Nous nous rangeons aux arguments développés par l'amendement qui demande le maintien de la tarification, regrettant toutefois que l'objectif d'un tel maintien soit aujourd'hui assimilable à un progrès.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GILLET, de ce vœu.

Je crois qu'on a eu l'occasion de s'exprimer plusieurs fois avec la Maire de Paris et Emmanuel GRÉGOIRE sur ce sujet. Nous avons appris le doublement des prix annoncé dans le cadre de l'organisation des Jeux par voie de presse, ce qui était assez étonnant vu notre degré de participation et de financement d'I.D.F.M.

Nous pensons également que c'est un mauvais signal. Si nous savions que la gratuité pour les spectateurs ne serait pas mise en place, j'avoue qu'on était loin d'imaginer qu'on arriverait à ce taux de financement.

Je n'en dirai pas beaucoup plus car je crois que le courrier cosigné que nous avons fait était très clair en ce sens. Dans notre concept, nous encourageons les gens à utiliser les transports en commun pour qu'ils puissent se déplacer en réduisant leur empreinte carbone, et dans le concept, qui est le nôtre des Jeux de Paris en cœur de ville, d'avoir un déplacement efficace et opérationnel.

Si nous entendons le travail fait pour la période des Jeux en termes d'organisation, nous aussi, nous nous inquiétons du quotidien de ce que traversent les Parisiennes et les Parisiens depuis de trop longs mois et leurs difficultés. J'ai donc demandé un léger amendement pour accepter votre vœu et pouvoir porter la parole qui est la vôtre, et que nous partageons en grande partie, auprès de la Région Ile-de-France.

J'en profite pour dire, puisque la droite a voté contre, que j'espère que vous aurez la cohérence de voter contre le budget de la Région qui intégrera l'augmentation de la Solideo que vous venez de refuser précédemment sur exactement les mêmes mécanismes. On verra si vous allez au-delà de la manipulation politique et que vous faites pour une fois une politique un peu cohérente.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les leçons, vous allez les garder, si vous voulez qu'on reparle de l'inspectrice des travaux finis, Anne HIDALGO, d'ailleurs qu'on n'a pas vue depuis 48 heures. Donc, vous allez garder vos leçons.

Sur le sujet, qui est la gratuité des transports, c'était dans le dossier de candidature, mais la compensation de cette perte de recettes pour "Ile-de-France Mobilités" était aussi dans le dossier. Elle devait l'être par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Or, ce comité est revenu sur ce point. Il est évident qu'"Ile-de-France Mobilités" ne pouvait pas le prendre à sa charge et que les Franciliens du quotidien n'allaient pas prendre à leur charge cette gratuité temporaire.

La gratuité, cela n'existe pas. Rien n'est gratuit, un service public n'est pas gratuit. Cela a un coût et l'augmentation de l'offre de transport de 15 %, pour permettre justement que les Jeux olympiques se passent bien, va coûter 200 millions d'euros à "Ile-de-France Mobilités". C'est pourquoi le tarif va augmenter pour les touristes. Je pense que cela doit plaire justement à vos alliés qui sont contre le surtourisme. Vous voyez, on fait preuve d'écologie là-dedans !

Donc, pas de leçons à recevoir. C'est un équilibre qui est permis par cette augmentation des tarifs, la gratuité pour les bénévoles, et c'est bien le moins et c'est normal et c'est très bien...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci de conclure.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**. - Et un forfait Paris 2024 pour tout le monde qui permettra d'éviter toute augmentation.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 du groupe Communiste et Citoyen avec cet amendement oral qui est accepté, je crois ? Il est accepté avec donc un avis favorable sous sa forme amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 275).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un point d'étape du plan d'accès aux toilettes et aux expérimentations envisageables dans le cadre des J.O.P. 2024.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 108 relatif à un point d'étape du plan d'accès aux toilettes et aux expérimentations envisageables dans le cadre des J.O.P. 2024.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne BIRABEN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet de l'accessibilité aux toilettes ne doit pas être un tabou, c'est un enjeu de salubrité et de santé publique. Un grand nombre de personnes ont besoin dans leur vie quotidienne d'un accès fréquent aux toilettes, environ 20 % de la population adulte. Parmi elles, certaines sont atteintes de pathologies, notamment les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, appelées MICI, mais ce sont aussi les personnes âgées et les femmes enceintes.

L'accès aux toilettes publiques reste une problématique parisienne. En octobre 2021, j'avais déjà présenté un vœu relatif à la mise en place d'un plan ambitieux permettant l'accès à des toilettes dans tout Paris. Ce vœu a été voté à l'unanimité dans cet hémicycle.

Les Jeux olympiques et paralympiques sont un accélérateur de projet, Madame la Maire le disait elle-même, alors comment se fait-il que l'accès rapide aux toilettes soit encore contraint deux ans après le vœu que nous avons voté tous ensemble, d'autant plus que de nombreux Parisiens et touristes en solliciteront l'accès durant les Jeux.

Nous demandons donc un bilan. A sept mois du plus grand événement sportif mondial. où en est le plan du déploiement ambitieux de toilettes publiques à l'horizon 2024 ? Ces raisons nous poussent à demander notamment un état des lieux des toilettes publiques, en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024, ou encore le détail des investissements publics réalisés et des dispositifs temporaires qui seront mis en place.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Anne BIRABEN, d'avoir posé ce sujet des toilettes, un sujet important notamment quand il y a de l'événementiel sur l'espace public, et d'autant plus quand ce sont les Jeux olympiques et paralympiques qui accueilleront un nombre très important de personnes. Ce sont des touristes, bien sûr, mais je rappelle qu'entre 80 % et 85 % de Français, dont 65 % de Franciliens, seront les spectateurs des Jeux, en tout cas ceux qui ont acheté des billets.

C'est donc un point que nous avons bien en tête. J'ai beaucoup de chiffres mais je ne vous en donnerai que quelques-uns.

Je partage avec vous la nécessité d'améliorer l'offre et mon collègue Frédéric HOCQUARD, adjoint en charge du tourisme, et l'Office du tourisme y travaillent également, notamment dans des discussions que nous devons avoir avec les représentants des commerçants, pour permettre peut-être un accès plus fluide et plus simple pour les touristes lorsqu'ils viennent à Paris.

Il y a 435 sanisettes dans Paris, dont 50 pour l'instant sont équipées d'un urinoir et c'est important de le préciser, 180 sanitaires sont dans les parcs et jardins de la Ville, 5 sanisettes sont payantes et 158 sanisettes ouvertes 24 heures sur 24. Je peux vous dire qu'il y aura le remplacement de 145 sanisettes, par un opérateur qui a obtenu le marché, à proximité et en priorité dans les zones liées à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques. Ainsi, 145 changements seront faits entre mars et juillet 2024, et les 290 autres seront progressivement remplacées entre septembre et mai 2025.

Pendant les Jeux, nous avons aussi évidemment un dispositif spécifique, à la fois sur les zones de célébration de Paris 2024 mais également celles de la Ville de Paris, et chacune des festivités sera équipée là aussi en sanitaires pour recevoir l'ensemble du public. C'est également le cas pour les sites de compétition.

Si vous le souhaitez, je pourrai vous donner le détail exhaustif de ce que je connais aujourd'hui.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci de conclure.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Sur les cérémonies en ville, nous y avons également pensé et cela participe à la bonne organisation de ces moments.

Dans un esprit constructif, et je sais que votre vœu l'était, si vous l'amendez légèrement sur les propositions que nous avons faites... C'est une préoccupation majeure des gens qui visitent notre ville et il y a sans doute des marges d'amélioration que nous comptons travailler avec l'Office du tourisme et l'Exécutif parisien.

Si vous acceptez l'amendement, je vous propose d'émettre un avis favorable à votre vœu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Peut-être savoir si l'amendement est accepté avant de donner la parole pour une explication de vote, Madame BIRABEN ?

**Mme Anne BIRABEN**. - Oui, il est accepté.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Très bien.

Nous avons une explication de vote de Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur le fond, le groupe "Les Ecologistes" souscrit évidemment à l'idée et à la traduction dans la réalité d'un maillage fort de la Ville de Paris en toilettes publiques gratuites, accessibles pour toutes et pour tous, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Les Jeux olympiques et paralympiques vont voir arriver nombre de touristes, et le maillage et l'accessibilité des toilettes gratuites doivent être renforcés considérablement, en gardant en tête que ce maillage sera laissé en héritage aux Parisiennes et aux Parisiens.

J'aimerais rappeler que le groupe "Les Ecologistes" a déposé des vœux sur cette question, dont un vœu de 2018, dont les considérants résonnent familièrement avec le vœu du groupe Changer Paris. Or, ce vœu avait donné lieu à l'époque à un vœu de l'Exécutif et, devinez quoi, vous ne l'aviez pas voté, vous vous êtes abstenus, par posture sans doute.

Je tiens à rappeler que, dans ce vœu que vous n'avez pas soutenu, nous évoquions déjà la question des toilettes publiques destinées aux femmes et nous y interrogeons la présence de tables à langer dans les seules toilettes pour dames, nous y parlions déjà de précarité menstruelle et nous regrettons qu'elles ne soient pas adaptées aux utilisatrices de coupes menstruelles. Nous faisons également remarquer qu'on devrait trouver aussi facilement des distributeurs de protections périodiques que des préservatifs dans les toilettes publiques gratuites parisiennes.

Il est toujours temps évidemment d'avancer sur ces questions. Nous sommes prêts à voter le vœu du groupe Changer Paris, malgré l'incohérence constante de leurs votes, si les amendements de l'Exécutif sont intégrés et je comprends qu'ils le sont. Ces amendements améliorent la proposition du groupe Changer Paris, notamment sur la démarche manifeste de l'hospitalité qui encourage les commerçants, restaurateurs et hôteliers à proposer l'accès aux toilettes de leur établissement pour les non-consommateurs, sans entrer dans des considérations mercantiles évoquées par le vœu du groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 108 du groupe Changer Paris sous sa forme amendée. Il reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 276).

Merci.

### **Vœu déposé par Mmes BÜRKLI et d'HAUTESERRE relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 109 relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, pour deux minutes.

Madame la Maire.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'associe à mon propos ma collègue Jeanne d'HAUTESERRE qui a cosigné ce vœu que je vous propose aujourd'hui. Nous sommes deux maires d'arrondissement extrêmement mobilisées depuis plusieurs années avec la communauté scolaire du collège Condorcet, les professeurs, les élèves, les parents, mais aussi les habitants de nos deux territoires autour d'une noble cause, celle de sauver une piscine parisienne.

Le bassin d'apprentissage du collège Condorcet est le fruit d'un legs assez inédit qui a le mérite d'exister mais le bassin est malheureusement fermé depuis 2018 à la suite d'aléas techniques. Il est pour nous absolument essentiel de pouvoir sauver cet équipement, de pouvoir le garder.

Nous cherchons des solutions conjointement depuis plusieurs années pour remettre à niveau ce bassin et l'ouvrir à nouveau aux scolaires du collège, mais également des écoles voisines des 8e et 9e arrondissements et des familles le week-end. On a eu un certain nombre de tractations avec la communauté scolaire de Condorcet et la Ville pour leur proposer cette organisation.

Il est absolument essentiel pour nous que ce bassin d'apprentissage soit remis à niveau, parce que la situation et les chiffres parlent d'eux-mêmes. La situation reste grave quand on sait qu'un enfant sur deux ne sait toujours pas nager à l'entrée en sixième. Savoir nager, c'est aussi important que savoir lire ou savoir compter et ce bassin d'apprentissage a toute son importance.

On a une petite lueur d'espoir puisqu'il y a eu l'annonce du plan Génération 2024 par le Gouvernement qui porte sur la construction ou la rénovation d'équipements sportifs scolaires. Cette annonce nous semble une occasion à ne pas laisser filer pour trouver un complément de financement - qui peut aller jusqu'à 80 % du montant des travaux - aux 7 millions nécessaires qui sont une estimation de la DJS de remise à niveau de ce bassin d'apprentissage.

Ce plan national est piloté par l'Agence nationale du sport, l'A.N.S. qui est dotée d'une enveloppe de 300 millions d'euros sur trois ans.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci de conclure.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Il nous a été indiqué par la Préfecture de Région que c'était à la Ville de Paris de déposer le dossier de candidature de cette piscine en janvier 2024. C'est donc tout l'objet de ce vœu que je dépose avec Jeanne d'HAUTESERRE. Ne laissons pas passer cette occasion d'avoir les financements pour mettre ce bassin à niveau et pour le rouvrir à l'ensemble des enfants du quartier.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Karim ZIADY, pour deux minutes.

**M. Karim ZIADY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme la maire du 9e arrondissement pour la présentation de ce vœu.

Le bassin de Condorcet est dans un état de vétusté avancé avec un besoin de mise en conformité concernant les flux de circulation et la remise en état des installations techniques. Il est ici question de travaux d'investissements. Fin 2019, on parlait de 7 millions d'euros, on parle aujourd'hui de 14 millions d'euros, si on prend en compte le coût de l'inflation, et 14 millions d'euros c'est environ le prix de la construction d'un nouveau bassin école à Paris.

Que faut-il pour déposer un dossier à l'Agence nationale du sport ? Il faut un maître d'œuvre et une opération technique financière lancée et budgétée. Il faut donc comprendre le séquençage : ce n'est pas l'obtention d'une subvention qui permet de lancer un projet, mais bien le lancement d'un projet qui permet d'obtenir une subvention. Il ne s'agit donc pas seulement d'évaluer le prix des travaux mais aussi de budgéter la future exploitation de la piscine. Pour un bassin école, cela coûte en moyenne 150.000 euros par an minimum.

Concernant l'utilisation de la future piscine par les scolaires, si en théorie le collège garde ses 26 heures d'usage par semaine, comme c'est le cas pour les autres collèges, le champ des possibles serait quasiment inexistant, en tout cas très compliqué pour les élèves de primaire.

Je vous ai proposé d'amender l'attendu de votre vœu pour que nous puissions actualiser toutes les études et envisager le dépôt d'un projet auprès de l'A.N.S., afin de bénéficier d'un cofinancement de l'Etat et pour ne pas laisser la Ville tout assumer, comme c'est très souvent le cas. Si vous acceptez cet amendement, nous apporterons un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Est-ce que l'amendement de l'Exécutif est accepté ?

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Oui, il est accepté, mais ne laissons pas passer le délai de janvier 2024 pour déposer ce dossier.

Je suis un peu perplexe sur l'estimation que vous donnez des travaux, puisqu'on passerait de 7 à 14 millions d'euros dus à l'inflation et cela me paraît beaucoup.

En tout cas, merci de laisser cette porte ouverte pour que l'on puisse trouver les financements et restructurer cette piscine dont nous avons tous besoin.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 9e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 109 amendé par l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2023, V. 277).

### **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de rénovation du gymnase Lucien Gaudin (5e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 110 relatif aux travaux de rénovation du gymnase Lucien Gaudin dans le 5e arrondissement. Il est présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL au nom du groupe GIP.

Monsieur le Président ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, Florence BERTHOUT vous demande de vous engager pour la rénovation du gymnase Lucien Gaudin dans son arrondissement, le 5e arrondissement de Paris.

Actuellement, il est dans un état très dégradé. Il est donc nécessaire de garantir son accès aux associations sportives, ainsi qu'à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens dans les meilleures conditions possibles. La maire du 5e, notre collègue Florence BERTHOUT, vous invite donc à faire procéder en urgence aux travaux curatifs indispensables à la réouverture du gymnase.

Je crois que ce sujet est d'intérêt général et peut nous rassembler. C'est pourquoi je vous le dis dès maintenant que nous accepterons l'amendement que vous proposez, Monsieur le Maire, afin de pouvoir voter tous ensemble ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Karim ZIADY a la parole.

**M. Karim ZIADY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. BOURNAZEL pour la présentation de ce vœu.

Depuis 2020, le gymnase Lucien Gaudin, c'est-à-dire l'équipement sportif qui est le plus proche de la Seine, a été fermé plus de 84 jours pour cause de deux crues, deux en trois ans, une en 2016 et une en 2018, et à cause d'effets collatéraux dus à de nombreuses infiltrations : le temps de séchage, le temps de nettoyage, la remise en état, le rachat de matériels sportifs endommagés.

Depuis le début de l'année 2022, il y a eu 8 opérations de travaux sur le gymnase Lucien Gaudin pour un montant dépassant le million d'euros. Sur ces 8 opérations, 5 ont été réalisées depuis le mois de juin dernier. On a rénové les intérieurs, la salle de sport, les casiers, la porte métallique. Le budget participatif a permis la rénovation de deux salles sportives et des aménagements divers - vestiaires, "club-house", sanitaires - mais effectivement sans reprise intégrale de l'étanchéité du bâtiment.

Dès le début de ce mois de décembre, la DJS a fait appel à une expertise technique pour limiter autant que possible les impacts sur l'étanchéité. En parallèle, des études seront faites pour rafraîchir l'état des locaux sociaux des agents et nous le ferons dès 2024.

Je vous ai proposé d'amender l'attendu de votre vœu car c'est un sujet d'une très grande complexité foncière, à la fois interne à la Ville - on parle d'un équipement sportif et aussi du jardin Tino Rossi qui est géré par la DEVE - mais aussi en partage avec des tiers, tels la S.N.C.F. avec les galeries techniques du RER C et les quais qui sont sous gestion de HAROPA.

La question des infiltrations récurrentes relève d'un chantier d'ampleur qui doit être piloté par plusieurs directions de la Ville et qui, à mon avis, prendra du temps. La DJS a saisi la DEVE pour finaliser un premier plan de travaux et nous en parlerons avec la maire du 5e arrondissement.

Si vous acceptez mon amendement, visant à lancer des études plus larges pour traiter tous ces problèmes pénibles et récurrents, notamment pour les associations sportives du 5e arrondissement, nous apporterons un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je ne pose donc pas la question à Pierre-Yves BOURNAZEL puisqu'il a déjà répondu en acceptant l'amendement de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 du groupe "Indépendants et Progressistes" ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à nouveau à l'unanimité. (2023, V. 278).

Je vous remercie.

## Compte rendu de la 8e Commission.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au dossier de la dernière Commission, en l'occurrence la 8e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Alexis GOVCIYAN.

**M. Alexis GOVCIYAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre 8e Commission s'est réunie le 4 décembre en vue de la préparation de notre Conseil et cette séance était importante à plusieurs titres.

D'abord parce que nous avons le privilège de la retransmission en direct de nos travaux, ceci dans le cadre de l'expérimentation décidée lors de la révision du règlement intérieur du Conseil de Paris. Cette première expérimentation a été une vraie réussite et nous sommes unanimes, tous les membres de la Commission, pour souhaiter la renouveler lors des séances à venir.

Aussi, je vous remercie une nouvelle fois, cher Patrick BLOCHE, maire adjoint en charge du Conseil de Paris, et je remercie votre cabinet, ainsi que Vincent de VATHAIRE, chef du Service du Conseil de Paris, et toute son équipe, qui, par leur mobilisation, nous ont collectivement permis de nous réunir en présentiel dans la salle Tignous, si symbolique, et d'assurer le bon déroulement de nos travaux.

Cette séance était également importante parce que chaque adjointe et adjoint à la Maire de Paris nous a présenté son budget relevant de sa délégation et ce, conformément à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil de Paris. Je salue et remercie Mme PULVAR, M. GUILLOU, M. LERT et M. NAJDOVSKI pour leur présence effective, comme à chacune de nos séances, et pour leur disponibilité et leurs réponses à toutes les questions qui leur ont été posées.

Mais avant d'aborder l'examen des projets de délibération et les présentations budgétaires, nous avons abordé deux sujets d'importance.

D'abord, nous avons eu la présentation du Plan Arbre et son bilan avec un débat en Commission. Après la présentation du bilan par M. NAJDOVSKI, notre vice-présidente Véronique BALDINI est intervenue en amont du débat, qu'elle était également chargée d'organiser, et qu'elle en soit remerciée. A signaler, dans ce cadre, le vœu de Changer Paris qui souhaite notamment que le bilan annuel du Plan Arbre pour 2023 soit accompagné d'un débat lors du prochain Conseil de Paris convoqué du 6 au 9 février 2024.

Ensuite, nous avons assisté à la présentation du Plan Climat par M. LERT, bien entendu avec un débat et tout le temps nécessaire pour les interventions qui ont été nombreuses. Cette partie de nos travaux a été prise en charge par notre vice-présidente Chloé SAGASPE que je remercie également. A signaler, dans ce cadre, une série d'amendements par le groupe Paris en commun, ainsi que des vœux rattachés du groupe Communiste et Citoyen, du groupe "Indépendants et Progressistes" et du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Puis chaque adjointe et adjoint à la Maire de Paris a présenté, comme je vous le disais, le budget relevant de sa délégation. Les débats ayant déjà eu lieu, je ne les aborderai pas.

Enfin, je rappelle rapidement les projets de délibération présentés par les membres de l'Exécutif.

M. GUILLOU avait quatre projets de délibération, dont trois concernaient d'ailleurs le budget et un autre le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris, que nous aborderons dans quelques instants.

M. LERT, quant à lui, présentait huit projets de délibération, dont le DVD 136 sur la distribution de chaleur à Paris et de vapeur issue des unités de valorisation énergétique du SYCTOM. Par ailleurs, d'autres importants projets de délibération concernaient le budget annexe de l'eau et le Plan Climat. Comme ils ont tous été abordés, je ne reviendrai pas sur ce sujet plus longuement.

M. NAJDOVSKI, quant à lui, a battu tous les records avec 28 projets de délibération, mais la plupart concernaient des programmes d'ilot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par les bailleurs sociaux dans plusieurs arrondissements. A signaler aussi, parce que cela m'est cher, le projet de délibération DEVE 86 sur la dénomination du jardin Charles Aznavour.

Mme PULVAR, enfin, présentait trois projets de délibération et un autre en lien avec Florentin LETISSIER, le DAE 161, s'agissant d'une subvention à "Paris Initiative Entreprise" pour l'accompagnement des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture durable.

Un grand merci à toutes et à tous, aux adjointes et adjoints à la Maire de Paris, à nos deux vice-présidentes Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, à toutes et tous nos collègues élus, ainsi qu'aux services administratifs, et en particulier à Myriam ENMER pour le secrétariat de la Commission. Mais je ne souhaite pas oublier bien évidemment Arnaud GRELLIER, Virginie GRUMEL et Gilda KARIMIAN, parce que si cette Commission s'est passée dans d'excellentes conditions, ils y sont chacune et chacun pour quelque chose. Enfin, un salut à ceux qu'on ne voit pas, Quentin COCHIN et Christopher GUYOT qui ont assuré la régie technique, pour l'excellence de ces travaux.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Voilà, il ne reste plus qu'à remercier une personne, vous, Monsieur le Président de la 8e Commission.

### **2023 DPE 38 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DPE 38 : rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'occasion de ce débat est toujours extrêmement intéressante parce que ce rapport annuel est une mine d'informations par rapport à la manière dont on appréhende les déchets à Paris, un sujet car les Parisiens restent malheureusement de très, très gros pourvoyeurs de déchets avec 450 kilos de déchets ménagers et assimilés par habitant par an. C'est en augmentation par rapport à ces trois dernières années et en légère diminution par rapport à 2019, ce qui nous situe bien au-delà des autres collectivités, que ce soit la Métropole du Grand Paris ou encore d'autres grandes villes comme Lyon.

C'est un sujet qui doit à la fois mobiliser particulièrement la Ville de Paris et également chacun et chacune d'entre nous, puisqu'on peut finalement tirer de ce rapport un certain nombre d'enseignements.

Il y a d'abord une amélioration du tri, certes insuffisant notamment chez les plus jeunes, mais qui est absolument significative. Puis, c'est aussi la traduction et le baromètre du dynamisme de la Ville, particulièrement par rapport à l'économie mais aussi au tourisme. Plus négativement, c'est l'écho de nos modes de vie sur lesquels il y aurait aussi beaucoup à dire.

Je voulais aborder trois points.

Le premier, que l'on a évoqué dans le cadre du débat budgétaire, est la question de l'instauration via l'expérimentation d'une taxation. La fiscalité incitative est un sujet que l'on porte depuis de très nombreuses années et il nous paraît absolument indispensable de mettre en place cette expérimentation à l'échelle d'un quartier pour faire des Parisiens de véritables alliés contre le suremballage, contre la surconsommation et contre un certain nombre de nos modes de vie et habitudes de consommation qui sont très négatifs pour la planète.

Le deuxième point est la mise en œuvre, à partir du 1er janvier 2024, de la disposition de la loi A.G.E.C. qui fixe la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires. Paris n'a pas attendu, certes, la loi A.G.E.C. pour mettre en place un certain nombre de dispositifs, notamment des points d'apport volontaires sur 56 marchés, des compostages de proximité, mais cela ne concerne que 621 copropriétés, 453 composteurs collectifs, ce qui me paraît très insuffisant au regard de l'ambition qui a été mise par la loi A.G.E.C. sur l'augmentation très significative de la collecte des biodéchets. Il me paraît vraiment nécessaire d'accélérer pour augmenter le tonnage, notamment via l'accompagnement des copropriétés candidates.

Puis en dernier point, évidemment le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Sur la place de la réduction des déchets, je voulais revenir sur la question des recycleries et des ressourceries. Sur cette question, comme sur bien d'autres, malheureusement les objectifs du précédent Plan Climat n'avaient pas été atteints. De nouveaux objectifs plus ambitieux ont été fixés dans le Plan Climat examiné par notre Conseil avant-hier et j'invite vraiment à ce que l'accent puisse être mis sur la nécessité d'avoir ces lieux de recycleries et de ressourceries, dans chaque arrondissement et à terme deux par arrondissement, car ils sont extrêmement utiles dans une perspective de réduction des déchets.



Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne naturellement la parole à Antoine GUILLOU.

Monsieur le Maire.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente Maud GATEL, pour votre intervention qui souligne effectivement la richesse de ce rapport - dont je ne me risquerais toutefois pas à répéter le nom réglementaire - qui montre, comme vous l'avez dit, la grande complexité et en même temps la grande importance de la gestion des déchets sur le territoire parisien.

Je vous remercie d'avoir souligné le fait que nos efforts portaient leurs fruits, tant en matière de réduction des déchets, puisque les déchets ménagers et assimilés en kilos par habitant sont en baisse de 3 % en 2022 par rapport à 2019. Evidemment, on met de côté les années 2020 et 2021 qui étaient très particulières compte tenu de l'impact du Covid. Vous l'avez dit aussi, le volume des déchets que nous produisons est intimement lié à notre consommation, à l'activité économique. En tout cas, la tendance de réduction des déchets à Paris est bonne et se poursuit. Ensuite, la tendance à l'amélioration du tri, deuxième facteur particulièrement important évidemment, est aussi bonne avec plus de 10 % d'augmentation des déchets collectés dans les bacs jaunes en 2022 par rapport à 2019. Nous continuons donc résolument en ce sens.

Je reviens plus spécifiquement sur les trois points que vous avez évoqués.

La question des recycleries et des ressourceries est un enjeu extrêmement important. Notons quand même que depuis 2017, qui est la date de départ du précédent Plan de prévention des déchets, on a augmenté de plus de 40 % les volumes collectés dans les ressourceries et les recycleries. Je crois que l'engagement de la Ville porte ses fruits. Evidemment, il faut continuer en ce sens et nous allons continuer à le faire, notamment avec les partenaires associatifs de l'économie sociale et solidaire et avec les mairies d'arrondissement qui sont aussi très engagées pour le soutien à ces lieux indispensables.

Vous avez évoqué également la question des déchets alimentaires, à laquelle nous sommes attachés depuis de nombreuses années, et je vous remercie d'avoir rappelé les plus de 1.000 composteurs collectifs qui sont installés sur le territoire parisien et les bornes d'apport volontaire que nous avons installées d'ores et déjà sur les marchés.

Mais vous ne l'avez pas dit et je me permets de l'ajouter, ce sont aussi les bornes sur les Trilib' que nous allons déployer en cours d'année 2024, afin de densifier notre maillage de points d'apport volontaire et ainsi faire en sorte que nous ayons un point d'apport volontaire à moins de trois minutes de chaque Parisienne et chaque Parisien. En effet, la question de l'accessibilité et de la simplicité du geste de tri est absolument cruciale si on veut inciter chacun d'entre nous à faire l'effort qui convient pour permettre ensuite de valoriser ces déchets alimentaires, que ce soit sous forme de compost ou sous forme de biométhane. Les déchets alimentaires collectés dans les Trilib' permettront de produire du biométhane, avec lequel sont alimentées d'ailleurs les bennes de la Ville de Paris. C'est donc, là aussi, une belle logique d'économie circulaire.

Le troisième élément que vous avez évoqué est la question de la fiscalité incitative. Il faut savoir que dans les métropoles se posent principalement deux difficultés en matière de fiscalité incitative, dont une est majeure : c'est la densité de l'habitat. Nous avons à Paris majoritairement de l'habitat collectif et la tarification incitative porte sur l'ensemble d'une copropriété ou d'un ensemble social. Le signal incitatif envoyé s'adresse à l'ensemble des copropriétaires ou des habitants d'un même immeuble car il n'est pas individualisé. C'est donc un frein à l'efficacité de cette tarification qui, par ailleurs, s'avère effectivement tout à fait efficace dans d'autres types d'habitat.

Néanmoins, nous avons commencé à approfondir fortement ce sujet pour regarder notamment la question de la tarification applicable aux commerçants, que nous avons la capacité d'individualiser et qui représentent une part importante des déchets produits à Paris. Vous avez rappelé le ratio de déchets par habitant et s'il est plus élevé à Paris qu'ailleurs, c'est aussi parce que nous avons une forte activité économique rapportée à notre population, ce qui se traduit également dans les chiffres de déchets.

Nous partageons votre intérêt pour cette fiscalité et nous allons l'approfondir. Cela fera partie des débats que nous aurons sur le nouveau Plan local de prévention des déchets, l'actuel s'achevant cette année. Nous relancerons donc dès l'année prochaine, avec une grande concertation, les travaux pour l'élaboration du plan 2024-2030, avec cet objectif que vous avez rappelé de moins 100.000 tonnes à l'horizon 2030 par rapport à aujourd'hui, ce qui est un objectif très ambitieux en matière de réduction des déchets.

Permettez-moi d'ajouter un point dans les 15 secondes qui me restent. Parmi les acteurs ayant une responsabilité en matière de réduction des déchets, vous avez peut-être oublié l'Etat et les industriels qui mettent sur le marché les emballages et qui devraient, à mon sens, être beaucoup plus incités à les réduire. L'Etat a un rôle de régulateur important à jouer en la matière, mais je pense que nous en reparlerons.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 38).

### **2023 DVD 136 - Distribution de la chaleur à Paris. - Convention de fourniture de vapeur issue des unités de valorisation énergétiques du SYCTOM.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 136 : distribution de la chaleur à Paris. Convention de fourniture de vapeur issue des unités de valorisation énergétiques du SYCTOM.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons pas finir ce Conseil de Paris dédié au Plan Climat, à son financement, sans aborder la question de l'énergie à travers ce projet de délibération assez central, stratégique des relations entre le SYCTOM et la C.P.C.U.

Vous savez qu'un des éléments importants de la résilience de la Ville est sa capacité à maîtriser ses réseaux d'énergie, notamment une énergie qui est très agréable à utiliser et qui est celle que l'on produit chez soi ; c'est en l'occurrence la question de la chaleur.

Nous avons donc ici une relation entre le SYCTOM et la C.P.C.U., mais il faut le voir de manière plus large et je profite du fait que M. SIMONDON est là. Nous avons besoin d'un schéma directeur des énergies qui nous permette de bien comprendre ce que l'on peut faire dans cette relation bilatérale, à laquelle il faut rajouter d'autres relations.

Est-ce que le SYCTOM va utiliser sa chaleur pour faire de l'électricité ou pas ? De même, est-ce que le SYCTOM respecte son contrat vis-à-vis de la C.P.C.U. ou pas ? Si cela ne se fait pas, cela pose des dégâts collatéraux et il y a parmi ceux-ci le fait que si, par malheur, la C.P.C.U. n'avait pas assez de chaleur de la part du SYCTOM, elle serait obligée d'acheter du gaz sur le marché "spot", ce qui coûte beaucoup plus cher que la chaleur vendue par le SYCTOM. Dans ce cas, on pourrait avoir comme dégât collatéral le fait de dépasser les 50 % d'E.N.R. nécessaires à produire la chaleur et on perdrait la T.V.A. réduite. De même, est-ce que le SYCTOM n'utilise pas sa chaleur pour fabriquer de l'électricité et vendre sur le marché "spot" ?

Il y a quelques années, cela ne posait pas de problèmes parce qu'il n'y avait pas la guerre en Ukraine, le problème des centrales nucléaires françaises qui sont souvent en sous-capacité, ce qui nous oblige à importer de l'électricité d'Allemagne. Les prix de toutes les énergies étaient relativement stables et les substitutions entre énergies n'avaient aucun intérêt. Aujourd'hui, il y a un rôle stratégique à avoir une maîtrise des différents prix des énergies et des différents volumes d'énergies utilisées. C'est pour cette raison que nous avons besoin d'un schéma directeur des énergies qui nous permettrait de prendre les meilleures solutions techniques et économiques vis-à-vis de ce qu'il se passe.

Ce projet de délibération revient en séance, puisqu'on l'a déjà présenté la fois dernière, sauf qu'il manquait pour raisons matérielles les formules d'indexation. D'ailleurs, je vous les conseille, il y en a beaucoup, au niveau de la C.P.C.U., au niveau du SYCTOM, de l'indexation des prix, de la température, etc. C'est un régal pour ceux qui aiment les formules mathématiques. Cela montre que le travail a bien été fait par les services de façon à être précis et à s'adapter à la conjoncture.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui est crucial pour nos relations futures.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à David ALPHAND.

**M. David ALPHAND**. - Voilà un projet de délibération qui est en effet très important pour notre collectivité qui souhaite développer le réseau de chaleur à Paris. Ce réseau de chaleur qui alimente notamment les hôpitaux parisiens et dont on souhaite qu'il raccorde de manière croissante les particuliers.

Nous avons déjà eu l'occasion, au nom de notre groupe, de formuler toutes les réserves nécessaires à propos du caractère réaliste des orientations et du schéma directeur, en tout cas ce qui en fait office, présenté par l'Exécutif municipal.

Nous avons déjà eu l'occasion également d'alerter sur le nécessaire jeu de la concurrence qui doit être entretenu dans le cadre du renouvellement de la concession à venir concernant ce réseau de chaleur.

Et j'avais eu l'occasion, lors du précédent Conseil de Paris, d'alerter l'adjoint en charge de ce dossier sur les manquements graves en termes d'information de notre Conseil, des manquements qui entachaient le projet de délibération présenté le mois dernier. J'avais d'ailleurs indiqué à cette occasion que notre groupe serait contraint de saisir le contrôle de légalité, si l'Exécutif souhaitait faire prospérer le projet de délibération présenté en novembre.

En effet, ce projet de délibération, qui nous est présenté aujourd'hui, est une redite. C'est le même mais complété, notamment complété d'un certain nombre de formules de revalorisations tarifaires qui manquaient lors du précédent examen et qui sont d'autant plus importantes qu'elles vont engager sur un quart de siècle les opérateurs et les parties prenantes à la convention entre la Mairie de Paris et le SYCTOM.

Voilà un mois, lorsque j'avais tiré la sonnette d'alarme, je n'avais reçu que ricanements et mépris profond à l'égard de cette alerte. L'adjoint en charge de ce dossier n'avait même pas cru bon de revoir sa copie, ou de jeter un coup d'œil ne serait-ce qu'en séance puisque je lui indiquais y compris les pages qui faisaient défaut. Et le voici revenu piteusement au mois de décembre à présenter un projet de délibération cette fois complet.

Je dois vous avouer que cela ne nous incite pas à croire au sérieux auquel devrait normalement s'astreindre l'Exécutif municipal sur un projet qui porte sur des enjeux considérables. Je ne donnerai qu'un seul chiffre, en termes financiers, c'est plus de 1 milliard d'euros. On se demande à quoi servent les adjoints de l'équipe municipale s'ils ne sont même pas prêts à relire les projets de délibération à 1 milliard d'euros qu'ils présentent devant le Conseil de Paris.

Je crois qu'il y a là un problème de crédibilité. Oh ! On l'a déjà observé sur de nombreux sujets et de nombreux projets, mais là, pour le coup, en voilà encore un exemple qui est particulièrement flagrant parce que l'opposition municipale alertait en novembre sur le manque d'informations, sur les manquements du projet de délibération et il n'en a pas été tenu compte. Comme d'habitude, on nous a expliqué qu'on ne comprenait rien. Mais c'est récurrent de la part de l'Exécutif municipal, chaque fois que nous pointons vos défaillances, vous nous répondez que nous ne comprenons rien. Et malheureusement, l'adjoint en charge de ce dossier revient piteusement cet après-midi le présenter de manière plus complète.

Oui, cela nous interroge, en effet. Je pensais même qu'il était trop occupé à calculer le bilan carbone des voyages de Mme HIDALGO à l'autre bout du monde, parce que cet adjoint est en effet en charge de la transition climatique.

Alors, on aurait pu imaginer qu'il ait un avis sur le sujet, mais figurez-vous que pendant des semaines il s'est tu. D'ailleurs, on ne l'a jamais entendu sur ce projet. C'est le "crash test" des "écologues". A l'exercice du pouvoir, vous voyez vos convictions s'éroder, s'émailler et finalement s'effondrer.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Tout cela pour cela !

Dan LERT.

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'allais remercier mes collègues pour leurs interventions, mais la dernière phrase de M. ALPHAND ne m'y incite pas. Pourtant, je vais tout de même remercier pour vos interventions sur ce projet de délibération qui est absolument stratégique pour la Ville de Paris.

En effet, un problème technique est survenu, suite au Conseil de Paris de novembre 2023, qui nous oblige à revenir sur l'adoption de ce projet de délibération, cette fois-ci présenté intégralement avec l'ensemble des formules, notamment d'indexation.

Pour rappel, ce projet de délibération concerne la signature de la convention de fourniture de chaleur avec le SYCTOM pour les vingt-cinq prochaines années. Comme je vous l'ai déjà annoncé en novembre, la Ville de Paris avance vers la création de sa S.E.M.O.P.

L'appel d'offres est actuellement dans la première phase, celle des candidatures pour le choix de son futur concessionnaire. Une seconde phase, bien plus longue, s'ouvrira ensuite avec la constitution et la remise des offres par les candidats.

Cette convention de fourniture de chaleur avec le SYCTOM est un élément clé pour le réseau de chaleur de la Ville, sur lequel s'appuie sa démarche de transition écologique, comme le rappelait à l'instant Jérôme GLEIZES.

Je rappelle que la chaleur issue de la valorisation énergétique des déchets est essentielle à notre réseau de chaleur, dont la production était composée en 2022 de 54 % d'énergies renouvelables, dont 46 % issues des unités du SYCTOM.

La convention, que nous nous apprêtons à voter une seconde fois, est donc essentielle pour donner une visibilité suffisante aux candidats à l'appel d'offres de la S.E.M.O.P. et pour garantir le respect des règles de la concurrence dans la procédure. Elle viendra enrichir le dossier de consultation des entreprises le moment venu.

Du sérieux, il y en a et je voudrais saluer les services de la Ville de Paris qui mènent cette procédure avec tout le sérieux, tout l'engagement et toute l'implication nécessaires.

Je le redis ici, comme je l'ai dit le mois dernier, la Ville souhaite cet appel d'offres le plus ouvert possible, en garantissant toute la transparence et évidemment l'égalité de traitement entre les candidats.

Les défis de développement de notre réseau de chaleur et de production d'énergies renouvelables sont immenses. Cet appel d'offres est justement l'occasion de trouver un candidat, une candidature prête à les relever et à soutenir la transition écologique de la Ville pour atteindre les objectifs prévus dans le schéma directeur du réseau de chaleur qui a été adopté, Monsieur ALPHAND, par le Conseil de Paris en 2021. Ainsi, nous atteindrons les objectifs du Plan Climat que nous avons votés avant-hier.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 136).

### **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la candidature de Paris au label Quiet pour la zone concernée par le réaménagement du canal Saint-Martin.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 111 est relatif à la candidature de Paris au label Quiet pour la zone concernée par le réaménagement du canal Saint-Martin.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, Monsieur le Président.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La pollution sonore est aujourd'hui au cœur des problématiques parisiennes d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, de transport, d'activité économique, de cohésion sociale, d'éducation et de santé publique. C'est un enjeu environnemental majeur, pas uniquement pour les humains mais pour l'ensemble du vivant.

A Paris, nous assistons depuis plusieurs années à la multiplication des signalements de nuisances sonores. Je vous alerte depuis longtemps sur le sujet. J'ai fait des propositions dans le cadre de plusieurs vœux et je vous alerte sur la forte augmentation de témoignages recueillis par des associations présentes dans quasiment tous les arrondissements de Paris. Ce vœu a d'ailleurs été élaboré avec ces associations. Je tiens à les remercier de leur investissement et de leur travail.

Le nouveau projet d'aménagement du canal Saint-Martin doit être une opportunité, afin d'apporter de la tranquillité aux riverains. Ils sont fortement impactés par la pollution sonore. Je vous demande à travers ce vœu de déposer un dossier de candidature dès aujourd'hui au label Quiet, afin de prévoir des dispositifs de lutte contre les nuisances sonores dans le nouveau projet d'aménagement du canal Saint-Martin.

Ce label Quiet vise à accompagner les collectivités dans la mise en place d'espaces calmes et de moments apaisés sur une commune, mais également à valoriser ces initiatives auprès des habitants et à faciliter la mise en œuvre d'une démarche qualitative d'amélioration continue de l'environnement sonore. C'est une proposition constructive, à moindre coût et très attendue des habitants.

Enfin, au-delà du label, ce vœu vous propose de prendre un engagement, en lien bien sûr avec la mairie du 10e arrondissement, la police municipale et la Préfecture de police de Paris, afin de mettre en place un dispositif innovant de régulation de l'espace public le long du canal Saint-Martin, dont l'un des objectifs est de faire en sorte que les niveaux sonores enregistrés par "Bruitparif" soient compatibles avec les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Je vous remercie de votre attention et de votre bienveillance, afin de porter un avis favorable à ce vœu et de faire avancer la cause des nombreuses associations et des habitantes et habitants.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Dan LERT évidemment pour vous répondre.

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour ce vœu qui n'a pas été présenté malheureusement au conseil du 10e arrondissement.

Vous avez raison, la pollution sonore est un enjeu environnemental majeur, le deuxième facteur de risque environnemental sur la santé des habitants : perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète, troubles psychiques, difficultés d'apprentissage. L'impact sanitaire du bruit est particulièrement fort chez les jeunes enfants, les personnes âgées et plus généralement les personnes fragiles.

Comme me l'indiquait la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement très récemment, de nombreuses actions sont déjà menées pour limiter le bruit le long du canal Saint-Martin, accompagnées notamment par le déploiement de capteurs sonores Méduse qui permettent de surveiller et de mesurer la provenance du bruit.

Le projet d'aménagement du canal Saint-Martin est fortement porté par la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement et l'ensemble de ses élus, et l'intérêt est partagé par l'ensemble des habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement qui sont très nombreux à venir assister aux réunions publiques et aux nombreux temps de concertation qui sont organisés depuis le printemps pour coconstruire avec eux le devenir de cet aménagement. Dans ce cadre, la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement s'est naturellement pleinement déjà saisie du sujet du bruit et des nuisances sonores qu'un tel site peut bien évidemment susciter.

Le projet d'aménagement, qui sera livré en 2026, prévoit déjà plusieurs mesures en faveur de la réduction des nuisances sonores : la limitation du trafic de transit au profit de près de 4 kilomètres de pistes cyclables en plus d'un hectare d'espaces piétonnisés, la rénovation complète de 11.000 mètres carrés de tapis de chaussée, la végétalisation de plus de 3.200 mètres carrés de pleine terre, la mise en œuvre d'une charte locale des terrasses qui s'adosse au règlement des terrasses et le renforcement à l'étude des capteurs sonores "Bruitparif" sur le canal en plus des 5 capteurs déjà installés et qui révélaient à l'été 2022 que le nombre de décibels était en légère baisse, deux ans après l'abaissement de la circulation sur le canal. Bien évidemment, ces actions ont vocation à être prolongées et la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement est à disposition pour en discuter.

Votre vœu, Monsieur BOURNAZEL, demande de déposer un dossier de candidature au label Quiet pour le 15 décembre, c'est-à-dire aujourd'hui même. Malheureusement, ce label a pour objectif de valoriser les lieux qui sont déjà calmes, très calmes, et non d'accompagner les projets d'apaisement, comme celui qui est porté par la mairie du 10<sup>e</sup>, en l'occurrence l'aménagement du canal Saint-Martin qui a déjà occasionné une réduction des nuisances sonores qu'il faut bien évidemment continuer.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous proposerai de bien vouloir retirer votre vœu pour que nous puissions continuer à avancer, notamment avec les associations qui ont été à l'origine de cette proposition sur la réduction des pollutions sonores sur le canal Saint-Martin.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Je donne la parole à Mme la Directrice représentant le Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour vous dire que la Préfecture de police est particulièrement mobilisée, en lien avec les services de la Ville de Paris, pour veiller à la tranquillité des lieux publics et lutter contre les nuisances sonores.

Aux alentours du canal Saint-Martin, un certain nombre d'actions sont mises en place contre les troubles et les nuisances notamment sonores.

Il y a tout d'abord la problématique de la consommation d'alcool dans le domaine public et, dans ce cadre, le Préfet de police a pris le 8 août 2022 un arrêté, renouvelé plusieurs fois depuis, pour interdire la consommation d'alcool sur la voie publique de 16 heures à 7 heures sur le quai de Jemmapes, dans sa partie comprise entre le square Frédéric-Lemaître et la place de la Bataille-de-Stalingrad, et sur le quai de Valmy dans sa partie comprise entre la place de la Bataille-de-Stalingrad et la rue Léon-Jouhaux. La vente d'alcool à emporter est également interdite de 21 heures à 7 heures, sauf dans certains commerces de détail qui vendent à titre exclusif de telles boissons. Depuis la mise en œuvre de ces arrêtés, ce sont 208 verbalisations pour consommation d'alcool qui ont été dressées sur le secteur.

Par ailleurs, les policiers interviennent régulièrement pour des tapages. En 2023, ils sont intervenus à 54 reprises sur ce secteur. Ils procèdent également au contrôle des débits de boissons et, dans certains cas, cela peut aller jusqu'à une fermeture administrative. Cela a été le cas, cet été, d'un établissement situé quai de Valmy.

En matière de police de musique et de sons amplifiés, là encore, on a une vigilance particulière sur ce secteur, avec des contrôles des services de police à la suite de signalements de riverains. Un numéro d'appel spécifique, le 34 30, permet de contacter le commissariat d'arrondissement pour dénoncer des nuisances sonores de voisinage, là où la Ville de Paris dispose également d'un numéro d'appel dédié qui est le 39 75.

Je mentionnerais également le rôle de certaines associations que nous soutenons, comme "Les Pierrots de la Nuit" qui font un certain nombre d'actions de sensibilisation et de médiation, qui sont importantes dans les problématiques de gestion des nuisances sonores avec les établissements de nuit.

Enfin, l'étroite collaboration que nous entretenons avec la Ville de Paris a permis la mise en place de commissions de régulation dans un certain nombre d'arrondissements, qui sont là encore des outils très intéressants, notamment dans les arrondissements les plus festifs, pour permettre d'identifier les établissements commettant des infractions. Evidemment, les forces de l'ordre portent une attention toute particulière, en termes de contrôle et de verbalisation, en cas d'infraction dans ces établissements.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

J'imagine que le vœu n° 111 du groupe "Indépendants et Progressistes" est maintenu.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - En deux phrases, je voudrais d'abord remercier l'adjoint à la Maire et Mme la Directrice de leurs réponses et leurs actions.

Je maintiens mon vœu, parce que c'est un vœu construit avec des associations et des habitants et je le porte en leur nom, et je pense que ce label serait très utile et que l'on peut vraiment avancer sur ce sujet. Donc je le maintiens.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Sylvain RAIFAUD pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Sylvain RAIFAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le réaménagement du canal Saint-Martin est un projet extrêmement important pour le 10e arrondissement. Il a été porté avec énergie et enthousiasme par la mairie d'arrondissement, soit toute l'équipe municipale du 10e, en lien avec les habitants. Comme le rappelait Dan LERT, beaucoup de personnes ont participé aux deux grandes réunions publiques qui ont eu lieu. Nous avons eu le questionnaire en ligne, les marches exploratoires. Toute la discussion qui a eu lieu était extrêmement importante et utile.

Dans ce contexte, la question du calme et du bruit festif, en particulier au bord du canal, a évidemment été abordée et c'est un point d'attention tout à fait essentiel. Je voulais saluer et souligner le travail effectué par David DELPLANQUE, qui est l'élu du 10e arrondissement en charge du commerce, sur une charte avec les terrasses sur la régulation de ces activités, avec les personnes qui gèrent évidemment des lieux ayant des terrasses. Ce travail est évidemment à poursuivre.

Pour le label Quiet, pour le 15 décembre, on voudrait s'associer à la recommandation de l'Exécutif parce que c'est vraiment court pour le faire.

Je pense néanmoins que le travail avec les associations sera essentiel. On a du temps entre maintenant et le moment où le nouveau canal va être livré et il faut mettre à profit ce temps pour travailler et voir quels indicateurs, quelles mesures avoir et quelles concertations également. Je crois que la concertation est la clé, c'est le fait d'avoir des métriques, de savoir exactement ce qu'il se passe et ensuite d'être capables de réunir les personnes qui exploitent des lieux et les riverains pour trouver le moyen d'aller vers un apaisement, plus de calme au bord du canal la nuit qui est un endroit qui résonne énormément.

Je suis donc très heureux d'entendre Dan LERT dire que le travail avec les associations va avoir lieu et je m'y associerai avec grand plaisir.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 111 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en place d'un plan d'action contre l'air concentré en particules fines du métro parisien.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 112 relatif à la mise en place d'un plan d'action contre l'air concentré en particules fines dans le métro parisien.

La parole est à nouveau au Président Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

De nombreuses études alertent régulièrement de la mauvaise qualité de l'air sur les quais du métro parisien, mais aussi autour des 300 bouches d'aération destinées à rejeter au cœur de Paris l'air provenant des tunnels. Un rapport de 2022, publié par l'association "Respire" a même indiqué que les concentrations de particules fines sont jusqu'à dix fois supérieures aux abords des bouches d'aération qu'à l'extérieur.

Vous vous étiez engagé, lors de la précédente mandature 2014-2020, à réaliser un plan d'action pour bloquer cette source de pollution, mais à ce stade aucun plan n'a été voté au Conseil de Paris.

Je propose ainsi à travers ce vœu, issu d'un travail avec les élus du 17e arrondissement, Benjamin MALLO et Bertrand LAVAUD, la mise en place d'un plan d'action contre l'air concentré en particules fines expulsé par les

bouches d'aération du métro parisien, dénoncé par plusieurs études scientifiques. Ce vœu a été voté dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et j'en remercie son maire, Geoffroy BOULARD, et les élus du 17<sup>e</sup>.

Nous vous demandons ainsi :

- de disposer des panneaux d'information aux abords des bouches d'aération afin d'alerter les Parisiennes et les Parisiens de la dangerosité que peut représenter la pollution causée par les bouches d'aération du métro ;

- de lancer une réflexion sur la mise en place de grilles d'interdiction prévenant l'accès aux abords des bouches d'aération afin de restreindre la présence et la déambulation sur les bouches d'aération, en attendant la réalisation d'études complémentaires ;

- de conduire des évaluations du niveau de pollution effective des bouches d'aération du métro parisien présentes sur l'espace public ;

- d'engager enfin, sur la base des résultats obtenus, des actions de sécurisation des bouches d'aération du métro destinées à protéger les Parisiennes et les Parisiens, et particulièrement les jeunes enfants, d'une exposition directe et continue aux particules fines expulsées par ces bouches d'aération du métro parisien.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre. Monsieur le Maire...

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour ce vœu.

La qualité de l'air dans le métro parisien est un sujet très important que nous prenons évidemment au sérieux.

Comme mon collègue David BELLIARD l'avait souligné en juin dernier, c'est un sujet qui touche très directement les salariés, notamment de la R.A.T.P., qui respirent cet air toute la journée.

La question de la qualité de l'air dans le métro et les tunnels est donc un enjeu de santé publique. Face à cette pollution, ni la R.A.T.P., ni la S.N.C.F., ni la présidente de Région Valérie PÉCRESSE ne semblent avoir pris la mesure de l'urgence, leur plan n'est pas à la hauteur.

Avant de revenir sur la pollution de l'air à l'extérieur, il est urgent de prévenir cette pollution à la source et que chacun prenne ses responsabilités, d'une part en investissant pour limiter l'émission de particules fines par les systèmes de freinage notamment, et d'autre part en modernisant la ventilation.

Votre vœu concerne les bouches d'aération qui sont essentielles au renouvellement de l'air dans le métro parisien. L'année dernière, les équipes de la Ville ont réalisé de premières mesures avec la R.A.T.P. et le service parisien de santé environnemental au niveau d'une bouche d'aération dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, avec de premiers résultats qui doivent être confirmés. Il est essentiel, en effet, d'aller plus loin sur ces études.

Airparif, de son côté, a entamé, en partenariat avec Ile-de-France Mobilités, une nouvelle étude représentative avec des mesures étalées sur plusieurs semaines. Ces nouvelles mesures viennent de débiter et dureront jusqu'à fin janvier sur un premier site aux abords d'une bouche de ventilation dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, devant le collège Guillaume Apollinaire, avenue Émile-Zola, avant un second en 2024.

Dans l'attente de ces résultats, sur lesquels nous pourrions évidemment échanger et qui permettront d'apporter une information approfondie sur ce sujet, je vous propose de retirer votre vœu.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation, au niveau de l'Exécutif avec mon collègue David BELLIARD, et nous comptons aussi sur vous pour mobiliser à la fois le Gouvernement et la Région, Ile-de-France Mobilités, qui sont ceux qui peuvent vraiment réduire la pollution à la source dans les métros parisiens notamment.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Le vœu n° 112 est-il maintenu ? Il suffit de dire oui ou non.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Je le crois.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je le crois qu'il est maintenu ? D'accord, et moi, si je ne le crois pas, il n'est pas voté ? Bon, on va dire qu'il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté.

**2023 DEVE 82 - Demande de subvention et convention suite à l'appel à projets européen "reGreenation" pour la renaturation de l'héliport situé 4, avenue de la Porte de Sèvre (15e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 82 : demande de subvention et convention suite à l'appel à projets européen "reGreenation" pour la renaturation de l'héliport situé 4, avenue de la Porte de Sèvres dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ.

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe "Les Ecologistes" votera pour ce projet de délibération qui propose de renaturer l'héliport en allant chercher un financement européen.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le prolongement de la réhabilitation du site de l'Aquaboulevard, du désenclavement du quartier des Frères-Voisin et de la reprise d'une partie de l'emprise de l'héliport pour agrandir le parc Suzanne Lenglen.

Pour l'instant, la reprise de cet espace vert se ferait à hauteur de 3,5 hectares seulement, soit la moitié tout de même des 7 hectares actuellement occupés par les activités de l'héliport. Ces fonds européens sont donc bienvenus pour financer la renaturation de ces hectares repris à "Aéroports de Paris" pour être rendus aux habitants du 15e, et plus largement aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je ne sais dans quelle mesure cette renaturation sera pérenne et ne sera pas perturbée par l'activité commerciale de l'héliport, notamment l'activité des vols commerciaux qui polluent non seulement la vie des riverains par ses nuisances sonores et atmosphériques, mais également l'environnement immédiat de l'héliport, et nuisances qui pourraient être a fortiori plus fortes si le projet aberrant de taxis volants, auquel nous sommes fermement opposés, voyait le jour. Nous, écologistes, pensons que ce projet climaticide de taxis volants est une chimère et que, fort heureusement, il n'est pas près de devenir une réalité à court terme.

J'ai ouï-dire, lors du dernier conseil du 15e arrondissement, que "Aéroports de Paris" avait pris l'engagement de mettre fin à ces vols commerciaux. J'aimerais pouvoir m'en assurer et je suis preneuse d'informations plus précises, si l'Exécutif en dispose.

J'espère, en tout état de cause, que toutes ces inconnues ont été anticipées dans le cadre de ce projet de reprise et de renaturation de l'héliport.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Daniel-Georges COURTOIS.

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, moi aussi, me féliciter que la renaturation d'une parcelle de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux intéresse le programme européen "reGreenation". Cela prouve finalement, au-delà de bénéficier du soutien des fonds européens à travers l'Agence exécutive européenne pour le climat, que cela constitue un projet tout à fait emblématique pour le 15e arrondissement. Je crois que nous soutenons tous cette belle initiative.

Mais, à cette occasion, je voudrais quand même rappeler qu'avec le maire du 15e, Philippe GOJJON, avec Agnès EVREN et je pense la plupart des élus, ainsi que Catherine IBLED et Maud GATEL également qui était de notre avis, nous avons toujours insisté, au moment des discussions sur l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, sur le fait qu'à l'occasion de la renégociation de la concession, qui arrive à échéance fin 2024, nous souhaitons en réalité récupérer la totalité de l'emprise de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, et ainsi probablement que ce bel appel à projets soit étendu à l'ensemble des parcelles.

Je crois que les vols d'hélicoptères notamment commerciaux, alors que la COP28 qui vient de se terminer a appelé à la fin des énergies fossiles, avec les différents Plans Climat, qu'il s'agisse de ceux de la Ville, de ceux de la Métropole du Grand Paris, les Plans Bruit, etc., font que le maintien de ces vols n'est vraiment pas du tout opportun et ne se justifie plus. Je pourrais également citer tout ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique.

Je rappelle d'ailleurs qu'avec Philippe GOJJON et les élus du 15e, nous avons demandé que soit organisée une réunion sur les fondements juridiques, qui feraient que soi-disant on ne pourrait pas s'opposer à une destination aéronautique sur l'emprise d'Issy-les-Moulineaux. Pour ma part, pour avoir une certaine expérience en matière de droit administratif, je n'ai jamais trouvé et je n'ai jamais reçu d'arguments juridiques fondés pour m'expliquer qu'on était obligé de garder une activité aéronautique.

Cela progresse un peu. On nous avait dit initialement que la concession serait renouvelée tacitement et que notre Assemblée n'aurait même pas à regarder comment tout cela fonctionne, et maintenant je sais que nous allons être amenés à discuter du renouvellement de la convention de concession avec "Aéroport de Paris". Cependant, j'insiste vraiment pour qu'on essaie au moins d'y voir clair juridiquement sur les obligations des uns et des autres.



Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole est à Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire et mes chers collègues, vous le savez, nous nous sommes battus pendant plusieurs années pour la fermeture de l'héliport. Très exactement, dans les premiers programmes, dès 2001, on demandait la fermeture des 7 hectares de l'héliport, et on arrive au moment où on va enfin réussir à récupérer 3,5 hectares, c'est-à-dire la moitié.

Cela nous déçoit, mais ne soyons pas les uns et les autres hypocrites, on sait bien que "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras", qu'il faut améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants qui vivent en bordure de cet héliport un enfer depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, 3,5 hectares sont restitués à la Ville pour y aménager un jardin et des équipements sportifs et si on n'accepte pas ces 3,5 hectares, c'est le statu quo et un héliport en pleine ville.

Dans le cadre du projet Horizon Europe "reGreenation", qui est un des moteurs du "European Green Deal", la Ville de Paris est membre d'un programme Innovation Actions visant à explorer des solutions de renaturation, de verdissement à l'échelle européenne pour lutter contre le dérèglement climatique et améliorer la qualité de vie urbaine.

Le présent projet de délibération nous propose donc d'approuver une subvention européenne jusqu'à 1,3 million d'euros proposés par ce programme pour le financement de la renaturation de la parcelle restituée de l'héliport. C'est une très bonne chose, car ce projet de renaturation est une opportunité rare à plusieurs échelles. C'est cette proposition de subvention européenne qui doit nous inviter à nous en saisir.

C'est une opportunité d'abord pour les riverains de l'héliport. Je pense particulièrement aux habitantes et aux habitants de la cité des Frères-Voisin qui verront leur paysage sonore sensiblement transformé. On parlait du bruit tout à l'heure et j'y reviendrai. Et le piaillage des oiseaux, le bourdonnement des insectes remplaceront cet incessant vacarme des hélicoptères, du moins en partie, si d'une part les chiffres sont honnêtes et si réellement tous les vols commerciaux sont suspendus. Ce jardin sera aussi un lien restauré entre Paris et les Frères-Voisin, un nouveau lieu de vie agréable, végétalisé et les habitants des Frères-Voisin, qui en ont cruellement besoin, l'attendent.

C'est également une aubaine pour le quartier dans son ensemble, car ce projet d'extension du parc Suzanne Lenglen s'inscrit dans le contexte plus large du renouveau de la plaine de Vaugirard, notamment avec le projet de requalification de l'Aquaboulevard, un très beau projet urbain qui va désenclaver l'ensemble de ce secteur des Frères-Voisin.

Puis ce projet est une chance évidemment pour Paris, car l'extension du parc Suzanne Lenglen renforcera sa capacité à rafraîchir la ville dans son ensemble et sera une des clés pour parvenir au seuil de 10 mètres carrés d'espaces verts par personne, que nous nous sommes collectivement fixé, c'est-à-dire 300 hectares de gains de végétalisation à Paris.

C'est enfin un atout pour d'autres villes européennes, car dans le cadre de l'extension du parc Suzanne Lenglen, le projet de renaturation de la parcelle de l'héliport offre une opportunité de partager des données et des méthodologies pour alimenter le projet européen. C'est une des spécificités de ce montage européen un peu complexe mais qui permet aux villes de partager les expériences. Faisons donc de Paris et de ce jardin un modèle européen de réappropriation naturelle de l'espace urbain.

Tout cela, comme l'a très justement dit ma collègue Aminata NIAKATÉ, c'est si ce projet fou, absurde, vraiment absurde d'eVTOL ou d'hélicoptères électriques ne vient pas gâcher totalement les choses. C'est assez fou de discuter de ce projet de délibération, alors que dans le même temps, ce projet est sur la table, qu'il est en train de se mettre en place et qu'il est soutenu par la Région et l'Etat.

Pardon, mais que prévoit ce projet ? Il prévoit 60 décollages et 60 atterrissages par jour en bordure justement de cette parcelle qui sera restituée. Alors même si c'est électrique, cela fait tout de même du bruit, cela abîme la biodiversité et de plus, c'est évidemment socialement honteux puisque ce sont des vols pour des nantis qui seront au-dessus de la tête de gens qui vivent dans un environnement très dégradé et qu'on va encore dégrader davantage.

Là, je suis obligé de noter, pardon, Monsieur COURTOIS, une certaine schizophrénie à vouloir demander la restitution totale de l'héliport et en même temps à être à la Région en train de voter une subvention pour cette expérimentation ! Donc battez-vous avec nous, venez-vous battre avec nous contre ces hélicoptères électriques. Ce n'est pas possible, c'est indigne et il faut empêcher cela.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les intervenants pour ce qu'ils ont pu exprimer au sujet de ce projet de délibération. Ils ont largement dépassé le cadre strict du projet de délibération qui porte sur des recettes que la Ville va recevoir de la part des fonds européens pour pouvoir participer à des programmes de recherche-action qui vont servir à financer, en fonctionnement et en investissement, ce beau projet d'extension du parc Suzanne Lenglen sur l'héliport de Paris.

Nous le savons, année après année, les rapports du G.I.E.C. se suivent et leur constat est sans appel : avec le réchauffement climatique, nous allons faire face à des risques majeurs qui mettent en danger notre capacité à vivre en ville dans de bonnes conditions.

Pour adapter les villes au changement climatique, les experts l'ont rappelé à de multiples reprises, il faut développer la nature et végétaliser au maximum les quartiers. Les prévisions des climatologues et des météorologues de pics caniculaires, pouvant aller jusqu'à 50 degrés l'été, nous amènent bien évidemment à agir.

Nous devons donc nous projeter dans l'avenir, imaginer le Paris de la neutralité carbone de 2050 dès aujourd'hui, puisque chaque mètre carré de terre désimperméabilisé et chaque arbre planté seront autant d'atouts pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique.

Dans cette perspective, le site de l'héliport est particulièrement emblématique. Cette emprise de pleine terre est l'une des dernières de cette superficie dans notre ville. C'est une occasion unique de créer un poumon vert métropolitain qui soit un emblème de la ville résiliente.

Ainsi, en 2026, nous livrerons une première phase de ce projet, qui consiste, comme je le disais, à étendre le parc Suzanne Lenglen sur une partie de l'héliport. Nous aurions souhaité que ce soit l'intégralité, mais l'Etat et la Direction générale de l'Aviation civile ne nous l'ont pas autorisé, et chacun connaît les termes du débat posés par les différents intervenants précédents.

Pour autant, nous voulons avancer. Pour mener à bien ce projet, nous allons dépolluer la parcelle du parking de VIPARIS, reconstituer une plaine enherbée avec des espaces végétalisés et ombragés. Nous menons d'ailleurs actuellement une concertation avec les habitants pour définir les futurs usages qui seront proposés sur le site qui fera une belle part à la nature et à des usages un peu libres, comme nous montre l'exemple de Tempelhof à Berlin que vous connaissez peut-être et qui est un grand parc aménagé sur un ancien aéroport. Ce projet exemplaire va changer la vie des habitantes et des habitants de la plaine de Vaugirard, et plus largement des Parisiens et même des métropolitains.

Comme cela a été rappelé, il a été lauréat d'un appel à projets européen, appelé, Monsieur le Maire, "ReGreenation". Avec l'accent ! C'est un programme de recherche-action qui nous permettra d'étudier la façon dont des solutions de renaturation peuvent être déployées à l'échelle européenne pour renforcer la résilience des villes.

Dans le cadre de cet appel à projets, je passe les détails sur le nombre de villes qui seront concernées, mais ce travail servira d'exemple pour d'autres villes européennes. Nous allons ainsi bénéficier d'un financement de 1.330.000 euros sur fonds européens qui viendront compléter l'investissement de 3,6 millions d'euros réalisé par la Ville pour l'extension du parc Suzanne Lenglen. Nous apportons donc aussi par ce type de projet des recettes de fonctionnement et d'investissement à nos projets de renaturation de Paris.

Une seconde étape de ce projet d'envergure, qui ne concerne plus l'appel à projets européen, sera l'aménagement du Nord de la parcelle pour des équipements sportifs, sur lesquels je travaille avec mon collègue Pierre RABADAN, et le déplacement du parking de VIPARIS sur un autre site, pour lequel je travaille avec notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

La plaine Vaugirard va donc ainsi connaître un nouvel élan qui améliorera grandement la vie des habitantes et habitants et qui répondra aux enjeux d'adaptation de la ville au dérèglement climatique.

Enfin, je tiens à redire que l'Exécutif parisien soutient pleinement la réduction du trafic aérien de l'héliport, qu'elle s'oppose à l'expérimentation que la Région veut absolument forcer de navettes électriques volantes qui seront uniquement pour un public ultra-minoritaire d'ultra-riches et qui auront un impact très négatif sur les quartiers alentour. Nous sommes mobilisés, je le dis également, avec les élus du 15e arrondissement pour réduire le nombre de vols dans les années à venir et reconquérir ce site au profit des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DEVE 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 82).

## Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Arbre 2021-2026.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu n° 113 relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Arbre 2021-2026.

La parole est à Anne BIRABEN.

**Mme Anne BIRABEN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, nous vous remercions, Monsieur NAJDOVSKI, d'avoir par avance satisfait la première demande de ce vœu par la présentation faite lors de la réunion de la 8e Commission avec les services.

Pour autant, la deuxième demande du vœu justifie son maintien et d'avoir un débat. La présentation des chiffres du bilan du Plan Arbre et, de façon plus générale, votre communication sur ce sujet prêtent en effet à confusion. Depuis dix ans, l'open data propose des données en libre-service dans un souci de transparence. Y figurent des données sur les plantations d'arbres, précisant la date, la localisation des plantations ou encore les essences, c'est très bien, et ces chiffres cumulés, que nous suivons attentivement, ne concordent pas du tout avec vos communications récemment autour du Plan Climat, par exemple. Le différentiel est majeur, puisque l'open data recense 2.306 plantations d'arbres entre novembre 2022 et octobre 2023, là où vous nous en annoncez régulièrement dix fois plus.

Ce qui devrait être transparent est donc en réalité flou. Pourquoi une telle différence ? Que comptez-vous comme plantations dans vos chiffres du bilan du Plan Arbre ? Et plus simplement, que plantez-vous donc à Paris ? Les Parisiens sont en droit d'attendre des réponses claires, surtout quand on peut lire, de la part de votre équipe dans la presse, qu'un gland c'est un arbre.

Autre interrogation. L'important pour le quotidien des Parisiens est bien la végétation qui se présente à terme dans l'espace public et qui sera utile pour l'environnement. Présenter des chiffres de plantation sans évoquer ceux des abattages, voire les conséquences de la sélection naturelle, ce n'est pas très utile et c'est juste du chiffre pour afficher du chiffre.

Nous attendons donc des réponses précises à toutes ces questions et nous vous remercions.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole, pour vous répondre, est à Christophe NAJDOVSKI. Monsieur le Maire...

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il semble que ce vœu a été déposé avant même que soit annoncée la présentation du bilan annuel 2023 du Plan Arbre en 8e Commission. Donc je rappelle à notre Assemblée que ce bilan pour l'année 2023 a été présenté en 8e Commission du Conseil de Paris, qu'un débat a eu lieu entre les membres de la Commission et qu'il était d'ailleurs retransmis en direct et en public pour la première fois.

Permettez-moi tout d'abord de préciser, Madame BIRABEN, qu'en ce qui concerne les chiffres publiés et ce qui est affiché en première page de l'accueil de l'open data de la Ville sur les arbres de Paris, la donnée présentée ne concerne qu'une partie des arbres, dont la Ville de Paris a la gestion - c'est d'ailleurs bien spécifié sur la page. On y retrouve les arbres dans les rues, dans les espaces verts, dans les équipements publics municipaux, mais pas les arbres de nos bois, ni les arbres d'autres ensembles forestiers. Par exemple, nous sommes propriétaire du domaine de Beauregard à La Celle-Saint-Cloud. De nombreux arbres plantés ne sont pas comptabilisés et des décalages peuvent aussi apparaître compte tenu des délais de saisie, ce qui est rappelé également en page d'accueil de l'open data. Pour autant, comme je l'ai dit en 8e Commission, lors de la présentation du bilan et du débat que nous avons eu, nous pourrions y revenir en 8e Commission, si vous le souhaitez.

Je ne reviendrai pas sur la définition de ce qu'on appelle un arbre. Les arbres que nous plantons, quel que soit leur âge, ont vocation à se développer et je reviens sur ce point, quel que soit leur âge, donc on ne plante pas des graines d'arbres, comme j'ai pu aussi l'entendre dire à l'instant. Il s'agit bien de plantations d'arbres qui sont cultivés, en pépinières et en majorité dans notre centre de production horticole de Rungis, que nous sommes d'ailleurs en train d'étendre de 5 hectares pour produire encore davantage de végétaux et d'arbres en régie municipale.

Et comme vous parlez de transparence, en toute transparence, là aussi permettez-moi de rappeler que nous avons bien planté 800 arbres dans les rues de Paris l'an dernier - ce qui n'a jamais été fait à ce niveau depuis l'époque d'Haussmann, je le dis et je le répète -, que 360 arbres ont été plantés dans les équipements municipaux, 2.700 dans les jardins et les cimetières, 11.000 sur les talus du périphérique, 7.300 dans les bois de Vincennes et de Boulogne, auxquels s'ajoutent 2.470 arbres replantés.

Cet hiver, nous en planterons encore plus : plus de 40.000 dans les bois, sur les talus du périphérique, dans Paris intra-muros - comme à la porte Maillot où j'ai eu le plaisir d'assister aux opérations de plantation avec les maires des 16e et 17e arrondissements et Mme BALDINI, ici présente - et 1.500 arbres seront plantés sur l'extension du square Alexandre et René Parodi qui fera entrer véritablement le bois de Boulogne jusqu'à la place de la porte

Maillot. Nous allons aussi végétaliser plus de 100 rues cet hiver avec, là encore, près de 1.000 arbres qui seront plantés pour la seule saison 2023-2024.

Je terminerai en disant que cette présentation du bilan du Plan Arbre en 8e Commission participe aussi de la valorisation du travail des Commissions, où les élus peuvent interroger directement les services de la Ville et obtenir des réponses à leurs questions. C'est pour toutes ces raisons que je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le groupe Changer Paris maintient son vœu, j'imagine ?

**Mme Anne BIRABEN**. - Oui, parce que cela reste flou.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Chloé SAGASPE pour une explication de vote.

**Mme Chloé SAGASPE**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est plutôt vos définitions de ce qu'est un arbre qui sont floues. J'ai déjà eu l'occasion de vous le rappeler lors du Plan Climat, vous semblez découvrir les définitions du Larousse pour différencier un arbre d'un arbuste, voire d'une graine d'arbre, comme vous semblez découvrir le Plan Arbre.

Vous mentionnez, je note cette fois l'effort, l'action 19 relative au bilan annuel du Plan Arbre, mais si vous aviez lu l'introduction du Plan Arbre, il est effectivement écrit très clairement que le bilan annuel sera présenté en 8e Commission et non pas en Conseil de Paris, ce qui a été fait.

Deuxièmement, vous le savez, cela a été dit, cette Commission est désormais publique, à l'initiative des écologistes, et je rappelle que l'ensemble des Conseillères et Conseillers de Paris peuvent assister à cette réunion en termes de transparence et de publicité des débats. Mais il faut reconnaître que vous avez eu au moins l'honnêteté de dire que votre premier attendu est satisfait. Donc vous avez effectivement un train de retard.

Sur le deuxième attendu, c'est vrai qu'il y aurait des pistes d'amélioration dans ce bilan qui est perfectible, mais il l'est chaque année. D'ailleurs, je salue l'effort - merci Christophe - que cette année le bilan est bien plus détaillé que les quatre pages de l'année dernière et que nous avons un bilan, comme les écologistes le demandaient, arrondissement par arrondissement et plus détaillé.

En revanche, sur le type de plantations, cela mériterait d'être un peu plus détaillé pour savoir quelles plantations sont privilégiées dans les quartiers "politique de la ville", puisque c'est une des priorités du Plan Arbre, et nous l'avions d'ailleurs souligné lors des débats que nous avons eus en Commission.

Je pense que les perspectives des plantations à venir pourront être détaillées dans une autre partie et pas nécessairement dans le bilan, et que les arbres coupés pourront peut-être être ajoutés dans la perspective du prochain bilan annuel. En tout cas, nous, écologistes, serons très vigilants.

Nous partageons un certain nombre des interrogations légitimes que vous pouvez avoir, mais je trouve que ce vœu est nul et non avenue, puisque nous avons déjà eu le débat en Commission, donc nul besoin d'avoir à nouveau ce débat ici.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 113 est rejeté.

## **2023 DAE 169 - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour la mise en œuvre de la phase de maturation du projet "Seine Nourricière".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 169. Il s'agit d'une convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour la mise en œuvre de la phase de maturation du projet "Seine Nourricière".

La parole est à Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on va parler de la phase de maturation du projet "Seine Nourricière".

La Ville de Paris a été lauréate en mai 2023 de l'appel à manifestation d'intérêt démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires pour le projet "Seine Nourricière" qui associe les partenaires d'AgriParis Seine, c'est-à-dire le pôle d'équilibre territorial et rural du Nord de l'Yonne, la métropole Rouen-Normandie, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, "Eau de Paris", ainsi que des partenaires privés et publics, par exemple la ville de Sevran.

Je tiens à préciser que la Ville de Paris est cheffe de file sur ce projet.

L'objectif de ce projet est le développement de filières alimentaires résilientes et respectueuses de l'environnement au profit du plus grand nombre dans le bassin de la Seine. Il s'agit tout d'abord de structurer des filières agroécologiques rémunératrices pour les producteurs. Pour cela, le levier de la commande publique devra être utilisé massivement. Le second volet de "Seine Nourricière" est l'accompagnement pour la décarbonation des systèmes agricoles et alimentaires.

La première phase du développement de ce projet est la phase de maturation qui durera dix-huit mois et qui va permettre de mener des études-action pour accompagner les restaurations collectives du bassin à s'approvisionner en denrées durables de proximité. D'autres études permettront de préfigurer des schémas logistiques décarbonés et des nouveaux outils pour améliorer la rencontre de l'offre et de la demande entre les agriculteurs et les producteurs. Les études permettront également de trouver des possibilités pour permettre aux populations les plus précaires d'avoir accès à une alimentation durable et de qualité dans leur consommation individuelle.

Le coût global et partenarial de la phase de maturation est de 727.500 euros et 40 % de cette somme seront pris en charge par la Caisse des dépôts et consignations. C'est elle qui validera le passage en phase de réalisation pour laquelle la subvention pourra atteindre le montant de 10 millions d'euros.

Ce projet "Seine Nourricière" montre bien que le choix que nous avons fait de nous allier avec nos voisins franciliens, lyonnais et normands pour créer AgriParis Seine va dans le bon sens.

L'association "AgriParis Seine" va permettre de travailler à la structuration des filières agricoles durables et de proximité, qui sont essentielles, nous le savons, pour la mise en œuvre de nos politiques publiques, notamment pour approvisionner la restauration collective. Nous ne pouvons d'ailleurs que nous féliciter de l'amélioration des produits proposés dans les cantines scolaires. Alors que les produits biologiques souffrent de préjugés qui font que beaucoup estiment n'avoir pas les moyens d'en acheter, je tiens à rappeler qu'à la cantine, avec des repas pour certains à seulement 13 centimes, ils peuvent trouver des produits "bio" dans l'assiette des enfants des cantines municipales.

C'est un engagement renouvelé par la Maire de Paris dans le budget 2024 qui a été voté mardi par cette Assemblée. Ce projet de délibération permettra donc de lancer un projet particulièrement précieux. Je me réjouis de le voter et je vous appelle à faire de même.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Audrey PULVAR, pour vous répondre. Madame la Maire...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe. - Merci, cher collègue.

Merci à Florian SITBON, je vous remercie de me donner la possibilité de valoriser un autre projet lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la banque des territoires que vous avez évoqué.

"Seine Nourricière" - c'est ainsi que nous l'avons baptisé - a été le seul projet francilien lauréat de cet A.M.I. dans le cadre de France 2030 et j'en profite pour remercier grandement les équipes de la DAE et de la DEVE qui ont travaillé à la constitution de notre dossier de candidature.

"Seine Nourricière" a pour ambition de poursuivre le travail engagé depuis le début de ce mandat pour structurer les filières agricoles et alimentaires durables et décarbonées, en étudiant, vous l'avez évoqué, la pertinence d'une logistique fluviale efficace. A l'issue des études, si cette pertinence est démontrée, nous lancerons des expérimentations de logistique fluviale pour l'acheminement de denrées agricoles durables de proximité.

Les aliments consommés par les Parisiens, y compris ceux distribués par notre restauration collective, parcourent aujourd'hui en moyenne 650 kilomètres et représentent 18 % de l'empreinte carbone de la Ville de Paris. De plus, 90 % de la logistique francilienne s'opèrent par la route, alors que le bassin de la Seine, qui est irrigué entre autres évidemment par la Seine, l'Yonne, la Marne et l'Oise, présente des atouts considérables pour la création de stratégies innovantes de résilience alimentaire.

Ce nouveau projet de la Ville de Paris, pour lequel la Ville, vous l'avez signalé, est cheffe de file, sera avant tout un projet collaboratif de coopération territoriale entre collectivités, acteurs privés, acteurs publics, et entre zones urbaines et zones rurales.

Il s'appuie sur un consortium, qui comprend "AgriParis Seine", association de coopération territoriale que nous avons créée en juillet dernier et dont vous avez rappelé quelles collectivités en sont les membres fondateurs. Mais d'autres collectivités nous rejoignent également pour "Seine Nourricière", comme la ville de Sevran, des actrices et des acteurs de la recherche, de la logistique décarbonée, de la transformation, de la distribution alimentaire comme

l'entreprise de logistique fluviale Fludis, la "start-up" Nona, le Groupement des agricultures "bio" d'Ile-de-France, le Réseau Manger "Bio", la Sogaris, Terre du Pays d'Othe, Inter "Bio" Normandie Services ou encore l'I.N.R.A.

Et puis, pas plus tard qu'à la mi-journée, nous avons reçu aujourd'hui la lettre d'engagement de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui nous informe officiellement de sa participation à notre consortium de mise en œuvre du projet "Seine Nourricière" avec ce nouveau partenaire. Je vois tout de suite l'intérêt de Paul SIMONDON, parce qu'il a compris évidemment qu'avec ce nouveau partenaire viennent éventuellement de nouvelles ressources ! Mais j'ai bien compris. Je suis donc très heureuse de pouvoir vous annoncer à l'instant que l'Agence de l'eau Seine Normandie nous rejoint.

Nous allons travailler ensemble, dans une logique de partage de connaissances, de mise en lien, de coopération, de construction d'outils communs pour le soutien aux pratiques agricoles durables à commencer avant une expérimentation par ce travail de dix-huit mois d'études, de cartographie, de partage dans des groupes de travail, dont certains seront par exemple consacrés à la garantie d'un revenu décent pour les productrices et les producteurs de denrées alimentaires durables ou encore à des pratiques commerciales équitables.

Vous l'avez souligné, Florian, il s'agira aussi de s'interroger sur l'accessibilité de toutes et tous, tout au long et autour du bassin de la Seine, à une alimentation durable, quels que soient son lieu d'habitation et ses moyens financiers.

Je saisis l'occasion de cette intervention pour vous inviter toutes et tous à nous rejoindre sur le très beau stand de la Ville de Paris au prochain Salon international de l'agriculture. Pour la signature officielle de la convention "Seine Nourricière", nous avons une matinée programmée pour cet événement et je vous invite à y venir nombreux ce jour-là, et pendant toute la durée du salon puisque, cette année encore, la Ville y sera dignement représentée. A ce sujet, je veux saluer le travail des services de la DICOM, de la DEVE et de la DAE pour leur mobilisation importante pour cet événement, non moins importante qu'est le Salon international de l'agriculture à Paris.

Je vous remercie de votre intention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 169.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 169).

## **2023 DEVE 88 - Subvention (75.000 euros) au Groupement d'agriculture biologique et biodynamique d'Île-de-France pour son action en faveur des familles engagées pour une alimentation durable.**

### **Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif aux défis foyers à alimentation positive.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 88 et le vœu n° 114. Il s'agit d'une subvention au Groupement d'agriculture biologique et biodynamique d'Ile-de-France pour son action en faveur des familles engagées pour une alimentation durable.

La parole est à Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Il y a une certaine agitation parce que je sais que vous attendiez ce projet de délibération. Je ne parle pas du dernier projet de délibération, mais de la subvention au Groupement d'agriculture biologique et biodynamique d'Ile-de-France pour son action en faveur des familles engagées pour une alimentation durable. J'appelle donc votre grande attention puisque c'est un projet de délibération fort intéressant.

La politique que vous menez depuis le début de la mandature, à la fois sous l'impulsion d'Anne HIDALGO et sous votre impulsion en tant qu'adjointe, Madame PULVAR, chère Audrey, ne s'attache pas seulement à améliorer la qualité des produits proposés aux consommateurs parisiens et à celle des repas proposés dans la restauration et plus spécifiquement dans les cantines scolaires. Vous menez également un travail important pour que tous les habitants et habitantes de notre ville, et particulièrement ceux qui vivent dans les quartiers populaires, aient accès à des produits sains et de qualité, souvent issus de l'agriculture biologique ou durable.

Ces actions permettent évidemment d'améliorer la santé des consommateurs, leur nutrition, d'aiguiser leur goût, de les inciter à la découverte de nouvelles saveurs. Il s'agit...

J'ai appelé votre attention, soyez "sympas". C'est vraiment un projet de délibération très intéressant.

Il s'agit également de les accompagner dans la maîtrise de leur budget, d'apprendre et d'accompagner pour éviter le gaspillage alimentaire et pour profiter du plaisir gustatif.

Parmi les mesures lancées pour atteindre cet objectif, les défis parisiens "Foyers à alimentation positive" sont des actions qui permettent de mobiliser des familles dans un cadre ludique. Ils sont organisés par le Groupement d'agriculture biologique et biodynamique d'Ile-de-France, en lien avec des centres sociaux et ils voient s'affronter deux équipes composées de foyers qui vivent dans les quartiers prioritaires "politique de la ville" ou dans d'autres quartiers populaires.

Ces familles participent pendant six à neuf mois à des actions qui ont pour objectif de faire évoluer les habitudes alimentaires pour privilégier le fait maison, l'utilisation de produits frais, de saison, biologiques, locaux. Les personnes qui participent à ces défis ont bien sûr des profils très différents, ce sont des familles, des personnes célibataires, des retraités, des étudiantes et étudiants, des actifs ou des personnes sans activité. Le premier défi, organisé dans le quartier des portes de Clignancourt et de Montmartre dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, a rencontré un grand succès et a concerné 200 personnes.

Ce projet de délibération permettra donc de verser une subvention de 75.000 euros au G.A.B. Ile-de-France pour l'organisation de nouveaux défis dans de nouveaux quartiers du 18<sup>e</sup> arrondissement et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Ces défis permettent d'accompagner la population des quartiers populaires vers une meilleure alimentation et nous ne pouvons que nous en féliciter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Laurent SOREL, qui en profitera évidemment pour présenter son vœu n° 114.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais commencer par rendre à César ce qui appartient à César. Cette idée de proposer que les futurs participants des prochains défis "Foyers à alimentation positive" soient également des participants de l'expérimentation de la Sécurité sociale de l'alimentation, c'est un militant écologiste de l'A.F.I. - qui ne s'appelle pas César d'ailleurs - qui a été à la clôture des premiers F.A.A.P. dans le 18<sup>e</sup> en juin, qui me l'a suggérée.

Ces problématiques sont évidemment importantes dans la perspective de la mise en place du Plan Climat pour contribuer à diminuer l'empreinte carbone de la ville. Elles sont d'autant plus importantes dans une période où l'inflation alimentaire reste forte et où beaucoup de Parisiens "galèrent" à remplir leur frigo.

La sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable, le soutien aux filiales d'alimentation "bio" et durable, l'aide alimentaire, l'accessibilité au plus grand nombre d'une alimentation durable et de qualité, tout ceci doit faire évidemment partie des politiques municipales. Mais la Sécurité sociale de l'alimentation, comme vous le savez, va bien au-delà de tout cela, comme l'a montré d'ailleurs le débat que nous avons eu lors du précédent Conseil de Paris. En effet, la S.S.A. veut répondre à une triple urgence : une urgence climatique, une urgence sociale mais aussi une urgence démocratique. Pour cela, elle s'appuie sur trois piliers : l'universalité, le conventionnement démocratique et le financement par les cotisations.

La difficulté évidemment est la tension existante pour les expérimentations locales, vu que le financement mêle forcément cotisations et subventions publiques. Or, il ne peut y avoir de subvention sans contrôle a minima au moins de l'utilisation de l'argent public. L'enjeu dans ces expérimentations est donc, j'imagine, de préserver les dynamiques de démocratie alimentaire. C'est donc probablement autour de ces questions délicates que se noue le débat sur l'utilisation des termes pour caractériser les différentes expérimentations actuelles.

J'en profite pour rendre hommage à Lila DJELLALI dans le 20<sup>e</sup> pour son travail sur cette question dans notre arrondissement, mais aussi à Audrey PULVAR et aux élus "écologues" - vous voyez, j'ai un petit mot pour tout le monde, mais il ne faut pas trop demander tout de même ! - pour intégrer ces questions dans les expérimentations au niveau des politiques municipales.

Il n'empêche que le débat autour des termes "caisses communes de l'alimentation" ou S.S.A. est parfois "déconvenant". Je reste convaincu que les deux sont utilisables. De fait, l'un est utilisé pour l'autre dans certaines expérimentations, comme à Montpellier. Mais je suis bien conscient qu'on est là sur une ligne de crête et qu'il s'agit peut-être d'éviter de perdre l'esprit de la Sécurité sociale de l'alimentation en l'intégrant dans le carcan étroit des dispositifs existants.

Bref, tout cela pour dire que je suis convaincu que mon vœu peut permettre d'élargir les possibilités d'expérimentation pour une Sécurité sociale de l'alimentation, en permettant que les futurs participants des prochains D.F.A.A.P. soient également des participants de l'expérimentation de S.S.A.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Audrey PULVAR. Madame la Maire...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie de vos interventions qui me permettent de mettre en avant ce projet, qui me tient particulièrement à cœur, celui des défis "Foyer à alimentation positive".

Comme vous l'avez rappelé, Florian, cette année, pour la première fois à Paris, entre octobre 2022 et juin dernier, nous avons pu l'organiser, accompagnés par le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France et de deux centres d'action sociale. Vingt-cinq familles, résidant dans les quartiers porte de Clignancourt et Montmartre, ont appris pendant huit mois à identifier les lieux à proximité de leur habitation, ces lieux où s'approvisionner en "bio" et durable à prix abordable.

Au-delà, il était surtout question de faire partager entre ces familles ou d'apprendre des pratiques alimentaires familiales durables, avec, comme vous l'avez dit, plus de cuisiné maison, moins de nourriture industrielle, plus de produits durables, frais, de saison et de proximité. Les participantes et participants ont ainsi bénéficié de temps d'apprentissage et de partage d'expériences lors d'ateliers de cuisine, d'une visite au Salon de l'agriculture ou encore d'exploitations paysannes biologiques franciliennes.

Bien que tout cela fût organisé sous la forme d'un défi entre deux équipes distinctes de deux quartiers du 18e arrondissement, ces mois de travail en commun ont fortement contribué à renforcer le lien social entre habitantes et habitants qui ont appris à se découvrir à travers un objectif nouveau et durable. D'ailleurs, plusieurs d'entre elles et eux ont décidé, à la suite de ce défi, de monter ensemble une nouvelle "A.M.A.P.". D'autres encore ont décidé de se reconvertir et de s'orienter vers des formations aux métiers de l'agriculture durable.

Fort de ce succès, la Ville de Paris a fait acte de candidature et a été désignée lauréate de l'appel à projets de l'Etat "Mieux manger pour tous" et la somme de 200.000 euros sur trois ans - que nous a accordée l'Etat, Paul SIMONDON - s'ajoute à celle déjà prévue par notre budget. Cela nous permettra de poursuivre le déploiement de ce dispositif, effectivement à nouveau dans le 18e arrondissement mais aussi dans le 14e arrondissement, et probablement - merci, cher François DAGNAUD - dans le 19e arrondissement.

Pour répondre, à votre vœu, Monsieur SOREL, vous évoquez la différence sémantique, mais ce n'est pas qu'une différence sémantique, en réalité. D'abord, c'est une très bonne idée et je vous en remercie, je la saisis. Si c'est la vôtre, tant mieux, si c'est celle de César ou d'un "César qui ne s'appelle pas César", encore mieux. En tout cas, c'est une très bonne idée effectivement de se dire que les participants aux défis "Foyers à alimentation positive" puissent être associés à notre démarche de caisse alimentaire commune.

Sauf que l'expérimentation que nous lançons, à laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois, notamment avec les écologistes dans le 20e arrondissement, est bien une expérimentation d'une caisse alimentaire commune, inspirée du modèle d'une S.S.A., un modèle qui est encore à définir. C'est une expérimentation, à laquelle sans doute sera associé le 14e arrondissement, et probablement dans un deuxième temps le 18e arrondissement, mais elle ne porte pas sur une création de Sécurité sociale de l'alimentation.

Nous vous proposons donc d'amender le vœu, et je vous ai fait une proposition en ce sens, en disant qu'il s'agit de faire participer les participants - pardon pour la répétition - des défis "Foyer à alimentation positive" à cette expérimentation de caisse alimentaire commune, et si vous le souhaitez, nous rajouterons "inspirée des principes de la Sécurité sociale de l'alimentation". C'est la proposition que je vous fais. Si vous l'acceptez, c'est avec plaisir que nous voterons votre vœu, si vous persistez à vouloir nous faire faire une expérimentation de S.S.A., alors que ce n'est pas ce vers quoi nous nous orientons, je devrais donner un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Avant de donner la parole à Fatoumata KONÉ pour une explication de vote du groupe "Les Ecologistes", je vais interroger Laurent SOREL. Acceptez-vous les amendements de l'Exécutif ?

**M. Laurent SOREL**. - Je suis à l'écoute du débat et j'attends l'avis du groupe "Les Ecologistes" avant de me prononcer.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je voulais vous l'entendre dire, merci.

Fatoumata KONÉ a la parole et elle seule. Si on pouvait faire un peu de silence pour cette fin de Conseil.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Je vais commencer par remercier Laurent. On en discutera tout à l'heure à la buvette ! Merci, Laurent.

Je voulais déjà rappeler que l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris a été adoptée lors du dernier Conseil. C'est un dispositif qui allie justice sociale et justice environnementale, en ne laissant aucun acteur sur le côté, du producteur au bénéficiaire, en passant par des structures d'innovation sociale et les commerces de proximité qui œuvrent pour l'accès à l'alimentation saine et durable.

Ensuite, concernant les origines du dispositif et son nom, je veux, moi aussi, rendre à César ce qui appartient à César : "Les Ecologistes" ne sont pas à l'origine de celui-ci. Il a été initié par ISF AgriSTA, un groupe thématique agriculture et souveraineté alimentaire d'ingénieurs sans frontières, qui rassemble des citoyens et des citoyennes, des professionnels. D'autres organisations les ont rejoints par la suite, comme le "Secours catholique", L'Atelier Paysan ou encore l'"Association Vrac". Tout ce beau monde s'est rassemblé dans un collectif nommé "Pour une Sécurité sociale de l'alimentation".



Voilà, entre autres, la raison pour laquelle il nous semble, nous, "Les Ecologistes", nécessaire de préserver ce nom. Nous n'avons pas vocation à nous réapproprier le travail d'autres. Notre volonté est simplement d'accompagner la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire national et notamment parisien. Sur le modèle de la Sécurité sociale, que nous connaissons évidemment toutes et tous, ce dispositif vise la reconnaissance du droit de l'alimentation comme un droit fondamental. Il repose sur trois piliers : l'universalité de l'accès, le conventionnement organisé démocratiquement et le financement basé sur la cotisation.

Concernant le vœu de M. SOREL, je veux dire que la Sécurité sociale de l'alimentation est aussi un dispositif de démocratie participative, car il doit être coconstruit avec ses bénéficiaires et ouvert à toutes et tous. Ainsi, participer au défi "Foyer à alimentation positive" ne peut pas être un motif d'exclusion à cette expérimentation.

C'est la raison pour laquelle ce vœu n'est, à mon sens, ni gênant ni nécessaire. Nous pensons que les territoires, qui expérimenteront la Sécurité sociale de l'alimentation, devront travailler avec tous les acteurs de l'alimentation, de l'E.S.S., de la santé environnementale, de la "politique de la ville" et bien d'autres.

Je me réjouis tout de même de faire en sorte que nous puissions nous mettre en travail, dès 2024 avec Audrey PULVAR, pour lancer enfin cette expérimentation grâce notamment aux 300.000 euros que nous avons obtenus sur le budget 2024.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je réinterroge Laurent SOREL, acceptez-vous les amendements de l'Exécutif ?

**M. Laurent SOREL**. - Le plus simple est que je retire mon vœu. Cela a permis de faire un débat et c'est très bien, mais j'en reste là. Par ailleurs, il n'y a pas de copyright sur l'idée que je suggère, donc chacun pourra en faire ce qu'il voudra.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Le vœu n° 114 est donc retiré.

Mes chers collègues, juste quelques instants de silence...

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DEVE 88).

## **2023 DAE 207 - Subvention (2.500 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous indique que le projet de délibération DAE 207 a été retiré de l'ordre du jour.

## **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

### **Commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris (CDACi) (R. 63) :**

- M. Yohann ROSZÉWITCH,
- M. Frédéric BADINA-SERPETTE,
- Mme Raphaëlle PRIMET,
- M. Grégory CANAL.

### **Commission supérieure de contrôle de l'électricité (CSCE) (R. 64) :**

- Mme Farida KERBOUA, en remplacement de M. Vincent BALADI, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

### **Commission supérieure de contrôle du gaz (CSCG) (R. 65) :**

- Mme Farida KERBOUA, en remplacement de M. Vincent BALADI, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

**Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (R. 66) :**

- Mme Céline HERVIEU, titulaire, en remplacement de Mme Johanne KOUASSI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

**Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) (R. 67) :**

*Titulaire :*

- Mme Alexandra CORDEBARD, en remplacement de M. Emmanuel COBLENCE, désigné lors de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 ;

*Suppléant :*

- M. Emmanuel COBLENCE, en remplacement de Mme Alexandra CORDEBARD, désignée lors de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023.

**Ile-de-France Mobilités (R. 68) :**

- M. Jack-Yves BOHBOT, en remplacement de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2023, R. 63 à R. 68).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée par, un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - En parlant de séance, j'indique que les feuilles de présence sont encore en place. Vérifiez avant de partir que vous les avez bien signées, cela facilitera la tâche du Service du Conseil de Paris.

Vous l'avez compris, nous arrivons au terme de cette dernière séance de notre Assemblée pour l'année 2023. Je tiens, en votre nom, à remercier très chaleureusement évidemment les agents du Service du Conseil de Paris, les collaboratrices et collaborateurs des cabinets d'adjoints et des six groupes qui composent le Conseil de Paris, à saluer les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont suivis sur paris.fr, et à vous saluer, chers collègues, pour votre présence assidue durant quatre longues journées.

Voilà, il n'est que temps de vous souhaiter une très belle fin d'année et de très bonnes fêtes, avec le plaisir de se retrouver au mois de février 2024 pour la prochaine séance du Conseil de Paris.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-sept heures cinquante minutes).*

**Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.**

**Question du groupe Communiste et Citoyen.**

**QE 2023-32 - Question de Mme Raphaëlle PRIMET, M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des locaux de la poste de l'Hôtel de Ville.**

**Libellé de la question :**

"Suite aux nombreux vœux déposés par le groupe Communiste et Citoyen aux précédents conseils d'arrondissement et Conseils de Paris dus aux 56 fermetures de bureaux de poste à Paris depuis 2014 et aux plus de 500 boîtes aux lettres supprimées, nous souhaitons vous interroger sur la fermeture du bureau de poste du Parvis de l'Hôtel de Ville datée du mardi 21 novembre dernier. Fermeture qui s'inscrit dans une stratégie plus globale de fermeture de bureaux assumée par le nouveau directeur général de la Poste déclarant que l'ambition de la Poste est de passer à Paris à 108 points de contacts contre 134 aujourd'hui.

S'il nous a été indiqué que cette fermeture serait compensée par l'ouverture d'un nouveau bureau au 15, rue de Rivoli, afin "d'offrir aux usagers une meilleure accessibilité", nous souhaitons néanmoins vous interroger sur le devenir du bureau du Parvis.

C'est pourquoi nous souhaitons avoir des précisions sur l'usage prévu de ce local situé en plein cœur de Paris, bénéficiant de ce fait d'une exposition inédite, qui, nous l'espérons, s'inscrira dans une perspective sociale, chère à la Ville".

**Réponse** (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Mesdames, Messieurs les Conseiller(e)s de Paris,

La Maire de Paris et l'Exécutif parisien sont, comme vous le savez, très attachés au maintien du maillage et de la qualité du service universel postal, sur l'ensemble du territoire parisien. Notre demande de maintien du bureau de poste "historique" du Parvis de l'Hôtel de Ville a fait l'objet d'une vigilance et de mobilisations continues, parmi lesquelles celles du groupe Communiste et Citoyen et de la mairie de Paris Centre notamment. Comme vous l'indiquez, l'ouverture d'un nouveau bureau de poste a été annoncé par la direction du groupe, sur une nouvelle adresse située à moins de 500 mètres du site.

Concernant le devenir des locaux, comme indiqué par le Premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE lors de la séance du Conseil du 14 décembre 2023, l'Exécutif s'est engagé à y étudier un usage intercalaire. Dans une perspective à long terme sur l'usage de ces locaux, des réunions sous l'égide du Secrétariat général et des élus concernés vont permettre d'avancer sur ces possibilités. Je ne manquerai pas de revenir vers vous."

#### Questions du groupe "Les Écologistes".

### **QE 2023-33 - Question de Mme Douchka MARKOVIC et des élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux repas végétariens dans les restaurants municipaux.**

**Libellé de la question :**

"A Paris, l'alimentation est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et donc un secteur prioritaire pour lutter contre le changement climatique. Or, il est établi que l'alimentation végétarienne et végétalienne est le levier le plus efficace pour réduire l'impact carbone de l'alimentation.

En outre, ce sont des régimes alimentaires inclusifs par nature, quelles que soient ses convictions, et qui permettent de réduire l'exploitation et la souffrance animale.

La restauration collective joue un rôle de premier plan dans la promotion de ces régimes, pour faire évoluer les pratiques. Aussi, la Ville de Paris s'est dotée d'engagements ambitieux dans le cadre de son Plan Alimentation Durable 2022-2027. Elle a pour objectif d'atteindre au moins 40 % de repas végétariens servis dans les cantines parisiennes.

Afin de mettre en pratique ces objectifs, l'un des axes de travail établi dans le Plan Alimentation Durable est celui de la qualité des recettes végétariennes. En effet, pour amorcer un réel changement de pratiques, il est essentiel d'assurer non seulement l'attractivité, mais aussi l'équilibre alimentaire des recettes proposées, notamment par l'apport de protéines végétales. La Ville prévoit ainsi dans sa stratégie l'accompagnement et la formation des cuisinier-es à la réalisation de "recettes végétariennes équilibrées et savoureuses" : partage de bonnes pratiques, partage de recettes, études techniques, intégration dans les cahiers des charges de travaux...

Alors que les objectifs en matière de repas végétariens sont rehaussés à 60 % dans le cadre du Plan Climat 2024-2030, il semble crucial d'opérer un suivi des avancées déjà réalisées en la matière : atteinte des objectifs, qualité de l'offre, avis des usager-es, retours du personnel et des gestionnaires...

A titre d'exemple, dans les restaurants administratifs de la Ville gérés par l'A.S.P.P., des efforts sont déployés en matière d'alimentation végétarienne. Sur le site de l'Hôtel de Ville, un plat végétarien est proposé quotidiennement. Toutefois, il peut être observé que l'équilibre nutritionnel des plats proposés n'est pas toujours garanti, avec des plats sans légumes ou sans féculents, quand compléter son assiette avec les légumes du jour (inclus dans les plats avec de la viande ou du poisson) requiert de payer un surplus.

Ainsi, Mme Douchka MARKOVIC et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître :

Pour l'ensemble de la restauration collective parisienne :

- L'état d'avancement des objectifs concernant le nombre de repas végétariens servis ;
- L'évolution dans le temps du nombre de plats végétariens et végétaliens consommés ;
- Les éventuels retours sur les repas végétariens et végétaliens collectés dans le cadre d'enquêtes de satisfaction ;

- La part du personnel en charge de l'élaboration et de la préparation des repas ayant été formé à l'alimentation végétarienne/végétalienne ;

- La nature du dispositif qui a été mis en place pour partager les bonnes pratiques entre professionnel-les autour des repas végétariens et végétaliens et les éventuels retours sur ce dispositif.

Pour les restaurants administratifs gérés par l'A.S.P.P. :

- La raison pour laquelle compléter l'assiette végétarienne par les légumes du jour requiert une contribution supplémentaire."

**Réponse** (Mme Audrey PULVAR, adjointe) :

"Mesdames, Messieurs les Conseiller(e)s de Paris,

La Ville de Paris a créé en 2020 une délégation à l'agriculture et l'alimentation durables, avec pour ambition d'une part, la sensible réduction de l'impact environnemental des secteurs agriculture et alimentation - deuxième source des émissions de gaz à effet de serre de Paris, après les transports -, et d'autre part, l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable et de qualité.

En mai 2022, le Conseil de Paris a adopté, à l'unanimité, le Plan Alimentation Durable 2022-2027, lequel fixe plusieurs objectifs aux gestionnaires de la restauration collective parisienne afin de poursuivre l'amélioration de l'alimentation préparée et/ou servie dans les 1.300 établissements crèches, écoles, collèges, E.H.P.A.D., restaurants administratifs et restaurants solidaires et "Emeraude" de la Ville.

Deux de ces objectifs concernent spécifiquement la végétalisation des assiettes de la restauration collective et ont été votés :

- Avant le 1er septembre 2023, deux repas végétariens par semaine devaient être servis dans l'ensemble des établissements, portant à 40 % le nombre de repas végétarien par semaine.

- Au plus tard le 1er janvier 2025, un menu végétarien quotidien doit être proposé dans tous les restaurants collectifs proposant plusieurs menus le même jour.

À la rentrée 2023, l'objectif de deux repas végétariens par semaine, sans alternative carnée, était atteint dans l'ensemble de la restauration collective parisienne. Pour rappel, en 2020 seules 5 caisses écoles sur 20 proposaient 2 repas végétariens par semaine.

Le deuxième objectif est en cours de mise en oeuvre. Plusieurs caisses des écoles proposent déjà une alternative végétarienne quotidienne dans tous ou dans une partie de leurs établissements, par exemple celles de Paris Centre, du 9e, 11e, 12e, 14e ou encore du 18e. La végétalisation des menus est en constante progression depuis le début de cette mandature et cette tendance ne peut que se renforcer puisque nous faisons figurer dans le Plan Climat 2024-2030 récemment adopté par le Conseil de Paris, l'objectif de 60 % de repas végétariens dans notre restauration collective.

Par ailleurs, les objectifs que se fixe la Ville de Paris sont plus ambitieux que ceux fixés dans le cadre des lois EGAlim et Climat et Résilience (un menu végétarien hebdomadaire).

Dans le cadre du déploiement des repas végétariens, plusieurs gestionnaires (A.S.P.P., DSOL, caisses des écoles...) ont initié des démarches d'évaluation de la satisfaction des convives, notamment via des échanges en commission de menus, avec les chef.fe.s, responsables d'office mais aussi les responsables éducatif.ve.s ville, les convives (élèves, agents, résidents...) ou encore les parents, pour la restauration scolaire. Certains gestionnaires ont également mis en place des enquêtes ponctuelles dans leurs établissements. A titre d'exemple, la caisse des écoles du 10e développe un questionnaire dédié aux collèges, celle du 19e propose des enquêtes ponctuelles selon les types d'établissements permettant d'évaluer l'appréciation en fonction des types de plats et l'A.S.P.P. évalue le taux de prise des plats végétariens. Le club des gestionnaires, qui rassemble l'ensemble des 21 gestionnaires de la Ville, est également un lieu de partage et de remontées d'informations sur ce sujet.

La Ville attache une importance toute particulière au fait que l'augmentation de la part des repas végétariens soit synonyme d'équilibre nutritionnel, de saveurs préservées, de "cuisiné maison", à partir de denrées durables et de proximité.

L'étude "bilan carbone de la restauration collective" permet d'estimer l'impact environnemental des repas et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la restauration collective parisienne résultant des mesures du Plan Alimentation Durable. Cette étude est en cours de renouvellement en 2024.

Plusieurs formations sont dispensées aux gestionnaires et à leurs équipes, avec le soutien financier de la Ville. Ainsi, le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France accompagnera 8 gestionnaires en 2023-2024 après un suivi de 4 caisses des écoles en 2022-2023. Cet accompagnement s'articule en 3 volets :

- l'apprentissage de recettes composées de protéines végétales, de saison et diversifiées,

- la sensibilisation des publics dans les écoles,

- la sensibilisation des équipes en cuisine ainsi que celle du personnel d'animation des pauses méridiennes, à une cuisine durable.

L'accompagnement de plusieurs gestionnaires par "Cap Veggie" pour l'élaboration de menus et recettes végétariens auprès des chef.fe.s de la restauration scolaire, l'étude sur la mise en place de l'alternative végétarienne et la sortie des plastiques dans les 19e et 20e arrondissements ou encore l'accompagnement Climat Cantines par "Bio Consom'Acteurs" et "Eco2 Initiative" visant à réduire l'impact carbone des menus tout en garantissant l'équilibre nutritionnel et la durabilité des produits achetés (7 caisses des écoles avec 30 classes sensibilisées et le personnel de cuisine formé par gestionnaire pour la période, 2022-2024), font partie des dispositifs mis en place.

En plus de ces formations, la Ville a mis en place plusieurs espaces de partage d'expérience et de bonnes pratiques. Au sein du Plan Alimentation Durable figure ainsi un comité de pilotage rassemblant élu.e.s (adjoint.e.s à la Maire de Paris et d'arrondissement), gestionnaires et services, qui se réunit plusieurs fois par an. En complément technique de ce comité de pilotage, un "Club des gestionnaires" a été créé en 2022 et rassemble les 21 gestionnaires de la restauration collective parisienne (17 caisses des écoles, l'A.S.P.P., la DSOL et le C.A.S.-V.P. pour les établissements publics d'aide sociale à l'enfance, les E.H.P.A.D., les restaurants solidaires et le portage à domicile, la DFPE pour les crèches). Il leur donne l'occasion de partager leur expérience, de mener des actions en commun, de collaborer au sein de groupes de travail thématiques (suivi du plan, gaspillage, commande publique...).

La participation et l'adhésion de la Ville à plusieurs réseaux comme "France Urbaine" ou "Un Plus Bio" à l'échelle nationale, "Organic Cities" ou encore le réseau des villes du Pacte de Milan à l'échelle internationale, renforcent les synergies entre collectivités et pays investis pour la transition écologique de l'alimentation et de l'agriculture et permettent de valoriser les engagements de la Ville en matière d'alimentation et d'agriculture durables.

Enfin, la valorisation régulière de l'alimentation végétarienne est une question à laquelle la délégation accorde une attention particulière : lors d'événements comme le Festival du Mieux Manger pendant lequel ont été organisés l'an dernier des ateliers de cuisine et de sensibilisation, des conférences ou encore l'élaboration d'un menu végétarien unique pour la restauration collective scolaire parisienne, servi le même jour par de nombreuses caisses des écoles de Paris Centre, 6e, 7e, 8e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Concernant l'A.S.P.P., mentionnée spécifiquement, la tarification du plat végétarien est structurée de la même manière que celle d'un plat carné : dans le cas où l'équilibre nutritionnel (protéines, glucides, fibres...) est assuré par la recette, l'accompagnement de légumes supplémentaires est payant (prix d'une assiette avec légumes au choix soit 1,85€). Si le plat végétarien ne comporte pas toutes les composantes, l'accompagnement de légumes est gratuit et qui plus est, les convives peuvent également être resservis en légumes sans payer de supplément. De plus, chaque année, l'A.S.P.P. innove avec de nouvelles recettes végétariennes et diversifie son offre en collaborant avec de nouveaux producteurs.rice.s durables et de proximité et en questionnant régulièrement les convives sur leur offre générale."

**QE 2023-34 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON, Douchka MARKOVIC et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au bien-être des chevaux lors des épreuves équestres J.O.P. 2024.**

**Libellé de la question :**

"Aux Jeux olympiques de Tokyo en 2021, plusieurs cas de maltraitance de chevaux ont été signalés, mettant en lumière les questions de bien-être animal dans les sports équestres, en particulier lors d'événements de grande envergure.

Suite à ces controverses, le groupe d'étude "Condition animale" de l'Assemblée nationale a publié un rapport en avril 2022 intitulé "Bien-être équin, recommandations pour les Jeux olympiques de Paris 2024". 46 recommandations y sont formulées concernant les installations, l'alimentation, la surveillance, les soins, l'harnachement, ou encore les concours.

Ainsi, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON, Douchka MARKOVIC et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent savoir quels engagements ont été pris en matière de bien-être animal sur les épreuves équestres des J.O.P. 2024."

**Réponse (M. Pierre RABADAN, adjoint) :**

"Quels engagements ont été pris en matière de bien-être animal sur les épreuves équestres des J.O.P. 2024 ?

Cette question met en avant l'enjeu extrêmement important du respect du bien-être animal, et notamment équin, lors des événements sportifs. Les incidents qui se sont déroulés à Tokyo sont déplorables et doivent servir de contre-exemples pour les Jeux de Paris 2024, et permettre de mettre en place des dispositifs pour garantir l'intégrité des animaux.

Conformément à la convention-cadre relative à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques qui détaille la répartition des compétences entre la Ville de Paris, ville hôte et "Paris 2024", Comité d'organisation, "Paris

2024" est responsable de toutes les opérations à l'intérieur des sites officiels, et donc de la préparation et l'organisation des compétitions.

De ce fait, la Ville de Paris n'est pas compétente pour faire appliquer des règles relatives aux déroulement des compétitions à l'intérieur des sites officiels. Le Comité d'organisation de "Paris 2024" est pleinement mobilisé sur ce sujet. "Paris 2024" rappelle qu'une attention particulière sera accordée aux conditions de voyage et au dispositif médical à l'arrivée des chevaux en France. Les conditions alimentaires des chevaux seront garanties pendant toute la durée des Jeux et des mesures d'adaptation aux températures, notamment pour la chaleur, sont prévues. Des espaces pour galoper ainsi que des espaces de récupération seront mis à disposition pendant et après les épreuves pour garantir que les chevaux soient dans les meilleures conditions possibles. "Paris 2024" prévoit aussi l'installation d'une polyclinique sur les sites de compétition et d'entraînement avec du personnel vétérinaire en capacité d'intervenir. Plusieurs cliniques aux alentours seront également référencées en cas de besoins spécifiques. Enfin, comme c'est le cas d'habitude, les chevaux seront accompagnés d'un groom.

Néanmoins, "Paris 2024" tient à souligner que la sélection des cavaliers pour les Jeux, qu'ils soient français ou étrangers ne relève pas de sa responsabilité mais de celle des comités nationaux olympiques et paralympiques. "Paris 2024" n'a donc pas la capacité d'agir sur le niveau des cavaliers qui a parfois une incidence sur le bien-être des chevaux pendant la compétition. Pour autant, les fédérations internationales portent une attention de plus en plus importante au bien-être équin.

La Fédération internationale de pentathlon moderne a décidé de faire évoluer son programme d'épreuves en supprimant l'épreuve d'équitation pour la remplacer par une course à pied à obstacle lors des prochains Jeux olympiques et paralympiques d'été organisés à Los Angeles en 2028.

La Ville de Paris porte cependant une attention aux conditions du bien-être animal et agit depuis plusieurs années dans le cadre de ses compétences pour promouvoir le respect et le bien-être des animaux. En 2024, la Ville de Paris se dotera d'une Charte équine. Cette dernière, élaborée en concertation avec les acteurs de la filière, permettra de valoriser les bonnes pratiques tout en engageant les établissements équestres parisiens à promouvoir le bien-être des équidés et à sensibiliser les Parisiens à ce sujet.

Depuis 2015, le Code civil reconnaît en effet les animaux comme des "êtres vivants doués de sensibilité". En novembre 2018, la Ville a ainsi mis en place une Stratégie animaux en Ville qui se décline en 4 axes, 15 préconisations et 71 recommandations. De cette réflexion est née la Charte en faveur du bien-être animal, adoptée en Conseil de Paris en juillet 2021. Cette charte s'applique à l'ensemble des partenaires de la Ville qui occupent le domaine public ou qui ont des conventions ou des concessions pour des activités avec des animaux. Plus récemment, la Ville a fait un pas de plus en faveur du bien-être équin en bannissant des parcs et jardins les balades à poney dans leur forme actuelle."

### **QE 2023-35 - Question de M. Emile MEUNIER, Mme Alice TIMSIT et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la transparence dans l'attribution des autorisations d'occupation temporaire.**

#### **Libellé de la question :**

"L'occupation du domaine public par des intérêts privés concerne l'ensemble de la population parisienne. Certaines décisions d'occupation sont soumises au vote du Conseil de Paris, notamment lorsqu'il s'agit de conventions d'occupation du domaine public. Pourtant, la plupart des décisions d'occupation sont plus discrétionnaires et moins transparentes, puisqu'elles ne font pas l'objet d'information ni de vote, et passent par des autorisations d'occupation temporaires (AOT), actes administratifs unilatéraux de l'Exécutif parisien.

Un exemple récent en a été donné par l'organisation d'un défilé de l'entreprise LVMH, sur le pont Neuf, qui a nécessité une fermeture du pont à la circulation, du 14 au 24 juin 2023. En effet, pour la tenue de cet événement, la Préfecture de police a interdit la circulation sur le pont Neuf plusieurs jours, ainsi que sur les quais tangents le mardi soir, engendrant de nombreuses gênes et déports de circulation. Cette A.O.T. a été accordée par la Mairie sans que les élu-e s du Conseil de Paris ne soient informé-e s de ses modalités ou de ses critères d'attribution, notamment financiers.

Cela arrive régulièrement, comme l'a rappelé le Premier adjoint lors de sa réponse du 7 juillet 2023 au vœu déposé par le groupe "Les Écologistes", puisque des dizaines de marques privatisent l'espace public, notamment des marques de luxe pour l'organisation de défilés (au Champ de Mars, sur la place de la Concorde, sur les Champs Élysées, etc).

Ainsi, M. Emile MEUNIER, Mme Alice TIMSIT, et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent être informé-e s :

- des modalités d'attribution des A.O.T., notamment en matière de critères financiers et éco-responsables ;
- de l'identité des personnes qui décident de l'attribution et de la manière dont elles sont désignées en cette qualité ;

- des recettes perçues depuis le début de la mandature pour ces autorisations, par année, et secteur d'activité ;
- du détail des A.O.T. délivrées à titre gracieux pour les associations, ainsi que celles à titre commercial pour les entreprises depuis le début de la mandature ;
- des modalités de contrôle et de procédure, ainsi que des sanctions appliquées par la Ville en matière de lutte contre les occupations commerciales illégales."

**Réponse** (MM. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, et Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint) :

"1 - Compétence de la Maire sur les autorisations d'événements commerciaux :

La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) délivre les autorisations d'occupation du domaine public (A.O.T.) pour les événements commerciaux sur l'espace public. Il s'agit essentiellement de brocantes et de vides-greniers. Par extension, les défilés de mode sont également gérés par la DAE.

En application de l'article L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la Maire de Paris est compétente pour délivrer les permis de stationnement. Le DAE dispose à ce titre d'une délégation de signature pour les A.O.T. qui relèvent de son secteur et applique le règlement fixant les modalités d'exercice des activités commerciales temporaires sur le domaine public municipal du 21 mai 2012. Les A.O.T. sont signées par le chef du Bureau des événements et expérimentations ou son adjointe, conformément à l'arrêté de structure de la DAE. Les mairies d'arrondissement sont également sollicitées pour avis sur les demandes d'autorisations déposées sur leur territoire.

2 - Tarification des événements commerciaux :

Le Conseil de Paris est compétent pour fixer les tarifs d'occupation du domaine public aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. La DAE applique donc les tarifs définis par la délibération 2012 DDEEES 18 réformant la tarification applicable aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public. À noter qu'il s'agit de tarifs au mètre carré, par jour d'occupation, variant selon la commercialité de la rue elle-même définie par la Direction de l'Urbanisme. Ces tarifs sont réévalués conformément aux délibérations du Conseil de Paris. À noter également que cette grille tarifaire est appliquée aux événements publicitaires qui sont autorisés soit par la Direction de la Communication (DICOM), compétente pour les occupations événementielles, culturelles ou sportives, soit par la DAE, compétente pour les occupations à visée commerciale ou les défilés de mode.

3 - Développement durable :

Les A.O.T. délivrées par la DAE contiennent des prescriptions liées au respect de l'environnement. En outre, la charte pour des événements écoresponsables ainsi que le guide pour la sortie du plastique à usage unique sont annexés à chaque A.O.T. Enfin depuis 2022, les organisateurs sont invités à réduire au maximum leur consommation énergétique dans la continuité du Plan de sobriété adopté par la Ville de Paris.

4 - Statistiques sur les A.O.T. et les redevances d'occupation du domaine public :

Vous trouverez en annexe n° 4 le document faisant état des redevances d'occupation du domaine public ainsi que les montants appelés par la DAE. Entre 2020 et le 6 décembre 2023 (date de la clôture comptable de l'année), la DAE avait appelé 7.890.241,67 euros. En outre, l'Exécutif présente tous les ans un bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public au Conseil de Paris. Le dernier en date concernait les chiffres de 2022 (2023 DFA 75). À noter qu'il n'y a pas de redevance lorsque l'A.O.T. dérive d'une convention qui définit une redevance spécifique et que les sommes inférieures à 15 euros ne sont pas appelées conformément au décret n° 2017-609 du 7 avril 2017 modifiant l'article D. 1611-1 du Code général des collectivités territoriales, fixant à 15 euros le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales. Enfin, les structures qui respectent les 5 critères d'exonération définis dans la délibération tarifaire de mars 2012 ne payent aucune redevance d'occupation du domaine public.

5 - Modalités de contrôle de l'utilisation du domaine public :

La DAE dispose de deux agents assermentés qui réalisent des contrôles sur les événements commerciaux autorisés. Les contrôles effectués par la DAE concernent essentiellement le respect de la surface autorisée. Si les organisateurs ont dépassé la surface autorisée, la redevance est recalculée sur la surface totale réellement occupée. La DPMP est également compétente pour réaliser des contrôles et délivrer des contraventions en cas de non-respect des dispositions des A.O.T. délivrées."

**QE 2023-36 - Question de Mmes Corine FAUGERON, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Jérôme GLEIZES, Nour DURAND-RAUCHER et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux coûts de déménagement des boîtes de livres des bouquinistes.**

**Libellé de la question :**

"Le Préfet de police a considéré nécessaire de procéder à l'enlèvement des boîtes des bouquinistes, afin de faciliter la sécurisation des quais hauts de la Seine lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Cette décision a suscité un émoi populaire et médiatique, une mobilisation par le biais d'une pétition ayant recueilli plus de 175.000 signatures, et l'inquiétude des bouquinistes eux-mêmes.

En effet, les boîtes sont souvent très anciennes et fragiles, certaines sont détériorées, et ne résisteraient pas à un démontage et un déménagement. Il faudrait donc procéder à leur renouvellement, alors que très peu d'artisans sont aujourd'hui en capacité de fabriquer ces boîtes, le délai de fabrication d'une nouvelle boîte pouvant atteindre un an.

Suite à l'inquiétude des bouquinistes sur la détérioration partielle voire la mise en incapacité d'usage de leurs boîtes, du fait de leur démontage et de leur stockage, et à l'émoi médiatique que cette décision a suscité, un test a été réalisé vendredi 17 novembre 2023.

Ce test a consisté en un déménagement du contenu de quelques boîtes par la société "E.S.I." et au démontage puis à la remise en place de ces boîtes. Plusieurs médias, dont "BFMTV" et "Le Monde" ont rapporté que 20 agents de la Ville étaient présents, 11 employés d'une société de transport d'œuvres d'art, ainsi que 15 policiers municipaux. Il a nécessité 6 camions, deux camions grues, dont un de 24 tonnes, le montage d'un barnum pour la protection des livres en cas de pluie. Le dispositif était conséquent, pour 4 boîtes, et devrait être décuplé pour le démontage lors de l'opération réelle. L'opération a duré cinq heures, pour le démontage puis le remontage de 4 boîtes appartenant à un bouquiniste, sachant qu'au moins 400 boîtes sont concernées pour l'opération réelle.

Il a également été annoncé que les boîtes seraient remises en l'état par les services de la Ville à la demande des bouquinistes.

Ainsi, Mmes Corine FAUGERON, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Jérôme GLEIZES, Nour DURAND-RAUCHER et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent être informé.e.s :

- du coût de cette opération test ;
- du coût de l'opération pour l'ensemble des 400 boîtes ou plus concernées par la décision du Préfet de police, et qui en portera la charge ;
- le cas échéant, de la durée et les conditions de stockage et de réfection des boîtes ;
- et par comparaison, du coût d'un gardiennage renforcé dans le cadre du maintien de ces boîtes à leur emplacement actuel."

**Réponse (M. Pierre RABADAN, adjoint) :**

"Mesdames, Messieurs les Conseiller(e)s de Paris,

Pour la première fois de l'histoire de l'Olympisme, la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques se déroulera hors d'un stade, le 26 juillet 2024, le long de la Seine et de ses rives emblématiques. Ce projet ambitieux permettra également à des centaines de milliers de spectateurs, au moins cinq fois plus qu'au Stade de France dont la capacité est de 60.000 places pour cette occasion, d'assister à cette cérémonie unique. Plusieurs dizaines de milliers de spectateurs sont ainsi invités à assister gratuitement, sur les quais hauts, à ce moment populaire et exceptionnel dans l'histoire de Paris.

L'organisation de cette cérémonie sur la Seine, où plus d'une centaine de Chefs d'Etat du monde entier sera réunie, nécessite un dispositif de sécurité extrêmement important et une vigilance accrue de la part des autorités compétentes et des forces de l'ordre mobilisées pour l'événement. Pour cela, un protocole de sécurité a été conclu entre le Comité d'organisation des Jeux Paris 2024, l'Etat et la Ville de Paris le 7 juin 2023 où il est précisé que l'Etat, via la Préfecture de police, est responsable de la sécurisation des quais hauts pendant l'événement.

Après plusieurs études, la Préfecture de police a annoncé, en juillet dernier, que certaines boîtes de bouquinistes devaient être retirées temporairement pour cette cérémonie afin d'accueillir le public en toute sécurité. D'une part, le Préfet de police considère qu'il y a un risque de mouvements de foule sur les quais hauts avec le déport des spectateurs sur les côtés des boîtes. Le Préfet de police estime, d'autre part, qu'il n'est pas en capacité de mobiliser des effectifs suffisants pour déminer toutes les boîtes le long du parcours et s'assurer de la garantie de la mise sous scellés des boîtes. Les forces de sécurité seront en effet déjà extrêmement sollicitées pour d'autres missions afin de garantir la sécurité de cet événement, unique et exceptionnel par son ampleur.



Depuis cet été, six réunions ont eu lieu entre la Préfecture de police, la Ville de Paris et l'Association des représentants des bouquinistes. Au cours de ces différents échanges, la Ville de Paris a réaffirmé à plusieurs reprises son soutien aux bouquinistes et sa volonté de les accompagner au mieux pour limiter les impacts du retrait temporaire de ces boîtes.

À la demande de l'État, la Ville de Paris a organisé un test de dépose temporaire et de repose de boîtes de bouquinistes le 17 novembre, pour vérifier que ce retrait temporaire pouvait se faire dans de bonnes conditions. Ce test, qui portait sur 12 boîtes (4 boîtes appartenant à un bouquiniste volontaire pour le test et 8 boîtes abandonnées), s'est très bien déroulé. Il a permis de démontrer que la dépose temporaire et la repose des boîtes pouvaient être réalisées dans des délais raisonnables et s'effectuer dans des conditions sécurisées et respectueuses de l'aspect patrimonial des boîtes et de leur contenu. Le coût de ce test du 17 novembre, estimé à 9.000 euros, prend en charge la dépose, le vidage du contenu des boîtes, le grutage des boîtes vides sur un camion et leur réinstallation sur le parapet. Aux côtés des bouquinistes, la Ville de Paris a souhaité mettre en place tous les moyens à sa disposition pour que ce test se déroule au mieux en préservant les boîtes de bouquinistes.

Suite aux préconisations de sécurité de l'Etat, responsable de la sécurisation des quais hauts pendant la cérémonie, la Ville de Paris s'est engagée à accompagner les bouquinistes pour limiter les impacts de cet événement sur leur activité. Pour cela, elle supportera les coûts de dépose temporaire, de vidage, de stockage et de repose des boîtes dans les délais les plus restreints possibles, estimés à 3 semaines. Les bouquinistes n'auront aucun reste à charge sur cette opération. Par ailleurs, la Ville de Paris invite les bouquinistes volontaires à participer à un village des bouquinistes au cœur de Paris, place de la Bastille et au port de l'Arsenal, afin qu'ils puissent continuer leur activité. Elle propose également, aux bouquinistes qui le souhaitent, la rénovation de leurs boîtes, même si l'entretien de ces boîtes relève de la responsabilité des bouquinistes.

L'Etat, via le Préfet de police, n'a aujourd'hui pris aucun arrêté permettant de déterminer le nombre exact de boîtes à retirer temporairement pour la cérémonie d'ouverture. Par ailleurs, le marché de prestataires passé pour cette opération n'étant pas encore attribué, il n'est pas possible aujourd'hui de déterminer le budget de l'opération pour la Ville de Paris. Il est néanmoins important de rappeler que, dans le cadre d'un marché de prestataires, des économies d'échelles seront appliquées pour réduire le coût global de l'opération. Il n'est donc pas possible d'extrapoler directement le coût global à partir de celui du test réalisé. La Ville de Paris stabilisera les différentes modalités et coûts de l'opération dans les mois à venir.

Les échanges entre l'ensemble des parties prenantes continuent pour que cet événement soit une réussite pour toutes et tous, et pour le plus grand nombre."

### **Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.**

**MM. Frédéric PÉCHENARD et Jean-Pierre LECOQ** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 96, DAC 384, DAC 385, DAC 386, DVD 123, DSOL 157, DU 162, ainsi que le vœu n° 102.

**M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 123 et DU 162.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 144, DAE 316, SG 91, DAE 301, DAE 334 et DVD 36.

**M. François VAUGLIN** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 347, DLH 348 et DAC 455.

**M. Rémi FÉRAUD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 45.

**M. François DAGNAUD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 109 et DAE 324.

**M. Pierre CASANOVA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 389.

**M. Jacques BAUDRIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 388, DU 11, DGGP 23, DFA 65 et DAE 322.

**Mme Pénélope KOMITÈS** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 322, DAE 334, DEVE 89, DU 136, DAE 280, DEVE 30 et l'amendement n° 46.

**M. Jean LAUSSUCQ** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 33, DPE 34, DPE 35, DPE 36 et DPE 37.

**M. Antoine GUILLOU** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 120, DAE 20, DLH 285, DLH 317, DLH 284, DLH 329, DLH 159, DLH 160, DLH 162, DLH 189, DLH 163, DLH 165, DLH 182, DLH 166, DLH 177, DLH 179, DLH 161, DLH 406, DLH 323, DLH 391, DLH 350, DLH 387, DLH 384, DLH 351, DLH 349, DLH 403, DLH 401, DLH 400, DLH 402, DLH 335, DLH 346, DLH 310, DLH 352, DLH 430, DLH 446, DLH 341, DLH 178, DLH 330, DLH 235, DLH 334, DLH 404, DLH 420, DLH 447, DLH 314, DLH 333, DLH 394, DLH 428, DLH 370, DLH 332, DLH 386, DLH 416, DLH 431, DLH 331, DLH 315, DLH 422, DLH 390, DU 6, DAE 139 et DAE 279.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 120, DAE 20, DLH 285, DLH 317, DLH 284, DLH 329, DLH 159, DLH 160, DLH 162, DLH 189, DLH 163, DLH 165, DLH 182,

DLH 166, DLH 177, DLH 179, DLH 161, DLH 406, DLH 323, DLH 391, DLH 350, DLH 387, DLH 384, DLH 351, DLH 349, DLH 403, DLH 401, DLH 400, DLH 402, DLH 335, DLH 346, DLH 310, DLH 352, DLH 430, DLH 446, DLH 341, DLH 178, DLH 330, DLH 235, DLH 334, DLH 404, DLH 420, DLH 447, DLH 314, DLH 333, DLH 394, DLH 428, DLH 370, DLH 332, DLH 386, DLH 416, DLH 431, DLH 331, DLH 315, DLH 422, DLH 390 et DU 6.

**Mme Barbara GOMES** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 136.

**M. Nicolas NORDMAN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 100.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 29.

**Mme Geneviève GARRIGOS** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 50.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 96, DVD 123 et DSOL 157.

**Mme Carine ROLLAND** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 109, DAC 543, DAC 351, DDCT 120, DAE 20, DLH 285, DLH 317, DLH 284, DLH 329, DLH 159, DLH 160, DLH 162, DLH 189, DLH 163, DLH 165, DLH 182, DLH 166, DLH 177, DLH 179, DLH 161, DLH 406, DLH 391, DLH 350, DLH 387, DLH 384, DLH 351, DLH 349, DLH 403, DLH 401, DLH 400, DLH 402, DLH 335, DLH 346, DLH 310, DLH 352, DLH 430, DLH 446, DLH 341, DLH 330, DLH 235, DLH 334, DLH 404, DLH 420, DLH 447, DLH 314, DLH 333, DLH 394, DLH 428, DLH 370, DLH 332, DLH 386, DLH 416, DLH 431, DLH 331, DLH 315, DLH 422, DLH 390, DU 6 et le vœu n° 93.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 223, DLH 204, DLH 222, DLH 197, DLH 193, DLH 192, DLH 230, DLH 212, DLH 157, DLH 206, DLH 214, DLH 399, DLH 210, DLH 362, DLH 288, DLH 96, DLH 205, DLH 190, DLH 187, DLH 220, DLH 321, DLH 456, DLH 383, DLH 380, DLH 381, DLH 379 et DLH 383.

**M. Christophe NAJDOVSKI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 136.

**M. François-Marie DIDIER** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGGP 23, ainsi que l'amendement n° 17 du projet de délibération DTEC 23 et le vœu n° 23.

**M. Rémi FÉRAUD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 45.

**M. Vincent BALADI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 388.

**Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et M. Vincent BALADI** votent pour le projet de délibération SG 104.

**M. Alexandre FLORENTIN** s'abstient sur les projets de délibération DFA 58 et DFA 59 et vote pour le budget spécial de la Préfecture de police.

**Mme Laurence PATRICE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 192, DLH 214, DLH 220, DLH 223, DLH 379, DLH 381 et DLH 456.

**Mme Alexandra CORDEBARD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération relatifs au groupe "3F".

**Mme Mélody TONOLLI** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 374 et DLH 339.

### Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2023 DLH 285 Réalisation 27 rue de Picardie (Paris Centre) d'un programme d'îlot de fraîcheur par la RIVP - Subvention (289.010 euros).

2023 DLH 439 Réalisation, 7-9, rue Sambre et Meuse & 19-21, avenue Claude Vellefaux (10e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (168.847 euros).

2023 DLH 317 Réalisation 10-12 impasse Delépine (11e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP - Subvention (107.726 euros).

2023 DLH 338 Réalisation, 14-24, avenue du Général Clavery (16e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (292.980 euros).

2023 DLH 254 Réalisation, 1 à 23 rue Curnonsky et 8, 10 rue Raymond Pitet (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (5.737.338 euros).

2023 DLH 369 Réalisation, 2-18, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1.796.520 euros).

2023 DLH 371 Réalisation, 73-83, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1.678.251 euros).

2023 DLH 325 Réalisation 94-96 rue Leibniz (18e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Batigère Habitat - Subvention (20.327 euros).

2023 DLH 373 Réalisation, 118-124, boulevard Ney, 2-14, rue Eugène Fournière et 7, rue Fernand Labori (18e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (219.066 euros).

2023 DLH 358 Réalisation, 34-36, rue de Pajol (18e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Batigère Habitat - Subvention (192.959 euros).

2023 DLH 356 Réalisation 32 avenue Corentin Cariou, 1-3-5-7-9 Terrasses du Parc (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Batigère Habitat - Subvention (249.825 euros).

2023 DLH 284 Réalisation 149 rue de l'Ourcq (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP - Subvention (59.788 euros).

2023 DLH 434 Réalisation 16 rue Cambrai 23B, 25, 25B, 25T, 35, 35B rue Alphonse Karr (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1.297.956 euros).

2023 DLH 435 Réalisation, 5-39 et 22-36, rue Alphonse Karr (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (3.173.780 euros).

2023 DLH 204 Réalisation, 142-144 rue des Pyrénées (20e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Elogie-SIEMP - Subvention (25.767 euros).

2023 DLH 329 Réalisation 16 rue des Lyanes (20e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par la RIVP - Subvention (47.824 euros).

2023 DLH 364 Réalisation, 45 rue Belgrand (20e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (270.042 euros).

2023 DLH 365 Réalisation, 26-28, rue des Maraîchers (20e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (270.052 euros).

2023 DLH 366 Réalisation, 5-15, rue de Pali-Kao (20e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (46.163 euros).

2023 DLH 357 Réalisation, 20, rue Tourtille (20e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Batigère Habitat - Subvention (141.305 euros).

2023 DLH 436 Réalisation, 11-15, rue des Lyanes et 8-16, rue Pelleport (20e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (644.166 euros).

2023 DLH 222 Réalisation dans diverses adresses de Paris Centre d'un programme de rénovation de 74 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (1.378.840 euros).

2023 DLH 197 Réalisation, 15-17 cour des Petites Ecuries (10e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (426.938 euros).

2023 DLH 185 Réalisation, 10 avenue de Verdun (10e) d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 29 logements sociaux par Erigère - Subvention (555.621 euros).

2023 DLH 159 Réalisation, 19 rue Charrière (11e) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par la RIVP - Subvention (165.147 euros).

2023 DLH 160 Réalisation, 55-57 boulevard de Ménilmontant (11e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP - Subvention (142.156 euros).

2023 DLH 339 Réalisation, 113 bis rue Oberkampf (11e) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par Toit et Joie - Subvention (365.625 euros).

2023 DLH 163 Réalisation 3 rue Docteur Victor Hutinel et 67-69-71 rue Jeanne d'Arc (13e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par la RIVP - Subvention (684.558 euros).

2023 DLH 299 Réalisation, 103, 105 et 107 rue du Chevaleret (13e) d'un programme de rénovation de 95 logements sociaux et de mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (1.112.538 euros).

2023 DLH 165 Réalisation, 45-47 boulevard Saint-Jacques (14e) d'un programme de rénovation de 48 logements sociaux par la RIVP - Subvention (431.176 euros).

2023 DLH 182 Réalisation, 4-12 avenue de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 63 logements sociaux par la RIVP - Subvention (2.426.344 euros).

2023 DLH 193 Réalisation 103 rue Raymond Losserand (14e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (158.250 euros).

2023 DLH 250 Réalisation, 4-12 et 13-23 rue Didot, 2-10 rue de l'Eure et 6-14 rue Maindron (14e) d'un programme de rénovation de 636 logements et d'îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (7.706.964 euros).

2023 DLH 374 Réalisation 95 boulevard Brune et 1-3-5-7 allée G. Bachelard (14e) d'un programme de rénovation de 223 logements sociaux et de mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur par Toit et Joie - Subvention (3.995.972 euros).

2023 DLH 186 Réalisation, 42-44 rue de l'Abbé Carton (14e) d'un programme de rénovation, d'amélioration de la qualité de service et d'îlot de fraîcheur pour 94 logements par Erigère - Subvention (1.016.013 euros).

2023 DLH 192 Réalisation, 21 rue d'Ouessant (15e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (169.137 euros).

2023 DLH 296 Réalisation, 13 rue Duranton, 133 rue de Lourmel et 92-98 rue de la Convention (15e) d'un programme de rénovation de 126 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière - Subvention (2.922.817 euros).

2023 DLH 138 Réalisation, 18, rue Berzelius (17e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par 3F Résidences - Subvention (269.160 euros).

2023 DLH 166 Réalisation, 1, 3, 5 rue Piémontesi (18e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP - Subvention (86.025 euros).

2023 DLH 177 Réalisation, 30-36 rue Jean Cottin - 28-34 rue Tristan Tzara (18e) d'un programme de rénovation de 87 logements sociaux par la RIVP - Subvention (833.055 euros).

2023 DLH 179 Réalisation, 10 rue Tristan Tzara (18e) d'un programme de rénovation de 138 logements sociaux par la RIVP - Subvention (2.179.701 euros).

2023 DLH 230 Réalisation, 169 rue Marcadet (18e) d'un programme de rénovation de 44 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (890.381 euros) et garantie des emprunts (1.543.882 euros).

2023 DLH 234 Réalisation, 67 rue Doudeauville (18e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (184.730 euros).

2023 DLH 396 Réalisation, 35 rue Marc Seguin (18e) d'un programme de rénovation de 64 logements sociaux et de mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (938.284 euros).

2023 DLH 395 Réalisation, 1 rue de la Charbonnière (18e) d'un programme de rénovation, d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service de 9 logements par Immobilière 3F - Subvention (330.010 euros).

2023 DLH 198 Réalisation, 2-10 rue Archereau, 11-13 rue du Docteur Lamazet 38-48 rue Riquet (19e) d'un programme de rénovation de 240 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (4.189.660 euros).

2023 DLH 212 Réalisation d'un programme de rénovation de 89 logements au 191-193 avenue Jean Jaurès, 6-8 rue Adolphe Mille et 3-5 et 2-4 rue du Diapason (19e) par Elogie-SIEMP - Subvention (2.110.836 euros).

2023 DLH 359 Réalisation, 9 rue de Crimée (19e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Batigère Habitat - Subvention (220.859 euros).

2023 DLH 157 Réalisation, 3 à 19 rue Max Ernst (20e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (1 057 877 euros).

2023 DLH 161 Réalisation 34 rue Levert (20e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP - Subvention (155.422 euros).

2023 DLH 206 Réalisation d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux à 66 bis rue des Pyrénées (20e) par Elogie-SIEMP - Subvention (92.813 euros).

2023 DLH 360 Réalisation, 38-44 rue des Amandiers, 2-4 et 6-14 rue des Partants et 29 rue Fernand Léger (20e) d'un programme de rénovation de 234 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (7.510.621 euros).

2023 DLH 397 Réalisation, 67-69 boulevard Mortier (20e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux et d'îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (252.222 euros).

2023 DLH 415 Avenant n° 2023-2 à la convention 2023-2028 signée avec l'État en date du 17 avril 2023, en matière d'aide au logement et d'habitat.

2023 DLH 429 Subvention (50.000 euros) et avenant 2023 à la convention pluriannuelle du 18 mai 2021 entre la Ville de Paris et Soliha Grand Paris.

2023 DLH 388 Participation de la Ville de Paris au capital du GIP la Foncière de la Ville de Paris et avenant à la convention constitutive du GIP.

2023 DLH 245 Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "Protection Civile de Paris Seine" pour d'un local situé 2 rue de la Manutention (16e).

2023 DLH 406 Modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par la RIVP.

2023 DLH 449 Association l'Araignée Gentille - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour des locaux situés 6 square Ornano (18e) - Attribution d'une aide en nature.

2023 DLH 145 Location des immeubles 3, rue des Prouvaires, 24, rue Saint-Denis et 56, rue Quincampoix (Paris Centre), 23-23 bis, rue Frédéric Sauton (5e), à Paris Habitat OPH - Avenants aux baux emphytéotiques.

2023 DLH 323 Location de l'immeuble 13, rue Saint-Bon - 93, rue de la Verrerie (Paris Centre) à HSF - Bail emphytéotique.

2023 DLH 321 Location de l'immeuble 47 rue de La Fontaine-au-Roi (11e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 391 Location de l'immeuble 154, rue de la Roquette (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 350 Location de l'immeuble 21, rue de la Tombe Issoire (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 387 Location de l'immeuble 183 avenue du Maine (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 349 Location de l'immeuble 4 à 8, rue des Dunes (19e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2023 DLH 403 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 39, rue de Richelieu (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 23 logements sociaux par la RIVP.

2023 DLH 383 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 9-11 et 11 bis passage Hebrard (10e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 12 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2023 DLH 408 Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 13-37, rue Robert et Sonia Delaunay (11e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 81 logements sociaux par Paris Habitat.

2023 DLH 380 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 15-17 rue de Chatillon (14e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 18 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2023 DLH 382 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 45-51 rue de la Réunion (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 72 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2023 DLH 402 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'ensemble immobilier "Réunion" (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 31 logements sociaux par la RIVP.

2023 DLH 409 Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 35, rue des Envierges (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 16 logements sociaux par Paris Habitat.

2023 DLH 412 Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 29-39, rue de la Réunion 3-6, place Marc Bloch (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 73 logements sociaux.

2023 DLH 442 Réalisation, 54, rue de Cléry (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements PLA- par Aximo - Subvention (16.211 euros).

2023 DLH 251 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 282-295, rue de Charenton (12e), d'un programme de création de deux résidences par l'Habitation Confortable (779.638 euros).

2023 DLH 423 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation lot B1B4 ZAC PRG (13e) d'un programme de création d'une résidence étudiante et transfert de subvention au bénéfice de Paris Habitat.

2023 DLH 424 Octroi d'une subvention complémentaire finançant 56 rue Desnouettes (15e) la réalisation d'un programme de création deux foyers par la Fondation Saint Jean de Dieu - Subvention (220.000 euros).

2023 DLH 426 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation, 110 bis rue de Vaugirard (6e) d'un programme de création de logement social par 3F Résidences - Subvention (3.500.000 euros).

2023 DLH 342 Réalisation, 7, rue aux Ours (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (7 PLA-I, 4 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (310.213 euros).

2023 DLH 354 Réalisation au 66 rue de Turbigo (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux PLUS supplémentaires par Immobilière 3F - Subvention (216.199 euros).

2023 DLH 367 Réalisation 13 rue Saint Bon (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 10 logements sociaux PLA-I par HSF - Subvention (56.230 euros).

2023 DLH 389 Réalisation, 4, rue Saint Martin, rue de la Tâcherie (Paris Centre) d'un programme d'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux familiaux et d'un Centre d'Hébergement de 50 places par RATP Habitat.

2023 DLH 399 Réalisation, 7-9 rue des Minimes (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 16 logements (8 PLA-I, 5 PLUS, 3 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (2.286.887 euros).

2023 DLH 405 Réalisation, 74, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements PLS par Paris habitat - Subvention (527.039 euros).

2023 DLH 270 Réalisation, 38 rue Henri Barbusse (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (5 PLA-I, 7 PLUS, 6 PLS) par Immobilière 3F - Subvention (504.971 euros).

2023 DLH 335 Réalisation 105, boulevard Raspail (6e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 36 logements PLUS et 12 logement PLS par la RIVP - Subvention (960.000 euros).

2023 DLH 346 Réalisation, 31 rue de Berne (8e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS, 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1.322.113 euros).

2023 DLH 209 Réalisation, 178 rue du Faubourg Saint-Martin (10e) d'un programme de construction de 86 logements sociaux (30 PLA-I, 30 PLUS, 26 PLS) par Immobilière 3F - Subvention (10.375.879 euros).

2023 DLH 210 Réalisation 9 rue Tesson (10e) d'un programme de réhabilitation et de surélévation permettant de créer 10 logements sociaux PLS par Elogie-SIEMP - Subvention (1.437.929 euros).

2023 DLH 310 Réalisation, 191 rue du Faubourg Saint Martin (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux PLA-I par la RIVP - Subvention (2.959.743 euros).

2023 DLH 343 Réalisation, 144, boulevard de Magenta (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (12 PLA-I, 6 PLUS, 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1.571.280 euros).

2023 DLH 362 Réalisation, 3 rue Martel (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 5 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (622.270 euros).

2023 DLH 266 Réalisation, 6, rue du Commandant Lamy (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (8 PLA-I, 5 PLUS, 3 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1.202.016 euros).

2023 DLH 288 Réalisation, 75 rue Léon Frot (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par Elogie-SIEMP – Subvention (1.918.741 euros).

2023 DLH 297 Réalisation 67 avenue de la République (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (8 PLA-I, 11 PLUS, 8 PLS) par Immobilière 3F - Subvention (5.856.346 euros).

2023 DLH 352 Réalisation, 319 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1.764.078 euros).

2023 DLH 430 Réalisation, 36 rue Pétiou (11e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements sociaux (9 PLA-I, 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (1.720.520 euros).

2023 DLH 446 Réalisation, 154 rue de la Roquette (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 36 logements sociaux (22 PLA-I, 14 PLUS) par la RIVP - Subvention (2.545.621 euros).

2023 DLH 178 Réalisation, 26 rue du Tage (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux PLS par HSF - Subvention (20.042 euros).

2023 DLH 302 Réalisation, 36 rue Bobillot (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux PLS par Immobilière 3F - Subvention (787.780 euros).

2023 DLH 330 Réalisation 2-12, rue Charbonnel (13e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 181 logements dont 134 logements sociaux PLS et 47 logements intermédiaires par la RIVP.

2023 DLH 96 Réalisation 68 rue du Moulin Vert (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social PLA-I par Elogie-SIEMP - Subvention (164.442 euros).

2023 DLH 199 Réalisation, 176 rue d'Alésia (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (1 PLA-I et 6 PLS) et 7 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (334.280 euros).

2023 DLH 205 Réalisation, 31 rue du Texel (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social supplémentaire (1 PLA-I Adapté) par Elogie-SIEMP - Subvention (41.874 euros).

2023 DLH 235 Réalisation 2, rue d'Arcueil (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux PLUS par la RIVP - Subvention (1.410.113 euros).

2023 DLH 265 Réalisation, 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Pierre Fermat (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 38 logements sociaux (12 PLA-I, 15 PLUS, 11 PLS) par Paris Habitat.

2023 DLH 334 Réalisation, 4-12, avenue de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de construction de 31 logements sociaux PLS par La RIVP - Subvention (2.291.747 euros).

2023 DLH 368 Réalisation, 163 avenue du Maine (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (2 PLA-I, 5 PLUS, 3 PLS) par SEQENS - Subvention (1.218.583 euros).

2023 DLH 404 Réalisation, 21 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLA-I - 4 PLUS) par la RIVP - Subvention (537.967 euros).

2023 DLH 420 Réalisation 31, rue du Père Corentin (14e) d'un programme d'acquisition- amélioration de 43 logements sociaux par la RIVP - Subvention (9.523.952 euros).

2023 DLH 447 Réalisation, 183 avenue du Maine (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 PLA-I, 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (900.087 euros).

2023 DLH 190 Réalisation, 96 rue d'Alleray (15e) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social PLUS par Elogie-SIEMP - Subvention (31.912 euros).

2023 DLH 277 Réalisation, 206 rue de la Croix Nivert (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux (5 PLA-I, 8 PLUS, 13 PLS) par Immobilière 3F - Subvention (2.071.487 euros).

2023 DLH 314 Réalisation 22-24 rue du Colonel Pierre Avia (15e) de 5 logements PLUS supplémentaires sur un programme de construction neuve d'une résidence étudiants par La RIVP - Subvention (100.000 euros).

2023 DLH 333 Réalisation, 4, rue Elisabeth Vigée Le Brun (15e) d'un programme de construction de 19 logements dont 5 logements sociaux PLS et 14 logements intermédiaires par la RIVP - Subvention (635.549 euros).

2023 DLH 440 Réalisation, 5-7 square Léon Guillot (15e) d'un programme de création d'un Centre d'hébergement comportant 23 places par 3F Résidences - Subvention (681.340 euros).

2023 DLH 372 Réalisation, 152 rue de Tocqueville (17e) d'un programme de construction neuve de 5 logements sociaux (2 PLA-I, 3 PLUS) par SEQENS - Subvention (219.156 euros).

2023 DLH 187 Réalisation, 64 rue Letort (18e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (5 PLA-I - 7 PLUS - 5 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.465.245 euros).

2023 DLH 332 Réalisation, 4-4 bis, et 6, rue Pierre Ginier (18e) d'un programme de conventionnement de 1 logement social en PLA-I par la RIVP.

2023 DLH 386 Réalisation 6, rue Feutrier (18e) d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux PLA-I par la RIVP - Subvention (441.998 euros).

2023 DLH 416 Réalisation, 49 rue des Cloys (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (7 PLA-I, 4 PLUS) par la RIVP - Subvention (1.305.644 euros).

2023 DLH 431 Réalisation, 42 rue des Poissonniers (18e) d'un programme de création de 7 logements dont 2 sociaux (2 PLS) et 5 LLI par la RIVP.

2023 DLH 227 Réalisation, 106 rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de construction de 20 logements sociaux PLS et 20 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (436.100 euros).

2023 DLH 300 Réalisation, 182 boulevard de la Villette (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 31 logements sociaux PLS et 91 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (1.961.849 euros).

2023 DLH 331 Réalisation 4, impasse des Anglais (19e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 22 logements PLS par la RIVP - Subvention (807.900 euros).

2023 DLH 385 Réalisation, 52-54 rue de Romainville (19e) d'un programme d'acquisition amélioration de 12 logements sociaux (1 PLUS, 11 PLS) et 4 logements intermédiaires par I3F - Subvention (1.337.181 euros).

2023 DLH 361 Réalisation, Lot S5A ZAC Gare des Mines-Fillettes (18e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 155 logements PLUS par ICF Habitat la Sablière.

2023 DLH 422 Réalisation lot n° 4 ZAC Gare des Mines Fillettes (18e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiants comportant 242 logements PLUS par la RIVP - Subvention (10.555.094 euros).

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2023 DVD 36 Tréfonds Boulevard Poniatowski (12e) - Convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la SNCF Voyageurs pour la construction d'un tunnel.

2023 DVD 99 Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Saint Martin, la transformation du parc Passage Récollets en vélostation et l'exploitation de l'ensemble.

2023 DVD 118 Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement - Avenants aux contrats correspondants.

2023 DVD 123 Plan Vélo 2021-2026 - Signature de deux conventions financières avec la Région Ile-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (3.733.000 euros).

2023 DVD 125 Participation de la commune de Bobigny au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières - Convention avec la commune de Bobigny (93).

2023 DVD 126 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (150.581,63 euros).

2023 DVD 133 Aides financières aux personnes morales domiciliées à Paris : livraisons silencieuses.

2023 DVD 145 Prolongement du RER E Eole à l'ouest. Convention d'exécution n° 1 du protocole relais n° 3 relative au financement complémentaire nécessaire à la poursuite du projet.

2023 DVD 146 Prolongement du RER E Eole à l'ouest. Convention relative au financement de la réalisation des travaux REA n° 7 partielle par anticipation.

**M. David BELLIARD**, rapporteur.

2023 DJS 127 Bleu budgétaire Jeunesse 2023.

2023 DJS 128 Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations de la promotion 2023/2024 du Service Civique parisien.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2023 DDCT 88 État annuel des indemnités des Conseillères et Conseillers de Paris.

2023 DAE 139 Contrat d'objectifs et de moyens entre l'EIVP et la Ville de Paris.

2023 DAE 279 Subventions de fonctionnement et d'investissement (5.150.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2024.

2023 DAE 280 Subventions de fonctionnement et d'investissement (14 407 600 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2024

2023 DAJ 41 Octroi de la protection fonctionnelle à M. Jérôme COUMET Maire du 13e arrondissement de la Ville de Paris.

2023 DASCO 90 CODP avec la SCI du 26 Général Foy, propriétaire de l'immeuble 26 rue du Général Foy (8e), pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Octave Gréard.

2023 DASCO 108 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55.000 euros), subventions d'équipement (34.992 euros) et subventions pour travaux (96.177 euros).

2023 DASCO 119 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2024 (6.737.500 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 121 Caisse des écoles (6e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 122 Caisse des écoles (7e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 123 Caisse des écoles (8e) - Subvention 2024 (1.900.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 124 Caisse des écoles (9e) - Subvention 2024 (3.014.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 125 Caisse des écoles (10e) - Subvention 2024 (6.354.500 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 126 Caisse des écoles (11e) - Subvention 2024 (8.056.500 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 127 Caisse des écoles (12e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 128 Caisse des écoles (13e) - Subvention 2024 (10.037.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 129 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2024 (8.470.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 130 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2024 (11.389.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 131 Caisse des écoles (16e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 132 Caisse des écoles (17e) - Subvention 2024 (8.000.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 133 Caisse des écoles (18e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 134 Caisse des écoles (19e) - Subvention 2024 (12.534.800 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2023 DASCO 135 Caisse des écoles (20e) - Subvention 2024 (13.830.100 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.



2023 DASCO 139 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024.

2023 DASCO 140 Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024.

2023 DASCO 142 Subvention (80.000 euros) et convention annuelle avec l'association Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE) (15e).

2023 DASCO 143 Contrat entre la Ville de Paris, Hugo KRIEGEL, artiste et l'école maternelle Gerbert (15e) pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école.

2023 DASCO 147 Académie du Climat - Subvention de fonctionnement (140.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er) dans le cadre du projet TUMO Paris 4 - École du Climat - ADC.

2023 DASCO 148 Convention relative à la subvention 2023 de la CAF dans le cadre du fonds publics et territoires pour le déploiement du réseau des développeurs d'inclusion en CASPE (135.162 euros).

2023 DDCT 118 Modification de la délibération 2020 DDCT 43 des 23 et 24 juillet 2020 portant dispositions relatives à l'exercice du mandat parisien.

2023 DEVE 30 Subvention à la Régie personnalisée de l'Ecole du Breuil pour l'exercice 2024.

2023 DFPE 162 Subventions accordées à 4 associations pour le fonctionnement de 5 Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) et un accueil parents-enfants dans Paris Centre et les 5e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

2023 DFPE 195 Avenant de prolongation aux conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relatives à la PSU, à la PSEJ et au FRT.

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2023 DAE 200 Subvention (23.000 euros) et convention avec le groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).

2023 DAE 202 Subvention (2.500 euros) à l'association de la Galerie Vivienne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).

2023 DAE 203 Subvention (6.800 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre, 9e).

2023 DAE 204 Subvention (1.100 euros) à l'association des commerçants de la rue de Turenne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).

2023 DAE 205 Subvention (2.000 euros) à l'UCARP Saint-Martin République pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).

2023 DAE 206 Subvention (3.900 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre).

2023 DAE 209 Subvention (2.300 euros) à l'association Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (5e).

2023 DAE 210 Subvention (7.200 euros) à l'association Heureux comme le 5 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (5e).

2023 DAE 211 Subvention (3.900 euros) à l'association les Villages de Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (5e).

2023 DAE 212 Subvention (5.900 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (5e).

2023 DAE 213 Subvention (4.700 euros) à l'association des commerçants rues Bréa et Vavin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (6e).

2023 DAE 215 Subvention (2.200 euros) à l'association commerçants Quartier Odéon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (6e).

2023 DAE 216 Subvention (5.900 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (6e).

2023 DAE 217 Subvention (12.800 euros) au Comité de Saint Germain des Prés, Saint Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (6e).

2023 DAE 218 Subvention (900 euros) à l'association des commerçants des rues du Bac, Varenne et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (7e).

2023 DAE 220 Subvention (4.900 euros) à l'association des commerçants du Gros Caillou pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (7e).

2023 DAE 221 Subvention (1.800 euros) au Comité Bourgogne Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (7e).

2023 DAE 222 Subvention (8.000 euros) au Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (7e).

2023 DAE 223 Subvention (6.900 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (7e).

2023 DAE 224 Subvention (7.800 euros) à l'association le Faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (7e).

2023 DAE 225 Subvention (1.500 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIème arrondissement - UCIAP 7ème pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (7e).

2023 DAE 226 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e).

2023 DAE 227 Subvention (3.300 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e, 9e).

2023 DAE 228 Subvention (2.800 euros) à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e).

2023 DAE 229 Subvention (19.800 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e).

2023 DAE 230 Subvention (7.000 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e).

2023 DAE 231 Subvention (9.300 euros) à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8e).

2023 DAE 232 Subvention (2.900 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Trudaine et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (9e).

2023 DAE 233 Subvention (5.900 euros) à l'association des commerçants rue des Martyrs pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (9e).

2023 DAE 234 Subvention (3.400 euros) à l'association des commerçants et des riverains de la rue Beaurepaire et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (10e).

2023 DAE 235 Subvention (1.600 euros) à l'association des commerçants Lancry pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (10e).

2023 DAE 236 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants de la rue du Château d'Eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (10e).

2023 DAE 237 Subvention (2.900 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin à Paris 10ème pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (10e).

2023 DAE 238 Subvention (1.400 euros) à l'association Village Faidherbe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (11e).

2023 DAE 239 Subvention (3.600 euros) à l'association des commerçants du faubourg Saint-Antoine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (12e).

2023 DAE 240 Subvention (1.800 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (12e).

2023 DAE 241 Subvention (2.100 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (12e).

2023 DAE 242 Subvention (6.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e).

2023 DAE 243 Subvention (4.900 euros) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e).

2023 DAE 244 Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e).

2023 DAE 245 Subvention (7.200 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 246 Subvention (9.500 euros) à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 247 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 248 Subvention (850 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 249 Subvention (5.600 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 250 Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants Le Village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 251 Subvention (34.200 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe-Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 252 Subvention (3.400 euros) à l'association Village Pasteur-Vaugirard-Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 253 Subvention (4.800 euros) au Village Brancion-Morillons association de vos commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (15e).

2023 DAE 254 Subvention (15.500 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16e).

2023 DAE 255 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans-16e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16e).

2023 DAE 256 Subvention (1.300 euros) à l'association des commerçants de l'avenue de Kléber et de la rue de Longchamp pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16e).

2023 DAE 257 Subvention (10.000 euros) à l'association des Commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16e).

2023 DAE 258 Subvention (11.000 euros) au Village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16e).

2023 DAE 259 Subvention (8.800 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e).

2023 DAE 260 Subvention (4.000 euros) à l'association des commerçants du Village Saint-Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e).

2023 DAE 261 Subvention (3.000 euros) à l'association Marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e).

2023 DAE 262 Subvention (3.000 euros) à l'association les Bati-Nettes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e).

2023 DAE 263 Subvention (6.800 euros) à l'association des commerçants du Haut-Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e).

2023 DAE 264 Subvention (10.900 euros) à l'association des commerçants du Quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e).

2023 DAE 265 Subvention (6.700 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e).

2023 DAE 266 Subvention (4.200 euros) à l'association Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e).

2023 DAE 267 Subvention (5.300 euros) à l'union des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e,18e).

2023 DAE 268 Subvention (1.300 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (19e).

2023 DAE 269 Subvention (3.200 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (19e).

2023 DAE 270 Subvention (5.200 euros) à l'association Champs-Élysées du 20e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (20).

2023 DAE 271 Subvention (2.150 euros) à l'association des commerçants de Sorbier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (20e).

2023 DAE 298 Exonération d'un mois de redevance mensuelle pour la mise à disposition temporaire de locaux d'activité et de services suite à la fermeture de la Résidence "Ateliers Paris Design".

2023 DAE 300 Subvention (3.100 euros) à l'association Village Popincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (11e).

2023 DAE 310 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.000 euros).

2023 DAE 311 Subvention (2.000 euros) pour la réalisation d'œuvres par les écoles d'arts appliqués dans le cadre du projet des 24 œuvres de l'Olympiade Culturelle.

2023 DAE 315 Activité commerciale ludique située square Serment de Kouffra (14e) - Elias HELOU - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public.

2023 DAE 320 Fête foraine enfantine place Armand Carrel (19e) - Autorisation et tarification.

2023 DU 140 Mise à jour de la nomenclature des tarifs des droits de voirie dans la Ville de Paris.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, rapporteur.

2023 DSP 13 Subvention (35.000 euros) à l'association Parcours d'Exil (10e).

2023 DSP 14 Subvention (3.000 euros) avec l'association "Société Francophone de Santé et Environnement" - SFSE (13e).

2023 DSP 15 Subvention (15.000 euros) à l'association Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Île-de-France - FémasIF (19e).

2023 DSP 20 Subventions (29.000 euros) à 5 associations du dispositif "prévention du mal-être et écoute psychologique".

2023 DSP 32 Subvention (60.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Aurore (4e) pour son dispositif MIJAOS.

2023 DSP 34 Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Aux Captifs la Libération (11e).

2023 DSP 40 Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Ikambère La Maison Accueillante (Seine Saint Denis).

2023 DSP 72 Subventions (265.400 euros) et conventions avec la Protection Civile Paris Seine et la Croix-Rouge Française dans le cadre du plan Paris qui sauve.

2023 DSP 73 Subvention (110.000 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'association "Protection Civile Paris Seine" (15e).

2023 DSP 75 Subventions (300.000 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (12e) au profit du SAMU-SMUR de Paris.

2023 DSP 89 Subvention (80.000 euros) et convention avec le Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (93).

2023 DSP 90 Subvention (174.500 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Basiliade (11e).

2023 DSP 96 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Tibériade (19e).

2023 DSP 97 Subvention (18.568 euros) et convention avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e) dans le cadre du budget participatif (Tous sauveteurs dans le 14e).

2023 DSP 110 Subventions (8.000 euros) à deux association menant des actions de soutien psychologique - Dispens'aire Psy, les Psys du Cœur (7e) et Les Psys Nomades (19e).

2023 DSP 111 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2023 DSP 112 Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e).

2023 DSP 118 Subventions (72.700 euros) à six associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

2023 DSP 119 Subvention (3.000 euros) à l'association Guy Renard (14e).

2023 DSP 123 Subvention (300.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (18e, 19e).

2023 DSP 125 Convention avec la Mildeca (7e) pour un Plan d'actions coordonnées "Prévention et réduction des risques lors des grands évènements sportifs/JOP" (Recette : 197.061 euros).

2023 DSP 126 Subvention (22.811 euros) et convention avec la SCM Métrodora pour la création d'un cabinet médical de groupe au 157 rue des Pyrénées (20e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2023 DSP 127 Subvention (10.343 euros) et convention avec la SCM Bretonnerie "Cabinet Médical du Marais" pour le maintien d'un cabinet médical de groupe (Paris Centre) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2023 DSP 128 Subvention (11.250 euros) et subvention avec l'association Neurodiv, 4 rue Edgar Varèse (19e) pour la création d'un cabinet pluridisciplinaire dans le cadre de Paris Med'.

2023 DSP 130 Centre de Lutte contre la Tuberculose - Dépôt du dossier de renouvellement de l'habilitation du CLAT 75 auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS).

2023 DSP 131 Subvention (2.190 euros) et convention avec la SCM Rue Duc pour le maintien d'un cabinet médical de groupe (18e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2023 DSP 132 Convention de subvention avec l'Institut National du Cancer visant la mise en place d'un programme d'aide au sevrage tabagique par l'activité physique adaptée (Recette : 120.000 euros).

**Mme Anne-Claire BOUX**, rapporteure.

2023 DDCT 100 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES) - Rémunération annuelle de la présidente du conseil d'administration, représentante de la Ville.

2023 DDCT 120 Conseil d'administration de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) - Rémunérations annuelles de deux représentantes de la Ville de Paris.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2023 DVD 122 Ajustement du dispositif d'aides financières à l'éco-mobilité des personnes déficientes visuelles.

**Mme Lamia EL AARAJE**, rapporteure.

2023 DSOL 47 Subventions (1.041.300 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté et en risque d'exclusion (4 conventions et 1 avenant).

2023 DSOL 131 Approbation du nouveau règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens. Participation complémentaire au dispositif (20.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Mission locale.

2023 DSOL 157 Avenant relatif à la "Convention de financement pour la mise en œuvre territoriale du Service public de l'insertion et de l'emploi (2022-2023)".

2023 DSP 68 Subvention (58.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes - CRIPS IdF (18e).

**Mme Léa FILOCHE**, rapporteure.

2023 DAE 152 Subvention (3.395.000 euros) et avenant n° 2 et n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec la Mission Locale de Paris (18e).

2023 DAE 153 Subvention (400.000 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'association École de la 2e chance de Paris (18e).

2023 DAE 183 Bourse du travail de Paris - Subvention (111.294 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union des syndicats de la CGT de Paris.

2023 DAE 184 Bourse du travail de Paris - Subvention (851.174 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union départementale de la CFDT de Paris.

2023 DAE 185 Bourse du travail de Paris - Subvention (336.792 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union départementale des syndicats CGT-FO de Paris.

2023 DAE 186 Bourse du travail de Paris - Subvention (219.317 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union départementale des syndicats de la CFTC de Paris.

2023 DAE 187 Bourse du travail de Paris - Subvention (473.529 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union départementale de la CFE-CGC de Paris.

2023 DAE 188 Bourse du travail de Paris - Subvention (340.228 euros) et signature d'un avenant à la Convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union départementale UNSA de Paris.

2023 DAE 189 Bourse du travail de Paris - Subvention (196.622 euros) et signature d'un avenant à la Convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union syndicale Solidaires de Paris.

2023 DAE 190 Convention annuelle passée avec l'Établissement public Bourse du travail de Paris (10e) et contributions financières de la Ville de Paris (335.000 euros).

2023 DAE 193 Subventions d'investissement (373.000 euros), 18 conventions avec 18 organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Boost Héritage 2024.

2023 DAE 194 Appel à projets "Dynamiques Emploi" - Subventions (883.800 euros) et conventions avec 19 associations pour la mise en place d'actions d'accompagnement pour un retour vers l'emploi.

2023 DAE 288 Subventions (300.000) - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2021-2023 et convention pluriannuelle 2024-2026 avec l'association Carrefours pour l'Emploi Armées/Collectivités/Entreprises (7e).

2023 DAE 301 Subvention d'investissement (313.000 euros) à Paris je t'aime - Office de Tourisme pour les travaux d'installation de l'accueil et de l'information touristiques dans le site Spot24.

2023 DAE 309 Convention de valorisation de dépenses de tiers dans le cadre de la gestion FSE du PLIE de Paris porté par l'EPEC (10e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2023 DLH 347 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n° 17.

2023 DLH 348 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 2e concession avec la SOREQA.

**Mme Barbara GOMES**, rapporteure.

2023 DDCT 125 Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices des maires d'arrondissement.

2023 DU 11 Subvention exceptionnelle et convention avec le CAUE.

2023 DU 135 Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur au 26 rue Piat (20e) - Mise en œuvre du droit de surplomb.

2023 DU 136 Subvention à l'Atelier Parisien d'Urbanisme au titre de l'année 2024.

2023 DU 137 Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec le Pavillon de l'Arsenal et subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

2023 DU 156 Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur 6 square Ornano (18e) - Mise en œuvre d'un droit de surplomb.

2023 DU 157 Fixation des alignements et classement dans le domaine public routier de la Ville de Paris de la ruelle des Hébrard (12e).

2023 DU 162 Gare de Lyon - Projet Côté Seine (12e) - Autorisation de dépôt des demandes d'autorisations administratives.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2023 DFPE 166 Subventions (30.000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien.

2023 DFPE 185 Subvention complémentaire (250.000 euros), avenant n° 4 avec l'association La Maison des Bout'CHou pour ses 15 établissements d'accueil du jeune enfant.

**Mme Céline HERVIEU**, rapporteure.

2023 DAE 292 Approbation de la cotisation au syndicat mixte de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier (25.500 euros) pour l'année 2023 (94550 Chevilly-Larue).

2023 DDCT 112 Soutenir la création d'un podcast sur la vie nocturne parisienne.

2023 DDCT 114 Soutenir la refonte du site Internet du Collectif Culture Bar Bars.

2023 DDCT 121 Soutenir l'association Au-delà du club.

**M. Frédéric HOCQUARD**, rapporteur.

2023 DAE 313 Acompte de subvention de fonctionnement 2024 au Forum des Images.

2023 DTEC 46 Avenant à la convention de partenariat et de participation financière entre la Ville de Paris et l'Association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris pour la mise en œuvre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2023 DAE 177 Subvention (137.000 euros) à 6 associations pour leurs actions de lutte contre les précarités étudiantes.

2023 DAE 278 Subvention à l'association les amis de l'ESSpace.

2023 DAE 295 Dispositif CIFRE - Contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche et contrats de travail avec les doctorants.

2023 DAE 314 Subvention de fonctionnement (645.750 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2023 DVD 64 Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit (Seine-Saint-Denis) - Convention tripartite fixant les modalités d'aménagements paysager, d'entretien et d'exploitation des berges à Aulnay-sous-Bois (93).

2023 DVD 124 Canaux parisiens - Convention quadripartite relative à la construction, l'exploitation et l'entretien d'une nouvelle passerelle à Bondy (93).

**M. Dan LERT**, rapporteur.

2023 DAE 289 Adhésion à l'association Vélo & Territoires (5.000 euros).

2023 DAE 319 Subventions (68.000 euros), conventions avec l'association Sensecube (20e).

**M. Florentin LETISSIER**, rapporteur.

2023 SG 83 Convention de mise à disposition portant sur une subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde du 26 au 28 janvier 2024.

**M. Jacques MARTIAL**, rapporteur.

2023 DEVE 31 Trois avenants transactionnels n° 2 avec l'entreprise CAAHMRO Groupe liés à l'indemnisation des coûts liés à la hausse exceptionnelle des matières premières.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2023 DGRI 20 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations organisatrices du Nouvel an chinois le 12 février 2024.

2023 DGRI 21 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Ambassade du Vietnam pour l'organisation du Nouvel an vietnamien le 26 janvier 2024.

2023 DGRI 57 Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'Institut français.

2023 DGRI 65 Convention pluriannuelle tripartite (2023-2024) entre la Ville de Paris, la Fondation Cité internationale des arts (CIA) et la résidente ICORN.

2023 DGRI 66 Avenant n° 2 à la convention avec Handicap International pour la réalisation d'une fresque murale en hommage au civil inconnu.

**M. Arnaud NGATCHA**, rapporteur.

2023 DAJ 40 Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévisse survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2023 PP 85 Approbation et autorisation de signer la convention annuelle avec les associations relatives aux prestations d'accueil réalisées par des agents de la Préfecture de police.

2023 PP 91 Avenant à la convention entre l'État et la Ville sur le forfait SGAP.

2023 PP 97 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

2023 PP 98 Protocole d'accord transactionnel.

2023 PP 99 Protocole d'accord transactionnel.

2023 PP 101 Protocole d'accord transactionnel.

2023 PP 103 Maintenance et services associés au progiciel Gargantua de la Gestion Electronique des Dossiers (GED) relatifs aux titres délivrés par la Préfecture de police.

2023 PP 104 Marché relatif aux caméras spectrales pour le LCPP.

2023 PP 105 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2023 PP 106 Groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et des installations frigorifiques des bâtiments de la Préfecture de police.

2023 PP 107 Convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de Police concernant les prestations de câblage "courant faible" informatique, téléphonique, audio et vidéo.

**M. Nicolas NORDMAN**, rapporteur.

2023 DAC 300 Acquisition de droits d'exploitation non commerciale du documentaire "Si seulement tu savais", réalisé par David Teboul et produit par 10.7 productions.

2023 DAC 301 Subvention (1.500 euros) à la Fondation de la Résistance.

2023 DAC 544 Subvention (6.500 euros) à l'association Georges Perec.

2023 DASCO 73 Dénomination de l'école Raphaël Esrail.

2023 DEVE 84 Dénomination "Charles Marville" attribuée à une allée du square Léopold Achille situé 5, rue du Parc Royal (Paris Centre).

2023 DU 158 Dénomination rue Madame de Sévigné (3e et 4e).

2023 DU 161 Dénomination placette Hervé Benessiano (17e).

2023 DU 164 Dénomination place Marie-Louise Dugès-Lachapelle (12e).

2023 DU 166 Dénomination allée Claude et Catherine Rich (6e).

**Mme Laurence PATRICE**, rapporteure.

2023 DRH 63 Modalités de mobilisation, par les agents de la Ville, de leur compte personnel de formation.

2023 DRH 75 Modalités d'accès prioritaire aux formations de certains agents de la Ville.

2023 DRH 77 Fixation d'un plafonds d'emplois, modalités de recrutement, rémunération et nature des fonctions pour les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L.332-13 et 23 du CGFP.

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2023 DAE 161 Subventions (480.500 euros) et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) pour l'accompagnement des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture durables.

**Mme Audrey PULVAR**, rapporteure.

2023 DAJ 38 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif, au profit de la Ville de Paris, de droits d'auteur portant sur une œuvre réalisée par Jean-Baptiste Colin et Gilbert Petit sur le mur du TEP.

2023 DJS 112 Subvention (5.000 euros) pour la Fédération Française d'Haltérophilie-Musculation dans le cadre de sa participation au salon FITEX 2023 au Parc Floral de Paris.

2023 DJS 116 Prolongation de la CODP conclue avec la société du Grand Paris pour l'occupation du terrain Nelson Mandela (Saint-Denis).

2023 DJS 122 Subvention (80.000 euros) et convention annuelle d'objectifs pour la Fédération Française de Handball au titre de l'organisation d'évènements et d'animations de handball sur le territoire parisien.

2023 DJS 123 Attribution de la dénomination Agnès Tirop au TEP Grange aux Belles, situé 17 rue Boy-Zelenski (10e).

2023 DJS 126 Espace sportif Pailleron (19e) - Délégation de service public - Indemnisation au titre de la crise sanitaire pour l'année 2021.

2023 SG 96 Transformations Olympiques - Convention de financement avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune (32.500 euros) dans le cadre du projet "Terrain de Jeu(x)".

2023 SG 100 Subvention (150.000 euros) et convention d'exécution entre la Ville de Paris et le Comité Paralympique et Sportif Français.

2023 SG 103 Transformations olympiques - Signature de trois conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif "Gagner du Terrain".

2023 SG 105 Avenant à la convention de financement des Jeux Paralympiques de Paris 2024 en date du 27 novembre 2020.

**M. Pierre RABADAN**, rapporteur.

2023 DAC 31 Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association française pour le cirque de demain pour l'organisation de son 43e festival.

2023 DAC 55 Subvention (265.000 euros) et avenant à convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris / Micadanses (Paris Centre).

2023 DAC 56 Principe de la délégation du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple sans publicité ni mise en concurrence avec la Société Publique locale Carreau du Temple.

2023 DAC 59 Avenants à conventions d'équipement pour prolongation des délais avec 11 structures culturelles.

2023 DAC 62 Subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2023 DAC 90 Subventions (40.000 euros) à deux associations pour l'organisation de festivals musicaux et convention avec l'association Sonic Protest.



2023 DAC 133 Subvention d'investissement (340.000 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre).

2023 DAC 155 Subvention (5.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un avenant.

2023 DAC 156 Subvention (575.000 euros) et convention avec la société Madline (18e).

2023 DAC 384 Approbation du règlement 2023 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

2023 DAC 385 Approbation du règlement 2023 du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias et signature d'une convention avec chaque société de production.

2023 DAC 386 Convention triennale (2023-2025) de coopération pour le cinéma et l'image animée et de la convention d'application financière au titre de l'année 2023.

2023 DAC 387 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations Unifrance et Les Lumières pour l'organisation de l'événement "Soirée des Lumières" le 22 janvier 2024.

2023 DAC 406 Subventions (2.200 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2023 DAC 415 Appel à projets Politique de la Ville - Avenant à convention n° 3 pour l'association Paris Culture 20 pour le financement de son Festival Et 20 l'été.

2023 DAC 455 Convention d'occupation du domaine public avec l'Établissement Culturel "Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" pour ses 5 sites (1er, 6e, 11e, 14e et 20e).

2023 DAC 456 Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Maison de la Poésie" (3e).

2023 DAC 457 Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association "Théâtre Paris 14" (14e).

2023 DAC 458 Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre Silvia Montfort" (15e).

2023 DAC 514 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Bal (18e).

2023 DAC 515 Subvention (5.000 euros) avec l'association Glassbox (11e).

2023 DAC 516 Subvention (5.000 euros) à l'association Biennale de l'image tangible.

2023 DAC 517 Convention entre la Ville de Paris et l'artiste Olivier Sujkowski pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur du centre sportif Fragonard (17e).

2023 DAC 518 Convention entre la Ville de Paris et l'artiste Cinta Vidal pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur du collège Jules Verne (12e).

2023 DAC 533 Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.

2023 DAC 546 Présentation des œuvres d'art acquises en 2023 par le Fonds d'art contemporain - Paris Collections et inscrites à l'inventaire - Cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres.

2023 DAC 548 Subventions (70.000 euros) à cinq structures dans le domaine de la musique et avenants à conventions.

**Mme Carine ROLLAND**, rapporteure.

2023 DDCT 82 Bleu budgétaire intégration 2023.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, rapporteur.

2023 DFA 65 Délibération relative au renouvellement de la convention de la mutualisation de la gestion comptable de la Métropole par les services de la Ville et de la DRFIP.

**M. Paul SIMONDON**, rapporteur.

2023 DAC 299 Subventions (4.000 euros) à cinq associations historiques dont deux dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022.

2023 DAC 351 Autorisation de signer avec l'établissement public Paris Musées un contrat de production pour l'exposition "De pierre et d'eau, Histoire de la Fontaine des innocents" (titre provisoire).

2023 DAC 511 Subvention d'équipement (110.000 euros) et conventions avec l'association Faitesle9.

**Mme Karen TAÏEB**, rapporteure.

2023 DJS 34 Subventions exceptionnelles (179.000 euros) à trente associations sportives.

**M. Karim ZIADY**, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2023 DFA 63 Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés dont est actionnaire la collectivité parisienne pour l'exercice 2022.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2023 DCPA 12 Communication présentant le bilan des opérations de travaux de la DCPA.

**M. Thomas CHEVANDIER**, rapporteur.

2023 DFA 74 Communication sur les rapports d'activité des délégataires et concessionnaires au titre de l'exercice 2022.

2023 DFA 75 Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2022.

**M. Paul SIMONDON**, rapporteur.

## Comptes rendus des Commissions.

### 1<sup>ère</sup> COMMISSION

Réunion du mardi 5 décembre 2023

#### Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÉS, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON, Laurent SOREL et Francis SZPINER.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 31.

#### Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation :

M. SIMONDON présente le budget relevant de sa délégation :

Question de M. BOULARD sur le désendettement, les D.M.T.O. et le voyage de la Maire de Paris à Tahiti.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur l'augmentation des tarifs de la Ville de Paris.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. GLEIZES sur le Plan Climat.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de Mme TIMSIT sur le Plan Climat et questions sur le compte foncier et le budget des J.O.P. 2024.

Réponse de M. SIMONDON.

Question de M. ALPHAND et de M. BOULARD sur la mobilisation des agents de la Ville lors des J.O.P. 2024.

La Préfecture de police présente le budget primitif 2024 du budget spécial.

Pas d'intervention.

Mme POLSKI présente le budget relevant de sa délégation :

Pas d'intervention.

#### Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 158 à l'ordre du jour :

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DEVE 89, DFA 74 et DFA 75.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Intervention de M. GLEIZES.

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur les projets de délibération DDCT 100 et DDCT 120.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAE 20, DAE 152, DAE 153, DAE 193, DAE 301 et DAE 334.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente l'unique projet de délibération relatif à sa délégation, le projet de délibération DAE 313.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente 2 projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir les projets de délibération DAE 319 et DAE 324.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de M. LETISSIER.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir les projets de délibération DAE 295, DAJ 37, DRH 31, DRH 56, DRH 60, DRH 62, DRH 63, DRH 75, DRH 74, DRH 76, DRH 77 et DDCT 51.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

15 vœux rattachés et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 18 heures 05.

-----

## **2e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 décembre 2023

### **Présents :**

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

### **Excusé au sens du règlement intérieur :**

M. Christophe GIRARD.

### **Absente :**

Mme Catherine IBLED.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 60 à l'ordre du jour :

Outre-Mer - M. MARTIAL, rapporteur.

M. MARTIAL présente le projet de délibération relatif à sa délégation, à savoir le projet de délibération SG 83 :

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un point sur l'actualité sur le thème "Mémoire et monde combattant".

Mme PATRICE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation :

Question de Mme KIELEMOËS sur la dénomination de D. BERNARD.

Mme PATRICE présente le budget relevant de sa délégation :

Pas d'intervention.

Culture et la Ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente le budget relevant de sa délégation :

Pas d'intervention.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Question de Mme COFFIN sur les raisons de l'annulation d'une rencontre publique qui devait se tenir le 06 décembre au Cirque Électrique.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB présente le budget relevant de sa délégation :

Pas d'intervention.

Mme TAÏEB présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

5 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 12 heures 38.

-----

### **3e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 décembre 2023

#### **Présents :**

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PECHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

#### **Excusée au sens du règlement intérieur :**

Mme Béatrice PATRIE.

#### **Absente :**

Mme Hanna SEBBAH.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 06.

Intervention de M. GOUJON suite à l'attaque terroriste du 2 décembre 2023.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie :

Présentation par M. BELLIARD.

Pas d'intervention

Prévention, sécurité, police municipale :

Présentation par M. NORDMAN.

Intervention de Mme GATEL, de M. GRANIER et de M. GOUJON.

Réponses de M. NORDMAN.

Présentation du budget primitif 2023 du budget spécial de la Préfecture de police par M. LEFEBVRE (Directeur des finances, de la commande publique et de la performance) :

Intervention de M. NORDMAN.

Réponse de Mme LAVIELLE et de M. LEFEBVRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 31 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DVD 120, DVD 96, DVD 99, DVD 119 et DVD 133.

Question de M. GRANIER sur le projet de délibération 2023 DVD 99 relatif au principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Saint Martin, la transformation du parc Passage Recollets en vélostation et l'exploitation de l'ensemble, sur le projet de délibération 2023 DVD 118 relatif à la réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement - Avenants aux contrats correspondants et sur le projet de délibération 2023 DVD 126 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (150.581,63 euros).

Réponses de M. BELLIARD.

Question de M. DAVIAUD sur le projet de délibération DVD 96 relatif à la fixation d'une redevance pour les lignes de bus touristiques sur le territoire parisien.

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur.

Toutes les projets de délibération de cette délégation relevant de la Préfecture de police, M. LEFEBVRE, Directeur des finances, de la commande publique et de la performance à la Préfecture de police, présente les principaux projets de délibération de la Préfecture de police, notamment les projets de délibération PP 97 et PP 104.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

7 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 53.

-----

#### **4e COMMISSION**

Réunion du mardi 5 décembre 2023

**Présents :**

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER et Jérôme LORIAU.

**Excusés au sens du règlement intérieur :**

Mme Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ.

**Absents :**

Mme Anessa LAHOUESSA, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Jacques GALVANI et Emmanuel MESSAS.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 06.

Point spécial sur le VIH

Mme Elodie AINA, directrice de "Vers Paris Sans Sida" présente en lien avec Mme BOUX, adjointe à la Maire en charge de la santé, l'actualité de la Capitale dans la lutte contre le VIH.

Intervention de Mme NAGET.

Intervention de M. CARON THIBAUT sur le vœu relatif au dépistage du VIH-sida et des autres I.S.T. qu'il a déposé au Conseil de Paris.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 61 à l'ordre du jour :

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Intervention de Mme NAGET sur le vœu relatif au projet de fermetures des centres de santé de la Croix Rouge à Paris.

Réponse de Mme BOUX.

Intervention de Mme JACQUEMONT sur le vœu relatif aux soins palliatifs à Paris.

Réponse de Mme BOUX.

Mme BOUX présente le budget relevant de sa délégation :

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente le budget relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme LEVIEUX présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DSOL 124 et DSOL 161.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente le budget relevant de sa délégation :

Pas d'intervention.

Mme FILOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

Mme FILOCHE présente les projets de délibération relatifs à la délégation de M. ROMERO-MICHEL.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés, 11 vœux non rattachés, et 1 amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 49.

-----

## **5e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 décembre 2023

### **Présents** :

Mmes Célia BLAUDEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Léa FILOCHE, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mélody TONOLLI, MM Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Pierre RABADAN et Patrick VIRY.

### **Excusé au sens du règlement intérieur** :

M. Eric LEJOINDRE.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Politique de la ville :

Présentation par Mme TONOLLI :

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti :

Présentation par M. BAUDRIER :

Intervention de M. MEUNIER.

Réponse de M. BAUDRIER.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques :

Présentation de Mme KOUASSI et M. GRÉGOIRE :

Intervention de M. MEUNIER.

Réponse M. GRÉGOIRE.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine :

Présentation par M. RABADAN :

Pas d'intervention.

Construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public :

Présentation M. CHEVANDIER :

Intervention de M. MEUNIER.

Réponse de M. CHEVANDIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 192 à l'ordre du jour :

Politique de la ville - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente le projet de délibération relatif à sa délégation :

Pas d'intervention.

Solidarités, de l'hébergement d'urgence et la protection des réfugiés, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Question de Mme KONÉ sur le projet de délibération DSOL 152 relatif à la convention de mise à disposition à Emmaüs Solidarité d'un bâtiment Ville pour la mise en œuvre du projet de la Maison des réfugié-e-s :

Réponse de Mme FILOCHE.

Innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et la résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération relatif à sa délégation :

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Questions de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 388 relatif à la participation de la Ville de Paris au capital du GIP la Foncière de la Ville de Paris et avenant à la convention constitutive du GIP, et sur le projet de délibération DLH 315 relatif à la réalisation, 77, rue de la Plaine (20e) d'un programme de construction de 78 logements dont 20 logements sociaux PLS et 58 logements intermédiaires par la RIVP - Subvention (168.713 euros).

Réponse de M. BAUDRIER.

Présentation par Mme GOMES des orientations de la Ville de Paris sur le projet de loi sur les meublés touristiques.

Services publics de proximité et des relations avec les arrondissements - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. MEUNIER sur le projet de délibération DGGP 23 relatif à la convention de co-financement avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT Est Ensemble pour la réalisation d'études sur le secteur Porte de Bagnolet-Gallieni, et sur le projet de délibération DU 128 relatif à la régularisation rétroactive de déclassement d'une parcelle 52 rue de Sévigné (Paris Centre).

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Question de Mme KONÉ sur le projet de délibération DU 6 relatif à la porte Brancion (15e) - Dalle Est - Décision de désaffectation et déclassement par anticipation - Promesse de bail à construction et convention de PUP avec la RIVP - Dépôt autorisations administratives :

Réponse de M. GRÉGOIRE et de M. LECLER, Directeur de l'Urbanisme.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'actualité sur la sortie du plastique à usage unique (plan héritage des Jeux Olympiques).

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente le projet de délibération relatif à sa délégation :

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 par M. CHEVANDIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public, complété par Mme Caroline HAAS, directrice de la Direction des constructions publiques et architecture (DCPA) et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la direction des constructions publiques et architecture (DCPA) :

Intervention de M. MEUNIER.

Réponse de M. CHEVANDIER.

Vœux et amendements :

3 amendements et 17 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 17 heures 35.

-----

## **6e COMMISSION**

Réunion du mardi 5 décembre 2023

### **Présents** :

Mmes Maya AKKARI, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

### **Excusées au sens du règlement intérieur** :

Mmes Hélène BIDARD et Sandra BOËLLE.

### **Absente** :

Mme Douchka MARKOVIC.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante :

Présentation par Mme LEMARDELEY :

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris :

Présentation de M. BLOCHE :

Intervention de Mme DAUVERGNE et de M. AQUA.

Réponse de M. BLOCHE.



Droits de l'enfant et protection de l'enfance :

Présentation de Mme VERSINI :

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse :

En l'absence de Mme BIDARD, présentation par M. BLOCHE :

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 62 à l'ordre du jour :

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DASCO 136 et DASCO 48 :

Question de Mme MAQUOI sur le projet de délibération DEVE 30 relatif à la subvention à la Régie personnalisée de l'Ecole du Breuil pour l'exercice 2024.

Réponse de M. BLOCHE.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure.

En l'absence de Mme BIDARD, M. BLOCHE présente tous les projets de délibération relatif à cette délégation :

Pas d'intervention

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 par M. CHEVANDIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public complété par M. Emmanuel MARTIN, Directeur adjoint des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Intervention de Mme LEMARDELEY.

Réponse de M. MARTIN.

Vœux et amendements :

6 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 48.

-----

**7e COMMISSION**

Réunion du mardi 5 décembre 2023

**Présents :**

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Geneviève GARRIGOS, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, MM. Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Jérémy REDLER, Hermanno SANCHES-RUIVO et Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement intérieur :**

Mmes Catherine DUMAS, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN et M. Sylvain RAIFAUD.

**Absents :**

Mme Antoinette GUHL et M. Antoine BEAUQUIER.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 02.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 par M. CHEVANDIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public, complété par Mme Caroline HAAS, Directrice de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA) et Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Intervention de Mme BADAT-KARAM.

Réponse de Mme HAAS et de M. CHEVANDIER.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Relations Internationales, Francophonie :

Présentation M. NGATCHA :

Intervention de Mme NIAKATÉ.

Réponse de M. NGATCHA.

Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques, Seine :

Présentation par M. RABADAN.

Pas d'intervention

Vie associative, participation citoyenne, débat public :

En l'absence de Mme TORANIAN, présentation par M. NGTACHA :

Intervention Mme NIAKATÉ.

Réponse de Mme ROTH, directrice de cabinet de Mme TORANIAN.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 33 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'étape sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques :

Pas d'intervention.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention

Sports de proximité - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente le projet de délibération relatif à sa délégation :

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure.

En l'absence de Mme TORANIAN, M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 4 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 38.

-----

## 8e COMMISSION

Réunion du lundi 4 décembre 2023

### Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Agnès EVREN, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT, Florentin LETISSIER et Christophe NAJDOVSKI.

### Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Léa VASA et M. François VAUGLIN.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 35.

M. GOVCIYAN prend la parole pour présenter le déroulement de cette séance de 8e Commission expérimentale, retransmise en direct sur paris.fr.

### Plan Arbre :

M. NAJDOVSKI intervient pour présenter le Plan Arbre.

Diffusion du diaporama du Plan Arbre par la DEVE.

Intervention de Mme BALDINI, de Mme SAGASPE et de M. FLORENTIN.

Réponse de M. NAJDOVSKI aux différentes interventions.

### Plan Climat :

M. LERT intervient pour présenter le Plan Climat.

Intervention de Mme SAGASPE, de Mme LELIÈVRE, de M. FLORENTIN, de M. BERTHAULT et de M. FÉRAUD.

Réponse de M. LERT aux différentes interventions.

### Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 45 à l'ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation ainsi que ceux de Mme VASA, relatifs aux canaux.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente le projet de délibération DEVE 82.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts – Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation :

Pas d'intervention.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation.

Question de Mme BALDINI sur le budget d'investissement relatif à la délégation de M. GUILLOU.

Réponse de M. GUILLOU.

### Vœux et amendements :

12 vœux rattachés, 2 vœux non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 16 heures 55.

**Listes des membres présents.****Mardi 12 décembre 2023 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

M. François-Marie DIDIER, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

**Absents :**

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

**Mardi 12 décembre 2023 - Après-midi**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Geneviève GARRIGOS, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anouch TORANIAN.

**Absents :**

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS.

**Mercredi 13 décembre 2023 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

**Absents :**

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

**Mercredi 13 décembre 2023 - Après-midi**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

**Absents :**

Mme Célia BLAUEL, M. Grégory CANAL, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

## Jeudi 14 décembre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

**Absents :**

M. Grégory CANAL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.



## Jeudi 14 décembre 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémie REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

**Absents :**

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Anessa LAHOUASSA.

**Vendredi 15 décembre 2023 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASSE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Claire BOUX, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

**Absents :**

M. Grégory CANAL, Mme Anessa LAHOUBASSA, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

**Vendredi 15 décembre 2023 - Après-midi**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Christophe GIRARD, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

**Absents :**

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI, M. Patrick VIRY.

## Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2024.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 678 332 163,00	0,00	2 080 376 176,90	1 649 972 677,00	0,00	1 649 972 677,00	0,00	1 649 972 677,00
900	Services généraux	143 944 799,00	0,00	189 303 716,00	151 796 447,00	0,00	151 796 447,00	0,00	151 796 447,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	30 371 664,00	0,00	25 678 496,00	22 394 000,00	0,00	22 394 000,00	0,00	22 394 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	88 080 900,00	0,00	200 340 881,00	93 787 089,00	0,00	93 787 089,00	0,00	93 787 089,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	260 798 100,00	0,00	303 629 342,00	193 064 434,00	0,00	193 064 434,00	0,00	193 064 434,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	62 330 000,00	0,00	87 125 813,00	67 925 000,00	0,00	67 925 000,00	0,00	67 925 000,00
904-4	RSA	400 000,00	0,00	700 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	749 573 500,00	0,00	985 620 515,90	819 225 774,00	0,00	819 225 774,00	0,00	819 225 774,00
906	Action économique	38 418 400,00	0,00	37 466 325,00	33 143 406,00	0,00	33 143 406,00	0,00	33 143 406,00
907	Environnement	96 247 100,00	0,00	134 980 166,00	109 036 527,00	0,00	109 036 527,00	0,00	109 036 527,00
908	Transports	208 167 700,00	0,00	115 530 923,00	159 100 000,00	0,00	159 100 000,00	0,00	159 100 000,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	812 402 249,00	0,00		762 600 339,00	0,00		0,00	762 600 339,00
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		400 000,00	0,00		0,00	400 000,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	472 969 737,00	0,00		539 105 339,00	0,00		0,00	539 105 339,00
925	Opérations patrimoniales	283 400 000,00			186 500 000,00	0,00		0,00	186 500 000,00
926	Transferts entre les sections	55 632 512,00			36 595 000,00	0,00		0,00	36 595 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>2 490 734 412,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 227 518 853,90</b>	<b>2 412 573 016,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 412 573 016,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 412 573 016,00</b>
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)</b>									<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>									<b>2 412 573 016,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP e

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>175 966 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 323 836,10</b>	<b>0,00</b>	<b>147 323 836,10</b>
900	Services généraux	848 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 200 000,00	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	7 451 600,00	0,00	5 972 000,00	0,00	5 972 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	58 663 300,00	0,00	33 305 859,10	0,00	33 305 859,10
904	Santé et action sociale (hors RSA)	7 770 900,00	0,00	5 174 097,00	0,00	5 174 097,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	79 119 000,00	0,00	72 818 207,00	0,00	72 818 207,00
906	Action économique	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
907	Environnement	3 913 000,00	0,00	2 518 722,00	0,00	2 518 722,00
908	Transports	17 000 000,00	0,00	26 614 951,00	0,00	26 614 951,00
909	Fonction en réserve					
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>1 768 975 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 911 676,90</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 911 676,90</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	110 000 000,00	0,00	110 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	835 196 482,00	0,00	1 186 103 598,90	0,00	1 186 103 598,90
925	Opérations patrimoniales	283 400 000,00		186 500 000,00	0,00	186 500 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	550 378 781,00		526 308 078,00	0,00	526 308 078,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>545 792 849,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 337 503,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 337 503,00</b>
951	Virement de la section de fonctionnement	384 592 849,00		81 917 503,00	0,00	81 917 503,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	161 200 000,00	0,00	170 420 000,00	0,00	170 420 000,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>2 490 734 412,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 412 573 016,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 412 573 016,00</b>
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)</b>						<b>0,00</b>
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)</b>						<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>2 412 573 016,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4.4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>691 301 786,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 394 000,00</b>	<b>93 787 089,00</b>	<b>193 064 434,00</b>	<b>67 925 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	329 823 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 589 000,00	0,00	1 000,00	13 144 089,00	23 536 700,00	3 805 762,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 697 450,00	0,00	16 900 000,00	8 655 000,00	44 469 000,00	13 528 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 626 950,00	0,00	1 739 000,00	3 815 000,00	11 808 600,00	3 973 385,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	109 883 047,00	0,00	2 954 000,00	67 973 000,00	112 150 134,00	46 617 853,00	480 000,00
26	Participations et créances rattachées	85 671 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 610 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	800 000,00	200 000,00	600 000,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>1 470 523 598,90</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>5 972 000,00</b>	<b>33 305 859,10</b>	<b>5 174 097,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	114 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 772 000,00	32 705 859,10	5 174 097,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 157 873 628,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4.4 RSA
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 229 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	800 000,00	200 000,00	600 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>819 225 714,00</b>	<b>33 143 406,00</b>	<b>109 036 527,00</b>	<b>159 100 000,00</b>		<b>2 189 478 016,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		400 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		329 823 916,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 200 000,00	1 805 000,00	6 340 000,00	2 315 000,00		84 756 551,00
204	Subventions d'équipement versées	240 269 267,00	11 954 676,00	4 900 000,00	50 250 000,00		393 623 393,00
21	Immobilisations corporelles	389 525 009,00	14 429 230,00	5 399 000,00	1 780 000,00		448 096 174,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
23	Immobilisations en cours	179 231 498,00	4 954 500,00	92 397 527,00	102 755 000,00		719 396 559,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		85 671 023,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		123 610 400,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00		3 600 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>72 818 207,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>2 518 722,00</b>	<b>26 614 951,00</b>		<b>1 617 847 435,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		170 420 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		114 000 000,00
13	Subventions d'investissement	71 216 207,00	0,00	2 518 722,00	22 714 951,00		140 103 836,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 157 873 628,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00		1 600 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	120 000,00	0,00	0,00		120 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		28 229 970,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00		5 500 000,00

## Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2024.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I				II		III = I + II	
93	Services ventilés	6 869 849 440,00	0,00	0,00	7 345 777 548,00	0,00	0,00	7 345 777 548,00	7 345 777 548,00
930	Services généraux	829 433 218,00	0,00	0,00	898 089 212,00	0,00	0,00	898 089 212,00	898 089 212,00
930-5	Gestion des fonds européens	438 900,00	0,00	0,00	462 391,00	0,00	0,00	462 391,00	462 391,00
931	Sécurité	444 870 790,00	0,00	0,00	467 038 726,00	0,00	0,00	467 038 726,00	467 038 726,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	772 342 798,00	0,00	0,00	835 102 339,00	0,00	0,00	835 102 339,00	835 102 339,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	602 208 354,00	0,00	0,00	711 221 980,00	0,00	0,00	711 221 980,00	711 221 980,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 859 421 522,00	0,00	0,00	1 955 259 702,00	0,00	0,00	1 955 259 702,00	1 955 259 702,00
934-3	APA	134 239 508,00	0,00	0,00	137 602 879,00	0,00	0,00	137 602 879,00	137 602 879,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	469 018 803,00	0,00	0,00	468 089 422,00	0,00	0,00	468 089 422,00	468 089 422,00
935	Aménagement des territoires et habitat	273 448 307,00	0,00	0,00	300 234 693,00	0,00	0,00	300 234 693,00	300 234 693,00
936	Action économique	56 377 888,00	0,00	0,00	73 725 042,00	0,00	0,00	73 725 042,00	73 725 042,00
937	Environnement	758 562 343,00	0,00	0,00	810 576 013,00	0,00	0,00	810 576 013,00	810 576 013,00
938	Transports	669 457 009,00	0,00	0,00	688 375 149,00	0,00	0,00	688 375 149,00	688 375 149,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 427 437 686,00	0,00		2 470 896 849,00	0,00		2 470 896 849,00	2 470 896 849,00
940	Impositions directes	1 366 360 762,00	0,00		1 456 526 494,00	0,00		1 456 526 494,00	1 456 526 494,00
941	Autres impôts et taxes	275 371 173,00	0,00		238 963 209,00	0,00		238 963 209,00	238 963 209,00
942	Dotations et participations	54 295 747,00	0,00		32 620 080,00	0,00		32 620 080,00	32 620 080,00
943	Opérations financières	177 886 636,00	0,00		213 000 195,00	0,00		213 000 195,00	213 000 195,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 108 587,00	0,00		3 478 793,00	0,00		3 478 793,00	3 478 793,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	550 378 781,00			526 308 078,00	0,00		526 308 078,00	526 308 078,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	384 592 849,00		0,00	81 917 503,00	0,00		81 917 503,00	81 917 503,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I				II		III = I + II	
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	384 592 849,00			81 917 503,00	0,00		81 917 503,00	81 917 503,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>9 681 879 975,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 898 591 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 898 591 900,00</b>	<b>9 898 591 900,00</b>
<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>									<b>9 898 591 900,00</b>

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 66 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires afférents.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET							III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II		III = I + II	
93	Services ventilés	2 545 614 746,00	0,00	2 667 424 517,07	0,00	2 667 424 517,07	
930	Services généraux	201 470 015,00	0,00	210 405 137,07	0,00	210 405 137,07	
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	1 282 500,00	0,00	1 282 500,00	
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	76 630 667,00	0,00	69 543 797,00	0,00	69 543 797,00	
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	96 234 408,00	0,00	123 072 720,00	0,00	123 072 720,00	
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	371 696 238,00	0,00	339 153 836,00	0,00	339 153 836,00	
934-3	APA	22 300 000,00	0,00	26 604 000,00	0,00	26 604 000,00	
934-4	RSA / Régularisations de RMI	263 590 010,00	0,00	265 690 000,00	0,00	265 690 000,00	
935	Aménagement des territoires et habitat	78 717 034,00	0,00	66 227 016,00	0,00	66 227 016,00	
936	Action économique	182 393 096,00	0,00	282 031 241,00	0,00	282 031 241,00	
937	Environnement	756 182 998,00	0,00	808 118 701,00	0,00	808 118 701,00	
938	Transports	492 615 690,00	0,00	472 795 560,00	0,00	472 795 560,00	
939	Fonction en réserve						
94	Services communs non ventilés	7 136 265 229,00	0,00	7 231 167 382,93	0,00	7 231 167 382,93	
940	Impositions directes	4 374 220 483,00	0,00	3 993 616 064,00	0,00	3 993 616 064,00	
941	Autres impôts et taxes	2 607 626 023,00	0,00	3 099 209 068,00	0,00	3 099 209 068,00	
942	Dotations et participations	69 063 541,00	0,00	78 785 429,00	0,00	78 785 429,00	
943	Opérations financières	28 822 670,00	0,00	24 981 821,93	0,00	24 981 821,93	
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
946	Transferts entre les sections (3)	55 632 512,00		36 595 000,00	0,00	36 595 000,00	
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>9 681 879 975,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 898 591 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 898 591 900,00</b>	
<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)</b>							<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>							<b>9 898 591 900,00</b>

(1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.  
 (3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.  
 (4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
<b>DEPENSES</b>		<b>2 842 677 583,00</b>	<b>462 391,00</b>	<b>467 038 726,00</b>	<b>635 102 339,00</b>	<b>711 221 980,00</b>	<b>1 956 259 702,00</b>	<b>137 602 879,00</b>	
011	Charges à caractère général	200 841 463,00	256,00	16 505 039,00	43 399 480,00	129 171 923,00	88 574 156,92	510 868,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	423 332 745,00	462 135,00	193 790 667,00	572 409 374,00	360 571 284,00	577 226 129,82	4 006 011,00	
014	Atténuations de produits	1 894 360 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	92 664 120,00	0,00	256 699 243,00	219 293 485,00	221 478 773,00	1 289 459 415,26	133 086 000,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 476 793,00	0,00	43 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	213 000 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>7 404 977 520,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>1 282 500,00</b>	<b>63 543 797,00</b>	<b>123 072 720,00</b>	<b>339 153 836,00</b>	<b>26 604 000,00</b>	
013	Atténuations de charges	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 246 359,04	0,00	0,00	14 249 248,32	50 790 302,31	73 100 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	3 222 275 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	3 981 607 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	69 332 195,00	2 500 000,00	1 282 500,00	54 167 322,75	7 432 385,00	218 751 836,00	22 604 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	185 234 563,03	0,00	20 000,00	1 137 226,93	64 650 032,69	47 302 000,00	4 000 000,00	
76	Produits financiers	24 981 821,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>468 089 422,00</b>	<b>300 234 633,00</b>	<b>73 725 042,00</b>	<b>610 576 013,00</b>	<b>686 375 149,00</b>		<b>3 290 366 319,00</b>
D11	Charges à caractère général	12 696 551,00	83 361 798,00	6 205 794,00	294 694 827,00	114 382 018,00		990 344 173,92
D12	Charges de personnel et frais assimilés	13 918 695,00	187 285 664,00	11 771 158,00	375 707 511,00	78 444 074,00		2 796 925 647,82
D14	Atténuations de produits	0,00	0,00	25 227 312,00	0,00	0,00		1 919 587 979,00
65	Autres charges de gestion courante	441 474 176,00	29 587 231,00	30 520 778,00	140 173 675,00	496 431 057,00		3 349 867 953,26
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 522 370,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		213 000 195,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00		15 118 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>265 690 009,00</b>	<b>66 227 016,00</b>	<b>282 031 241,00</b>	<b>806 118 701,00</b>	<b>472 795 560,60</b>		<b>3 861 396 300,00</b>
D13	Abédiuations de charges	0,00	0,00	0,00	295 513,60	0,00		4 598 513,60
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 185 143,17	60 453 706,00	35 247 605,08	430 657 060,00		682 932 423,92
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 222 275 126,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	210 227 312,00	672 550 389,00	0,00		5 012 975 165,00
74	Dotations et participations	11 500 000,00	778 000,00	0,00	1 560 000,00	735 000,00		390 613 236,75
75	Autres produits de gestion courante	7 600 000,00	61 260 872,83	11 350 223,00	96 462 193,32	41 403 500,00		822 620 610,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 961 821,93
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprise amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

### Annexe n° 3 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien des Européens.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je laisse donc aux deux membres du Conseil Parisien des Européens, que nous avons le plaisir d'accueillir ce matin, le soin de vous présenter un compte rendu de leurs travaux.

Est-ce vous qui commencez, Monsieur RAGGI ?

Eh bien, je donne la parole à M. Mickael RAGGI.

**M. Mickael RAGGI**. - Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonjour. Nous sommes heureux de vous rencontrer aujourd'hui afin de vous présenter les travaux du Conseil Parisien des Européens. Je suis Mickael RAGGI, représentant de l'Espagne, et je suis accompagné de Sharon HOBBY, représentante du Royaume-Uni.

Le Conseil Parisien des Européens est un conseil consultatif représentant l'ensemble des pays de l'Union européenne. Nous avons été saisis par différents adjoints à la Maire sur plusieurs sujets. Il vous a été remis, il y a quelques jours, notre rapport d'activité qui présente un large panorama d'initiatives et d'idées sur lesquelles nous avons travaillé. Aujourd'hui, nous allons vous présenter quelques-unes de nos propositions phare. Sharon va notamment vous présenter les cinq groupes de travail.

**Mme Sharon HOBBY**. - Parmi le large panorama, quelques propositions émanant des cinq groupes thématiques : citoyenneté, handicap et accessibilité, petite enfance, culture, auto-saisine écologie.

Mickael pour la présentation citoyenne.

**M. Mickael RAGGI**. - Merci, Sharon.

Le groupe de travail citoyenneté européenne s'est vu confier la mission de proposer des actions concrètes, afin de sensibiliser et encourager les ressortissants européens résidant à Paris à s'inscrire sur les listes électorales et à participer activement aux élections européennes de 2024.

Une des initiatives phare, sur laquelle nous nous sommes impliqués, est la conception d'un "flyer" de sensibilisation pour les élections européennes 2024 qui sera illustré par le caricaturiste Pascal BRESSON. Vous trouverez notamment une première ébauche de ce "flyer" dans notre rapport d'activité. Une fois finalisé, ce "flyer" pourra être diffusé via les différents canaux de communication de la Ville de Paris, y compris sur les sites Internet et les réseaux sociaux. Les déclinaisons locales du "flyer" avec les logos de chaque arrondissement pourront également être produits.

Par ailleurs, afin d'étendre la diffusion du "flyer" et le message de mobilisation, les membres du C.P.E. proposent également d'organiser des événements d'information dans des formats ludiques et engageants, notamment à travers des quiz, des conférences ou même des ciné-débats.

Une autre idée, qui nous vient cette fois-ci de Slovaquie et que la Ville de Paris pourrait adopter, consiste à organiser des ouvertures exceptionnelles dans plusieurs mairies d'arrondissement lors du dernier week-end avant la clôture des inscriptions sur les listes électorales. Ces événements offriraient un repas gratuit sur le thème européen, un peu comme ce qui est fait sur le modèle des soirées goulash en Slovaquie.

Cette initiative pourrait également être mise en place le jour des élections européennes, tout en respectant la réserve électorale et le cadre légal. L'objectif serait ainsi de créer un moment de convivialité rassemblant les Parisiens et autres Européens, tout en rendant l'inscription sur les listes électorales ou le vote comme une expérience mémorable et engageante.

Sharon va maintenant vous présenter les propositions du groupe de travail handicap et accessibilité.

**Mme Sharon HOBBY**. - Merci, Mickael.

Le groupe handicap et accessibilité a auditionné de nombreuses personnes en situation de handicap, quant aux difficultés majeures de se déplacer en métro. C'est dans ce contexte qu'est proposé le souhait de s'inspirer de la ville de Londres, une ville qui depuis 2016 a lancé un programme d'installation d'une centaine d'escalators et d'ascenseurs dans diverses stations du "tube". Un exemple pertinent, étant donné les mêmes caractéristiques des villes capitales très anciennes Paris et Londres, les premières à avoir un réseau métropolitain dans un sous-sol particulièrement encombré.

Mickael, tu peux prendre ?

**M. Mickael RAGGI**. - Merci beaucoup.

Une autre proposition, qui a été partagée par les différents acteurs que nous avons rencontrés, est l'importance de former et de sensibiliser les chauffeurs de bus aux différents handicaps, afin qu'ils puissent adapter leur conduite et mieux comprendre comment certains usagers vivent les transports en commun.

L'empathie et la sensibilisation font notamment partie des sujets importants pour le groupe petite enfance, dont Sharon va vous parler.

**Mme Sharon HOBBY.** - Dans le contexte inflationniste, le groupe de la petite enfance propose un programme pour 102 familles monoparentales aux conditions de ressources diversifiées et de genre, dont c'est le premier enfant, afin de sensibiliser dès le début de la parentalité au lien entre la santé physique et mentale, avec une alimentation saine, une activité sportive parents et enfants, un suivi psychologique et nutritionnel. Puis, suite à cette expérimentation, un projet d'offre de service municipal pourrait être mis en place.

Mickael, pour la culture.

**M. Mickael RAGGI.** - Le groupe de travail culture et patrimoine s'est interrogé sur la place des Européens dans la politique culturelle parisienne, en établissant un état des lieux afin de dresser des pistes d'évolution.

Sur la base d'échanges avec les différents acteurs, tels que le F.I.C.E.P. et l'E.U.N.I.C. qui sont des réseaux d'instituts culturels étrangers, le groupe de travail propose d'identifier des villes européennes, notamment parmi les villes partenaires de Paris, susceptibles de rejoindre un réseau de villes européennes de la culture, afin de mettre en place des actions communes.

Le C.P.E. est très favorable à un tel projet, car cela s'inscrit dans la volonté du C.P.E. présenté dans son vœu de 2022 de constituer un réseau européen des capitales et métropoles européennes, en particulier sur les questions de participation citoyenne des Européens. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'échanges de bonnes pratiques culturelles, l'organisation d'événements culturels communs, comme il y a eu lieu entre Paris et Rome récemment.

L'E.U.N.I.C. et le F.I.C.E.P. semblent également favorables à la création d'un tel réseau car cela permettrait de mettre en commun des projets d'autres instituts culturels dans d'autres capitales. L'établissement d'un tel réseau permettrait aussi de coordonner des événements culturels simultanés, comme l'idée d'un festival du cinéma européen.

Enfin, concernant son groupe de travail d'auto-saisine, le C.P.E. a décidé de se concentrer sur la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris que Sharon va vous présenter.

**Mme Sharon HOBBY.** - Dans le cadre de la transition énergétique, le groupe d'auto-saisine s'est centré sur deux aspects : l'eau et l'énergie.

Le groupe d'auto-saisine propose une exploration du potentiel de l'utilisation de panneaux solaires souples pouvant se plaquer sur les vitres des fenêtres sans contrainte à l'esthétique des séquences urbaines. Ce projet se limite à quelques bâtiments parisiens, sachant que ce procédé est en cours dans l'université de Roskilde au Danemark.

Dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques et de pénuries d'eau, le groupe d'auto-saisine propose des campagnes de communication comme en Italie, des vidéos très courtes des petits gestes du quotidien, ainsi qu'une campagne ludique sur les déchets sortis des eaux de la Seine ou des canaux avec des indications de tonnage, afin de faire des comparaisons d'une opération de nettoyage à l'autre.

Mickael ?

**M. Mickael RAGGI.** - Notre présentation touche à sa fin. Nous vous remercions pour votre écoute et votre temps.

**Mme Sharon HOBBY.** - Nos remerciements à M. Arnaud NGATCHA qui va prochainement vous présenter un vœu issu des travaux du groupe d'auto-saisine écologie. Nos remerciements à l'organisation interne du C.P.E., Anisha, André, Nina, et merci pour tous les bons soins de nos élus d'arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Un salut amical à Hermano SANCHES RUIVO qui s'est beaucoup investi dans le Conseil Parisien des Européens.

## Annexe n° 4 concernant la question écrite n° 35.

Événements autorisés par la DAE du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023

Etat au 6 décembre 2023

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/0523	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	20	01/01/2020	30/06/2020	- €
2020/0106	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	04/01/2020	05/01/2020	2 302,40 €
2020/0190	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/01/2020	05/01/2020	1 100,00 €
2020/0296	2020	COMMERCE ; SANTE ; SOLIDARITES	06	05/01/2020	27/12/2020	- €
2023/0014	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	12/02/2023	11/03/2023	711 309,00 €
2020/0104	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	09/01/2020	09/01/2020	1 040,00 €
2020/0101	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	11/01/2020	12/01/2020	1 853,28 €
2020/0107	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	11/01/2020	12/01/2020	2 910,80 €
2020/0195	2020	VENTE AU DEBALLAGE	11	16/01/2020	16/01/2020	473,20 €
2020/0102	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	18/01/2020	19/01/2020	1 356,00 €
2020/0120	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	18/01/2020	19/01/2020	2 323,70 €
2020/0169	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	23/01/2020	25/01/2020	2 282,40 €
2020/0141	2020	VENTE AU DEBALLAGE	18	24/01/2020	26/01/2020	1 689,12 €
2020/0704	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	24/01/2020	24/01/2020	71,40 €
2020/0103	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	25/01/2020	26/01/2020	2 289,90 €
2020/0212	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	25/01/2020	25/01/2020	1 185,00 €
2020/0168	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	26/01/2020	26/01/2020	1 100,00 €
2020/0696	2020	COMMERCE	15	29/01/2020	01/02/2020	715,20 €
2020/0176	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	01/02/2020	02/02/2020	6 021,00 €
2020/0301	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	02/02/2020	02/02/2020	1 100,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/0161	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	06/02/2020	06/02/2020	1 040,00 €
2021/0087	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	06/02/2020	07/02/2020	1 404,00 €
2020/0157	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	08/02/2020	09/02/2020	2 106,00 €
2020/0186	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	08/02/2020	08/02/2020	1 664,00 €
2020/0191	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/02/2020	09/02/2020	340,20 €
2020/0236	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	09/02/2020	09/02/2020	1 632,00 €
2020/0238	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	09/02/2020	10/02/2020	2 739,80 €
2022/0033	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	04/02/2022	13/03/2022	698 668,00 €
2020/0158	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	15/02/2020	16/02/2020	2 375,28 €
2020/0240	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	15/02/2020	16/02/2020	3 556,00 €
2020/0498	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	15/02/2020	15/02/2020	- €
2020/0593	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	15/02/2020	16/02/2020	2 298,00 €
2020/0798	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	18/02/2020	23/02/2020	122,10 €
2020/0294	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	22/02/2020	23/02/2020	3 520,53 €
2020/0160	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	23/02/2020	23/02/2020	849,00 €
2020/0192	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	23/02/2020	23/02/2020	1 698,00 €
2020/0179	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	04	24/02/2020	10/03/2020	36 603,60 €
2020/0302	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	27/02/2020	01/03/2020	4 266,00 €
2020/0251	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	29/02/2020	01/03/2020	1 356,00 €
2020/0330	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	29/02/2020	29/02/2020	350,80 €
2020/0332	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	29/02/2020	29/02/2020	1 264,00 €
2020/0374	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	01/03/2020	01/03/2020	982,00 €
2020/0487	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	01/03/2020	01/03/2020	1 415,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/0162	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	05/03/2020	05/03/2020	1 040,00 €
2020/0198	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	07/03/2020	08/03/2020	2 260,00 €
2020/0328	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	07/03/2020	07/03/2020	1 832,00 €
2020/0368	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	07/03/2020	07/03/2020	476,00 €
2020/0318	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	08/03/2020	08/03/2020	378,00 €
2020/0525	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	08/03/2020	08/03/2020	- €
2020/0413	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	11/03/2020	12/03/2020	2 696,20 €
2020/0594	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	11/03/2020	14/03/2020	894,00 €
2020/0199	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	14/03/2020	15/03/2020	2 034,00 €
2020/0241	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	07	14/03/2020	14/03/2020	1 317,40 €
2020/0347	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	14/03/2020	14/03/2020	212,80 €
2020/0755	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	14/03/2020	15/03/2020	587,60 €
2020/0432	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	15/03/2020	16/03/2020	- €
2020/1373	2020	VENTE AU DEBALLAGE	05	21/03/2020	11/07/2020	- €
2020/1375	2020	VENTE AU DEBALLAGE	19	21/03/2020	21/03/2020	- €
2020/0325	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	22/03/2020	22/03/2020	- €
2020/1390	2020	VENTE AU DEBALLAGE	03	24/03/2020	14/04/2020	- €
2020/1391	2020	VENTE AU DEBALLAGE	19	24/03/2020	24/03/2020	- €
2020/1377	2020	VENTE AU DEBALLAGE	10	25/03/2020	15/04/2020	- €
2020/1378	2020	VENTE AU DEBALLAGE	11	25/03/2020	17/06/2020	- €
2020/1400	2020	VENTE AU DEBALLAGE	20	25/03/2020	15/04/2020	- €
2020/1401	2020	VENTE AU DEBALLAGE	01	25/03/2020	15/04/2020	- €
2020/1379	2020	VENTE AU DEBALLAGE	14	26/03/2020	16/07/2020	- €
2020/1394	2020	VENTE AU DEBALLAGE	14	26/03/2020	07/05/2020	- €
2020/1403	2020	VENTE AU DEBALLAGE	14	26/03/2020	07/05/2020	- €
2020/1404	2020	VENTE AU DEBALLAGE	20	26/03/2020	27/08/2020	- €
2020/0201	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	28/03/2020	29/03/2020	- €
2020/0608	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	28/03/2020	28/03/2020	- €
2020/1415	2020	VENTE AU DEBALLAGE	04	28/03/2020	30/05/2020	- €
2020/1413	2020	VENTE AU DEBALLAGE	10	28/03/2020	27/06/2020	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/0331	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	29/03/2020	29/03/2020	- €
2020/0364	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	29/03/2020	29/03/2020	- €
2020/0378	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	29/03/2020	29/03/2020	- €
2020/0441	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	29/03/2020	29/03/2020	- €
2020/0795	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	29/03/2020	29/03/2020	- €
2020/1406	2020	VENTE AU DEBALLAGE	12	31/03/2020	31/03/2020	- €
2020/1427	2020	VENTE AU DEBALLAGE	14	31/03/2020	14/04/2020	- €
2020/1405	2020	VENTE AU DEBALLAGE	15	01/04/2020	15/04/2020	- €
2020/1410	2020	VENTE AU DEBALLAGE	12	01/04/2020	06/05/2020	- €
2020/1416	2020	VENTE AU DEBALLAGE	11	02/04/2020	09/04/2020	- €
2020/1426	2020	VENTE AU DEBALLAGE	13	02/04/2020	09/04/2020	- €
2020/0202	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	04/04/2020	05/04/2020	- €
2020/0567	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	04/04/2020	04/04/2020	- €
2020/0706	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ GOURMAND	09	04/04/2020	05/04/2020	- €
2020/0595	2020	VENTE AU DEBALLAGE	06	08/04/2020	27/04/2020	- €
2020/1439	2020	VENTE AU DEBALLAGE	15	11/04/2020	09/05/2020	- €
2020/0337	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	13/04/2020	13/04/2020	- €
2020/0888	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	13/04/2020	13/04/2020	- €
2020/0349	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	18/04/2020	19/04/2020	- €
2020/0720	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	18/04/2020	18/04/2020	- €
2020/1469	2020	VENTE AU DEBALLAGE	19	18/04/2020	09/05/2020	- €
2020/0805	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	19/04/2020	19/04/2020	- €
2020/0653	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	21/04/2020	21/04/2020	- €
2020/1466	2020	VENTE AU DEBALLAGE	11	21/04/2020	05/05/2020	- €
2020/0639	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	24/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0358	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	25/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0381	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	25/04/2020	25/04/2020	- €
2020/0415	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	25/04/2020	25/04/2020	- €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/0369	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	12	26/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0382	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	26/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0569	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	26/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0673	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	26/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0794	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	26/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0806	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	26/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0936	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	26/04/2020	26/04/2020	- €
2020/0356	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	02/05/2020	03/05/2020	- €
2020/0745	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	02/05/2020	02/05/2020	- €
2020/0884	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	02/05/2020	02/05/2020	- €
2020/0681	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	03/05/2020	03/05/2020	- €
2020/0803	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	05/05/2020	05/05/2020	- €
2020/1511	2020	VENTE AU DEBALLAGE	09	05/05/2020	05/05/2020	- €
2020/1454	2020	VENTE AU DEBALLAGE	18	06/05/2020	06/05/2020	- €
2020/1465	2020	VENTE AU DEBALLAGE	20	06/05/2020	27/05/2020	- €
2020/0452	2020	VENTE AU DEBALLAGE	15	07/05/2020	08/05/2020	- €
2020/0682	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	07/05/2020	07/05/2020	- €
2020/0675	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	08/05/2020	10/05/2020	- €
2020/0889	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	08/05/2020	08/05/2020	- €
2020/0360	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	09/05/2020	10/05/2020	- €
2020/1009	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	09/05/2020	09/05/2020	- €
2020/0643	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	10/05/2020	10/05/2020	- €
2020/0683	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	10/05/2020	10/05/2020	- €
2020/0769	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	10/05/2020	10/05/2020	- €
2020/1518	2020	VENTE AU DEBALLAGE	13	11/05/2020	30/06/2020	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/1054	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MERCHE GOURMAND	15	14/05/2020	17/05/2020	- €
2020/0323	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	16/05/2020	16/05/2020	- €
2020/0458	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	16/05/2020	17/05/2020	- €
2020/0516	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	16/05/2020	16/05/2020	- €
2020/0780	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	16/05/2020	16/05/2020	- €
2020/0478	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	17/05/2020	17/05/2020	- €
2020/0960	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	17/05/2020	17/05/2020	- €
2020/0804	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	19/05/2020	19/05/2020	- €
2020/0861	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	21/05/2020	22/05/2020	- €
2020/0685	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	23/05/2020	23/05/2020	- €
2020/0887	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	23/05/2020	23/05/2020	- €
2020/1556	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MERCHE GOURMAND	12	23/05/2020	24/05/2020	- €
2020/1600	2020	VENTE AU DEBALLAGE	13	28/05/2020	25/06/2020	- €
2020/0677	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	30/05/2020	30/05/2020	- €
2020/0906	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	30/05/2020	31/05/2020	- €
2020/0687	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	31/05/2020	31/05/2020	- €
2020/1697	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	15	01/06/2020	31/08/2022	- €
2020/1572	2020	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALET, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	01	03/06/2020	08/06/2020	- €
2020/1027	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	04/06/2020	04/06/2020	- €
2020/0841	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	05/06/2020	06/06/2020	- €
2020/1178	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	06/06/2020	06/06/2020	- €
2020/1603	2020	VENTE AU DEBALLAGE	17	06/06/2020	07/06/2020	- €
2020/0863	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	07/06/2020	07/06/2020	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/1351	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	07/06/2020	07/06/2020	- €
2020/0824	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	12/06/2020	14/06/2020	- €
2020/1243	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	11	12/06/2020	13/06/2020	- €
2020/1442	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	13/06/2020	13/06/2020	- €
2020/1242	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	14/06/2020	14/06/2020	- €
2020/1362	2020	VENTE AU DEBALLAGE	15	18/06/2020	21/06/2020	- €
2020/0842	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	20/06/2020	21/06/2020	- €
2020/0950	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	20/06/2020	20/06/2020	- €
2020/1732	2020	VENTE AU DEBALLAGE	11	20/06/2020	21/06/2020	- €
2020/1646	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	11	22/06/2020	20/08/2020	- €
2020/0864	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	27/06/2020	28/06/2020	- €
2020/1361	2020	VENTE AU DEBALLAGE	05	27/06/2020	28/06/2020	- €
2020/1433	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	04/07/2020	04/07/2020	- €
2020/1673	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	04/07/2020	05/07/2020	- €
2020/1360	2020	VENTE AU DEBALLAGE	05	05/07/2020	05/07/2020	- €
2020/1498	2020	VENTE AU DEBALLAGE	15	05/07/2020	05/07/2020	- €
2020/1781	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/07/2020	05/07/2020	- €
2020/1448	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	10/07/2020	12/07/2020	- €
2020/1340	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	11/07/2020	12/07/2020	- €
2020/1370	2020	VENTE AU DEBALLAGE	05	11/07/2020	11/07/2020	- €
2020/2155	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	11/07/2020	12/07/2020	- €
2020/1212	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/07/2020	12/07/2020	- €
2020/1497	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/07/2020	12/07/2020	- €
2020/2017	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	12/07/2020	12/07/2020	- €
2020/2194	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	06	12/07/2020	12/07/2020	- €
2020/1611	2020	VENTE AU DEBALLAGE	15	15/07/2020	14/08/2020	- €
2020/1810	2020	COMMERCE	08	16/07/2020	27/07/2020	- €
2020/1384	2020	VENTE AU DEBALLAGE	11	18/07/2020	19/07/2020	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/1447	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	18/07/2020	19/07/2020	- €
2020/1506	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	18/07/2020	18/07/2020	- €
2020/2245	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	04	18/07/2020	30/09/2020	- €
2020/1995	2020	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	09	21/07/2020	24/07/2020	- €
2020/1445	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	25/07/2020	26/07/2020	- €
2020/1455	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	25/07/2020	26/07/2020	- €
2020/1717	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	25/07/2020	25/07/2020	- €
2020/1446	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	26/07/2020	27/07/2020	- €
2020/1434	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	01/08/2020	01/08/2020	- €
2020/1480	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	01/08/2020	02/08/2020	- €
2020/1488	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	01/08/2020	02/08/2020	- €
2020/1540	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	02/08/2020	02/08/2020	- €
2020/1481	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	03/08/2020	03/08/2020	- €
2020/1487	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	08/08/2020	09/08/2020	- €
2020/1532	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	08/08/2020	09/08/2020	- €
2020/1484	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/08/2020	09/08/2020	- €
2020/1494	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	15/08/2020	16/08/2020	- €
2020/1541	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	15/08/2020	16/08/2020	- €
2020/0279	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	14	15/08/2020	26/12/2020	85,08 €
2020/1382	2020	VENTE AU DEBALLAGE	13	22/08/2020	23/08/2020	- €
2020/1536	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	22/08/2020	22/08/2020	- €
2020/1507	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	23/08/2020	23/08/2020	- €
2020/1535	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	23/08/2020	23/08/2020	- €
2020/1383	2020	VENTE AU DEBALLAGE	20	29/08/2020	30/08/2020	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/1534	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	29/08/2020	30/08/2020	- €
2020/0424	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	30/08/2020	30/08/2020	- €
2022/0034	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	11/09/2022	10/10/2022	648 513,48 €
2020/1483	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	03/09/2020	03/09/2020	- €
2020/1371	2020	VENTE AU DEBALLAGE	05	05/09/2020	05/09/2020	- €
2020/1500	2020	VENTE AU DEBALLAGE	11	05/09/2020	06/09/2020	- €
2020/1533	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	05/09/2020	06/09/2020	- €
2020/1579	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	05/09/2020	05/09/2020	- €
2020/1698	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	05/09/2020	05/09/2020	- €
2020/2134	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	05/09/2020	05/09/2020	- €
2020/1630	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	06/09/2020	06/09/2020	- €
2020/1782	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	06/09/2020	06/09/2020	- €
2020/0352	2020	COMMERCE ; SPORT ; VENTE AU DEBALLAGE	08	07/09/2020	12/10/2020	6 172,95 €
2020/1685	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	08/09/2020	08/09/2020	- €
2020/2057	2020	VENTE AU DEBALLAGE	06	08/09/2020	14/09/2020	- €
2020/1501	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	12/09/2020	13/09/2020	- €
2020/1597	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/09/2020	12/09/2020	- €
2020/1617	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	12/09/2020	12/09/2020	- €
2020/1700	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	12/09/2020	13/09/2020	- €
2020/2469	2020	VENTE AU DEBALLAGE	04	12/09/2020	13/09/2020	- €
2020/0050	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	10/02/2020	04/03/2020	441 177,00 €
2020/0946	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/0974	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/1046	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/1493	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/1495	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	13/09/2020	13/09/2020	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/1568	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/1663	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/1775	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/1821	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/2230	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	13/09/2020	13/09/2020	- €
2020/0572	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	08	14/09/2020	20/09/2020	1 404,00 €
2020/2902	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	08	15/09/2020	30/09/2020	1 016,50 €
2020/1927	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	16/09/2020	20/09/2020	- €
2020/2348	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	18/09/2020	20/09/2020	7 458,75 €
2020/1205	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	19/09/2020	20/09/2020	1 404,00 €
2020/1412	2020	VENTE AU DEBALLAGE	20	19/09/2020	19/09/2020	227,50 €
2020/1486	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	19/09/2020	19/09/2020	- €
2020/1499	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	19/09/2020	20/09/2020	948,66 €
2020/1653	2020	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	14	19/09/2020	19/09/2020	- €
2020/1785	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	19/09/2020	19/09/2020	175,00 €
2020/1971	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	19/09/2020	19/09/2020	525,00 €
2020/2019	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	19/09/2020	20/09/2020	- €
2020/2644	2020	COMMERCE ; MODE	18	19/09/2020	19/09/2020	560,00 €
2020/2670	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	19/09/2020	20/09/2020	1 356,00 €
2020/2903	2020	VENTE AU DEBALLAGE	10	19/09/2020	19/09/2020	- €
2020/1298	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	20/09/2020	20/09/2020	- €
2020/1583	2020	VENTE AU DEBALLAGE	19	20/09/2020	20/09/2020	- €
2020/1783	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	20/09/2020	20/09/2020	1 632,00 €
2020/1786	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	20/09/2020	20/09/2020	283,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/1819	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	20/09/2020	20/09/2020	461,40 €
2020/2339	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	20/09/2020	20/09/2020	- €
2020/2451	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	20/09/2020	20/09/2020	- €
2020/1687	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	22/09/2020	22/09/2020	119,00 €
2020/2047	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	23/09/2020	24/09/2020	2 696,20 €
2020/1520	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	24/09/2020	25/09/2020	873,02 €
2020/1521	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	26/09/2020	27/09/2020	2 034,00 €
2020/1573	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	26/09/2020	26/09/2020	175,00 €
2020/1578	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	26/09/2020	26/09/2020	666,40 €
2020/1788	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	26/09/2020	26/09/2020	405,50 €
2020/2135	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	26/09/2020	27/09/2020	1 898,40 €
2020/2391	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	26/09/2020	26/09/2020	833,00 €
2020/2411	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	26/09/2020	26/09/2020	- €
2023/0008	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	08	08/01/2023	26/01/2023	367 412,76 €
2020/2671	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	26/09/2020	27/09/2020	1 130,00 €
2020/2180	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	27/09/2020	27/09/2020	- €
2020/2219	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	27/09/2020	27/09/2020	1 282,80 €
2020/2472	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	27/09/2020	27/09/2020	- €
2021/0162	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	15/09/2021	08/10/2021	276 486,00 €
2020/2921	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	09	03/10/2020	04/10/2020	919,20 €
2020/2217	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	01	04/10/2020	03/10/2021	1 791,60 €
2020/2911	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	20	22/10/2020	20/12/2020	682,90 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/3163	2020	VENTE AU DEBALLAGE	03	03/11/2020	03/11/2020	- €
2020/3152	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	12	04/11/2020	04/11/2020	71,10 €
2020/3164	2020	VENTE AU DEBALLAGE	20	05/11/2020	05/11/2020	- €
2020/3165	2020	VENTE AU DEBALLAGE	14	05/11/2020	05/11/2020	- €
2020/3166	2020	VENTE AU DEBALLAGE	14	05/11/2020	05/11/2020	- €
2020/3004	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	21/11/2020	22/11/2020	3 217,20 €
2020/3189	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	06	27/11/2020	24/12/2020	288,06 €
2020/2867	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	28/11/2020	29/11/2020	406,80 €
2020/3005	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	28/11/2020	29/11/2020	2 102,32 €
2020/3183	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	08	30/11/2020	26/12/2020	800,00 €
2020/3184	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	16	30/11/2020	26/12/2020	293,10 €
2020/2729	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	01/12/2020	25/12/2020	260,34 €
2020/2710	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	01/12/2020	05/01/2021	1 960,16 €
2020/3106	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	01/12/2020	16/02/2021	- €
2020/3046	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	01	02/12/2020	23/12/2020	3 749,13 €
2020/2889	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	03/12/2020	06/12/2020	2 732,40 €
2020/3064	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	04/12/2020	05/12/2020	814,00 €
2020/2909	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	05/12/2020	05/12/2020	928,20 €
2020/3120	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	05/12/2020	06/12/2020	1 532,00 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/3180	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	05/12/2020	05/12/2020	- €
2020/3190	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	14	05/12/2020	06/12/2020	379,08 €
2020/3192	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	05/12/2020	06/12/2020	- €
2020/2356	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	06/12/2020	06/12/2020	889,23 €
2020/3206	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	16	07/12/2020	19/02/2021	2 534,50 €
2020/2578	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	06	09/12/2020	04/01/2021	4 107,00 €
2020/3121	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	11/12/2020	12/12/2020	1 297,80 €
2020/3225	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	04	11/12/2020	03/01/2021	100,00 €
2020/2620	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	12/12/2020	13/12/2020	2 164,00 €
2020/2817	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	12/12/2020	13/12/2020	2 457,00 €
2020/2922	2020	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	02	12/12/2020	17/01/2021	1 384,99 €
2020/3134	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	14	12/12/2020	12/12/2020	57,12 €
2020/2450	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/12/2020	13/12/2020	220,00 €
2020/2619	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	19/12/2020	19/12/2020	601,00 €
2020/2982	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	19/12/2020	20/12/2020	3 033,60 €
2020/3115	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL ; VIDE- GRENIERS	20	19/12/2020	19/12/2020	- €
2020/3122	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	19/12/2020	20/12/2020	1 130,00 €
2020/3182	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	17	21/12/2020	31/12/2020	264,24 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/3240	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	17	22/12/2020	24/12/2020	57,12 €
2020/3116	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	12	23/12/2020	25/12/2020	811,30 €
2020/3136	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	06	23/12/2020	03/01/2021	1 285,20 €
2020/3162	2020	VENTE AU DEBALLAGE	05	23/12/2020	23/12/2020	- €
2020/3175	2020	COMMERCE ; STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE	06	24/12/2020	24/12/2020	99,54 €
2020/3228	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	26/12/2020	27/12/2020	1 591,60 €
2021/0139	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	02/01/2021	03/01/2021	1 605,00 €
2021/0092	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	07/01/2021	07/01/2021	1 040,00 €
2021/0069	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	09/01/2021	10/01/2021	1 404,00 €
2021/0315	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	09/01/2021	09/01/2021	- €
2021/0101	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	10/01/2021	10/01/2021	378,00 €
2021/0317	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	12/01/2021	26/01/2021	- €
2021/0070	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	16/01/2021	17/01/2021	904,00 €
2021/0142	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	16/01/2021	17/01/2021	- €
2021/0140	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	21/01/2021	24/01/2021	4 266,00 €
2021/0068	2021	VENTE AU DEBALLAGE	20	23/01/2021	24/01/2021	904,00 €
2021/0129	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	23/01/2021	23/01/2021	309,40 €
2021/0374	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	05	23/01/2021	24/01/2021	- €
2021/0138	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	28/01/2021	30/01/2021	2 282,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/0082	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	30/01/2021	31/01/2021	904,00 €
2021/0141	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	31/01/2021	31/01/2021	1 100,00 €
2021/0145	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	06/02/2021	07/02/2021	3 447,00 €
2021/0520	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	06/02/2021	27/02/2021	- €
2021/0109	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	10/02/2021	13/02/2021	- €
2021/0586	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	11/02/2021	11/02/2021	- €
2021/0097	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	13/02/2021	14/02/2021	530,40 €
2021/0146	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	13/02/2021	13/02/2021	1 664,00 €
2021/0294	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	13/02/2021	14/02/2021	2 298,00 €
2021/0130	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	14/02/2021	14/02/2021	378,00 €
2021/0156	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	14/02/2021	15/02/2021	3 525,46 €
2021/0459	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	19/02/2021	20/02/2021	1 153,60 €
2021/0098	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	20/02/2021	21/02/2021	3 037,44 €
2021/0236	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	20/02/2021	21/02/2021	3 556,00 €
2021/0424	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	23/02/2021	27/04/2021	334,21 €
2021/0099	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	27/02/2021	28/02/2021	904,00 €
2021/0154	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	27/02/2021	27/02/2021	714,00 €
2021/0186	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	27/02/2021	28/02/2021	5 959,98 €
2021/0594	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	09	27/02/2021	28/02/2021	1 225,60 €
2021/0190	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	28/02/2021	28/02/2021	566,00 €
2021/0125	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	04/03/2021	04/03/2021	1 040,00 €
2021/0237	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	04/03/2021	07/03/2021	7 015,20 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/0127	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	06/03/2021	07/03/2021	4 068,00 €
2021/0331	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	14	06/03/2021	18/12/2021	355,56 €
2021/0493	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	07/03/2021	07/03/2021	660,00 €
2021/0126	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	13/03/2021	14/03/2021	2 164,00 €
2021/0295	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	09	13/03/2021	14/03/2021	919,20 €
2021/0623	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	13/03/2021	14/03/2021	2 813,20 €
2021/0643	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	07	13/03/2021	13/03/2021	1 317,40 €
2021/0346	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	13/03/2021	14/03/2021	587,60 €
2021/0189	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	14/03/2021	14/03/2021	378,00 €
2021/0296	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	27/03/2021	28/03/2021	1 817,04 €
2021/0227	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	01/04/2021	01/04/2021	1 040,00 €
2021/0341	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	02/04/2021	05/04/2021	6 021,00 €
2021/0226	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	03/04/2021	04/04/2021	1 404,00 €
2021/1003	2021	VENTE AU DEBALLAGE	06	03/05/2021	30/05/2021	484,60 €
2021/1209	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	03/05/2021	01/07/2021	1 133,38 €
2021/1110	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	04/05/2021	20/07/2021	95,20 €
2021/0658	2021	VENTE AU DEBALLAGE	12	08/05/2021	08/05/2021	71,40 €
2021/0530	2021	VENTE AU DEBALLAGE	08	21/05/2021	13/06/2021	4 577,40 €
2021/0687	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	14	22/05/2021	20/07/2021	53,56 €
2021/1002	2021	VENTE AU DEBALLAGE	12	22/05/2021	23/05/2021	1 582,00 €
2021/0611	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	29/05/2021	30/05/2021	3 369,60 €
2021/0947	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	29/05/2021	30/05/2021	652,00 €
2021/0716	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	30/05/2021	30/05/2021	91,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/0657	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	17	02/06/2021	15/09/2021	423,96 €
2021/0673	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	04/06/2021	06/06/2021	4 482,00 €
2021/1048	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	11	04/06/2021	05/06/2021	281,70 €
2021/0489	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	05/06/2021	06/06/2021	904,00 €
2021/0755	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	05/06/2021	05/06/2021	81,32 €
2021/0545	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	05/06/2021	05/06/2021	- €
2021/1066	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	05/06/2021	06/06/2021	542,40 €
2021/1091	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	05/06/2021	05/06/2021	- €
2021/1317	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	05/06/2021	05/06/2021	- €
2021/0744	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	06/06/2021	06/06/2021	1 282,80 €
2021/0876	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	08/06/2021	02/07/2021	- €
2021/0745	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	11/06/2021	13/06/2021	4 780,80 €
2021/0776	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	11/06/2021	12/06/2021	610,50 €
2021/0833	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	11/06/2021	13/06/2021	- €
2021/1067	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	11/06/2021	12/06/2021	865,20 €
2021/0635	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	12/06/2021	12/06/2021	476,00 €
2021/0720	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	12/06/2021	12/06/2021	1 664,00 €
2021/0892	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	12/06/2021	12/06/2021	1 016,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/0910	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	12/06/2021	12/06/2021	119,00 €
2021/1124	2021	VENTE AU DEBALLAGE	20	12/06/2021	12/06/2021	157,50 €
2021/0631	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	13/06/2021	13/06/2021	528,20 €
2021/0634	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	13/06/2021	13/06/2021	378,00 €
2021/0746	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	13/06/2021	13/06/2021	1 760,00 €
2021/0780	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	13/06/2021	13/06/2021	2 130,46 €
2021/0855	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/06/2021	13/06/2021	169,80 €
2021/0871	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	13/06/2021	13/06/2021	- €
2021/1264	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/06/2021	13/06/2021	- €
2021/1296	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	13/06/2021	13/06/2021	- €
2021/1431	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	13/06/2021	13/06/2021	- €
2021/1322	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	08	14/06/2021	08/08/2021	2 892,72 €
2021/0850	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	06	15/06/2021	28/06/2021	2 061,78 €
2021/0932	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	18/06/2021	20/06/2021	3 751,20 €
2021/0381	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	19/06/2021	19/06/2021	1 560,00 €
2021/0492	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	19/06/2021	20/06/2021	678,00 €
2021/0542	2021	VENTE AU DEBALLAGE	09	19/06/2021	20/06/2021	1 755,00 €
2021/0711	2021	VENTE AU DEBALLAGE	16	19/06/2021	19/06/2021	214,20 €
2021/0878	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	19/06/2021	19/06/2021	- €
2021/0984	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	19/06/2021	19/06/2021	525,00 €
2021/1068	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	19/06/2021	20/06/2021	1 532,00 €
2021/1113	2021	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	19/06/2021	19/06/2021	47,60 €
2021/0759	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	19/06/2021	19/06/2021	- €
2021/0796	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	20/06/2021	20/06/2021	566,00 €
2021/0856	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	20/06/2021	20/06/2021	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1188	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	20/06/2021	20/06/2021	660,00 €
2021/1591	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	20/06/2021	20/06/2021	622,60 €
2021/1000	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	23/06/2021	26/06/2021	1 048,96 €
2021/1130	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	25/06/2021	27/06/2021	2 732,40 €
2021/0505	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	26/06/2021	27/06/2021	904,00 €
2021/0640	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	26/06/2021	26/06/2021	1 469,00 €
2021/0831	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	26/06/2021	26/06/2021	595,00 €
2021/0930	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	26/06/2021	27/06/2021	3 033,60 €
2021/0783	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	26/06/2021	27/06/2021	840,24 €
2021/1181	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	26/06/2021	26/06/2021	- €
2021/1351	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	26/06/2021	26/06/2021	- €
2021/1527	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	26/06/2021	26/06/2021	833,00 €
2021/1529	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	05	26/06/2021	26/06/2021	988,00 €
2021/0865	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	27/06/2021	27/06/2021	660,00 €
2021/0897	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	17	27/06/2021	25/07/2021	35,38 €
2021/0938	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	27/06/2021	27/06/2021	- €
2021/0638	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	27/06/2021	27/06/2021	113,20 €
2021/1302	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	27/06/2021	27/06/2021	- €
2021/0719	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	27/06/2021	27/06/2021	1 124,50 €
2021/1051	2021	COMMERCE ; MODE	16	28/06/2021	09/07/2021	30 564,00 €
2021/0563	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	01/07/2021	01/07/2021	1 040,00 €
2021/0900	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	01/07/2021	04/07/2021	- €
2021/1116	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	02/07/2021	04/07/2021	4 780,80 €
2021/0567	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	03/07/2021	04/07/2021	828,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/0912	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	03/07/2021	03/07/2021	262,50 €
2021/0913	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	03/07/2021	03/07/2021	342,70 €
2021/1206	2021	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	03/07/2021	03/07/2021	285,60 €
2020/0062	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	08	07/01/2020	22/01/2020	255 129,84 €
2021/1319	2021	VENTE AU DEBALLAGE	20	03/07/2021	03/07/2021	- €
2021/0778	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	04/07/2021	04/07/2021	- €
2021/0914	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	04/07/2021	04/07/2021	1 760,00 €
2021/0646	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	04/07/2021	04/07/2021	566,00 €
2021/1533	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	04/07/2021	04/07/2021	385,00 €
2021/1590	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	04/07/2021	04/07/2021	- €
2021/0911	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	06/07/2021	06/07/2021	119,00 €
2021/1167	2021	VENTE AU DEBALLAGE	11	08/07/2021	08/07/2021	473,20 €
2021/1054	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	09/07/2021	11/07/2021	1 117,80 €
2021/0568	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	10/07/2021	11/07/2021	1 404,00 €
2021/1293	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	10/07/2021	11/07/2021	1 898,40 €
2021/1457	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	10/07/2021	10/07/2021	714,00 €
2021/0921	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	11/07/2021	11/07/2021	1 428,00 €
2021/0948	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	11/07/2021	11/07/2021	385,74 €
2021/1060	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	11/07/2021	11/07/2021	378,00 €
2021/1420	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	11/07/2021	11/07/2021	1 695,00 €
2021/0569	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	17/07/2021	18/07/2021	904,00 €
2021/0985	2021	VENTE AU DEBALLAGE	12	17/07/2021	17/07/2021	1 501,00 €
2021/1062	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	17/07/2021	17/07/2021	1 106,00 €
2021/1026	2021	COMMERCE ; MODE	19	17/07/2021	17/07/2021	- €
2021/0570	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	18/07/2021	18/07/2021	566,00 €
2021/1292	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	18/07/2021	18/07/2021	1 126,40 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1822	2021	COMMERCE ; PUBLICITE	13	21/07/2021	21/07/2021	74,34 €
2021/1200	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	24/07/2021	25/07/2021	3 484,92 €
2021/0680	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	25/07/2021	25/07/2021	3 520,00 €
2021/0944	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	25/07/2021	25/07/2021	566,00 €
2021/1061	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	25/07/2021	25/07/2021	707,50 €
2021/1526	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	25/07/2021	25/07/2021	1 132,00 €
2021/0919	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	31/07/2021	31/07/2021	1 332,80 €
2021/1087	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	31/07/2021	01/08/2021	3 581,42 €
2021/1199	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	31/07/2021	01/08/2021	2 522,16 €
2021/1803	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	01/08/2021	01/08/2021	660,00 €
2021/1487	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	06/08/2021	08/08/2021	3 137,40 €
2021/1249	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	08/08/2021	08/08/2021	346,40 €
2021/1877	2021	VENTE AU DEBALLAGE	08	09/08/2021	20/09/2021	- €
2021/1488	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	13/08/2021	15/08/2021	1 117,80 €
2021/1294	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	15/08/2021	15/08/2021	566,00 €
2021/1350	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	15/08/2021	15/08/2021	378,00 €
2021/1808	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	21/08/2021	21/08/2021	1 664,00 €
2021/1088	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	28/08/2021	29/08/2021	2 343,96 €
2021/2060	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	28/08/2021	29/08/2021	1 446,40 €
2021/0327	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	29/08/2021	29/08/2021	1 415,00 €
2021/1106	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	29/08/2021	29/08/2021	2 200,00 €
2021/1142	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	02/09/2021	02/09/2021	1 040,00 €
2021/0629	2021	VENTE AU DEBALLAGE	07	04/09/2021	13/09/2021	6 379,00 €
2021/1141	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	04/09/2021	05/09/2021	904,00 €
2021/1212	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	04/09/2021	04/09/2021	1 469,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1815	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	04/09/2021	04/09/2021	437,50 €
2021/1828	2021	COMMERCE	03	04/09/2021	04/09/2021	141,75 €
2021/2128	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	04/09/2021	05/09/2021	3 033,60 €
2021/1400	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	05/09/2021	05/09/2021	946,00 €
2021/2067	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/09/2021	05/09/2021	660,00 €
2021/2132	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	07/09/2021	07/09/2021	119,00 €
2021/0668	2021	VENTE AU DEBALLAGE	06	09/09/2021	26/09/2021	8 119,92 €
2021/2150	2021	VENTE AU DEBALLAGE	11	09/09/2021	09/09/2021	473,20 €
2021/1276	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	11/09/2021	12/09/2021	904,00 €
2021/1538	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	11/09/2021	11/09/2021	523,60 €
2021/1673	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	11/09/2021	11/09/2021	- €
2021/1902	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	11/09/2021	11/09/2021	832,50 €
2021/2175	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	11/09/2021	12/09/2021	6 662,16 €
2021/2347	2021	VENTE AU DEBALLAGE	04	11/09/2021	12/09/2021	813,60 €
2021/1489	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	12/09/2021	12/09/2021	792,40 €
2021/1539	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	12/09/2021	12/09/2021	378,00 €
2021/1696	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	12/09/2021	12/09/2021	226,40 €
2021/1936	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	12/09/2021	12/09/2021	1 100,00 €
2022/0041	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	08	12/01/2022	25/01/2022	253 735,50 €
2021/0734	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	08	17/09/2021	04/10/2021	1 149,12 €
2021/2268	2021	VENTE AU DEBALLAGE	16	17/09/2021	19/09/2021	3 979,20 €
2021/0920	2021	FETE DE QUARTIER	14	18/09/2021	18/09/2021	- €
2021/1275	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	18/09/2021	19/09/2021	652,00 €
2021/1419	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	18/09/2021	18/09/2021	- €
2021/1593	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	18/09/2021	19/09/2021	775,20 €
2021/1713	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	18/09/2021	18/09/2021	- €
2021/1733	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	18/09/2021	19/09/2021	- €
2021/1873	2021	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE	02	18/09/2021	18/09/2021	1 130,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1962	2021	VENTE AU DEBALLAGE	12	18/09/2021	18/09/2021	- €
2021/2348	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	18/09/2021	18/09/2021	490,00 €
2021/2454	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	18/09/2021	19/09/2021	1 532,00 €
2021/1382	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	19/09/2021	19/09/2021	- €
2021/1411	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	19/09/2021	19/09/2021	- €
2021/1691	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	19/09/2021	19/09/2021	- €
2021/1781	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	19/09/2021	19/09/2021	1 760,00 €
2021/1817	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	19/09/2021	19/09/2021	566,00 €
2021/1878	2021	VENTE AU DEBALLAGE	11	19/09/2021	19/09/2021	- €
2021/2050	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	19/09/2021	19/09/2021	726,60 €
2021/2209	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	19/09/2021	19/09/2021	- €
2021/2280	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	19/09/2021	19/09/2021	- €
2021/0003	2021	VENTE AU DEBALLAGE	06	20/09/2021	25/10/2021	91 344,41 €
2021/1274	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	22/09/2021	23/09/2021	814,00 €
2021/2540	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	24/09/2021	27/09/2021	- €
2021/1216	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	25/09/2021	25/09/2021	175,00 €
2021/1219	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	25/09/2021	25/09/2021	206,50 €
2021/1273	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	25/09/2021	26/09/2021	904,00 €
2021/1671	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	25/09/2021	25/09/2021	1 071,00 €
2021/1889	2021	VENTE AU DEBALLAGE	18	25/09/2021	25/09/2021	666,40 €
2021/2044	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	25/09/2021	25/09/2021	- €
2021/2055	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	25/09/2021	25/09/2021	- €
2021/2180	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	25/09/2021	25/09/2021	- €
2021/2208	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	25/09/2021	25/09/2021	87,50 €
2021/2246	2021	VENTE AU DEBALLAGE	10	25/09/2021	26/09/2021	- €
2021/2349	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	25/09/2021	26/09/2021	2 457,00 €
2021/2354	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	25/09/2021	26/09/2021	1 717,60 €
2021/2455	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	25/09/2021	26/09/2021	1 130,00 €
2021/2542	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	25/09/2021	25/09/2021	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1218	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	26/09/2021	26/09/2021	424,50 €
2021/1272	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	26/09/2021	26/09/2021	566,00 €
2021/1540	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	26/09/2021	26/09/2021	707,50 €
2021/1948	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	26/09/2021	26/09/2021	- €
2021/1950	2021	VENTE AU DEBALLAGE	20	26/09/2021	26/09/2021	1 428,00 €
2021/1975	2021	VENTE AU DEBALLAGE	10	26/09/2021	26/09/2021	- €
2021/2071	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	26/09/2021	26/09/2021	- €
2021/2282	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	26/09/2021	26/09/2021	990,50 €
2021/2350	2021	VENTE AU DEBALLAGE	16	26/09/2021	26/09/2021	1 282,80 €
2021/2356	2021	VENTE AU DEBALLAGE	01	26/09/2021	26/09/2021	847,50 €
2021/2438	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	26/09/2021	26/09/2021	356,58 €
2021/2459	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	26/09/2021	26/09/2021	1 698,00 €
2023/1802	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	01	11/06/2023	24/06/2023	183 987,42 €
2022/1067	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	20/06/2022	13/07/2022	144 261,15 €
2023/0015	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	07	12/09/2023	04/10/2023	93 761,60 €
2021/2901	2021	SANTE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	01/10/2021	01/10/2021	- €
2021/0955	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	02/10/2021	02/10/2021	- €
2021/1913	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	02/10/2021	02/10/2021	961,50 €
2021/1991	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	02/10/2021	02/10/2021	- €
2021/2018	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	02/10/2021	02/10/2021	476,00 €
2021/2142	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	02/10/2021	02/10/2021	- €
2021/1466	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	12	27/09/2021	29/09/2021	49 050,00 €
2021/2568	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	09	02/10/2021	03/10/2021	919,20 €
2021/2761	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	12	02/10/2021	03/10/2021	48,90 €
2021/1384	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	03/10/2021	04/10/2021	1 404,00 €
2021/1995	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	03/10/2021	03/10/2021	- €
2021/2043	2021	VENTE AU DEBALLAGE	18	03/10/2021	12/10/2021	24 204,56 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/2181	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	03/10/2021	03/10/2021	- €
2021/2238	2021	VENTE AU DEBALLAGE	11	03/10/2021	03/10/2021	- €
2021/2385	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	03/10/2021	03/10/2021	- €
2021/2592	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	03/10/2021	03/10/2021	220,00 €
2021/2714	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	03/10/2021	03/10/2021	283,00 €
2021/2730	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	03/10/2021	03/10/2021	1 015,10 €
2023/3679	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	07	30/09/2023	02/10/2023	27 539,10 €
2021/2131	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	05/10/2021	05/10/2021	119,00 €
2021/1390	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	07/10/2021	07/10/2021	1 040,00 €
2021/1849	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	07/10/2021	10/10/2021	4 598,58 €
2021/2428	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	08/10/2021	10/10/2021	13 266,72 €
2021/2526	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	08/10/2021	08/10/2021	26,25 €
2021/2702	2021	VENTE AU DEBALLAGE	18	08/10/2021	08/10/2021	95,20 €
2021/1220	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/10/2021	09/10/2021	714,00 €
2021/1391	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	09/10/2021	10/10/2021	904,00 €
2021/2319	2021	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	18	09/10/2021	09/10/2021	- €
2021/2412	2021	VENTE AU DEBALLAGE	16	09/10/2021	09/10/2021	856,80 €
2021/2439	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/10/2021	09/10/2021	- €
2021/1949	2021	VENTE AU DEBALLAGE	20	10/10/2021	10/10/2021	1 078,00 €
2021/2020	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	10/10/2021	10/10/2021	378,00 €
2021/2226	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	10/10/2021	10/10/2021	- €
2021/2239	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	10/10/2021	10/10/2021	141,50 €
2021/2300	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	10/10/2021	10/10/2021	650,40 €
2021/2368	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	10/10/2021	10/10/2021	- €
2021/2399	2021	VENTE AU DEBALLAGE	18	10/10/2021	10/10/2021	385,74 €
2021/2405	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	10/10/2021	10/10/2021	- €
2021/2447	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	10/10/2021	10/10/2021	- €
2021/2476	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	10/10/2021	10/10/2021	- €
2021/2660	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	01	10/10/2021	09/10/2022	2 448,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1765	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	10/10/2021	10/10/2021	- €
2021/2156	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	20	10/10/2021	10/10/2021	850,50 €
2021/0210	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	12/10/2021	02/11/2021	214 413,60 €
2021/2546	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	09	12/10/2021	16/10/2021	230,85 €
2021/3010	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	01	13/10/2021	13/10/2021	54,45 €
2021/3011	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	01	13/10/2021	13/10/2021	32,67 €
2021/3024	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	01	13/10/2021	13/10/2021	54,45 €
2021/2661	2021	VENTE AU DEBALLAGE	11	14/10/2021	14/10/2021	946,40 €
2021/2986	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	03	14/10/2021	14/10/2021	290,40 €
2021/2514	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	15/10/2021	17/10/2021	4 482,00 €
2021/1221	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	16/10/2021	16/10/2021	262,50 €
2021/1574	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	16/10/2021	16/10/2021	- €
2021/1964	2021	VENTE AU DEBALLAGE	13	16/10/2021	17/10/2021	1 488,24 €
2021/2130	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	16/10/2021	16/10/2021	119,00 €
2021/2021	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	17/10/2021	17/10/2021	330,00 €
2021/2143	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	17/10/2021	17/10/2021	622,00 €
2021/2377	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	17/10/2021	17/10/2021	958,80 €
2021/2525	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	17/10/2021	17/10/2021	1 124,50 €
2021/2545	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	17/10/2021	17/10/2021	- €
2021/2669	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	17/10/2021	17/10/2021	1 648,50 €
2021/2844	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	17/10/2021	17/10/2021	- €
2021/2415	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	18/10/2021	19/10/2021	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/2121	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	15	20/10/2021	23/10/2021	841,85 €
2021/2547	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	20	21/10/2021	02/11/2021	1 331,00 €
2021/1912	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	23/10/2021	23/10/2021	212,80 €
2021/1965	2021	VENTE AU DEBALLAGE	11	23/10/2021	24/10/2021	4 949,40 €
2021/2670	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	23/10/2021	24/10/2021	1 717,60 €
2021/2830	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	23/10/2021	23/10/2021	1 114,75 €
2021/2862	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	23/10/2021	23/10/2021	357,24 €
2021/2028	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	24/10/2021	24/10/2021	378,00 €
2021/2278	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	24/10/2021	24/10/2021	566,00 €
2021/2437	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	24/10/2021	24/10/2021	660,20 €
2021/2496	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	07	24/10/2021	24/10/2021	1 387,20 €
2021/2587	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	24/10/2021	24/10/2021	1 132,00 €
2021/2277	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	28/10/2021	31/10/2021	4 266,00 €
2021/1967	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	30/10/2021	31/10/2021	904,00 €
2021/2647	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	30/10/2021	30/10/2021	416,50 €
2021/2671	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	30/10/2021	30/10/2021	1 139,90 €
2021/1224	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	31/10/2021	31/10/2021	1 698,00 €
2021/1969	2021	VENTE AU DEBALLAGE	13	01/11/2021	01/11/2021	880,00 €
2021/2824	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	20	01/11/2021	26/11/2021	166,38 €
2021/1754	2021	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	06	04/11/2021	21/11/2021	186,66 €
2021/1971	2021	VENTE AU DEBALLAGE	02	04/11/2021	04/11/2021	1 040,00 €
2021/2535	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	04/11/2021	06/11/2021	3 504,00 €
2021/2048	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	06/11/2021	07/11/2021	904,00 €
2021/2538	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	06/11/2021	06/11/2021	1 264,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/2688	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	07/11/2021	08/11/2021	1 942,00 €
2021/2767	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	07/11/2021	07/11/2021	1 408,70 €
2021/2937	2021	DEVELOPPEMENT DURABLE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	14	09/11/2021	31/12/2021	- €
2021/2057	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	10/11/2021	11/11/2021	- €
2021/2971	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	09	10/11/2021	08/01/2022	5 631,46 €
2021/2029	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	11/11/2021	11/11/2021	595,00 €
2021/2618	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	11/11/2021	11/11/2021	2 260,00 €
2021/2537	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	12/11/2021	14/11/2021	4 780,00 €
2021/2047	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	13/11/2021	14/11/2021	4 294,00 €
2021/2505	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	13/11/2021	13/11/2021	238,00 €
2021/2889	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	13/11/2021	13/11/2021	474,00 €
2021/2070	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	14/11/2021	14/11/2021	378,00 €
2021/2482	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	09	14/11/2021	04/01/2022	4 607,10 €
2021/2489	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	14/11/2021	14/11/2021	1 428,00 €
2021/2674	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	14/11/2021	14/11/2021	849,00 €
2021/3068	2021	VENTE AU DEBALLAGE	04	18/11/2021	19/11/2021	732,60 €
2021/2769	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	06	19/11/2021	27/12/2021	21 229,52 €
2021/2046	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	20/11/2021	21/11/2021	904,00 €
2021/2488	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	20/11/2021	20/11/2021	1 332,80 €
2021/2536	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	20/11/2021	21/11/2021	6 246,00 €
2021/2698	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	20/11/2021	20/11/2021	- €
2021/2731	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	20/11/2021	20/11/2021	1 664,00 €
2021/2867	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	20/11/2021	20/11/2021	1 382,50 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/3000	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	20/11/2021	21/11/2021	2 681,00 €
2021/2516	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	21/11/2021	21/11/2021	566,00 €
2021/2635	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	21/11/2021	21/11/2021	849,00 €
2021/2623	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	14	25/11/2021	04/01/2022	418,48 €
2021/2756	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	25/11/2021	27/11/2021	2 282,40 €
2021/2762	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	25/11/2021	28/11/2021	- €
2021/2828	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	25/11/2021	03/01/2022	6 692,42 €
2021/2686	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	26/11/2021	28/11/2021	842,60 €
2021/1282	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	27/11/2021	27/11/2021	342,70 €
2021/2045	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	27/11/2021	28/11/2021	1 404,00 €
2021/2626	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	27/11/2021	27/11/2021	142,80 €
2021/3001	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	27/11/2021	28/11/2021	1 130,00 €
2021/3129	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	27/11/2021	28/11/2021	- €
2021/3256	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	27/11/2021	28/11/2021	- €
2021/2227	2021	VENTE AU DEBALLAGE	20	28/11/2021	28/11/2021	792,40 €
2021/2689	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	28/11/2021	29/11/2021	2 739,80 €
2021/3097	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	28/11/2021	28/11/2021	792,40 €
2021/3188	2021	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	03	29/11/2021	19/12/2021	61,38 €
2021/0172	2021	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	05	01/12/2021	13/12/2021	725,12 €
2021/2625	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	01/12/2021	25/12/2021	260,34 €
2021/3130	2021	VENTE AU DEBALLAGE	01	01/12/2021	03/01/2022	2 215,32 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/2634	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	02/12/2021	02/12/2021	273,01 €
2021/2815	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	14	03/12/2021	05/12/2021	1 792,80 €
2021/3012	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	03/12/2021	05/12/2021	6 775,92 €
2021/2633	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	04/12/2021	05/12/2021	1 356,00 €
2021/2955	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	04/12/2021	04/12/2021	43,75 €
2021/3020	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	04/12/2021	04/12/2021	568,80 €
2021/3091	2021	VENTE AU DEBALLAGE	11	04/12/2021	05/12/2021	1 532,00 €
2021/3071	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	04/12/2021	22/12/2021	36,72 €
2021/2920	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	05/12/2021	05/12/2021	1 020,00 €
2021/3196	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/12/2021	05/12/2021	892,85 €
2021/0669	2021	VENTE AU DEBALLAGE	06	08/12/2021	02/01/2022	13 713,84 €
2021/0943	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	05	09/12/2021	27/12/2021	22 440,87 €
2021/3291	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	11	09/12/2021	14/12/2021	- €
2021/3217	2021	COMMERCE	02	10/12/2021	16/01/2022	823,53 €
2021/3223	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	16	10/12/2021	26/12/2021	511,20 €
2021/2632	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	11/12/2021	12/12/2021	3 072,88 €
2021/2952	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	11/12/2021	11/12/2021	- €
2021/3015	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	11/12/2021	11/12/2021	714,00 €
2021/3060	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	11/12/2021	11/12/2021	- €
2021/3067	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	11/12/2021	12/12/2021	1 591,00 €
2021/3072	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	11/12/2021	11/12/2021	375,25 €
2021/3076	2021	VENTE AU DEBALLAGE	19	11/12/2021	11/12/2021	- €
2021/2771	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	12/12/2021	12/12/2021	378,00 €
2021/3211	2021	VENTE AU DEBALLAGE	15	15/12/2021	27/12/2021	- €
2021/3214	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	15/12/2021	15/12/2021	- €
2021/3096	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	17/12/2021	19/12/2021	7 805,97 €
2021/2631	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	18/12/2021	19/12/2021	2 047,56 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/3069	2021	VENTE AU DEBALLAGE	20	18/12/2021	18/12/2021	- €
2021/3093	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	18/12/2021	19/12/2021	1 130,00 €
2021/3231	2021	SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	09	18/12/2021	18/12/2021	- €
2021/3241	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	18/12/2021	18/12/2021	- €
2021/3290	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	13	18/12/2021	18/12/2021	- €
2021/2817	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	19/12/2021	19/12/2021	509,40 €
2021/3098	2021	VENTE AU DEBALLAGE	14	19/12/2021	19/12/2021	1 550,40 €
2021/3099	2021	VENTE AU DEBALLAGE	05	19/12/2021	19/12/2021	849,00 €
2021/3319	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	18	19/12/2021	04/01/2022	353,04 €
2021/3087	2021	VENTE AU DEBALLAGE	17	20/12/2021	31/12/2021	287,76 €
2021/3131	2021	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE	06	20/12/2021	03/01/2022	260,40 €
2021/3094	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	12	23/12/2021	25/12/2021	398,40 €
2021/3323	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	20	23/12/2021	24/12/2021	33,72 €
2021/3176	2021	COMMERCE ; STATIONNEMENT	06	24/12/2021	24/12/2021	99,54 €
2022/0129	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	17	01/01/2022	30/06/2022	192,57 €
2022/0069	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	08/01/2022	09/01/2022	1 404,00 €
2022/0131	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	08/01/2022	09/01/2022	1 446,40 €
2022/0281	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	08/01/2022	09/01/2022	3 447,00 €
2022/0147	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	09/01/2022	09/01/2022	440,00 €
2021/2085	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	09	30/09/2021	05/10/2021	24 093,75 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0217	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	13/01/2022	13/01/2022	1 419,60 €
2022/0070	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	15/01/2022	16/01/2022	1 346,96 €
2022/0154	2022	VENTE AU DEBALLAGE	09	15/01/2022	16/01/2022	3 033,60 €
2022/0067	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	16/01/2022	16/01/2022	378,00 €
2022/0212	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	20/01/2022	23/01/2022	6 636,00 €
2022/0071	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	22/01/2022	23/01/2022	904,00 €
2022/0492	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	22/01/2022	22/01/2022	117,17 €
2022/0087	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	29/01/2022	30/01/2022	768,48 €
2022/0088	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	29/01/2022	30/01/2022	1 369,56 €
2022/0104	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	29/01/2022	29/01/2022	290,40 €
2022/0133	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	29/01/2022	29/01/2022	1 185,00 €
2022/0321	2022	VENTE AU DEBALLAGE	16	29/01/2022	29/01/2022	994,70 €
2022/0254	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	30/01/2022	30/01/2022	1 100,00 €
2022/0430	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	05	31/01/2022	07/03/2022	179,16 €
2022/0512	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	04	01/02/2022	01/02/2022	61,88 €
2022/0229	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	15	02/02/2022	05/02/2022	393,36 €
2022/0120	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	03/02/2022	03/02/2022	1 040,00 €
2022/0937	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	18	22/06/2022	24/06/2022	23 538,00 €
2022/0121	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	05/02/2022	06/02/2022	2 969,46 €
2022/0250	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	05/02/2022	05/02/2022	238,00 €
2022/0294	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	05/02/2022	05/02/2022	1 664,00 €
2022/0334	2022	SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	05/02/2022	05/02/2022	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0295	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	06/02/2022	07/02/2022	1 942,00 €
2022/0324	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	06/02/2022	06/02/2022	440,00 €
2022/0114	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/02/2022	12/02/2022	350,00 €
2022/0122	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	12/02/2022	13/02/2022	4 401,54 €
2022/0345	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	12/02/2022	13/02/2022	2 298,00 €
2022/0151	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	13/02/2022	13/02/2022	151,20 €
2022/0296	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	13/02/2022	14/02/2022	2 739,80 €
2022/0351	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	13/02/2022	13/02/2022	1 132,00 €
2022/0574	2022	VENTE AU DEBALLAGE	03	14/02/2022	14/02/2022	18,79 €
2022/0346	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	18/02/2022	19/02/2022	2 163,00 €
2022/0514	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	18/02/2022	19/02/2022	162,80 €
2022/0123	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	19/02/2022	20/02/2022	3 105,24 €
2022/0297	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	19/02/2022	20/02/2022	3 556,00 €
2022/0702	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	20/02/2022	20/02/2022	552,00 €
2022/0125	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	26/02/2022	27/02/2022	3 763,73 €
2022/0149	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	26/02/2022	26/02/2022	595,00 €
2022/0173	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	26/02/2022	26/02/2022	342,70 €
2022/0329	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	26/02/2022	27/02/2022	6 654,94 €
2022/0397	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	27/02/2022	27/02/2022	- €
2022/0439	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	27/02/2022	27/02/2022	792,40 €
2022/0496	2022	DEVELOPPEMENT DURABLE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	10	01/03/2022	30/06/2022	1 803,42 €
2022/0180	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	03/03/2022	03/03/2022	1 040,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1819	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	01/10/2021	04/10/2021	12 823,50 €
2022/0411	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	04/03/2022	06/03/2022	4 974,21 €
2022/0172	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	05/03/2022	05/03/2022	1 469,00 €
2022/0179	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	05/03/2022	06/03/2022	5 760,77 €
2022/0251	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	05/03/2022	05/03/2022	238,00 €
2022/0184	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	06/03/2022	06/03/2022	3 080,00 €
2022/0425	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	06/03/2022	06/03/2022	1 289,00 €
2022/0182	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	12/03/2022	12/03/2022	5 583,12 €
2022/0185	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/03/2022	12/03/2022	1 975,00 €
2022/0239	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/03/2022	12/03/2022	212,80 €
2022/0415	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	12/03/2022	12/03/2022	3 080,00 €
2022/0623	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MERCHE GOURMAND	09	12/03/2022	13/03/2022	849,00 €
2022/0152	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	13/03/2022	13/03/2022	378,00 €
2022/0271	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/03/2022	13/03/2022	- €
2022/0278	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	13/03/2022	13/03/2022	849,00 €
2022/1115	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	16/03/2022	29/09/2022	- €
2022/0566	2022	VENTE AU DEBALLAGE	17	17/03/2022	19/03/2022	3 504,00 €
2022/0654	2022	COMMERCE ; PUBLICITE	09	17/03/2022	21/03/2022	1 720,39 €
2022/0380	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	18/03/2022	20/03/2022	1 844,37 €
2022/0174	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	19/03/2022	19/03/2022	- €
2022/0183	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	19/03/2022	20/03/2022	1 713,08 €
2022/0420	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	19/03/2022	19/03/2022	1 664,00 €
2022/0761	2022	SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE	20	19/03/2022	19/03/2022	- €
2022/0153	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	20/03/2022	20/03/2022	2 200,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0301	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	20/03/2022	20/03/2022	528,00 €
2022/0355	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	20/03/2022	20/03/2022	1 415,00 €
2022/0567	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	20/03/2022	20/03/2022	1 648,50 €
2022/0754	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	20/03/2022	20/03/2022	712,50 €
2022/0176	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	26/03/2022	26/03/2022	206,50 €
2022/0319	2022	VENTE AU DEBALLAGE	10	26/03/2022	27/03/2022	1 404,00 €
2022/0521	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	26/03/2022	27/03/2022	6 662,16 €
2022/0601	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	26/03/2022	26/03/2022	369,60 €
2022/0624	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	26/03/2022	27/03/2022	1 140,00 €
2022/0655	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	26/03/2022	27/03/2022	995,80 €
2022/0204	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	27/03/2022	27/03/2022	849,00 €
2022/0255	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	27/03/2022	27/03/2022	- €
2022/0361	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	27/03/2022	27/03/2022	1 760,00 €
2022/0379	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	27/03/2022	27/03/2022	1 428,00 €
2022/0461	2022	VENTE AU DEBALLAGE	07	27/03/2022	27/03/2022	1 320,00 €
2022/0610	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	27/03/2022	27/03/2022	1 140,00 €
2022/0649	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	31/03/2022	01/04/2022	1 465,20 €
2022/0803	2022	COMMERCE ; PUBLICITE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	01	01/04/2022	03/04/2022	256,28 €
2022/0205	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	02/04/2022	02/04/2022	592,50 €
2022/0252	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	02/04/2022	02/04/2022	142,80 €
2022/0275	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	02/04/2022	02/04/2022	990,50 €
2022/0387	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	02/04/2022	02/04/2022	714,00 €
2022/0497	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	02/04/2022	03/04/2022	452,20 €
2022/0696	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	02/04/2022	02/04/2022	1 501,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0817	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	02/04/2022	03/04/2022	1 356,00 €
2022/0608	2022	VENTE AU DEBALLAGE	07	03/04/2022	11/04/2022	2 098,44 €
2022/0671	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	03/04/2022	03/04/2022	1 297,00 €
2022/0569	2022	VENTE AU DEBALLAGE	07	04/04/2022	29/04/2022	18 511,20 €
2022/0857	2022	COMMERCE	01	06/04/2022	06/04/2022	- €
2022/0314	2022	VENTE AU DEBALLAGE	02	07/04/2022	07/04/2022	1 040,00 €
2022/0660	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	08/04/2022	03/05/2022	16 942,20 €
2022/0175	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/04/2022	09/04/2022	452,20 €
2022/0316	2022	VENTE AU DEBALLAGE	14	09/04/2022	10/04/2022	1 404,00 €
2022/0645	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	09/04/2022	10/04/2022	3 062,40 €
2022/0685	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	09/04/2022	09/04/2022	- €
2022/1190	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	09/04/2022	09/04/2022	369,60 €
2022/0330	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	10/04/2022	10/04/2022	638,05 €
2022/0388	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	10/04/2022	10/04/2022	534,87 €
2022/0421	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	10/04/2022	10/04/2022	- €
2022/0464	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	10/04/2022	10/04/2022	- €
2022/0641	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	10/04/2022	10/04/2022	1 016,40 €
2022/0946	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	10/04/2022	10/04/2022	- €
2022/0401	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	13/04/2022	16/04/2022	822,48 €
2022/0701	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	14/04/2022	14/04/2022	1 911,00 €
2022/0444	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	16/04/2022	16/04/2022	1 016,40 €
2022/0733	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	16/04/2022	18/04/2022	3 487,20 €
2022/1032	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	16/04/2022	16/04/2022	- €
2022/1124	2022	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	16/04/2022	17/04/2022	- €
2022/0315	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	17/04/2022	17/04/2022	566,00 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0317	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	17/04/2022	18/04/2022	904,00 €
2022/0419	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	17/04/2022	17/04/2022	990,50 €
2022/0780	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	17/04/2022	17/04/2022	- €
2022/0873	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	17/04/2022	17/04/2022	638,05 €
2022/0948	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	17/04/2022	17/04/2022	- €
2022/0333	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	18/04/2022	18/04/2022	880,00 €
2022/0338	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	18/04/2022	18/04/2022	567,00 €
2022/0922	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	18/04/2022	18/04/2022	1 598,40 €
2022/1167	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	20/04/2022	23/04/2022	1 513,20 €
2022/0327	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	23/04/2022	24/04/2022	904,00 €
2022/0377	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	23/04/2022	23/04/2022	595,00 €
2022/0734	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	23/04/2022	24/04/2022	1 604,80 €
2022/0523	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	24/04/2022	24/04/2022	924,00 €
2022/0748	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	28/04/2022	30/04/2022	2 311,20 €
2022/1351	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	02	29/04/2022	16/07/2022	113,20 €
2022/0436	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	30/04/2022	01/05/2022	5 945,94 €
2022/0526	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	30/04/2022	30/04/2022	1 185,00 €
2022/0909	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	30/04/2022	30/04/2022	440,00 €
2022/0921	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	30/04/2022	30/04/2022	1 016,40 €
2022/0990	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	01/05/2022	01/05/2022	1 297,00 €
2022/1183	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	09	02/05/2022	29/08/2022	2 149,74 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/1338	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	04/05/2022	04/05/2022	591,00 €
2022/0561	2022	VENTE AU DEBALLAGE	02	05/05/2022	05/05/2022	1 440,00 €
2022/0797	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	06/05/2022	08/05/2022	5 644,80 €
2022/0529	2022	VENTE AU DEBALLAGE	12	07/05/2022	08/05/2022	2 808,00 €
2022/0543	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	07/05/2022	07/05/2022	- €
2022/0562	2022	VENTE AU DEBALLAGE	13	07/05/2022	08/05/2022	1 404,00 €
2022/0568	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	07/05/2022	07/05/2022	666,40 €
2022/0818	2022	CULTURE	06	07/05/2022	22/05/2022	29,93 €
2022/0843	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	07/05/2022	07/05/2022	240,00 €
2022/0786	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	14	07/05/2022	07/05/2022	176,16 €
2022/0378	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	08/05/2022	08/05/2022	378,00 €
2022/0489	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	08/05/2022	08/05/2022	990,50 €
2022/1010	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	08/05/2022	08/05/2022	- €
2022/1386	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	08/05/2022	08/05/2022	- €
2022/0563	2022	VENTE AU DEBALLAGE	08	11/05/2022	12/05/2022	814,00 €
2022/1181	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	11/05/2022	30/05/2022	13 022,64 €
2022/0422	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	08	12/05/2022	05/06/2022	10 857,30 €
2022/0759	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	12/05/2022	15/05/2022	- €
2022/1114	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	01	13/05/2022	14/05/2022	525,50 €
2022/0472	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	14/05/2022	15/05/2022	1 265,60 €
2022/0564	2022	VENTE AU DEBALLAGE	09	14/05/2022	15/05/2022	1 404,00 €
2022/0739	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	14/05/2022	14/05/2022	- €
2022/0794	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	14/05/2022	14/05/2022	- €
2022/0814	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	14/05/2022	14/05/2022	432,00 €
2022/0815	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	14/05/2022	15/05/2022	2 556,00 €
2022/1106	2022	VENTE AU DEBALLAGE	14	14/05/2022	14/05/2022	720,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/1537	2022	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	14/05/2022	14/05/2022	285,12 €
2022/0544	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	15/05/2022	15/05/2022	3 990,30 €
2022/0771	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	15/05/2022	15/05/2022	- €
2022/0825	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	15/05/2022	15/05/2022	- €
2022/0882	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	15/05/2022	15/05/2022	1 132,65 €
2022/0916	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	15/05/2022	15/05/2022	627,00 €
2022/0915	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	15/05/2022	15/05/2022	1 105,00 €
2022/0939	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	15/05/2022	15/05/2022	427,50 €
2022/0951	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	15/05/2022	15/05/2022	- €
2022/1256	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	15/05/2022	15/05/2022	- €
2022/1318	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	15/05/2022	15/05/2022	- €
2022/1554	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	16/05/2022	30/07/2022	2 243,63 €
2022/1853	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	08	16/05/2022	05/06/2022	8 760,40 €
2022/1745	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	05	18/05/2022	22/05/2022	- €
2022/0477	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	20/05/2022	06/06/2022	12 179,88 €
2022/0565	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	21/05/2022	22/05/2022	3 078,12 €
2022/0577	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	21/05/2022	21/05/2022	387,20 €
2022/0804	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	21/05/2022	22/05/2022	3 408,00 €
2022/1186	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	21/05/2022	21/05/2022	- €
2022/1193	2022	VENTE AU DEBALLAGE	17	21/05/2022	21/05/2022	223,60 €
2022/1210	2022	VENTE AU DEBALLAGE	19	21/05/2022	21/05/2022	- €
2022/1212	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	21/05/2022	21/05/2022	- €
2022/1301	2022	VENTE AU DEBALLAGE	19	21/05/2022	21/05/2022	- €
2022/1404	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	21/05/2022	22/05/2022	2 476,80 €
2022/1584	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	11	21/05/2022	21/05/2022	- €
2022/1863	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	21/05/2022	21/05/2022	105,60 €
2022/0578	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	22/05/2022	22/05/2022	906,80 €
2022/0777	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	22/05/2022	22/05/2022	993,82 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0819	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/0830	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/0838	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/0850	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/0884	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	22/05/2022	22/05/2022	1 291,20 €
2022/0975	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/1075	2022	VENTE AU DEBALLAGE	09	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/1076	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/1211	2022	VENTE AU DEBALLAGE	13	22/05/2022	22/05/2022	- €
2022/1332	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	22/05/2022	22/05/2022	1 427,50 €
2022/1379	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	22/05/2022	22/05/2022	228,00 €
2022/0357	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	22/05/2022	22/05/2022	1 415,00 €
2022/0145	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	06	23/05/2022	04/07/2022	95 985,96 €
2022/0408	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	25/05/2022	26/05/2022	- €
2023/2053	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	07	22/06/2023	24/06/2023	8 643,00 €
2022/0575	2022	VENTE AU DEBALLAGE	13	26/05/2022	26/05/2022	880,00 €
2022/0905	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	26/05/2022	27/05/2022	3 932,00 €
2022/0976	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	26/05/2022	26/05/2022	660,60 €
2022/1272	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	26/05/2022	26/05/2022	- €
2022/1319	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	26/05/2022	26/05/2022	795,60 €
2022/0576	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	28/05/2022	29/05/2022	2 621,60 €
2022/0630	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	28/05/2022	28/05/2022	480,00 €
2022/0732	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	28/05/2022	29/05/2022	3 483,00 €
2022/0895	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	28/05/2022	28/05/2022	- €
2022/0632	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	29/05/2022	29/05/2022	855,00 €
2022/0650	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	29/05/2022	29/05/2022	759,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/1347	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	29/05/2022	29/05/2022	1 140,00 €
2022/1855	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	29/05/2022	29/05/2022	221,00 €
2022/1506	2022	VENTE AU DEBALLAGE	07	31/05/2022	22/06/2022	16 615,20 €
2022/0579	2022	VENTE AU DEBALLAGE	02	02/06/2022	02/06/2022	1 052,00 €
2022/1129	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	03/06/2022	05/06/2022	17 932,32 €
2022/1578	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	03/06/2022	06/06/2022	- €
2022/0595	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	04/06/2022	04/06/2022	807,00 €
2022/0856	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	04/06/2022	04/06/2022	- €
2022/0993	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	04/06/2022	04/06/2022	2 312,00 €
2022/0960	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	04	04/06/2022	04/06/2022	- €
2022/1089	2022	VENTE AU DEBALLAGE	17	04/06/2022	04/06/2022	- €
2022/1144	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	04/06/2022	04/06/2022	- €
2022/1286	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	04/06/2022	04/06/2022	- €
2022/1405	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ GOURMAND	17	04/06/2022	05/06/2022	729,60 €
2022/0580	2022	VENTE AU DEBALLAGE	13	05/06/2022	06/06/2022	1 218,00 €
2022/0689	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/06/2022	05/06/2022	- €
2022/0908	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	05/06/2022	05/06/2022	855,00 €
2022/0978	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	05/06/2022	05/06/2022	710,40 €
2022/1034	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	05/06/2022	05/06/2022	1 083,00 €
2022/1300	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	05/06/2022	05/06/2022	- €
2022/1407	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	05/06/2022	06/06/2022	1 368,00 €
2022/1420	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/06/2022	05/06/2022	1 297,00 €
2022/1111	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	09/06/2022	12/06/2022	12 537,60 €
2022/1673	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	04	09/06/2022	09/06/2022	30,24 €
2022/0581	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	10/06/2022	11/06/2022	2 952,60 €
2022/1492	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	10/06/2022	11/06/2022	247,41 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/1571	2022	VENTE AU DEBALLAGE	01	10/06/2022	10/06/2022	20,16 €
2022/1516	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALET, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	09	10/06/2022	12/06/2022	175,64 €
2022/1709	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALET, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	04	10/06/2022	10/06/2022	46,24 €
2022/1040	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	11/06/2022	11/06/2022	772,80 €
2022/1491	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	11/06/2022	11/06/2022	- €
2022/1632	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	11/06/2022	11/06/2022	165,44 €
2022/1770	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	11/06/2022	12/06/2022	- €
2022/1792	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	11/06/2022	11/06/2022	- €
2022/0504	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	12/06/2022	12/06/2022	1 140,00 €
2022/0582	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	12/06/2022	12/06/2022	4 386,20 €
2022/0670	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	12/06/2022	12/06/2022	- €
2022/0697	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	12/06/2022	12/06/2022	- €
2022/0833	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	12/06/2022	12/06/2022	- €
2022/0952	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	12/06/2022	12/06/2022	1 768,00 €
2022/0977	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	12/06/2022	12/06/2022	266,70 €
2022/0984	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	12/06/2022	12/06/2022	1 046,90 €
2022/1585	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	12/06/2022	12/06/2022	1 186,50 €
2022/1631	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	12/06/2022	12/06/2022	- €
2022/1817	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/06/2022	12/06/2022	- €
2022/1870	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	12/06/2022	12/06/2022	2 987,02 €
2022/1622	2022	VENTE AU DEBALLAGE	08	13/06/2022	13/09/2022	4 862,46 €
2022/1876	2022	COMMERCE ; MODE ; STATIONNEMENT	06	14/06/2022	14/06/2022	- €
2022/2101	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	14/06/2022	18/06/2022	1 108,80 €
2022/1074	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	15/06/2022	18/06/2022	746,98 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/1360	2022	COMMERCE ; STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE	03	16/06/2022	16/06/2022	360,00 €
2022/0986	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	17/06/2022	19/06/2022	9 878,40 €
2022/1065	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	06	17/06/2022	15/08/2022	622,44 €
2022/1804	2022	COMMERCE ; STATIONNEMENT	02	17/06/2022	18/06/2022	41,10 €
2022/0596	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	18/06/2022	19/06/2022	2 334,72 €
2022/0662	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	18/06/2022	18/06/2022	1 578,00 €
2022/0992	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	18/06/2022	18/06/2022	462,42 €
2022/1116	2022	VENTE AU DEBALLAGE	09	18/06/2022	19/06/2022	639,00 €
2022/1180	2022	VENTE AU DEBALLAGE	12	18/06/2022	18/06/2022	- €
2022/1188	2022	VENTE AU DEBALLAGE	10	18/06/2022	19/06/2022	- €
2022/1304	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	18/06/2022	18/06/2022	528,00 €
2022/1406	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ GOURMAND	11	18/06/2022	19/06/2022	928,80 €
2022/1419	2022	COMMERCE ; STATIONNEMENT	06	18/06/2022	02/07/2022	1 588,65 €
2022/1459	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	18/06/2022	18/06/2022	- €
2022/1504	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	18/06/2022	18/06/2022	- €
2022/1665	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	15	18/06/2022	18/06/2022	48,00 €
2023/2605	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILÉ DE MODE	15	22/06/2023	23/06/2023	6 918,57 €
2022/2112	2022	VENTE AU DEBALLAGE	04	18/06/2022	19/06/2022	410,40 €
2022/2113	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	01	18/06/2022	18/06/2022	28,83 €
2022/2197	2022	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE	04	18/06/2022	19/06/2022	- €
2022/2206	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	06	18/06/2022	18/06/2022	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2047	2022	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	16	18/06/2022	18/06/2022	60,00 €
2022/0597	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	19/06/2022	19/06/2022	387,71 €
2022/0871	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	19/06/2022	19/06/2022	855,00 €
2022/1042	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	19/06/2022	19/06/2022	3 406,25 €
2022/1119	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	19/06/2022	19/06/2022	627,00 €
2022/1164	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	19/06/2022	19/06/2022	- €
2022/1276	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	19/06/2022	19/06/2022	- €
2022/1402	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	19/06/2022	19/06/2022	- €
2022/1783	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	19/06/2022	19/06/2022	839,80 €
2022/1831	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	19/06/2022	19/06/2022	970,70 €
2022/1868	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	19/06/2022	19/06/2022	309,40 €
2023/2152	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	07	01/07/2023	03/07/2023	5 960,00 €
2022/1588	2022	VENTE AU DEBALLAGE	07	20/06/2022	13/07/2022	8 665,20 €
2022/0335	2022	COMMEMORATION ; COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	16	21/06/2022	21/06/2022	- €
2022/1897	2022	USAGE PRIVATIF ESPACES VERTS ; VENTE AU DEBALLAGE	14	21/06/2022	30/09/2022	- €
2022/2491	2022	COMMERCE ; MODE	19	21/06/2022	21/06/2022	3 190,50 €
2020/2607	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	09	26/09/2020	30/09/2020	5 386,50 €
2022/1151	2022	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	02	23/06/2022	23/06/2022	48,00 €
2020/2421	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	04	01/09/2020	01/12/2020	3 277,35 €
2022/0478	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	24/06/2022	13/07/2022	16 963,26 €
2022/1152	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	24/06/2022	26/06/2022	3 009,60 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2021/1291	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	04	03/07/2021	05/07/2021	2 406,25 €
2022/0598	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	25/06/2022	26/06/2022	1 771,84 €
2022/0851	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	25/06/2022	25/06/2022	392,00 €
2022/1201	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ GOURMAND	17	25/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1232	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	25/06/2022	26/06/2022	846,72 €
2022/1305	2022	VENTE AU DEBALLAGE	16	25/06/2022	25/06/2022	864,00 €
2022/1648	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	25/06/2022	25/06/2022	480,00 €
2022/1670	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	25/06/2022	25/06/2022	- €
2022/1689	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	25/06/2022	25/06/2022	- €
2022/1693	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	25/06/2022	25/06/2022	- €
2022/0486	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	26/06/2022	26/06/2022	2 040,00 €
2022/0861	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1118	2022	VENTE AU DEBALLAGE	17	26/06/2022	26/06/2022	1 425,00 €
2022/1185	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1290	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1361	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	26/06/2022	26/06/2022	596,70 €
2022/1547	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	26/06/2022	26/06/2022	239,40 €
2022/1426	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1746	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	26/06/2022	26/06/2022	1 140,00 €
2022/1896	2022	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1951	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1807	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/2407	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	26/06/2022	26/06/2022	- €
2022/1814	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	30/06/2022	07/08/2022	8 296,68 €
2022/1477	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	01/07/2022	03/07/2022	2 257,20 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2240	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	05	01/07/2022	02/10/2022	278,72 €
2022/2576	2022	COMMERCE ; MODE ; SOLIDARITES	03	01/07/2022	02/07/2022	- €
2022/1289	2022	VENTE AU DEBALLAGE	02	02/07/2022	03/07/2022	4 792,50 €
2022/1398	2022	VENTE AU DEBALLAGE	14	02/07/2022	02/07/2022	240,00 €
2022/1802	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	02/07/2022	02/07/2022	- €
2022/1810	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	02/07/2022	02/07/2022	- €
2022/1930	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	02/07/2022	02/07/2022	840,00 €
2022/1926	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	05	02/07/2022	02/07/2022	526,00 €
2022/2200	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	02/07/2022	02/07/2022	- €
2022/0668	2022	VENTE AU DEBALLAGE	12	02/07/2022	02/07/2022	1 995,00 €
2022/1430	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	03/07/2022	03/07/2022	2 664,00 €
2022/1564	2022	SCOLAIRE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE- GRENIERS	19	03/07/2022	03/07/2022	- €
2022/1854	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	03/07/2022	03/07/2022	- €
2022/1929	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	03/07/2022	03/07/2022	1 297,00 €
2022/1984	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	03/07/2022	03/07/2022	1 083,00 €
2022/2009	2022	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK ; VIDE- GRENIERS	09	03/07/2022	03/07/2022	- €
2022/2234	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	03/07/2022	03/07/2022	- €
2022/2252	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	03/07/2022	03/07/2022	589,95 €
2022/1562	2022	COMMERCE ; MODE ; STATIONNEMENT	03	06/07/2022	06/07/2022	1 224,00 €
2022/1916	2022	VENTE AU DEBALLAGE	01	08/07/2022	28/08/2022	1 269,60 €
2022/1072	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	09/07/2022	10/07/2022	2 840,00 €
2022/1334	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	09/07/2022	09/07/2022	1 197,00 €
2022/1808	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	09/07/2022	09/07/2022	1 913,20 €
2022/2371	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/07/2022	09/07/2022	720,00 €
2022/1179	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	10/07/2022	10/07/2022	855,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0907	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	07	10/07/2022	10/07/2022	1 545,80 €
2022/1594	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	10/07/2022	10/07/2022	707,20 €
2022/1977	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	10/07/2022	10/07/2022	- €
2022/2016	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	13/07/2022	31/07/2022	6 931,50 €
2022/0699	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	08	15/07/2022	25/07/2022	2 410,02 €
2022/1560	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	15/07/2022	17/07/2022	2 257,20 €
2022/2635	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	15/07/2022	17/07/2022	50,16 €
2022/1340	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	16/07/2022	17/07/2022	2 343,00 €
2022/1429	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	04	16/07/2022	31/08/2022	231,84 €
2022/2553	2022	FETE DE QUARTIER	15	16/07/2022	16/07/2022	6 203,75 €
2022/1345	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	17/07/2022	17/07/2022	627,00 €
2022/1468	2022	VENTE AU DEBALLAGE	07	18/07/2022	31/08/2022	51 759,36 €
2022/1781	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	23/07/2022	24/07/2022	1 641,60 €
2022/1333	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	24/07/2022	24/07/2022	1 442,00 €
2022/2513	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	24/07/2022	24/07/2022	- €
2022/1073	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	30/07/2022	31/07/2022	3 759,28 €
2022/2017	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	30/07/2022	31/07/2022	3 598,00 €
2022/2468	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	31/07/2022	31/07/2022	997,50 €
2022/2793	2022	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE	09	31/07/2022	18/09/2022	1 876,75 €
2022/1399	2022	VENTE AU DEBALLAGE	14	06/08/2022	06/08/2022	240,00 €
2022/2181	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	06/08/2022	06/08/2022	1 683,20 €
2022/2934	2022	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	06/08/2022	06/08/2022	- €
2022/2245	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	07/08/2022	07/08/2022	1 811,52 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2551	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	07/08/2022	07/08/2022	1 297,00 €
2022/2664	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	13/08/2022	15/08/2022	2 257,20 €
2022/1999	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	14/08/2022	14/08/2022	381,00 €
2022/2001	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	20/08/2022	20/08/2022	600,00 €
2022/1754	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	21/08/2022	21/08/2022	627,00 €
2022/3278	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	06	22/08/2022	30/09/2022	209,34 €
2022/1794	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	27/08/2022	28/08/2022	912,00 €
2022/2324	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	27/08/2022	28/08/2022	1 459,20 €
2022/2433	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	27/08/2022	28/08/2022	674,50 €
2022/0358	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	28/08/2022	28/08/2022	1 415,00 €
2022/2254	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	28/08/2022	28/08/2022	3 062,40 €
2022/0540	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	16	29/08/2022	06/09/2022	41 683,50 €
2022/1793	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	01/09/2022	01/09/2022	831,08 €
2022/2873	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	15	01/09/2022	01/09/2025	- €
2022/0403	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	04	02/09/2022	04/09/2022	- €
2022/3292	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	02/09/2022	03/09/2022	325,50 €
2022/1799	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	03/09/2022	04/09/2022	1 824,00 €
2022/2086	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	03/09/2022	03/09/2022	- €
2022/2253	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	03/09/2022	03/09/2022	840,00 €
2022/2477	2022	VENTE AU DEBALLAGE	12	03/09/2022	03/09/2022	- €
2022/2494	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	03/09/2022	03/09/2022	293,60 €
2022/2733	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	03/09/2022	03/09/2022	1 516,20 €
2022/2773	2022	VENTE AU DEBALLAGE	09	03/09/2022	04/09/2022	3 062,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3186	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	03/09/2022	03/09/2022	240,00 €
2022/1551	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	04/09/2022	04/09/2022	- €
2022/2411	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	04/09/2022	04/09/2022	962,56 €
2022/2921	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	04/09/2022	04/09/2022	1 297,00 €
2022/2702	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	09/09/2022	11/09/2022	- €
2022/2759	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	15	09/09/2022	12/09/2022	1 445,95 €
2022/3310	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	03	09/09/2022	11/09/2022	925,83 €
2022/1909	2022	VENTE AU DEBALLAGE	17	10/09/2022	10/09/2022	- €
2022/1939	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	10/09/2022	11/09/2022	- €
2022/2147	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	10/09/2022	11/09/2022	1 276,80 €
2022/2262	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	10/09/2022	11/09/2022	2 744,15 €
2022/2264	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	10/09/2022	10/09/2022	214,40 €
2022/2607	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	10/09/2022	01/10/2022	19 567,80 €
2022/2754	2022	VENTE AU DEBALLAGE	04	10/09/2022	11/09/2022	1 231,20 €
2022/2792	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	10/09/2022	11/09/2022	6 742,08 €
2022/2864	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	10/09/2022	10/09/2022	- €
2022/2982	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	10/09/2022	10/09/2022	- €
2022/3042	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	10/09/2022	10/09/2022	668,80 €
2022/3273	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	19	10/09/2022	10/09/2022	96,00 €
2023/1409	2023	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	06	17/06/2023	01/07/2023	1 900,80 €
2022/0854	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	11/09/2022	11/09/2022	- €
2022/2193	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	11/09/2022	11/09/2022	330,60 €
2022/2352	2022	INSTITUTIONNEL ; VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	10	11/09/2022	11/09/2022	- €
2022/2414	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	11/09/2022	11/09/2022	1 105,00 €
2022/2447	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	11/09/2022	11/09/2022	710,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2496	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	11/09/2022	11/09/2022	221,00 €
2022/2755	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	11/09/2022	11/09/2022	- €
2022/2806	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	11/09/2022	11/09/2022	1 454,00 €
2022/2925	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	11/09/2022	11/09/2022	- €
2022/3030	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	11/09/2022	11/09/2022	1 332,00 €
2022/2569	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	13	13/09/2022	13/09/2022	570,24 €
2022/2255	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	14/09/2022	14/09/2022	660,60 €
2022/3272	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	14/09/2022	19/09/2022	- €
2022/3084	2022	COMMERCE	08	15/09/2022	15/09/2022	24,00 €
2022/2799	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	16/09/2022	18/09/2022	- €
2022/3016	2022	VENTE AU DEBALLAGE	16	16/09/2022	18/09/2022	4 022,40 €
2022/1612	2022	FETE DE QUARTIER ; TRAVAUX ; VENTE AU DEBALLAGE	20	17/09/2022	18/09/2022	- €
2022/1798	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	17/09/2022	18/09/2022	1 863,04 €
2022/2251	2022	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	14	17/09/2022	17/09/2022	- €
2022/2481	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	17/09/2022	17/09/2022	387,20 €
2022/2995	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	17/09/2022	18/09/2022	1 548,00 €
2022/3022	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	17/09/2022	18/09/2022	68,40 €
2022/3061	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	17/09/2022	17/09/2022	528,00 €
2022/3244	2022	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	02	17/09/2022	18/09/2022	1 140,00 €
2022/3274	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	17/09/2022	17/09/2022	- €
2022/3395	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	03	17/09/2022	17/09/2022	- €
2022/2448	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	18/09/2022	18/09/2022	641,25 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2493	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	18/09/2022	18/09/2022	1 768,00 €
2022/2497	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	18/09/2022	18/09/2022	331,50 €
2022/2646	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	18/09/2022	18/09/2022	712,50 €
2022/2782	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	18/09/2022	18/09/2022	- €
2022/2833	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	18/09/2022	18/09/2022	640,10 €
2022/2907	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	18/09/2022	18/09/2022	- €
2022/3033	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	18/09/2022	18/09/2022	- €
2022/3126	2022	VENTE AU DEBALLAGE	05	18/09/2022	04/10/2022	11 091,60 €
2022/3264	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	03	18/09/2022	18/09/2022	141,68 €
2023/0560	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	24/02/2023	04/03/2023	1 651,20 €
2022/3345	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	18/09/2022	18/09/2022	798,00 €
2022/1797	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	21/09/2022	22/09/2022	1 348,08 €
2022/3309	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	19	22/09/2022	24/09/2022	198,90 €
2022/2912	2022	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE	03	23/09/2022	25/09/2022	121,80 €
2022/1796	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	24/09/2022	25/09/2022	3 378,96 €
2022/2105	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	24/09/2022	24/09/2022	- €
2022/2212	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	24/09/2022	24/09/2022	- €
2022/2257	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	24/09/2022	24/09/2022	70,40 €
2022/2259	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	24/09/2022	24/09/2022	120,00 €
2022/2595	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	24/09/2022	24/09/2022	672,00 €
2022/1592	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	24/09/2022	24/09/2022	1 277,50 €
2022/2692	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	24/09/2022	24/09/2022	- €
2022/2758	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	24/09/2022	24/09/2022	- €
2022/3000	2022	VENTE AU DEBALLAGE	10	24/09/2022	25/09/2022	- €
2022/3062	2022	VENTE AU DEBALLAGE	14	24/09/2022	25/09/2022	2 485,00 €
2022/2237	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	24/09/2022	24/09/2022	17,60 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3176	2022	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE	08	24/09/2022	25/09/2022	- €
2022/3252	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	24/09/2022	24/09/2022	- €
2022/3356	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	05	24/09/2022	24/09/2022	420,80 €
2022/3425	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	03	24/09/2022	24/09/2022	- €
2022/1809	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	25/09/2022	25/09/2022	2 610,60 €
2022/2111	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	25/09/2022	25/09/2022	- €
2022/2258	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	25/09/2022	25/09/2022	427,50 €
2022/2330	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	25/09/2022	25/09/2022	- €
2022/2469	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	25/09/2022	25/09/2022	826,50 €
2022/2815	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	25/09/2022	25/09/2022	- €
2022/3040	2022	VENTE AU DEBALLAGE	13	25/09/2022	25/09/2022	- €
2022/3076	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	25/09/2022	25/09/2022	1 483,20 €
2022/3146	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	25/09/2022	25/09/2022	- €
2022/3242	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	25/09/2022	25/09/2022	1 440,00 €
2020/2361	2020	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	19	29/09/2020	29/09/2020	1 260,00 €
2022/3504	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	30/09/2022	30/09/2022	183,50 €
2022/2394	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	01/10/2022	01/10/2022	- €
2022/2640	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	01/10/2022	02/10/2022	1 596,00 €
2022/2841	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	01/10/2022	02/10/2022	- €
2022/2976	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	01/10/2022	01/10/2022	211,20 €
2022/3024	2022	VENTE AU DEBALLAGE	03	01/10/2022	02/10/2022	3 247,20 €
2022/3153	2022	VENTE AU DEBALLAGE	09	01/10/2022	02/10/2022	547,20 €
2022/3232	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	01/10/2022	01/10/2022	- €
2022/3240	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	01/10/2022	01/10/2022	2 024,50 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/0290	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	16	01/10/2022	01/10/2022	72,60 €
2022/3305	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	01/10/2022	01/10/2022	909,50 €
2022/3307	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	01/10/2022	02/10/2022	1 732,80 €
2022/3188	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	01/10/2022	01/10/2022	240,00 €
2022/2260	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	02/10/2022	02/10/2022	123,20 €
2022/2639	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	02/10/2022	02/10/2022	570,00 €
2022/2858	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	02/10/2022	02/10/2022	- €
2022/2884	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	02/10/2022	02/10/2022	- €
2022/2950	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	02/10/2022	02/10/2022	- €
2022/3009	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	02/10/2022	02/10/2022	470,25 €
2022/3088	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	02/10/2022	02/10/2022	- €
2022/3127	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	02/10/2022	02/10/2022	- €
2022/3265	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	02/10/2022	02/10/2022	1 297,00 €
2022/2550	2022	VENTE AU DEBALLAGE	06	04/10/2022	17/10/2022	19 704,00 €
2022/2570	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	06/10/2022	06/10/2022	30 405,80 €
2022/2641	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	06/10/2022	06/10/2022	1 052,00 €
2022/2800	2022	VENTE AU DEBALLAGE	12	06/10/2022	09/10/2022	4 826,76 €
2022/3308	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	07/10/2022	09/10/2022	5 644,80 €
2022/3625	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	07/10/2022	09/10/2022	39,15 €
2022/2372	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	08/10/2022	08/10/2022	720,00 €
2022/2642	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	08/10/2022	09/10/2022	3 228,48 €
2022/2713	2022	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	18	08/10/2022	08/10/2022	- €
2022/2732	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	08/10/2022	09/10/2022	833,91 €
2022/3015	2022	VENTE AU DEBALLAGE	18	08/10/2022	08/10/2022	- €
2022/3209	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	08/10/2022	08/10/2022	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3343	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	08/10/2022	08/10/2022	- €
2022/3542	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALET, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	08/10/2022	08/10/2022	63,81 €
2022/2363	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	09/10/2022	09/10/2022	- €
2022/2523	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	09/10/2022	09/10/2022	381,00 €
2022/2666	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	09/10/2022	09/10/2022	- €
2022/2703	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	09/10/2022	09/10/2022	438,90 €
2022/1172	2022	VENTE AU DEBALLAGE	13	09/10/2022	09/10/2022	- €
2022/3011	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	09/10/2022	09/10/2022	1 332,00 €
2022/3150	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/10/2022	09/10/2022	- €
2022/3285	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	09/10/2022	09/10/2022	1 554,00 €
2022/3303	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	09/10/2022	09/10/2022	3 420,00 €
2022/3325	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	09/10/2022	09/10/2022	712,50 €
2023/2389	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	22/06/2023	22/06/2023	966,35 €
2022/3234	2022	COMMERCE ; CULTURE ; STATIONNEMENT	18	11/10/2022	15/10/2022	1 173,15 €
2022/3081	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	12/10/2022	15/10/2022	771,08 €
2022/2717	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	13/10/2022	13/10/2022	2 074,80 €
2022/3799	2022	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE	15	13/10/2022	14/10/2022	1 403,82 €
2022/3154	2022	VENTE AU DEBALLAGE	11	14/10/2022	15/10/2022	933,12 €
2022/3432	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	06	14/10/2022	16/10/2022	2 257,20 €
2022/2261	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	15/10/2022	15/10/2022	264,00 €
2022/2644	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	15/10/2022	16/10/2022	912,00 €
2022/2881	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	15/10/2022	15/10/2022	- €
2022/3067	2022	VENTE AU DEBALLAGE	19	15/10/2022	15/10/2022	984,00 €
2022/3078	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	15/10/2022	16/10/2022	1 049,60 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2983	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	04	15/10/2022	15/10/2022	- €
2022/3142	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	20	15/10/2022	16/10/2022	649,74 €
2022/0359	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	16/10/2022	16/10/2022	1 415,00 €
2022/2434	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	16/10/2022	16/10/2022	855,00 €
2022/2525	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	16/10/2022	16/10/2022	- €
2022/2730	2022	VENTE AU DEBALLAGE	17	16/10/2022	16/10/2022	570,00 €
2022/3110	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	16/10/2022	16/10/2022	- €
2022/3286	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	16/10/2022	16/10/2022	712,50 €
2022/3348	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	16/10/2022	16/10/2022	1 083,00 €
2022/3634	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	01	16/10/2022	18/12/2022	2 115,45 €
2022/3579	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	19/10/2022	20/10/2022	- €
2022/3453	2022	VENTE AU DEBALLAGE	01	20/10/2022	06/11/2022	5 088,00 €
2022/3381	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	21/10/2022	02/11/2022	187,20 €
2022/1423	2022	INSTITUTIONNEL ; VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	22/10/2022	22/10/2022	- €
2022/2263	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	22/10/2022	22/10/2022	352,00 €
2022/2653	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	22/10/2022	23/10/2022	3 210,24 €
2022/3070	2022	VENTE AU DEBALLAGE	19	22/10/2022	22/10/2022	7 652,82 €
2022/3349	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	22/10/2022	23/10/2022	2 814,00 €
2022/3181	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	23/10/2022	23/10/2022	513,00 €
2022/3267	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	23/10/2022	23/10/2022	1 140,00 €
2022/3351	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	23/10/2022	23/10/2022	1 132,65 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3442	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	23/10/2022	24/10/2022	2 770,20 €
2022/3493	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	23/10/2022	23/10/2022	- €
2022/3685	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	23/10/2022	23/10/2022	3 942,12 €
2022/3347	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	28/10/2022	30/10/2022	5 643,00 €
2022/2266	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	29/10/2022	30/10/2022	8 068,00 €
2022/2655	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	29/10/2022	30/10/2022	5 328,55 €
2022/3346	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	29/10/2022	29/10/2022	864,00 €
2022/3383	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALET, KIOSQUES, ANIMATIONS, CONTAINERS)	04	29/10/2022	29/10/2022	- €
2022/3415	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	29/10/2022	29/10/2022	600,00 €
2022/3238	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	30/10/2022	30/10/2022	2 220,00 €
2022/3436	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	30/10/2022	30/10/2022	1 140,00 €
2022/2487	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	31/10/2022	01/11/2022	- €
2022/3414	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	01/11/2022	01/11/2022	997,50 €
2022/2656	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	03/11/2022	03/11/2022	1 052,00 €
2022/3525	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	03/11/2022	06/11/2022	5 003,20 €
2022/3609	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	05	04/11/2022	04/12/2022	20 200,32 €
2022/2659	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	05/11/2022	06/11/2022	1 368,00 €
2022/3187	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	05/11/2022	05/11/2022	240,00 €
2022/3499	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	06/11/2022	06/11/2022	1 297,00 €
2022/0925	2022	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	07	08/11/2022	14/11/2022	4 108,84 €
2022/3513	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	09	09/11/2022	24/12/2022	5 786,34 €
2022/3617	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	10/11/2022	11/11/2022	4 112,00 €
2022/3669	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	11/11/2022	11/11/2022	490,62 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3828	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	11/11/2022	11/11/2022	855,00 €
2022/3914	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	11/11/2022	11/11/2022	824,00 €
2022/2657	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	12/11/2022	13/11/2022	3 280,20 €
2022/3526	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	12/11/2022	12/11/2022	720,00 €
2022/3643	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	12/11/2022	13/11/2022	3 598,00 €
2022/3521	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/11/2022	13/11/2022	381,00 €
2022/3776	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/11/2022	13/11/2022	666,00 €
2022/3831	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	13/11/2022	13/11/2022	888,00 €
2022/3688	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	09	14/11/2022	15/01/2023	6 006,38 €
2022/3970	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	05	17/11/2022	17/11/2022	31,68 €
2022/3585	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	18/11/2022	20/11/2022	- €
2022/2374	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	19/11/2022	19/11/2022	1 487,00 €
2022/3236	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	19/11/2022	20/11/2022	1 368,00 €
2022/3365	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	19/11/2022	20/11/2022	2 709,00 €
2022/3527	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	19/11/2022	20/11/2022	3 408,00 €
2022/3586	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	19/11/2022	19/11/2022	672,00 €
2022/3802	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	11	19/11/2022	19/11/2022	599,50 €
2022/3875	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	16	19/11/2022	20/12/2022	960,50 €
2022/3399	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	20/11/2022	20/11/2022	513,00 €
2022/3522	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	20/11/2022	20/11/2022	399,60 €
2022/3777	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	20/11/2022	20/11/2022	1 564,60 €
2022/3091	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	23/11/2022	26/11/2022	265,06 €
2022/3497	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	24/11/2022	02/01/2023	4 553,03 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3954	2022	COMMERCE ; MODE ; STATIONNEMENT ; USAGE PRIVATIF ESPACES VERTS	08	24/11/2022	14/12/2022	18 597,60 €
2022/3996	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	24/11/2022	24/11/2022	73,40 €
2022/3478	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	25/11/2022	27/11/2022	566,87 €
2022/3572	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	25/11/2022	27/11/2022	4 838,40 €
2022/3704	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ GOURMAND	15	25/11/2022	27/11/2022	7 551,23 €
2022/3846	2022	VENTE AU DEBALLAGE	15	25/11/2022	26/12/2022	935,82 €
2022/2962	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	26/11/2022	27/11/2022	3 237,60 €
2022/3156	2022	VENTE AU DEBALLAGE	17	26/11/2022	27/11/2022	1 368,00 €
2022/3523	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	26/11/2022	26/11/2022	864,00 €
2022/3908	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	16	26/11/2022	26/12/2022	1 861,40 €
2022/3971	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	06	26/11/2022	26/11/2022	- €
2022/3652	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	27/11/2022	27/11/2022	1 236,00 €
2022/3793	2022	VENTE AU DEBALLAGE	01	27/11/2022	27/11/2022	28,50 €
2022/3852	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	27/11/2022	27/11/2022	221,00 €
2022/3862	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	27/11/2022	27/11/2022	1 140,00 €
2022/3450	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ DE NOËL	06	28/11/2022	04/01/2023	30 337,74 €
2022/3592	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	08	28/11/2022	03/01/2023	1 937,92 €
2022/3763	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	01	28/11/2022	02/01/2023	1 330,88 €
2022/2937	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	01/12/2022	01/12/2022	1 052,00 €
2022/3524	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	09	01/12/2022	25/12/2022	263,34 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3904	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	08	01/12/2022	22/12/2022	397,50 €
2022/3905	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	16	01/12/2022	22/12/2022	662,50 €
2022/3483	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	01	02/12/2022	03/01/2023	5 576,42 €
2022/3657	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	01	02/12/2022	04/12/2022	952,20 €
2022/3728	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	06	02/12/2022	08/01/2023	24 719,64 €
2022/3729	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	05	02/12/2022	31/12/2022	106,36 €
2022/3735	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	02/12/2022	04/12/2022	3 830,40 €
2022/3760	2022	VENTE AU DEBALLAGE	09	02/12/2022	04/12/2022	217,20 €
2022/2940	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	03/12/2022	04/12/2022	2 635,68 €
2022/3366	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	03/12/2022	04/12/2022	1 548,00 €
2022/3653	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	03/12/2022	03/12/2022	917,50 €
2022/3817	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	03/12/2022	03/12/2022	1 683,20 €
2022/4046	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; TRIPORTEUR ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	05	03/12/2022	04/12/2022	45,60 €
2022/3732	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	04/12/2022	04/12/2022	- €
2022/3764	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	04/12/2022	04/12/2022	1 297,00 €
2022/3641	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	05/12/2022	31/12/2022	649,20 €
2022/4003	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	03	05/12/2022	02/01/2023	653,64 €
2022/2965	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	07/12/2022	08/12/2022	1 233,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2785	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	05	08/12/2022	26/12/2022	24 213,42 €
2022/3984	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	11	08/12/2022	13/12/2022	- €
2022/3606	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	14	09/12/2022	19/12/2022	2 561,16 €
2022/3810	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	09/12/2022	11/12/2022	205,20 €
2022/3990	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	09/12/2022	09/12/2022	312,00 €
2022/2693	2022	VENTE AU DEBALLAGE	20	10/12/2022	10/12/2022	- €
2022/2966	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	10/12/2022	11/12/2022	1 268,00 €
2022/3783	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	10/12/2022	10/12/2022	192,00 €
2022/3791	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	10/12/2022	10/12/2022	- €
2022/3818	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	10/12/2022	11/12/2022	1 604,80 €
2022/3867	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	10/12/2022	12/12/2022	145,50 €
2022/3869	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	10/12/2022	10/12/2022	1 276,80 €
2022/3900	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	10/12/2022	10/12/2022	52,80 €
2022/3958	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	04	10/12/2022	10/12/2022	- €
2022/4000	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	10/12/2022	10/12/2022	- €
2022/3654	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	11/12/2022	11/12/2022	381,00 €
2022/3830	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	11/12/2022	11/12/2022	888,00 €
2022/3868	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	11/12/2022	11/12/2022	- €
2022/2708	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	07	12/12/2022	06/01/2023	15 882,00 €
2022/3800	2022	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE	06	12/12/2022	03/01/2023	605,82 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/2957	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	14/12/2022	14/12/2022	522,98 €
2022/3969	2022	COMMERCE ; DEVELOPPEMENT DURABLE ; VENTE AU DEBALLAGE	13	14/12/2022	14/12/2022	- €
2022/4039	2022	COMMERCE ; STATIONNEMENT	07	14/12/2022	03/01/2023	329,40 €
2022/3851	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	16/12/2022	18/12/2022	3 009,60 €
2022/2938	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	17/12/2022	18/12/2022	2 130,00 €
2022/3845	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	17/12/2022	17/12/2022	- €
2022/3864	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	18/12/2022	18/12/2022	1 565,60 €
2022/3731	2022	COMMERCE	02	19/12/2022	23/01/2023	784,35 €
2022/3949	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	21/12/2022	23/12/2022	1 309,50 €
2022/3921	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	23/12/2022	25/12/2022	188,10 €
2022/3933	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	23/12/2022	24/12/2022	57,54 €
2022/3935	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	14	23/12/2022	24/12/2022	65,76 €
2022/3936	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	10	23/12/2022	24/12/2022	49,32 €
2022/3955	2022	COMMERCE ; STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	06	24/12/2022	24/12/2022	33,60 €
2022/4036	2022	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	24/12/2022	24/12/2022	- €
2023/0080	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	07/01/2023	08/01/2023	1 420,00 €
2023/3987	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	25/09/2023	28/09/2023	806,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0169	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	08/01/2023	08/01/2023	461,76 €
2023/0270	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	08/01/2023	09/01/2023	1 866,24 €
2023/0271	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	08/01/2023	08/01/2023	228,60 €
2023/0081	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	14/01/2023	15/01/2023	1 140,00 €
2023/0149	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	14/01/2023	15/01/2023	5 242,08 €
2023/0574	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	18/01/2023	18/01/2023	212,31 €
2022/2022	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	04	23/06/2022	23/06/2022	458,75 €
2023/0150	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	18	20/01/2023	22/01/2023	2 195,12 €
2023/0170	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	20/01/2023	22/01/2023	3 385,80 €
2023/0082	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	21/01/2023	22/01/2023	2 840,00 €
2023/0204	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	25/01/2023	28/01/2023	253,00 €
2023/0168	2023	VENTE AU DEBALLAGE	11	26/01/2023	26/01/2023	1 433,25 €
2023/0087	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	28/01/2023	29/01/2023	2 097,60 €
2023/0186	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	28/01/2023	29/01/2023	1 641,60 €
2023/0130	2023	VENTE AU DEBALLAGE	19	28/01/2023	28/01/2023	1 795,50 €
2023/0298	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	28/01/2023	28/01/2023	1 516,20 €
2023/0157	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	29/01/2023	29/01/2023	1 168,50 €
2023/0259	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	29/01/2023	29/01/2023	1 140,00 €
2023/0132	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	02/02/2023	02/02/2023	1 052,00 €
2023/0135	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	04/02/2023	05/02/2023	2 038,32 €
2023/0324	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	04/02/2023	05/02/2023	1 459,20 €
2023/0325	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	06	04/02/2023	04/02/2023	1 472,80 €
2023/0291	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/02/2023	05/02/2023	1 297,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0134	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	11/02/2023	12/02/2023	725,04 €
2023/0257	2023	VENTE AU DEBALLAGE	12	11/02/2023	12/02/2023	2 322,00 €
2023/0286	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	11/02/2023	11/02/2023	672,00 €
2023/0288	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	11/02/2023	11/02/2023	192,00 €
2023/0388	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	11/02/2023	11/02/2023	1 683,20 €
2023/0277	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	12/02/2023	12/02/2023	381,00 €
2021/2240	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	02/10/2021	04/10/2021	448,00 €
2023/0358	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	12/02/2023	12/02/2023	1 110,00 €
2023/0340	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	03	14/02/2023	14/02/2023	55,05 €
2023/0614	2023	COMMERCE ; PUBLICITE	03	16/02/2023	17/02/2023	849,00 €
2023/0389	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	17/02/2023	19/02/2023	1 504,80 €
2023/0136	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	18/02/2023	19/02/2023	2 079,36 €
2023/0386	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	18/02/2023	18/02/2023	1 276,80 €
2023/0439	2023	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	18/02/2023	19/02/2023	216,75 €
2023/0498	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	18/02/2023	18/02/2023	96,00 €
2023/0866	2023	INTERNATIONAL ; VENTE AU DEBALLAGE	10	18/02/2023	18/02/2023	- €
2023/0212	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	19/02/2023	19/02/2023	855,00 €
2023/0306	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	19/02/2023	19/02/2023	513,00 €
2023/0318	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	19/02/2023	19/02/2023	1 236,00 €
2023/0416	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	19/02/2023	19/02/2023	666,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0458	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	01	19/02/2023	31/12/2023	1 643,40 €
2023/0196	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	22/02/2023	23/02/2023	2 660,00 €
2023/0387	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	06	24/02/2023	26/02/2023	2 382,60 €
2023/3836	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	02	11/10/2023	11/10/2023	401,60 €
2023/0137	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	25/02/2023	26/02/2023	2 129,52 €
2023/0240	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	25/02/2023	25/02/2023	855,40 €
2023/0349	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	25/02/2023	25/02/2023	346,30 €
2023/0399	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	25/02/2023	25/02/2023	917,50 €
2023/0404	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	26/02/2023	26/02/2023	7 104,00 €
2023/0415	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	26/02/2023	26/02/2023	1 140,00 €
2023/0133	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	02/03/2023	02/03/2023	1 052,00 €
2023/0417	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	03/03/2023	05/03/2023	3 385,80 €
2023/0211	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	04/03/2023	05/03/2023	4 104,00 €
2023/0410	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	04/03/2023	04/03/2023	1 101,00 €
2023/0434	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	05/03/2023	05/03/2023	1 318,40 €
2023/0489	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/03/2023	05/03/2023	1 297,00 €
2023/0201	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	08/03/2023	08/03/2023	363,33 €
2023/0435	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	10/03/2023	12/03/2023	2 821,50 €
2023/0258	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ GOURMAND	09	11/03/2023	12/03/2023	547,20 €
2023/0289	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	11/03/2023	11/03/2023	- €
2023/0326	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	11/03/2023	12/03/2023	2 130,00 €
2023/0379	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	11/03/2023	12/03/2023	312,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0440	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	11/03/2023	12/03/2023	1 049,60 €
2023/0481	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	11/03/2023	11/03/2023	360,00 €
2023/0492	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	11/03/2023	11/03/2023	214,40 €
2023/0503	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	11/03/2023	11/03/2023	432,00 €
2023/0436	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	19/01/2023	19/01/2023	300,00 €
2023/0336	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	12/03/2023	12/03/2023	- €
2023/0338	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	12/03/2023	12/03/2023	- €
2023/0529	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	12/03/2023	12/03/2023	798,00 €
2023/0582	2023	VENTE AU DEBALLAGE	05	12/03/2023	12/03/2023	930,00 €
2023/0637	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	12/03/2023	12/03/2023	- €
2023/0353	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	17/03/2023	18/03/2023	1 393,20 €
2023/0301	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	18/03/2023	18/03/2023	264,00 €
2023/0468	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	18/03/2023	19/03/2023	2 485,00 €
2023/0239	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	19/03/2023	19/03/2023	1 872,30 €
2023/0402	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	19/03/2023	19/03/2023	427,50 €
2023/0482	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	19/03/2023	19/03/2023	1 648,00 €
2023/0253	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	25/03/2023	26/03/2023	2 170,08 €
2023/0335	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	25/03/2023	25/03/2023	1 027,60 €
2023/0465	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	25/03/2023	25/03/2023	864,00 €
2023/0568	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	25/03/2023	26/03/2023	6 742,08 €
2023/0598	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	25/03/2023	25/03/2023	208,00 €
2023/0638	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	25/03/2023	26/03/2023	5 325,04 €
2023/0752	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	20	25/03/2023	25/03/2023	- €
2023/0902	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	07	25/03/2023	03/04/2023	2 445,12 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0969	2023	SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	25/03/2023	25/03/2023	- €
2023/0228	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	26/03/2023	26/03/2023	1 425,00 €
2023/0250	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	26/03/2023	26/03/2023	342,00 €
2023/0400	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	26/03/2023	26/03/2023	339,15 €
2023/0665	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	26/03/2023	26/03/2023	798,00 €
2023/0689	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	26/03/2023	26/03/2023	1 192,00 €
2023/1332	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	26/03/2023	26/03/2023	- €
2023/0956	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	27/03/2023	28/07/2023	715,35 €
2023/0666	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	31/03/2023	02/04/2023	3 727,20 €
2023/0263	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	01/04/2023	02/04/2023	1 176,00 €
2023/0328	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	14	01/04/2023	08/09/2023	1 016,10 €
2023/0600	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	01/04/2023	01/04/2023	798,00 €
2023/0604	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	01/04/2023	01/04/2023	120,00 €
2023/0706	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	01/04/2023	01/04/2023	- €
2023/0831	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	01/04/2023	01/04/2023	- €
2023/0862	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	01/04/2023	01/04/2023	552,00 €
2023/0928	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	14	01/04/2023	01/04/2023	- €
2023/0398	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	02/04/2023	02/04/2023	712,50 €
2023/0507	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	02/04/2023	02/04/2023	- €
2023/0567	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	02/04/2023	02/04/2023	773,50 €
2023/0776	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	02/04/2023	02/04/2023	1 356,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0934	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	05	02/04/2023	02/04/2023	776,55 €
2023/0602	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	07	03/04/2023	05/05/2023	34 523,46 €
2023/0978	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	19	05/04/2023	06/08/2023	596,16 €
2023/0264	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	06/04/2023	06/04/2023	1 052,00 €
2023/0266	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	08/04/2023	09/04/2023	1 939,00 €
2023/0360	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	08/04/2023	08/04/2023	360,00 €
2023/0446	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	08/04/2023	08/04/2023	360,00 €
2023/0464	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	08/04/2023	10/04/2023	7 222,05 €
2023/0751	2023	VENTE AU DEBALLAGE	06	08/04/2023	30/04/2023	10 266,30 €
2023/0789	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	08/04/2023	08/04/2023	2 003,60 €
2023/1170	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	04	08/04/2023	08/04/2023	- €
2023/0425	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	09/04/2023	09/04/2023	655,50 €
2023/0800	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/04/2023	09/04/2023	- €
2023/0833	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	09/04/2023	09/04/2023	930,00 €
2023/0865	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	09/04/2023	09/04/2023	1 488,00 €
2023/0932	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	09/04/2023	10/04/2023	3 081,80 €
2023/0267	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	10/04/2023	10/04/2023	1 332,00 €
2023/0768	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	10/04/2023	10/04/2023	462,00 €
2023/0793	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	10/04/2023	10/04/2023	2 206,20 €
2023/0869	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	10/04/2023	10/04/2023	1 674,00 €
2023/0428	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	12/04/2023	15/04/2023	638,54 €
2023/1092	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	05	12/04/2023	16/04/2023	151,11 €
2023/1291	2023	VENTE AU DEBALLAGE	11	13/04/2023	13/04/2023	2 002,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0426	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	15/04/2023	15/04/2023	480,00 €
2023/0530	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	15/04/2023	16/04/2023	1 276,80 €
2023/0695	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	15/04/2023	16/04/2023	- €
2023/0750	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	15/04/2023	16/04/2023	6 010,36 €
2023/0952	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	15/04/2023	15/04/2023	753,00 €
2023/1261	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	04	15/04/2023	15/04/2023	- €
2023/0785	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	15/04/2023	15/04/2023	- €
2023/1312	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	15/04/2023	16/04/2023	1 431,00 €
2023/0356	2023	VENTE AU DEBALLAGE	05	16/04/2023	16/04/2023	884,00 €
2023/0491	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	16/04/2023	16/04/2023	513,00 €
2023/0525	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	16/04/2023	16/04/2023	- €
2023/0531	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	16/04/2023	16/04/2023	1 140,00 €
2023/0601	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	16/04/2023	16/04/2023	221,00 €
2023/0740	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	16/04/2023	16/04/2023	- €
2023/0766	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	16/04/2023	16/04/2023	- €
2023/0870	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	16/04/2023	16/04/2023	862,00 €
2023/0922	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	16/04/2023	16/04/2023	- €
2023/1336	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	16/04/2023	16/04/2023	- €
2023/1173	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	19/04/2023	22/04/2023	1 584,00 €
2023/1420	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	20/04/2023	23/04/2023	1 494,99 €
2023/0352	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	22/04/2023	23/04/2023	1 368,00 €
2023/0874	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	22/04/2023	23/04/2023	594,40 €
2023/0966	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	22/04/2023	23/04/2023	4 160,80 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0993	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	05	22/04/2023	23/12/2023	489,00 €
2023/1016	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	22/04/2023	22/04/2023	36,80 €
2023/0354	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	23/04/2023	23/04/2023	1 021,76 €
2023/0734	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	23/04/2023	23/04/2023	877,80 €
2023/0396	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	23/04/2023	23/04/2023	916,40 €
2023/1355	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	23/04/2023	23/04/2023	98,34 €
2023/0261	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	29/04/2023	29/04/2023	240,00 €
2023/0502	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	29/04/2023	30/04/2023	2 130,00 €
2023/0834	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	29/04/2023	30/04/2023	2 761,83 €
2023/1132	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	29/04/2023	29/04/2023	1 588,40 €
2023/0954	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	30/04/2023	30/04/2023	- €
2023/1077	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	30/04/2023	30/04/2023	1 192,00 €
2023/1105	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	01/05/2023	01/05/2023	1 196,00 €
2023/1277	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	01/05/2023	01/05/2023	930,00 €
2023/0265	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	04/05/2023	04/05/2023	1 052,00 €
2023/0456	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	08	05/05/2023	11/06/2023	12 851,10 €
2023/0534	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	06	05/05/2023	29/05/2023	26 760,24 €
2023/0583	2023	VENTE AU DEBALLAGE	20	06/05/2023	06/05/2023	- €
2023/0702	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	06/05/2023	07/05/2023	1 673,52 €
2023/1063	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	06/05/2023	07/05/2023	6 374,94 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/1104	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	06/05/2023	06/05/2023	1 920,00 €
2023/1083	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; TRIPORTEUR	06	06/05/2023	07/09/2023	927,96 €
2023/1458	2023	VENTE AU DEBALLAGE	11	06/05/2023	06/05/2023	- €
2023/0457	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	07/05/2023	07/05/2023	513,00 €
2023/0940	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	07/05/2023	07/05/2023	1 847,60 €
2023/1107	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	07/05/2023	07/05/2023	- €
2023/1175	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	07/05/2023	07/05/2023	827,00 €
2023/0735	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	03	08/05/2023	08/05/2023	1 788,00 €
2023/0234	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	04	09/05/2023	23/05/2023	- €
2023/1688	2023	SCOLAIRE ; SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	11/05/2023	29/06/2023	- €
2023/0686	2023	COMMERCE ; PUBLICITE	05	12/05/2023	14/05/2023	65,60 €
2023/0945	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	12/05/2023	14/05/2023	- €
2023/2328	2023	VENTE AU DEBALLAGE	09	12/05/2023	21/05/2023	132,55 €
2023/0605	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	13/05/2023	13/05/2023	192,00 €
2023/0608	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	13/05/2023	13/05/2023	- €
2023/0855	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	13/05/2023	14/05/2023	2 595,20 €
2023/0946	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	13/05/2023	13/05/2023	- €
2023/0992	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	13/05/2023	13/05/2023	- €
2023/1109	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	13/05/2023	14/05/2023	6 919,27 €
2023/1165	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	13/05/2023	13/05/2023	- €
2023/1228	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	13/05/2023	13/05/2023	1 104,00 €
2023/1768	2023	VENTE AU DEBALLAGE	04	13/05/2023	13/05/2023	- €
2023/0143	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	14/05/2023	14/05/2023	- €
2023/0373	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	14/05/2023	14/05/2023	44,40 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0684	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	14/05/2023	14/05/2023	- €
2023/0769	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	14/05/2023	14/05/2023	- €
2023/0783	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	14/05/2023	14/05/2023	- €
2023/0907	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	14/05/2023	14/05/2023	298,00 €
2023/0947	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	14/05/2023	14/05/2023	812,05 €
2023/1151	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	14/05/2023	14/05/2023	- €
2023/1272	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	14/05/2023	14/05/2023	- €
2023/1298	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	14/05/2023	14/05/2023	697,50 €
2023/1309	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	14/05/2023	14/05/2023	923,80 €
2023/1625	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	14/05/2023	14/05/2023	- €
2023/2234	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	14/05/2023	14/05/2023	1 390,90 €
2023/0847	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	08	16/05/2023	05/06/2023	6 382,80 €
2023/0494	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	17/05/2023	18/05/2023	- €
2023/1369	2023	VENTE AU DEBALLAGE	05	17/05/2023	04/06/2023	13 061,52 €
2023/2887	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	04	17/05/2023	17/05/2023	645,12 €
2023/0915	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	18/05/2023	18/05/2023	415,80 €
2023/0933	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	18/05/2023	19/05/2023	1 354,50 €
2023/1190	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	18/05/2023	18/05/2023	2 325,00 €
2023/1259	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	18/05/2023	18/05/2023	- €
2023/0599	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	20/05/2023	20/05/2023	176,00 €
2023/0787	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	20/05/2023	20/05/2023	- €
2023/1273	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	20/05/2023	21/05/2023	5 199,30 €
2023/1397	2023	VENTE AU DEBALLAGE	14	20/05/2023	20/05/2023	627,50 €
2023/1581	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	20/05/2023	20/05/2023	- €
2023/1841	2023	VENTE AU DEBALLAGE	04	20/05/2023	20/05/2023	- €
2023/0997	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	21/05/2023	21/05/2023	596,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/1020	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	21/05/2023	21/05/2023	745,00 €
2023/1194	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	21/05/2023	21/05/2023	1 293,00 €
2023/1226	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	21/05/2023	21/05/2023	- €
2023/1318	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	21/05/2023	21/05/2023	- €
2023/1878	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	21/05/2023	21/05/2023	1 454,24 €
2023/0017	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	06	22/05/2023	03/07/2023	- €
2023/0086	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	07	23/05/2023	28/05/2023	49 812,00 €
2023/1054	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	26/05/2023	27/05/2023	4 300,00 €
2023/1619	2023	VENTE AU DEBALLAGE	20	26/05/2023	29/05/2023	- €
2023/2170	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	03	26/05/2023	30/05/2023	632,00 €
2023/0554	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	27/05/2023	27/05/2023	- €
2023/0962	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	27/05/2023	27/05/2023	753,00 €
2023/0963	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	28/05/2023	28/05/2023	1 192,50 €
2023/1013	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	28/05/2023	29/05/2023	1 431,00 €
2023/1056	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	28/05/2023	29/05/2023	1 589,56 €
2023/1415	2023	VENTE AU DEBALLAGE	18	28/05/2023	28/05/2023	- €
2023/1455	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	28/05/2023	28/05/2023	- €
2023/1550	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	28/05/2023	28/05/2023	- €
2023/1630	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	28/05/2023	28/05/2023	- €
2023/1281	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	29/05/2023	29/05/2023	596,00 €
2023/1125	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	01/06/2023	01/06/2023	1 463,00 €
2023/1368	2023	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE	12	01/06/2023	30/06/2023	89,52 €
2023/1602	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	15	01/06/2023	01/07/2023	177,20 €
2023/0606	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	03/06/2023	03/06/2023	120,00 €
2023/0856	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	03/06/2023	04/06/2023	763,20 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/1017	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	03/06/2023	03/06/2023	577,30 €
2023/1090	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	03/06/2023	04/06/2023	3 100,50 €
2023/1270	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	03/06/2023	03/06/2023	276,00 €
2023/1303	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	03/06/2023	03/06/2023	- €
2023/1340	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	03/06/2023	03/06/2023	1 102,00 €
2023/1401	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	03/06/2023	03/06/2023	- €
2023/1564	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	03/06/2023	03/06/2023	- €
2023/1611	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	03/06/2023	03/06/2023	- €
2023/1617	2023	SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	18	03/06/2023	03/06/2023	- €
2023/0858	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	04/06/2023	04/06/2023	- €
2023/0921	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	04/06/2023	04/06/2023	- €
2023/1000	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	04/06/2023	04/06/2023	- €
2023/1066	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	04/06/2023	04/06/2023	- €
2023/1172	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	04/06/2023	04/06/2023	- €
2023/1208	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	04/06/2023	04/06/2023	149,00 €
2023/1654	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	04/06/2023	04/06/2023	1 356,00 €
2023/1871	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	04/06/2023	04/06/2023	277,20 €
2023/2127	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	03	04/06/2023	04/06/2023	64,65 €
2023/1351	2023	COMMERCE ; PUBLICITE ; VENTE AU DEBALLAGE	05	05/06/2023	12/06/2023	9 680,00 €
2023/0048	2023	COMMERCE ; FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	08	07/06/2023	08/06/2023	5 320,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2022/3569	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	16	28/09/2022	01/10/2022	248,50 €
2023/1677	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	08/06/2023	11/06/2023	20 505,00 €
2023/0535	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	06	09/06/2023	13/07/2023	37 268,64 €
2023/1278	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	20	09/06/2023	10/06/2023	1 290,00 €
2023/1701	2023	VENTE AU DEBALLAGE	11	09/06/2023	10/06/2023	258,84 €
2023/2113	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	15	09/06/2023	09/06/2023	66,24 €
2023/0790	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	10/06/2023	10/06/2023	- €
2023/1018	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	10/06/2023	10/06/2023	627,50 €
2023/1189	2023	VENTE AU DEBALLAGE	18	10/06/2023	10/06/2023	- €
2023/1218	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	10/06/2023	10/06/2023	- €
2023/1271	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	10/06/2023	10/06/2023	502,00 €
2023/1279	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	10/06/2023	10/06/2023	- €
2023/1505	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	10/06/2023	10/06/2023	- €
2023/1530	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	10/06/2023	10/06/2023	1 356,50 €
2023/1537	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	10/06/2023	10/06/2023	220,88 €
2023/1661	2023	VENTE AU DEBALLAGE	20	10/06/2023	10/06/2023	110,40 €
2023/1718	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	10/06/2023	10/06/2023	- €
2023/1567	2023	VENTE AU DEBALLAGE	05	10/06/2023	10/06/2023	699,20 €
2023/0164	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/0220	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/0563	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/0668	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	11/06/2023	11/06/2023	44,20 €
2023/0726	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/0749	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/0781	2023	VENTE AU DEBALLAGE	05	11/06/2023	11/06/2023	1 848,00 €
2023/1118	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	11/06/2023	11/06/2023	5 965,20 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/1166	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/1197	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	11/06/2023	11/06/2023	447,00 €
2023/1235	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/1335	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/1375	2023	VENTE AU DEBALLAGE	11	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/1767	2023	VENTE AU DEBALLAGE	16	11/06/2023	11/06/2023	3 375,00 €
2023/1809	2023	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	11/06/2023	11/06/2023	- €
2023/1925	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALET, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	11/06/2023	11/06/2023	107,74 €
2022/1150	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	25/05/2022	25/05/2022	246,40 €
2023/2327	2023	VENTE AU DEBALLAGE	14	12/06/2023	01/09/2023	- €
2023/2454	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	13/06/2023	13/06/2023	52,53 €
2023/1129	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	14/06/2023	14/06/2023	768,00 €
2023/1028	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	01	15/06/2023	28/07/2023	6 481,86 €
2023/1974	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	15/06/2023	15/06/2023	38,40 €
2023/2301	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	15/06/2023	15/06/2023	152,13 €
2023/2232	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	16/06/2023	18/06/2023	10 022,50 €
2023/0938	2023	VENTE AU DEBALLAGE	05	17/06/2023	17/06/2023	1 653,00 €
2023/1089	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	17/06/2023	17/06/2023	- €
2023/1126	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	17/06/2023	18/06/2023	1 908,00 €
2023/1241	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	17/06/2023	17/06/2023	527,10 €
2023/1329	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	05	17/06/2023	18/06/2023	475,68 €
2023/1404	2023	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	19	17/06/2023	17/06/2023	- €
2022/3280	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	18/09/2022	18/09/2022	198,90 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/1722	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	05	17/06/2023	17/06/2023	30,12 €
2023/1921	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	06	17/06/2023	17/06/2023	- €
2023/1983	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	17/06/2023	17/06/2023	- €
2023/2087	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	17/06/2023	17/06/2023	- €
2023/2417	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	17/06/2023	18/06/2023	1 297,60 €
2023/2767	2023	SANTE ; SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE	19	17/06/2023	17/06/2023	- €
2023/1006	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/1145	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	18/06/2023	18/06/2023	2 155,00 €
2023/1195	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	18/06/2023	18/06/2023	586,00 €
2023/1196	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/1367	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	18/06/2023	18/06/2023	1 155,00 €
2023/1427	2023	VENTE AU DEBALLAGE	10	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/1423	2023	VENTE AU DEBALLAGE	14	18/06/2023	18/06/2023	596,00 €
2023/1491	2023	VENTE AU DEBALLAGE	18	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/1588	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/1769	2023	VENTE AU DEBALLAGE	11	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/1879	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/1915	2023	VENTE AU DEBALLAGE	01	18/06/2023	18/06/2023	1 196,00 €
2023/1946	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	18/06/2023	18/06/2023	2 939,50 €
2023/1955	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	18/06/2023	18/06/2023	1 293,00 €
2023/2077	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	18/06/2023	18/06/2023	- €
2023/2108	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	18/06/2023	18/06/2023	646,50 €
2023/2453	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	09	18/06/2023	17/09/2023	3 254,16 €
2023/1008	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	07	19/06/2023	12/07/2023	11 793,60 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3095	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	04	19/06/2023	19/06/2023	332,16 €
2023/2869	2023	COMMERCE	15	20/06/2023	20/06/2023	- €
2023/1347	2023	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	21/06/2023	28/06/2023	259,75 €
2023/2174	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	16	21/06/2023	21/06/2023	- €
2023/2907	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	21/06/2023	24/06/2023	655,61 €
2023/1407	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	11	08/06/2023	08/06/2023	147,20 €
2021/2875	2021	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	04/10/2021	06/10/2021	118,32 €
2022/1966	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	15	18/06/2022	18/06/2022	88,00 €
2023/1098	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHÉ GOURMAND	18	23/06/2023	25/06/2023	2 296,66 €
2023/2368	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	23/06/2023	25/06/2023	10 444,50 €
2023/1478	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	24/06/2023	24/06/2023	960,00 €
2023/1666	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	24/06/2023	25/06/2023	1 373,75 €
2023/1738	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	24/06/2023	24/06/2023	- €
2023/1795	2023	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	24/06/2023	24/06/2023	- €
2023/1890	2023	VENTE AU DEBALLAGE	20	24/06/2023	24/06/2023	- €
2023/1894	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	24/06/2023	24/06/2023	331,20 €
2023/1269	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	24/06/2023	24/06/2023	- €
2023/1985	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	24/06/2023	24/06/2023	- €
2023/2159	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	24/06/2023	24/06/2023	920,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/2269	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	24/06/2023	24/06/2023	1 317,90 €
2023/2325	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	06	24/06/2023	24/06/2023	152,62 €
2023/2367	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND ; VIDE-GRENIERS	09	24/06/2023	25/06/2023	- €
2023/1200	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	25/06/2023	25/06/2023	959,50 €
2023/1388	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	25/06/2023	25/06/2023	- €
2023/1470	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	25/06/2023	25/06/2023	- €
2022/0634	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	01	03/03/2022	03/03/2022	79,86 €
2023/1851	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	25/06/2023	25/06/2023	- €
2023/2066	2023	VENTE AU DEBALLAGE	04	25/06/2023	25/06/2023	206,88 €
2023/2086	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	25/06/2023	25/06/2023	1 192,00 €
2023/2160	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	25/06/2023	25/06/2023	- €
2023/2176	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	25/06/2023	25/06/2023	1 132,40 €
2023/2648	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	03	25/06/2023	25/06/2023	596,00 €
2023/1465	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	25/06/2023	25/06/2023	- €
2023/2002	2023	COMMERCE ; STATIONNEMENT	07	28/06/2023	28/06/2023	- €
2023/2698	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	28/06/2023	01/07/2023	157,60 €
2023/2210	2023	VENTE AU DEBALLAGE	05	29/06/2023	16/07/2023	12 387,60 €
2023/3106	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	06	29/06/2023	29/06/2023	- €
2023/0717	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; TRIPORTEUR	01	30/06/2023	03/09/2023	332,80 €
2023/0716	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; TRIPORTEUR	09	30/06/2023	03/09/2023	427,00 €
2023/2337	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	01	30/06/2023	02/07/2023	2 342,10 €
2023/1315	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	01/07/2023	02/07/2023	2 862,00 €
2023/1910	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	01/07/2023	01/07/2023	251,00 €
2023/2147	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	15	01/07/2023	01/08/2023	306,15 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2020/2637	2020	COMMERCE ; MODE ; VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	12/09/2020	12/09/2020	- €
2023/2256	2023	VENTE AU DEBALLAGE	20	01/07/2023	01/07/2023	- €
2023/2271	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	01/07/2023	01/07/2023	1 455,80 €
2023/2291	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	01/07/2023	01/07/2023	460,00 €
2023/2293	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	01/07/2023	02/07/2023	2 241,90 €
2023/2338	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	01/07/2023	31/08/2023	- €
2023/2761	2023	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE	06	01/07/2023	02/07/2023	- €
2023/2857	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	01/07/2023	01/07/2023	- €
2023/0597	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	02/07/2023	02/07/2023	2 790,00 €
2023/1202	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	02/07/2023	02/07/2023	508,20 €
2023/1559	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	02/07/2023	02/07/2023	834,40 €
2023/1792	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	02/07/2023	02/07/2023	- €
2023/2118	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	02/07/2023	02/07/2023	- €
2023/2128	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	02/07/2023	02/07/2023	- €
2023/2098	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	02/07/2023	02/07/2023	431,00 €
2023/2172	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	02/07/2023	02/07/2023	1 356,00 €
2023/2504	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	02/07/2023	02/07/2023	- €
2023/0718	2023	VENTE AU DEBALLAGE	01	06/07/2023	03/09/2023	2 082,70 €
2023/2597	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	07/07/2023	09/07/2023	4 132,80 €
2023/2856	2023	SCOLAIRE	13	07/07/2023	07/07/2023	- €
2023/2910	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	06	07/07/2023	08/08/2023	27 021,12 €
2023/1348	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	08/07/2023	09/07/2023	2 972,00 €
2023/1833	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	08/07/2023	08/07/2023	376,50 €
2023/3026	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	08/07/2023	08/07/2023	828,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/1206	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	09/07/2023	09/07/2023	596,00 €
2023/1748	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	09/07/2023	09/07/2023	1 162,20 €
2023/2394	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	09/07/2023	09/07/2023	1 549,60 €
2023/3337	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	09/07/2023	09/07/2023	930,00 €
2023/1424	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	10/07/2023	10/07/2023	96,00 €
2023/1402	2023	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	19	11/07/2023	11/07/2023	- €
2023/1987	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	13/07/2023	14/07/2023	1 192,50 €
2023/3342	2023	COMPETENCE PP ; BAL	15	13/07/2023	13/07/2023	- €
2023/3459	2023	VENTE AU DEBALLAGE	18	13/07/2023	13/07/2023	644,00 €
2023/2395	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	14/07/2023	16/07/2023	2 066,40 €
2023/0878	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	08	15/07/2023	24/07/2023	2 445,12 €
2023/2598	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	15/07/2023	16/07/2023	3 015,60 €
2023/1690	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	16/07/2023	16/07/2023	732,70 €
2023/1853	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	16/07/2023	16/07/2023	596,00 €
2023/1461	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	16/07/2023	16/07/2023	- €
2023/1678	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	16/07/2023	16/07/2023	2 992,50 €
2023/1923	2023	COMMERCE	01	17/07/2023	31/08/2023	428,84 €
2023/2047	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	07	17/07/2023	30/08/2023	49 109,76 €
2023/1952	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	18/07/2023	27/08/2023	11 485,32 €
2023/1124	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	20/07/2023	20/07/2023	1 102,00 €
2023/1770	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	22/07/2023	22/07/2023	- €
2023/2396	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	22/07/2023	23/07/2023	3 720,60 €
2023/2393	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	22/07/2023	22/07/2023	3 012,00 €
2023/1993	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	23/07/2023	23/07/2023	2 086,00 €
2023/2491	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	23/07/2023	24/07/2023	3 056,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/2520	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	23/07/2023	23/07/2023	1 065,00 €
2023/3127	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	23/07/2023	23/07/2023	2 533,00 €
2023/3569	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	14	24/07/2023	24/07/2023	- €
2023/1561	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	29/07/2023	30/07/2023	2 146,50 €
2023/2099	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	29/07/2023	30/07/2023	3 244,00 €
2023/1745	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	30/07/2023	30/07/2023	1 460,20 €
2023/2255	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	30/07/2023	30/07/2023	4 310,00 €
2023/1908	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	05/08/2023	05/08/2023	376,50 €
2023/2391	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	05/08/2023	06/08/2023	2 575,80 €
2023/2909	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	06/08/2023	06/08/2023	1 155,00 €
2023/3578	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	19	09/08/2023	10/11/2023	463,68 €
2023/2347	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	13/08/2023	13/08/2023	1 293,00 €
2023/2979	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	03	13/08/2023	22/10/2023	660,66 €
2023/3344	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	13/08/2023	13/08/2023	930,00 €
2023/2348	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	15/08/2023	15/08/2023	399,00 €
2023/2774	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	15/08/2023	15/08/2023	798,00 €
2023/2349	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	19/08/2023	20/08/2023	1 857,50 €
2023/1883	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	20/08/2023	20/08/2023	- €
2023/2603	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	20/08/2023	20/08/2023	745,00 €
2023/2535	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	26/08/2023	26/08/2023	961,40 €
2023/2773	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	26/08/2023	26/08/2023	2 204,00 €
2023/3392	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	08	26/08/2023	27/08/2023	4 366,20 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/0229	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	27/08/2023	27/08/2023	1 425,00 €
2023/2629	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	27/08/2023	27/08/2023	1 490,00 €
2023/3304	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	27/08/2023	27/08/2023	1 192,00 €
2023/1657	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	08	28/08/2023	01/11/2023	- €
2023/3724	2023	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	01/09/2023	02/09/2023	170,25 €
2023/1909	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	02/09/2023	02/09/2023	200,80 €
2023/2776	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	02/09/2023	03/09/2023	810,90 €
2023/2984	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	02/09/2023	03/09/2023	3 816,00 €
2023/3168	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	02/09/2023	03/09/2023	6 392,00 €
2023/3282	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	02/09/2023	02/09/2023	2 926,00 €
2023/1939	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	03/09/2023	03/09/2023	- €
2023/0075	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	07	03/09/2023	12/09/2023	49 163,76 €
2023/2834	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	03/09/2023	03/09/2023	- €
2023/3345	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	03/09/2023	03/09/2023	1 356,00 €
2023/3476	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	03/09/2023	03/09/2023	1 341,00 €
2023/2851	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	07/09/2023	07/09/2023	1 102,00 €
2023/3103	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	07/09/2023	30/06/2024	- €
2023/3536	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	06	07/09/2023	07/09/2023	- €
2023/3558	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	07/09/2023	11/09/2023	5 834,40 €
2023/3887	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	07/09/2023	10/09/2023	1 473,12 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3339	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	03	08/09/2023	11/09/2023	- €
2023/2990	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	09/09/2023	10/09/2023	2 377,60 €
2023/3196	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	09/09/2023	09/09/2023	224,20 €
2023/3241	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	04	09/09/2023	10/09/2023	1 287,90 €
2023/3290	2023	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	03	09/09/2023	09/09/2023	- €
2023/3479	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	09/09/2023	10/09/2023	13 580,00 €
2023/3868	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	09/09/2023	10/09/2023	157,41 €
2023/1114	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	10/09/2023	10/09/2023	- €
2023/2484	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	10/09/2023	10/09/2023	- €
2023/2873	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	10/09/2023	10/09/2023	- €
2023/3099	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	10/09/2023	10/09/2023	- €
2023/3255	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	10/09/2023	10/09/2023	1 066,40 €
2023/3420	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	10/09/2023	10/09/2023	930,00 €
2023/3970	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	10/09/2023	31/10/2023	565,52 €
2022/1213	2022	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	04	24/06/2022	24/06/2022	- €
2023/2853	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	13/09/2023	13/09/2023	768,00 €
2023/3615	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	13/09/2023	18/09/2023	6 591,00 €
2023/3574	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	15/09/2023	17/09/2023	5 772,80 €
2023/0784	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	16/09/2023	16/09/2023	- €
2023/1936	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	16/09/2023	17/09/2023	- €
2023/2376	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	17	16/09/2023	16/09/2023	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/2426	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	16/09/2023	17/09/2023	1 335,60 €
2023/2841	2023	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	14	16/09/2023	16/09/2023	- €
2023/2920	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	16/09/2023	17/09/2023	- €
2023/2987	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	16/09/2023	17/09/2023	2 870,00 €
2023/3040	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	16/09/2023	17/09/2023	715,50 €
2023/3280	2023	VENTE AU DEBALLAGE	20	16/09/2023	16/09/2023	- €
2023/3455	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	16/09/2023	17/09/2023	4 055,00 €
2023/3482	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	16/09/2023	16/09/2023	1 656,00 €
2023/3506	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	16/09/2023	16/09/2023	- €
2023/3899	2023	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	02	16/09/2023	17/09/2023	1 192,50 €
2023/1238	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	17/09/2023	17/09/2023	- €
2023/1885	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	17/09/2023	17/09/2023	- €
2023/2360	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	17/09/2023	17/09/2023	1 810,20 €
2023/2375	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	17/09/2023	17/09/2023	1 386,00 €
2023/1916	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	11	17/09/2023	17/09/2023	401,67 €
2023/3238	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	17/09/2023	17/09/2023	476,80 €
2023/3365	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	17/09/2023	17/09/2023	- €
2023/3481	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	17/09/2023	17/09/2023	3 576,00 €
2023/3549	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	17/09/2023	17/09/2023	596,00 €
2023/3951	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	17/09/2023	17/09/2023	- €
2023/3587	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	20/09/2023	01/10/2023	5 794,50 €
2023/3338	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	21/09/2023	21/09/2023	500,50 €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3543	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	15	21/09/2023	21/09/2023	66,24 €
2023/3577	2023	COMMERCE	20	21/09/2023	21/09/2023	48,25 €
2023/3143	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	23/09/2023	24/09/2023	5 843,25 €
2023/3171	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	23/09/2023	23/09/2023	614,40 €
2023/3478	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	03	23/09/2023	23/09/2023	- €
2023/3483	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	23/09/2023	24/09/2023	3 346,50 €
2023/3575	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	23/09/2023	23/09/2023	- €
2023/3594	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	23/09/2023	24/09/2023	1 543,50 €
2023/3599	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	08	23/09/2023	23/09/2023	828,00 €
2023/3791	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	23/09/2023	24/09/2023	954,00 €
2023/1579	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	12	24/09/2023	24/09/2023	118,25 €
2023/3298	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	24/09/2023	24/09/2023	- €
2023/3450	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	24/09/2023	24/09/2023	- €
2023/3596	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	24/09/2023	24/09/2023	- €
2023/3651	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	24/09/2023	24/09/2023	- €
2023/3698	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	24/09/2023	24/09/2023	- €
2023/3720	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	24/09/2023	24/09/2023	- €
2023/3856	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	24/09/2023	24/09/2023	- €
2022/3362	2022	COMPETENCE PP ; DEFILE ; VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	20	09/10/2022	09/10/2022	- €
2023/3242	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	13	29/09/2023	01/10/2023	- €
2023/3437	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	03	29/09/2023	01/10/2023	- €
2023/0754	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	20	30/09/2023	30/09/2023	- €
2023/2492	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	30/09/2023	30/09/2023	- €
2023/3005	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	20	30/09/2023	30/09/2023	828,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3021	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	30/09/2023	30/09/2023	1 075,20 €
2023/3042	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	30/09/2023	30/09/2023	150,60 €
2023/3144	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	19	30/09/2023	30/09/2023	1 174,50 €
2023/3266	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	30/09/2023	30/09/2023	184,00 €
2023/3388	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	30/09/2023	01/10/2023	- €
2023/3508	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	30/09/2023	30/09/2023	2 208,30 €
2023/3510	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	30/09/2023	01/10/2023	3 816,00 €
2023/3617	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	30/09/2023	30/09/2023	55,20 €
2023/3621	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	03	30/09/2023	30/09/2023	36,80 €
2023/3653	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	30/09/2023	30/09/2023	- €
2023/0958	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	19	11/03/2023	11/03/2023	- €
2023/3795	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	09	30/09/2023	01/10/2023	973,20 €
2023/3421	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	18	30/09/2023	30/09/2023	- €
2023/3163	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	30/09/2023	30/09/2023	960,00 €
2023/3969	2023	VENTE AU DEBALLAGE	12	30/09/2023	30/09/2023	- €
2023/3971	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	05	30/09/2023	30/09/2023	440,80 €
2023/0904	2023	INSTITUTIONNEL ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/1626	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/2854	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	01/10/2023	01/10/2023	2 324,40 €
2023/3049	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	01/10/2023	01/10/2023	596,00 €
2023/3183	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/3288	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	01/10/2023	01/10/2023	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3360	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/3410	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/3411	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	07	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/3550	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/3580	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	01/10/2023	01/10/2023	- €
2023/3595	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	01/10/2023	01/10/2023	369,60 €
2023/3681	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	01/10/2023	01/10/2023	1 356,00 €
2023/3745	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	01/10/2023	01/10/2023	739,35 €
2023/3657	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	06	03/10/2023	16/10/2023	20 624,00 €
2023/3286	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	04/10/2023	07/10/2023	- €
2023/2852	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	05/10/2023	05/10/2023	1 102,00 €
2023/2948	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	05/10/2023	08/10/2023	4 983,46 €
2023/3509	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	06/10/2023	08/10/2023	11 605,00 €
2023/3931	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	12	06/10/2023	08/10/2023	95,55 €
2023/2793	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	07/10/2023	07/10/2023	753,00 €
2023/2883	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	07/10/2023	07/10/2023	- €
2023/3205	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	07/10/2023	08/10/2023	4 086,50 €
2023/3268	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	07/10/2023	07/10/2023	1 463,00 €
2023/3396	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	07/10/2023	07/10/2023	- €
2023/3650	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	07/10/2023	07/10/2023	- €
2023/3669	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	07/10/2023	07/10/2023	200,80 €
2023/3796	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	07/10/2023	08/10/2023	1 622,00 €

SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/4017	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	07/10/2023	07/10/2023	- €
2023/3055	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	08/10/2023	08/10/2023	447,00 €
2023/3224	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	08/10/2023	08/10/2023	1 293,00 €
2023/3379	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	08/10/2023	08/10/2023	- €
2023/3393	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	08/10/2023	08/10/2023	- €
2023/3496	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	08/10/2023	08/10/2023	834,40 €
2023/3507	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	08/10/2023	08/10/2023	- €
2023/3589	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	18	08/10/2023	17/10/2023	- €
2023/3642	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	08/10/2023	08/10/2023	- €
2023/3692	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	08/10/2023	08/10/2023	- €
2023/3713	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	08/10/2023	08/10/2023	4 768,00 €
2023/3733	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	08/10/2023	08/10/2023	930,00 €
2023/3976	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	19	08/10/2023	08/10/2023	- €
2023/3624	2023	CULTURE ; VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	09	10/10/2023	14/10/2023	603,84 €
2023/4068	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	01	10/10/2023	10/10/2023	58,70 €
2023/0414	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	08	11/10/2023	25/10/2023	155 865,60 €
2023/1716	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; DEFILE DE MODE	03	25/06/2023	25/06/2023	- €
2023/4060	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	12/10/2023	14/10/2023	7 056,00 €
2023/4092	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	13/10/2023	13/10/2023	92,16 €
2023/3056	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	14/10/2023	15/10/2023	954,00 €
2023/3161	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	14/10/2023	14/10/2023	1 152,00 €
2023/3174	2023	FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	18	14/10/2023	14/10/2023	- €
2023/3206	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	14/10/2023	15/10/2023	1 750,59 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3335	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	14/10/2023	14/10/2023	627,50 €
2023/3366	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	14/10/2023	14/10/2023	- €
2023/3706	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	14/10/2023	14/10/2023	699,20 €
2023/3754	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE ; VIDE- GRENIERS	19	14/10/2023	14/10/2023	1 656,00 €
2023/3827	2023	FETE DE QUARTIER	18	14/10/2023	14/10/2023	- €
2023/3895	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	18	14/10/2023	14/10/2023	- €
2023/0230	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	15/10/2023	15/10/2023	1 425,00 €
2023/2983	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	20	15/10/2023	15/10/2023	679,14 €
2023/3225	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	15/10/2023	15/10/2023	6 034,00 €
2023/3480	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	15/10/2023	15/10/2023	476,80 €
2023/3557	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	15/10/2023	15/10/2023	465,00 €
2023/3671	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	15/10/2023	15/10/2023	2 980,00 €
2023/3715	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	15/10/2023	15/10/2023	2 384,00 €
2023/3744	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	15/10/2023	15/10/2023	10 365,84 €
2023/4058	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	15/10/2023	15/10/2023	998,40 €
2023/3760	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	05	17/10/2023	01/11/2023	4 770,00 €
2023/3767	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	20	20/10/2023	05/11/2023	1 004,00 €
2023/3135	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	21/10/2023	21/10/2023	376,50 €
2023/3198	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	21/10/2023	21/10/2023	447,00 €
2023/3221	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	11	21/10/2023	22/10/2023	6 723,20 €
2023/3707	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	21/10/2023	21/10/2023	1 058,56 €
2023/3711	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	21/10/2023	21/10/2023	3 872,50 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/4163	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	21/10/2023	21/10/2023	4 592,00 €
2023/3059	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	22/10/2023	22/10/2023	1 920,00 €
2023/3299	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	22/10/2023	22/10/2023	1 757,00 €
2023/3649	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	22/10/2023	23/10/2023	2 304,00 €
2023/3815	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	22/10/2023	22/10/2023	418,50 €
2023/3903	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	22/10/2023	22/10/2023	2 155,00 €
2023/3648	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	27/10/2023	29/10/2023	1 192,00 €
2023/3357	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	28/10/2023	28/10/2023	2 682,00 €
2023/3718	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	28/10/2023	28/10/2023	- €
2023/3947	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	28/10/2023	28/10/2023	447,00 €
2023/3067	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	29/10/2023	29/10/2023	1 102,00 €
2023/3368	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	12	29/10/2023	29/10/2023	2 385,00 €
2023/3511	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	29/10/2023	29/10/2023	1 283,65 €
2023/3788	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	29/10/2023	29/10/2023	4 846,50 €
2023/3882	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	29/10/2023	29/10/2023	1 356,00 €
2023/3897	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	15	29/10/2023	29/10/2023	2 241,20 €
2023/3007	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	31/10/2023	01/11/2023	4 306,25 €
2023/4098	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	31/10/2023	31/10/2023	4 799,00 €
2023/3912	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	10	01/11/2023	01/11/2023	131,20 €
2023/3226	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	02/11/2023	02/11/2023	2 384,00 €
2023/3228	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	13	04/11/2023	05/11/2023	3 816,00 €
2023/3271	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	04/11/2023	04/11/2023	2 318,40 €
2023/4360	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	04/11/2023	05/11/2023	465,00 €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3937	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	05/11/2023	05/11/2023	4 113,50 €
2023/4330	2023	VENTE AU DEBALLAGE	17	05/11/2023	05/11/2023	6 687,00 €
2023/3385	2023	VENTE AU DEBALLAGE	15	06/11/2023	06/01/2024	1 249,90 €
2023/0743	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	07	07/11/2023	13/11/2023	2 264,80 €
2023/3229	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	08/11/2023	09/11/2023	596,00 €
2023/4386	2023	COMMERCE	01	08/11/2023	08/01/2024	187,11 €
2023/3900	2023	VENTE AU DEBALLAGE	01	09/11/2023	19/11/2023	2 370,50 €
2023/3521	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; AUTRE VAD	20	10/11/2023	12/11/2023	592,00 €
2023/3384	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	11/11/2023	12/11/2023	52,53 €
2023/4361	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	11/11/2023	12/11/2023	1 192,00 €
2023/3359	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	12/11/2023	12/11/2023	7 155,00 €
2023/4002	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	12/11/2023	12/11/2023	3 114,24 €
2023/4379	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	12/11/2023	13/11/2023	221,24 €
2023/4305	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	19	15/11/2023	15/02/2024	32,60 €
2023/4166	2023	COMMERCE ; CULTURE	15	16/11/2023	17/11/2023	- €
2023/4189	2023	VENTE AU DEBALLAGE	11	16/11/2023	16/11/2023	- €
2023/4084	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	09	17/11/2023	02/01/2024	- €
2023/4393	2023	VENTE AU DEBALLAGE	03	17/11/2023	19/11/2023	- €
2023/3778	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	18/11/2023	19/11/2023	- €
2023/4236	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	16	18/11/2023	25/12/2023	- €
2023/4296	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	12	18/11/2023	19/11/2023	- €
2023/4331	2023	VENTE AU DEBALLAGE	14	18/11/2023	19/11/2023	- €
2023/4470	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	12	18/11/2023	18/11/2023	22,59 €
2023/2362	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	09	19/11/2023	19/11/2023	- €
2023/3787	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	19	19/11/2023	19/11/2023	- €
2023/3858	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	14	19/11/2023	19/11/2023	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/3993	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	04	19/11/2023	19/11/2023	- €
2023/4055	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	11	19/11/2023	19/11/2023	- €
2023/4413	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	17	19/11/2023	19/11/2023	- €
2023/4262	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	16	20/11/2023	24/12/2023	- €
2023/4449	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	16	20/11/2023	31/12/2023	385,84 €
2023/3729	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	06	21/11/2023	01/01/2024	- €
2023/3609	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	22/11/2023	23/11/2023	- €
2023/3640	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	15	22/11/2023	25/11/2023	403,45 €
2023/3873	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	22/11/2023	22/11/2023	- €
2023/4352	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	19	22/11/2023	31/12/2023	1 527,40 €
2023/3839	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	23/11/2023	08/01/2024	- €
2023/3955	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	15	23/11/2023	26/12/2023	- €
2023/4020	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	17	23/11/2023	24/12/2023	- €
2023/4090	2023	SPORT ; VENTE AU DEBALLAGE	08	23/11/2023	23/12/2023	- €
2023/4205	2023	COMMERCE ; FETE DE QUARTIER ; VENTE AU DEBALLAGE	07	24/11/2023	24/11/2023	- €
2023/4291	2023	COMMERCE	09	24/11/2023	25/11/2023	- €
2023/4505	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	05	24/11/2023	15/01/2024	- €
2023/4507	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	05	24/11/2023	24/12/2023	- €
2023/0857	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	17	25/11/2023	26/11/2023	- €
2023/4099	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	05	25/11/2023	26/11/2023	- €
2023/4104	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	06	25/11/2023	25/11/2023	- €



Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/4374	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	16	25/11/2023	17/12/2023	- €
2023/4133	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	26/11/2023	26/11/2023	- €
2023/0537	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	06	27/11/2023	03/01/2024	- €
2023/4082	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	15	27/11/2023	05/01/2024	- €
2023/3837	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	01	28/11/2023	28/12/2023	- €
2023/4478	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	13	28/11/2023	28/11/2023	- €
2023/3346	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	14	29/11/2023	30/11/2023	- €
2023/4209	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	16	29/11/2023	15/12/2023	- €
2023/4126	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	05	30/11/2023	26/12/2023	- €
2023/4506	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	05	30/11/2023	30/12/2023	- €
2023/4176	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	01	01/12/2023	26/12/2023	- €
2023/4224	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; TRIPORTEUR	09	01/12/2023	31/12/2023	- €
2023/4325	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	01	01/12/2023	31/12/2023	- €
2023/4375	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	01/12/2023	03/12/2023	- €
2023/4441	2023	VENTE AU DEBALLAGE	01	01/12/2023	31/12/2023	- €
2023/4530	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE DE SAPINS	12	01/12/2023	30/12/2023	- €
2023/3430	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	02/12/2023	03/12/2023	- €
2023/3911	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	09	02/12/2023	02/12/2023	- €
2023/4165	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	15	02/12/2023	03/12/2023	- €
2023/4275	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	05	02/12/2023	02/12/2023	- €
2023/4297	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	11	02/12/2023	03/12/2023	- €
2023/4336	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	02/12/2023	03/12/2023	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/4350	2023	COMMERCE ; PUBLICITE	0	02/12/2023	03/12/2023	- €
2023/4385	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	19	02/12/2023	02/12/2023	- €
2023/4448	2023	SOLIDARITES ; VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	18	02/12/2023	02/12/2023	- €
2023/4222	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	03/12/2023	03/12/2023	- €
2023/4401	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETs, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	17	04/12/2023	31/12/2023	- €
2023/2354	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	05	07/12/2023	25/12/2023	- €
2023/3353	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	02	07/12/2023	07/12/2023	- €
2023/3629	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	04	08/12/2023	09/12/2023	- €
2023/0755	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; SALON	20	09/12/2023	09/12/2023	- €
2023/3272	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	09/12/2023	09/12/2023	- €
2023/4105	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	10	09/12/2023	09/12/2023	- €
2023/4253	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	16	09/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4269	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	09/12/2023	09/12/2023	- €
2023/4315	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	14	09/12/2023	23/12/2023	- €
2023/4337	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	09/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4372	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE GOURMAND	09	09/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4403	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	09/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4440	2023	VENTE AU DEBALLAGE	19	09/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4482	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	18	09/12/2023	09/12/2023	- €
2023/3926	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	13	10/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4097	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	03	10/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4116	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	20	10/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4146	2023	VENTE AU DEBALLAGE	13	10/12/2023	10/12/2023	- €

Dossier	Année	Thème	Arr.	Début montage	Fin Démontage	Redevance appelée
2023/4216	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	04	10/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4267	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	16	10/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4292	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	05	10/12/2023	10/12/2023	- €
2023/4132	2023	STATIONNEMENT ; VENTE AU DEBALLAGE	06	11/12/2023	12/01/2024	- €
2023/4290	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	07	11/12/2023	12/01/2024	- €
2023/4427	2023	COMMERCE ; VENTE AU DEBALLAGE	02	11/12/2023	22/01/2024	- €
2023/3376	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	15	13/12/2023	13/12/2023	- €
2023/4294	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	17	15/12/2023	17/12/2023	- €
2023/3438	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; BROCANTE	18	16/12/2023	17/12/2023	- €
2023/3840	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	11	16/12/2023	16/12/2023	- €
2023/4258	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	16/12/2023	16/12/2023	- €
2023/4274	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	20	16/12/2023	16/12/2023	- €
2023/4278	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; FOOD TRUCK	17	16/12/2023	30/08/2025	- €
2023/4335	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	18	16/12/2023	17/12/2023	- €
2023/3635	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	12	17/12/2023	17/12/2023	- €
2023/4182	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	02	17/12/2023	17/12/2023	- €
2023/4351	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VIDE-GRENIERS	01	17/12/2023	17/12/2023	- €
2023/4370	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	15	18/12/2023	23/12/2023	- €
2023/4088	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; MARCHE DE NOEL	15	19/12/2023	09/01/2024	- €
2023/4434	2023	VENTE AU DEBALLAGE ; VENTE SUR ESPACE PUBLIC (CHALETS, KIOSQUES, ANIMATIONS , CONTAINERS)	08	23/12/2023	24/12/2023	- €
2023/4381	2023	VENTE AU DEBALLAGE	06	24/12/2023	24/12/2023	- €

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
<b>Dossiers budgétaires</b>										
1	180		MDE	GATEL	A	2023 DFA 58	relatif à la suppression des Jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	181		MDE	GATEL	A	2023 DFA 58	relatif à la prise en charge financière de la lutte contre les punaises de lit.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	182		GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	183		GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif à l'information des locataires.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	184		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif au financement des classes de découverte.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	185		GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif à l'accès au droit des locataires parisiens.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	186		GCC	BROSSAT, PRIMET, NAGET	A	2023 DFA 58	relatif au soutien aux associations d'aide alimentaire	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	187		GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif à la pérennisation du financement du Festival Formual Bula.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	188		GCC	GILLET, BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif au financement d'une étude de marché pour le lancement d'une mutuelle municipale pour les animaux de compagnie.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	189		GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif au financement du dispositif Paris Jeunes Vacances.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	190		GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	191		GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	192		GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif au budget alloué au compte foncier logement.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	193		GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif à la construction d'une piscine dans le secteur de Cristino Garcia (20e).	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	194		GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif à la médiathèque, au Pôle supérieur Paris Boulogne Billancourt et au conservatoire à rayonnement régionale de la rue Npoisy-le-Sec.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	195		GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif à la revalorisation des auxiliaires de puériculture et des agenbts de la petite enfance.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	196		GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom (18e).	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	197		GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif à la rénovation thermique des écoles et des crèches.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	198		GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 58	relatif à la construction d'un centre de jeunesse au 4 rue de la Mare (20e).	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	199		GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 58	relatif au déploiement de sondes dans les écoles.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	208		PEC	FERAUD	A	2023 DFA 58	relatif au mécénat édifices cultuels.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	209		PEC	FERAUD	A	2023 DFA 58-2	relatif au financement d'expérimentations à une alimentation durable.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	210		PEC	FERAUD	A	2023 DFA 58	relatif au financement d'un programme Paris recherche.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	211		PEC	FERAUD	A	2023 DFA 58	relatif à un financement complémentaire des actions du PLIE en faveur du public parisien sur la période 2022-2027.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	212		PEC	FERAUD	A	2023 DFA 58	relatif à la mise en œuvre du Plan alimentaire durable 2022-2027.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	213		PEC	FERAUD	A	2023 DFA 58	relatif à la conservation des œuvres religieuses et civiles.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	214		PEC	FERAUD	A	2023 DFA 58 et 2023 DFA 59	relatif à l'ouverture en urgence de capacités d'hébergement.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	215		les Ecologistes	GUHL, NIAKATE, SAGASPE, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif au financement de l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	216		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif à la précarité énergétique, et aux dépenses en matière de solidarité.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	218		les Ecologistes	MAQUOI, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif aux dotations aux actions éducatives des collèges publics parisiens.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	219		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, SAGASPE, FLORENTIN, MEUNIER, KONE	A	2023 DFA 58	relatif à l'amplification des moyens pour la mise en œuvre du Plan Climat.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	220		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif aux dispositifs pour la petite enfance.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	221		les Ecologistes	DURAND-RAUCHER, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif au financement de la Maison des pratiques artistiques amateurs.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	222		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif aux moyens mis en œuvre pour l'insertion par l'activité économique.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	223		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif à l'espace public.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	224		les Ecologistes	DURAND-RAUCHER, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 58	relatif à la subvention de l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	LR1		Exécutif		A	2023 DFA 58	Lettre rectificative 1.	SIMONDON, POLSKI	Adopté	12/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	225		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DFA 58-1	relatif au budget d'investissement pour 2024.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	1	235	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, MEUNIER, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2023 DFA 58	relatif à la rupture des liens de la Ville de Paris avec les banques finançant les bombes carbone.	SIMONDON, POLSKI	Adopté (amendé)	12/12/2023
1	2		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 58	relatif à la production d'un document éayant l'évolution des recettes de taxe de séjour.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	3		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 58	relatif à une revue générale des dépenses de la collectivité.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	4		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 58	relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	5		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 58	relatif à la production de scénario réalistes d'évolution des recettes de DMTO.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	6		Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 58	relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	7		GIP, MDE	BOURNAZEL, BÜRKLI, GATEL	V	2023 DFA 58	relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	8		MDE, GIP	GATEL, BOURNAZEL, BÜRKLI	V	2023 DFA 58	relatif à la mise en œuvre d'un plan d'économies de fonctionnement.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	9		MDE	GATEL, CASANOVA	V	2023 DFA 58	relatif au budget participatif.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	10		MDE	GATEL	V	2023 DFA 58	relatif au vote de mandats spéciaux pour les déplacements.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	11		MDE	CASANOVA	V	2023 DFA 58	relatif aux transports automobiles municipaux.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023
1	12		MDE	GATEL	V	2023 DFA 58	relatif à une partie des droits de mutation à titre onéreux au désendettement de la Ville.	SIMONDON, POLSKI	Rejeté	12/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	200		GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 59	relatif à la lutte contre les dérives des meublés touristiques.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	201		GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 59	relatif à la dépréciation des emplois d'adjoints d'animation et d'action sportive à la DASCO.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	202		GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 59	relatif à la création de trois postes pour les activités sur le domaine public.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	203		GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2023 DFA 59	relatif à la prise en charge des demandes d'encadrement des loyers.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	204		GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DFA 59	relatif au financement d'un poste de Data.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	217		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 59	relatif au projet de budget emplois.	SIMONDON, POLSKI	Retiré	12/12/2023
1	LR2		Exécutif		A	2023 DFA 59	Lettre rectificative 2.	SIMONDON, POLSKI	Adopté	12/12/2023

**BUDGET PRIMITIF 2024**

3	226		Exécutif		A	2023 PP 100	AT n°1	NORDMAN	Adopté	12/12/2023
3	227		Exécutif		A	2023 PP 100	AT n°2	NORDMAN	Adopté	12/12/2023

**Plan Climat de Paris 2024-2030**

8	13		PEC	FERAUD	A	2023 DTEC 23	relatif au Plan Climat 2024-2030.	LERT	Adopté	13/12/2023
8	14		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif à l'ouverture au public des Cours Oasis.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	15		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif au nécessaire développement du fret ferroviaire.	LERT	Adopté	13/12/2023
8	16		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif à la réversibilité de la Petite Ceinture ferroviaire.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	17		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif à l'opposition de la Ville de Paris au service public de l'énergie et aux retours des tarifs réglementés.	LERT	Adopté	13/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	18		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif au maintien de la température à 19°C dans les salles de classe.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	19		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif à l'adaptation du travail aux futures vagues de chaleur.	LERT	Retiré	13/12/2023
8	136		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux et objectifs à atteindre ans le cadre de leur rénovation.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	148		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à une meilleure prise en compte de la question environnementale dans les modalités d'organisation des festivals et des grands évènements.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	149		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la réduction des déchets dans les établissements culturels.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	151		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'instauration d'un comité scientifique de suivi de l'accomplissement du plan Climat parisien.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	165		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à une meilleure récupération des équipements numériques et à leur réemploi.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	167		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la prise en compte des conditions de réparabilité et de recyclage dans l'achat des équipements par la commande publique.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	30		MDE	GATEL	V	2023 DTEC 23	relatif au maintien des grilles dans les squares parisiens.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	167bis		Exécutif		A	2023 DTEC 23	répond aux A19, A136, A148, A149, A151, A165, A167.	LERT	Adopté	13/12/2023
8	20		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif à l'opposition de la Ville de Paris à la privatisation des transports en commun.	LERT	Adopté	13/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	21		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2023 DTEC 23	relatif au développement de mesures sociales dans le cadre du déploiement de la ZFE.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	22		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DTEC 23	relatif à un plan de dépenses pluriannuelles.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	115		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la part d'espaces verts incluse dans les nouveaux projets d'aménagements.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	116		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la préservation des arbres existants.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	117		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à une meilleure protection des cœurs d'îlots.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	118		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'utilisation de l'indice NEDVI.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	119		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à un entretien des espaces verts plus moderne et efficace.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	120		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à une régulation de l'évènementiel dans les espaces verts plus transparente et plus respectueuse de l'environnement.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	121		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la définition précise d'un arbre, arbuste, arbrisseau et jeune plant figurant dans les documents édités par la Ville de Paris.	LERT	Rejeté	13/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	122		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la publication de vraies statistiques harmonisées en matière de plantations d'arbres.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	123		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'utilisation de labels et dispositifs portés par d'autres acteurs institutionnels pour les politiques de renaturation de la Ville.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	124		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'établissement d'un schéma global des mobilités à Paris.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	125		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la création d'un comité de suivi des impacts des projets structurants en matière de voirie sur l'environnement, la circulation et les pollutions.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	126		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au développement d'un meilleur maillage des points d'avitaillement en énergie faiblement carbonée à Paris.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	127		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au maintien des places de stationnement équipées de recharge de véhicules électriques.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	128		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à une étude sur l'opportunité et la faisabilité de recouvrir les espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique parisien.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	129		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au déploiement d'écrans acoustiques sur le boulevard périphérique.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	130		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à un aménagement raisonné du boulevard périphérique.	LERT	Rejeté	13/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	131		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la stratégie d'accélération de la rénovation thermique du parc privé.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	132		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au rôle de l'Agence parisienne du Climat dans l'accompagnement des Parisiens souhaitant effectuer des opérations de rénovation énergétique de leur logement privé.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	133		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'extension des aides à la rénovation du logement privé.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	134		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'instauration de permanences de conseils en matière de rénovation énergétique dans les mairies d'arrondissement.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	135		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif aux besoins de rénovation des immeubles de logement à proximité du périphérique.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	137		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'intégration architecturale de dispositifs techniques pour harmoniser besoins environnementaux et identité patrimoniale.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	138		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la lutte contre l'effet canyon en milieu urbain et ses conséquences en terme de chaleur.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	139		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif aux études ciblées pour lutter au cas par cas contre les îlots de chaleur urbains.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	140		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au recensement des espaces non bâtis et en pleine terre.	LERT	Rejeté	13/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	141		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au règlement des hauteurs d'immeubles.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	142		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la limitation du nombre simultané de chantiers parisiens et au contrôle des pollutions entraînées.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	143		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au déploiement d'un éclairage intelligent.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	144		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'établissement d'un guide de fiches techniques des matériaux pour les opérations de construction-rénovation.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	145		Changer Paris	DATI, OLIVIER, BIRABEN, BERTHAULT, EVREN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au projet de redécouverte raisonnée de la Bièvre.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	146		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la transition énergétique dans les bâtiments d'architecture ancienne et patrimoniale.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	147		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au soutien au spectacle vivant et à la durabilité des œuvres et du matériel employé.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	152		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'instauration d'une démarche d'évaluation des politiques.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	153		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la répertorisation des plans mis en place par la Ville en lien avec les objectifs du Plan Climat et à la simplification de leur action.	LERT	Rejeté	13/12/2023



**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	154		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la définition d'un cadre pour les consultations publiques.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	155		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la promotion de produits issus d'une agriculture locale et durable.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	156		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'impact des politiques de transition écologique sur le prisme du genre.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	157		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'établissement urgent d'un Plan d'investissements de la mandature.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	158		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la méthode employée, aux objectifs à tenir et aux impératifs de transparence.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	159		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la capacité et la liberté d'investissement des bailleurs sociaux.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	160		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'atteinte de l'objectif d'un mix énergétique décarbonné.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	161		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'incitation des copropriétés et des immeubles qui souhaitent se raccorder aux réseaux de chaud et de froid.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	162		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la volonté d'instaurer une taxe sur les transaction "e-commerce".	LERT	Rejeté	13/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	163		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la récupération de l'énergie résiduelle des Data center pour les besoins du réseau de chaleur.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	164		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'utilisation des technologies numériques dans les bâtiments municipaux.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	166		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'éclairage intelligent des devantures commerciales et des équipements publics.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	168		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'amélioration des objectifs de rénovation du réseau d'eau non potable et de ses possibilités de récupération.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	169		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à une meilleure récupération des eaux de pluie des toitures.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	170		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la structuration d'un réseau d'endroits frais refuges dans l'espace public en période de canicule.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	171		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, DIDIER, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au déploiement concerté de possibilités d'hébergement d'urgence en période de canicule.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	172		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, DIDIER, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à une meilleure attention aux personnes sans-abris lors des épisodes de forte chaleur.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	173		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, DIDIER, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la prévention et au dépistage des maladies pulmonaires liées à la pollution.	LERT	Rejeté	13/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	174		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, DIDIER, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif aux nouveaux risques épidémiques liés au changement climatique.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	175		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, DIDIER, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la création d'un observatoire de la santé environnementale.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	176		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, DIDIER, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à l'identification des fragilités sociales présentes dans tous les quartiers de Paris.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	177		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif au renforcement du lien avec les collectivités territoriales réellement compétentes dans l'essor de nouveaux modèles économiques.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	178		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à un développement viable des secteurs de l'ESS, de l'économie circulaire, de l'alimentation durable et des activités écologiquement responsables.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	179		Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOEL, TYSSANDIER, MARGAIN, STIBBE	A	2023 DTEC 23	relatif à la volonté de supprimer la publicité commerciale de l'espace public.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	228	236	Exécutif		V	2023 DTEC 23	relatif à la contribution de la Ville de Paris au fonds de compensation des pertes et dommages climatiques dans les pays vulnérables.	LERT	Adopté	13/12/2023
8	23		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2023 DTEC 23	relatif au nécessaire développement d'un mix énergétique neutre en carbone incluant le nucléaire.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	24		GIP	BÜRKLI	V	2023 DTEC 23	relatif à la mise en place d'un plan de financement et compatibilité des axes d'adaptation du plan Climat avec le PLUb.	LERT	Rejeté	13/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	25		MDE	GATEL	V	2023 DTEC 23	relatif à l'accélération de la rénovation thermique des logements sociaux.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	26		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DTEC 23	relatif à la création d'un plan Grand Chaud parisien.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	27		MDE	GATEL	V	2023 DTEC 23	relatif à la logistique urbaine.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	28		MDE	GATEL	V	2023 DTEC 23	relatif à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux de la Ville de Paris.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	29		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DTEC 23	relatif à une cartographie des corridors d'air en milieu urbain.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	31		MDE	GATEL	V	2023 DTEC 23	relatif au recours à l'éclairage intelligent pour les rues peu fréquentées.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	32		MDE	GATEL	V	2023 DTEC 23	relatif au suivi des mesures du Plan Climat 2024-2030.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	33		MDE	GATEL, LELIÈVRE	V	2023 DTEC 23	relatif aux cours oasis dans les écoles parisiennes.	LERT	Rejeté	13/12/2023
8	34		MDE	GATEL	V	2023 DTEC 23	relatif aux pieds d'arbres à Paris.	LERT	Rejeté	13/12/2023

**Rapport d'activité du Conseil parisiens des Européens**

7	35	237	Exécutif		VNR		du Conseil Parisien des Européens, relatif à l'optimisation de la gestion de l'eau et de l'énergie à Paris.	NGATCHA	Adopté	14/12/2023
---	----	-----	----------	--	-----	--	---	---------	--------	------------

**Autres dossiers**

1	36	238	GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2023 DAE 201	relatif aux illuminations de fêtes de fin d'année : "Paris Ville Lumière pour toutes et tous".	BONNET-OULALDI	Adopté	12/12/2023
1	37	239	GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2023 DAE 317	relatif au financement des écoles d'art appliqué de la Ville.	BONNET-OULALDI	Adopté	12/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	38		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à l'installation expérimentale de "lockers" sur le 17e arrondissement.	BONNET-OULALDI	Rejeté	12/12/2023
1	39		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'attractivité et avenir de la rue Mstislav Rostropovitch et de la place Française Dorin.	BONNET-OULALDI	Rejeté	12/12/2023
1	40		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en place d'un plan d'attractivité économique sur la rue Saint-Jacques.	BONNET-OULALDI	Rejeté	12/12/2023
1	42	240	GCC	GILLET, BROSSAT, PRIMET	V	2023 DRH 60	relatif à la hausse du point d'indice.	POLSKI	Adopté (amendé)	13/12/2023
1	43		Exécutif		A	2023 DRH 62	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	13/12/2023
1	44		les Écologistes	TIMSIT, DURAND-RAUCHER, GLEIZES, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à l'allongement du congé du deuxième parent, dit "congé paternité" des agent-es.	POLSKI	Retiré	13/12/2023
1	45		GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à l'instauration d'un congé paternité de 10 semaines.	POLSKI	Retiré	13/12/2023
1	45bis	241	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V44 et V45	POLSKI	Adopté	13/12/2023
1	46		Exécutif		A	2023 DEVE 89	Amendement technique	SIMONDON	Adopté	13/12/2023
2	150	242	Exécutif		VNR		relatif au changement de dénomination de l'avenue Bugeaud (16e) et à un hommage à Hubert Germain.	PATRICE	Adopté	13/12/2023
2	47	243	PEC	COUMET, COBLENCÉ, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à la valorisation des cultures asiatiques dans le 13e arrondissement.	PATRICE	Adopté	13/12/2023
2	48	244	Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à une dénomination en hommage au général Jean-Louis Georgelin.	PATRICE	Adopté	13/12/2023
2	207		Exécutif		A	2023 DAC 543	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	13/12/2023
2	49	245	Exécutif		VNR		relatif aux conséquences de la réforme de la formation des enseignants sur l'éducation artistique et culturelle.	ROLLAND	Adopté	13/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	50		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la politique de la Ville de Paris à l'égard des conservatoires municipaux.	ROLLAND	Rejeté	13/12/2023
2	51		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel parisien.	TAIEB	Rejeté	13/12/2023
3	52		Changer Paris	LECOQ, BOULARD, GOUJON, REDLER, BIRABEN, GRANIER, KUSTER, TOUBIANA, TYSSANDIER	V	2023 DVD 120	relatif à l'état et l'encombrement des trottoirs parisiens.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	53		Changer Paris	LECOQ, BOULARD, GOUJON, REDLER, BIRABEN, GRANIER, KUSTER, TOUBIANA, TYSSANDIER	V	2023 DVD 120	relatif à la réfection des trottoirs parisiens.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	54		Changer Paris	LECOQ, BOULARD, GOUJON, REDLER, BIRABEN, GRANIER, KUSTER, TOUBIANA, TYSSANDIER	V	2023 DVD 120	relatif au désencombrement des trottoirs parisiens.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	55		Changer Paris	TOUBIANA	V	2023 DVD 120	relatif aux entourages d'arbres sur les trottoirs.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	56		Changer Paris	DATI, LECOQ, BOULARD, GOUJON, REDLER, BIRABEN, GRANIER, KUSTER, TOUBIANA, TYSSANDIER	V	2023 DVD 120	relatif à la sécurisation des traversées.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	57		Changer Paris	TOUBIANA, BIRABEN	V	2023 DVD 120	relatif à la sécurité des piétons sur les trottoirs.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	58		GIP	BÜRKLI	V	2023 DVD 120	relatif à la mise en œuvre de mesures complémentaires pour protéger davantage les piétons à Paris.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	59	246	PEC	WEIL	VNR		relatif à la circulation des personnes équipées de fauteuils roulants électriques sur les aménagements cyclables.	BELLIARD	Adopté	13/12/2023
3	60		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à l'accès des VTC aux gares parisiennes.	BELLIARD	Rejeté	13/12/2023
3	61	247	les Écologistes	RÉMY-LELEU, GLEIZES, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à la vidéosurveillance algorithmique.	NORDMAN	Adopté (amendé)	13/12/2023
3	62	248	Changer Paris	BOHBOT	VNR		relatif à la lutte contre les actes antisémites.	NORDMAN	Adopté	13/12/2023
4	63	249	les Écologistes	DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, RAIFAUD, KONÉ	V	2023 DSP 12	relatif au maintien de l'aide médicale de l'Etat (AME).	BOUX	Adopté	14/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	64		NI	SOREL	V	2023 DSP 74	relatif à la fermeture de centres de santé de la Croix-rouge.	BOUX	Retiré	14/12/2023
4	65		GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT, AQUA	V	2023 DSP 74	relatif au projet de fermetures des centres de santé de la Croix Rouge à Paris.	BOUX	Retiré	14/12/2023
4	65bis	250	Exécutif		V	2023 DSP 74	en réponse aux V64 et V65.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	66	251	PEC	DAGNAUD, MADEC, BROSEL, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif au maintien des dispositifs d'Aller Vers dans le cadre de la sensibilisation aux enjeux du dépistage du cancer du sein.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	67	252	PEC, GCC, les Écologistes	CARON-THIBAUT, NAGET, SAGASPE, SOUYRIS	VNR		relatif au dépistage du VIH-sida et des autres IST.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	68	253	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques des hôpitaux de Saint-Maurice.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	69		GCC	PRIMET, BROSSAT, GILLET	VNR		relatif à la question du plomb dans la reconstruction de Notre-Dame.	BOUX	Retiré	14/12/2023
4	69bis	254	Exécutif		VNR		en réponse au V69.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	70	255	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, JACQUEMONT	VNR		relatif aux soins palliatifs à Paris.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	71		Changer Paris	KERBOUA	VNR		relatif à l'annonce de la création d'un comité de pilotage autour de la question du crack.	BOUX	Rejeté	14/12/2023
4	71bis	256	Exécutif		VNR		en réponse au V 71.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	72	257	Changer Paris	BUCAILLE, LECOQ, LORIAU	VNR		relatif à la présentation d'un bilan des actions engagées dans le cadre de la MIE sur "La santé à Paris".	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	73	258	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au projet de réorganisation des structures ambulatoires des pôles 5e, 6e, 7e et 16e arrondissements du GHU Paris.	BOUX	Adopté	14/12/2023
4	74		Exécutif		A	2023 DSOL 151	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	14/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	75		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, MAQUOI, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à l'hébergement des familles et enfants à la rue et à l'anticipation des fermetures de places dans les hôtels parisiens.	FILOCHE	Retiré	14/12/2023
4	75bis	259	Exécutif		VNR		en réponse au V75.	FILOCHE	Adopté	14/12/2023
4	76		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif à la multiplication des campements.	FILOCHE	Rejeté	14/12/2023
4	77	260	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la garantie d'accès des résidents de La Péniche du cœur durant la période des JOP 2024.	FILOCHE	Adopté (amendé)	14/12/2023
4	78	261	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la définition d'un Pacte de Résistance face aux violences racistes d'extrême droite.	ROMERO-MICHEL	Adopté	14/12/2023
5	79		Exécutif		A	2023 DLH 223	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	14/12/2023
5	80		Exécutif		A	2023 DLH 427	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	14/12/2023
5	81		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif au Diagnostic de Performance Énergétique dans le parc social de la Ville de Paris.	BAUDRIER	Rejeté	14/12/2023
5	82		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif aux objectifs des travaux de rénovation énergétique pour 2050.	BAUDRIER	Retiré	14/12/2023
5	83	262	les Écologistes	MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif au décret habitat du 29 Juillet 2023.	GOMES	Adopté	14/12/2023
5	84		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social.	GOMES	Rejeté	14/12/2023
5	85	263	PEC, GCC, les Écologistes	PLIEZ, PRIMET, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien Lycée Charles de Gaulle (20e).	FILOCHE	Adopté (amendé)	14/12/2023
5	86	264	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au prolongement et l'extension du centre d'hébergement d'urgence la promesse de l'Aube.	FILOCHE	Adopté (amendé)	14/12/2023
5	87	265	PEC	WEIL	V	2023 DU 128	relatif à la création de logements familiaux dans l'immeuble à usage de bureau 52 rue de Sévigné.	GREGOIRE	Adopté	14/12/2023
5	88	266	PEC, GCC	COUMET, COBLENCE, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au devenir de la parcelle sise 5-7, rue du Docteur Victor Hutinel (13e) appartenant à l'AP-HP.	GREGOIRE	Adopté	14/12/2023

**SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023**

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	89		les Écologistes	TIMSIT, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la conformité du projet d'aménagement des boucheries "Émsalem" avec le nouveau PLU bioclimatique.	GREGOIRE	Retiré	14/12/2023
5	89bis	267	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V89.	GREGOIRE	Adopté	14/12/2023
5	90	268	les Écologistes	PIERRE-MARIE	VNR		relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.	GREGOIRE	Adopté	14/12/2023
5	92	269	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au devenir du bureau de Poste de l'Hôtel de Ville.	GREGOIRE	Adopté (amendé oralement)	14/12/2023
5	93	270	GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la mobilisation des personnels du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.	GREGOIRE	Adopté (amendé oralement)	15/12/2023
5	94		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif aux Conseils de quartier.	GREGOIRE	Rejeté	15/12/2023
5	95		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, DAUVERGNE, BERNARD, GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif au démontage du Grand Palais Éphémère et à l'aménagement du plateau Joffre.	GREGOIRE	Rejeté	15/12/2023
5	96		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif au campus de l'Intelligence Artificielle.	GREGOIRE	Rejeté	15/12/2023
5	96bis	271	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V96	GREGOIRE	Adopté	15/12/2023
5	98		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif au projet immobilier Rue Des Solitaires-Cité du Palais Royal de Belleville.	GREGOIRE	Rejeté	15/12/2023
5	99		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la préservation du Pavillon des sources.	GREGOIRE	Rejeté	15/12/2023
5	100		Exécutif		A	2023 DDCT 124	Amendement technique.	KOUASSI	Adopté	15/12/2023
5	205		Changer Paris	DATI, BOULARD, GOUJON, LECOQ, REDLER	A	2023 DDCT 124	relatif à la suppression du premier alinéa de l'article 1 du projet de délibéré.	KOUASSI	Rejeté	15/12/2023
5	206		Changer Paris	DATI, BOULARD, GOUJON, LECOQ, REDLER	A	2023 DDCT 124	relatif à la modification du deuxième alinéa de l'article 1 du projet de délibéré.	KOUASSI	Rejeté	15/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	101		les Écologistes	RIVIER, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la prise en compte de la notion de consentement dans la définition du viol en droit français et à sa prévention.	BIDARD	Retiré	15/12/2023
6	101bis	272	Exécutif		VNR		en réponse au V101	BIDARD	Adopté	15/12/2023
6	102	273	PEC	FERAUD, BLAUEL	VNR		relatif à la mise en place d'un pass navigo "classe scolaire".	BLOCHE	Adopté	15/12/2023
6	103		les Écologistes	MAQUOI, NIAKATÉ, DURAND-RAUCHER, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif au Lycée autogéré de Paris.	BLOCHE	Rejeté	15/12/2023
6	104	274	Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la mise en place d'un guichet unique pour les services publics du périscolaire à Paris.	BLOCHE	Adopté	15/12/2023
7	105		NI	SOREL	VNR		relatif à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et à l'extinction un soir de la Tour Eiffel en solidarité avec les victimes palestiniennes.	NGATCHA	Rejeté	15/12/2023
7	106		Changer Paris	BADAT-KARAM	V	2023 SG 104	relatif à la transparence de la Ville de Paris sur les dépenses engagées au titre des JOP 2024	RABADAN	Rejeté	15/12/2023
7	107	275	GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la gratuité des transports pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	RABADAN	Adopté (amendé)	15/12/2023
7	108	276	Changer Paris	BIRABEN, KERBOUA	VNR		relatif à un point d'étape du plan d'accès aux toilettes et aux expérimentations envisageables dans le cadre des JOP 2024.	RABADAN	Adopté (amendé)	15/12/2023
7	109	277		BÜRKL, D'HAUTESERRE	VNR		relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.	ZIADY	Adopté (amendé)	15/12/2023
7	110	278	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux de rénovation du gymnase Lucien Gaudin (5e).	ZIADY	Adopté (amendé)	15/12/2023
8	111		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la candidature de Paris au label Quiet pour la zone concernée par le réaménagement du Canal Saint-Martin.	LERT	Rejeté	15/12/2023

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	112		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la mise en place d'un plan d'action contre l'air concentré en particules fines du métro parisien.	LERT	Rejeté	15/12/2023
8	113		Changer Paris	BIRABEN, BALDINI	VNR		relatif à la présentation d'un bilan annuel du "plan Arbre 2021-2026".	NAJDOVSKI	Rejeté	15/12/2023
8	114		NI	SOREL	V	2023 DEVE 88	relatif aux Défis Foyers à Alimentation Positive.	PULVAR	Retiré	15/12/2023





SÉANCE DES 12, 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023

Commission N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Électeur	Titre	A. V. V. ou UR	N° délib	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GEC			Les Écologistes			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GP			Changer Paris			UNANIMITE
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
8	21		GCC		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	22		GP		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	115	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	116	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	117	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	118	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	119	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	120	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	121	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	122	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	123	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	124	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	125	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	126	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	127	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						

Commission N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Électeur	Titre	A. V. V. ou UR	N° délib	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GEC			Les Écologistes			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GP			Changer Paris			UNANIMITE
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.				
8	128	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	129	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	130	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	131	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	132	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	133	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	134	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	135	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	137	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	138	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	139	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	140	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						
8	141	Changer Paris	DATI, BERTHAULT, EVREN, BIRABEN, MONTANDON, BALDINI, BERNARD, LUBIN-NOËL, TISSANDIER, MARGAIN, STIBBE		A	2023 DTEC 23																						
					A	2023 DTEC 23																						











